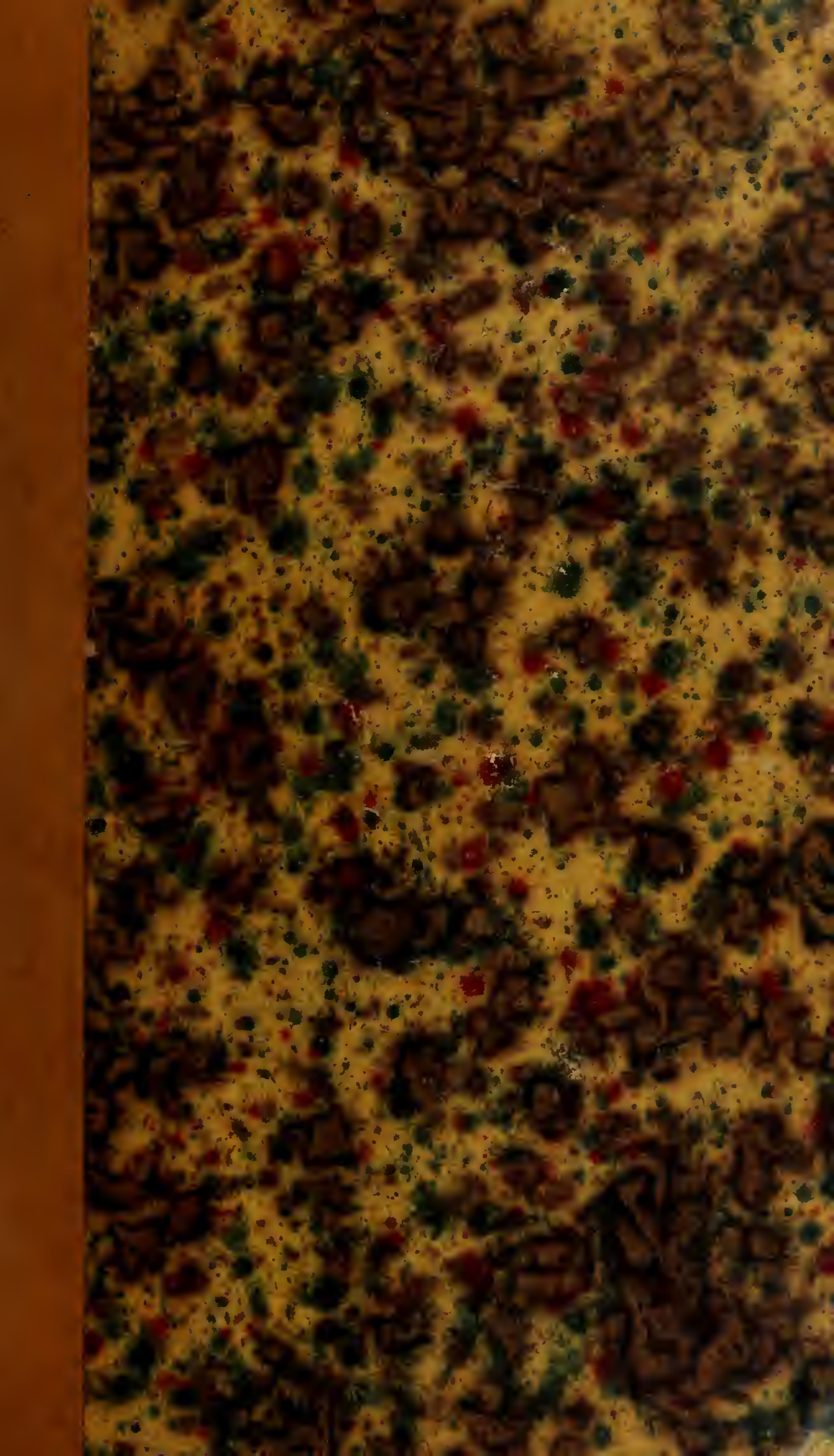
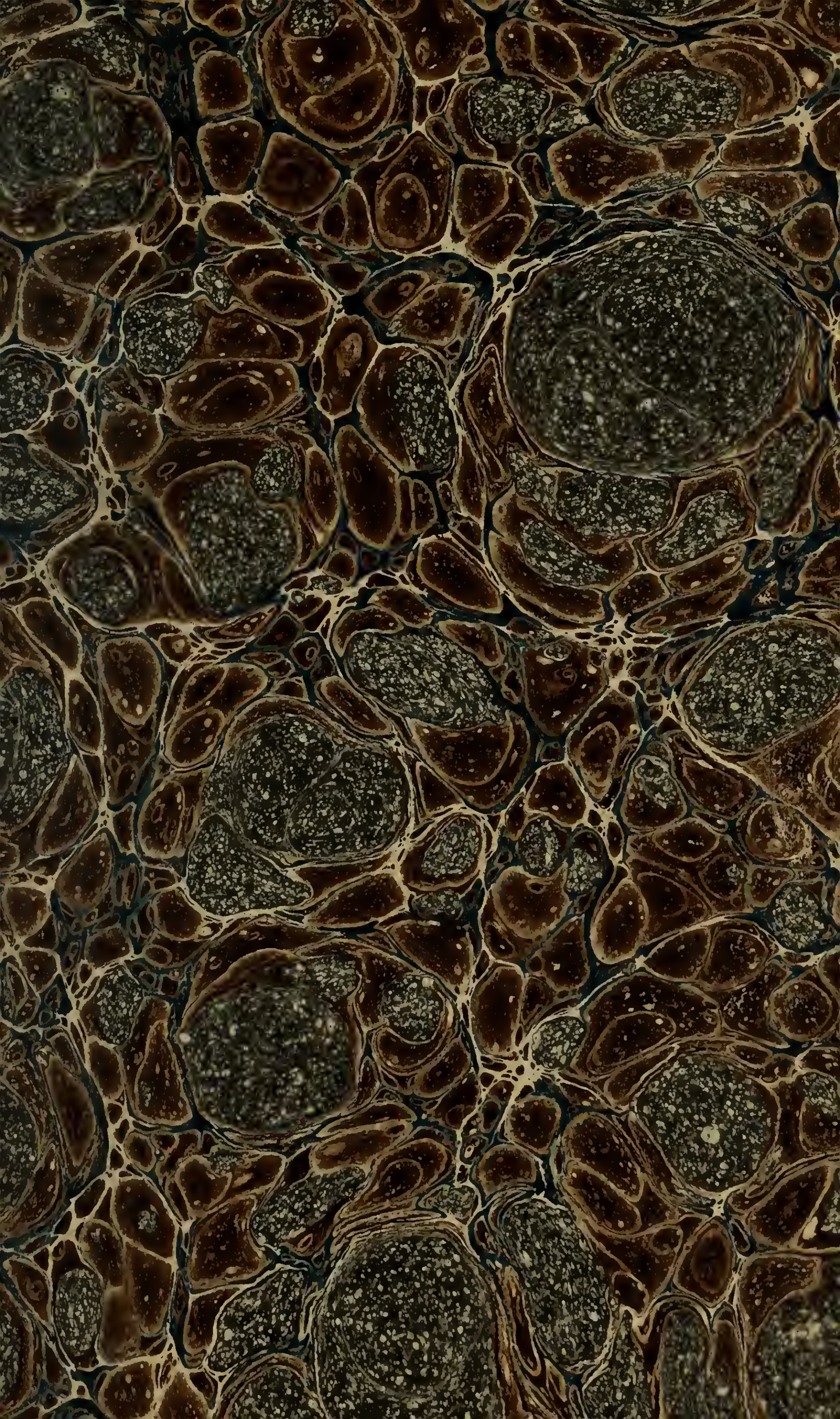



PER
GRADIOR
ARDUA



LES

# MEMOIRES

## DE MESS. MARTIN DV BELLAY SEIGNEUR DE LANGEY.

Contenans le discours de plusieurs choses avenuës au Royaume de France, depuis l'an M. D. XIII. jusques au trespas du Roy François premier, ausquels l'autheur a inseré trois livres & quelques fragmens des Ogdoades de Mess. GUILLAUME DU BELLAY seigneur de Langey son frere.

*Oeuvre mis nouvellement en lumiere, & presenté au ROY par Mess. René du Bellay Chevalier de l'ordre de sa Majesté, Baron de la Lande, heritier d'iceluy Mess. Martin du Bellay.*




A PARIS,

A l'Olivier de P. l'Huillier, rue S. Iacques.

1571.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



Au minstre des mathurins

## LE LIBRAIRE AV LECTEVR.



ECTEVR, l'excuſe dõt j'uſay en mon epiſtre liminaire de la premiere edition de ceſte hiſtoire, d'autant que ne la vous pouvoy livrer ſi nette & correcte cõme j'euſſe bien deſiré, dure encores à preſent: car (à mon grãd regret) les guerres n'õt ceſſé depuis, ce qui m'a oſté tout moyen de communiquer aux anciens gentilshommes guerriers touchant les noms propres des perſonnes & des lieux dont j'avoy doubté en la premiere edition, & quelque ſemõce qu'aye faicte aux lecteurs par mon epiſtre liminaire de m'envoyer les corrections des nõs propres qui ſeroyent de leur cognoiſſance, ſi peu m'en ont eſté apportées, que ſuis en pluſieurs endroits de ceſte ſeconde edition demeuré auſſi incertein comme au paravant. C'eſt pourquoy avec voſtre bonne grace j'oſeray vous reiterer la meſme ſemonce: afin que je puiſſe (comme j'eſpere) bientoſt vous fournir la troiſieſme edition ſi parfaicte & accomplie, que le Dieu de reprehenſion n'y trouve que redire.



# AV ROY.



*IRE, en visitant la librairie que deffunct monsieur de Langey mon beau-pere m'a laißée, je fu emerveillé, cōme un tel personnage occupé au service des Rois voz ayeul & pere, & de son naturel addonné aux armes, contre la coustume de ceux qui sont de pareille inclination, s'estoit garny d'un si grand nōbre de liures, cōme il les avoit ainsi disposez par ordre & cottez de marques & additions pour le secours de sa memoire. Toutesfois me souvenāt de ce que j'avoy ouy dire de la nourriture, qu'il eut avec deffunts meßire Guillaume du Bellay, & mōsieur le Cardinal du Bellay ses freres (desquels la memoire durera à jamais, pour avoir esté au rang des plus excellens de leur temps aux armes & aux lettres) ie pensay que ceste nourriture pouvoit estre la cause qui l'avoit ainsi rēdu amateur des livres, & soigneux d'en fournir si bien ceste sienne librairie: en laquelle recherchāt par apres plus curieusement ce qui y estoit de rare & singulier, j'arrivay sur quelques volumes escrits la plus part de la main d'iceluy, lesquels ayāt leuz à loisir, trouuay estre une belle histoire des choses avenuës de son tēps en vostre Royaume & païs circomvoisins, laquelle toutesfois par modestie, il voulut seulement appeller Memoires, estimant (comme je croy) que le titre de l'histoire emportast quelques ornemens d'eloquence, plus grands qu'il ne pensoit y estre employez: où bien qu'il eut proposé ne la faire imprimer, mais la laisser en ceste librairie comme annales privées & particulieres pour nostre maison du Bellay. Et de faict le doute que telle fust sa volonté, m'a retardé depuis dix ans qu'il est decedé, de faire imprimer ceste histoire jusques à maintenant qu'estant avec le desir que j'en avoy invité par les honneurs qu'il pleut nagueres à V. M. me departir, à chercher les moyens de luy faire service, j'ay estimé qu'outre ce que m'y suis tousjours efforcé depuis que je commence à à porter les armes, & mesmes aux guerres dernieres sous la charge*

*de* MONSIEUR, *encores feroy chose à elle agreable, si je tiroy ces livres du tresor de nostre maisõ, pour les mettre en lumiere, sous la protection de V. M. par ce qu'estãt icelle curieuse de toutes choses louables, mesmemẽt de la lecture des hauts faits d'armes, stratagemes, & actes des vertueux Princes, ce luy seroit un singulier plaisir, de cognoistre cõme son ayeul le grand Roy Françoys, s'est maintenu en son estat, s'est dextrement tiré des dangers où il estoit tõbé, s'est magnanimement porté en adversité, & modestement en felicité: j'ay pensé aussi que les anciẽs capitaines qui vous restent de son temps, recevroyent quelque soulagement en leur vieillesse, se voyãs nõmez aux discours des guerres où ils ont esté, & s'y recognoissans quasi comme feit Ænée en la peinture qu'il trouva dans le temple de Iunon à Cartage. Parcillement que ce seroit un vehement aiguillõ pour emouvoir à vertu les jeunes seigneurs de vostre cour d'y rencontrer souvent le nom de leurs peres: d'autant que les exemples domestiques ont trop plus de force, pour encourager la jeunesse à bien faire que ceux qui sont recueillis des estrãgers. Bien est vray qu'il se treuve plusieurs histoires escrites du mesme temps mais outre que ceste cy cõtient plusieurs discours qui n'estoiẽt encores divulguez, elle a cest avantage, de n'avoir aucune crainte que les gẽs de guerre en la lisant diẽt un mot qui leur est familier, c'est que l'autheur en parle cõme un cler d'armes. A la verité il siet bien à chacun de traitter de l'affaire auquel il est versé: c'est pourquoy les histoires de Thucydide ont esté entre les Grecs en plus grand prix, que celles de Theopompe & d'Ephore, par ce que ceux cy estoyẽt Philosophes ou orateurs, mais luy avoit eu plusieurs charges en la republique d'Athenes, en paix & en guerre, dõt le jugemẽt qu'on apperçoit par ses discours, porte suffisant tesmoignage. On dit à ce propos la proprieté & nayfveté des commentaires que Iules Cesar a faicts, avoir esté trouvée telle par Ciceron, qu'il estima impossible d'y adjouster ny diminuer: consideré que Cesar avoit escrit des affaires de guerre en hõme qui l'entendoit fort bien. Il y a eu en nostre nation peu de capitaines qui ayent daigné mettre la main à la plume, pour escrire ce qu'ils avoient faict ou veu faire, mais quand il s'en est trouvé, leurs escrits ont esté preferez à toutes autres chroniques du mesme temps: tesmoins en sont les histoires du seigneur de Ionville, l'un des Barons qui accõpagna le Roy S. Loys aux guerres d'outre-mer: celles de Messire Olivier de la Marchk, & sur toutes celles de Messire Philippes de Commines, lesquelles depuis leur venue en lumiere n'ont manqué sous le chevet, ou pour le moins dãs le cabinet des seigneurs & capitaines de ce Royaume qui ont eu le biẽ de leur patrie, & leur advãcement en quelque re-*

*commendation. Ie ne feray comparaison de ceste histoire à celle de Messire Philippes de Commines, par ce qu'apartenant de si pres à l'autheur seroy estimé iuge recusable: biẽ diray ce que chacũ m'accordera, que mõsieur de Lãgey n'a eu moins de charges & hõneurs en vostre Royaume, & que son stile, son discours, ses termes le mõstrent bien versé aux affaires dont il escrit: outre ce qu'en luy on peult remarquer autãt de sçavoir & d'eloquence: aussi estoit il nay en un siecle bien fort lettré, & ne se trouverra au par sus moins diligent d'escrire la pure verité de ce qu'il a veu & cognu. Il me souviẽt luy avoir ouy dire maintesfois (lors qu'il detestoit les mensonges & adulations d'aucuns Historiographes de son tẽps) que ceux qui escrivoient faux en histoire, devoient estre punis au double des faux tesmoins: & avoit raison d'ainsi le dire: car biẽ que l'histoire ne soit autre chose qu'un tesmoignage de ce qui s'est passé en chacun siecle, la consequẽce de la fauceté d'icelle est d'autant plus grande, qu'elle ne circõvient un iuge au dommage de quelques particuliers, cõme le faux tesmoignage, mais abuse ceux du tẽps present, & la posterité qui recevrõt par ce moyẽ le faux pour le vray, estãt en ce faisant l'honneur desrobé à qui il appartiẽt, & donné à qui ne le merite. Feu mõsieur de Langey s'est biẽ gardé de tõber en ce peché, car cõme il ne cele les actes louables d'aucuns soyent des nostres ou des estrãgers: aussi il ne s'espargne à remarquer leurs fautes, parlãt neãtmoins reverẽment des Princes & seigneurs qu'il a deu respecter: & descrivãt leur desseins & executiõs, ne le fait selõ le bruit qui couroit à l'heure, biẽ souvent faux & variable, mais cõme il les avoit apris, ou pour s'y estre trouvé, ou par les plus certains advertissemẽs qu'ẽ recevoit le Roy vostre ayeul, duquel il estoit aimé & favorisé cõme il seroit encores de V. M. (Sire) s'il vivoit selõ la coustume d'icelle d'estre biẽ affectiõnée en l'ẽdroit des hõmes vertueux qui se sont de bõ cœur & heureusement employez à faire service à ses predecesseurs. Mais puis que Dieu n'a permis qu'il ait vescu iusques au temps qu'il peust estre cogneu à V. M. elle le cognoistra par ses escrits, & ceste faveur que pour celuy voudroit faire s'il vivoit, la cõtinuera V. M. s'il luy plaist en l'ẽdroit de ceux qui portẽt le nõ & les armes du deffunct, & qui luy sont heritiers: non tãt de ce qu'il a laissé, que de la volonté qu'il avoit d'exposer ses biens & sa vie pour le service de V. M. que Dieu vueille maintenir en prosperité & felicitè.*

Vostre treshumble serviteur & subject, voué à vous obeir & reverer à jamais RENÉ DU BELLAY, *Baron de la Lande.*

## ADVERTISSLMENT AV Lecteur.



NCORES que la table qui est à la fin de cest œuvre, peust aucunement relever de peine ceux qui voudroient sans le fueilleter, trouver facilement les discours qu'ils cherchent : toutesfois pour leur mettre plus promptement en veue & quasi comme à descouvert tout le contenu de l'histoire selon l'ordre qu'y a mis l'autheur, nous avons dressé par l'advertissement de Monsieur de Mesme maistre des Requestes ordinaire de l'hostel du Roy Conseiller en son privé conseil, & seigneur de Mal-assise (lequel de sa grace a favorizé & avancé ceste edition en toutes choses, singulierement de plusieurs escrits Latins & François, de Messire Guillaume du Bellay Seigneur de Langey) le sommaire de ces livres en la façon que voyez, qui n'eust à nostre jugement peu estre acourcy sans obscurité : & eussions d'avantage à l'ayde d'iceluy Seigneur de Mal-assise enrichy l'œuvre de notes dignes d'estre leues, recueillies d un grand nombre de livres rares & exquis, dont est garnie sa fameuse librairie, si ceste seconde impression n'eust autant esté precipitée que la premiere, par l'importunité asidue de plusieurs qui desirent veoir l'histoire en l'umiere.



LE Roy Loÿs douziesme s'efforcant recouvrer son Duché de Milan qu'il avoit n'agueres perdu, y envoye monsieur de la Trimouille avecques armée qui est defaicte à Novare par les Suisses: lesquels poursuivans leur victoire passent les monts & viennent assieger Dijon, pendant que d'autre costé Maximilian & le Roy Henry d'Angleterre gaingnent la bataille surnommée des Esperons, prennent Teroüenne & Tournay: puis le Roy se pacifie avecques les Suisses & Anglois, espouse la sœur du Roy d'Angleterre, marie sa fille au Duc d'Angoulesme François, & meurt preparant une forte armée pour le recouvrement de Milan. Ce Duc François luy succede, poursuit ceste entreprinse & en vient à chef, ayant vaincu les Suisses à Marignan. Par apres les guerres se commencent entre luy & l'Empereur Charles le quint, à loccasion de Henry d'Albret & de Robert de la Marchk pretendans l'un le Royaume de Navarre, l'autre la souveraineté du Duché de Bouïllõ. Le sieur d'Asperrault pour Henry d'Albret gaingne & pert en peu de temps le Royaume de Navarre, pareille fortune advient à Robert de la Marchk au Duché de Bouïllon, l'Empereur envahit ce Royaume par le païs de Champagne, prent Mouzon & assiege Mesieres en vain. Le Roy pour revanche l'assault en Artois & Haynault, luy presente la bataille pres Vallanciennes & prent Hedin: l'Anglois moyenne la paix entre eux qui ne se peult conclurre pour les nouvelles de la prinse de Fontarabie que feit pour le Roy, le sieur de Bonnivet: peu apres les Flamens prennent Tournay par un long siege, l'estat de Milan dont le Roy estoit paisible, se trouble à la suscitation du Pape Leon.

LES armées du Pape & de l'Empereur conduictes par Prospere Colonne, chassent soubs le nom de Francisque Sforce, les François de la plus part du païs Milannois, en estant gouverneur monsieur de Lautrec, auquel le Roy envoye secours, qui fut inutil par faulte de solde, dont s'ensuivit la roupte de la Bicoque, la perdition du Duché de Milan & de Genes: ce pendant Adrian est creé Pape par la mort de Leon. Charles de Bourbon prent le party de l'Empereur, ce qui rompit la deliberation qu'avoit faicte le Roy de passer les monts pour recouvrer Milan: toutesfois en son lieu y envoye monsieur de Bonnivet, avecques forte armée, qui y fut aussi ruinée par faute d'argent & de refreschissement, aussi mal se portent les affaires en Picardie ou les Anglois & Bourguignons entrent bien avant, y brussent Montdidier & Roye, & de mesmes en Biscaye où les Espagnols reprennent Fontarabie. Pareille incommodité eust receuë la Bourgoigne de l'armée du Comte Guillaume si monsieur de Guise ne l'en eust repoussé: autant estoit affligée la Provence de l'armée de Charles de Bourbon & du Marquis de Pesquaire qui estoit devant Marseille, lesquels neantmoins sont contraincts se retirer pour crainte d'une grande armée que le Roy dressoit, avec laquelle il passe les monts, reprent Milan, & plusieurs villes: puis asiege Pavie où se donna la bataille, en laquelle il fut pris.

*Sommaire du cinquiesme.*

ESTANT le Roy François prisonnier en Espagne, la Duchesse d'Angoulesme sa mere prent le gouvernement du Royaume, pourvoit sagement à la deffence d'iceluy, & appaise l'Anglois qui vouloit faire la guerre en Picardie. Les freres du Duc de Lorraine deffont pres Saverne un populasse d'Allemagne mutiné contre la noblesse. Le Roy devient malade à Madril, qui fut cause que l'Empereur entendit à sa delivrance, moyennant l'hostage de ses enfans, & autres conditions qui ne furent entretenues, comme iniques. Rome est saccagée par les Imperiaux, où fut tué Charles de Bourbon. Il se faict une grande ligue pour chasser les Espagnols d'Italie: Lautrec y est envoyé avec armée lequel prent au profit de Francisque Sforce, plusieurs

villes du Duché de Milan : estoit sur le poinct de gaingner le reste, s'il ne fust contrainct d'aller au secours du Pape Clement, oppressé par les Espagnols, lesquels en sont destournez par l'entreprise qu'il faict sur le Royaume de Naples : poursuyvant laquelle devient maistre de toutes les villes du Royaume, fors de Manfredone, Gayette, & Naples la cité, où il met le siege, mais la peste ruine son camp, dont il meurt avecques la plus part de ses gens. André d'Orie se revolte, aussi faict la ville de Genes. La paix se traitte à Cambray entre le Roy & l'Empereur, par ce moyen sont delivrez les enfans de France,& le Roy espouse la sœur de l'Empereur, lequel peu apres passe en Italie, se faict couronner à Rome, & contrainct les Florentins par un long siege de changer le gouvernement de leur Republique.

*Sommaire du quatriesme.*

LE Roy François ne se pouvant contenter des conditiõs rigoureuses du traitté de Cambray, se fortifie d'alliances en Allemagne, Angleterre, & Italie, toutesfois la Royne Aleonor s'efforce de l'entretenir en amitié avecques l'Empereur, & les faire entrevoir. Le Roy Iean de Hongrie demande secours d'argent au Roy qui luy est accordé. L'Empereur d'autre part presse le Roy de luy ayder à faire la guerre aux Turcs,dõt il est refusé,sinon que ce fust pour la deffence d'Italie. Le Duché de Bretagne par le consentement des estats du païs s'unit à la couronne de France. Le concile universel est mis en termes entre les Princes Chrestiens. Merveille gentilhomme Milanois est faict inhumainement mourir par le Duc de Milan, combien qu'il fust par devers luy ambassadeur pour le Roy, lequel s'en ressentit, de sorte qu'il estoit prest luy faire la guerre, si la vengence ne fust prevenuë par la mort de ce Duc. Monsieur d'Orleans espouse Catherine de Medicis à present Royne mere du Roy. Les Ducs de Wittemberg sont restituez en leurs estats (qu'occupoit le Roy Ferdinand) à l'aide des Princes d'Allemagne practicquée par le seigneur de Langey, à laquelle le Roy contribuoit d'argent. Les Legionnaires sont instituez en France,& commence à se descouvrir la haine que le Roy portoit au Duc de Savoye.

*Sommaire du cinquiesme.*

LA mort du Duc Francisque dernier de la race des Sforces, donna juste occasion au Roy de demander à l'Empereur le Duché de Milan : ce pendant pour s'y apprester le chemin se saisit de Savoye & Piemont, prenant occasion sur le droit qu'il y avoit à cause de sa mere. L'Empereur retournant du voyage de Tunis, entretient les ambassadeurs du Roy en esperance qu'il luy restitueroit le Duché de Milan, afin d'avoir loisir d'apprester ses forces pour oster le Piemõt au Roy, & venir en Provence, mais premier que s'y acheminer, il faict plusieurs harangues & protestations publiques contre le Roy, en presence du Pape & des Cardinaux à Rome, ausquelles le Roy envoye sa response par escrit.

*Sommaire du sixiesme.*

L'EMPEREUR dresse une grande & forte armée de plusieurs nations pour assaillir ce Roy: ume par la Provence, les François l'arrestent quelque temps en Piemont devant Fossan, qu'ils sont en fin contraincts rendre par composition les ayant trahiz le Marquis François de Salusses, que le Roy avoit ordonné son Lieutenant en Piemont ce faict l'Empereur tient conseil, harangue ses gens, se promet avoir grandes intelligences en France, & tourne la teste de son armée vers Nice pour entrer en Provence.

*Sommaire du septiesme.*

COMME l'Empereur s'acheminoit en Provẽce, il haste son chemin de deux journées pour arriver sur les confins de France à la feste de S. Iacques, par-ce que au mesme jour de l'an precedant il avoit prins en Affrique, & conquis en peu de tẽps le Royaume de Tunis, aussi q̃ les Espagnols tiennẽt ce Sainct pour leur patron, affectant par-ce moyen un presage du succes de son entreprinse : de là prent occasion de harangner ses soldats : ce pendant les François font le guast en Provence pour affamer son armée : d'un costé le seigneur d'Humieres pourvoit à la deffence du Dauphiné, d'autre on met fortes garnisons à Marseille & à Arles, monsieur le Grand-maistre de Montmorency dresse un camp à Avignon, & le retranche de fossez. Le Roy en assemble un autre à Valence. Les sieurs de Montejan & Boisy sont defaicts à Brignolles. Les Bourguignons assiegent Peronne, le Dauphin François decede au grand regret de tous. Le Comte Rangon & les autres pensionnaires du Roy en Italie as-

ſemblent une armée de laquelle ils guerroyent les Genevois & Imperiaux en Piemont. L'Empereur ſejourne à la ville d'Aix, qui eſtoit abandonnée, & faict mine de vouloir aſſieger Marſeille & Arles, les païſans de Provence detrouſſent les biſcuits qui venoyent de Piemont en ſon camp.

*Sommaire du huictieſme.*

LE camp de l'Empereur en Provence, eſt affligé de famine & de peſte, à ceſte cauſe ſe retire vers la marine, où il reçoit quelque refraiſchiſſement par les galleres d'André d'Orie, de là il s'eſcoule par où il eſtoit venu. Les Bourguignons apres avoir faict grand effort de prendre Perõne, au meſme temps ſe retirerent, le Roy viſite & recõforte ſon peuple de Provence & ſentent plus au long le diſcours de ce qu'avoit fait l'armée de Rangon en Italie. Eſtant le Roy à Lyon, ſe donne jugement contre l'empoiſonneur du Dauphin François. Le Roy d'Eſcoſſe y arrive & eſt fiancé avec madame Magdelene fille du Roy. Les ſeigneurs de Burie & de Tais ſont deffaicts en prenãt Cazal de Montferat. Le Roy pourſuit l'Empereur en la cour de Parlement en qualité de Cõte de Flandres d'Artois & de Charolois, & l'an enſuivãt il entre au païs d'Attois & prẽt Hedin, S. Pol, Liliers & S. Venant, peu apres les Bourguignõs reprẽnent S. Pol avec grãd meurtre de Frãçois gaignẽt Mõtreul ſur mer, aſſiegent Terouënne, deffont Mõſieur d'Annebault en la ſecourant, & cõme monſieur le Dauphin Henry entreprenoit de lever le ſiege, ſe faict trefve pour peu de temps, par le moyẽ de la Royne de Hõgrie, les affaires de Piemont ſe portent diverſemẽt, à l'occaſion des querelles de Rangon & Caguin de Gonzague, le ſieur de Humieres y eſt envoyé Lieutenant pour le Roy avec des Lanſquenets, & aſſiege pour neãt Aſt, prent Albe, fortifie Queras, puis ſon armée ſe mutine, à faulte de payement, parquoy eſt contrainct ſe retirer. Le Marquis du Guaſt demeure par ce moyen maiſtre de la cãpagne, reprent pluſieurs villes ſur les François, & les tient en ſerre, de ſorte que le Roy eſt perſuadé d'aller au ſecours les ennemis luy veulent empeſcher le pas de Suze, monſieur de Montmorency le force. Monſieur le Dauphin Hẽry preſente la bataille au Marquis du Guaſt & recouvre partie de ce qui eſtoit perdu. Il ſe faict trefve de trois mois entre le Roy & L'Empereur, laquelle eſt par apres proro-

gée pour dix ans, en leur entreveuë à Nice. Monsieur de Montmorency est faict Cõnestable. L'Empereur passe par France en amy, pour aller chastier les Gantoys. Le Duc de Cleves espouse la fille du Roy de Navarre, le mariage toutesfois n'est consommé. La famine survient en Piemont, contre laquelle est sagement pourveu par le seigneur de Langey, qui y estoit Lieutenant pour le Roy.

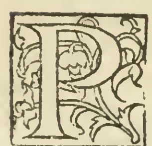
*Sommaire du neufiesme.*

LE bon traittemét qui fut faict à l'Empereur passant par France, aliena la volonté de ceux qui en estoyent confederez en haine de luy, & si ne peult de rien servir pour le faire accomplir les promesses qu'il avoit faictes de restituer Milan : encores se descouvrit mieux la haine qu'il portoit au Roy, par l'assassinat des seigneurs Rincon & Fregoze ambassadeurs pour le Roy, pour la végence duquel se rõpt la trefve de Nice. Monsieur le Dauphin Henry assiege Parpignan, monsieur d'Orleans conqueste le Duché de Luxébourg, qui ne fut longuemeut gardé, le seigneur de Langey soustient les effors du Marquis du Guast en Piemont, luy suborne six mille Italiens, & parce moyen le faict quitter la campagne, noz gens y gaignent quelques villes par les intelligences qu'y avoit le seigneur de Lãgey: puis mõsieur d'Annebault vient Lieutenant du Roy en Piemont, assiege pour neant Cony, ayant par mauvais conseil rompu les desseins du seigneur de Langey, lequel retournant en France, meurt à Tarare au grand regret des gens de letres & d'experience. Martin du Bellay son frere estant demeuré gouverneur de Turin, eslargit son ressort par la prise des lieux de Bony, Catillon, & S. Raphael. Monsieur d'Annebault repassant les monts est surpris de la tourméte sur le mont Cenys, & y pert plusieurs de sa suitte, entre autres le sieur de Carrouges, & luy mesme à peine en eschape. Les Rochelois s'estans revoltez obtiennent pardon au Roy. Martin du Bellay descouvre plusieurs intelligences des Imperiaux en Turin, & en faict punir les trahistres : estant apres luy mõsieur de Boutieres gouverneur de la ville de Turin Cesar de Naples fault à la surprendre, une fois par escalade, & l'autre avec des chartées de foing. Monsieur de Vendosme dresse en Picardie plusieurs courses & entreprises sur l'ennemy, avitaille Terouenne, prent Liliers & le ruine.

L'Annee ensuyvant, le Roy faict la guerre en Hainault, guaste le terrouër d'Avennes, & y destruit quelques forts & chasteaux. Monsieur de Vendosme prent Bapaulme sans le chasteau. Landrecy que les Bourguignons abandonnerent, fut trouvé commode pour estre fortifié : à ceste cause le Roy pour en favoriser la fortification tient longuement un camp à Marolles : ce-pendant Maubeuge & Emery sont prises par monsieur le Dauphin Henry, mais il fault à prendre Bains pour n'avoir moyé d'y camper plus de deux jours. Monsieur d'Anguien pert quatre galleres, cuidãt prẽdre le chasteau de Nice, abusé de ce que le sieur de Grignan gouverneur de Marseille y pensoit avoir intelligence. Monsieur d'Orleans prent pour la seconde fois Arlon & Luxembourg. Peu de temps apres estant à peine fortifié Landrecy, l'Empereur l'assiege le deffendans la Lande & d'Hessé : ce pendant le Prince de Melphe avitaille Luxembourg à grande difficulté. Aussi est Landrecy refreschy de gẽs & de vivres à la faveur de l'armée du Roy y estant en personne, parquoy l'Empereur leve le siege & bastist une citadelle à Cambray pour l'opposer à Landrecy. Barberousse prent la ville de Nice : assiege pourneant le chasteau, le Marquis du Guast venant au secours prent Mondevis, & Carignan qu'il fortifie. Le sieur de Boutieres lieutenant pour le Roy en Piemont prent S. Germain, mais il est blasmé d'avoir laissé fortifier Carignan sans l'empescher, pour l'importance dont il estoit à la campagne du Piemont. Le Roy envoye en son lieu monsieur d'Anguien, qui prent Cressentin Palezol & Desane & assiege Carignan le Marquis du Guast le veult secourir, dont vint l'occasion de la bataille de Serizolles, apres laquelle Carignan & plusieurs villes en Piemont & Montferat furent prises par noz gens. L'Empereur & le Roy d'Angleterre courroucez de ceste victoire assaillent la France de deux pars. Le Roy d'Angleterre assiege Boulongne, & la prent par la faute du gouverneur. L'Empereur prent Luxembourg, Ligny & Sãdizier, vient jusques à Espernay, puis tourne vers Picardie, & accorde la paix au Roy, le laissant en guerre avecques l'Anglois : contre lequel le Roy tourne ses forces de mer, & de terre. Monsieur le Dauphin prent & pert en un moment la basse Boulongne, le fort d'Outreau se dresse pour arre-

ster les courses des Anglois, qui sont deffaits par les nostres en plusieurs rencontres. L'Amiral d'Annebault avecques grand nombre de galeres & navires ne pouvant attirer sur mer les Anglois au combat pigle leur coste. La paix se faict avecques le Roy d'Angleterre, lequel peu apres va de vie à trespas, le Roy François n'arreste gueres à le suyvre, & decede à Rambouillet mille cinq cens quarante & sept.

## EXTRAICT DU PRIVILEGE.



PAR grace & privilege du Roy il est permis à Pierre l'Huillier, Libraire en ceste université de Paris d'imprimer ou faire imprimer vendre & distribuer un livre intitulé, LES MEMOIRES DE MESSIRES MARTIN & GUILLAUME DU BELLAY. &c. & deffenses à tous autres de quelque estat & qualité qu'ils soient d'imprimer ou faire imprimer, vendre ny distribuer ledict livre sur peine de confiscation desdicts livres & d'amende arbitraire, comme appert plus amplement és lettres de privilege, données à Boulongne lez Paris, le seiziesme de Iuillet, l'an de grace, M. D. L X V I I I. de nostre regne le huictiesme.

Signé. CAMVS.

Et scellé du grand seel sur simple queue de cire jaune.

ENTRE ceux qui ont mis la main à la plume pour consacrer à l'immortalité, les choses dignes de memoire, il s'en trouve peu qui n'ayẽt ou trop adjousté à l'exaltatiõ & magnificẽce de leurs Princes, ou trop diminué de la gloire des estrangers : & y en a beaucoup qui se sont permis telle licence, d'escrire à lavolée tout ce qui leur tõboit en l'esprit, qu'en maints endroits ils nous ont depeint des fables plus q̃ pueriles en lieu d'histoire. Et encores au jourd'huy no⁹ voyons quelle foy on doit adjouster à ceux qui n'ont honte de exposer en lumiere leurs œuvres, ou les choses dont nous avons vraye & entiere cognoissance, sont autrement par eux descrites, qu'elles n'ont esté faictes. Vray est que nous avons assez d'histoirens, qui nõ moins doctement que diligemmẽt nous ont descrit en general les hazardeuses entreprinses des guerres, les traittez de paix & d'alliances, les gouvernemens des republiques, les mutatiõs des Royaumes & Empires, la nature & les mœurs des hommes, les situations des lieux, & coustumes des villes. Et singulierement Paul Emile & Paul Iove, ont rapporté grande louange en l'histoire qu'ils nous ont laissée, de ce qui est advenu de nostre temps par tout le mõde universel (bien que Paul Iove en plusieurs endroits de son histoire, s'est mõstré plus partial qu'il ne me semble q̃ deveroit faire un bon historien qui doit escrire la verité sans s'affectionner à l'une ou à l'autre part) mais quant aux particularitez de ce Royaume, & ce qui cõcerne les guerres q̃ le feu Roy de treslouable memoire François premier de ce nom a esté contraint soustenir & entreprẽdre, je n'ay veu hõme qui se soit employé à les descrire tant amplement & & par le menu, q̃ feu mon frere Messire Guillaume du Bellay seigneur de Lãgey, Chevalier de l'Ordre du Roy, & son Lieutenant general en Italie, hõme de telle vertu & erudition q̃ chacũ a cogneu. Lequel avoit cõposé sept Ogdoades Latines, par luy mesmes traduictes du cõmandemẽt du Roy en nostre lãgue vulgaire, ou lon pouvoit veoir cõme en un clair miroir non seulemẽt le pourtraict des occurẽces de ce siecle, mais une dexterité d'escrire merveilleuse & à luy peculiere selõ le jugemẽt des plus sçavãs. Toutesfois sõ labeur nous est demeuré inutil par la malice de ceux qui ont desrobé ses œuvres, voulãs ensevelir l'hõneur de leur Prince & de leur natiõ, ou faisãs leur cõpte (peult estre) qu'à successiõ

de temps ils en pourrõt faire leur proufit, en chãgeant l'ordre & deguisãt un peu le lãgage. En quoy la substãce pourroit grandemẽt estre alterée, & la reputatiõ d'autruy prejudiciée. A raison dequoy il m'a semblé estãt quelquesfois en repos des armes, employãt mõ tẽps, afin de n'estre reputé oisif (car oisiveté est mere & origine de tous vices) ne devoir espargner ma peine & diligence, pour faire publier trois livres q nous restẽt de sa cinquiesme Ogdoade, & les accõpagner d'autres sept cõtenans plusieurs briefs memoires tãt de la paix q̃ de la guerre, dõt je puis parler en partie cõme tesmoing oculaire: car en plusieurs endroits, & deça & delà les mõts me suis trouvé en personne, & des autres, ay peu avoir certein advis par ceux q ont esté presens, gens de foy & de sincere jugement, conformant le dire des uns aux autres, & mesmes de plusieurs estãgers q en parlẽt sans affectiõ: ayãt esté tousjours soigneux d'entẽdre en quelle sorte les choses sont passées depuis quarãte & deux ans que j'ay cõmencé à mõter à cheval, jusques au trespas dudict feu Roy. Protestãt que je ne me suis beaucoup arresté à farder mõ ouvrage de couleurs de Rhetorique, aussi n'est-ce pas ma vacatiõ. Parquoy j'ay dressé mon but à representer & deduire les choses au plus pres de la verité qu'il m'a esté possible, & ne pense avoir aucunemẽt enrichy la besongne pour vouloir flatter ou taxer autruy. Mais si j'ay d'adventure quelque chose obmise (ainsi qu'il est fort dificile d'avoir l'œil par tout) il me semble q̃ je suis d'autant plus excusable, que moins j'ay esté noutry aux lettres, & q̃ j'ay eu assez peu de loisir & de moyẽ d'employer le temps à escrire, pour avoir toute ma vie ordinairemẽt suivy les armes au service de mõ Prince. Ce que je prie les lecteurs vouloir mettre en consideration, & recevãs pour aggreable ce qu'ils pourrõt trouver digne de leur estre presenté, estimerõt (s'il leur plaist) q̃ je ne seray jamais de l'opinion de Lucilius hõme Romain, lequel ne vouloit ses escrits tõber és mains des personnes tresdoctes, & moins estre leuz des ignorans, pour autant (disoit il) que les uns avoient plus de cognoissance que luy, & les autres n'y entendoient rien: car j'ay seulement voulu en cecy preparer le chemin à ceux q sont plus sçavãs q̃ moy, lesquels pourrõt doler cy apres ce q̃ j'ay grossemẽt esbauché, pour le rediger en stile & lãgage plus beau & plus orné, y adjoustãt ou diminuant ce qu'ils cognoistrõt venir mieux à ꝓpos, afin de cõserver à la posterité les faicts vertueux & memorables de nostre tẽps.



PREMIER LIVRE DES

# MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DU BELLAY, SEIGNEVR DE LANGEY,

*chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, & son lieutenant general en ses païs & Duché de Normandie, en l'absence de monseigneur le Dauphin: des choses avenues depuis l'an mille cinq cens & treze qu'il vint à la cour: jusques au trespas du Roy de tres-louable memoire FRANCOIS premier de ce nom.*



AYANT LE Roy Loÿs douziesme, apres l'heureuse journée de Ravenne, esprouvé l'inconstance des choses du mõde en la perte qu'il feit de son Duché de Milã, il se delibera de chercher tous moyens pour le recouvrer & remettre en ses mains. Et comme Prince non moins prudent que magnanime, y voulut user de la diligence requise & necessaire en toutes entreprises haultes & de grande consequence. Afin mesmement d'y pouvoir donner ordre, avant que l'ennemy se peust impatroniser des chasteaux de Milan, & de Cremone, qui estoient encores demourez en la puissance des François, estant capitaine dedans le chasteau de Milan le Chevalier de Louvain, & dedans le chasteau de Cremone Ianot de Herbouville seigneur du Bunou. A ceste occasion pour secourir lesdictes places, & reconquerir son Duché de Milan, il voulut pourvoir d'un bon chef à la conduicte de son armée, & entre autres choisit messire Loÿs de la Trimouille comme digne de tenir ce lieu en l'armee qu'il dressa l'an

*Ordre donné par le Roy Loÿs pour le recouvremẽt du Duche de Milan.*

mille cinq cens & treze apres Pasques, environ le temps que je vin jeune à la cour. Et pour l'accompagner de chefs de guerre bien experimentez & vertueux, depescha avecques luy le seigneur Iean Iacques Trivulce Mareschal de France, & messire Robert de la Marchk seigneur de Sedan, avecques sept ou huict cens hommes d'armes, huict mille avanturiers François, & six mille Lansquenets, soubs la conduite du seigneur de Fleurenges fils aisné dudit messire Robert. Et avoit le seigneur de Sedan inventé un camp de charpenterie qui se trainoit par chariots pour clorre l'armée, si la necessité d'avanture leur survenoit de soustenir une bataille en endroit peu avantageux: toutesfois son invention (ainsi qu'entendrez cy apres) fut de grande despense, & apporta peu de prouffit. Surquoy, pour une parenthese, je ne vueil oublier que les feriez de Pentecouste l'année mesme fut espouzé à Chasteaudun monseigneur Charles Comte de Vendosmois & de Marle avecques madame Françoise d'Alençon vesve du Duc François de Longueville qui deceda au retour du voyage de Guienne, duquel voyage je doy faire mention avant que passer plus outre, car la cognoissance des choses passées donne grande lumiere à l'histoire du present.

*Mariage de Charles de Vẽdosme avec Françoise d'Alençon.*

*Expedition des Frãçois pour recouvrer le Royaume de Navarre.*

Or est-il, que peu apres la victoire de Ravenne soubs couleur de l'interdit jetté par le Pape Iules deuxiesme sur tous les Rois qui avoient assisté par leurs ambassadeurs au concile de Pise, donnant en proye toutes leurs terres & seigneuries, le Roy Ferrand d'Arragon feignant d'assaillir la France, entra au Royaume de Navarre: & avant que le Roy Iean eust loisir de penser à se deffendre & fortifier, il se trouva dessaisy des principalles villes qu'il eust en son obeissance, & mesmes de Pampelune, & fut quasi du tout spolié. A raison dequoy le Roy Loÿs desirant d'entretenir l'alliance & confederation qu'il avoit avec luy, envoya promptement le Duc François de Longueville gouverneur & son Lieutenant general en Guienne, avec une armée pour le secourir & restablir en ce qui avoit esté perdu, & avec luy le Duc Charles de Bourbon: mais estant adverty que lesdits de Bourbon & de Longueville ne s'accordoient gueres bien ensemble, cognoissant que telles divisions peuvent estre cause de grand desordre & confusion en un camp, & bien souvent de faire perdre les batail-

les,depescha monseigneur François Duc de Valois & Cõte d'Angoulesme,qui estoit le plus proche heritier de la couronne,& lequel depuis a esté Roy, afin de les accorder, & assopir la jalousie qu'ils pouvoient avoir l'un de l'autre. Et lors estant arrivé avec eux, encores que tousjours la principalle authorité demourast au Duc de Longueville, à raison qu'il estoit,comme dit est, gouverneur du païs, il marcha neantmoins jusques au Montjaloux, où la bataille fut presentée aux Espagnols qui estoient à sainct Iean de pied de porc: laquelle ils refuserent, disans leur estre deffendu du Roy de Ferrand de riẽ hasarder par une seule bataille. Puis apres avoir faict passer Roncevaulx au Duc d'Alve lieutenant general dudit Roy Ferrand,le Duc d'Angoulesme & ladite armée furent contremandez du Roy pour retourner tout court,à l'occasion que le Roy d'Angleterre Henry huictiesme de ce nom,& l'eleu Empereur Maximilian, à l'instigation & par la pratique du Pape Iules susdit faisoient grands preparatifs pour assaillir la Picardie,& de faict ils y firent un merveilleux effort. Car iceluy Roy Henry descendit avec une armée de vingt-cinq ou trente mille hommes de pied & bon nombre de cavalerie, & le plus grand nombre d'artillerie qui avoit passé cent ans au precedãt d'Angleterre deça la mer, pour entrer en France: avecques lequel Roy d'Angleterre se vint joindre ledit eleu Empereur Maximilian & son armée, de sorte que les deux ensemble estoient nombrez à sept ou huict mille chevaux,& quarante cinq mille hõmes de pied, tant Anglois, Allemans,que Hennuyers,car de Flamens & autres subjets du Prince d'Espagne Charles d'Autriche n'y en avoit aucuns: par-ce que ledit Prince & ses païs estoient en amitié avecques le Roy, à cause que le Roy Dom Philippe son pere en sa mort voyant qu'il laissoit son fils Charles, dont nous ferons cy apres mention en ces memoires, aagé seulement de vnze ans, & que le Roy devant qu'il fust en aage, (veu la legereté des Flamens) se pourroit investir des païs bas: pour obuier à ce,il ordonna par testament le Roy Loÿs xij. son curateur, & le Roy par le consentement des païs,y ordonna le sieur de Chievres de la maison de Croÿ.

*Passage du Roy Henry huictiesme en France.*

L'ARMEE mise ensemble passant pres d'Ardre & de S. Omer vint assieger Terouënne, mais en chemin quelque

*Siege de Terouënne par les Anglois & Imperiaux.*

nombre des leurs qui estoient demourez derriere pour cōduire l'artillerie furent rencontrez aupres de Tournehan de trois ou quatre cens hommes d'armes des nostres, qui estoient partis de Montreul & Boulongne, où fut gaingné sur eux une double grande coulevrine nommée S. Iean, & en avoit l'Anglois douze portans le boulet de ce calibre nommées du nom des douze Apostres : & y furent deffaits quelques gens de pied qui estoient en ladite conduite. A l'heure de ceste deffaicte estoit le Roy d'Angleterre sur son passage à venir de Calaiz trouver son camp devant Terouënne, lequel faillit d'estre rencontré, mais il se retira dedans S. Omer, auquel lieu le vint trouver l'Empereur Maximilian, & allerent de compagnie au camp. Peu de temps apres les garnisons de Montreul & autres voisines, & entre autres la compagnie de monseigneur de Vendosme conduite par le seigneur de Mouÿ, celle du Duc d'Alençon par François de Silly, le seigneur d'Imbercourt, celle du seigneur du Plessis d'Assé, & autres jusques à quatre cens hommes d'armes advertis qu'il devoit partir un grand envitaillement de la ville de Guines pour mener au camp devant Terouënne, l'allerent attendre pres d'Ardres, & ayans rencontré les coureurs des Anglois les chargerent & defeirent : mais la trouppe ne se sentant assez forte se ferma du charroy, ayant farcy toutes les advenues d'archers : de sorte que nostre gendarmerie les ayant chargez par plusieurs fois ne les sceut enfoncer à cause dudit charroy, tellement qu'apres avoir long temps combatu ils se retirerent tousjours fermez de leurdit charroy jusques dedans Ardres, qui estoit par nous abandōnée, & nous retirasmes à Boulongne ayās perdu beaucoup de gens de bien, & entre autres le sieur du Plessis qui fut frappé d'une fleche par le gousset en levant le bras pour combattre, & y eut grand perte de chevaux de coups de fleches.

*Rencōtre de François & Anglois pres d'Ardres.*

DEDANS Terouënne le Roy avoit ordonné pour ses lieutenans generaux de mesme puissance & authorité deux gentils capitaines, sçavoir est le seigneur de Teligny Seneschal de Rouergue avecques cent hommes d'armes de la compagnie de Charles Duc de Gueldres dont il estoit lieutenant, & messire Antoine de Crequy seigneur du Pontdormy frere puisné du seigneur de Crequy avec autres cent hommes d'armes de monsieur de la Gruture nou-

vellement decedé, estant lors de son trespas gouverneur de Picardie: & avoit ledit du Pontdormy ladite compagnie en garde: aussi y estoit le seigneur de Sercu ayant charge de cinq cens hommes de pied, le seigneur de Heilly cinq cens, le seigneur de Bournonville cinq cens, le Capitaine Brandhec Aleman cinq cens Lansquenets.

*Mariage de Claude de Lorraine Cõte de Guise, avec la sœur de monsieur de Vendosme.*

En ce temps environ la feste Dieu fut espouzé à Paris (estant le Roy logé aux Tournelles) Claude de Lorraine Cõte de Guise & d'Aumalle avecques Antoinette de Bourbon sœur de Charles Comte de Vendosme, & se feit le banquet en la maison d'Estãpes devant les Tournelles. L'apresdinée desdites nopces furent apportées nouvelles au Roy comme le seigneur de la Trimouille avoit esté rompu devant Novare, & son armée mise à vau de roupte.

*Ligue faicte à Cambray entre le Roy, le Pape & l'Empereur Maximilian contre les Venitiens & de ce que en aduint.*

Il ne sera (ce me semble) impertinent si ie dy un mot en passant des occasions & comment l'armée du Roy avoit esté mise hors d'Italie, pour le recouvrement de laquelle s'estoit faicte ceste entreprise. L'an mille cinq cens huict, le Roy, le Pape Iules, & l'Empereur Maximilian feirent trouver à Cambray leurs deputez, auquel lieu se feit une ligue entre eux, & fut conclu qu'à frais communs ils devoient chasser les Venitiens hors de la terre ferme d'Italie, les disans usurpateurs de ce qu'ils y tenoient tant sur l'Empire que sur le patrimoine de l'Eglise, & sur le Duché de Milan. Et pour executer ladite entreprise, fut conclu que le Roy avecques son armée, & l'Empereur avecques la sienne, & l'armée du Pape se joindroient ensemble à un jour dit, l'an mille cinq cens neuf, sur les limites des terres des Venitiens. Le Roy s'y trouva en personne au jour prefix avecques son armée accompagné des Princes de son sang, mais le Pape & l'Empereur faillirent de leur promesse, car nul ne s'y trouva pour eux, ains au contraire se trouva l'armée de la seigneurie en tel equipage, qu'entre Cassan & Pandin le Roy seul n'ayant nouvelles de ceux de la ligue, leur donna la bataille: laquelle ayant gangnée & pris tous leurs chefs, & vingtmille des leurs ayans esté tuez en ladite bataille, & le chasteau de Pesquaire pris d'assaut, se rendirent entre ses mains toutes les places des Venitiens, sçavoir est Verone, Vincence, Cremone, Creme, Padouë, Bresse, Bergame, & toutes les villes de la Ghiara d'Adde, & aussi les

autres places que tenoient lesdits Venitiens en la terre ferme, hors mis deux ou trois.

Or pour-ce que par ledit traitté de Cambray estoit dit qu'il seroit rendu à l'Empereur ce qui estoit de l'Empire, & pareillement au Pape ce qui estoit de l'Eglise: le Roy remit entre les mains de l'Empereur Verone, Vincence, Padoüe & les autres places, & entre les mains du Pape Rimini, Faence, Cervie, Ravenne, & les autres terres du patrimoine de l'Eglise. Mais l'année mesme l'Empereur laissa perdre Padoüe que les Venitiens reprindrent sur luy par faute d'y avoir bien pourveu, à la reconqueste de laquelle le Roy feit assister à l'Empereur le seigneur de la Palisse avecques quatre cens hommes d'armes François: mais il n'y feit pas bien son proufit ou pour sa negligence, ou autrement. Le Pape & ledit seigneur Empereur se banderent contre le Roy, & dressans leurs armées à frais cõmũs feirent assaillir le Duché de Milan, où ils ne prouffiterent gueres. Car Gaston de Foix Duc de Nemours lieutenant general en Italie l'an mille cinq cens & douze leur donna la bataille à Ravenne le jour de Pasques: en laquelle ils furẽt rompus & deffaicts, & Ravenne prise d'assault. Mais le Duc de Nemours poursuivant sa victoire, & n'estant suivy pour n'estre apperceu des siens fut tué: parquoy demoura le seigneur de la Palisse Iacques de Chabanes, qui estoit Grand-maistre de France depuis n'agueres par le trespas de messire Charles d'Amboise decedé l'an precedant, gouverneur & lieutenant general pour le Roy audit Duché de Milan & d'Italie.

Ledit an mille cinq cens & douze le Pape & l'Empereur encores animez contre le Roy qui estoit leur bienfacteur voyans ledit seigneur Roy avoir separé son armée, susciterent les Suisses soubs le tiltre du seigneur Maximilian Sforce fils du seigneur Ludovic Sforce (qui avoit esté usurpateur du Duché de Milan, mais depuis pris prisonnier par le Roy Loÿs à qui ledit Duché appartenoit à cause de madame Valentine sa grand-mere, & iceluy Ludovic Sforce estoit mort captif dedans le chasteau de Loches) lesquels à l'improviste descẽdirẽt audit Duché de Milã: où devãt que noz gens eussent le moyẽ de pourveoir à leurs affaires les spolierent dudit Duché, & en meirent en possessiõ Maximiliã Sforce fils dudit Ludovic: leq̃l les Suisses prĩdrẽt

en leur protectiõ, qui estoit cause q̃ le Roy avoit depesché le seigneur de la Trimouille pour recõquerir ledit Duché.

*Iournée de Novarre.*

ESTANT le seigneur de la Trimouille party, & les Suisses advertis de l'armée laquelle en toute diligence marchoit, envoyerent à messieurs des ligues querir dix mille hommes de secours, attendans lequel & sçachans bien que nostre armée desja estoit entrée en Dauphiné, partirent de Milan environ de sept à huict mille hommes pour nous empescher de passer le pas du Suze : mais advertis que desja avions faict telle diligence que nostre armée estoit en la plaine, se fermerent à Novare pour là attendre leur secours, lequel par le val d'Aouste venoit descendre à Ivrée. Le seigneur de la Trimouille de ce adverty les vint assieger dedans ladite ville de Novare sans attendre le reste de son armée qui estoit encores dedans les montaignes, ayant seulement en sa compagnie six mille Lansquenets, & quatre mille hommes de pied François : de gendarmerie, sa compagnie de cent hommes d'armes, celle de monsieur de Bourbon de pareil nombre conduite par le Bastard de la Cliette son lieutenant, messire Robert de la Marchk cent hommes d'armes, le Duc d'Albanie cinquante, le seigneur de S. André cinquante, monsieur de Bussy de Bourgongne cinquante, Iacques le Ieune dit Malherbe cinquante, de la compagnie du Marquis de Montferrat dont il auoit esté nouvellement lieutenant par le trespas du seigneur de la Crotte frere du seigneur du Lude. Avecques ladite armée le seigneur de la Trimouille vint loger pres la ville, où ayant fait furieuse batterie feit bresche raisonnable pour assaillir, mais il ne fut conseillé d'y donner l'assault pour deux occasions, l'une pour le grand nombre de Suisses qui estoient dedans, lesquels il ne pouvoit forcer sans grande perte d'hommes, l'autre qu'il avoit advertissement que le secours qui venoit de Suisse par le val d'Aouste approchoit d'Ivrée, lequel arrivant apres un sanglant combat & estans frais, eussent peu deffaire nostre armée ruinée audit combat encores qu'elle fust victorieuse. A ces causes leva son camp & marcha pour aller combattre ledit secours avant qu'ils fussent joincts ensemble : & pour cest effect alla loger à deux mille de Novare sur le chemin de Trecas. Dequoy le secours des Suisses adverty, laissant nostre armée à main gauche, la nuict subsequente sans ren-

contre entrerent dedans ledit Novare. Auquel lieu estans assemblez delibererent de sortir pour aller combattre le seigneur de la Trimouille lequel estoit logé mal à propos, d'autant que la gendarmerie ne pouvoit secourir les gens de pied à cause des canaulx & grans fossez qu'il y avoit entre deux. Aussi le lieu ordonné où la gendarmerie devoit combattre, estoit en un maraiz où les chevaux estoient enfangez jusques au genoil. Et si ne fut faict diligence de fermer le camp qui avoit tant cousté à charier (chose qui eust bien servy pour arrester la fureur des Suisses, attendant le reste de l'armée qui estoit à venir) & disoit on que ceste faute advint pour sauver une casine estant au seigneur Iean Iacques Trivulce. Qui eust temporisé, le sieur de Tavãnes qui estoit ja arrivé à S. Ambroise au val de Suze avec six mille Lansquenets qu'il amenoit que le Duc Charles de Gueldres avoit envoyez au Roy pour son secours, y fust arrivé à temps.

Les Suisses donques ayans beu chacun un coup sans autre sejour sortirent en campagne: une partie print le chemin à la teste de nostre camp: l'autre partie prenant le chemin à la main gauche, & laissans nostre armée à droitte, vindrent assaillir noz Lansquenets par le costé qui tire vers Trecas, lesquels ne pouvans estre secourus de nostre gendarmerie, & estans en lieu où eux mesmes n'avoient moyen de combattre, furent rompus, & une partie taillée en pieces: & mesmes entre autres le seigneur de Fleuranges leur General, & le seigneur de Iamets son second frere demourerent parmy les morts: dequoy messire Robert de la Marchk leur pere adverty avec cent hommes d'armes dont il avoit la charge tourna la teste droict à l'ennemy, & feit une si furieuse charge qu'en bien combatant vint jusques aux lieux où estoient couchez ses enfans parmy les morts, & chargea l'aisné sur son cheval, & l'autre sur celuy d'un sien homme d'armes: & en despit des ennemis les tira hors du danger, non sans qu'ils eussent des coups infinis tant au visage à la gorge qu'autres lieux. Mais à l'ayde de Dieu & des bons chirurgiens la vie leur fut sauvée. Le seigneur de la Trimouille voyant le desastre tourné sur luy, & estant hors d'esperance, par ce qu'il avoit perdu la force de ses gẽs de pied, & estoit blessé en une jambe, se retira le chemin de Verceil, & de là à Suze: (chose qu'il feit aisement par-ce

que les Suiſſes n'avoient aucune cavalerie, ) autres des noſtres ſe retirerent par le val d'Aouſte.

*Armée de mer contre les Anglois & combat.*

AV meſme temps ayant le Roy faict paſſer par le deſtroict de Gibeltar quatre galeres ſoubs la charge du capitaine Pregent pour reſiſter aux incurſions que faiſoient les Anglois ſur la mer de Ponent le long des coſtes de Normandie & Bretaigne : l'Admiral d'Angleterre lequel avoit donné la chaſſe aux galeres dudit Pregent juſques pres de Breſt, fut combatu par leſdites galeres, & fut bleſſé ledit Amiral qui mourut peu de jours apres. Derechef devant S. Mahé en Bretaigne, le jour de S. Laurens fut combatu par quatre vingts navires Angloiſes contre vingt Bretonnes & Normandes, & eſtant le vent pour nous & contraire aux Anglois, fut combatu en pareille force : & entre autres le capitaine Primauguet Breton capitaine de la Cordeliere navire ſurpaſſant les autres en grandeur, que la Royne Anne avoit fait conſtruire & equipper, ſe voyant inveſty de dix ou douze navires d'Angleterre, & ne voyant moyen de ſe developper, voulut vendre ſa mort : car ayant attaché la Regente d'Angleterre, qui eſtoit la principale nef des Anglois, jetta feu de ſorte que la Cordeliere & la Regente furent bruſlées, & tous les hommes perdus tant d'une part que d'autre.

*Refreſchiſſement de Terouënne aſiegée par l'Anglois.*

QVELQVE temps apres le Roy ayant entendu la neceſsité de vivres en laquelle ſe commençoient à trouver ceux de Terouënne, pour desja avoir eſté aſsiegez ſix ou ſept ſepmaines, delibera de leur faire bailler quelque refreſchiſſement, attendant que ſon armée fuſt aſſemblée pour du tout les aller ſecourir. Et desja avoit eu nouvelles que le Duc de Northfolc de la blanche roze, lequel de lōg temps avoit eſté fugitif d'Angleterre, luy amenoit ſix mille Lanſquenets. A ceſte cauſe le Roy avoit mandé au ſeigneur de Piennes gouverneur de Picardie & ſon lieutenant general en l'armée qu'il aſſembloit à Blangy en Ternois pres de Hedin, de trouver le moyen de faire ledit refreſchiſſement. Le ſeigneur de Piennes avecques l'opinion des capitaines eſtans avec luy tels que le Duc Loÿs de Longueville capitaine de cent gentils-hommes de la maiſon du Roy, le ſeigneur de la Paliſſe Grand-maiſtre de France, le ſeigneur d'Imbercourt, le capitaine Bayar, le Baron Beard, meſsire Emar de Prye, le ſeigneur de Bonnivet, le ſeigneur de Bon-

neval, le ſeigneur de la Fayette lieutenant de la compagnie de l'Amiral de Graville, la compagnie du ſeigneur Iules de S. Seuerin, le ſeigneur de Malebert lieutenant du Comte de Guiſe de Lorraine, le ſeigneur de Clermõt d'Anjou lieutenant du Duc d'Angouleſme, Nicolas ſeigneur de Mouÿ lieutenãt de monſeigneur de Vendoſme, François de Silly Baillif de Caen lieutenant du Duc d'Alençon, & autres capitaines de gens d'armes, avecques le ſeigneur de Foutrailles capitaine general des Albanois, conclud d'envoyer ledit Foutrailles avecques ſes Albanois portant chacun Albanois ſur le col de ſon cheval un coſté de lard, & de la poudre à canon, leſquels devoient donner juſques au bord des foſſez de la ville, & jetter ledit lard & pouldre en lieu où noz gens à la garde de leur arquebuzerie & artillerie le peuſſent ſeurement retirer dedans la ville, & que ce temps pendant ledit ſeigneur de Piennes & de la Paliſſe avecques quatorze cens hommes d'armes les ſuivroient juſques ſur le hault de Guigneguatte pour les ſouſtenir: choſe qui fut executée par leſdits Albanois bien & d'extrement. Et eſtoient allez pluſieurs jeunes hommes pour leur plaiſir quand & eux qui entrerent dedans pour viſiter leurs amis en eſperance de reſſortir, mais ils n'eurent le moyen. Entre autres y eſtoient le ſeigneur d'Anton ſeul fils de monſeigneur de Bouſchage, le ſeigneur de la Rochedumaine, Iean de Mouÿ ſeigneur de la Mailleraye, l'eſcuyer Boucar, la Roche Heſmon, la Roche Sendry & pluſieurs autres.

*La journée des eſperons.*

AYANS executé ce qu'ils avoiẽt entreprins, le ſeigneur de Piennes fut d'advis de ſe retirer, mais quelques jeunes hommes eurent envie d'aller recognoiſtre le camp de l'ennemy, autres pour la grande chaleur qu'il faiſoit, (car c'eſtoit la my Aouſt) ſe voulurent refreſchir, oſtans leurs habillemens de teſte, montans ſur leurs haquenées, & buvans à la bouteille, n'ayans eſgard à ce que pouvoit faire l'ennemy, & monſtrans peu d'obeïſſance à leur chef: mais ce pendant qu'ils s'amuſoient à leur plaiſir, l'ennemy ne dormit pas, car il feit partir de ſon camp quatre ou cinq mille chevaux, & le nombre de dix à douze mille hommes de pied tant Lanſquenets qu'Anglois, & ſept ou huict pieces d'artillerie de campagne, leſquels paſſans la riviere du Lis pres de Dellette vindrent attendre noz gens au paſſage de la riviere qui paſſe à Huchin, auquel lieu trouvans noſtre

cavalerie en desordre, devant qu'ils eussent loisir de monter sur leurs grans chevaux, & prendre leurs habillemens de teste, furent mis en tel desordre qu'il se trouva peu des nostres qui eussent le moyen de combatre, & par-ce que les esperons servirent plus que l'espée, fut nommée la iournée des esperons. En ladite roupte furent pris le Duc Loÿs de Longueville, & le seigneur de la Palisse, (mais il fut recours) le capitaine Bayard, le seigneur de Clermont d'Anjou lieutenant de monsieur d'Angoulesme, le seigneur de Bussy d'Amboyse, & plusieurs autres tant capitaines que soldats.

Le Roy estant à Paris, eut nouvelles de ladite roupte, & par-ce qu'il estoit fort tourmenté des gouttes, se feit porter en une littiere jusqnes à Amiens, & envoya monsieur d'Angoulesme, qui depuis a esté Roy, son lieutenant general en Picardie trouver le camp à Blangy, par-ce qu'il fut bien adverty que ladite deffaitte estoit advenue pour les partialitez qui estoient entre les chefs de son armée, luy commandant expressément de ne riẽ faire sans l'advis des vieils capitaines. Lequel prenant l'armée en main delogeant de Blangy alla loger à Ancre delà la riviere de Somme qui est lieu propre pour faire teste à l'ennemy quelque part qu'il vueille marcher, car c'est au milieu de la frontiere : puis le Roy se voyant hors d'esperance de pouvoir assembler son armée à temps pour secourir Terouënne, (car desja vivres deffailloient) feit entendre aux assiegez qu'ils trouvassent moyen de faire composition honnorable, ce qu'ils feirent: car apres avoir tenu neuf sepmaines, & estans en extremité de vivres, sortirent leurs bagues sauves, enseignes desployées, armet en teste, & la lance sur la cuisse, & les gens de pied marchans en bataille enseignes desployées & tabourin sonnant, & les habitans de la ville leurs bagues sauves. Ayant ledit Roy d'Angleterre la ville de Terouënne entre ses mains, à la suscitation des Flamens la feit demolir, remplir les fossez, & brusler toutes les maisons, hormis l'Eglise & les maisons des chanoines. *Prise & ruine de Terouenne par les ennemis.*

Au mesme temps que ces choses se faisoient à Terouënne, estant (comme i'ay predit) le seigneur de la Trimouille retiré d'Italie, il fut suivy par quatorze ou quinze mille Suisses incitez par le Pape Iules & l'Empereur Maximilian accompagnez de la gendarmerie de la franche Comté, & *Siege de Dijon par les Suisses.*

de quelques chevaux Allemans conduits par Vlrich Duc de witemberg, lesquels le vindrent assieger dedans Dijon principalle ville de Bourgongne, qui n'estoit remparée ny fortifiée en sorte du monde, mais la vertu des hommes servit de murailles. Lesdits Suisses ayant esté cinq ou six sepmaines audit siege, & le seigneur de la Trimouille se voyāt hors d'esperance de secours, pour estre l'Empereur & le Roy d'Angleterre en Picardie, estāt aussi la guerre en Guiēne du costé de Fontarabie & de Navarre, chercha moyen de les pouvoir renvoyer, & en fin tant pratiqua envers eux, qu'en leur promettant quatre cens mille escus, qu'ils disoiēt leur estre deüs pour les services qu'ils avoient faicts au Roy aux guerres precedentes en Italie, les renvoya en leur païs, leur fournissant vingt mille escus comptant, & pour le reste de ladite somme leur bailla pour hostage le seigneur de Mezieres son nepveu, Baillif de Dijon nommé de Rochefort, & quatre bourgeois de ladite ville, & par ce moyen furent apaisez lesdits Suisses, & se retirerent en leur païs, & ceux de Bourgongne demourerent en leur liberté. Vray est qu'il y avoit des conditions audit traitté qui n'estoient honorables pour un tel Prince que le Roy: mais la necessité n'a point de loy pour sauver une province: aussi le Roy les ayant entendues ne voulut ratifier lesdites conditions, mais les reprouva comme indignes de sa maiesté.

Le Roy d'Angleterre ayant faict raser Terouënne (comme cy devant est dit) & voyant l'armée du Roy se preparer, & desja la saison estre tardifve, delibera de laisser la Picardie: & à l'instigatiō de Maximiliā, prīt le chemin de Tournay ville de toute ancienneté de l'obeissance du Roy: mais pour l'heure estoit sans garnison, & n'y avoit autres gens pour la garde, sinon les Citadins, par-ce que jamais le Roy n'eust presumé que l'Anglois eust laissé son entreprise de Picardie pour aller attaquer une place laquelle ayant prise luy estoit de peu de commodité, pour estre enclavée dedās tous les païs bas, ayant d'un costé Henault, & d'autre le Comté de Flandres, & loing de la mer: toutesfois à la persuasion dudit Eleu Empereur, il y alla: & faut entendre que l'armée dudit Maximilian estoit souldoyée aux despens du Roy d'Angletere, & mesmes ledit eleu Empereur avoit cent escus par jour pour son plat, & pour ledit voyage print

ſon chemin par l'Iſle en Flandres,qui eſt à cinq lieuës dudit Tournay. Arri vé qve fut ceſte groſſe armée devant Tournay,& les habitans ſe voyans ſans chef & hors d'eſpe rance de ſecours, par-ce que le Roy n'y pouvoit aller ſans paſſer le Comté de Henault, & deux ou trois groſſes rivieres, & entre autres celle de l'Eſcauld & celle de Carpes, apres avoir enduré quelque batterie ſe rendirent au Roy d'Angleterre: lequel apres y avoir fait faire une citadelle, & laiſſé bonne proviſion de munitions & d'hommes pour la garde d'icelle, & ſe voyant l'hyver à doz ſe retira en Angleterre, ayant auſſi eu une treſgrande victoire contre Iacques le quart Roy d'Eſcoſſe lequel eſtoit mort en la bataille, eſtant le Duc de Northfolk de la maiſon de Hawart, lieutenant general de l'armée d'Angleterre.

*Prinſe de Tournay par les Angloys*

ENVIRON Nouël ſubſequent audit an mil cinq cens & treze mourut à Bloys la Royne Anne de Bretaigne femme du Roy Loÿs,laiſſant du Roy & d'elle deux filles, l'aiſnée nõmée Madame Claude,la puiſnée madameRenée.Eſtant doncques le Roy en viduité,le Duc Loÿs deLongueville qui eſtoit priſonnier en Angleterre meit en avant le mariage dudit Roy Loys & de madame Marie ſœur du Roy Henry d'Angleterre huictieſme de ce nom, à fin que par ce moyen on feit une bõne paix entr'eux & leurs Royaumes: choſe qui ſe paracheva ainſi qu'il ſera dit cy apres, & deſiroit le Roy ledit appoinctement àfin qu'il peuſt dreſſer ſon armée pour la reconqueſte du Duché de Milan,ſans eſtre empeſché du Roy d'Angleterre.

*Mort de la Royne Anne.*

AV mois de May enſuivant,mil cinq cens cens quatorze, François Duc de Valois & Comte d'Angouleſme apparant heritier de la couronne de France, eſpouza à S.Germain en Laye madame Claude fille aiſnée du Roy,Ducheſſe de Bretaigne par la ſucceſſion de la Royne Anne ſa mere,leq̃l mariage ne s'eſtoit ſçeu faire du viuãt de ladite Royne Anne, par ce qu'elle aſpiroit pluſtoſt au mariage de Charles d'Autriche pour ceſte heure Empereur dõt avoit eſté pourparlé lõg tẽps avãt,qu'à celuy dudit Duc d'Angouleſme: & diſoit on que l'occaſion qui à ce la mouvoit eſtoit pour la haine qu'elle portoit à madame Loÿſe de Savoye mere dudit duc d'Angouleſme: & auſſi q̃lque tẽps devant eſtant le Roy fort malade à Bloys ladite Royne craignãt ſon decez avoit fait charger ſur la riviere de Loyre ſes meubles plus precieux

1514.

*Mariage du Duc Frãçois d'Angouleſme.*

pour porter à ſon chaſteau de Nãtes, leſquels furẽt arreſtez pres de Saumur par le Mareſchal de Gyé, dõt elle prit telle haine contre luy qu'elle le fiſt chaſſer hors de la cour.

*Mariage du Roy Loys douzieſme.*

ENVIRON le commencement d'Octobre enſuivãt fut le traitté de mariage ja commencé par le Duc de Longueville conclu entre le Roy & madame Marie d'Angleterre, par lequel entre autres articles le Roy d'Angleterre inſiſta fort à ce que le Duc de Sowthfolk qui eſtoit au ſeruice du Roy luy fuſt mis entre les maĩs, ainſi que le Roy Dom Philippe avoit rendu ſon frere aiſné, choſe que jamais le Roy ne voulut accorder: bien fut content de ne le tenir en ſon Royaume, & le feit rerirer à Mets, auquel lieu pour ſon eſtat luy donna ſix mille livres de penſion par an.

*Tresbelle hiſtoire de la ſucceſſion du Royaume d'Angleterre & du duc de Sowthfolk.*

ENCORES que ce ne ſoit la matiere que i'ay deliberé de traitter, des affaires d'Angleterre, ayant entrepris ſeulement de deduire en ces memoires ce qui eſt advenu en noſtre Royaume, ou aux guerres qu'avons eues dehors, ſi eſt-ce qu'il m'a ſemblé bon de dire incidentement & en brief, qui eſtoit ledit Duc de Sowlthfolk, & la cauſe pour laquelle il eſtoit fugitif d'Angleterre, & venu au ſervice de noſtre Roy. Le Roy d'Angleterre Edouard le quart (duquel meſſire Philippe de Commines fait mention en ſes Memoires, qui deſcendit en Picardie du temps du Roy Loÿs unzieſme de ce nom : & qui traitta avec ledict Roy Loÿs à Piquigny) avoit deux freres, l'un nõmé Georges Duc de Clarence, l'autre Richard Duc de Glocestre. Or eſt-il qu'il eut opinion de veoir les propheties de Merlin, pour ſçavoir ce qui devoit advenir à ſa poſterité, qui eſt une ſuperſtition laquelle regne en Angleterre dez le temps du Roy Arthur. Voyant leſdites propheties par l'interpretation qui luy en fut faicte (car ſe ſont comme les oracles d'Apollo où il y a tousjours double intelligence) fut trouvé que l'un de ſes freres, duquel le nom ſe commenceroit par un G. oſteroit la couronne hors des mains de ſes enfans, or eſt-il qu'il avoit deux fils & deux filles. Le Duc de Clarence (cõme j'ay dit) ſe nommoit Georges, parquoy il eut opinion que de luy parloit la prophetie, à ceſte occaſion le feit prendre, & ſans forme de juſtice le feit mourir en une pippe de malvoiſie, ſe perſuadant que par ſa mort la prophetie ne ſortiroit ſon effect: n'ayant eſgard que ſon autre frere eſtoit Duc de Gloceſtre, duquel la premiere lettre du

nom de son Duché commençoit par G.

Dudit Duc de Clarence demeura une fille laquelle fut mariée à un gentilhomme du païs nommé Pole en son surnom, dont descendit le Millord Montagu, lequel le feu Roy Henry huictiesme feit decapiter : aussi en sortit Regnauld Pole, lequel estant fugitif à Romme pour eviter la fureur du Roy a esté faict Cardinal, & de ceste heure vit encores: & un autre frere nommé Geoffroy Pole. Le Roy Edouard cy dessus nommé pensant par la mort de son frere le Duc de Clarence avoir expié la prophetie de Merlin, venant à la fin de ses jours laissa ses enfans mineurs en la garde de son frere le Duc de Glocestre, lequel par ambition de regner apres le decez du Roy son frere, feit mourir les deux fils dedans la tour de Londres, donnant à entendre au peuple qu'ils estoient morts par accident s'estans precipitez du hault du pont lequel entre dedans la tour, les filles meit en religion, les declarant bastardes, disant que la Royne leur mere estoit mariée à un gentilhomme du païs, & par ce moyen ayant les forces en main se feit couronner Roy d'Angleterre : estant couronné, tous ceux qu'il sentit qui en avoient murmuré, les feit mourir de diverses morts. Le Comte de Richemond nommé Henry, qui avoit grand credit au païs, craignant la fureur du Roy s'embarqua pour se sauver en France, mais la tourmente & le vent contraire le jetta dedans les havres de Bretaigne, où le Duc de Bretaigne François l'arresta prisonnier, pour complaire au Roy d'Angleterre duquel il estoit allié: auquel lieu il fut detenu jusques au trespas dudit Duc François, lors que le Roy Charles huictiesme de ce nõ espousa madame Anne Duchesse de Bretaigne sa fille, leq̃l le meit en liberté, luy donnant pension pour son entretenement.

Le Roy Richard continuant tousjours sa tyrannie, les seigneurs du païs d'Angleterre, & mesmes le frere aisné du Duc de Sowthfolk (duquel est mẽtion cy dessus, qui estoit de la maison de la Pole, descendu de la maison de Lanclastre, lesquels portoient la Roze blanche au contraire de ceux de la maison d'Yorc, dont estoit descendu le Roy Richard, qui portoient la rouge) pour mettre le Royaume en repos, manderent secrettement audit Comte de Richemond que s'il pouvoit trouver moyen que le Roy de France luy armast quelques navires, & le voulust secourir de

cét hommes d'armes & deux mille hommes de pied pour descendre en Angleterre, la pluspart du païs se tourneroit de sa part, pour expulser ce Roy Richard à cause de sa tyrannie. Sa requeste luy fut accordée par le Roy, & par madame Anne de France sa sœur, Duchesse de Bourbon, Regente en France à cause de la minorité du Roy son frere: l'equippage fut dressé à Dieppe, & fut chef de l'armée pour le Roy, le seigneur de Chandec de Daulphiné lieutenant du Comte François de Vendosme, & maistre d'un navire Dieppois nommé le Poullain de Dieppe. La fortune leur fut bonne, car s'ils eussent faict descente au lieu où ils avoient deliberé, ils eussent trouvé en teste le Roy Richard accompagné de quarante mille hommes: mais le vent leur fut si à propos qu'il les jetta à l'opposite au païs de Guallés, où tout à leur aise ils feirent leur descente.

Devx jours apres estant publié par le païs que le Cõte de Richemõd avoit pris terre en Gualles, ceux qui l'avoiét mandé & plusieurs autres se vindrent joindre avec luy: estans assemblez fut conclu de marcher droit à Londres, car qui est maistre de Londres commande à tout le Royaume. Le Roy Richard lequel (comme j'ay dit) estoit en campagne avec quarante ou cinquante mille hommes marcha droit à son ennemy, qu'il rencontra sur le chemin de Londres, où estans leurs batailles rengées l'une devant l'autre, la plus part de ceux qui estoient avec le Roy l'abandõnerent, & se retirerent du costé du Comte de Richemond. Ce nonobstant le Roy qui estoit courageux, ne laissa de marcher la teste droite à son ennemy: mais le petit nombre d'hommes qu'il avoit ne peut soustenir l'effort du grãd nombre qu'avoit le Comte de Richemond, si est-ce qu'il combatit avecques telle vertu, qu'il fut tué sans jamais avoir reculé un seul pas. La bataille gangnée ledit Henry Comte de Richemond marcha à Londres, auquel lieu estant arrivé assembla un parlement, & feit retirer de religion les deux filles du Roy Edouard le quart, dont il espousa l'aisnée par le consentement du Parlement, & à cause d'elle se feit couronner Roy, la puisnée donna en mariage au Comte de Devonshere depuis Marquis d'Excestre nommé de Courtenay.

Estant paisible du Royaume & de la Couronne, encores que le Duc de Sowthfolk eust esté un des principaux

autheurs

autheurs de le faire passer en Angleterre, si est-ce qu'il l'eut en soupçon, par-ce qu'il estoit descédu de la maison de Lãclastre, & delibera d'en faire exterminer la race. Ledit Duc de Sowthfolk avoit deux freres, l'un dõt cy dessus est faicte mention, qui estoit lieutenant du Roy en Irlande, l'autre estoit jeune de sept ou huict ans, l'aisné ayant quelque advertissement de la mauvaise volonté que le Roy luy portoit, s'embarqua, & s'en vint à refuge en Flandres, devers le Roy Dom Philippe fils de l'Empereur Maximilian, & de madame Marie fille du Duc Charles de Bourgõgne: & son frere qui estoit en Irlãde adverty de la fuitte de sondit frere se sauva par mer au païs des Ostrelins, & de là en Allemagne: le jeune fut mis prisonnier en la tour de Londres: où je l'ay encores veu en l'an mille cinq cẽs dixhuict, mais depuis il est decedé. Quelque temps apres le Roy Dom Philippe allant par mer de Flandres en Espagne, la tourmente le contraignit de descendre en Angleterre, où il y fut recueilly du Roy Henry septiesme honorablement: & mesmes luy presta cinquante mille escus sur une fleur de lis, laquelle a esté depuis rẽduc par le traitté de Cambray à l'Empereur Charles le quint, pour la rançon de messieurs les enfans de France: si est-ce que ledit Roy d'Angleterre ne voulut permettre audit Roy Dom Philippe de sortir hors de son royaume, que premieremẽt il n'eust remis en ses mains le Duc de Sowthfolk cy dessus mentionné, qui estoit en sa puissance dedans ses païs bas: vray est qu'il promist audit Roy Dom Philippe de ne le faire mourir, ce qu'il ne feit: mais à son trespas & derniere volonté ordonna à son fils le Roy Henry huictiesme, qu'incontinãt luy decedé il luy fist trencher la teste, chose qui fut executée.

Or est-il que ledit Roy Henry apres avoir obtenu le royaume d'Angleterre par le moyẽ du Roy de France, ainsi qu'avez entendu, descendit auecques une armée en France, & vint assieger Boulõgne: le Duc de Sowthfolk qui estoit (comme dit est) fugitif en Allemagne, sçachant la guerre declarée entre le Roy & le Roy d'Angleterre, vint au service du Roy avec bon nombre de Lansquenets: mais ce pendant fut faict un traitté entre le Roy & le Roy d'Angleterre devant Boulongne: auquel traitté le Roy d'Angleterre persista fort à ce que le Roy luy remist entre ses mains ledit Duc de Sowthfolk, chose qu'il ne luy voulut accorder,

voulant garder sa foy & sa parolle: bien consentit qu'il iroit habiter hors de ce Royaume, & depuis ce temps là, par tous les traittez de paix qui ont esté entre les Rois de France & d'Angleterre, cest article y a tousjours esté couché, de sorte que dez que la paix estoit entre les deux royaumes, il s'absentoit, & dez que la guerre commençoit il revenoit au service du Roy, où il a tousjours continué jusques à la bataille de Pavie, qui fut l'an mille cinq cens vingt quatre, où il mourut ainsi qu'il sera dit cy apres:

MAINTENANT fault retourner au traitté de mariage d'entre le Roy Loys & madame Marie d'Angleterre. Apres que les choses furent ainsi accordées, le Roy s'approcha de la Picardie, pour recevoir sa femme future, & arrivé qu'il fut à Abbeville, qui estoit environ le dixiesme jour d'Octobre, mille cinq cens quatorze, envoya mõsieur d'Angoulesme à Boulongne pour recueillir ladicte dame Marie, & avecques luy le Duc d'Alençon, le Duc de Bourbon, le Comte de Védosme, le Comte de sainct Pol, & le Comte de Guise, & la plus part des Princes & noblesses qui estoiẽt pres de luy: auquel lieu de Boulongne estant arriuée madite dame Marie, fut par lesdits seigneurs recuillies magnifiquement, & conduite en grand triomphe jusques à Abbeville, où le Roy alla au devant d'elle. Puis le lendemain l'espousa en grande solennité en une Eglise qui est sur la place où lon vent les denrées. Ce faict ce retira vers Paris pour faire couronner ladite Royne à sainct Denis, & faire son entrée à Paris: & estoient venuz pour accompagner madite dame Marie plusieurs Princes & grands seigneurs d'Angleterre: & entre autres le Marquis d'Orset, & le Duc de Sowthfolk, qui n'estoit pas homme de grande maison, mais favory & avancé du Roy Henry d'Angleterre pour ses vertus, de sorte qu'il luy avoit donné le Duché de Sowthfolk, l'ayant osté à ceux de la maison de Pole, ainsi que j'ay cy devant declaré.

*Reception de la Royne Marie.*

LE Roy se voyant en patience avec l'Anglois, delibera de dresser une armée pour au printemps reconquerir son Duché de Milan, dont il donna la charge au Duc de Bourbon, laquelle il avoit refusée quand le seigneur de la Trimouille y alla, par-ce que l'armée luy sembloit trop foible pour une telle conqueste, ainsi qu'il apparut à la roupte dudit seigneur de la Trimouille. Et pour executer ladite

entreprise feit tirer d'Allemagne quinze ou seize mille Lãsquenets soubs la charge de plusieurs capitaines, & entre autres du Comte wolf, & du capitaine Brandhec, puis envoya mondit seigneur de Bourbon devant à Moulins, pour tousjours faire acheminer la gendarmerie: mais le temps ne luy donna loisir de parachever sadite entreprise, car le premier jour de Ianvier environ minuict, mille cinq cens quatorze, il rendit l'ame à Dieu en sa maison des Tournelles à Paris, dont le corps fut porté en l'Eglise nostre Dame, & de là à sainct Denis: auquel lieu accompagné de tous les Princes de son sang, fut en grandes pompes funebres inhumé, ainsi qu'avoiét accoustumé ses predecesseurs. Apres sa mort on eut quelque soupçon que la Royne Marie fust grosse, mais soudain on fut asseuré du contraire par le rapport d'elle mesme. *Mort du Roy Loys.*

Il eut de grandes adversitez en ses jeunes ans: estant Duc d'Orleãs il perdit la bataille en Bretaigne à S. Aulbin, & fut emprisonné en la grosse tour de Bourges long tẽps, puis (le Roy Charles huictiesme estant allé à Naples) il fut assiegé devant Novare en telle extremité qu'il fut contraint de manger chiens & rats, & moururent beaucoup de ses soldats de faim & pauvreté, jusques à ce que ledit Roy Charles retournant de Naples le mist en liberté. Quand il vint à la couronne, ceux qui l'avoient suivy en son adversité luy voulurent persuader de se venger de ceux qui du vivant dudit Roy Charles luy avoient faict la guerre au nom du Roy, mesmes de messire Loys de la Trimouille, qui le deffeit & print prisonnier à sainct Aulbin estant lieutenant du Roy: il feit response que ce n'estoit à un Roy de France de venger les injures faictes à un Duc d'Orleans, & que s'ils avoient servy le Roy contre luy, ils feroient le semblable pour luy estant Roy. *Meurs & fortune du Roy Loys.*

*Advenement du Roy François à la Couronne.*

A Ce bon Roy, lequel fut appellé Pere du peuple, succeda François Duc de Valois, & Comte d'Angoulesme: lequel ayant receu telle succession, voulut user du conseil des Princes de son sang, & autres serviteurs du feu Roy, & n'en desapointa un seul, mais les maintint en leurs estats: & pour cest effect les manda venir devers luy, & par leur opinion fut conclu qu'il partiroit pour aller à Reims se faire sacrer, ce qu'il feit: & fut sacré envirõ le vingt cinquiesme dudit mois de Ianvier, mille cinq cens quatorze. Puis estant de retour à Paris, ayant faict son entrée & le tournoy en la rue de sainct Antoine, ainsi qu'ont accoustumé faire les autres Rois, auquel tournoy menoient les tenans le Duc d'Alançon, le Duc de Bourbon, & le Comte de Vendosme, il voulut mettre ordre aux estats & affaires de son royaume. Premierement feit Antoine du Prat, pour lors premier Presidant en la cour de parlemẽt de Paris son Chancelier: parce que au decez du Roy Loys il n'y avoit qu'un garde de seaulx nommé messire Estienne Poncher Evesque de Paris, & depuis Archevesque de Sens. Puis apres feit le Duc de Bourbon son Connestable, & le Comte de Vendosme gouverneur de l'Isle de France, monsieur de Lautrec gouverneur de Guienne, le seigneur de la Palisse, qui estoit Grandmaistre, le feit Mareschal de France, & monsieur de Boisy qui avoit esté son gouverneur en sa jeunesse, le feit Grandmaistre, luy baillant la principalle superintendance de ses affaires, avecques luy Fleurimond Robertet, principal Secretaire: & avoit ledit seigneur Roy deux jeunes hommes fort ses favoris, à sçavoir Anne seigneur de Montmorency, & Philippe Chabot seigneur de Brion, qui depuis ont eu grand credit en ce royaume.

*Departemẽt des principaux offices de Frãce que feit le Roy François à son advenement à la couronne.*

PENDANT ces choses, le Roy desirant faire le voyage qu'avoit entrepris le feu Roy de la conqueste du Duché de Milan, delibera de renouveler les alliances qu'il avoit aux Princes & potẽtats ses voisins: & premierement renouvella la paix faite entre le feu Roy & le Roy d'Angleterre, moyẽnant laquelle luy renvoya madame Marie veufve du feu

Roy Loÿs avecques un douaire de soixãte mille escus tous les ans: laquelle Marie le Roy d'Angleterre donna en mariage au Duc de Sowthfolk, pour l'amitié qu'il luy portoit. Or avoit ledit Roy Loÿs, par accord fait avec les Venitiens, rẽvoyé messire Barthelemy d'Alviane leur general, pris à la bataille de Pãdin, & messire André Gritty leur providadour pris à Bresse, avec certaines conditiõs lesquelles le Roy cõfirma, & furent les conditions telles. Les Venitiens estoient tenus de secourir le Roy à la conqueste & conservation de son Duché de Milan: & ausi le Roy les devoit secourir, & assister à conquerir les terres que l'Empereur Maximilian leur usurpoit, comme Bresse, Veronne, & autres places.

*Traitté avec les Venitiẽs.*

DURANT que ces choses se traittoient, vint à Paris devers le Roy le Comte de Nansau, ambassadeur de la part de Charles d'Autriche, pour luy faire les foy & hommages des comtez de Flandres & Artois, & autres terres tenues de la couronne de France, ce qu'il feit, & quand & quand pour plus grãde seureté d'amitié entre les deux Princes, fut pourparlé du mariage dudit Charles d'Autriche, avecques madame Renée fille du feu Roy Loÿs, & sœur de la Royne: & pour la conclusion de cest accord, fut envoyé mõseigneur de Vendosme ambassadeur devers ledit Prince Charles d'Autriche, accompagné de messire Estienne de Poncher Evesque de Paris, & depuis Archevesque de Sens, du seigneur de Genliz & du seigneur d'Eschency. Lequel Comte de Vendosme prenãt son chemin par le païs de Henault, traversant le païs de Brabant, arriva environ la sainct Iean, qui estoit l'an mille cinq cens & quinze, à la Haye en Hollande, où il trouva ledit Prince, auquel lieu fut conclu le mariage: & outre pource que le Prince tenoit le Comte de Nansau fort son familier, fut ausi conclu le mariage dudit Comte de Nansau avecques la sœur du Prince d'Aurenge, laquelle estoit à la cour de France: & vint le Comte de Nãsau accompagner monsieur de Vendosme depuis la Haye en Hollãde jusques à la Fere sur Oize, auquel lieu fut amenée ladite princesse d'Aurenge par le seigneur de Givaury, & madame de Mailly de Picardie, & là fut consommé le mariage.

*Traitté avec le Prince Charles.*

POUR vous dire ce que i'apris en ce voyage que feit monseigneur de Vendosme, & de la façon dont estoit instruit ledit Prince d'Espagne. Le seigneur de Chievres, que

*De la nourriture du Prince Charles d'Autriche.*

je vous ay dit cy devant, avoit esté par le Roy Loÿs ordonné gouverneur dudit Prince, approuvé par les bonnes villes de Flandres, le nourrissoit alors encores qu'il n'eust attaint le quinziesme an de son aage, en telle sorte que tous les pacquets qui venoient de toutes provinces luy estoient presentez, encores qu'il fust la nuict, lesquels apres avoir veus, les rapportoit luy mesmes en son conseil, où toutes choses estoient deliberées en sa presence. Et un jour estant le seigneur de Genly demouré ambassadeur pres la personne dudit Prince de par le Roy, & moy demouré par le commandement de mondit sieur de Vendosme avec ledit sieur de Genly, le seigneur de Chievres donnoit à soupper audit de Genly : où, estans entrez en propos, monsieur de Genly dist audict de Chievres qu'il estoit estonné dequoy il donnoit tant de travail à l'esprit de ce jeune Prince, veu qu'il avoit le moyen de l'en soulager. Le seigneur de Chievres luy respondit, mon cousin, je suis tuteur & curateur de sa jeunesse, je vueil quand je mourray qu'il demeure en liberté: car s'il n'entendoit ses affaires, il faudroit apres mon decez qu'il eust un autre curateur pour n'avoir entendu ses affaires & n'avoir esté nourry au travail, se reposant tousjours sur autruy.

Alors que ces choses se faisoient le Roy estoit à Amboise, qui faisoit marcher en toute diligence son armée à Lion, auquel lieu de Lion il se trouva envirõ la fin de Iuillet, que mondit seigneur de Vendosme le vint trouver pour luy faire rapport de sa negotiation. Aussi le Roy Ferrand d'Arragon traita avec le Roy, craignant que les forces que le Roy preparoit pour Italie ne tournassent sur luy, pour reconquerir le Royaume de Navarre par luy nouvellement usurpé. Estant le Roy à Lion ordonna de la forme que marcheroit son armée : à monseigneur de Bourbon bailla son avantgarde à mener, & avecques luy François monsieur de Bourbon son frere nouvellement Duc de Chastellerault, le Mareschal de Chabanes, le Prince de Talemond fils de messire Loÿs de la Trimouille, le seigneur Iean Iacques Triwlce Mareschal de France, le seigneur de Bonnivet, le seigneur d'Imbercourt, le seigneur de Teligny Seneschal de Rouergue, le Baron de Beard, le Comte de Sancerre, & plusieurs autres capitaines des gensdarmes. Quant aux gens de pied y estoit le seigneur Petre de Navarre

que le Roy avoit mis en liberté, ayant esté pris prisonnier à la bataille de Ravenne, estant general de l'infanterie Espagnole, & le delivra le Roy sans rançon, luy baillant charge de six mille Gascons : outre le Roy y ordonna quatre mille François soubs la charge de huict capitaines, ayant chacun cinq cens hommes, c'est à sçauoir, le seigneur de Lorges, Pirault de Maugeron, Richebourg, Lorteil, le petit Lainet, Onatilleu, Hercules de Dauphiné, & le capitaine Commarque, avec le nombre de huict à neuf mille Lansquenets. Le Roy menoit la bataille accompagné du Duc de Lorraine, du Duc de Vendosme, du Compte de S. Pol, du seigneur d'Orval, de messire Loys seigneur de la Trimouille, du Duc d'Albanie, du Bastard de Savoye, de messire Odet de Foix seigneur de Lautrec, du capitaine Bayart (auquel le Roy fist cest honneur de vouloir recevoir de sa main l'ordre de chevalerie le jour de la bataille) & de plusieurs autres capitaines de gendarmerie: & de Charles Duc de Gueldres capitaine General de tous les Lansquenets & du Compte de Guise son neueu, & frere de monseigneur de Lorraine, lesquels devoient estre à pied avecques ledit Duc de Gueldres son oncle. L'arrieregarde fut baillée à monseigneur d'Alençon, avecques bon nombre de gendarmerie & gens de pied.

A l'heure que le Roy arriva à Grenoble, estoit desja monseigneur de Bourbon entré dedans les estappes tirant le chemin d'Ambrun, parquoy apres qu'il eut laissé l'administration & gouvernement de son royaume à madame Loyse de Savoye sa mere, il suivit mondit seigneur de Bourbon iusques à Ambrun : où arrivé qu'il fut, eut advertissement comme Prospere Colonne grand capitaine Romain, qui estoit venu avecques quinze cens cheuaux envoyez par le Pape Leon au secours des Suisses, estoit logé au pied des montagnes dedans le Piedmont ne se doubtant de rien, par-ce que les Suisses tenoient tous les destroits & passages des montagnes. Mais il fut rapporté par quelques bonnes guides qui estoient à messire Charles de Soliers seigneur de Morette, que il y avoit un passage pres de Rocque-Esperriere auquel les Suisses ne faisoient point de garde, par-ce qu'on n'y avoit jamais veu passer gens de cheval: & que par là on pourroit surprendre ledit Prospere Colõne. Ledit rapport faict, le Roy despecha le Mareschal

de Chabanes, le ſeigneur d'Imbercourt, le ſeigneur d'Aubigny, le ſeigneur Bayar, le ſeigneur de Buſſy d'Amboiſe, & le ſeigneur de Montmorency pour lors lieutenant de la compaignie du Grand-maiſtre de Boiſy pour executer ladite entrepriſe, ſoubs la conduicte dudit ſeigneur de Morette, & de ſes guides: ledit ſeigneur de Morette mettoit en avant qu'au cas qu'ils failliſſent à leur entrepriſe, ils avoient moyen d'eux retirer à Foſſan ou à Savillan attendans que noſtre armée paſſeroit.

ESTANS noz gens deſcenduz à la plaine ſans allarme furent advertis que ledit Proſpere & ſa cavalerie eſtoient à Ville-neufve de Soliers, parquoy prindrent ledit chemin, auquel lieu arrivez trouverent qu'ils eſtoient deſlogez & eſtoient allez à Ville-franche, qui eſt une petite ville aſſiſe ſur le Pau à deux mille de là: mais il eſtoit jour, & failloit paſſer la riviere du Pau, & n'y avoit pont pres de là qu'audit lieu de Ville-frãche. Sur ſes difficultez un guide ſe feit fort de les faire paſſer à gué un mille au deſſoubs de Ville-franche, ce qu'il feit. Le ſeigneur d'Imbercourt qui avoit charge de coureurs arriva à la porte de Ville-franche ſur l'heure du diſner: quelques uns eſtans dedans la ville voyans approcher leſdits gens de cheval coururent pour fermer les portes, mais deux hommes d'armes dudit d'Imbercourt, l'un nommé Beauvais le Brave, Normand, & l'autre Hallancour, Picard, donnerent contre la porte à bride abbatue de cul & de teſte, de ſorte que iceluy Hallancour du choc de ſon cheval tomba dedans les foſſez, ſi eſt-ce qu'il eſbranla ceux qui vouloient fermer la porte, tellement que Beauvais eut loiſir de jetter ſa lance dedans la porte, & empeſcha qu'elle ne peuſt ſoudain eſtre fermée: car incontinant arriva le ſeigneur d'Imbercourt le quel mettant pied à terre força la porte. Pendant ce temps arriva le Mareſchal de Chabãnes, & tout le reſte qui entrerent tous à cheval dedans la ville où fut ſurpris ledit Proſpere Colonne eſtant à table, lequel pour ſauver ſa vie bailla ſa foy audit ſeigneur d'Aúbigny. Finablement ils furent tous pris en diſnant, & ſe trouverent des chevaulx du royaume de Naples gaignez de mille à douze cens. Ce fait noz gens craignans les Suiſſes qui eſtoient à Cony avec leurs priſonniers & chevaulx ſe retirerent à Foſſan attendans le le paſſage de noſtre armée.

*Deſſaitte de Proſpere Colonne à Ville-franche.*

Les Suisses advertis que les François estoient passez en la plaine & leur cavalerie deffaicte, & que le Roy avoit desja gaigné le hault de la montaigne au dessus de S. Pol, par un lieu où jamais armée n'avoit passé, abandonnerent Cony & tous les passages pour se retirer vers Milan, se venant joindre avec eux le Cardinal de Sion qui estoit à Pignerol avec une partie des forces, estant en ladite armée Legat du Pape, & deputé de Maximilian eleu Empereur. Parquoy le Roy sans empeschement paracheva son passage, & vint loger audit lieu de Cony, dont les Suisses estoiét deslogez le jour precedant. Pendant ce temps messire Emar de Prye envoyé du Roy par autre costé avec l'ayde des Genevois, prit la ville d'Alexandrie, & la mist en l'obeïssance du Roy par le moyen d'aucuns de la part de Guelfe qui estoient dedans. Le Roy voyant toutes choses prosperer en son entreprinse, marcha de Cony droit à Carmagnolles, de Carmagnolles à Moncallier, auquel lieu il passa le Pau: où vint au devant de luy le Duc de Savoye son oncle, frere de madame Loÿse de Savoye sa mere, qui estoit demeurée Regente en France: lequel le conduisit à Turin, où il fut receu en grande magnificence, puis sans faire sejour marcha droit à Chivas, dont les Suisses ne faisoiént que de desloger, ayans saccagé la ville & bruslé le chasteau, & de là à Verceil, qui estoit le chemin que prenoient les Suisses pour leur retraitte, ne leur donnant le loisir de reprendre leurs esprits, jusques à ce qu'il les eust remis dedans la ville de Milan. Le Roy partant de Verceil s'en alla à Novare, dont luy furent presentées les clefs & l'obeïssance, & d'icelle fut fait gouverneur le Mareschal de Chabanes: auquel lieu arriverent les Bandes-noires qui estoient six mille Allemans, nourris & agguerris ensemble depuis vingt ans, que le Duc de Gueldres avoit amenez au service du Roy, dequoy avoit la charge soubs ledit Duc le seigneur de Tavennes son Lieutenant: ayant donques le Roy recueilly toutes ses forces ensemble print le chemin de Marignan.

*Passage premier du Roy François delà les mons pour recouvrir Milan.*

Durant ce temps par le moyen du Duc de Savoye & du bastard de Savoye se brassoit un appointement entre le Roy & lesdits Suisses, lequel fut tellement demené qu'il fut conclu & estoit tel: que le Roy leur fournissoit comptant une grosse somme de deniers qu'ils disoient leur

estre deüs tant par le feu Roy que ses predecesseurs pour les services qu'ils leur avoient faicts, & mesmes par le traitté de Dijon faict par le seigneur de la Trimouille, moyennant lesquels deniers ils remeteroient entre les mains du Roy le Duché de Milan: & le Roy donnoit soixante mille ducats de pension à Maximilian Sforce pour lors usurpateur dudit Duché, & pour trouver lesdits deniers fut prise toute la vaisselle tant des Princes, que des gentilshommes particuliers avec tout l'argent qu'ils pouvoient avoir, leur laissant seulemẽt dequoy faire leur despense de huict jours. Le Duc de Gueldres voyant ia paix conclue, & ayant nouvelles que les Brabançons estoient entrez en ses païs, prenant congé du Roy laissa sa charge au Comte de Guise son nepveu, & print la poste pour aller secourir ses subjets: mais arriué à Lion estant adverty que la bataille se donnoit, en print tel ennuy qu'il en tomba en fievre continue dont il fut en danger de mort. Estant ledit traitté conclu & les deniers mis ensemble, furent ordonnez le seigneur de Lautrec & le Bastard de Savoye avec quatre cens hommes d'armes pour porter lesdits deniers à Busalore, auquel lieu se devoient trouver les deputez de par les Ligues pour recevoir lesdits deniers: & le Roy pensant que suivant le traitté luy deust estre livrée la ville & le chasteau de Milan, marcha jusques aupres de Saincte Brigide sur la grand'estrade Milanoise, auquel lieu il se logea, esperant le lendemain aller loger à deux mille pres de Milan. Or estoit l'armée du Pape conduite par le Magnifique Laurens de Medicis nepveu dudit Pape, à Plaisance, & l'armée du Roy d'espagne conduitte par Dom Raimõd de Cardone, celuy qui estoit chef de l'armée Espagnole à la journée de Ravenne, pres dudit lieu de Plaisance sur la riviere du Pau, lesquels encores qu'ils fussent fort sollicitez tant du Duc Maximilian que du Cardinal de Sion de se venir joindre auec les Suisses, n'y voulurent jamais consentir pour deux occasions: l'une que l'un ne se fioit de l'autre, car le seigneur Laurens craignoit que Dom Raimond, attẽdu les dissimulations dont il usoit eust commandement du Roy son maistre d'ainsi le faire ayant quelque traitté secret avecques le Roy: aussi Dom Raimond avoit doubte dudit Laurens de Medicis, à cause que plusieurs ambassadeurs estoient allez devers le Roy de la part du Pape, & tous deux aussi en general craignoient

d'entrer entre l'armée du Roy tant gaillarde, & celle des Venitiens qu'amenoit le ſeigneur Barthelemy d'Alviane qui nous donna grand avantage.

LES Suiſſes eſtans preſts à depeſcher leurs deputez pour aller à Buſalore furent par le Cardinal de Sion diſſuadez de ce faire, & perſuadez de rompre & faulſer leur foy, leur remonſtrant qu'eſtant le Roy aſſeuré du traitté de la paix, auroit laiſſé ſon armée en nonchalloir, & meſmes que le Roy ſur ladite aſſeurance avoit contremandé Barthelemy d'Alviane, qui eſtoit à Laude avec l'armée Venitienne, de ne paſſer outre. Parquoy partans à l'improviſte feroient deux effects : l'vn paſſans audit Buſalore pourroient ravir l'argent que monſieur de Lautrec y avoit porté, & quand & quand venir donner la bataille au Roy, luy ne ſe doubtant d'aucun ennemy, ayant ſeparé d'avecques luy ſes forces comme l'armée Venitienne, & les quatre cens hommes d'armes qu'avoit mené mondit ſeigneur de Lautrec : mais ledit ſeigneur de Lautrec adverty par ſes eſpies de la deliberation faicte par les Suiſſes, ſe meit hors du chemin avec les deniers & ſe retira à Galleras : parquoy les Suiſſes ne trouvans ce qu'ils cherchoient paſſerent outre pour executer leur entrepriſe ſur le Roy.

LE jeudy trezieſme de Septembre jour de S. Croix mille cinq cens quinze environ deux heures apres midy, vindrent leſdits Suiſſes donner ſur noſtre avantgarde, de laquelle avoit la conduite le Duc de Bourbon Conneſtable de France : mais ils trouverent ledit Conneſtable en armes, lequel à ceſte premiere abordee les recueillit vigoureuſement, mais non ſans perte : car il entra un effroy en un des bataillons de noz Lanſquenets, tel qu'ils s'eſbranlerent pour ſe mettre à vau de roupte, ayans mis en leur opinion que le traitté que le Roy avoit faict avecques les Suiſſes eſtoit demeuré en ſon entier, & que ce qui ſe faiſoit eſtoit une fainte pour les vouloir livrer entre les mains des Suiſſes leurs anciens ennemis. Mais voyans la gendarmerie qui ſouſtint l'effort des ennemis, reprindrent aſſeurance telle, qu'ils retournerent au cõbat, voyãs auſſi le Roy qui marchoit avec les bandes noires, coſte à coſte de ſon artillerie. A ladite charge fut tué Frãçois monſieur de

*Iournée des Suiſſes à Marignan.*

Bourbon, le ſeigneur d'Imbercourt, le Compte de Sanxerre, & pluſieurs autres gens de bien: & dura le combat juſques à la nuict qui fut ſi obſcure, meſmes à cauſe de la grā de poulciere que faiſoyent les deux armées, que nul ne cognoiſſoit l'autre: & meſmes que les Suiſſes portoient pour leur ſignal la croix blanche auſſi bien que les François, ne portans pour difference ſinon une clef de drap blanc chacun en l'eſpaule ou en l'eſtomac: & pour mieux ſurprendre noſtre armée, n'avoient porté aucuns tabourins, mais ſeulement des cornets pour ſe rallier: & fut la choſe en tel deſordre pour l'obſcurité de la nuict, qu'en pluſieurs lieux ſe trouverent les François & les Suiſſes couchez aupres les uns des autres, des noſtres dedans leur camp, & des leurs dedans le noſtre: & coucha le Roy toute la nuict armé de toutes pieces (hors mis ſon habillement de teſte) ſur l'affuſt d'un canon.

Le jour venu qu'on ſe recognut, chacun ſe retira ſoubs ſon enſeigne, & commença le combat plus furieux que le ſoir, de ſorte que ie vey un des principaux bataillons de noz Lanſquenets eſtre reculé plus de cent pas, & un Suiſſe paſſant toutes les batailles vint toucher de la main ſur l'artillerie du Roy, où il fut tué, & ſans la gendarmerie qui ſouſtint le faix, on eſtoit en hazard. A ladite bataille fut tué meſſire François de la Trimouille Prince de Talemōd, ſeul fils du ſeigneur de la Trimouille, le ſeigneur de Buſſy d'Amboiſe, & le ſieur de Roye, & pluſieurs autres: auſſi fut bleſſé en deux ou trois endroits de coups de picque le cheval de monſeigneur de Vendoſme: le Comte de Guiſe, qui eſtoit demeuré general de tous les Allemans, eſtant au premier rang fut porté par terre, mais un ſien Eſcuyer de ſervice nommé l'Eſcuyer Adam, natif d'Allemagne, voyāt ſon maiſtre de tous coſtez battu à coups de picques & de hallebardes, ſe jetta ſur ſondit maiſtre, portant les coups que ſon maiſtre eut portez. Pendant lequel temps les Suiſſes furent reboutez & ledit Comte de Guiſe ſecouru, & par un gentilhomme de la maiſon du Roy, nommé le capitaine Iame Eſcoſſois, fut porté hors de la preſſe, dequoy il avoit grand beſoing, tant pour les coups qu'il avoit receus, que pour le nombre d'hommes qui avoient paſſé par deſſus luy, tellement que à grande peine avoit-il la puiſſance de reſpirer. Environ les neuf heures du ma-

tin les Suiſſes, pour diuertir noſtre armée, jetterent vne trouppe d'hommes à leur main gauche, pour par une vallée venir donner par derriere ſur noſtre bagage, eſperans nous faire tourner la teſte, & par ce moyen nous deffaire, mais ils furent rencontrez par monſieur le Duc d'Alençon, avecques noſtre arrieregarde, lequel les deffit: deſquels une partie ſ'eſtant retirée dedans un bois fut toute tuée par les Gaſcons, dont auoit la charge le ſeigneur Petre de Navarre, & les arbaleſtiers à cheual, deſquels avoit le petit Coſſé cent ſoubs ſa charge, & le legat Maugeron cent.

Le Seigneur Barthelemy d'Alviane le jour precedant eſtant adverty de l'entrepriſe des Suiſſes qui avoient rompu leur foy, partit de Laude avecques ſon armée venant toute nuict, en eſperance d'arriver d'heure à la bataille, lequel fit telle diligence, qu'enuiron les dix heures du matin arriva au combat avecques la cavalerie, eſtant ſuivy de loing de ſes gens de pied: mais le fils du Compte de Petillane, jeune homme deſirant de long temps ſe trouver au combat pour le ſervice du Roy, fit une charge ſur les Suiſſes qui eſtoient ſur leur retraitte, où il fut tué, & pluſieurs avec luy. Les Suiſſes qui pouvoient eſtre au commencement en nombre trente cinq mille hommes, ne pouvans plus ſouſtenir le faix du combat, ayans perdu la pluſpart de leurs capitaines, & le combat ayant duré deux iours, perdirent le cueur, & ſe mirent en roupte: un bon nombre d'iceux ſe retira dedans le logis de monſieur de Bourbon, où ne ſe voulans mettre à la mercy du Roy le feu fut mis, & furent tous bruſlez, & de noz gens parmy qui eſtoient entrez peſle-meſle pour les deffaire, & entre autres Iean de Mouÿ ſeigneur de la Mailleraye, qui portoit la cornette du Roy, y mourut, autres ſe retirerent au chaſteau de Milan, autres droit en Suiſſe: par-ce que le Roy ſe voyant avoir eu la victoire ſe contenta de les laiſſer aller: & y mourut des Suiſſes de quatorze à quinze mille, & des meilleurs capitaines & hommes qu'ils euſſent, & plus aguerris. Vous avez entendu comme le Cardinal de Sion avoit amené les Suiſſes au combat: or les avoit-il accompagnez avecques cinq ou ſix cens chevaux juſques à la premiere charge, mais ayant trouvé noſtre armée en eſtat, choſe qu'il n'avoit

eſperé,s'enfuit dez le ſoir avecques toute ſa cavalerie, prenant le chemin de Milan, où arrivé qu'il fut, voyant la ville mutinée,& les Suiſſes pareillement, tant pour la perte qu'ils avoient faicte, que pour le payement de trois mois qui leur eſtoit deu, s'enfuit en Allemagne devers l'Empereur Maximilian.

*Priſe de Milan par le Roy Fran.*

AYANT le Roy obtenu une ſi glorieuſe victoire en ſon aage de vingt & un an, apres avoir remercié Dieu, delibera d'aller loger le lendemain à deux mille de Milan, auquel lieu luy furent apportées les clefs de la ville, mais il ne fut d'advis de ſi toſt y entrer,par-ce que Maximilian Sforce avec quatre mille Suiſſes eſtoit dedans le chaſteau : parquoy fut conclu que le Roy n'entreroit dedans la ville que, le chaſteau ne fuſt en ſon obeïſſance: & fut envoyé monſieur de Bourbon avecques l'avantgarde de loger dedans Milan & aſſieger ledit chaſteau : puis ayant mis ordre au ſiege, y fut laiſſé le ſieur d'Aubigny, & ſe retira ledit Bourbon devers le Roy, & le Roy auecques le reſte de ſon armée s'en alla à Pavie, où luy fut faicte toute obeiſſance. Pendant qu'il fut audit lieu de Pavie, le Comte Petre de Nauarre, auquel le Roy & Monſieur de Bourbon avoient donné la principale charge de l'aſſiegement,en peu de jours tira l'eau hors des foſſez & les meit à ſec, entreprenant de le miner, car il en eſtoit fort expert,& en peu de temps fit voller une caſematte, qui eſtoit à main droicte en entrant à la porte dudit chaſteau devers la place de la ville vers la porte Comoiſe. Ayant doncques levé le flanc que faiſoit ladite caſematte, commença auecques taudis à miner ſoubs la muraile, faiſant leſdictes mines, & eſtant dedans le foſſé ledit Petre de Navarre, ſortit de deſſoubs les taudis qui eſtoient le long du mur pour recognoiſtre quelque choſe: lors ceux qui eſtoient à noſtre artillerie voyãs un peu de l'avantmur encores debout, tirerent une vollée d'artilerie : ledit avantmur de cas fortuit tomba ſur ledit Petre de Navarre, & accabla ledit Petre ſoubs les ruines, dont il fut rapporté en ſon logis,eſtant en danger de mort.

*Petre de Navarre mine le chaſteau de Milan.*

LE Duc Maximilian & les Suiſſes qui dedans eſtoient aſſiegez ſe voyans hors d'eſperance de ſecours, & meſmes que le Roy eſtoit ſur traitté d'appointement avec Meſſieurs des ligues, ſe deſeſpererent de pouvoir tenir ladite

place, encores que l'Empereur Maximilian leur promist les secourir : mais en fin apres plusieurs parlemens entre eux & monsieur de Bourbon, par le commandement du Roy les traittez se porterent de sorte, que les Suisses s'en iroient en leur païs leurs bagues sauves, & le Duc Maximilian remettroit entre les mains du Roy ledit chasteau avecques celuy de Cremone, & toutes les autres places qu'il tenoit, luy cedant le droict par luy pretendu audit Duché, & qu'il s'en iroit en France : & le Roy luy feroit sa vie durant soixante mille ducats de pension : & feroit sa demeure au Royaume de France, au lieu qui luy seroit le plus aggreable. Toutes les choses susdites furent parachevées, & fut envoyé ledit Maximilian en France, & pour l'accompagner luy furent baillez le seigneur de Mauleon frere du seigneur de la Trimouille, l'Escuyer Francisque Comte de Pontreme, & plusieurs autres gentils-hommes.

*Reddition du Chasteau de Milan au Roy Fran.*

CE fait le Roy feit son entrée en armes à Milan, ayant en sa compagnie les Princes de son sang, tels que monseigneur le Duc d'Alençon, le Duc Charles de Bourbon Connestable de France, Charles de Bourbon Comte de Vendosme, François de Bourbon Comte de S. Pol, & le Duc de Lorraine, & Claude de Lorraine Comte de Guise, & toute la noblesse qu'il avoit amenée de France (hormis ceux qui estoient demourez à la bataille) & dixhuict cens hommes d'armes, & sa maison, l'armet en teste: & les pensionnaires, dont avoit la charge Loÿs de Bourbon Prince de la Roche sur Ion oncle de monseigneur de Vendosme, avecques vingt-quatre mille hommes de pied tant François qu'Allemans, marchans en bataille tous en armes jusques au Dome, où le Roy descendit pour faire son oraison: & de là fut conduit par ladite compagnie jusques en son logis. Ayant le Roy en son obeïssance tout l'estat de Milan, se retira à Vigeve, où luy vint faire la reverence le Marquis de Montferrat, & Madame la Marquise sa femme, sœur du Duc d'Alençon. Et audit lieu envoyerent devers luy tous les Princes & potentats d'Italie : & mesmes le Pape Leon qui luy avoit esté ennemy, pour faire alliance: & furent traittees les choses entre le Pape & le Roy, en sorte qu'il fut pris jour de se trouver à Boulongne la grasse, pour là vuider tous leurs differends, & faire une bonne

paix: car tous les potentats & Princes d'Italie s'estoient liguez avecques le Roy, fors ledit Pape.

DURANT que ces choses advindrent, le seigneur Barthelemy d'Alviane general de l'armée Venitienne marcha avec son armée pensant surprendre Bresse, ville que les Venitiens avoient perdue les années precedentes: mais ceux de la garde estans advertis de leur venue, envoyerent à Veronne devers Marc Antoine Colonne pour avoir secours, qui leur envoya cinq ou six enseignes, tant Espagnols que Lansquenets, dequoy ledit Barthelemy d'Alviane aduerty changea son dessein, voulant tenter Veronne: mais par les chemins fut surpris d'un flux de ventre, duquel, pour l'aage qu'il avoit & les grands labeurs qu'il avoit portez, ne peut longuement supporter le mal, qu'il ne rendist l'ame à Dieu, qui fut un grand dommage, d'autant qu'il fut en son temps un grand homme de guerre, & bon capitaine.

*Mort de Barthelemy d'Alviane.*

Au commencement de Decembre se trouverent à Boulõgne le Pape, & le Roy, où en fin furent d'accord, & demeurerent au Roy Parme, & Plaisance, que desja il avoit entre ses mains: aussi le Roy devoit donner secours au Pape pour conquerir le Duché d'urbin usurpé (à ce qu'il disoit) par Francisque Marie sur l'Eglise de Romme, lequel Duché le Pape avoit donné à son nepveu Laurens de Medicis: aussi s'y trouva le magnifique Iulian, frere du Pape qui avoit espousé madame de Nemours, sœur de madame la Regente, & du Duc de Savoye: & se firent plusieurs autres traittez, & mesmes de l'abolition de la Pragmatique sanction, & y fut faict Cardinal le frere du grand maistre de Boisy, qui estoit Evesque de Constances.

PARTANT le Roy de Boulongne vint à Milan, auquel lieu apres avoir mis ordre aux affaires du païs, comme d'avoir rendu aux Milanois leur senat, leur baillant Iean de Selva, homme de bonnes lettres, & de bonnes meurs, pour premier presidant & Vichancelier: & avoir ordonné le Duc de Bourbon Connestable de France son lieutenant general en tout l'estat de Milan, s'en retourna en France à grandes journées trouver madame sa mere & la Royne à Lion, où il arriva environ la Chandeleur. Pendant que le Roy revint de Boulongne a Milan, & qu'il meit ordre aux affaires dudit Duché, le Comte de Vendosme, le Comte de Guise,

*Abouchement du Pape Leon & du Roy Frãçois à Boulongne.*

Guise,& l'Evesque de Laon,depuis Cardinal de Bourbon, & plusieurs autres grands seigneurs en leur compagnie allerent à Venise,où ils furent receus autant magnifiquement qu'on sçauroit escrire,& comme si c'eust esté la propre personne du Roy:puis revindrét trouver le Roy à Milá sur son partement pour retourner en France.

APRES le partement du Roy,fut faict un tournoy en la place du chasteau, où fut blessé monsieur de S. Pol d'un coup de lance dedans la veuë.

VNE des occasions qui hasta le Roy de retourner en France,estoit que le Roy d'Angleterre estant mal content que le Roy avoit pris en protection le jeune Roy d'Escosse,& pour cest effect le Roy avoit envoyé en Escosse Iean Stuard Duc d'Albanie,pour gouverner ledit jeune Roy & le royaume,lequel avoit faict mourir, ou avoit banny tous ceux qu'il avoit cogneu porter faveur au Roy d'Angleterre,& mesmes la Royne mere du Roy, sœur dudit Roy. A ceste occasion le Roy craignant qu'en son absence ne se remuast quelque chose à son prejudice de ce costé là,fut conseillé de se retirer en son royaume: aussi il ne s'asseuroit gueres de la foy du Roy Ferrand lequel legerement changeoit d'opinion,quand il cognoissoit son advantage.

Sejournant le Roy au Duché de Milan, apres le trespas du seigneur Barthelemy d'Alviane, fut envoyé le seigneur Iean Iacques Trivulce avec l'armée du Roy, & celle de la seigneurie assieger Bresse, puis apres quelque venue qu'eurent les Venitiens à leur desavantage par une saillie que firent ceux de la ville, le Roy leur renvoya de renfort le Bastard de Savoye son oncle maternel, avec trois cens hommes d'armes, & le seigneur Petre de Navarre avec six mille Gascons.En fin les assiegez conclurent, que si dedans xx. jours ils n'estoient secourus,ils s'en iroient leurs bagues sauves,& enseignes desployées. Estant le Bastard de Savoye adverty que le Comte Guillaume de Roquendolf approchoit avec une grosse armée, ayant passé les destroits des Grisons, fut conseillé de se retirer n'ayant armée suffisante pour le soustenir:parquoy entrerent dedans la ville six mille Allemans de secours.Puis avant Pasques M.D.XV.mõsieur de Bourbon envoya messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec devant Bresse,avec nostre armée & celle des Venitiens,où apres avoir esté long temps logé aux environs,

*Exploicts de guerre au Duché de Milan.*

esperãt affamer la ville, l'Empereur Maximiliã passa à Trẽte, avec xvj. mille hauls Allemans, & xiiij. mille Suisses & quelque cavallerie: qui fut cause que ledit seigneur de Lautrec se retira par Cremone avecques l'armee Venitienne & celle du Roy. Puis cuidant garder le passage de la riviere de Adde, le jour de Pasques fut cõtraint de se retirer à Milan, où estoit mõsieur de Bourbõ. Lequel voyãt la diligẽce que faisoit l'Empereur de suivre mondit seigneur de Lautrec & son armée, se ferma à Milan avecque l'armée Venitienne, attendant secours de Suisse: & craignãt n'avoir loisir de fortifier les faulx-bourgs, pour la soudaine arrivée de l'Empereur & de son armée, fut resolu de ne garder que la ville, & de mettre le feu aux faulx-bourgs, à ce que l'armée imperiale ne s'ẽ peust prevaloir. Mais l'Empereur tẽporisant en chemin quelque peu de tẽps, fut chãgé d'opinion, & fut baillé à chascun son quartier pour remparer: de sorte que tous lesdits faulx-bourgs furent incontinant en estat pour attendre les forces de l'Empereur. Ce pendant arriva à Milan Albert de la Pierre avec treze mille Suisses, lesquels apres avoir touché le paye s'en allerent: en maniere que ledit Albert demoura accõpagné seulemẽt de deux ou trois cens hommes.

Or avoit ledit Empereur suivy mõsieur de Lautrec, pensant qu'à son arrivée nostre armée se retireroit en France, ainsi que par cy devãt estoit advenu, n'ayant les forces pour tenir la campagne: & que des deniers qu'il pourroit lever à Milã il payeroit son armée. Mais apres avoir sejourné quelques jours, & se voyant frustré de son intention, par-ce que ceux avec lesquels il avoit intelligence n'avoient moyen (pour l'ordre qu'y avoit dõné mõseigneur de Bourbõ) d'executer leur mauvaise volonté: une nuict au desceu de son armée avecques deux cens chevaux, abandonna ses gens, de sorte que devant que son camp en eust la cognoissance, il estoit à vingt-mille de là. Son armée se voyant sans chef & sans argent, se retira en grande diligence apres ledit Empereur: à la suitte de laquelle sortirent le Comte de sainct Pol, le sieur de Montmorency, & le sieur de l'Escut, lesquels en deffirẽt quelque nõbre. Ce faict, partit ledit Duc de Bourbõ pour s'en retourner en France devers le Roy, laissant messire Odet de Foix sieur de Lautrec, gouverneur du Duché de Milan, & lieutenant general dudit seigneur en Italie.

Le seigneur de Lautrec ayãt pris l'armée en main, delibera

de parachever les choses promises aux Venitiens : & se joignans avec leur armée, alla assieger Bresse, où il fut faict deux bateries, l'une par les Frãçois, l'autre par les Venitiẽs: lesquelles furent si bien cõtinuées, que ceux de la ville parlementerẽt, à la charge que s'ils n'estoiẽt secourus dedãs six jours, ils devoient bailler la place, s'en allans leurs bagues sauves avecques leurs armes & enseignes : & furent baillez pour hostages de la part des assiegez, Maldonado, & Dom Iohan de Servillon. Le jour venu, fut quelque peu tẽporisé par ceux de la ville, tellemẽt que mondict seigneur de Lautrec menaça lesdits hostages de les faire pendre: mais en fin la ville fut rẽduë au Roy, suivãt la capitulatiõ laquelle ledit seigneur de Lautrec meit entre les mains des Venitiẽs selon le traitté. Ce faict nostre armée s'en alla hyverner au Mantouan, & l'Esté subsequẽt alla devãt Verone: mais apres que nous eusmes faict bateries, l'une par nous, du costé du Mantouan, l'autre par les Venitiẽs, du costé de Vincẽce: celle du costé du seigneur de Lautrec fut fort cõbatue, mesmes par deux assaulx, l'un du costé de la porte, l'autre à un pan de mur que mondit seigneur de Lautrec avoit fait sapper, où fut blessé d'une arcbouzade le seigneur Marc Antoine Colonne, qui estoit chef dedãs la ville pour l'Empereur: ce nõobstãt, & qu'il y eust faulte de toutes choses, jamais ne voulut parler. Aussi sur le mois d'Octobre y entra secours amené par le Cõte de Roquendolfe, de huict mille hõmes qui vindrent du costé de Trente. A ceste cause retirasmes nostre armée à Ville-franche, qui est sur le bord de la muraille qui separe le Mãtouan du Verõnois, pour les affamer: & là nous faisoient les Venitiens fournir de vivres par cõmissaires durant tout l'hyver, de sorte qu'environ Noel les Espagnols, par necessité de vivres, nous rendirent la ville, laquelle fut pareillement mise entre les mains des Venitiens. Ce faict, & ledit seigneur de Lautrec de retour à Milan, fut solicité par l'ambassadeur du Pape Leon d'envoyer (suyvant le traitté faict à Bolongne) secours pour jetter hors du Duché d'urbin Francisque Marie usurpateur dudit Duché: à quoy ledit seigneur de Lautrec ne voulut faillir, & y envoya le seigneur de Chissey avec quelque nombre de gens. Puis apres y envoya pour lieutenant general du Roy messire Thomas de Foix seigneur de l'Escut, son frere, & bon nombre de gendarmerie, & de gens de pied François ; & ceux qui

*Siege de Bresse par Monseigneur de Lautres.*

*Verõne rendue aux Venitiens.*

*L'armée du Roy à Vrbin.*

avoient la conduitte desdits gens de pied, entre autres le chevalier d'Ambres, le seigneur d'Auslun, le seigneur de S. Blimond, Picard, & plusieurs autres capitaines. Arrivé que fut ledit seigneur de l'Escut au Duché d'urbin, feit telle diligence qu'en peu de jours il meit ledit Duché en son obeissance: puis en mist en possession le seigneur Laurens de Medicis nepveu du Pape.

En ce temps estant le Roy à Tours, vint devers luy Philippe de Cleves, seigneur de Ravasthein, ambassadeur de la part de Charles d'Austriche Prince d'Espagne & Comte de Flandres: pour adviser un lieu commode où les deputez de leurs deux majestez pourroiēt cōvenir ensemble, pour faire une fin à tous leurs differens, & ceux de leurs alliez. Le lieu fut ordōné à Noyon, où de la part du Roy se trouva le seigneur de Boisy Arthus Gouffier Grand-maistre de Frāce: & de la part du Prince d'Espaigne Antoine de Croÿ seigneur de Chievres, lesquels avoient gouverné leurs maistres en leurs jeunes aages: & tous deux, accompagnez du conseil de leursdits maistres, & de plusieurs notables personnages. Au

*Traitté de Noyon.* dit lieu de Noyon, furēt faictes plusieurs cōclusions entreeux, tant pour le differēd du royaume de Navarre, nouvellement usurpé par le Roy d'Arragon, que du differend du royaume de Naples. En fin il fut traitté que dedās six mois le Roy Catholique devoit rendre le royaume de Navarre à mōseigneur Hēry d'Albret, lequel avoit esté usurpé sur son pere par le Roy d'Arragon, grand pere maternel dudit Roy Catholique, ou bien recōpenser ledit Roy de Navarre dedans ledit tēps à son contentemēt. Quāt au royaume de Naples, ledit Charles d'Autriche en devoit faire une pension, (ce me semble) de cent cinquāte mille ducats, mais il ne s'est rien faict ny de l'un ny de l'autre: & là fut conclu le mariage entre ledit Charles d'Autriche, & Loÿse fille aisnée du Roy, encores que par cy devāt eust esté traitté le mariage de luy & de madame Renée de France sœur de la Royne. Et pour jurer lesdits traittez faits à Noyon, fut envoyé de la part dudit Charles d'Autriche le Comte du Rœux, Grand-Maistre d'Espagne, lequel trouva le Roy à Paris, qui envoya son ordre audit Prince Charles d'Autriche, & ledit Prince le sien au Roy pour signe d'amitié: & fut conclu une veuë entre les deux Princes à Cambray.

1517. Au mesme tēps, mourut Ferdinand Roy d'Arragon, qu'on

appelloit Iean gippon, ayeul maternel de Charles d'Autriche, parquoy ledit Charles pour recueillir la ſucceſſiõ ſ'embarqua pour aller en Eſpagne, qui fut cauſe de rõpre l'étreveuë des deux Princes. A ceſte occaſion le ROY qui ſe preparoit pour aller à Cãbray changea ſon deſſein, & reprint ſon chemin à Blois, & de Blois à Amboiſe: auquel lieu peu de temps apres accoucha la ROYNE Claude de ſon fils aiſné au mois de Fevrier 1517. lequel le ſeigneur Laurens de Medicis, nepveu du Pape Leõ, au nõ dudit Pape, tint ſur les fons, & fut nõmé François. Audit bapteſme furẽt faictes les pluſ grãdes magnificences tant en jouſtes, eſcarmouches, batailles faintes, qu'aſſiegemens de places, qu'on euſt veu du vivant des hõmes. Le ROY pour confirmer l'amitié entre ledit Pape & luy, dõna à Laurens de Medicis Duc d'urbin en mariage une ſienne couſine, fille & heritiere du feu Comte de Boulongne, & de la ſœur de feu Frãçois de Bourbon, Cõte de Vendoſme, qui eſtoit mort à Verceil au retour du ROY Charles, de Naples. Audit bapteſme vint preſenter ſon ſervice au ROY le Prince d'Aurẽge en grand equippage, lequel ſ'en alla mal cõtent, & ſe retira au ſervice de Charles d'Autriche ROY d'Eſpagne: Peu de temps devant le ROY fit reedifier la ville de Terouenne, & en fit gouverneur le Baſtard de Moreul, ſeigneur du Freſnoy.

*Mort du Roy Ferdinand d'Arragon.*

*Naiſſance de monſeigneur le Dauphin François fils du Roy François.*

*Mariage du ſeigneur Laurens de Medicis avec madame Magdeleine de Boulõgne pere & mere de la Royne Catherine.*

EN ce meſme tẽps ou peu apres, le ROY depeſcha meſſire Gaſton de Brezé, Prince de Fouquarmont, frere du grand Seneſchal de Normandie, avecques deux mille hommes de pied François, deſquels avoient la charge ſoubs luy le capitaine Pieſou, & le Baron de Gondrin Gaſcõ, & le capitaine S. Blimõt Picard, & le capitaine la Lãde, au ſecours du ROY de Dannemarc contre le ROY de Suede: leſquels apres avoir gaigné une bataille au prouffit dudit ROY, eſtans en fin abandonnez des Dannois, en un combat faict ſur la glace, furent deffaicts. Et y en demeura la plus grande part, à l'occaſion des arbres abatus en une foreſt, qui empeſchoient noz gens de ſ'aider de leurs picques, apres ſ'eſtre retirez de deſſus les glaces aux foreſts. Et entre autres y mourut le capitaine S. Blimont, qui eſtoit vaillant homme, & n'ẽ revint en Frãce la moitié, qui eſtoient tous nuds, ayãs perdu leurs armes & ruiné leurs habillemens: encores eſtans abandonnez du ROY de Dãnemarc, pour lequel ils avoiẽt combatu, trouverent moyen d'auoir quelques navires paſſageres, avec

*Secours envoyé en Dãnemarc.*

lesquelles ils prindrent terre en Escosse,& de là en France.

1518. L'AN mille cinq cens dixhuict fut nay à S. Germain en Laye Hery second fils du Roy,duquel fut parrain par procureur Henry huictiesme Roy d'Angleterre, & le nomma de son nom Henry.

*Naissance de Henry fils du Roy François.*

Peu de temps apres mourut l'Empereur Maximilian, à l'occasiõ dequoy y eut de grãdes menées & pratiques pour faire election d'un Empereur : aucuns desiroient le Roy de France,autres Charles d'Autriche,fils du Roy Dom Philippe,qui avoit esté fils de l'Empereur Maximiliã decedé.Pour ceste occasion alla l'Amiral de Bonnivet en habit dissimulé en Allemagne, ayant promesse de plusieurs des electeurs qu'ils seroient à la devotion du Roy son maistre : mais par la conduitte de Federic Comte Palatin, & du Cardinal du Liege,frere de messire Robert de la Marchk, fut ledit Charles d'Autriche Roy d'Espagne eleu Empereur à Francfort, & couronné à Aix la chappelle. Ceste mesme année messire Arthus Gouffier,seigneur de Boisy, Grand maistre de France,& monsieur de Chievres, s'assemblerent à Montpellier: l'un pour la part de l'esleu Empereur,l'autre pour la part du Roy,pour par-ensemble adviser une paix finale entre leurs deux majestez, & vuider tous les differẽs d'ẽtre-eux & leurs alliez.Mais apres avoir convenu ensemble quelques jours, & avoir si bien acheminé les affaires que l'on esperoit en avoir bonne issue, ledit Grand-maistre de Boisy tomba en une fievre continue,de laquelle il mourut : qui fut cause que les choses encommencées ne prindrent point de fin, & s'en retourna le seigneur de Chievres en Espagne. Ladite mort fut cause de grandes guerres, ainsi qu'entendrez cy apres : car s'ils eussent achevé leur parlement, il est tout certain que la chrestiẽté fust demourée en repos pour l'heure: mais ceux qui par apres manierent les affaires, n'aimerent pas le repos de la chrestienté, comme faisoient lesdits de Chievres & le Grand-maistre.

*Mort de l'Empereur Maximiliã.*

*Mort de mõsieur de Boisy Grand-Maistre.*

Ladicte année mourut le Seigneur de Piennes surnommé de Halluin,qui estoit gouverneur & lieutenant general du Roy en Picardie,& en son lieu le Roy bailla le gouvernement à Charles Duc de Vẽdosmois, & le gouvernement de l'Isle de France qu'avoit ledit Duc, à François de Bourbon Comte de S.Pol son frere.

LEDICT an au mois de Septẽbre ensuivãt,le Roy estãt à Angiers,delibera de faire plus estroittes alliances avec le

Roy d'Angleterre, voyãt avoir failly de cõclure avec l'esleu Empereur : & pour cest effect depescha messire Guillaume Gouffier seigneur de Bonnivet, Admiral de France, accompagné de grand nõbre de seigneurs & gens de conseil, pour aller devers ledit Roy d'Angleterre, lequel il trouva à Grenüich maison de plaisir, qu'il a sur la Tamise trois mille au dessous de Londres: auquel lieu fut pourparlé du mariage de François Dauphin de France, & de madame Marie fille unique dudit Roy d'Angleterre, encores q̃ la fille eust quatre ans plus que ledit Dauphin : & apres avoir sejourné audit lieu six sepmaines, & avoir esté grandement festoyé dudit seigneur Roy, tant en chasses, festins, tournois, qu'autres deduits, s'en retourna en France, ayant arresté une estroitte alliance entre leurs deux majestez: pour la confirmation de laquelle & dudit mariage futur, peu de temps apres le Millor Chãberlan, & le Prieur de S. Iean de Hierusalẽ de Londres vindrent trouver le Roy à Paris, où ils furent hõnorablement recueillis & festoyez, tant du Roy que des Princes de son sang: & là fut conclu la restitutiõ de la ville de Tournay entre les mains du Roy, laquelle avoit esté cõquise par l'Anglois sur le feu Roy Loÿs xij. dequoy desja les propos avoient esté mis en avãt par l'Amiral de Bonnivet, luy estãt en Angleterre. Pour le rachapt de ladicte ville le Roy luy devoit fournir quatre cẽs mille escus, sçavoir est deux cens mille tãt pour la despence faite à la construction de la citadelle, que pour l'artillerie, poudres, & autres munitions que ledit Roy d'Angleterre devoit laisser en la place : les autres deux cens mille pour les frais par ledit Roy faits à la cõqueste de ladite ville, & pour le reste des pẽsions qui luy estoiẽt deues. Et par ce que l'argent n'estoit baillé cõptant, fut baillé audit Roy d'Angleterre huict Gentils-hõmes pour tenir hostages, jusques au payement de ladite somme, à sçavoir quatre Gentils-hõmes de la Chãbre du Roy, & quatre enfans d'hõneur: les quatre Gẽtils-hõmes estoient, Frãçois de Montmorency seigneur de la Rochepot, Charles de Moüy seigneur de la Mailleraye, Antoine des Prez seignr de Mõtpesat, & Charles de Soliers seigneur de Morette en Piemõt les quatre enfans d'honneur estoiẽt le fils aisné du seigneur de Hugueville, le puisné de Mottemar, Melũ, & Grimault. Aussi fut accordé que jusques à ce que lesdits hostagers seroiẽt rẽduz à Calaiz en la puissãce du Roy d'Angleterre, ne

*Ambassade l'Admiral Bonnivet en Angleterre.*

*Restitution de la ville de Tournay au Roy Frãçois par le Roy d'Angleterre.*

seroit faite delivrance de ladite ville de Tournay: mais qu'e stans audit lieu de Calaiz, seroit depesché messire Gaspart de Colligny seigneur de Chastillon Mareschal de France, accompagné de deux cens hommes d'armes, pour aller prẽdre possession de ladite ville, chose qui fut executée: car arrivant ledit Mareschal de Chastillon à Tournay luy furent livrées par les deputez du Roy d'Angleterre la ville & Citadelle, avec toutes les choses contenues audit traitté, & fut receu ledit Mareschal par les habitãs en la plus grande joye que lon eust sceu recevoir la propre personne du Roy. Et mesmes les citadins pour monstrer l'affection qu'ils portoient au Roy, firent les feux de joye par les cantons de la ville des bancs & escabelles sur lesquelles s'estoient assis les Anglois, donnans par là à entendre qu'ils ne desiroient jamais retomber soubs leur authorité.

1519.

*Entre veuë à Ardres des Roys de Frãce & Angleterre.*

L'AN subsequent mille cinq cens dixneuf, par le moyen de l'Amiral de Bonniuet, lequel avoit le maniement des affaires du Roy, depuis le trespas du Grand-maistre de Boisy son frere, & du Cardinal d'Iorc, qui avoit la superintendance des affaires du Roy d'Angleterre, fut accordée une entre veuë entre leurs deux majestez, à celle fin qu'en personne ils peussent confirmer l'amitié faicte entre eux par leurs deputez: & fut pris jour auquel le Roy se trouveroit à Ardres, & le Roy d'Angleterre à Guines. Puis par leurs deputez fut ordonné un lieu à my chemin d'Ardres & Guines, où les deux Princes se devoient rencontrer. Ledit jour de la feste Dieu au lieu ordonné, le Roy & le Roy d'Angleterre montez sur chacun un cheval d'Espagne s'entre-aborderent, accompagnez chacun de sa part de la plus grande noblesse que l'on eust veu cent ans auparavant ensemble, estans en la fleur de leurs aages, & estimez les deux plus beaux Princes du monde, & autant adroit en toutes armes, tant à pied qu'à cheval. Ie n'ay que faire de dire la magnificence de leurs accoustremens, puis que leurs serviteurs en avoient en si grande superfluité, qu'on nomma ladite assemblée le camp de drap d'or. Ayans faict leurs accollades à cheval, descendirent en un pavillon ordonné pour cest effect: ayant le Roy seulemẽt avecques luy l'Amiral de Bonnivet, & le Chancelier du Prat, & quelque autre de son conseil: & le Roy d'Angleterre, le Cardinal d'Yorc, le Duc de Northfolk, & le Duc de Southfolk. Où, apres

avoir devisé de leurs affaires particulieres, conclurent que audit lieu se feroient lisses & eschauffaulx, où se feroit un tournoy, estans deliberez de passer leur temps en deduit & choses de plaisir, laissans negocier leurs affaires à ceux de leur conseil, lesquels de jour en autre leur faisoient rapport de ce qui avoit esté accordé. Par douze ou quinze jours coururent les deux Princes l'un contre l'autre, & se trouva audit tournoy grand nombre de bons hommes d'armes ainsi que vous pouvez estimer, car il est à presumer qu'ils n'amenerent pas des pires,

Ce faict le Roy d'Angleterre festoya le Roy pres de Guines en un logis de bois, où y avoit quatre corps de maison qu'il avoit faict charpéter en Angleterre, & amener par mer toute faicte: & estoit couverte de toile peinte en forme de pierre de taille, puis tendue par dedans des plus riches tapisseries qui se peurent trouver, en sorte qu'on ne l'eust peu juger autre sinon un des beaux bastimens du monde: & estoit le dessein pris sur la maison des marchands à Calaiz. La maison estãt apres desassemblée fut renvoyée en Angleterre sans y perdre que la voiture. Le lendemain le Roy devoit festoyer le Roy d'Angleterre pres Ardres, où il avoit faict dresser un pavillon ayant soixante pieds en quarré, le dessus de drap d'or frizé, & le dedans doublé de veloux bleu, tout semé de fleurs de lis de broderie d'or de Cypre, & quatre autres pavillons aux quatre coings de pareille despence. Et estoit le cordage de fil d'or de Cypre & de soye bleue turquine, chose fort riche. Mais le vent & la tourmente vint telle, que tous les cables & cordages rompirent: & furent lesdictes tentes & pavillons portez par terre, de sorte que le Roy fut contrainct de changer d'opinion, & feit faire en grande diligence un lieu pour le festin, où de present y a un boullevert nommé le boullevert du festin. Je ne m'arresteray à dire les grands triomphes & festins qui se firent là, ny la grande despẽce superflue, car il ne se peult estimer, tellement que plusieurs y porterent leurs moulins, leur forests & leurs prez sur leurs espaules.

*Passage de l'Empereur en Angleterre.*

Apres lesquels festins & tournois, le Roy se retira à Boulongne, & le Roy d'Angleterre à Calaiz. Toutes gens de bon jugement ne pouvoient penser de veoir jamais inimitié entre ces deux Princes: mais estant le Roy d'Angleterre de retour à Calaiz, adverty comme l'esleu Empereur

estoit arrivé en Angleterre venant d'Espagne, s'embarqua, & le fut trouver à Cantorbery, puis s'en vint à Calaiz & à Gravelines, en telle fraternité comme il avoit faict avec le Roy, où fut accordé entre-eux que là où le Roy & l'Empereur tomberoient en quelque different, il seroit arbitre: & celuy qui ne voudroit tenir son arbitrage, il se pourroit declarer contre luy, chose contraire aux accords qu'il avoit faict avec nostre Roy. Puis s'en retourna l'Empereur en Flandres, & le Roy d'Angleterre en Angleterre.

DURANT ce temps le Roy print son chemin à Amboise, puis d'Amboise sur la fin de Decembre, s'en alla à Remorentin, auquel lieu estant, vint la feste des Roys. Le Roy sçachant que monsieur de S. Pol avoit faict un Roy de la feve en son logis, delibera avecques ses supposts d'envoyer deffier ledit Roy de mondit-seigneur de S. Pol, ce qui fut fait: & par-ce qu'il faisoit grandes neiges, mondit-sieur de S. Pol feit grande munition de pelottes de neige, de pommes, & d'œufs pour soustenir l'effort. Estans en fin toutes armes faillies pour la deffence de ceux de dedans, ceux de dehors forçans la porte, quelque mal-advisé jetta vn tison de bois par la fenestre, & tomba ledit tison sur la teste du Roy, dequoy il fut fort blessé, de maniere qu'il fut quelques jours que les Chirugiens ne pouvoient asseurer de sa santé: mais le gētil Prince ne voulut jamais qu'on informast qui estoit celuy qui avoit jetté ledict tison, disant que s'il avoit faict la folie, il falloit qu'il en beust sa part. Soudain les choses ainsi advenues fut publié par tout le païs de Flandres, Artois, & Espagne, que le Roy estoit mort dudit coup: autres qui vouloient moins mētir, disoient qu'ils n'estoit pas mort mais aveuglé: parquoy le Roy (comme bien advisé) advertit tous ses Ambassadeurs qui estoient au païs estranges qu'ils eussent à publier la verité du faict, & mesmes manda querir tous les ambassadeurs estrangers qui estoiēt suivans sa cour à ce qu'ils cogneussent l'estat auquel il estoit.

1521. L'AN mille cinq cens vingt & un au commencement du printemps Henry Roy de Navarre, duquel le pere avoit depuis peu de temps esté spolié de son royaume par le Roy d'Arragon grand-pere maternel de l'Empereur, adverty qu'en Espagne y avoit grande diuision entre la noblesse & le peuple, & qu'ils estoient en armes les uns contre les autres, chercha moyen par intelligences de rentrer en

*Prinse & reprinse du Royaume de Navarre.*

ſondit Royaume. Et pour ceſt effect le ſeigneur d'Aſperraut, frere du ſeigneur de Lautrec (pour la jeuneſſe dudit Henry qui ne pouvoit faire ladite entrepriſe) ayãt levé juſques au nombre de cinq ou ſix mille Gaſcons, tant de ſes païs qu'autres circonvoiſins, & deux ou trois cens hommes d'armes des ordonnances du Roy entra dedans ledit royaume de Navarre, lequel en moins de quinze jours fut remis en ſon obeïſſance. Mais ledit ſeigneur d'Aſperraut, par le conſeil du ſeigneur de S. Colombe lieutenant de la compagnie du ſeigneur de Lautrec, ne ſe voulut contenter de ladite conqueſte, ains voulut entrer en Eſpagne, ſoubs eſperance de conquerir les Eſpagnes auſſi aiſément que le royaume de Navarre, où pour eſperance de butin, donna juſques à la Grongne : auquel lieu arrivé qu'il fut, ne trouvant aucune reſiſtance, ledit de S. Colombe pour ſon avarice (à ce qu'on diſoit) luy perſuada de renvoyer une partie de ſes gens de pied, ce qui fut faict, & eut iceluy de S. Colombe la charge de ce faire. Et par-ce que les gens de pied avoient receu leur mois depuis peu de iours, feit que tous ceux qui ſ'en voudroient aller, luy rẽdans demie paye, auroient congé de ſe retirer, & meit ceſt argẽt en ſes bouges, je ne ſçay au prouffit de qui il revint. Les Eſpagnols, leſquels (comme dit eſt) eſtoient en armes les uns contre les autres, voyans les François ne ſ'eſtre contentez de ravoir ce qui eſtoit de leur appartenance, mais vouloient venir conquerir leurs païs, ſ'accorderent la nobleſſe & la commune, & trouuans ledit ſeigneur d'Aſperraut (ſon armée desja ſeparée) le deffirent & toute ſa trouppe, & y fut pris priſonnier ledit ſeigneur d'Aſperraut, & tant battu qu'il y perdit la veuë, auſſi fut pris le ſeigneur de Tournon, & autres pluſieurs gens de bien, le reſte ſe ſauva par les montagnes. Les Eſpagnols ſuivirent leur victoire, leſquels trouvans le royaume de Navarre entierement deſpourveu de gens de guerre, reprindrent Pampelune, & tout le reſte du royaume, auſsi aiſément qu'il avoit eſté perdu.

Or meſsieurs, pour voꝰ faire entẽdre la ſource & origine de la guerre d'entre deux ſi grands Princes que l'Empereur & le Roy, par laquelle ſont advenues tãt d'everſions de villes, oppreſsiõs de peuples, ruines de Provinces, & la mort de tant de gẽs de bien & de vertu, je le vous diray ſommairement, & jugerez par adventure que le commencement

*Diſcours ſur les cauſes des guerres du Roy & de l'Empereur.*

fut pour peu d'occasion : mais Dieu qui est la hault l'avoit (comme j'estime) ainsi deliberé, soit pour punir les pechez des subjets & les attirer à le recongnoistre, ou se venger des grands de la terre, qui peu souvent le recognoissent comme ils doivent Et lon a maintesfois veu tant de nostre temps que du passé, d'une petite estincelle s'allumer un grand feu, d'autant qu'il n'est rien plus facile que de provoquer les Princes les uns contre les autres : puis quand ils sont une fois esbranlez, il est merveilleusement difficile de les arrester. Et en cest endroict, veu que de messire Robert de la Marchk est sorty le commencement de leurs differends, il ne sera pas impertinent de laisser couler un mot en passant, des causes, qui alienerent son cœur de la part Imperiale, veu que depuis peu de temps il l'avoit suyvie si affectionnéemẽt que riẽ plus: par ainsi il sera aisé à juger lequel desdits deux Princes premier a rompu les conditions de la paix.

*Les faicts & differens de messire Robert de la Marche.*

MAIS avant qu'entrer plus avant en ce repos, fault noter qu'iceluy messire Robert de la Marchk seigneur de Sedan, estoit Duc de Bouillon, par la vendition faicte de long temps à messire Guillaume de la Marchk par l'Evesque du Liege, à condition toutesfois de rachapt, ayant d'ancienneté iceluy Duché esté vendu à un Evesque du Liege nommé Eusisprand, & à ses successeurs par Geoffroy, fils d'Eustache Compte de Bolongne sur mer, pour faire son voyage en la terre saincte : & estoient des dependences dudit Duché la ville de Loignes & le chasteau de Musancourt. Et fault entendre que ledit mesire Robert de la Marchk, quelques années au precedant, par un malcontentement qu'il avoit eu du Roy, d'autãt qu'on luy avoit cassé sa compagnie de cent hommes d'armes, pour les pilleries qu'ils faisoient sur le peuple tant en Italie qu'ailleurs, s'estoit retiré de son service : & ausi par la suasion (à ce qu'on disoit) de son frere l'Evesque du Liege, lequel Evesque avoit receu du feu Roy Loys douziesme de ce nom tous les biens qu'il avoit, mesmes l'Evesché du Liege, & l'Evesché de Chartres.

OR n'est rien plus certain, que de la controverse & different meu entre le seigneur d'Emery & le Prince de Simay, qui estoit de la maison de Croÿ pour la ville de Hierge es Ardennes, sentence avoit esté long temps a donnée contre ledit seigneur d'Emery, par les Pairs du Duché de Bouillon, qui jugẽt en souveraineté, de sorte qu'il n'y a nul

appel de leurs jugemens. Toutesfois pour l'authorité & credit qu'avoit vers Charles d'Autriche & les plus grands de sa cour iceluy seigneur d'Emery, se persuada que facilement il seroit relevé de n'auoir appellé en temps, si appeller pouvoit, fondant les causes de son relievement sur les empeschemens qu'il avoit eus durant les guerres, pour y avoir tousjours esté en personne (comme il disoit) combien que ce fust une couleur palliée, plustost que vive raison. Encores se voulut il aider d'une finesse pour parvenir à son intention : car lors qu'iceluy Charles d'Autriche pratiquoit les Allemans pour monter à ceste dignité Imperiale, cherchant de tous costez deniers, il emprunta grosse somme dudit d'Emery, à la caution du Marquis d'Ascot, auquel d'Ascot s'adressa iceluy d'Emery pour attaindre au but où il pretendoit. Luy remonstrant qu'il estoit en grande necessité d'argent, & que le terme de payer estoit expiré, parquoy estoit contraint de s'adresser à luy, qui estoit plege : en luy faisant toutesfois sonner à l'oreille par personnes interposées, qu'il auroit patience tant qu'il luy plairoit de son payement, pourveu que suivant le droit qu'il y pretendoit il luy aidast à estre relevé de la sentence donnée contre luy pour la ville d'Hierge: chose qui fut facile à impetrer, pour la grã de authorité & credit que ledit seigneur d'Ascot auoit autour de son Prince, duquel l'oncle, qui estoit le seigneur de Chievres, estoit gouverneur de la jeunesse dudit Empereur: tellement qu'à sa persuasion & instance, commission fut decernée par devant le grãd Chancelier de Brabant. & iour assigné aux heritiers dudit Prince de Simay pour venir ouir les raisons dudit d'Emery, & veoir casser (si besoing estoit) l'arrest donné à leur prouffit pour la ville d'Hierge, ceste commission sembla ausdits heritiers si inique & deraisonnable (veu que leur pere & eux estoient en lõgue & paisible possession de ladite ville, & que ledit arrest dõné à leur profit n'estoit subiect à appel, par-ce qu'il estoit emané des Pairs du Duché de Bouillon qui de tout temps ne recognoissent Roy ne seigneur que leur Duc) qu'ils furẽt contraints de s'adresser audit messire Robert leur Duc cõme à leur seigneur & protecteur, à fin qu'il deffendist les libertez & priuileges de son Duché, à quoy il n'estoit pour defaillir, estant de bon cœur & bon entendement. Et y avoit d'avantage une autre occasion fort suffisante pour l'induire à

y mettre la main, c'est qu'il estoit tuteur des enfans de Simay, ayant espousé leur tante, fille du Prince de Simay. A ces causes, il n'obmist un seul poinct de diligence ny de solicitation, tans envers Charles d'Autriche, & ceux qui le gouvernoiét, qu'envers iceluy d'Emery, pour obtenir d'eux, par prieres & requestes, ce que d'eux-mesmes par raison ils devoient consentir & accorder (tant pour le droict particulier des enfans mineurs dudit de Simay, que pour le bien commun des Franchises & facultez du Duché de Bouillon) sans empescher comme ils faisoient que les choses decidées & jugées par juges irrefragables & souverains ne fussent permanentes & stables, comme procedées de volonté de Dieu qui a estably & ordonné les magistats: les sentences desquels ne doivent estre enfrainctes ne violées par les faveurs des hommes.

Finablement, quelque poursuitte que sceust faire ledit messire Robert de la Marchck, il n'en peut jamais avoir fin: tellement que voyãt que justice luy estoit deniée & qu'il estoit bien loing d'estre recompensé & favorisé, il se retira devers le Roy: estant mesmement à cela sollicité par sa femme, fille de Simay, & par celle de monseigneur de Florenges son fils, laquelle estoit fille du Cõte de Brenne, de la maison de Sallebruche: lesquelles par une gentille invention avoient au paravant trouvé moyen de venir en Frãce, & preparer les choses envers Madame mere du Roy, de sorte que toutes vieilles querelles furent assopies, & mises soubs le pied. Et iceluy seigneur de Sedan bien recueilly, lors qu'il vint trouver le Roy à Remorantin, où il estoit blessé (comme i'ay dit) d'un coup de tison sur la teste: auquel il meit entre les mains & sa personne & ses places, luy suppliant de luy donner ayde faveur & secours pour avoir justice du grand tort & injure qu'on luy faisoit. Nonobstant que Charles d'Autriche le voyant en ces termes eut fort essayé de le regaigner, & induire par les moyens & cõditions de son frere l'Evesque du Liege, luy faisant entẽdre que ce qui avoit esté faict ne procedoit de luy: & luy promettant que s'il y avoit eu riẽ de gasté, il le feroit rabiller, de sorte qu'il en demoureroit satisfaict & content, mais il estoit trop tard: car il avoit desja le cueur trop ulceré, & se delibera (quoy qu'il en deust advenir) d'avoir par force ce qu'il n'avoit sceu obtenir par raison.

Messire Robert de la Marchck ayant asseuré ses affaires avecques le Roy, & sçachant l'Empereur à Vuorme ville Imperiale, auquel lieu avoit assemblé une diette des Princes, & villes franches de la Germanie, pour remedier aux tumultes nouvellemẽt excitez par Martin Luther, l'envoya ledit messire Robert deffier en plaine diette: chose qui fut trouvée & prise tant par l'Empereur qu'autres Princes en grand dedaing, qu'un simple seigneur (comme messire Robert) envoyast deffier un Empereur, seigneur de tant de païs, & d'hommes belliqueux. Apres ladite deffiance le seigneur de Florenges, fils aisné dudit messire Robert, leva tant en France qu'autres lieux circonuoisins jusques au nõbre de trois mille hommes de pied & quatre ou cinq cens chevaux, contre la volonté du Roy, & ses deffences expresses: toutesfois ayant assemblé sesdites forces, s'en alla assieger Vireton, petite ville de Luxemboug, aux confins de Lorraine: & des terres communes entre le Duc de Luxembourg & de Lorraine.

*Deffy & guerres de messire Robert de la Marchck contre l'Empereur.*

Au mesme temps estant le Roy à Sanxerre, vint devers luy un gentilhomme de la part du Roy d'Angleterre pour le persuader de ne point entrer en guerre avecques l'Empereur disant que s'il avoit quelque differend, ledit Roy d'Angleterre en seroit mediateur pour le vuider, comme neutre. Le differend duquel lors estoit question estoit tel, que le Roy de Navarre avoit esté par le Roy Catholique spolié de son royaume, pour la querelle de France: & pourtant ledit Roy avoit esté long temps à la cour de France poursuivant & demandant secours, à fin de reconquerir sondit royaume. Or s'estoit-il faict un parlemẽt à Noyon. par les deputez de la part de l'eleu Empereur & du Roy, ainsi qu'avez ouy: & depuis un autre à Montpellier, lequel n'eut point de resolution, obstant l'entrevenue de la mort de messire Arthus Gouffier seigneur de Boisy Grand-maistre de France: mais par celuy de Noyon, entre autres choses, avoit esté dit, que dedans six mois le Roy Catholique rendroit le royaume de Navarre, ou bien contenteroit le Roy d'iceluy, à son gré & commodité, d'autant vallant que ledit royaume. Aussi l'eleu Empereur devoit satisfaire au Roy d'une pension tous les ans, pour le droit par luy pretendu au royaume de Naples: à toutes lesquelles choses ledit Empereur ne satisfeit en

*Occasion sur le faict du Royaume de Navarre.*

façon du monde. Le Roy de France estoit tenu par chapitres des traittez faits avecques ledit Roy de Navarre, de le secourir à recouvrer sondit royaume, au cas que l'eleu Empereur faillist de sa dessudite promesse. Le Roy apres avoir plusieurs fois intimé ledit eleu Empereur, sans en sortir effet, avoit donné secours (ainsi que pouvez auoir entendu cy devant) audit Roy de Navarre, pour le remettre en ses païs: voila sommairement, quant à ce poinct, ce qui amenoit ledit gētilhomme du Roy d'Angleterre devers le Roy pour y pourvoir.

*Responce au gentilhomme du Roy d'Angleterre.*

L'AUTRE occasion estoit pour le deffiement qu'avoit faict messire Robert da la Marck, apres lequel il estoit entré en païs, & avoit assiegé Vireton petite ville de Luxembourg, sise (comme dit-est) entre les terres communes dudit Luxembourg & Lorraine, appartenant à l'Empereur. A toutes lesquelles choses cy dessus dites, le Roy feit respōce par le seigneur de Montpesat, lequel il envoya devers ledit Roy d'Angleterre, que quant à messire Robert de la Marck, il luy commanderoit que s'il avoit querelle avec le seigneur d'Emery, qu'il eust à la vuider contre luy, & qu'il n'eust à faire la guerre à l'Empereur: & mesmes envoyeroit faire deffences à tous ses subjets, qu'ils n'eussent en ce cas à porter faveur ny aide audit messire Robert: ce qu'il fit, qui fut cause que le vingt-deuxiesme du mois de Mars, l'an mil cinq cens vingt & un, ledit messire Robert de la Marck retira son armée & la licentia, pensant estre à la fin de la guerre: & quant à ce que ledit gentilhomme demandoit que le Roy eust à faire nouveaux traittez avec l'Empereur, cela ne se pouvoit faire sans en advertir le Pape, par-ce que par alliances d'entre sa saincteté & luy il ne pouvoit rien conclure de nouveau sans l'en advertir: & quil luy en escriroit, puis sa responce ouye, volontiers entendroit à toutes bonnes raisons.

*Differend sur le royaume de Naples.*

IL est certain que le ROY avoit un traitté avecques la saincteté du Pape pour le recouvrement du ROYAUME de Naples au cas que l'Empereur fauldroit à ce qui estoit promis par le traitté de Noyon duquel peu devant est faicte mention: qui estoit de faire une pension au ROY tous les ans pour ledit ROYAUME. Mais l'Empereur avoit failly, tant pour Naples que Navarre, dequoy le ROY ne pouvoit avoir la raisō, sans entrer en guerre avec ledit Empereur: & maintenant

tenant s'accorder avec luy, c'estoit contrevenir à leur alliance. Aussi que le Pape & le Roy estoiét alliez pour la deffence d'Italie, & estoient les Venitiens sur le poinct d'entrer en ladite ligue: Parquoy le Roy envoya devers sa saincteté pour sçavoir quand il luy plairoit mettre l'entreprinse de Naples à executiõ. Au gentilhõme envoyé de la part du Roy, le Pape feit grãd recueil, & luy bailla la liste des gens de cheval & de pied, & artillerie qui estoit besoing d'avoir pour ladite execution, & luy devoit le Roy faire responce dedans vingt-deux jours.

Le terme se passa, & mesmes un mois d'avantage: chose qui meit le Pape en soupeçon, qu'oncques depuis on ne luy sçeut lever du cerveau, que desja le Roy n'eust faict quelques traittez sans son sceu & à son desavãtage, & mesmes disoit que le Roy ne s'estoit aquitté de faire conclure ladite ligue de la deffence d'Italie aux Venitiens. Aussi se plaignoit le Pape, que peu de temps devant estoit entré dedans les terres de l'Eglise un nombre d'Espagnols, contre lesquels il avoit esté cõtrainct de faire levée de Suisses, dequoy le Roy devoit payer les frais par moitié, ce qu'il avoit faict pour le premier mois, mais les autres non. Toutes ces occasions mirent le Pape en telle perplexité, qu'il retira dedans Rege les bannis du Duché de Milan, tels que Monseigneurin Viconte, Hieronyme Moron & autres, quoy que par le traitté qu'il avoit avec le Roy, il ne pouvoit retirer lesdits bannis dedans ses païs, ny le Roy ceux des terres de l'Eglise dedans les siens. Et aussi avoit le Pape promis au Roy par ledit traitté, de n'investir Charles d'Autriche eleu Empereur du Royaume de Naples, à luy escheu par la mort de son grand-pere maternel, cõtre le droict par le Roy pretendu audit Royaume: mais peu de temps apres il accepta la haquenée blanche, qui luy est deuë pour l'investiture dudit Royaume de Naples, & tost apres capitula avec ledit eleu Empereur, dequoy le Roy ne pouvoit ne s'en resentir, & se plaignoit: attendu mesmes que ledit Pape luy avoit promis le favoriser à l'election de l'Empire, ce nonobstant secretement l'avoit empesché en ce qu'il avoit peu.

*Nonchaloir du Roy Fr.*

L'Empereur ce-pendant feit dresser une armée fort grosse, tant de gens de cheval que de pied, par le Comte de Nansau, le Comte Felix, Francisque de Scalenghe, & le seigneur d'Emery: & faisant ledit Comte de Nansau chef,

leur commanda de marcher sur les terres de mesire Rober de la Marchk: & mesmes l'Evesque du Liege son frere, lequel avoit obtenu ledit Evesché & plusieurs autres biens, par le moyen de sondit frere mesire Robert de la Marchk, se declara son ennemy, se faisant compagnon dudit Comte de Nansau, & feit noyer en la riviere de Meuze quelques habitans du Liege, qu'il cognoissoit estre partiaux pour sondit frere.

*Cause d'alienatiō de l'Evesque du Liege.*

Or l'occasion pour laquelle on disoit que ledit Evesque du Liege avoit abandōné le service du Roy, estoit que ledit Evesque desiroit estre Cardinal, & le Roy luy avoit promis de le favoriser pour cest effect : mesmes en avoit escrit à la saincteté du Pape, lequel luy avoit promis un chapeau pour un de ses serviteurs: mais quand ce vint à l'effect, l'Archevesque de Bourges frere du general Boyer fut preferé audit Evesque, & disoit on que ses serviteurs estans a Rome avoient veu entre les mains des ministres du Pape lettres escrites de madame la Regente à sa saincteté, par lesquelles elle supplioit que quoy que le Roy escrivist il eust à preferer ledit Boyer Archevesque de Bourges. Aussi disoit on que ledit Boyer avoit donné au Pape quarante mille escus pour avoir ledit chapeau, je ne sçay s'il est vray : mais ledit Evesque du Liege print l'occasion de son mal-contentement là dessus, & s'en alla au service de l'Empereur, lequel quand & quand le feit faire Cardinal, dont sa majesté par apres a tiré de grands services, & mesmes en son election à l'Empire. I'ay veu de mon temps que plus de gens estans partis du service du Roy par mal contentement, ont plus faict de dommage au Roy que nuls autres. Comme ledit Evesque, le Prince d'Aurenge, le Marquis de Mantoue, le Duc de Bourbon, le seigneur André d'Orie & plusieurs autres.

Pour revenir à nostre propos, ayant le Comte de Nansau mis ses forces ensemble, alla assieger Longnes, ville dependente du Duché de Bouillon, à huict lieues du Liege : & quand & quand envoya le Comte Felix assieger Musancourt, le tout appartenant audit messire Robert. Estant arrivé ledit de Nansau devant Longnes, apres avoir faict furieuse batterie, le seigneur de Niselles, lequel en estoit capitaine, voyant ses hommes estonnez, par-ce que ils avoient esté surpris, de sorte qu'ils n'estoient que soixāte

soldats dedans,& n'ayant aucune esperance de secours, rendit luy & la place à la discretion dudit Comte de Nansau, dont mal luy print : car il le feit pendre & estrangler avecques douze des principaux de sa trouppe. Puis ayant rasé ladite place marcha devant Musancourt, où le Comte Felix avoit desja tenu le siege sans y avoir rien prouffité: mais arrivé que fut ledit Comte de Nansau avec son armée, le capitaine vendu par aucuns de ses soldats, fut livré avec la place entre les mains dudit Comte, lequel feit pendre vingt desdits soldats : & voulant faire le semblable audit capitaine, fut flechy par les prieres de la pluspart des principaux de son armée,& luy donna la vie.

*Prise de Fleuranges, par le Comte Nansau.*

Ayant ledit Comte de Nansau faict raser la place de Musancourt, print son chemin pour aller assieger Iamets, dont ledit seigneur de Fleuranges fils aisné de messire Robert, & le seigneur de Sansy son frere puisné advertis, firent telle diligence, que la nuict ils entrerent dedans ladite place de Iamets,deliberez d'y mourir,ou de la garder, remonstrans à leurs soldats les cruautez faictes par les Imperiaux à ceux de Longnes,& de Musancourt, & qu'il leur estoit plus honorable de mourir en combatant, que d'attendre une mort si honteuse, pour cuider sauver leur vie par une composition honteuse, comme avoient faict les autres. Ledit seigneur de Fleuranges apres avoir entendu la bonne volonté de ses soldats, commença en toute diligence de remparer le chasteau, & le pourvoir des choses necessaires. Le Comte de Nansau apres avoir esté quatre jours à recognoistre ledit Chasteau de Iamets, cognoissant la contenance de ceux de dedans, leva son camp: prenant le chemin de Fleuranges, qui est une place appartenante audit de la Marchk,à quatre lieues pres de Mets, dedans laquelle s'estoit mis le seigneur de Iamets, second fils dudit messire Robert, deliberé d'y mourir, ou de garder la place : mais au bout de trois jours fut trahy par les Allemans qui estoient à sa soulde, & fut livré entre les mains dudit de Nansau,lequel le feit mener prisonnier à Namur en seure garde, & les Allemans prindrent la soulde de l'Empereur. Apres avoir rasé ladite place de Fleuranges s'en alla à Sansy autre place estant à ceux de la Marchk, où il feit le semblable. Ce faict, à grandes journées s'en alla à Bouillõ,chef principal du Duché, dedans laquelle place il

avoit intelligẽces, par le moyẽ desquelles luy fut rendue. Apres cela messire Robert de la Marchk voyant toutes les forces d'Allemagne sur ses bras, trouva moyen d'obtenir une tresve de l'Empereur pour six sepmaines, par le moyen de Francisque de Serkingen son amy & frere juré.

*Discours sur l'armée du Roy.*

BEAUCOUP de raisons mouvoiẽt le Roy à penser que l'Empereur avoit bien en son esprit une autre guerre que celle qu'il avoit menée jusques à ce jour, car si c'estoit seulement contre ceux de la Marchk, pourquoy les ayant presque ruinez a il demandé tresve? luy estant vainqueur, ayant une armée suffisante pour deffaire ledit messire Robert, pourquoy tous les jours la renforçoit-il? Doncques le Roy entendant bien les desseins de l'Empereur, & par iceux cognoissant luy estre la guerre declarée, commença à lever une armée: & toutesfois ne voulut rien innover, sans premierement en advertir le Roy d'Angleterre son amy & allié. Et pour ce faict luy envoya embassadeurs, pour luy remonstrer le trouble que luy faisoit l'Empereur & l'armée qu'il avoit mise sus, le priant vouloir tenir le party de luy, qui estoit assailly, suivant les traittez faits entre-eux à leur abouchement faict à Ardres. Le Roy d'Angleterre ayãt aussi eu lettres de l'Empereur, escriuit à tous deux qu'ils ne commençassent legerement une si grosse guerre: aussi ledit Roy d'Angleterre s'efforça de faire croire au Roy nostre maistre, que si la guerre ne luy estoit autrement denoncée, qu'il la divertist en obeïssant aux conditions demandées par l'Empereur: lesquelles toutesfois estoient hors des termes de raison. Ce pendant que ces choses se traittoient, le Roy estoit allé de Sanxerre à Dijon, & l'armée de l'Empereur croissoit de jour en jour: doncques ayant mis ordre aux frontieres de Bourgongne, tira à grandes journées à Troye en Champagne, où il n'y avoit nulle armée tant petite fust elle: bien avoit envoyé le Roy messire André de Foix seigneur d'Asperraut, faire la guerre au royaume de Navarre contre les Espagnols, dont en advint ainsi que j'ay descrit par cy devant. Car par faute de bon conseil apres avoir conquis ledit royaume entierement, en un instant le reperdit: à l'occasion dequoy ordonna messire Guillaume Goussier seigneur de Bonnivet & Amiral de France pour mener une armée en Navarre, & ven-

ger l'injure receuẽ par ledit ſeigneur d'Aſparraut : & ſeulement commença à dreſſer une armée pour ſouſtenir l'effort de l'Empereur, & pour ceſt effect nomma ſix gentils hommes eſtans pres de ſa perſonne, pour lever chacun mille hommes de pied, deſquels il feit General François de Bourbon Comte de ſainct Pol, & des gentilshommes, l'un eſtoit François de Montgomery ſeigneur de Lorges, Charles de Mouÿ ſeigneur de la Mailleraye, Charles du Reffuge appellé l'Eſcuyer Bourcar, Pirault de Maugeron, le ſeigneur Hercules de Dauphiné, le Baron de Montmoreau, mais Maugeron fut tué à Dijon : parquoy les mille hommes deſquels il avoit la charge, furent baillez au ſeigneur d'Anieres, porte-enſeigne de l'une des bandes des deux cens gentilshommes de la maiſon du Roy.

MANDA pareillement à monſeigneur de Bourbon, Conneſtable de France, de faire levée de huict cens chevaulx, & ſix mille hommes de pied: au Duc Charles de Vendoſme pareille charge: des gens de Cheval du Duc de Bourbon eurent la commiſſion de les conduire, le Viſconte de Lavedan, Phillippe de Bolinvilier Comte de Dampmartin, le ſeigneur d'Eſcars, ſeigneur de la Vauguyon, le Viſconte de Thurenne, le ſeigneur de Rochebaron d'Auvergne, le ſeigneur de Liſtenay, & le ſeigneur de Lalieres. De ceux de monſieur de Vendoſme eurent la charge, le Comte de Brienne de la maiſon de Luxembourg, le Comte de Brenne de la maiſon de Sallebruchk, le ſeigneur de Humieres, le Vidame d'Amiens, le ſeigneur de Haplincourt, le ſeigneur de la Bergerie, le ſeigneur de Renty. Des gens de pied dudit Duc Vendoſme, eurent la charge de chacun quatre cens : le ſeigneur de Sercu, le ſeigneur de l'Eſtrée, le ſeigneur de Roumeſnil, le ſeigneur de Bournonville, le ſeigneur de Heilly, le ſeigneur de Laleu, le ſeigneur de Bours, le ſeigneur de Bellegarde, le ſeigneur de Preteval & autres. Pour aller avec monſieur l'Amiral furent ſix mille Lanſquenets, deſquels avoient faict la levée le capitaine Brãdhec, le Cõte Vuolfgang Allemans, le ſeigneur de Villiers, & François de Tavennes François : deſdits Allemans fut general Claude de Lorraine Comte de Guiſe. De gens de cheval pour ladite entrepriſe, y avoit la compagnie dudit Admiral de cent hommes d'armes, celle du Duc d'Albanie

de pareil nombre, lequel Duc estoit Regent en Escosse, à l'occasiõ de la minorité du Roy, la compagnie du seigneur de S. André, & luy en personne, le seigneur de S. Mesme & sa compagnie, & une partie de celle du Seneschal d'Armignac, Grand-maistre de l'artillerie, & fut donné charge audit Amiral de lever tel nombre de gens de pied des Gascons & Basques, qu'il verroit estre raisonnable.

Le Roy ayant mis l'ordre cy dessus, alla à Mõstiers Ramé abbaye pres de là, dont il depescha Olivier de la Vernade seigneur de la Bastie, vers le Roy Henry d'Angleterre, pour le prier qu'il ne trouvast mauvais si estãt provoqué & contrainct, il faisoit la guerre à l'Empereur mais ledit Roy d'Angleterre s'offrit à estre arbitre entre-eux deux, & que s'ils vouloient envoyer leurs deputez à Callaiz, de sa part, il y feroit trouver Thomas Cardinal d'Yorc, pour aduiser à moyenner une bõne paix. Le Roy s'y accorda, moyennant que le Pape Leon, duquel il estoit alié, y fust cõprins & cõsentant: & pour ce faict l'assignation fut dõnée au quatriesme jour d'Aoust ensuivant, & le Roy envoya par devers le Pape Leon. Pendant les allées & venues de l'un à l'autre, le Comte de S. Pol avoit desja levé ses gens, le Duc d'Alẽçon estoit à Attigny, & la gendarmerie pareillemẽt, mais peu de jours apres il se approcha de Reims. Le Roy ce pẽdãt estoit à Argilly le Duc, duquel lieu il depescha nouvelle armée tant de François que de Suisses pour l'Italie, au secours de messire Thomas de Foix seigneur de l'Escut, qui estoit demeuré Lieutenant du Roy audit Duché de Milan en l'absence du seigneur de Lautrec son frere, & avoit esté adverty de quelques pratiques qu'avoit sur le Duché de Milan Hector Viscomte, & Hieronyme Moron, & autres, ainsi que je vous feray entendre par cy apres.

*Ordre donné par le Roy en son royaume.*

Au mesme temps le Roy pour departir les charges meist son estat en quatre gouvernemens: au Duc d'Alençon donna la charge de la Champagne au Duc de Vendosme de la Picardie, à messire Odet de Foix seigneur de Lautrec du Duché de Milã, d'où il estoit gouverneur, à messire Guillame Gouffier seigneur de Bonnivet la Guienne: & ordonna le nombre d'hommes que devoient avoir lesdits seigneurs de Bonnivet & de Lautrec, & le reste il retint pour faire teste à l'Empereur. Ayant faict toutes ces depesches, le seigneur de Lautrec partit pour le Du-

ché de Milan,& l'Admiral print ſon chemin en Guaſcongne : en Picardie & Champagne ſe faiſoient tous preparatifs de munitions d'artillerie & d'argent pour ſubvenir aux frais. Ce pendant le Duc d'Alençon avecques les bandes du Comte de S. Pol & la gendarmerie marcha pres de Mouzon, penſant bien que là les Imperiaux, ayans paracheué leur guerre contre ceux de la Marchk, ſe voudroient premieremẽt attaquer, auquel lieu il feit ſejour dix-neuf jours, puis ſe retira vers Reims.

LE Duc de Vendoſme eſtoit auſsi en Picardie, & avecques luy le Mareſchal de Chabãnes, le ſeigneur de la Paliſſe, & le Seigneur de Teligny Seneſchal de Rouergue. Durant ce temps, on eut nouvelles que le ſeigneut de Liques gentilhomme Hennuyer eſtoit campé avec quelque nombre de gens ramaſſez ſur la riviere de l'Eſcau, au deſſous de Valenciennes, duquel vint la premiere declaration de la guerre. Or eſt-il que de long temps il y avoit de groſſes querelles & inimitiez entre Loÿs Cardinal de Bourbon, & ledit ſeigneur de Liques, à cauſe de l'abbaye de S. Amand, dont eſtoit pourveu ledit Cardinal Le Seigneur de Liques print ceſte occaſion d'aſſaillir ceſte abbaye, où eſtoient pour l'heure le ſeigneur de Champeroulx lieutenant du Roy en Tournaiſis, & le ſeigneur des Loges gouverneur de Tournay : mais n'eſtant l'abbaye deffenſable, & eſtans ſurpris dedans ne penſans eſtre à la guerre, la rendirent à condition qu'ils ſortiroiẽt avec leur bagage. Il y avoit plus d'apparence que le chaſteau & villette de Mortaigne, ne devoient eſtre aſſaillis pour eſtre du domaine du Roy, & de laquelle le Roy d'Angleterre luy en avoit faict telle ceſsion, que de la ville de Tournay & de Tournaiſis : mais ledit ſeigneur de Liques mettoit en avant en avoir autresfois eſté poſſeſſeur, parquoy l'alla asſieger : mais en fin le ſeigneur de Pranzy, Baillif de Tournaiſis & capitaine de ladite place, ne voyant apparence de ſecours, la rendit par compoſition au ſeigneur de Portien, & non au ſeigneur de Liques, à la charge qu'il ſortiroit avecques les ſiens les armes & bagues ſauves: mais ſur leur retraitte, contre toute l'honneſteté de la guerre, furent ſuivis & deſvalizez, & à peine eurent ils moyen de ſauver leur vie. Ce pendant le ſeigneur de Fiennes de la maiſon de Luxembourg, gouverneur des villes de Flandres, ayant aſſemblé juſques à

mille chevaulx,& huict mille hommes de pied, & six pieces d'artillerie, s'estoit campé à une lieuë de Tournay, faisant cognoistre qu'il vouloit assieger la ville: ce qu'il feit, y tint le siege cinq mois.

PENDANT ce temps, le Comte de Nansau avoit faict trefves avecques ceux de la Marchck, & n'estoit encores la guerre denoncée entre le Roy & l'Empereur: mais apres la prinse de S. Amand & de Montaigne: combien que l'Empereur niast que ce fust par son commandement & adveu, mais que c'estoient querelles particulieres, entre mondit-seigneur le Cardinal de Bourbon,& le seigneur de Liques: le Roy ne se voulant laisser abuser, ne voulut faillir à diligenter de se preparer à la deffence, tenant la guerre pour declarée. Le temps s'approchoit que les Ambassadeurs se devoient assembler à Callaiz, où furent ordonnez pour la part du Roy Antoine du Prat Chancelier de France,& Iean de Selva, pour gens de robbe longue, & Iacques de Chabannes Mareschal de France pour robbe courte. Durant ce temps, les Bourguignons vindrent assieger Ardres, laquelle pour n'estre deffensable leur fut rendue: puis estant par eux ruinée à fleur de terre, delibererent en faire le semblable à Terouenne, ayans esperance sur une intelligence qu'ils y avoiét, mais la trahison fut descouverte par les lettres que lon trouva qu'une vieille femme portoit aux ennemis, & furent les traistres punis selon leur merite. On ne laissa à faire des rencontres, tant d'une part que d'autre, & entre autres en fut faicte une par le seigneur de Teligny, contre six cens Bourguignons, qui estoient entrez en ce royaume pour faire butin, dont la plus part furent tuez, & les autres pris prisonniers. Pendant le Roy manda venir devers luy les Princes de son sang, avecques les autres capitaines, en sa ville de Reims, pour sur les affaires de la guerre avoir advis.

*Parlement de Callaiz.*

LE Mareschal de Chabannes,& ses compagnons se rendirent à Callaiz, pour traitter des differens des deux majestez: mais les deputez de la part de l'Empereur demeurerent tousjours sur leurs haulteur, demãdans des choses desraisonnables, comme la restitution du Duché de Bourgongne, & d'abolir l'hommage que devoit l'Empereur pour ses païs bas à la couronne de France, disans n'estre raisonnable qu'un Empereur portast la foy à un Roy de France,

A ceste occasion le parlement fut delaissé sans nulle conclusion, & chacun se retira en son lieu.

DURANT ceste assemblée, l'armée Imperiale s'approchoit de Mouzon: parquoy le Roy cõclut de la pourveoir, & pour cest effect y envoya le seigneur Anne de Montmorency, lequel y mena de renfort (outre la compagnie du seigneur de Montmort de cinquante hommes d'armes, y estant gouverneur pour le Roy) le seigneur de Lassigny, pour compaignon dudit seigneur de Montmort, ayant charge de mille hommes de pied, le capitaine Piedfou avecques pareille charge, & au capitaine la Grange commission de lever au plus tost qu'il pourroit cinq cens hommes. Et pour renforcer la gendarmerie y mena pareillement dix hommes d'armes de la compagnie du Duc d'Alençon, dix de celle du Mareschal de Chastillon, dix de la compagnie dudit seigneur de Montmorency: le capitaine Montclou ayant charge d'une des enseignes du seigneur de Piedfou, fut mis à la garde de la porte de Reims avecques trente hõmes d'armes, & le capitaine Razemont avecques l'autre enseigne dudit Piedfou, au costé d'Ivoy, tirant vers Luxembourg, & avec luy la cõpagnie du seigneur de Mõtmort: la Grange eut la charge du boulevert, du costé de la Meuze.

*Siege & prise de Mouzon par les ennemis.*

ESTANT l'estat de Mouzon tel que dit est, le Comte de Nansau s'estoit campé à Douzy gros bourg, au dessous duquel la riviere du Cher, venant d'Ivoy se descharge dedãs la Meuze, & est la moitié de la seigneurie au Roy, à cause de la seigneurie de Mouzon, & l'autre moitié du Duché de Bouillon, duquel lieu les Imperiaux passans la riviere venoient piller & desrobber sur les terres de l'obeissance du Roy, pres de Mouzon: parquoy le seigneur de Montmort envoya devers le Comte de Nansau, pour en faire plaincte, ledit Comte feist responce que c'estoit sans son sceu ny ordonnance, & que si ses gens y estoient rencontrez il en feit luy mesmes la punition, & qu'il n'entendoit faire la guerre contre le Roy: seulement vouloit sejourner son camp, attendant que la trefve faicte avec ceux de la Marchk fut expirée. Le Seigneur de Montmort, & la compaignie estant avecques luy, trouva la responce raisonnable, mais incontinent il eut autres nouvelles, car il fut adverty, comme les Imperiaux avoient passé la riviere de Meuze, enseignes desployées, pour entrer & faire la guerre és païs du Roy: pour

ausquels faire teste au passage de la riviere, depescha le capitaine Philippe lieutenant de sa compagnie, avecques trente hommes d'armes, & trois cens hommes de pied: mais l'ennemy estoit desja passé la riviere, estimant surprendre la ville, dequoy il fut empesché par le seigneur de Lassigny, lequel arrivant à la porte la deffendit si longuement & vaillâment, que la porte luy fut fermée au doz, & le pont levé: puis repassa le fossé par dessus un chevron qui luy fut jetté, & se retira sans avoir dommage, nonobstant qu'il luy fust tiré plusieurs coups, tant d'artillerie que d'arcbouze, le capitaine Philippe qui estoit sorty, comme i'ay dit, oyant l'alarme vers Mouzon, se retira par autre chemin, sans dommage de luy ne de ses gens.

Le lendemain le Comte de Nansau, avecques son armée, se vint presenter en bataille en une plaine, à demie lieue de la ville, auquel lieu sejournant, le seigneur Francisque envoya lettres au seigneur de Montmort, luy persuadant de rendre la ville, devant que l'artillerie eust joué son jeu, auquel fut respondu par ledit de Montmort, qu'il estoit ordonné par le Roy son souverain seigneur, de luy garder ladite place, ce qu'il avoit deliberé de faire. La response ouye, le Comte de Nansau commanda d'approcher son camp de la ville: puis ayant planté son artillerie aux lieux qu'il veit les plus commodes pour offenser les assiegez, tout à un coup feit deux bateries: l'une de la prairie qui tire vers la porte de Reims, l'autre de la montagne qui regarde vers Ivoy. Des pieces qui estoient à la prairie on battoit par derriere, & par la plante des pieds ceux qui estoient à la deffence de la batterie qui se faisoit vers la montaigne, par dessus toute la ville, estant la riviere entre deux. Noz gens de pied qui estoient nouvellement levez & sans estre aguerris s'estonnerent, de sorte que voyans ce qu'ils n'avoient jamais experimenté, contraignirent le seigneur de Montmort de demander composition: & pour cest effect y fut envoyé un trompette, pour obtenir du Comte qu'il eust à superseder la batterie, ce pendant qu'ils pourroient venir à quelque bon accord: chose qui ne fut accordée audit trompette. Parquoy le seigneur de Montmort, & celuy de Lassigny y allerent en personne, & y feirent composition telle que chaque homme d'armes s'en iroit sur un courtault & sans armes, & les

archers & gens de pied ſans armes & à pied un baſton en la main : ce qui fut trouvé mauvais par le Roy , attendu qu'ils ſ'eſtoient fait fort de bien garder la place : & auſsi que les deux lieutenans du Roy eſtoient enſemble ſortis au camp de l'ennemy pour parlementer : choſe non uſitée parmy les hommes qui font profeſsion des armes.

Telle fut la compoſition de Mouzon, qui donna un merveilleux cueur aux ennemys, eſtimans faire le ſemblable aux autres places, mais ils furent deceus de leur folle opinion. Car ayans laiſſé le Baſtard de Nanſau , à la garde dudit Mouzon, priſt ſon chemin pour aller aſsieger Meſieres, où il trouva le ſeigneur de Bayar, homme experimenté & ſans peur, lequel le Roy y avoit envoyé ſon lieutenant general. Auſsi peu de jours apres y entra meſsire Anne ſeigneur de Montmorency, jeune homme de grand cueur deſirant donner à cognoiſtre à ſon maiſtre l'envie qu'il avoit de luy faire ſervice : lequel amena avecques luy beaucoup de jeuneſſe de la cour, gens de bonne volonté : & entre autres Claude ſeigneur d'Annebault, le ſeigneur de Lucé, le ſeigneur de Villeclair, & pluſieurs autres : ce qui donna grande aſſeurance aux ſoldats qui eſtoient dedans. Avec ledit Bayar, y avoit la compagnie de cent hommes d'armes du Duc Antoine de Lorraine, de laquelle compagnie eſtoit ledit Bayar lieutenant, & la compagnie du ſeigneur d'Orval gouverneur de Champagne de pareil nombre. De gens de pied, l'eſcuyer Boucar ſurnommé du Reffuge, avec mille hommes de pied, & le Baron de Montmoreau pareille charge. Mais eſtans les pieces en baterie, le gens non experimentez, entrerent en tel effroy que malgré leurs capitaines ſ'enfuirent les uns par la porte, les autres ſe jetterent pas deſſus les murailles : mais ledit ſeigneur de Bayar feit entendre aux autres ſoldats qu'il eſtoit bien aiſe de ladite fuitte, par-ce qu'eſtans tant de gens à la garde de ladite ville, ils n'euſſent point eu d'honneur ny de reputation de ſouſtenir l'effort de l'ennemy : & que la ville eſtoit d'aultant vuidée de gens de laſche cueur. Arrivé que fut le Conte de Nanſau pres Meſieres, envoya devers les chefs & capitaines un trompette pour les ſommer de rendre la ville à l'Empereur : auquel trompette fut reſpondu par le ſeigneur de Bayar, que devant que l'ouir parler de ſortir hors de la

*Siege de Meſieres par les Bourguignons.*

ville de laquelle il avoit la charge, il esperoit faire un pont des corps morts de ses ennemis, par dessus lequel il pourroit sortir: l'asseurance dudit seigneur de Bayar donnoit grand cueur aux soldats.

Il me semble n'estre mal à propos de descrire l'assiette de la ville de Mesieres. La riviere de Meuze venãt de Mouzon & de Sedan vient passer le lõg des murailles de la ville, puis faisant un arc & circuit d'environ une lieuë de longueur, retournant tout court revient passer à Ouarq petite villete, puis revient passer par l'autre costé de ladite ville le lõg des murailles: de sorte que c'est une isle fermée de la riviere, où n'y a qu'une entrée par terre comme le Peloponese, & est l'entrée où est la porte qui se nõme de Bourgongne du costé des Ardennes: laquelle entrée est fermée de la ville, & n'y a qu'environ deux cens toises de mur pour clorre ladite ville. Puis la riviere ayant fermé la ville, s'en va contrebas à Chasteauregnault, Dinan, Namur & Liege, puis se va descharger dedans le Rin. Le Comte de Nassau ayant eu rapport de son trompette, assist son camp du costé devers la porte qui tire aux Ardennes, car aux autres lieux il eust eu la riviere entre-deux: ce faict, asseit son artillerie pour faire deux batteries tout en un temps, lesquelles trois jours durant n'eurent cesse: puis par apres feit sa batterie plus lentement, cognoissant qu'il avoit affaire à autres gens que ceux qu'il avoit trouvez à Mouzon, & qu'ils n'estoiẽt aisez à estonner: mesmes de jour à autre les assiegez faisoient des saillies sur le camp de l'ennemy, d'où le plus souvent ils raportoient l'honneur & le prouffit, & durerent en cest estat l'espace d'un mois. Le Roy ce pendant estoit à Dijon attendant le renfort de son armée, lequel estant adverty par les Ducs de Bourbon & de Vendosme, que le renfort qu'ils avoient charge de luy amener estoit prest à partir pour prendre le chemin de Troye en Champagne, & manda ausdits seigneurs le lieu où ils se devoient assembler: car il ne faisoit doute qu'encores que Mesieres fust bien munie de bons capitaines & de bons soldats, toutesfois les vivres qui au premier bruit de la guerre y avoient esté mis, n'estoient pour suffire long temps au nombre d'hommes qui estoient dedans. A ceste occasion manda haster d'assembler son armée, & ce pendant envoya quelque nombre d'hommes d'armes: dedans les villes qui sont au

long de la riviere d'Aisne pour faire teste à l'ennemy,& fa veur aux assiegez,& aussi pour epescher le plat païs d'estre couru. En ce lieu se feirent de belles entreprises, & entre autres une laquelle je vous descriray, qui est la premiere rencontre que les nostres ont euë contre l'ennemy, depuis le commencement des guerres de l'Empereur & du Roy. En un village qui est entre Attigny & Mesieres le Comte Rifourket Alleman partit de Mesieres avec quatre vingts ou cent chevaulx esleus en tout le camp Imperial, & deux cens hommes de pied,pour venir piller ledit village, estimant la puissance des Frãçois estre abolie:& ayant pillé ledit village,ne trouvant nulle resistance,courut tout le Côté de Retelois & ce qui est entre la riuiere de Meuze & la riviere d'Aisne,& assembla tout le butin du païs.Mais estãt sur sa retraitte, François de Silly Baillif de Caen, lieutenãt du Duc d'Alençõ & autres, estoiẽt de fortune arrivez en la ville de Reteil, lesquels oyans l'alarme par les païsans qui fuyoient les ennemis,feirent remonter soudain leurs compagnies à cheval,& soubs la cõduite des païsans qui avoiẽt esté pillez, prindrent leur chemin par les bois de Retelois, pour coupper chemin aux ennemis chargez de butin,ayans jetté devant eux quelques avant-coureurs pour amuser l'en nemy,ce pendant ils les suivirent au petit trot. Le Comte Rifourket, lequel n'esperoit trouver l'ennemy en campagne oyant l'alarme,feit soudain au son de la trompette rassembler ses gens escartez çà & là:puis voyans noz coureurs en petit nombre, n'estimans qu'ils fussent suivis, se mirẽt à marcher lentement pour attirer lesdits coureurs & les defaire. Mais apres avoir descouvert la trouppe qui estoit environ de quatre vingts hommes d'armes, feirent un bataillon de ce qu'ils avoient, tant de gens de cheval que de pied, & soustindrent vigoureusement la charge qui leur fut faicte par les François, de sorte que la victoire fut douteuse: mais en fin la gendarmerie Françoise(qui ne se laisse comparer à autre nation ) leur feit une derniere charge de telle furie, qu'ils rompirent tous leurs rangs. Le Comte voyant le desastre tourner sur luy, se meit à la fuite à travers des bois, lequel estant apperceu de quelques uns des nostres fut suivy & pris dedans la forest où il estoit caché. Le reste s'estant sauvé dedans les bois,fut suivy par les païsans qui avoient esté pillez, qui les saccagerent tous où la

*Deffaicte du Comte Rifourket, par François de Silly Bailly de Caen.*

plus part, de sorte qu'il ne s'en sauva que cinq ou six, ausquels les gendarmes sauuerent la vie, qui furent menez à Reims prisonniers avec ledit Comte.

Ce pendant ceux qui estoient dedans Mesieres ayans tenu un mois, commencerent à avoir faute de toutes choses,& mesmes d'hommes, à cause des maladies de flux de ventre qui s'estoient mises dedans la ville: de sorte qu'il leur estoit malaisé qu'ils fournissent aux gardes qu'il leur convenoit faire: pour la grande batterie que les ennemis avoient faicte depuis la tour qui faict le coing devers le costé d'Attigny jusques à la tour jolie, & depuis la tour jolie jusques à la porte de Bourgongne. Toutesfois depuis que le Duc d'Alençon vint loger à Reims, & les gens de pied du Comte de S.Pol au Pont-favergy,& la gendarmerie à Reteil, & chasteau en Portien,ils ne furent si travaillez: à l'occasion que le seigneur Francisque qui estoit logé deça l'eaue,duquel ils estoient fort tourmentez à coups d'artillerie,craignant d'avoir une camisade,estoit repassé l'eau, & s'estoit logé au camp du Comte de Nansau. Quoy voyãt les seigneurs de Bayar, & Montmorency, assemblerent les capitaines, pour avoir advis de ce qu'ils avoient à faire: où apres toutes choses debatues fut conclu, que puis que le passage estoit ouvert du costé où estoit le camp dudit Francisque,il estoit raisonnable d'advertir le Roy de l'estat de la place,& des choses qui y estoient necessaires,& le moyen qu'il y avoit de les en secourir. Pour cest effect, fut eleu le seigneur de Maubuisson, gentilhomme de la maison du seigneur de Montmorency,& Brignac homme d'armes de la compagnie du seigneur Bayar: lesquels ayans de nuict passé par la garde des ennemis,feirent telle diligence,qu'ils vindrent trouver le Roy à Troye en Champagne: auquel ils feirent entendre bien par le menu l'estat de sa place de Mesieres,& le besoing qu'avoient les assiegez mesmement d'hommes. Le Roy l'ayant entẽdu,les redepescha pour leur faire entendre que de brief il leur donneroit secours: & quand & quand pour executer sa promesse, partit à grandes iournées pour se retirer à Reims, où le vindrent trouver la plus part de ses capitaines, pour là deliberer du faict de sa guerre: & entre autres le Duc d'Alençon, le seigneur d'Orvai,le Mareschal de Chabanes lequel revenoit de Callaiz, où il s'estoit trouvé avec le Chancelier du Prat, & les

deputez de l'Empereur, & du Roy d'Angleterre, pensant (comme i'ay dit cy dessus) esteindre le feu allumé entre ces deux grands Princes. Aussi s'y trouva le Mareschal de Chastillon, par le conseil duquel la plus grande part des choses se conduisoiét, le seigneur de Teligny Seneschal de Rouergue, le seigneur Galiot seigneur d'Assié Seneschal d'Armignac & Grand-maistre de l'artillerie de France. Le lendemain s'y trouva le Comte de S. Pol, capitaine general de six mille hommes de pied, qui estoient au Pont-Favergy, quatre lieuës pres de Reims, auquel le Roy commanda de faire trouver le lendemain ses bandes mi-chemin dudit Pont-Favergy & Reims, chose qui fut executée. Ce faict ledit Comte se retira en son logis, auquel ayant refreschy ses gens quatre ou cinq heures, partit pour aller à Attigny avec ses bandes, qui est sur la riviere d'Aisne à huict lieuës pres de Mesieres, où estant arrivé au poinct du jour, feit sejourner ses gens jusques à la nuict, qu'il feit partir le seigneur de Lorges avec les mille hommes desquels il avoit la charge, & quelque charroy de vins & autres amonitions. Et leur bailla pour escorte quatre cens hommes d'armes conduicts par le seigneur de Teligny, que le Roy avoit ordonné Mareschal de son camp, & par le Baillif de Caen lieutenant de Monsieur d'Alençon: & luy avec le reste, tant de gens de pied que des gens de cheval, marcha pour les soustenir jusques à deux lieuës pres de Mesieres. La gendarmerie laquelle avoit conduict ledit seigneur de Lorges en seureté dedans Mesieres avecques toutes les munitions, estant de retour, se retira ledit Comte avec toute sa trouppe à Reteil, ville sur la riviere d'Aisne. Ce pendant arriverent les Suisses où estoit le Roy, au devant desquels alla le seigneur de la Trimouille, & le seigneur de Sedan, & plusieurs autres: il fault retourner au siege de Mesieres.

*Renuitaillement de Mesieres.*

Le premier jour d'Octobre ceux de Mesieres d'alegresse du secours qui leur estoit venu, commencerent à tirer plus souvent qu'au precedant: les Imperiaux au contraire commencerent à faire toutes choses plus negligemment qu'ils n'avoient accoustumé, & à perdre l'esperance de prẽdre la ville: toutesfois craignãt que l'on pensast qu'ils fussent refroidis: ils envoyerẽt un trompette aux assiegez leur demander s'il y avoit homme qui vousist entreprendre de donner un coup de lance, & que de leur costé le Com-

te d'Aiguemont ſe trouveroit preſt en l'iſle de Meſieres. Le ſeigneur de Montmorency ſe preſenta pour eſtre champiõ qui deliureroit le Comte d'Aiguemont, aſſeurant de ſe trouver au lieu & heure dite. Le ſeigneur de Lorges penſant eſtre choſe honteuſe qu'un homme d'Armes François fut provocqué par un Alleman, & qu'on laiſſaſt l'homme de pied François, comme n'eſtant pareil à l'Alleman, demanda auſsi ſ'il y avoit homme qui vouſiſt combattre de la picque, & qu'il ſeroit le champion pour l'attendre : le ſeigneur de Vaudray, ſurnommé le Beau, du camp Imperial, ſoudain ſ'y preſenta. Le ſeigneur de Montmorency à cheval, la lance au poing, ſe trouva ſur les rangs au lieu ordonné, & le ſeigneur de Lorges, la picque au poing, leſquels trouverent leurs deux champions : le ſeigneur de Montmorency & le Comte d'Aiguemont coururent, le ſeigneur de Montmorency attaignit au corps de cuiraſſe du Comte d'Aiguemont, & le fauça, & rompit ſa lance ſans luy faire autre dommage : le Comte d'Aiguemont par la faute de ſon cheval ou autrement, ne toucha point ou bien peu. Les ſeigneurs de Lorges & de Vaudray donnerẽt les coups de picques ordonnez, ſans gaigner advantage l'un ſur l'autre: ce faict chacun ſe retira en ſon lieu. Le jour ſubſequent Grand-Iean le Picart, vieil ſoldat nourry de tout temps au ſervice du Roy aux guerres d'Italie, ſoubs la charge de Molart, mais natif de la Franche Comté, lequel ſ'eſtoit retiré au ſervice de l'Empereur depuis peu de temps, pour entendre quels vivres eſtoient dedans la ville, envoya par un tabourin demander au ſeigneur de Lorges une bouteillée de vin, en ſigne de leur ancienne cognoiſſance. Le ſeigneur de Lorges luy en envoya deux, l'une pleine de vin vieil, l'autre pleine de vin nouveau : & feit mener ledit tabourin en une cave où il y avoit grand nombre de vaiſſeaux, mais la plus part remplis d'eau: pour luy faire entendre qu'ils en avoient abondance. Mais pour la verité il n'y en eſtoit entré que trois chariots pour leur ſecours, qu'avoit amené ledit ſeigneur de Lorges.

*Retraitte du Cõte de Nãſau, de deuãt Meſieres.*

Le Comte de Nanſau ſe voyant hors d'eſperance de pouvoir affamer la ville, & encores plus de la forcer, attendu le renfort qui eſtoit entré dedans, & l'armée du Roy ſi preſte qu'elle eſtoit pour ſecourir les aſsiegez, & ſon armée laquelle desja commençoit à ſe ruiner, par le long temps qu'il

qu'il y avoit qu'elle tenoit la campagne, delibera de faire sa retraitte: & pour cest effect feit mettre la plus grande part de sa grosse artillerie sur la Meuze pour la conduire à Namur ville de l'obeïssance Imperiale, afin que plus aiséemét il peust faire sa retraitte. Ayant mis cest ordre, leva son cãp, & afin de n'estre suivy ny empesché, print son chemin le long des bois, tirant le chemin de Montcornet en Ardennes, & de Maubertfontaine, & d'Aubenton pour aller droit à Vervin & à Guise: & par tout faisoit mettre le feu. Le Roy adverty dudit deslogement & du chemin que tenoit l'ennemy, delibera de luy coupper chemin au tour de Guise, & là le combattre: & pour cest effect mãda à toute son armée de prendre ledit chemin, & envoya bon nõbre de gendarmerie pour costoyer l'ennemy, & le garder de s'escarter au dommage du païs. L'ennemy qui avoit deliberé de prendre le chemin de Guise, estant adverty que monsieur de Vendosme, qui estoit campé à Fervacques, abbaye où sourd la riviere de Somme, avoit envoyé Nicolas seigneur de Mouy son lieutenant de cent hommes d'armes, & avec luy le seigneur d'Estrée, ayant charge de cinq cens hommes de pied: le seigneur de Lõgueval, & le seigneur de Roumesnil avec pareille charge, deliberez de garder ladite place de Guise, & le Mareschal de Chabanes avec deux cens hommes d'armes à Vervin, pour luy donner empeschement, changea d'opinion: & apres avoir mis à sac la villette d'Aubenton, il meit au fil de l'espée toutes gens indifferemmét, de tous sexes & de tous aages, avec une cruauté insigne: & de là sont venues depuis les grandes cruautez, qui ont esté faictes aux guerres trente ans apres. Aussi apres avoir bruslé & demoly ladite ville, prindrent le chemin d'Estrée-au-pont sur la riviere d'Oise, laissant Vervin à main gauche.

Le Roy estant arrivé à Guise avecques les Suisses, feit assembler son armée à Fervacques: partant de là alla loger au Mõt-Sainct-Martin en une abbaye au dessous de Beaurevoir, ou croist la riviere de l'Escaut. Audit lieu de Fervacques le Roy, pour remuneration de la vertu du sieur Bayar, luy donna cent hommes d'armes en chef, & l'honnora de son ordre de sainct Michel. Ce pendant que ceste retraitte des ennemis se faisoit, & avant que nostre camp fust assemblé, le Comte de S. Pol marcha avecques ses bandes, & quelque gendarmerie, pour remettre Mouzon entre les

mains du Roy. Estant arrivé à trois lieuës pres, le Bastard de Nansau, qui estoit demeuré chef dedans ledit Mouzon, ne sentant la ville assez forte contre un siege, se retira par la porte de Bourgongne à Ivoy, qui n'est qu'à une lieuë de là, mettant le feu en la ville: mais le capitaine la Grãge, qui estoit un des capitaines qui estoient dedans quand elle fut rendue aux ennemis, feit si bon guet & diligence, que sortãt l'ennemy par une porte entra par l'autre, & sauva la ville du feu, & massacra quelques boute-feux qui estoient demeurez derriere: dequoy le Comte de S. Pol adverty, y envoya bonne garnison pour la garde, & se retira au camp qu'il vint trouver à Fervacques.

*Reprinse de Mouzon.*

*Du voyage de Navarre soubs mõsieur l'Amiral Bonnivet.*

Ce pendant que les affaires de Picardie & Champagne estoiét en l'estat qu'avez entẽdu, l'Amiral de Bonnivet ayãt prins cõgé du Roy pour son voyage de Navarre, avec quatre cens hommes d'armes, & le nombre de gẽs de pied que j'ay nõmé cy devant: sur la fin de Septembre arriva à S. Iean de Luz, duquel lieu depescha le seigneur de S. André, avec deux mille cinq cens Lansquenets, dont avoit la charge le capitaine Brandhec, & l'Escuier Villiers, toutesfois soubs l'authorité de monsieur de Guise, avec mille Guascons Navarrois & Basques, pour aller assaillir la ville de Maye: puis ayant sejourné quatre jours audit lieu de S. Iean, envoya sommer le chasteau de Poignan, assis sur la montagne de Roncevaux, lequel estant refusant de se rendre, mondit seigneur l'Amiral y feit mener quelques bastardes, lesquelles estant montées mi-chemin de la montagne, les feit tirer au chasteau, faisant entendre à ceux de dedans que s'il les faisoit monter jusques au hault, il n'en prendroit un à mercy. Dequoy estans estonnez, se rendirent bagues sauves: dedans estoient environ cinquante Espagnols: desquels estoit capitaine un Espagnol nommé Montdragon.

Estant le chasteau entre ses mains, faignant mondit seigneur l'Amiral de prẽdre le chemin de Pampelune: mais deux jours apres tourna bride avecques son armée, marchant à travers les montagnes, où il fallut un jour entier que les gẽs de cheval allassent à pied. Et environ le soir arriva un quart de lieuë pres de Maye, où toute nuict feit asseoir son artillerie, & feit tirer quelques coups de canõ, afin de dõner opinion aux ennemis qu'il se vouloit arrester là.

Mais ce pendant les Lansquenets prindrent autre chemin, de sorte que luy suivant lesdits Lansquenets, au soir arriva en un village pres S. Iean de Luz, un quart de lieuë deça l'eau nommé Estaigne, auquel lieu sejourna son camp deux jours. Le mardy devãt le jour chacun se trouva en bataille, auquel ordre on marcha au travers les montagnes iusques à un village nommé Biriatte: mais estimãs en ce lieu passer l'eau, trouverent bon nombre d'Espagnols, lesquels pour la difficulté des lieux on ne pouvoit nombrer.

La cause pour laquelle mondit-seigneur l'Amiral faisoit faire toutes ces ruzes, estoit pour tenir l'ennemy en incertitude, afin de surprendre Fontarabie. Or estoiét les ennemis delà la riviere de Behaubie, & nostre camp deça, qui estoit bien cause (comme j'ay dit) qu'on ne les pouvoit recognoistre au vray. Ladite riviere passe au pied des montagnes qui viennent de Navarre, & tombe en la mer devant Fontarabie. Toute la nuict nostre armée fut en bataille, par ce qu'il estoit la pleine lune: & la mer qui reflotte estoit si haulte, qu'il estoit à nous & à eux impossible de passer la riviere. Mais le lendemain environ huict heures du matin, estant la mer retirée, monsieur de Guise, apres avoir ordonné ses Lansquenets, & avec luy le reste des gens de pied, & la gendarmerie, se meirét en bataille sur le bord de l'eau: puis les Lansquenets ayans baisé la terre (ainsi qu'ils ont de coustume quand ils marchent au combat) ledit seigneur de Guise la picque au poing, tout le premier se meit en l'eau, accompagné de sa trouppe, pour aller combatre son ennemy. Lequel fut si bien suivy, que les Espagnols, qui pouvoiét estre nombre egal (avec l'avãtage que pouvez estimer que ceux qui attendent en terre seche ont sur ceux qui les viennent combattre, mouillez au travers d'une riviere) estonnez de la furie & hardiesse de noz gens, se meirent en fuitte au travers des montagnes, & estoit le chef de ceste armée Espagnolle Dom Diegue de Vére, une partie de laquelle se retira dedans Fontarabie.

Le soir monsieur l'Amiral vint avec son armée loger à S. Marie, gros village auquel on ne trouva personne, car hommes & femmes s'estoient retirez aux montagnes: auquel lieu nostre armée sejourna deux ou trois jours en grande necessité de vivres, par-ce que les Espagnols tenoient un chasteau nommé Behaubie, qui est sur le droit

chemin par où il falloit que vinſent les vivres en noſtre camp. Et pourtant mondit-ſeigneur l'Amiral commanda qu'on trouvaſt façon de faire paſſer quelque artillerie, & qu'on fiſt la nuict les approches de ladite place: ce qui fut faict, & furent paſſez quatre canons & quelques baſtardes. Mais arrivant ledit ſeigneur Amiral, & voyant à ſon opinion qu'on avoit faict les approches trop loing, luy-meſmes les feit en plain jour, à ſoixante toiſes pres de la place: de la premiere volée qu'on tira, un canon emboucha une canonniere baſſe, & rompit une de leurs meilleures pieces, & dudit coup furent tuez le canonnier & deux ou trois autres qui luy aidoient à remuer ladite piece. Dequoy il entra tel effroy parmy tous les ſoldats, qu'ils contraignirent leur capitaine de ſe rendre à la volonté de mondit-ſeigneur l'Amiral: deſquels les uns plus apparens furent envoyez priſonniers à Bayone, & les autres envoyez ſans armes.

*Prinſe de Fontarabie.* AYANT monſieur l'Amiral ceſte place entre les mains, qui eſtoit celle qui plus luy empeſchoit d'aller aſſieger Fõtarabie, pour raiſon des vivres: apres avoir laiſſé des hõmes pour la garde d'icelle, & pour l'eſcorte des vivres, marcha droict à Fõtarabie, place qu'on eſtimoit imprenable, & une des clefs d'Eſpagne, & l'aſſiegea de toutes parts: car la place eſt petite, ſiſe ſur la poincte où la riviere ſe deſcharge en la mer ayant d'un coſté la mer, d'autre la riviere & d'autre la montagne. Eſtant arrivé audit lieu, luy-meſmes feit les approches, baillãt au Duc de Guiſe ſon quartier, & à chaque capitaine d'hõmes d'armes ſon canon à gouverner, & luy-meſmes en print un: & fut faicte telle diligence qu'en peu de jours on feit breche: laquelle encore qu'elle ne fuſt raiſonnable d'aſſaillir, ſi eſt-ce que noz gẽs de pied, Gaſcons, Baſques & Navarrois demãderent à donner l'aſſaut, lequel leur fut octroyé. Toutesfois ſi leur impetuoſité fut grande à aſſaillir, la conſtance de ceux de dedans ne fut moindre à les ſouſtenir: de ſorte qu'on ſonna la retraitte juſques à autre temps, ce-neantmoins ceux de dedans ayans la cognoiſſance de quelques pieces que mõſieur l'Amiral faiſoit mettre ſur un hault, pour les battre le lendemain par les flancs quand noz gens iroient à l'aſſault: cognoiſſans auſſi la hardieſſe des noſtres laquelle ils avoient le jour precedant eſprouvée, ſe rendirent bagues ſauves, qui fut environ le tẽp

que le Roy marchoit à Valenciẽnes. Estant ladite ville entre ses mains, la bailla en garde à Iaques Daillon, seigneur du Lude, qui en feit son devoir, ainsi que pourrez entendre cy apres.

*Du camp du Roy en Picardie.*

O r revenons au Roy que nous avons laissé à Fervaques, & au mõt S. Martin: auquel lieu il ordõna la forme que devoit marcher son armée. Au Duc d'Alẽçon bailla l'avãtgarde, & auec luy le Mareschal de Chastillon, ayãt sous luy la principalle superintendẽce. Le Duc de Bourbõ eut quelque malcontentemẽt, plus qu'il n'en feit de demonstration, dequoy on luy avoit levé la cõduitte de l'avantgarde, attendu que c'estoit sa charge, comme Connestable de France : toutesfois il le supporta patiemment, & fut ordõné à la bataille avec le Roy. Au Duc de Vẽdosme fut ordõné l'arrieregarde: puis le Roy estant adverty que ceux de Bapaume, qui est une ville en la plaine d'Artois, assise sur un hault, faisoient beaucoup d'ẽnuy à la frõtiere vers Perõne, Corbie, & Dourlẽs, y envoya le Cõte de S. Pol avec ses bandes, & le Mareschal de Chabanes, & le seigneur de Fleurãges, & leurs cõpagnies de gensd'armes avec un equipage d'artillerie pour la mettre en son obeissance: ce qu'ils feirẽt, & la ville & le chasteau, & ne la trouvans gardable, ruinerẽt les portes & meirẽt le feu dedãs: puis sur la retraitte raserent plusieurs petits forts où noz ennemis se retiroiẽt pour piller nostre frontiere. Et vindrent trouver le Roy au premier logis, partant du mõt S. Martin: aussi adverty d'une petite ville nõmée Landrecy, estãt assise sur la riviere de Sãbre, entre le vivier d'Oizy où ladite riviere prẽt sa naissance, & l'abbaye de Marolles, ayãt la forest de Mormaulx à la portée d'un canõ devers Henault: & de deçà est à la sortie des bois de Tierasse, depescha le Duc de Vendosme avec l'arriegarde, pour la mettre en son obeïssance. Le Duc de Vendosme estãt arrivé un peu devant soleil couché, quatre ou cinq enseignes des bandes de Picardie se desbãderent sans commandement, lesquelles sans baterie ne eschelles donnerent à la muraille, & à la porte, de telle furie que deux enseignes monterent sur le hault du pont-levis: mais aussi tost furent renversez dedãs les fossez, desquels l'un desdits porte-enseignes y demoura mort. Ils furẽt repoussez par sept ou huict cens Lãsquenets, qui estoient dedans pour la garde de ladicte ville: mais la nuict (ayans cognu la hardiesse de laquelle avoyent usé les Fran-

çois,& craignans qu'au matin l'on feist batterie,& que puis apres ils ne peussent supporter l'assault) se retirerent dedans la forest:par-ce que nous ne pouvions passer delà, à l'occasion de la rivierre qui passoit par le millieu de la ville. Au matin monsieur de Vendosme la trouvāt vuide d'hommes, la feit razer & brusler, puis se retira au camp qu'il trouva pres de Chasteau-cambrezis.

Environ le vingt-deuxiesme jour d'Octobre, le Roy estant logé au dessus de Happre, qui est un village & gros prieuré mi-chemin de Cambray, & de Valenciennes, fut adverty que l'Empereur avec son armée s'estoit retiré dedans Valenciennes: parquoy delibera de faire un pont sur l'Escau,au dessous de Bouchain, esperant combattre l'Empereur, ou luy faire ceste honte de le faire retirer. Et pour visiter lieu propre pour cest eeffect, avec bonne escorte de cavallerie,y alla luy mesmes:& trouva là Neufville sur l'Escau,lieu fort à propos,encores qu'il y ait maraiz deça & delà. Puis ordonna le Comte de S. Pol avecques les six mille hommes, desquels il avoit la charge, pour toute la nuict executer son commandement, & quand & quand passer delà l'eau, & se fortifier ce pendant que le reste de l'armée passeroit.

L'Empereur estant à Valenciennes adverty du pont qui se faisoit,depescha douze mille Lansquenets & quatre mille chevaux pour nous empescher le passage:mais estans partis un petit tard,& arrivans sur la riviere,trouverent desja le Comte de S. Pol en bataille dedans les marais delà l'eau de leur costé, vers Valenciennes, & le Roy avecques toutes ses forces,qui desja en grande diligence passoit, n'osans attaquer monsieur de S.Pol, pour estre en lieu fort & avantageux, delibererent leur retraitte: mais avant qu'ils eussent loisir de ce faire, trouverent l'avantgarde & la bataille du Roy passées,où il pouvoit avoir le nōbre de quinze à seize cens hommes d'armes & vingt-six mille hommes de pied, avec les chevaux legers. Toutesfois à cause d'un brouillar qui se leva,on ne pouvoit bien aisément recognoistre le nombre des gens de l'ennemy.Aucuns de l'avantgarde ne furent d'opinion de les charger, autres cognoissans qu'il y avoit sept ou huict cens chevaux des ennemis qui couvroient la retraitte des gens de pied,furent d'advis avec quatre cens hommes d'armes de charger lesdits gens de

cheval: car les rompant ou rembarrant dedans leursdits gens de pied, on pourroit sçavoir la contenance qu'ils feroient. Et mesmes le seigneur de la Trimouille feit offre de faire ladite charge avec sa compagnie de cent hommes d'armes, & les guidons de l'avantgarde: aussi fist le Mareschal de Chabanes, & qui l'eust faict, l'Empereur de ce jour là eust perdu honneur & chevance: mais par aucuns autres il ne fut trouvé bon. Parquoy l'ennemy qui avoit trois lieuës de retraitte & toute plaine compagne, à peu de perte se retira, & ne perdit à ladite retraitte homme de nom que le Bastard d'Emery, & quelque peu de gens de cheval qui furent pris prisonniers. Leur retraitte fut à Valenciennes, auquel lieu estoit l'Empereur en tel desespoir, que la nuict il se retira en Flandres avec cent chevaux, laissant tout le reste de son armée: & ce jour là Dieu nous avoit baillé noz ennemis entre les mains, que nous ne voulumes accepter, chose qui depuis nous a cousté cher: car qui refuse ce que Dieu presente de bonne fortune, par apres ne revient quand on le demande.

PENDANT ce temps, l'arrieregarde estoit passée, & estoit le Roy armet en teste devant le bataillon de ses Suisses, lesquels sans cesse luy demãdoient de donner la bataille pour luy faire cognoistre le desir qu'ils avoient de luy faire service, d'autãt que depuis la journée de Marignan, & qu'ils avoient faict alliance avec luy, ils ne s'estoient trouvez en armée à sa soulde, sinõ quand l'Empereur Maximilian vint devant Milan: mais encores n'estoit alors leur aliance bien confirmée. La nuict venue, sans autre chose faire (hors mis quelques coureurs qui donnerent devers Valenciennes) le Roy se logea avecques son armée le long de la riviere, pres du lieu où il avoit passé: puis le lendemain envoya mõsieur de Bourbon devant Bouchain, laquelle ville se rendit à luy Aussi envoya monsieur de Vendosme avecques l'arrieregarde à Sommain pres de la riviere des Carpes, laquelle vient de Douzy, & va tomber dedans l'Escau à l'abbaye de la Vicongne, entre Valenciennes & S. Amand: laquelle riviere des Carpes avions deliberé de passer à l'abbaye de Marchiannes pour aller secourir Tournay. Pendant ce temps arriverent les ambassadeurs du Roy d'Angleterre, qui estoient le Millor Chamberlan, & le grãd Prieur de S, Iean, pour traitter la paix des deux Princes: lesquels tant

travaillerẽt qu'il fut accordé que l'Empereur retireroit son armée de devant Tournay, là laissant en liberté: aussi retireroit l'armée qu'il avoit au Duché de Milan & autres païs & le Roy feroit le semblable, & s'il y avoit quelque place en different, le jugemẽt en seroit mis sur le Roy d'Angleterre.

Les choses estant ainsi accordées, furent cause que le Roy rompit son entreprise de poursuivre sa fortune, & que tout chacun pensoit la paix estre faicte: mais sur ces entrefaictes vindrent nouvelles que l'Admiral de Bonnivet avoit pris Fontarabie, ville de Biscaye appartenante à l'Empereur Au moyen dequoy ledit Empereur ne voulut jurer lesdits traittez, que Fontarabie ne fust rendue: parquoy tout ce qui avoit esté traitté, attendu que le Roy ne la voulut rendre, fut declaré nul, & la guerre comme devant. Or est-il que pendant que nous sejournasmes cinq ou six jours en ce païs d'Austrevant entre la riviere de l'Escau, & celles des Carpes, les pluies vindrent si grandes qu'il n'y avoit ordre de passer les rivieres, à ceste cause fut ordonné de faire visiter ledit passage de Marchiannes, où le Roy avoit deliberé de passer: & pour cest effect y fut envoyé le seigneur de Montmorency, lequel ayant rapporté estre impossible pour les cruës des rivieres, fut conclu de se retirer au hault païs d'Artois, & aller passer la riviere qui vient de Vy en Artois, & des estangs d'Oisy, & vient tomber dedans l'Escau pres de Bouchain, à un passage nommé l'Escluse, deux lieuës pres de Douay: & estoit la veille de la Toussaincts audit an M. D. XXI.

Lavantgarde & bataille passerent dez le soir, & une partie de l'arrieregarde: mais vers le soleil couché les ponts qui estoient sur la chaussée se rompirent, & y tomba quelque charroy, que mal aisément on pouvoit relever à cause du marais: de sorte que le reste de l'arrieregarde fut contraint de loger de là l'eau devers Douay & Valencienes, en lieu que l'avantgarde & la bataille ne l'eussent peu secourir. Au poinct du jour qui fut le jour de Toussaincts, il sortit de Douay bon nombre de gens de cheval & de pied, tant des ordonnances des bas païs de l'Empereur que Clevois, pour nous venir recognoistre: mais nostre cavallerie que menoit le Comte de Brienne, & le seigneur de Mouÿ, avecques les autres capitaines, ayãs deux mille hommes de pied sur leurs aisles, tindrent si bonne contenance,

qu'il ne fut jamais en la puissance des ennemis de recognoistre le desordre qu'il y avoit sur ladite chaussée à passer le bagage. Car s'ils en eussent eu la cognoissance, & que leurs forces qui estoient tant à Douay qu'à Valenciennes fussent sorties, ils eussent taillé en pieces tout ce qui estoit demeuré de là l'eau.

*Prise de Hedin.*

APRES que tout le bagage fut passé (qui estoit sur le midy) l'arrieregarde passa pour suivre la bataille, laissant au bout de la chaussée bon nombre d'arcbouziers & de picquiers, pour soustenir l'effort de l'ennemy, s'il eust voulu donner sur la queuë, ce qu'il ne feit. Estant donc nostre armée remise ensemble en la plaine d'Artois, arriverent nouvelles que dedans Hedin il n'y avoit aucuns gens de guerre, & en eut l'advertissement monsieur de Vendosme, & que le lendemain il se devoit faire une grande assemblée audit lieu de Hedin, pour faire les nopces de la fille du receveur general d'Artois, soubs opinion que nostre armée fust encores de là l'eau, parquoy le Roy conclud d'y envoyer en extreme diligence monsieur de Bourbon, avecques la trouppe qu'il avoit amenée, & monsieur de Vendosme avecques son arrieregarde, & le Comte de S. Pol avecques les six mille hommes, desquels il avoit la charge. Lesquels partans d'Andinfer, qui est à trois lieuës d'Arras, encores que les pluyes fussent continuelles, feirent telle diligence, que ceux de Hedin devant qu'ils sceussent le partement de nostre armée la veirent devant leurs portes. La ville soudain fut assaillie, laquelle apres avoir enduré quarante ou cinquante coups de canon, fut emportée d'assault: & y fut trouvé un merveilleux butin, car la ville estoit fort marchande, par-ce que de toute ancienneté les Ducs de Bourgnone y avoient faict leur demeure principalle.

MADAME du Reux & le seigneur de Bellain, qui se nommoit Succré estans en ladite ville se retirerent dedans le chasteau: où apres avoir veu l'artillerie en batterie, capitulerent en sorte que ladite dame, & ceux qui estoient de la garnison ordinaire dudit chasteau, sortiroient avecques leurs bagues sauves, mais ceux de la ville qui s'estoient retirez audit chasteau, demourerent prisonniers: & fut conduitte ladite dame en seureté où bon luy sembla. Pendant que monsieur de Bourbon & monsieur de Vendosme faisoient les approches dudit chasteau, le

feu fut mis à la ville par quelques facmens, qui fut un grand dommage: car devant qu'on eust pourveu à l'esteindre, il fut bruslé une partie de la ville, & beaucoup de richesses. Tantost apres ladite prise de Hedin, tous les petits chasteaux des environs, comme Renty Bailleuil-leMont, & autres petites places se meirent en l'obeïssance du Roy. Au partir que feit mondit-seigneur de Bourbon d'Andinfer, le Roy avecques le reste de l'armée s'estoit retiré par Dourlens à Amiens. Parquoy se retirerent audit lieu monsieur de Bourbon, & monsieur de Vendosme, apres avoir pourveu audit chasteau de Hedin de monsieur du Biez pour Gouverneur : qui pour lors estoit lieutenant du seigneur de Pontdormy, lequel Pontdormy estoit en Italie. Et luy furent baillez trente hommes d'armes, & deux cens morte-payes pour la garde dudit chasteau : & pour la ville furent laissez mille hommes de pied, desquels avoit la charge le seigneur de Lorges, duquel Hutin de Mailly estoit lieutenant de cinq cens, & la Barre aussi lieutenant de cinq cens.

ARRIVE que fut monsieur de Bourbon à Amiens, le Roy ordonna de separer son armée, & à la plus grande part des gentils hommes qui avoient mené la cavallerie de monsieur de Bourbon, donna charge à chacun de vinqt-cinq hommes d'armes: & à quelques uns de monsieur de Vendosme, pareille charge. De ceux de monsieur de Bourbon au Comte de Dampmartin, qui avoit non de Bolinvillier, au Vicomte de Turene, au Vicomte de Lavedan, à d'Escars seigneur de la Vauguyon, au seigneur de Listenay, au seigneur de Rochebaron d'Auvergne. De ceux qu'avoit amené monsieur de Vendosme, le Roy donna au Comte de Brienne & au seigneur de Humieres pareille charge de vingt-cinq hommes d'armes : puis licentia son armée, laissant tant seulement deux mille Suisses à Abbeville, donnant congé au demeurant & fournissant ses places ainsi qu'il s'ensuit. A Boulongne le seigneur de la Fayette, gouverneur ayant charge de cinquante hommes d'armes & le seigneur de Rochebaron, avecques vingt-cinq hommes d'armes. A Terouenne le Bastard de Moreul seigneur du Fresnoy, gouverneur dudit lieu avec cinquante hommes d'armes, le Comte de Dampmartin, le seigneur de

Listenay, & le seigneur de la Vauguyon, avecques charge de vingt-cinq hommes d'armes chacun. A Bray sur Somme fut mis le Vicomte de Lavedan ayant vingt-cinq hommes d'armes : à Montreul le seigneur de Teligny, Seneschal de Rouergue avecques sa compagnie, à Dourlens la compagnie de monseigneur de Vendosme, à Corbie, celle de monsieur de S. Pol, à Peronne celle de monsieur d'Humieres, à Sainct Quentin celle de monsieur le Mareschal de Chabanes, à Guyse celle de mõseigneur de Guise, & de monsieur de Brienne, & à Vervin la compagnie de monseigneur de Brenne. Apres avoir mis les provisions dessusdites, le Roy se retira à Compiegne, pour pourvoir au reste de son armée, auquel lieu estant environ Noël, ayant nouvelles de la necessité où estoient les assiegez de Tournay, & ne voyant y avoir ordre de les secourir pour l'incommodité de l'hyver, manda au seigneur de Champeroux qui estoit dedans son lieutenant general de trouver moyen de capituler avecques la plus honorable composition qu'il pourroit faire ce qu'il fit, & sortit en armes, ses bagues sauves, enseignes desployées & tabourins sonnans, & fut conduit en seureté jusques à Dourlens. Les citadins qui voulurent demourer en ladite ville, furent tenus en leurs libertez : pareillement ceux qui voulurent suivre la part Françoise, faire le peurent.

*Prise de Tournay.*

Au temps que se faisoient par deçà les choses que vous avez entendu, l'Italie n'estoit en repos : l'Empereur dez l'an precedant mille cinq cens vingt, voulant par tous moyens ruiner le Roy, encores qu'il y eust paix entre eux, secrettemẽt chercha de rompre la ligue faicte entre le Roy les Venitiens, & les Suisses, & d'en faire une nouvelle avecques eux, contraire à la dessusdite. Mais n'en pouvant venir à son intention, rechercha le Pape Leon, lequel nonobstant les grandes alliances & les traittez qu'il avoit eus par cy devant avecques le Roy (ainsi que j'ay dit) comme leger commença à traitter une ligue avecques l'Empereur : par laquelle lesdits Pape & Empereur promettoient ensemblement chasser les François d'Italie à frais communs : & pour sa part le Pape devoit avoir Parme & Plaisance, qui seroient patrimoine de l'Eglise, à laquelle ligue estoit compris Francisque Sforce, fugitif en Allemagne, & frere puisné de Maximilian, n'agueres Duc

*Affaires d'Italie.*

de Milan, qui avoit remis son droit entre les mains du Roy: lequel Sforce devoient lesdits Pape & Empereur faire à frais communs Duc Milan, & luy maintenir ledit Duché avecques les armes. Or en ce temps un senateur de Milan nommé Hieronyme Moron (hõme auquel le Roy avoit faict beaucoup de biens, mais puisnagueres s'estoit mal contenté, pour avoir esté refusé du Roy, d'une maistrise des requestes de son hostel) se retira devers le Pape & devers Francisque Sforce, leur promettant de troubler l'estat de Milan, & faire de grandes revoltes: ce qu'il feit, & sans point de faute il servit d'un grand instrument à nous chasser du Duché de Milan.

*Couleur de la deffiance du Pape Leon avec le Roy.*

Pour suivre ce que i'ay cy devant commencé, je vous reciteray l'occasion pour laquelle le Pape estoit entré en deffiance avecques le Roy, encores qu'il n'en eust donné aucune chose à cognoistre, jusques à ce qu'il en veit le moyen, mais voyant le feu allumé du costé de deçà tel que j'ay predict, cõmença à dresser ses praticques. Le seigneur de l'Escut, frere du seigneur de Lautrec, lequel (pendant que mondit sieur de Lautrec estoit venu en France pour espouser la fille du seigneur d'Orval, qui estoit de la maison d'Albret) estoit demouré lieutenant du Roy, adverty que quelques bannis du Duché de Milan s'estoient retirez à Busset, place appartenante au seigneur Chrestofle Palvoisin: envoya devers ledit Palvoisin luy faire deffence de par le Roy de ne retirer lesdits bannis, ennemis du Roy. Ce pendant celuy qui estoit envoyé de par mondit-seigneur de l'Escut, nommé Cardin de Cremone, alla en une sienne maison pres de là, pour mettre ordre à ses affaires: mais incõtinant fut rapporté audit Palvoisin que ledit Cardin estoit venu pour l'espier, parquoy il le feit prendre, & luy donner tant de traits de corde qu'il confessa estre venu pour cest effect. Apres laquelle confession, le voulut faire condamner par son potestat à estre pendu & estranglé: ce que ledit potestat refusant de faire, ledit Palvoisin luy mesmes le condamna, & le feit executer.

Cestuy Palvoisin estoit riche au Plaisantin & Parmesan de vingt-cinq mille ducats d'intrade, & estoit aagé de lxx. ans, bien allié, tenant grande despence: en la maison duquel un chascun estoit bien venu. Lequel voyant le mandement à luy faict, ne voulut soustenir lesdits bannis en sa

maiſon, & ſe retirerent à Rege, terre de l'Egliſe: encores que par traicté le Pape & le Roy ne les deuſſent reſpectivement ſouſtenir en leurs terres: & avec iceux bannis ſe retira un grand nombre d'autres, tellement qu'on eſtimoit le nombre de ceux que le ſeigneur de Lautrec avoit bannis de l'eſtat de Milan, auſſi grād que celuy qui eſtoit demouré. Et diſoit on que la plus grande part avoient eſté bannis pour bien peu d'occaſion, ou pour avoir leurs biens: qui eſtoit cauſe de nous donner beaucoup d'ennemis, qui depuis ont eſté moyē de nous chaſſer de l'eſtat de Milan, à fin de rentrer en leurs biens. Au paravant que ledit Mareſchal de Foix fuſt venu lieutenant du Roy au Duché de Milan, eſtant (comme dit eſt) le ſeigneur de Lautrec venu en France, le ſeigneur de Teligny Seneſchal de Rouergue demoura en ſon lieu audit Duché lieutenant du Roy, lequel avoit par ſa ſageſſe & gratieuſeté gaigné les cueurs des Milannois ſi que lé païs eſtoit en grande patience: mais le ſeignr de l'Eſcut arrivé, & ledit Seneſchal de retour, les choſes changerent, auſſi feirent les hommes d'opinion.

*Emeute à Rege.*

Et pour retourner à mon propos, monſieur le Mareſchal de Foix ſeigneur de l'Eſcut, adverty que les bannis s'eſtoient retirez à Rege, deſquels eſtoient les principaux Hieronyme Moron, duquel i'ay n'agueres parlé, & Mōſeigneurin Viſconte, frere du ſeigneur Bernabo Viſconte. Lequel Bernabo avoit l'ordre du Roy, & cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, partant de Milan s'en vint à Parme, duquel lieu la veille de S. Iean mille cinq cēs vingt & un, accompagné de quatre cens hommes d'armes, partit pour aller audit lieu de Rege, demander au Comte Guy de Rangon, alors gouverneur dudit lieu pour le Pape, qu'il luy livraſt entre les mains leſdits bannis, ſuivant le traitté. Puis eſtant à deux mille pres dudit Rege, laiſſa la pluſgrande part de ſa gendarmerie, & s'en alla à Rege, accompagné du ſeigneur Alexandre Trivulce, chevalier de l'ordre du Roy: & capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances dudit ſeigneur. Et envoya le chevalier d'Ambres qui portoit le guidon de ſa compagnie, & le Seigneur d'Eſtay, guidon de la compagnie du Marquis de Saluſſes Miquel Antoine, avec les archers deſdites deux compagnies, ſe jetter à la porte qui tire à Modéne, craignant que pendant qu'il parlamenteroit avecques ledit de Rangon, les

bannis ne se sauvassent par ladite porte.

Estant donc arrivé audit lieu de Rege ledit seigneur de l'Escut, demanda de parler au gouverneur, lequel sortit hors la porte plus avant que la barriere, & ledit seigneur de l'Escut descendit à pied. Pendant leur parlement l'alarme se donna dedans la ville, & fut crié de dessus la muraille audit gouverneur, que l'assault se donnoit à la porte de Modéne: laquelle chose entendue, le Comte Guy dit à mõdit-seigneur le Mareschal, Monseigneur, entrez dedans pour donner ordre à voz gens, qu'ils ne facent quelque effort: mais entrant dedans, quelqu'un de la ville estant sur la muraille, tira un coup d'arcbouze, duquel fut frappé à travers du corps le seigneur Alexandre Trivulce, & cinq ou six jours apres il mourut dedans Parme. Soudain le bruit vint à la gendarmerie demeurée à deux mille pres de Rege, comme ledit Mareschal de Foix estoit arresté prisonnier dedans ladite ville, parquoy y eut de diverses opinions: les uns estoient d'opinion qu'on marchast à toutes brides droit à la ville, pour veoir s'il y auroit moyen de recourre leur chef: autres au contraire qu'on devoit retourner à Parme pour sauver la ville, pensans que ce fust vne chose apostée, & que pendant qu'ils seroient dehors la ville ne fust surprise.

Estans en ces disputes, arriva le Mareschal de Foix, relaché par le Comte Guy, lequel alla loger à dix mille de Rege, dedans les terres de l'Eglise: auquel lieu se vint joindre avecques luy le seigneur Federic de Bozzolo, accompagné de quatorze à quinze cens hommes de pied. Le Mareschal de Foix cognoissant bien que les choses ainsi arrivées pourroient tourner à consequence, & que le Pape qui estoit desja en quelques traittez avecques l'Empereur, là dessus pourroit prendre couleur d'entrer en ligue, & la rompre avec le Roy, depescha le seigneur de la Motte au Grouin, porte-enseigne de la compagnie du seigneur Loÿs d'Ast lequel il envoya en poste devers le Pape, pour luy remõstrer que ce qu'il avoit faict, n'estoit pour entreprendre ny sur luy ny sur l'estat de l'Eglise. Le Pape luy feit response en grande colere, que mondit-seigneur le Mareschal avoit logé sur ses terres en armes comme ennemy: & qu'il feroit cognoistre le grand desservice que ledit Mareschal avoit faict au Roy: puis excommunia & interdit le-

dit Mareſchal de la communion de l'Egliſe. Le Mareſchal de Foix demoura audit lieu où il eſtoit,envirõ dix ou douze jours, toutesfois ſans faire guerre, puis retourna à Parme: auquel lieu le vint trouver le ſeigneur de Pontdormy, gouverneur dudit lieu,ayant eſté depeſché du Roy lors eſtant à Dijon, pour faire entendre ſon intention audit de Foix: laquelle eſtoit entre autres, de ne rompre avecques le Pape,ne voulant avoir deux ennemis tout à un coup ſur les bras. Parquoy laiſſant dedãs Parme le ſeigneur de Pontdormy pour chef,ſe retira ledit Mareſchal à Milan, par-ce qu'il fut adverty qu'on y diſoit qu'il eſtoit tenu priſonnier à Rege: ce qui avoit fort eſtonné les ſerviteurs du Roy.

OR avoit ledit ſeigneur de l'Eſcut (voyant l'aſſemblée des bannis) mandé à Milan pour luy eſtre envoyée une bãde d'artillerie: & par ce qu'il n'y avoit chevaux pour la mener, furent empruntez les chevaux des chariots des dames de Milan, leſquelles les preſterent liberalement. La veille de ſainct Pierre, les commiſſaire & contrerolleur de l'artillerie vindrent au chaſteau devers le capitaine Richebourg capitaine dudit chaſteau, pour avoir ladite artillerie & munitions, lequel feit quelque difficulté de la livrer: à ceſte cauſe, ſe retira ledit commiſſaire devers l'Eveſque de Conſerens, qui eſtoit demouré lieutenant du Roy à Milan. Pẽdant lequel temps la fouldre du ciel, environ les ſix heures du ſoir, tomba ſur la groſſe tour du portail, dedans laquelle y avoit deux cens cinquante milliers de pouldre, douze cens pots à feu, ſix cens lances à feu, & pour cinq ans de ſel pour la proviſion de la place. Et fut ladite tour emportée juſques aux fõdemẽs, avec environ ſix toiſes de courtine de chaſcũ coſté, ſoubs les ruines de laquelle tour demoura le capitaine Richebourg, & pluſieurs autres, tãt gẽtils-hõmes q̃ ſoldats ſe promenãs là au lõg, eſtimez à trois cẽs hõmes: autres qui ſe promenoiẽt hors du chaſteau en la place, eurẽt pareille fin. Il y eut des quartiers de muraille pouſſez par la force de ladite pouldre, juſques à un quart de mille de là, q̃ mal aiſéement avecques cent bœufs on euſt ſceu remuer, & fut la place en telle deſolation, qu'elle demoura ſans garde: en maniere que les ſenateurs François & leur famille furent contraincts de ſe mettre dedans pour la garde d'icelle, attẽdans cẽt hõmes d'armes qui vindrent de Novare. Le Pape Leon ayant eu ceſte nouvelle, print cela à bon au-

*La fouldre emporta la groſſe tour du chaſteau de Milan.*

gure pour luy, & mal pour les François disant que l'ire de Dieu estoit tombée sur eux : & resolut de se declarer contre le Roy, esperant qu'en cela il luy seroit propice.

*Emeute à Come.*

Il y avoit le long du lac de Come, un seigneur Milannois nommé Mainfroy Palvoisin, hõme de grande authorité, lequel estant accompagné d'un bon nombre de gẽs de guerre, & mesmes de Lansquenets, marcha droict à Come, dont estoit capitaine de par le Roy le capitaine Garrou Basque, homme bien experimenté aux armes. Or estoit-il la veille de S. Iean, & le jour mesmes que le Mareschal de Foix fut à Rege, auquel jour (ainsi qu'estoit la coustume) se faisoit la feste hors la ville, pendant laquelle le capitaine Garrou oyant l'alarme se retira soudain dedans la ville : & ainsi qu'homme de guerre qu'il estoit, departit les gardes à la muraille, selon le nombre d'hommes qu'il avoit, & selon la necessité, meslant les citadins parmy ses soldats, à ce que s'ils avoient quelque intelligence, ils ne la peussent executer. Le Palvoisin estant arrivé devant la porte, ayant cognoissance de la provision que noz gens y avoient mise, n'osa entreprendre plus avant : encores que Benedict de Lorme, citadin dudit lieu, conducteur de ladite pratique l'asseurast que Antoine Rusque, autre citadin dudit lieu estant dedans la ville, luy eust promis que la nuict il feroit un passage à la muraille, derriere sa maison, de sorte qu'un homme armé sans ayde y pourroit entrer, & que les François estans en petit nombre n'auroient pouvoir de resister: mais iceluy Benedict fut abusé, car le Capitaine Garrou avoit observé l'ordre que je vous ay dit, de mesler les citadıs avecques les soldats : tellement que ledit Rusque n'autres quelconques n'oserent entreprendre de se declarer.

Le Palvoisin se voyant estre deceu de sa folle entreprise, ayant assis ses gardes au tour de la ville, aux lieux qu'il veit les plus commodes, s'en alla dormir : mais son somme ne fut long, par-ce que le Capitaine Garrou le voyant faire mauvais guet, feit vne saillie si brusque, qu'il surprit quatre cens Lansquenets, & quatre cens Italiẽs endormis, lesquels il meit en tel effroy, qu'ils s'en allerent à vau de roupte, & luy, qui n'avoit que deux cens hommes, en tua plus de quatre cẽs: & entra le Palvoisin en tel effroy luy-mesmes, qu'il fut en deux opinions, ou de s'embarquer sur le lac pour s'enfuir, ou de prendre le chemin par terre. Finablement à la persuasion

la persuasiõ des capitaines desdits Lansquenets, laissa le lac, & print la terre : mais ainsi que souvent advient à gens effraiez, aucuns s'embarquerent, autres prindrent la montagne pour se sauver.

Le capitaine Garrou voyant l'effroy de ses ennemis, & sçachant un destroit par lequel ils estoient contrains de passer, s'embarqua sur le lac avec ce qu'il peut mener d'hommes: & feit telle diligence, qu'il arriva le premier au passage du destroit, Le Palvoisin arrivant audit lieu, n'estant en doubte de rien, tomba en nostre ambuscade, où il fut deffaict sans combatre, pensant avoir le diable tousjours à ses talons: & fut pris prisonnier, ensemble les autres capitaines Italiens, & le reste mis au fil de l'espée, hors mis aucuns qui se sauverent en la montagne. Quant aux Lansquenets, Garrou leur donna seureté pour retourner en leur païs, & soudain envoya ledit Palvoisin à Milan avecques bonne escorte : lequel apres avoir confessé toutes les pratiques & revoltes qui estoient dressées au Duché de Milan contre le Roy, & mesmes que Hieronyme Moron avoit esté cause de luy faire entreprendre ce qu'il avoit faict : apres son proces achevé fut faict mourir à Milan de mort cruelle, & non usitée: aussi eut la teste tranchée Barthelemy Ferrier citadin de Milan, & le capitaine Soto. Tous les autres accusez par ledit Palvoisin, se sauverent dedans les montagnes, qui furent ceux qui depuis nous feirẽt la guerre.

Le Mareschal de Foix au retour de Rege à Milan, voyant toutes choses tendre à revolte, depescha en Suisse pour faire levée de huict mille hommes : puis ayant faict quelques enseignes de gẽs de pied les envoya à Parme, auquel lieu estoit desia arrivé le seigneur Federic de Bozzolo, qui y trouva le seigneur de Pontdormy, gouverneur dudit lieu avec cinquante hommes d'armes estans soubs sa charge: lequel avoit faict grande diligence de remparer, cognoissant bien que c'estoit le lieu où premierement l'ennemy s'attaqueroit, & qu'il seroit le premier saulvé.

Pendant que ces choses se demenoient en Italie, les nouvelles vindrent au Roy du parlement qu'avoit faict mondit-seigneur le Mareschal de Foix avec le gouverneur de Rege, & de la surprise que le Pape avoit opinion que ledit de Foix y avoit pensé faire : dequoy ledit seigneur fut

malcontent, craignant que cela amenast plustost le Pape à la guerre, ne le voulant avoir pour ennemy, & luy suffisoit assez d'avoir l'Empereur pour tel. Parquoy le Roy depescha (comme j'ay dit) le Seigneur de Lautrec, frere dudit Mareschal de Foix, pour se retirer à Milan: auquel lieu arrivé, feit cruellement mourir le seigneur Palvoisin, duquel j'ay cy devant faict recit, homme de grande authorité, ayāt xxv. mille ducats de rente au Plaisantin & Parmesan, pour l'occasion seule que j'ay preditte, sans y avoir (à ce qu'on disoit) autre chose averée contre luy, & donna sa confiscatiō audit Mareschal de Foix son frere: ce qui fut mal digeré, & qui malcontenta plusieurs personnes, qui pour ceste occasion se revolterent: par-ce qu'il estoit allié de tous les plus grands du païs, & mesmes du Pape Leon. Plusieurs des juges ne furent d'advis de le faire mourir, veu que c'estoit sa premiere faulte: mais bien l'envoyer en France, qui eust esté un hostage pour divertir plusieurs de se revolter, & leur donner envie de faire service au Roy, esperans par ce moyen d'obtenir sa grace: & peu de Senateurs voulurent signer la sentence de mort.

*Fin du premier livre.*





DEVXIESME LIVRE DES

# MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DV BELLAY, CHEVALLIER DE L'ORdre du Roy, des choses avenues en France de son temps, jusques au trespas de tres-louable memoire FRANCOIS premier de ce nom.



N CE teps, la ligue d'entre le Pape Leon & l'Empereur estoit du tout jurée & cófirmée, en laquelle entrerét le seigneur Federic de Gonzague Marquis de Mátoue, & les Florentins: & par commun consentement avoient eleu pour chef de ladite ligue le seigneur Prospere Colóne Baró Romain, lequel avoit esté surpris comme avez entendu par le precedant livre, en l'an mille cinq cens quinze, dedans Villefranche. Lédit de Gonzague Marquis de Mantoue avoit esté nourry en sa jeunesse en la cour du Roy Loÿs douziesme de ce nom, & le Roy François venant à la couronne luy donna cent hommes d'armes, desquels il feit lieutenant l'Escuyer Boucar, nommé du Reffuge: ledit Boucar voulut commander à ladite compagnie, disant que le Marquis n'avoit que le tiltre & honneur, mais qu'à luy appartenoit d'y commáder, & mesmes pourveut à l'enseigne & au guidon. Le Marquis trouva cela de mauvaise digestion, toutesfois le dissimula, puis quand il veit le temps que le Pape & le Roy estoient en amitié, demanda congé au Roy d'accepter du Pape l'honneur qu'il luy offroit, de le faire Gonfanonnier de l'Eglise, chose que le Roy luy accorda. Puis voyant l'occasion qui se presenta, d'autát que le Pape se declara ennemy du Roy, renvoya au Roy son ordre, & fut faict general de l'Eglise. L'Empereur

*Année 1521.*

*Armée de l'Empereur en Lombardie contre le Roy.*

ordõna le seigneur Ferrãd d'Avalos, Marquis de Pesquaire, pour se venir joindre aux dessusdits, avec les quatre cens hommes d'armes du Royaume de Naples. Et en ce mesme temps, arriva le seigneur Hieronyme Adorne, lequel amena trois mille Espagnols nouvellement descendus: tous lesquels, avecques leurs forces s'assemblerent à Boulongne la grasse, où ils conclurent de marcher à Parme, laissans le Marquis de Pesquaire avecques trois cens hõmes d'armes, & quelque nombre de gens de pied sur les confins du Mantouan, pour favoriser quatre mille Lansquenets & deux mille Grisons qui venoient à leur service, craignans que les Venitiẽs ne leur empeschassent le passage par leurs destroits.

*Armée du Roy pour la deffence du Milanoys.*

Le seigneur de Lautrec adverty que l'armée de l'Empereur prenoit le chemin de Parme, y envoya le Mareschal de Foix son frere, avecques sa compagnie de cẽt hommes d'armes, & si peu d'hommes qu'il peut trouver promptement: auquel lieu il trouva le seigneur Federic de Bozzolo, avec deux mille hommes de pied Italiens, & le seigneur de Põtdormy, avec sa compagnie de cinquante lances, & les cent hommes d'armes Escossois, estans soubs la charge du seigneur d'Aubigny, cõduitte par le capitaine Lucas, son lieutenant: & la compagnie de Philippe Chabot seigneur de Brion, de quarante hommes d'armes, conduitte par le capitaine Páris, gentilhomme de Dauphiné, son lieutenant, hõme de bonne reputation: celle du capitaine Loÿs d'Ast, de soixante hommes d'armes: celle du Comte de S. Pol de trẽte hommes d'armes, & le seigneur Iean Hieronyme de Chastillon, & le Comte Ludovic de Bellejoyeuse, ayans charge de gens de pied Italiens.

Les ennemis partans de Rege, où ils avoient fait sejour de six sepmaines, marcherent tous ensemble jusques à un torrent, à six mille de Parme, lequel separe le Duché de Milan d'avecques le territoire de Rege, qui est terre d'Eglise, sans courir les uns sur les autres. Les ennemis sejournerent sur ledit torrent, environ quinze jours, au bout desdits quinze jours, ils passerent le torrent, & entrerent à main armée dedans les terres du Duché de Milan, qui fut la declaration de la guerre: puis vint loger l'armée de la ligue à mille & demy pres de Parme, en un village appelé S. Martin, entre lequel S. Martin & Parme y a une plaine nõmée la Ghiara, en laquelle les innundations sont grandes

en temps pluvieux,mais en temps ſec n'y a que beau ſablō, & eſt ladite Ghiara du coſté de la citadelle, auquel ſe faiſoient ordinairement des plus belles eſcarmouches qu'il eſt poſſible,tant à pied qu'à cheval:de ceſte heure là furent inventées les arcbouzes qu'on tiroit ſur une fourchette. Ayant eſté le camp de l'ēnemy quelque tēps à ladite Ghiara, le mercredy, jour de la decolation ſainct Iean, firent leurs approches à la porte Saincte Croix,du coſté de Milan, qui n'eſtoit pour l'heure que le fauxbourg. Le jeudy, jour enſuivant,ils battirent ladite porte & autres deffenſes : le vendredy matin,mirent en batterie un grād nombre, tant de canons que doubles canons, dequoy ils firent telle diligence, qu'à midy il y eut breche de cinquante pas:à laquelle ils dōnerent trois aſſaux,deſquels ils furent repouſſez, tant par la gendarmerie que par les gens de pied.

*Siege de Parme par les Imperiaux.*

Il fault entendre que du coſté de la breche, il n'y avoit point de foſſé,& ne valoit rien la muraille : de ſorte que la nuict ceux de dedans eſtās à leurs deffences, & ceux de dehors à la leur, les picques de ceux de dehors eſtoient veuës par ceux de dedans,& celles de dedans auſſi par leurs ennemis,au droict de ladite breche. Parquoy advint qu'il entra tel effroy parmy noz gens de pied Italiens, que la plus part paſſa par la breche, & ſ'en alla rendre au camp des ennemis,tellement que de cinq ou ſix mille Italiens, n'en demoura pas deux mille,mais les capitaines y firent bien leur devoir.

Monſeigneur le Mareſchal, apres avoir gardé environ l'eſpace de quinze jours la baſſe ville, ayāt eu l'advis des capitaines, fut conclu que la nuict elle ſeroit abandonnée, pour ne pouvoir plus endurer la fatigue du jour & de la nuict. A ces cauſes,la nuict du ſamedy, apres avoir retiré dedans la ville toute l'artillerie, & autres choſes qui leur pouvoient ſervir,une heure avant le jour, ſe retirerent dedans la ville, laiſſans à la breche un capitaine de arcbouziers qui eſtoit au ſeigneur Federic, juſques à ce qu'un chacun fuſt retiré: lequel capitaine voyāt qu'il eſtoit temps de faire ſa retraitte, uſa d'une grande ruſe pour n'eſtre ſuivy: car à tous ſes arcbouziers feit coupper un bout de leur corde allumée, & leur feit coucher ladite corde ſur le rempar, aux lieux où ils avoient accouſtumé de faire leur garde, & par intervalles : de ſorte que noz ennemis penſans encores

noz gens estre à leurs gardes accoustumées, n'en eurent cognoissance qu'il ne fust une heure de jour: par ce moyen ceux qui estoient dedans, eurent tout loisir de pourveoir à leurs affaires.

Les ennemis apres avoir la cognoissance de la retraitte de noz gens dedans la ville, passerent leur artillerie par la breche mesmes où ils avoient esté repoussez,& feirét leurs approches de la ville en plain midy: car les maisons du faux bourg leur servoient de gabions, & assirent leur artillerie du costé du pont, où ils ne feirent grande breche pour ce jour: mais le capitaine Lucas y fut tué d'un coup de canon. Finablement les ennemis voyans l'obstination de ceux de la ville, & estans advertis que monsieur de Lautrec approchoit avecques son armée, en laquelle estoient vingt mille payes de Suisses, le lundy matin apres avoir tiré encores quelques coups de canon, retirerent leur artillerie,& s'en allerent à deux mille loing de Parme, tirãt le chemin du Pau. Le seigneur de Lautrec, lequel (comme dit est) marchoit avecques les Suisses,& sept ou huict cés hommes d'armes, & quelques bandes de gens de pied François qu'il avoit levez par cy par là,& l'armée des Venitiens, qui estoient cinq cés hommes d'armes à leur mode, & sept ou huict mille hommes de pied, se mist à suivre l'ennemy. Mais il s'arresta à batre un chasteau nommé Roquebianque, où il fut deux ou trois jours avant que le prendre: qui donna loisir aux ennemis de reprendre leurs esprits, tant qu'ils passerent le Pau: ce qu'ils n'eussent pas faict, si ledit seigneur de Lautrec les eust suivis chaudement.

Au reste, le seigneur de Lautrec manda la Mareschal de Foix pour se venir joindre avecques luy, à tout ce qu'il avoit d'hommes: lequel ayant abandonné Parme sans garde, peu de jours apres les habitans se meirent entre les mains du Pape. Le Mareschal de Foix vint passer le Pau, vis à vis de Cremone, où il trouva nostre armée: estans les deux freres unis ensemble, vindrent loger à Bourdelene, à deux mille pres du camp des ennemis, qui estoient logez à Rebec, pres un chasteau appellé Pont-Ivy, appartenant aux Venitiés, à sept mille de Cremone: & est ledit Rebec sur un russeau qui separe le Duché de Milan du païs des Venitiés. Ledit chasteau de Pont-Ivi est delà le russeau, sur un hault, duquel on voyoit tout le camp de nostre ennemy: &

qui le fust allé combattre audit lieu de Pont-Ivy, où il sejonrna deux jours,& nostre camp autant audit Bourdelene, il estoit impossible à nostre ennemy de se jetter en bataille, qu'à coups d'artillerie on ne l'eust mis en desordre du chasteau. On pensoit le troisiesme jour les aller combattre, mais la tardifveté de noz chefs fut cause de les nous faire perdre: car le jour que mondit-seigneur de Lautrec les esperoit aller combattre, ils deslogerent, parquoy ledit sieur de Lautrec alla loger cedit jour à Rebec, duquel lieu l'ennemy estoit deslogé. Le lendemain il suivit ledit ennemy, & alla loger à un mille pres de son camp, qui estoit logé en un fort nommé Ostienne, au Marquisat de Mantoue. Le jour ensuivant, le seigneur de Lautrec esperant attirer les ennemis hors de leurs fortifications, leur presenta la bataille: laquelle ne voulans accepter, pour n'estre le jeu party, ne bougerent de leur fort, pour quelque escarmouche qu'on leur eust sceu dresser: quoy voyant ledit seigneur de Lautrec, retourna loger à Rebec, je ne sçay quelle occasion le meut, sinon qu'on disoit qu'il luy devoit suffire d'avoir jetté l'ennemy hors du Duché de Milan.

AUDIT Rebec sejourna nostre camp sept ou huict jours, ce pendant la Toussaincts approchoit, les nuicts devenoient longues, pluvieuses, & froides: de sorte que noz Suisses s'ennuyerent, & s'en allerent sans congé, s'excusans sur la faulte de la paye: & de vingt mille payes que nous avions, n'en demeura qu'environ quatre mille, vray est qu'ils estoient pratiquez par le Cardinal de Medicis cousin du Pape. De Rebec fut envoyé le seigneur du Pontdormy avec sa compagnie, & celle du Duc de Genes. dont estoit lieutenant le Comte Hugues de Pepolo: & environ mille ou douze cens hommes de pied, & deux fauconneaux pour garder le passage à quelque nombre de Suisses qu'amenoit le Cardinal de Medicis, qui depuis a esté Pape Clement, & le Cardinal de Sion. Le pas qu'ils alloient garder, est une riviere au païs des Venitiens, tirant vers le Lac d'Iste: lequel passage fut gardé par deux ou trois jours, & puis forcé par le quartier que gardoient les gens dudit Comte Hugues de Pepolo. Cela forcé, se retira ledit seigneur du Pontdormy en une petite ville appartenant aux Venitiens, où il sejourna deux jours, puis se vint rendre au camp de monsieur de Lautrec, lequel il trouva encores audit lieu

de Rebec. Les Suisses qui nous avoient abandonnez, s'en allerent joindre avec le seigneur Prospere Colonne, lequel estoit (comme j'ay dit) chef de la ligue. Le seigneur de Lautrec voyant son armée diminuée, & celle de noz ennemis renforcée de noz gens mesmes, delibera de faire fortifier les passages de la riviere d'Adde, & envoya à Milan pour faire relever les bastions & rempars autrefois faits par le Duc de Bourbon, comme devant a esté dit. Estans les Imperiaux arrivez sur ladite riviere d'Adde, chercherent moyen de trouver passage: mais en fin Francisque Moron Milannois, nepveu de Hieronyme Moron, & quelques autres capitaines cognoissans les païs allerent trouver la riviere de Bembre, qui est une petite riviere descendente du Bergamasque, & tombe à Vaure dedans la riviere d'Adde: auquel lieu de Vaure ils trouverent quelques batteaux cachez dedans les rozeaux, avec lesquels ils passerent deça l'eau le nombre de trois ou quatre cens hommes: lesquels trouvans le Comte Hugues de Pepolo Boulonois, qui avoit la garde de par ledit seigneur de Lautrec de ce passage, le forcerent & mirent à vau de roupte: & y furent tuez le capitaine Chardon ayãt charge de cinq cens hommes, & Gratian de Lucé ayant pareille charge.

*Retraitte de monseigneur de Lautrec à Milan.*

Le seigneur de Lautrec adverty de ladite roupte, craignant qu'ils ne gaignassent Milan, se retira audit lieu de Milan en toute diligence, laissant bonne garnison dedans Cremone. Estant arrivé, departit les gardes, en esperance d'y attendre le secours qui devoit venir de France, & desja estoit le mois de Novembre mille cinq cens vingt & un. Le
1521. seigneur Prospere ayant passé l'Adde, & adverty que le seigneur de Lautrec s'estoit retiré dedans Milan, & qu'ils faisoit relever les bastions en grande diligence, delibera de le suivre, & vint loger en une abbaye à quatre mille pres de Milan nommée Cheraval, sur le chemin de Laude audit Milan: auquel lieu estant logé, estoit incertain de ce qu'il avoit à faire, sentant un si grand nombre d'hommes dedans la ville. Sur ladite incertitude, luy fut amené un villain qui sortoit hors de Milan, pris au guet du Marquis de Mantoue, lequel estant devant ledit Prospere & les autres capitaines, declara avoir esté envoyé de la part de quelques partisans Imperiaux, qui estoient dedans la ville, devers Hieronyme Moron, pour leur faire entendre que s'ils vou-

loient marcher droit, ils estoient asseurez qu'ils entreroient dedans Milan: mais où ils voudroient temporiser, & que les François eussent loisir de se recognoistre, il n'estoit en leur puissance de les sçavoir chasser. Lesquelles choses entendues par les chefs, le vendredy vingt-troisiesme de Novembre fut conclu que le Marquis de Pesquaire avecques les bandes Espagnolles, desquelles alors il avoit la charge, marcheroit droit à la porte Romaine, pour y arriver à soleil couché. Or avoit l'armée Venitienne, dont estoit capitaine general le seigneur Theodore Triwlce, la garde de ladite porte & du fauxbourg, auquel lieu estanr arrivé ledit Marquis de Pesquaire, prenant douze cens hõmes pour faire la poincte, donna de teste droit à un bastion commencé par lesdits Venitiens qui n'estoit encores en deffence, dõt ils entrerent en tel effroy qu'ils s'en allerent sans combattre à vau de roupte, abandõnans leurs gardes & fortifications. Le seigneur Theodore Triwlce, chef de l'armée de la seigneurie, qui estoit au lict malade, se leva & marcha droit aux ennemis, avecques si peu d'hommes qu'il peut recouvrer, pour soustenir l'effort, pẽsant estre suivy, mais la nuict n'eut point de honte, parquoy estant trop foible fut renversé & pris prisonnier, dont il fut depuis rachepté par dix mille escus: pareillement y furent pris le seigneur Iules de S. Severin & le Marquis de Vigeve.

Le seigneur de Lautrec voyant l'armée Venitienne avoit abãdonné le fauxbourg sans combattre, se retira avecques le reste de son armée en la place devant le chasteau: puis voyant n'y avoir ordre de garder la ville estant perdu ledit fauxbourg, delibera de se retirer, prenant le chemin de Cosme pour approcher pres des Suisses, attendãt le secours qui devoit venir de France: mais avant que partir, laissa dedans le chasteau pour capitaine le seigneur de Mascaron Guascon: l'Evesque de Conserans qui n'eut moyen de suivre les autres, y demeura & cinquante hommes d'armes, & six cens hommes de pied François. Le Cardinal de Medicis suivant le Marquis de Pesquaire avec l'armée du Pape, entra dedans Milan environ le poinct du jour, où il se feit un butin inestimable: car dix jours entiers n'y eut ordre pour commandemens qui se fist de faire cesser le sac.

*Sac & prise de Milã par les Imperiaux.*

Estans les Imperiaux & Papistes seigneurs de la ville

de Milan, adviserent le moyen de pouvoir achever leur guerre : apres toutes choses debatues, conclurent qu'il falloit divertir les Suisses de l'alliance de France, & pour cest effect, depescherent devers eux l'Evesque de Veronne, de la part du Pape, & autres ambassadeurs de la part des Milanois. Lesquels arrivans aux confins des païs des ligues, les Milanois ne voulurent passer outre sans saufconduict, mais l'Evesque de Verone, sans aucune seureté, y alla, dont mal luy print: car les Suisses le meirent en prison fermée, pour estre venu dedans leur païs, allié des François, sans avoir saufconduict. Ce pendant le seigneur de Lautrec print le chemin de Come : & pouvoit avoir en sa compagnie cinq cens hommes d'armes, & quatre mille Suisses, & peu d'autres gens de pied: & les Venitiens quatre cens hommes d'armes à leur coustume, & six mille hommes de pied, & sans grand bagage. Environ le poinct du jour arriva à Come, où tout le camp logea, le lendemain les quatre mille Suisses qui nous estoient demourez se retirerent en leur païs. Mondit-seigneur de Lautrec, avec toute la gendarmerie, print le chemin de Leuque où il passa la riviere, pour aller mettre ladite gendarmerie en garnison, au païs des Venitiens : laissant le seigneur Vandenesse, frere du Mareschal de Chabanes capitaine de cinquante hommes d'armes, chef dedans Come: & avec luy le capitaine Bouvet, qui avoit cinq cens hommes de pied François.

*Prise & sac de Come par les Imperiaux.*

Les ennemis suivans nostre armée assiegerent Come, où apres avoir faict batterie de dix ou douze jours; & le seigneur de Vandenesse voyant la place n'estre tenable, feit composition avecques le Marquis de Pesquaire, lieutenant audit siege pour l'Empereur, par laquelle les soldats s'en devoient aller bagues sauves, chevaux, & harnois, la lance sur la cuisse, & estre conduits à seureté jusques au païs des Venitiens. La composition faicte & signée, leur fut dit de la part dudit Marquis, que les soldats se retirassent en leurs logis, pour trousser leurs bagages, & qu'il mettroit des capitaines Espagnols à la breche, à ce qu'ils ne fussent en rien offensez. Une heure apres estans lesdits soldats en leurs logis, entrerent les ennemis dedans, & saccagerent tant les gens de guerre que les citadins, lesquels estoient compris en ladite capitulation. Apres le sac executé y entra ledict

Marquis de Pesquaire, feignant estre marry de ce qui estoit advenu, & feit rendre aux soldats quelque partie de leurs biens: mais la plus part s'en allerent à pied, & sans bagage. Partant de la le seigneur de Vandenesse, & estant arrivé au lieu où estoit mon-seigneur de Lautrec, par sa permission envoya un cartel audit Marquis de Pesquaire, par lequel luy faisoit entendre que faucemẽt il luy avoit failly de foy: & qu'au cas qu'il voulust dire le contraire, il luy maintiendroit les armes au poing. Le Marquis feit respõse, que si ledit seigneur de Vandenesse vouloit maintenir que par son sceu ou cõmandement ledit sac fust advenu, il avoit mẽty. Ils entrerent en plusieurs cartels les uns cõtre les autres, & estoit parrain dudit seigneur de Vandenesse le seigneur du Pont-dormy: mais avant que la querelle fust vuidée, monseigneur de Vãdenesse fut tué à la retraitte de mõseigneur l'Amiral de Bonnivet, pres de Romagnen.

Peu de jours apres, les Venitiens s'ennuyerent de si lõg temps soustenir nostre armée en leurs terres, vivant à discretion: parquoy fut deliberé que toute la gendarmerie deslogeroit, pour se trouver en un jour dit, en deux bourgs envirõ dix mille de Cremone, ce qui fut faict. Or est-il que ceux de Cremone, ayans opinion que nostre armée eust esté toute deffaitte à Milan, s'estoient revoltez, & avoiẽt mis les armes Imperiales sur leurs portes: le seigneur de Lautrec de ce adverty, delibera de faire diligence de la reprendre, par le moyen du chasteau lequel tenoit encores pour nous. Et estoit dedans pour capitaine Ianot d'Herbouville, seigneur de Bunou: dedans la ville n'avoit que gens rassemblez, & peu de gens de guerre, toutesfois ils avoient faict quelques rempars & trenchées devers la ville, pour brider le chasteau: où il fut mis environ cent cinquante hommes d'armes à pied, avecques trois cens archers, lesquels entrerent par le chasteau, qui furent par ceux de la ville vigoureusement repoussez. Depuis se preparans pour donner nouvel assault, les ennemis s'estonnerent & demanderent composition de leur en aller bagues sauves: ce qui leur fut accordé, à condition qu'ils partiroient deux heures apres, comme ils firent. Et entra ledit seigneur de Lautrec en la ville, accompagné environ de cinq cens hommes d'armes, armet en teste, avec laquelle compagnie il se logea dedans ladite ville. La diligence que feit monseigneur de Lautrec

*Reprise de Cremone par monsieur de Lautrec.*

fut prouffitable, car s'il eust attendu vingt-quatre heures, les ennemys y fussent venus les plus forts.

APRES avoir sejourné trois ou quatre jours audit lieu de Cremone, le seigneur de Lautrec depescha monseigneur le Mareschal de Foix son frere, pour venir en France devers le Roy, luy faire entendre les affaires de par delà, lequel Mareschal trouva le Roy à Compiegne : ce faict ledit seigneur de Lautrec envoya gens à Pisqueton, qui tenoit encores pour nous. Vous pouvez entendre que dez que nous eusmes perdu Milan, ceux lesquels au paravant nous faisoient bon visage, tournerent tous leurs robbes : parquoy ledit seigneur de Lautrec advisa à departir sa gendarmerie, pour la soulager attendant le secours de France. Dedans Cremone laissa le Marquis de Salusses Miquel Antoine chef avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & la compagnie du Mareschal de Foix de cent hommes d'armes & quelques gens de pied Italiens, de ceux du seigneur Federic de Bozzolo : envoya pareillement quelques compagnies de gensd'armes dedans les terres dudit seigneur Federic. Puis depescha ledit Federic de Bozzolo, pour essayer à prendre Parme, qui s'estoit revoltée ainsi qu'avez ouy : mais ce luy fut chose impossible à faire, par-ce que les Papistes y avoient desja pourveu.

*Prise d'Alexandrie & Pavie par les Imperiaux.*

SVR ces entrefaictes, le seigneur Prospere Colonne, qui s'estoit retiré dedans Milan avecques toutes ses forces, adverty qu'Alexandrie estoit demourée en garde aux citadins, y alla, luy ayant la faveur des Gibelins : arrivé audit lieu, les habitans sortans à l'escarmouche par la menée desdits Gibelins, furent repoussez, de sorte que les Espagnols y entrerent pesle-mesle. Semblablement ceux de Pavie ayans pour garnison en leur ville la compagnie de monsieur de S. Pol, leur firent entendre qu'ils eussent à se retirer, autrement qu'ils n'auroient moyen de les sauver qu'ils ne fussent saccagez : ce que firent ceux de ladite compagnie, n'estant la force pour eux, & se retirerent en Ast.

*Mort du pape Leon.*

EN ce temps le Pape Leon ayant nouvelles de la perte que les François avoient faicte de ladite ville de Milan, en print telle joye, qu'un caterre & une fievre continue en trois jours le firent mourir : il fut bien aise de mourir de joye. Incontinant le Roy depescha le Cardinal de Bourbõ

& le Cardinal de Lorraine, pour aller à Rome en poste à l'election d'un autre Pape : mais par les chemins furent advertis que l'election estoit faicte du Pape, qui se nomma Adrian, natif de Louvain, qui avoit esté maistre d'escole de l'Empereur, lequel alors de sa promotiõ au Papat, estoit absent de Rome, & estoit en Espagne : parquoy lesdits Cardinaux revindrent de mi-chemin: aussi le Cardinal de Medicis qui estoit Legat en l'armée de l'Eglise, ayant eu les nouvelles de la mort du Pape son cousin, apres avoir licentié son armée, se retira à Rome.

*Election du Pape Adriã*

LE seigneur de Lautrec ayant pourveu à Cremone avecques deux cens hommes d'armes, se retira au païs des Venitiens, auquel lieu il fut bien receu, pour la bonne fortune qu'il avoit eu d'avoir recouvert Cremone : mais au bout de dix iours, ayans nouvelles de ce qui estoit advenu tant en Alexandrie que Pavie, s'ennuyerent comme amis de fortune, de soustenir mõ dit seigneur de Lautrec en leurs terres : & luy firent dire qu'il eust a se retirer, & que leur païs ne le pouvoit plus soustenir: ce qu'il fut contrainct de faire, & se retira à Cremone. Apres la mort du Pape Leon, Francisque Marie, lequel pour lors estoit bien pietre, pour avoir esté par les François ( comme j'ay predit au precedant livre) spolié du Duché d'Vrbin à la faveur du Pape Leon, assembla, tant pour la bonne amitié que luy portoient les gens de guerre, pour estre bon capitaine, que pour la haine qu'on portoit audit Pape Leon ( lequel apres tant de biens faits qu'il avoit receu des François, s'estoit declaré contre le Roy) jusques au nombre de cinq ou six cens hommes de guerre sans soulde, & marcha audit Duché d'Vrbin: lequel en peu de iours il conquist, & l'a gardé jusques à maintenant.

LE seigneur Prospere, capitaine general de la ligue, & Hieronyme Moron ambassadeur pour Francisque Sforce, pour la querelle duquel se faisoit ladite guerre: se voyãs abandõnez de l'armée de l'Eglise qui estoit leur bras droit, tant pour hõmes de cheval que pour l'argẽt, adviserẽt qu'il falloit trouver moyen de conserver ce que desja ils avoiẽt conquis : pour à quoy satisfaire, convenoit avoir deniers. Et pourtant que l'hyver estoit venu pendant lequel ils n'avoient besoing de si grosse armée, pour eux soulager de despence, donnerent une paye aux Suisses & les licẽtierent:

aux gens de pied Grisons & Italiens, firent le semblable: quant à la cavallerie laquelle au paravant avoit esté entretenue des deniers du Pape, ils l'envoyerent avecques le Marquis de Mantoue vivre sur le Plaisantin & le Parmesan à discretion. Aussi firent ils leurs gens de pied, tant Espagnols que Lansquenets, parmy les chasteaux & autres places estans en leur obeïssance retenant seulement dedans Milan peu de gens, pour garder les saillies de ceux du chasteau. Ledit Moron pour trouver le moyen d'avoir deniers, avoit introduict un Augustin, nommé frere André de Ferrare, lequel estant excellent en eloquence, persuada tant par ses preschemens & sermons, qu'il meit en l'opinion du peuple de Milan que l'ire de Dieu estoit tombée sur les François: de sorte que qui n'avoit que deux escuz en portoit un liberalemẽt pour contribuer à la guerre. Et avoit promis ledit Moron, audit frere André, de le faire Archevesque de Milã, toutesfois il ne luy tint promesse.

Ie vous ay desja dit comme le Mareschal de Foix estoit allé devers le Roy, lequel il trouva à Compiegne: & apres luy avoir faict entendre par le menu l'estat de ses affaires d'Italie, le Roy ordonna le Bastard de Savoye Grand-maistre de France, le Mareschal de Chabanes, le seigneur Galeas de S. Severin son Grand-escuyer, & le seigneur de Mõtmorency pous aller en Suisse, faire levée de seze mille hommes de pied, pour conduire au Duché de Milan, au secours du seigneur de Lautrec.

*Des affaires de Picardie.*

PENDANT que ces choses se faisoyent en Italie, la Picardie n'estoit en repos. Vous avez ouy par cy devant l'ordre que le Roy avoit mis en sa frontiere de Picardie, à son retour de Valenciennes: aussi ne devez ignorer que tout l'hyver se faisoit la guerre guerroyable par toutes les garnisons dudit païs, aujourd'huy, au prouffit des François, autre jour au prouffit des Bourguignõs. Et entre autres entreprises, le jour de nostre dame en Mars mille cinq cens vingt & un auant Pasques, douze cens Lansquenets partãs de la garnison d'Arras, passerent la riviere d'Othie, pres Dourlens & vindrent piller Bernaville & autres villages circonvoisins. Ceux de la compagnie de monseigneur de Vendosme, qui estoient en garnison audit Dourlens dont estoit chef le seigneur d'Estrée, advertis du passage desdits Lansquenets environ minuict monterent a cheval pour

les attendre au passage de la riviere à leur retraitte, ayans avecques eux trois cens hommes de pied sans soulde: encores qu'en ladite compagnie ils ne fussent que trente hommes d'armes & environ cinquante archers, se confiãs à leursdits gẽs de pied, qui promettoient cõbattre: & ayans trouvé les ennemis desja repassez l'eau, delibererent les charger: ce qu'ils firent si furieusement qu'ils les rompirẽt. A ceste charge furent tuez des nostres le seigneur de Ricamé, & le Bastard de Dampont, & le cheval du seigneur d'Estrée chef de l'entreprise: ceux du seigneur Martin du Bellay, du seigneur de Coquelet, & du seigneur de Leal y furent aussi tuez: apres laquelle charge noz gens pensoient estre suiviz de leursdits gens de pied, mais ce fut au cõtraire, car ils s'en estoient fuis sans cõbatre: parquoy au lieu de recharger furent contraints de tenir bride. Si est-ce qu'ils leur firent abandonner le butin, & des Lansquenets y moururent cẽt cinquãte, tãt à ladite charge que sur leur retraitte, & entre autres un de leurs principaux capitaines. Mais les ennemis apres s'estre retirez à Arras, malcontens de leur mauvaise fortune, cõclurent de se venger, & venir surprendre ladite ville de Dourlẽs, estãt despourveue d'hõmes, car il n'y avoit un seul hõme de pied: & pour cest effect le Cõte de Bures, lieutenant general pour l'Empereur en ses païs bas, assembla toutes les garnisons de la frontiere, tant de cheval que de pied, avecques six pieces d'artillerie, & arriva devant Dourlens le Samedy XIX. de Mars, enuirõ demie heure devant le jour: & vint camper au dessus de la ville, où de present est le chasteau, du costé devers Amiens: esperant que ceux de la garnison estans en si petit nombre ne se vouldroiẽt opiniastrer d'attendre le canon. Mais ayãs desja faict une folie, de charger douze cens Lansquenets, en voulurent encores esprouver une autre avecques vingtcinq hommes d'armes qui restoient: laquelle opiniastreté voyant iceluy de Bures, planta son artillerie, & feit batterie pres la tour Corniere, qui regarde devers Auchy le chasteau, puis apres feit donner un assault de tous costez, tant par eschelles qu'autrement. Mais Dieu fut si favorable aux assiegez, que les ennemis furent repoussez, à l'aide des habitans: & demoura bon nõbre desdits ennemis morts dedans le fossé. Pendãt cela, mõseigneur de Vendosme qui estoit à Amiens envoya le Comte de S. Pol son frere à Ab-

beville, pour faire marcher deux mille Suisses qui estoient là en garnison, lesquels Suisses refuserẽt de marcher, quelque persuasion que ledit Comte leur sceust faire, parquoy par apres furent cassez & renvoyez en leur païs: aussi pour faire marcher mille hommes qui estoient à Hedin, soubs la charge de Hutin de Mailly, & de la Barre. Quand & quãd manda la gendarmerie qui estoit à Montreul, a Corbie, à Peronne,& autres lieux, deliberant de lever le siege des Bourguignons, ou de combatre: dequoy les Bourguignons advertis, & la nuict qui approchoit: voyans n'avoit riens prouffité, se retirerent droit à Arras avec leur courte honte: laissans les eschelles dedans les fossez de Dourlens. Ceux de Paris voyans le hazard où Dourlens avoit esté par faulte d'hommes, souldoyerent mille hommes pour mettre dedans, desquels eurent la charge le seigneur de Bourbarré, & le capitaine Sauseuse, soubs le seigneur de Lorges. Or pour vous faire entẽdre l'occasion principalle qui meut les Bourguignons de ne donner l'assault, fut que l'entreprise s'estoit faicte pour venger l'outrage faict aux Lãsquenets le Mardy precedant, où ils avoient perdu des gens de bien: parquoy les Vvallons vouloient que lesdits Lansquenets donnassent l'assault, dont sourdit une mutinerie entre eux. Les assiegez se voyans hors d'esperance de secours, sinõ des Suisses, afin de temporiser, & ce pendant remparer leurs portes & une saillie d'eau, envoyerent par saufcõduit le capitaine Montbrun dehors pour parlementer, nõ pour rien conclure, mais les amuser & veoir ce qu'il pourroit cognoistre de leur deliberation, & sentir s'ils avoiẽt vivres pour sejourner, pour suivant cela, se gouverner. Mais estant ledit Mõtbrun sur son retour, sans rien avoir cõclu la mutinerie survint, parquoy en se retirans emmenerent ledit de Montbrun & autres ses compagnons à Arras: où estans arrivez, ceux de la ville & les Vvallons entrerent en opinion qu'avions capitulé Dourlens, & que ledit Montbrun & autres avoient esté baillez par nous en austage, & forcerent le logis où ils estoient pour les avoir entre leurs mains, de sorte que les Lansquenets qui estoient logez en la cité, furent contrains de se mettre en armes pour les mettre en liberté.

1522. ENVIRON la fin d'Avril ensuivant, mille cinq cens vingt-deux, monseigneur de Vendosme adverty de plusieurs

ſieurs chaſteaux qui eſtoient entre Aire & Betune, leſquels faiſoient beaucoup d'ennuy à noſtre frontiere, aſſembla ſes garniſons & ſes forces pour les aller raſer: & fiſt ſon aſſemblée à Mouchy le Cayeu,pres S. Pol. Le ſeigneur de Teligny Seneſchal de Rouergue venant de Montreul avecques ſa compagnie,où il eſtoit en garniſon, pour ſe trouver audit Mouchy le Cayeu,paſſant pres de Hedin, rencontra de cas fortuit deux ou trois cens hommes de pied Bourguignons qui venoient de courir en Frãce avec butin, leſquels il chargea de ſorte qu'ils furẽt tous pris ou tuez. Mais à ladite charge,ledit ſeigneur de Teligny fut bleſſé en l'eſpaule,d'un coup d'arcbouze, duquel il mourut peu de jours apres à Hedin:& n'y eut hõme des ſiens ny bleſſé ny tué que luy,qui fut un grand dommage, par-ce qu'il eſtoit gentil chevalier & homme fort experimenté. Monſeigneur de Vendoſme executant ſadite entrepriſe, print les chaſteaux de Dienal,de Divion, de Brueil, & pluſieurs autres petites places aux environs de Betune,tirant à Arras: puis apres les avoir raſées,ſe retira à Dourlens.

AUDIT lieu de Dourlens, ledit ſeigneur de Vendoſme eut nouvelle comme le Roy d'Angleterre dreſſoit ſon armée à Douvres,pour faire deſcente à Callaiz: & meſmes qu'il y avoit un heraut par les chemins pour deffier le Roy. Parquoy mondit-ſeigneur de Vendoſme incontinant depeſcha en poſte le ſeigneur Martin du Bellay, afin d'en advertir le Roy qui eſtoit à Lion,pour favoriſer l'armée qu'il avoit envoyée en Italie,ſoubs la charge(comme j'ay dit) du Baſtard de Savoye,Grand-maiſtre de France,du Mareſchal de Chabanes, & du ſeigneur de Montmorency. Et fondoit ledit Roy d'Angleterre ſes deffiances, ſur-ce qu'il ſe diſoit eſtre juge arbitraire des querelles qui pourroient ſurvenir entre le Roy & l'Empereur Charles d'Autriche, & qu'il eſtoit tenu de courir ſus à celuy qui refuſeroit les traittez par luy mis en avant, comme arbitre de leur differend. Si diſoit-il que l'an precedant, par le deffault du Roy lors qu'il eſtoit devant Valenciennes, les ambaſſadeurs d'Angleterre eſtans là envoyez de ſa part pour moyenner la paix,elle n'avoit eſté accordée: pour n'avoir voulu le Roy rendre Fontarabie,priſe(à ce que diſoit l'Empereur) depuis le traitté de paix mis en avant.En ce temps, Soliman Roy des Turcs voyant tous les Princes Chreſtiens en guerre, en-

treprist de mettre en son obeïssance l'Isle de Rhodes, ce qu'il fit apres l'avoir assiegée huict mois, par faulte d'estre secourue des Princes Chrestiens.

*Prise de Rhode par les Turcs.*

TANDIS que ces choses se faisoient en Picardie, le seigneur de Lautrec estant adverty que le secours venant de France approchoit en toute diligence, fit assembler son armée qui estoit separée en plusieurs lieux, pour leur donner moyen de vivre. Quand & quand fit diligence de solliciter les Venitiens, à ce qu'ils eussent à preparer le secours auquel ils estoient tenus par la ligue, afin qu'arrivans les Suisses, ils fussent prests de se jetter en campagne sans perdre temps: & mesmes manda ausdits Venitiens, qu'ils eussent à prendre garde sur leurs limites, à ce que Hieronyme Adorne, qui amenoit six mille Lansquenets pour le secours des Imperiaux, n'eust passage par leurs destroicts. Mais ils firent si mal leur devoir d'y pourvoir, que ledit Hieronyme avecques lesdits Lansquenets passa à Bergame, devant qu'ils eussent mis gens ensemble pour l'empescher. Le seigneur Prospere se voyant venir sur les bras de si grandes forces, & n'ayant le moyen de tenir la campagne, delibera de fortifier Milan, & mesmes de brider le chasteau, à ce qu'il ne peut estre secouru par les nostres: & pour cest effect, fist du costé du parc de grandes tranchées doubles, avec plusieurs plateformes par les endroits qui estoient necessaires. Et estoient lesdites tranchées deffensables, contre les saillies que pouvoient faire ceux du chasteau, & du costé dont pouvoit nostre armée les venir assaillir, dedans lesquelles il meist une partie de ses forces: puis apres avoir pourveu aux choses dessudites, alla loger avec le reste de son armée entre la riviere d'Adde & le Tesin: & envoya le Comte Philippe Tourniel dedans Novare. Envoya pareillement le seigneur Hector Viscomte dedans Alexandrie, avecques mille cinq cens hommes de pied, sans argent: mais ordonna que ceux d'Alexandrie les nourriroient à discretion. Puis envoya le seigneur Antoine de Léve Espagnol, capitaine du premier esquadrō des gensd'armes Imperiaux, homme bien experimenté, avecques mille Italiens & deux mille Lansquenets, pour donner empeschemēt au seigneur de Lautrec à repasser la riviere d'Adde, se voulant joindre au secours qui venoit de France. Ce faict, s'en retourna ledit seigneur Prospere à Milan avec le reste de son armée, qu

*Affaires d'Italie.*

estoit de douze milles hommes de pied, & de six à sept cens hommes d'armes, & de six ou sept cens chevaux legers : en deliberation de là attendre la furie de la descente des François. Puis estant ledit seigneur Prospere adverty comme Francisque Sforce, se disant Duc de Milan, & Hieronyme Adorne estoient passez les destroits des Veniciens avec les six mille Lansquenets, dont cy dessus a esté parlé, leur manda qu'en toute diligence ils prinssent leur chemin par le Verronois & le Mantouan, chose qu'ils pouvoient faire aisément : par-ce que l'armée Venitienne estoit des-ja joincte avecques monseigneur de Lautrec au Duché de Milan.

ENVIRON Quaresme-prenant, monsieur de Lautrec adverty que monsieur le Mareschal de Chabanes, & monsieur le Bastard de Savoye avec les Suisses, estoient arrivez à Vimerquart, partit, & s'en vint joindre à eux à Monze: & de là avecques toutes lesdites forces, marcha droit à Milan, auquel lieu estant arrivé, se logea dedans le parc, pensant par le chasteau entrer dedans la ville : mais comme vous avez entendu cy dessus, le seigneur Prospere y avoit pourveu par les tranchées qu'il y avoit faictes. Le seigneur de Lautrec estant arrivé dedans le parc, entra dedans une maison, auquel lieu il assembla les capitaines pour tenir conseil, & adviser ce qui estoit à faire pour secourir le chasteau: mais les ennemis mirent le feu en une longue coulevrine, estant plantée sur un cavalier au bout des tranchées, vers la porte Vercellaise, laquelle donna dedans ladite maison, & du boulet le seigneur Marc Antoine Colonne, nepveu du seigneur Prospere eut une cuisse emportée, dont il mourut peu apres & le seigneur Camille Trivulce, fils du feu seigneur Iean Iacques Trivulce y mourut pareillement dudit coup : qui fut une perte insigne, pour la grande experience qu'avoit ledit Marc Antoine au faict des armes, & la jeunesse dudit Camille, à la quelle on avoit grand' esperance. Le seigneur de Lautrec le Grãdmaistre & le Mareschal de Chabanes considerans n'y avoir moyen de secourir le chasteau, conclurent de se retirer à Cassan, à cinq mille de Milan, entre Pavie & Milan, en intention de rencontrer Francisque Sforce: par-ce qu'ils furent advertis qu'il venoit par ce costé là, pour se joindse

avec ceux de Milan. Auquel lieu estant nostre camp logé, vint au service du Roy le seigneur Iean de Medicis, parent du feu Pape Leon, qui amena trois mille hommes de pied & deux cens chevaux, desquels les enseignes estoient noires, par-ce qu'ils portoient le dueil dudit feu Pape Leon, du vivant duquel il avoit tousjours esté au service de la ligue contre le Roy.

Au lieu de Cassan sejourna nostre armée environ six sepmaines durant, auquel temps le seigneur de Lautrec, adverty que de l'autre costé de la ville de Milan venoit grand refrechissement de vivres aux Imperiaux, depescha le seigneur de Montmorency, & l'Escuyer Boucar qui avoit esté lieutenant du Marquis de Mantoue, & depuis que ledit Marquis eut abandonné le service du Roy, avoit sa compagnie en garde avecques cent d'hommes d'armes, & deux cés arcbouziers, pour rebourser le chemin, & rencõtrer les fourrageurs, & rompre les moulins, s'ils en avoient le moyen, l'Escuyer Boucar, auquel le seigneur de Montmorẽcy avoit baillé les coureurs à mener, estant à sept ou huict mille de nostre camp, trouvant les ennemis, sans advertir ledit seigneur de Montmorency qui menoit la trouppe, les chargea, mais ce fut à son desavantage: car les ennemis l'ayans rompu, le renverserent sur les bras dudit seigneur de Montmorency, lequel de loing le voyant venir à vau de roupte le long du grand chemin de Milan, jetta ses arcbouziers sur les deux aisles puis s'ouvrit, craignant que les fuyans ne le rompissent. Estans passez, se referma, de sorte que les ennemis chassans à la file, à l'ayde des arcbouziers furent deffaits: & furent amenez le lieutenant, l'enseigne, & le guidon, avec bon nombre d'hommes d'armes prisonniers en nostre camp, qui estoient des cent hommes d'armes de Dom Raimond de Cardone demouré à Naples Vice-Roy.

Pendant ce temps, le seigneur de Lautrec ayant nouvelles que le Mareschal de Foix son frere venoit par le chemin de Genes, avecques quelque gendarmerie, & quelques gens de pied qu'il amenoit de France: & qu'il n'estoit assez fort pour passer, pour se joindre avecques nostre armée, d'autant que les ennemis tenoiẽt l'Omeline depescha le seigneur de Montmorency avecques trois mille Suisses, mille hommes de pied Italiens, deux cens hom-

mes d'armes, & quatre pieces d'artillerie de campagne, pour aller ouvrir le passage, & avecques luy l'Escuyer Boucar: lesquels partans du camp, prindrent le chemin du port de Falcon, pour là passer le Tesin. Eux arrivez audit lieu, ne trouverent le moyen de passer la riviere, que par le bac passager accoustumé: dedans lequel le seigneur de Montmorency se meit devant avecques les Suisses, les Italiens, & l'artillerie, & passa la riviere, laissant Boucar derriere avecques la gendarmerie: mais voulans les hommes d'armes passer à la foulle, s'en noya d'arrivée cinq ou six. Quoy voyant le passager, qui estoit Imperial, & que nostre armée estoit separée: à sçavoir la gendarmerie d'un costé de l'eau, & les gens de pied de l'autre, de sorte qu'ils ne se pouvoient secourir, s'en alla avecques le bac aval l'eau droit à Pavie aduertir le Duc Francisque Sforce du desastre advenu au François. Lequel incontinant depescha quatre mille Lansquenets, deux mille Italiens, & quelque nombre de cavallerie, pour surprendre noz gens ainsi separez: le seigneur de Montmorency voyant cest inconvenient, & que le battelier estoit allé aval l'eau, manda à l'Escuyer Boucar qu'il eust à tenir le chemin de Gambolat, où il estoit contrainct d'aller pour avoir vivres. Le lendemain matin, ledit seigneur de Montmorency descouvrit les ennemis qui estoiét sortis de Pavie, marchãs droit à luy: mais craignant d'estre enveloppé dedans Gambolat, qui estoit lieu fort desavantageux pour luy, se jetta en la campagne.

Les ennemis estans approchez à la portée d'une moyenne, noz gens se fermerent, se couvrans de la douve d'un fossé: ce pendant le capitaine Boucar avoit faict telle diligence, qu'il avoit passé la riviere, & venoit au secours de noz gens, ayant faict trois esquadrons de la gendarmerie, lequel noz ennemis ayans descouvert, jugerent sa trouppe beaucoup plus grosse qu'elle n'estoit, pour la separation qu'il en avoit faicte. Car la poulciere estoit si grande, que les trois trouppes de loing ne monstroient qu'une: qui fut cause que les Imperiaux, qui de tous temps ont redouté la gendarmerie de France se meirent à faire leur retraitte droit à Pavie. Parquoy noz gens voyans n'y avoir ordre de combatre, pour le fort païs que tenoient lesdits Imperiaux à leur retraitte, le seigneur de Montmorency delibera de parachever l'entreprise qui luy estoit

commandée. Et à ceste fin, marcha droict à Novare, dedans laquelle ville estoit le Comte Philippe Tourniel, qui faisoit grand empeschement au passage de ceux qui venoient de France en nostre camp, avec inestimables cruautez aux François qui tomboient entre ses mains : qui fut cause de l'entreprise dudit seigneur de Montmorency, pour ouvrir ce chemin, joinct qu'il avoit esperance d'estre favorisé du chasteau qui tenoit pour le Roy. Arrivé qu'il fut devant Novare, tira hors dudit Chasteau deux canons par la porte qui regarde aux champs, pour avecques les autres quatre menues pieces qu'il avoit menées, faire batterie à la ville: & print l'Escuyer Boucar la charge de ladite artillerie, enquoy il fit grande diligence. Mais une moyenne coulevrine estât par avanture trop chargée, ou bien ayant quelque fistule, creva, dont l'un des esclats rompit la jambe audit Boucar, qui en mourut peu de jours apres, dequoy fut grand dômage, par-ce qu'il estoit homme de service: toutesfois on ne laissa à poursuyvre la batterie de si peu d'artillerie qu'il y avoit, de sorte qu'il fut faict breche assez raisonnable. Les Suisses admonnestez par le seigneur de Montmorency d'aller à l'assault, luy firent responce qu'ils estoient pres de combattre en campagne, & que ce n'estoit leur estat d'assaillir les places.

*Prise de Novare par nõseigneur de Montmorẽcy.*

Le seigneur de Montmorency voyant la volonté desdits Suisses, les pria de se mettre en bataille sur un hault prochain de la ville, pour faire escorte aux assaillans, ce qu'ils accorderent: puis fist mettre pied à terre à la gendarmerie, laquelle ostant ses grandes pieces & gréves, se meit en equipage de donner assault. Ceux du chasteau ne pouvoient sortir sur la ville, pour les grandes tranchées que les ennemis avoient faictes entre la ville & ledit chasteau: mais quand nostre gẽdarmerie vint au combat sur le hault de la breche, ceux du chasteau à coups d'artillerie empeschoient les Imperiaux de venir à leurs deffences. Tellemẽt que lesdits hommes d'armes leur ayans faict abandonner la breche, penserent ville gaignée: mais il trouverent une trenchée par le dedans bien flanquée, ou s'estoient retirez ceux de la ville, qui d'arrivée tuerent & blesserẽt beaucoup desdits gensd'armes à coups d'arcbouze. Finablement ayans coulé le long de ladite tranchée, trouverent des

maiſons,par leſquelles ils paſſerẽt apres les avoir rompues, & gaignerent le derriere des ennemis : leſquels ſe trouvant ſaiſis par derriere,ſe mirent en fuitte.Les Suiſſes voyans la ville forcée entrerent dedans, & mirent toute au fil de l'eſpée.Le Comte Philippe Tourniel, & peu d'autres avec luy eurent la vie ſauve,& preſque tous ( hors mis ledit Comte ) furent pendus & eſtranglez,apres avoir confeſſé les cruautez qu'ils avoient commiſes aux François : comme de leur avoir mangé le cueur,leur ouvrir le ventre tous vifs, & dedans faire manger l'avoine à leurs chevaux, avecques pluſieurs autres inhumanitez.

Apres icelle execution, arriverent le Mareſchal de Foix,le capitaine Bayar,& le Comte Petre de Navarre, leſquels ( comme j'ay dit ) venoient de France.Eux aſſemblez, delibererent de lever tout le païs de l'Omeline de la main des ennemis:parquoy prindrent le chemin de Vigeve, auquel lieu eſtans arrivez,ceux de la ville ſe meirẽt entre leurs mains: le chaſteau ſe fit battre,mais ce fut peu, car le lendemain il ſe rendit bagues ſauves. Le ſeigneur de Lautrec adverty que noz ennemis ſe vouloiẽt aſſembler, ſçavoir eſt l'armée qui eſtoit à Milan,ſoubs le ſeigneur Proſpere,avec celle qui eſtoit à Pavie,ſoubs le Duc Franciſque Sforce,delibera auſsi d'aſſembler ſes forces pour empeſcher(ſ'il eſtoit poſsible )les deux armées Imperiales de ſe joindre. Et pour ceſte cauſe manda le Mareſchal de Foix, & le ſeigneur de Montmorency,ſe venir joindre avecques luy à Caſſan:toutesfois on ne ſceut faire ſi bonne diligence,que le Duc Sforce ne ſe joigniſt au ſeigneur Proſpere pres Landriane, dequoy noſtre logis de Caſſan demoura inutil.Or n'eſtant demouré dedans Pavie que le Marquis de Mantoue,avecques petit nombre d'hommes,fut deliberé de tourner la teſte de noſtre armée audit lieu,où arrivez que fuſmes,fut faict batterie ſi furieuſe,tant de noſtre part que de la part des Venitiens, qu'on trouva raiſonnable d'aſſaillir. Et ce pendant que les Imperiaux eſtoient amuſez à la breche, fut ordonné le Capitaine S. Colombe, lieutenant de la compagnie de monſieur de Lautrec, avecques deux mille hommes de pied,& les archers de la compagnie dudit ſeigneur de Lautrec,conduits par le ſeigneur de Riberac,guidon de ladite compagnie,& ceux de la cõpagnie du Baſtard de Savoye, Grand-maiſtre de France, conduits par le ſeigneur de la

Rocheposay, guidon de ladite compagnie, qui estoient quatre cens chevaux, pour donner par un autre endroit. Il y avoit une poterne en la ville qui respondoit sur le Tesin, par laquelle on abrevoit les chevaux, & à cause de la riviere, on n'y faisoit grande garde : ledit de Saincte Colombe avoit des guides, lesquels le devoient faire passer à gué la riviere: puis le long de la muraille, où n'y avoit aucun flanc, les gens de cheval devoient à toutes brides gaigner ladite poterne, attendans les gens de pied pour les soustenir. Saincte Colombe les mena jusques sur le bord de la riviere avecques ses gens de pied : le seigneur de la Rocheposay & Riberac firent ce qui leur avoit esté ordonné, & entrerent dedans la ville : mais le seigneur de Sainčte Colombe les laissa sans les suivre ny passer l'eau: parquoy ceux de la ville eurent loisir de venir au secours, où, en combatant, fut tué le seigneur de Riberac, & le seigneur de la Rocheposay eut la jambe rompue d'un coup de mousquet, dont il fut guery, mais boiteux toute sa vie. S'ils eussent esté suivis, la ville estoit gaignée, veu le peu d'hommes qui estoient dedans : mais le seigneur Prospere adverty de la necessité de ceux de Pavie, depescha deux mille Espagnols choisis, qu'il envoya pour entrer dedans la ville, lesquels passerent de nuict rasibuz de nostre camp, & ne furent apperceus qu'ils ne fussent passez : sinon que nostre guet qui estoit encores à cheval les chargea sur la queue, & en defit quelque peu, mais non grand nombre, d'autant qu'ils furent trop tard descouverts, L'arrivée du secours retarda l'assault, aussi le seigneur Prospere Colonne se voyant renforcé des six mille Lansquenets, & autres qu'avoit amenez le Seigneur Frãcisque Sforce, se trouva assez fort pour se jetter en campagne, parquoy deslogeant de Milan, se vint camper à la Chartrouse, à trois mille de nostre camp, pour empescher de donner l'assault : sçachant bien qu'il n'estoit raisonnable de le donner estant si pres de nous une telle puissance que la sienne.

Nous fusmes en cest estat six ou sept jours, ayant tous les jours escarmouches & lances rõpues: mais il survint une pluye si extreme, que noz vivres qui venoient de l'Omeline en nostre camp ne peurent plus passer, pour estre le Tesin debordé, & tous les ruisseaux devenus rivieres: tellemẽt que le jeudy absolu fusmes contraints de nous retirer à Mari-

gnã,& de là à Monze pour eſtre ſecourus de vivres, tant du Laudeſan,du Cremonois,que du païs des Venitiens. Au deſloger l'eſcarmouche fut groſſe de ceux de leur camp ſur la queue de noſtre armée,mais jamais leur trouppe n'oſa ſortir hors de leur fort,craignãs qu'on leur donnaſt la bataille.

Les ennemis voyans noſtre armée prendre le chemin de Monze,le jeudy des feriez de Paſques,craignans que de là ne vouſiſſions gaigner Milan, ſ'en allerent loger à la Bicocque ſur le chemin de Laude à Milan,& eſtoit ladite Bicocque la maiſon d'un gentilhomme,circuie de grands foſſez, & le circuit ſi grand qu'il eſtoit ſuffiſant pour mettre vingt mille hommes en bataille: eſtans arrivez, releverent les foſſez & les flanquerent de grandes plateformes, bien pourveues d'artillerie. Quelques jours apres eſtant le ſeigneur de Lautrec à Monze,vindrent devers luy les capitaines des Suiſſes,qui luy firent entendre que les compagnons eſtoient ennuyez de campeger, & qu'ils demandoient de trois choſes l'une, argent, où congé d'eux retirer, ou bien qu'il euſt à les mener au combat promptement, ſans plus temporiſer. Le ſeigneur de Lautrec,le Baſtard de Savoye,& le Mareſchal de Chabanes les prierent d'avoir patiẽce pour quelques jours,par-ce qu'ils eſperoient vaincre leurs ennemis ſans combattre,ou pour le moins les combattre à leur advantage, eſtans leurs ennemis contrains d'abandonner leur fort par famine:& que de les aller aſſaillir dedans leur fort,c'eſtoit faict contre toutes les raiſons de la guerre:mais quelques remonſtrances qu'ils leur peuſſent faire, jamais n'y eut ordre de les divertir de leur opinion:& touſiours perſiſterent d'aller au combat, autrement le lendemain ils eſtoient deliberez de leur en aller.

*Iournée de la Bicocque.*

Les chefs de noſtre armée voyans ceſte obſtination,& que noſtre principale force eſtoit de leur nation, deſquels ſ'ils eſtoient abandonnez,ils demoureroient en proye aux ennemis:cognoiſſans auſſi que là où force regne droict n'a lieu, conclurent de combatre pluſtoſt que ſ'enfuir. Voyez donc l'inconvenient qu'il y a d'avoir la force d'vne armée de nation eſtrangere, qui eſt pour vous bailler la loy. Les Suiſſes accorderent qu'on allaſt recognoiſtre le camp de l'ennemy,le Seigneur du Pontdormy fut ordõné avecques quatre cens hommes d'armes,& ſix mille Suiſſes pour ceſt effect, & voir le lieu plus à propos pour aſſaillir les enne-

mis: leur camp fut recognu, & fut jugé y avoir peu d'apparence de les y assaillir, ce neantmoins cela ne les fit changer d'opinion, & suivirent leur opiniastreté.

Le seigneur de Lautrec se voyant commandé par ceux qui luy devoient obeïr, ordonna que le lendemain, qui estoit jour de Quasimodo, l'armée fust preste à marcher. Estant donc le poinct du jour venu, chascun se mist en estat pour marcher droict à la Bicocque, & au partir fut ordonné le Mareschal de Foix pour mener la gendarmerie de l'avantgarde, pour assaillir le lieu le plus commode, & lequel avoit esté recogneu le jour precedant, & le seigneur de Montmorency avec huict mille Suisses pour assaillir par l'autre costé. Le seigneur de Lautrec, le Mareschal de Chabanes, le Bastard de Savoye, & le Seigneur Galeas de S. Severin menoient la bataille, où estoit le reste de l'armée, tant de gendarmerie de Suisses que d'autres gens de pied: le seigneur Francisque Marie Duc d'urbin avecques l'armée de la seigneurie faisoit l'arrieregarde: le seigneur Petre de Navarre marchoit devant pour faire faire les esplanades. Le seigneur du Pontdormy avoit charge avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & les chevaliers nouveaux de marcher devant le Mareschal de Foix, pour avoir l'œil à ce que l'ennemy ne fist quelque saillie par quelque lieu, pour par derriere mettre un desordre en nostre armée, & aussi pour secourir au lieu où il verroit que seroit le besoing: les choses ainsi ordonnées, chacun print peine de faire son devoir.

Le seigneur de Montmorency avecques les huict mille Suisses desquels il avoit la charge, estant à pied au premier rang, ayant en sa compagnie plusieurs gentilshommes, pour leur plaisir & pour acquerir honneur: & entre autres le Comte de Montfort, fils aisné du Comte de Laval, le seigneur de Miolans de Savoye, le seigneur de Graville frere du Vidasme de Chartres, le seigneur d'Auchy surnommé de Mailly de Picardie, le seigneur de Launay gentilhomme de la chambre du Roy, & plusieurs autres qui seroient longs à nommer, marcha droict aux rempars des ennemis: & estans arrivez à un vallon pres dudit rempart au couvert de leur artillerie, ledit de Montmorency pria les Suisses de temporiser, attendans que le Mareschal de Foix fut prest à les assaillir par l'autre part, afin qu'estans assaillis par deux

costez, leurs forces fussent separées: & aussi que l'artillerie de France leur feroit grand secours, comme de verité elle eust faict s'ils eussent differé un petit, chose qu'il ne sceut obtenir d'eux. Parquoy il donna de la teste droict à leur fort, mais avant qu'y arriver furent tuez à coups d'artillerie plus de mille Suisses: & arrivans là, trouverent un fossé avec un rempart si hault que bien à peine pouvoient ils toucher de la picque au hault dudit rempart, qui fut cause de les arrester sur le cul. Ce temps pendant l'artillerie & arcbouzerie des ennemis, dont ledit rempart estoit farcy, les servirent de sorte que la plus part des capitaines & des principaux soldats y moururent: & entre autres, le Comte de Montfort, le seigneur de Miolans, le seigneur de Graville, le seigneur de Launay, & plusieurs autres: & le seigneur de Montmorency porté par terre, & relevé hors du fossé par les gentils-hommes estant pres de luy. Aussi y mourut le capitaine Albert de la Pierre, ayant la plus grande authorité envers les Suisses, & qui avoit esté cause de les precipiter à venir au combat.

Ce pendant le Mareschal de Foix, le seigneur de Vandenesse, le capitaine Pâris, avecques la compagnie du seigneur de Brion, dont il avoit la charge, & autres capitaines de gensd'armes chercherent tant qu'ils trouverent un pont de pierre, par lequel ils entrerent dedans le fort, & donnerent dedans les ennemis, dont ils les mirent en tel desordre, qu'ils pensoient avoit gaigné la bataille: aussi eussent ils, si les Suisses eussent aussi bien faict en la fin qu'au commencement, mais autrement en advint: car ayans esté repoussez à leur premiere arrivée, ainsi qu'en grande furie & inconsiderement estoient venus assaillir le fort, ausi pour quelque enhortement ou priere qu'on leur sceust faire, ne voulurent retourner, ains s'en allerent comme gens desconfits. S'ils eussent voulu faire teste sur le lieu, les ennemis n'eussent osé desemparer leurs deffences: & si nostre gendarmerie estant entrée dedans leur fort eust esté secouruë par autres qui l'eussent suivie, il est apparant que nous eussions eu la victoire. Les Imperiaux estans delivrez desdits Suisses, tournerent toutes leurs forces sur le Mareschal de Foix & le sieur de Vandenesse, qui ne pouvoient estre plus de quatre cens hommes d'armes: tellement qu'ils les contraignirent de repasser le pont en bien

combattent, conſideré que noz gens ne pouvoient paſſer plus de deux ou trois de front: pour ſouſtenir lequel effort, le Mareſchal de Foix demoura ſur la queue, pendant que le reſte paſſa. Cela ne fut ſans y perdre des hommes, non pas grand nombre: & fut audit combat tué le cheval du Mareſchal de Foix entre ſes jambes, ſi fut il ſi bien ſecouru qu'il fut remis à cheval, & ſe retira (ainſi qu'eſt dit) ſans grãde perte. Eſtant ledit Mareſchal empeſché comme avez entendu, les Eſpagnols firent une ſaillie ſur les Suiſſes par l'autre coſté: mais le ſeigneur du Pont-dormy, qui avoit la charge avecques ſa compagnie & les chevaliers nouveaux d'avoir l'œil par tout, leur fit une charge ſi furieuſe, qu'il les rembarra dedans leur fort: & certes ſans ladite charge, les Suiſſes qui ſe retiroient, euſſent changé le pas au trot, & ſe fuſſent mis à vau de roupte.

Alors dudit combat, l'armée Venitienne eſtoit en bataille pres du fort, hors toutesfois la cognoiſſance de l'artillerie des ennemis, leſquels Venitiens gardoient les gages: car ſ'ils euſſent voulu aſſaillir de leur coſté, comme firent la gendarmerie & les Suiſſes, les ennemis euſſent eſté contraincts de ſeparer leurs forces en divers lieux, dont il eſt apparãt que la journée euſt eſté pour nous. Le ſeigneur de Lautrec, & autres chefs de l'armée voyans les choſes en tel deſordre, penſerent perſuader les Suiſſes de ſe loger ſur le lieu, leur offrans le lendemain mettre la plus part de la gendarmerie à pied, pour faire la premiere poincte: mais jamais il n'y eut ordre de les aſſeurer, de ſorte qu'au plus grand deſordre du monde ſe meirent à eux retirer à Mõze: leſquels n'euſt eſté la gendarmerie qui demoura ſur la queue, ſans point de faute euſſent eſté taillez en pieces. Puis les ayãt le ſeigneur de Lautrec avec le reſte de ſon armée accompagnez juſques à Monze, nous deſlogeaſmes dudit Monze le Lundy d'apres Quaſimodo, & feiſmes cinq ou ſix mille: & le Mardy les Suiſſes nous laiſſerent, & ſe retirerent en leur païs, & avec eux le Grand-maiſtre Baſtard de Savoye, le Mareſchal de Chabanes, & le ſeigneur Galeas de S. Severin.

*Retour des Suiſſes.*

Le ſeigneur de Lautrec ſe voyant ainſi abandonné, depeſcha le lendemain bon nombre de cavallerie, & de gens de pied, & entre autres le ſeigneur Iean de Medicis, & le ſeigneur Federic de Bozzolo, avecques leurs Colonnels de

gens de pied, pour garder Laude, & par ce moyen conserver le Cremonois. Lesdicts seigneurs Iean & Federic arrivans à Laude y trouverent le capitaine Bonneval, gouuerneur du lieu, & sa compagnie de cinquante hommes d'armes, auquel lieu il avoit faict quelques fortifications esperant la garder. Estans donques arrivez ceux que monditseigneur de Lautrec y avoit envoyez, se trouverent (compris ce qu'avoit ledit Bonneval) le nombre de trois ou quatre cens hommes d'armes, & trois mille hommes de pied: & par-ce qu'ils avoient cheminé toute la nuict, & qu'il estoit matin, se logerent pour refreschir eux & leurs chevaux, pensans que ledit Bonneval, qui estoit de sejour, eust pourueu au guet, pendant qu'eux qui estoient travaillez se pourroient refreschir. Les ennemis qui estoiét à Marignan deslogerent la mesme nuict, & marcherent pour venir loger à trois mille dudit Laude: leur avantgarde ayant marché jusques pres de la ville, se dressa une escarmouche entr'eux & ceux de la ville, laquelle fut menée si chaudemét, que les nostres furent repoussez un peu rudement, de sorte que les ennemis entrerent pesle-mesle dedans la ville, où ils trouerent la plus part des soldats au lict, & si estoit environ midy. Encores advint il un grand inconvenient, car un pont de batteaux que noz gés avoiét sur la riviere d'Adde tirant à Cremone fut rompu, à cause dequoy y eut plus grand nombre de prisonniers: qui fut un grand desastre, de trois cens hommes d'armes, & trois mille hommes de pied estre pris en une ville sans batterie, ny breche, ny eschelle. Les seigneurs Iean de Medicis & Federic de Bozzolo se sauverent à Cremone. *Prise de Laude.*

Ce mesme jour estoit monsieur de Lautrec venu loger à Rivalte avecques le reste de l'armée. Sur le soir luy vindrent nouvelles de ceste perte, chose qui estonna fort la compagnie: car c'estoit l'une des principalles esperances qu'eussions que ladite ville de Laude, pour le passage de la riviere: & ne pouvoit monsieur de Lautrec avoir de reste que quatre cens hommes d'armes, & peu de gens de pied. Sur ce trouble le seigneur du Pont-dormy feit offre, si mõsieur de Lautrec la trouvoit bonne, de s'en aller jetter dedans Cremone, avant qu'elle fust saisie de l'ennemy avec sa compagnie, & ceux lesquels de bon courage le voudroient suivre: & s'il rencontroit l'ennemy fort ou foible, le com-

batre, aymant mieux mourir des armes de l'ennemy, que de tomber en la misericorde des villains, ou de s'en retourner en France sans armes. Son opinion fut trouvée bonne : parquoy sans sejour feit mettre son enseigne aux champs, laquelle fut incontinant accompagnée d'autres enseignes, & aussi de plusieurs qui par congé de leurs capitaines le suivirent. Ayant tout assemblé, leur feit entendre la deliberation qu'il avoit de combatre tout ce qu'il trouveroit en son chemin, & fust-ce toute l'armée de l'ennemy, à fin que chacun fust preparé pour cest effect : ayant trouvé toute la trouppe de bonne devotion, se mist en chemin, prenant son armet, aussi firent tous ceux de la compagnie. Et ayant cheminé environ quatre mille, monsieur le Mareschal luy mãda qu'il eust à l'attendre, dequoy il fut bien estonné, voyant une si soudaine mutation : parquoy ledit seigneur du Pont-dormy manda audit Mareschal, que son retardement pourroit amener perte de tant de gens de bien qu'il avoit avecques luy, & pareillement de la ville de Cremone : mais qu'ayant gangné la porte de la ville, là il l'attenderoit.

*Retour en France de monsieur de Lautrec.*

Le seigneur de Lautrec apres avoir veu son entreprise de Laude rompue, son armée ruinée, & les Venitiens qui desja s'ennuyoient de soustenir le reste de son armée en leur païs : par-ce qu'il n'y avoit point de payement, se retira en France. Le seigneur de Montmorency voyant lesdicts Venitiens de mauvaise volonté, s'en alla à Venise, pour trouver moyen de maintenir la seigneurie à la devotion du Roy.

Le seigneur de Lautrec de retour en France, si le Roy luy feit mauvais recueil il ne s'en faut estonner, comme à celuy qu'il estimoit avoir par sa faulte perdu son Duché de Milan, & ne voulut parler à luy : mais le seigneur de Lautrec se voulant iustifier, trouva moyen d'aborder le Roy, se plaignant du mauvais visage que sa majesté luy portoit. Le Roy luy feit responce qu'il en avoit grande occasion, pour luy avoir perdu un tel heritage que le Duché de Milan : le seigneur de Lautrec luy feit reponse que c'estoit sa maiesté qui l'avoit perdu, non luy, & que par plusieurs fois il l'avoit adverty que s'il n'estoit secouru d'argent, il cognoissoit qu'il n'y avoit plus ordre d'arrester la gendarmerie, laquelle avoit servy dix-huict mois sans

touchet deniers, & jusques à l'extremité: & pareillement les Suisses, qui mesmes l'avoient contrainct de combatre à son desavantage, ce qu'ils n'eussent faict s'ils eussent eu païemẽt. Sa majesté luy repliqua qu'il avoit envoyé quatre cens mille escus alors qu'il les demanda, le seigneur de Lautrec luy feit responsé n'avoir jamais eu ladicte somme: bien avoit il eu lettres de sa maiesté par lesquelles il luy escrivoit qu'il luy envoiroit ladicte somme. Sur ces propos, le seigneur de Semblançay superintendant des finances de France fut mandé, lequel advoua en avoir eu le cõmandement du Roy, mais qu'estant ladicte somme preste à envoyer, madame la Regente, mere de sa maiesté, auroit pris ladicte somme de quatre cens mille escus, & qu'il en feroit foy sur le champ. Le Roy alla en la chambre de ladicte Dame avecques visage courroucé, se pleignant du tort qu'elle luy avoit faict, d'estre cause de la perte dudict Duché, chose qu'il n'eust jamais estimé d'elle, que d'avoir retenu ses deniers qui avoient esté ordonnez pour le secours de son armée. Elle s'excusant dudict faict, fut mandé le seigneur de Semblãçay qui maintint son dire estre vray: mais elle dist que c'estoient deniers que ledit seigneur de Semblançay luy avoit de long temps gardez, procedans de l'espargne qu'elle avoit faite de sõ revenu, & luy soustenoit le contraire. Sur ce differend, furent ordõnez commissaires pour decider ceste dispute: mais le Chancelier du Prat (de long temps mal meu contre ledit seigneur de Semblançay, jaloux de sa faveur & de l'autorité qu'il avoit sur les finances) voyant que madame estoit redevable audit seigneur de Semblançay & non luy à elle, avant que souffrir ce differend estre terminé, meit le Roy en jeu contre ledit seigneur de Semblançay & luy bailla juges & commissaires choisis pour luy faire son procez.

ESTANT le seigneur de Pont-dormy arrivé à la porte de Cremone (comme je vien de dire) y trouva le seigneur Federic de Bozzolo, & le seigneur Iean que j'ay n'agueres dit s'y estre retirez apres la perte de Laude: puis envoya loger la gendarmerie dedans la ville, & luy tout à cheval attendit mondit-seigneur le Mareschal, qui arriva deux heures apres. Le lendemain furent distribué les quartiers, & fut ordonné à un chacun ce qu'il avoit à garder: car ils estoient bien asseurez qu'ils ne feroient long sejour sans estre assiegez. Le seigneur Iean feit telle diligence qu'en

quatre jours il eut une trouppe de quinze ou ſeize cens hõmes: le ſeigneur Federic ſ'en alla en ſes païs, pour auſſi faire levée de gens, & cinq ou ſix jours apres les ennemis ſe vindrent camper pres la ville. A leur arrivée le ſeigneur Iean ſe mutina, demandant eſtre payé, & gaigna l'une des portes de deuers le camp de l'ennemy, menaſſant de la luy bailler ſ'il n'avoit païement: parquoy on fut cõtraint d'emprunter de tous coſtez pour luy fournir ſon payement. Pendant ce temps, le Marquis de Peſquaire fut envoyé à Piſqueton, qui eſt l'une des plus fortes places d'Italie, ſur la riviere d'Adde, laquelle pour l'eſtonnement de ceux qui la gardoient pour le Roy, luy fut rendue.

*Capitulation ſur Cremone.*

Noz gens ayans gardé Cremone quelque temps. & voyans le mauvais vouloir du ſeigneur Iean, conſiderans auſſi le peu d'eſperance de ſecours, capitulerent: & par la capitulation fut dit, ſi dedans trois mois le Roy envoyoit armée ſi forte qu'elle paſſaſt la riviere du Theſin, en ce cas ils ſeroient en leur entier: & là où dedans ledit temps l'armée du Roy ne paſſeroit ladite riviere, ils ſ'en iroient leurs bagues ſauves, armet en teſte avec l'artillerie qui ſeroit trouvée, tant groſſe que menue, marquée à la marque de France: & leur ſeroient baillez par le ſeigneur Proſpere bœufs pour la charier, joinct qu'ils ſeroient conduicts en ſeureté juſques dedens Suze. Auſſi mondit-ſeigneur le Mareſchal devoit remettre entre les mains dudit ſeigneur Proſpere Leuque & Domodoſcelle. L'occaſion qui feit cõdeſcendre le ſeigneur Proſpere à ſi honorable compoſition (car il eſtoit bien aſſeuré que n'eſtans ſecourus il les avoit la corde au col) fut par-ce que Genes eſtoit encores entre noz mains, & aſſez mal pourveue d'hommes: & ſ'il donnoit loiſir au Roy d'y pourveoir, il ne l'auroit jamais. Et eſtant devant Cremone, il ne pouvoit aller à Genes, mais ayanr capitulé ladite ville, il y avoit moyen durant leſdicts trois mois que les François avoient d'induces, d'aller faire ſon entrepriſe ſur Genes, ainſi qu'il feit: & par ladite compoſition eſtoit permis à tout homme de porter viures dedans Cremone. Ce faict le Mareſchal de Foix, par ſaufconduit, envoya un gentilhomme en poſte devers le Roy, pour luy faire entendre ladite capitulation & pour luy dõner ſecours. Les choſes ainſi paſſées & hoſtages baillez tãt d'une part que d'autre, partit ledit ſeigneur Proſpere avec ſon

armée

armée pour aller à Genes, sur la persuasion de Hieronyme & Antoine Adornes Genevois, & freres, lesquels luy avoiét promis de mettre la ville entre ses mains. Or estoit gouverneur pour le Roy en ladite ville Octave Fregoze, homme prudent & aymé du peuple, mais mal sain & non trop homme de guerre: lequel adverty du partement de l'armée Imperiale pour venir audit lieu en toute diligence, meit deux mille hommes en la ville: & n'estans en nombre suffisant, advertit le Roy de luy envoyer secours, par-ce que la part Adorne s'estoit joincte avec les ennemis. Il fut trouvé un peu mauvais que le Mareschal de Foix eust si promptement capitulé pour la reddition de Cremone: par-ce que le seigneur de Montmorency qui estoit à Venise, estoit sur le train de recommencer la ligue avec les Venitiens: mais estans advertis de ladicte capitulation de Cremone, qui estoit l'un de leurs principaux fondemens, d'autant qu'elle conserve leurs païs, changerent leur opinion, & tournerent leur robbe.

*Prise de Genes par les Imperiaux.*

Le Roy estant adverty de ce qui estoit advenu en Italie, tant de la roupte de la Bicocque, de la perte de Laude, de la capitulation de Cremone, que de l'armée Imperiale qui marchoit à Genes, enuoya en toute diligence faire levée de quatorze mille Guascons, pour envoyer en Italie avec cinq cens hõmes d'armes: mais voyant que ses forces ne seroient prestes à temps pour secourir Genes, manda au Comte Petre de Navarre estant à Marseille, qu'il advisast se trouver moyen de mettre quelques gens dedans Genes, pour soustenir l'effort de l'ennemy, attendant le secours de France. Lequel Petre de Navarre ne trouva audit lieu de Marseille que deux galleres prestes, sur lesquelles il s'embarqua avec environ deux cens hommes, & feit telle diligence qu'il entra dedans le porc de Genes, alors que le Marquis de Pesquaire, qui menoit l'infanterie Espagnolle & Italienne, arrivoit à l'autre costé de la ville: lequel Marquis envoya un trompette dedans la ville, pour sommer ceux de dedans de se mettre en l'obeïssance de l'Empereur, les asseurãt de la part de sa majesté de les maintenir en toutes leurs anciennes franchises & libertez. Les citadins, lesquels naturellement ne sont fermes en leur foy, mais desirent nouvelletez, promptement vouloiét ouvrir les portes aux Imperiaux, n'eust esté le seigneur Petre de Navarre & si peu

de soldats Frãçois qui estoient avecques luy qui les empeschecherent de ce faire: mais en fin furent cõtraincts de permettre ausdicts citadins d'envoyer le seigneur Vital devers ledict Marquis, pour parlementer & entendre son intention.

ESTANT ledit Vital en la tente du Marquis, les citadins s'asseurans sur le parlement, & à la promesse dudit Marquis qui estoit de ne riens innover durant ledit parlement, faisoient mauvais guet: les Espagnols ayant la cognoissance d'une ruine qui estoit à un pan de mur sans aucune deffence, entrerent dedans la ville, & mirent au fil de l'espée tout ce qu'ils trouverent devant eux. Les citadins se voyans surprins & trahis sans se mettre en deffence, chacun meit peine de se sauver. L'Evesque de Salerne, frere d'Octave Fregoze, & quelques autres gentils-hommes s'embarquerent sur une fuste, & prenans la routte de Marseille, se sauverent. Le seigneur Octave son frere estant au lict malade, se rendit prisonnier entre les mains du Marquis de Pesquaire. Le Comte Petre de Navarre avecques si peu d'hommes qu'il peut mettre ensemble, gaigna la place de la ville, auquel lieu apres avoir long temps combatu, autant que homme peult faire, en fin fut deffaict & pris prisonnier. Vne partie de la compagnie du Comte de S. Pol se retira dedãs le chasteau, lequel ils garderent tant qu'ils eurent à manger. La ville fut entierement mise à sac sans riens espargner, dont le seigneur Prospere fut mal content: car il esperoit que si elle n'eust esté saccagée, il en pouvoit tirer argent contant pour le payement de son armée. Toutesfois je pense que ledict Marquis de faict deliberé le permist pour avoir la faveur de ses soldats, & leur donner curée. Ie n'ay que faire de dire la grande abondance des richesses qui furent trouvées dedans, car chacun cognoist bien la grande opulence de la ville de Genes.

*Sac de Genes.*

GENES prise & saccagée, le seigneur Prospere adverty d'une nouvelle armée de France qui passoit les monts, feit diligence de se retirer à Ast pour empescher les François de passer le Tesin, & secourir Cremone, de laquelle armée avoit la cõduite le Duc Claude de Longue-ville: sçavoir est de quatre cens hommes d'armes, & six mille hommes de pied. Lequel arrivé qu'il fut à Ville-neufve d'Ast, estant adverty de la perte de Genes, pour le secours de laquelle en

*Passage de monsieur de Longueville en Italie.*

partie il estoit venu, ne passa outre tant qu'il eust eu nouvelles du Roy: car son armée n'estoit suffisante pour combatre celle des Imperiaux. Le Roy se voyant hors d'esperãce de pouvoir secourir ny Genes, ny Cremone, manda au Duc de Longueville qu'il se retirast en France. Or furẽt les trois mois passez que Cremone devoit estre secourue, parquoy à faute de secours le Mareschal de Foix, suivãt sa promesse, remeit entre les mains du seigneur Prospere ladicte ville de Cremone, laissant au chasteau le seigneur de Bunou, pourveu de ce qui luy estoit necessaire: & le seigneur Prospere feit conduire ledit Mareschal de Foix avec son artillerie en seureté, jusques au deça de Suze, & ne luy mãqua de chose qu'il luy eust promise. *Cremone rendue.*

Vous avez entendu par cy devant cõme l'an precedant l'Amiral de Bõnivet avoit pris Fõtarabie, ville de Bisquaye, quatre lieues par-de la Bayonne, laissant dedans gouverneur Iacques d'Aillon seigneur du Lude. Or est-il qu'incõtinant que l'armée dudict Amiral fut retirée en France, les Espagnols de toutes parts la vindrent assieger: & apres l'avoir tenue assiegée dix ou douze mois, l'avoiẽt mise en telle necessité de vivres, que plusieurs y moururent de faim, & sans estre secourue estoit impossible de plus y demourer. Parquoy le Roy avoit depesché le Mareschal de Chastillon avec une armée, pour aller secourir la ville & ledict seigneur du Lude: mais estant arrivé ledict Mareschal de Chastillon à Dax, six lieues au deça de Bayonne, le print une maladie qui tant le persecuta qu'il en mourut: qui fut grande perte, pour estre homme experimenté & de credit. Sa Mareschaussée fut donnée au seigneur de Montmorency, qui pour lors estoit à Venise: & le Mareschal de Chabanes estant nouvellement de retour de la Bicocque, fut par le Roy envoyé pour tenir le lieu que tenoit feu mondit-seigneur le Mareschal de Chastillon: lequel apres avoir receu l'armée, marcha droict à Bayonne, puis à S. Iean de Luz, auquel lieu ledict Mareschal de Chabanes assembla toutes ses forces. Icelles assemblées, marcha à Endaye: y estãt arrivé, par-ce qu'il y avoit une riviere entre le camp Espagnol & le sien, se logea audit lieu d'Endaye, attendant l'armée de mer qui devoit venir de Bretagne pour le renvitaillement, laquelle estoit conduitte par le capitaine Lartigue, Vice-Amiral de Bretagne: mais par la *Armée pour secourir Fontarabie.* *Mort du Mareschal de Chastillõ.*

paresse ou malheureté dudit Lartigue qui demoura trop long temps à venir, nostre armée fut contraincte de temporiser. Toutesfois voyant mondit-seigneur le Mareschal la faute que faisoit ladite armée de mer, delibera de passer l'eau: estant passé, deslogea les ennemis à coups de canon, ne l'osans attendre:& apres plusieurs escarmouches, se retirerent par les montagnes, encores qu'ils fussent les plus forts en nombre. Entre autres y estoit pour l'Empereur le Comte Guillaume de Fustemberg,ayãt charge de six mille Lansquenets:parquoy monsieur le Mareschal ayant levé le siege, renvitailla la ville, & icelle bien pourveue se retira, laissant dedans pour lieutenant du Roy,au lieu du seigneur du Lude,le capitaine Frauget, lequel estoit lieutenant du Mareschal de Chastillon quand il rendit l'ame à Dieu. Ledict seigneur du Lude feit si bien son devoir en ce siege, & supporta telle extremité, qu'il ne s'en estoit veu de pareille de nostre temps:parquoy il acquist tel honneur qu'il peust estre parangonné à tous ceux qui auoyent soustenu des sieges,tant du vivant de nous que de noz peres.

*Armée du Roy d'Angleterre à Callaiz pour entrer en Picardie.*

PENDANT que ces choses se faisoient tant en Italie qu'à Fontarabie,le Roy d'Angleterre, comme j'ay dict cy dessus,apres avoir deffié le Roy, ne sejourna point qu'en toute diligence il ne fist embarquer son armée pour venir descendre à Callaiz : de laquelle il feit chef le Duc de Sowthfolk qui avoit espousé la Royne Marie, veufve du feu Roy Loÿs douziesme de ce nõ. L'Empereur aussi dressa son armée pour la faire joindre avecques ledict de Sowthfolk,dont le Comte de Bure, lieutenant general pour ledit Empereur en tous ses païs bas,estoit chef. Le Duc de Vendosme,qui estoit lieutenant general pour le Roy en Picardie,advertit le Roy des preparatifs que faisoit l'ennemy, tãt l'Anglois que le Bourguignõ,à ce qu'il luy pleust le secourir d'hommes & d'argent. Le Roy luy envoya le seigneur Loÿs de la Trimouille, gouverneur de Bourgongne avec bon nombre de gendarmerie: eux assemblez adviserent de pourveoir à ce qui leur estoit necessaire, & mesmes aux places où l'ennemy se pourroit attaquer, car monsieur de Vendosme n'estoit assez fort pour tenir la campagne. Parquoy ledit seigneur ordonna dedans Boulongne (le cas avenant que l'ennemy y vint) le seigneur de la Fayette, qui en estoit gouverneur, ayant charge de cinquante hommes

d'armes: la compagnie de cent hommes d'armes du Duc d'Alençon,dont avoit la charge le Baillif de Caen Iacques de Silly,le ſeigneur de Rochebaron d'Auvergne avecques vingt-cinq hommes d'armes, & mille hommes de pied eſtans ſoubs la charge du ſeigneur de Bourbarré & autres. Dedans Terouënne meit le ſeigneur de Brion(depuis Amiral)lieutenant general pour le Roy, avecques une partie de ſa compagnie(car le reſte n'eſtoit encores de retour d'Italie) le ſeigneur du Freſnoy baſtard de Moreul gouverneur dudit Terouënne, ayant charge de cinquante hommes d'armes,le Comte de Dãpmartin,le ſeigneur de Liſtenay, le Vicomte de Turene,le ſeigneur de la Vauguyon, ayant charge chacũ de vingt-cinq hõmes d'armes, le capitaine Saulſeuze Normãt,avec mille hõmes de pied,le capitaine Mõtbrun avec mille autres.Dedans Hedin le ſeigneur du Biez, qui en eſtoit gouverneur, avec trente hommes d'armes & deux cens mortes-payes,dont il avoit la charge, le ſeigneur de Sercu,avec mille hommes de pied,& le capitaine la Lande avec cinq cens eſtans ſoubs la charge du ſeigneur de Lõgueval, qui eſtoit demouré malade à Abbeville. Dedans Montreul ordonna le Cõte de S. Pol ſon frere avec quatre cens hõmes d'armes,& monſieur le Duc de Guiſe ſon beau frere avec ſix mille hõmes de pied, eſtãs ſoubs la charge du ſeigneur de Lorges:& eſtoiẽt leſdits ſeigneurs compagnons en pouvoir. Mõſeigneur de Vendoſme, & le ſeigneur de la Trimouille avec deux mille Suiſſes, & quelque nombre de gendarmerie,& d'autres gens de pied François allerẽt à Abbeville pour ſecourir où beſoing ſeroit.

LES choſes ainſi ordonnées, eſtãt adverty ledit ſeigneur de Vendoſme que l'ennemy n'eſtoit encores pour faire ſon paſſage de xv.jours,voulut bien employer ſes forces, ſans ſi long temps les laiſſer inutiles: parquoy manda au ſeigneur de Lorges (lequel eſtoit party pour le ſecours de Genes avec ſix mille hommes de pied, mais eſtoit ſur ſon retour, ayant eu nouvelles de la reddition du chaſteau de Genes, par fautes de vivres) qu'il euſt à venir trouver le Comte de S.Pol ſon frere,& mõſeigneur de Guiſe à Peronne, auquel lieu leur avoit ordõné faire leur amas, pour entrer en païs d'ennemy,ce qu'il fit.Puis leſdicts ſeigneurs de S. Pol & de Guiſe ayans aſſemblé leurs forces audit lieu de Peronne, allerent avecques quatre canons aſſaillir Bapaulme, &

prindrent ville & chasteau: laquelle apres avoir rasée, bruslée, & ruinée, ensemble ledit chasteau, prindrent leur chemin au passage de l'Ecluse, pour aller dedans le païs d'Austrevãt entre la riviere de l'Escau, & celle des Carpes. Mais audit passage trouverent les ennemis assemblez pour garder le pas, lesquels ennemis ils assaillirent de telle vigueur, qu'ils furẽt forcez & mis à vau de routte, & chassez jusques dedans les portes de Douay, auquel combat François monsieur de Lorraine, frere de monseigneur de Lorraine, & de monseigneur de Guise, n'estant aagé que de seize à dixsept ans porta ses premieres armes: lequel estant à la chasse des ennemis, voyant sept ou huict hommes de pied Bourguignons s'estre retirez dedans un bois, & n'estant aucunemẽt apperceu de ses gens, luy seul alla pour chasser lesdits Bourguignõs. Auquel lieu arriva de fortune le seigneur Martin du Bellay, accompagné de dix ou douze chevaux, qui vint bien à propos pour ledit Prince: car il estoit descẽdu à pied pour luy seul en combatre sept ou huict, lesquels en fin furent taillez en pieces. Estant donc toute la compagnie courue jusques aux portes de Valenciennes & de Douay, & apres avoir fait un merveilleux butin, l'armée se logea pour la nuict audict passage de l'Ecluse, qui est sur une riviere partant de Vy en Artois, qui vient tomber en l'Escau pres de Bouchain. Le lẽdemain l'armée Françoise voyãt n'avoir les forces pour assaillir ny Valenciennes ny Douay, apres avoir couru toute la plaine d'Artois jusques aux portes d'Arras, se retira à Encre, auquel lieu chacun se separa où il estoit ordonné.

DURANT ce temps les Anglois faisoient leur descente à Callaiz, & par-ce que leurs vivres & bagages n'estoient encores arrivez, ils se logerent en la terre d'Oye: dequoy mõseigneur de Vendosme adverty, depescha messeigneurs le Comte de S. Pol, & le Comte de Guise avec quatre cens hommes d'armes pour aller en la Fosse-Boulonnoise, & empescher l'ennemy de courir le païs, car lors estoit Ardres ruinée & abandonnée. Mais avant leur partement, sçachant comme le capitaine qui avoit la charge pour le Roy du chasteau de Comtes, situé entre Montreul & Hedin, avoit perdu ledict chasteau, ledict seigneur de Vendosme y alla en personne, où apres avoir faict batterie, monsieur de Lorges l'emporta d'assault: & furẽt tous ceux de dedans taillez

en pieces, hors mis le capitaine. Apres cela partirent lesdits Comte de S. Pol & de Guise, & se logerent un jour à Deure, autre jour à Saulmer au bos, autre jour à Bourdes & autres villages circonvoisins : de sorte que douze ou quatorze jours durans que les ennemis sejournerent en la terre d'Oye, lesdits seigneurs en desirent plusieurs qui s'estoient hazardez d'entrer en ladite Fosse : toutesfois estans toutes les forces des ennemis reünies, ils furent contraints d'eux retirer dedans Montreul, dont ils avoient la garde. Estant doncques l'armée des Anglois & Bourguignons assemblée entre S. Omer & Ardres pour deliberer le chemin qu'ils devoient prendre, en fin les Anglois, persuadez par le seigneur de Beaurain fils de monsieur du Reux, entreprindrent d'aller assaillir Hedin, estant la place la plus debile de toute la frontiere, voyans aussi Boulongne, Terouenne & Montreul ainsi bien pourveues que dit est, Et arrivez que furent audit lieu de Hedin, les ennemis se logerent du costé de devers S. Pol, & firent leurs approches pour faire leur batterie entre la tour Robin & la tour sainct François : où apres avoir faict batterie de quinze jours, & faict breche de trente ou quarante toises, encores que ladite bresche fust raisonnable, n'oserent entreprendre de donner l'assault : aussi battirent la tour S. Chrestofle du costé du parc, mais n'en osterent que les deffences d'amont. Pendant ledit siege les ennemis ne furent long temps de sejour, que de jour en autre ils neussent l'alarme en leur camp: & entre autres monseigneur de Guise & le seigneur du Pont-dormy advertis de quatre cens Anglois qui estoient venus courir vers le Biez & la commanderie de l'Oyson, partirent de Montreul avecques leurs compagnies, & une partie de celle de monseigneur de Vendosme: lesquels ayans r'atains, encores qu'ils ne fussent qu'à demie lieue de leur camp, ils chargerent de telle vigueur, qu'ils furent tous pris ou tuez, hors mis trente ou quarante qui se retirerent dedans un jardin fermé de grandes hayes, où ils combatirent si obstinément, que monseigneur de Guise, contre l'opinion de plusieurs, par-ce qu'il estoit trop pres du camp de l'ennemy, se meit à pied pour les assaillir dedans ledit jardin, où en fin ils furent tous tuez sans que jamais Anglois se vousist rendre à mercy: un autre jour le seigneur du Pontdormy estãt adverty qu'ils estoiẽt

venus brusler Fresin, la maison de son frere aisné, les vint rencontrer, & les assaillir si furieusement qu'ils furent tous defaicts : & ainsi journellement se faisoient entreprises sur leurs logis, tant par ceux de Terouenne, de Montreul, que de Dourlens, que nul s'osoit s'escarter hors leur camp. Semblablement vindrent les pluyes si grandes, que le flux de ventre se meit entre les Anglois, en sorte qu'apres avoir tenu le siege six sepmaines ou deux mois, ils furent contraints de le lever avecques leur courte honte.

Monsieur de Vendosme adverty que les ennemis estoient sur leur deslogement, depescha le Comte de S. Pol avec trois cens hommes d'armes & six mille hommes de pied, qui estoit soubs la charge du seigneur de Lorges, pour se mettre dedans Dourlens: & luy avec le reste de son armée, accompagné de monsieur de Guise & de monsieur de la Trimouille, suivit la riviere de Somme, pour tousjours costoyer le camp des ennemis : lesquels ayans levé le camp de devant Hedin, vindrent loger à Auchy le chasteau sur la riviere d'Othie, mi-chemin de Hedin & de Dourlens. Le Comte de S. Pol voyant la ville de Dourlens n'estre tenable, pour n'y avoir point alors de chasteau, & que là où est mainrenant situé le chasteau, est une montagne dont on voit de tous costez ladite ville, de sorte qu'il n'y avoit moyen audit Dourlens de se mettre à couvert : à ceste occasion ledit Comte de S. Pol ayant gasté les vivres qui estoient dedans, à ce que l'ennemy ne s'en peust prevaloir, & fait abbatre les portes de la ville, se retira à Corbie pour là faire teste à l'armée de l'ennemy. Auquel lieu arriva aussi le Mareschal de Montmorency : qui estoit nouvellement retourné d'Italie, ayant avecques luy les deux cens gentilshommes de la maison du Roy, avec pouvoir dudit seigneur de demourer chef à Corbie, avenant que l'ennemy y vint, dont sourdit quelque different entre ledit Comte de S. Pol & le Mareschal de Montmorency, par-ce que ledit Comte de S. Pol, y estoit arrivé avec pouvoir de monseigneur de Vendosme d'y demourer Lieutenant general, mais les choses passerent par gratieuseté. Le Duc de Sowth folk & le Comte de Buré ayans passé jusques à Beauquesne en esperance d'assaillir Corbie, considerans la provision de ladite ville, & voyans le temps si pluvieux, & tant de ma

ades en leur armée, & l'hyver qui les pressoit (car c'estoit environ la Toussaincts mille cinq cens vingt-deux) apres avoir bruslé Dourlens, & tous les villages cinconvoisins, se retirerent en Artois, puis donnerent congé à un chascun: les Anglois retournereut en Angleterre, & les Bourguignons en leurs garnisons. Sur leur retraitte les Comte de S. Pol & de Guise advertis que à Pas en Artois y avoit bon nombre d'Anglois pour eux refreschir, les y allerent surprendre, de sorte qu'il en demoura de morts cinq ou six cens sur la place.

Peu de temps apres Pasques, mille cinq cens vingt-trois, le seigneur de Longueval Nicolas de Bussu avoit faict une entreprise d'une marchandise, par laquelle un de ses gens vendoit Guise aux Imperiaux par le sceu dudit de Longueval: le Roy en estant adverty, la trouva bonne. Or estoit ledit marchant un soldat de la garnison du chasteau dudit Guise, nommé Livet, serrurier: lequel disoit, & estoit vray, que ledit seigneur de Longueval lors estant en garnison audit lieu avec cinq cens hommes de pied, estoit de la partie, & feit venir quelques uns des caporaux & familiers dudit Longueval parler au Duc d'Ascot à Avennes en Henault. Il n'est rien plus certain que ledit seigneur de Longueval estoit de la marchandise, mais non ainsi que l'entendoit ledit seigneur d'Ascot. Le jour venu de livrer la marchandise, le seigneur de Fleuranges devoit venir du costé des Ardennes avec quatre ou cinq mille hommes de pied, & trois cens hommes d'armes se jetter entre Avennes & Guise pour empescher la retraitte des ennemis: & le Duc de Vendosme avecques quatre mille Allemans qui avoit le Duc de Sowthfolk Blancherose, & trois mille François, & cinq cens hommes d'armes devoient venir de devers Peronne, & leur coupper chemin entre l'abbaye de Bonhoutie & Guise, pour les deffaire tellement qu'il n'y avoit aucune doubte en nostre entreprise: car l'ennemy se voulant retirer avoit ledit seigneur de Fleuranges en teste, & monseigneur de Vendosme en queuë: s'il vouloit combattre avoit monseigneur de Vendosme en teste & monseigneur de Fleuranges en queuë. A ceste entreprise se devoiét trouver tous les grands seigneurs de par-delà, voulant chacun avoir part à l'honneur & au butin: & pour nous amuser & mettre hors de tout soupçon, ou divertir noz

1523.
*Traitté pour surprendre Guise.*

forces, s'estoit faict levée de quinze mille Flamens, soubs la charge de monsieur de Fiennes, gouverneur de Flandres, avec cinq ou six cens Anglois, & bon nombre de cavallerie, lesquels estoient venus assieger Terouenne d'un siege volant. Le Roy estant à Chambort, se voulut trouver à ladite entreprise, parquoy partant en poste fut environ minuict à Genly pres de Chaunis, le jour dont la nuict ensuivante se devoit faire ceste entreprise. Vous sçavez qu'il est mal-aisé qu'un tel seigneur que le Roy puisse venir de si loing que de Blois à la Fére, où sont quatre vingts lieues, sans donner soupçon, & qu'il en soit nouvelle, car tout le monde le veult suivre. Les ennemis estoient desja en chemin pour executer leur entreprinse, quand nouvelles leur vindrent par leurs espions que le Roy estoit arrivé à Genly: parquoy prenans leur marchant, luy donnerent plusieurs astrapades, mais jamais ne voulut rien confesser. Le seigneur de Longueval, qui avoit ostages des ennemis, n'en feit moins à leursdits hostagiers: en fin estans acertenez par autres plusieurs advertissemens certains de l'arrivée du Roy, se retirerent en leurs païs sans avoir la marchandise.

*Armée du Roy en Picardie.*

Le Roy cognoissant avoir failly à son attente, delibera de ne perdre l'occasion de se prevaloir avec l'armée qu'il avoit assemblée: à ceste cause manda au seigneur de Fleuranges de se retirer en sa frontiere de Sedan: luy marcha à Peronne, où il feit assembler toutes les forces qu'avoit monseigneur de Vendosme en Picardie: puis apres luy avoir ordonné d'aller lever le siege de Terouenne, & envitailler la place, se retira vers Paris. Monditseigneur de Vendosme ayant pris en main l'armée qui estoit de quatre mille Allemans (comme j'ay dit) soubs la charge du Duc de Sowthfolk Blancherose, & environ quatre mille Picards soubs la charge du seigneur de Sercu, du seigneur de Bournonville, du seigneur de la Hergerie, du seigneur de Fontaines, fils du seigneur de Heilly & autres: & de cinq cens hommes d'armes & du seigneur de Brion, que le Roy envoya avecques quatre cens archers de la garde, & le seigneur de la Fayette, Maistre de l'artillerie en ce voyage: delibera, pour aller droit à Terouenne, de marcher par le païs des ennemis, afin de le fouller & soulager le nostre: & aussi en passant raser quelques chasteaux

qui estoient sur son chemin, & faisoient beaucoup d'ennuy à nostre frontiere. A ces causes print le chemin de Bailleul le Mont, qui estoit une place à mi-chemin d'Arras & Dourlens assez forte, & dedans y avoit trois cens Espagnols naturels, lesquels avoient promis la garder ou y mourir: mais ils ne firent ny l'un ny l'autre, car apres avoir recognu la fureur de la batterie, & quelques uns des leurs tuez, le cueur leur devint foye, & se rendirent leurs vies sauves. Il fault entendre que la plus-part des capitaines n'estoit d'avis de l'assaillir estant pourveue de gens de guerre comme elle estoit: mais monseigneur de Vendosme demoura en son opinion de la forcer, disant qu'il ne luy seroit reproché qu'une telle place feit la brave devant luy: & que mal-aisément oseroit il donner la bataille à l'ennemy devant Terouenne, qui avoit le double d'hommes plus que luy, s'il passoit devant une telle place sans l'attaquer. Aussi luymesmes feit les approches en plain midy, où fut blessé pres de luy le seigneur de Piennes d'une arcbouzade au travers du bras, & trois canonniers tuez à ses pieds, qui aida bien à estonner les ennemis, de se veoir approcher en plain jour & sans tranchées: monseigneur de Vendosme apres avoir rasé le dit chasteau & faict bondir les tours, print chemin à Rouchauville & à Gincourt. Or l'ennemy estoit logé à Adincton & à Dellete, à demie lieuë de Terouennne, & par-ce qu'il n'estoit raisonnable de l'assaillir dedans Andincton, qui est fort logis à cause de la riviere du Lis, ordonna au seigneur du Lude, qui estoit Mareschal de camp, aller faire l'assiette de son camp à Fouquemberghe: à fin qu'aisément il peust avoir vivres de Montreul, & & l'ennemy à grande difficulté, par ce qu'on luy couppoit le chemin de S. Omer. Et ceux de la garnison de Terouenne, dedans laquelle estoit le capitaine Pierre-pont avecques la compagnie de monsieur de Lorraine, & le seigneur d'Esguilly luy couppoient le chemin d'Aire.

*Prise de Bailleul le Mont.*

Les ennemis se voyans approchez de si pres, deslogerent la nuict d'Andincton, & allerent loger à Hupen, maison du Tresorier de Boullenois, sur un hault, tirant le chemin de S. Omer, laissans Terouenne à leur main droicte: lesquels de loing nous voyans marcher en bataille droict à eux, abãdõnerent ce logis, & allerẽt cãper à Elfault auquel lieu monseigneur de Vendosme les suivit pour

les combattre: ce pendant monsieur de Brion marcha droict à Terouënne avecques le charroy de l'envitaillement, qui estoit ceste nuict venu de Montreul. Les ennemis voyans ledit seigneur de Vendosme marcher droit à Elfault, & que desja le Comte de Dampmartin & le seigneur d'Esguilly leur avoient dressé l'escarmouche, entra parmy les Gantois & autres Flamens tel effroy, que sans attendre enseigne ny capitaine, ny tabourin, se meirent à vau de routte, droit à la riviere des Cordes, crians Gau, qui vault autant à dire que allons, fuyons, où se noyerent plusieurs, encores que personne ne les suivist, & n'y eut jamais ordre de les arrester: & sans le seigneur de Dine, lieutenant de monsieur de Fiennes, lequel avecques quatre ou cinq cens chevaux couvrit leur fuitte, la plus part eust esté taillé en pieces. Ie vous asseure que ledit seigneur de Dine feit pour ce jour là grand service à l'Empereur, car qui eust deffaict ceste trouppe, le païs de Flandres eust esté fort esbranlé: mais on dit en commun proverbe, que si l'host sçavoit ce que faict l'host, l'host defferoit l'host. Aussi arriva le seigneur de Brion, qui avoit conduit le charroy à Terouënne, lequel declara à monseigneur de Vendosme, qu'il avoit charge expresse du Roy de luy dire qu'il n'eust à hazader la bataille: & sans cela je pense que mondit-seigneur de Vendosme les eust combatus, mais il ne voulut desobeir aux commandemens du Roy.
Mondit-seigneur de Vendosme ayant faict retirer l'ennemy, vint loger à Andincton, pour estre lieu propre pour conduire les vivres venans de Montreul: auquel lieu d'Andincton il feit sejour de huict ou dix jours, jusques à ce qu'il eust mis vivres dedans Terouënne.

1523. ENVIRON le mois d'Avril ensuivant 1523. le Roy voyant qu'il avoit desja depesché en Italie deux ou trois armées pour le recouvrement de son Duché de Milan, dont il ne luy estoit venu aucun prouffit, mais ruine pour luy & pour son Royaume, delibera d'y aller en personne: mais craignant qu'en son absence on assaillist les frontieres, y voulut pourveoir avant que partir: mesmes à Terouenne que l'an precedant il avoit faict renvitailler (comme je viens de dire) voulant bien de nouveau la pourvoir, afin qu'il se peust ayder en son voyage des forces qu'il avoit en Picardie. Pour cest effect, ordonna à monsieur de Vendosme mettre ensemble ses forces, & feit lever chevaux & cha-

*Renvitaillement de Terouenne.*

iots par toutes les elections voisines, & envoya le Mareschal de Montmorency pour assister à mondit-seigneur de Vendosme,& mener l'avantgarde: l'armée mise ensemble & les vivres & charroy, partirent de Montreul, & allerent camper à Andincton, qui est un village à deux lieuës de Terouenne sur la riviere du Lis qui y est encores petite, car elle commence sa source à l'Islebourg deux lieuës de là, sur le chemin dudit lieu de Hedin,& est ledit village d'Andincton au bout de la forest de Fou quemberghe tirant à Fruges & à Hedin.

ESTANS arrivez audit lieu,logerent le camp: l'avantgarde que conduisoit le Mareschal de Montmorency, d'un des costez de la riviere,la bataille de l'autre. Les ennemis quelques jours apres estans advertis de ce logis ainsi separé, firent entrepise d'assaillir la nuict les deux logis en un mesme temps: du costé de la bataille le seigneur de Villebon,capitaine de chevaux legers estoit logé un peu au devãt du camp,à la venue des ennemis. La trouppe des Bourguignons ordonnée pour donner sur la bataille, dõna dedans le guet des chevaux legers, lequel elle força de sorte qu'elle donna aussi tost dedans leur logis, que les nouvelles de l'alarme:& ne leur dõnant loisir de se recognoistre, renversa lesdits chevaux legers dedans le guet de la bataille,qui fut renversé dedans le logis de la gendarmerie, dont elle en trouva une partie à cheval qui soustint le faix . Les ennemis s'amuserẽt à piller le bagage des chevaux legers: je pense que s'ils ne s'y fussent amusez, ils eussent mis nostre camp en grãd desordre:mais cela les retarda, qui nous donna loisir de pourvoir à noz affaires.

*Entreprinse des enmemis sur nostre cãp descouverte.*

PENDANT le temps que ceste trouppe donna dessus le logis de la bataille, l'autre donna sur le logis de l'avantgarde, conduite(cõme j'ay dit)par le Mareschal de Montmorency,lequel avoit assis son guet bon & fort:dont avoit faict chef un sien homme d'armes nommé la Tiguerette, lequel oyãt quelque rumeur à ses sentinelles, alla luy seul pour recognoistre que c'estoit: mais il ne fut jamais un peu outre ses sentinelles pour mieux entendre, qu'il fut chargé de leur trouppe & enveloppé & pris prisonnier. Se voyant pris,craignãt que le camp fust surpris,soudain cria alarme, dont les ennemis le voulurent tuer, mais il voulut plustost hazarder sa vie que de laisser en danger toute l'armée: sou-

dain toute l'avantgarde fut en armes, parquoy les ennemis se voyans descouvers, se retirerent: l'armée demeura en armes jusques à soleil levant, que le païs fut bien descouvert, puis l'avantgarde & bataille se logerẽt ensemble, où estoit logé le Mareschal de Montmorency, & ne feismes plus les fols de nous separer: depuis ne furent nouvelles que l'ennemy nous donnast empeschement en nostre envitaillement, lequel se faisoit en la forme que je vous diray. L'escorte qui estoit à Montreul amenoit les vivres jusques à la forest de Fouquemberghe, & la gendarmerie du camp l'accompagnoit jusques à Terouenne.

Le Roy estant adverty que sa ville de Terouenne estoit pourveue de toutes choses necessaires, manda le Mareschal de Montmorency de le venir trouver: & à monseigneur de Vẽdosme qu'il eust à luy renvoyer le Duc de Sowthfolk, avecques les Lansquenets estans soubs sa charge, & deux ou trois mille hommes de pied Picards, avecques une partie de la gendarmerie. Aussi manda le reste de son armée à se trouver au commencement d'Aoust à Lion, puis depescha l'Amiral de Bonnivet pour tousjours gaigner le pas de Suze, attendant que luy marcheroit avecques le reste de ses forces: envoya pareillemeet en Suisse le Mareschal de Montmorency pour faire levée de douze mille Suisses, & donnna charge au seigneur de Lorges de six mille François pour marcher quand & ledit Amiral de Bõnivet. Ce faict, le seigneur de Mont morency feit telle diligence, qu'estant arrivé l'Amiral à Suze, il arriva à Ivrée avecques les douze mille Suisses qu'il avoit levez, & se joignirent ensembl[e] pres Turin attendans le Roy.

*Traitté & praticques contre le Roy*

Le seigneur Prospere Colonne, & le Vice-Roy de Naples advertis du grand effort qui venoit au Duché de Milan, feirent ligue avecques les Venitiens, qui abandonnerẽ la ligue de France, & avecques tous les Potentats d'Italie comme le Pape, les Florentins, Genevois, Senois, Luquois lesquels se liguerent ensemble contre les François, au ca[s] qu'ils vinssent pour troubler le repos d'Italie. Et y devoi[t] chascun d'eux cõtribuer pour sa quottepo rtion, de laquel le ligue fut faict chef le seigneut Prospere Colonne: le quel ayant pris sur ses bras la charge de ladite armée, com mença en toute diligẽce de pourveoir aux affaires du Du ché de Milã, & mesmes à fortifier les passages du Thesin, c

ntẽtion de nous empefcher le paffage. L'Empereur pareilement,& le Roy d'Angleterre avoient faict ligue enfemble,q̃ fi l'armée du Roy paffoit les mõts,celle du Roy d'Angleterre devoit paffer en Picardie, de laquelle auroit la charge le Duc de Northfolk. Semblablement le Comte de Bure drefferoit autre armée de Lanfquenets avec la force des bas païs. & fe devoit venir joindre avec l'armée d'Angloife. Alors fe demenoit cõtre le Roy autre praticque de grande importance, que je declareray ainfi que je l'enten.

*Occafion du partement de monfieur Charles de Bourbon hors du fervice du Roy.*

VOVS avez ouy par cy devant comme l'an 1521. que ledit fieur Roy avec fon armée alla devant Valenciennes, il avoit baillé fon avantgarde à mener au Duc d'Alençon, & au Marefchal de Chaftillon: parquoy monfieur de Bourbon, auquel appartenoit la conduitte de ladite avantgarde, par-ce qu'il eftoit Conneftable de France, eut plus de malcontentement qu'il n'en feit de demonftration. Au retour duquel voyage,& peu de temps apres, mourut madame Suzanne de Bourbon, fille du feu Duc Pierre de Bourbon,& de madame Anne de France,fille du Roy Loÿs unziefme,& fœur du Roy Charles huictiefme: laquelle Suzãne avoit efpoufé ledit Conneftable Charles de Bourbon, Comte de Montpenfier. Or apres le decez du duc Pierre de Bourbon, ledit Charles Comte de Montpenfier defcendu d'un puifné de Bourbon,& d'une fille de Mantoue, voulut maintenir que toutes les terres eftans de la fucceffion dudit deffunct de Bourbon,tenues en apennage luy appartenoient, comme eftant hoir mafle,& non à ladite Suzanne. Pour affopir lequel differend, encores que Charles de Valois Duc d'Alençon euft fiancé ladite Suzanne de Bourbon, ce-nonoboftant fut faict le mariage dudit Comte de Montpenfier & de ladite Suzanne, dont il fe nomma Duc de Bourbon: & du duc d'Alençon fut faict le mariage de Marguerite, fœur de François, Comte d'Angoulefme, & depuis Roy. Puis eftant ladite Suzanne morte, madame la Regente, à l'inftigation (comme on difoit) du Chancelier Antoine du Prat, meit en avant qu'au Roy appartenoient les terres tenues en apẽnage, venues de la fucceffion dudit Pierre de Bourbon: & à madame la Regente, comme plus proche, eftant fille de l'une des fœurs dudit Pierre, mariée avec le Duc de Savoye, dont elle eftoit fille, appartenoient les terres n'eftans en apẽnage, pluftoft qu'audit Charles de

Bourbon qui estoit eslongné de trois lignes : à raison dequoy procez fut meu en la cour de Parlemẽt à Paris. Charles de Bourbon se deffiant ou de son droict, ou de la justice, & ayant peur que perdant son procez on l'envoyast à l'hospital, chercha par le moyen d'Adrian le Croÿ, Comte du Reux, de praticquer avecques l'Empereur, aimãt mieux abandonner sa partie que d'y vivre en necessité : & par les traittez qu'il feit avec ledit Empereur, devoit espouzer madame Aleonor sa sœur, vefue de Portugal, & depuis Royne de France. Ce pendant le Roy estant party de Paris pour prendre le chemin de Lion & parachever son voyage d'Italie, arrivé qu'il fut à S. Pierre le Monstier, fut adverty par deux gentils-hommes Normans, qui estoient de la maison dudit Duc de Bourbon, l'un seigneur d'Argouges, l'autre de Matignon, de la praticque qu'avoit ledit Charles de Bourbon avec l'Empereur : apres lequel advertissement le Roy feit sejour audit lieu de S. Pierre le Monstier, attendant les bãdes des Lansquenets que le Duc de Sowthfolk amenoit de Picardie, lesquelles arriverent deux jours apres : car le Roy ne vouloit entrer à Moulins sans estre bien accompagné, auquel lieu estant arrivé logea toutes ses enseignes d'Allemans aux portes.

L'ENTREPRISE dudit de Bourbon estoit de contrefaire le malade, pour n'aller en Italie avecques le Roy : car le Roy estant passé les montagnes, & estant le Roy d'Angleterre descendu en Picardie, il devoit faire descendre le Comte Guillaume de Fustemberg, & le Comte Felix avecques dix ou douze mille Allemans, lesquels passans par Coiffy & Chaumont en Bassigny, se devoient venir joindre avec luy dedans ses païs: où il esperoit, par le moyen de ses serviteurs & subjects, mettre ensemble trois cens hommes d'armes, & cinq ou six mille hommes de pied: & desja avoit depesché la Motte-des-Noyers, gentil-homme Bourbonnois pour tenir preste ladite levée d'Allemans, & par-ce moyen faire la guerre dedans les entrailles de France : aussi devoient les Espagnols dresser une grosse armée pour assieger Fontarabie, comme ils firent. Ces choses considerées, mesmes le Roy estant hors de son Royaume avecques toutes ses forces, sans point de faulte il est apparant que la France eust esté esbranlée devant que de la pouvoir secourir: car si le Roy eust voulu retourner la teste en çà, il eust

eu l'armée

eu l'armée d'Italie à sa queuë. Mais Dieu qui a tousjours conservé ce Royaume y pourveut, car desja (comme dit est) avoit eu le Roy advertissement de la praticque dudit de Bourbon, non pas toutesfois des conclusions au vray que je vien de dire, mais tant seulement qu'il traffiquoit avec l'Empereur pour se retirer devers luy: parquoy en toute diligence le Roy donna ordre aux affaires de sondit royaume, & par ce qu'il sçavoit monseigneur de Vendosme estre de la maison de Bourbon (chose qui luy pouvoit engendrer souspeçon) le voulut bien mener quand & luy en Italie. A ceste occasion le tirant de Picardie, qui estoit son gouvernement, y envoya le seigneur de la Trimouille pour son lieutenant general, laissant en Champagne le seigneur d'Orval, puisné d'Albret, dõt il estoit gouverneur: & au lieu du seigneur de la Trimouille, qui estoit gouverneur de Bourgongne, laissa le Duc de Guise: en Guienne & Languedoc, le seigneur de Lautrec Odet de Foix, & madame Loyse sa mere Regente en France.

Le Roy arrivé audit Moulins, trouva le Duc de Bourbõ contrefaisant le malade, mais le gentil Prince, qui tousjours estoit plus enclin à misericorde qu'à vengence, esperant reduire ledit de Bourbon, & le divertir de son opiniõ, alla le visiter en sa chambre: auquel lieu apres l'avoir reconforté de sa maladie, qui toutesfois estoit simulée, luy declara les advertissemens qu'il avoit des praticques que faisoit faire ledit Empereur par le seigneur du Reux pour l'attirer à son service, & le divertir de la bonne affection qu'il estoit asseuré qu'il portoit à la Couronne de France: & qu'il pensoit bien qu'il n'avoit escouté lesdits propos pour mauvaise volonté qu'il portast à luy ny au Royaume, estant sorty de sa maison, dont il estoit si proche. Mais que desespoir & crainte de perdre son estat luy pouvoient avoir troublé la bonne amitié & affection qu'il avoit tousjours portée envers son Prince & seigneur, & qu'il eust à mettre hors de sa fantasie telles choses qui le troubloient: l'asseurãt qu'au cas qu'il perdist son proces cõtre luy & contre madame sa mere, de luy restituer tous ses biens, & qu'il se tint preparé pour l'accompagner en son voyage d'Italie.

Ledict seigneur de Bourbon, comme sage & prudẽt, sceut bien dissimuler sa deliberation: bien confessa au Roy que ledit Adrian de Croy seigneur du Reux l'avoit recher-

ché de la part de l'Empereur , mais que luy n'y avoit jamais voulu prester l'oreille,& qu'il avoit bien eu en pensée d'en advertir le Roy au premier lieu qu'il parleroit à luy . Toutesfois qu'il ne l'avoit voulu mettre en la bouche d'autruy, asseurant quand & quãd le Roy,que les medecins luy promettoient que dedans peu de jours il pourroit aller en littiere,& qu'incontinant ne faudroit se trouver à Lion apres sa maiesté. Ce neantmoins le Roy fut de plusieurs conseillé de se saisir de sa personne. mais estant Prince humain, ne voulut faire executer ladite opiniõ, veu mesmes que les choses n'estoient bien averées , & qu'il n'estoit raisonnable de faire injure à un tel Prince qu'estoit monsieur de Bourbon, sans premierement estre les choses bien justifiées.

Le Roy se pensant tenir asseuré de la promesse de monsieur de Bourbon,estimant l'avoir bien reconcilié partit de Moulins,& print son chemin à Lion, pour tousjours faire acheminer son armée:& laissa pour accompagner ledit seigneur Perot de la Bretonniere seigneur de Vuarty . Peu de jours apres le Duc de Bourbon partit de Moulins , & print le chemin de Lion,mais estant arrivé à la Palisse feignit sa maladie estre rengregée , & dudit lieu partit ledit de Vuarty,avec lettres de mondit-seigneur de Bourbon , pour acertener le Roy de son partement. Apres le partement dudit de Vuarty , monsieur de Bourbon considerant que par arrest de la Cour de Parlement, tous ses biens estoient sequestrez,& que mal aisément en pourroit-il jamais jouir , ayant une si forte partie qu'estoit madame mere du Roy,voulut avant que passer outre , entendre la volonté dudit seigneur:attendant laquelle se retira à Chantelles , place sienne assez forte, où estoiẽt tous ses meubles, duquel lieu à son arrivée depescha devers le Roy l'Evesque d'Autun , de la maison des Huraults , avecques lettres & instructions signées de sa main , lesquelles j'ay bien voulu icy inserer de mot à mot.

*Lettres de monsieur de Bourbon au Roy.*

Monseigneur, je vous ay escrit bien amplement par Perot de Vuarty, depuis je vous ay depesché l'Evesque d'Autun present porteur , pour de tant plus par luy vous faire entendre la volonté que j'ay de vous faire service: je vous supplie, monseigneur, le vouloir croire de ce qu'il vous dira de par moy , & vous asseurer sur mon honneur que je ne vous feray jamais faute. De vostre maison de

Chantelles, le vij. de Septembre.

Mais qu'il plaise au Roy faire rendre les biens de feu mõsieur de Bourbon, il promet de le bien & loyaument servir, & de bon cueur, sans luy faire faute, en tous endroits où il plaira audit seigneur, toutes & quantesfois qu'il luy plaira, & de cela il l'en asseurera jusques au bout de sa vie: aussi qu'il plaise audit seigneur pardõner à ceux ausquels il veult mal pour celuy affaire. Et avoit signé lesdites instructions de sa main.

DEPUIS l'arrivée de Perot de Vuarty à Liõ, le Roy fut adverty comme monsieur de Bourbon avoit delaissé le grand chemin, & s'estoit retiré à Chantelles: parquoy soudain depescha le Bastard de Savoye, Grand-maistre de Frãce, & le Mareschal de Chabanes, avecques chacun cent hõmes d'armes, pour trouver moyen d'arrester ledit Duc de Bourbon, ou bien l'assieger dedans Chantelles. Aussi depescha la compagnie du Duc d'Alençon de cent hommes d'armes, & celle de monsieur de Vẽdosme de pareil nombre, & d'autre part les capitaines des gardes & Prevost de l'hostel. Monsieur le Grand-maistre ayant pris le droit chemin de Moulins, arrivé qu'il fut à la Pacaudiere trouva les mulets de l'Euesque d'Autun qui prenoient le chemin de Liõ, pour executer le commandement qu'ils avoient du Duc de Bourbon, lesquels il feit arrester & chercher dedans, s'il s'y trouveroit quelque chose contre le service du Roy. Peu d'heures apres arriva ledit Evesque, lequel fut pareillement arresté comme avoient esté ses mullets: aussi fut le seigneur de S. Vallier, qui estoit à Lion, messire Emard de Prie, le seigneur de la Vauguyon, qui estoit à Terouenne, & plusieurs autres.

*Revolte de monsieur de Bourbon.*

MONSIEVR de Bourbõ adverty de l'arrest faict sur la personne de l'Evesque d'Autũ, se desespera de trouver grace envers le Roy, parquoy delibera de sauver sa vie: aucuns de ses priuez estoient d'advis qu'il se devoit laisser assieger dedans Chantelles, mais luy qui estoit homme cognoissant, jugea bien n'estre raisonnable de s'enfermer en une place, au millieu du Royaume de France, hors d'esperance de tous secours. Parquoy delibera de se sauver hors du Royaume, & pour cest effect partant de Chantelles, n'ayant de compagnie que le seigneur de Põperant sans page & sans vallet, se meit à chemin en habit dissimulé.

La premiere nuict vindrent au giste en la maison du Seigneur de Lalieres, vieil gentilhomme, nourry en la maison de Bourbon, duquel le nepveu estoit de la partie : mais estant là, changea d'opinion de son chemin qu'il avoit à prendre, & tourna tout court à main droicte, & vint le lendemain coucher en la maison dudit Pomperant, & de là au Puis en Auvergne. Puis prenant le chemin, laissant Lion à la main gauche vint loger à S. Bonnet le froid, en une hostellerie separée hors du village : & par-ce que mondit-seigneur de Bourbon n'avoit repeu, furent contraints d'y arrester, esperans y repaistre sans estre apperceus ny cogneus, par-ce qu'il n'y avoit qu'une vieille hostesse audit logis. Mais le soir biẽ tard y arriva celuy qui tenoit la poste pour le Roy à Tournon, venant de Lion pour faire repaistre son cheval : qui fut cause que lesdits seigneurs de Bourbon & Pomperant deslogerent sur l'heure, & toute nuict allerent repaistre à un village à deux lieuës de là, nommé Vauquelles, dont l'hostesse dudit lieu recogneut Pomperant, & luy dist nouvelles comme ses grands chevaux avoient passé le jour precedant par là: & pour laquelle cognoissance, l'hostesse luy presta une jumẽt de relaiz, par-ce que son cheval estoit recreu, & luy bailla son fils pour guide.

Dudit Vauquelles partit mondit-seigneur de Bourbon, feignant estre serviteur de Pomperant, environ minuict : & au poinct du jour arriva à Dauce pres de Vienne, estant la riviere du Rhosne entre deux. Le seigneur de Bourbon demoura caché derriere une maison, craignant qu'il y eust garde de par le Roy sur ladite riviere, ce-pendant que Pomperant alla pour entendre des nouvelles : lequel estant arrivé pres du pont de Vienne, trouva un boucher, auquel il fit entendre qu'il estoit archer de la garde du Roy, luy demandant si ses compagnons n'estoient pas venus à Vienne pour garder le passage, à ce que monsieur de Bourbon ne passast la riviere, & que ses compagnons luy avoient mandé que leur enseigne s'y devoit trouver. Le boucher luy feit responce qu'il n'y en avoit aucũs, mais bien avoit il entendu qu'il y avoit force gens de cheval du costé de Daulphiné. Pomperant ayant entendu le passage n'estre gardé, retourna devers monsieur de Bourbon, & conclurent de ne passer point le pont, craignans d'estre cogneus, mais aller passer à un bac à demie lieuë de là : au

quel lieu estans embarquez, dix ou douze soldats de pied s'embarquerent avec eux, chose qui estonna ledit de Bourbon : mesmes qu'estans au milieu de la riviere, Pomperant fut recogneu par aucuns desdits soldats, qui donna plus grande terreur à mondit-seigneur de Bourbon, toutesfois il fut rasseuré par ledit Pomperant, disant que s'ils cognoissoient quelque hazard ils couperoient la corde pour faire tourner le bac vers le païs de Vivarez, où ils pourroiét gaigner les montagnes, & se mettre hors de danger : mais ils ne tomberent en cest inconvenient.

AYANS mesdits-seigneurs de Bourbon & Pomperant passé la riviere, tant qu'ils furent à la veuë des hommes, suivirent le grand chemin de Grenoble : puis tournerent à travers les bois droict à S. Antoine de Viennois, & allerent loger à Nanty, en la maison d'une ancienne dame vefve, laquelle durant le soupper recogneut Pomperant, & luy demanda s'il estoit du nombre de ceux qui avoient faict les fols avecques monsieur de Bourbon : Pomperant respondit que non, mais que bien il voudroit avoir perdu tout son bien & estre en sa compagnie. Sur la fin de table, vindrent nouvelles que le Prevost de l'hostel estoit ou avoit esté à une lieuë de là, bien accompagné, à la poursuitte de monsieur de Bourbon, dont il fut estonné, de sorte qu'il se voulut lever de table pour se sauver : mais il en fut empesché par ledit Pomperant, pour crainte de donner souspeçon à la compagnie. Au sortir de table monterent à cheval, & allerent loger à six lieuës de là, auquel lieu sejournerent un jour pour reposer leurs chevaux : par-ce que c'estoit un lieu incognu dedans les montagnes.

LE mardy ensuyvant, dés le poinct du jour prindrent le chemin du Pont-de-Beauvoisin, pour tirer droict à Chambery, où par le chemins trouverent grand nombre de cavallerie, allant à la suitte de l'armée que conduisoit monseigneur l'Amiral de Bonnivet en Italie, dont ils eurent grande peur d'estre cogneus. En fin le mecredy sur le tard arriverent à Chambery, où ils conclurent de prendre la poste jusques à Suze : & de là prendre le chemin par les païs de monsieur de Savoye pour arrïver à Savonne ou à Genes, & là s'embarquer pour aller en Espagne trouver l'Empereur : mais le matin qu'ils devoiét partir, le Comte de

S.Paul passa en poste,prenāt ledit chemin de Suze pour aller trouver monsieur l'Amiral en Italie, parquoy ils changerent leur dessein,prenans le chemin du mont du Chat, & à huict lieuës au dessus de Lion repasserent le Rhosne, prenans le chemin de S.Claude. Et y estans arrivez, ne trouvans le Cardinal de la Baulme, n'y firent sejour que d'une nuict: & allerent trouver ledit Cardinal à la tour de May, maison dependante de l'abbaye de S.Claude,où il faisoit sa demeure: auquel,par-ce qu'il estoit serviteur de l'Empereur, il se feit cognoistre. Le lendemain avec bonne escorte de cavallerie que luy bailla ledit Abbé, s'en alla coucher à Colligny, & de là à Passeran, & y feit sejour de huict ou dix jours. Partant dudit Passeran, alla monsieur de Bourbon à Bezançon, & de Bezançon à Liere en Ferrette, auquel lieu se trouverent la plus grande part des gentils-hommes qui avoient abandonné le Roy & leurs maisons pour le suivre: desquels estoit le seigneur de Lurcy, Lalliere, Montbardon, le Peloux, le seigneur d'Espinars, le Peschin, Tensane & plusieurs autres. Et pareillement le vindrent trouver le capitaine Imbault,& l'Eleu Petitdey, luy pensans persuader de retourner en France, se faisans forts que le Roy mettroit en oubly les choses passées avec bon traittement, tel que le Roy luy avoit offert, passant à Moulins, à quoy il ne voulut condescendre: tellement qu'il s'en retournerent en France sans avoir rien exploité. Partant de Liere, ledit de Bourbon accompagné de soixante ou quatre vingts chevaux,traversa les Allemagnes,puis au bout de six sepmaines arriva à Trente, auquel lieu apres y avoir faict sejour de deux ou trois jours, alla à Mantoue, où il fut receu du Marquis en grande amitié, d'autant qu'ils estoient cousins germains, par-ce que la mere dudit Duc de Bourbon estoit sœur du feu Marquis de Mantoue pere d'iceluy: lequel meit iceluy seigneur de Bourbon en tel equipage qu'il appartenoit à un tel Prince,de chevaux, d'armes, mullets, & autres choses necessaires tant pour luy que pour les siens. Le quatriesme jour de son arrivée, partant de Mantoue, alla à Cremone, auquel lieu il fut bien recueilly par le gouverneur. Le lēdemain avecques bonne escorte de chevaux fut cōduit à Plaisance, où le vint trouver Dom Charles de Lannoy, Vice-Roy de Naples: lequel venoit pour estre lieutenāt general pour l'Empereur au Duché de Milan,pour l'extreme mala-

die en laquelle estoit tombé le seigneur Prospere Colõne.

Apres avoir communiqué ensemble des affaires de la guerre, ledict seigneur de Bourbon partit pour aller à Genes pour s'embarquer & faire son voyage en Espagne, auquel lieu attendant le vent, il sejourna cinq sepmaines: & aussi attendant le retour du seigneur de Lurcy, lequel dés qu'il estoit en Allemagne il avoit depesché devers l'Empereur pour entendre sa volonté. Finablement n'ayant plus d'attente au retour dudit de Lurcy, delibera de passer outre: mais alors qu'il pensoit s'embarquer, descendit au port de Genes messire Adrian de Croÿ, seigneur du Reux, & avecques luy le seigneur de Lurcy, lesquels apporterent response de l'Empereur: c'est, qu'il bailloit en option audict seigneur de Bourbon, ou d'aller en Espagne, ou bien de demourer en Italie avecques l'armée. Sur lesquelles offres il conclut de demourer au Duché de Milan, pour veoir à quelle fin tourneroient ces deux grosses armées du Roy & de l'Empereur: attendu mesmes que desja nostre armée tout l'hyver s'estoit ruinée devant Milan, & sur ladite resolution alla trouver le Vice-Roy de Naples & l'armée Imperiale à Binasc.

Le Mareschal de Chabanes, & monsieur le Grandmaistre ayans failly à rencontrer monsieur de Bourbon, lequel s'estoit sauvé en la maniere que je vien de declarer, allerent à Chantelles, laquelle place leur fut rendue par le capitaine, apres avoir esté sommé de la part du Roy son souverain seigneur: en laquelle place ils trouverent tous les meubles de la maison de Bourbon, qui estoient les plus beaux qui fussent en maison de Prince de la Chrestienté, qu'ils meirent entre les mains du Roy. Semblablement meirent en l'obeïssance dudict seigneur le chasteau de Carlat, & generallement toutes les autres places de la maison de Bourbon. Aussi peu apres le Roy feit prendre prisonniers par soupçon messire Emar de Prie, capitaine de cinquante hommes d'armes, le seigneur de S. Vallier, capitaine de cent gentils-hommes de la maison du Roy, le seigneur de la Vauguyon capitaine d'hommes d'armes qui pour lors estoit en garnison à Terouenne, & plusieurs autres gentils-hommes serviteurs de ladicte maison: desquels encores qu'aucuns fussent trouvez avoir eu la cognoissance de ladite conjuration, laquelle ils n'avoiẽt revelée cõme ils

eſtoient tenus, ce-nonobſtant à tous leur pardonna. L'Eveſque d'Autun, fils du feu General Hurault, jaçoit que tous les biens tant de luy que des ſiens fuſſent venus du Roy & de ſes predeceſſeurs, fut ſouſpeçonné d'avoir eſté du conſeil de ladicte fuitte. parquoy fut mis priſonnier, puis apres delivré: mais eſtant en liberté ſe retira pres mondict-ſeigneur de Bourbon, & apres le treſpas de Hieronyme Moron, monſieur de Bourbon le feit Chancelier de Milan: toutesfois depuis le Roy luy pardonna, & le remiſt en tous ſes biens. Par les choſes predites on peult facilement recognoiſtre la grande humanité du Roy, lequel eſtant offenſé de ceux qui avoient receu les biens & honneurs de luy, ne print vengeance d'un ſeul, ains pardonna à tous ceux qui retournerent vers luy, cherchans miſericorde.

Le Roy voyant la fuitte de monſeigneur de Bourbon, & craignant que autres fuſſent de la partie, ne fut conſeillé de paſſer les monts en perſonne: parquoy manda à monſeigneur l'Amiral de Bonnivet, meſſire Guillaume Gouffier, lequel eſtoit ja pres de Verceil avecques l'armée, qu'il euſt à executer l'entrepriſe du Duché de Milan, ſuivant ce que eux deux en avoient conclu. Et retint pres de ſa perſonne le Duc d'Alencon, le Duc de Vendoſmois, le Grand-maiſtre Baſtard de Savoye, le Mareſchal de Chabanes, ſeigneur de la Paliſſe avecques leurs compagnies chacune de cent hommes d'armes. Et par-ce qu'il fut adverty que la Motte-des-Noyers, lequel j'ay dict cy deſſus avoir eſté par monſieur de Bourbon depeſché en Allemagne, marchoit avecques le Comte Guillaume de Fuſtenberg, & le Comte Felix, & leurs regimens de dix ou douze mille Lanſquenets, prenans leur chemin entre la Bourgongne & la Champagne, manda au Duc de Guiſe, qui eſtoit en Bourgongne & à monſieur d'Orval, qui eſtoit en Champagne, qu'ils euſſent à pourvoir à leurs frontieres: & du coſté où l'ennemy tourneroit la teſte, ils euſſent à aſſembler leurs forces enſemble, leur envoyant la compagnie de cent hommes d'armes de monſieur d'Alençon, & celle de monſieur de Vendoſme de pareil nombre pour les renforcer: retenant pres de luy les perſonnes dudit Duc d'Alençon & de Vendoſme. Auſsi retenoit le Mareſchal de Chabanes, & le Grand maiſtre, pour les emploier où verroit eſtre beſoing, & que les occaſions s'offriroient.

ENVIRON le commancement de Septembre, mille cinq cens vingt-trois, monſieur l'Amiral ayant eu les nouvelles de la fuitte de monſieur de Bourbon, enſemble le mandement que luy faiſoit le Roy d'executer l'entrepriſe de Milan: par-ce que ſi le Roy euſt marché en perſonne, luy meſmes euſt conduict l'avantgarde, la bailla pour conduire à monſieur le Mareſchal de Montmorency, & luy, print charge de la bataille: ce faict, marcha avecques l'armée droict à Milan. Vous avez ouy cy devant comme Proſpere Colonne avoit fortifié les paſſages du Teſin, ſe perſuadant d'empeſcher noſtre armée de paſſer, & ſur ladicte eſperance avoit delaiſſé la fortification de Milan qu'il avoit commencée. Peu devant ce temps le Duc Sforce, lequel faiſoit ſa demeure à Monze, un jour partit pour venir à Milan: mais un gentil-homme Milanois de ſa famille nommé Benedict Viſcomte, malcontent dudict Sforce ſon maiſtre, par-ce qu'il luy avoit caſſé une compagnie de gens de pied, de laquelle auparavant il avoit eu la charge, eſtimant en cela avoir eſté injurié, delibera lors de ſe venger. Or eſtant ledict Sforce ſur le chemin de Monze à Milan, monté ſur un petit cheval ayant peu de gens aupres de luy, à cauſe de la pouſſiere: ledict Viſcomte eſtant ſur une jument turque l'acçoſta, feignant vouloir parler à luy, puis l'ayant accoſté tira une courte dague dont il en penſa donner audict Duc dedans la gorge; toutesfois le Duc baiſſant la teſte & le corps, detourna le coup, tellement qu'il ne luy donna qu'au travers du bras: & ſ'il luy euſt auſſi bien donné dedans le corps, il eſtoit mort: ce-neantmoins ledit Viſcomte quelque ſuitte qu'il euſt, ſe ſauva par la viteſſe de ladicte jument. Le Duc Sforce eſtant eſchappé de ce peril, ſe retira à Monze, doubtant qu'il y eut autre ambuſcade ſur le chemin de Milan: incontinant le bruit courut que le Duc Sforce eſtoit mort du coup qu'il avoit receu, ce que ayant entendu un capitaine Milanois nommé Galeas de Birague, qui lors eſtoit à Turin, attendant le paſſage de noſtre armée pour ſe joindre avec elle, pour le ſervice du Roy, penſant la mort du Duc eſtre veritable, & ſçachant que noſtre armée eſtoit desja dedans les montagnes, par le moyen de quelque intelligence, ſe meit dedans Valence, ville deſſus le Pau au deſſous de Cazal S. Vas, ſoubs umbre de la pouvoir garder juſques à l'arrivée de

*Armée du Roy en Italie.*

nostre armée: mais autrement en advint, car le seigneur Antoine de Leve par ordonnance de Prospere Colonne partit d'Ast avecques l'infanterie Espagnolle & les chevaux legers: & alla expulser ledict de Birague hors de Valence, ne luy donnant loisir de se remparer ne fortifier, & le print prisonnier. Ce temps pendant l'Amiral de Bonnivet (estans avecques luy les capitaines qui s'ensuivent, à sçavoir le Mareschal de Montmorency, le seigneur Bayar, le seigneur de Vandenesse, le seigneur de Mezieres, le seigneur de Vallery, & le Vidasme de Chartres, & environ quatorze ou quinze cens hommes d'armes: le seigneur de Lorges general de six mille François, le Duc de Sowthfolk general de six mille Allemans, & douze ou quinze mille Suisses, & y estoient pour leur plaisir le Comte de S. Pol, & le Comte de Vaudemont n'ayant aucune charge) print son chemin pour marcher droict où estoit le seigneur Prospere avecques son armé, & luy donner la bataille: comme je diray apres que j'auray parlé de ce qui se faisoit à Bayonne & à Fontarabie.

*Siege de Bayonne & prise de Fontarabie.*

Vous avez bien entendu cy dessus comme l'an mille cinq cens vingt deux le Mareschal de Chabanes avoit secouru Fontarabie & avoit tiré dehors le seigneur du Lude, qui si bien y avoit faict son devoir & tant enduré de necessité & de famine: & en son lieu avoit par le commandement du Roy mis pour gouverneur le capitaine Frauget, lequel estoit lieutenant du Mareschal de Chastillon alors de son deces, vieil gentil-homme, & qui toute sa vie avoit eu reputation d'estre homme de guerre, auquel le Roy avoit donné la charge de cinquante hommes d'armes pour la garde de ladicte place de Fontarabie: & avecques luy Dom Petre fils du Mareschal de Navarre, lequel les Espagnols depuis peu de temps avoient faict mourir en prison, ayant iceluy Dom Petre charge de mille hommes de pied. Suivant ce que j'ay dict cy devant, que l'entreprise de l'ennemy estoit de tout en un temps assaillir la Champagne, soubs esperance de la faveur de monsieur de Bourbon, aussi l'Anglois & le Bourguignon entrer en Picardie, & les Espagnols assieger Fontarabie: toutes ces choses furent par eux executées, & mesmes le sixiesme jour de Septembre audict an mille cinq cens vingt-trois, les Espagnols meirent leur armée ensẽble: dequoy le seigneur de Lautrec gouver-

neur de Guienne adverty, alla à Bayonne pour pourveoir tant audict lieu qu'à Fontarabie. Premierement bailla audict capitaine Frauget pour la garde de sa place, tout ce qui luy estoit necessaire tant d'hommes, de vivres que de munitions, pour attendre un long siege, & soustenir un grand effort : puis feit retirer dedans Bayonne tous les vivres & bestail qui se trouverent au païs de labour, tant pour pourveoir ladicte ville, qu'à ce que l'ennemy ne s'en peust prevalloir. Et par-ce qu'il estoit depourueu d'hommes, d'autant que les forces du Roy estoient tant en Italie, Picardie, que Champagne: & qu'il n'avoit moyen de pourveoir ladicte ville du nombre de gens de guerre dont estoit besoing: & craignant que feignãt ledict ennemy d'aller assaillir Fontarabie vint assaillir ladicte ville de Bayonne, resolut luymesmes de demourer dedans.

Les Espagnols ayans mis leurs forces ensemble, le seziesme jout dudict moys de Septembre vindrent loger à S.Iean de Luz, mi-chemin de Fontarabie & de Bayonne: & le lendemain assaillirent Bayonne par eau & par terre, avec telle impetuosité, que sans la presence dudict seigneur de Lautrec il est apparant qu'ils l'eussent forcée, veu le peu de gens de guerre qui estoient dedans : mais la vertu dudict seigneur fut telle que trois jours & trois nuicts il ne bougea de dessus les murailles, faisant pourveoir à toutes choses, & mesmement aux entrées des rivieres. Il fault entendre qu'il y a deux grosses rivieres, toutes deux portans navires, dont l'une venant de devers Dax, vient border la ville du costé de France, l'autre vient de devers S.Iean de Piedeporc & des montagnes de Navarre, laquelle passe à travers de la ville : & sortant de la ville, les deux rivieres s'assemblent, où la mer flue & reflue deux fois en vingt-quatre heures, de sorte que les gtands navires y entrent à pleine voile: chose qui donnoit moult de crainte aux Bayonnois, attendu le grand nombre de navires qu'avoient les Espagnols & Bisquains, toutesfois la presence du seigneur de Lautrec donna telle asseurance aux habitans, que tous, hommes, femmes, & enfans meirent la main à l'œuure, tellemẽt que qui estoit couart se faisoit hardy. Le quatriesme jour les Espagnols se voyans perdre temps, se retirerent & allerent assieger Fontarabie, où ils ne trouverent telle resistance, encore qu'elle fust pourveue de bon nombre d'hommes

& d'autres choses necessaires: car le capitaine Frauget apres avoir tenu peu de jours (neantmoins lesdites forces qu'il avoit, & veu la grandeur de la place) rendit la ville qui n'estoit forçable, & en sortit ses bagues sauves: vray est qu'il disoit avoir esté contraint de ce faire, par-ce que Dő Petre, fils du feu Mareschal de Navarre avoit intelligence aux ennemis. Toutesfois ledit Frauget fut à Lion sur un eschaffault degradé de noblesse, & declaré roturier, luy & ses descendents, pour avoir esté negligent & failly de cueur à pourveoir à la conspiration dudit Dom Petre, si ainsi estoit qu'elle fust vraye.

*Succez de mõsieur l'Amiral en Italie.*

RETOURNANS à l'Amiral de Bonnivet, lequel print son chemin pour marcher droict où estoit ledit seigneur Prospere avecques son armée, deliberé de luy donner la bataille. Le seigneur Antoine de Leve estant à Ast, adverty du passage de nostre armée, en toute diligence se retira de-là le Tesin: à l'occasion dequoy monditseigneur Amiral print Novare & toutes les autres villes de l'Omeline. Le seigneur Prospere estant tombé en extreme maladie, s'estoit faict porter sur le bord du Tesin, faisant contenance de vouloir combatre: mais estant adverty que noz coureurs estoiết arrivez sur le bord de la riviere se voyãs hors d'espoir de garder le passage, pour estre gayable en plusieurs lieux, renvoya sa grosse attillerie à Milan: le lendemain estant adverty que le reste de nostre armée estoit à Vigeve, & que desja à coups d'artillerie elle avoit faict abandonner la garde dudit passage aux Lansquenets Imperiaux, & que noz gens de cheval & de pied commẽçoient à passer, cogneut (mais trop tard) son cueur d'avoir voulu entreprendre de garder le pas d'une riviere contre une armée Françoise venant en sa premiere furie: parquoy se retira de Milan, auquel lieu estant arrivé, trouva un tel effroy tant parmy les gens de guerre que citadins, qu'il resolut d'abandonner la ville, & se retira à Laude. Mais la fortune fut si mauvaise pour mõsieur l'Amiral qu'il s'enclina aux persuasions de plusieurs Milannois, & specialement de Galeas Viscomte: qui luy faisoient entendre que s'il marchoit droict à la ville, elle seroit mise à sac, de sorte que le Roy ne s'en pourroit prevalloir. Et que laissant aller ledit Galeas parler ausdits citadins, ils trouveroiết moyen qu'ils metteroient les Imperiaux hors de la ville, & four-

niroient au Roy une bonne somme de deniers pour souste-
nir les frais de la guerre, lesquelles remonstrances furét cau
se que le seigneur Amiral sejourna deux ou trois jours sans
suivre sa fortune, & y fut envoyé ledit Galeas, & pour l'ac-
compagner le general de Normandie Boyer & quelques au
tres. Les parlemens furent longs, mais en fin ce fut toute
tromperie, & la ruine qui deduis advint de nostre armée: car ce temps durant le seigneur Prospere rasseura ses gens, & les bagages qui estoient chargez pour se retirer furent dechargez, & avecques extreme diligence, & un nombre incroyable de vastadours, releva les rempars des lieux les plus ruinez. Puis voyant les forces n'estre suffisantes pour garder plusieurs places, abandonna tout le Duché, gardant seulement Milan, Cremone, & Pavie, attendant que nostre armée eust passé sa fureur, & que l'hyver qui estoit proche, l'eust mattée. Et pour cest effect depescha le seigneur Antoine de Leue pour se mettre dedans Pavie, y faisant venir mille hommes qui estoient dedans Alexandrie, avecques autres deux mille que ledit de Leve mena quand & luy: & envoya autres trois mille hommes de pied dedans Cremone. L'Amiral voyant Alexandrie abandonnée, y envoya monsieur de Bussy d'Amboise avec deux mille Francs archers.

MONSIEUR l'Amiral voyant l'erreur qu'il avoit fait d'avoir temporisé sur une vaine esperance, marcha droict à Milan, mais ce fut trop tard: car desja le seigneur Prospere y avoit assemblé le nombre de dix mille hommes de guerre, sans les citadins qui tous avoient prins les armes: ce nonobstant il planta son camp devant, entre le chemin de Laude & de Pavie. Ce faict, envoya saisir la ville de Monze, dedans laquelle il meit bonne garnison pour empescher les vivres d'aller à Milan: puis ayant eu advertissement que le Duc de Mantoue estoit arrivé à Laude avecques cinq cens chevaux & deux cens hommes de pied, que le Pape envoyoit pour le secours de la ligue, depescha le capitaine Bayar accompagné de huict mille hommes de pied, quatre cens hommes d'armes, & huict ou dix pieces d'artillerie pour marcher droict audit lieu de Laude, y pensant surprendre le Duc: lequel estant adverty & se deffiant de ses forces, se retira abandonnant ladite ville. Parquoy le capitaine Bayar entra dedans, puis y ayant laissé bonne

*Prise de Laude.*

garnison print le chemin de Cremone,pour tenter s'il pourroit prendre la ville, par le moyen du chasteau qui tenoit pour le Roy : auquel lieu arrivé se vint joindre avecques luy le seigneur Rence de Cere Baron Romain, accompagné de quatre mille hommes de pied Italiens, qu'il avoit levez pour le service du Roy au Ferrarois, & aux environs. Le capitaine Bayar & ledit seigneur Rence assemblez, & cognoissans que par le chasteau n'y avoit ordre de forcer la ville, à l'occasion des grandes tranchées que les ennemis avoient faictes entre la ville & le chasteau, delibererent de l'assaillir par ailleurs,& tenter la fortune de la pouvoir forcer, encores que l'armée Venitienne qui estoit de la part de la ligue,fust à Pontivy pres de là :mais elle avoit commandement de la seigueurie de ne sortir hors de leurs confins sans leur expresse jussion.

Le seigneur Prospere adverty q̃ l'armée du Roy prenoit le Chemin de Cremone,ne tarda gueres qu'il mãda à Pavie qu'õ eut à envoyer trois mille cinq cẽs hõmes à Cremone, pour la deffence d'icelle:mãda pareillemẽt au Duc d'urbin General de la seigneurie,& au Marquis de Mantoue,General de l'Eglise avecques grandes instances, qu'ils eussent à approcher leur armée pres la nostre, pour l'empescher de donner l'assault:toutesfois cela ne retarda que le capitaine Bayar, le seigneur Rence, & le seigneur de Lorges, General de l'infanterie Françoise,ne feissent leurs approches, & en telle diligence firent la batterie, qu'en trois jours la breche estoit raisonnable pour assaillir.Mais soudain vint une pluye si abondante, que noz gens voulans marcher en avant pour l'assault, reculoient en arriere, tant il faisoit glissant:& dura ladite pluye quatre jours & quatre nuicts sans cesser, ainsi qu'estoit advenu au seigneur de Lautrec l'an precedant devant Pavie : à cause dequoy le capitaine Bayar fut contraint de remettre l'assault à un autre jour, pendant lequel les ennemis eurent loysir de remparer la breche. Et pour les continuelles pluyes, les chemins devindrent si mauvais que de quelque part que ce fust ne pouvoient venir vivres en nostre camp : qui fut l'occasion de la famine qui s'y meit: joinct que l'armée Venitienne rompit les vivres d'un costé, & l'armée de l'Eglise d'autre. Ce que voyant le capitaine Bayar, apres avoir refrechy le chasteau tant d'hommes que de vivres,

fut contraint ſe retirer vers Milan, ayant trouvé audit chaſteau le ſeigneur de Bunou, qui en eſtoit capitaine, mort, & tous les ſoldats que le Mareſchal de Foix y avoit laiſſez, hors mis huict, leſquels avoient deliberé de mourir comme les autres, pluſtoſt que de rendre la place, encores qu'ils euſſent eſté enfermez deux ans en extreme neceſſité, ce que n'avoient faict ceux du chaſteau de Milan: car ſi toſt apres que monſieur de Lautrec eut failly à les ſecourir (ou Marc Antoine Colonne fut tué) ils rendirent la place, encores qu'ils euſſent des vivres ſuffiſamment pour attendre le ſecours, qu'amenoit l'Amiral de Bonnivet. Auſſi le ſeigneur Proſpere quand il ſe retira de devant nous, apres qu'eumes paſſé le Teſin, n'euſt jamais entrepris de s'arreſter dedans la ville, ſi le chaſteau euſt tenu noſtre party: dequoy le capitaine Maſcaron, qui en avoit eu la charge fut fort blaſmé, & en hazard d'en recevoir une honte.

LAISSONS monſieur l'Amiral de Bonnivet devant Milan, juſques à ce qu'il ſoit temps d'en parler, & venons à ce qui ſe faiſoit au meſme temps tant en Champagne qu'en Picardie. Incontinant apres que monſieur de Bourbõ ſe fut retiré hors de France, la Motte-des-Noyers, que i'ay dit cy devant avoir eſté par ledit de Bourbon envoyé en Allemagne pour faire levée de Lanſquenets, feit telle diligence qu'en peu de temps il deſcendit en Champagne avec le Comte Guillaume de Fuſtamberg, & le Comte Felix & vint aſſieger Coiffy, qui eſt une place aux confins de ce Royaume à l'entrée de la Franche-comté, à ſix lieues par de là Langres. Auquel lieu eſtans arrivez, le capitaine qui en avoit la charge s'eſtonna, de ſorte qu'il leur rendit la place ſans coup ferir, dés la premiere ſommation qui luy fut faicte: ce faict, laiſſans Montigny le Roy à la main gauche, paſſans la Meuze, au deſſus du Neuf-chaſtel, prindrent le chemin de Montclaire, qui eſt un chaſteau aſſis ſur une montagne pres la riviere de Marne, environ mi-chemin de Chaumont en Baſſigny, & de Ianville, lequel chaſteau ſe rendit pareillement. Le Duc de Guiſe, lequel eſtoit demouré Lieutenant du Roy en Bourgongne pour l'abſence du Seigneur de la Trimouille, qui eſtoit lieutenant de Roy en Picardie, adverty de la perte deſdites places avecques la gẽdarmerie qu'il avoit: ſçavoir eſt ſa cõ-

*Armée de Lanſquenets en Bourgongne & Chãpagne.*

pagnie de cent hommes d'armes, celle du Duc d'Alençon & du Duc de Vendosme de pareil nombre, avecques quelques autres compagnies, vint à Chaumont pour se joindre aux forces de monsieur d'Orval Gouverneur de Champagne: lesquelles forces assemblées se trouverent de cinq à six cens hommes d'armes, sans les arrierebans qu'ils meirent dedans ledit Chaumont & autres places, à fin de n'enfermer la gendarmerie, ains s'en servir à la campagne. Les ennemis se confians à la cavallerie que monsieur de Bourbon leur devoit fournir, n'en avoient amené, de sorte que nostre gendarmerie qui estoit ordinairement à cheval, & les ennemis n'ayant aucune cavallerie pour faire escorte à leurs fourrageurs, en peu de jours y furent affamez. de sorte qu'ils furent contrains de faire leur retraitte, prenans le chemin du Neuf-chastel en Lorraine, pour audit lieu passer la riviere de Meuze.

Le Duc de Guise estant adverty de leur retraitte, & du chemin qu'ils prenoient, depescha deux ou trois cen hômes d'armes pour passer ladite riviere de Meuze, & gaigner le devant pour les prendre en teste: & luy avecques le reste de la gendarmerie les charger sur la queuë, à demy passez, car ils menoient un grand butin, qui estoit le moyen de plus aisément les mettre en desordre. Mais il advint qu le soir que devoit partir la compagnie de monsieur de Guise, que conduisoit le seigneur de Courville, soubs la conduite duquel pareillement devoient marcher tous les autres, sourdit querelle entre le seigneur de Courville & l seigneur de Chastelet de Lorraine, porte-enseigne dudi seigneur de Guise, telle qu'ils mirent la main aux armes de maniere que Chastelet donna un coup d'estoc aud Courville dedans la bouche qui perça de part en autre dont se retarda leur partement. Mondit-seigneur de Guis pensant que ceux qu'il avoit ordonnez de passer la Meuze fussent desja, se meit à la queuë des ennemis avecques le reste de l'armée, lesquels arrivans devant le Neuf-chastel print à demy passez, & ce qui estoit demouré sur la queu fut taillé en pieces, & le butin recoux. Si ceux qui estoie ordonnez pour estre de-là l'eau eussent executé ce qui le estoit commandé, peu des ennemis se fussent sauvez, pou l'effroy au-quel ils estoient entrez. Les dames de Lorrair & de Guise estoiẽt aux fenestres du chasteau qui en eure le passe-temps.

ALOR

Alors que ces choses se faisoient tant en Italie que Champagne, la Picardie n'estoit en patience : car le Duc de Northfolk estant descēdu à Callaiz avecques quatorze ou quinze mille Anglois, & s'estant joinct avecques luy le Cōte de Bure, lieutenant pour l'Empereur, leurs forces unies ensemble se retrouverent le nombre de cinq à six mille chevaux, & de xxv. à xxx. mille hommes de pied, avecques bonne quantité d'artillerie: & prindrent le chemin entre Montreul & Terouenne, pour assaillir ou Hedin ou Dourlens. Le seigneur de la Trimouille cognoissant les grandes forces qu'il avoit sur les bras, avoit desja pourveu aux places où il estoit apparant que l'ennemy s'attaqueroit : premierement dedans Terouenne avoit laissé le seigneur du Fresnoy Bastard de Moreul, qui estoit gouverneur dudit lieu, ayant charge de cinquante hommes d'armes, & le capitaine Pierre-pont avec cent hommes d'armes, de la compagnie du Duc de Lorraine, duquel il estoit lieutenant, & deux mille hommes de pied. Les ennemis la voyans si bien pourveue, passerent outre, sans l'assaillir : puis prenans le chemin de Dourlens, passerent devant Hedin, où ils feirent le semblable. Estans arrivez audit Dourlens deliberez de l'assieger, trouverent un chasteau de terre que le seigneur du Pontdormy, par le commandement du Duc de Vendosme l'an precedant avoit faict edifier sur la montagne, tirāt vers Amiens, bien pourveu d'hommes & de munitions: auquel, apres l'avoir bien recogneu, ne furent d'advis de s'attaquer, & y ayans sejourné quatre jours pour refreschir leur camp, prindrent le chemin de Corbie, où ils trouverent le seigneur de la Trimouille en personne, qui fut cause qu'ils passerent outre sans s'y amuser. *Armée d'Anglois en Picardie.*

Il fault entendre que le seigneur de la Trimouille avoit si petit nombre d'hommes qu'il estoit contraint, quād l'ennemy avoit abandonné une place, de retirer les forces qui estoient dedans, pour les mettre en une autre au devant dudit ennemy. Le seigneur du Pontdormy voyant les ennemis passer outre Corbie, & prendre le chemin contremont la riviere de Somme, se meit dedans Bray, où est un passage de ladite riviere entre Corbie & Peronne, pour empescher le passage à l'ennemy : ayant en sa compagnie environ cent cinquante hommes d'armes, & douze ou quinze cens hommes de pied, encores que la ville ne fust garda- *Vaillāces du seigneur du Pontdormy.*

ble,d'autant que la muraille ne vault riẽs,& ne se peust fortifier,à l'occasion de trois montagnes qui la commandent de si pres, qu'à coups de pierre on peust desloger ceux qui sont à la garde. Il avoit esperance qu'au cas que l'ennemy le forçast qu'il auroit moyen de se retirer le long de la chaussée,rompant les ponts apres luy, mais autrement en advint: car il fut tellement pressé qu'il n'eut moyen de se retirer qu'en desordre , en sorte que les ennemis passerent ladite chaussée pesle-mesle avecques luy, il y perdit environ quatre xx.ou cent hommes. Et entre autres y mourut le capitaine Adrian qui avoit charge de mille hommes de pied , & eust esté le reste taillé en pieces sans ledit seigneur du Põtdormy qui retourna la teste, & soustint l'effort avec la gendarmerie, pendant que les gens de pied se retirerent à Corbie où estoit le seigneur de la Trimouille. Lequel estant averty que l'ennemy ayant passé la riviere prenoit le chemin de Roye & Montdidier , delibera d'envoyer secours audit Montdidier: mais ne trouvant homme qui le vousist entreprendre,par-ce que le camp de l'ennemy estoit sur le chemin,le seigneur du Põtdormy (lequel ne trouva jamais entreprise trop hazardeuse) entreprint d'y mettre le dit secours . Parquoy estant la nuict venue se meit en chemin avecques bons guides,& sans rencontre , meit dedans ladite ville de Mõtdidier le seigneur de Rochebaron d'Auvergne, ayant charge de cinquante hommes d'armes, & le seigneur de Fleurac avec pareille charge, estant lieutenant de la compagnie du Comte de Dampmartin,& le capitaine René de la Palleterie,avecques mille Franc-archers, dont il avoit la charge.

Le seigneur du Pomdormy apres avoir executé ce qu'il avoit entrepris,delibera sa retraitte , & sçachant bien que les ennemis estans advertis de son partement de Corbie & de son arrivée à Montdidier mettroient peine de le rencontrer par les chemins à son retour : toutesfois ne voulut attendre la nuict, craignant que mõsieur de la Trimouille eust affaire de luy . A ceste occasion il se meit à faire sa retraitte en plain jour , deliberé de charger tout ce qu'il trouveroit sur son chemin , encores qu'il n'eust que sa compagnie qui estoit de quatre vingts dix hõmes d'armes, & celle du Vicomte de Lavedan. Estant sur sa retraitte, rencontra cinq cens chevaux , sur lesquels il chargea de telle

furie qu'il les mist à vau de roupte:mais trouvant deux mille chevaux qui venoient pour soustenir les autres, fut contrainct de faire sa retraitte, pour laquelle luy-mesmes demoura sur la queue avecques trente chevaux, faisant retirer le reste sur le chemin d'Amiens, mais les ennemis luy feirent une charge telle qu'il fut porté par terre & son cheval tué,toutesfois il fut secouru du seigneur de Barnieulles son frere, lieutenant de sa compagnie, & du seigneur de Canaples son nepveu & son Guidon, qui le remeirent à cheval, & demourerent lesdits de Barnieulles & de Canaples sur la queue,pendant que ledit seigneur du Pontdormy se retira à Amiens avec sa trouppe, par-ce que le chemin de Corbie luy estoit fermé de toute l'armée des ennemis. Mais lesdits de Barnieulles & de Canaples avecques vingt hommes d'armes qui estoient en leur compagnie, furent tant & si souvent chargez qu'ils furent portez par terre, & pris prisonniers avec sept hommes d'armes. Les ennemis apres avoir pris & bruslé la ville de Roye, marcherent droit à Montdidier,où apres avoir faict breche, ceux de dedans se deffians de leurs forces,se rendirent leurs bagues sauves, & se retirerent devers monseigneur de la Trimouille. Toutesfois ce ne fut sans estre blamez de s'estre rendus si legerement : car les ennemis ne pouvoient faire lõg sejour par faulte de vivres. Il fut dit que le capitaine René de la Palletiere ne voulut jamais consentir à ladite composition.

Le Roy pour lors estant à Lion, adverty comme les choses se passoient en Picardie, & que ses ennemis estoient venus jusques sur la riviere d'Oyse, à unze lieues pres de Paris, depescha le Duc de Vendosme en toute diligence pour y venir: luy donnant pouvoir de commander & pourveoir à toutes choses de deça, & quand & quand manda quatre cens hommes d'armes, tant de Bourgongne que de la Champagne pour suivre ledit seigneur de Vendosme,& faire ce qu'il leur commanderoit. Mais devant envoya le seigneur de Brion pour asseurer les habitans de Paris, auquel apres avoir declaré ce qu'il avoit de charge en plaine assemblée de ville, sans faire mention de la depesche du Duc de Vendosme ny de la compagnie que il amenoit, fut respondu pour toute l'assemblée par monsieur Baillet second Presidant de la Cour de Parlement, qu'il fust le bienvenu comme mandé de la

part de leur Roy & souverain seigneur, toutesfois que quãd le Roy Loÿs xj. envoya reconforter ceux de sa bonne ville de Paris, pour la descente du Duc Charles de Bourgongne devant Beauvais, il n'y envoya en poste, mais y envoya le Mareschal Ioachin Rouault accompagné de quatre cens hommes d'armes, & que cela les reconforta : & encores que ledit seigneur de Brion fust homme de bien, favorisé du Roy, si n'estoit-il suffisant luy seul pour asseurer une telle ville que Paris. Ce-neantmoins ils avoient nouvelles que le Duc de Vendosme venoit en telle compagnie que ledit Rouault estoit venu, chose qui leur donnoit grande asseurance, tant pour les vertus & qualitez dudit personnage, que de sa compagnie.

Les Anglois apres avoir pris & bruslé lesdites villes de Roye & Montdidier, estans advertis de la venue de monsieur de Vendosme, craignans que monsieur de la Trimouille vint d'une part, & monseigneur de Vendosme d'autre, & que par-ce moyen leur armée fust affamée, delibererent de faire leur retraitte par Fervacques, à l'endroit que la riviere de Somme prend sa source, quatre lieuës au dessus de S. Quentin: & en passant leur chemin bruslerent Nelle qu'ils trouverent abandonnée pour sa debilité. Le jour ensuivant prindrent le chemin de Ham, pensans trouuer la ville depourveue, mais la nuict precedente le Comte de Brene surnommé de Sallebruchk estoit entré dedans avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & environ sept ou huict cens hommes de pied, ayans deliberé de garder la ville, car le chasteau n'estoit prenable à une armée qui se retiroit: les ennemis voyans la place si bien pourveue, passerent outre sans l'assaillir. Le deuxiesme iour apres laissans S. Quentin à leur main gauche allerent loger à Fervacques, & le lendemain à Premont, faisant contenance de vouloir assieger le chasteau de Bohain, distant d'une lieue dudit Premont : toutesfois ce logis de Premont ne monstroit point que les ennemis vousissent assaillir Bohain, car il est sur le chemin de Bohain à Cambray, où y avoit plus d'apparence qu'ils se vouloient retirer qu'assaillir la place. Mais le capitaine dudit Bohain sentant l'ennemy si pres, n'ayant ceste consideration, ne luy donna la peine de l'envoyer sommer, ains alla jusques audit Premont & rendit le chasteau entre les mains du Duc de Sowthfoll

& du Comte de Bures, moyennant que luy & ses soldats sortiroient leurs bagues sauves. L'Anglois ayant laissé bonne garnison en ladite place, se retira en Artois, & licentia son armée: & fut cela peu apres la Toussaincts, mille cinq cens vingt-trois, & environ dix ou douze jours apres la sainct Martin que les bleds gelerent presque universellement par tout le Royaume de France, le seigneur de la Trimouille sçachant l'ennemy estre retiré avant que monseigneur de Vendosme fust arrivé, marcha droict audit lieu de Bohain avecques six canons, dont il féit si furieuse batterie, que ceux de dedans se voyans sans esperãce de secours, pour estre leur armée separée, se rendirent. Ce faict, le seigneur d'Estrée fust ordõné capitaine de ladite place, & partist ledit seigneur de la Trimouille de Picardie, ayant eu une armée si puissante sur ses bras, & si peu de gens pour la garde du païs, sans que l'ennemy au partir tint un pied de terre de sa conqueste.

*Siege devant Milan, par le seigneur de Bonnivet.*

Ce temps pendant, monsieur l'Amiral de Bonnivet estoit tousjours devant la ville de Milan, en laquelle vint telle necessité de vivres, pour les moulins que les François avoient rompus és environs, & aussi pour le canal qu'ils avoient diverty d'entrer en ladite ville, que sans le grand nombre de moulins à bras qu'avoit faict faire le seigneur Prospere, sans point de doubte les soldats & citadins fussent morts de faim. Aussi rengregea la maladie dudict seigneur Prospere, de sorte qu'il fut contrainct de bailler la charge de la guerre au seigneur Alarçon Espagnol, lequel depuis peu de temps par le commandement de l'Empereur, estoit venu de Calabre pour commander à l'infanterie Espagnolle, pour l'absence du Marquis de Pesquaire, qui n'agueres s'estoit retiré, pour un differant survenu entre ledit seigneur Prospere Colonne & luy. Ledit seigneur Alarçon ayant envie à son arrivée de faire quelque chose de reputation, feit dresser dedans la ville un cavalier fort hault, pour tirer dedans nostre camp, & sur iceluy feit loger sept ou huict grosses pieces d'artillerie: le seigneur Prospere cognoissant que l'effect dudit cavalier estoit inutil & perte d'amonition, feit cesser l'ouvrage, & manda au Marquis de Mantoue qu'avecques les cinq cens chevaux de l'Eglise desquels il avoit la charge, ils eust à se retirer dedans Pavie pour rompre les vivres à nostre camp qui venoient

du costé de Laude. Les Florétins, Luquois, Senois, & autres de la ligue commencerent à se retirer de la depense, par-ce que deja ils avoient fourny les trois mois qu'ils avoient promis: parquoy le seigneur Prospere ne pouvant plus trouver moyen de recouvrer deniers, conclut de rendre Modéne au Duc de Ferrare pour de l'argent, laquelle ville le Comte Guy de Rangon tenoit au nom de l'Eglise. Et pour ce faire, depescha ambassadeurs vers iceluy Duc de Ferrare: mais apres les choses conclues, fut envoyé de la part de Dom Charles de Lannoy Vice-Roy de Naples, lequel rompit ledit traitté, asseurant qu'il fourniroit deniers pour les frais de la guerre, & luy-mesmes partit de Naples pour venir à Milan, depesché par l'Empereur pour prendre charge de l'armée durant la maladie du seigneur Prospere, amenant avecques luy quatre cens hommes d'armes du Royaume de Naples: & en sa compagnie le Marquis de Pesquaire, lequel avoit abandonné l'armée (comme il est ja predit) pour quelque division survenue entre ledit Prospere & luy. Monsieur l'Amiral ayant crainte que le Marquis de Mantoue & Antoine de Léve, qui estoient à Pavie, ne vinssent se saisir du pont qu'il avoit faict faire à Vigeve, par lequel venoient les vivres en son camp, & par-ce moyen l'affamassent, manda querir le seigneur Bayar, & le seigneur Rence, qui estoient à Monze, pour se venir loger à Vigeve, mais le deslogement dudit lieu de Monze fut cause de nostre ruine, car estant ce passage ouvert, les vivres arriverent à Milan en toute abondance.

*Retraitte du siege de Milan.*

MONSIEUR l'Amiral voyant son esperance perdue d'affamer Milan, & mesmes quelques intelligences qu'on disoit qu'il avoit dedans la ville descouvertes, resolut de lever son siege: par-ce qu'il n'avoit plus moyen de tenir ses gens en campagne: pour les grandes neiges & rigoureux hyver qu'ils avoient enduré six mois devant. A ceste occasion pour mettre son armée à couvert, se retira à Biagras, & autres lieux circonvoisins, où arrivé qu'il fut depescha le seigneur Rence, & le Comte de S. Pol, & le seigneur de Lorges General des gens de pied François pour aller assieger Arone, qui est une ville sur le lac Majour Mais ledit Prospere Colonne voyant le deslogement de nostre camp de devant Milan, avoit desja envoyé pour renfort dedans ladite ville d'Arone le nombre de douze cens hommes, chose qui vint

mal à propos pour noz gens. Le ſeigneur Rence eſtant arrivé devant ladite ville d'Arone, feit ſoudainement faire les approches, & apres avoir mis ſes pieces en batterie, & avoir battu vingt ou vingt-cinq jours, & faict donner deux ou trois aſſaux auſquels noz gens furent repouſſez, delibera tenter autre fortune, ce fut de miner la place: mais apres avoir miné un grand pan de mur, faiſant mettre le feu dedans les mines, la muraille eſtant enlevée en l'air, en lieu de ſe renverſer dedans les foſſez, retomba dedans ſes fondemens, & demoura debout: à raiſon dequoy ſe voyant fruſtré de ſon intention, & avoir perdu tant de temps feit ſa retraitte en noſtre camp. Et furent tuez audit ſiege pluſieurs gens de bien des noſtres, auſſi fut il des ennemis, & entre autres de noſtre part y moururent le ſeigneur de Pommereul maiſtre de noſtre artillerie en Italie & un jeune gentil-homme de Normandie ſurnommé de Roncerolles, fils du ſeigneur de Hugueville, qui fut grande perte, pour eſtre ledit Pommereul un des plus experimentez en l'artillerie de ce Royaume. Et le jeune homme promettoit beaucoup de ſoy, pluſieurs autres y moururent qui ne ſont icy nommez à cauſe de breveté.

Durant ce temps l'armée Imperiale n'avoit bougé de Milan, attendant la venue de Dom Charles de Lannoy, Vice-Roy de Naples, lequel venoit pour eſtre Lieutenant general de l'Empereur: mais ledit Vice-Roy temporiſoit, attendant quelle fin prendroit la maladie du ſeigneur Proſpere, laquelle desja avoit duré ſept ou huict mois, ne voulant venir où il eſtoit pour de luy eſtre commandé: auſſi luy faiſoit mal de deſtituer de ſon pouvoir un ſi gẽtil chevalier qu'eſtoit le ſeigneur Proſpere: mais ayant entendu que desja il avoit perdu ſon entendement, partant de Pavie ſ'en vint à Milan, & penſe que le jour de ſon arrivée mourut ledit ſeigneur Proſpere. Arrivé que fut à Milan le Vice-Roy apres avoir veu ſon armée, arreſta avecques l'ambaſſadeur de Veniſe, que les ſix mille Lanſquenets qu'il faiſoit venir d'Allemagne eſtans joincts avecques l'armée Venitienne, les deux enſemble paſſeroient la riviere d'Adde pour ſe venir joindre avecques luy, ſoubs deliberation que leur armée unie enſemble, viendroit chercher l'armée du Roy pour la combatre, ruinée (comme elle eſtoit)

d'un ſi long hyver qu'elle avoit enduré,& des grandes fatigues qu'icelle avoit porte durant ſix mois,ne voulans attendre qu'elle eut refreſchiſſement de France.

Il eſtoit le mois de Mars quand l'armée Venitienne, & le ſecours des ſix mille Lanſquenets, & l'armée du Pape Clement paſſerent la riviere d'Adde,& ſe vindrenr joindre à Milan avec le Vice-Roy. Eſtans aſſemblez ſe jetterent en campagne, & vindrent loger ſur le chemin qui vient de Milan à Pavie:auquel lieu eſtans arrivez, le Vice-Roy eut advertiſſement comme le capitaine Bayar avecques ſa compagnie de cent hommes d'armes,le ſeigneur de Mezieres,& le ſeigneur de Sainćte Meſme,ayant chacun cinquante hõmes d'armes, & le ſeigneur de Lorges avecques les gens de pied François,dont il eſtoit colonnel, eſtoient logez à Rebec, aſſez loing de noſtre camp,& en lieu mal-aiſé pour y eſtre ſecourus,delibera leur donner une camiſade,& de les faire ſurprendre en leurs logis. Pour lequel effećt depeſcha le Marquis de Peſquaire avec l'infanterie Eſpagnolle, & le ſeigneur Iean de Medicis,nepveu du Pape Clement, avec bon nombre de gens de cheval:& par-ce que la nuićt ſe devoit faire l'execution, il feit prendre à chacun une chemiſe blanche par deſſus ſes armes pour mieux ſe recognoiſtre. Ils firent ſi bonne diligence qu'ils arriverent deux heures devant le jour ſur noſtre guet, lequel ne trouvans ſuffiſant pour ſouſtenir leur effort,le renverſerent dedans noſtre logis: de ſorte que le capitaine Bayar, & les autres capitaines veirent leur guet renverſé ſur leurs bras,auſſi toſt qu'ils eurent l'alarme. Ledit ſeigneur Bayar encores qu'il fuſt malade, ayant pris medecine, monta ſoudain à cheval, auſſi ſe trouva pres de luy le ſeigneur de Lorges avec ce qu'il peu promptement aſſembler de ſes ſoldats,leſquels ſouſtindren l'effort des ennemis, pendant que le reſte ſe meit enſembl pour ſe retirer en noſtre camp: & en chemin rencontreren monſieur l'Amiral qui marchoit avecques l'armée au devant d'eux pour les ſecourir, nous y perdiſmes peu d'hommes,mais tout le bagage y demoura. Le lendemain matin mondit ſeigneur l'Amiral voyãt de jour en jour noſtre armée diminuer, depeſcha en Suiſſe pour faire levée de ſix mille hommes pour refreſchir sõ armée:ſi eſt-ce que luy & le Mareſchal de Montmorẽcy qui menoit l'avantgarde, encores que leur armée fuſt ruinée,cherchoient tous les jour

*Camiſade à Rebec.*

le moyen de donner la bataille : mais l'ennemy la fuyoit, esperant sans combatre nous chasser hors d'Italie sans rien mettre en hazard, sçachant tresbien que le secours de France est tousjours long à venir.

LES Imperiaux voyans le logis de Biagras que tenoit monsieur l'Amiral estre fort avantageux pour luy, ayans seulement laissé deux mille hommes pour la garde de la ville de Milan, passérent deçà le Tesin, & se vindrent camper à Gambolat, pour nous coupper les vivres venans de l'Omeline : & par-ce aussi que la garnison de Garlas ordinairement couppoit les vivres venãs de Pavie au camp Imperial, le Duc d'urbin avec l'armée Venitienne avisa de lever ledit Garlas d'entre noz mains, auquel lieu estant arrivé, & ayant faict breche, feit donner deux assaulx, dont il fut repoulsé, & y perdit beaucoup de gens, & des meilleurs: mais au troisiesme assault, estans noz gens travaillez d'estre tant souvent assaillis, n'eurent la puissance de soustenir l'effort de l'ennemy, & furent forcez, puis y ayant laissé bonne garnison, ledit Duc d'urbin se retira au camp Imperial. Ceste prise fut fort commode à l'ennemy, par-ce qu'apres icelle les vivres venoient de Pavie à leur camp en toute liberté. Monsieur l'Amiral voyant les ennemis avoir passé le Tesin & avoir pris Garlas, ayant peur que le chemin de l'Omeline luy fust clos, & consequemment d'estre affamé, d'autant que de ce costé là luy venoient tous les vivres, laissant à Biagras mille hommes de pied, & cent chevaux legiers, vint loger à Vigeve.

*Prise de Garlas.*

ESTANT logé le camp Imperial audit Garlas, & à Binasc, le seigneur Iean de Medicis estant en champagne, rencontra deux cens Suisses des nostres qui estoient allez aufourrage, lesquels ne se sentans nombre suffisant pour le combatre, se retirerent en lieu fort: mais apres s'estre rendus audit seigneur Iean la vie sauve, nonobstant la foy à eux baillée, les feit passer au fil de l'espée. Les Suisses irritez de cest outrage, demanderent à monsieur l'Amiral qu'il leur permist de faire la mauvaise guerre, laquelle pour les contenter leur accorda: de sorte que durant trois sepmaines aucun des ennemis ne tomba entre les mains desdits Suisses qu'il ne fust massacré, & s'il s'amenoit quelques prisonniers en nostre camp, il leur estoit permis de les tuer. Si nous eussions continué ce train, il est apparant qne la fin de la guer-

re euſt eſté à noſtre prouffit : car naturellement l'Eſpagnol craint plus la mort qu'autre nation, & va plus à la guerre par avarice que pour autre occaſion : & où il cognoiſt qu'il y a plus de perte que de gain, peu ou point, il ne ſe hazardera: je parle de la plus grande part & non de tous. Et qu'il ſoit vray, durant ledit temps de la mauvaiſe guerre, peu d'Eſpagnols ſe hazardoient de ſe jetter en campagne, tellement que nous commencions d'eſtre en plus grand repos que par devant. Mais les Eſpagnols ne ceſſerent de praticquer juſques à ce que la bonne guerre fuſt accordée.

L'ARMEE Imperiale eſtant à Gambolat, & la noſtre à Vigeve pour eſtre ſi proches, trois jours ſubſequemment monſieur l'Amiral meit ſon armée en bataille devant l'ennemy, penſant le provoquer de venir au combat, encores que les Imperiaux fuſſent deux hommes pour un : toutesfois le Vice-Roy de Naples & le Duc d'urbin ne voulurent hazarder ce qu'ils eſperoient eſtre à eux ſans combat. Et pour trouver moyen de nous tirer de Vigeve, marcherent droit à Sartirane, dedans laquelle ville eſtoient le Comte Hugues de Pepolo, Boulonnois, & le ſeigneur Iean de Birague en garniſon de noſtre part. Arrivez que furent les Imperiaux devant Sartirane, firent extreme diligence de mettre leurs pieces en baterie. Monſieur l'Amiral adverty du chemin qu'avoit pris l'ennemy, & ſçachant la debilité de la ville, ſoubs eſperance de ſauver les hommes qui eſtoient dedans, partit pour leur donner ſecours : mais à ſon arrivée pres Morterre, fut adverty que ladicte place eſtoit forcée, & la pluſpart des ſoldats tuez, & le Comte Hugues de Popolo, & Iean de Birague priſonniers : parquoy ne paſſa outre, & ſe logea audit lieu de Morterre.

*Priſe de Vercel par les Imperiaux.*

LES Imperiaux ayans pris Sartirane, chercherent par le moyen d'un Vercelois nommé Hieronyme Petit, de lever Vercel hors de la devotion des François, ce qu'ils firent aiſément: par-ce que la part Gibeline eſt plus forte dedans la ville, que la part Guelfe. De ladite revolte vint grãd prejudice à noſtre armée, d'autant que la plus part de noz vivres venoient du Vercelois, & des environs de Turin : & ladite ville de Vercel leur couppoit chemin, choſe qui dõna grande eſperance aux ennemis de nous avoir à leur mercy par faulte de vivres, & meſmes d'empeſcher (ſi bon leur ſembloit) noſtre rettaitte en France, & pour ceſt effect

vindrẽt loger à Camarlian. En ces entrefaictes nous advint un grand desastre, car le seigneur de Montejan & le seigneur de Boutieres, lieutenant de la compagnie du capitaine Bayar firent une entreprise assez mal digerée: par-ce qu'ayans levé cent ou six vingts hõmes d'armes les mieux à cheval & choisis sur toute nostre gẽdarmerie (joinct qu'il fault entendre que la pluspart de ce qui demoura n'estoit monté que sur courtaulx, car leurs grans chevaux estoient mors de pauvreté) estans mal-guidez furent rencontrez des ennemis, jaçoit qu'ils fissent leur devoir de bien combatre, en fin furent deffaits, & furent pris prisonniers lesdits seigneurs de Montejan & de Boutieres, & toute la trouppe qui estoit avecques eux: qui fut un grand affoiblissement pour nostre armée sur une arriere saison.

*Deffaitte de monsieur de Montejan en Milanoys.*

MONSIEUR l'Amiral esperant tousjours temporiser, attendant le secours de Suisse qu'il avoit envoyé querir, & quatre cens hommes d'armes de renfort que le Roy luy devoit envoyer, & six mille Grisons, lesquels par le Bergamasque se devoiẽt venir joindre à Laude avec le seigneur Federic de Bozzolo, pour de ceste part assaillir le Duché de Milan, & les terres des Venitiens, & par ce moyen divertir les forces de l'ennemy, s'en alla loger à Novare. Mais le seigneur Iean de Medicis avecques quatre mille hommes de pied & trois cens chevaux, fut depesché par le Vice-Roy, pour empescher le passage desdits Grisons: lequel estant arrivé sur la frontiere dudit Bergamasque, estant secouru des Venitiens, tourmenta lesdits Grisons: de sorte (par-ce qu'ils n'avoient point de cavallerie) qu'ils furent contraints de se retirer en leurs païs. Estans les Imperiaulx hors de la crainte des Grisons, chercherent le moyen de lever hors de noz mains la ville de Biagras, d'autant que de ce costé là venoient les vivres à nostre camp: à ceste fin depescherent le seigneur Iean, lequel d'arrivée força le pont qui estoit gardé par noz gens, puis estant arrivé devant la ville, ayant mis son artillerie en batterie, sortirent de Milan cinq ou six mille citadins en bonne equipage pour renforcer l'armée dudit seigneur Iean. Apres avoir fait batterie de quatre ou cinq jours, ils dõnerent un assault, auquel ils furent repoulsez: mais au second la place fut forcée, & y fut trouvé fort grand butin qui cousta bien cher aux Milanois, par-ce que toutes les maisons de Milan où fut porté

*La peste à Milan & au camp.*

dudit butin furent pestiferées, de sorte que la ville fut tant infectée, qu'on tenoit pour certain qu'il y mourut quarante ou cinquante mille personnes.

Le Vice-Roy, pour achever de fermer tous les passages à nostre armée, & aussi pour empescher les Suisses qui estoient descendus à Ivrée de se joindre à monsieur l'Amiral, alla loger à Marignan. Ce-pédant la mortalité se meit en nostre camp,& mesmes parmy les Suisses,& autres indifferemment: & entre autres le Mareschal de Montmorency, qui avoit la conduitte de l'avantgarde, tomba en si grosse maladie qu'il y avoit plus d'apparence de mort que de vie. Monsieur l'Amiral considerant qu'il estoit plus honeste de hazarder le reste de son armée que la laisser mourir de peste, partit de Novare, prenant le chemin de Romagnan, en esperance de se venir joindre avecques les Suisses, puis apres retourner la teste pour donner la bataille à son ennemy: au partir duquel lieu le Mareschal de Montmorency fut contrainct de se faire porter dedans une littiere, n'ayant la puissance de monter à cheval.

*Arrivée des Suisses & deffaite de monsieur l'Amiral.*

Le Vice-Roy de Naples & le Duc d'urbin estans advertis du deslogement de nostre armée, en toute diligence la suivirent,& apres avoir marché six mille, delibererent de se loger: mais le Duc de Bourbon nouvellement arriué à leur camp (comme i'ay dit) les persuada de passer outre, pour au poinct du jour arriver sur nostre logis,& nous contraindre de cõbatre avant que le secours fust joinct à nous. Durant leurs disputes environ mi-nuict l'Amiral deslogea, prenant le chemin de la riviere de Serie, auquel lieu estant arrivé sur le poinct du jour, les Suisses du secours arriverent sus l'autre bord de ladicte riviere, lesquels estans mandez & priez par mondit-seigneur l'Amiral de passer vers luy, esperant qu'estans ioincts ensemble ils seroient suffisans pour combattre les Imperiaux. Aux messagers ils firent response qu'il leur suffiroit de retirer leurs compagnons pour les reconduire en Suisse, attendu mesmement que le Roy ne leur avoit tenu promesse: car ils devoient trouver à leur descente à Ivrée le Duc Claude de Longueville avecques quatre cens hommes d'armes pour les accompagner, ce qu'ils n'avoient trouvé & (ce qui plus porta de defaveur à nostre armée) les Suisses, qui de tout temps avoient esté à nostre camp, sçachans bien leurs compagnõs

arrivez sur le bord de l'eau, la plus part d'iceux se meit à vau de routte pour se joindre avecques leursdicts compagnõs nouveaux venus. Mõsieur l'Amiral voyãt ce desordre & voulant oster la cognoissance de ce desastre aux ennemis, avecques ce qu'il peut assembler de gendarmerie, demoura sur la queue pour soustenir le faix, où à la premiere charge il fut blessé d'une arcbouzade au travers du bras, duquel coup pour la grande douleur qu'il portoit, fut contrainct de se retirer, laissant la charge du reste de l'armée & de la retraitte au Comte de S. Pol, & au capitaine Bayar. Ce pendant le Vice-Roy desbanda mille ou douze cens chevaux legers, & sept ou huict cens arcbouziers Espagnols pour attaquer l'escarmouche, & amuser nostre armée pendant qu'il y arriveroit avecques la grosse trouppe. Le capitaine Bayar, & le seigneur de Vandenesse estans demourez sur la queue, soustindrent l'effort de ceste charge, mais tous deux y demourerent : le seigneur de Vandenesse mourut sur le champ, & le capitaine Bayar fut blessé d'une arcbouzade au travers du corps, lequel persuadé de ses gens de se retirer ne le voulut consentir, disant n'avoir jamais tourné le derriere à l'ennemy. Et apres les avoir repoussez, se feit descendre par un sien maistre d'hostel, lequel jamais ne l'abandona, & se feit coucher au pied d'un arbre le visage devers l'ennemy : où le Duc de Bourbon, lequel estoit à la poursuitte de nostre camp le vint trouver, & dist audit Bayar qu'il avoit grãde pitié de luy le voyant en cest estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayar luy feit responce, monsieur, il n'y a poït de pitié en moy, car je meurs en homme de bien : mais j'ay pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre Prince, vostre patrie, & vostre serment : & peu apres ledict Bayar rendit l'esprit, & fut baillé saufconduict à son maistre d'hostel pour porter son corps en Dauphiné, dont il estoit natif.

*Dernieres parolles du capitaine Bayar.*

LE seigneur Bayar estant mort, le Comte de S. Pol seul print la charge de la retraitte, en laquelle se feit autant de bonnes choses qu'il est possible pour si peu de gendarmerie qu'il y avoit, dont la plus part n'estoient que sur courtaulx, comme il est predit. Et entre autres, se feit une charge en laquelle fut tué le Lieutenant de monsieur de S. Mes-

me,nommé Beauvois le Brave, qui avoit esté l'un des deux lesquels à la prise de Prospere Colonne, à Ville-franche sur le Pau, l'an mille cinq cens quinze, avoient empesché de fermer la porte de la ville. Aussi fut tué le cheval du Vidasme de Chartres, & celuy du seigneur d'Annebault son lieutenant: où le seigneur de Lorges, avecques si peu de gens de pied François qui luy estoient restez, arriva si à propos que les ennemis furent contraints d'eux retirer à la trouppe. Ce faict, le Comte de S. Paul apres avoir passé la riviere avecques peu de perte, bailla l'artillerie entre les mains des Suisses, lesquels firent leur retraitte avecques icelle par le val d'Aouste, & luy se retira par Turin jusques à Suze: entre Suze & Briançon il trouva le Duc Claude de Longue-ville avecques quatre cens hommes d'armes qui venoient à son secours, mais ce fut trop tard: car s'ils fussent arrivez quinze jours plustost, ils se fussent joincts avec les Suisses nouvellement venus, & lesdits Suisses eussent combatu: consideré qu'ils ne firent excuse de combatre, sinon sur ce qu'on leur avoit promis qu'ils trouveroient lesdits quatre cens hõmes d'armes à leur descente à Ivrée. Autant en advint-il l'an mille cinq cens vingt-deux, quand on envoya le secours de Genes. Finablement nous envoyons du secours, mais mal à propos, quand l'occasion est faillie, & ne laissons à y faire despence inutile: au moins je l'ay veu souvent advenir de mon temps.

*Reddition de Laude & Alexãdrie.*

Le Vice-Roy de Naples voyant le Duché de Milan delivré de l'armée de France, fut d'advis que le Duc d'urbin avecques l'armée Venitienne se retireroit: & en passant mettroit la ville de Laude, encores tenue par le seigneur Federic de Bozzolo au nom du Roy, entre les mains du Duc Sforce: & le Marquis de Pesquaire iroit avecques une partie de l'armée pour reduire Alexandrie entre les mains dudict Duc, pour lors encores gardée par le seigneur de Bussy d'Amboise au nom du Roy. Lesdicts seigneurs Federic & d'Amboise voyans entierement nostre armée retirée, & nulle esperance de secours, apres avoir faict leur devoir, capitulerent qu'il leur seroit permis d'envoyer devers le Roy, & que si dedans quinze jours ils n'avoient responce dudict seigneur, ils remettroient lesdictes places entre les mains de l'Empereur. Ayans dedans ledict temps eu respõ-

ſe du Roy qu'il n'avoit le moyen de les ſecourir, & qu'ils euſſent à faire la plus honnorable compoſition qu'il leur ſeroit poſſible, s'en revindrent en France par compoſition faicte, bagues ſauves & enſeignes deſployées, conduits à ſeureté juſques à Suze, remettans leſdictes places és mains des deputez de l'Empereur.

En ce temps arriva mandement au Vice-Roy, de la part de l'Empereur & du Roy d'Angleterre, par lequel luy eſtoit commandé qu'ayant mis noſtre armée hors d'Italie, ſuivãt la victoire, il euſt à faire faire l'entrepriſe ſur le Royaume de France : car ils ſe promettoient de grandes choſes, par la faveur & intelligence que le ſeigneur de Bourbon diſoit avoir en France. Et pour ceſt effect, auoient eſté envoyez de la part de l'Empereur deux cens mille eſcus à Genes, avecques autre groſſe ſomme de deniers que devoit le Roy d'Angleterre contribuer tous les mois pour ladicte execution. Pour conduire l'armée fut ordõné monſieur de Bourbon chef, le Marquis de Peſquaire en ſa compagnie avec quinze mille hommes de pied, deux mille chevaux, & dix-huict pieces d'artillerie. Le Duc de Bourbõ, ſuivant ſon deſſeing, ſe perſuadoit qu'eſtant arrivé en ce Royaume, la plus part de la nobleſſe ſe retireroit à luy : de laquelle eſperance il fut fruſtré, car le naturel du François eſt de n'abandonner jamais ſon Prince. Ayant receu ſon armée en main, entreprint d'aller aſſaillir Marſeille, eſperant, par ce qu'elle n'eſtoit remparée, & auſſi peu flanquée, aiſément la pouvoir conquerir: auſſi qu'il l'a trouveroit deſpourveue d'hommes & de munitions.

*1524. Armée Imperialle devant Marſeille.*

Le Roy adverty du chemin que prenoit ledict de Bourbon, depeſcha le ſeigneur Rence de Cere, homme fort expert au faict des armes : & avecques luy le ſeigneur de Brion, & environ deux cens hommes d'armes & trois mille hommes de pied, pour ſe mettre dedans Marſeille. Auquel lieu eſtans arrivez, feirent telle diligence de remparer & faire plates-formes, qu'en peu de jours avecques l'ayde tant des ſoldats que des citadins de ladicte ville, la meirent en tel eſtat que pour faire recevoir honte à leurs ennemis, comme ils feirent: car eſtans le Duc de Bourbon & le Marquis de Peſquaire arrivez devant la ville, furent ſi bien recueillis tant par eſcarmouches qu'à coups de canon, qu'ils cogneurẽt bien qu'elle n'eſtoit deſpourveue de gẽs de bien;

*Armée du Roy en Provence.*

Le Roy pareillemēt adverty de l'armée de l'ennemy devāt Marseille, feit en toute diligence remettre son armée sus, laquelle en l'année mesmes avoit esté ruinée: & desja avoit envoyé en Suisse faire levée de quatorze mille hommes & six mille Lansquenets, sçavoir est trois mille soubs la charge de François monsieur de Lorraine, & trois mille soubs la charge du Duc de Sowthfolk Roze-Blāche, duquel j'ay parlé en plusieurs endroits de ces memoires, & x.mille tant François qu'Italiens: lesquels mis ensemble avec quatorze ou quinze cens hommes d'armes, delibera d'aller combatre son ennemy devant Marseille, lequel y avoit desja tenu le siege six sepmaines. Pour proceder à laquelle entreprise, le Roy envoya devant le Mareschal de Chabanes, auquel il avoit baillé son avātgarde à mener, pour se saisir de la ville d'Avignon, craignant que l'ennemy ne s'en investist, ce que ledit Mareschal executa: puis sentant le Roy approcher, marcha à Salon de Craux à huict lieues d'Avignō, & huict de Marseille. Mais le seigneur de Bourbon se sentant approché de si pres avecques telle puissance que celle du ROY, diligenta sa retraitte, & pour ce faire feit embarquer sa grosse artillerie pour la mener à Genes, & feit mettre par pieces la menue pour la porter à doz de mulet : par-ce que les chemins de sa retraitte estoient presque impossibles pour y conduire charroy. Le Mareschal de Chabanes se mettant à la suitte, envoya quatre ou cinq cens chevaux, lesquels arrivans sur la queuë de l'ennemy, desirent bon nombre d'hommes & gaignerent un fort grand butin, car chacun pour se sauver laissoit son bagage derriere, & les soldats n'ayans puissance de porter leurs armes, les laissoient par les chemins. Aussi le Mareschal de Montmorency auecques bonne trouppe les suivit jusques par de-là Tolon, ne leur donnant loisir de reprendre leur alaine.

Le Roy ayāt advertissement de leur retraitte, delibera l'entreprise de Milan, encores que de plusieurs fust diverty, pour estre l'hyver desja prochain, car il estoit la my-Octobre mille cinq cens vingt-quatre, neantmoins voyant son armée preste, & la retraitte dudit de Bourbon, entreprint de luy coupper chemin ou d'arriver en Italie le premier. Et pour ce faire incontinant sans autre sejour dressa la teste de son armée en Italie : ayant en sa compagnie le Roy de Navarre, le Duc d'Alēçon, le Comte de S.Pol, le Duc d'Al banie

banie,le Duc Claude de Longue-ville, le Mareschal de Chabanes,le Mareschal de Montmorécy,le Mareschal de Foix,le Grãd-maistre Bastard de Savoye,l'Amiral Bõnivet, du cõseil duquel il usoit plus que de nul autre: messire Loÿs seigneur de la Trimouille,Michel Antoine Marquis de Saluses,le Comte de Vaudemont François, mõsieur de Lorraine son frere,qui estoit Colonnel de trois mille Lansquenets, le Duc de Sowthfolk Anglois avec pareille charge, le seigneur Rence de Cere Romain,Philippe Chabot, seigneur de Brion, Galeas de S.Severin, grand escuyer de France,le capitaine Loÿs d'Ast,& plusieurs autres gros personnages qui seroient de trop longue deduction à nommer: laissant Madame Loÿse de Savoye sa mere Regente en France. En Picardie & l'Isle de France,laissa le Duc de Vendosme son Lieutenant general,en Champagne & Bourgongne le Duc de Guise, en Normandie messire Loÿs de Brezé grand Seneschal de Normandie,en Guienne & Languedoc le seigneur de Lautrec, en Bretagne le Comte de Laval.

*Mort de la Royne Claude.*

EN ce temps, vindrent nouvelles au Roy que la Royne Claude sa compagne & espouse estoit trespassée au chasteau de Bloys,laissant du Roy & d'elle trois fils & deux filles:le fils aisné nommé François,fillueil du Pape Leon, le second Henry, Duc d'Orleans à present Roy fillueil de Henry huictiesme de ce nom, Roy d'Angleterre, le tiers nommé Charles Duc d'Angoulesme, fillueil de messieurs des Ligues. Des filles madame Magdalene, depuis mariée au Roy d'Escosse, la seconde nommée madame Marguerite encores vivante, & de ceste heure encores à marier. Le Roy ayant mis ordre aux choses dessusdictes, feit grãde diligence de marcher & passer les montagnes pour arriver au Duché de Milan, avant l'arrivée de l'armée Imperialle: aussi le Duc de Bourbon & le Marquis de Pesquaire faisoient pareille diligẽce pour ce mesme effect. Le Vice-Roy de Naples qui ce pendant que l'armée de l'Empereur estoit en Provence avoit faict son sejour en Ast, sentant nostre avantgarde que menoit le Mareschal de Chabanes approcher,se retira en Alexandrie, auquel lieu ayant laissé deux mille hõmes de pied,pensant que le Roy s'y deust amuser, se retira à Pavie: mais le Roy laissant toutes choses derriere,marcha droict à Milã,sans nulle part s'arrester. Dequoy

*Passage du Roy en Italie.*

le Vice-Roy adverty, manda au Duc de Bourbon & Marquis de Pesquaire qu'ils eussent avecques toute diligence à se venir joindre avecques luy à Pavie:ce qu'ils firent, & arriva quād & eux la cavalerie & l'infanterie Espagnolle, mais leurs Lansquenets ne sceurent faire si grande diligēce. Parquoy apres avoir ordōné le seigneur de Léve pour demeurer à Pavie,& quand & luy mille ou douze cens Espagnols, & six mille Lansquenets de ceux qui estoient retournez de Marseille,en toute & extreme diligence avec le reste de l'armée s'en alla à Milan,craignāt que le Roy y arrivast le premier. Auquel lieu trouva les rempars & bastiōs tous ruinez: à raison dequoy il assembla tous les citadins, pour leur persuader de prendre les armes,dont ils firent refus, voyās l'armée d'un si grand Roy pres de leurs portes.

*Prise de Milan par le Roy.*

Le Roy ce-pendant estoit arrivé à Vigeve, duquel lieu il depescha le Marquis de Salusses Michel Antoine, accompagné de deux cens hommes d'armes & quatre mille hommes de pied, en esperance qu'il arriveroit à Milan premier que l'armée Imperiale. Estant le Marquis par les chemins fut adverty que le Vice-Roy estoit arrivé à Milan: mais pour cela ne laissa son entreprise,& donna droict à la porte Vercelcze:& trouvant les Espagnols dedans le fauxbourg de vive force les remit dedans la ville, lequel apres l'avoir conquis il garda, encores que par plusieurs fois les Espagnols fissent des saillies pour le luy faire abandonner. Le Roy apres avoir depesché ledit Marquis, envoya le seigneur de la Trimouille avecques bon nombre de gens de cheval & de pied pour le soustenir: dequoy le Vice-Roy adverty,doutant d'estre la dedans enfermé,sentant la volonté des citadins n'estre à sa devotion, avant l'arrivée dudit seigneur de la Trimouille sortit par la porte Romaine, & avecques luy le Duc de Bourbon, & le Marquis de Pesquaire, & le reste de leur armée, prenans le chemin de Laude. Les Milannois se voyās hors du danger des Imperiaux,ouvrirent la porte au Marquis de Salusses, lequel fut receu à grande joye: & pareillement le seigneur de la Trimouille qui y arriva peu apres.

Le Roy estant adverty de la prise de Milan,meit en deliberation ce qui estoit à faire. Plusieurs furent d'avis qu'il devoit suivre son ennemy droict à Laude, laissant dedans Milan quelque nombre d'hommes pour la garde d'icelle

iesmes qu'on devoit mander aux seigneurs de la Trimouille & Marquis de Salusses, de gangner les devans pendant que le Roy les suivroit, & de ne laisser prendre pied l'ennemy. Autres furent d'advis d'aller assieger Pavie, remonstrans qu'ayans deslogé de Pavie les forces qui y estoient demourées aisément le Roy pourroit conquerir le reste du Duché de Milan. En fin, ceste opinion fut suivie, & fut mandé au seigneur de la Trimouille de demourer dedans Milan, & au Marquis de Salusses de se venir joindre avecques le Roy: lequel partant de Vigeve, alla à Biagras, & de là devant Pavie. Plusieurs ont estimé, & y a eu grande apparence par les choses qui depuis sont advenues, que qui eust suivy la premiere opinion, qui estoit de pousser vivement apres l'armée Imperiale, la victoire & la conqueste du Duché de Milan estoit nostre: car leur armée s'en alloit en tel desordre, que les soldats Imperiaux, pour le travail des chemins qu'ils avoient passé venans de Provence jettoient leurs armes dedans les fossez, n'ayans puissance de les porter. Parquoy l'ennemy n'eust eu le moyen de garder Laude, & estoit en hazard d'abandonner Cremone: car au passage de la riviere d'Adde, le seigneur de la Trimouille, & le Marquis de Salusses usans de diligence les eussent peu arrester, attendans le reste de nostre armée: & par ce moyen ceux de Pavie & d'Alexandrie, qui demouroient derriere, eussent esté contraincts de parler, pource qu'il n'y avoit apparence qu'ils peussent estre secourus: mais Dieu ne voulut permettre de prendre le meilleur conseil.

Le Roy estant arrivé devant Pavie, le vingt-septiesme ou vingt-huictiesme d'Octobre, l'an mille cinq cẽs vingt-quatre, ordonna du logis de son armée: logea le Mareschal de Chabanes avec son avant-garde vers le Chasteau, du costé du Tesin: luy se logea avecques la bataille à l'abbaye de S. Lanfranc, assez pres de la ville, puis envoya le Mareschal de Montmorency auec trois mille Lansquenets, deux mille Italiens, mille Corses, & deux cens hommes d'armes pour passer le Tesin, & se loger au fauxbourg S. Antoine, dedans une Isle. Pour gaigner ledict fauxbourg, ledict seigneur de Montmorency fut contrainct de battre une tour qui estoit sur le pont: l'ayant gaignée, la feit remparer & garder: faisant pendre ceux qu'il trouva dedans, pour avoir esté *Siege de Pavie.*

ſi outrageux d'avoir voulu garder un tel poullier à l'encontre d'une armée Françoiſe . Le Roy ayant logé ſon armée en la maniere deſſuſdicte,delibera de forcer la ville , à cauſe dequoy feit faire les approches , & mettre ſon artillerie en batterie:de laquelle ayant batu quelques journées , fu faict breche,mais non raiſonnable. Toutesfois fut ordonn de donner un aſſault pour tenter l'opinion de ceux de dedans,auquel aſſault nos gens ayans donné juſques au haul de la breche,penſerent la ville gaingnée , mais autremét e advint:car ils trouverent par dedans de larges & profon des tranchées bien flanquées,& les maiſons eſtans pres de dictes tranchées perſées bien à propos & pourveues d'ar bouzeries. Qui fut cauſe que noz gens apres avoir lon temps combatu ſur le hault de la breche, furent contrain d'eux retirer: par-ce qu'il n'y avoit ordre de paſſer plus ou tre. Audict combat moururent pluſieurs gens de bien , entre autres le capitaine Hutin de Mailly,& le frere puiſ du ſeigneur d'Auchy,tous deux de Picardie : & le capitai S.Iulian,jeune homme Baſque , & beaucoup d'autres de quels je n'ay memoire.Ce faict , le Roy ordonna que la g darmerie ſe mettroit à pied , pour par deux endroicts do ner l'aſſault,& devoit le Mareſchal de Foix mener l'une d trouppes : leſquels eſtans en bataille, & tous à pied , aya choiſi de toute la gendarmerie les plus diſpos , le R ayant entendu ceux qui avoient recogneu la breche, c donna de faire differer l'aſſault , & feit retirer la genda merie.

Quelque temps au-paravant le Duc Claude Longue-ville, jeune Prince de grande volonté , eſtant d dans les trãchées en ſortit pour recognoiſtre quelque ch ſe le long de la ville: mais ſi toſt qu'il fut deſcouvert , frappé d'un coup de mouſquet dedans l'eſpaulle, venant deſſus la muraille,duquel coup il mourut ſur le champ.I ſieurs qui cherchoient de faire ſervice au Roy meirent avant un moyen de forcer la ville,qui eſtoit tel : le Te coule le long de la ville,duquel coſté les ennemis ſe fi à la force de la riviere , par-ce qu'elle n'eſt gayable , voient faict aucun rampar : parquoy ils entreprindrent divertir ladicte riviere auecques des toiles , mettans en vant qu'eſtant divertie,& le cours aſſeché,& faiſans en c endroict une ſoudaine & furieuſe batterie , la ville ſer

isée à forcer, premier que l'ennemy eust loisir d'y pour-
eoir, chose qui avoit apparence de raison: & estoit chef d'i
elle entreprise Iacques de Silly Baillif de Caen, Lieutenãt
e la compagnie du Duc d'Alençon. Il y meit gens en be-
ongne: mais apres avoir beaucoup despendu d'argent &
e temps, tomba une pluye soudaine, dont la riviere aug-
menta, de sorte qu'en une heure elle emporta ce qui avoit
sté faict en plusieurs jours, & par-ce moyen leur labeur
it inutil.

ESTANT le Roy deuant Pavie comme vous oyez, le Pa
e Clement voulãt mettre en repos l'Italie, envoya devers
: Vice-Roy de Naples qui estoit à Laude, pour trouver
ioyen d'accord: lequel n'estant asseuré du secours qu'avoit
romis le Duc de Bourbon amener d'Allemagne, des de-
iers qu'il avoit recouvers sur les bagues que monsieur de
avoye luy avoit presté, accorda une trefve de cinq ans, pẽ-
ãt lequel temps devoit demourer entre les mains du Roy
out ce qui estoit deça la riviere d'Adde, hors mis Laude.
esquelles conditions furent refusées par le Roy, à la per-
asion (à ce qu'on disoit) de monsieur l'Amiral Bonnivet,
ui avoit la superintendence des affaires du Roy, & à l'in-
igation du seigneur de S. Marsault, qui estoit fort pres de
personne du Roy, & bien ouy dudict seigneur, encores
u'il ne fust en estime d'homme de guerre, mais bien enté-
ant les praticques de la cour.

*Traittez d'accord entre le Roy & l'Empereur par le Pape Clement.*

LEDICT Pape Clement septiesme de ce nom, apres a-
oir failly à la trefve cy dessus mentionnée, persuadé par le
omte de Carpy ambassadeur pour le Roy devers sa sain-
cté, laissa les anciẽnes haines qu'avoit porté le Pape Leon
n cousin contre le Roy, & feit alliance avecques luy. Puis
espescha le seigneur Mathée son dataire, pour confirmer
dicte alliance: & persuader le Roy de faire faire l'entrepri
de Naples, l'estimãt aisée, pẽdant que l'armée Imperialle
toit empeschée audict Duché de Milan, & estant l'armée
ançoise favorisée de sa sainćteté. Le Roy s'accorda à icel-
entreprise: pour l'execution de laquelle il ordonna le
uc d'Albanie son Lieutenant general, en sa compagnie le
igneur Rẽce de Cere, & six cens hommes d'armes, du nõ-
e desquels estoit le Bastard de la Claiette, le seigneur d'Es
gilly avec sa compagnie de gensd'armes, & trois cens che-
aux legers, cent de monsieur d'Albanie, la compagnie du

*Separement de l'armée du Roy pour envoyer à Naples.*

Duc de Longue-ville conduitte par le seigneur des Loges son Lieutenant, dix mille hommes de pied, & quelque nõbre de chevaux legers, avecques dix ou douze pieces d'artillerie, ce qui sembla à plusieurs n'estre raisonnable, que le Roy separast son armée. Le Vice-Roy de Naples & le Marquis de Pesquaire, qui estoiét à Laude (car monsieur de Bourbon n'y estoit pour lors, par-ce qu'il estoit allé en Allemagne faire levée de douze mille Lãsquenets des deniers (comme j'ay n'agueres dit) que le Duc de Savoye luy avoit prestez) avertis du partement de mondit-seigneur d'Albanie, estimans seulemét qu'il fust allé pour recevoir du Duc de Ferrare un nombre de pouldres, de boullets, oustils, pionniers, & autres munitions de guerre qu'il prestoit au Roy: partirent de Laude avecques leurs forces, & passerent le Pau, pour coupper chemin au seigneur d'Albanie. Mais estans arrivez à Monticel cinq mille pres de Cremone, du costé de Plaisance, deliberez de marcher à Fleurensolles leur furent amenez de l'armée de monsieur d'Albanie deux chevaux legers qui avoient esté surpris au fourrage, par lesquels ils furent asseurez que l'entreprise dudict seigneur d'Albanie estoit pour le Royaume de Naples. Lesquelles choses entendues, se fermerent à Monticel, ne se sentans assez forts pour combatre nostre armée, & la laisserent passer.

Le Vice-Roy de Naples ayant entendu l'entreprise du Duc d'Albanie qui marchoit avecques la faveur du Pape, sentit le Royaume de Naples en hazard, parquoy resolut d'y tourner la teste pour y pourveoir, mais il en fut dissuadé par le Marquis de Pesquaire: luy remonstrant que s'il abandonnoit l'estat de Milan, le Roy viẽdroit aiséement à fin de son entreprise, & se mettroit à sa queuë. A raison de quoy ayant monsieur d'Albanie en teste, & le Roy derriere, son entiere ruine estoit manifeste: à ceste cause il changea d'opinion. Peu apres estans les forces Imperiales augmentées pour le secours qui leur estoit survenu, & ayant le Vice-Roy la cognoissance de la ruine de l'armée du Roy pour le long hyver qu'elle avoit enduré en campagne, & aussi que le Roy avoit separé son armée (sçavoir de ce qu'avoit mené monsieur d'Albanie, & quatre ou cinq mille hommes qu'avoit avecques luy le Marquis de Saluces, qui estoit lieutenant du Roy à Savonne, & aux environs

ſans autre grand nombre qu'avoit le Roy tant à Milan qu'aux autres places, pour la ſeureté des vivres) delibererent qu'attendans l'arrivée des Lanſquenets qu'amenoit monſieur de Bourbon, ils ſe jetteroient en campagne, Apres laquelle reſolution, le Marquis de Peſquaire avec une partie de l'armée marcha droict à Caſſan, qui eſt ſur la riviere d'Adde, ville tenue par les François, mais mal fortifiée. Auquel lieu eſtant arrivé, apres avoir mis ſon artillerie en batterie, les ſoldats ſe rendirent leurs bagues ſauves.

Le lendemain vindrent nouvelles au Vice-Roy, de la part d'Antoïne de Léve, comme les Allemans eſtans dedans Pavie, menaſſoient qu'au cas qu'il ne fuſſent payez, ils rendroient la ville entre les mains du Roy. Ces choſes entendues chercha les moyens d'y pourveoir: car il n'eſtoit en leur puiſſance de recouvrer argent, & encores qu'ils en euſſent, ils n'avoient le moyen de le mettre dedans la ville en ſeureté. Sur la fin ils s'aviſerent d'un ſtratageme, qui fut que deux hommes, auſquels ils avoient fidelité, porterent en noſtre camp ſur deux chevaux quatre barils de vin à vendre, dedans leſquels eſtoient trois mille eſcus, & allerent loger pour vendre leur vin le plus pres de la ville qu'ils peurent, faiſans entendre par un eſpion au ſeigneur Antoine de Léve l'eſtat de leur affaire: dequoy eſtant averty, feit faire une ſaillie de l'autre coſté, & durant que l'eſcarmouche eſtoit bien attaquée, un des vilains rompit ſes barils, & print les trois mille eſcus avecques leſquels il ſe ſauva dedans la ville. Antoine de Léve pour monſtrer aux Lanſquenets que ce n'eſtoit faulte d'argent, ny de bonne volonté qu'ils ne fuſſent payez, mais par faulte d'avoir moyen de mettre l'argent dans la ville en ſeureté, feit aſſembler le Ban, & leur remõſtra le hazard où s'eſtoit mis le vilain pour apporter ceſt argent, & que tout le reſte de leur payement eſtoit au camp Imperial. Les Lanſquenets penſans que ce qu'il leur diſoit fuſt veritable, leverent tous les mains en ſigne de bonne volonté, declarans tous en general, que tant que le ſiege dureroit ils ſerviroient ſans argent la majeſté Imperiale: moyennant qu'apres le ſiege ils fuſſent ſatisfaicts, ce qui leur fut promis.

*Invention de faire entrer argẽt en Pavie.*

Au commencement du mois de Mars audit an mille cinq cẽs vingtquatre, Michel Antoine Marquis de Saluſſes,

*Eſmeute à Savonne, & deffaitte de Eſpagnols.*

lequel (comme j'ay dit) avoit esté envoyé Lieutenant du Roy à Savonne: apres avoir faict faire la monstre de ses gés de pied, en envoya deux mille en garnison dedans Varas, petite ville mal fermée sur le bord de la mer, mi-chemin de Savonne à Genes. Dom Hugues de Moncade, Vice-Roy de Sicile, qui pour lors estoit gouverneur de Genes pour l'Empereur, estans adverty que lesdits gens de pied estoient dedans Varas, delibera de les aller deffaire: & pour cest effect, feit faire force à toutes les galleres de l'Empereur, pour du costé de la mer donner des canonnades dedans la porte dudit Varas, esperant que les soldats, pour la debilité de la place ne pouvans endurer la batterie, prendroient leur retraitte droict à Savonne, tout le long de la marine: & sur ceste esperance luy mesmes s'en alla mettre en embuscade avec quatre mille hommes de pied, entre Varas, & Savonne pour deffaire noz gens sur leur-dite retraitte. Mais estans ses galleres arrivées devant Varas, & ayans commencé leur batterie à la porte, ainsi qu'il leur estoit commandé, le Marquis de Salusses qui estoit à Savonne oyant la batterie, soudain trouvant deux galleres prestes se meit dedans avecques si peu d'hommes qui se trouverent aupres de luy: commandant au reste des galleres dont avoit la charge le seigneur André d'Orie, & aux autres gros vaisseaux, & mesmes au seigneur de la Fayette. qui pour lors estoit Amiral sur l'armée de mer, qu'ils eussent à le suivre. Approchant le Marquis pres de Varas avec ses deux galleres, & les assiegez l'ayant descouvert prindrent cœur, de sorte qu'en toute diligence se meirent à remparer leur porte ja toute ruinée. Le reste de nostre armée de mer approchant celle des Genevois, commença à les saluer de canonnades: les Genevois ne se sentans suffisants pour soustenir le combat, prindrent le largue, & nostre armée se meit à leur suitte. Dom Hugues de Montcade se voyant abandonné de son armée de mer, & par consequent hors d'esperance d'executer son entreprise, commença à faire sa retraitte droict à Genes, le long de la marine: dequoy le Marquis de Salusses adverty, feit mettre à terre le seigneur de la Mailleraye gentil-homme de la chambre du Roy, nouvellement venu devers luy de la part du Roy, & luy commanda de faire sortir les soldats qui estoient dedans Varas, & les conduire à la suitte dudit Dom Hugues: & que luy avec les galleres, iroit terre

à terre à coups de canon pour les mettre en deſordre, car ils eſtoient contrains de ſuivre le long de la marine, à cauſe des montagnes.

Le ſeigneur de la Mailleraye ſuivant ce qui luy eſtoit commandé, feit telle diligence qu'il meit à vau de routte les quatre mille hommes Imperiaux avec l'ayde des galleres (comme j'ay dit) voyant ledit Montcade ſes gens en routte, print avecques luy les principaux de ſes capitaines, deſquels il avoit fiance, & demeura ſur la queuë pour ſouſtenir l'effort: mais il fut chargé de telle furie qu'il fut prins, & tous ceux qui eſtoient avecques luy. Puis apres les auoir envoyez à Savonne en ſeure garde, noz gens ſuivirent leur victoire juſques à trois mille de Genes, mettans au fil de l'eſpée tout ce qui ſ'en trouva devant eux.

Le Marquis de Saluſſes avecques l'armée de mer ſuivit les galleres juſques à Genes auquel lieu eſtant arrivé trouva l'Amiralle de Genes à la Rade, laquelle il aſſaillit à coups de canon: où, apres long combat, ladite Amiralle ſe rendit, dedans laquelle fut trouvé grand nombre d'artillerie, & munitions & d'autres richeſſes. Auſſi noz galleres pourſuivirent celles des ennemis, dont en prindrent deux. Ce faict, le Marquis avecques les priſonniers & butin ſe retira à Savonne: ſ'il euſt eu armée pour aſſieger Genes auſſi bien par terre que par mer, veu l'eſtonnement qui ſ'eſtoit mis dedans la ville, pour avoir perdu leur chef avecques pluſieurs capitaines & ſoldats, elle eſtoit en grand hazard d'eſtre perdue pour l'Empereur, & remiſe entre les mains du Roy.

*Guerre en Picardie.*

Durant ce temps que le Roy eſtoit devant Pavie, & que monſeigneur de Vendoſme eſtoit demouré Lieutenant du Roy en Picardie, ſe faiſoit ordinairement la guerre guerroyable, un jour à l'avantage de l'un, autrefois de l'autre: & entre autres choſes un jour meſſire Antoine de Crequy, ſeigneur du Pontdormy, Lieutenant du Roy audit païs en l'abſence de mondit-ſeigneur de Vendoſme, partant de Montreul feit une entrepriſe pour mettre vivres dedans Terouenne, & en ce faiſant, tenter la fortune ſ'il pourroit forcer le Neuf-foſſé. Qui eſt une grande tranchée pleine d'eau qui ferme le val de Caſſel, depuis S. Omer juſques à Aire: & à chaque entrée qu'on arrive audit val le long de

ladite tranchée, y a des blocus de terre, que nous appellons boullevers, dedans lesquels se retirent en seureté les soldatts de la guerre d'iceux, estans bien pourveus de grosse & menue artillerie pour garder lesdits passages & entrées dudit val, dedans lequel tous les biens & bestial du païs sont retirez. Ledit seigneur du Pontdormy pour executer son entreprise manda au Baillif de Saurner au Bos, gentilhomme Boulenois ayant credit parmy les soldats, qu'il eust à faire levée dedans ledit païs de mille ou douze cens hommes de pied, & de se trouver le lendemain au village de Foucamberghe sur le soir: auquel jour le seigneur du Pontdormy partant de Montreul, arriva environ deux heures devant soleil couché, ayant avecques luy la compagnie de Monsieur de Vendosme de cent hommes d'armes, conduitte par le seigneur de Torsy son Lieutenant, & la sienne de pareil nombre: & le Comte Dampmartin ayāt cinquante hommes d'armes soubs sa charge. Et ce pendant que la géndarmerie faisoit repaistre les chevaux, il feit entrer dedans Terouenne les vivres qu'il avoit amené de Mōtreul pour faire entendre à l'ennemy qu'il n'estoit venu pour autre occasion que pour ledit ravitaillement: puis environ une heure de nuict, partit dudit Foucamberghe, pour l'execution de sadite entreprise: où par les chemins le vindrent rencontrer les cinquante hommes d'armes de la compagnie du seigneur du Fresnoy, gouverneur de Terouenne, & environ deux cens hommes de pied de ladite garnison, qui amenerent deux longues coulevrines pour forcer lesdits passages. Estant ledit seigneur du Pontdormy arrivé au Neuf fossé avant le jour encores que lesdits blocus fussent pourveus tant d'hommes que d'autres choses necessaires pour la garde d'iceux, si est-ce que le passage fut forcé: & se feit au val un butin inestimable de bestial & d'autres biens. On avoit deliberé de faire la retraitte à Foucamberghe, toutesfois par ce que ceux d'Aire, de Betune, & de Lilliers, estant le seigneur du Pontdormy retiré avecques les grosses forces, pouvoient coupper chemin à ceux de Terouenne, fut conclu de les accompagner jusques au lieu de seureté, avecques la gendarmerie, afin que l'artillerie amenée de Terouenne ne se perdist. Et furent renvoyez les gens de pied & le butin le droict chemin de Foucāberghe. Passāt aupres d'Arques, qui est à demie lieue de S. Omer, la caval-

lerie dudit S. Omer ſortit, ayant mis les gens de pied dedans les carrieres qui ſont aſſez pres de l'Egliſe, pour ſouſtenir leurdite cavallerie: de laquelle une partie ſe jetta à l'eſcarmouche en eſperance de nous amuſer, pendant que ceux d'Aire & de Betune ſe pourroient venir joindre avec eux. L'eſcarmouche ſ'eſchauffa de ſorte qu'en fin les Bourguignons furent renverſez ſur leurs gens de pied. A ladite charge le ſeigneur de Licques, lieutenant du Duc d'Aſcot, lequel ce jour là avoit eſpouſé la ſœur du ſeigneur de Fouquerolles (de laquelle le ſeigneur d'Eſtrée, guidon de mõſeigneur de Vendoſme, avoit eſté ſerviteur) eſtant demouré ſur la queuë pour ſouſtenir ſes hommes, fut chargé par ledit ſeigneur d'Eſtrée & par le ſeigneur de Rum, & fut pris priſonnier: tellement que ce jour là il ne coucha point avecques ſon eſpouſée.

Le ſeigneur du Pontdormy craignant ce que les ennemis attendoient, qui eſtoit que ceux d'Aire, & de Betune, & Liliers ſe vinſſent joindre avecques eux, pour empeſcher ſa retraitte & celle de ceux de Terouenne, vint luy-meſmes retirer l'eſcarmouche: eſtant arrivé pres de Terouenne, au lieu où ſe devoit ſeparer ladite garniſon d'avecques luy, l'alarme vint du coſté d'Aire, où il fut envoyé quelque cavallerie pour entendre que c'eſtoit: la jeuneſſe ſans commandement y alla à la file, en eſpoir un chacun de rompre ſa lance, ainſi qu'eſt la couſtume le plus ſouvent des jeunes gẽtils-hommes de France, de porter peu d'obeiſſance à ceux qui leur commandent. Toute ceſte trouppe ſans chef eſtant arrivée pres un village nommà Roud, environ mi-chemin de Terouenne à Aire, rencontrerent la garniſon dudit Aire & Betune, laquelle venoit en eſperance avec l'ayde de ceux de la garniſon de S. Omer, de pouvoir empeſcher noſtre retraitte: ceux deſdites garniſons d'Aire & Betune pouvoient eſtre le nõbre de huict à neuf cẽs Eſpagnols naturels, & de cinq à ſix cens hommes de pied wallons, & trois cẽs chevaux de leurs ordonnances. L'eſcarmouche ſe dreſſa par noſtre jeuneſſe contre leur cavallerie de ſorte que les plus vieils & les plus ſages des noſtres furent contrains de ſuivre la jeuneſſe pour la conduire: le ſeigneur du Pont-dormy adverty de ladite eſcarmouche, cognoiſſant que d'eſtre là arreſté il n'auroit moyen de ſe retirer à Fouquembergue, ains ſeroit

contraint de loger à Terouënne, qui ne se pouvoit faire sans manger les vivres qui estoient dedans, envoya le Comte de Dampmartin pour faire retirer l'escarmouche. Mais y estant arrivé la trouva si meslée, qu'il estoit impossible de la retirer sans mettre en hazard tous ceux qui y estoient, car le seigneur du Pontdormy avecques la grosse trouppe estoit lieuë & demie en arriere : parquoy se retirans sans avoir personne pour les soustenir, sans aucune difficulté ils eussent esté deffaicts. Le Comte de Dampmartin ayant bien consideré tant la contenance de noz ennemis que de ceux de nostre part, s'arresta sur un hault lieu : & de tous ceux qui venoient à la file des nostres, en feit une masse pour soustenir l'escarmouche, si d'advanture noz gens estoient renversez. Et quand & quand manda au seigneur du Pont-dormy qu'il estoit d'advis qu'il marchast en diligence, autrement il ne voyoit apparence que tout ce qu'il y avoit d'hommes ne fust perdu: car les gens de pied des ennemis approchoient fort, marchans en bon ordre pour soustenir la cavallerie.

Le seigneur du Pontdormy ayant eu cest advertissement ne voulut perdre ce qui estoit là : parquoy feit marcher les enseignes droict au lieu où estoit ledit Cõte de Dampmartin, pour diligemment le secourir, ayant en sa compagnie le nombre de deux cens hommes d'armes. Ce-pendant le Comte de Dampmartin avoit amassé de toutes bandes environ deux cens chevaux, & ne bougea d'où il estoit : mais voyant le seigneur du Pontdormy approché si pres de luy qu'il en pouvoit estre soustenu, chargea les ennemis à toutes brides, & renversa leurs gens de cheval sur leurs gens de pied Espagnols: & y entrant pesle-mesle, les rompit, à la faveur de la grosse trouppe qui arriva au poinct de la charge. Et fut tué à ladite deffaitte le nombre de douze vingts Espagnols, & pris de cinq à six cens. Leur cavalerie durant le combat des gens de pied se sauva de vitesse : vray est que quelques uns des nostres les pourchasserent de si pres, que aucuns entrerent pesle-mesle dedans les barrieres d'Aire, qu'on leur ferma au doz, & entre autres y fut pris des nostres le seigneur d'Estanaie, qui depuis fut guidon de monsieur de Vendosme. Le seigneur du Pontdormy apres ceste deffaicte se retira à Terouenne avecques les prisonniers, qui pouvoient estre le nombre de huict ou neuf cens : &

par-ce qu'il y avoit trop grande ſubjection de les garder, furent tous renvoyez le lendemain pour leur ſoulde de cēt ſols pour mois, retenant ſeulement leurs capitaines pour reſpondans : le ſeigneur d'Eſtrée requis par la dame dont il avoit eſté ſerviteur, luy renvoya le ſeigneur de Licques ſon mary.

QUELQUE temps apres, & envirō quinze jours devant la bataille de Pavie, les ſoldats de la garniſon de Hedin eſtans allez à la guerre, l'un d'eux appellé le Baſtard, fut pris priſonnier des ennemis & mené à Betune: lequel fut par le ſeigneur de Fiénes, gouverneur de Flandres, pratiqué pour luy livrer le chaſteau de Hedin, lequel Baſtard luy dit en avoir bien le moyen: mais qu'il eſtoit beſoing de le rēvoyer ſur ſa foy, faignant d'aller pourchaſſer ſa rançon, à fin de pratiquer un ſien compagnon & fidelle amy qui avoit les clefs du chaſteau, choſe qui luy fut accordée. Lequel eſtant arrivé à Hedin, feit entendre au ſeigneur du Pontdormy les pratiques que faiſoit le ſeigneur de Fiennes par ſon moyen, & que ſon intention eſtoit de luy livrer entre les mains le ſeigneur de Fiénes, le Duc d'Aſcot, & la plus part des grands ſeigneurs de par de-là, avec la garniſon d'Aire & de Betune. Le moyen qu'il meit en avant, eſtoit que ledit ſeigneur du Pontdormy luy adreſſaſt un homme fidele qui euſt la garde des clefs du chaſteau dudit Hedin, & qu'il feroit entendre à l'ennemy qu'il avoit pratiqué ceſt homme: & meſmes ameneroit un des leurs dedans le parc, avec lequel le portier & luy pourroient communiquer, pour donner à l'ennemy plus grande ſeureté de ſon faict. Et qu'au jour aſſigné qu'il ameneroit la trouppe, il viendroit avec celuy lequel premierement il auroit āmené pour communiquer de rechef avecques ledit portier: avec lequel il auroit un ſignal, auquel iceluy portier reſpondroit à leur arrivée, bref les choſes furent arreſtées tant d'une part que d'autre, Le jour prefix le ſeigneur du Pontdormy ſe trouva dedans ledit chaſteau, accompagné de deux cens hommes d'armes environ jour couché: & à ce que le bagage ne fuſt cauſe de deſcouvrir l'entrepriſe, chacun homme d'armes y arriva l'armet en teſte, & la lāce au poing ſans page & ſans varlet. Ledit ſeigneur du Pontdormy avoit ordonné au ſeigneur de Sercu, gouverneur de Hedin, de faire faire à la porte du parc, ſoubs une grande voulte qui eſtoit à l'entrée

*Pratique pour Hedin.*

où l'ennemy devoit arriver, deux ou trois herses coulisses: à fin que si de fortune l'ennemy entroit en si grand nombre dedans, qu'il fust pour forcer le chasteau, on laissast tomber lesdites herses pour la seureté de ladite place: mais à l'arrivée dudit seigneur du Pontdormy les herses n'estoient achevées, dont il advint grãd inconvenient, ainsi qu'il sera dit cy apres. Au devant de ladite porte y avoit un petit ravelin de pierre, par dedans lequel devoient passer les ennemis, qui fut tout pavé de fricassées & feux artificiels couverts de paille, où ceux de dessus la porte devoient jetter feu lors qu'il leur seroit commandé: & devoit le seigneur du Pontdormy, quand il verroit l'ennemy en desordre, monter à cheval pour luy coupper le chemin de sa retraitte.

Les choses ainsi ordonnées, l'ennemy conduit par le Bastard environ minuict arriva à une lieuë pres de Hedin: auquel lieu vindrent deux espies devers monsieur de Fiennes, l'avertir comme le seigneur du Pont-dormy à jour couché estoit arrivé dedans le chasteau de Hedin, avec grand nombre de gendarmerie. Le seigneur de Fiennes pensant estre trahy, voulut faire mettre en pieces le Bastard: mais de grande asseurance il luy dit, que ses espies estoient faulses, & à ce qu'il cogneust la verité, qu'ils le fissent lier de cordes, & qu'ils luy baillassent deux ou trois hommes auec la dague au poing, qui le menassent sur le bord du fossé, & avec eux celuy-mesmes qui par cy devant avoit esté en sa compagnie parler au portier, lequel entendroit bien le signal qu'il avoit avecques luy. Ainsi fut il ordonné, & fut ledit Bastard lié, luy baillant trois ou quatre des plus dispos soldats qu'ils eussent à le tenir, chacun la courte dague au poing pour le tuer s'il faisoit faulte, lequel les mena sur le bord dudit fossé, & y estant arrivé siffla: celuy qui estoit sur la porte luy respondit, alors ledit Bastard luy demanda s'il estoit temps, l'autre dit, Ouy, & que toutes choses estoient preparées, parquoy ils le remenerent à la trouppe: apres lequel rapport les Bourguignons entrerent en plus grande asseurance que jamais, suivant laquelle ils marcherent à la conduitte dudit Bastrd tousjours lié comme dessus, Entrans dedans le parc, trouverent autres espies qui les asseurerent qu'ils estoiẽt trahis: mais le Bastard les persuada de sorte qu'à nul d'eux ils ne voulurẽt adjouster foy, & cõclu-

rent de parachever leur entreprise. Estans arrivez dedans le ravelin, & entiez un nombre d'hommes dedans la porte, le seigneur du Pontdormy qui estoit dessus icelle pour cõmander, voyant que les herses pour estre mal achevées ne pouvoient tomber, commença à crier à ceux qui estoient au dessoubs de luy, qu'ils eussent à jetter le feu, craignant qu'il entrast si grand nombre qu'il fust forcé là dedãs: mais la fortune fut telle que celuy de dessoubs luy jettant le feu mal à propos, iceluy du Pontdormy ayant la bouche ouverte pour parler, luy entra le feu par la bouche qui luy brusla les entrailles. Si est-ce que soudain il cõmanda que le seigneur de Canaples son nepveu montast à cheval pour executer leur entreprise, mais il se trouva qu'il avoit le visage tout bruslé sans apparence ne forme de visage, n'ayant moyen de monter à cheval: parquoy l'execution demoura. Telle fut l'issue de ladite entreprise : le seigneur du Pontdormy mourut deux jours apres, à la mort duquel le Roy perdit un bon & affectionné serviteur, & grand homme de guerre: il mourut des Bourguignõs environ quatre vingts ou cent de ceux qui estoient entrez au ravelin, lesquels furent bruslez. Le Bastard entra le premier dedans le chasteau qui sauva la vie à ceux qui le tenoient lié & les feit ses prisonniers. Les Bourguignons s'en allerent en effroy, pensans tousjours estre suivis, ne sçachans rien de l'inconvenient avenu au seigneur du Pontdormy : tellement qu'une grande part se perdit parmy les bois sur leur retraitte. Il y a grande apparence que sans l'inconvenient dudit seigneur du Põtdormy ils estoient tous deffaicts (car la nuict n'a point de honte) & en hazard qu'il eust entré pesle-mesle ou dedans Betune ou dedans Aire, estans les ennemis en tel effroy: eux mesmes depuis me l'ont confessé.

*Mort du seigneur du Pontdormy.*

En ce temps mourut dedans Pavie le capitaine general des Lansquenets, soupeçonné d'avoir esté empoisonné : ayant doubte Antoine de Léve qu'il eust intelligence avecques le Roy, dõt jamais ne fut cogneu autre chose. Au mesme tẽps, estant l'armée Imperiale renforcée & joincte ensẽble, le Vice-Roy de Naples delibera d'aller secourir Pavie: mais par-ce que le payement luy estoit failly, & qu'il avoit grand doubte que les soldats ne fissent difficulté de marcher, fut conclu entre tous les chefs que le Marquis de Pesquaire appelleroit en cõcion les Espagnols, desquels il

*Siege devant Pavie.*

estoit General, pour trouver moyen de leur persuader de marcher au combat, ce qu'il feit: leur remonstrant les victoires que par cy devant ils avoient obtenues soubs sa cõduitte,& que ceste seule victoire seroit la remuneration de tous leurs labeurs: car prenans un Roy de France avecques les Princes de son sang, & la principale noblesse de son Royaume,ce seroit tout à un coup aquerir honneur & chevance. Leur remonstrant pareillement que la victoire estoit apparente pour eux, estant l'armée du Roy ruinée pour le long temps qu'elle avoit campegé, & separée en divers lieux,comme à Naples, Savonne,& Milan: concluant par là qu'il ne restoit qu'à l'entreprendre, que la victoire ne fust seure. Les Espagnols tant pour la creance qu'ils avoiẽt audit Marquis,q̃ pour le grand butin qu'il leur promettoit, luy offrirent de vivre ou de mourir avec luy, & de le suivre en tous lieux & dangers qu'il les voudroit conduire,& sans argent, moyennant qu'ils eussent vivres dont ils se peussent substanter. Les Allemans estans avertis de la responce des Espagnols,la feirent sẽblable,disans qu'ils n'estoient moins gens de guerre que la nation Espagnolle: lesquelles choses entendues,le Vice-Roy,le Duc de Bourbon, & le Marquis de Pesquaire conclurent d'executer leur entreprise chaudement, ce pendant que leurs hommes estoient en bonne volonté.

*Prise de Castel S. Ange pres Pavie.*

Le Roy adverty de la deliberation de son ennemy,sçachant que sur le chemin de Laude à Pavie, y avoit un chasteau nommé Castel sainct Ange, duquel dom Petre de Gonzague, frere du seigneur Federic de Bozzolo avoit la charge de par le Roy: & craignãt que l'ennemy ne surprint ladite place, qui estoit d'importance pour rompre les vivres de l'ennemy,s'il venoit devant Pavie,y envoya le Mareschal de Chabanes, & ledit Federic de Bozzolo pour la visiter,& la pourveoir de ce qu'elle avoit besoing. Ce qu'ils firent,& s'en retournans au camp laisserent audit chasteau huict cens hommes de pied Italiens, & deux cens chevaux soubs la charge dudit Dom Petre. Noz ennemis ayans (cõme j'ay dit) uny toutes leurs forces, partirent de Laude & s'en vindrẽt loger à Marignan, pour tenter si noz gens qui estoient à Milan la voudroient abandonner, pour se venir joindre à nostre armée: mais cognoissans que le seigneur de la Trimouille n'en avoit aucune volonté, changerent

de dessein.

e dessein, & tournerent la teste droict à Castel S. Ange, our mettre en liberté le grand chemin de Laude à Pavie, our plus aisément faire suivre les vivres. Estás arrivez au-it lieu de S. Ange, firent en diligence leurs approches, & irent leurs pieces en batterie, puis ayans faict breche, don-erent un assault, auquel ils furent repoussez : mais en fin oz gens voyans la diligence que faisoient leurs ennemis, estonnerent & se rendirent à la discretion du Vice-Roy, quel retint les capitaines prisonniers, & licentia les sol-its sans armes, leur faisant faire serment de ne porter d'un ois les armes contre l'Empereur.

Le Roy estant averty de la prise du Castel S. Ange, se nt pour asseuré d'avoir la bataille : à raison dequoy il mã-querir le seigneur de la Trimouille qui estoit à Milan ecques les forces qu'il avoit, laissant dedans la ville le sei-ieur Theodore Trivulce, & le seigneur de Chandiou ca-taine de la justice, avecques quelque nombre d'hommes our la garde des tranchées du chasteau : & de toutes parts ssembla ses forces, hors mis le Marquis de Salusses (que y dit cy devant estre du costé de Genes) & quelques gens ui estoient dedans les chasteaux pour tenir les chemins urs. Peu de temps au paravant, le Roy avoit retiré à son rvice le seigneur Iean de Medicis, ayant soubs sa charge ois mille hommes de pied & trois cens chevaux legers: quel seigneur Iean venant au service du Roy, avoit prati-é pour le service dudit seigneur plusieurs capitaines Ita-ns, & entre autres le Comte Guy de Rangon, homme de ande reputation parmy les gens de guerre, & son frere le omte Francisque de Rangon. Vous avez bien entendu r cy devant comme un seigneur Palvoisin avoit eu la te- couppée à Milan dés l'an mille cinq cẽs vingt & un: tou tfois ledit seigneur Iean reconcilia avecques le Roy, Iean dovic Palvoisin son frere, homme qui avoit le moyen de faire service. Le Roy pour empescher ses ennemis de ttre vivres dedans Pavie, vint loger en une valée sur un it ruisseau nõmé la Vermicule, par lequel estoit besoing l'ennemy passast pour secourir les assiegez. Et outre ce-manda querir mille Italiẽs nouvellement venus de Mar-le à Savonne, lesquels passans par Alexandrie las & tra-llez du long chemin, furent surpris de la garnison dudit u d'Alexandrie, & furent deffaicts.

*Iean de Medicis au service du Roy.*

*Prise de Chiavenne.*

ENVIRON ce temps, Iean Iacques de Medicis, autrement dit le Medequin Milanois Castelan de Muz, qui est un chasteau sur le lac de Come, sur les confins des Grisons, estant au service du seigneur Sforce sçachant qu'il y avoit six mille Grisons nouvellement venus au service du Roy devant Pavie, voulut chercher moyen de divertir lesdits Grisons, & les faire retourner en leurs païs. Estant adverty qu'il y avoit un chasteau de l'obeissance desdits Grisons nommé Chiavenne, sur l'autre costé du lac (dont le capitaine ne se doutant de rien, pour estre en paix, s'en alloit tous les jours proumener sans compagnie assez loing de sa place) trouva moyen de se jetter en embuscade au lieu où il avoit accoustumé de se proumener, & y arriva si à propos, que le Castellan sorty à l'accoustumée, tomba en ladite embuscade : parquoy il fut pris & mené soudain devant ladite place, auquel lieu estant arrivé ledit Medequin, tenant l'espée nue, appella la femme dudit Castellan, l'asseurant qu'où elle faudroit de luy ouvrir la porte du chasteau, il coupperoit la teste à son mary: la femme craignant de le perdre, ouvrit la porte audit Medequin, & soudain trois mille hommes qu'il avoit embusquez pres de là se vindrent joindre avecques luy, de sorte qu'ils se saisirent de la place, puis l'ayant pourveue comme elle meritoit, se retira à Muz. Les Grisons avertis de ceste perte, entrerent en telle crainte, pensans qu'il y eust autres praticques sur leurs places, qu'ils manderent aux six mille Grisons de leur nation qui estoient au service du Roy devant Pavie, qu'ils eussent à se retirer pour la conservation de leur patrie : lesquels apres ledit mandement, quelques remonstrances qu'on leur sceust faire, & mesmes la honte qui leur estoit mise en avant, d'abandonner un Prince prest à combatre, ayans pri[s] sa soulde & faict le serment, ce-nonobstant ils s'en allerent cinq jours devant la bataille. Qui fut telle defaveu[r] pour le Roy que vous pouvez estimer, veu mesmemét qu[e] le camp de l'ennemy n'estoit logé qu'à demy mille d[e] nous: neantmoins pour lesdicts defaveurs jamais le Roy n[e] voulut changer d'opinion. Quelques uns luy persuadoien[t] de se retirer à Milan, attendant que l'armée Imperialle [se] consommeroit par faulte de payement, car faillant la pay[e] les vivres faillent: mais estant Prince magnanime, ou Di[eu] l'ayant ainsi ordonné, ne voulut oncques tourner la test[e]

ailleurs que devers l'ennemy.

Le Roy avoit aussi depesché le Palvoisin, duquel n'agueres avons parlé, avecques argent pour lever bon nombre de gens de cheval & de pied, & aller surprendre Cremone qui n'estoit gardée que de cinq ou six cens hõmes de pied: & par apres lever les vivres au camp Imperial qui approchoit de Pavie. Ledit Iean Ludovic Palvoisin ayant mis ensemble deux mille hõmes de pied, & quatre cens chevaux, attendant autres trois ou quatre mille hommes de pied, qui luy venoient de renfort, alla loger sur le Pau à Cazal Majour. Le Duc Sforce qui estoit dedans Cremone, craignant que le Comte Guy de Rangon se vint joindre avecques le Palvoisin, delibera avant que leurs forces fussent unies de le surprendre: & pour cest effect leva un taillon dedans Cremone, dont il assembla jusques au nombre de deux mille hõmes de pied & quelque cavallerie, desquels il donna la charge au seigneur Alexandre Bentivolle, lequel incontinant print son chemin droit à Cazal Majour. Ledit seigneur Palvoisin s'estimant suffisant pour le combatre en campagne, comme mal-avisé, abandõna son fort, dont mal luy print: car s'il y fust demouré, le lendemain le Comte Francisque de Rangon, frere du Comte Guy le venoit secourir. Le Palvoisin estant sorty en campagne, marcha droict à ses ennemis, & d'abordée mist à vau de route toute la cavallerie du Duc de Milan: mais arrivant le Comte Alexandre Bentivolle avecques les gens de pied, fut tellement combatu tant d'une part que d'autre, que ledict Palvoisin fut porté par terre, & pris prisonnier, & tous ses gens mis à vau de routte, chose qui donna grande defaveur aux affaires du Roy.

*Iean de Medicis blessé.*

Ceux de Pauie voyans le logis du seigneur Iean de Medicis mal gardé, firent une saillie sur luy, lesquels trouvans son guet un peu foible, le forcerent, & taillerent en pieces grand nombre de ses soldats, devant qu'ils eussent le loisir de prendre les armes. Ledit seigneur Iean malcontant d'avoir eu ceste bastonnade, se voulut venger, parquoy dressa une amorse à ceux de la ville, lesquels sortirent pensans faire comme l'autre coup; mais ils furent deceus: car le seigneur Iean ayant mis double embuscade, l'une dedans des fossez pres de la ville, l'autre assez loĩg les Espagnols suivãs ceux qui premiers les avoiẽt attaquez, ayãs la cognoissance

de l'embuſcade qui eſtoit un petit loing, ſe mirent à faire leur retraitte, mais celle qui eſtoit pres la ville leur couppa chemin: tellement que leſdits Eſpagnols ſe trouverent entre deux trouppes, ſi bien fermez que tout ce qui eſtoit ſorty fut mis au fil de l'eſpée. Et à ladite faction fut bleſſé ledit ſeigneur Iean d'une arcbouzade au tallon, dont il fut contrainct de ſe faire porter hors du camp, qui fut une grande perte pour nous: car c'eſtoit un grand homme de guerre. Ses ſoldats eſtans ſans chef ſ'esbanderent de ſorte qu'ils revindrét à rien, finablement tãt les Griſons, que ceſte trouppe affloibliret noſtre armée de huict mille hõmes. Au meſme temps le ſeigneur Albert Comte de Carpy, ambaſſadeur pour le Roy à Rome luy mãda par pluſieurs fois de la part du Pape, que ſur tout il euſt à ſe donner de garde de hazarder la bataille: car il eſtoit aſſeuré que temporiſant quinze jours les Imperiaux ſeroient en telle neceſſité, par faulte de payement, que leur armée ſ'en iroit en fumée: ayans perdu tout le moyen d'avoir deniers, ne tenans plus la ville de Milan, & eſtant l'armée de monſieur d'Albanie la plus forte au Royaume de Naples. Qui eſtoient les deux moyens deſquels l'Empereur ſ'eſtoit aydé par cy devant, pour avoir deniers: mais le Roy comme predeſtiné en la volonté de Dieu d'avoir mauvaiſe fortune, demoura tousjours en ſa premiere opinion, de ne ſe vouloir retirer de devant ſon ennemy.

*Occaſions de la bataille de Pavie.*

OR eſt-il que ce n'eſtoit la deliberation du Vice-Roy de Naples, ny du Duc de Bourbon de donner la bataille au Roy, ſi l'occaſion ne ſ'y preſentoit à leur advantage: mais ſeulement eſſaier de gaigner le logis de Mirabel pour retirer leurs hommes qui eſtoient dedans la ville, & le refreſchir de nouvelles gens, toutesfois cela ne ſe pouvoit faire ſans paſſer à la teſte de noſtre camp. Et par-ce que le Roy eſtoit campé en lieu fort, ſe preparerent à deux effects, ſçavoir eſt ſi on les vouloit empeſcher de paſſer, & le Roy ſortoit de ſon fort à ceſte fin, le combatre: ſinon, paſſeroient outre. Or eſtoient venus les Imperiaux loger hors du parc, du coſté de devers la Chartrouſe, à la portée du canon de noſtre camp: auquel lieu peu de jours apres ils commencerent la nuict à ſapper la muraille du parc, de ſorte que deux heures devant le iour, feſte de S

Matthias mille cinq cens vingt-quatre, feirent renverser quarante ou cinquante toises de ladite muraille: laquelle estant tombée, firent passer par devers nostre camp par ladite breche deux ou trois mille arcbouziers Espagnols, accompagnez de quelques chevaux legers, ayant chacun une chemise blanche sur leurs armes pour se recognoistre, parce que le jour encores n'estoit clair. Puis suivit lesdits arcbouziers un bataillon de quatre mille, tant Lansquenets qu'Espagnols des vieilles bandes meslez ensemble, apres lequel marchoient trois bataillons, l'un d'Espagnols & deux de Lansquenets, avecques deux grosses trouppes de gendarmerie sur les esles: tous lesquels prindrent le chemin de Mirabel, laissans l'armée du Roy à leur main gauche, ne voulans (comme j'ay dit) l'assaillir, par-ce qu'il estoit logé en lieu trop avantageux.

Ie vous ay dit cy dessus qu'il falloit que noz ennemis passassent à la teste de nostre armée: parquoy le seigneur Iacques Galliot seigneur d'Assié, Seneschal d'Armignac, Grand-maistre de l'artillerie de France, avoit logé son artillerie en lieu si avantageux pour nous, qu'au passage de leur armée ils estoient contraints de courir à la fille pour gaigner un vallon, afin de si mettre à couvert de ladite artillerie: car coup à coup il faisoit des breches dedans leurs bataillons, de sorte que n'eussiez veu que bras & testes voler. Qui fut cause que le Roy les voyant à la file, se persuada que l'ennemy estoit en effroy: avecques un rapport qui luy fut faict, que la compagnie du Duc d'Alençon, & du seigneur de Brion avoient deffaict quelque nombre d'Espagnols qui vouloient passer à nostre main droicte, & qu'ils avoient gaigné quatre ou cinq pieces de menue artillerie: lesquelles choses mises ensemble, furent cause que le Roy abandonna son avantage pour aller chercher ses ennemis, tellement qu'il couvrit son artillerie, & luy osta le moyen de jouer son jeu.

Les Imperiaux se voyans hors du danger de nostre artillerie, & le Roy qui les venoit chercher: la teste qu'ils avoient dressée vers Mirabel, la retournerent vers le Roy, ayans esbandé deux ou trois mille arcbouziers parmy leur gendarmerie. Le Roy ayant en sa main dextre le bataillon de ses Suisses qui estoit sa principale force, marcha droict au Marquis de S. Ange, qui menoit la premiere trouppe de

leur gendarmerie: laquelle il rompit, & y fut tué ledit Marquis de S. Ange: mais les Suisses qui quand & quand devoient attaquer un bataillon de Lansquenets Imperiaux, qui faisoit espaule à leurdite gendarmerie, en lieu de venir au cõbat, se retirerent le chemin de Milan pour se sauver. Noz Lãsquenets qui ne pouvoient estre plus de quatre ou cinq mille, desquels avoit la charge François monsieur de Lorraine, frere du Duc de Lorraine, & le Duc de Sowthfolk Rose-Blãche, marcherẽt la teste baissée droict au gros batailllõ Imperial, qui venoit charger le Roy: mais estãt peu de nombre (comme j'ay dit) furẽt enveloppez de deux gros bataillons d'Allemans, & en bien combatant furent deffaicts. Si les Suisses eussent faict le semblable, la victoire estoit douteuse, & moururẽt audict cõbat ledit François mõsieur de Lorraine, & le Duc de Sowthfolk, & leurs soldats n'ẽ eurẽt pas moins. Le Roy (ainsi que j'ay predit) ayãt deffaict la premiere trouppe qu'il avoit trouvée, estans ses Lãsquenets deffaicts, & ses Suisses retirez, tout le fais de la bataille tõba sur luy: de sorte qu'ẽ fin sõ cheval luy fut tué entre les jãbes, & luy blessé en une jãbe, & de ceux qui estoient pres de luy furent tuez l'Amiral de Bonnivet le seigneur Loys de la Trimouille, aagé de lxxv. ans, le seigneur Galeas de S. Severin grãd Escuier de Frãce, le seigneur de S. Severin premier Maistre d'hostel du Roy, le seigneur de Maraphin aussi son premier Escuier d'escuyerie: & furent pris le Mareschal de Foix, & le Bastard de Savoye Grand-maistre de Frãce, lesquels depuis moururẽt des blessures qu'ils y receurẽt. Le Cõte de S. Pol y fut pris pres du Roy, estãt blessé tãt au visaige qu'ailleurs, si qu'õ en estimoit plustost la mort q̃ la vie: toutesfois il fut guery dedans Pavie, où il fut mené. Le Mareschal de Chabanes avecques l'advantgarde dont il avoit la charge, combatoit de l'autre, lequel n'eut meilleure fortune q̃ les autres: car estant nostre armée tant ruinée que plus ne pouvoit, n'y eut ordre qu'il peust sovstenir le faiz de son costé: parquoy tõba soubs icelluy & fut tué sur le lieu, & la plus part de ceux qui estoient avecques luy eurent pareille fin. Le Mareschal de Montmorency, qui le jour precedant avoit esté envoyé avecques cent hommes d'armes & mille hommes de pied François, qui estoient (ce me semble) soubs la charge du seigneur de Bussy d'Amboise, & deux mille Suisses à S. Lazare pour garder un

paſſage : auquel lieu eſtant arrivé il eſtoit demouré en armes juſques au poinct du jour, qu'il ouyt l'artillerie tirer, ſe retira pour ſe venir joindre avecques le Roy, mais ce fut trop tard : meſmes il fut empeſché de ce faire, car il fut enveloppé, deffaict & pris avant qu'il ſ'y peuſt joindre, auſſi desja la ruine tomboit ſur nous.

REVENONS où j'ay laiſſé le Roy à pied, eſtant par terre fut de tous coſtez aſſailly & preſſé de pluſieurs de bailler ſa foy: ce qu'il ne vouloit faire, & tousjours tant qu'alaine luy dura ſe deffendit, encores qu'il cogneuſt qu'il ne pouvoit reſiſter à la volonté de Dieu: mais il craignoit pour les querelles que desja il voioit entre les Imperiaux pour le butin, qu'eſtant rendu par deſpit l'un de l'autre ils le tuaſſent. A l'inſtant y arriva le ſeigneur de Pomperant, duquel j'ay parlé, qui ſ'en eſtoit allé avecques monſieur de Bourbon, pour avoir tué le ſeigneur de Chiſſé à Amboiſe, lequel ſoudain ſe meit à pied aupres du Roy, l'eſpée au poing, & feit retirer chacun d'aupres de ſa perſonne, juſques à ce que le Vice-Roy de Naples arriva, auquel le Roy bailla ſa foy. Le Duc d'Alençon, lequel avoit la conduitte de l'arriere-garde, voyant l'armée deffaicte, le Roy pris, & n'y avoir eſperance de reſſource, par le conſeil de ceux qui eſtoient pres de luy, avecques ſi peu qu'il avoit de reſte, ſe retira par deſſus le pont qu'avions faict ſur le Teſin. Le ſeigneur Theodore Triwlce, & le ſeigneur de Chandiou, qui eſtoient dedans Milan, avertis de la ruine de noſtre armée, ſe retirerent en France avecques leurs gens.

EN ladicte bataille moururent & furent pris pluſieurs gens de bien, & entre les morts le Mareſchal de Chabanes, meſſire Loÿs ſeigneur de la Trimouille, Guillaume Gouffier, le ſeigneur de Bonnivet Amiral de France : le Baſtard de Savoye Grand-maiſtre de France mourut priſonnier, le Mareſchal de Foix, Galeas de S. Severin grand Eſcuyer, François monſieur de Lorraine, le Duc de Sowthfolk, le Comte de Tonnerre, le ſeigneur de Chaumont, fils du feu Grand-maiſtre Charles d'Amboiſe, le ſeigneur de Buſſy d'Amboiſe, le Baron de Buzácez, le ſeigneur de Beaupreau, & un ſi grand nombre d'autres que j'ennuiroye le lecteur de les nommer. Des priſonniers le Roy Henry de Navarre, le Comte de S. Pol, Loÿs monſieur de Nevers, le ſeigneur

*Morts & priſonniers en la bataille de Pavie.*

de Fleuranges, fils de mesſire Robert de la Marchk, le Mareſchal de Montmorency, le ſeigneur de Brion, le ſeigneur de Lorges, le ſeigneur de la Rochepot, le ſeigneur de Montejan, le ſeigneur d'Annebault, le ſeigneur de la Rochedumaine, le ſeigneur de la Mailleraye, le ſeigneur de Montpeſat, le ſeigneur de Boiſy, le ſeigneur de Curton, & le ſeigneur de Langey, avecques ſi grand nombre d'autres que les nommer ſuffiroit pour emplir mon livre. Des ennemis eſtans victorieux je ne m'amuſeray à les nommer, car qui a la victoire n'eſtime avoir riens perdu, je le laiſſe à la diſcretion des lecteurs.

***

FIN DV SECOND LIVRE.





TROISIESME LIVRE DES
# MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DV BELLAY.



ADAME Loyſe de Savoye Ducheſſe d'Anjou & d'Angouleſme, mere du Roy, que je vous ay dict eſtre demourée Regente en France, ayant eu ces nouvelles, on peult eſtimer le deſplaiſir qu'elle en porta, voyant ſon fils captif, & l'armée de France ruinée : toutesfois comme femme de vertu, delibera remedier à ce qui luy ſeroit poſſible. Et pour ceſt effect, manda querir les Princes & ſeigneurs qui eſtoient demourez en France, & entre autres le Duc de Vendoſmois, qui eſtoit demeuré Gouverneur & Lieutenant du Roy en Picardie & l'Iſle de France, le Duc de Guiſe qui eſtoit demouré Lieutenant du Roy en Champagne & Bourgongne, & le ſeigneur de Lautrec Gouverneur de Guienne, & Lieutenant du Roy en Languedoc : leſquels apres avoir pourveu à leurs frontieres, ſe retirerent à Lion devers elle. Le Duc de Vendoſmois partant de Picardie pour venir à Lion devers madicte dame, arrivé à Paris, luy fut remonſtré par quelques uns de ladicte ville & meſmes par de gros perſonnages Conſeillers de la Cour de Parlement, que luy eſtant la premiere perſonne & plus proche du ſang, pour eſtre le Roy priſonnier, meſſieurs ſes enfans en bas aage, le Duc de Bourbon revolté de l'obeïſſance du Roy, le Duc d'Alençon n'eſtant encores de retour à Lion, à luy ſeul appartenoit le gouvernement du Royaume : & que ſ'il le vouloit entreprendre, la ville de Paris avecques toutes les autres bonnes ville d'iceluy luy aſſiſteroient à ceſte fin. Ie penſe

*Ordre donné aux affaires de Frãce par madame la Regente, apres la priſe du Roy.*

*L'auteur eſtoit pour lors à Lion.*

que l'occasion qui les mouvoit, estoit pour la haine qu'ils portoient au Chancelier Antoine du Prat, par le conseil duquel ils ne vouloient estre gouvernez. Charles Duc de Vendosmois considerant que ceste novalité ne seroit seulement la ruine du Roy, mais aussi du Royaume, & que ma dame la Regente ayant pris le maniement des affaires depuis le partement du Roy, eust trouvé estrange de s'en desister, & que finablement il en sourdroit une partialité en ce Royaume qui causeroit la ruine entiere de ceste Monarchie Françoise, leur feit responce qu'il se retireroit à Lion où tous les Princes se devoient assembler, & que là seroit avisé au faict du Roy & du bien public, enquoy il feit grand service à la couronne & au Royaume: car plusieurs demandoient novalitez, & ne leur estoit besoing que d'vn chef pour ce faire, & leur servir de couverture: estant mondit-seigneur de Vendosme arrivé à Lion, fut ordonné chef du conseil de France.

MADAME la Regente (comme j'ay predit) en toute diligence regarda de pourveoir aux choses concernantes la tuition de ce Royaume: premierement elle manda au seigneur André d'Orie, general des galleres du Roy, & au seigneur de la Fayette, qui estoit Vice-Amiral des navires tous à Marseille, qu'ils eussent à faire voile & s'en aller au Royaume de Naples, pour rapporter en France le Duc d'Albanie avecques l'armée qu'il avoit menée: car par terre il n'y avoit ordre de le retirer, pour estre noz affaires en Italie trop defavorisées. Ce qui fut faict, & se retira ledict Duc d'Albanie sans riens perdre, horsmis quelques uns qui estoient devant avecques le seigneur d'Esguilly à Velittre, qui eurent la chasse par les Colonnois jusques dedans Rome, où ils furent recueillis par la part Vrsine. En apres ordonna que tous les capitaines & soldats revenans de la bataille fussent payez de ce qui leur estoit deu, & à la plus-part feit donner argent pour payer leurs rançons: puis estant le Marquis de Salusses Michel Antoine retourné de Savonne, où il estoit demeuré Lieutenant du Roy, & le Comte Ludovic de Belle-joyeuse avecques luy, ayant la charge de deux cens hommes de pied Italiens, iceluy Ludovic avec sadicte charge fut envoyé en Bourgongne pour faire teste aux ennemis, si par la Frãche-Comté ils vouloiẽt descendre. Puis sçachant que le Roy d'Angleterre suivant

le traitté qu'il avoit faict avecques l'Empereur, devoit estre à Douvres avecques son armée, prest à s'embarquer pour descendre à Callaiz, envoya ses ambassadeurs qui estoit Iean Iouachin Genevois, pour luy faire entendre la fortune advenue au Roy son fils: le priant ne vouloir assaillir un Prince prisonnier, mais vouloir entendre à quelque traitté gracieux avecques le conseil de France. Le Roy d'Angleterre craignant que l'Empereur ne se voulsist faire si grand, qu'apres il luy courust sus, tourna sa malveillance envers le Roy en amitié: de sorte qu'il traitta avecques madame & le conseil de France: promettant tout le secours qui luy seroit possible, tant d'hommes que d'argent pour mettre le Roy en liberté: & encores que son armée luy eust beaucoup cousté à mettre ensemble, n'en demanda toutesfois aucune recompense, & la licentia.

En ce temps se leva en Allemagne un populaire, qui vouloient maintenir tous les biens estre communs, soubs lequel pretexte se meirent ensemble quatorze ou quinze mille villains pour marcher droict en Lorraine, & de la en France, estimans pouvoir tout subjuguer: par-ce qu'ils avoient opinion que la noblesse de France estoit morte à la bataille. Lesquels païsans assemblez, par-tout où ils passoient pilloient les maisons des gentils-hommes, tuoiēt femmes & enfans avecques cruauté inusitée. Pour à quoy obvier, monsieur le Duc de Guise, & le Comte de Vaudemont son frere, apres avoir assemblé toutes les garnisons de la Bourgongne & Champagne, tant de cheval que de pied: & entre autres le Comte Ludovic de Belle-joyeuse, (duquel j'ay parlé cy devant, qui avoit deux mille hommes de pied Italiens) marcherent au devant de la furie de ce peuple: lequel ils rencontrerent à Saverne au pied de la montagne, tirant le chemin de Strasbourg. Et encores qu'ils fussent quinze mille contre six mille, se fians lesdicts seigneurs à leur gendarmerie, les chargerent & les deffirent, & taillerent tous en pieces, horsmis ceux qui se sauverent à la montagne: & y moururent de ce populaire de huict à dix mille hommes, & des nostre peu, & entre autres de nostre part y furent tuez le capitaine S. Malo, & le seigneur de Betune, capitaine de la garde dudit Duc de Guise. Onc depuis ceste deffaicte ne fut nouvelles que ceste canaille se deust rassembler.

MADAME la Regente ny le conseil de France ne trouverent bonne l'entreprise dudit Duc de Guise, d'avoir hazardé les forces que nous avions ensemble, pour soustenir un effort, au cas que l'armée victorieuse d'Italie eust marché en ce Royaume, mais bien en prist. Dom Charles de Lannoy Vice-Roy de Naples, Lieutenant general de l'Empereur en Italie apres la bataille gaignée fut en grande pensee du moyen qu'il pourroit tenir pour contenter son armée: n'ayant argent pour la payer de trois ou quatre mois qui luy estoient deuz, & craignoit q̃ les soldats se mutinans ne cherchassent le moyen par force d'avoir le Roy entre leurs mains pour seureté dudit payemẽt. Pour à quoy obvier, il mena le Roy au desceu de sadite armée à Pisqueton, place forte sur la riviere d'Adde, le baillant en garde au seigneur Alarçon Espagnol, auquel l'Empereur avoit grande fiance. Puis chercha les moyens de trouver deniers pour contenter lesdits soldats: il eut du Pape Clement cent cinquante mille francs, du Duc de Ferrare quarante mille, les Venitiens offrirent luy en bailler bonne somme, mais par-ce que le Vice-Roy les vouloit contraindre à plus grãde quotisation, ils temporiserent de sorte qu'ils ne baillerent rien. Estant le Roy à Pisqueton, y sejourna jusques a-

*Ce que feit le Vice-Roy de Naples apres la bataille.*

1525. pres Pasques, que l'on comptoit mille cinq cẽs vingt-cinq, que l'Empereur estant en Espagne envoya devers luy le seigneur du Reux son Grand-maistre, avecques articles par lesquels il demandoit que le Roy investist monsieur de Bourbon de la Comté de Provence, & du Dauphiné, pour joindre avecques les terres desquelles ledit seigneur de Bourbon avoit au paravant jouy, & le tout estre erigé en Royaume, duquel il ne recognoistroit superieur. Par mesme moyen que le Roy luy remist entre ses mains le Duché de Bourgongne, & autres plusieurs articles que je laisse, cõme non raisonnables à demander. Auquel seigneur du Reux fut respondu par le Roy: je suis marry dequoy l'Empereur vostre maistre vous a donné la peine de venir en poste de si loing, pour m'apporter articles si desraisonnables: vous luy direz de ma part que j'aymeroy mieux mourir prisonnier que d'accorder ses demandes, luy faisant entendre que mon Royaume est encores en son entier, lequel pour ma delivrance je ne vueil endommager: & s'il veult venir à traittez, il fault qu'il parle autre langage.

*Articles envoyez par l'Empereur pour la delivrance du Roy.*

PENDANT ce temps le comte de S.Pol, qui estoit sorty de prison ayant praticqué ses gardes, le Comte de Vaudemont,& le Marquis de Salusses Michel Antoine faisoiét dresser quelque praticque avecques aucuns Princes & capitaines d'Italie, de laquelle estoit conducteur le Comte Francisque de Pontresme: esperans trouver moyen d'empescher que le Roy ne fust transporté hors du Duché de Milan,& que le temps ameneroit, que les Potentats d'Italie craingnans que l'Empereur ne se vousist faire Monarque, puis a pres les suppediter, dresseroient armée pour mettre le Roy en liberté, dequoy le Vice-Roy de Naples ayant eu quelque vent,feit entendre au Roy qu'il avoit seureté de l'Empereur,& luy en mõstroit lettres que là où il se passeroit en Espagne, leurs deux majestez apres avoir parlé ensemble feroient une paix finale, par laquelle il seroit mis en liberté. Le Roy ayant cognoissance que monsieur de Bourbon estoit passé en Espagne, & que les propos du mariage dudit seigneur de Bourbon & de Madame Aleonor seur de l'Empereur se continuoient, & qu'on en esperoit la conclusiõ,resolut & accorda de son passage, encores que plusieurs de ses serviteurs ne fussent de ceste opinion: & l'occasion à ce le mouvant, estoit qu'il esperoit qu'estant arrivé en Espagne, ladite dame Aleonor aimeroit mieux espouser un grand Roy comme le nostre, qu'un Prince desherité. Parce moyen elle pourroit divertir l'Empereur son frere de ceste opinion, car advenant le mariage dudit Bourbon & d'elle, c'estoit mettre la guerre dedans le cueur de son Royaume,veu les demandes que desja luy avoit faictes le seigneur du Reux au nom de l'Empereur. Il estoit apparant que ledit Empereur favorisoit de ses forces ledit seigneur de Bourbon espousant sa sœur : mais il falloit que le Roy fournist pour sa conduicte six de ses Galleres qui estoient à Marseille,lesquelles seroient armées d'Espagnols, & qu'il feit desarmer les autres pour la seureté dudict passage: chose que le Roy trouva bonne,& depescha le seigneur de Montmorency, Mareschal de France pour cest effect devers madame la Regente sa mere.

LEDIT de Montmorency estant arrivé à Lion devers ladicte dame, luy fit entendre l'intention du Roy, chose qu'elle & son conseil trouverent bonne: esperant par ce

que l'occasion qui les mouvoit, estoit pour la haine qu'ils portoient au Chancelier Antoine du Prat, par le conseil duquel ils ne vouloient estre gouvernez. Charles Duc de Vendosmois considerant que ceste novalité ne seroit seulement la ruine du Roy, mais aussi du Royaume, & que madame la Regente ayant pris le maniement des affaires depuis le partement du Roy, eust trouvé estrange de s'en desister, & que finablement il en sourdroit une partialité en ce Royaume qui causeroit la ruine entiere de ceste Monarchie Françoise, leur feit responce qu'il se retireroit à Lion où tous les Princes se devoient assembler, & que là seroit avisé au faict du Roy & du bien public, enquoy il feit grand service à la couronne & au Royaume: car plusieurs demandoient novalitez, & ne leur estoit besoing que d'vn chef pour ce faire, & leur servir de couverture: estant mondit-seigneur de Vendosme arrivé à Lion, fut ordonné chef du conseil de France.

MADAME la Regente (comme j'ay predit) en toute diligence regarda de pourveoir aux choses concernantes la tuition de ce Royaume: premierement elle manda au seigneur André d'Orie, general des galleres du Roy, & au seigneur de la Fayette, qui estoit Vice-Amiral des navires tous à Marseille, qu'ils eussent à faire voile & s'en aller au Royaume de Naples, pour rapporter en France le Duc d'Albanie avecques l'armée qu'il avoit menée: car par terre il n'y avoit ordre de le retirer, pour estre noz affaires en Italie trop defavorisées. Ce qui fut faict, & se retira ledict Duc d'Albanie sans riens perdre, horsmis quelques uns qui estoient devant avecques le seigneur d'Esguilly à Velittre, qui eurent la chasse par les Colonnois jusques dedans Rome, où ils furent recueillis par la part Vrsine. En apres ordonna que tous les capitaines & soldats revenans de la bataille fussent payez de ce qui leur estoit deu, & à la plus-part feit donner argent pour payer leurs rançons: puis estant le Marquis de Salusses Michel Antoine retourné de Savonne, où il estoit demeuré Lieutenant du Roy, & le Comte Ludovic de Belle-joyeuse avecques luy, ayant la charge de deux cens hommes de pied Italiens, iceluy Ludovic avec sadicte charge fut envoyé en Bourgongne pour faire teste aux ennemis, si par la Frãche-Comté ils vouloiẽt descendre. Puis sçachant que le Roy d'Angleterre suivant

le traitté qu'il avoit faict avecques l'Empereur, devoit estre à Douvres avecques son armée, prest à s'embarquer pour descendre à Callaiz, envoya ses ambassadeurs qui estoit Iean Iouachin Genevois, pour luy faire entendre la fortune advenue au Roy son fils: le priant ne vouloir assaillir un Prince prisonnier, mais vouloir entendre à quelque traitté gracieux avecques le conseil de France. Le Roy d'Angleterre craignant que l'Empereur ne se voulsist faire si grand, qu'apres il luy courust sus, tourna sa malveillance envers le Roy en amitié; de sorte qu'il traitta avecques madame & le conseil de France: promettant tout le secours qui luy seroit possible, tant d'hommes que d'argent pour mettre le Roy en liberté: & encores que son armée luy eust beaucoup cousté à mettre ensemble, n'en demanda toutesfois aucune recompense, & la licentia.

En ce temps se leva en Allemagne un populaire, qui vouloient maintenir tous les biens estre communs, soubs lequel pretexte se meirent ensemble quatorze ou quinze mille villains pour marcher droict en Lorraine, & de la en France, estimans pouvoir tout subjuguer: par-ce qu'ils avoient opinion que la noblesse de France estoit morte à la bataille. Lesquels païsans assemblez, par-tout où ils passoient pilloient les maisons des gentils-hommes, tuoiẽt femmes & enfans avecques cruauté inusitée. Pour à quoy obvier, monsieur le Duc de Guise, & le Comte de Vaudemont son frere, apres avoir assemblé toutes les garnisons de la Bourgongne & Champagne, tant de cheval que de pied: & entre autres le Comte Ludovic de Belle-joyeuse, (duquel j'ay parlé cy devant, qui avoit deux mille hommes de pied Italiens) marcherent au devant de la furie de ce peuple: lequel ils rencontrerent à Saverne au pied de la montagne, tirant le chemin de Strasbourg. Et encores qu'ils fussent quinze mille contre six mille, se fians lesdicts seigneurs à leur gendarmerie, les chargerent & les deffirent, & taillerent tous en pieces, horsmis ceux qui se sauverent à la montagne: & y moururent de ce populaire de huict à dix mille hommes, & des nostre peu, & entre autres de nostre part y furent tuez le capitaine S. Malo, & le seigneur de Betune, capitaine de la garde dudit Duc de Guise. Onc depuis ceste deffaicte ne fut nouvelles que ceste canaille se deust rassembler.

MADAME la Regente ny le conseil de France ne trouverent bonne l'entreprise dudit Duc de Guise, d'avoir hazardé les forces que nous avions ensemble, pour soustenir un effort, au cas que l'armée victorieuse d'Italie eust marché en ce Royaume, mais bien en prist. Dom Charles de Lannoy Vice-Roy de Naples, Lieutenant general de l'Empereur en Italie apres la bataille gaignée fut en grande pensee du moyen qu'il pourroit tenir pour contenter son armée: n'ayant argent pour la payer de trois ou quatre mois qui luy estoient deuz, & craignoit q̃ les soldats se mutinans ne cherchassent le moyen par force d'avoir le Roy entre leurs mains pour seureté dudit payemẽt. Pour à quoy obvier, il mena le Roy au desceu de sadite armée à Pisqueton, place forte sur la riviere d'Adde, le baillant en garde au seigneur Alarçon Espagnol, auquel l'Empereur avoit grande fiance. Puis chercha les moyens de trouver deniers pour contenter lesdits soldats: il eut du Pape Clement cent cinquante mille francs, du Duc de Ferrare quarante mille, les Venitiens offrirent luy en bailler bonne somme, mais par-ce que le Vice-Roy les vouloit contraindre à plus grãde quotisation, ils temporiserent de sorte qu'ils ne baillerent rien. Estant le Roy à Pisqueton, y sejourna jusques apres Pasques, que l'on comptoit mil le cinq cẽs vingt-cinq, que l'Empereur estant en Espagne envoya devers luy le seigneur du Reux son Grand-maistre, avecques articles par lesquels il demandoit que le Roy investist monsieur de Bourbon de la Comté de Provence, & du Dauphiné, pour joindre avecques les terres desquelles ledit seigneur de Bourbon avoit au paravant jouy, & le tout estre erigé en Royaume, duquel il ne recognoistroit superieur. Par mesme moyen que le Roy luy remist entre ses mains le Duché de Bourgongne, & autres plusieurs articles que je laisse, cõme non raisonnables à demander. Auquel seigneur du Reux fut respondu par le Roy: je suis marry dequoy l'Empereur vostre maistre vous a donné la peine de venir en poste de si loing, pour m'apporter articles si desraisonnables: vous luy direz de ma part que j'aymeroy mieux mourir prisonnier que d'accorder ses demandes, luy faisant entendre que mon Royaume est encores en son entier, lequel pour ma delivrance je ne vueil endommager: & s'il veult venir à traittez, il fault qu'il parle autre langage.

*Ce que feit le Vice-Roy de Naples apres la bataille.*

1525.

*Articles envoyez par l'Empereur pour la delivrance du Roy.*

PENDANT ce temps le comte de S. Pol, qui estoit sorty de prison ayant praticqué ses gardes, le Comte de Vaudemont, & le Marquis de Salusses Michel Antoine faisoiét dresser quelque praticque avecques aucuns Princes & capitaines d'Italie, de laquelle estoit conducteur le Comte Francisque de Pontresme: esperans trouver moyen d'empescher que le Roy ne fust transporté hors du Duché de Milan, & que le temps ameneroit, que les Potentats d'Italie craingnans que l'Empereur ne se vousist faire Monarque, puis a pres les suppediter, dresseroient armée pour mettre le Roy en liberté, dequoy le Vice-Roy de Naples ayant eu quelque vent, feit entendre au Roy qu'il avoit seureté de l'Empereur, & luy en mõstroit lettres que là où il se passeroit en Espagne, leurs deux majestez apres avoir parlé ensemble feroient une paix finale, par laquelle il seroit mis en liberté. Le Roy ayant cognoissance que monsieur de Bourbon estoit passé en Espagne, & que les propos du mariage dudit seigneur de Bourbon & de Madame Aleonor seur de l'Empereur se continuoient, & qu'on en esperoit la conclusiõ, resolut & accorda de son passage, encores que plusieurs de ses serviteurs ne fussent de ceste opinion: & l'occasion à ce le mouvant, estoit qu'il esperoit qu'estant arrivé en Espagne, ladite dame Aleonor aimeroit mieux espouser un grand Roy comme le nostre, qu'un Prince desherité. Par ce moyen elle pourroit divertir l'Empereur son frere de ceste opinion, car advenant le mariage dudit Bourbon & d'elle, c'estoit mettre la guerre dedans le cueur de son Royaume, veu les demandes que desja luy avoit faictes le seigneur du Reux au nom de l'Empereur. Il estoit apparant que ledit Empereur favorisoit de ses forces ledit seigneur de Bourbon espousant sa sœur: mais il falloit que le Roy fournist pour sa conduicte six de ses Galleres qui estoient à Marseille, lesquelles seroient armées d'Espagnols, & qu'il feit desarmer les autres pour la seureté dudict passage: chose que le Roy trouva bonne, & depescha le seigneur de Montmorency, Mareschal de France pour cest effect devers madame la Regente sa mere.

LEDIT de Montmorency estant arrivé à Lion devers ladicte dame, luy fit entendre l'intention du Roy, chose qu'elle & son conseil trouverent bonne: esperant par ce

moyen avoir plustost la delivrance du Roy son fils. Incontinant que ledit de Montmorency fut depesché de Pisqueron, le Roy partit accompagné dudict Vice-Roy de Naples pour prendre le chemin de Genes, auquel lieu de Genes estant le Roy attendant ses galleres, arriva ledit Mareschal de Montmorency: mais par-ce qu'il ne trouva bon, sans reiteratif commandement du Roy, de mettre les galleres entre les mains des Imperiaux, les avoit laissées à Toulon, en intention de les avoir assez à temps quand il en seroit besoing. Toutesfois le Vice-Roy de Naples sentant l'armée de mer du Roy plus forte que la sienne, & craignant que se mettant au passage il seroit en danger de perdre son prisonnier & son armée, ou pour crainte de quelque novalité en terre, ne vouloit plus temporiser: à ceste occasion print la routte de Naples, partant de Genes pour mettre son prisonnier en seureté, qui fut un grand ennuy au Roy, de se veoir mener en pais si loingtain de ceux desquels il pouvoit avoir faveur. Mais estant arrivé à Porto-Venere, où il feit sejour d'un jour ou deux, les vint joindre le Mareschal de Montmorency avec les six galleres que le Roy avoit promises. A ceste cause ils changerent incontinant la routte de Naples, & prindrent celle d'Espagne passans aux Isles Hieres, & par le goulfe de Leon arriverent à Barcelonne. Peu de jours apres estans à Taraconne en Espagne, les Espagnols qui estoient de la garde du Roy se mutinerent contre le Vice-Roy, par faulte de payement, de sorte qu'il fut contrainct de se sauver par dessus les goutieres, de maison en maison, où le Roy ne fut sans grand danger, pour les arcbouzades qui passoient pres de sa personne. De là allerent à Vallence, duquel lieu le Roy depescha de rechef ledict de Montmorency devers madame la Regente, pour sçavoir d'elle & du conseil quel appoinctement il devoit offrir à l'Empereur: aussi pour entendre comment on auroit traicté auec le Roy d'Angleterre. Lequel seigneur de Montmorency rapporta au Roy, comme le Roy d'Angleterre estoit entré en ligue avecques madame, & le conseil de France pour le mettre en liberté: luy rapporta aussi comme madame avoit deliberé de luy envoyer la Duchesse d'Alençon sa sœur nouvellement veufve par la mort de monsieur d'Alençon qui estoit mort à Lion, & que pour cest effect il eust à obtenir

ſaufconduit, à fin de pouvoir traitter de ſa delivrance: & que ledit Anglois avoit quelque malcontentement de ce que l'Empereur apres ceſte grande victoire l'avoit dedaingné, attendu qu'il avoit fourny d'argent pour la ſoulde de l'armée Imperialle. Peu devant eſtoit arrivé devers le Roy le ſeigneur de Brion qui luy portoit argent & des fourreures: & avoit commiſſion de madite dame pour eſtre aſſocié avec l'Archeveſque d'Ambrun depuis Cardinal de Tournon, & Iean de Selva premier Preſidant de Paris, qui de long temps eſtoient envoyez pour traicter de la delivrance du Roy pres de l'Empereur.

En ce temps tomba le Roy en une fievre fort vehemente au chaſteau de Madril, dont peu de gens avoyent eſperance de convaleſcence: & desja les paſſages d'Eſpagne eſtoient fermez, de ſorte qu'on n'en pouvoit avoir nouvelles: parquoy madame la Regente entra en grand ennuy, ne pouvant ſçavoir la verité de la vie ou de la mort de ſondict fils. Mais le ſeigneur de Langey entreprint de paſſer, ce qu'il feit, cherchant les paſſages qui n'eſtoient gardez, & revint devers elle luy apporter certaines nouvelles. *Maladie du Roy à Madril.*

MADAME Marguerite, ſœur du Roy, veufue du Duc d'Alençon eſtoit par les chemins pour aller viſiter le Roy ſon frere, quand un ſaufconduict de l'Empereur luy fut apporté pour paſſer ſeurement: parquoy au mois de Septembre elle s'embarqua à Aigues-mortes, & vint deſcendre à Barcelonne, de là à Sarragoſſe & de Sarragoſſe à Madril, en intétion de traitter de la delivrance du Roy ſon frere. Son arrivée vint bien à propos, car ayant trouvé le Roy en ſi extreme maladie que dit eſt, elle ſervit plus à ſa convaleſcence que n'avoient faict tous les Medecins. A ſon arrivée à Madril, elle trouva l'Empereur qui l'eſtoit venu viſiter: non (à mon avis) par charité qu'il euſt vers luy, mais craignant qu'il mouruſt, & par ce moyen il perdiſt ſon priſonnier, qui eſtoit le fruict de ſa victoire: car depuis ſon arrivée en Eſpagne jamais ne l'avoit veu, quelque promeſſe que luy euſt faicte le Vice-Roy de Naples. Ladite Ducheſſe d'Alençon apres avoir veu le Roy hors de dãger, & trouvant l'Empereur tousjours obſtiné en ſes demandes deſraiſonnables (hors mis qu'il ne parloit plus de faire monſieur de Bourbon Roy) delibera s'en retourner en France: laiſ-

ſant pres de l'Empereur l'Archeveſque d'Ambrun, depuis Cardinal de Tournon & le premier Preſidant de Paris de Selva, & meſſieurs de Montmorency & de Brion, rapportãt quand & elle pouvoir du Roy tel qu'il le pouvoit donner au lieu qu'il eſtoit: par lequel il remettoit le gouvernemẽt du Royaume à monſieur le Daulphin ſon fils aiſné, avec permiſſion de le faire couronner: ſe deliberant pluſtoſt mourir priſonnier, que de faire choſe qui portaſt prejudice à ſon Royaume. Et depeſcha le Mareſchal de Montmorency & le ſeigneur de Brion pour aller ſervir mon-dit ſeigneur le Daulphin en France, leſquels toutesfois ne partirent ſi ſoudain: car l'Empereur voyant la ſœur du Roy retirée & malcontente, & ledit ſeigneur reſolu de tenir priſon pluſtoſt que d'endommager ſon Royaume en la ſorte que vouloit l'Empereur, donna eſperance de plus gracieux traitté. Le voyage de madame la Ducheſſe d'Alençon dura trois mois, ſur ſon retour elle fut avertie que l'Empereur avoit donné charge de l'arreſter, eſtant ſon ſaufconduit expiré, car il ne l'avoit voulu prolonger, parquoy elle feit telle diligence que le chemin qu'elle avoit deliberé de faire en quatre jours, elle le feit en un: & avertit le ſeigneur de Clermont de Lodeſve, qui eſtoit lieutenant de Roy dedans Narbonne, de la venir recueillir à Sauſſes, par-ce que c'eſtoit le dernier jour du ſaufconduit. Ce qu'il feit en ſi bonne compagnie, que ceux qui avoient la charge de l'arreſter n'oſerent entreprendre d'executer leur charge, & là elle eut nouvelle comment le Roy Henry de Navarre eſtoit par ſubtils moyens ſorty & eſchappé des priſons des Eſpagnols, où il eſtoit demouré depuis la bataille de Pavie.

Or à la fin il fut accordé par les deputez ce qui s'enſuit: ſçavoir eſt, que le Roy arrivé en France mettroit entre les mains de l'Empereur le Duché de Bourgongne, promettant d'employer ſon pouvoir à le faire accorder aux eſtats du païs: quitteroit la ſouveraineté de Flandres & Artois, & ſon droit du Duché de Milan, & du Royaume de Naples, & eſpouſeroit madame Aleonor, ſœur de l'Empereur & douairiere de Portugal, avec pluſieurs autres conditions. Pour ſeureté deſquelles promeſſes, le Roy partant de Fontarabie, mettroit entre les mains des deputez de l'Empereur, en entrant en ſon Royaume, monſieur

François

François, Daulphin de Viennois ſon fils aiſné, & monſieur Henry, Duc d'Orleans le ſecõd. Ce que le Roy volontiers accorda : entendant bien que quelque promeſſe qu'il fiſt eſtant priſonnier, gardé & non ſur ſa foy eſtoit de nulle valleur : & que par cy apres il pourroit par argent ravoir meſſieurs ſes enfans.

LES choſes ainſi concluës & accordées, partit monſieur le Mareſchal de Monrmorency pour venir devers ma dame, à ce qu'elle euſt à prendre le chemin au pluſtoſt que poſſible luy ſeroit, à Bayonne, & y mener Meſſieurs les hoſtagers, Pareillement l'Empereur vint à Madril veoir le Roy, auquel lieu ils eurent long propos enſemble : puis allerent en une meſme littiere veoir la Royne Aleonor ſœur de l'Empereur, & veufve du Roy de Portugal, laquelle par ledit traitté avant que partir d'Eſpagne le Roy devoit fiancer, ce qu'il feit: puis le Roy marcha droict à Fontarabie, où fut faict l'eſchange de luy & de meſſieurs ſes enfans. L'Empereur feit conduire le Roy juſques à Bayonne par ſes ambaſſadeurs, pour luy faire ratifier ledit traitté incontinant qu'il ſeroit en ſon Royaume: auſquels le Roy (eſtant arrivé) feit reſponſe qu'il eſtoit beſoing qu'il ſceuſt premierement l'intention de ſes ſubjects de Bourgõgne, par ce qu'il ne les pouvoit aliener ſans leur conſentement : & que de brief il feroit aſſembler les eſtats du païs pour ſçavoir leur volonté.

*Delivrance du Roy.*

ESTANT le Roy de retour en ſon Royaume ordonna des eſtats vacans par le decez de ceux qui eſtoient morts à la bataille: au lieu du Grand-maiſtre Baſtard de Savoye, ordonna le Mareſchal de Montmorency Grand-maiſtre & Mareſchal: au lieu de l'Amiral Bonnivet, ordonna le ſeigneur de Brion Amiral : au lieu du Mareſchal de Chabanes, le ſeigneur Theodore Trivulce fut Mareſchal: & la cõpagnie dudit de Chabanes fut ſeparée, ſçavoir eſt cinquante hommes d'armes au ſeigneur de la Mailleraye Charles de Mouÿ, & les autres cinquante à Antoine des Prez ſeigneur de Montpeſat : au ſeigneur de Fleuranges fils aiſné de meſſire Robert de la Marchk ſeigneur de Sedan, la Mareſchaucée du Mareſchal de Foix : lequel ſeigneur de Fleuranges avoit eſté pris à la bataille, & avoit eſté priſonnier à l'Ecluſe en Flandres fort eſtroitement, pour la haine que portoit l'Empereur à ſa maiſon. Et parce que le jour de la

*Diſtribution des eſtats & compagnies d'hõmes d'armes vacãtes.*

bataille, ayant le Roy son cheval tué entre ses jambes, ledit seigneur de Pomperant qui s'en estoit allé avecques mõsieur de Bourbon, descendit à pied pour le secourir : de sorte qu'il estimoit que sans ledit Pomperant avant l'arrivée du Vice-Roy de Naples, il eust esté en dãger de sa personne: le Roy retira ledit Pomperant à son service, & luy donna la compagnie de cinquante hommes d'armes, vacante par la mort du seigneur de saincte Mesme qui estoit mort prisonnier. Vray est que luy estant prisonnier à Pisqueton, avoit ja donné audit Pomperant les cinquante hommes d'armes susdits, & l'avoit envoyé devers madame: & au seigneur de la Rochedumaine donna la moitié de la compagnie de monsieur d'Alençon de cent hommes d'armes, dont il estoit lieutenant, lequel estoit mort à Lion au retour de la bataille. De la compagnie du seigneur Loÿs de la Trimouille donna cinquante à son petit fils & cinquante à messire Iean d'Estempes seigneur de la Ferté Nabert. A l'Amiral de Brion le gouvernement de Bourgongne, vacant par la mort du seigneur de la Trimouille : celuy de Dauphiné au Comte de S. Pol, vacant par la mort de l'Amiral de Bonnivet: & au seigneur de Montmorency donna le gouvernement en chef de Languedoc, dont au paravant il estoit lieutenant sous monsieur le Dauphin: auquel le Roy l'avoit baillé apres le partement de monsieur de Bourbon. Et au grand Seneschal de Normandie, messire Loÿs de Brezé, donna le gouvernement de Normandie, vacãt par la mort de monsieur le Duc d'Alençon, dont pardevant il estoit lieutenant du Roy.

Pour revenir à l'Empereur, ayant entendu la response faicte par le Roy à ses ambassadeurs à Bayõne, depescha le Vice-Roy de Naples Charles de Lannoy seigneur de Mingoval, le Duc de Trajette, le seigneur Alarçon, pour venir devers le Roy, esperant que la response des estats de Bourgongne seroit suivant son intentiõ, ce que non: lequel ils vindrent trouver à Cõgnac, auquel lieu ils furent receus & festoyez magnifiquement. Mais peu de jours apres ils virent chose qui ne leur pleut gueres, car ils virent & ouirent publier en leurs presences une ligue faicte entre le Pape Clement, le Roy de France, le Roy d'Angleterre, les Veniciens, les Suisses, & les Florentins, qui s'appella la saincte ligue, pour mettre l'Italie en liberté, & en chasser tous estrã-

gers & remettre le Duché de Milã entre les maĩs de Frãcisque Sforce avec quelques conditiõs: laissant place à l'Empereur pour y entrer si bõ luy sembloit, chose qu'ils trouverẽt estrãge, dequoy je ne m'esbahy: car au lieu qu'ils pensoient prendre possessiõ du Duché de Bourgõgne (estãt ja party le Prince d'Aurenge pour aller prendre ladite possessiõ, comme gouverneur) on leur presenta un traitté entierement cõtraire à l'Empereur leur maistre. Parquoy apres avoir pris congé du Roy retournerent en Espagne rapportans qu'où l'Empereur voudroit prendre argent pour la rançõ du Roy & rendre messieurs les enfans de France, ledit seigneur le luy fourniroit, autrement non. Et pour l'execution desdits traittez, chacun pour sa quotte portion devoit mettre ses forces ensemble: & pour cõduire l'armée que le Roy devoit fournir pour son respect, en fut donnée la charge à Michel Antoine, Marquis de Salusses, lequel fut depesché avec iiij. cens hõmes d'armes, & x. mille Suisses que le Roy avoit envoyé lever, dont estoit colonnel le Cõte de Tende, & quelque nombre de gens de pied François.

*Aßiegemẽt du Duc Frãcisque Sforce dans le chasteau de Milan.*

Ce-pendant que ces traittez se faisoient, le Duc Francisque Sforce qui estoit assiegé dedans le chasteau de Milan, tomba en telle necessité de vivres qu'il n'y avoit plus que manger. Or estoit à l'heure mort le Marquis de Pesquaire: parquoy le seigneur Antoine de Léve & le Marquis du Guast cousin germain dudit Marquis avoient pris l'administration de l'armée & de tout l'estat du Duché de Milan, ensemble de l'assiegement du chasteau: lesquels firent grande diligence de pourveoir à ce que secours de vivres n'entrast dedans. Et par-ce que le payement estoit failly à leurs soldats, mirent une imposition sur la ville de Milan intolerable. L'Empereur estant averty de la mort du Marquis de Pesquaire, depescha soudain le Duc de Bourbon pour estre son lieutenant general en Italie, lequel vint descendre à Genes: puis arrivé qu'il fut à Milan, trouvant la ville en desespoir, pour les grandes cruautez qui leur estoient faictes, tant par impositions insuportables que pour la tyrannie que leur faisoient les soldats, assembla les habitans de la ville, & leur remonstra l'ennuy qu'il portoit pour les injures qui leur avoient esté faictes par cy devant: mais qu'il estoit deliberé du tout les soulager. Si est-ce que il estoit besoin de trouver trente mille escus pour con-

tenter ses soldats, & cela fourny si jamais leur estoit faict tort, il prioit Dieu qu'au premier lieu qu'il se trouveroit, fust en bataille ou assault, il fust tué d'un coup d'arcbouze, ce que depuis luy advint devant Rome. Pendant que ces choses, se faisoient à Milan, le Pape & les Venitiens faisoient toute diligence d'assembler leur armée pour venir à Milan secourir le chasteau, se sentans en grande extremité, & firent marcher leurdite armée droict à Laude. Le Marquis du Guast & Antoine de Léve de ce advertis, craignans que leurs ennemis ne se missent dedans Laude, qui leur eust esté grand empeschement pour les vivres de la ville de Milan, en toute diligence depescherent trois enseignes d'Espagnols pour se mettre dedans. Mais arrivez qu'ils furent audit lieu, vint un bruict parmy eux, que ladite ville de Milan devoit estre livrée à sac: lesquels à ceste cause pour ne perdre leur part du butin, sans aucun commandement s'en retournerent à Milan, laissans dedans Laude Fabrice Maramao avec sept cens hommes de pied Italiens: lequel permist à ses soldats de faire aux citadins toutes cruautez, tant usitées que non usitées.

Quoy voyant le seigneur Ludovic Vistarin citadin de Laude homme noble, se delibera de secourir sa patrie: & pour cest effect envoya devers Francisque Marie Duc d'urbin, capitaine general de la seigneurie de Venise, à ce qu'il eust à marcher, & qu'il le mettroit dedans la ville, moyennant qu'il luy promist sa foy de ne souffrir faire extortion aux citadins, ce qui fut executé: & se sauva ledit Fabrice avecques lesdits soldats dedans le chasteau. Le Marquis du Guast averty de la perte de Laude, partit de Milan en toute diligence pour trouver moyen de la recouvrer, devant que l'armée du Pape & des Venitiens y fust arrivée, pensant par le moyen de ceux du chasteau pouvoir entrer dedans: mais le Duc d'urbin qui estoit homme de guerre y avoit si bien pourveu par tranchées, que ledit Marquis laboura en vain: & ce qu'il peut faire fut de retirer les soldats qui estoient dedans le chasteau, avecques lesquels il s'en retourna à Milan. Ce temps pendant le reste de l'armée des Venitiens & celle du Pape marchoient en toute diligence par le Plaisantin, aussi faisoit Michel Antoine Marquis de Salusses, avecques l'armée des François, & desja avoit passé le pas de Suze & estoit descendu en Piedmont: aussi

les dix mille Suisses que le Roy avoit faict lever marchoiét par le païs des Grisons, sans lesquels les Fráçois ne vouloiét combattre. Mais lesdits Suisses furent lents à marcher, si que ce temps pendant la famine pressa de sorte le Duc de Milan, qu'il fut contraint de remettre le chasteau de Milan entre les mains de monsieur de Bourbon : soubs condition que ceux de dedans ledit chasteau s'en iroient avecques leurs armes & bagues sauves, & que la ville de Come tenue par les Imperiaux seroit remise entre les mains dudit Duc de Milan pour faire sa demeure jusques à ce que l'Empereur eust cogneu sa justification, disant qu'à tort & sans cause le Marquis de Pesquaire l'avoit spolié dudit Duché. Estans doncques ces traittez, signez & accordez, & apres avoir mis le chasteau entre les mains de monsieur de Bourbon, lequel en feit capitaine le seigneur de Tensane vieil gentil-homme de Bourbonnois, partit ledit seigneur Sforce pour s'en aller à Come, mais par les chemins luy fut raporté que les Imperiaux en lieu de luy livrer la ville de Come avoient deliberé de le mettre prisonnier: & mesmes que ses meubles qu'il avoit laissez à Milan en garde par faulte de charoy pour les emporter, avoient esté baillez à sac aux soldats. Cela entendu par ledit Sforce, il se retira au camp de la ligue, se joignant avecques elle, pour les injustices qui luy avoient esté faictes : ce pendant, le Marquis de Salusses avec l'armée du Roy qui estoit de quatre cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied Guascons, & cinq cens chevaux legers, arriva au camp de la ligue: luy arrivé, fut conclu d'envoyer Malateste Baglion avecques huict mille hommes de pied, & quelque nombre de cavallerie pour prendre la ville de Cremone, par le moyen du chasteau qui tenoit pour le Duc : dedans laquelle estoient mille Lansquenets, cinq cens hommes Espagnols & deux cens chevaux legers pour la part Imperiale. Apres avoir esté ledit Malateste plusieurs jours devant Cremone sans riens prouffiter, fut advisé que le Duc d'urbin General de la seigneurie de Venise, iroit en personne avecques l'armée Venitienne à l'expugnation de ladite ville de Cremone : auquel lieu arrivé qu'il fut, en peu de jours contraignit les Imperiaux de sorte qu'ils firent capitulatió telle: que si dedans dix jours ils n'estoient secourus, ils reme-

*Reddition du chasteau de Milan entre les mains de monsieur de Bourbon.*

*Prise de Cremone par le capitaine de la ligue.*

troient la ville entre les mains de la ligue, ce qu'ils feirent par-ce qu'il ne leur vint point de secours.

*Les Colonnois envahissent Rome.*

PENDANT que ces choses se demenoient au Duché de Milan, le Pape Clement estant à Rome, voyant la grande despense en laquelle il estoit de tenir une armée au Duché de Milan, autre en la Romagne : pour le soupçon qu'il avoit de la part Colonnoise, feit un traitté avecques Vaspasian Colonne fils du feu seigneur Prospere Colonne, au nom de toute la maison Colonnoise : par lequel furent remises toutes les injures precedentes tant d'un costé que d'autre, faisant une paix generale. Les choses ainsi accordées & jurées, le Pape rompit son armée qu'il avoit en la Romagne, dont mal luy print: car peu de jours apres le Cardinal Colonne, & le seigneur Ascagne Colonne leverent à l'improviste dedans leurs terres qui sont vers le royaume de Naples, grand nombre de soldats, & marcherent droict à Rome: de sorte que devant que le Pape en fust averty, ils furent à S. Iean de Latran. De chose si soudaine & inopinée le Pape fut si estonné, que le principal remede que il sceut faire fut de se retirer au chasteau S. Ange: & avec luy se retirerent tous les Cardinaux, & si grand nombre de citadins pour sauver leurs personnes, que les vivres qui estoient dans ledit chasteau, n'estoient pour les nourrir trois jours. Qui fut cause que le Pape craignant la famine, fut contraint de capituler: par laquelle capitulation il promit faire retirer son armée du Duché de Milan, & de quatre mois ne donner secours à la ligue. Les Imperiaux estant dedans Milan, ayans eu ceste nouvelle, leur augmenta grandement le cueur: semblablement le seigneur Georges de Fronsperg sçachãt que son fils Gaspard de Fronsperg general des Lansquenets qui estoient dedans Milan, estoient en extreme necessité, tant pour le service de l'Empereur, que pour la salvation de sondit fils, avoit levé de ses propres deniers xiiij. mille Lansquenets: & avec bon nombre de cavallerie & d'artillerie qui luy fut baillée par Ferdinant Roy de Hongrie frere de l'Empereur, marchoit en toute diligence pour secourir ceux de Milan : & desja avoit passé le pas de Trente, & le païs des Venitiens, qu'il avoit passe de force par la faveur du Duc de Mantoue.

LE Marquis de Salusses chef de l'armée du Roy, & le Duc d'urbin de celle des Venitiés (car desja l'armée du Pape

s'estoit retirée) advertis dudit secours, abandonnerent le siege dudit Milan, pour aller trouver leurs ennemis & les combatre au passage: mais ils vindrent trop tard, car desja ledit Georges de Fronsperg avoit gaigné la pleine, parquoy ne s'y feit que quelques legeres escarmouches. A l'une desquelles, au passage d'une petite riviere, le seigneur Iean de Medicis fut frappé d'un coup d'arcbouze par la jambe, dont il fut contraint de se faire porter à Mantoue, auquel lieu peu de jours apres il mourut dudit coup: qui fut une grande perte pour la ligue, car il estoit tenu un des plus hõmes de guerre d'Italie. Estant le siege levé de devãt Milan (comme j'ay dit) les Espagnols vouluret contraindre mõsieur de Bourbõ de les payer de vj. mois qui leur estoiẽt deuz: autrement ils estoient deliberez de saccager la ville & se retirer. Pour à quoy obvier & contenter les soldats, ledit de Bourbon feit prendre la nuict les principaux & plus riches de la ville: lesquels avec astrapades & autres inventions de tourmens il contraignit de bailler atgent, de sorte qu'il paya ses gens de guerre pour deux mois. Peu apres voyant n'y avoir plus de moyen que le Duché de Milan peust soustenir son armée, mesmes estans Cremone & Laude entre les mains de la ligue, delibera d'aller chercher pasture ailleurs: parquoy laissant Antoine de Léve à Milan avec la superintendence de l'estat du Duché, se resolut d'entrer dedans les terres de l'Eglise, desquelles aisément il pouvoit user à son plaisir, estãt le Pape desarmé pour la paix qu'il avoit faicte avec les Colonnois: & pour cest effect, manda Georges de Fronsperg, pour se venir joindre avec luy à Plaisance. Le Marquis de Salusses avec l'armée Françoise adverty de l'entreprise dudit Duc de Bourbon, laissant le Duc d'urbin à la compagne avec l'armée Venitienne, feit telle diligẽce qu'il arriva avec son armée le premier à Plaisance. Monsieur de Bourbõ voyant la ville si bien pourveue & de si gens de bien. & l'armée Venitienne en campagne, n'osa entreprendre de l'assaillir.

*Retraitte du Marquis de Salusses de devant Milan.*

*Mort de Iea͂ de Medicis.*

*Monsieur de Bourbon sur les terres de l'Eglise.*

I'AY laissé à vous dire comment le Pape cognoissant l'injure qu'il avoit receue des Colonnois ses subjets, & que le vassal ne peult capituler avec son souverain chose qui luy puisse servir ayant pris les armes contre luy, rompit lesdits traittez, & appella à luy le Comte de Vaudemont frere du Duc de Lorraine descẽdu de la maison d'Anjou, maison fort desirée par les Napolitains: lequel estant party de Mar-

ſeille avecques les galleres du Roy, ayant en ſa compagnie le ſeigneur Rence de Cere Baron Romain,arriva à Rome: puis y ayant dreſſé une armée de huict ou dix mille hommes & de quelque cavallerie, marcha droict au Royaume de Naples,lequel d'arrivée print la pluſpart des places Colonnoiſes,& la ville de Salerne,ſ'eſtant preſenté juſques devant les portes de Naples, & chaſſé Dom Hugues de Montcade Vice-Roy de Naples,& levé le ſiege de devant la ville de Frezelon que les Imperiaux tenoient aſſiegée. A ceſte occaſion le Vice-Roy de Naples Dom Charles de Lannoy voyant les choſes malbaſter pour luy, feit une treſve avec le Pape au nom de l'Empereur pour quatre mois,au moyen dequoy fut noſtre armée licentiée,choſe qui vint mal à propos: car il eſtoit apparant qu'on euſt mis l'Empereur hors de l'eſtat de Naples,par-ce que tout le Royaume eſtoit mutiné ayant pris les armes contre les Eſpagnols pour les tribus que le Vice-Roy leur demãdoit:joinct que l'Empereur n'avoit armée à Naples, & que toutes ſes forces eſtoient avec monſieur de Bourbon. Ce faict, mondit ſeigneur de Vaudemont ſur ſes galleres ſe retira à Marſeille fort mal content dudit accord: car les Napolitains le demandoient pour eſtre comme dit eſt de la maiſon d'Anjou.

LE ſeigneur de Bourbon voyant ſon entrepriſe de Plaiſance faillie, ſe delibera tenter autre fortune, car la faim & la faulte de payement le chaſſoit: & conclud en toute diligence de ſurprendre Florence (ſentant qu'elle eſtoit revoltée de lobeïſſance du Pape & de la maiſon de Medicis, & qu'il n'eſt que peſcher en eau trouble) pour la bailler à ſac à ſes ſoldats. Mais le ſeigneur de Langey qui pour lors eſtoit audit lieu de par le Roy pour la conſervation de la ſaincte ligue, adverty de ladite entrepriſe, donna avis au Marquis de Saluſſes du chemin que devoient prendre les Imperiaux: & que venant par autre chemin qu'il luy manda, il pourroit prevenir ledit de Bourbon & arriver le premier à Florence, & par-ce moyen ſauver la ville du ſac. Le Marquis qui n'eſtoit pareſſeux,feit telle diligence avec ſon armée,& le Duc d'vrbin General de la ſeigneurie de Veniſe,qu'ils arriverent le ſoir à Florence: dequoy monſieur de Bourbon adverty changea de chemin pour tirer à Rome. Le ſeigneur de Langey voyant Florence en ſeureté, ayant advis que l'entrepriſe dudit de Bourbon eſtoit, au cas qu'il

faudroit ſon entrepriſe de Florence, qu'il voudroit executer celle de Rome, nonobſtant la trefve faicte par le Vice-Roy de Naples avec le Pape, eſtant en tel deſeſpoir qu'il n'avoit eſgard à aucune foy promiſe: ledit ſeigneur de Langey prenant la poſte, en vint avertir le Pape d'heure, tellement qu'il avoit moyen d'y pourveoir: car les bendes noires qui eſtoient celles du feu ſeignenr Iean, n'eſtoient qu'à une journée ou deux de Rome, leſquelles le ſeigneur Horace Baglion avoit en charge: mais le Pape ſe fiant aux accords par luy faicts avec le Vice-Roy, n'y voulut pourveoir auſſi le ſeigneur Rence de Cere luy offroit dedans trois jours mettre enſemble cinq ou ſix mille hommes de la part Vrſine. Toutesfois le Pape eſtant ou abuſe ou eſtonné, ne voulut pourveoir à choſe du monde, qu'il ne veiſt les ennemis devant ſa porte: de ſorte que ſon principal combat fut de ſe retirer dedans le chaſteau S. Ange avec une partie des Cardinaulx & ambaſſadeurs, laiſſant la ville ſans garde: ce que voyans le ſeigneur Rence, & le ſeigneur de Langey, trouverent moyen de promptement lever deux mille hommes pour faire ce qui leur ſeroit poſſible, attendans le Marquis de Salluſſes, mais il advint une choſe eſtrange: car un port-enſeigne ayant la garde d'une ruine qui eſtoit à la muraille au bourg S. Pierre voyant monſieur de Bourbon venir avecques quelques ſoldats à travers les vignes pour recognoiſtre la place, entra en tel effroy que cuidant fuir devers la ville, paſſa (l'enſeigne au poing) par ladite ruine, & ſ'en alla droict aux ennemis. Monſieur de Bourbon voyant ceſte enſeigne venir droict à luy, eſtima qu'elle fuſt ſuivie d'autres gens, & que ce fuſt une ſaillie faicte ſur luy: parquoy ſ'arreſta pour recueillir les hommes qui venoient à ſon ſecours, & faire teſte attendant ſon armée, laquelle incontinant ſe miſt en armes. Ledit enſeigne ayant marché environ trois cens pas hors la ville, & oyant l'alarme au camp dudit ſeigneur de Bourbõ ſe recogneut: & ainſi qu'un homme qui vient de dormir repriſt ſes eſprits, & tout le pas ſ'en retourna devers la ville, & par la meſme ruine dont il eſtoit ſorty rentra dedans. Monſieur de Bourbon ayant veu la contenance de ceſt homme, & ayant cognu ladite ruine. commanda de donner le ſigne de l'aſſault, & luy meſme marcha le premier l'eſchelle au poing. Mais arrivé qu'il fut pres des murailles, fut tiré par ceux dedans un coup d'arc-

*Monſieur de Bourbon devant Rome.*

bouze qui luy donna au travers de la cuiſſe, dont il mourut ſoudain : pluſieurs eſtimerent que ce fut punition divine, pour le ſerment qu'il avoit faict aux Milanois, lequel apres il avoit faulſé. Le Prince d'Aurenge eſtant plus prochain de luy quand il tomba, le feit toſt couvrir d'un manteau, à ce que les ſoldats voyans mort leur chef ne ſ'eſtonnaſſent, puis ſuivit chaudement l'entrepriſe, de ſorte qu'ils entrerent peſle-meſle dedans la ville. Le ſeigneur Rence & le ſeigneur de Langey avecques ce qu'ils peurent ramaſſer de leurs hommes, en combatant ſe retirerent au chaſteau de S. Ange, apres avoir long temps gardé le pont d'iceluy, & qu'ils y furent forcez: leſquelles choſes arriverent le vj. jour de May mille cinq cens vingt-ſept.

*Priſe de Rome.*

Ie n'ay que faire de vous dire les cruautez leſquelles furent commiſes à ladite expugnation : car il eſt aſſez manifeſte ce qu'on a accouſtumé de faire en tels actes, & auſſi que la plus part de l'armée eſtoient Allemans, qui outrepaſſent les autres en ferocité : & meſmes eſtoient preſque tous Proteſtans, parquoy grands ennemis du Pape, & dura le pillage environ deux mois. Aucuns ont eſtimé que ſi monſieur de Bourbon ne fuſt encores mort, il ſe fut faict Roy de Rome & Roy de Naples, pour le malcontentement qu'il avoit contre l'Empereur qui l'avoit trompé : car luy ayant promis ſa ſœur la Roine Aleonor douairiere de Portugal, il ne l'avoit faict : puis l'en voyant au Duché de Milan, l'avoit laiſſé ſans le ſecourir d'argent, comme le laiſſant en proye, mais Dieu voulut les choſes autrement.

Estant mort monſieur de Bourbon, Philebert de Chalon Prince d'Aurenge, par le conſentement de tous print la charge de l'armée; lequel aſſiegea le chaſteau S. Ange, dedans lequel le Pape, & preſque tous les Cardinaux ſ'eſtoient retirez, meſmes les Ambaſſadeurs des Princes Chreſtiens. Ledit Prince d'Aurenge faiſant les approches pour battre le chaſteau, fut frappé d'un coup d'arcbouze par la teſte, dont il fut en danger de mort, mais pour cela ne laiſſa le ſiege d'eſtre continué : à cauſe dequoy le Pape Clement deſeſperé de ſecours, & craignant tomber entre les mains des Allemans ſes ennemis, joinct qu'il avoit faulte de vivres, capitula avecques le Prince d'Aurenge, par laquelle capitulation luy & tous les Cardinaulx demourerẽt priſonniers entre les mains dudit Prince : mais le ſeigneur

Rence de Cere, le seigneur de Langey, & autres tenans le party du Roy ne voulurent accepter ladite capitulation, ains avoient deliberé d'attendre le secours du Marquis de Salusses: parquoy firent capitulation particuliere, & par icelle leur fut permis d'eux en aller armes & bagues sauves: & le Pape avecques ceux de son party fut retenu prisonnier au chasteau en seure garde.

Le Roy, & le Roy d'Angleterre son bon frere voyans l'inhumanité de laquelle avoit esté usé envers sa saincteté, & le scandale advenu à l'Eglise Chrestiéne, de retenir prisonnier le chef d'icelle, delibererent d'y pourvoir. Et pour cest effect le Roy d'Angleterre envoya devers le Roy le Cardinal d'Yorc, lequel avoit la principalle superintendence de ses affaires, & vint trouver le Roy à Amiens, où apres plusieurs collocutions & conseils tenus, fut accordé entre-eux d'envoyer une armée à cōmuns frais en Italie, pour remettre le Pape en liberté, & les terres de l'Eglise entre les mains de sadite saincteté. Et pour la conduite de ladite armée fut ordonné messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, avecques le nombre d'hommes tel qu'il sera dit par cy apres. Puis estant le Cardinal d'Yorc de retour en Angleterre, & le seigneur de Lautrec ayant pris congé du Roy pour dresser son armée, à laquelle cōtribuoit le Roy d'Angleterre pour sa quotte portion soixante mille Angelots tous les mois: fut ordonné messire Anne seigneur de Mōtmorency, Grand-maistre & Mareschal de France, pour de la part du Roy aller en Angleterre confirmer les traittez, & porter l'ordre dudit seigneur Roy au Roy d'Angleterre son bon frere & perpetuel allié: lequel de Montmorency print congé du Roy environ le dixiesme d'Octobre, mil cinq cens xxvij. ayant en sa compagnie Iean du Bellay Evesque de Bayonne, & depuis Cardinal du Bellay, le seigneur de Humieres chevalier de l'Ordre du Roy, monsieur Brinon premier Presidant de Rouen, & Chancelier d'Alençon, avecques douze ou quatorze tant gentils-hommes de la chambre du Roy que capitaines de gens d'armes, tels que le seigneur de Rochebaron, le seigneur de Boutieres, le seigneur de la Rochedumaine, le seigneur de la Guiche, le seigneur d'Allegre, messire Ioachin de la Chastre capitaine des gardes du Roy, avecques plusieurs autres jusques à cinq ou six cens chevaux.

*Ligue nouvelle entre le Roy de France & d'Angleterre.*

*Ambassade en Angleterre.*

*Recueil fait en Angleterre à Monseigneur le Grand-maistre de Mōtmorency.*

ESTANT ledict Grand-maistre arrivé à Douvres, trouva grand nombre d'Evesques, gentils-hommes, & autres envoyez de la part du Roy d'Angleterre, desquels il fut recueilly fort honorablement, & accompagné jusques à Lōdres: au devant de luy sortirēt de ladite ville mille ou douze cens chevaux avec nombre infiny de peuple pour le recueillir: lesquels l'accompagnerent jusques au logis qui estoit ordonné pour sa personne, qui estoit à S. Pol au Palais Episcopal de Londres. Deux jours apres fut conduict par barques sur la riviere de la Tamise à Grenvich, trois mille au dessoubs de Londres sur ladicte riviere: auquel lieu le Roy faisoit sa demeure, où il fut recueilly par le Roy & le Cardinal d'Yorc en grande magnificence. Or fault-il entendre qu'en toutes choses ledict Cardinal estoit honoré comme la propre personne du Roy, & seoit tousjours à sa dextre, & en tous lieux où estoient les armes du Roy, celles du Cardinal estoient au mesme rang: si qu'en tous honneurs ils estoient esgaulx. Apres que ledit Grand-maistre eut exposé au Roy sa legation, & apres avoir esté festoyé par plusieurs jours tant audict Grenvich qu'à Londres, fut conduict par ledict Cardinal en une sienne maison qu'il avoit bastie nouvellement à neuf mille au dessus de Lōdres sur la riviere de la Tamise, nommée Hamtōcourt: auquel lieu luy & toute sa compagnie fut par quatre ou cinq jours festoyé de tous les festimens qui se pourroiēt souhaiter, avec riches tapisseries & vaisselle d'or & d'argent en nombre presque innumerable. Estant de retour à Londres luy fut par le Roy d'Angleterre le jour de la feste S. Martin faict un festin en sa maison de Grenvich, autant magnifique que j'en vey onques, tant de service de table, que de mommeries, masques & comedies: ausquelles comedies estoit madame Marie sa fille, jouant elle mesme lesdictes comedies. Puis apres avoir faict presens à un chacun, donna congé ledict Roy d'Angleterre à mondict-seigneur le Grand-maistre, lequel laissa ledict seigneur du Bellay Evesque de Bayonne, ambassadeur pour le Roy devers ledict Roy d'Angleterre, pour entretenir les traittez. Estant mondict seigneur le Grand-maistre de retour, feit rapport au Roy des choses par luy negotiées, qui furent fort à son contentement.

VOUS avez ouy par cy devant comme le seigneur d

*Emprisonnement des ambassadeurs du Roy.*

Lautrec avoit pris congé du Roy pour marcher en Italie, qui avoit esté environ la S. Iean. L'Empereur pour lors estant en Espagne, averty de ladicte entreprise & dudict partement, feit arrester prisonnier l'Evesque de Tarbe depuis Cardinal de Granmont: lequel estoit ambassadeur de la part du Roy devers sa majesté, avecques les autres ambassadeurs des alliez & confederez en la saincte ligue. Dequoy le Roy & le Roy d'Angleterre son bon frere avertis, irent arrester pareillement les ambassadeurs dudict seigneur Empereur: & depescherent Guienne Roy d'armes du Roy, & Clarence Roy d'armes du Roy d'Angleterre, de la part de leurs deux majestez, pour de leur part aller deffier l'Empereur: mandans premierement à leurs ambassadeurs, qui depuis avoient esté mis en liberté, de prendre congé dudict seigneur Empereur, & de se retirer devers leursdictes majestez.

LADICTE depesche faicte, & le Roy ayant eu novelles comme ses ambassadeurs estoient en liberté, & sur leur retour: manda querir l'ambassadeur de l'Empereur pour luy faire entendre les occasions qu'il avoit eu de sa retention, se pleignant de plusieurs autres tors qui luy avoient esté faicts par l'Empereur son maistre. Et pour cest effect le vingthuictiesme jour de Mars l'an mille cinq cens vingtsept avant Pasques, le Roy estant en sa bonne ville de Paris 1527.
accompagné des Princes de son sang & autres Princes, Prelats & Seigneurs tant de son Royaume qu'estrangers, estãs pour lors en sa cour: & semblablement les ambassadeurs des Princes & Potentats estans autour de luy, feit venir devers sa majesté l'ambassadeur de l'Empereur, nommé maistre Nicolas Perrenot seigneur de Granvelle. Iceluy Granvelle apres avoir faict la reverence au Roy en la presence des dessusdicts. luy remonstra que depuis treze jours par l'addresse de monsieur le Grand-maistre de France, il avoit receu lettres de l'Empereur son naturel & souverain seigneur, du septiesme du mois de Fevrier, contenans que messieurs les ambassadeurs du Roy avoient le vingt & vniesme jour de Ianvier pris congé de sondict maistre, & le lendemain vingt-deuxiesme un Herault luy avoit de par ledict seigneur intimé la guerre & deffié: & qu'à ceste cause luy mandoit sondict maistre de prendre congé du Roy le plustost qu'il pourroit, & s'en retourner devers luy. Et

*Congé de mõsieur de Grãvelle pris du Roy.*

desplaisoit audict ambassadeur que les choses fussent passées en ces termes, ainsi eslõgnées & mises hors du chemin & moyen d'establissemẽt de paix & amitié: laquelle son-dit maistre avoit tousjours desirée & esperée, attendu ledict traitté de Madril, dont s'estoit ensuiuie la delivrance du Roy, & avoit tenu ledict ambassadeur la main de tout son pouvoir & devoir au bien de ladicte paix: mais puis que l'on estoit venu à ceste rigueur, que obeissant au bon plaisir de sondict-maistre, il supplioit au Roy luy donner congé: luy requerant qu'il le luy vousist octroyer avecques bon & suffisant saufconduict, pour en liberté & seureté retourner vers sondit maistre, comme la raison & l'hõnesteté le vouloiẽt, & avoit tousjours esté faict & observé par les Princes magnanimes & vertueux: & qu'il ne pensoit avoir faict durant sadicte legation chose pour bailler occasion d'en faire autremẽt, & neantmoins si de son particulier & privé endroict il avoit esté envieux ou s'y fust incivilement conduict, il supplioit au Roy l'excuser, & le luy pardonner: en le merciant de l'honneur que luy, messieurs de sa cour, & autres de son royaume luy avoient faict durant sa legation. Ces propos finis, le Roy de sa propre bouche luy parla en ceste maniere.

*Responce du Roy à l'ambassadeur de l'Empereur.*

MONSIEUR l'ambassadeur, il m'a despleu & desplaist tres-fort, que j'aye esté contrainct de ne vous traitter jusques icy si gracieusement & humainement, que par le bon & honneste office que vous avez faict, estant par deça au tour de moy, vous avez tresbien merité: où je vueil bien dire que vous estes tousjours aquitté tant à l'honneur de vostre maistre, & contentement d'un chascun, que je suis tout asseuré qu'il n'a tenu à vous que les choses n'ayent pris autre fin & issue qu'elles n'ont peu faire, pour le bon zele & affection que je vous ay tousjours cogneu avoir au bien de la paix, conduitte, & addressement des choses: enquoy je ne fay doubte que vous n'ayez tousjours fait vostre bon & loyal devoir. Mais ayant entendu ce que l'Empereur vostre maistre avoit commandé contre tout droict tant divin que humain estre faict à mes ambassadeurs, & à tous ceux de la ligue estans par devers luy, pour le bien de la paix, & contre toutes bonnes coustumes qui jusques icy ont esté gardées & observées entre les Princes, non seulement chrestiens, mais aussi infideles: il m'a semblé que je ne pouvoy

rien moins faire pour le devoir que j'avoy à mesdicts ambassadeurs prins contre raison & detenus, que de faire de vous le semblable: encores que je n'eusse aucune envie de vous maltraitter pour les raisons dessusdictes. Pour lesquelles & pour le devoir auquel en ce faict vous estes mis, je vous avise (monsieur l'ambassadeur) qu'outre ce que je pense que vostre maistre ne faudra à vous en recompéser, vous estes asseuré que là où je vous pourray particulierement en aucune chose faire plaisir, je le feray d'aussi bon cueur que vous voudriez m'en vouloir faire requerir.

ET pour satisfaire & respondre à ce que vostre maistre a dict de bouche à Guienne & Clarence Roys d'armes du Roy mon bon frere perpetuel & meilleur allié & de moy, sur l'intimatiõ de la guerre qui luy a esté faicte de par nous qui consiste en huict poincts, je vueil bien que chacun l'entende. Premierement quant à ce qu'il dit qu'il s'esbahit que m'ayant prisonnier de juste guerre, & ayant ma foy je le deffie, & que par raison je ne le puis ny dõy faire. Ie vous respon pour luy dire, que si j'estoy son prisonnier icy, & qu'il eust ma foy, il eust dict verité: mais je ne sçache que ledict Empereur ait jamais eu ma foy qui luy sceust de rien valloir: car premierement en quelque guerre que j'aye esté, je ne sçay que luy aye jamais ny veu ny rencontré. Quand j'ay esté prisonnier gardé de quatre ou cinq cens arcbouziers malade dedans le lict à la mort, il n'eust pas esté malaisé à m'y contraindre, mais peu honnorable à celuy qui l'eust faict: & depuis que j'ay esté retourné en France, je ne cognoy ne luy ny autre qui ait eu puissance de la me pouvoir faire bailler: & de ma liberale volonté, c'est chose que j'estime trop pour si legerement m'y obliger.

ET pour-ce que je ne vueil que mon honneur demeure en dispute, encores que je sçache bien que tout homme de guerre sceust assez que prisonnier gardé n'est tenu à nulle foy, ny ne se peult obliger à riens: si envoye-je à vostre maistre cest escrit signé de ma propre main, lequel (monsieur l'ambassadeur) je vous prie vouloir lire, & apres me promettre le luy bailler, & non à autre. Et ce faict, le luy feit ledict seigneur Roy presenter par Iean Robertet l'un de ses secretaires d'estat & de sa chambre: lequel escrit

*Excuse de l'ambassadeur.*

print iceluy ambassadeur en ses mains faisant son excuse de le lire, disant audict seigneur Roy comme par les lettres de son maistre apportées ouvertes, & qui supposoit le Roy & son conseil avoir veues: par lesquelles lettres il n'avoit plus de pouvoir, ains estoit revoqué de sa legation, & ne pouvoit ny entendoit plus negocier ńy prendre de charge: requerant au Roy (combien qu'il fust en sa main, & puissance) qu'il voulsist en honnesteté avoir regard à ce qui estoit de la faculté & puissance dudict ambassadeur: & encores aux choses convenables & qui pouvoient concerner & estre de la charge & qualité d'un ambassadeur, & non le presser plus outre.

*Replique du Roy à l'ambassadeur.*

A QUOY respondit le Roy, mõsieur l'ambassadeur, puis que vous ne voulez prendre ceste charge de lire cest escrit, je le feray lire en ceste compagnie, à fin que chacun entende & cognoisse comme je me suis justifié de ce que contre la verité vostre maistre m'a voulu accuser. Et si apres vous ne voulez le luy porter & presenter, je depescheray l'un de mes heraux pour aller en vostre compagnie, & pour lequel vous obtiendrez saufconduict bon & valable pour pouvoir aller vers vostre maistre porter ledict escrit: protestant & demandant acte devant ceste compagnie, que là où il ne voudroit qu'il vint en sa cognoissance, je me suis aquitté de luy faire entendre tout ainsi que je le devoy: de sorte qu'il ne sçauroit pretendre cause d'ignorance. Apres avoir achevé lesdicts propos le Roy appella Robertet, & tout haut luy commanda lire ledit escrit: ce qui fut faict par luy de mot à autre en la maniere qui ensuit.

*Cartel du Roy à l'Empereur.*

NOUS FRANÇOYS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE, seigneur de Genes, &c. A vous CHARLES par la mesme grace eleu Empereur de Rome, & roy des Espagnes: faisons sçavoir, que nous estans avertis qu'en toutes les responces qu'avez faictes à noz ambassadeurs & heraulx envoyez devers vous pour le bien de la paix, vous voulant sans raison excuser: nous avez accusé en disant qu'avez nostre foy, & que sur icelle outre nostre promesse nous en estions allez & partis de vos mains & de vostre puissance. Pour deffendre nostre honneur, lequel en ce cas seroit trop chargé contre verité, vous avons bien voulu envoyer ce cartel: par lequel (encores que tout homme gardé ne puisse avoir obligation de foy, & que cela nous

nous fust excuse assez suffisante: ce-nonobstant voulant satisfaire à un chacun & à nostredict honneur, lequel nous avons voulu garder & garderons si Dieu plaist, jusques à la mort) vous faisons entendre que si vous nous avez voulu ou voulez charger, non pas de nostre-dicte foy & delivrance seulement, mais que jamais nous ayõs faict chose qu'un gentil-homme aymant son honneur ne doive faire, nous disons que vous avez menty par la gorge: & qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez: estant deliberé de deffendre nostre honnieur jusques au dernier bout de nostre vie. Parquoy puis que contre verité vous nous avez voulu charger, desormais ne nous escrivez aucune chose, mais nous asseurez le camp, & nous vous porterons les armes: protestans que si apres ceste declaration en autres lieux vous escrivez ou dictes paroles qui soient contre nostre hõneur, que la honte du delay du combat en sera vostre, veu que venant audict combat, c'est la fin de toutes escritures.

Faict en nostre bonne ville & cité de Paris le vingt-huictiesme jour de Mars l'an mille cinq cens vingt-sept avant Pasques, ainsi signé François.

*Propos du Roy à l'ambassadeur sur son cartel à l'Empereur.*

L'ESCRIT achevé de lire, le Roy continuant son propos dit audict ambassadeur. Monsieur l'ambassadeur, il me semble que l'Empereur cognoistra par ce que vous venez d'ouir lire, que je satisfay assez à ce qu'il m'a chargé, & à mon honneur, qui me gardera vous en dire autre chose: mais quant à ce que vostre maistre dict que ce luy est chose nouvelle d'estre deffié, veu qu'il y a six ou sept ans que je luy fay la guerre sans l'avoir deffié, je voudroy qu'il souvint mieux à vostre maistre des choses qu'il faict, ou à son conseil pour l'en avertir apres qu'elles sont faictes: car s'il s'en veult bien enquerir, il trouvera que Dom Prevost du Trecq lors son ambassadeur devers moy, me deffia estant à Dijon, contre le contenu du traitté d'entre luy & moy. Parquoy puis qu'il me deffioit, il me semble qu'il se devoit tenir pour adverty que je me vouloy deffendre. Et entant que vostre maistre dict qu'il ne pense avoir en riens demerité envers Dieu, iceluy Dieu sera juge de noz consciences, & non pas nous: & tesmoing quant à moy, que je ne desire tyrannie, ny usurpation, ny chose qui ne soit raisonnablement mienne: ny pretendant ny aspirant à l'Empire, ny à la monarchie.

Et au regard de l'excuse que vostredict maistre a faicte de la prise & detention (contre tout droict) de nostre sainct Pere vicaire & lieutenant de Dieu en terre, personne sacrée & inviolable, je m'esbahy comme propos où il y a si peu d'apparence de verité sosent mettre en avant par y les gens : car comme il est vray semblable que vostredict maistre n'ayt esté consentant de ce qui a esté faict en la personne de nostredict sainct Pere, veu que sa prison a esté longue, & qu'au lieu de chastier ceux qui sans son commandement avoient (comme il dict) faict acte si execrable & si peu Chrestien comme cestuy là, il leur a permis prendre & traitter avecques sa saincteté de sa rançon, luy en faisant payer & debourcer deniers: iusques à vendre & prendre argent des benefices & choses divines dans ses Royaumes & païs? Chose qui n'est seulement contre Dieu & la saincte Eglise, mais tresdangereuse à prononcer & a dire, veu les heresies qui ont cours pour le temps qui est à present.

Et quant à ce que vostre maistre dict que je sçay bien que mes enfans sont entre ses mains hostages, & que mes ambassadeurs sçavent bien qu'il ne tient à luy qu'il n'en sont delivres : vous luy direz que je sçay tresbien que mes enfans sont entre ses mains, dequoy il me desplaist tresfort: & à ce qu'il dict qu'il ne tient point à luy qu'il ne les delivre, je ne vueil autre advocat en cela pour me deffendre que le devoir enquoy je me suis mis de les ravoir, & ce que chacun sçait que je suis leur pere : & quand ils ne seroient mes enfans, mais seulement gentils-hommes, estans au lieu où ils sont pour ma rançon, si devroy-je pour chasser leur liberté de toute ma puissance. Laquelle chose j'ay faicte par si grãdes & excessives offres, que jamais les Roys mes predecesseurs qui ont esté prisonniers des infideles ne furent requis de telles & si desraisonnables sommes, à la quarte partie pres, que toutesfois je ne refuse de vouloir bailler, pour parvenir au bien de la paix: & pour entre tant de grandes offres vous en reciter une seule, vostredict maistre sçait tresbien que je luy ay faict offrir à la delivrance de mesdicts enfans, luy bailler & faire delivrer la somme de deux millions d'escus, tant en argent comptant que autrement, du deu d'Angleterre, que revenu de terres & rentes en ses propres païs. Qui est somme telle & si

grande qu'elle me rend innocent envers tout homme qui sera de bon jugement, que je ne me feusse voulu destituer de telle force, pour apres faire la guerre à celuy à qui je l'eusse baillée.

TOUTESFOIS, si pour la detention de mes enfans il ne vouloit venir à nulle raison de traitté, vouloit me faire abandonner mes amis avant la restitution de mesdits enfans, ayant pris un Pape lieutenant de Dieu en terre, ruiné toutes les choses sacrées & sainctes, ne vouloit entendre & remedier à la venue du Turc, ny aux heresies & sectes nouvelles qui pullulent par la chrestienté, qui est office d'Empereur, moy estant pere, & portant le nom de Tres-chrestien, je ne sçay si toutes ces choses ne me pouvoiét esmouvoir à la guerre, quelles autres injures ou raisons seroient suffisantes à m'y provoquer & faire venir. Neãtmoins pour tout cela je n'ay laissé à luy faire les offres que je vous ay dictes (comme vous sçavez assez) & par ceste raison se peult clairement cognoistre & juger qu'à mon grand regret & desplaisir je suis venu à faire la guerre, veu que j'achetoy la paix si chere: sans les autres quittances, renonciations de droicts & restitutions de villes & païs, qui excedent assez la somme que je vous ay cy devant dicte.

QVANT au Roy d'Angleterre mon bon frere & perpetuel allié, je le tien pour si sage, si vertueux, & si bon, qu'il n'a faict & ne fera chose là où son honneur n'ayt esté & n'y soit entierement gardé: & ausi qu'il sçaura si bien & si vertueusement respondre des choses qui luy touchent, qu'on luy feroit tort d'en vouloir respondre pour luy. Bien vous di-je (monsieur l'ambassadeur) que la bonne, ferme, & perpetuelle amitié, qui est entre mon bon frere perpetuel allié & moy, est telle que là où il feroit estat pour l'indisposition de sa personne (dont Dieu le gard) de n'en pouvoir respondre, je vous avise que je ne voudroy en rien moins faire que je voudroy faire pour moy-mesmes: y employant non seulemẽt mes Royaume, païs & seigneuries, & subjets, mais ma propre personne: laquelle n'y sera jamais espargnée, là où il en aura besoing, & cela veux-je que tout le monde entende.

AUSSI (mõsieur l'ambassadeur) pour-ce que mõ herault Guienne m'a dit que vostredit maistre luy dõna charge de me dire, qu'il croit que je n'ay esté advertyde quelques pro-

pos qu'il tint à mon ambassadeur le Presidant, luy estant en Grenade, pour me faire sçavoir, lesquels me touchoiẽt tresfort : & qu'il m'estimoit si gentil Prince que si ie les eusse sceus i'y eusse respondu: je vueil bien à cela vous dire, que mondict-ambassadeur m'a adverty de beaucoup de propos, mais non point de chose qui rien sceust toucher mon honneur: & s'il l'eust faict, vous estes asseuré que je n'eusse failly, ne si longuement demeuré à y respondre: car dés que j'ay entendu les choses que je vous ay dictes, j'y ay faict la responsé que je vous ay baillée à lire, signée de ma propre main: laquelle je tien si suffisante, qu'elle satisfaict non seulement à ce que vostredit maistre sçauroit avoir dit par cy devant, mais entierement à tout ce qu'il pourra dire contre mon honneur par cy apres.

Et au regard de ce qu'il dict que par lesdicts propos je cognoistray qu'il m'a mieux tenu ce qu'il me promist à Madril, que je ne luy ay tenu ce que ie luy promis il ne me souvient point de luy avoir faict quelque promesse: car quant au traitté qui est par escrit, je m'en tien assez justifié du peu d'obligation que j'y ay, veu que je ne fut en liberté ny devant ny depuis ledict traitté, jusques à ce que j'ay esté en mon Royaume: ny mis sur ma foy pour pouvoir la garder & observer. Et du demeurant quand j'y ay bien pensé, je ne trouve point avoir eu avecques luy autre propos d'obligation, si ce n'est quant à l'entreprise du Turc, que toutesfois & quantes qu'il l'entreprendroit & que sa personne y seroit, que je m'y trouveroy pour l'accompagner avecques mes forces: laquelle chose j'avoue & trouve tresbonne, & pleust à Dieu de vouloir convertir les passions particulieres d'un chacun, tant au bien general de toute la Chrestienté, que toutes noz forces fussent employées en un si sainct & bon effect: luy promettant quant à moy, qu'il peult estre tout asseuré qu'il n'aura jamais pour ceste occasion si tost le pied à l'estrier, que je n'aye plustost le cul sur la selle pour ce faire: encores que je n'aye les Turcs si pres mes voisins, comme de nouveau il les a en Hongrie, & par consequent en Allemagne. Ces propos paracheuez, le Roy licentia ledict seigneur Granvelle avec bonnes & gracieuses paroles quant à sa personne, le priant ne vouloir faillir de faire donner saufconduit au herault qui l'accompagneroit pour presenter l'escrit cy dessus dict à l'Empereur son mai-

ſtre: & ce faict la compagnie ſe ſepara.

LORS que ces choſes ſe faiſoient en France & en Angleterre (comme j'ay dict cy deſſus) le ſeigneur de Lautrec avoit paſſé la montagne avecques une partie de ſon armée, mais encores n'eſtoient arrivez dix mille Suiſſes, deſquels le Roy avoit envoyé faire levée: auſſi n'eſtoit arrivé qu'une partie des Lanſquenets qui devoient eſtre ſoubs la charge du Comte de Vaudemont: parquoy pour les attendre s'en alla ſejourner en l'Aſtiſane. Or pour vous faire entendre une partie des forces que ledict ſeigneur menoit: de la gendarmerie y eſtoit la compagnie de mondit-ſeigneur de Lautrec de cent hommes d'armes, conduitte par le Baron de Grantmont ſon lieutenant: celle de monſieur de Vaudemont autre cent, conduitte par le ſeigneur de Gruffy ſon lieutenant: celle de monſieur de Lorraine cent, conduitte par le capitaine Pierrepont ſon lieutenant; la compagnie de monſieur d'Albanie cent, conduitte par le ſeigneur de Moriac ſon lieutenãt: le ſeigneur de Lignac cinquante hõmes d'armes: la compagnie de monſieur de la Fayette cinquante, cõduitte par ſon fils: le ſeigneur de Montpeſat cinquante: le ſeigneur de Pomperant cinquante: cinquante du ſeigneur de la Trimouille, petit fils de feu meſsire Loÿs de la Trimouille, conduitte par Loÿs de Beauvillier ſeigneur de la Ferté-aux-ougnons ſon lieutenãt: le Comte Hugues de Pepolo Boulonnois cinquante: le ſeigneur de Tournon cinquante, & ſon frere ſon lieutenant, meſsire Claude d'Eſtampes ſeigneur de la Ferté Nabert cinquante: le ſeigneur de Negre Peliſſe cinquante: le ſeigneur de Laval de Dauphiné cinquante, & maiſtre Ierminghen Anglois gentilhõme de la chambre du Roy, & du Roy d'Angleterre, ayant charge de deux cẽs chevaux legers, homme bien eſtimé, & ſon lieutenant maiſtre Care: leſquels moururẽt audit voyage comme les autres François de l'infection de l'air devant Naples. De gens de pied, le Comte de Vaudemont ſix mille Lãſquenets, le Comte Petre de Navarre ſix mille Guaſcõs: le ſeigneur de Burie quatre mille François, & dix mille Suiſſes avecques bon nombre d'artillerie, deſquels avoit la charge le ſeigneur de Montdragon Guaſcon. Ayant le ſeigneur de Lautrec ſejourné quelques jours en l'Aſtiſane, fut averty que le Comte Ludovic de Lodron, lequel eſtoit dedans Alexandrie avecques ſix mille Lanſquenets, en avoit

1528.

*Armée de monſieur de Lautrec en Italie.*

envoyé deux mille à Bosc, petite ville pour contraindre le peuple des environs de fournir deniers pour la solde desdicts Lansquenets estans en Alexandrie.

Le seigneur de Lautrec considerant que s'il pouvoit deffaire lesdicts Lansquenets, ce luy seroit grande faveur, & affoiblissement pour son ennemy : depescha bon nombre de gendarmerie avec une partie des Suisses qui ja estoient arrivez pour aller clorre ledict lieu du Bosc, & empescher que les Lansquenets ne se peussent retirer en Alexandrie, ce pēdant qu'il marcheroit avecques le reste de son armée & l'artillerie. Estant partie ceste trouppe, ledict seigneur de Lautrec marcha apres en toute diligence: puis estant arrivé devant Bosc, soudain feit faire les approches, & planta son artillerie au lieu qu'il cogneut le plus avantageux pour luy, & dommageable à l'ennemy: dont il feit telle & si furieuse batterie, que n'ayant les ennemis loisir de remparer, voyans l'assault prest à donner, capitulerent de sorte qu'ils s'en allerent la vie sauve & sans armes : mais depuis vindrent au service du Roy soubs les enseignes du Comte de Vaudemont. Aussi le seigneur de Lautrec encores que par la composition ils deussent laisser les armes, par l'honnesteté de la guerre les leur rendit, qui fut cause à mon avis qu'estans mal receus & soldoyez d'Antoine de Leve, estans quittes de leurs sermens ils prindrent la solde du Roy.

*Prise de Gennes au nom du Roy.*

Pendant ce temps le seigneur André d'Orie qui avoit la charge des galleres du Roy estant party de Marseille avecques quatorze galleres, feit telle guerre aux Genevois, que nul s'osoit trouver en mer le long de la riviere de Genes : en sorte que vivres & marchandises y defaillirent, & faisoit sa retraitte à Savonne. Ce pendant le seigneur César Fregoze, lequel depuis peu de temps estoit venu du service des Venitiens à celuy du Roy, averty par les amis qu'il avoit à Genes de la necessité de vivres en laquelle estoient les habitās, fut depesché par le seigneur de Lautrec avecques bon nombre d'hommes, tant de pied que de cheval, pour leur aller faire la guerre par terre : & leur feit telle, qu'en peu de jours n'y demoura ny grains ny bestail, ny autres vivres, desquels les habitans de ladicte ville peussent estre substantez à six lieues à la ronde. Les Genevois estans en telle extremité, ne veirent autre

moyen de leur salvation, sinon par mer: Parquoy armerent six galleres, lesquelles il meirent à l'aventure pour avoir vivres. Or la fortune leur fut si bonne qu'estans en mer se leva une tourmente telle que André d'Orie fut contraint de se retirer à Savonne, sur laquelle retraitte le Comte Philippin nepveu dudit André d'Orie fut pris & mené à Genes dont lesdits Genevois furent si enorgueillis, n'estimant plus les François, qu'ils feirent une saillie sur Cesar Fregoze, telle qu'ayans mis en chasse les premiers qu'ils trouverent, comme mal advisez chasserent si avant que les François leur coupperent chemin entre la ville & eux: de sorte que tout ce qui estoit sorty fut deffaict, & le Comte Gabriel de Martinengue leur capitaine general pris prisonnier, pour lequel infortune ils s'estonnerent tellement qu'ils mirent la ville entre les mains dudit Cesar Fregoze au nom du Roy: où peu de jours apres arrivant ledit seigneur de Lautrec y ordonna pour gouverneur & lieutenant de Roy le seigneur Theodore Trivulce Mareschal de France: puis, peu de jours apres les Imperiaux & ceux de la part Adorne qui s'estoient retirez dans le chasteau, le remirét entre les mains du Roy.

Au temps que le seigneur de Lautrec pourvoioit à l'estat de Genes, il manda aux Lãsquenets qui estoient à Bosc qu'ils eussent à marcher à Alexandrie, pour empescher le secours d'entrer dedans: puis ayant pourveu comme dit est à l'estat de Genes, les suivit avecques son armée, auquel lieu d'Alexandrie estant arrivé, en toute diligence feit mettre son artillerie en batterie: & n'eust esté le seigneur Albert Barberan qui la nuict entra dedans avec mille hommes de guerre, dés ce jour estoit en hazard d'estre prise d'assault: pour-ce que les habitans estoient si estonnez pour la perte de leurs Lansquenets qu'ils avoient perdus à Bosc que peu de gens mettoient la main aux armes.

Le lendemain les Venitiens envoyerent renfort de bon nombre d'artillerie, de pouldre, & de boullets; dequoy ledit seigneur de Lautrec feit telle batterie, que le Comte Ludovic de Lodron qui estoit chef en ladite ville, la rendit par composition telle: que les Lansquenets & autres ges de guerre estans dedans la ville s'en iroient leurs bagues sauves, faisans serment de ne porter armes de six mois contre les François, ny leur alliez. Estant la ville entre les mains du seigneur de Lautrec, la remeit entre les mains des de-

putez du seigneur Francisque Sforce, suivant la ligue faicte & jureé entre les alliez de la saincte ligue. Au mesme temps Iean Iacques Medequin Castelan de Muz, & depuis Marquis de Marignan, avoit faict levée de quelque nombre d'hommes pour amener au service du Duc Sforce, & se venir joindre avecques l'armée Françoise: dequoy le seigneur Antoine de Leve averty, & sçachant que ledit Medequin estoit logé à quatorze mille de Milan en lieu ouvert & non fortifié, partit de Milan à l'improviste avecques toutes ses forces, & feit telle diligence, qu'arrivant au poinct du jour sur le logis dudit Medequin depuis nommé Iean Iacques de Medecis le surprint: de sorte que ses forces furent deffaictes, & luy se sauva à Muz. Ce faict, craignant que monsieur de Lautrec vint à Milan qu'il avoit laissée despourveue, s'en revint en toute diligence loger aux faux-bourgs de la ville: auquel lieu estant arrivé, ayant les nouvelles de la prise de la ville de Genes & d'Alexandrie, & se voyant peu de gens sans payement, desesperé de pouvoir garder la ville de Milan, delibera de l'abandonner & de se retirer à Pavie: mais estant averty du peu de vivres qui estoient dedans, changea d'opinion, & y envoya le Comte Ludovic de Bellejoyeuse (lequel depuis peu de temps avoit abandonné le service du Roy pour une querelle qu'il avoit contre le seigneur Federic de Bozzolo) accompagné de deux mille cinq cens hommes de pied.

*Deffaitte du Marquis de Marignan.*

Le seigneur de Lautrec ayant remis Alexandrie entre les mains du Duc Sforce s'en alla à Vigeve, laquelle se remit en son obeïssance, aussi feit tout le païs de l'Omeline: auquel lieu de Vigeve il passa le Tesin pour aller à Biagras, laquelle pareillement il print & remist entre les mains dudit Sforce. Ce faict, faignant de prendre le chemin de Milã, tourna tout court à Pavie, laquelle il assiegea du costé du chasteau, & l'armée Venitienne par l'autre part, lesquels commencerent une furieuse batterie, chacun de son costé. Le seigneur de Lautrec ayans faict breche, mais non raisonnable, quelques François se presenterent à donner l'assault sans commandement: mais ainsi que follement ils estoient allez, follement furent repoussez. Le lendemain de la part de monsieur de Lautrec fut faicte telle batterie, que la breche fut si raisonnable, que la ville fut émportée d'assault, & n'y mourut tant de ceux de dedans que de dehors qu'envi-

*Prise de Pavie par monsieur de Lautrec pour le Duc Sforce.*

ron trois cens hommes: par-ce que ceux de la ville se voyās forcez, se sauverent par dessus le pont, le rompant apres eux afin de n'estre suivis. Le feu fut mis en quelques maisons au milieu de la ville, laquelle fut saccagée: & n'eust esté la diligence dont usa ledit seigneur de Lautrec, ladite ville eust esté mise en cendre, pour la memoire qu'avoient les soldats de la bataille qui avoit esté perdue quatre ans au-paravant. Ayans ledit seigneur de Lautrec sauvé la ville du feu & l'ayant remise és mains du Duç de Milan, vint devers luy le Cardinal Cibo Legat de la part du Pape pour le sommer: à ce que suivant les traittez d'entre le Pape, le Roy, & le Roy d'Angleterre il eust à marcher pour mettre l'armée Imperiale hors des terres de l'Eglise, & mettre Rome en libetté. Le Duc Sforce de ce averty, accompagné de grand nombre de gentils-hommes Milannois, vint devers ledit seigneur de Lautrec, le suppliant ne passer outre, que premierement il n'eust mis le reste du Duché hors des mains des Imperiaux, chose (à ce qu'il disoit) aisée à faire: par-ce que desja Antoine de Leve estoit denué d'hommes & d'argent, & la ville de Milan en necessité de vivres: parquoy il seroit contrainct de l'abandonner, ne trouvant lieu seur pour sa retraitte.

*Nouvelle entreprise de monsieur de Lautrec.*

Le seigneur de Lautrec avoit bien la congnoissance que ces remonstrances estoient raisonnables, & mesmes estoit son opinion & intention de ce faire, mais le Legat au contraire le pressoit de passer outre, disant que c'estoit chose aisée à l'armée Venitienne & celle du Duc de parachever ladite conqueste: veu que Antoine de Leve pour toutes choses ne tenoit plus que Milan desja demy affamée & l'armée Imperiale ruinée. Parquoy ledit seigneur de Lauttec condescendit aux remonstrances dudit Legat, toutesfois il fut contrainct de faire sejour à Pavie plus qu'il n'esperoit: car encores n'estoient arrivez tous les Lansquenets qui estoient soubs la charge dn Comte de Vaudemont & les Suisses firent refus d'entreprendre le voyage de Rome. Estans lesdits Lansquenets arrivez, marcha ledit seigneur de Lautrec à Plaisance (auquel lieu Alfonce Duc de Ferrare se joignit en ligue avecques le Roy) laissant la part Imperiale: & là se traitta le mariage d'Hercules, fils dudit Duc Alfonce de Ferrare, & de madame Renée fille du Roy Loÿs douziesme, & sœur de la feu Royne de France: lequel mariage fut con-

*Alliance avec le Duc de Ferrare.*

sommé au Palais à Paris, peu de temps apres en grande magnificence, & en la salle de sainct Loys se feit le festin. Plusieurs ont estimé, & c'est mon opinion que si le seigneur de Lautrec eust employé le temps qu'il sejourna à Plaisance & à Boulongne, aisement il eust remis en l'obeïssance du Duc Sforce tout le Duché de Milan, & n'eust laissé à executer son entreprise de Naples: car ayant chassé de la Lombardie les Imperiaux, il eust esté plus formidable à toute l'Italie, mais je pense qu'il estoit si bien avisé que ce qu'il faisoit estoit à bonne intention, ou par commandement qu'il avoit de son Prince.

*Discours sur le conseil de monsieur de Lautrec.*

Antoine de Leve voyant les forces de France partir du Duché de Milan, & n'ayant en grande reputation ny l'armée des Venitiens, ny l'armée du Duc qui estoient demourées entre le Pau & le Tesin, entreprint d'elargir ses limites, pour plus aisément avoir vivres. Et pour cest effect, partant de Milan vint assaillir Biagras, laquelle ville il print sur les ges du Duc Sforce: puis mettat en ordre les bateaux, delibera de faire un pont sur le Tesin pour faire le semblable à Vigeve, Morterre, Novare, & toute l'Omeline: dequoy monsieur de Lautrec qui estoit à Plaisance averty, depescha le Comte Petre de Navarre avecques cinq ou six mille hommes de pied François, & quelque gendarmerie, lequel à son arrivée reprint ladite ville de Biagras, taillant en pieces ce qu'il trouva dedans: puis la remist entre les mains du Duc de Milan, lequel y meit meilleure garde qu'il n'avoit faict au precedant.

*Delivrance du Pape & de sa rançon.*

Le seigneur de Lautrec ayant executé ladite entreprise, partit de Parme & Plaisance environ le commencement de l'hyver mille cinq cens vingt-huict, & marcha à Bolongne la grasse, passant à Rege: audit lieu de Bolongne il trouva le Cardinal Cibo Legat & gouverneur de ladite ville, auquel lieu il hyverna son armée jusques environ le commencement de Fevrier. Ce-pendant qu'il sejourna à Bologne, les Imperiaux voyans la bonne fortune dudit seigneur de Lautrec, craignans perdre leur butin, meirent le Pape à rançon pour faire le payement de leur armée, faisans entendre qu'ils avoient commandement de l'Empereur de le mettre en pure liberté: mais que pour contenter leur armée, ils estoient contraincts encores que ce ne

fust le vouloir dudit Empereur, d'avoir argent de luy, craignans que les soldats estans mutinez ne feissent offence à sa personne. Mais à vray dire ils avoient doubte qu'arrivant le seigneur de Lautrec, ils fussent contraincts de le mettre en liberté, car ils l'avoient mis à une somme si deraisonnable qu'il n'avoit le moyen de la payer : parquoy ils le meirent en une rigoureuse garde, encores qu'il eust baillé hostages. En fin il trouva moyen de tromper ses gardes, & montãt sur un genet d'Espagne se sauva au chasteau d'Orvieté, mais les hostages depuis payerent sa rançon. Partant de Boulongne le seigneur de Lautrec prit le chemin de Rimini, & de là à Ançone & à Recanate, auquel lieu (par-ce que c'estoit du patrimoine de l'Eglise) il fut tresbien receu: car les Imperiaux le sentans approcher avoient abandonné toute la Romagne & s'estoient retirez au Royaume de Naples. Audit lieu de Recanate sejourna le seigneur de Lautrec quelques jours, pour refreschir son armée, partant de ce lieu, dressa sō chemin par Pezaro & autres villes du Duché d'urbin: de là entra en l'Abrusse païs de petite montagnes fort fertille & plantureux de vins, bleds, & huilles & alla loger à Lenzane. Puis suivant le bord de la mer Adriatique, s'en alla loger au Marquisat du Guast: au partir du Guast, l'armée entra au païs de l'Aquille, auquel lieu feit telle tempeste de temps, que (encores que les soldats fussent frais & reposez) si en mourut il plus de trois cens tant de pied que de cheval, pour la tourmente & les froidures qui feirent. Partant dudit lieu, l'armée tira le chemin de l'Apouille, par-ce que le seigneur de Lautrec vouloit lever la douane des foires qui sont cent mille Ducats, pour luy servir au payement de son armée, ce qu'il feit: oudit païs de l'Apouille estoit le haras de l'Empereur., duquel les chevaux furent distribuez par les compagnies.

*Aproches des deux armées.*

Au mesme temps estant encores en l'Apouille, fut averty que Philebert de Challon Prince d'Aurenge, lequel depuis la mort de feu monsieur de Bourbon estoit demouré lieutenant de l'Empereur en son armée, marchoit avec ladite armée pour luy empescher le chemin, apres lequel avertissement, il s'en alla loger à Luceria avecques l'infanterie Françoise, & seulement les gentils-hommes, lesquels estoient venus pour leur plaisir pour

veoir la guerre,& le reste de l'armée les envoya loger à Fogge, distant dudit lieu de Luceria de quatre ou cinq mille, Estant l'armée ainsi divisée,l'ennemy se vint cāper à Troye sur le chemin de nostre armée. Le seigneur de Lautrec voyant l'ennemy si pres,manda à la gendarmerie qui estoit logée à Fogge de se venir joindre avec luy,dequoy l'ennemy adverty, sortit de son camp avecques toute sa cavallerie, pensant empescher ladite gendarmerie de se joindre avec le reste de nostredite armée:mais voyant nostre gendarmerie marcher en bonne ordonnance l'armet en teste, & la lance sur la cuisse deliberez de combatre,se retira en son fort,sans mesmes oser leur dresser l'escarmouche:parquoy nostre gendarmerie sans empeschement vint à Luceria trouver mondit-seigneur de Lautrec.

Le seigneur de Lautrec ayant assemblé son armée, & sçachant l'ennemy estre campé audit lieu de Troye, partit de Luceria avec toutes ses forces pour l'aller combattre: l'ennemy de sa part sortit de son camp pour venir au devant de luy, mais il n'approcha de trop pres, si est-ce qu'il s'y feit de belles escarmouches deux jours durant. Le seigneur de Lautrec ne feit que deux lieues pour jour, dont le deuxiesme jour passa un canal pour lors estans sans eau, mais fort profond,& vint loger son camp pres du pied de la mõtagne là où estoit l'ennemy, & pres de la ville de Troye: lequel logis ne se feit sans y avoir de belles & braves escarmouches, où un chascun feit son devoir tant d'un costé que d'autre. Le lendemain qui estoit le premier samedy de Quaresme, l'armée de France marcha en ordre de bataille toute preste à combatre,& monta la montagne, laissant l'ennemy à main gauche, pour trouver moyen de le tirer hors de son fort, mais jamais il n'en voulut desloger: parquoy nostre armée tourna la teste vers l'ennemy, marchant nostre artillerie la bouche devant, sçavoir est douze canons, six bastardes,& six moyennes. Les enseignes d'Alemans desquels estoit general le Comte de Vaudemont, qui pouvoient estre jusques au nombre de huict mille hommes,& le nombre de trois mille Suisses desquels estoit colonnel monsieur le Comte de Tende (qui estoient les vieilles bandes qui depuis deux ans estoient en campagne avecques le Marquis de Salluses)les enseignes de trois mille hommes de pied François, desquels estoit colonnel le

ſeigneur de Burie: quatre mille Gaſcons deſquels eſtoit colonnel le Comte Petre de Navarre, & le ſeigneur de Candalle avecques luy, & les enſeignes de dix mille Italiens. Et marcherent les colonnels deſdites trouppes chacun à la teſte de leur bataillon.

O R eſt-il que l'avantgarde, bataille & arrieregarde marchoient tout d'un front, ſeulement y avoit diſtance entre deux bataillons de deux cens pas, & marcherent avec la plus grande volonté de combatre que gens qu'on euſt veu de noſtre vivant: de ſorte qu'il y a grande apparence que ſi ce jour on euſt combattu (veu la volonté des hommes) la victoire euſt eſté pour les François. Sur les aiſles de chacun bataillon y avoit une trouppe de gendarmerie pour les ſouſtenir: à l'aiſle droicte des Suiſſes eſtoit ordonnée la cōpagnie de cent hommes d'armes du Duc d'Albanie, conduitte par le ſeigneur de Moriac ſon lieutenant, & le ſeigneur de Pomperant avec cinquante hommes d'armes dont il eſtoit capitaine. L'eſcarmouche ſe dreſſa ſur leſdites compagnies, pendant laquelle apres que noz Suiſſes eurent (comme ils ont accouſtumé) baiſé la terre eſperans combatre, & que tous ceux de l'armée d'une voix crioient bataille, mondit-ſeigneur de Lautrec feit tourner ſon artillerie ſur le coſtau d'une montagne, & la feit tirer ſur l'ennemy. Les eſcarmouches eſtoient fort meſlées, mais chacun fut contrainct de ſe retirer de ſon coſté, penſans jouer le gros jeu, & y perdirent les Imperiaux de leurs hommes, mais peu: ſur les bataillons qui marchoient apres l'artillerie, deſcendit juſques au nombre de trois cens chevaux des ennemis: quoy voyant mondit-ſeigneur de Lautrec, luy en perſonne, l'armet en teſte l'eſpée au poing, vint commander aux ſeigneurs de Moriac & de Pomperant d'aller charger ceſte trouppe d'ennemis, ce que ſoudain fut executé. A ladite charge ſe trouverent les ſeigneurs de Tournon avecques leurs hommes d'armes, auſſi feit la jeuneſſe Frāçoiſe qui y eſtoit venue pour ſon plaiſir, tels que le ſeigneur de Bonnivet, de Iarnac, le Baron de Conty, Chaſteigneraye, Cornillon, & autres juſques au nombre de trente ou quarante: la charge fut ſi vigoureuſement faicte, que tous les ennemis qui eſtoient ſortis furent deffaicts, & les enſeignes & les guidons gaignez.

C E-pendant que ladite charge ſe feit, monſieur de Lau-

trec logea son armée vis à vis de l'ennemy, sur une platte montagne ; où y avoit une vallée entre luy & l'armée de l'ennemy assez ample: auquel lieu estant campé ; se feirent ordinairement de belles escarmousches, charges, prinses, & recourses. Le lendemain que le camp de France fut logé; fut dit audit seigneur de Lautrec que si le jour precedant il eust combatu, il estoit apparant qu'il eust gaigné la bataille : à quoy il feit response, je ne pouvoy donner la bataille sans y perdre beaucoup de gés de bien, mais je les auray la corde au col. L'armée fut audit lieu huict jours, durant lequel temps se leva une tempeste de vents telle & si impetueuse, qu'il ne demoura pavillon ny tente debout, & y feit une telle froidure, & le temps si contraire, qu'il y mourut grand nõbre d'hommes devant que partir de là. Aussi une des occasions qui meut monsieur de Lautrec de ne donner la bataille le jour qu'il la presenta, fut qu'il attendoit le seigneur Horace Baglion qui amenoit treze enseignes de gés de pied des plus agguerris d'Italie, qui estoient les bandes noires qui avoient esté de longue main soubs la charge du seigneur Iean de Medicis.

*Mauvais conseil de monsieur de Lautrec.*

Vn vendredy au soir arriva ledit Horace Baglion avecques ses bandes, dequoy l'ennemy estant adverty, la nuict d'entre ledit vendredy & le samedy, meit toutes les campanes des mullets dans les coffres, & sans sonner trompettes ny tabourin deslogea, prenant le chemin des bois droict à Naples : dequoy le seigneur de Lautrec adverty, envoya quelque compagnie de gendarmerie, & quelque trouppe de chevaux legers à leur suitte, qui en deffirent quelques uns demeurez sur la queue, mais bien peu. Plusieurs capitaines François furent d'advis que mondit-seigneur de Lautrec devoit suivre le Prince d'Aurenge, & s'il l'eust faict, il estoit apparant qu'il l'eust deffaict : car arrivant ledit Prince à Naples, Dom Hugues de Montcade, lequel pour lors estoit Vice-Roy de Naples, & autres principaux serviteurs de l'Empereur avoient ledit Prince d'Aurenge en telle haine, que les portes de Naples luy eussent esté fermées. Et arrivant nostre armée sur ces disputes, elle eust separé la querelle: mais Dieu le voulut autrement, & ne voulut que mondit-seigneur de Lautrec print le meilleur avis. Beaucoup de gens eurent opinion que le Comte Petre de Navarre luy donna ce conseil, qui estoit homme

qui avoit esté nourry au païs, disant qu'ayant pris le reste du Royaume, il auroit la ville la corde au col: mais il avint le contraire de son dessein, car il leur donna loisir de se pourveoir & de mettre ordre à leurs affaires.

Le lendemain que le Prince d'Aurenge fut deslogé de Troye, le seigneur de Lautrec depescha le seigneur Petre de Navarre avec bon nombre de gens de pied François, & les bandes noires, & bon nombre de gendarmerie avec une bande d'artillerie bien pourveue de munitions pour aller devant Melphe, & la mettre en l'obeissance du Roy, à ce que nostre camp estant devant Naples, le Prince de Melphe, qui avoit jusques au nombre de trois mille hommes de pied, & une bonne trouppe de cavallerie, ne rompist les vivres à nostre armée, faisant souvent des saillies. Arrivé qu'il fut devant Melphe, meit son artillerie en batterie, où apres avoir batu deux jours, fut dőné un assault auquel furent repoussez les soldats de la Toscane, encores qu'ils feissent fort bien leur devoir: mais le second donné par les Guascons, la ville fut forcée, non sans grand perte, pour la resistance que feirent ceux de dedans. Les François animez de la perte de leurs compagnons, l'ayant forcée, y feirent un grand carnage: car de compte faict il y mourut tant de gens de guerre que des habitans de la ville, jusques au nombre de six à sept mille personnes, dont de gens de guerre y avoit environ trois mille, & fut pris ledit Prince de Melphe prisonnier en combatant les armes au poing: aussi fut prise sa femme & ses enfans qui s'estoient retirez dans le chasteau. Estant le siege devant Melphe, le seigneur de Lautrec envoya une trouppe de gendarmerie & de gens de pied pour prendre Venouze, lesquels estans arrivez audit lieu, apres avoir dressé quelques eschelles contre les murailles, ceux de la ville estans surpris, l'abandonnerent, & se retirerent dedans le chasteau, qui estoit une tresforte place: mais quelques jours apres n'ayans esperance de secours se rendirent eux & le chasteau par composition. Ladite place de Venouze estoit celle que le capitaine Loÿs d'Ast, du temps du Roy Loÿs douziesme, garda un an apres que tous les François furent hors du Royaume de Naples, contre toute l'armée du Roy d'Arragon: & au bout d'un an s'en revint en France par composition armez en teste & enseignes desployées.

*Prise de Melphe & du Prince.*

Le sac de Melphe parachevé, le seigneur de Lautrec passant son armée par le païs de Labour, arrivát devát Naples le premier jour de May, mille cinq cens vingt-neuf: auquel lieu estant arrivé se logea à Pohge-Real, & la plus-part de toutes les villes & places du Royaume se meirent en son obeissance,au nom du Roy,hors mis le chasteau de Manfredoine, assis sur la mer Adriatique, tirant à S. Nicolas de Barri, & Gajette. D'aucuns cognoissans la nature du pais, ne furét d'advis qu'il logeast son armée à Pogge-Real d'autant que venans les chaleurs l'air y est incontinant infecté, pour les eaues qui n'y sont salubres: mais le seigneur Petre de Navarre l'asseuroit que devant que lesdictes chaleurs vinssent la ville seroit affamée, d'où vint la principalle ruine de nostre armée. Estant logé le camp devant Naples,se feit une entreprise de quarante hommes d'armes estans de la compagnie du Duc d'Albanie & du Comte de Vaudemont,conduits par le seigneur de Gruffy sur la ville & chasteau de Vic, laquelle pour la diligence qu'ils feirent ils surprindrent, de sorte qu'ils prindrent & ville & chasteau: où fut trouvé du butin inestimable, tant de vaisselle d'or & d'argent,que d'autres riches meubles : de sorte qu'il y eut environ douze cens escus pour homme d'armes, de ce qui vint au burin. Vous pourrez estimer quels autres biens il y pouvoit avoir qui ne vindrent à cognoissance, mesmes y fut pris le séel de l'Empereur. Estant nostre camp logé & assis devant Naples,fut faict un fort dedans les marais de la Magdalene,pres de Naples, qui fut nómé le fort des Basquest par-ce qu'il fut commis à la garde de deux capitaines Basques,sçavoir est du capitaine Martin le Basque, & du capitaine Raymonnet, qui estoient deux vaillans capitaines ayans des soldats de mesmes, comme ils monstrerent ainsi qu'entendrez par cy apres. Aussi fut entrepris pres S. Martin un autre fort par le seigneur Petre de Navarre plus grád que le precedant pour y loger bon nóbre d'hommes & garder que les assiegez n'y feissent saillies sur les chevaux du camp,pour les surprendre à l'abrevoir, où il y eut grand combat, pour une sortie que feirent les Imperiaux pour empescher ladicte fortification: mais en fin estans repoussez jusques dedans les barrieres, fut ledit fort parachevé, & y fut mis pour la garde le seigneur de Burie avec la charge de gens de Pied François ausquels il commandoit, & le

*Sac de Vic.*

*Siege de Naples.*

& le Baron de Grandmont avec des Guascons : aucuns le nommerent le fort de Guascongne, autres le fort de France. Lequel fort feit beaucoup d'ennuy à ceux de la ville, pour les entreprises qu'ordinairement faisoient lesdits seigneurs de Burie & de Grandmont sur eux : & entre autres s'en feit une pres Nostre-Dame de Pié-de-Grotte, où le seigneur de Bonnivet jeune gentilhomme & vaillant, apres avoir fort bien faict son devoir, fut blessé de sorte que les entrailles luy sortirent du corps : toutesfois fut porté à Venouze, & fut guerie sa playe, mais depuis il mourut par maladie.

*Entreprise sur nostre fort.*

La veille de la Penthecouste subsequēte, les ennemis pēsans surprēdre le fort des Basques, lequel les tenoit de pres, partirent de la ville sept ou huict cens hommes pour leur donner une camisade : environ minuict le guet du fort qui estoit vigilant entre-vit quelque blancheur, parquoy la mōstrans l'un à l'autre sans faire bruit estimoiēt que ce fussent moutons couchez là aupres: tant que l'un ayāt la veue plus certaine que les autres, jugea que c'estoient gens de guerre couchez sur le ventre avecques des chemises blanches pour les surprendre. A cause dequoy ils avertirent leurs capitaines, lesquels sans faire alarme de main en main le feirent entendre à leurs soldats, & les feirent mettre chacun en deffence, preparez de recevoir leur ennemy : puis estans les capitaines sur une platte forme, apres avoir mis quelques fauconneaux aux lieux dont ils se pouvoient ayder, demanderent, Qui va là? &, Qui vive? mais l'ennemy sans faire response, donna de la teste de furie droict aux rempars, lesquels n'estoient gueres haults, de telle hardiesse que lesdits ennemis monterent jusques sur le hault du fort: mais ainsi que furieusement ils monterent, ils furent recueillis de ceux de dedans en telle asseurance, que tout ce qui monta fut tué, & ceux aussi qui s'efforcerent de ce faire. Et y mourut des assaillans de compte faict deux cens cinquante, & y furent blessez de la part de dedans les deux capitaines, sçavoir est le capitaine Martin dequoy il mourut peu de jours apres, & le capitaine Raymonnet d'une arcbouzade à travers du genoil, dont il fut contrainct pour ne se pouvoir tenir debout, long temps combatre sur un genoil: & telle fut l'issue de ladite entreprise. Peu de jours apres le seigneur Horace Baglion, chef des enseignes noires, ayant faict en-

treprise d'aller chercher les ennemis entre ledit fort & la Magdalene, les ayant trouvez les chargea de telle vigueur, qu'il les remit dedans la ville : mais mal suivy de ses hommes, fut tué à coups d'hallebarde sur sa retraitte sans estre cogneu, qui fut grand dommage. Sa charge fut donnée au Comte Hugues de Pepolo Bolonois duquel a esté parlé en plusieurs endroits de ces Memoires.

*Combat sur mer devant Naples.*

DURANT ledit temps, le Comte Philippin d'Orie, nepveu du seigneur André d'Orie, estoit avec huict galleres pres de Naples : le seigneur Dom Hugues de Montcade Vice-Roy de Naples estant dedans la ville adverty que les soldats desdites galleres ordinairement s'en alloient au camp, de sorte que lesdites galleres le plus souvent demouroient sans grande garde, feit armer six galleres qui estoiét au port de Naples pour aller surprendre les huict galleres de Philippin. Le seigneur de Lautrec par ses espies estant adverty de l'entreprise, envoya le faire entendre audit Philippin, & quand & quand secrettement & sans bruit luy envoya iiij. cens arcbouziers eleus, conduits par le seigneur du Croq Gascon, pour recueillir la furie de l'ennemy. Dom Hugues de Montcade n'estant adverty du renfort venu dans lesdites galleres, partit du port de Naples avecques les six galleres qu'il avoit equippées de tous gens eleus, & entre autres du Marquis du Guast, du seigneur de Ris Bourguignon, pour ceste heure sommelier du corps de l'Empereur, & plusieurs autres gros personnages, & feit voi le droict à noz galleres sans les marchander: mais ainsi que gaillardement les avoient assaillies, ils furent receus. Et de premiere abordée les galleres Françoises en mirent deux des leur en fond à coups de canon, les autres furent investies, & furent combattues main à main, & pied à pied: tellement que ce combat tant furieux dura l'espace d'heure & demie, avecques grande perte d'hommes tant d'un costé que d'autre: de sorte que des Imperiaux n'en réschappa que bien peu. Et entre autres y mourut Dom Hugues de Montcade Vice-roy de Naples, & fut prisonnier le Marquis du Guast, le seigneur de Ris, Ascagne Colõne, le beau Vauldré, & plusieurs autres gros personnages: des quatre cens arcbouziers François n'en rechappa que soixante, qu'ils ne fussent morts ou grandemét blessez. Ceste victoire obtenue, deux de leurs galleres qui n'avoient point esté mi-

ſes en fond,à l'arrivée furent priſes , les deux autres ſ'eſtans ſauvées à la fuitte ſe rendirent à Naples:de l'une deſquelles galleres le Prince d'Aurenge feit pendre le patron dequoy l'autre ayant la cognoiſſance,ſ'en alla rendre au Cõte Philippin d'Orie.

LE ſeigneur de Lautrec adverty de ladicte victoire,mãda que lon envoyaſt en France les priſonniers , ce qui fut faict, & furent baillez à Philippin d'Orie avec ij . galleres pour les conduire : mais paſſant à Genes le ſeigneur André d'Orie les retint, mettant en avant que le Roy ne luy avoit ſatisfaict de la rançon du Prince d'Aurenge qu'il avoit pris priſonnier à Porte-fin,durant que le Roy eſtoit au ſiege devant Pavie:dont depuis advint la ruine de noſtre armée de Naples ; par-ce que ce fut le motif de la revolte d'André d'Orie,& le Marquis du Guaſt eſtant ſon priſonnier,le pratiqua pour l'attirer au ſervice de l'Empereur. *Cauſe du revoltement d'André d'Orie.*

OR ay-ie laiſſé à vous dire que peu apres la depeſche de monſieur de Lautrec pour aller à Naples , le Roy pareillement avoit depeſché une armée de mer pour aller en Sicile, ſoubs eſperance des pratiques & intelligences que diſoit avoir un Sicilien nommé Ceſar Imperador , & autres Siciliens de ſa faction : cuidant par ce moyen divertir les forces Imperiales du royaume de Naples, ou bien ſ'inveſtir de l'Iſle de Sicile. De ladicte armée le Roy avoit faict ſon lieutenant general le ſeigneur Rence de Cere, & le ſeigneur André d'Orie Amiral de l'armée de mer , eſperant qu'au temps que monſieur de Lautrec arriveroit devant Naples,ladite armée de mer arriveroit en Sicile : choſe qui fut tresbien pourveue,ſi Dieu euſt permis qu'elle fuſt venue à execution.Mais l'armée eſtant partie des havres de la Tuſcane,fut ſurpriſe d'une tourmente telle,qu'elle fut contraincte de prendre la volte de Corſegue , & pour avoir vivres prindrent le train de Sardaigne,où ils prindrent terre . Auquel lieu ayans mis leurs hõmes en terre,le Vice-roy de Sardaigne pour l'Empereur vint rencontrer noſtre armée qui n'eſtoit que de deux à trois mille hõmes,& luy eſtoit accõpagné de iiij.à v.mille hommes de pied , & de trois à quatre cens chevaux,ce nonobſtant noz gens les rompirent: & de la meſme furie emporterẽt la ville de Saſſari d'aſſault auquel cõbat fut tué des noſtres le ſeigneur Iacques du Bellay colõnel de ij.mille hõmes de pied. Apres laquelle executiõ *Armée de mer pour aller en Sicile pour le Roy.*

la peste se meist dans leur armée, pour les vivres qu'ils y trouverent en abondance, attendu la grande necessité que les soldats avoient enduré,& venus à en avoir largesse, tõberent en fievres qui se tournerent en peste. Aussi se meit quelque division entre le seigneur Rence & le seigneur André d'Orie, pour lesquelles deux occasions ils furent contraincts de se rembarquer & se retirer à Genes,ayans consumé les vivres qu'ils avoient pour leur voyage de Sicile. Et eux arrivez à Genes fut envoyé le Comte Philippin avec les huict galleres qui combattirent devant Genes, ainsi que dessus a esté dict.

*Plus ample discours sur le revoltemẽt d'André d'Orie.*

POUR vous faire entendre les occasions de la revolte d'André d'Orie,avecques les praticques que je vous ay dit du Marquis du Guast,dequoy depuis arriva l'entiere ruine de nostre armée de Naples: car sans le secours d'André d'Orie la ville de Naples n'eust eu le moyen d'estre secourue de vivres,ayans (comme j'ay dit) perdu leur armée de mer, chose qui les amenoit la corde au col. Apres que ledit seigneur de Lautrec eut remis en l'obeissance du Roy la ville de Genes, le Roy par le conseil d'aucuns delibera de fortifier Savonne,& y faire le port, qui eust esté l'entiere ruine de Genes:& dés l'heure transporta à Savonne le commerce de la marchandise,& principallement la gabelle du sel qui estoit à Genes, esperant que par ce moyen il tiendroit les Genevois en plus grande obeissance, mais ce fut bien le cõtraire:car eux desesperez de ladite novalité,laquelle à la lõgue seroit la ruine de leur ville,les principaux citadins vindrent devers André d'Orie,& luy remonstrerent qu'il estoit en son pouvoir de remettre sa patrie en sa premiere liberté, chose qu'il ne devoit differer estant amateur du pais: ausquels ledit André d'Orie feit responce, Que ce qu'il pourroit faire pour son païs avec son honneur, il le feroit. Or sus ces malcontentements, advint l'occasion cy dessus ditte des prisonniers qu'il retint: parquoy les ayant entre ses mains, delibera d'envoyer un gentilhomme devers le Roy pour luy supplier de luy faire raison de la rançon du Prince d'Aurenge, & autres prisonniers prins quand & luy, & pareillement de l'estat de ses galleres qui luy estoit deu:& que là où le Roy luy en feroit refus,il promist aux Genevois de tenir la main à ce qu'ils fussent remis en liberté.

Le seigneur de Lautrec adverty de ceste praticque par le moyen du seigneur de Langey, depescha ledit Langey devers le Roy, pour luy supplier d'y pourveoir : lequel seigneur de Langey passant à Genes,pour la grande familiarité & habitude qu'il avoit audit André d'Orie, logea en son palais,où il trouva moyen d'entendre la volonté dudit André d'Orie,& y feit telle diligence que ledit d'Orie l'asseura que là où il plairoit au Roy luy faire raison de ses prisonniers, & remettre le trafic de la gabelle du sel à Genes, & autres libertez qu'ils avoient accoustumé d'avoir tant de son temps que des Roys ses predecesseurs,il feroit avecques le peuple que pour seureté de sa foy il livreroit au Roy douze galleres entretenues.sur lesquelles le Roy pourroit mettre tels capitaines & soldats que bon luy sembleroit, retenant seulement deux galleres pour la garde du port. Le seigneur de Langey vint en poste à Paris trouver le Roy logé en la maison de Ville-roy : auquel il exposa ce qu'il avoit de charge de la part de monsieur de Lautrec, aussi ce qu'il avoit entendu de l'intention d'André d'Orie, chose qui fut remise au conseil, où les demandes dudit André d'Orie ne furent trouvées raisonnables, & mesmement par le Chancelier du Prat qui avoit grande authorité : & quelques remonstrances que feit ledit seigneur de Langey de l'apparence qu'il y avoit que mal contentant André d'Orie, le hazard estoit tant de la perte de Genes que de la ruine de nostre armée qui estoit devant Naples,au cas que ledit André d'Orie se revoltast : estant le plus fort sur la mer & le plus riche en argent comptant, lequel s'il se voyoit dedaigné, exposeroit tout son bien & sa vie pour s'en ressentir. Mais toutes choses debatues fut conclu de depescher le seigneur de Barbezieux pour aller à Genes se saisir tant des galleres du Roy,que de celles d'André d'Orie le faisant Amiral sur la mer de levant, & destituant André d'Orie, & s'il veoit l'occasion, qu'il se saisist de la personne dudit d'Orie.

Les choses n'en furent si secrettement ordonnées que ledit André d'Orie n'en fut adverty,parquoy pour sa seureté se retira sur ses galleres. Le seigneur de Barbezieux arrivé à Genes,alla parler à luy suivant le commandement que le Roy luy en avoit faict : lequel d'Orie feit response qu'il sçavoit bien qu'il avoit charge de se saisir de sa personne &

de ses galleres : mais que quant aux galleres du Roy, il les luy remettroit entre les mains, suivant le commandement que le Roy luy en faisoit,& quant aux siennes, il en feroit à sa volonté. Le Marquis du Guast & autres prisonniers qui estoient entre ses mains, voyans ces troubles, secrettement acheverent leur pratique : de sorte qu'ils eurent promesse de luy d'aller au service de l'Empereur, jouxte le concordat de ce faict & passé entre-eux, promettans le faire ratifier à l'Empereur. Vray est qu'il declara au seigneur de Barbezieux qu'il n'avoit intention autre, sinon de servir sa patrie: mais peu de temps apres s'estant declaré, donna tel refreschissement à ceux qui estoient dedans Naples, que sans son secours on les eust eus la corde au col par famine. Il me souvient qu'en ce temps la venant par les postes d'Italie devers le Roy qui estoit à Paris je rencontray Antoine d'Orie cousin dudit André, au Pont à Gasson pres Montargis, qui alloit en poste à Marseille, qui me dist les nouvelles de la revolte de son cousin, le detestant comme homme qui avoit faict acte d'infamie : mais peu de jours apres j'eu nouvelles comment ledit Antoine d'Orie avoit desrobé les galleres desquelles il avoit la charge du Roy,& qui n'estoient siennes, s'estant rendu au service de l'Empereur.

*Quelque secours du Roy à son armée de Naples.*

PENDANT que ces choses se traittoient, le Roy estoit ordinairement solicité par le seigneur de Lautrec de luy envoyer secours d'hommes & d'argent: par-ce que s'estant mise la mortalité en son camp, il en avoit beaucoup perdu. Parquoy le Roy avoit ordonné d'y envoyer l'Amiral de Brion, pour y mener le secours par mer & le faire Vice-roy de Naples, d'autant que le seigneur de Lautrec pourchassoit son retour en France, mais les choses se changerent je ne sçay pour quelle occasion : car il y envoya le Prince de Navarre, frere du Roy Henry de Navarre, accompagné de peu de gens desquels la pluspart estoient jeunes gentilshommes y allans pour leur plaisir,& pour aquerir honneur. Aussi y fut conduit quelque argent, non en telle somme que monsieur de Lautrec esperoit: lequel Prince de Navarre arriva à Nole conduit par le seigneur de Barbezieux, mais estant descendu en ladite ville de Nole, il se trouva accompagné de si petit nombre de gens qu'il fut contrainct d'envoyer en nostre camp querir escorte pour le conduire : & pour cest effect, mõsieur de Lautrec y envoya monsieur de Cãdalles,

lequel passant par devant Naples à son retour, conduisant ledit Prince de Navarre, ceux de la ville feirent une sallie sur luy, telle & si gaillarde que nous y perdismes beaucoup de gens : & entre autres ledit seigneur de Candalles fut fort blessé, & mené prisonnier dedans Naples: mais estant racheté pour un des leur, pris audit combat, mourut de ses blesseures dés qu'il fut en nostre camp : aussi y fut pris le Comte Hugues de Pepolo, lequel (comme j'ay dit) avoit eu la charge des bandes noires, par la mort du seigneur Horace Baglion, lequel aussi fut racheté pour un Imperial pris des nostres à ladicte faction, qui fut le premier lieu là où depuis dixhuict mois que le seigneur de Lautrec estoit party de France, les ennemis avoient combatu en combat esgal: si est-ce qu'estant sorty renfort de nostre camp, les ennemis furent repoussez jusques dans leurs barrieres. Durant ce temps le seigneur Rence de Cere, lequel depuis le retour de Sardaigne s'estoit tousjours tenu avecques l'armée des Venitiens, & du Duc de Milan en Lombardie, fut mandé par le Roy d'aller à Naples pour luy faire service, par-ce qu'il avoit le moyen de ce faire pour avoir la part ursine à son commandement: & à ceste fin ledit seigneur Rence alla à Port-Hercole, auquel lieu il trouva messire Nicolas du Bellay chevalier de Rhodes, lequel avec deux gallions & quelque fuste qu'il avoit, embarqua ledit seigneur Rence & le descendit à Nole en seureté.

*Le seigneur Rence à Naples.*

ARRIVE qu'il fut en nostre camp, il trouva la mortalité telle que les deux parts de l'armée estoient mortes ou malades: & entre autres de morts le Comte de Vaudemont, le seigneur de Gruffy, & plusieurs autres capitaines, & le seigneur de Lautrec malade: toutesfois il depescha ledict seigneur Rence, pour aller à l'Abrusse lever gens nouveaux pour refreschir nostre armée, deliberant ledit seigneur de Lautrec mourir sur le lieu plustost que se retirer un pas: aussi luy vivant les ennemis n'entreprindrent jamais d'assaillir nostre camp. Le seigneur Rence avoit charge de prendre argent en l'Abrusse pour soldoyer des hommes, mais il trouva des tresoriers qui n'avoient un liard par leur dire : parquoy fut contrainct de se joindre avec le seigneur Neapolitain fils du feu seigneur Iean Iourdain ursin, qui avoit levé des hômes pour le service du Roy à ses despés. Il fut dit que ceux qui avoiét la charge pour le Roy en l'Abrusse avoient

*Mortalité au camp de monsieur de Lautrec.*

mangé les deniers, & mesmes la Foucaudiere, auquel le seigneur de Lautrec en avoit donné la charge : aussi estant de retour de Naples il en fut prisonnier, mais par le moyen d'Antoine du Prat Chancelier, il en eschappa. Vous avez ouy cy devant comme le Prince de Melphe avoit esté pris dans sa ville de Melphe faisant bien son devoir, aussi avoient esté pris sa femme & ses enfans : ledict Prince de Melphe avoit envoyé par plusieurs fois devers l'Empereur, le suppliant de le secourir pour payer sa rançon, luy remonstrant la perte qu'il avoit faicte de sa ville & de ses biens pour le service de sa majeste : mais voyant que l'Empereur n'en faisoit compte, fut contrainct de prendre le party du Roy, lequel le meit en liberté avecques sa femme & ses enfans. Parquoy ayant renvoyé à l'Empereur son serment, le seigneur de Lautrec le depescha pour faire levée de quelque nombre d'hommes, tant de pied que de cheval pour aller assieger Gajette, ce qu'il avoit faict & la tenoit de pres. Durant ce temps de jour en autre à la veue de nostre armée de mer, André d'Orie mettoit vivres & refreschissement dedans Naples.

*Le Prince de Melphe au service du Roy.*

Le Roy averty que le Duc de Brunsvich marchoit pour secourir Naples avecques douze mille Lansquenets, & bon nombre de cavallerie, & desja estoit passé le pas de Trente : aussi averty comme Antoine de Léve avoit repris Pavie sur le Duc Sforce, & que les Imperiaux commandoient en toute la campagne, nonobstant l'armée des Venitiens & dudit Duc de Milan, depescha le Comte de S. Pol avecques une armée de cinq cens hommes d'armes & cinq cens chevaux legers, soubs la charge du seigneur de Boisy, & six mille hommes de pied soubs la charge du seigneur de Lorges, & trois ou quatre mille Lansquenets soubs la charge du seigneur de Montejan: & de la gendarmerie y avoit la compagnie dudict Comte de S. Pol de cent hommes d'armes, de monsieur de Chasteaubriant soubs la charge du seigneur de Montejan de cent autres, cent de la compagnie du grand Seneschal de Normandie, de laquelle estoit lieutenant le seigneur d'Annebault: le seigneur d'Allegre cinquante hommes d'armes, & cinquante de monsieur de Boisy.

*Voyage de monsieur de S. Pol en Italie.*

Le Roy feit commandement audict seigneur Comte de S. Pol qu'au cas que ledict Duc de Brunsvich marcheroit à Naples pour la secourir, qu'il se meist à sa queuë, & se vint

joindre avecques monſieur de Lautrec: mais paſſant les montagnes, ledit Comte de S. Pol eut nouvelles comme ledict Duc de Brunſvich par faute de payement ſ'eſtoit retiré en Allemagne avecques ſes Lanſquenets parquoy il avertit l'armée drs Venitiens de laquelle eſtoit general Franciſque Marie de la Rouere Duc d'vrbin, pour ſe venir joindre avecques luy: & en l'attendant meit en ſon obeïſſance toutes les places que tenoient les Imperiaux entre le Pau & le Teſin juſques à Pavie, auquel lieu de Pavie ſe vint joindre l'armée Venitienne: leſquels eſtans aſſemblez, conclurent d'aſſaillir la ville de Pavie, par-ce qu'elle eſtoit d'importance, pour eſtre aſſiſe au milieu du Duché de Milan. Apres laquelle deliberation le Comte de S. Pol l'aſſiegea d'une part, & le Duc d'urbin d'une autre. Antoine de Leve cuidant donner faveur aux aſſiegez ſe vint camper à Marignan: toutesfois cognoiſſant qu'il n'eſtoit ſuffiſant pour nous combatre, & craignant pour ſauver l'un perdre tous les deux, ſe retira dedans Milan.

*Siege de monſieur de S. Pol devant Pavie.*

Le Comte de S. Pol & le Dvc d'urbin apres avoir faict breche raiſonnable, eſtans en diſpute à qui toucheroit de donner l'aſſaut: car les Venitiens diſoient leur appartenir, les François au contraire: en fin fut arreſté que les deux chefs jetteroient les dez pour veoir à qui toucheroit le ſort d'aſſaillir le premier, la fortune toucha pour les Venitiens. Le ſeigneur de Lorges voyant leſdits Venitiens trop longuement temporiſer d'executer ce qu'ils avoient gaigné au hazard, ſ'amuſans à eſcarmoucher de loing à coups d'arcbouzades, ſe jetta entre-eux & la breche, & donna droict à ladicte breche: de ſorte que devant que les Venitiens euſſent mis les armes au poing, la ville fut priſe d'aſſault: auquel aſſault ledict ſeigneur de Lorges montant le premier avoit pris pres de luy le capitaine Florimond de Chailly & le ſeigneur de Grandzay pour eſtre à ſes deux coſtez pour le favoriſer & ſouſtenir là où beſoing ſeroit, leſquels y furent tous deux tuez, auſſi fut l'enſeigne qui marchoit devant luy, mais ſoudain trois autres reprindrent leurs places, tellement qu'il força la breche. Le ſeigneur Petre de Birague & Petre de Boutigeres eſtans chefs dedans la ville ſe retirerent au chaſteau: leſquels deux jours apres ſe rendirent.

*Priſe d'aſſault de Pavie.*

Durant ce temps, environ la fin de Iuillet mille cinq cens vingt-huict la mortalité ſe renforça dans noſtre

*Les seigneurs qui moururent devãt Naples.*

camp devant Naples, tellement qu'en moins de trente jours de vingt-cinq mille hommes de pied n'ẽ demoura pas quatre mille qui peussent mettre la main aux armes: & de huict cens hommes d'armes n'en demoura pas cent. Et mesmement y mourut le seigneur de Lautrec, le Comte de Vaudemont, le Prince de Navarre nouvellement arrivé, le seigneur de Tournon & son frere, messire Claude d'estampes seigneur de la Ferté-Nabert, le seigneur de la Val de Dauphiné, le Baron de Grantmont, le seigneur de Gruffy, le seigneur de Moriac, le seigneur de Montdragon capitaine de l'artillerie, le seigneur du Croq, le seigneur de la Chasteigneraye, le seigneur de Candalles, le seigneur de Louppe, le seigneur de Cornillon, le seigneur de la Grutture, le seigneur de Maunourry, le Baron de Buzances, l'aisné Iarnac, le seigneur de Bonnivet, le Comte Hugues de Pepolo, le Baron de Conty, le Comte Vuolf, & un infiny nombre d'autres bons personnages & soldats, & de gentils-hommes qui y estoient allez pour acquerir honneur & sans solde, & une legion d'autres que je laisse, par-ce que ce papier ne sçauroit suffire à les nommer. Si le Roy eust secouru ledict seigneur de Lautrec d'hommes & d'argent ainsi qu'il pouvoit faire, il fust demeuré possesseur du Royaume de Naples: car nostre armée fut ruinée par faute d'estre refreschie.

Le Roy ayant eu les nouvelles de la mort du seigneur de Lautrec, s'il en fut fasché il n'est besoing de le descrire, car vous pouvez estimer quel ennuy luy fut d'avoir perdu un tel personnage, & pour luy faire l'honneur tel qui luy appartenoit, outre les honneurs qu'on a de coustume de faire aux lieutenans de Roy, luy feit faire son service à nostre Dame de Paris, où assisterent tous les Princes du sang en tel dueil que si c'eust esté pour monsieur le Dauphin.

Le seigneur de Lautrec mort, Michel Antoine Marquis de Salusses homme autant courageux, aymé & suivy des gens de guerre que nul autre, print charge de la conduitte de ceste armée ruinée: parquoy ramassant le surplus de ceux qui pouvoient porter les armes, fut conseillé de lever son siege de devant Naples & se retirer à Averse, attendant le secours que pourroit amener le seigneur de Rence de Cere. Sur sa retraitte l'armée Imperiale sortit sur la queuë mais il y meit si bon ordre qu'il se retira avecques

peu de perte de ce qui estoit avecques luy en son avant-garde. Or ayãt laissé le seigneur Petre de Navarre à la bataille, en forme d'arrieregarde fut ordonné le seigneur de Pompe rant, le seigneur de Negre-Pelisse, & le seigneur Paule Camille Triwlce tous trois capitaines d'hommes d'armes, des ordonnances du Roy, ces deux dernieres trouppes furent rompues par ceux qui sortirent de Naples, & fut mené Petre de Navarre à Naples où il mourut. Estant le Marquis arrivé au lieu de Averse, quand & quand il fut assiegé des ennemis, où apres longue & furieuse batterie, fut blessé d'un esclat poulsé par l'artillerie qui luy rompit le genoil. Parquoy se voyant inutil & sa playe rengreger, chercha moyen de sauver le reste des hommes qui estoient avec luy, & feit la capitulation telle avec le Prince d'Aurenge qui s'ensuit.

*Capitulation du Marquis de Salusses avec le Prince d'Aurenge.*

PREMIEREMENT est accordé que le Marquis de Salusses incontinant la presente capitulation signée rendra & mettra és mains du Prince d'Aurenge ou ceux qui par luy seront ordonnez, la cité & chasteau de Averse, que pour ceste heure il ocuppe & detient au nom du Roy, avec toute l'artillerie, munitions, vivres, & autres biens qui sont dedans la cité & chasteau.

ITEM est accordé que ledit seigneur Marquis comme Lieutenant general du Roy, & le Comte Guy de Rangon demoureront prisonniers dudit seigneur Prince, avec promesse de les bien traitter jusques à ce qu'ils soient en liberté ou autrement.

ITEM est accordé que tous les capitaines & gens de guerre qui sont en ladicte cité, tant à cheval qu'à pied, hommes d'armes, archers, chevaux legers tant François qu'Italiens, Lansquenets, Suisses & autres soldats de quelque nation qu'ils soient estans à ladite ville au service du Roy, doivent laisser en la puissance dudit seigneur Prince toutes les enseignes, guidons, & banderolles, & toutes leurs armes. Et est accordé par ledit seigneur Prince, que tous les capitaines, lieutenans, enseignes, guidons, gens d'armes, & chevaux legers pourront amener quand & eux trois montures, comme courtaulx, roussinotz, & mulles ainsi qu'ils verront pour le meilleur: sçavoir est l'un des trois, & chacun capitaine lieutenant ou enseigne de gens de pied, pourront amener un courtault ou mulle.

Item est accordé que les gens de guerre Italiens ne feront aucun service de six mois prochains venans pour le Roy ny ses alliez, ny autres contre l'Empereur : mais se retireront en leurs maisons, ou bien en autre lieu où bon leur semblera. Et les François, Guascons, Suisses, & autres soldats, gens de guerre, capitaines, enseignes, tāt de cheval que de pied estans en ladite cité s'en iront en leurs maisons sans aucunement s'arrester en quelque lieu que ce soit.

Item est accordé, & ainsi le promet ledit seigneur Marquis, qu'il fera tout son effort de faire rēdre & mettre entre les mains dudit seigneur Prince, ou à ses deputez, toutes les places, & villes fortes, tant du païs de Calabre, de l'Abrusse, qu'autre terre de labour & de l'Apouille : & aussi toutes les terres du Royaume de Naples, qui se trouverōt en la puissance du Roy, celles des Venitiens ou autres alliez, & de remettre tout le Royaume en la puissāce dudit Prince, cōme il estoit alors que le seigneur de Lautrec le vint assaillir. Et s'entend que tous les capitaines & soldats qui sont aux fortes places & provinces jouiront des graces desquelles jouissent ceux qui sont dans ladite cité d'Averse : aussi promet ledit Prince audit Marquis de faire accompagner lesdits capitaines & soldats avecques seureté & bonne sauvegarde, sans leur faire aucune violence ny facherie, jusques aux limites du Royaume, & de là en avant ne sera plus obligé.

Lesquelles capitulations desdits Princes & Marquis ont promis & promettent sur leur foy observer & garder & n'y point contrevenir en maniere que ce soit : & en verité de ce ont affermé & signé de leurs mains, & faict seeller du seel de leurs armes. Faict au camp Imperial devant Averse le trentiesme jour d'Aoust mille cinq cens vingt-huict.

Les choses ainsi passées, le Marquis fut porté dās une litiere à Naples, où peu apres il mourut: aussi fut le seigneur Do, & le chevallier Nicolas du Bellay. Ce fut une perte grande de la mort de ce gentil Prince, car c'estoit un autant vertueux Prince qui y ait esté de son tēps, & autāt aymé des soldats & gens de guerre. Dedans Averse mourut de maladie le seigneur de Pomperant gentil capitaine. Vne partie des nostres qui avoient santé se retirerent à l'Abrusse, pour trouver le seigneur Rence & le Prince de Melphe,

lesquels s'estoient joincts ensemble & s'estoienr retirez dâs Barlette,& autres villes maritimes: lesquelles ils garderent jusques à ce que par le traittté de Cambray elles furent remises entre les mains de l'Empereur. Autres se retirerent le chemin de Rome,desquels peu se retirerent jusques en Frãce, pour la pauvreté qu'ils endurerent par les chemins: autres se retirerent sur noz galleres. Le seigneur de Burie, & le Baron de Grantmont, aussi ceux qui estoient dedans le fort de Basque ayans tousjours gardé leurs fors, quelques jours apres n'ayans espoir de secours, & commençans à avoir faim, capitulerent, de sorte qu'ils sortirent avecques les armes:mais ledit Baron peu de jours apres mourut du travail qu'il avoit porté.Durant tous ces voyages, tant du Marquis de Salusses que de monsieur de Lautrec, q̃ du Cõte S.Pol il y avoit bonne patience entre les païs de Picardie,& les bas païs de l'Empereur, & toutes leurs frontieres de pardeça:hors mis quelque roupture qui avint l'hyver d'apres le partement du seigneur de Lautrec, qui ne dura que sept ou huict mois que tout ne fust rappaisé.

I'AY oublié à vous dire que le Comte Guy de Rangon estoit sorti au camp Imperial pour parlementer, mais estant sur son partement,ceux de dedans firent la composition cy devant ditte sans en avertir ledit Comte:parquoy il maintint qu'il n'estoit compris en la capitulatiõ,& fut mis en liberté, par le jugement des capitaines. Le seigneur de Barbezieux apres avoir recueilly ce qu'il en peut charger feit voile, & s'en alla joindre avec les galleres Venitiennes pour aller rencontrer André d'Orie, qui s'estoit jetté en mer pour destrousser les François retournans de Naples. Mais ayans descouvert nostre armée qui estoit joincte à celle des Venitiens,& ne se sentant suffisant pour les combatre se retira pres du chasteau de l'Isle d'Ischie auquel lieu nostre armée le tint assiegé deux jours sans l'oser attaquer, pour le lieu avantageux où il estoit, estant deffendu du chasteau.

*Prise de la ville de Genes par André d'Orie.*

COGNOISSANT le seigneur de Barbezieux & aussi le general de l'armée Venitienne que c'estoit temps perdu de cuider combatre ledit André d'Orie, veu le lieu fort où il estoit surgy à la garde de l'artillerie du chasteau,firent voile pour tirer le chemin de France: mais les Venitiens

estans en mer abandonnerent nostre armée, & se retirerent en leurs ports. André d'Orie sentant l'armée separée, feit voille & se meit à la suitte de noz galleres, lesquelles estans arriuées à Genes, & sentans qu'André d'Orie estoit à leur suitte, abandonnerent le port de Genes, & prindrent la routte de Savonne. Mais ils furent suivis de si pres, que la patronne du capitaine Ionas fut investie & prise par les ennemis: & de la mesme entreprise ledit seigneur André d'Orie revolta Genes & s'en feit seigneur & maistre: quelques autres navires où estoit le seigneur de Termes, & le fils aisné du seigneur de Sercu & autres, pensans se retirer à la Calabre furent pris des Turcs. Telle fut la fin de ceste armée tant superbe laquelle xxviij. mois durans avoit commandé à toute l'Italie, la Romaigne, & le Royaume de Naples. Et ne pouvant estre vaincue par les hommes, Dieu y mist la main, pour monstrer qu'à luy seul appartient l'honneur & la gloire des victoires.

Les habitans de Capoue deffaillans de leur foy, sçachans que le seigneur Rence de Cere marchoit avecques viij. ou dix enseignes des gens du seigneur Neapolin ursin fils du seigneur Iean Iourdan, pour se mettre dedans Capoue & donner faveur à nostre camp, aussi sçachant la mort du seigneur de Lautrec, advertirent le seigneur Fabrice Maramao qu'il eust à marcher avecques quelque nõbre de gens de pied & de cheval, pour se mettre en embuscade pres la ville, en lieu à propos, & ils mettroient peine de le faire maistre de leur ville, & d'en expulser les François, ce qu'il feit. Les Capouans ayans dressé leur trahison, vindrent persuader aux François qu'il estoit besoin de faire une saillie pour mettre le bestial dedans la ville & autres vivres avant que la necessité y vint, & qu'ils avoient moyen de ce faire. Les François voyans qu'il y avoit grande apparence à leur dire, sortirent, mais voulans rentrer trouverent les portes fermées, & que les Capouans avoient mis par l'autre porte le seigneur Fabrice dedans: parquoy chacun regarda à se retirer au lieu qui luy sembla plus à propos pour sa sauveté. Nolle & les autres villes feirent le semblable, car ils meirent les ennemis dedans, voyans la ruine tourner sur nous.

Le Comte de S. Pol averty de la la revolte de Genes, esperant par diligence la pouvoir recouvrer partit du Du-

ché de Milan avecques trois mille hommes de pied,& quel que cavallerie pour les soustenir:& marcha droict à Genes avecques promesses d'aucuns de la luy faire surprendre: mais ayant failly son entreprise & noz gens repoussez de l'assault de la ville fut contrainct de se retirer, par-ce qu'il n'avoit mené artillerie ny porté vivres que pourvingt-quatre heures:puis se voyant estre desja biẽ avant en l'hyver,& son armée fort travaillée,se retira en Alexandrie pour hyverner. Pendant ce temps le seigneur Theodore Trivulce par faulte de vivres fut contrainct de rendre le chasteau de Genes,sortans luy & ses hommes leurs bagues sauves.

*Redditiõ du chasteau de Genes.*

LES Genevois ayãs le chasteau entre leurs mains, marcherent à Savonne, dont estoit gouverneur le commandeur de Morette: laquelle ville peu de jours apres il rendit entre les mains desdicts Genevois non sans en estre fort blasmé, par-ce que le Comte de S. Pol marchoit en toute diligence pour luy donner secours. Estant doncques Savonne entre les mains des Genevois raserent la forteresse & gasterent le port, pour avoir meilleur moyen de la tenir en subjection. Le Comte de S. Pol ayant tousjours devant les yeux la perte de Genes, cherchoit tous les moyens à luy possibles de la pouvoir recouvrer: parquoy estant averty que ladite ville estoit mal pourveuë dhommes, & mesmes que le plus du temps le seigneur André d'Orie se tenoit en un sien palais hors la ville, depescha le seigneur de Montejan avecques une trouppe d'hommes pour aller assaillir ladite ville: & ce pendant un capitaine Italien nommé Villecerre avecques une autre trouppe devoit aller surprendre ledict André d'Orie dedans son palais hors la ville: mais ils furent si mal guidez, que le jour les surprint avant que d'arriver audict lieu: à ceste cause ayans failli à l'une & l'autre entreprise, se retirerent sans perte & sans gaing en Alexandrie.

*Prise de Savonne.*

PEV de temps apres, estant venue la Primevére, le Comte S. Pol avecques si peu d'hommes qui luy estoient restez (par-ce que la plus grande part s'estoyent retirez en France pour l'hyver & les maladies) se jetta en campagne, & marcha droict à Morterre: laquelle ville il print de force, & tailla en pieces tout ce qui estoit dedans. Le Comte Philippes Tourniel de ce averty, abandonna Novare, & se retira à Milan,parquoy le Comte de

S. Pol remist en son obeissance ladicte ville & toutes les dependences d'icelle.

Le Duc d'Vrbin adverty que nostre armée estoit en campagne, avecques l'armée Venitienne dont il estoit chef, passa la riviere d'Adde, & se vint joindre à Marignan avecques nostre armée, aussi firent ceux de la part du Duc Sforce.

Estans les armées assemblées audit lieu de Marignan cognoissans n'estre suffisans pour assaillir Milan : mesmes que la gendarmerie Françoise qui s'estoit retirée l'hyver en France, n'estoit encores de retour, & qu'il estoit entré dedans Milan trois mille Espagnols de renfort, fut conclu que l'armée Venitienne se retireroit à Cassan, l'armée des François à Biagras, & celle du Duc à Pavie, à fin que chacun de son costé mist peine d'empescher de mener vivres en la ville de Milan, laquelle en ce faisant en peu de temps seroit affamée, par-ce qu'à x. mille és environs il n'y avoit rien labouré. Suivant ladite conclusion les Venitiés se retirerent à Cassan, & le Duc à Pavie & à Vigeve. Mais le Comte de S. Pol ayant tousjours les affaires de Genes en fantasie, changea d'opinion : car laissant le chemin de Biagras, print le chemin de Landriane, qui est à douze mille de Milan, & y arriva le samedy: mais toute la nuict il feit une pluye si extreme, que la riviere qui est fort petite, devint si grosse qu'il n'y eut ordre de faire passer l'artillerie: parquoy on fut contrainct de sejourner le Dimenche, auquel jour Antoine de Leve estant averty de ce faict, partit de Milan sur le soir: & avecques toutes ses forces vint planter son armée pres de la nostre devant le jour, sans que noz gens en eussent la cognoissance.

Le Comte Hannibal de Nugolare ayant charge de deux cés chevaux legers, & le capitaine Piton avecques pareille charge avoient esté ordonnez pour recognoistre les chemins venans de Milan, & entendre si de la part de l'ennemy rien se remuoit: lesquels trouverét la piste de l'armée Imperiale, mais ils ne suivirent, ny advertirent les nostres: & à ce qu'on dit, par jalousie l'vn de l'autre, prindrent autre chemin qui ne leur estoit commandé. Qui fut la ruine de nostre armée: car le Comte de S. Pol se reposant sur lesdits quatre cens chevaux legiers, n'y avoit autrement pourveu.

Le

Le lundy matin estant la riviere retirée de sorte qu'õ pouvoit passer, monsieur de S.Pol feit passer l'artillerie & tout le bagage & carriage pour marcher droict à Pavie, se reposant sur ledit Comte Hannibal & Piton(comme dit est)estimant le païs estre biẽ descouvert, mais, sur la fin du passage une piece d'artillerie demoura enbourbée : parquoy mondit-seigneur de S.Pol demoura luy-mesmes avec si peu de gendarmerie qu'il avoit, & environ quinze cens Lansquenets soubs la charge du capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu:& cõmanda d'abatre une maison pour avoir des chevrõs pour mettre sous le rouage,& faire passer ladite piece. Mais estãt embesongné pour cest effect, luy survint un affaire de plus grãde importance,car à l'improviste l'arcbouzerie Espagnolle fut sur ses bras: laquelle de prime abordée fut par nostre gendarmerie rembarée dans le bataillon de leurs Allemans:mais se trouvant un ruisseau profond entre les François & Espagnols, leur arcbouzerie se retira derriere ledit ruisseau,où y avoit vn pas de xxx.ou xl.pieds de large. Les Lansquenets François feirent teste, & de grande furie repousserẽt ce qui estoit passé le ruisseau: mais arrivez sur le bord furent fort foullez de leur arcbouzerie qui estoit delà le canal, parquoy furent contraincts de se retirer hors du danger desdits arcbouziers. Le soir precedant avoit esté cõclu que le Comte Guy de Rangon ayant charge de l'avantgarde,dés le matin prendroit le chemin de Pavie : ce qu'il fit,de sorte qu'il n'eut cognoissance du combat qu'il ne fust à Pavie en seureté:aussi le Comte Claude de Rangon avec la trouppe qu'il avoit sur la queuë y fit bien son devoir: Iean Thomas de Galleras,& le castelan de Laude colõnels de gens de pied Italiens voyans le cõbat, par autre chemin se retirerent à Pavie, laissans cõbatre ceux qui en avoiẽt envie. Ce tẽps pendant quelque nombre de cavalerie passa le canal,laquelle leur fut soustenue par si peu de gendarmerie que nous aviõs:où fut porté par terre messire Iean de Cambray guidon de mõsieur le grand Seneschal de Normãdie, & autres sept ou huict avecques luy,& furẽt pris. Alors noz Allemans furent cõtraincts de se retirer vers une cassine tenans bataille avecques monsieur de S. Pol au mieux qu'il leur estoit possible pour la contraincte du lieu:mais tout en un coup leur cavallerie ayãt passé le pas avec un gros bataillõ d'Allemãs,vint charger monsieur de S. Pol de telle furie.

*Deffaitte de monsieur de S.Pol.*

qu'ils luy firent abandonner la caſſine:& noz Allemans ſe voyans inveſtis ſans plus d'eſperance de combat,ſe rendirẽt aux Allemans Imperiaux pour ſauver leur vie.

Le Comte de S.Pol & le ſeigneur d'Annebault avecques ſi peu de gendarmerie qui leur reſta,commencerent leur retraitte,tousjours tournans viſage:mais eſtãs retirez jusques à un quart de mille,trouverent au devant d'eux un canal, lequel le ſeigneur d'Annebault paſſa:mais le Comte de S.Pol pour la foibleſſe de ſon cheval demoura dedans, & là tout ce qui eſtoit demouré avecques luy fut pris ou tué. Et entre autres ledit Comte de S. Pol, le ſeigneur Iean Hieronyme Caſtellan nouvellement revenu de Naples,le Comte Claude de Rangon furent pris & menez en une caſſine pres de là où eſtoit le ſeigneur Antoine de Léve.Le ſeigneur d'Annebault avecques ſi peu de gendarmerie qui avoit paſſé le canal avecques luy, tourna vers laditte caſſine par autre chemin,& donna l'alarme aux Imperiaux ,penſant recouvrer ledit Comte de S.Pol:mais voyant qu'il n'y avoit ordre,ſe retira à Pavie où eſtoit l'armée du Duc:& le ſeigneur Antoine ſe retira à Milan avecques ſes priſonniers. Telle fut l'iſſue de ceſte armée.

1530. *Traitté de Cãbray pour le delivremẽt de Meßieurs les enfans.*

Pendant que ces affaires ſe paſſoient ainſi en Italie, madame Loÿſe mere du Roy, & madame Marguerite tante paternelle de l'Empereur, traitoient enſemble pour faire une paix generalle entre les deux majeſtez:& avoiẽt tant travaillé pour ceſt effect,que le jour eſtoit prins de ſe trouver elles deux à Cãbray,avecques le cõſeil de l'Empereur& du Roy, eſtãs pour le cõſeil de l'Empereur le Comte de Lalaing le Baron de Leidkerke & meſſ.Guil.Hangorart Preſidãt d'Artois homme bienadviſé & fort excellẽt:& au cõſeil du Roy meſſire Iean de Raſſe ſeigneur de la Hergerie conſeiller & maiſtre d'Hoſtel du Roy meſsire Imbert de Sarcus ſes conſeiller au Parlement de Paris & quelques autres, auquel lieu ils ſe trouverent environ la fin de May mille cinq cens trẽte.Eſtans dõcques leſdites Princeſſes arrivées à Cambray,avecques tout pouvoir deſdites majeſtez de conclure une paix finalle.Apres avoir eſté trois ſepmaines enſemble, & pluſieurs choſes debatues tãt d'un coſté que d'autre, eſtãs quelquesfois les affaires preſtes à conclure, autrefois deſeſperées ,en fin fut traitté une paix: par laquelle fut dit que le Roy payeroit pour ſa rançon à l'Empereur deux millions

d'or: desquels en seroit fourny douze cẽs mille escus alors q̃ l'Empereur mettroit les enfans du Roy en Frãce en liberté: & seroiẽt baillées pour quatre cẽs mille escus racheptables dedans uñ temps, les terres que madame Marie de Luxembourg mere du Duc de Vendosme avoit en Flãdres, Artois, Brabant, & Hainault: & aussi les terres qu'avoit dedans lesdits païs le Duc de Montpensier cousin germain dudit Duc de Vendosme. Et pour les autres quatre cens mille escus restans desdits deux millions, le Roy devoit aquitter l'Empereur de pareille somme envers le Roy d'Angleterre: car ledit Empereur estoit obligé envers iceluy Roy d'Angleterre de quatre cens mille escus, à cause de prest: pour seureté de laquelle somme l'Empereur estoit tenu de bailler audit Roy la ville de S. Omer & celle d'Aire en gage, chose qu'il n'avoit fournie. Et outre lesdits deux millions de rançon, le Roy devoit acquitter l'Empereur envers ledit Roy d'Angle terre de cinq cens mille escus: enquoy l'Empereur luy estoit redevable pour l'indamnité du mariage d'entre ledit Empe reur, & madame Marie fille dudit Roy d'Angleterre, ayant depuis lesdites obligations pris en mariage la fille de Portugal, & laissé ladite Marie: car passant l'Empereur par Angleterre pour aller en Espagne, apres le trespas de Ferdinand Roy d'Arragon son grand pere, il avoit promis espou ser ladite madame Marie, & au cas de default devoit payer audit Roy d'Angleterre cinq cens mille escus d'indamnité. Et outre par ce que le Roy Dom Philippe pere de l'Empereur passant en Angleterre pour aller en Espagne, avoit engagé au pere du Roy d'Angleterre pour cinquãte mille escus, une fleur de lys d'or enrichie de pierreries où y avoit de la vraye croix, venant du bõ Duc Philippe de Bourgongne, le Roy la devoit degager & la rendre audit Empereur. Et devoit le Roy quitter la souveraineté de Flandres & Artois, & espouser madame Aleonor sœur de l'Empereur: & au cas qu'il en vint enfant masle, il devoit avoir le Duché de Bourgongne: & devoit le Roy quitter à madame Marguerite de Flandres ce qu'il avoit droict de prendre sur la seigneurie de Salins: & devoit le Roy contenter les heritiers de feu monsieur de Bourbon de sa succession, encores qu'il l'eust confisquée. Les traittez ainsi conclus, fut pris jour de se trouver au dixiesme de Mars subsequent à Bayonne & à Fontarabie, pour executer le contenu

d'iceux: & quittoit le Roy ce qu'il pretendoit au Duché de Milã, & au Royaume de Naples. Ce qu'il ne pouvoit, par-ce que desja c'estoit chose acquise aux enfans de France, par la succession de madame Claude leur mere fille du Roy Loÿs douziesme Duc d'Orleãs, duquel dependoit ladite succession de Milan, à cause de madame Valentine son ayeulle.

Ces choses ainsi accordées fut envoyé le seigneur de Langey en Angleterre pour traitter avec le Roy d'Angleterre des neuf cens cinquante mille escus: tant pour les quatre cẽs mille escus, & pour les cinq cens mille de l'indamnité, & des cinquante mille escus pour la fleur de lys dont le Roy estoit tenu d'acquitter l'Empereur envers ledit Roy d'Angleterre: chose qui fut mal-aisée à conduire, pour le mal cõtentement qu'avoit le Roy d'Angleterre pour n'avoir esté appellé ausdits traittez.

Or est-il, qu'alors ledit Roy d'Angleterre vouloit repudier madame Caterine sa femme tante de l'Empereur & fille du Roy d'Espagne: disant (comme il estoit vray) qu'elle avoit premierement espousé son frere aisné, & que le Pape ne pouvoit dispenser une fẽme d'avoir espousé les deux freres: mais estãt empesché par l'Empereur & ses ministres, n'ẽ pouvoit venir à bout. Qui fut cause qu'en fin il se ramodera du malcõtentement qu'il avoit du Roy, esperant que par le moyẽ dudit seigneur de Langey, qui estoit fort favorisé aux universitez tant de France, Italie, qu'Allemagne, il pourroit obtenir ce qu'il demãdoit (ainsi qu'il feit tãt à Paris que par les autres universitez de Frãce: aussi à Pavie, Padoue, Bologne la grasse, & diverses facultez) qui estoit de faire declarer par les universitez, que le Pape ne le pouvoit dispenser dudit mariage, comme estant de droict divin. Parquoy pour venir à ses fins, accorda audit seigneur de Lãgey plus que le Roy ne demãdoit: car les quatre cens mille escus, qui estoit l'une des principalles sommes des deux millions qu'il failloit bailler comptant, il les presta au Roy à payer à cinq années: les cinq cẽs mille escus d'indamnité il les dõna au Roy: & à son filleul Hẽry Duc d'Orleans il dõna la fleur de lys, qui estoient cinquãte mille escus. Les choses ainsi accordées, le Roy d'Angleterre envoya quand & ledit seigneur de Langey maistre Briand gẽtil-homme de sa chãbre, lequel apporta avec luy toutes les obligations, quittances, & autres pieces necessaires, & mesmes ladite fleur de

*Liberalité du Roy de l'Angleterre envers le Roy.*

lys,pour le tout fournir quand le temps en seroit.

Le Roy estant asseuré du Roy d'Angleterre, au cōmencemēt du mois de Fevrier s'en alla à Blois pour acheminer toutes choses, à ce qu'au dixiesme de Mars lors ensuivant ses deputez se trouvassent à Bayōne,pourveus de ce qui leur estoit necessaire:& pour executer les choses traittées & accordées,eleut le seigneur de Montmorency Grand-maistre & Mareschal de France,auquel il avoit toute fiance. Lequel ayāt pris ceste charge,s'achemina à Bordeaulx & à Bayōne, luy ayant le Roy donné tout pouvoir de faire & accorder comme s'il y estoit en personne:& avecques luy l'Archevesque de Bourges,qui fut faict Cardinal luy estant à Bayonne,& se nōma Cardinal de Tournō,& grand nombre de la noblesse de France:menant ledit seigneur de Montmorency quand & luy les douze cēs mille escus que le Roy estoit tenu de livrer cōptant. Arrivé qu'il fut à Bordeaux, aussi y arriva maistre Briād en poste,cōduit par le seigneur Martin du Bellay frere du seigneur de Langey:par ce qu'iceluy seigneur de Langey estoit demouré pour le faict du Roy d'Angleterre cy devāt mentionné,pourveus de tout ce qui estoit necessaire à fournir de la part dudict Roy d'Angleterre.

Au dixiesme de Mars (ainsi qu'il estoit promis) arriva mondit-seigneur le Grand-maistre à Bayonne, aussi feit le Connestable de Castille à Fontarabie,& avecques luy le seigneur du Prat chevalier de l'ordre de l'Empereur, ayans toute puissance de sa majesté. Estans tous arrivez au lieu ordonné,convindrent ensemble pour trouver le moyen de la forme de faire l'eschange de Messieurs les enfans avecques l'argent,en seureté d'une part & d'autre, car chacun se deffioit de son compagnon. En fin toutes choses debatues, fut conclu que les douze cens mille escus en la presence des gens à ce deputez de la part du Connestable de Castille seroient nombrez, & mis en des casses de boys, en chacune casse vingt-cinq mille escus, puis seroient emballées lesdictes casses & seellées des seaulx desdits deputez, & pareillement des deputez de la part de monsieur le Grand-maistre, & seroient lesdits escus tous esprouvez:& pour cest effect estoient venuz les maistres des monnoyes d'Espagne & de France,qui fut chose longue,de sorte que cela dura pres de iiij. mois. La cause de ce long sejour fut que le Chancelier du Prat(lequel au traitté de Cambray avoit plus l'oreille de

madame la Regente que nul autre) persuadé par quelques gens des monnoyes meit en avant (encores que les deputez de l'Empereur fussent contents de prendre les escus marchans & ayans cours) pensant faire le prouffit du Roy qu'on mist lesdits escus au marc & à la loy: de sorte que les prenant à la loy & fondant lesdits escus, se trouvoit grand interest, si que finablement pour demourer d'accord, fut baillé aux deputez de l'Empereur quarante mille escus d'avantage pour les interests de la loy, sur la somme de douze cens mille escus.

Il y a une riviere venant des montagnes de Navarre, qui vient tomber en la mer passant tout au long des murailles de Fontarabie: laquelle riviere separe la France d'avecques la Biscaye, & y reflotte la mer deux fois le jour: de là l'eau est assise Fontarabie, deçà l'eau y a un village François nommé Andaye. Il fut ordonné qu'à mi-chemin de Fontarabie & Andaye il seroit mis un bac pareil de ceux qui servent à passer les chevaux sur les rivieres en France, lequel seroit enfonsé en forme d'un ponton par dessus: & par-ce que ladite riviere quand la mer est retirée est si petite qu'elle se passe aisément à gué, fut ordonné qu'à chacun coing dudit ponton seroit un gros cable, & à chacun cable un ancre: en sorte que reflottant la mer elle leveroit ledit ponton jusques à la hauteur de l'eau, qui tiendroit ferme à cause desdits cables & ancres: & y auroit au milieu dudit ponton une barriere, à ce qu'arrivans les batteaux aux costez, les François passeroient d'un costé de la barriere, & les Espagnols de l'autre: & devoit avoir mondit-seigneur le Grand maistre partant de S. Iean de Luz pour venir audit lieu d'Andaye pour la seureté de son argent, quatre enseignes de gens de pied, & deux cens cheuaux: & le Connestable de Castille de là l'eau pareil nombre pour la garde de Messieurs, & seroit permis à monseigneur le Grand-maistre d'envoyer six gentils-hommes François par tout le païs de Biscaye & de Nauarre, pour cognoistre si aucune assemblée s'y feroit: & devoit avoir pareil nombre le Connestable de Castille en France. Plus fut permis que les François pourroient envoyer librement courriers en Espagne, & les Espagnols en France: & se devoit faire le passage en la sorte que je vous diray. Il devoit y avoir une barque dedans laquelle seroient mis

*Delivrance de messieurs.*

les douze cens mille escus & la fleur de lys, avecques les obligations d'Angleterre au costé de devers Andaye: & devoit estre dedans le seigneur de Montmorency Grand-maistre de France, accompagné de douze gentils-hommes François, chacun la cappe, l'espée & le poingnard sans autres armés, & douze batteliers François tirans la rame: puis devoit avoir une autre barque Françoise à l'emboucheement de la mer, & une Espagnolle pour recognoistre chacun de sa part, si rien s'innovoit du costé de la mer: & au dessus de la riviere devers Behaubie & S. Marie, devoit pareillement avoir deux batteaux pour pareille seureté de la venue de la riviere. Puis devoit avoir devant Fontarabie une barque de pareille grandeur que celle où seroient les douze cens mille escus: & dedans ladite barque devoit avoir du fer, à raison de la pesanteur desdits douze cens mille escus, dans laquelle devoient estre messieurs les enfans, & le Connestable de Castille avecques douze gentils-hommes Espagnols, ayans l'espée & le poingnard, & douze batteliers Espagnols aussi tirans la rame. Puis devoit avoir autres deux batteaux, en l'un desquels devoit avoir six gentilshommes François & deux Espagnols, conduits par six batteliers François: lesquels gentils-hommes auroient la charge qu'à l'embarquement de devers Fontarabie ils iroient visiter si les Espagnols auroient autres armes que celles qui avoient esté ordonnées, ou autre plus grand nombre de hommes: & pareillement autre batteau auquel estoient six gentils-hommes Espagnols & deux François, faisans pareil effect de nostre costé. Puis devoit estre la Royne Aleonor en une autre barque sur la main droicte de messieurs les enfans, accompagné du Cardinal de Tournon, & de dix gentils-hommes François, & le seigneur du Prat avecques dix Espagnols: & en une autre barque joignante seroient les dames de ladite Royne: puis y devoit avoir deux gallions François, & deux Espagnols en mer, dont les François devoient estre du costé sainct Sebastien en Biscaye, & les Espagnols devers sainct Iean de Luz & Bayonne, pour veoir si de costé ou d'autre viendroient quelques autres navires: & les batteliers qui conduiroient la Royne ne devoient voguer sinon à mesure que Messieurs vogueroient. Et devoit estre toute l'artillerie de Fontarabie demourée: & pour cest effect devoit avoir deux gentils-hom-

mes François dedans ladite ville.

Les choses ainsi conclues vint le jour que se devoit faire ledit eschange (qui fut environ la fin de Iuing ou le commencement de Iuillet) monsieur le Grand-maistre partit de S. Iean de Luz, qui est à deux lieues de Fontarabie, avec xxxij. mullets portans xij. cens xl. mille escus en casses: car il y avoit quarante mille escus pour la tare de l'or, outre lesdits douze cens mille escus dont j'ay parlé : & partit ledit Grád-maistre dés minuict pour arriver à Andaye au poinct du jour, par-ce que la marée estoit du matin. Partant de S. Iean de Luz, iceluy Grand-maistre envoya un gentilhomme à Fontarabie advertir le Connestable de Castille de son departement, à ce qu'il se tint prest de sa part : mais arrivé que fut le gentil homme à Fontarabie trouvant encores le chasteau fermé, & le Connestable de Castille au lict, se retira au logis du seigneur du Prat qui n'estoit encores levé, auquel il dist l'occasion qui l'avoit là mené. Et ne trouvant moyen de parler audit Connestable, qu'il vouloit bien l'advertir qu'il eust à se preparer de sa part, comme avoit faict monsieur le Grand-maistre de la sienne : mais ledit du Prat feit response, Que s'ils n'estoiét venus pour autre effect que pour avoir messieurs les enfans, ils s'en pouvoient bien retourner: car ils n'estoient deliberez de les rendre, par-ce que nous avions rompu le traitté (à ce qu'il disoit) pour avoir arresté un courrier à Bayonne: & que desja Messieurs qui estoient à la Rauterie avoient esté faicts retourner à Renary quatre lieues en arriere. Le gentilhomme retournant devers mondit-seigneur le Grand-maistre, le trouva à mi-chemin de S. Iean de Luz & de Fontarabie, & luy feit entendre la depesche qu'il avoit eu dudit seigneur du Prat. Nonobstant ledit rapport, il delibera de marcher jusques sur la greve, pour se mettre en son devoir: auquel lieu arrivé qu'il fut, appella les deputez de la part du Connestable de Castille, leur demandant s'ils estoient satisfaicts des choses qui estoient promises par le traitté. Lesdits deputez firent response, qu'ils se tenoient satisfaicts, & qu'en tous lieux ils en porteroient tesmoignage.

Leur response ouye, monsieur le Grand-maistre depescha le seigneur de la Guische, par-ce qu'il parloit Espagnol, lequel estoit gentilhomme de la chambre du Roy, auquel il commanda d'aller à Fontarabie, & declarer de la

part dudit Grand-maistre au Connestable de Castille, comme il estoit là arrivé pour fournir à tous les articles contenus és traittez qu'ils avoient faicts ensemble : & qu'il le sommoit de sa part faire son devoir, autrement s'il y faisoit faulte, il estoit deliberé de l'appeller en lieu qu'il luy feroit confesser avoir failly de sa foy. Mais à l'heure se trouva un des deputez dudit Connestable de Castille commandeur de S. Iacques, lequel pria mondit-seigneur le Grand-maistre de luy permettre aller à Fontarabie parler audit Connestable, l'asseurant qu'ayant parlé à luy, il n'auroit besoing de luy faire tel mandement : ce que par ledit Grand-maistre, de l'opinion des capitaines & gentils-hommes y estans, luy fut accordé. Parquoy ledit commandeur s'estant embarqué, feit telle diligence qu'à son retour il asseura monsieur le Grand-maistre, que devant que la marée fust basse, messieurs les enfans de France se trouveroient sur le bord de la greve devers Fontarabie, pour executer les choses promises entre-eux deux: & que dedans une heure elles se pourroient parachever. Sur la parole duquel, monsieur le Grand-maistre feit descharger les mullets, & preparer toutes choses pour faire le passage: puis environ trois heures apres midy, Mesieurs arriverent sur la greve devers Fontarabie. Alors chacun se prepara selon l'ordonnance que j'ay dit par cy devant : de sorte que le batteau où estoient Messieurs, arrivé qu'il fut au ponton, s'acrocha de plat contre ledit ponton, & celuy où estoit l'argent à l'autre costé, acrochans lesdits batteaux par les deux bout au ponton. Puis estans deux gentils-hommes sur ledit ponton, l'un François, l'autre Espagnol, l'un du costé de la barriere, l'autre de l'autre (& estoit le François le seigneur de S. Pey Basque) l'Espagnol appella le Connestable de Castille, le Frāçois le Grād-maistre de France : lesquels ayans chacun deux batteliers, passerent, sçavoir est le Grand-maistre dedans la barque de Mesieurs, & le Connestable dedans la barque de l'argent: puis consecutivement jusques à ce que tous les François furent dedans ladite barque où estoient Mesieurs, & tous les Espagnols dedans celle où estoit l'argent. Ce faict, chacun feit force de gaigner sa rive: mais ne sceurent faire si grande diligence, que quand monsieur le Daulphin, mōsieur d'Orleans & la Royne Aleonor arriverent à S. Iean de Luz, il ne fut nuict.

Ce faict, le seigneur de Montpesat fut depesché en poste pour en avertir le Roy qui estoit à Bordeaux. Vous pouvez penser l'aise que receut le pere de voir ses enfans en liberté. Ces nouvelles entendues, le Roy partit de Bordeaux pour aller au devant de la Royne Aleonor & de ses enfans: aussi firent le semblable Messieurs, & la Royne pour aller au devant du Roy, & le vindrent rencontrer entre Rocquehort de Marçan & Captieux, en une petite abbaye: auquel lieu, une heure devant le jour, le Roy & la Royne furent espousez. Puis ayant ladite Royne faict son entrée à Bordeaux, prindrent le chemin par Congnac pour venir à Amboise & à Bloys, puis à S. Germain en Laye auquel lieu firent sejour, attendans les preparatifs, tant du couronnement de la Royne à S. Denis, que de son entrée à Paris. Lequel couronnement fut faict à S. Denis, & l'entrée faicte, le tournoy fut faict en la rue S. Antoine en grande magnificence (ainsi qu'il est accoustumé faire aux autres Roynes) au mois de Mars mille cinq cens trente. En ce temps le Duc Maximilian Sforce, au paravant Duc de Milan (lequel apres la journée de Marignan avoit remis entre les mains du Roy le droict par luy pretendu au Duché de Milan) mourut à Paris.

*Mariage du Roy François avec la Royne Aleonor.*

*Mort de Maximiliã Sforce.*

*Succez des affaires de l'Empereur en Italie.*

Durant ce temps l'Empereur ayant asseurance du Roy, qui estoit celuy qui plus luy pouvoit empescher ses desseings, delibera de se faire couronner: & pour-ce faict cognoissant que du Pape il falloit qu'il print la couronne, chercha de le gaigner. Ce dont l'Empereur vouloit rechercher le Pape, le Pape mesmes le rechercha: pour par son moyen avoir la raison des Florentins, & se venger de l'injure qu'ils luy avoient faicte durant qu'il estoit captif des Imperiaux: car ils avoient saccagé tous les biens de ceux de la maison de Medicis dont il estoit le chef, & les avoient bannis de Florence avec tous leurs bien vueillans & adherans: parquoy pour estre restitué à sa patrie feit un concordat par ambassadeurs avec l'Empereur, par lequel il estoit dit que là où ledict Empereur le vouldroit favoriser & secourir de son armée pour estre remis en sa patrie, il consentoit de luy bailler la couronne Imperiale, laquelle de son predecesseur il n'avoit jamais peu obtenir. Les choses ainsi accordées, l'Empereur s'embarqua à Barcelone, & vint descendre à Genes, auquel lieu le vindrent con-

gratuler les Legats du Pape: aussi feirent ceux de la plus grande part des autres Potentats d'Italie. De Genes l'Empereur vint à Plaisance, où le Duc Francisque Sforce voyant ses affaires mal-baster (car de nouveau il avoit perdu Pavie) chercha par le moyen du Pape & des Venitiens d'estre remis en la seigneurie de ses predecesseurs: remonstrant n'avoir faict faulte, & que la tyrannie du Marquis de Pesquaire qui l'avoit spolié de son estat l'avoit contrainct de chercher moyen d'y rentrer. En fin estant l'Empereur à Boulongne la Grasse, par le moyen du Pape fut remis en son estat avecques quelques conditions apposées en l'investiture: & demeura entre les mains de l'Empereur le chasteau de Milan & le chasteau de Cremone, jusques à ce que les conditions fussent accomplies. Aussi par apres l'Empereur pour plus grande seureté luy bailla en mariage sa niepce fille du Roy de Dānemarc, qui estoit prisonnier & spolié de son Royaume.

*Redintegration de François Sforce au Duché de Milan.*

L'Empereur ne se pouvoit resoudre de dresser son armée contre les Florentins, d'autant que le Turc avec une tres-puissante armée estoit en campagne, monstrant vouloir assieger Vienne: à ceste occasion il craignoit avoir besoing de ses forces, pour secourir son frere le Roy Ferdinand, aussi pour garder ses païs. Mais estant à Boulongne eut nouvelles que le Turc s'estoit retiré de devant Vienne avec perte & honte: parquoy accorda au Pape de faire marcher son armée devant Florence, estant mal content d'eux pour avoir servy les François contre luy au Royaume de Naples soubs la conduitte du seigneur de Lautrec: mais couvroit son entreprise sur la restitution de la case de Medicis en leur pristine authorité. Pour executer ladite entreprise ordonna messire Philebert de Chalon Prince d'Aurēge, chef de son armée, luy mandant se retirer en l'Aprusse où il sejournoit son armée, & prendre le chemin de la Tuscane: ausi manda à Dom Ferrāt de Gonzague General de sa cavallerie, & au Marquis du Guast General de l'infanterie Espagnolle de faire le semblable. Le siege fut asis devāt Florence, lequel dura xj. mois continuels, durant lequel se feit de belles entreprises par les asiegez: & entre autres y fut tué ledit Prince d'Aurenge chef de l'armée Imperiale, à une entreprise par luy faicte pour rompre un secours venant aux asiegez. Dedans Florence estoit capitaine general

*Siege de Florence par l'Empereur & le Pape.*

le ſeigneur Malateſte Baglion de la nation Perouſine, & le ſeigneur Stephe Colonne de la natiõ Romaine: leſquels y feirent tellement leur devoir, qu'ils en ſont à recommander, Autres ont eſcrit de ladite guerre Tuſcane, parquoy je m'en paſſeray à tant: auſſi ce n'eſt de la matiere dont j'ay deliberé traitter, mais de celle de ma patrie, & de ceux qui en dependent, dont j'ay eu la cognoiſſance.

## FIN DU TROISIESME LIVRE.



## QUATRIESME LIVRE DES MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DU BELLAY.

*Diſcours ſur la paix faite avec l'Empereur.*



Ous avez entendu cy devant cõme ſ'eſtoient portées les affaires entre ces deux grands Princes, de ſorte qu'un chacun eſtimoit une paix par toute la Chreſtiẽte leur vie durant: mais ceux qui par longue experience avoient la cognoiſſance des choſes de ce monde, penſoient à mon certain jugement que le Roy ne pouvoit autrement qu'il n'euſt quelque reſſentiment du traittement que l'Empereur luy avoit faict en la redemption de meſſieurs ſes enfans. Car ſ'il l'euſt ſeulemẽt rançonné en deniers, c'eſtoit choſe qui ſe pouvoit oublier en peu de temps. Mais veu les rigoureuſes conditions qu'il avoit appoſées audict traitté, comme de quitter la ſouveraineté des païs de Flandres & d'Artois, de toute ancienneté eſtans de la Couronne de France: & auſſi quitter le droict

du Duché de Milan appartenãt à ses enfans, & non à luy, & le droict du Royaume de Naples & de Sicile, ne pouvoit que le Roy ou sesdicts enfans enfans avecques le temps ne s'en ressentissent. pour avoir amoindry les bornes & limites de son Royaume. Or ainsi qu'ils penserent en advint: car plusieurs qui mieux aimoient le trouble de la Chrestienté que le repos, mettoient en avant à l'Empereur que si le Roy avoit recouvert l'estat de Milan, jamais ne le laisseroit en repos en ses Royaumes de Naples & de Sicile. Parquoy à leur advis il estoit requis audit seigneur Empereur de forclorre au Roy toute esperance d'y retourner: ce qu'il pouvoit faire en rendant iceluy Duché à Francisque Sforce, duquel il tireroit une grosse somme de deniers: & qu'en ce faisant il contenteroit tous les Potentats d'Italie lesquels aymeroient mieux à Milan un Duc egal ou moindre qu'eux, qu'un Empereur ou Roy, duquel la puissance leur fust suspecte. Et qu'à ce moyen il les attireroit tous à quelque ligue deffensive pour ledict Sforce: en quoy il se fortifieroit de nouvelles alliances & affoibliroit le Roy en les luy ostant. Autres luy meirent d'avantage en avant qu'estant le païs de Savoye assis au passage de France en la Lõbardie, s'il attiroit le Duc à sa devotion & à ceste ligue: cela seroit mettre un grand obstacle & boulle vert au devant du Roy, à ce que jamais il n'entreprint en Italie. Et pour ceste fin luy conseilloient de bailler à ce Duc le Cõte d'Ast avec ses appartenances, à fin que d'icy en avant il eust particulier interest és guerres de Lombardie. Aussi des Suisses & Grisons luy fut parlé, pour les dissouldre par le moyen dudict Duc de Savoye, de l'alliance & amitié du Roy, & les tirer & convertir à la sienne: & par tous moyens tascher à le denuer d'amis, & le mettre si bas qu'il n'eust moyen de se resourdre. Mesmes il avoit desja (comme j'ay dit en la fin du precedant livre) accordé par le moyen du Pape & des Venitiens avecques le Duc de Milan.

Et se feirent tous ces discours devant que l'Empereur passast de Barcelonne à Genes: & sur ceste occasion ledict Empereur (feignant se laisser aller à la persuasion du Pape & des Venitiens, mais à vray dire ayant ja conclu en son cerveau pour les raisons susdictes, de restituer ledict Duché à Francisque Sforce) apres que les remonstrances luy en eurent esté faictes il s'accorda de suivre ce train. De l'autre

part à l'étour du Roy & de mesſieurs ſes enfans, y en avoit d'autres qui par occaſiōs & opportunitez luy remonſtroiēt ceſte indignité dont envers eux uſoit l'Empereur: aymāt mieux bailler un tel eſtat que de celuy Milan, és mains de Sforce, yſſu de baſſe condition & d'une Baſtarde, & lequel il avoit ſouvent dict & maintenu publicquement luy avoir eſté faulſeur de foy & traiſtre, qu'à luy qui eſtoit ſon beau frere, ou à meſſieurs ſes enfans, auſquels il appartient ſi juſtement. S'il l'euſt retenu pour luy, bien de par Dieu: mais de le bailler à un tel comme par meſpris & deſpit d'eux, c'eſtoit une choſe intollerable. Et qui euſt auſsi penſé (diſoient ils) qu'un Duc de Savoye euſt ſi avant contemné les forces & authorité d'un Roy de France que d'accepter le Comté d'Aſt ancien patrimoine de la maiſon d'Orleans? Si contre l'Empereur on ne ſ'en veult venger, ou qu'on ne puiſſe le faire obſtant les traittez, contre le Duc de Savoye le peult on faire: car on a contre luy aſſez d'autres bonnes & juſtes querelles. Et ſi l'Empereur entreprend de le ſouſtenir, comme il eſt apparant qu'il le voudra faire, ne ſera il pas infracteur de paix? n'aura pas le Roy occaſion tres juſte de repeter à l'encontre de luy l'obeiſſance & ſouveraineté de Flandres & d'Artois? luy & meſſieurs ſes enfans de recouvrer l'eſtat de Milan? ils y ont tant d'intelligences, il y a tant de mal-contens qui les y appellent, les maulx que leur ont faict endurer les Eſpagnols y ont canoniſé le nom des François, fault il perdre l'occaſion que la fortune nous offre?

Tels & ſemblables propos luy eſtoient tenus ſouvēt, & tous autres qui peuvent eſmouvoir un cueur ulceré, pour ſe reſſentir d'un outrage & deſdaing: le Roy ſe reſſentoit bien du dommage, plus encores du meſpris, & voyoit bien que ſ'il ne tenoit qu'à juſte occaſion, il n'en pouvoit avoir faulte: car l'Empereur avoit dés le commencement contrevenu au traitté, d'autant qu'il n'avoit rendu les officiers de meſſieurs les Dauphin & Duc d'Orleans, leſquels injuſtement il avoit mis en galleres pour forçats, encores qu'il en euſt eſté ſommé par le Roy, en vertu d'iceluy traitté de Cambray. D'avantage il n'ignoiroit point les praticques & menées qui ſe faiſoient par les gens de l'Empereur, du Roy Ferdinand ſon frere, & des Ducs de Savoye & Sforce, pour divertir les Suiſſes & autres de ſon

alliance & amitié, qui estoit directement contrevenu au traitté. Mais il avoit devant les yeux les maulx avenuz en la Chrestienté durant les guerres passées, & qui adviendroient s'ils retournoient à prendre les armes. A ceste cause vouloit traitter par amitié, pour recouvrer le sien avecques le temps par le moyen de quelque argent : & plustost vouloit user d'amiable composition que de voye de la guerre; & pour ceste occasion envoya le seigneur de Rabodenge devers l'Empereur & le Roy Ferdinand son frere, en ceste opinion de chercher le chemin de plus estroicte alliance : & en ce estoit entretenu par la Royne Aleonor, laquelle comme femme de l'un, & sœur de l'autre, & comme sage & vertueuse Princesse, n'obmettoit rien envers l'un ny l'autre qui luy semblast estre requis à les entretenir en bonne paix, & confermer en plus grande amitié.

*Praticques de la Royne Aleonor pour faire entre-veoir l'Empereur & le Roy.*

A CESTE cause estant le seigneur de Morette en Allemagne, ambassadeur de la part du Roy pres de l'Empereur, ladicte dame moyenna que le seigneur de Courbaron, un des gentils-hommes de la chambre de l'Empereur, & qui avoit esté fort privé de l'Archeduc Philippe son pere fut envoyé devers le Roy estant lors à S.Germain en Laye, pour moyenner l'appointement des Genevois avecques le Roy, à ce que le commerce & traffic de la marchandise leur fussent permis en France. Et soubs couleur de ceste negotiation, eut charge ledict de Courbaron de s'addresser à ladicte dame, & de moyenner une entre-veuë de l'Empereur & du Roy, pour entr'eux-mesmes conclure de ses estroittes alliances (chose que le Roy ne desirant rien plus que bonne paix & oster toute occasion de rancune ne trouva mauvaise) Mais par-ce que ceste praticque se dressoit avecques la Royne, ne s'en voulut entremettre jusques à ce que les choses en fussent plus avãt, & en laissa faire à la dicte dame & à madame la Duchesse d'Angoulesme sa mere, ausquelles en devisa ledit de Courbaron par plusieurs fois, & si avant que la Royne sur les propos de luy, envoya premierement le seigneur de Tombes, & depuis, l'escuyer Silly vers l'empereur pour arrester le lieu & temps, de ceste entreveuë.

L'EMPEREUR alors, soit qu'il eust mis ces propos en avant pour mettre en jalouzie les alliez du Roy, ou pour

crainte que les ſiens n'y entraſſent, ou qu'il vouluſt en un meſme temps avoir praticque en divers lieux, pour ſ'attacher à celle qui mieux feroit pour luy, en advertit le Cardinal Campeige lors eſtant Legat devers le Roy, pour moyenner la reunion de l'Egliſe, & la paix univerſelle entre les Chreſtiens. Puis en eſcrivit lettres au Pape, l'aſſeurant par icelles que quelques praticques qu'il euſt avecques le Roy, que toutesfois il ne feroit rien pour luy, & que ſa ſainctеté n'en devoit entrer en jalouſie ny en ſouſpeçon. Le ſainct Pere (ce nonobſtant) ne s'oſant trop fier en ceſte aſſeurance, envoya vers le Roy, ſe douloir & plaindre que ſans ſon ſceu & communication telles praticques ſe demenaſſent: dequoy ledict ſeigneur ſ'excuſa, remonſtrant que ladicte praticque n'eſtoit encores ſi avant qu'elle meritaſt d'eſtre communiquée legierement avecques ſa ſainctеté, devant qu'il y euſt aucun fondement: car c'eſtoit choſe tãt ſeulement mis en avant aux dames par l'Empereur. Et de faict fiſt le Roy ceſſer icelle praticque, & ne peut autremẽt imaginer, ſinon que l'Empereur euſt mis les propos en avant, à fin de tirer de luy choſe qui meit tous ſes alliez en ſouſpeçon, & les feit jetter en ſes bras: ne voulut toutesfois en prendre ouverte diviſion avecques luy. Mais de la caſſation & roupture d'iceux propos, envoya par le ſeigneur de la Pommeraye s'excuſer audict ſeigneur Empereur, ſur le
1531. treſpas alors intervenu de feu madame ſa mere, laquelle avoit avecques la Royne manié ladite praticque: les meurs, conditions, & vertus de laquelle dame & le grand regret qu'elle a laiſſé d'elle, me ſemblent eſtre choſe trop prolixe, ſi je vouloy amuſer ma plume à les racompter.

*Mort de madame la Regente.*

Estant le ſeigneur de la Pommeraye arrivé devers l'Empereur, ledict ſeigneur luy declara pour dire au Roy comment il s'en alloit en Germanie dreſſer une armée contre le Turc, qui ſe preparoit de faire nouvelle deſcente en Autriche: priant le Roy que ce pendant il vouſiſt demourer ſon amy. Ce que le Roy non ſeulement luy accorda, mais le feit prier de faire une aſſemblée de Princes & Potentats Chreſtiẽs, pour adviſer de faire & dreſſer une armée à communs fraiz, pour reſiſter à l'entrepriſe dudict ennemy de noſtre foy. Et ceſte meſme requeſte & offre le Roy fiſt faire à noſtre S. Pere par l'Eveſque d'Auxerre de Tinteville ſon ambaſſadeur devers ſa ſainctеté: lequel S. Pere fiſt à

ſçavoir

sçavoir au Roy qu'il en voyast pouvoir à son ambassadeur d'en communiquer & traitter avecques les autres ambassadeurs des Princes & Potentats Chrestiens. A quoy obtempera ledit seigneur, & y envoya le Duc d'Albanie avecques ample pouvoir, y offrant non seulement ses forces, mais sa propre personne.

*Discours sur les anciennes alliances & traittez avecques les Allemans.*

En Germanie à l'autre voyage qui y avoit faict l'Empereur, il avoit beaucoup promis de choses aux Princes & autres estats de l'Empire, lesquelles ils pretendoient ne leur avoir esté observées & tenues par sa majesté: cõbien qu'elles concernassent grandement les droicts, privileges & libertez du sainct Empire. Aussi tendoit iceluy Empereur à contraindre lesdicts Princes & autres estats de l'Empire, qu'ils receussent le Roy Ferdinand son frere à Roy des Romains, approuvans l'election faicte de luy contre & au prejudice de la Bulle dorée & observances anciennes dudict sainct Empire, dont y avoit plusieurs d'entre eux tresmal contens. Et de faict le Duc Iean electeur de Saxoigne, le Duc Iean Federic son fils, les Ducs Guillaume & Loys de Baviere, Lansgrave Philippe de Hessen, & autres Princes firent entr'eux aucunes assemblées & parlemens: & mesmement un traitté pour la conservation & deffence de tous les droicts, privileges & libertez du S. Empire: & par plusieurs fois avoient envoyé devers le Roy le requerir d'y vouloir entrer en vertu d'une ancienne ligue & alliance, qui a esté inviolablement observée de fort long temps entre l'Empire & la Couronne de France. A quoy ledit seigneur avoit tousiours respondu en termes generaux, & envoyé devers eux un Docteur Allemã nommé Gervais wain, pour entretenir iceux Princes en son amitié: sans toutesfois faire ou promettre particulierement aucune chose qui peust contrevenir aux traittez qu'il avoit avec l'Empereur.

Et sur le poinct que ledict seigneur Empereur avoit de fresche memoire descouvert au Pape les propos de l'entreveuë cy dessus mentionnée, & que le Roy avoit occasion de penser & prester l'oreille à ce que plusieurs luy avoient dict souvent que ledict Empereur ne tendoit qu'à l'entretenir le bec en l'eau de toutes choses, ce pendant qu'il se fortifieroit d'amis & d'alliances & l'en discommoderoit à son pouvoir, retournerent devers luy les messagers d'iceux Princes, avec amples instructions signées de leurs seings,

& feellées de leurs feaulx,& luy apporterent un double authentique de leur traitté : afin qu'il vift & cogneuft leur intention n'eftre pour invafion quelconque, mais feulement pour la tuition de l'Empire : à laquelle il eftoit obligé par leur ancienne alliance, fans generalement ny particulierement deroger par la teneur d'icelle aux traittez faicts avecques l'Empereur. Luy remonftrans au furplus comme f'ils eftoient par luy abandonnez,ils feroient contraincts ou de hazarder leurs eftats en evidents perils, ou d'entierement fe foubfmettre au vouloir & intention de l'Empereur : lequel apparemment ne tendoit à autre fin qu'à les affujettir & rédre l'Empire hereditaire à fa maifon, & n'eftoient aucuns d'iceux fans crainte, que ledit feigneur Empereur foubs umbre & couleur de cefte armée contre le Turc,ne convertift contre eux les forces mefmes qu'ils luy bailloient pour f'aider contre l'ennemy commun de noftre religion. Finablement tant luy fut dit & perfuadé, qu'il fe delibera d'envoyer devers eux homme bien inftruict & informé de fon vouloir & intention,& avec cefte promeffe furent les meffagers renvoyez. Lefquels arrivez en Germanie ne furent negligents de renouveller cefte requefte,& par plufieurs iteratives lettres hafter le Roy d'executer fa promeffe,d'autant plus que desja l'Empereur adverty de leur alliance & traitté,fe haftoit de venir à Ratisbonne, tenant propos & ufant de menaffes à leur defavantage.

*Eftroitte alliance avec le Roy d'Angleterre.*

Le Roy qui en toutes chofes vouloit ufer de communication avecques le Roy d'Angleterre fon bon frere & perpetuel allié dés le commencement des fufdictes practiques avoit envoyé devers luy ambaffadeurs pour refider aupres de luy, & luy faire entendre les requeftes & offres d'iceux Princes de l'Empire, & fur-ce luy demander confeil & avis: comment ils pourroient eux deux enfemble y entrer fans roupture & infraction des traittez qu'ils avoient avecques ledict Empereur. Le Roy d'Angleterre ayant entendu cefte demande, avoit envoyé l'Evefque d'Winceftre trouver le Roy qui lors eftoit à Vatteville en Normandie, pour faire avecques luy quelque nouveau traitté: tendant par toutes les voyes à luy poffibles à faire entrer le Roy en ligue offenfive ou deffenfive contre ledict Empereur, ce que ledict feigneur ne voulut accorder, voulant tousjours obferver fa foy promife. Bien eftoit-il confentant d'entrer

en despense pour ayder les Princes de l'Empire à la conservation & deffence de leurs biens, franchises, & libertez: & au seigneur de Leidekerke ambassadeur de l'Empereur (lequel ayant eu nouvelle de ceste praticque, luy en estoit venu parler) ledit seigneur Roy avoit dit ouvertement, que ses traittez il les garderoit inviolablement avecques l'Empereur: mais de faire en faveur & pour le particulier bien d'iceluy chose quelconque outre le traitté, ledict seigneur Empereur luy en donnoit trop peu d'occasion, attendu le trop peu d'amitié qu'il trouvoit en luy, & la peine que ledit seigneur Empereur prenoit au contraire de luy tollir & faire perdre tous ses amis & alliez.

L'EVESQUE de wincestre ce pendant print congé du Roy sans faire autre conclusion, dont le Roy d'Angleterre son maistre qui avoit le cœur amerement ulceré contre l'Empereur, pour les propos & menaces dont il usoit contre luy, print tel regret & desplaisir qu'il sembloit en plusieurs des propos qu'il tint à l'ambassadeur du Roy estant pres de luy, qu'il se voulust esloigner de l'amitié du Roy son frere. Pour à quoy remedier ledict ambassadeur le pria de luy bailler de rechef ce qu'il demandoit par escrit, alleguant qu'il pouvoit estre que ledict Evesque ne s'estoit pas bien faict entẽdre: ce qui meut ledict Roy de luy bailler de nouveau les articles du traitté qu'il entendoit faire, & qu'il appelloit plus estroitte alliance. Lesquels articles en grande partie tendoiẽt en ligue offensive, mais apres avoir entendu les remonstrances de l'ambassadeur, il fut content de les moderer, & iceux moderez furent envoyez au Roy par homme expres.

CE-pendãt fut depesché par le Roy vers les Princes d'Allemagne messire Guillaume du Bellay seigneur de Langey gentilhomme de sa chambre, auquel il ordonna premierement de l'excuser envers eux, & declarer les causes du retardemẽt de sa depesche: intervenu non par negligence dudit seigneur, ou faute d'affection & bon vouloir à la deffence & conservatiõ des droits, uz, & coustumes dudit Empire, mais pourautant qu'il avoit envoyé devers le Roy d'Angleterre son bõ frere & perpetuel allié, leq̃l mõstroit affectiõ & desir de leur aider à ceste entreprise. Et avoit envoyé devers luy l'Evesque de wincestre q̃ avoit sejourné pl⁹ d'un mois avec luy, & seroit depuis retourné vers sondict maistre pour luy

*Instructions données à Monsieur de Langey pour aller en Allemagne.*

faire rapport de sa negociation : asseurant à son partement que son maistre fourniroit à son pouvoir quelque bonne somme de deniers, combien qu'il ne fust encores resolu de vouloir contribuer à icelle: mais que pour n'apporter la dilation,& donner occasion ausdicts Princes de s'ennuyer, & penser que ledict seigneur fust refroidy en cest affaire, il avoit bien voulu envoyer ledict du Bellay devers eux, tant pour purger ladicte demeure, qu'aussi pour les asseurer en parole de Prince: que pour l'affection qu'il portoit à la cõservation des privileges,uz, & coustumes dudit sainct Empire,ils le trouveroient prest à leurs secours : quand ores il adviendroit qu'il se trouvast seul à leur donner ayde,& que sondict frere(ce qu'il ne pensoit)ne fust assez à temps resolu de l'ayde qu'il luy voudroit faire.

SECONDEMENT il fut par le Roy ordonné audit du Bellay d'asseurer iceux Princes,que s'il estoit ainsi que l'Empereur(envers lequel il desiroit inviolablement observer & garder les alliances & traittez qu'il avoit avec luy) voulsist, à cause de ladicte conservation des anciennes observances du sainct Empire, se mettre en armes à l'encontre d'eux(ce qu'il ne pensoit qu'il deust avenir) en ce cas ledict seigneur n'estoit pas pour les abandonner, ains les ayder & secourir à son pouvoir sans y riens espargner. Et pour-ce que lesdits Princes avoient requis par les ambassadeurs,jusques à quelle portion des frais il contribueroit à la guerre si elle avenoit, & quelle somme il consigneroit preallablement à ce qu'ils ne fussent si tost surprins & opprimez,qu'il n'eust loisir d'y envoyer secours de si loingtaine province, fut baillé tresample pouvoir audict du Bellay d'en traitter & accorder avecques eux. Mais avecques tresexpres commandement,que ces deniers ne fussent employez à l'offension ou invasion d'aucuns ses confederez, & mesmement de l'Empereur, mais seulement à la deffence & conservation des droicts & privileges du sainct Empire, ou protection & deffence d'iceux : & qu'à ce faire & tenir il print bonne & seure obligation d'iceux Princes.Et quant au Duc de witemberg, ledict seigneur Roy de tresbon cœur s'employroit à luy faire tout le secours & plaisir, que sans contrevenir à ses traittez il pourroit faire. Au demourant fut donné charge audit ambassadeur de veoir & entendre quels moyens y pourroit avoir de mettre vnion en Germanie,

touchant le faict de la religion, & de remonstrer ausdicts Princes & estats, comment pour ceste leur division ils pourroient entrer en guerres intestines, & les maulx, & incôveniens qui en pourroient avenir, à eux particulierement, & universellement à toute la Chrestienté. Au lieu de Honfleu fut depesché ledit du Bellay vers la mi-Mars, l'ã mille cinq cens trente-un, & environ la mi-Auril ensuivant, arriva devers iceux Princes de l'Empire.

*Ambassade de Hongrie & Empereur vers le Roy.*

CE-temps pendant arriverent deux ambassadeurs vers le Roy, l'un par le Roy Iean de Hongrie, qui fut le seigneur Hierome de Lasco principal homme de sa cour, & l'autre par l'Empereur, qui fut le seigneur de Balançon second sommelier du corps dudict seigneur. Celuy de Hongrie demandoit alliances de mariage & secours d'argent pour subvenir aux necessitez de son royaume, qui par les guerres passées avoit esté grandement destruict, & les places desmolies. Sur le premier article fut proposé le mariage de madame Isabeau sœur du Roy de Navarre, sur le second luy fut accordée une somme de deniers, par côdition qu'elle ne fust employée à faire guerre ou invasion contre aucũ des confederez du Roy: & fut faicte grande instance audict de Lasco de remonstrer au Roy son maistre, qu'il se dõnast de garde sur toutes choses, & quelques guerres qu'on luy fist, de n'invader son ennemy avecques le secours & ayde du Turc: obstant que s'il le faisoit, ledict seigneur Roy seroit contrainct de prendre les armes contre luy, sans aucun egard de leur alliance, pour obvier que le Turc ennemy de nostre foy n'enjambast sur la Chrestienté. Puis apres ledict Lasco portant la somme d'argent promise, afin de la faire distribuer aux usages & non autres qu'elle avoit esté ordonnée, fut envoyé Antoine Macault Secretaire & vallet de chambre du Roy, lequel depuis rapporta ladicte somme.

BALANÇON de par l'Empereur feit entendre la grosse & puissante armée que le Turc avoit amenée en Hongrie, pour invader le païs d'Autriche, ensemble les grands preparatifs que l'Empereur avoit faicts autant par mer que par terre, pour resister à ses entreprises: tellement que ledict seigneur Empereur n'avoit quant à la force aucune cause de le craindre ne doubter. Demandoit toutesfois au Roy qu'il le voulust secourir de quelque bonne somme

de deniers,d'un nombre de ses hommes d'armes, & de ses galleres qu'il avoit en la mer de Levant. A quoy ledict seigneur respondit que quant aux deniers, l'Empereur avoit puis n'agueres eu de luy deux millions d'or qui luy devoiét suffire, & que au demeurant il n'estoit marchand ne banquier pour seulement fournir deniers, mais Prince Chrestien qui en un tel affaire vouloit avoir sa part du danger, honneur,ou perte.

QUANT à sa gendarmerie,c'estoit la force de son royaume,& que l'ayant perdue il demoureroit inutile à jamais faire entreprise honnorable pour la Chrestienté, & au demourant en proye & à l'injure de tous ses ennemis, parquoy ne la vouloit hazarder, qu'en hazardant quand & quand sa personne, & l'accompagnant de tel nombre de gens de pied & d'artillerie à ce requise,qu'il ne la pourroit perdre sans faire grand dommage à son ennemy : & que nous estions sur la fin de l'esté, & que sa gendarmerie ne pourroit estre avant le fort de l'hyver en Autriche : parquoy elle seroit descõfite & rompue du chemin, du temps, & de malaise avãt que veoir l'ennemy & sans faire service: joinct qu'ayant l'Empereur assemblé une telle force comme ledict Balançon l'avoit magnifiée, il n'estoit mestier d'envoyer secours en Germanie,mais plustost en Italie, où il n'y avoit aucun preparatif pour resister à autre armée du Turc que lon disoit y devoir descendre, & pour en estre le Roy plus voisin que d'Autriche, son armée pourroit y arriver plus à temps, & qu'il offroit de la garder avecques cinquante mille combatans, & que l'Empereur soustint de sa part ceste premiere impetuosité du Turc en Germanie,& que luy de la sienne avecques l'ayde du Roy d'Angleterre son bon frere & perpetuel allié seroit prest à l'esté ensuivant d'aller en personne avecques les forces dessusdictes, ou plus grandes, en quelque part qu'il seroit besoing. Et quant à son armée de mer, il avoit grande coste és païs de Provence & Languedoc subjette aux incursions des pirates qui lors estoient sur la mer à grosse puissance: parquoy il ne la pouvoit honnestement prester, & abandonner en proye de l'ennemy sesdicts païs de Languedoc & Provence : aux despens desquels sadicte armée estoit souldoyée. Telle fut la responce du Roy, laquelle rapportée à l'Empereur estant lors à Ratisbonne, la recita en

plains estats de l'Empire,tendant par tous moyens à l'imprimer en mauvaise part aux oreilles des Princes & Potentats de la Germanie: afin que par ce moyen il peust mettre ledit seigneur Roy en leur haine, comme ne tenant compte de leurs perils & d'angers.

QUOY entendant ledit du Bellay ambassadeur du Roy devers les Princes de l'Empire, & cognoissant apres avoir communiqué avec le seigneur de Velly aussi ambassadeur du Roy devers l'Empereur, le peu d'esperance qu'il y avoit de bië asseurer la paix & amitié entre ledit seigneur & l'Empereur. Voyant aussi que pour la longueur & dissimulation dudit Empereur les Princes commençoient desja de bransler de peur qu'ils avoient d'estre surpris de luy & abandonnez du Roy, accorda les articles qui par les ambassadeurs d'iceux Princes luy avoient esté proposez, & entre-eux accordez au lieu de Cebemg és païs du Duc de Saxe, qui fut cause que le Duc Iean Federic de Saxe, qui ja estoit acheminé pour venir à Ratisbonne, se retira, & au lieu d'Estingnan és païs de Bavieres, se trouverent tous lesdits ambassadeurs, où ils accorderent lesdits traittez, & confirmerent amitié entre le Roy & lesdits Princes & Potentats,

*Articles des traitez avec le Roy d'Angleterre.*

DURANT qu'en Germanie se tenoit la diette Imperiale, le Roy qui avoit receu les articles du Roy d'Angleterre son bon frere, moderez ainsi que dit a esté apres y avoir adjousté & diminué, les renvoya en Angleterre, avec pouvoir au seigneur de la Pommeraye son ambassadeur, pour traitter & capituler selõ iceux. Les principaux articles furent, que si l'un ou l'autre Roy estoit assailly en son Royaume, le Roy de France seroit tenu d'ayder au Roy d'Angleterre du nombre de cinq cens hommes d'armes François souldoyez toutesfois aux despens du Roy dudit païs, & pour la deffence de ses mers depuis les Rads S. Mahe jusques au destroict de Callaiz, de douze navires equippées & avitaillées à la raison, avecques trois mille hommes de guerre sur iceux navires. Et reciproquement seroit tenu & obligé le Roy d'Angleterre fournir de pareil equipage de navires, en cas que le Roy de France fust assailly en son Royaume, & de luy envoyer six mille Anglois qui toutesfois seroient souldoyez aux despens du Roy.

AUSSI par ledit traitté fut accordé qu'incontinãt apres

que l'un ou l'autre seroit assailly, seroient tenus reciproquement d'arrester tous marchands subjects du Prince agresseur, lesquels pour lors se trouueroient en leurs Royaumes: sauf toutesfois à semondre par apres ledit Prince agresseur de rendre ceux de celuy desdits deux Princes qu'il auroit retenus en commençant la guerre: & en cas de reffus, seroient baillez tous les marchands ainsi retenus entre les mains du Prince assailly, pour recouvrer les siens & se recompenser de sa perte.

Aussi que l'un ny l'autre Prince ne pourroit par cy apres faire traitté ny alliance avecques aucun autre Prince, Potentat, ou communauté, sans le sceu & associement l'un de l'autre. Lequel traitté conclu de ceste sorte, ledit seigneur de la Pommeraye le porta de par le Roy d'Angleterre au Roy son maistre lors estant en Bretagne en la maison du sire de Chasteau Briant: ensemble luy porta la depesche de cinquante mille escus que ledit Roy d'Angleterre consentit de fournir & contribuer à la deffence & conservation des droicts & privileges du sainct Empire, avecques charge de moyenner envers le Roy son maistre une entreveuë, pour ensemble traitter des moyens de resister au Turc, au cas qu'il perseverast d'envahir la Chrestienté, ce que ledit seigneur accorda tresvolontiers. Et estant arrivé sur cest accord le susdit sieur de Langey retournant de devers les Princes dudit Empire, le Roy incontinant le renvoya devers ledit Roy d'Angleterre, pour luy communiquer le traitté faict en Allemagne, & luy compter au long tout le discours de sa negociation.

*Retour de monsieur de Langey & Voyage en Angleterre.*

Estant le Roy en Bretagne (comme dit est) fut accordé par les estats d'iceluy païs de Bretagne, que François fils aisné du Roy, Dauphin de Viennois seroit recogneu pour Duc de Bretagne, à la charge que luy venant à regner, ledit Duché seroit reüny à la couronne, & que le fils aisné de France par cy apres porteroit le tiltre de Dauphin de Viennois & Duc de Bretagne, & seroient meslées les armes de Bretagne avecques celles de France & de Dauphiné, & ainsi consecutivement aux autres qui viendroient à regner, au cas que ledit Dauphin mourust sans hoirs. Et par là fut aboly le traitté faict par le mariage du Roy Charles huictiesme avecques madame Anne Duchesse de Bretagne, aussi celuy du Roy Loys xij. de ce nom avec ladi-

*Incorporatiō du Duché de Bretaigne à la couronne de France.*

ze Anne,& celuy du Roy François premier de ce nom pour lors regnant, avecques Madame Claude fille dudit Roy Loÿs douziesme, & de ladite Anne, & furent les choses emologuées avecques toute seureté pour l'avenir.

ESTANT arrivé ledit du Bellay en Angleterre avec ledit de la Pômeraye,par ensemble ils accorderent avec celuy Roy d'Angleterre du jour,lieu, moyen,ordre, & ceremonie de ladite entreveuë: dont pour conclure des ceremonies qui se devoient faire, le Roy donna la charge au seigneur de Montmorency Grand-maistre & Mareschal de France, & le Roy d'Angleterre au Duc de Northfolk pour toutes choses accorder ainsi que par cy devant avoit faict ledit Grand-maistre avecques le Cardinal d'Iorc,quãd il vint à Compiegne, & que ledit Grand-maistre alla en Angleterre,ainsi qu'il est recité au premier livre de ces memoires.

LES choses bien arrestées, arriva à Bolongne sur mer le Roy d'Angleterre, environ le vingtiesme jour d'octobre mille cinq cens trente deux, auquel lieu il fut receu 1532. par le Roy & messieurs ses enfans: où apres grandes amitiez, fraternitez & privautez qui se pouvoient faire entre tels Princes à sa reception,furent le Roy & ledit Roy d'Angleterre logez tous deux dedans la maison Abbatialle dudit Bolongne, dont la moitié fut departie pour le Roy, l'autre moitié pour le Roy d'Angleterre son bon frere. Auquel lieu le Roy donna son ordre de S. Michel au Duc de Northfolk, & au Duc de Sowthfolk, comme aux deux estans plus pres de la personne dudit Roy d'Angleterre:aussi ledit Roy d'Angleterre donna son ordre de la Iarretiere à messire Anne seigneur de Montmorency Grand-maistre & Mareschal de France, & à messire Philippe Chabot seigneur de Brion Amiral de France. Et apres que tout les festins & autres resjouissances furent parachevées audit lieu de Bolongne,où s'estoient trouvez tous les Princes, Cardinaux,& grande partie des Prelats & noblesse de ce Royaume,aussi pareillement d'Angleterre, allerent les deux Roys de compagnie à Calaiz où se feit pareil recueil au Roy,que celuy qui auoit esté faict à Bolongne au Roy d'Angleterre, au grand contentement des Princes & de tous leurs subjets: & audit lieu de Calaiz fut passé du xxviij. jour dudit mois & an un traitté entre eux,contenãt en substãce ce qui s'ensuit

*Entreveue des Roys de France & d'Angleterre.*

*Chapitres de capitulation entre lesdits deux Rois.*

Que combien qu'ils creussent fermement que les propos scandaleux semez à l'encontre d'eux n'eussent lieu ne foy parmy les gens de bien, & qu'ils fussent tenuz à tels qu'ils devoient estre, c'est à sçavoir bons zelateurs du bien & augmentation de la Chrestienté, dequoy pouvoient assez faire foy les offres souvent par eux faictes pour resister contre le Turc: toutesfois eux desirans de plus en plus donner cognoissance parfaicte de ceste leur volonté, & afin que les autres Princes se peussent joindre à eux, & regarder par un mutuel consentement quel ayde chacun pourroit faire à ce sainct euvre, & pour donner ordre à pourveoir aux parties & confins plus prochains du danger d'iceluy Turc, au cas qu'il poursuivist son entreprise, ou en commençast une nouvelle, ils s'estoient assemblez en intention d'en deliberer & conclure.

Et nonobstant qu'en ceste leur assemblée leur fussent venues nouvelles de la retraitte du Turc, eux neantmoins craignãs que sa retraitte fust pour aucun nouveau desseing, attendu qu'il laissoit en Hongrie bonne partie de son armée, delibererent de mettre ensemble (le cas avenant) jusques au nombre de quatre vingts mille hõmes, dõt y en auroit dix mille de cheval avec l'artillerie requise pour ledit camp, & de ne separer ne desjoindre leurs forces sans le con sentement l'un de l'autre. Ensemble fut accordé par iceluy traitté qu'ils envoiroient par devers les Potentats où ils auroient à passer fust en Italie, ou Germanie selõ l'occurrẽce, leur demander passage & vivres en payant raisonnablemẽt.

Outre ledit traitté le Roy d'Angleterre feit au Roy son frere grandes plaintes & doleances du tort qu'il maintenoit luy estre faict par le Pape sur la matiere de son divorce: & mesmement qu'il vouloit le contraindre ou d'aller en personne à Rome, ou d'y envoyer homme avecques procuration expresse pour ester à droict. Chose que ledit Roy maintenoit estre contre toute disposition de droict, sans aucun exemple du temps passé: mais au contraire que toutes les fois que pareils cas estoient avenus entre Princes souverains, on leur avoit envoyé juges sur les lieux: car d'un affaire tel & touchant de si pres la conscience, & dont il estoit besoing que les parties parlassent par leur bouche, il n'estoit raisonnable de le commettre à procureur: & d'aller un Prince souverain à Rome, laisant l'administration,

& regime de ſon païs,il n'eſtoit moins deſraiſonnable. Encores ſe plaignoit il des griefs & exactions de l'Egliſe Romaine ſur le clergé & peuple d'Angleterre,tendant afin d'animer le Roy ſon frere contre le Pape & l'Egliſe Romaine: & le requiſt treſinſtamment qu'eux deux enſemble envoyaſſent ambaſſadeurs devers le Pape, pour le ſommer & appeller au concile,pour venir veoir les abus & griefs qu'ils faiſoient aux Princes Chreſtiens & leurs ſubjets, & iceux eſtre par ledit Concile reparez & reformez.Ce que ledit ſeigneur Roy ne voulut entierement reffuſer:mais pour autāt que ledit S.Pere luy avoit faict porter parole par le Cardinal de Grandmont de ſe trouver enſemble à Nice ou en Avignon,apres que l'Empereur ſeroit de retour en Eſpagne il requiſt le Roy ſon bon frere, qu'il fuſt content de ſurattendre. Et pour monſtrer qu'il avoit bonne envie & volonté auſſi de ſe plaindre, luy racompta ſes griefs & doleances,de ce que ledit ledit S.Pere l'avoit tenu en longue diſſimulation de quelques decimes, que ja au-paravant ſa S.S. luy avoit accordé lever ſur le clergé de France, pour reſiſter aux entrepriſes du Turc.

*Plainctes du Roy d'Angleterre & de France ſur les exactions de cour de Rome.*

SECONDEMENT pour les nouvelles & indeues exactions dont ſ'eſtoient plaincts à luy ceux de l'Egliſe Gallicane que l'on faiſoit à Rome,pour l'expedition des bulles, par leſquelles l'argent de ſon Royaume ſe vuidoit journellement & ſe tranſportoit hors d'iceluy. Outre plus que le clergé ſ'appauvriſſoit, & ne ſe faiſoient les reparations des Egliſes, ne les alimēs & nourritures des pauvres ainſi qu'ils doivent. Et pour plus clairement monſtrer ce que deſſus, ledit Clergé mettoit en avant les annates exceſſives qu'il convient payer, eſquelles n'y a aucune equalité. Et avec ce pluſieurs officiers nouveaux avoir eſté créez, qui ſont payez ſur l'expedition d'icelles bulles,outre ce que l'on avoit accouſtumé d'en payer le temps paſſé: leſquels offices quād ils viennent à vacquer,ſe vendent au prouffit dudit S. Pere, & ſe payent propines groſſes aux huiſſiers,chambriers,protenotaires,leurs ſerviteurs & vallets, les hortolans, & autres: & pour la reſtauration de l'Egliſe des Apoſtres,grande ſomme de deniers, qui eſtoient toutesfois ordinairement employez à faire la guerre au Roy.

ET outre cela qu'il y a grande multiplication de bulles, où il ne ſeroit beſoing d'en avoir qu'une: & que pluſieurs

autres choses frustratoires se payent, ou n'y a raison ny apparence, de sorte que c'est (ce disoient-ils) un vray engin & filet à prendre argent. D'autre-part qu'il ne se souloit prendre qu'une annate du benefice qu'on impetroit: mais de present on la faict payer de tous les autres benefices qu'on impetre par dispense. Et quand aux compositions arbitraires qui se payent des dispences que lon baille sur les cas prohibez de droict, elles sont excessives & pernicieuses: & outre ce que dit est, la prorogation des six mois pour prendre possession à ceux qui ont des benefices par resignation, estoit cause de commettre plusieurs faulcetez, ainsi qu'on avoit veu par experience.

Pour reparation desquels abus, le Roy avoit esté souvent requis de convoquer un Concile de l'Eglise Gallicane: ce que ledit seigneur avoit tousjours delayé de faire, attendant que le Pape mesmes y pourveust. Mais ayant n'agueres ledit seigneur tenu les estats du païs & Duché de Bretagne, luy avoient esté presentez les griefs & doleances du clergé d'iceluy païs, où il y avoit des choses si tresscandaleuses, & tant contraires & esloignées de l'honnesteté & charité qui doit estre en l'Eglise, qu'il ne seroit possible de plus: de sorte que ledit seigneur ne pouvoit bonnement croire que cela fust venu à la cognoissance de sa sainctété.

D'avantage avoit ledit seigneur autres grandes causes de se douloir: d'autant qu'ayant esté sa sainctété avertie du grand debvoir en quoy s'estoit mis iceluy seigneur, pour la protection & deffence de la Chrestienté, ledit S. Pere toutesfois avoit souffert & enduré ledit seigneur estre calomnié au contraire, sans qu'il ayt faict aucun semblant de faire entendre sa justification: chose en laquelle ledit seigneur n'auroit esté negligent envers ledit S. Pere, quand on l'à voulu charger à tort en aucune maniere. Se douloit aussi ledit seigneur que l'Evesque de Verulan envoyé par le S. Pere au païs des Ligues, avoit entierement faict ce qui luy estoit possible par menées & praticques secrettes, & autrement, pour rompre la ligue & confederation que ceux dudit païs ont avecques luy, ce qui luy sembloit n'avoir merité envers le Siege Apostolicque, ny mesmement envers sa sainctété: depuis son assomption à la dignité Papale: car en tout & par tout il s'estoit monstré envers elle tresobeissant & devot fils de l'Eglise. Toutesfois il luy sembloit bon

avant qu'envoyer les ambassadeurs (ainsi qu'il avoit accordé au Roy son bon frere, pour sommer le S. Pere de reparer les faultes que dessus) y proceder par autre plus douce voye: veu que l'occasion & opportunité s'y adonnoient.

En ce temps estant arrivé l'Empereur à Genes, luy vint nouvelles, comme le Turc estoit descendu en Hongrie, & deliberoit de marcher jusques en Autriche, mais cela ne divertit son entreprise d'Italie, & delibera de plustost laisser ses païs & son frere en proye à l'ennemy: ainsi passa outre pour rencontrer le Pape pour parler ensemble. Le Roy treschrestien qui sçavoit assez le mauvais vouloir que luy portoit l'Empereur, comme aussi le sçavoit le Roy d'Angleterre son frere, à qui l'Empereur n'en poirtoit moins, à cause du divorce qu'il entẽdoit faire, pour lequel aussi le S. Pere estoit animé contre luy, de sorte qu'il pensoit que ces deux majestez assemblées facilement pourroient traitter quelque chose à son prejudice. A ceste cause delibererent que les Cardinaux de Tournon & de Grandmont, comme creatures dudit S. Pere, iroient devers luy soubs ombre de l'accompagner à ceste veue, lesquels pourroient aucunement obvier à ce que contre leursdites majestez ne se feist quelque mauvaise conclusion, à tout le moins (si elle se faisoit) les en advertir pour y estre par eux pourveu & donné ordre. Et leur donneroit commission de remonstrer audit S. Pere comme ses creatures tenues & obligées à luy: les torts, griefs & doleances qu'ils avoient entendues desdits deux Roys, & le mal contẽtement qu'ils avoient de sa saincteté: & comme ils avoient deliberé d'envoyer vers luy ambassadeurs communs, pour le sommer de reparer iceux griefs: sinon, qu'ils y pourvoiroiẽt de sorte que sa saincteté cognoistroit qu'eux deux ensemble n'estoient à mespriser. A ceste cause remonstreroient & persuaderoient par tous les moyens dont ils se pourroiẽt aviser à sa saincteté, qu'elle devoit tascher sur toutes choses de contenter lesdits seigneurs, & mesmemẽt le Roy d'Angleterre, l'affaire duquel luy estoit en recommandation autant que son propre. Luy remonstreroient pareillement qu'il voulsist bien meurement & prudemment considerer de combien luy pouvoit ayder & servir d'avoir pour amis deux tels Roys: & au contraire les entretenãs mal-cõtens, quelle deffaveur ce pouvoit estre à luy, & au S. Siege Apostolic: attendu mesmes

*Instructions données aux Cardinaux de Tournon & Grandmont pour remonstrer au Pape.*

qu'iceux deux Roys avoient pris une telle & si parfaicte amitié ensemble, que l'on pouvoit tenir clairement & reputer pour chose seure que l'un & l'autre avecques tous & chacuns leurs affaires n'estoient qu'une mesme chose: au moins on ne pouvoit ignorer qu'ils ne fussent avecques toutes leurs amitiez & alliances publicques & secrettes, pour faire & executer quand bon leur sembleroit de grandes choses: à quoy sa saincteté devoit bien avoir esgard, afin de ne les irriter & induire d'eux mettre en chemin d'entreprendre aucune chose contre elle, dont luy en pourroit ensuivre un gros dommage & regret perpetuel à l'advenir.

CAR où ils entreprendroient de demander un Concile universel (ayans la commodité d'en celebrer un particulier de leurs Royaumes, païs, terres, & seigneuries, & d'autres qui voudroient y adherer) & sa sainctetė ne l'accordoit ou delayast, ils prenoyent son delay pour reffus, & le fissent sans elle, facilement ils se pourroient justifier de ce que dessus: en recitant leurs griefs aux autres Princes Chrestiens, lesquels se ressentiroyent des pareils griefs ou plus grands: & en adviendroit qu'ils deffendroyent à leurs subjects d'estre si osez ny hardis que de porter ou envoyer argent à Rome, directement ou indirectement par lettres de banque, change, ou autrement: sur telles peines qu'ils se feroient obeïr. Diroient d'avantage iceux Cardinaux avoir entendu du Roy tres-Chrestien, qu'au cas que sa sainctеté voudroit proceder par censures à l'encontre de luy & de son Royaume (chose que ses predecesseurs n'ont jamais accoustumé de faire par le passé contre le Roy de France) & que ledit seigneur fust contrainct d'aller à Rome querir son absolution, il iroit si bien accompagné que sadite sainctеté seroit tres-aise de la luy accorder: adjousteroiēt iceux Cardinaux aux dessusdites remonstrances, qu'elle eust à considerer l'estat où sont les Allemagnes, le païs des Ligues, & autres plusieurs païs de la Chrestienté, comme ils se sont disjoincts de l'obeissance de l'Eglise Romaine, dont il seroit à craindre, que si deux si puissans Roys s'en destournoient à faulte de justice (comme ils pourroient dire & alleguer) ils trouveroient plusieurs qui leur adhereroient: & eux deux ensemble avec leurs amitiez ouvertes & secrettes (comme dit est) pourroient faire un tel effort, qu'il

ſeroit bien difficile d'y reſiſter : & au lieu de la paix qui eſt de preſent en la Chreſtienté, ſe pourroit cauſer une guerre plus grande que celle qui avoit eu lieu par le paſſé.

Fut outre-plus apposé aux inſtructions leſdits Cardinaux, que là ou ils trouveroient noſtre S. Pere en bonne diſpoſition de moderer les choſes, & principalement envers le Roy d'Angleterre, ils luy miſſent en avant comme par advis, qu'il feiſt une entreveue avec le Roy Treſ-chreſtien à Nice ou en Avignon, ſuivant le propos cy devant mentionné: & que ledit ſeigneur moyenneroit envers le Roy ſon frere, pour ſ'y trouver pareillement, en laquelle veuë ſe pourroient toutes choſes rabiller par bon & honneſte moyen: laquelle aſſemblée il ſeroit bon de faire, avant qu'iceux Roys euſſent envoyé faire ladite ſommation, & que les choſes fuſſent plus avant aigries. Telle fut la cõcluſion entre les Roys, & en fut par le Roy Treſ-Chreſtien donné avis à l'Eveſque d'Auxerre de Tinteville ſon ambaſſadeur, comme leſdits Cardinaux ſe trouveroient à l'entreveuë du Pape & de l'Empereur, pour là reſpondre en ce que meſtier ſeroit de l'intention dudit ſeigneur: auſſi leur fut expreſſement ordonné de faire ce pendant toute extreme inſtance envers ledict ſainct Pere, de vouloir donner au Roy de Angleterre juges en ſes païs. Et ce faict prindrent les Roys congé l'un de l'autre à S. Iouquelvert, entre Callaiz & Bolongne: où ſe feit la ſeparation des deux ſeigneuries : juſques auquel lieu le Roy d'Angleterre eſtoit venu accompagner le Roy de France : & paſſa la mer avecques ledit Roy d'Angleterre, le ſeigneur de Montpeſat gentil-homme de la chambre du Roy, afin de ſervir d'Ambaſſadeur pour le Roy envers ledit Roy d'Angleterre.

Estant le Roy de retour, alla paſſer ſon hyver à Paris & aux environs, où il feit aſſembler un bon nombre de Prelats de ſon Royaume : auſquels il remonſtra les groſſes affaires qu'il avoit euz par le paſſé, l'apparence des affaires advenir, & la proviſion qui eſtoit neceſſaire pour y obvier, leur demandant quelque volontaire ſubſide pour y ſatisfaire. Ce que leſdits Prelats, encores que ledit ſeigneur n'en euſt poĩt de bulle (choſe qui eſt accouſtumée d'avoir en pareil cas) luy accorderẽt liberalemẽt & juſques à ij. ou iij, decimes à ſon plaiſir: & là eut nouvelles de l'Eveſque d'Auxerre ſon ambaſſadeur à Rome, comme le Pape adverty de

*Accord de groſſes decimes au Roy.*

la deliberation pes Cardinaux de Tournon & de Grantmont de venir assister à ceste veuë, l'avoit trouvée tresbonne: & avoit requis qu'ils apportassét pouvoir du Roy pour y traitter selon les occurrences qui s'offriroiét pour le bien de la Chrestienté: dont ledit seigneur advertit le Roy de Angleterre son bon frere, pour entendre son vouloir, & s'il luy sembloit bon d'y en envoyer un pareillement de sa part: à quoy il s'accorda, & en envoyerent tous deux chacun un de pareille teneur & puissance.

L'AN mille cinq cens trente trois le quatriesme jour de Ianvier arriverent noz Cardinaux à Bolongne la grasse, où ja estoient arrivez nostre S. Pere & l'Empereur: lequel Empereur entre autres choses principalement tendoit à renouveller, & en renouvellant declarer plus à son advantage & au desavantage du Roy la ligue au-paravant faicte entre luy & les Potentats d'Italie, voulant y comprendre Genes, soubs couleur & espece que le Roy par le traitté de Cambray avoit quitté toute l'Italie, soubs lesquels termes devoit Genes estre comprise: & remonstroit audit S. Pere & autres Potentats, que ledit seigneur Roy ne pretendoit la querelle de Genes n'estre comprise en sa renonciation, sinon en intention de se reserver une porte ouverte pour y entrer, inquieter, & troubler tout le demourant: parquoy il estoit besoing pour l'en forclorre entierement, faire declaration que ladite seigneurie de Genes estoit comprise en la susdite ligue, & par icelle receue en la protection dudit seigneur Empereur, & de tous les dessusdits Potentats alliez & confederez.

NOSTRE sainct Pere qui avoit ja eu quelques nouvelles du malcontentement des deux Roys de France & d'Angleterre: & n'avoit quasi aucun espoir d'estre favorisé ny soustenu du Roy de France, & d'autre part se voioit pressé de l'Empereur une fois par offres & douceur, autre par menasses & rigueur de consentir à ceste declaration de ligue, avoit presque resolu en sa deliberation de condescendre à la volonté dudit seigneur Empereur, & de se jetter entierement entre ses bras, pour avecques luy courir une mesme fortune, & alloit tant seulement un peu temporisant & delayant, attendant veoir que luy apporteroit la venue de ses Cardinaux.

ICEUX Cardinaux quand ils entendirent à leur arrivée comment

comment les affaires se portoient, & combien il estoit à craindre s'ils alleguoient audit S. Pere tout le mal-contentement des Roys, ils luy augmentassent son desespoir, & que l'Empereur au moyen de ce le fist precipiter en sa devotion, & en faire à son apetit contre le Roy d'Angleterre, chose qui l'aigrist plus fort, & dont s'ensuivit un trouble de la Chrestienté, se delibererent d'entrer à l'execution de leurs instructions par le dernier article d'icelles: & au lieu de cõmencer par la voye de rigueur, & finir par douceur, ainsi qu'il leur estoit ordõné, prindrent le chemin du tout contraire, & commencerent à luy faire entendre, comme desirans (ainsi que de faict ils desiroient) le bien de luy & du siege Apostolicque: combien il devoit tascher à entretenir le Roy Tres-chrestien au bon vouloir qu'il avoit tant envers sa saincteté, qu'au bien & repos d'Italie; & que ledit seigneur Roy outre le bon office qu'il avoit faict, pour adoucir l'aigreur où il avoit trouvé le Roy d'Angleterre son bon frere, en quoy il n'avoit peu proufité (comme ils remettoient à luy dire par apres) & qu'incontinant qu'il avoit entendu la deliberation dudit S. Pere touchant la pacification & repos d'Italie, & que sa saincteté craignoit que ledit seigneur, à cause de la querelle qu'il pretendoit à la seigneurie de Genes, ne vint quelque-fois à troubler ledit repos: il leur avoit donné charge, que là où il ne tiendroit à autre chose que le faict de ceste pacification ne fust bien & entierement asseuré, ils offrissent à sa saincteté, de soubmettre au iugement d'icelle tous les differens & querelles qu'il avoit avec les Genevois: & que toute la reservation qu'il en faisoit, n'estoit que pour seulement chastier aucunes particulieres offences d'iceux Genevois, que sa saincteté n'ignoroit.

*Traittez des Cardinaux Tournon & Grand-mont avec le Pape.*

A ceste cause qu'elle se devoit bien garder de comprendre Genes en aucune ligue, en laquelle sadite saincteté fust contrahente: pour autant que l'Empereur & le Roy par le traitté de Cambray s'estoient soubmis aux censures Apostolicques, & avoient consenty que sa saincteté peust user d'icelles à l'encontre de celuy qui premier contreviendroit audit traitté: en quoy gisoit cognoissance de cause, laquelle luy appartenoit. Parquoy sa saincteté demoureroit juge entre lesdits seigneurs, s'il avenoit que le Roy entreprenant quelque chose contre les Genevois, l'Empereur vou-

luſt à ceſte cauſe pretendre que ce fuſt enfraindre ledit traité: de laquelle cognoiſſance & du moyen de faire ce bien à la Chreſtienté de la mettre en paix, ſa ſainɛ̃teté ſe priveroit & ſe feroit partie, ſ'eſloignant de l'office & devoir de Pape & pere commun ſi elle entroit en ligue ou les Genevois fuſſent comprins.

OFFROIENT d'avantage iceux Cardinaux audit S. Pere, que ſ'il vouloit en enſuivant la parole qu'autresfois il avoit faict porter au Roy de parlamenter avecques luy à Nice, ou Avignon, ou autre part és environs, ledit ſeigneur ſ'y trouveroit & le feroit juge de tout le different qu'il avoit avecques leſdits Genevois, & mettroit peine autant que luy ſeroit poſſible d'y faire auſſi trouver le Roy d'Angleterre ſon bon frere, ou perſonnage ayant de luy toute puiſſance de mettre fin à la difficulté de ſon divorce. Priant iceux Cardinaux ſa ſainɛ̃teté de ne riens innover ce-pendant contre ledit Roy d'Angleterre: plus luy offrirent de par le Roy qu'à ladite entreveuë (ſi elle ſe faiſoit) on pourroit conclure & mettre à execution certains propos autresfois mis en avant entre ſa ſainɛ̃teté d'une part, le Duc d'Albanie & le Cardinal de Grandmont d'autre au nom du Roy.

TOUTES ces choſes pleurent grandement au S. Pere, principalement par-ce qu'il pouvoit encores eſperer appuy du coſté de France, & fut treſaiſe d'avoir trouvé ceſte eſchappatoire pour ſ'excuſer envers l'Empereur, qui tant le preſſoit & incitoit d'entrer en ceſte declaration & ampliation de ligue. Et fault entendre que les propos qui ramenteurent iceux Cardinaux au-paravant mis en avant par ledit S. Pere avecques les deſſuſdits Duc & Cardinal eſtoient merveilleuſement advantageux & honnorables audit S. Pere, & à la grande exaltation & appuy de ſa maiſon, laquelle il avoit en recommandation ſinguliere, & tels eſtoient les propos que maintenant vous entendrez.

ESTANT le Duc d'Albanie (comme il eſt dit cy deſſus) envoyé vers noſtre S. Pere, pour avec les ambaſſadeurs des autres Princes & Potentats Chreſtiens, traitter des choſes concernans le bien & repos de la Chreſtienté, & de la reſiſtence contre le Turc, & autres ennemis d'icelle: apres que les ambaſſadeurs de l'Empereur & autres eurẽt declaré n'avoir commiſſion ny pouvoir de ce faire, ledit S. Pere ayant

pportunité de parler & conferer privément des affaires
e ſa niepce la Ducheſſe d'urbin avec ledit Duc d'Albanie
roche parent,& qui autresfois avoit eſpouſé la tante ma-
:rnelle de ladite Ducheſſe,entrerent (entre autres propos)
ır ceux qui autresfois avoient eſté mis en avant par le Pa-
e Leon,& depuis refreſchis par ſa ſainɗteté,du mariage de
ionſeigneur Henry alors Duc d'Orleans ſecond fils de
rance auecques ladite Ducheſſe : offrant ledit S. Pere au
'uc d'Albanie d'accroiſtre le bien d'icelle par mariage,fai-
.nt des ſeigneuries de Rege,Modéne,Rubiére,Piſe,& Li-
ɔrne,& d'avantage de Parme & de Plaiſánce: ſinon à meil
ure condition,à tout le moins par eſchange & recompen
d'autres terres. Outre laquelle donation ainſi par luy
:cordée,& apres que leſdits d'Albanie & Cardinal eurent
conſentement du Roy , & charge d'y conſentir en ſon
ɔm dés le mois d'Avril l'an mille cinq cens trente un, le-
t ſainɗ Pere promiſt de donner audit futur eſpoux l'ay-
: & ſecours qui entre-eux ſeroit aviſé pour le recouvre-
.ent de ſon eſtat de Milan à luy appartenant : en partie à
.uſe de l'inveſtiture donnée au feu Roy Loys douzieſme
ır le feu Empereur Maximilian , & pour autre partie luy
ppartiendroit par le tranſport & ceſſion que luy en de-
ɔient faire le Roy, & meſſeigneurs les Dauphin & Duc
Angouleſme ſes autres enfans : auſſi tout ayde & ſecours
ſadite niepce future eſpouſe pour le recouvrement de ſon
t eſtat & Duché d'urbin. Et le neufieſme jour de Iuing
ıſuivant ſa ſainɗteté feit ladite donation , par lettres ſi-
ıées de ſa main, & dés lors comme maintenant, promit
:rechef ſur ſa foy delivrer au Roy leſdites villes & ter-
s aux termes qui ſeroient entre eux adviſez (la conſom-
ation du mariage prealable) & que pour le recouvrement
urbin il fourniroit à la moitié des frais , excepté de ceux
: la gendarmerie du Roy : par-ce qu'elle eſtoit à ſa ſoulde
:dinaire.

*Du mariage de Henry ſecond fils du Roy François.*

NEANTMOINS ce pourparlé de mariage, ſi eſt-ce que
S. Pere n'oſoit tenir pour aſſeuré ny ſe perſuader que le
oy luy vouluſt tant faire d'honneur que d'entendre à la
ɔnſommation d'iceluy, mais ceſte confirmation de pro-
ɔs offerte de nouveau par iceux Cardinaux , dont l'un
oit eſté à la premiere ouverture qui en avoit eſté faiɗte,
reſjouit merveilleuſemét & le raſſeura qu'il ne ſe laiſſaſt

du tout aller à la devotion & appetit de l'Empereur: ains accorda l'entreveuë & parlement avecques le Roy, auquel il en escrivit de sa main, priant toutesfois que la chose fust tenue secrette, jusques apres le partement de l'Empereur, & que desja il peust estre arrivé en Espagne. Et rasseuré qu'il fut, noz Cardinaux le plus dextrement qu'il fut possible, luy exposerent le demeurant de leur creance, & principalement de l'affaire du Roy d'Angleterre, pour lequel ils avoient ordinairement recharge du Roy une fois ou deux la sepmaine, avec expresse commission de ne s'employer moins aux affaires de luy qu'aux siens propres & particuliers, & mesmemẽt qu'en ces propres ils ne traittassent ny arrestassent rien de chose qui leur fust mise en avãt, sans le sceu, vouloir & consentement des ambassadeurs dudit Roy d'Angleterre, ausquels ambassadeurs iceux Cardinaux communiquerent tousjours, non seulement ce qu'ils entendoiẽt mettre en avant, mais toutes les lettres qu'ils recevoient dudit seigneur Roy Tres-chrestien: lesquels ambassadeurs apres avoir consideré l'estat present des choses, furent d'avis que pour lors on ne pouvoit moins faire pour le Roy leur maistre que de ne riẽs precipiter, & remettre le tout jusques apres le partemẽt de l'Empereur, & ce-pendant donner ordre seulement que le S. Pere ne passast outre, au prejudice & grief de la cause de leurdit maistre.

Quelques jours apres la venue d'iceux Cardinaux, l'Empereur cogneut bien aux propos & contenances de nostre sainct Pere, qu'il estoit moins enclin à luy qu'au-paravant, & se doubta bien d'où estoit cela procedé. Car autresfois avoit il entendu quelque chose de ces propos de mariage, mesmement ledit S. Pere les luy avoit faict declarer, & sur iceux demander son avis: & estimant toutesfois que la chose iamais ne vint à fin, ledit Empereur l'avoit grandement conforté d'y entendre. A ceste cause pour en sçavoir la verité, & pour rompre le desseing du Roy, l'Empereur feit par les seigneurs de Cannes & Grant-velle mettre en avant audit S. Pere le mariage de ladicte Duchesse d'urbin avec le Duc Francisque Sforce, laquelle offre nostre S. Pere monstra bien de la trouver grande & le party bon, toutesfois il leur declara ouvertement l'autre party dont il estoit en propos: bien disoit-il qu'il le trouvoit si hault & si honnorable pour sa maison, ayant esgard aux dignitez & de

grez des maiſons, que ſans point de faulte il n'oſoit eſperer tant de bien & d'honneur, mais puis que les propos en e-ſtoiét ſi avant, qu'il ne pouvoit (ce nonobſtāt) ſans offencer le Roy qui tant d'honneur luy preſentoit, entēdre aillieurs à quelconque autre party, ſi la rompture ne venoit premie-rement du coſté dudit ſeigneur, joinct que ſa niepce avoit du bien en France juſques à v. ou vj. cens mille eſcus vaillāt qu'elle confiſqueroit au Roy en prenant hors de ſon Roy-aume, party de mariage ſans ſon contentement & congé.

A cela fut repliqué par les deſſuſdits Cannes & Grant-velle que quant à la perte & confiſcation du bien, l'Empe-reur avoit bon moyen de l'en recompenſer: car il luy bailleroit en contre change de ce qu'elle avoit en France, autant & plus vaillant au Duché de Milan, pour eſtre propre d'elle & des ſiens, & dont il l'inveſtiroit des lors du conſentement d'iceluy Duc, lequel à ce tenir & obſerver inviolablement s'y obligeroit, & ſes ſucceſſeurs apres luy, par toutes obliga-tions & ſeuretez que ſa ſainċteté demanderoit. Quant au mariage d'Orleans qu'ils ne vouloient ne pouvoient nier que ce party ne fuſt trop plus honnorable & avantageux que l'autre, mais qu'il ne falloit que ſa ſainċteté en fiſt fon-dement, ne qu'elle eſperaſt que le Roy en miſt les propos en avant ſinon en intention de l'amuſer, pour ce pendant faire ſon prouffit de luy, puis le quitter quand il en auroit faict. Au demourant ils conſeilloient à ſa ſainċteté que pour ſ'en eſclarcir promptement, il demandaſt auſdits Car-dinaux ſ'ils avoient pouvoir de traitter d'iceluy mariage, & au cas qu'ils ne l'euſſent que c'eſtoit bien ſuffiſant indice pour evidemment cognoiſtre l'intention du Roy eſtre telle qu'ils alleguoient. Ainſi qu'ils conſeillerent il fut faict, & à ce reſpondirent les Cardinaux que pouvoir & mandement avoient ils bien, mais par lettres miſſives & verbalement, & non point ſoubs les ſeings & ſéel dudit ſeigneur, toutesfois s'offroient à ſa ſainċteté de l'envoyer querir & de l'avoir en peu de jours ſigné & ſéelle.

L'EMPEREUR (neantmoins) continuoit ce-pendant sa pourſuitte de faire confermer declarer & amplifier ceſte ligue, y comprenant l'eſtat de Genes, & noſtre S. Pere touſ-jours ſe couvroit de l'excuſe devant ditte, qu'eſtant juge accepté par les parties, il ne pouvoit ne devoit ſe renger de l'un ny de l'autre coſté. Le Duc d'urbin comme ayant

interest en l'affaire, print charge d'aller vers la seigneurie de Venise, de la part de l'Empereur, essayer s'il pourroit attirer les Venitiens à cest effect, mais il n'y peut riens obtenir, car les Venitiens declarerent absolument qu'ils n'y vouloient entrer plus avant qu'ils y estoient. Leurs ambassadeurs firent sçavoir à noz Cardinaux que lesdits Venitiés avoient faict ceste responce comme ne voulans en rien offencer ny irriter le Roy: au S. Pere & à l'Empereur ils alleguoient autre raison, c'est à sçavoir, qu'ils ne pouvoient le faire sans irriter le Turc, avec lequel ils avoient tresves ou paix jurée, & côtre lequel André d'Orie avoit faict rigoureuse guerre, qui de sa nation estoit Genevois: ainsi en divers lieux ils se servirent de diverses raisons pour une mesme responce & à mesmes propos. Le Duc de Ferrare y vouloit bien entrer voire en pressoit bien fort, esperant au moyen de ceste declaration s'asseurer des seigneuries de Rege & Modéne: & offroit à nostre S. Pere outre & par dessus la sentence donnée par l'Empereur en son conseil, de luy payer cent mille escus comptant: mais le S. Pere n'y voulut entendre ny consentir ny approuver laditte sentence. Or avoit l'Empereur dés le commencement qu'il mist ceste declaration de ligue en avant, requis aux confederez & alliez, que tous ensemble fissent une taxe entre-eux pour contribuer à la soulde des gens de guerre, qu'il remonstroit estre requis d'entretenir en Italie, pour la seureté du repos & tranquillité d'icelle: à ce que surprise n'y fust faicte inopinement: laquelle soulde pouvoit mõter à la somme de six vingts mille escus par chacun moys, & pour l'entretenement desdits gens de guerre, il demandoit expressement que l'on consignast promptement le payement du premier moys entre les mains d'un banquier Genevois, fondant ceste contribution & entretenement des gens de guerre sur le danger des invasions du Turc, & quant à sa part il ne vouloit estre subject à laditte contribution, alleguant les grãds frais & despense qu'il luy conviendroit faire au cas que lon vint quelque-fois à la guerre, ainsi qu'il estoit assez apparant & croyable, & tellement avoit ja persuadé que la chose valoit presque autant que cõclue: mais depuis qu'il eut cõmencé à faire si grande instance d'y comprendre l'estat de Genes, il fut contrainct d'oster le masque & d'avouer que c'estoit seulement pour

*Confederatiõ & contribution pour le repos d'Italie.*

crainte du Roy, & proposa contre luy de grandes & griefves plainctes, comme contre un conturbateur ordinaire de la paix & tranquilité publique.

SURQUOY les Cardinaulx François & l'ambassadeur du Roy ne faillirent de chaffauder & bastir des remonstrances à un chacun apart, & puis à tous en general, en allegant & deduisant par bonnes & vives raisons, comme la chose que demandoit l'Empereur estoit pour mettre le trouble & non le repos en Italie, & qu'indubitablement il ne tendoit à ceste poursuitte, sinon pour entretenir son armée en Italie aux despens d'autruy preste à marcher contre le Roy à toutes occasions & opportunitez sans y frayer un escu du sien : quoy avenant il ne falloit point doubter que le Roy ayant ceste occasion de se tenir sur ses gardes n'entretint une autre armée en la frontiere d'Italie sur le Marquisat de Salusses & sur ses païs de Dauphiné, de peur que l'Empereur à l'improviste luy vint courir sus : en quoy il estoit grandement à craindre que deux armées ne fussent long temps si prochaines sans que par la coulpe de l'une ou de l'autre elles s'attaquassent ensemble, & que d'une petite estincelle s'allumast un grand feu, au danger evidant de toute l'Italie. Ioinct que les Potentats d'icelle auroient ce pendant entretenu à leurs despens une armée, laquelle paraventure seroit un jour employée contre eux mesmes pour les opprimer & leur tollir la liberté ; car ils pouvoient assez juger & recueillir par la pratique oblique qu'il avoit faicte que les Genevois entrassent en ceste ligue non comme Republique & membre d'Italie, mais comme ses subjects particuliers, & par tant d'autres divers & apparens indices que son intention aspiroit entierement à reduire & remettre la totalle monarchie en sa main.

CES remonstrances leur toucherent si avant, & furent prises par eux de telle sorte qu'à la longue il fut arresté de ne faire point de consignation, mais que seulement chacun des confederez se quottiseroit à ce qu'il devroit fournir avenant la guerre en Italie, & bailleroit banques respondantes de sa taxe & quottisation, laquelle contribution mõtoit de cent à six vingts mille escus par chacun moys en tẽps de guerre. Aussi fut arresté que l'Empereur osteroit son armée hors de Lombardie, afin de ne donner au Roy occasion d'en dresser une autre sur la frontiere, & que seulement

il laisseroit Antoine de Leve pour capitaine general de la ligue, & avecques luy aucuns capitaines pour estre prests à lever gens quand besoing en seroit: pour l'estat desquels capitaine general & capitaines particuliers, iceux confederez payeroient vingt cinq mille escus par chacun mois. L'Empereur apres ces choses ainsi conclues renvoya en Espagne trois mille hommes de sadicte armée, autant ou environ à Naples, & au surplus il donna congé. Le Duc de Ferrare entra en ceste ligue moyennant la suspension pour dixhuict moys que luy accorda nostre S. Pere de ne rien entreprendre sur luy à cause des villes de Rhege & de Modene, sans toutesfois approuver la dessusdicte sentence de l'Empereur: aussi y entrerent les Genevois, mais comme contrahans, & non comme subjects de l'Empereur, encores que de rechef ils en fussent tresinstamment recherchez & solicitez. L'ambassadeur des cinq cantons, lequel estoit allé demander au Sainct Pere & à l'Empereur ayde & secours, au cas que les autres cantons soubstraicts de l'obeissance de l'Eglise Romaine leur feissent guerre, fut pareillement recherché d'entrer en ligue au nom des superieurs: à quoy il feit response de n'en avoir charge ny mandement.

DURANT ce temps, & dés environ la mi-Fevrier estoit arrivé le pouvoir du Roy, addressant aux Cardinaux & à son ambassadeur, avecques clause expresse de traitter & conclure le mariage du Duc d'Orleans avecques la Duchesse d'vrbin, dont l'Empereur se trouva moult esbahy, & n'eust jamais pensé (si comme il disoit à nostre S. Pere) que ledict seigneur Roy le deust envoyer: parquoy il s'efforçoit de remonstrer & persuader à sa saincteté que le Roy ne l'avoit envoyé sinõ pour mine, & que s'il pressoit les ambassadeurs de tirer avant & de conclure le traitté, ils n'y voudroient aucunement entendre: mais les Cardinaux & ambassadeurs offrirent de ce faire, dont l'Empereur fut encores plus estonné par-ce qu'il se voyoit frustré de son intention d'attirer ledict S. Pere contre le Roy. Requist lors à sa saincteté qu'au moins elle ne traittast poinct sans y cõprendre quatre articles, lesquels il disoit luy avoir esté par ledict Sainct Pere accordez & promis d'y comprendre, alors qu'il luy conseilla d'entendre audict mariage, chose toutesfois dont ledit S. Pere nyoit avoir jamais ouy parler.

Le premier article estoit de faire envers le Roy, qu'il promist de ne rien innover en Italie: l'autre de faire qu'il reconfermast les traittez de Madril & de Cambray: le tiers de prendre dudict seigneur asseurance de consentir au Cócile: le quart de faire obliger le Roy, & promettre que par le Roy d'Angleterre il ne seroit riens innové plus avant qu'il avoit esté touchant le faict de son divorce. A ce respondit nostre Sainct Pere, que le bien & honneur qui à sa maison estoit accordé par le Roy, en acceptant son alliance, estoiét tels & si grands, que c'estoit audict seigneur, & non à luy d'y apposer & ordonner les conditions: bien offroit-il de s'employer en ce qu'il pourroit, & moyenner envers ledict seigneur & tous autres, que toutes choses demeurassent en bonne paix & repos.

*Sur le faict du Concile universel.*

CESTE incidente mention du Concile maintenant me semond & rappelle à reciter ce qu'au-paravant en avoit esté proposé. L'Empereur ayant promis aux Allemans de le faire convoquer au dedans d'un an, avoit envoyé vers nostre S. Pere le requerir de ce faire, & luy avoit envoyé quelques articles de modifications qu'il jugeoit estre bonnes & raisonnables à tenir en la convocation d'iceluy: principalement pour la reformation des heretiques, secondement pour resister aux invasions du Turc, & tiercement pour assopir les divisions d'entre les Princes & Potentats de la Chrestienté. Nostre S. Pere apres avoir leu iceux articles, donna charge à un nombre de ses principaux conseillers & gens de bon sçavoir, que de rechef ils les vissent & examinassent, & luy en rapportassent leur avis; à ce que sur iceux il deliberast & conclust, ce qu'il luy sembleroit estre bon d'y respondre. Lesquels gens doctes & sçavants luy en feirent les remonstrances qui s'ensuivent, & lesquelles nostredict S. Pere feit entendre à l'Empereur, premierement par la bouche de l'Archevesque de Cortonne gouverneur de Bolongne, & depuis par escrit à luy presenté par le Cardinal Campege Legat & par le protenotaire de Gambare son nonce & ambassadeur aupres de sa majesté Imperiale. Premierement sur le premier article qui estoit la reformation des heresies, il leur sembloit estre grandement à considerer, que faisant la congregation & Concile universel expressement & particulierement à ceste fin, si on y admettoit les heretiques à disputer les opi-

nions de long temps reprouvées par les saincts Conciles, ce seroit chose de tresmauvais exemple & apparence de danger qu'à l'avenir ils estimassent tousjours leur estre licite de revoquer en doute les choses resolues & determinées, & par long traict de temps & ancienne observation approuvées : de maniere que toutes choses & jusques aux articles de la foy, se pourroient journellement disputer & mettre en controverse, & ne se pourroit faire certain fondement sur aucune doctrine, dont resulteroient nouvelles & infinies occasions de nouveaux erreurs, & innovation des anciens. Si au contraire ils n'estoient admis à disputer leursdictes opinions, ils ne se voudroient tenir pour convaincus, par la seule authorité du Concile, ains allegueroient qu'ils auroient esté condamnez sans estre ouys & pirement traittez que ne furent les Arriens & autres, lesquels eurent audience és congregations des Conciles anciens, pour y disputer ce qu'ils sentoient & entendoient de la foy : & avecques telles & semblables doleances se departiroient du Concile sans attendre la determination & fin d'iceluy, & par icelles ils confermeroient en leurs erreurs & intelligences le peuple credule & adherant à eux. Secondement s'ils se sont opposez au Conciles passez, & ont nié l'authorité d'iceux, comment peult on esperer que du futur ils se doivent contenter : & s'ils veulent y contredire, quel scandale sera-ce en nostre temps, que la convocation demeure infructueuse : si pour autre empeschement ou pour les invasions du Turc, ou pour la division d'entre les Princes Chrestiens, ledict Sainct Pere & l'Empereur estoient sans moyen de pouvoir avecques armes executer la determination d'iceluy contre les rebelles & desobeissans? Tiercement qu'ayant tousjours esté grande l'obstination & pertinacité de tous les heretiques qui oncques furent, encores est plus celle de ceux de present : lesquels adherent ( à ce qu'ils disent ) à la lettre de la saincte escriture, en rejettant l'authorité des saincts Conciles & l'interpretation des saincts Peres, qui par inspiration divine ont esclarcy ce que par aventure la pure lettre bailloit douteux & ambigu : parquoy seroit à craindre que si les choses du Sacrement & de l'authorité de l'Eglise venoient à estre disputées, ils ne se voulussent jamais rendre vaincus : chose qui non seulement rendroit la determination du Concile illusoire, mais

ſcandaliſeroit grandement ceux qui auroient attendu plus grands effects d'iceluy. Quartement, que ſi comme lon a peu evidentement cognoiſtre : par-ce que leſdicts heretiques ont propoſé à la diete Imperiale à Auſbourg, ils ont demandé le Concile à la ſeule fin de perſeverer en leurs mauvaiſes opinions, juſques à la convocation & determination d'iceluy, lequel (ainſi que bien ils cognoiſſent) ne peult apres qu'il ſera indict eſtre aſſemblé en moindre eſpace de temps que d'un an ou plus, & pourra durer la congregation nou ſeulement quelques moys, mais quelques années, Pendant lequel temps ils eſperent que pourra ſurvenir des empeſchemens : ſi que ledict Concile ſe diſſouldra ou interrompra ſans determination, ou ſans execution de ce qui ſera determiné : à ceſte occaſion ils perſevereront en leur erreur & doctrine, & eviteront le chaſtiment de ſa majeſté Imperiale. Quintement faict à conſiderer que ſi leſdicts heretiques prennent, ainſi qu'ils firent à la diete de Auſbourg, occaſions de ſe departir du Concile avant qu'il ſoit determiné (leſquelles occaſions juſtes ou injuſtes ne leur peuvent deffaillir) il en pourroit avenir pis qu'au Concile de Baſle: car ſi au temps de lors eſtant l'eſtat de l'Egliſe pacifique, & ſi peu de temps au parauant par le Concile de Conſtãce fut levé le ſchiſme qui avoit ſi long temps duré, & la queſtion qui eſtoit lors entre le Pape Eugene & le Concile, ſçavoir ſi le Pape eſtoit par deſſus le Concile, ou le Concile par deſſus le Pape, fut occaſion de ſi grand deſordre en l'Egliſe, qu'en un meſme temps furẽt deux Conciles, dont par la creation du Pape Fœix reſulta un ſchiſme qui dura juſques au temps du Pape Nicolas: il ne fault faire doubte qu'au temps preſent que la doctrine Chreſtienne eſt en ſi grande confuſion par la coulpe & malignité des heretiques, la meſme difficulté ſe remettroit en avant : & ſi le Concile determinoit que le Pape fuſt par deſſus (ainſi qu'à la verité il eſt) leſdits heretiques prenans fondement ſur la determination contraire du Concile tenu à Conſtance, & n'ayans eſgard à ce que alors ils eſtoient trois ſoy diſans Papes, & non un ſeul vicaire de Dieu, ainſi que nous avons a preſént: alors ils allegueront ce Concile n'eſtre point libre, comme desja ils murmurent, & ſon authorité n'eſtre point ſupreme à laquelle aucune raiſon vueille qu'ils ſe ſoubſmettent, & chercheront de diviſer & diſſouldre ledit Concile,

se separans des autres, & retenans avec eux quelques Prelats, ainsi qu'il s'en trouvera de curieux des choses nouvelles, aspirans & par-ce moyen esperans de parvenir à plus grands biens & authorité: dont à ceste cause ils pourroient tenir un autre Concile, & y creer un Antipape qui approuvast leurs heresies, & meist la religion Chrestienne en plus grande confusion qu'elle n'est encores. Et si au contraire le Concile terminoit l'authorité sienne estre par dessus celle du Pape, ce seroit une difficulté grande, & un danger nõ moindre: car si S. M. Imperiale vouloit par sa puissance & authorité mettre fin audit Concile, ou le transferer en autre lieu, pour interrompre les brigues faictes à l'encontre de l'authorité du Pape (comme en tel cas seroit requis) ledit Concile pretendroit ne pouvoir estre conclu ne transferé en autre part, sans sa propre authorité mesmes, & se pourroit de soy transferer ailleurs outre le gré de S. M. sans qu'elle peust (encores que son pouvoir soit grand) y remedier. Comme par exemple il advint à l'Empereur Sigismõd de bonne momoire, auquel (apres avoir tant labouré pour l'Eglise, & encores que par son industrie & authorité avecques gros frais & travaux extremes il eust levé le schisme tant inveteré) ne fut toutesfois possible d'obvier en quelque devoir quil s'en sceust mettre aux discordes & divisiõs du Concile de Basle: dont faict à croire que si le futur Concile venoit à durer quelques années, comme il est à presupposer qu'il durera, si la supreme authorité luy demeure, il pourroit succeder occasion que sa majesté Imperiale ne pourroit si longuement y estre presente.

QVANT à la seconde cause de la cõvocation dudit Concile, afin de pourveoir à la repulsion du Turc: iceux deputez mettoient en avant, qu'estans ses apprests si grands & si prochains pour invader la Chrestienté, que la convocation du Concile seroit (quant à cest effect) par trop tardive, & seroit besoing en premier lieu de pourveoir & donner bon ordre à y resister & repousser: ce que trop à tard s'executeroit, au cas que l'on attendist jusques à ladite convocation: joinct que ladite convocation du Concile serviroit d'excuse & dilation à ceux qui devroient & ne voudroient assister & dõner ayde à ladite repulsion du Turc, & se couvriroient de dire que selon la determination dudit Concile ils donneroient tel ayde que par commun consentement seroit conclu & arresté.

DISOIENT d'avantage, que si ores le Turc n'avoit volonté de si tost faire entreprise contre la Chrestienté, neãtmoins voyant ladite convocation en termes de traitter à son grand dommage, il se pourroit tant plus haster & amener de tant plus grande force, pour prevenir la determination de l'entreprise qui se dresseroit pour luy resister. Plus ils remonstroient que si estant le Concile assemblé il ne se trouvoit moyen de reduire les heretiques à l'uniõ de nostre saincte foy, & qu'ils se departissent sans conclusion dudit concile, il y auroit danger qu'ils s'accordassent avec le Turc, ainsi qu'a faict le Vaïvode de Transsylvanie, soubs esperance qu'il leur seroit permis & loisible d'occuper les biens de l'Eglise, & de vivre en la liberté (qu'ils disent) Evãgelique, mais qui plus tost est semblable à la loy Mahometique, chose qui seroit cause de la ruine Chrestienne, à tout le moins d'engendrer une perpetuelle guerre entre eux & nous, comme elle fut engendrée & dure encores entre nous & lesdits Mahomerans.

LESDITS articles proposez de la part de l'Empereur à nostre S. Pere, ensemble la responce de S. S. avoient esté communiquez au Roy par le seigneur du Prat Chevalier de l'ordre de l'Empereur, afin de sçavoir aussi son intention tant sur ladite proposition que sur la responce faicte à icelle: à ce respondit le Roy que nonobstant qu'en la responce & remonstrance dudit saint Pere y eust des raisons fort apparentes du danger & inconvenient qui pourroit avenir de la cõvocation du Concile: il y avoit de l'autre part autres grandes raisons qui faisoient moult à considerer, & principalement de la disposition & termes esquels estoient reduites les affaires de la religion, lesquels (si Dieu par sa grace n'y mettoit la main) estoient beaucoup plus en apparence d'avoir pis qu'en esperance de mieux avoir: dont grand inconvenient pourroit advenir en la Chrestienté: lequel avenant (que Dieu ne veille) il estoit certain que les Princes Chrestiens qui seront par cy apres, donneront (de quiconque en sera la coulpe) grand blasme & charge audit S. Pere & ausdits Princes Chrestiẽs qui aujourd'huy sõt d'avoir laissé tomber les choses en telle confusion, ou par faulte d'avoir convoqué le Concile, ou pour avoir en le convoquant adjousté telle modifications & restrictions, qu'elle puissent servir d'excuse & couleur à qui voudra

dire que prou de gens à cause d'icelles n'y auroient voulu entendre.

PARQVOY son avis estoit (attendu les deux poincts principaux cy dessus touchez és remonstrances dudit S. Pere) entendre à l'un sans obmettre l'autre: c'est à sçavoir que tous les Potentats Chrestiens, quelque particuliere doctrine qu'ils eussent, par lettres & ambassadeurs, communiquassent prealablement ensemble de cest affaire, & lesquels ambassadeurs & chacun d'eux au plus tost que faire se pourroit envoyassent à Rome, avecques pouvoirs amples & suffisans pour aviser & arrester ensẽble de la cõmodité du lieu, & du temps où se pourroit sans le danger d'aucun celebrer ledit Concile, cõme pour jetter & mettre par escrit d'un cõmun accord & consentement tous les poincts & articles dont il sera besoing & requis de parler en iceluy. Laissant toutesfois à tous & à chacun plaine & franche liberté (moyennant qu'il ne se parle des particulieres querelles en quelque façon & maniere que ce soit) d'y proposer & mettre en avant tout ce qui luy viendra en fantasie pour l'union, bien & repos de la Chrestienté, service de Dieu, & repression des vices, extirpation des heresies & confirmation de nostre foy, sans y particulariser autremẽt, ne faire mention du contenu és remonstrances de nostre S. Pere, comme d'y articuler specialement qu'il n'y soit point disputé des choses desja traittées par les Conciles, ne que cela fust ouvrir la voye pour faire par cy apres le semblable sur ce qui seroit arresté en ce nouveau Concile: car adjoustant une partie en premiere instance, & avant que les ambassadeurs & deputez des uns & des autres eussent communiqué ensemble des dessusdits articles & restrictiõs touchãt le faict & ce qui concerne la religion, c'estoit donné à plusieurs occasion ou excuse de ne s'y trouver ainsi que dit est. Mais envoyant un chacun ses ambassadeurs & deputez avec pouvoirs non limitez, telles occasions & excuses faudroient: & se trouvans ensemble n'y auroit celuy auquel il ne semblast tresbon de rediger & mettre par escrit selon l'avis & consentement commun, les poincts principaux dont lon voudra & devra traitter audit Concile, & que les particulieres querelles qui pourroient mettre division entre les assistans, ce temps pendant demourassent assopies.

Lesquels articles & poincts ainsi redigez estoit l'avis dudit seigneur Roy que l'on intimast alors le Concile & non plustost,& que chacun en aportast un double à ses superieurs, afin que tous au temps prefix y retournassent instruicts & bien resolus de ce qu'ils ont de dire là dessus: où s'il avenoit que ceux qui aujourd'huy se sont separez de l'obeissance de l'Eglise Romaine s'accordassent avec les autres és dessusdits poincts qui se devoiét traitter,il seroit à esperer qu'ils prinssent avecques les autres le chemin de salut:& là où ils ne s'accorderoiét,à tout le moins ne pourroient ils nier qu'ils n'eussent refusé la raison & le Concile qu'ils auroient tant demandé: & quant au demourant pourroient lesdits ambassadeurs en ceste leur premiere assemblée, & sans attendre l'indiction du Concile, deliberer & arrester entre-eux le moyen & le chemin que l'on auroit à tenir pour y pourveoir & donner ordre, & leurs superieurs aussi chacun en son endroict mettre peine que les erreurs ne pullulassent en leurs païs & subjection:ainsi(cõduisant les choses à la sincerité cy dessus recitée) estoit bien l'advis dudit seigneur Roy, que l'on ne pourroit esperer avec l'ayde de Dieu, sinon bonne & louable issue dudit Concile.

Peu avant la fin de Fevrier receut l'Empereur ceste respõce & advis du Roy, lesquels il interpreta & print tout autrement que n'esperoit & ne s'estoit persuadé ledit seigneur. Premierement en ce qu'il sembloit au Roy estre cõvenable à l'effect du futur Concile, que les ambassadeurs des Princes & Potentats Chrestiens prealablement projectassent les poincts & articles dont il seroit traitté audit Concile,l'Empereur estoit d'advis que cela seroit de plain sault,restraindre & diminuer l'authorité dudit Concile:lequel & tout ce qu'il traittera doit entieremét dependre de l'inspiration du S.Esprit, & non de l'appetit & restriction des hommes. Secondement il sembloit à l'Empereur, & de ce grandement se plaignoit, que le Roy à l'article faisant mention de resister aux invasions du Turc n'avoit faict aucune offre ne responce, comme s'il eust jugé que le danger particulier des plus voisins du feu ne deust toucher à luy qui en estoit des plus loingtains: & furent ces remonstrances en forme de replique ou doleance, apportées de la part de l'Empereur au Roy,lequel ne se peut assez

emerveiller, ſinon qu'aucun afin de la calomnier euſt deſguiſé ſa reſponce à l'Empereur, dont procedoit & pouvoit eſtre la cauſe que ledit ſeigneur Empereur ſe plaignoit, & ſur ce dernier article prenoit occaſion & couleur de ſa plaincte.

CAR attendu que par ſadite reſponce apres avoir amplement declaré ſon avis touchant le faict de la religion, il avoit ſur la fin adjouſté, que les ambaſſadeurs & deputez en vertu de leurs pouvoirs aviſaſſent & arreſtaſſent entr'eux ce qui ſeroit de faire pour dõner ordre & pourveoir au demourãt: il luy ſembloit avoir ſuffiſammẽt faict entẽdre ſõ bon vouloir, d'autant qu'il eſtoit aſſez plus convenable au bien, tuition & deffence de la Chreſtienté, que par iceux ambaſſadeurs & deputez qui promptement ſe pouvoient envoyer à Rome il fuſt traitté dudit affaire, que non pas attendre à en traitter au Concile, lequel (ainſi que cy devant a eſté dit) ne ſe pouvoit encores aſſembler d'un an, pẽdant lequel temps on donneroit prou de loiſir au Turc ja preparé d'aſſaillir & endommager la Chreſtienté. Auſſi quant à l'autre poinct où l'Empereur alleguoit qu'en traittant & propoſant par les ambaſſadeurs des Potentats Chreſtiens les poincts & articles dont au Concile il ſeroit decidé, cela ſeroit reſtraindre l'authorité dudit Concile, lequel & ce qui ſ'y traittera ne doit dependre que du S. Eſprit, ſembloit au Roy que ſa reſponce avoit eſté ſiniſtrement & malignement interpretée: car envoyant ambaſſadeurs avec plain & ample pouvoir & d'une pure & ſincere affection au bien & union de l'Egliſe Chreſtienne, ſon opinion & avis eſtoient que leur aſſemblée ne pouvoit eſtre ſans le S. Eſprit, & que tout ce qu'ils arreſteroient devoit eſtre tenu pour un preambule & commencement de Concile.

POUR toutesfois ſatisfaire entierement à ſon debvoir il envoya plus ample & certaine declaration de ſon vouloir audit ſeigneur Empereur: & quant au premier poinct luy feit entendre, puis que ſa majeſté vouloit que le Concile fuſt intimé ſans aucune reſtriction, & ſans prealable convocation de ceux qui devroient y aſſiſter, luy de ſa part en eſtoit treſcontent, & n'avoit eſté le premier qui euſt parlé de reſtriction ou limitation, ainſi qu'il pouvoit eſtre evidant à qui liroit les articles que luy avoit ledit du Prat apportez & preſentez de la part dudit ſeigneur Empereur. Et

qu'au

qu'au ſurplus ce qu'il avoit mis en avant de ne parler des particulieres querelles, il l'avoit faict en bonne intention & pour obvier à ce que le Concile ne fuſt empeſché à la vuidange d'icelles au lieu d'y traitter des affaires de la religiõ: & nonobſtant qu'il n'y euſt Prince en toute la Chreſtienté auquel on detint du ſien autant que lon faiſoit à luy, toutesfois avoit il bien voulu pour le bien & prouffit univerſel, oublier ou delayer la querelle de ſon intereſt particulier. Proteſtant de rechef & ouvertement qu'à ſon avis il ne fut oncques temps qui plus le requiſt que celuy de preſent, de convoquer & celebrer un bon Concile: & puis qu'il avoit pleu à Dieu les conſtituer és lieux & dignitez où ils eſtoient, que la meilleure, plus ſaincte, & ſalutaire euvre que chacun d'eux peuſt faire, eſtoit de ſ'employer à ce qu'il fuſt celebré le plus toſt que faire ſe pourroit, avecques telle & ſi pure intention que les vices & abus qui ſ'y commettroient ne meiſſent tous les precedens en diſpute, & feiſſent ſoupeçonner qu'il y euſt eſté procedé de meſme ſorte: afin qu'il ſ'intimaſt en lieu commode & de ſeur accés, à ce que nul fuſt refuſant d'y aller, & qu'il ſe puiſſe veritablement dire Concile univerſel, & non pas national ou provincial ainſi que lõ pourroit le baptiſer ſi toutes les natiõs Chreſtiennes n'y aſſiſtoient. Et quant à la reſiſtence contre le Turc, encores qu'il euſt payé douze cens mille eſcus & luy en convint encores payer huict cens mille, pour le parfaict des deux milliõs, outre les gros frais & pertes qu'il avoit ſupportez: que toutesfois ſa finale & certaine reſolution eſtoit, nonobſtant leſdites inſuportables charges qu'il a ſouſtenues, & luy convenoit encores ſouſtenir quand il verroit que le Turc ſeroit pour en perſonne aſſaillir la Chreſtienté, d'y employer non ſeulement ſes forces & le ſang de ſa nobleſſe, mais auſſi ſa perſonne & propre vie, eſperant & ſe tenant aſſeuré que ledit ſeigneur Empereur fera le ſemblable, lequel il prioit de vouloir prendre ſeſdites reſponces en bonne part, comme procedantes d'homme qui ſur toutes choſes du monde deſire n'avoir jamais cauſe de vivre autrement qu'en bonne & loyale amitié avec luy.

TELLES furent les demande, reſponſe, repliques & remonſtrances entre le Pape, & ces deux Princes, touchant l'intimation & celebration du Concile: mais nonobſtant

que ce pendant vinssent nouvelles unes sur autres qui bien devoient faire haster la conclusion, cõment le Turc apres son retour en Constantinople, qu'il feit en triomphe comme victorieux & comme ayant empesché l'Empereur de conquerir le Royaume de Hongrie, ainsi qu'il s'en estoit vanté, avoit faict publier la guerre contre ledit seigneur Empereur, ses païs, & subjets autãt par par terre que par mer & des preparatifs qu'il faisoit en diligence de l'armée qu'il dressoit à Zacinthe pour le recouvrement de Coron pris par les Imperiaux & ceux de Malthe l'année mesmes, toutesfois autre chose ne fut executée ny conclue, & ne se peurent le Pape ny les Princes entẽdre l'un l'autre, ou (à mon avis) ne voulurent: car accordant l'un ce que l'autre demandoit, il y avoit entre-eux si grande deffiance que l'autre ne le pouvoit trouver assez bon. Ainsi se passa ceste negociatiõ par dissimulatiõ des uns envers les autres, pour quelque secrette & à nous incogneue volõté de Dieu, qui pour la grãdeur de noz pechez ne veult paravanture nous envoyer encores tant de bien.

*Cardinaux nouveaux.*

REVENONS maintenant à la ligue que feit l'Empereur à Bolongne. Apres qu'il eut conclu ladite ligue, il delibera de se retirer en Espagne, & avant son partement demanda la creatiõ de trois Cardinaux à nostre S. Pere, mais il ne luy en fut accordé qu'un. L'ãbassadeur de France aussi demanda un chapeau en faveur du Roy, lequel luy fut accordé pour monseigneur Iean d'Orleans Archevesque de Thoulouse, & oncle du Duc de Longueville: apres en demanda un en faveur du Roy d'Angleterre, pour l'Evesque de Vvirgone auditeur de sa chambre, lequel pour lors ne fut depesché, laquelle requeste l'Empereur print merveilleusement en mauvaise part. ou pour la cognoissance qu'il avoit par-ce moyẽ, que les affaires de ces deux Roys alloiẽt tous d'un brãsle, & que l'ũ ne faisoit pour l'autre moins que pour soy, ou qu'il interpretoit ou avoit opinion que l'ambassadeur de France l'eust faict par emulation de luy, à cause du mal-contentemẽt qui estoit entre luy & le Roy d'Angleterre, en sorte qu'il declara ouvertement que ceste requeste luy venoit plus à deplaisir & contre-cueur, que si ledit ambassadeur en eust demandé quatre pour son maistre il se partit toutesfois de Bolongne le dernier jour de Fevrier sans faire autrement declaratiõ publique de son vou-

loir à l'encontre du Roy.

Audit seigneur Roy, pendãt que ces choses se demenerent à Bolongne, & que les Cardinaux Frãçois au desceu de l'Empereur & des siens, praticquerent l'entreveue cy dessus mentiõnée l'Evesque de Come depuis Cardinal de Carpy, Nonce de nostre S. Pere aupres de sa majesté, avoit proposé de moyẽner une entreveüe non seulement dudit S. Pere & de luy, mais de l'Empereur avec eux: auquel le Roy dissimulant l'asseurance que desja il avoit dudit S. Pere, ne s'en voulant descouvrir à luy trop avãt, que premieremẽt il n'en sceust l'intẽtion de S. S. à cause que ceste praticque jusques alors avoit esté menée sans le sceu d'iceluy Nonce: respondit que quant à l'ẽtreveue dudit S. Pere & de luy bien estoit il content d'y entendre, mais non à celle de l'Empereur avec eux; sinon que le Roy d'Angleterre fist le quatriesme, chose que toutesfois il disoit ne luy sembler estre faisable: car luy de sa part, & le Roy d'Angleterre de la sienne, s'y voudroient trouver de peur de surprise, chacun aussi fort en son endroict comme s'y trouveroit l'Empereur: & que de là pourroit avenir (qu'estans ensemble) trois forces de trois Princes asses peu amis, qu'en lieu de cõfermer une paix, ils entreroient en une guerre. De ceste ouverture à luy faicte par le Nonce, & de ce qu'il luy en avoit respõdu, il avoit dés le xj. dudit mois averty les Cardinaux Frãçois & son ambassadeur à Rome: aussi leur avoit faict respõse à ce qu'ils luy avoient escrit touchant l'eslection du lieu de ladite veue en la ville de Nice: que ce lieu ne luy sembloit estre propre, obstant que la ville estoit à un Prince qui luy avoit usé de si estrãges & mauvais tours, qu'il ne le vouldroit aucunemẽt employer, aussi qu'il ne se voudroit mettre dedans ladite ville sans avoir ville & chasteau en sa puissance, qui seroit chose de grande difficulté, & de gros frais & despense sans besoing, veu qu'ils ne pouvoient avoir faulte d'autres lieux aussi commodes, esquels ledit S. Pere pourroit commander comme chez soy.

Et pour-ce q̃ sur le poinct de ceste depesche, le Roy avoit eu lettres du Roy d'Angleterre q. le prioit de luy ẽvoyer hõme, auquel il peust declarer privemẽt pour luy dire quelque chose q̃ il ne vouloit escrire, ne pour l'heure encores cõmuniquer à personne, sinõ audit Roy sõ bõ frere, & au personnage fidelle qu'il choisiroit pour luy en porter la parole. *Negociation de monsieur de Langey en Angleterre.*

A ceste cause,tant pour cest effect, comme pour faire entendre audit Roy d'Angleterre toute la negociation faicte à Rome,touchant la ligue d'Italie, le reffus des Venitiens d'y entrer,celuy du Pape d'y cõprendre Genes, la proposition,responses & replicques sur le faict du Concile, & sur la resistance aux entreprises du Turc, aussi de l'asseurance de l'entreveue du Pape & de luy,les propos du mariage de la Duchesse d'urbin, & de l'autre entreveue du Pape de l'Empereur & de luy,de sa response sur ce,des nouvelles du Turc & de Coron venues par la voye de Venise: & generalemẽt tout ce qui avoit esté par luy negocié depuis le cõgé pris entre eux à Callaiz. Ledit seigneur Roy Tres-chrestien depescha vers luy messire Guillaume du Bellay seigneur de Langey desja mentionné cy devant, auquel(entre autres choses)il donna charge de luy declarer comme suivant la conclusion par eux prise en leur parlement secret, non seulement il avoit accordé le mariage de monseigneur le Duc d'Orleans son second fils avecques la Duchesse d'urbin:mais que pour mieux asseurer nostre-dit S.Pere, & le divertir totalement de la devotion de l'Empereur, il luy avoit accordé qu'à ceste entreveue il meneroit mondit seigneur son fils,afin que ledit S.Pere pareillement y amenast ladite Duchesse,& qu'il se mist une fin au faict dudit mariage. Remonstrant audit Roy d'Angleterre, combien il luy sembloit estre requis que luy aussi se trouvast à ladite veue,pour estre l'homme du mõde qui plus à propos, plus efficacement,& avec plus apparentes persuasions pouvoit faire entendre la justice de sa cause : attendu mesmes la seureté que sa maiesté pouvoit avoir en ceste dite veue,& la consequence qui en pouvoit redonder à la pacification & repos de ses affaires: car quant à la seureté du voyage il auroit à venir par le Royaume de France, où il pouvoit estre en telle seureté qu'en Angleterre. Quant à la seureté du lieu lequel on avoit voulu choisir à Nice (ce que ledit seigneur n'avoit trouvé estre à propos, pour estre ladite ville és mains de celuy qu'il n'avoit cause d'y vouloir employer)il y seroit pourveu,de sorte qu'ils n'auroient occasion en quelque lieu que fust ladite entreveue, de craindre par terre ne par mer en aucune maniere leurs ennemis. Et qu'à ceste cause ledit seigneur s'estoit arresté en la ville de Paris, pour mettre fin à ses ordonnances tant de

gens de cheval que de gens de pied, que pareillement du faict de sa marine, selon qu'entre-eux deux auroit dernierement esté conclu: remettant la deliberation d'y venir ou non, à l'avis & conseil dudit Roy d'Angleterre, & selon que ses affaires le requeroient: si toutesfois il luy sembloit n'y devoir venir en personne, ledit seigneur luy conseilloit d'y envoyer tel personnage qu'il se peut entierement fier en luy comme en soymesmes. Ceste fut la principalle charge donnée audit Langey, & de cõmuniquer avecques ledit Roy d'Angleterre, & prẽdre son avis des affaires dont de rechef les Princes de Germanie le recherchoiẽt tresinstãmẽt.

L'AFFAIRE que le Roy d'Angleterre vouloit faire entẽdre au Roy estoit, qu'apres tant de dissimulations & remises que l'Evesque de Rome (ainsi nommoit il le Pape) par si long temps avoit usé envers luy sur la matiere de son divorce, il avoit procuré qu'elle fust vuidée par l'Eglise Anglicane, à l'Archevesque de Cantorbery Primat d'Angleterre y presidant; & que par sentence de ladite Eglise son mariage avoit esté declaré nul, & la dispense nulle comme donnée sur un cas non dispensable, & qui ne despend de la puissance du Pape ny de l'Eglise, suiuant laquelle sentence il se seroit entierement departy de son premier mariage, & avoit espousé madame la Marquise Anne de Boulan, à ce presens iceluy Archevesque les pere, mere, freres, & le Duc Northfolk oncle de ladite Dame, sans y appeller autres tesmoings, & qu'il vouloit encores le tenir secret pour quelque temps, en attendant si à ceste entreveue dudit Evesque de Rome & du Roy (laquelle on esperoit devoir estre en May ensuiuant) ledit Evesque luy voudroit faire justice, & au cas que non, alors seroit il deliberé (voulust ou non toute l'Eglise de Rome) manifester & publier sondit mariage, se substraire entierement du joug & servitude d'icelle Eglise: de la tyrannie & usurpation de laquelle il avoit composé un traitté bien ample. Mais qu'il n'entendoit encores le publier jusques à ce qu'il veist en quel devoir se mettroit ledit Evesque de Rome, touchant de luy administrer justice.

*Mariage du Roy d'Angleterre avec madame Anne de Boulan.*

PRIANT sur ce le Roy son bon frere luy vouloir estre aydant, qu'il avoit en luy parfaicte fiance, en cas que l'Empereur & ledit Evesque de Rome luy voulussent à cause de ce courir sus, & mouvoir la guerre, car il avoit entendu que

ledit Euesque s'estoit vanté de susciter toute la Chrestiété à l'encõtre de luy s'il refusoit de se rẽdre obeïssant à sa determinatiõ de la dessudite matiere de divorce. Aussi que l'Empereur à deux fois qu'il avoit parlé audit Evesque, luy avoit faict un discours long & plain de grãde passiõ, de la cruelle guerre qu'il entendoit faire contre ledit Roy d'Angleterre, au cas qu'il ne reprinst & restituast en ses hõneurs la Royne Catherine sa tante, & luy avoit declaré les moyens qu'il avoit d'executer vivemẽt icelle guerre, & principalement au moyen de la bõne intelligẽce qu'il disoit avoir avec le Roy d'Escosse. Or est à sçavoir que de tous ceux qui entendoiẽt parler de ses affaires, n'y avoit homme qui ne creust certainemẽt que ledit seigneur Empereur fust pour executer ceste deliberation, & pour-ce y avoit beaucoup de bons personnages qui s'employoient en tout ce qui leur estoit possible à inventer quelque gratieuse voye de rapaiser ce differend, de peur que d'iceluy sourdist une guerre, en laquelle entrassent tous les autres Princes Chrestiens: les uns pour l'une, & autres pour l'autre partie : desja l'Empereur avoit pratiqué le Roy d'Escosse, & luy avoit envoyé son ordre.

Le commencement de division & les causes d'icelle entre lesdits Roys d'Angleterre & d'Escosse oncle & nepveu en ce temps vindrent par le costé d'Escosse, dont fut le Roy premierement averty par le rapport du seigneur de Langey, lequel estant embarqué sur un gallion de la traverse de Bolongne, & ayant desja faict plus que la moitié du chemin dudit Bolongne à Douvres, apparurent au long de la coste au dessus de Douvres, environ les dix heures du matin trois nefs equippées pour guerre, & que nonobstant qu'elles feissent voile ne faisoient point de chemin, ains se tenoient au dessus du vent, comme si elles fussent là (ce qu'en effect elles estoient) pour y guetter les navires qui arriveroient audit lieu de Douvres. Parquoy ledit Langey (encores que le Roy ne fust en aucune ouverture de guerre) voyant toutesfois leur contenance & doubtant plus qu'autre chose que ce fussent nefs de coursaires qui en voulussent au premier trouvé, feit sans attendre changer la voile, & tirer au large de la mer, afin de veoir que feroient icelles nefs : lesquelles aussi voyans qu'il avoit changé la voile pour crainte d'elles, incontinant tournerent la proue devers luy, & jusques aux dix heures de soir que le vent leur faillit & que l'obscu-

rité de la nuict leur osta la veue de son gallion, ils luy donnerent la chasse, en le servant continuellement à coups de canon, dont plusieurs tomboient pres de luy : d'un coup entre autres tuerent le patron d'une nef de Bretagne venant avecques luy de Conserve, & prindrent ledit navire qui ne pouvoit si bien diligenter que le gallion, lequel s'aydoit de voille & de rame. Au lendemain matin ledit seigneur de Langey, qui avoit gaigné la nuict le port de la Raye, veit iceux navires desja multipliez jusques au nombre de neuf, à cause des autres vaisseaux qu'ils avoient prins, esquels ils avoient mis de leurs gens de guerre & artillerie, dont ils avoient à ceste intention apporté plus qu'il ne leur estoit mestier pour iceux trois navires : & par les pescheurs affuyans au port il entendit que c'estoient Escossois, lesquels avoient armé lesdites navires en ceste premiere declaration d'hostillité, que les choses estoient encores comme entre paix & guerre, dequoy arrivant en poste vers le Roy d'Angleterre, il luy en donna le premier advis : & peu apres luy en vindrent autres avertissemens de plusieurs endroits, lesquels ne pleurent gueres à sa majesté, non qu'il fust meu tant pour les forces & puissances de cest ennemy, comme pour doubte de la suitte de l'Empereur & de ses alliez: mais avant bien peu de mois fut ceste guerre appaisée au moyen & par l'intervention du Roy de France, & à tant laissant cestuy je retourne au propos de l'Empereur que j'ay entrelaissé.

PARTY qu'il fut de Bolongne il continua son chemin jusques à Genes, où il s'embarqua le huictiesme jour d'Avril, prenant sa routte droict en Espagne, & le seigneur de Velly ambassadeur de France le suivit : & les Cardinaux François accompagnerent le Pape depuis Bolongne, jusques à Rome, auquel lieu estant arrivé nostre sainct Pere, lesdits Cardinaux François persevererent tousjours à moyenner que ce trouble d'Angleterre se peust appaiser sans qu'il en advint quelque tempeste en l'Eglise : & continuellement en estoient semonds par lettres & messagers du Roy, lequel desiroit merveilleusement que ceste chose se terminast avant que nostre-dit sainct Pere eust nouvelles de ce qu'avoit faict ledit Roy d'Angleterre, & à ceste cause insistoit plus chaudement à ce que l'on avançast ceste entreveue, en esperance que parlant à sa saincteté il y trou-

veroit quelque expediant. Et outre plusieurs autres depesches au-paravant envoyées en faueur dudit Roy d'Angleterre estant dens le quatriesme d'Avril arrivé devers luy le Milor de Rochefort frere de la nouvelle Royne, il en escrivit à nostre S. Pere une lettres fort affectionnées, dont le Roy d'Angleterre mesmes luy avoit envoyé la minute: tendant à fin que sa saincteté acceptast l'exoyne dudit Roy, & luy envoyast des juges au païs d'Angleterre qui decidassent la matiere sans la tirer en la cour de Rome. Au contraire de ce l'ambassadeur de l'Empereur & plusieurs Cardinaux ou adherans à luy, ou poursuivans que l'authorité de l'Eglise Romaine fust maintenue & gardée, ne faisoient moindre instance envers nostre dit S. Pere, à ce qu'il procedast contre ledit Roy d'Angleterre, & mesmement par-ce qu'ils avoient eu nouvelles (combien que non encores certaines) non pas que ledit Roy eust consommé ledit mariage avec madame Anne de Boulan ainsi qu'il avoit en effect, mais seulement qu'il faisoit proceder à la declaration de nullité de la dispense du premier. Ce qu'ils estimoient & maintenoient estre entrepris au prejudice de la puissance & authorité du sainct siege Apostolique.

Nostre sainct Pere qui volontiers eust temporisé, pour essayer d'y mettre une gratieuse fin, d'autre-part leur remonstroit que de proceder à la condamnation, & puis ne faire executer la sentence reallement & de faict, seroit une entreprise frustratoire, qui tourneroit au grand mespris & villipendement dudict sainct Siege, & de la faire executer il ne pouvoit (ainsi qu'il disoit) entreprendre sinon que l'Empereur ensemblement avecques luy l'entreprint, & quand ores ils entreprendroient ensemble, si luy sembloit il à craindre, que le Roy Tres-chrestien lequel avoit avecques ledit Roy d'Angleterre, telle & si estroicte alliance, joingnist ses forces avecques luy, dont il avint une combustion & trouble en la Chrestienté plus grande qu'au paravant. Ainsi s'alloit excusant nostre-dit S. Pere, qui peu apres eut nouvelles certaines, non que le Roy d'Angleterre eust encores effectuellement procedé au faict de son nouveau mariage: mais que pour tout vray l'Archevesque de Contorbery avoit prins cognoissance de la matiere, chose qui tournoit au grand ravallement dudit S. Siege, attendu mesmement la litispendence qui en estoit devãt les juges à

ce deputez par sa sainctété, dont ledit S. Pere se plaignoit fort ausdits Cardinaux François, à cause que durant le tẽps qu'on le prioit de superseder & de ne riens innover jusques à ceste entreveüe, ledit Roy tousjours innovoit & passoit outre.

Entre ces poursuittes d'une part & d'autre, & apres les nouvelles certaines venues à Rome de l'embarquement de l'Empereur à Genes, le Pape environ la fin du mois d'Avril, non en consistoire public, mais en congregation d'un bon nombre de Cardinaux, avoit proposé la requeste à luy faicte par le Roy, de s'approcher en quelque part ou ledit seigneur se peust aboucher avec luy, & deviser ensemble des choses concernans la religion Chrestienne, & repulsion du Turc ennemy de nostre foy, & pour autres si sainctes occasions portées amplement par lettres dudit seigneur, qu'aucuns des Cardinaux ausquels ne plaisoit ceste entreveüe, ne trouverent chose que honnestement ils sceussent alleguer au contraire. L'ambassadeur de l'Empereur feit entierement tout ce qui luy fut possible, & allegua toutes les raisons qu'il sceut imaginer, afin de rompre ceste entreprise, à tout le moins de differer la conclusion jusques à ce que l'on eust eu nouvelles de l'avis dudit Empereur son maistre: mais il ne peut obtenir sa requeste, & les Cardinaux qui luy adheroient & desiroient faire entendre ceste nouvelle audit seigneur Empereur, oncques ne peurent se resouldre en chose qui honnestement se peust faire ou demander pour l'interrompre, sinon que nostre-dit S. Pere avant qu'en conclure en escrivit un brief au Roy: ce qui fut faict, & le brief envoyé ne tarda gueres que nostre S. Pere n'eust la responsе du Roy. *Sur l'abouchement du Pape avec le Roy à Marseille.*

Ceste responsе vers la fin de May fut presentée à nostre S. Pere en congregation à laquelle assisterent les Cardinaux François: & pour-ce que auçuns autres Cardinaux qui eussent bien voulu rompre ce coup, par l'Empereur en avoient esté requis, n'osans parler si librement, devant eux demanderent jour à une autre congregation, (à laquelle ne se voulurent trouver les Cardinaux François, non ignorans pour quelle intention les autres avoient demandé terme de respondre) ce qui leur fut accordé, en icelle advouerent premierement que les causes proposées pat le Roy estoient telles & si sainctes, que nul pourroit les con-

dãner:remonſtroient neantmoins que peu de cauſes ne leur ſébloiét eſtre ſuffiſantes pour remuer un Pape de ſon ſiege, & qu'il ſeroit bon envoyer devant quelque Prelat,pour entendre plus particulierement l'intention du Roy:ce que noſtre dit S. Pere leur accorda, & fut depeſché l'Eveſque de Saiſſante,lequel desja au-paravant noſtre S.Pere avoit mãdé au Roy de l'envoyer vers luy, pour aviſer du lieu plus commode à executer ceſte entreveue. Car quand au temps desja il eſtoit arreſté que noſtre S. Pere pour le danger & inconvenient de ſa perſonne, à cauſe des extremes chaleurs de Provence, ne partiroit que juſques apres les premieres pluyes, & meſmes luy avoit le Roy donné ce conſeil, lequel ce temps pendant alla viſiter ſes païs de Languedoc & d'Auvergne.

Et quant au lieu,noſtre S.Pere (ainſi que nous avõs dit cy deſſus)avoit deſigné que ce fuſt à Nice:& pour-ce que le Roy ne vouloit employer le Duc de Savoye en ſon nom,ſa ſainčteté l'avoit faičt au ſien propre,& avoit pour ceſte cauſe envoyé devers luy un de ſes plus privez chambriers, auquel pour quelque temps le Duc avoit librement offert de faire le vouloir de ſa ſainčteté,ſe reputant (à ce qu'il diſoit) heureux qu'une ſi ſainčte choſe ſe traittaſt en ſes païs, & à vray dire, ce luy euſt paravanture eſté un grand heur, qui euſt peu obvier aux infortunes qui depuis luy ſont avenues: car en effečt la grande inſtance que faiſoit noſtre ſainčt Pere de ſ'aboucher és païs d'iceluy Duc, eſtoit pour l'y faire venir quand il verroit le moyen de pouvoir le reconcilier au Roy. Toutesfois l'Empereur auquel ne pouvoit plaire ceſte entreveue, & ne vouloit riens laiſſer intenté, moyennant qu'il la peuſt rompre, luy envoya faire telles remonſtrances, que peu apres il commença de varier, & alleguer des difficultez. Parquoy fut ente l'Eveſque de Saïſſante, & monſeigneur Anne Sire de Montmorency alors Grand-maiſtre & Mareſchal, & à preſent Conneſtable de France, apres avoir deviſé de Ville-franche, Antibe, Frejus, Tolon & Marſeille, & faičt viſitation de tous leſdits lieux, arreſté pour la concluſion qu'elle ſe feroit à Marſeille.

L'Empereur cherchant encores les voyes & moyens de la rompre,ou de la faire ſi longuement differer que l'hyver vint, envoya un gentil-homme expres environ la fin de Iuing, ſoliciter noſtre S. Pere de faire & adminiſtrer

justice à la Royne Catherine sa tante, avecques grandes protestations, au cas que sa saincteté la luy deniast ou delayast: & pour ayder à ceste poursuitte, nouvelles vindrent à Rome, ainsi que telle chose ne se peut longuement celer: comme l'Archevesque de Cantorbery soy intitulant Legat nay en Angleterre, avoit donné sentence contre la premier dispense du Roy d'Angleterre, & que ledit Roy avoit espousé la Marquise Anne de Boulan, aussi qu'il avoit faict le livre cy dessus mentionné contre les preéminences & authoritez de l'Eglise. Lesquelles nouvelles esmeurent tellement tout le college des Cardinaux, que tous en une voix vindrent demander justice à nostre S. Pere contre les attentats & entreprinses du Roy d'Angleterre; ausquels obtemperant ledit sainct Pere prononça les censures à l'encontre dudict Roy d'Angleterre, au cas que dedans certain temps il ne reparast lesdicts attentats. Ce nonobstant il ne desista de ses propos touchãt l'entreveue de luy & du Roy, ains proposa en plain consistoire sa deliberation & arrest pour ladicte veue: ordonnant à ceux qui auroient à faire le voyage, que chascun se tint prest & en ordre. Les Imperiaux apres avoir entendu ceste deliberation, & advertis que le Pape avoit à faire le voyage sur les galleres de Rhodes, les demanderent pour ayder à secourir Coron à l'encontre des entreprinses du Turc, esperans ou de rompre par ce moyen ceste entreveue, ou de prendre occasion & couleur de dire que par sa faulte & pour avoir sa saincteté diverty lesdictes galleres ailleurs, l'Empereur auroit esté contrainct d'abandonner Coron, ville si propice & de telle consequence à la Chrestienté, advenant opportunité de faire entreprinse contre ledit Turc, & pour delivrer de servitude les Grecs noz freres Chrestiens, & tout l'Empire de Constantinople. Quoy prevoyant sa saincteté ne voulut acquerir ceste reputation d'estre cause d'un si grand mal, & non seulement accorda que lesdites galleres feissent le voyage de Coron, mais d'avãtage y adjousta les siẽnes, & delibera de faire son passage sur celles de France. D'autre costé les ambassadeurs de l'Empereur & du Roy Ferdinand son frere, les Ducs de Savoye & de Milan & autres, craignans qu'en ceste entreveue il se brassast quelque chose à leur desavantage, faisoiẽt d'un commun accord & consentement tout ce qu'ils pouvoient

imaginer qui servist à divertir & aliener messieurs des Ligues, de la confederation & amitié du Roy, & principalement les Cantons & obeissans à l'Eglise Romaine, leur donnant à entendre que ledict seigneur Roy favorisoit les Protestants contre eux, & à mener ceste praticque leur adheroit l'Evesque Verulan Nonce du S. Pere, aupres desdicts seigneurs des Ligues, lequel estoit chargé d'y faire mauvais office à l'endroict du Roy. Et tellement furent mes-dicts seigneurs des Ligues persuadez par tels rapports, qu'ils furent en grand bransle d'entrer en la ligue d'Italie contre le Roy : mais ledit seigneur adverty de ceste praticque y obvia sans en faire semblant, en leur envoyant argét comptant, & promettant contribuer en leur deffence six mille escus par chacun mois, au cas que les autres Cantons leur fissent la guerre pour le faict de la religion, & par plusieurs siennes depesches à Rome se plaignit audict S. Pere, du mauvais office que faisoit ledict Verulan, lequel à cause de ceste plaincte fut finablement revocqué par ledict S. Pere, qui dudict mauvais office s'excusa envers le Roy, & audict Verulan ordõna se trouver à ladicte entreveue pour se justifier dudict faict.

ENVIRON la mi-Iuillet estoit le Duc de Northfolk arrivé devers le Roy, pour se trouver à ladicte entreveue au nom & de la part du Roy d'Angleterre son maistre : mais arrivé qu'il fut, il entendit qu'à Rome avoit esté innové quelque chose, mais ne sçavoit quoy, à l'encontre de son maistre : parquoy il voulut prendre congé & s'en retourner. Le Roy toutesfois le retint, & luy dissimula tant qu'il luy fut possible la verité du faict, esperant trouver encores voye de gracieuse conclusion : car il avoit incontinant envoyé devers nostre S. Pere luy remonstrer le lieu que tenoit ledict Roy d'Angleterre, combien de temps on l'avoit tenu suspens, & que la longueur de son affaire, l'affection qu'avoit sa conscience d'estre hors de scrupule, & le desir qu'il avoit d'avoir en son Royaume heritier de sa chair, l'avoient contrainct de passer outre sans attendre la resolution de sa saincteté, laquelle devoit considerer & avoir esgard, qu'il valoit trop mieux le retenir en l'obeissance & devotion de l'Eglise, comme il avoit esté au-paravant, que de l'avoir rebelle, desobeissant & ennemy, dont ensuivist inconvenient & pernicieux exemple, & tres-dangereuse

conſequence.

AIOUSTANT ledict ſeigneur aux autres remonſtrances, qu'entre luy & ledict Roy d'Angleterre eſtoit telle fraternité que tous les outrages qui ſe feroient audict Roy d'Angleterre, il les eſtimeroit faits à ſoy-meſmes, & ne ſ'en reſſentiroit moins en quelconque maniere que de ſon propre & particulier outrage. Toutesfois le Duc de Northfolk environ la mi-Aouſt, entendit au vray le contenu de la ſentence prononcée contre le Roy ſon maiſtre: & à ceſte cauſe il envoya vers ſondict maiſtre le Milor de Rochefort ſur chevaux de poſte, lequel ſeigneur Roy manda incontinant audict de Northfolk prendre congé du Roy de France, & ſe retirer: auſſi revoqua le Duc de Richemont ſon fils naturel eſtant lors à la cour dudict ſeigneur Roy de France, & ſes ambaſſadeurs eſtans riere noſtre S. Pere. Ledict ſeigneur Roy ne pouvant retenir iceluy de Northſolk par remonſtrãces ny prieres qu'il luy ſceuſt faire, ſ'accorda de luy donner congé, en le priant de moyenner que le Roy ſon bon frere y envoyaſt autre bõ & ſçavant perſonnage, pour veoir & eſtre teſmoing du bon office qu'il entendoit faire pour luy envers ledict S. Pere: ce que ledict de Northfolk procura, & y furent envoyez l'Eveſque de Winceſtre au-paravant appellé le Docteur Stephné, & maiſtre Briant gentilhomme de la chambre dudict Roy d'Angleterre & couſin germain de la Royne Anne Boulan.

ENVIRON ce temps, eſtant le Roy à Toulouſe arriva vers luy meſſire Bonacurſe Gryne ſecretaire des Ducs Guillaume & Loÿs de Baviere, par eux envoyé, tant en leurs propres & privez noms, comme des autres Princes & alliez avecques ſa majeſté, ſuivant l'alliance n'agueres faicte entre-eux: & fut ſa charge de faire entendre au Roy, comme ſur la conſignation des cent mille eſcus qu'il avoit par le traitté promis, eux tous eſtoient tous condeſcendus & demourez de bon accord enſemble, qu'elle ſe fiſt entre les mains deſdicts de Baviere, ſur-ce toutesfois le requerans, attendue l'impoſſibilité de bailler par eux les cautions promiſes, ſans eventer trop avant, & divulguer l'occaſion de la ſuſdite cõſignation qu'ils deſiroient & la raiſon de leurs affaires vouloit eſtre ſecrette, qu'il fuſt content de ſ'en fier en eux, & ſur l'obligatiõ, qu'ils en feroient telle que ſon cõſeil adviſeroit. Auquel Bonacurſe le Roy feit telle & ſi gracieuſe

respõse qu'il s'en contenta, luy promettant que ceste entreveue partie, il envoiroit homme avecques pouvoir de traitter à eux ou leurs commis & deputez à ceste fin.

Ce-temps pendãt se dresserent tous les preparatifs pour ceste entreveue, & partit monseigneur le Duc d'Albanie avecques les galleres de France, pour aller querir nostre S. Pere: ausquelles fut adjousté un nombre d'autres vaisseaux pour apporter les trains & bagages des Cardinaux, & autres estans à la suite de sa saincteté. Le seigneur Laurens Cibo & le Comte de Masse vindrent de par nostre-dict S. Pere visiter mõ seigneur le Duc d'Orleans, & luy apporterent quelque present. Monseigneur le Comte de Tonnerre fut pareillement depesché du lieu de Carcassonne, pour aller visiter la Duchesse d'Vrbin, à laquelle aussi il porta quelque present de par le Roy. En ce mesme temps vindrẽt nouvelles au Roy de la mort de l'escuyer Merveilles son ambassadeur aupres du Duc de Milan gentilhomme Milanois, nourry de toute ancienneté en la maison de France, & escuyer d'escuyerie du Roy. Et estoit venu au service du Roy Loys douziesme avec le seigneur Galeas de S. Severin qui depuis fut grand Escuyer de France, & persevera ledict Merveilles jusques à la mort du Roy Loys, & depuis estoit demouré au mesme estat & service du Roy François premier de ce nom, auquel Escuyer Merveilles le Duc de Milan feit trancher la teste pour les causes, & en la maniere qui s'ensuit.

*Histoire de l'Escuyer Merveilles.*

L'an mille cinq cens trente & un, ledict Merveilles avoit demandé congé au Roy pour aller en Lombardie visiter ses parens: & pour avoir esté bien traitté en France, de maniere qu'il s'y estoit fait riche il y alla en gros equipage, tint maisõ, & festia les principaux & plus prochains serviteurs du Duc, ausquels & au Duc mesmes feit des presẽs: & par apparence s'insinua fort en la grace d'iceluy Duc, & du Cõte Maximilian Stampe, qui lors avoit le principal maniement de la maison & affaires du Duc. Quelque temps apres estant ledict Merveilles retourné en France, au temps que l'Empereur dressoit en Allemagne son armée contre le Turc, messire Francisque Taverne nepveu dudict Merveilles & Chancelier du Duc allant de par luy en Allemagne passa par France, & au nom de son maistre visita le Roy lors sejournant à Fontainebleau: auquel il dist en de-

visant de plusieurs choses, que s'il plaisoit à sa majesté envoyer quelque ambassadeur aupres d'iceluy Duc son maistre, ce luy seroit chose fort aggreable, & que par ce moyen se pourroit guider beaucoup de bonnes choses, & qu'y envoyant quelqu'un, ledict Merveilles seroit fort à propos & bien au gré dudict Duc son maistre. Mais pour autant que le Duc son maistre avoit tant à faire de s'entretenir en grace de l'Empereur, lequel pourroit (si à son sceu il y avoit un ambassadeur de France devers le Duc) luy en tenir quelques rigoureux termes, il vouloit bien supplier le Roy, que ce tiltre d'ambassadeur fust & demourast secret entre lesdicts seigneurs Roy & Duc, & que pour la justification de sondict maistre ( au cas que l'Empereur en entrast en souspeçon à l'encontre de luy ) le plaisir fust du Roy, de dõner audit Merveilles unes lettres à part addressantes au Duc en faveur d'iceluy Merveilles, & en recõmandation de ses particulieres affaires, afin que par icelles sondit maistre peust en un besoin faire foy que ledit Merveilles estoit pres de luy, non comme ambassadeur, mais comme sollicitant ses propres affaires. Ce que le Roy facilement luy accorda, & outre les lettres de creance & instructions qu'il feit depescher audict Merveilles, il luy feit aussi bailler lesdictes lettres ne faisans mention que des propres & particulieres affaires de luy : & pour son estat & moyen de vivre aupres de la personne d'iceluy Duc, il luy ordonna certaine somme par moys, outre les autres estats & bienfaicts qu'avoit ledict Merveilles de luy.

A Bolongne la grasse estoit le Duc avecques l'Empereur, alors que ledict Merveilles arriva en Lombardie, & pour ne mettre le Duc en souspeçon de l'Empereur, ne voulut passer outre: ains s'arrestant à Milan feit sçavoir sa venue au Duc, & comme il avoit lettres à luy presenter de la part du Roy, & aucunes choses à luy exposer concernantes le bien & utilité de la Chrestienté : & que pour eviter le souspeçon ( comme par son Chancelier avoit esté remonstré au Roy) il ne vouloit passer outre sans son ordonnance & mandement, comme celuy qui avoit du Roy expresse charge de luy obeïr en tout ce qu'il luy plairoit : à quoy luy respondit par lettre en datte du xvij. de Decembre mille cinq cens trente-deux, laquelle j'ay bien voulu transferer icy de mot à mot en telle maniere.

De par le Duc de Milan. Nostre trescher & spectable, nous avons entendu tout ce que par vostre lettte du douziesme du present moys vous nous avez escrit de vostre arrivée, & de l'ordre qu'avez tenu de par le Roy Tres-chrestien, chose qui nous a esté de souveraine satisfaction, estāt l'humble serviteur que nous sommes de sa majesté, & si cōme nous entendons d'estre par cy apres, ayant cher que vous nous teniez en sa bonne grace. Quant à vostre sejour en celle nostre cité & estat, vous disons que biē nous plaist que vous y soyez tant que bon vous semblera, & que pour plusieurs respects nous vous y verrōs tousjours volontiers, & mesmes pour les dessusdicts que vous estes de par sa majesté Tres-chrestienne, & là où nous pourrons faire chose qui vous soit à gré, ,nous le ferons tousjours de bonne volonté, Dieu vous conserve.

Telle fut en substance la responce du Duc: auquel estant depuis de retour à Milan, ledict Merveilles s'addressant premierement audict Chancelier Taverne qui ja estoit retourné de son voyage d'Allemagne, vint presenter ses lettres qu'il avoit du Roy, & luy exposer sa creance de poinct en poinct, laquelle fut agreable au Duc, aupres duquel il demoura long temps, l'accompagnant en tous lieux, & hantant avecques luy fort privément & domestiquemēt. Il peult estre qu'il ne sceut assez bien celer qu'il fust ambassadeur du Roy ainsi que chacun desire estre estimé & honnoré, principalement quand il retourne de service estrange au païs de sa nativité: & tant avint, comment qu'il soit, que l'Empereur en eut nouvelles, & en print grande jalousie contre le Duc, en sorte que les paroles qui estoient mises en avant de son mariage avecques la niepce dudit Empereur en furent presque en totale roupture. Parquoy le Duc envoya s'excuser & monstrer à l'Empereur (afin de luy faire foy que ledict Merveilles estoit pres de luy, pour ses particulieres affaires) les dessusdictes lettres de recommandation qui avoient esté dressées par le conseil dudict Chancellier Taverne, pour avenant (ce qui avint) servir au Duc à ceste fin. Non pourtant estoit ledict Empereur encores satisfaict, ayant opinion que ledict Merveilles eust pris ceste umbre & couleur en intention de manier plus secrettemēt autres choses de plus grand poix avecques le Duc, & s'en pleignit tellement que le Duc luy envoya de rechef faire nouvelles

nouvelles excuses, l'asseurant qu'avant peu de jours il feroit telle demonstration que ledict seigneur Empereur auroit cause de se mettre hors de tout souspeçon, que ledit Merveilles n'autres les sceussent jamais attirer à la devotion du Roy de France: Or luy avint l'occasion de ce faire en ceste maniere.

Le premier iour de Iuillet audict an allant ledict Merveilles avecques ses serviteurs, accompagner le Duc parmy la ville, un gentilhomme de la maison de Castiglion s'addressa de fortune ou de propos deliberé à l'un des serviteurs dudict Merveilles, nommé Baptiste, homme idiot & sot, auquel demãdant qui estoit son maistre, ledict Baptiste monstrãt son maistre respõdit qu'il estoit au seigneur Merveilles de France: mais à Merveilles de la Fourche repliqua ledict Castiglion. Quoy entendant un autre des serviteurs de Merveilles, qui toutesfois n'en sonna mot pour l'heure, attẽdit que le Duc fust mõté & entré au chasteau, & ceux qui l'avoiẽt accompagné sortis dehors, & luy sortãt alors à la queue dudict Castiglion, auquel il s'addressa, Seigneur (dit-il) vous avez tantost dit que monsieur de Merveilles mõ maistre alla à la Fourche, qui n'a esté biẽ dit à vous, & ne sont paroles à dire ne proferer contre un tel personnage: à quoy respondit ledict gentilhomme, qu'il n'en avoit iamais parlé: le serviteur alors repliqua qu'il ne falloit point qu'il le niast, car luy l'avoit ouy & entendu, le gentilhomme dit de rechef qu'il n'en avoit parlé, & que tous ceux qui le disoient en avoient menty: & adonques le serviteur dit, que c'estoit luy mesmes comme un belistre, & ce disant mist la main à l'espée. Le gentilhomme estimant paravãture que l'autre ne fust de qualité pour s'attaquer à luy se retira, & deux siens serviteurs desgaignerent contre celuy de Merveilles, mais ils furent par les assistans separez. Ce faict, & ledict de Merveilles estant retiré en son logis, son serviteur luy compta ce que dessus, & comment le tout estoit allé, & pour ceste cause ledict de Merveilles appella un gentilhomme sien amy & parent dudict Castiglion, & l'envoya vers luy sçavoir s'il avoit usé de telles paroles, lequel Castiglion luy asseura & jura que non: au moyen dequoy ledit Merveilles envoya de rechef en luy faisant sçavoir qu'il luy desplaisoit doncques de ce que son serviteur luy avoit dict & faict, le priant sur-ce le tenir pour excusé.

Le Duc averty de ce debat, envoya deffendre à tous deux qu'ils ne passassent plus outre, ains qu'ils eussent à s'ẽ cesser & deporter: à quoy respondit Merveilles qu'à ceux qui avoiẽt le debat se devoient telles inhibitions addresser, & nõ point à luy qui n'avoit querelle ny debat à personne du mõde. Pour cela ne laissa ledit Castiglion de s'accompagner tousjours de dix ou douze personnes ayans pertuysanes & arcbouzes, & avecques ceste compagnee passa & repassa souvent au long du logis de Merveilles, tellement qu'un soir il trouva cinq ou six de ses serviteurs, lesquels il s'efforça d'outrager, ce qu'il eust faict s'ils ne se fussent retirez. Merveilles voyant ceste continuation, & craignãt que plus grand inconuenient n'avint, envoya devers le Capitaine de la iustice, le prier qu'il y vousist pourveoir: car de sa part il ne vouloit point que ses serviteurs se vengeassent aucunement de l'outrage que lon avoit essayé de leur faire, mais aussi ne vouloit qu'on continuast à les outrager. Le capitaine de justice n'en tint compte, ains endura que ledit Castiglion continuast de passer & repasser en ceste maniere par devant le logis dudit de Merveilles, de maniere qu'un autre soir il aborda ses serviteurs ainsi que la premiere fois il avoit faict, mais il trouva qu'ils se tenoient sur leurs gardes, & qu'ils se mirent si bien en deffence, que luy fut tué, & les autres mis en fuitte. Au lendemain matin qui fut le quatriesme jour de Iuillet, le capitaine de justice vint au logis de Merveilles & feit inventaire de tous ses biens & le constitua prisonnier, ensemble tout ce qu'il trouva de ses serviteurs, & à l'un d'eux aagé pres de quatre vingts ans, & qui par vieillesse estoit devenu sourd, ledict capitaine feit bailler l'estrapade pour essayer de tirer de luy quelque confession contre son maistre: auquel Merveilles ce pẽdant qu'il fut prisonnier, ne permist que homme de ses amis parlast ou le visitast, aucuns d'entre-eux (ainsi qu'à Milã est la coustume en pareil cas) coucherent ses justifications par escrit, & les presenterent audict capitaine, qui les print & rompit en pieces sans les daigner lire ne regarder. Et le Dimenche ensuivant apres la minuict ledit capitaine ayant premierement sceu la volõté du Duc, luy feit trancher la teste, & au lundy avant le jour le corps sans teste fut trouvé devant la place des marchans audict Milan.

VN nepveu dudict Merveilles se sauva, & vint en dili-

gen ce sur chevaux de poste, apporter nouvelles au Roy, & se plaindre de l'outrage & injustice qu'il alleguoit estre apparente: premierement par la requeste qu'avoit faict ledict Merveilles au capitaine de justice, secondement pour le refus d'accepter ses justifications, tiercement par la precipitation de son proces, condamnation & execution, à quoy il fut procedé à jour de feste, executé de nuict sans forme ny figure de justice, & le tout en trois jours. Encores que par les statuts & coustumes de Milan à tout homme condamné à mort, de quelque estat & qualité qu'il soit on doit donner trois jours apres sa condamnation, pour alleguer & mettre en avant ses justifications. Et à plus forte raison qu'ils se devoient donner à un tel personnage ancien serviteur & ambassadeur d'un tel Prince qu'est un Roy de France. La plaincte dudict nepveu & la façon de ceste mort fut tresmal prise du Roy & de son conseil, & n'y avoit homme de ceux qui avoient accoustumé de voyager & aller en ambassade pour le Roy, qui n'estimast luy en pendre autāt à l'œil: & à ceste cause faisoient tous instance avecques solicitation extreme envers ledict seigneur & son cōseil, qu'ils eussent à s'en ressentir, & en faire telle demōstration que ce fust exemple à tous autres de ne violer le droict des gens, & que les ambassadeurs (desquels le nom entre les armes des ennemis doit estre sacrosainct & inviolable) feussent en seureté, au moins à l'endroict de ceux devers lesquels ils sont envoyez.

Le Roy pour ne precipiter la vengeāce autant qu'avoit esté le faict, delibera premierement de demander au Duc mesmes reparation de cest outrage, secondement d'en escrire à tous les Princes & Potentats de la Chrestienté, comme de chose touchant & appartenāt à tous universellemēt. Au Duc il escrivit en ceste maniere.

Mon Cousin j'ay entendu comme ces jours passez contre tous droicts anciens & louables coustumes de tout temps gardées & observées entre les Princes, vous avez faict trancher la teste à l'escuyer Merveilles mon ambassadeur residant à l'entour de vostre personne: chose qui m'a tant & si grievemēt despleu & desplaist, pour le gros outrage & injure qu'ē ce faisant m'a esté faict, qu'il n'est possible de plus, & dont je suis deliberé perpetuellement me ressentir, jusques à ce que reparation m'en soit faicte telle qu'il

appartiēt. Ie l'avoy envoyé pres de vous, comme celuy que jusques icy j'avoy trouvé & cogneu en tous actes si honnestemēt se porter & cōduire, qu'il m'est difficile à persuader qu'il eust voulu faire chose meritant un tel supplice. Encores qu'ainsi fust , qu'il eust faict un cas pour le meriter, si fault-il que vous entendiez que vous ne deviez de tant vous oublier, que de proceder à faire une telle executiō sans prealablement m'en advertir, & m'envoyer son proces, attendant sur ce ma responsc qui eust esté si juste & raisonnable, qu'eussiez eu cause de vous en contenter: qui estoit la vraye voye qui de tout temps & ancienneté a esté ensuivie en telles matieres. Et pour-ce que de la mort qu'il a soufferte l'injure principale s'ē addresse & est faicte à moy, laquelle pour rien du monde je ne suis deliberé souffrir, je vous advise qu'il fault que vous mettiez en devoir de la reparer, tant & si avant que j'en soy satisfaict, comme la raison le requiert. Sinon & en deffault de ce, je vous signifie que par tous les moyens dont je me pourray adviser je procederay à l'encōtre de vous, & vous feray cognoistre que tresindiscretement & sans vous en avoir dōné cause, vous m'avez fait injure par trop grāde, de laquelle je me plaincts, & en escry à tous les Princes Chrestiens mes amis & alliez & confederez, cōme à ceux ausquels semblablemēt cest affaire touche, comme pour estre cōmun entre nous: afin qu'ils cognoissent & entendent que si ie me ressen d'une telle injure & outrage, & que je m'en attache à vous, pour le vous faire sentir & cognoistre, j'en ay tresbonne & raisonnable cause.

A nostre S. Pere, comme à pere commun en escrivit semblablement, afin qu'il cogneust, si pour ne luy estre cest outrage reparé, il en poursuivoit la reparation par la voye des armes, qu'il ne le faisoit sans grande occasion & bien justifiée.

A l'Empereur (à ce que si la chose procedoit jusques aux armes, il n'eust cause de penser que ce fust pour autre occasion) il en escrivit en la forme & teneur qu'il s'ensuit.

TRES-HAULT, tres-excellent, & tres-puissant Prince, nostre trescher frere, cousin, & allié. Combien que par tous droits ne soit permis ne loisible offenser les ambassadeurs, lesquels de tout temps ont jusques icy jouy des prerogatives & privileges que par louable & ancienne coustume leur ont esté octroyez, & q̄ de faire le contraire tous Roys,

Princes & Potentats y ont grand intereſt : d'autant qu'au moyen de ce la cõmunication & entretenement de la paix, & amitié entre eux ſe pourroit perdre , par ſucceſſion de temps, au grand detriment & danger de leurs Royaumes, païs,& eſtats. Toutesfois treſ-hault,treſ-excellent,& treſ-puiſſant Prince,noſtre treſ-cher treſ-aimé frere, couſin , & allié,le Duc François Sforce(cõme nous avõs eſté avertis) a ces jours fait trãcher la teſte à l'eſcuyer Merveilles noſtre ambaſſadeur,reſidant à l'entour de ſa perſonne, lequel juſques icy avons cogneu en tous actes ſ'eſtre ſi honneſtement conduit & porté, que c'eſt choſe difficile à nous perſuader, qu'il euſt fait ny voulu faire choſe pour meriter un tel ſupplice & punition.Et encores que ceſt inconveniẽt luy fuſt avenu,de commettre cas pour lequel il euſt merité ladicte punition,neantmoins ledit Duc ne pouvoit ne devoit faire proceder à ladite executiõ,ſans prealablemẽt nous envoyer ſon proces,& ſur ce attendre noſtre reſponſe laquelle nous euſsions faict telle & ſi raiſonnable qu'il euſt eu bonne cauſe de ſ'en contenter.Et ce que trouvons encores grandemẽt eſtrãge, c'eſt qu'il a eſté procedé ſi ſommairement en ceſt affaire,qu'ẽ deux jours la priſe,le proces,la condamnation,& execution de mort ſ'en ſont enſuivies.Qui nous eſt une telle & ſi grande injure,& qui nous revient à ſi grand ennuy, qu'il n'eſt poſſible que la puiſsions cõporter:& à ceſte cauſe luy avons eſcrit nous en faire la reparation telle qu'il appartient. Ce que vous avons bien voulu faire entendre & ſemblablement aux autres Princes Chreſtiens noz bons amis,alliez & confederez,comme à ceux qui y ont intereſt, & auſquels ceſt affaire touche,pour eſtre cõmũ entre nous: afin qu'il ſoit clairement cogneu que la pourſuitte que pourrons faire en ceſt endroict ne procede pour autre cauſe que pour ceſte ſeulement: ne que ſoubs couleur d'icelle ayons vouloir d'entendre au recouvrement du Duché de Milan. A quoy (comme Dieu ſçait)ne taſchons aucunement par ceſte voye,ains nous ſuffira d'avoir reparation de ladicte injure , à laquelle quand ledict Duc voudra entendre & ſe mettre en devoir de la nous faire , telle que la raiſon & l'offenſe à nous faicte le requierent , ne procederons plus avant à l'encontre de luy.Mais auſſi au deffault , voulons bien vous avertir que chercherons par tous moyens à nous poſsibles,de luy donner à cognoiſtre que ne ſommes

pour souffrir un tel outrage. Et quand un chacun pensera à par luy, si le semblable luy estoit fait, comme il le prẽdroit, & la demonstration qu'il en feroit, il trouvera que nous avons bonne cause & raisonnable de nous ressentir de faire poursuitte de ladite reparation. Tres-hault, tres-excellent, & tres-puissant Prince nostre tres-cher & tres-aimé frere, cousin & allié, nous supplions le createur vous avoir en sa tres-saincte & digne garde.

Au Roy Ferdinand, au Roy d'Angleterre, & autres Princes & Potentats en escrivit en pareille substance, & aux seigneurs des ligues. A Rome se preparoit nostre S. Pere pour executer ceste entreveue, quand il receut la lettre du Roy touchant la mort dudit Merveilles.

A l'Empereur furent presentées les lettres par le seigneur de Velly ambassadeur du Roy, lequel aussi en parla de bouche selon qu'il en avoit charge dudict seigneur son maistre. Sa response fut, Que ledict Merveilles avoit tresbien merité la mort, & qu'il n'estoit aucunement ambassadeur, ains gentilhomme privé, subject du Duc, & poursuivant au pres de luy ses particulieres & propres affaires: comme il apparoissoit par lettres du Roy, mesmes recommandant ledict Merveilles au Duc en sesdites propres & particulieres affaires: L'ambassadeur luy monstra sur le champ autres lettres du Duc mesme au Roy, par lesquelles il apparoissoit que ledict Merveilles estoit ambassadeur du Roy vers iceluy Duc. Mais l'Empereur n'en feit autre demonstration, ains se voyant de tant plus asseuré du Duc, & que jamais ne seroit pour s'addonner à la devotion du Roy, depescha peu de jours apres le seigneur du Prat ja plusieursfois devant nõmé, pour aller querir en Flandres la seconde fille du Roy Cristierne de Dannemarc niepce dudict seigneur Empereur, & la dõner à femme au Duc, ainsi qu'il luy avoit promis auparavãt. Et presque en un mesme temps furẽt faictes les nopces dudit Duc, & du Duc d'Orleans avecques la Duchesse d'urbin: car le huictiesme jour de Septembre, audict an mille cinq cens trente trois, partit nostre S. Pere de Rome y laissant le Cardinal de Monté oncle du Pape Iules dernier decedé, legat en son absence, lequel toutesfois mourut bien tost apres. Le Roy avoit ordonné plusieurs brigantins & fregattes armez pour descouvrir en la haute mer, & au long de toutes les costes, à ce que d'aucune part

il n'avint surprise ny inconvenient à nostredit S. Pere. Et attendant S.S. le Roy se pourmenoit à l'entour de Marseille visitant le païs, auquel lieu il feit ce-pendant un court voyage pour veoir quel ordre avoit esté mis à la recevoir honorablement.

Audit lieu de Marseille vint devers le Roy de la part du Duc Francisque Sforce pour l'excuser de la mort de Merveilles, messire Francisque Taverne devant nommé Chancelier d'iceluy Duc, lequel par ordonnãce du Roy fut ouy au conseil estroict. L'excuse, & remonstrance qu'il proposa, fut que le Duc son maistre ne pensa jamais que ledit seigneur Roy deust prendre ceste mort en la sorte qu'il la prenoit, par les lettres pleines d'expostulation que sa majesté luy en avoit escrites, d'autant que ledit Merveilles n'estoit ambassadeur, & n'en avoit ordre ne lieu, ny estoit estimé ne tenu tel en la cour du Duc sondit maistre: mais qu'il y estoit comme son subject & vassal, & pour ses propres affaires & negoces ainsi que les autres vassaux & subjects de sondit maistre, lequel jamais n'avoit sceu ne pensé qu'iceluy Merveilles fust domestique ou serviteur, non qu'ambassadeur ou messager du Roy: & que quand il l'eust sceu, il luy eust porté le respect qu'il convient porter aux serviteurs de si grand Prince, & de la personne du mõde à laquelle il avoit autant d'obligation, & à laquelle il vouloit porter autant d'honneur & de reverence, & qu'il n'eust souffert estre touché à la personne dudit Merveilles sans prealablement en avertir ledit seigneur Roy. Mais ignorãt qu'il fust autre que son subject & vassal, il avoit permis & souffert que la procedure & justice fust faicte contre luy comme contre tel, & comme contre homme meritant telle punition, pour le conflict & homicide commis à l'encontre d'un gentil-homme de la maison de Castiglion, l'un des gentilshommes ordinaires de la maison d'iceluy Duc. Aussi que ledit Merveilles estoit homme vitieux, seditieux, scandaleux, receptateur ordinaire d'homicidaires, & autres gens mal vivans, & mesmement d'aucuns lesquels avoient conspiré en la mort d'iceluy Duc son maistre, & d'aucuns autres ses prochains & privez serviteurs, & tellement que ledit Duc par plusieurs fois luy avoit faict dire qu'il n'avoit sa demeure agreable à Milan. Ajoutant ledit Chancelier avoir luy mesmes dit souvent audit Merveilles que le Duc vouloit & besoing estoit qu'il se

retirast:à quoy il n'avoit obtemperé: pendant lequel temps estoit avenue la mort dudit Castiglion, laquelle iceluy Chancelier recita lors,ensemble la prise & execution dudit Merveilles presque de mot à mot,ainsi qu'elle est cy devant couchée, seulement obmist & ne voulut mentionner la requeste dont nous avons parlé,faicte par ledit Merveilles au capitaine de justice, & les justifications presentées par les amis de luy estant prisonnier.

Ceste legation & remonstrance fut trouvée par le conseil incrediblement estrange & mal à propos, d'autant que ledit Chancelier estoit propre nepveu,& fils de la sœur dudit Merveilles,& que luy plus que nul autre estoit informé du contraire de ce qu'il metoit en avant. Si luy fut alors remonstré de poinct en poinct, & premierement que le Duc sondit maistre ne pouvoit ignorer que ledit Merveilles ne fust serviteur voire ambassadeur du Roy aupres & devers luy, & qu'il en apparoissoit assez, tant par les propres lettres dudit Merveilles escrites estant à Bolongne, desquelles le Roy avoit le double, & par la response que luy feit le Duc, dont ledit seigneur avoit l'original en sa puissance. Ioinct que ledit Merveilles avoit demouré premierement au service du feu Roy, & depuis à celuy du Roy present l'espace au moins de vingt-cinq ans: parquoy il estoit impossible que le Duc n'en fust averty, lequel n'avoit esté si negligent que de ne sçavoir les noms & les biens de tous les gentilshommes du Duché de Milan qui en estoiét hors. Aussi qu'il n'estoit vray semblable que ledit Chancelier qui bien sçavoit les causes de sa depesche,& qui l'avoit presenté au Duc, & avoit ordinairement hanté avec luy, n'en eust adverty ledit seigneur Duc, afin de ne luy laisser commettre un tel erreur à l'encontre d'un tel & si puissant Prince que le Roy. Sur ce poinct confessa bien ledit Chancelier,que voirement Merveilles s'estoit adressé à luy, pour le faire parler au Duc son maistre,mais ne luy avoit aucune chose declaré plus avant, & qu'il n'avoit jamais pensé qu'il s'adressast à luy, que comme oncle à nepveu en ses affaires, ne qu'il eust à parler d'autres negoces au Duc, sinon paraventure en intention de tirer quelque chose de luy pour en ecrire au Roy, & pour s'entremettre (s'il estoit possible) d'estre mediateur de bonne & seure amitié entre-eux. Si la premiere remonstrance de ce Chancelier avoit semblé à

tous moult estrange, encores plus qu'impertinente sembla ceste replique: & luy fut remonstré combié à luy seoit mal d'user de ce langage, attendu qu'il sçavoit bien que ledit Merveilles avoit lettres de creance au Duc, & sa creance portée par instruction signée du Roy: aussi que luy-mesmes au lieu de Fontainebleau avoit ptocuré sa depesche, & mis en avant ce moyen de luy donner autres lettres de recommendation particuliere, pour servir d'umbre & couverture aux fins, & intention qu'il a esté dit cy devant: & quand tout ce ne seroit, si n'estoit-il excusable ny soustenable en droict & justice, veue la precipitation de la procedure faite contre luy, lequel fut seulement par soupeçon, & comme presumptivement consentant de l'homicide faict par ses gens, emprisonné le vendredy, & le Dimenche jugé & executé clandestinement & de nuict. Chose pour monstrer evidemment que le Duc eust peur & crainte qu'en le faisant executer publiquement, la pluspart du peuple y mist empeschement & fist tumulte, pour craindre que le Roy s'en ressentant contre le Duc, ils se sentissent aussi (sans coulpe) de la vengeance qu'il en voudroit & pourroit faire, & que à Milan mesmes en estoit le bruit commun. C'est grande force que de conscience, & qui merveilleusement faict perdre sens & propos à ceux qu'elle condamne.

Il me souvient avoir veu en mes jeunes ans ledit Chancelier estre estimé l'un des plus subtils & prompts advocats & plus arguts en ses responses qui fust pour lors en Lombardie, mais à ceste objection le sens luy faillit au besoing, ou le sang qui ne peult mentir le feit respondre si mal à propos, & contredisant à tout ce qu'il avoit dit au paravant, que pour excuser ceste execution nocturne & clandestine, il allegua que le Duc son maistre l'avoit ainsi voulu, non pour la peur & crainte dessudites, mais pour autant que ledit Merveilles estoit au service d'un si grand Roy, il luy avoit porté ce respect de ne luy faire ceste honte, de l'executer publiquement. A ceste cause on luy rompit alors la broche, en luy remonstrant, puis que par son dire il confessoit le Duc avoir bien sceu que ledit Merveilles estoit serviteur du Roy (ce qu'au-paravant il avoit nié) la raison vouloit qu'à l'homme niant chose si manifeste, il n'en fust disputé plusamplement, & que le Roy avoit tres-

bien entendu ses excuses fondées en paroles sans justification aucune, & qu'au contraire le Roy luy avoit monstré par lettres & autrement deuement & clairement, que le Duc son maistre ne pouvoit soustenir qu'il ignorast ledit Merveilles estre son serviteur & ambassadeur. Et pourtant il vouloit que reparation de ceste injure luy fust faicte, selon que premierement il luy en avoit escrit, autrement il la se feroit faire en temps & lieu.

*Entreveue du Pape & du Roy.*

TELLE fut la responce & depesche baillée audit Chancellier, & n'y avoit homme du conseil du Roy, qui ne jugeast cest outrage si grand & infame, que non seulement il avoit juste cause d'en entreprendre la vengeance contre le Duc, mais qu'à grand peine s'en pouvoit il passer à son honneur, & pensoit bien un chacun que si à ceste entreveue ne s'y en moyennoit quelque reparation, le printemps ensuivant ne se passeroit sans qu'il y eust de la meslée.

LE mois d'Octobre fut de la tour d'If & de Nostre-Dame-de-la-garde descouvert l'armée de mer, laquelle apportoit nostre S. Pere, desquels lieux fut faict le signal, lequel veu de Marseille partirent du port un bon nombre de brigantins & fregattes, pour aller au devant de S.S. dedans lesquels y avoit bonne compagnie de noblesse avecques forces trompettes, clairons & haulx-bois. Arrivé qu'il fut à l'entrée du port, fut salué de la majour de nostre Dame de-la-garde, de la tour S. Iean, de l'abbaye de S. Victor, & de plusieurs autres lieux eminents, de plus de trois cens grosses pieces d'artillerie: ausquelles les galleres rendirent leur salut de sorte que tout le port & les environs se monstroient estre en feu. Ce faict S. S. descendit en terre du costé de S. Victor à l'opposite de la ville, le port entredeux, en un palaiz estant au seigneur de Montmorency, Grand-maistre & Mareschal de France, lequel il avoit fait preparer pour la reception de S. S. attendant qu'il feroit son entrée. Pareillement ledit Sire de Montmorency (sur lequel le Roy s'estoit reposé de toutes choses, pour la reception de S.S.) avoit fait preparer dedans la ville deux palaiz l'un pour le Pape, l'autre pour le Roy: & y avoit entre les deux une rue sur laquelle il avoit faict edifier de charpenterie une grande salle par laquelle on alloit d'un logis en l'autre: & estoit ladite salle grande, & fort à propos pour te-

nir le consistoire du Pape & des Cardinaux, & aussi pour faire les assemblées de S.S. & du Roy, & le tout tendu de fort riches tapisseries.

La S. du Pape apres avoir esté conduite jusques au Palaiz que j'ay dit luy avoir esté preparé de là le port, chacun se retira en son quartier jusques au lendemain que S. S. se prepara pour faire son entrée, laquelle fut faicte en fort grande sumptuosité & magnificence, luy estant assis sur une chaire portée sur les espaules de deux hommes, & en ses habits pontificaux, hors mis la thyare, marchant devant luy une hacquenée blanche, sur laquelle reposoit le sacrement de l'Autel, & estoit ladite hacquenée conduitte par deux hommes à pied en fort bon equippage avecques deux resnes de soye blanche. Puis apres marchoiét tous les Cardinaux en leurs habits, montez sur les mulles pontificales, & madame la Duchesse d'Vrbin separement en grande magnificence accompagnée d'un grand nombre de dames & de gentilshommes tant de France que d'Italie. En ceste compagnie estant le Pere sainct au lieu preparé pour son logis chacun se retira, & tout ce fut ordóné & conduit sans nul desordre ny tumulte. Or ce-pendant que le Pape faisoit son entrée, le Roy passa l'eaue dans une fregatte, & alla loger au lieu dont le Pape estoit party, pour de ce lieu le lendemain venir faire l'obeissance au Pere Sainct, comme Roy Tres-chrestien. Or avoit-il esté ordonné de long temps que maistre Guillaume Poyet Presidant en la cour de Parlement de Paris, & depuis Chancelier feroit l'oraison au Pape quand le Roy feroit la reverance, & estoit ledit Poyet le plus eloquent advocat de son temps & mieux parlant la lãgue Françoise, mais je pense bien que la Latine ne luy estoit si commune. Et pour ceste raison avoit faict forger son oraison de longue main par les plus doctes hommes de ce Royaume, & l'avoit bien estudiée: mais il advint autrement qu'il ne pensoit, car le matin au lever du Roy, le Maistre des cerемonies vint devers sa majesté luy faire entendre la substance sur laquelle sa saincteté prioit ledit seigneur qu'on feist ladite oraison, afin de n'offencer les autres Princes & Potentats: laquelle instruction estoit toute contraire à ce qu'avoit projecté ledit Poyet, parquoy se voyant surpris suplia le Roy de donner ceste charge à un autre, remon-

ſtrant que c'eſtoit le faict d'un Prelat, attendu que c'eſtoit pour l'union & bien de l'Egliſe. Mais à bien dire, c'eſtoit qu'il n'avoit le temps de pouvoir changer le language ne la ſubſtance de ſadite oraiſon, parquoy en fut baillée la charge à Iean du Bellay Eveſque de Paris, lequel encores qu'il fuſt prins à l'improviſte ſ'en deſchargea au contentement, tant des eſtrangers que de ceux de ſa nation.

Estant le Roy preparé, partit pour venir au palaiz où eſtoit le Pape, accompagné des Princes de ſon ſang, comme de monſeigneur le Duc de Vendoſmois, du Comte de S.Pol, meſsieurs de Montpenſier & de la Roche-ſuryon, le Duc de Nemours frere du Duc de Savoye, lequel mourut audit lieu, le Duc d'Albanie & pluſieurs autres, tant Comtes, Barons que ſeigneurs, eſtant tousjours pres de luy le ſeigneur de Montmorency ſon Grand-maiſtre. Eſtant le Roy arrivé au palaiz, fut receu par le Pape, & tout le college des Cardinaux aſſemblez en conſiſtoire fort humainement. Ce faict chacun ſe retira au lieu à luy ordonné, & le Roy mena avecques luy pluſieurs Cardinaux, pour les feſtoyer, & entre autres le Cardinal de Medicis nepveu du Pape homme fort magnifique & bien accompagné. Au lendemain ceux ordonnez par ſa ſainctеté & par le Roy commencerent à ſ'aſſembler pour traitter des choſes, pour leſquelles l'entreveue ſe faiſoit : premierement fut traitté du faict de la foy, & pour-autant que les choſes n'eſtoient preparées pour le Concile, ainſi qu'avez peu veoir par ce qui en a eſté dit cy devant, fut depeſchée une bulle pour (en attendant ledit Concile) reprimer les hereſies en ce Royaume, & empeſcher que les choſes ne vinſſent en plus grande combuſtion qu'elles n'eſtoient. Puis fut conclu le mariage du Duc d'Orleans ſecond fils du Roy avecques Catherine de Medicis Ducheſſe d'urbin, niepce de ſa ſainctеté, avec les conditions telles ou ſemblables que celles qui autresfois avoient eſté propoſées au Duc d'Albanie, ainſi que pouvez avoir entendu par cy devant : ledit mariage fut conſommé en grande magnificence, & les eſpouſa noſtre S. Pere. Ce mariage ainſi conſommé, le S. Pere tint un conſiſtoire, auquel ſe crea quatre Cardinaux à la devotion du Roy, ſçavoir eſt le Cardinal le Veneur, au paravant Eveſque de Lizieux & grand aumoſnier du Roy: le Cardinal de Bolongne de la maiſon de la Chambre, & frere mater-

nel du Duc d'Albanie: le Cardinal de Chaſtillon de la maiſon de Colligny, nepveu du Sire de Montmorency, fils de ſa ſœur & du Mareſchal de Chaſtillon : le Cardinal de Givry oncle paternel de madame l'Amirale de Brion. Ce faict fut celebrée une meſſe Papale, á la fin de laquelle noſtre ſainct Pere donna ſa benediction & abſolution generale par toute la Chreſtienté, comme au jeudy de la ſepmaine ſaincte. Les choſes ainſi parachevées, le Pape s'embarqua pour retourner à Rome environ le xx. jour de Novembre, & le Roy print ſon chemin pour ſe retirer vers Avignon, auſſi fut parlé de l'affaire du Roy d'Angleterre, pour lequel le Roy feit grande inſtance: mais eſtans les choſes ſi avant, que d'avoir eſté jettée la fulmination contre ledit Roy, les Cardinaux conteſterent, de ſorte que la choſe fut remiſe à Rome, où tout le college ſeroit aſſemblé, ce-pendant le Roy pourroit envoyer devers ledit Roy d'Angleterre, pour luy perſuader de ſe mettre en l'obeiſſance de l'Egliſe Romaine.

DEPUIS le partement de Marſeille ne ſejourna le Roy juſques à ce quil fuſt à la coſte S. André, ſinon deux jours en paſſant en Avignon: auquel lieu il aſſembla ſon eſtroict conſeil, & delibera ſur une requeſte à luy faicte, tant de la part du jeune Duc Chreſtofle de witemberg au nom de luy & de ſon pere, comme des Ducs Guillaume & Loÿs de Baviere ſes oncles. Nous avons dit par-cy devant la gratieuſe reſponce que feit ledit ſeigneur à meſſire Bonacurſe Gryne ſecretaire deſdits Ducs de Baviere, & comment il leur avoit promis d'envoyer homme avecques pouvoir de traitter & conclure avecques eux ſelon leur intention & requeſte: de laquelle reſpõce il avertit ſes Princes & maiſtres, & luy demoura en ceſte cour atendant la depeſche dudit perſonnage juſques apres le partement de ceſte aſſemblée. Ledit jeune Duc Chreſtofle de witemberg avoit eu dés le mois d'Aouſt reſponce des alliez & confederez en la ligue de Suave à une ſienne longue lettre du dernier jour de Iuillet, par laquelle il leur avoit faict entendre ſes juſtes cauſes de doleances ſur le traittement rigoureux dont ſans ſa coulpe on avoit uſé à l'encontre de luy: & par ladicte reſponce luy avoient les commis & deputez d'icelle ligue ſignifié que pour eſtre ſon affaire fort intrinqué, tellement qu'il eſtoit preſque impoſſible de le decider; &

*Des affaires d'Allemagne & des Ducs de Baviere.*

y faire fin par lettres & responce entre absens, ils l'avoient semonds à se trouver en personne au commencement de Septembre prochain à une diete pour entendre à la decision de sondit affaire qu'ils offroient de tenir en la ville d'Ausbourg, où ils estoient lors assemblez à la deliberation d'autres affaires. Et à ceste fin luy avoient envoyé saufconduit en ample forme soubs les seings & seaux secrets des Triumvires ou trois capitaines, lesquels estoient alors messire Guillaume de Keringen, Leonard de Bappahein Mareschal du S. Empire, & Vlrich Naytarei Bourgmestre de la ville d'Vlme. Or est la coustume en Germanie qu'en toutes les assemblées qui se font à la requeste d'aucun personnage, & pour ouïr & decider ses propres & particulieres affaires, ledit personnage y mene le plus grand nombre qu'il peult assembler de ses familiers amis & adherans ou leurs commis & deputez pour assister à l'audience & decision de sa matiere.

LEQUEL nom & tiltre d'assistance est de telle cõditiõ que quiconques assiste à autruy, faict la cause & matiere sienne, & tacitement s'oblige à luy donner ayde & faveur, & jusques à prendre les armes pour luy, en un besoing: en cas de denegation & maligne dissimulation de justice. Suivãt laq̃lle coustume ledit Duc Chrestofle avoit envoyé devers plusieurs Roys, Ducs, & Princes les requerir & supplier de luy vouloir assister en cestuy sien affaire: sçachant doncques la promesse qui aux Ducs de Baviere ses oncles, avoit esté faicte par le Roy nostre maistre, d'envoyer un personnage avec pouvoir de traitter, ainsi comme j'ay dit, avec eux, il luy escrivit de fort gratieuses & humbles lettres la substance desquelles il m'a semblé estre bien à propos d'inserer en cest endroict, ensemble la responce du Roy & recharge faicte par luy accompagnée de la priere & grande instance de sesdits oncles les Ducs de Baviere, qui par ledit Gryne leur secretaire fut faicte de bouche, & baillée par escrit audit seigneur Roy de France.

LA salutation accoustumée premise il luy exposoit comment en la grande & longue affliction & calamité de son pere & de luy qui estoiét (ja xvij. ans avoit) expulsez & chassez hors de leurs païs & biẽs, la premiere esperance qu'ils avoient eue de se resouldre, avoit esté par la nouvelle qu'il eut de la consommation du mariage de sa majesté, avec

la Royne madame Aleonor son espouse, & sœur des Empereur & Roy des Romains, ausquels estoient leurs biens appliquez & parvenus, se confians iceux Ducs pere & fils, qu'estant la mere d'iceluy Duc Chrestofle fille d'une sœur de l'Empereur Maximiliã pere du Roy Philippe de Castille, pere dudit Empereur Charles & du Roy Ferdinand, & de ladicte Royne Aleonor, il ne pouvoit estre que luy comme un allié des parties, interposant son credit & authorité sur cest affaire, lesdits seigneurs Empereur & Roy n'y eussent esgard, & les jettassent hors de ceste grande leur misere & calamité, laquelle interposition de son credit & authorité ils ne pouvoiẽt non esperer pour son accoustumée bonté, compassion & promptitude de secours envers tous affligez & opprimez de necessité. A ceste cause luy estant accordé saufconduit de venir à une assemblée des alliez & confederez en la ligue de Suave spoliateurs & expulseurs de sondict pere, par eux à luy octroyé pour ouir & entendre ses doleances, il supplioit sa majesté vouloir escrire aux dessusdits Empereur & Roy, & envoyer autre ambassadeur ausdits alliez & confederez de Suave, leur recommandant affectueusement & prenant en sa protection les affaires de luy & de son pere: lesquels affaires il ne doutoit que par sa protection & assistance, ils ne se portassent favorablement & bien, & qu'ils n'en demourassent perpetuellement & infiniement obligez à sadite majesté, à laquelle pour fin de lettre ils se recommandoient de rechef & treshumblement.

CESTE fut la requeste dudit jeune Duc Chrestofle, sur laquelle apres avoir meurement pensé, le Roy luy feit responce qu'estant de sa nature & coustume enclin & prõpt à secourir quiconque en avoit besoing, non seulement ses alliez de sang, il luy desplaisoit merveilleusement que sans le sceu & consentement desdits seigneurs Empereur & Roy des Romains ausquels touchoit l'affaire d'iceux Ducs & pere & fils, & qui estoiẽt jouissans & saisis des biẽs & estat d'iceux, il ne pouvoit sans offension de ses traittez entreprendre la protection de leurdit affaire, ne pour ceste fin escrire ou envoyer ambassadeur ausdits alliez & confederez de Suave: car ce seroit tacitement les blasmer & reprẽdre d'iniquité, s'il requeroit ou poursuivoit que les biens & estats d'iceux pere & fils, leur fussent par jugement

de la ligue, rendus comme injuſtement & à tort occupez & detenus par les ſuſdits Empereur & Roy : auſquels vouloit il bien de bon cœur & affectueuſement eſcrire, qu'ayant eſgard à la prochaine alliance d'iceux Ducs avec leurs majeſtez, ils euſſent eſgard à leur donner moyen de vivre & s'entretenir en tel eſtat qu'il appartenoit à gens de telle eſtoffe & de ſi noble alliance comme ils eſtoient, offrant au demourant audit Duc Chreſtofle l'ayder & ſecourir de ſon propre, duquel il pouvoit diſpoſer à ſon plaiſir & ſans offẽſion ou juſte malcontentement de perſonne, & faire pour eux & en tout & par tout ce que ſans cõtrevenir à ſes traittez il pourroit & ſeroit loiſible de faire.

La verité eſtoit en effect que le Roy deſiroit moult de veoir les Ducs ſuſdits remis en leur eſtat, & que volontiers il euſt trouvé moyen de les y ayder y deſpendant du ſien, tant pour affoiblir d'autant les forces de l'Empereur & de ſon frere, comme pour acquerir en Allemagne nouvelles amitiez, & par bien faicts y confermer celles que desja y avoit acquiſes, & rendre à l'Empereur la pareille qui en toutes parts s'eſſayoit à luy ſubſtraire ſes alliances, & les unir & joindre à luy. Mais il le vouloit faire avec occaſiõ ſi coulourée qu'il peuſt deffendre & maintenir n'avoir en ce faiſant contrevenu audit traitté, lequel il ſe contentoit aſſez garder au pied de la lettre ſans en riens l'eſtendre, en faveur & avantage de qui ne luy en dõnoit la cauſe. Parquoy de ceſte ſienne volonté n'eſtoit ignorant ledit Bonacurſe ſecretaire des Ducs de Baviere, & par lettres en chiffre la feit entendre à ſes Princes & maiſtres, qui pareillement en advertirẽt le Duc Chreſtofle leur nepueu, auquel ils portoiẽt affection toute autre qu'ils ne faiſoient au pere. Et s'il euſt eſté en leur puiſſance de le remettre au Duché ſans y remettre le pere, ils s'y fuſſent employez treſ-volontiers, & s'en eſtoient aſſez ouvertement laiſſez entendre, ne penſans toutesfois en pouvoir venir à bout, à cauſe que la plus-part de ceux qui tendoient au recouvrement de ce Duché favoriſoient au pere principalement, & ne leur ſembloit eſtre raiſonnable d'y mettre le fils & abandonner le pere. Donc voyans qu'ils ne pouvoient ce qu'ils vouloient, voulurent à la fin ce qu'ils pouvoient, ou jugeoient eſtre plus facile. Et de rechef en eſcrivirent amplement audit Bonacurſe leur ambaſſadeur & ſecretaire, lequel apres avoir declaré

leur intention au Roy, la luy bailla par articles escrits contenans en substance ce qui s'ensuit.

PREMIEREMENT qu'ils le remercioiét de la bonne & gratieuse response qu'il avoit faict audit leur ambassadeur, en promettant & asseurant audit seigneur Roy qu'à tousjours-mais ils iroient & tiendroient le droict chemin avecques luy. Secondement ils l'advertissoient du saufconduit octroyé audit Duc Chrestofle leur nepveu par le moyen d'eux & de leurs secrettes praticques & menées: & qu'en ceste diete ne se traitteroit chose en laquelle sa majesté ne puisse par quelque sien ambassadeur assister audit jeune Duc Chrestofle avecques les ambassadeurs & commis d'autres plusieurs Roys & Princes Chrestiens, lesquels aussi leur presteroient assistance & adherance pour le pacifier & accorder avecques le Roy Ferdinand, & laquelle pacification ne se traitteroit, sinon amiablement, & suivant les droicts, uz, statuts, immunitez, & privileges du S. Empire, & de la nation Germanique: ausquels statuts & privileges ledit Roy Ferdinand n'oseroit ne pourroit contrevenir, autrement il s'acquerroit ennemis, & susciteroit à l'encontre de soy tous les estats du S. Empire, si que le Roy favorisant à ceste entreprise ne failleroit à faire de deux choses l'une, ou d'obtenir du Roy Ferdinand la restitution de ces Ducs, lesquels & leurs adherans en seroient ses obligez à iamais, & ledit Roy Ferdinand affoibly d'autant de païs, & d'autant d'amis & adherans, ou de le contraindre à refuser justice, enquoy il acquerroit l'inimitié de toute la Germanie, qui le pourroit par force destituer, non seulemét de ce Duché, mais du tiltre & nom de Roy des Romains, & ce sans que le Roy de France s'en empeschast si ouvertemét qu'on le peust accuser d'avoir le premier enfrainct les traitez & capitulations avec l'Empereur.

ET à ceste cause le prioient (attendu que desja il avoit deliberé d'envoyer le seigneur de Langey en Allemagne, pour avec eux traitter & conclure de la forme & maniere de la consignation par luy promise pour la conservation d'une ligue defensive non offensive, & que les deputez & commis de tous les Princes contrahans au traitté de Smalhade se trouveroient ensemble à ceste diete pour y assister & adherer à la poursuitte de ceste restitution) que son bon plaisir fust d'escrire & recommander cest affaire aux alliez

& confederez de Suave, & ordonner audit Langey d'y assister ainsi & en la maniere que feroient les autres, à tout le moins selon que par ledit Langey son ambassadeur seroit convenu & accordé avec les dessusdits Ducs de Baviere. Aussi que son plaisir fust d'escrire à monseigneur le Duc de Lorraine & à monseigneur le Duc de Guise son frere, à ce que s'il avenoit audit Duc Chrestofle, ou aucun de ses gens & serviteurs aller ou venir, ou sejourner parmy leurs païs, ils fussent contés de le luy souffrir, & permettre, luy usant au demourant de toute raisonnable & honneste faveur & humanité, selon qu'ils esperoient dudit seigneur Roy de France que volontiers il accorderoit & obtiendroit d'eux sans aucune difficulté.

Ces remonstrances ainsi faictes & baillées au Roy par escrit, furent accompagnées d'unes lettres de recharge par le Duc Chrestofle, par laquelle entre autres choses il remonstroit que ceste diete non seulement se faisoit du seul consentement de l'Empereur & de Ferdinand son frere, mais qu'ils y auroient eux-mesmes leurs cõmissaires & deputez: ensemble que ledit Roy Ferdinand avoit consenty & accordé que ceste matiere fust mise en dispute de droict, & decidée par l'assemblée d'iceux cõfederez. Et qu'il fust vray envoya au Roy pour en faire foy, le double d'un saufconduit dudit Roy Ferdinãd à luy accordé en dacte du xxv. jour du mois de May lors dernier passé, & d'unes lettres en dacte du lẽdemain addressantes au capitaine de ladite ligue touchant l'affaire dudit Duc Chrestofle, par lesquelles il s'offroit à faire non seulement justice, mais traittement gratieux, & encores envers l'Empereur tout l'avancement qu'il pourroit de sa parole, faveur, & recõmandatiõ. Si que ledit seigneur Roy nostre maistre ne devoit plus craindre ne doubter, qu'en assistãt & adherãt à ceste poursuitte de justice, il offençast ny l'Empereur ny le Roy son frere, ny fist chose que les propres vassaux & subjects de l'Empire ne fissent en cas pareil, & sans cõmettre en ce faisant aucune cause de reprehension.

Le Roy ainsi que j'ay dit, apres avoir entendu toutes ces remonstrances, & veu les doubles des lettres & saufconduit, encores que par la teneur & substãce d'iceux il fust assez aisé à cognoistre que ledit seigneur Roy Ferdinãd n'avoit aucune volõté de rendre ce Duché, se contentoit tou-

tesfois d'avoir la couverture desdites lettres & saufconduit lesquels il interpretoit au meilleur sens, & qui faisoit selon son intention, c'est à dire, selon que chantoit la lettre: ne se voulant persuader que ledit Roy Ferdinand voulust escrire autrement qu'il pensoit. Et pour-ce delibera & arresta en sõn conseil d'obtemperer à la requeste d'iceux Ducs de Baviere & witemberg: & envoya ledit seigneur de Langey avecques charge de traitter & conclurre de la consignation dessusdite:avecques ceste clause toutesfois, que ses deniers ne pourroient estre employez à l'invasion d'aucũ,ains seulement à la deffence desdits anciens uz, observances, & privileges de l'Empire,& autres certaines clauses,limitatiõs, & restrictions contenues au traitté qu'il en passa. Luy donna pareillement charge de faire pour la restitution de ces Ducs entierement tout ce qu'il pourroit faire avec suffisamment coulourée couverture,& sans ouvertement contrevenir au texte de ses traittez & convenances. Aussi luy enjoignit sur toutes choses d'essayer tous moyens possibles à faire que ceste ligue de Suave ne se renovast,mais que de tous poincts elle se dissolust:& sur ce luy donna lettres de creance aux commissaires de l'Empereur, au Roy Ferdinand s'il se trouvoit à ceste assemblée, & en son absence à ses commis & deputez,& à tous les autres cõfederez de ladite ligue universellement.

Le seigneur de Langey à son arrivée adverty que le Roy Ferdinand ne se trouveroit à ladite assemblée, voulut bien faire entendre à ses ambassadeurs son arrivée, & l'occasion pour laquelle le Roy l'avoit depesché: & pour cest effect leur envoya une lettre qu'il leur escrivit avecques celles du Roy, addressantes au Roy Ferdinand, où à eux en son absence. Laquelle j'ay icy inserée avec deux oraisons qu'il feit en laditte assemblée, pour induire les deputez à reintegrer les Ducs de witemberg en leurs seigneuries.

*Lettre ou oraison par escrit envoyée par monsieur de Langey aux Electeurs & estats de l'Empire.*

Messieurs quand le Tres-chrestien Roy de France mon maistre fut prie par les ambassadeurs du Duc Chresto-fle de wittemberg qu'il luy pleust deffendre sa cause & celle d'ulrich son pere,envers le Roy Ferdinand, cõbien qu'il leur deust octroyer cela,d'autãt plustost q̃ plus il avoit deu apprendre par ses afflictions propres à secourir les affligez: toutesfois la parẽté du Roy Ferdinãd l'ẽ destournoit, voyãt qu'à luy touchoit principalement cest affaire. Mais apres

qu'il a generalement & particulierement entendu comme tout l'affaire s'est porté au commencement , & en quel estat il est maintenant,& qu'à la requeste du Roy Ferdinand mesmes on avoit donné une journée pour les remettre en leurs biens,de sorte qu'il sembloit y avoir plus de besoing d'amiable composition que de deffence. Alors il a cogneu appartenir à son devoir(estant commun amy) de faire une recommandation de ses alliez , & principalement de cestuy pauvre innocent envers le Roy Ferdinand aussi son allié & amy , ayant grande occasion de congratuler à tous deux , aux uns pour avoir trouvé un port en la tourmente de leurs biens , & au Roy Ferdinand pour raison du bon advis & conseil qu'il a pris d'user de misericorde . Ie ne suis donc pas venu pour excuser la faulte d'ulrich , cõbien qu'il en ait quelque cause,sinon juste , à tout le moins conjoincte avec une juste douleur , mais pour congratuler du pardon faict,& de la vengeance moderée , ou(si les choses s'y adonnoient) pour les obtenir de vous par prieres : si suffisamment il a enduré & souffert estãt chassé hors de sa maison & tiré d'avec ses enfans,lesquels il n'a peu veoir depuis, il est temps qu'on rende maintenant ce seul & unique fils au pere , & le pere au fils , & à tous deux leurs estats. La restitution desquels quant à l'un depend entierement de la misericorde du Roy Ferdinand,mais quant à l'autre il y va du devoir:il a desmaintenant beaucoup (& peult à l'avenir avoir d'avantage) de moyens pour s'enrichir , plus dignes de sa grandeur , que de vouloir accroistre le sien (quand il luy seroit permis) par la ruine & destruction de ceux cy ses parents , desquels s'il n'a pitié (ce qu'il a deliberé d'avoir)il ne leur demeure rien entierement que la vie , & une perpetuelle calamité . Toutes lesquelles choses & semblables combien que par le Tres-chrestien Roy de France mon maistre fussent fort bien entendues , toutesfois il l'a voulu admonnester amiablement , afin qu'il ne se laissast divertir d'une si bonne & si saincte entreprise , qui est la plus excellente chose & la plus honnorable qu'il sçauroit laisser à sa posterité:& si ses prieres y peuvent ayder , il l'en supplie tres-affectueusement, ou si l'autorité d'un commun amy peult donner quelque moyen à vuider tels differends, il y offre tout son pouvoir:m'ayant cõmandé proposer icy en son nom quelques avis qui se trouveront honnestes &

proufitables pour parvenir à un bon accord. Mais puis que j'eu en que le Roy Ferdinand n'assistera point à ceste assemblée, qui est contre ce que l'on avoit faict entendre au Tres-chrestien Roy, & qu'il vous a donné, tres-reverends & tres-magnifiques seigneurs, plein & entier pouvoir de composer & appoincter tous differends : je vous envoye les lettres de mondit seigneur Roy qui appartenoient au Roy vostre maistre, & en son absence à vous, afin que vous sçachiez par icelles que tout ceque je vous declaire est en son nom & procede de son vouloir & intention.

Des le vingt-cinquiesme jour de Novembre audit an mille cinq cens trente-trois, arriva le Duc Chrestofle à Ausbourg, & avecques luy se trouverent pour y asister & adherer au nom du Duc Iean Federic electeur de Saxongne, mesire Chrestofle de Tambanhain chevalier, mesire Teodore Spiegel Docteur és droicts: au nom du Duc Henry de Brunswich & Lembourg un homme de loy : au nom du Duc Ernest ausi de Brunswich & Lembourg, mesire Chrestofle de S. Ampergh, & Baltazar Clavier au nom du Duc Albert de Prusse : mesire André Rip Docteur au nom du Duc Albert de Mechelpurg: mesire Sebastien Chancelier de Schwenispurgh au nom du Duc Iean de Cleves & Iulliers : mesire Charles Harst Docteur au nom de Lansgrave Philippe de Hessen, mesire Herman de Malspeirg, son Mareschal, & mesire Iean de Finsy de Lieuchamp son Chancelier : au nom du Comte Georges de wittemberg, mesire Iacques Truch chevalier, & mesire Iean Cuoder Docteur son Chancelier, & de Princes Ecclesiastiques au nom du Duc François Evesque du Munstre, mesire Thomas de Hordo son Mareschal, & Iosse Rullant Docteur son Chancelier.

Le seigneur de Langey dessus nommé ambassadeur du Roy nostre Sire, fut instamment requis de se vouloir inscrire au nom des asistans, mais adverty de l'importance de ce nom, & que quiconques asiste à une cause la faict sienne, comme a esté dit cy dessus, ne voulut y entrer comme ambassadeur de Prince asistant, mais comme mediateur de paix & d'amitié entre les parties. Ausi voioit il que les ambassadeurs mesmes des Duc de Baviere qui avoient procuré sa depesche n'y entrerent point comme asistans, mais seulement comme du nombre des alliez & confede-

rez de ligue, parquoy il s'en excusa au mieux que possible luy fut. Le Roy d'Angleterre y avoit aussi envoyé un sien ambassadeur, mais il partit à telle heure qu'il y arriva tard, & apres que l'assemblée fut departie: le Roy Iean de Hongrie pour la difficulté des chemins n'y envoya point d'ambassadeur, mais bien y escrivit lettres fort affectionnées en faveur des Ducs dessus nommez.

Le viij. jour de Decembre, fut faict à sçavoir au Duc Chrestofle qu'au dixiesme jour à vij. heures il auroit audience à l'assemblée. Et autant en fut faict à sçavoir audit seigneur de Langey, qui estoit seulemẽt arrivé au mesme jour huictiesme de Decembre, lequel tout le lendemain feit diligence ainsi qu'il luy avoit esté ordonné, d'entendre au long & à la verité le faict & les merites de cest affaire de wittemberg, outre ce que par les chemins il en avoit appris de l'un des gens du Duc Chrestofle qu'il rencõtra passant à Soleurre, & qui pour instruction luy avoit baillé une longue lettre imprimée du Duc son maistre, du xxxj. jour de Iuillet precedant (car il n'en avoit autrement esté instruict à son partement) & comme si le Roy en eust esté informé du commencement jusques à la fin, ceux qui le prierent & soliciterent d'y envoyer ne furent si advisez que de luy en envoyer information ou par escrit ou de bouche.

Au jour & heure asignez se presenta le Duc accompagné de tous ses asistans qui furent tous asis de rang à un costé des sieges. Et ce-pendant aucuns commissaires de la ligue envoyez à ceste fin entretindrent une espace de temps ledit seigneur de Langey ambassadeur du Roy dedans une autre salle, ce-pendant qu'il se disputa du rang & lieu qu'il devoit tenir: car il ne vouloit se seoir au dessoubs des ambassadeurs & commis du Roy Ferdinand, & luy sembloit suffire qu'il cedast le premier lieu aux deputez & commissaires de l'Empereur, mais le second appartenir au Roy son maistre. Pour eviter ce differend, & ne prejudicier au droict de l'un ny de l'autre Roy, fut advisé que pour-ce jour & autres, si l'ambassadeur de l'un se trouvoit à la diete, l'ambassadeur de l'autre ne s'y trouveroit. Et fut ledit seigneur de Langey ambassadeur conduit & mené par messire Guillaume Keringen l'un des capitaines de la ligue, & par mesire Leonard Elok, Docteur ambassadeur du Duc Guillaume de Baviere capitaine general de ladite ligue, &

fut aſsis aupres des commiſſaires de l'Empereur, leſquels eſtoient monſeigneur Chreſtofle de Stayn Eveſque d'Auſbourg, & le Comte de Montfort. Si preſenta ſes lettres de creance aux deſſuſdits commiſſaires & deputez des confederez de ladite ligue, dont j'insereray icy le commencement de ladicte lettre de creance, afin que la longueur d'icelle n'importune le liſant.

FRANÇOIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE, à Treſreverends, treſilluſtres, magnifiques, & ſpectables, Electeurs, Princes & autres eſtats de l'Empire aſſemblez à tenir la diete en la ligue de Suave, nos treſchers amis, couſins, & confederez, Salut. En ces grands & urgens affaires de la choſe publique chreſtienne qui ſont & regnent de noſtre temps. &c.

APRES la lecture de ladicte lettre, le ſeigneur de Langey declara à l'aſsiſtance ce qu'il avoit de charge du Roy ſon maiſtre : puis par le Duc Chreſtofle de wittemberg fut mis en avant ce qui ſembloit luy ſervir pour ſon faict. Ses remonſtrances furent bien priſes, horſmis des deputez du Roy Ferdinand de Hongrie, lequel eſtoit jouiſſant dudict Duché, & ceux qui luy eſtoient adherens: de ſorte qu'il n'y eut ordre qu'il ſe feiſt aucune concluſion pour ce jour, encores qu'ils en fuſſent fort perſuadez par une oraiſon qui leur fut faicte ſur le champ par ledit ſeigneur de Langey, laquelle vous verrez icy traduicte de Latin en François.

*La premiere oraiſon du ſeigneur de Langey faicte à meſsieurs des eſtats d'Allemagne, pour & en la faveur du Duc de Vvittemberg, traduitte de Latin en François.*

SI le Treſ-chreſtien Roy de France mon maiſtre euſt voulu juſques à aujourd'huy ſeulement avoir eſgard à ſon devoir, & à ce que l'humanité requerroit, lõg temps a que envers ces eſtats, c'eſt à dire envers ſes amis & confederez anciens, il euſt entrepris de deffendre & favoriſer la cauſe des illuſtres & neantmoins

miſerables Ducs de wittemberg. A quoy faire l'exemple de ſa recente calamité l'admonneſtoit, comme celuy qui ſe devoit efforcer de relever les miſeres d'autruy par la memoire & ſouvenance des ſiennes propres, attendu meſmement que beaucoup d'autres raiſons le mouvoient: c'eſt à ſçavoir l'authorité & faveur de pluſieurs grands & treſ-vertueux Princes qui prioient pour eux, leurs alliances & affinitez, la grande apparence & eſperance que la vertu de l'un devoit croiſtre avecques les ans, ſa grande & indubitable innocence, & de tous deux la fortune telle, qu'elle peult eſmouvoir leurs ennemis meſmes à pitié & compaſſion. Car certainement l'un pour l'exigence du crime, a ſuffiſamment ſouffert, & l'autre pour ſon innocence a eſté trop miſerablement traitté. Mais à dire la verité, autant que toutes ces conſiderations enflammoient le Roy Treſ-chreſtien de les ſecourir, autant l'en refrediſſoit le bruit commun d'aucuns, qui n'entendoient les deſſeings de voz affaires (ainſi que maintenant il ſe peult juger) leſquels avoient faict courir juſques à ſes oreilles que par edict perpetuel aviez tranſporté au Roy Ferdinand tous leurs biens & eſtats, tellemēt qu'il luy eſtoit à craindre que prenant en main la tuition & deffence de ceſte cauſe, il offenſaſt ceux avecques leſquels il eſt lié de treſeſtroitte alliance & confederation. D'avantage il ſçavoit fort bien que pour le reſpect & honneur du Roy Ferdinand, & meſmes pour le regard de voſtre eſtimation, il ne devoit penſer qu'un Prince non ambitieux vouluſt uſurper les biens de ſes voiſins & alliez, ſans eſtre jugez par les loix & couſtumes: ny que vous tant eſtimez prudens & vertueux deuſſiez ſans occaſion impoſer & eſtendre la peine du forfaict du pere ſur le fils innocent. Car ſi cela n'eſtoit couvert de quelque execrable indignité de crime, ce vous ſeroit à jamais une tache d'inhumanité, & de cruauté: & à luy pareillement d'impieté & d'avarice. Mais ayant depuis entendu & en general & en particulier par les lettres du Duc Chreſtofle, en quelle ſorte a eſté ceſt affaire entrepris & commencé, & en quel eſtat il eſt de preſent, apres y avoir ſongneuſemēt penſé, il n'a voulu refuſer ſecours à ſes alliez, Princes dignes de commiſeration, en l'endroict meſmement où il eſt queſtiō de tous leurs biens & fortunes: ou pour mieux dire, les voyant favoriſez de tant de ſeigneurs qui ſe joignent à leur cauſe, il n'a voulu faillir de les con-

gratuler, de ce que le recouvrement de leurs estats n'est point fondé & assis sur une opinion incertaine & doubteuse, mais despend de vous & de vostre clemence, & de la benignité du Roy Ferdinand. Et pour vous faire bien entendre la charge qui m'a esté commise de ceste congratulation, j'espere vous monstrer clairement, qu'ils ne doivent seulement estre remis en leurs biens, & principalement cestuy pauvre innocent, mais qu'ils le doivent estre par vous: & tellement par vous, que si plus long temps ils en demeurent privez, toute la coulpe d'oresnavant en tombera sur vous, & nullement sur le Roy Ferdinand.

Et si je vous monstre cela evidemment, estant ainsi que le Roy mon maistre vous estime tels que ne pouvez avoir oublié l'equité, la misericorde, la prudence, & autres vertus qu'il a cogneues en vous: il s'ensuit a tresbon droict qu'il a peu & deu congratuler à ceux cy & à vous: à ceux cy de ce qu'ils ont trouvé un port gracieux, pour s'asseurer apres une tant impetueuse tourmente & tempeste: & à vous, d'autant qu'avez pris ce bon avis & tressainct conseil de vouloir user de clemence & misericorde,, par laquelle il me semble que les hommes s'approchent de Dieu. Ie vien donc au faict auquel je ne voy point avoir besoing de beaucoup de paroles, car il vous peult souvenir à tous qu'apres la mort du pere de cestuy-cy, alors que ce Duché par vous fut transporté à l'Empereur, & par luy peu apres au Roy Ferdinand son frere, vous adjoustastes par mots expres ceste conditiõ, qu'il en appoinctast avecques ulrich, & au regard de cest innocent qui en l'aage de quatre ans où il estoit, n'a peu commettre crime, ne faire acte deshonneste, vous luy reservastes la poursuitte de tous ses droicts, & nommement des chasteaux de Tubinge & de Neyffen, non long temps apres qu'il vint à demander d'estre remis en la possession d'iceux, lesquels estoient entre les mains du Roy Ferdinand, & voulant poursuivre ce qui luy appartenoit, iceluy Roy declara ouvertement qu'il luy permettoit tout ce qui seroit de droict & d'honnesteté. Et n'a pas consenty seulement que ceste journée soit assignée pour vuider ce different, mais il en a voulu estre le principal autheur.

Cest acte certes du Roy Ferdinand tant plus je le considere, tant plus je cognoy qu'il n'a peu faire plus prudem-

ment, car s'il eust deliberé de leur rendre & restituer leurs biens & estats, lesquels il tient par vostre moyen, sans vous en communiquer, je dy à vous qui estes aucunement cause de la fortune, à laquelle ces Ducs sont maintenans reduits, il eust peu sembler qu'il n'eust tenu compte de vostre bienfaict, ou qu'il se fust voulu separément acquerir leur bonne grace, & les rendre obligez à luy seul, les laissant ce-pendant irritez contre vous, comme s'il eust desiré & pourchassé, que ce qu'ils avoient perdu par vous ils pensassent sans vous, & peult estre malgré vous, l'avoir recouvert de la main de celuy auquel estoit commode & proffitable le retenir. Mais puis que les choses sont encores en leur entier, & qu'il remet en vostre vouloir de restituer en leurs estats, les Ducs de wittemberg, les deux ensemble ou l'un seul, & vous laisse à juger en quelles de leurs seigneuries vous semble qu'ils doivent estre restablis, aymant mieux que lon estime qu'ils y soient rentrez par vostre jugement que par son bienfaict: puis aussi qu'il a voulu avoir tel esgard qu'il doit, tant au bien qu'il a receu de vous qu'à vostre repos & à vostre reconciliation avecques eux, & estans content de ceste seule louange que n'ayant esté trop arrogant, ny presumptueux, en recevant un bienfaict de vous, il a voulu apparoistre, n'estre point tant inique detenteur de l'autruy que liberal du sien: il se peult facilement juger, qu'il ne vous a point ce-pendant osté par envie, ne la bonne grace ny l'honneur: la bonne grace, que l'un tienne de vous les ornemens de sa jeunesse, & l'esperance de son plus fort aage, & que l'autre vous doive l'aise & la tranquilité de sa vieillesse. Mais l'honneur sans doubte sera entierement vostre, & non comme aux faicts de la guerre, où les gensd'armes s'attribuent une grande partie de la gloire, car en cecy n'aurez point de compagnon, d'autant que chacun peult voir & cognoistre que vous avez aydé & secouru le fils innocent de vostre ennemy, & tendu la main pour relever vostre ennemy abatu & vaincu. Et certes le Roy Ferdinand ce faisant, combien qu'il ne le vous ait expressément declaré, si est-ce qu'il monstre assez par effect qu'il vous a voulu tellement laisser toute la gloire & la bienvueillance qui se peult attendre d'un tel acte, qu'il n'en puisse cy apres en aucune maniere encourir blasme, ou reproche, en quelque part que puisse tourner vostre jugement. Car il est necessaire

que celuy là ſe condamne de ſoy-meſmes, qui n'oſe remettre ſa cauſe à l'opinion de perſonne, & celuy qui ſe veult ſubmettre aux loix & couſtumes, monſtre qu'il eſpere de deux choſes l'une, ou qu'il n'a volonté de retenir le bien d'autruy contre raiſon, ou que ceux, auſquels il ſ'eſt ſubmis luy feront injuſtement gaigner ſa cauſe, dont l'un je croy facilement, & l'autre eſt trop eſlongné & indigne de ſa reputation & de la voſtre. Et de faict quant à luy, je n'auray jamais opinion qu'il voulſiſt (encores qu'il en euſt la puiſſance) entreprendre choſe illicite & deſraiſonnable, ains aymeroit beaucoup mieux monſtrer ſon authorité & employer ſes forces au ſecours de ſes alliez qu'à leur ruine. Il m'eſt certeinement advis qu'il ne pretend aucune choſe en leurs biens, mais pluſtoſt veult entendre ſ'il les peult juſtement retenir, ou ſi de voſtre conſentement il les leur doit laiſſer. Et quoy qu'il en ſoit je ne penſeroy jamais que vous puiſsiez trouver bon ny raiſonnable de deſpouiller ceux deſquels ne ſe dit point que l'un ait commis faute exceſſive, & que l'autre ne ſoit du tout innocent. Pluſtoſt je penſeroy, veu qu'il fault diſtinguer les crimes & que les peines ſont diverſes, que l'on ne ſçauroit mieux faire que vous eſlire pour juger ſi ulrich le pere (car du fils qui en peult douter) n'a pas aſſez ſouffert en dixſept ans, & ſ'il n'a pas faict ſuffiſante penitence pour la qualité du crime qu'il a commis: car nonobſtant qu'il ait fait faulte envers vous, il eſt certain neantmoins que ce n'a eſté en haine de voſtre ligue, ains contre ſon gré, & ſans y penſer, par un deſir ardant de ſe vẽger, & par une juſte je ne ſçay quelle douleur. Et peult eſtre (je diray ce mot avecques voſtre congé & permiſſion) qu'il a tellement failly qu'il n'y a perſonne d'entre vous eſtãt en ſa place qui n'en euſt autãt faict: car vous ſçavez, meſſieurs, que les habitãs de Reuthling chaſteau en Suave, lequel eſt maintenant de ceſte ligue, ont porté longues & groſſes inimitiez aux predeceſſeurs d'ulrich, & les ont continuées en ſon endroict: tellement qu'aucuns d'eux ont malheureuſement tué & maſſacré les habitãs couſtumiers de ſes foreſts, dont il a treſinſtamment requis luy eſtre faict raiſon par les gouverneurs du chaſteau. Mais tant ſ'en fault qu'ils ayent faict demonſtratiõ exemplaire des meurtriers, que pluſtoſt les ont retirez dedans leur ville, & les ont nourris & ſouſtenus: au moyen dequoy ſe voyant indignement offenſé,

il ne se fault esmerveiller s'il s'est enflámmé de cholere,& si promptement enflammé que vous avez plustost entendu le chasteau avoir esté pris que assailly. En cecy (messieurs) je ne dy rien de la vengeance qu'avez faicte de luy, car j'ay deliberé de deduyre seulement les raisons pour lesquelles j'estime qu'il est raisonnable qu'elle soit moderée, vous priant devant toutes choses vouloir representer à voz yeux les corps morts de ceux qui estoient en sa protection, estans cruellement hachez en pieces, & jettez devant ses pieds.

Considerez aussi s'il vo⁹ plaist les pleurs & plainctes de leurs parens, femmes, & enfans se jettans à genoux devãt luy,& reduisez en vostre memoire quel dueil il pouvoit avoir d'estre ainsi contemné, & quels propos tenoient ses subjets qui le persuadoient de se venger,ou qu'autremẽt on luy feroit ẽcores pis. Ie me rapporte à vous,& vous laisse à penser quel courage là dessus il pouvoit avoir. Quant à moy je suis d'avis que s'il y a quelque temps d'obeir à une juste douleur,& de se venger (comme je croy que vous me confesserez en estre quelque-fois temps entre les hommes) cestuy-là certes est aucunement necessaire, quand apres avoir demandé justice d'un forfaict, en lieu d'en faire la raison,on voit les malfaicteurs non seulement mis en sauvegarde dedans les murailles de la ville, mais estre appellez aux honneurs publics. Certainement il faict grand mal à toutes personnes, & singulierement aux grands seigneurs; de veoir leur authorité cõtemnée & mesprisée: & cognoissons que nature nous a apprins de nous esmouvoir à la deffendre par armes,si autrement il n'est commode d'en avoir satisfaction. Lisez les histoires des anciens & il se trouvera que peu de guerres ont esté entreprises par noz predecesseurs sinon pour ceste occasion. Et à fin que par vostre congé il me soit permis vous dire de rechef ce que j'en ay sur le cueur, j'estime que si vous eussiez esté au lieu de Vlrich, les mesmes causes qui l'ont meu eussent eu pareille puissance sur vous que sur luy. Il a estè esmeu de juste douleur estant outrageusement offencé & injurié, de sorte qu'il ne s'est peu commander qu'il n'ait vengé la mort des siens: ce que je vous supply ne penser estre dit par moy pour vous rendre reprochable, ce qui vous doit estre honorable, d'avoir faict la vengeance de celuy qui a destruict voz confe-

derez. Ie ne voudroy auſſi l'avoir dit pour faire comparaiſon de la faulte de Vlrich avec voſtre acte tant vertueux, & encores moins pour nier qu'il n'ayt failly, veu que luy meſmes le confeſſe: car il devoit faire plaincte du tort qu'il avoit receu en ceſte aſſemblée, ſoubs l'authorité de laquelle il ſ'en fuſt beaucoup plus commodement reſſenty. Parquoy il a failly & temerairement faict, il le confeſſe & ſ'en repent, il en porte la peine dure & longue, ſon recours eſt à voſtre bõté, il demande pardon, & promet que d'oreſnavãt il ſera paiſible: & ſi autresfois il a eſté bouillant & trop outrageux, l'aage maintenant, le long exil, & ſes adverſitez l'ont refroidy & moderé.

PARDONNEZ donc s'il vous plaiſt (meſſieurs) à celuy qui deteſte ſon delict, pardonnez à celuy qui le confeſſe, pardonnez luy à ceſte heure que l'envie eſt moindre ſur luy, puiſqu'ẽ la chaleur de ſon meffaict luy avez laiſſé quelque eſperance de miſericorde. Vous avez faict voſtre devoir, & n'ayant peu à temps ſecourir & ſauver voz confederez, vous avez pris la vengeance de l'outrage qu'ils ont enduré, & cela eſt le prochain remede de la deffence & tuition qui leur eſtoit deue. Vous avez tiré voz alliez hors de ſervitude, & avez chaſſé hors de ſa maiſon & de ſon païs celuy qui leur avoit oſté leur liberté. Vous avez faict juſques icy tous actes de magnanimité & de vertu, vous avez faict cognoiſtre que vous n'eſtes ceux deſquels on doive outrager les amis & confederez. Ie vous prie (meſſieurs) ne prendre garde aux paroles de ceux que j'ay entendu à mon arrivée en ce lieu, leſquels toutesfois ne veulent qu'on penſe qu'ils en ſoient autheurs, & vous font ſouffler aux oreilles, que pour conſerver la reputation de voſtre conſtance, vous ne devez aucunement recevoir en voſtre bonne grace, ceux deſquels vous ayez quelques fois voulu prendre vengeance: mais aviſez pluſtoſt que ce qu'ils veulẽt maintenir pour conſtance, ne ſoit droictement une opiniaſtre cruauté, & cruelle opiniaſtreté. Les conſtans, ſans doute ont accouſtumé de pardõner (ainſi qu'avez faict) & à meſure que celuy qui a merité vẽgeance ſe retire de ſes mauvaiſes entrepriſes, auſſi ſe fault-il retirer de toute ſeverité & rigueur. Et l'on a cogneu par experiẽce que pluſieurs grands & illuſtres perſonnages de la memoire de noz anteceſſeurs & de la noſtre, ont au commencement eſté fort vicieux, & à la

fin se sont changez & rengez au bon chemin : de maniere qu'apres leur feu de jeunesse passé, ils ont recompensé leurs follies de plusieurs vertueux actes, & de grands merites envers la Republique. Ie les pourroy icy nommer, si je ne pensoy estre odieux, de reduire en souvenance les faultes des gens de bien ja par le temps abolies & oubliées.

Vous avez aussi leu que voz majeurs apres s'estre vengez de leurs ennemis, & apres les avoir vaincus, leur ont assez souvent pardonné : & qui plus est aux estrangers ont quelque fois restitué leurs biens, & en ont rapporté tant en la guerre qu'en la paix, non seulement grande gloire, mais grand prouffit. Combien devez vous plus esperer, & attendre de cestuy cy, & ne doubter qu'il ne doive, & qu'il ne puisse par cy apres estre paisible à ses voisins, & prouffitable à la Republique : veu qu'au moyen d'une juste douleur & pour l'affection qu'il porte aux siés, faisant une faulte commune, il a troublé une fois seulement le repos public: & a plustost pensé faire chose digne de luy, qu'il n'a crainct qu'on luy en sceust mauvais gré, & qu'on le prist en mauvaise part: Et encores que son crime fust si grand, qu'il ne deust estre aboly par le temps, ny adoucy par la peine, ny remis pour les prieres de ceux qui solicitent pour luy, si est-ce qu'il appartient à vostre constáce d'entretenir la cõdition promise à ces Ducs, estant le crime recét & nouvellement perpetré, alors que leur ostant leur Duché vous le donnastes à un autre. Car comme il vous a esté honorable de prendre les armes contre celuy qui a destruit voz alliez & confederez, il est plus honorable au mesme cours de la victoire d'avoir donné lieu de repentance, & espoir de misericorde, suivant l'exception apposée dedans l'appoinctemẽt par vous faict. Ie diray d'avantage comme il vous a esté tres-honorable d'avoir secouru le fils innocent de vostre ennemy, ainsi sera-il maintenant deshoneste, qu'il ne jouisse par vostre moyen du bien de ceste exception, & que l'envie se renouvelle, laquelle par le temps se devoit envieillir, & oublier: & sera plus deshonneste d'adjouster à la premiere peine ceste calamité : c'est à sçavoir que pour son erreur ou crime, il voye son fils unique innocent estre à jamais participant de ses aversitez, en lieu d'estre l'appuy, & le repos de sa vieillesse. Ie puis dire d'avantage, qu'il sera tresdeshonneste que c'est innocence en temps de paix soit

despouillé des reliques des biens de ses ayeux, que vous luy avez laissé durant la guerre: & que la peine de la faulte d'autruy soit transmise sur celuy qui n'en fut jamais soupeçonné, tât s'en fault qu'il l'ait perpetrée. Voz majeurs, en se végeant des offences à eux faictes, souvent ont remis les faultes des peres à la misericorde des enfans, & les faultes des jeunes ont esté par eux plustost attribuées à l'aage qu'à malice: & voudriez vous ordonner, que cestuy tresinnocent, de la bouche duquel il ne sortit onc parole qui peut offencer personne, demourast en misere perpetuelle pour le delict d'un autre? lequel toutesfois n'est si grief, ne si meschât que la peine ne deust estre diminuée par le temps, & la haine assopie : tournerez vous la vengeance du crime du pere, sur l'enfant qui est au berceau?

CONSIDEREZ (messieurs) je vous supply de l'un la vieillesse calamiteuse, & de l'autre la miserable jeunesse, sâs qu'il l'ait merité : afin qu'en l'innocence de l'un vous ayez esgard à vostre bonté & justice, & en l'amandement de l'autre vous usiez de vostre clemence. Considerez qu'ils sont venus & extraicts de hault lieu, & qu'ils n'auront faulte ny de parés ny d'amis pour le secourir : & encores qu'ils permettent qu'ils soient punis, ils ne veulent neantmoins que du tout ils soient destruicts & ruinez. Car pour ne parler de ceux qui sont aux escouttes attendans de sçavoir comment chacun de vous se comportera en ceste affaire, vous voyez quelle assemblée de gens il y a qui soustiennét leur party, non pas d'Allemagne seulement, mais des Royaumes loingtains. Tous ceux cy estimeront avoir receu faveur de vous, si vous favorisez ces pauvres miserables, & au contraire ils penseront estre offensez, si vous leur tenez la rigueur, & leur faictes quelque tort: & pour le faire brief je pése que vous devez cōsiderer, que vostre trop rigoureux jugemét laissera à vous & à voz enfans, une semence de la guerre, avec quelque deshonneur d'avoir usé de cruelle végeance contre l'un, & n'avoir gardé la foy à l'autre: & au cōtraire, vostre douce sentence sera cause du repos public, & vous engendrera grand honneur. Mais quand je dy cecy, je ne le dy pas pour-ceque je pense qu'ils veulent chetcher le moyen de recouvrer leurs biens par voye de faict & par armes, car de gens vaincuz n'est le courage tel, ny l'audace si grande: mais d'autant que j'enten qu'il

y a non des hommes, mais des pestes entre les hommes qui semẽt en derriere un venin pour vous faire croire, que s'ils sont remis en leur entier, à la premiere occasion qui se pourra offrir, il est à craindre qu'ils ne se vengent de tous en general, au moyen des tors & griefs qu'on leur aura faict en particulier, sans adviser au trouble de la paix publiq̃ue. Ie le dy afin que vous entẽdiez que vous devez plus avoir craincte que les bannis entreprennent quelques nouvelleté, que ceux qui par vostre bien-faict aurõt esté remis en leurs estats. Car comme la perte de tous biens est un poignant esguillon pour essayer tous moyens possibles & impossibles de les recouvrer, ainsi tousjours se trouvent quelques personnes qui ont pitié de ceux qui sont foullez & opprimez. Donc (messieurs) pour oster de voz esprits tout souspeçon de guerre, aydez à ce pauvre innocent, retirez à vous ce penitent, à fin que luy advenant ce nouveau bien, tous les viels maux soient oubliez, & que desormais les esprits des deux travaillent plus à vous rendre la pareille, qu'ils ne font maintenant pour estre restablis & reintegrez en leur pristine & ancienne dignité.

Ainsi faisant vous aurez une plus certaine & plus asseurée paix du seigneur Dieu des armées, lequel reçoit à grace les repentãs, & est deffenseur des innocẽs: car c'est le seul qui peult mettre la paix en voz terres, & s'il ne conserve la cité, pourneãt veille celuy qui la veult garder. Faictes dõc que ceux qui semẽt tãt de mauvaises nouvelles puissẽt cognoistre que le bon Dieu est appaisé par sa pitié & misericorde, moyennant laquelle la guerre est destournée & la paix asseurée: non par meschantes assemblées & seditieuses praticques d'aucuns qui vouloient chasser le penitẽt, & ruiner celuy qui n'est coulpable. Mais il me semble que j'ay assez dit pour l'equité de ceste cause, & trop pour vostre misericorde & prudence: car vous pouvez avoir suffisamment entendu, que cõme tous deux doivent jouïr de la clause de l'exception cy devant touchée, ainsi l'innocent doit estre totalement restitué en son premier estat. Et cela se doit faire par vous, au jugement desquels le Roy Ferdinand s'est submis, en intention que toute l'envie de ce jugement, ou la bonne grace l'honneur ou infamie tombe sur vous, & si vous suivez sa volõté, & que vous jugiez selon l'hõnesteté & equité, necessairement tous deux seront par vous restablis

blis: & au pis aller quand vous uſerez de toute rigueur, il ne peult à tout le moins que ceſtuy cy ne ſoit reſtitué en ſes biens & honneurs.

Et ſi n'avez changé d'opinion, je puis hardiment (ſortant par où je ſuis entré) leur congratuler de ce qu'ils ont trouvé en la perte de tous leurs eſtats un dernier refuge en vous: je vous doy ſemblablement congratuler, de ce que par la bonté du Roy Ferdinand, l'occaſion vous eſt offerte d'acquerir leur bonne grace. Car apres que par ce bien faict les aurez liez & obligez à vous, jamais ne pourront eſtre ſinon treſaffectionnez envers vous & voz enfans, & auront d'autant plus grande occaſion de conſerver l'union & paix cõmune, que plus ils ſe ſentiront eſtre tenus à vous. Cela vous promet ce ſuppliant, tant en ſon nom, qu'au nom de ſon pere: cela vous promettent tous ces ambaſſadeurs au nom de leurs Princes: & outre leurs prieres & promeſſes, ſi celles du Treſ-chreſtien Roy mon maiſtre ſont de quelque efficace (comme certes elles doivent eſtre) il vous en promet autant, & vous prie treſaffectueuſement croire ſ'il y a choſe (comme en tels differents ſouvent advient) dont on ne puiſſe demourer d'accord, que vous le vueillez employer. Et ſi l'authorité d'un amy commun y peult ayder, vous pouvez faire eſtat qu'il n'y eſpargnera la peine, le ſoing & la diligence qu'on doit attendre d'un Prince qui grandement deſire la reconciliation d'entre ſes alliez: & ſur toutes choſes, a la paix publique en recommandation treſſinguliere.

Toutes les remonſtrances & perſuaſions dudit Langey au nom du Roy ſon maiſtre, ny celles des aſſiſtans de meſſieurs les Ducs de Witemberg, ne peurent amollir les cueurs des commiſſaires & capitaines de la ligue de Suave, auſquels touchoit de dõner jugemẽt: & encores que le Duc Guillaume de Baviere qui eſtoit capitaine general de ladite ligue meiſt peine de favoriſer leſdits Ducs de Witeberg, pere & fils, pour eſtre ſes proches parens, ſi n'eut il moyen d'y remedier, pour les grandes brigues qui ſe faiſoient tant de la part de l'Empereur, ſoubs main, que du Roy Ferdinand ſon frere. Parquoy à la requeſte des aſsiſtans deſdits Ducs, le ſeigneur de Langey delibera à la premiere aſſemblée leur uſer d'autre perſuaſion, au nom du Roy Treſchreſtien ſon maiſtre, pour tenter ſi les remonſtrances fai-

ctes au nom d'un si grand Roy que ledit Roy Tres-chrestien les pourroient induire à quelque raison. Parquoy à la premiere assemblée usa de l'oraison qui s'ensuit, traduitte de latin en nostre vulgaire François.

*Secõde oraison de mõsieur de Langey pour les Ducs de Witemberg.*

MESSEIGNEURS, vous avez par mon oraison en ce mesme lieu entẽdu les causes pour lesquelles le tresinvincible & Tres-chrestien Roy de Frãce mon maistre a du commencement differé, & depuis s'est condescendu à vous recommander la cause du Duc Chrestofle de wittemberg icy present, & suppliant envers vous, tant pour soy-mesme que pour le Duc ulrich son pere. Vous avez entẽdu pareillement quelle estoit son intention & deliberation en cestedite matiere, & comme à l'heure de ma depesche on luy avoit faict entendre (& telle estoit son esperance) que par vostre moyen & bienfaict, & par la clemence & benignité du serenissime Roy Ferdinand, ceste assemblée leur seroit port seur & prompt refuge de leur miserable & longuement agitée fortune. Et à ceste cause il ne m'en voyoit point tant pour leur donner aucun reconfort ou faveur en leur affliction, comme pour congratuler & à eux & à vous, & audit serenissime Roy Ferdinand: à eux, pour ceste porte qu'ils pensoient leur estre ouverte à rentrer en leurs premiers tiltres & dignitez: à vous (messieurs) & audit serenissime Roy Ferdinand, de ceste vostre bonne & saincte deliberation, d'user en leur endroict d'equité, ou misericorde. Leur estant ce-pendant si mal advenu, qu'ils sont non seulement deceus de leur attente (qui desja ne pend plus qu'à un extreme & debile espoir) mais que pour le comble de leur malheur, leurs adversaires (qui pour vous faire approuver & trouver bonne leur entreprise, ne se fondent tant en la iustice de leur cause, qu'en faulx & calomnieux raports) tendent à vous amener en haine, & mauvaise reputation cestuy vostre suppliant innocent: Ie suis certes contrainct par ses importunes (mais justes) prieres, puis qu'en ceste calamité je le voy encores avoir esperance que ma parole & recommandation au nom du Tres-chrestien Roy mon maistre pourra grandement luy servir, tant à se purger envers vous, qu'à vous mouvoir de reprendre ceste voye, soit d'equité ou de misericorde, dont la faulse calomnie vous destournoit: Ie suis, dy-je, contrainct changer mon instituée oraison gratulatoire en re-

commendatoire & paroles excusatoires,en laquelle l'occasion de porter paroles en ce lieu m'est offerte telle & si abōdante que langage à moy n'à autre en la deduisant ne peult faillir,comme à celuy qui n'ay sinon à faire requeste à ceste vostre noble assemblée de gens esleus(c'est à dire tres-bons, & tres-justes) & vous persuader que contre justice & verité vous ne vueillez en vostre protection recevoir mensonge & injustice.

VNE chose principalement m'a troublé & diverty de si promptement & volontairement entreprēdre ceste charge: c'est que les adversaires de ce Duc, en effect ont aigry à l'encontre de luy (ou faulsement ce qui plus me plairoit, & que je croy vous mettent en avant qu'il est ainsi) ledit serenissime Roy Ferdinand que j'entendoy luy devoir estre bien veuillant & benin : avecques lequel l'alliance est telle & si estroicte du Roy mō maistre tant par affinité que par traitté, que maintenant je trouve ceste charge de vous porter parole trop plus dure & difficile, que de prime face je ne la pensoy. Et ne m'a esté peu malaisé d'arrester en ceste cōtroverse,ce que en faveur de l'un je pourroy dire sans offencer l'autre,contre lequel je ne voudroy ne doy vouloir proferer ou dire une seule mauvaise parole,ne qui touchast à son honneur: & sçay bien quand je le feroy, que ce ne seroit sans encourir l'indignation du Roy Tres-chrestiē mon maistre. Toutesfois quand je considere qu'à l'un en se departant de ceste querelle,tous ses estats qui sont tres-grands demeurent saufs & entiers,& que sa reputation en accroist: & que l'autre est reduit en ceste extremité , que de vostre jugement aujourd'huy depend entierement tout son bien, estat,& moyen de vivre,le peu qui luy reste des miserables & affligées reliques des anciens tiltres & dignitez de ses ancestres , ensemble que sa reputation & bonne opinion demeureroit blessée, si vous l'estimez tel que ceux cy le vous peignent.

QUAND ie considere aussi que je suis appellé de par luy, & qu'en sa faveur je suis depesché vers vous,je trouve (messieurs)que je ne suis plus en mō entier, & que je n'ay aucune apparēte excuse de luy refuser ma parole en cest endroit, sans trop grandemēt blesser l'honneur, tāt dudit Roy Treschrestien mō maistre,que dudit serenissime Roy Ferdinād, Du Roy mon maistre, en le faisant apparoistre seul inhu-

main,impitoyable,& inexorable,si en la si grande afflictiõ de son allié innocent(pour lequel je voy de toutes pars accourir estrangers,& qui en rien ne luy attouchent, pour assister à sa cause, & la prendre comme la leur) il ne vouloit aumoins prester la parole d'un sien serviteur pour vous recommander son affaire en justice : du Roy Ferdinand d'autre-part,en l'estimant de telle sorte, qu'à son escient il voulust soustenir une mauvaise querelle,& que mesmes il voulust contre justice usurper le total bien de son proche parent,pauvre & innocent , qu'il deust prendre en mauvaise part qu'avec reverence & honneur on luy face entendre la verité , qui lui est faucement deguisée par ceux qui soubs son nom (comme je monstreray) & au grand prejudice de sa reputatiõ veulẽt executer leur particuliere & privée malveuillance contre cest innocent,& toute sa maison. Toutesfois je mettray peine (& cognoy bien que la raison le veult) d'user en ceste partie de telle raison & moderation de dire , que tous amis & ennemis entendront bien que ma parole ne s'addressera point contre l'intention ou propre volonté dudit serenissime Roy (lequel je pense estre Prince juste,equitable,& modeste) mais seulement contre l'effect & jugement que gens malings & pervers ont captieusement extorqué à l'encontre de cestuy pauvre innocent son parent.

Et pour-ce qu'en ceste assemblée je ne voy point ses deputez(ou pour mieux dire) les adversaires & parties de cestuy vostre suppliãt,je vous suplie tous messieurs me vouloir estre tesmoings & arbitres de ce que je diray: & à mon esperance vous direz au departir que je n'auray oublié mon debvoir qui est de sobrement & modestement parler en parlant de la tresmiserable misere d'un amy & allié dudit seigneur Roy mon maistre , en chose toutesfois qui aucunement se pourroit estendre jusques à la personne aussi de son amy & confederé,& que je ne me seray ny abandonné à la recommandation de l'un,ny à mon escient foullé l'hõneur de l'autre,ny mis en arriere la consideration de la commune alliance avecques les deux. Et si vous messieurs (en excusant prealablement la longueur de mon exorde qui a esté necessaire pour esclarcir & faire entendre l'intention dudit seigneur Roy mon maistre) voulez en ceste action m'escouter aussi attentivemẽt,& avecques telle benevolen-

ce qu'en la precedente vous m'escoutastes, j'espere vous faire cognoistre & toucher au doigt l'innocence de ce Duc, & la justice de sa cause, les faulses & impudẽtes calomnies de ses adversaires, ensemble que sa protection & deffence est unie & conjoincte inseparablemẽt au prouffit de vostre Empire, à la reputation de ceste compagnie, à vostre devoir envers la patrie & ses habitans, envers vous mesmes & voz enfans à iamais, en sorte que sans dommage, forfaict, & reproche vous ne pouvez l'abandonner. I'espere esclarcir cela, non seulement sans offence, mais avecques bonne grace dudit serenissime Roy Ferdinand, du nom duquel ces imposteurs veulent couvrir leurs calomnies & meschancetez.

ET afin que pour entrer en ma narration je parte de mesme lieu dont part & procede la source de ceste matiere, il vous souvient bien messieurs alors que vous despouillastes le Duc ulrich de son Duché & ornemens, & en revestites vostre tresauguste Empereur alors Roy des Romains sous quelques restrictions & conditions, dont en ma precedente oraison a esté faict mention, vous ne voulustes que du forfaict du pere la perpetuelle vengeance s'estendist sur ce jeune Duc Chrestofle son fils, alors enfant de quatre ans: & à ceste cause vous luy reservastes l'action de ses droicts generalement sur son Duché, & particulierement le meistes en possession des places de Tubinge, & de Neyffen que par le traitté de reddition d'icelles vous luy aviez expressemẽt reservées: lesquels estans par luy possedées, & quelques temps apres aucuns soy disans estre commis & procureurs de vostre-dit Auguste Empereur, & de treshault & puissant Prince le Duc Guillaume de Baviere (lesquels ils disoient estre les tuteurs dudit jeune Prince) par fraudes & machinations le debouterent de sa possession, & fut ledit Prince enfant & non entendant ses droicts, avecques ses places hereditaires baillé en garde, pour estre nourry & institué, audit serenissime Roy Ferdinand, auquel l'Empereur avoit baillé le surplus dudit Duché, nõ tant à tiltre n'a droict de proprieté, que de garde & possession precaire.

ESTANT depuis ce jeune Prince venu en aage de cognoistre ses affaires, & reputant à bien faict receu de vous ce que ne luy avez faict du pis que vous luy eussiez peu faire, s'est resolu d'user de vostre bien faict, & a requis e-

ſtre reſtitué & remis en ſes droicts. Mais alors qu'il a penſé la choſe eſtre en ces termes, qu'il fuſt à tout le moins reſtitué en ſes places, il ſ'eſt ſoudainement trouvé dejetté de ſon attente. Et luy ayant ledit sereniſſime Roy Ferdinand accordé ceſte diete, & qu'en icelle raiſon luy ſeroit faicte ſelon la loy : ſeſdits ennemis & adverſaires ayans une haine extreme & enracinée à l'encontre de luy & de toute ſa maiſon, à cauſe d'aucuns leurs amis & que le pere de l'un avoit autrefois eſté attainct convaincu & condamné, & par loy & couſtume du païs & executé par officiers du Duc ulrich, pour crime de leze majeſté, jamais nont laiſſé à toutes opportunitez de importuner, tant qu'à la requeſte & continuelle interpellarion de pluſieurs ledit sereniſsime Roy ſ'eſt laiſſé vaincre & gaigner, & vous a envoyé icy pour agents, & ambaſſadeurs à debattre ſa raiſon les deſſudits aperts & capitaux ennemis de ceſte maiſon de wittemberg : leſquels ſe voyans en ſi belle occaſion & opportunité de la ruiner & totallement deſtruire, vous pouvez croire qu'ils n'auront failly à eſtandre leur charge & creance envers vous, ſelon qu'il leur a ſemblé eſtre le plus avantageux & à propos, pour achever & mettre à execution leur entrepriſe. Et de prime face quand le Duc a parlé de ſes droicts en general, luy en ont couppé la broche, diſants que de ce ils n'avoient charge : parlant de ſa reſtitution & reintegration particulierement en ſeſdites places ils luy reſpondent de recompenſe, & luy propoſent des conditions Dieu ſçait qu'elles & combien approchantes de raiſon. Et pour-ce qu'il ne luy ſemble les devoir accepter, à cauſe que par icelles ſe voit à jamais debouté, non ſeulement de ſon Duché, mais du nom & tiltre de ſa maiſon, qui eſt ancienne : ils vous le peignent homme contumax, rebarbatif, reculant à toute raiſon, & font de belles proteſtations en ceſte aſſemblée devant vous & devant le pleuple icy aſſemblé publiquement, que pour autre intention, il ne refuſe les plus que raiſonnables offres qu'on luy faict, ſinon pour avoir occaſion de commencer la guerre pour diſsiper & abolir la paix & union publique, & alumer un feu qui pourroit embraſer toute la Germanie, pretendans vous induire ſoubs ceſte couleur à faire ou renouveller une ligue, de laquelle en la faiſant telle, & en forme qu'ils la demandent, je vous feray cognoiſtre qu'entierement la conſequence

est pernicieuse,& mettra vous & voz enfans à jamais en infinité de perils & dangers. Et à ceste cause vous avez mestier au jourd'huy(si oncques vous l'eustes)d'user en voz deliberations de gravité de jugement, de constance, d'humanité, & de vertu,& de foy, & de providence: de gravité de jugement, en n'adjoustant legierement foy à gens qui vous mettent en avant choses par eux controuvées & non apparentes: de constance, en ne privant celuy qui se tient obligé à vous de vostre bien-faict sans sa coulpe: d'humanité,en ayant compassion de l'innocent affligé:de vertu, en declarant librement & ouvertement que vous n'estes tels personnages,soubs la facile connivence, & dissimulation desquels aucun doive prendre occasion d'opprimer & destruire un innocent: de foy, entant que vous par ancienne observance estans tenuz à garder les estats & honneurs reciproquement les uns des autres, par plus forte & meilleure raison estes tenus d'y conserver cestuy-cy duquel le bien(sa maison deffaillant)revient à l'Empire, auquel vous avez la foy & serment: de providence, en ouvrant les yeux de voz esprits & prevoyant combien de cest exẽple il pend à chascun de vous de mal & de danger.

Mais afin que par la cognoissance des principes,vous puissiez mieux entendre l'issue & consequence d'iceux, & plus certainement ordonner ce que finablement vous avez à faire: entendez un peu la justice de ceste cause, le plus que devoir où cestuy s'est submis, ensemble les impostures & faulx-donnez à entendre de ses ennemis. Et premierement je vous ameneray & mettray en avant ce droit commun: que jamais par les loix de ce sainct Empire n'a esté veu que l'homme fust contrainct d'accepter (avant que d'estre restitué) aucun traitté ou condition de recompense, encores moins de la prendre au choix & appetit de ses adversaires, & renonçant par luy à tous les anciens droicts tiltres,dignitez,& remembrances de la maison dont il est issu. Ils me diront qu'à prendre ceste recompense ce Duc Chrestofle est tenu & obligé par un contract, sur lequel ils se fondent qu'ils disent estre faict par ses tuteurs:de ce traitté il vous fault veoir s'il est supposé ou veritable, si subsistant ou invalide. Quant à moy, il ne peult choir en mon entendement qu'il puisse estre appellé contract s'il ne convient à la deffinition & description de contract: & puis

que ſur iceluy ils veulent faire fondement, qu'ils monſtrent premierement que cedit Duc Chreſtofle euſt oncques meſtier de tuteurs, qu'ils monſtrent que ceux luy ayent eſté ou peu eſtre baillez, leſquels ils mettent en jeu: monſtrent que leſdits ſuppoſez tuteurs ayent entre-eux faict ce traitté, ou que ceux qui en leur nom le feirent en euſſent oncques d'eux mandement ne pouvoir : monſtrent que leſdits ſuppoſez tuteurs ayent ce traitté approuvé apres le faict, ou qu'il leur ayt eſté loiſible, ou de le faire ou de l'approuver. Cela monſtré, il fault qu'ils le convainquent que Ferdinãd en ſon endroict l'ayt gardé; alors on leur advouera qu'ils le puiſſent appeller contract : alors on leur advouera qu'ils y puiſſent faire fondement, & qu'ils puiſſent ceſtuy-cy contraindre à le garder. Mais puis qu'il eſt certain qu'il ne luy a point fallu de tuteurs, & qu'il eſtoit en puiſſance de pere: puis qu'il eſt certain que ces pretendus tuteurs ne luy furét oncques baillez, & ne pouvoient à tels eſtre baillez, admis, & receus, dont l'un eſtoit ſaiſy du bien du mineur, l'autre avoit eſté chef d'armée pour le ſpolier : & puis qu'il eſt certain qu'ils n'ont faict ce contract, & que par iceluy il appert qu'à ceux qui le feirent ils n'en donnerent oncques mandement ne pouvoir, qu'il n'appert point qu'ils ayent ratifié, qu'il eſt certain aſſez qu'ils n'euſſent peu s'ils euſſent voulu, & qu'il ne leur euſt eſté loiſible d'aliener à leur apetit les biens ſtables & immeubles du mineur : & poſé ores, & non admis le cas, que toutes ſolemnitez y euſſent eſté gardées, puis toutesfois qu'il appert que ledit contract a eſté limité de temps & de conditions, puis qu'il appert le temps eſtre expiré, & les conditions n'avoir eſté gardées par Ferdinand, puis qu'il appert de ſa volonte contraire, & que l'eſchange que par ledit pretendu contract il devoit bailler n'eſt plus en ſa puiſſance, & que ceux de vous icy aſſiſtans qui l'avez de luy acceptée, d'autant que vous ſçavez bien que vous n'avez aucune volonté de la luy rendre, ſçavez conſequemment, qu'il n'eſt en luy de purger ſa demeure : qu'y a il plus qui puiſſe le jugement d'aucun tenir en ſuſpens & doubte que leur contract qu'ils appellent, ne ſoit invalide & nul ? Maintenant doncques ils diſent que lors de la reddition de ſes places, & par la meſme compoſition qu'elles luy furent reſervées & demy baillées, en faiſant icelle il fut accordé qu'en luy baillant recompenſe il

ſeroit tenu de les reſtituer, & que ceſte-dite condition & article fut redigé par eſcrit : pourquoy ne les produiſent ils doncques ? ils diſent qu'ils ont perdu les lettres. O belle invention ! pour-ce qu'ils n'oſent produire de faulces lettres, de peur d'eſtre convaincus faulſaires, ils ayment mieux dire les avoir perdues, qu'ils ſ'en taiſent doncques, & ſeuffrent que la perte de leurſdites lettres ſoit le gaing de ceſtuy-cy, & qu'il la puiſſe compter à ſon advantage. Il eſt bon à ſçavoir (meſsieurs) que ceux que vous voyez eſtre ſi ſoigneux, & ſe mettre par force és biens d'autruy, ſi curieux à donner couleur de droict à leurs uſurpations euſſent eſté ſi peu diligens à garder la piece ſur quoy ils fondent leur principale couleur.

Or ſoit ainſi (ce que non) qu'en la compoſition deſdites places, ceſt article fuſt couché de quelques fois les pouvoir recompenſer. Certes Ferdinand n'y eſtoit lors entrevenant, ne veu, n'ouy. Et ſi ce droict de permutation fut à quelqu'un reſervé, ce fut au prouffit de ceſte voſtre ligue, auquel ſ'il vous euſt ores eſté reſervé, vous avez depuis renoncé en n'en uſant: quand librement & franchement, & ſans condition aucune, ne modification, vous avez remis le Duc Creſtofle en poſſeſsion d'icelles, comme de ſes choſes hereditaires, & comme telles l'avez faict advouer, & obeïr, & ſervir par les ſubjects, & vaſſaulx dicelles. Et n'eſt beſoing de m'arreſter à la preuve de ceſte pure & libre poſſeſsion, & qu'elle fuſt ſans aucune charge ou recuſation, puis que je parle devant ceux qui eſtoient au faict, auſquels il en ſouvient, & qui peuvent ceſtuy-cy dedire ſ'il ment. Leſquelles choſes, comme elles ſoient entierement ainſi que je dy, & que ce mineur a eſté dejetté de ſa poſſeſsion, non violente, non clandeſtine, non precaire, en laquelle il a par temps legitime & prefix de droict perſeveré : ſi tous les droicts de toutes gens & nations chantent le ſpolié devoir eſtre avant tout euvre reſtitué : ſi ce Duc en requerant qu'envers luy on uſe de ce droict, demande choſe que par les loix civiles on ne luy peult nyer ; voyez à quelle raiſon il ſ'eſt voulu ſoubmettre.

Mais quelle deſraiſon n'a il eſté content de ſouffrir ? pour à ceſte voſtre compagnie dõner à entendre qu'il n'eſt ſi mal aiſé à contenter qu'on le vous faict: Car pour donner temps à ſes adverſaires de meurir leur aigreur, & de luy

faire raison d'eux mesmes, il a consenty de laisser endormir & reposer sa demande, moyennant que les fruicts seulement du passé de sesdites places luy fussent restablis jusques à present, & pour l'avenir asseurance baillée jusques à dix mille florins pour son moyen de vivre en attendant. Est-ce point cecy (messieurs) que sesdits adversaires appellent refuser la raison? est-ce pour cecy que par leurs calomnieuses protestations publiques, ils veulent contre cestuy assembler ciel, terre, & mer? & que pour le vous amener en haine ils le vous preschent homme contumax intraictable, estrangé de toute raison, de toute equité, de toute voye d'amitié, ennemy, infracteur de paix & repos public? Ordonnez leur (messieurs) qu'ils ne posent en faict ce qui n'y est. Ordonnez leur qu'ils ne baillent nom de contract, à ce que leurs ancestres n'appellerent oncques ainsi, & n'estimerent devoir oncques estre observé: autrement vous estes indoctes non Docteurs en droict. Ordonnez leur qu'ils ne vous alleguent plus ce tel quel supposé contract avoir esté par leur maistre observé autrement ils se convainqueront d'evidente mensonge envers vous qui sçavez le contraire. Ordonnez leur quād on leur met en avant les droicts evidentement expres, qu'il se taisent s'ils ne sçavent y respondre, & qu'ils ne mettent en jeu des contracts imaginaires qui ne sont ne furent oncques, & desquels s'ils faisoient ores apparoistre, ils ne seroient de rien mieux appuyez; autrement qu'ils appresteront à rire à ceste compagnie. Ordonnez leur qu'ils ne vous protestent plus de belles & plus que raisonnables conditions par eux offertes, & par cedit Duc refusées: autrement que vous (qui cognoissez assez la condition d'icelles, & quelle trenchante coignée ce Duc en leur obtemperant eust esbranlée contre la racine & fondement de sa petition) les ferez mettre hors de ceste compagnie comme resveurs, & qui tels vous estiment. I'oublioy quasi (messieurs) à vous alleguer un autre bien ferial & solennel argument, dont impudemment ils usent parmy les banquets & assemblées de peuple, c'est qu'il touche à vostre reputation, & à vostre devoir envers ces deux Princes, que vous avez eleuz, l'un Empereur, & l'autre Roy des Romains leur asseurer ce Duché, lequel est tant en leur bien seance que plus ne peult: pour s'en venir des autres païs qu'ils tiennent en Germanie jusques en leur païs bas pas-

ſant ſur le leur. N'eſt-ce pas (meſſieurs) un ſingulier fondement, & digne que par eux & devant vous, & pour fonder une telle cauſe ſoit allegué ? comme s'ils vous penſoient ſi eſtourdis, ſi aveuglez, ſi hors de ſens, que vous ne ſentiſſiez, vous ne veiſſiez, vous n'entendiſſiez, quelle puiſſance & liberté, en accordant ceſte raiſon, vous bailleriez d'icy en avant à tous voz futurs Empereurs, d'eſtimer leur eſtre loiſible uſer de meſme loy que faict à preſent l'Empereur & ſon frere, & d'entreprendre ſur les biens de vous & voz ſucceſſeurs, non ce que la loy veult, non ce que la raiſon, nō ce que la foy naturelle entre le ſeigneur & le vaſſal, mais ce qui leur viendroit à plaiſir, à bien ſeance, & à volonté.

MAIS je voudroy bien (meſſieurs) laiſſant ce-pendant ceſtuy & tous autres argumens: car je ſçay bien que ces menées ils ne font, & que ces propos ils ne tiēnent au ſceu deſdits ſeigneurs Empereur & Roy: Ie voudroy biē diſ-je, qu'on leur demandaſt de quel viſage, de quelle contenance, de quelle aſſeurance ils oſeroient entreprendre de mettre ce conſeil en avant à leur maiſtre, à vous, à leur Auguſte & invicte Empereur: à leur maiſtre, que, contre la religion du ſermēt qui l'oblige à garder les droicts de ce ſaint Empire, il uſurpaſt & appropriaſt à ſoy ce Duché, qui de ſon inſtitution premiere (la ligne de ces Ducs deffaillant) eſt affecté & incorporé dés maintenant comme pour lors à la chambre & recepte Imperiale; à vous, qui eſtes membres de l'Empire, de faire ligue & alliance pour maintenir ladite uſurpation: à leur Empereur, de l'approuver, ratifier, & l'en inveſtir. Ce ſeroit certes choſe trop indigne en ceſt Empire qui ſe regit par loy & religion, & du ſermēt qu'on luy doit, que pour gaigner un tel Duché, celuy ſe departiſt de la loy, celuy failliſt de ſon ſerment à l'Empire, qui, eſtāt par vous eleu à Roy des Romains, eſt obligé à faire obeïr les autres à la loy, & à garder le ſerment qu'ils ont à l'Empire. Autant ſeroit-ce choſe indigne à celuy, qui de tous les autres prent le ſerment, contre ſon ſerment apliquer & approprier à ſa maiſon les indubitables droicts dudit Empire. Mais je veux (meſsieurs) en ceſt endroict que vous me croyez. Il n'eſt rien plus eſloigné de tels conſeils, que ſont ces deux ſereniſsimes freres: & jamais aux machinateurs d'iceux ils n'adjouſterōt foy, ſinō qu'on les leur deſguiſe de toutes autres couleurs, cōme maintenāt les ſuſdits cōſeillers de Ferdinād, (qui eſt un vice cōmun & regnāt ſur

beaucoup de perſonnes ſoubs ombre de ſe monſtrer diligens, aſſidus, & induſtrieux) font à grand tort en l'endroict des ſeigneuries de leur maiſtres, & veulent (comme je diſoy n'agueres, & vous trouverez eſtre veritable) executer leurs propres & particulieres affections, & ont pour ce faire embraſſé ceſte cauſe plus aigrement & opiniaſtrement, que par le Roy leur maiſtre il ne leur eſt ordonné, aumoins qu'il n'eſt convenable à l'integrité de ſon nom. Et tellemēt ſont audacieux en leur calomnie, que pour eſtranger d'une part & divertir le Roy leur maiſtre de ſa premiere & bōne deliberation qu'il avoit conceuë envers ceſtuy voſtre ſuppliant, luy donnent à entendre que de vous meſmes, & volontairement, vous ne deſirez autre choſe ſinon de renouveller ceſte ligue, & par icelle à tout jamais luy aſſeurer ce Duché, mais que pour la reputation ſeulement vous en voulez bien eſtre requis. A vous d'autre part ils donnent à entendre en lieu de l'affection & volonté de leur maiſtre, ce qui leur plaiſt, & qui mieux leur ſemble à propos, pour vous eſmouvoir à ce faire: & penſent bien voſtre affection envers luy eſtre telle qu'à ſa requeſte vous le faciez ſans cōtredit. Auſſi penſent ils qu'en ce faiſant ſi bien vous ne condamnez ouvertement & par mots expres ce pauvre innocent, en effect toutesfois, & par conſequence, vous le condamnerez, & entierement deſtournerez ledict ſeigneur Roy Ferdinand de luy faire la raiſon: laquelle à ce que j'enten il luy euſt long temps a faicte, ſi par le faux rapport qui luy a eſté faict de voz opiniōs, il n'euſt eſté deconſeillé. Or conſiderez (meſſieurs) comme vous ayant eſté honorable eſtans armez & victorieux attremper & moderer au cours de victoire la vengeance contre le pere, & à ceſt innocent reſerver le moyen de vivre & eſperance de retourner à ſes eſtats, ſi maintenant il ne vous ſeroit pas autant deshonorable de non ſeulement clorre les yeux au devant de la ruine & oppreſſion du meſme innocent, mais l'opprimer & ruiner vous meſmes. Vous meſmes certes le ruineres entierement par ceſte ligue, donnans au monde occaſion de penſer que vous ayez approuvé ce que par-cy devāt a eſté faict contre luy, & que vous approuverez ce que par-cy apres ſe fera. Car on ne penſera point qu'une telle aſſemblée de gens choiſis de tous eſtats, ſans le trouver expreſſement & grandement coulpable, euſt faict une ligue au prejudice

de tout ſon bien, de laquelle au temps advenir la conſequence & le danger de l'exemple redonde ſur eux, Ou ſi on penſoit que ſans grande & meure deliberation, & ſans prẽdre garde à tort ou droict, vous l'euſſiez faicte, ou qu'à voſtre eſcient (ce que Dieu ne vueille) vous euſſiez voulu opprimer un innocent, vous aſſocirez une tache ſur voſtre reputation, que toute l'eaue de la mer ne ſeroit ſuffiſante à effacer, ne toutes les tenebres du monde pour la cacher: car vous pouvez aſſez entendre que luy eſtant ainſi denué de tous biens jamais ne pourra porter, ſ'il eſt de cœur auſſi haultain comme de lieu illuſtre, qu'on le voye vivre miſerable en ce païs, auquel il a de ſa naiſſance nom & tiltre de Prince. Eſtant doncques neceſſairement contrainct de ſe bannir hors du païs, que pourroit-il emporter avecques luy, ſinon la hõte & reproche de l'Empereur, du Roy ſon frere, de vous tous, en quelques parts du monde qu'il ſe puiſſe trouver? & donner à un chacun matiere de dire, en le monſtrant, C'eſt ceſtuy là, qui autresfois, qui maintenãt, qui ſans ſa coulpe, qui hors d'Allemagne. Vous entendez le ſurplus des ſentences, & je me deporte volontiers de les achever, car je voy voz cœurs desja ſe mouvoir, & que tacitement, & par ſignes & viſages vous advouez, & recognoiſſez, ce que je dy eſtre verité. Mais ne penſez point que cependant ces bons forgeurs de calomnies (pourveu que ce que par eux meſmes ne peuvent, ils le puiſſent faire par vous, ſoubs l'authorité ou de leur maiſtre, ou de l'Empereur) facent grand compte ne de ce que le monde en dit preſentement, ne de ce qu'à mille ans on en dira. Ie pourroy en ceſt endroict (& les propos ſ'y offrent) vous reciter combien & quelles parolles, à cauſe de tels conſeils, ſe diſent publiquement en toute la Germanie à l'encontre des ſeigneurs deſſus nommez: & à grand tort (ſelon mon advis) par gens qui deſcrivent maintenant leur miſerable ambition & avarice immoderée, maintenant leur puiſſance trop peu feable & trop ſuſpecte vous adviſent de prendre garde à eux, & qu'ils n'abbayent à autre choſe qu'à occuper & à ſoy aſſubjettir toute la Germanie, & qu'en opprimãt maintenant l'un & maintenant l'autte, & y occupant leurs biens, il ſemble qu'ils veulent aſſeoir leurs garniſons en pluſieurs & diverſes parties d'icelle, pour apres à leur appoinct, & quand ils la voirront affoiblie de ſes principaux membres,

l'assaillir alors universellement, plus hardiment, & à moins de danger.

Ie vous pourroy aussi reciter infinité d'exemples que l'on amene tant d'estrangers que de vostre nation, tant de modernes comme d'anciens, de ceux qui en voyant opprimer leurs voisins, n'en ont tenu compte ny faict semblant, & n'ont jamais cogneu qu'en l'oppression d'autruy on machinoit la leur, jusques à ce qu'ils se sont veus eux-mesmes trebucher en pareille servitude. Lesdicts exemples ainsi mis en avant, tendans à ce que vous pensiez à vostre faict, & à la conservation de vostre liberté, & qu'en remettant devant voz yeux le danger de voz voisins, vous pensiez à ce que vous mesmes devez ou esperer, ou craindre. Mais je m'en deporte legierement, de peur qu'aucuns qui paraventure pensent (quoy que ce soit voudroient bien) qu'entre le Roy mon maistre & lesdicts seigneurs, les choses ne soient point entierement accordées, ne feissent du cœur d'autruy jugement selon le leur, & meissent en avant, ou que ledict seigneur Roy mon maistre expressément m'eust attiltré, ou que de moy-mesmes (en esperant de luy complaire) j'eusse affecté ceste occasion, de vous reciter & descouvrir chose, à quoy paravanture aucuns de vous ne pensent encores.

Quoy toutesfois que l'on vous en puisse dire, ne croyez point si par inadvertance il m'eschappe quelque mot qui puisse desplaire ausdicts seigneurs, si d'avanture ils estoient tendres des oreilles, que je le face ou par ordonnance, ou au sceu, ou au nom dudict seigneur Roy mon maistre. Voz bons visages en grande partie m'ont invité à dire franchement ce que j'avoy au paravant deliberé de taire, & en grande partie m'y a contrainct l'outrecuidance de ses gens icy : lesquels sont cause qu'à l'encontre desdicts seigneurs telles paroles sont dittes & semées. Et à fin qu'en ceste partie je porte tesmoignage de moy-mesmes, il ne fut oncques homme plus malaisé à persuader en choses dittes à l'encontre des Princes que je suis, & tousjours ay esté, tant de ma nature, que de mon instituée forme de vivre. Et quant ausdicts serenissimes seigneurs qui sont tant tenus & obligez à vous, qui tant sont creuz & augmétez en biens, en forces, en dignitez, au hazard de voz personnes, de voz biens, de voz puissances, je ne penseray ja-

mais que d'eulx vous deviez riens craindre. Bien ſuis d'avis ſeulement qu'avecques telle & ſi grande reverence qu'il appartient à leurs majeſtez, on leur ramētoive aucunesfois ce qui eſt de leur devoir, & qu'ils ne ſe laiſſent ſeduire par faulx cōſeil. Ils ſont exorables & benins, ils ont ſur tout en ſinguliere recommendation leur bon renom, & la bonne conſcience que Dieu nous baille, pour en toute noſtre vie eſtre teſmoings d'honneſtes entrepriſes, & vertueux faicts. Qui eſt la cauſe pour laquelle ce Duc a plus grād regret de ſe veoir privé de ſon bien: car il entend & cognoiſt (comme j'enten auſſi & cognoy) que ſi ſeulement quelqu'un advertiſſoit le Roy Ferdinand de ſon devoir, ou qu'il ne fuſt deſtourné par autre de ſa naturelle clemence, il luy feroit la raiſon bien toſt & volontiers.

En ceſte meſme opinion eſtoit le Roy Treſ-chreſtien mon maiſtre, quand il me depeſcha de ſa cour, non tant pour autre choſe faire, que pour venir congratuler (comme j'ay dit. Combien que prevoyant en ſoy & cognoiſſant que aux controverſes qui ſont de grandes choſes, encores que les parties au principal demeurent d'accord, il eſt neantmoins bien malaiſé que les depēdances en brief temps ſoient appaiſées: & qu'a ceſte cauſe penſant, que ſi quelque choſe y avoit (ainſi que je le trouve en effect) qui fuſt encores à demeſler, ſon authorité fuſt de quelque credit (ainſi que par raiſon elle doit eſtre, & croy qu'elle ſoit envers le Roy Ferdinand, lequel il penſoit que je trouvaſſe icy) il me bailla lettres de creance à luy porter, & en ſon abſence à ſes ambaſſadeurs eſtans de pardeça, & n'eut oncques plus grand deſir de faire choſe, que d'interpoſer ſon authorité, comme amy & allié commun des deux parties, & ſ'employer à les mettre d'accord. Et m'avoit donné charge de leur propoſer un moyen de paix infallible: & aux deux parties expediant & prouffitable, lequel alors il avoit en ſa main, & ſ'il euſt pleu à Dieu, ou que ledict ſereniſſime Roy Ferdinand euſt icy envoyé autres perſonnages qui euſſent eſté ambaſſadeurs & non parties, ou que ſans m'arreſter à eux, je fuſſe droict allé devers luy, je ſuis bien aſſeuré que nō ſeulemēt il ne ſe fuſt laiſſé deſtourner de la voye de clemēce, & d'equité où il eſtoit ja entré: mais quād il n'y fuſt encores entré, il l'euſt faict alors, la creance ouye que j'avoy à luy dire: & ne feriez maintenant, ô illuſtre ſei-

*Apostrophe au Duc Chrestofle.*

gneur Duc Chrestofle, en ceste perplexité d'attendre jugement aujourd'huy duquel entierement depend tout vostre bien. Mais puis que de mauvaise fortune je ne l'ay trouvé, & que m'estant addressé à ses gens & deputez, il leur semble non seulement ne devoir employer en cest affaire l'authorité du Roy nostre maistre, mais ont rejetté insolentement & refusé d'accepter ses lettres, & faict en sorte que je ne suis en mon entier de maintenant pouvoir aller vers ledict serenissime Roy, sans commission & ordonnance nouvelle: vous ne prendrez en mal si quant à ce poinct je n'obtempere à vostre requeste. Ce qui m'a semblé de pouvoir & devoir faire honnestement & sans offence comme de recommander vostre affaire en ceste compagnie de la part du Roy mondit-seigneur & maistre, je l'ay soigneusement accomply & accompliray de bon cœur: & ne feray chose pour vous qui soit au prejudice, ou puisse estre justement trouvée mauvaise dudict serenissime Roy Ferdinãd. Le Tres-chrestien Roy mondit-seigneur & maistre, s'il le vouloit il ne pourroit par les traittez qu'ils ont ensemble: & si par les traittez il le pouvoit, il ne le voudroit pour l'alliance du sang qui est entre eux, mais en toutes autres choses, que sans blesser sa foy, son hõneur, & le devoir du sang, il pourra faire en vostre faveur, vous le trouverez à jamais vostre allié & bon amy, & ne sera son bien espargné en vostre necessité. Tousjours a esté la cour de France la plus liberale de toutes autres sans contredict: tousjours a esté ouverte & abandonnée, & onques si liberale ne fut que soubs ce Roy, au refuge & repos de tous Princes exilez & souffreteux. Par plus forte raison devez vous esperer qu'elle ne sera close à vous qui en estes allié: à vous qui pour la justice de vostre cause, pour l'innocence de vostre personne, semblez à voz ennemis mesmes estre tresdigne de misericorde & compassion.

I'ay toutesfois opinion & ose vous augurer, que du serenissime Roy Ferdinand vous devez encores esperer meilleure chose que l'apparence jusques icy ne monstre: & quand je seroy en ceste noble assemblée interrogué par serment, j'oseroy affermer, qu'il n'a commandé, ne sceu, & que jamais il ne trouvera bon que ses agens dessusdicts ayent refusé les lettres du Roy mon maistre. Et ne me laisseray jamais persuader que luy qui franchement n'avoit faict

refus

refus d'accepter lettres aſſez injurieuſes du Turc Soliman ennemy commun de noſtre foy, leur euſt ſouffert de refuſer lettres gratieuſes & de recommendation d'un Roy Treſ chreſtien ſon amy, ſon confederé, ſon allié ſi proche. Auſſi peu me laiſſeroy perſuader, que luy qui au different d'un riche Royaume ſ'eſt volontairement ſoubmis au jugement arbitraire du dict Soliman ſon ennemy, refuſaſt maintenant d'ouïr les moyens qui de la part d'un Roy (comme ie dy ſon amy confederé, allié ſi proche) fuſſent mis en avant pour la pacification d'un Duché, lequel eu eſgard à ſes autres eſtats ne luy peult eſtre de fort grande conſequence. Mais afin que vous entendiez dont cela procede, ces bons ambaſſadeurs ont crainct (ce que fuſt advenu en effect) que pour l'ouverture d'icelles lettres, & le recit de ma creance, le moyen leur fuſt clos d'aſſouvir leur haine & volonté particuliere: en laquelle ils ſont ſi animez, que ils ſeroient contens de ſe perdre & ruiner, moyennãt qu'ils ruinaſſent, qu'ils deſtruiſiſſent & pere & fils, & toute la race & la memoire de la maiſon.

MAIS eſtant ſon intention bonne, & ne tendant ſa volonté à faire tort à autruy, eſtant ſeulement diſſuadé par les deſſuſdicts qui ne ſont ne de grand nombre ne de grande authorité, leſquels pour ceſte heure luy deſguiſent les matieres, vous pourrez eſperer que ceſte couverture & deſguiſement ne pourra longuement durer, & que le temps qui tout deſcouvre, luy fera cognoiſtre & deſcouvrira leurs calomnies, impoſtures & faulx-donnez à entendre. Alors pourres de luy veu voſtre ſuſdicte innocence, & ſi eſtroitte parenté, non ſeulement ce que vous demandez, mais plus grande choſe, y entretenant le jugement bon & juſte qui aujourd'huy procedera ſur voſtre faict de ceſte ſolemnelle & ſaincte aſſemblée, entre les bras de laquelle vous devez vous rendre & abandonner. Et comme desja ils ſoiẽt par moy ſuffiſamment informez que voſtre matiere eſt cõjoincte & unie avecques le prouffit de leur Empire, avecques leur devoir envers la patrie qui les a engendrez & nourris, envers leurs patriotes, envers eux-meſmes & leurs enfans: en eux (apres Dieu) vous devez mettre voſtre eſperãce, & y fonder voſtre appuy & ſupport, les requerant humblement qu'ils vueillent (comme il eſt en leur puiſſance) aujourd'huy exterminer la cõſequence de mauvais conſeil,

ad ce qu'elle n'opprime la justice de vostre cause, le prouffit de leur Empire, la dignité de leur patrie, l'esperance de tous autres, d'eux-mesmes, & des leurs à jamais. De vous (messeigneurs) il me semble, la chose bien entendue, qu'il peult & doit esperer ce que dessus: & si voz ancestres, pour soustenir les causes des innocens qui en rien ne leur attouchoient ont entrepris plusieurs loingtaines & difficiles guerres, de combien devez vous embrasser & prendre en la protection, à tout le moins par vostre jugement, la cause de cestuy qui vous attouche, & qui est inseparablement conjoincte avec le prouffit ou dommage de vostre Empire, avecques la bonne ou mauvaise reputation vostre? Et entendu mesmes que cestuy vostre suppliant estimera que vous ayez assez grandement faict pour luy, si tant seulement vous prenez resolution ou de rompre entierement ceste vostre ligue, ou en la renouvellant excepter & forclorre ceste sienne querelle: laquelle n'y comprenant & exceptant, vous confermerez les mensonges qu'eux en ont portées au Roy Ferdinād: vous assiegerez à cest innocent le pas de rentrer à ses biens: vous vous obligerez à le priver de vostre bien faict sans sa coulpe, & à contrevenir à vostre propre faict. Au contraire l'y comprenant, & sans autre chose faire pour luy, vous le remettrez sus, faisant cognoistre au Roy Ferdinād ce qu'on luy a tousjours deguisé, quelle opinion est la vostre en ceste cause, & ce que vous desirez que de sa part il y face. Finablement il y a un poinct, lequel (à mon advis) me reste seul à vous esclaircir pour m'acquiter envers vous de ma promesse, qui est que je vous ose bien asseurer qu'en ce faisant vous vo⁹ acquitterez envers ledit serenissime Roy Ferdinād de la foy que vous luy pouvez devoir, & que nō seulement ne ferez chose qui luy doive tourner à desplaisir, mais luy ferez chose agreable, & dont il vous devra sçavoir gré, en luy donnāt ceste occasion de recognoistre ce qui est de son devoir, & luy descouvrāt les impostures & desguisemens de ceux qui sans avoir esgard à sa reputation donnent matiere au mōde de mal parler de luy, & de l'accuser d'ambition, & cupidité insatiable: tous lesquels propos, pour la cause que je vous ay dite, je ne vueil icy reciter plus amplemēt. Faictes vous dōc aucune doute encores, messieurs, que vous ne devez estēdre vostre misericorde sur cestuy vostre suppliāt? qui oncques à nul de vous, qui oncq̄s à autre quel

qu'il ſoit ne feit mal ne deſplaiſir, qui onques ne diſt ne fiſt choſe qui deuſt deſplaire ny aux yeux, ny aux oreilles d'hõmes du mõde, qui a ja ſi long tẽps porté ſi griefve penitẽce du faict d'autruy. En ayant miſericorde duquel (ainſi que je vous ay faict aparoiſtre) la gloire de voſtre nom, la foy à celuy que voulez regner ſur vous, à voſtre Empire, à voſtre patrie, aux habitans d'icelle, à vous & aux voſtres evidemment ſe conſerve: la gloire de voſtre nom, ſoit que vous delivriez l'innocẽt d'oppreſſion, ſoit que luy mainteniez voſtre biẽ faict: la foy à celuy que voulez regner auquel vous devez bon conſeil: à voſtre Empire, à cauſe de la protection de ſes droicts: à voſtre patrie, à cauſe de la conſervation des eſtats les uns des autres : à voz patriotes & à voz enfans à qui vous devez le divertiſſement non ſeulement du danger mais de la crainte des exemples de telle ſorte, qui ſ'entreprẽnent ſur un & touchent à tous. Si toutes les cauſes ne vous ſont ſuffiſantes (ce qu'elles ſont) pour vous eſmouvoir à ce faire, adjouſtez y la requeſte que vous en font tant de Roys, Prelats, Ducs, Comtes, Barõs, & de tous autres eſtats: leſquels pour vous monſtrer l'affection qu'ils portẽt à ceſte matiere, ont envoyé avecques luy par devers vous leurs ambaſſadeurs pour luy aider & favoriſer ſon party: ſans parler de ceux là ce-pendant, qui pour la briefveté du temps & diſtance des lieux n'ont peu y envoyer, leſquels eſtimez y eſtre d'eſprit, combien qu'ils n'y ſoient de corps. Tous ceux cy, meſsieurs, enſemble avecques ceſtuy, recevront bien, & ayde de vous: tous ceux cy dy-ie ne rendrez point ſeulemẽt voz debteurs ny obligerez à vous, mais cõme je puis apercevoir de voz viſages & contenance les avez desja pour jamais à vous & à voz enfans obligez.

Ceste oraiſon parachevée donna grande vigueur à l'affaire du Duc Chreſtofle de Wittemberg, avecques l'affection que desja pluſieurs Princes y avoient, tant pour la tyrannie dont l'Empereur & le Roy Ferdinand ſon frere uſoient envers luy innocent, que pour la parenté dont il attouchoit aux plus grands Princes de l'aſſemblée : de ſorte qu'en premier lieu la ligue de Suave laquelle avoit duré ſoixante & dix ans à l'avantage de la maiſon d'Autriche fut diſſolue & annullée. Puis apres les Ducs de Baviere, Lanſgrave de Heſſe, & leurs alliez & confederez eurẽt pluſieurs parlemens pour la reintegration du Duc de Wittemberg, *Effect de la suſdicte oraiſon.*

dedans ses païs detenus, & possedez par force par Ferdinād Roy de Hongrie frere de l'Empereur: mais en fin tout consideré & debatu ne virent autre moyen, sinon d'y aller par armes, puis que justice n'avoit lieu, chose qui ne se pouvoit faire sans argent. Parquoy ayant recherché le seigneur de Langey pour cest effect, & pour trouver la seureté de la consignation de cent mille escus, dont par cy devant a esté parlé, & ledict seigneur de Langey trouvant qu'il n'y pouvoit entrer sans directement aller contre le traitté de Cambray (car ce seroit bailler deniers pour faire la guerre à l'Empereur) trouva un expediant qui fut tel. Que le Duc de witemberg estoit seigneur de la Comté de Montbelliar assise aux confins du Duché de Bourgongne, de la Frāche-Comté & de la Comté de Ferrette, laquelle Comté de Montbelliar ledict Duc de witemberg vendroit au Roy pour le prix & somme de six vingts mille escus, à condition toutesfois de rachapt: puis ledict Duc de wittemberg ayant les deniers siens, en pourroit disposer à son vouloir, ou en guerre, ou en paix, sans que le Roy contrevint en aucune chose audict traitté de Cambray. Les choses ainsi proposées furent executées, & furent les deniers livrez és mains dudict Duc de wittemberg, ou de ses deputez, & le Roy mis en possession de la Comté de Montbeliar: auquel lieu fut mis pour baillif & gouverneur le seigneur de Cermes.

Des deniers de ladicte vendition, fut promptement, & devant que l'Empereur & le Roy de Hongrie y peussent pourvoir, dressée une armée par les Ducs de Baviere, Lansgrave de Hesse, & le Duc de witemberg, & autres leurs alliez: telle qu'en peu de temps ledict Duché fut levé hors de la main dudict Roy de Hongrie, & le Duc de wittemberg & son fils remis en possession: & fut chef de ladicte entreprise Philippe Lansgrave de Hesse. Et peu de temps apres furent lesdicts deniers restituez au Roy à trente, ou quarante mille escus pres, dont lesdits Ducs de Baviere furent respondans, & par ce moyen ladite Comté de Montbelliar remise entre leurs mains.

*Des affaires du Roy d'Angleterre sur son mariage.*

Ie me suis assez longuement tenu sur ce propos. Il fault revenir au Roy qui estoit party d'Avignon, lequel estoit arrivé à la coste S. André environ le premier jour de Decembre, prevoyant l'inconvenient qui pourroit advenir de la

ſentence donnée par le Pape. Mais le Roy avoit obtenu de ſa ſaincteté partant de Marſeille, qu'il feroit delayer la fulmination, juſques à ce qu'on euſt nouvelles de la volonté du Roy d'Angleterre, ſçavoir ſ'il ſe pourroit trouver moyen de le faire revenir à l'obeiſſance de l'Egliſe Romaine: & pour ceſt effect depeſcha Iean du Bellay Eveſque de Paris, pour aller en poſte devers iceluy Roy d'Angleterre, afin de l'induire d'envoyer ſes ambaſſadeurs à Rome pour le faict de ladite ſentence. Ledict Eveſque de Paris arrivé qu'il fut, trouva le Roy d'Angleterre en grande colere contre le Pape, & tout le ſainct ſiege Apoſtolique, ſe plaignant des injuſtices qui luy avoient eſté faictes, d'autant qu'ils luy avoyent refuſé d'envoyer commiſſaires pour cognoiſtre de ſa cauſe, le voulans contraindre d'abandonner ſon Royaume pour aller à Rome en perſonne pour eſter à droict. Mais apres pluſieurs remonſtrances qui luy furent faictes par ledict Eveſque de Paris, ſe cõdeſcendit que là où ledit S. Pere voudroit superſeder ladite ſentence, juſques à ce qu'il euſt envoyé juges deputez pour eſtre ouy, il ſuperſederoit auſſi l'execution qu'il avoit deliberé de faire, qui eſtoit, de ſe ſeparer du tout de l'obeiſſance Romaine. Et par ce que ledict Eveſque de Paris ſe preſenta luy-meſmes pour faire ledict voyage de Rome, luy aſſeura que là où il luy feroit entendre qu'il auroit obtenu ſa demande, incontinant luy envoiroit pouvoir ſuffiſant, pour confermer ce qu'il auroit accordé: ſe confiant en luy, attendu la grande amitié, laquelle de long temps il luy avoit portée, pour avoir eſté deux ans ambaſſadeur du Roy pres de luy.

L'EVESQUE de Paris ayant obtenu ce que deſſus du Roy d'Angleterre, encores qu'il fuſt Noel, & que l'hyver fuſt autant extreme que jamais, n'eſtima ſa peine à rien, veu le bien qu'il cognoiſſoit pouvoir advenir de ſa legation. Parquoy partit en telle diligẽce qu'il arriua à Rome devãt que choſe euſt eſté executée contre ledit Roy d'Angleterre plus avãt que ce qui avoit eſté faict au precedant: & ayant eu audience au conſiſtoire, remonſtra ce qu'il avoit obtenu pour le bien de l'Egliſe envers ledit Roy d'Angleterre. Les choſes furent trouvées raiſonnables, & luy fut prefix temps pendant lequel il devoit avoir reſpõſe du Roy d'Angleterre. A ceſte cauſe il depeſcha un courrier devers ledit

Roy,luy donnant charge de faire toute diligēce pour estre de retour au temps limité estāt le temps venu, & le courier non de retour, fut procedé au consistoire à la fulmination de la sentence. L'Evesque de Paris remonstra au Pape particulierement,& en general à tous les Cardinaux, leur suppliant luy donner encores temps de six jours, alleguāt qu'il pouvoit estre qu'il estoit survenu incōueniant au courrier, ou que la mer avoit esté tempestative comme souvent il advenoit que le vent estoit contraire,ou pour l'aller, ou pour revenir, que la diligence dudict courrier auroit esté empeschée: leur remōstrant aussi que si le Roy d'Angleterre avoit eu patience six ans,ils luy pouvoient donner six jours de delay.

Telles furent les remonstrances qu'il leur feit en plain consistoire:ausquelles plusieurs des plus voyans condescendirent, mais la pluralité des autres l'emporta contre le moindre nombre de ceux là qui avoient bien consideré l'inconvenient qui en adviendroit à l'Eglise: & fut la chose si precipitee, que ce qui ne se pouvoit faire en trois consistoires,se feit en un seul, & fut la sentence fulminée. Ne passerent deux jours apres que le courrier arriva, lequel apporta tous les pouvoirs & declaratiōs du Roy d'Angleterre,dont ledit Evesque de Paris s'estoit faict fort, chose qui estonna merveilleusement ceux qui avoient esté d'opinion de precipiter les choses: & par plusieursfois s'assemblerent,pour trouver moyen de rabiller ce qu'ils avoiēt gasté,mais ils ne trouverent moyen d'y remedier. Le Roy d'Angleterre voyant l'indignité dont on avoit usé en son endroict & le peu de respect qu'ils avoient eu à sa majesté, ayant faict aussi peu de cas de luy, que du moindre de la Chrestiété,se separa luy & son Royaume de l'obeïssance de l'Eglise Romaine, se faisant immediatement apres Dieu chef de l'Eglise Anglicane. Voila en somme ce qui en advint,& à tant mettray fin à ce propos.

*Cause de la separation du Royaume d'Angleterre de l'Eglise Romaine.*

Le Roy voyant l'indignité dont avoit usé envers luy le Duc de Milan par la mort de son ambassadeur Merveilles: & cognoissant que par justice il n'en pouvoit avoir raison, & mesmes que l'Empereur n'en avoit faict grand cas quand il leur en avoit faict sa plaincte, delibera par armes en avoir reparation. Et par-ce qu'il estimoit bien que l'Empereur voudroit estre de la partie, voulut pourveoir à ce

qu'il fut suffisant, & preparé pour soustenir l'effort de ceux qui le voudroient empescher d'avoir sadite reparation : & cognoissant qu'il pouvoit tirer des estrangers se voulut toutesfois fortifier de sa nation. Et afin que soudain il eust les hommes à son premier mandement, ordonna avec ceux de son conseil de dresser à l'exemple des Romains en chacune province de son Royaume une legion de six mille hommes de pied, dont il bailleroit la charge à six gentilshommes, lesquels auroient pour chaque mille homme deux lieutenans, & soubs chacune enseigne cinq cens hommes, & donna grands privileges ausdits Legionnaires, tant aux cappitaines que soldats, lesquels devoient une fois l'an en temps de paix faire une monstre generale. Et afin que les capitaines peussent respondre de leurs soldats, ils devoient sçavoir le nom & surnom de chacun & le lieu de sa demeure, tant pour les avoir soudainement prests à tous mandemens, que pour les chastier, s'ils faisoient faulte : & pour cest effect depescha les commissaires à ce necessaires.

*Institutiō de Legionnaires en France.*

ENVIRON le mois du May mille cinq cens trentequatre estant ledit seigneur adverty que les legions estoiēt prestes, voulut bien aller visiter les prochaines de luy. Et pour cest effect se trouva en sa ville de Rouen, capitale de Normandie, auquel lieu les monstres de la legion d'icelle province furent faictes en sa presence, dont estoient capitaines six gentilhommes, sçavoir est le seigneur de Bacqueville, le seigneur de la Salle, le seigneur de S. Aubin l'hermite, le seigneur de S. Aubin gobelet, le seigneur de Cantelou aux deux amants, & le seigneur de Salenelles. Ayant veu ladite legion de Normandie de laquelle il se contenta fort, print le chemin d'Amiens pour là faire le semblable de la legion de Picardie, & environ le xx. jour de Iuing se trouva ladite legion en armes en la plaine tirant d'Amiens à S. Fuscien. de laquelle estoient capitaines le seigneur de Sercu, Iean de Mailly seigneur d'Auchy, Iean de Brabançon seigneur de Cany, le seigneur de Saisseval le seigneur de Helly surnommé de Pisseleu. A ladite monstre se trouverent toutes les dames, en la presence desquelles se dresserent plusieurs escarmouches fainctes, tant à cheval qu'à pied, tant de la gendarmerie que de la noblesse de la cour. En ce temps là estoit l'Empereur à son voyage de Tunis.

1534. *Monstres des Legions de Normandie & Picardie.*

*Rebellion du seigneur de Lumes.*

AYANT le Roy faict la monstre de Picardie, print son chemin par la Champagne pour veoir faire la monstre de la legion de ladite province, laquelle fut faicte pres la ville de Reims. Apres laquelle monstre il dressa son chemin par Mesieres pour visiter la frontiere, tant de Champagne, que de Bourgongne: mais estant arrivé à Mesieres, fut adverty qu'un gentilhomme de la maison d'Aspremont seigneur de Buzancy avoit fortifié une sienne maison nommée Lumes, à demie lieue pres au dessus de Mesieres sur la riviere de Meuze tirant à Sedan, & apres l'avoir fortifié se descognoissant ne la voulut relever du Roy ne du Comte de Retheil dont elle estoit mouvante, à cause de la seigneurie de Mesieres & Comté de Retheil. Le moyen pour lequel on luy avoit souffert de la fortifier, fut que son pere estoit gouverneur de Mesieres & de Rethelois, estant en tel credit pres du seigneur d'Orval que toutes choses luy estoient permises, pour l'asseurance qu'il avoit de sa fidelité. A ceste occasion les officiers dudit Mesieres avoient tolleré ladite fortification: au surplus ledit gouverneur pere dudit seigneur de Buzancy ayant les tiltres du Comté de Retheil avoit desrobé ceux qui concernoient la fidelité qu'il devoit de ladite maison du Lumes.

LE Roy de ce adverty, & qu'il avoit refusé l'ouverture de la porte à ses officiers, qui estoient allez devant pour habiller son disner, trouva ce refus de mauvaise digestion: parquoy feit equipper six canons, & manda faire marcher la legion de Champagne, deliberé de se faire obeyr à son subject rebelle: de laquelle chose adverty ledit seigneur de Buzancy, & voyant les forces du Roy tourner sur luy, craignant y perdre la vie, se ramodera. Et par le moyen & à la requeste de messire Robert de la Marchk seigneur de Sedan, obtint grace du Roy, moyennant qu'il remist sa place entre les mains du seigneur de S. André chevalier de l'ordre du Roy, au nom de sa majesté: en laquelle place, depuis le Roy en la faveur dudit seigneur de Sedan le restablit, luy donnant estat pour la garde d'icelle, faisant le serment de la garder au nom de sa majesté envers & contre tous. Mais depuis estant la guerre survenue, diverty de l'affection du service du Roy, par la persuasion de sa femme, laquelle estoit natifve des païs de l'Empereur, se revolta faisant le serment à l'Empereur: pour punition de ladite re-

bellion, le Roy Henry à present regnant a prins depuis ladite place, faict raser, & confisquer ladite terre.

Vous avez entendu comment le Roy se preparoit pour avoir raison de l'injure qui luy avoit esté faicte en la personne de son ambassadeur : & pour cest effect depescha le Comte Guillaume de Fustemberg en Allemagne, pour faire levée de vingt enseignes de Lansquenets. Puis envoya ambassadeurs devers le Duc de Savoye pour luy demander passage par ses païs, pour avoir raison de l'offence à luy faicte par le Duc de Milan : ce que le Duc de Savoye luy reffusa, à la persuasion (à ce que lon dit) de la Duchesse son espouse, chose que le Roy trouva fort estrange: veu l'ancienne alliance & prochaineté de parẽtage qui estoit entre-eux, & aussi la grande patience qu'il avoit eue depuis le trespas de madame Loÿse de Savoye sa mere de demander le partage de ladite dame, dont il estoit heritier par la succession du Duc Philippe pere de ladite Loÿse & du Duc de Savoye. Or est il que ledit Duc Philippe en premieres nopces espousa une fille de Bourbon : de laquelle il eut le Duc Philebert de Savoye, & ladite Loyse mere du Roy. Puis en secondes nopces espousa une fille de Pontieuvre, dont il eut le Duc Charles de Savoye dont à present est faicte mention, & le Comte de Geneve depuis Duc de Nemours. Parquoy le Roy maintenoit qu'à luy appartenoit une grande portion de ladite succession de Savoye, attendu que sa mere estoit du premier lict, & seule heritiere du Duc Philebert, qui estoit mort sans enfans. Pour ceste occasion le Roy envoya devers ledit Duc de Savoye maistre Guillaume Poyet quart Presidant de la cour de parlement de Paris, avec autres gens de loy, pour luy demander raison & luy faire apparoir des droicts du Roy. A laquelle chose le Duc de Savoye en façon du monde ne voulut entendre, & revindrent les deputez du Roy sans rien faire. D'autre-part le Roy fut adverty comment par tous moyens il taschoit de divertir les Suisses de l'alliance de France. Aussi sçavoit comment avant le partement de l'Empereur pour le voyage de Tunis il avoit obtenu de l'Empereur en achapt le Comté d'Ast, qui est l'ancien partage de la maison d'Orleans.

Le Roy voyant toutes ces choses precedentes, cogneut bien par les effects la mauvaise volonté que luy portoit le-

dit Duc de Savoye ſon oncle. Parquoy luy manda pour la derniere fois qu'il euſt à luy faire raiſon, autrement qu'il la chercheroit par armes, à laquelle ſommation le Roy n'eut reſponce où il peuſt faire fondement:& ſçachant auſſi que ledit Duc de Savoye avoit aſsiegé Geneve, ſouffrit que le ſeigneur de Verez gentilhomme de ſa chambre & natif de Savoye avecques une partie de la compagnie du ſeigneur Rence de Cere entraſt dedans Geneve pour donner ſecours aux aſsiegez. Auſsi meſsieurs de Berne qui avoient pris la ville de Geneve en leur protection manderent par leurs am baſſadeurs au Duc de Savoye qu'il euſt à laiſſer en patience ceux de Geneve leurs alliez, mais n'ayans eu dudit Duc reſponce ſuffiſante, ſe mirent aux champs avec dix ou douze mille hommes pour ſecourir les aſsiegez,mais ledit Duc de Savoye n'oſant attendre leur puiſſance,ſe retira : ce que ne feirent meſsieurs de Berne, car ils entrerent dedans les païs du Duc, & le ſpolierent d'une bonne part du meilleur païs qui fut en ſon obeïſſance, & l'ont attribué à eux. Puis paſſans à Lozanne en chaſſerent l'Eveſque,& l'ont attribuée à leur juriſdiction,en faiſant quelque part à leurs alliez,& de preſent en jouïſſent.

ESTANT le Roy en Bourgongne il eut nouvelles de la victoire de l'Empereur à Tunis, dont il ſ'en congratula avec le ſieur de Leidekerke ambaſſadeur dudit Empereur pres luy, mais il n'eut advertiſſement du chemin qu'il prenoit,ſinon peu apres qu'il fut averty de ſon arrivée à Palerme, du retour de ſon voyage, & de la grande ruine de ſon armée, pour les grands travaux & chaleurs qu'ils avoient enduré,& comme il avoit faict une aſſemblée pour faire demande d'une ſomme de deniers au païs:à ſa requeſte luy furent accordez deux cens cinquante mille eſcus, outre dix mille hommes que ledit païs luy avoit ſouldoyé l'eſté precedant pour trois mois. Eſtant encores le Roy à Dijon depeſcha derechef devers monſeigneur de Savoye pour entendre de luy ſa derniere reſolution,mais ledit Duc de Savoye ſe confiant à l'heureuſe victoire de l'Empereur, ne luy feit reſponſe ſur quoy on euſt peu faire fondement.

1534. *Diſsimulatiõ de l'Empereur.* L'EMPEREUR eſtant arrivé à Palerme,environ la my Octobre mille cinq cens trente-quatre feit grande demonſtration au ſeigneur de Velly ambaſſadeur pour le Roy, du contentement qu'il avoit de l'apparence de la joye &

plaisir que le Roy avoit eu de sa victoire de Tunis, & aussi de l'entreveue de la Royne Aleonor sa sœur, & de la Royne de Hongrie son autre sœur. Puis luy compta la perte qu'il avoit receue à Minorque par Barberousse, & le desir qu'il avoit d'en nettoyer la mer: & que pour cest effect il desiroit faire avecques le Roy son maistre de plus estroictes alliances, à ce que eux deux participassent à l'honneur & au prouffit qui pourroient advenir des cōquestes qu'eux deux ensemble pourroiēt faire sur la Grece. Et puis le laissa sans conclusion, le remettant à ce que le seigneur de Granvelle luy en diroit.

Or je pense bien que c'estoit le fondemēt que l'Empereur vouloit prēdre pour abuser le Roy & l'amuser, craignāt que ce temps pendant que ses forces estoiēt debiles, & l'armée du Roy preparée, le vint assaillir au Duché de Milā, detenu cōtre raison par ledit Empereur de l'heritage de messeigneurs les enfans de France. Car ledit seigneur de Velly parlant à Granvelle ledit Granvelle luy renouvella les offres que par cy devant l'Empereur avoit faict au Roy d'une pension de cent mille escus sur ledit Duché de Milā, au nom de mesdits seigneurs les enfans, ou de celuy d'eux que le Roy voudroit nommer. Puis parla du mariage de madame Marie fillle d'Angleterre, sans autrement (quelque instance ou poursuitte que feit ledit seigneur de Velly) luy declarer l'intention de l'Empereur. Au moyē dequoy vous pouvez conjecturer ce que j'ay dit cy dessus, que l'Empereur avoit soupeçon pendant qu'il n'avoit le moyen de secourir le Duché de Milan que le Roy le vint assaillir.

Au mois de Novēbre ensuivant l'Empereur faisant doute que le Roy ne cogneust les abus & dissimulations dōt il usoit en son ēdroict, & que cela invitast le Roy à se haster, attendu mesmement qu'il se preparoit pour demander par armes au Duc de Savoye ce qu'il n'avoit sceu obtenir par douce & amiable composition: & pour encores tousjours l'abuser, iceluy Granvelle s'eslargit envers ledit seigneur de Velly, ambassadeur de luy declarer la volonté qu'il disoit qu'avoit l'Empereur de faire le mariage de la fille de Portugal fille de la Royne Aleonor avecques monseigneur le Daulphin: disant que la Princesse d'Espagne estoit trop jeune pour mondit-seigneur: & parce qu'il vouloit estraindre les alliances plus fermes, d'autāt

que la fille d'Angleterre madame Marie estoit trop aagée pour monseigneur d'Angoulesme, l'Empereur presenteroit autre party, dont le Roy se contenteroit : & sembloit à ces propos qu'il voulust parler de la Princesse d'Espagne.

Peu de temps apres survint la mort de Francisque Sforce Duc de Milan:& l'Empereur ayãt nouvelles que le Roy se preparoit de plus en plus pour avoir la raison du Duc de Savoye, & craignant qu'il marchast jusques à Milan(comme il estoit aisé)ledit seigneur de Granvelle parlant au nõ de l'Empereur, proposa au seigneur de Velly ambassadeur du Roy,comme estant mort le Duc de Milan,& ayans tous les capitaines dudit Duché relevé les places de l'Empereur, alors se pouvoit faire une ferme & estroicte alliance entre l'Empereur & le Roy : par-ce qu'estant mort ledit Duc de Milan,l'Empereur n'estoit plus obligé, & pouvoit disposer à son plaisir dudit Duché. Parquoy furent mis en avant les mariages que par cy apres vous entendrez:& par là cognoistrez amplement,que tout le faict de l'Empereur ne tendoit qu'à toute dissimulation pour faire temporiser le Roy, ainsi qu'il feit, & faire entendre à tout le monde qu'il avoit cherché la paix,& remettre sur le Roy l'infraction d'icelle: aussi vous apparoistra comme les choses se passerent, & quelle fut l'issue.

Finablement vous pouvez avoir entendu comme j'ay procedé à reduire par memoires, ce qui est advenu depuis l'an mille cinq cens treze,esperant continuer jusques au tres pas du Roy François de bonne memoire, pour supplier & amender aucunement la perte irreparable de ce qu'avoit escrit mon frere avant son trespas, non si au long ny du stile dont mondit frere avoit vsé, ainsi que par evidence le demonstrent ses euvres, mais ce que j'ay veu & peu entendre, je l'ay discouru au mieux & plus pres de la verité qu'il m'a esté possible, pour laisser memoire aux autres qui le pourront mieux faire que moy,mais malaisément, plus fidellement,ny plus pres de la verité. Vous verrez par cy apres trois livres que j'ay recueillis des fragments de ceux qu'avoit composé feu messire Guillaume du Bellay mon frere,puis apres je suivray au mieux qu'il me sera possible,& au plus pres de la verité, de ce qui est advenu jusques au trespas du feu Roy François de bonne memoire premier de ce nom.

FIN DU QUATRIESME LIVRE.



# PROLOGVE DES OGDOADES DE Messire Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, *de la perte desquelles ne reste, que les trois livres qui ensuyvent avec quelques fragmens espars, en cest œuvre, & les Epitomes de l'antiquité des Gaules qui sont imprimées à part.*

A Tort se plaignent aujourd'huy les historiens François, & regrettent sans raison la fortune & condition des temps passez, comme si pour avoir esté fleurissãte en faicts vertueux, & recõmandables, elle eust par abondance de matiere induit & comme contraint, les nobles & renommez historiens passez à exerciter leurs esprits en stile, & par escripts magnifier & consacrer leurs noms à perpetuelle memoire : & qu'au tẽps present ils ne trouvassent à ce faire un aguillon semblable. Leur honneur sauve, il semble que s'ils vouloient considerer, & bien peser les choses qui seulement depuis cent ans sont avenues en ce Royaume, ils cognoistroient clairement que les escrivans ont plus deffailly à la matiere, que la matiere à eux : & que ja eust peu un diligent & bon historien, sans rien toucher ne de superflu, ne d'inutile, plus mettre en lumiere de livres, & decades que Tite Live ou Troge Pompée ne firent en si long temps. Lesquels s'ils eussent escrit aussicruement, & sans artifice, qu'aucunesfois ont fait ceux de France, sans inserer ne debatre les causes & motifs des choses dont ils escrivoient, & sans deduire les deliberations sur ces prises en conseil, avecques les concions & oraisons, tant militaires que politiques, demonstratives que deliberatives : peu de plaisir auroit-on à lire leur histoire, & ne sembleroyent les choses, si grandes qu'elles sont, qui sont trouvées telles, pour estre ennoblies & enrichies de l'excellence & singularité du stile, avecques l'elegante distribution de la matiere subjecte : si qu'à bon droit Alexandre le grand jugea estre l'une des plus grandes & principales felicitez d'Achil-

les, d'avoir trouvé Homere tel & si noble recitateur de sa prouesse. Et certes si on me confesse la definition d'histoire, estre la vraye & diligente exposition des choses faites: j'en retireray qu'il ne suffit dire (quand on voudra escrire histoire) cecy fut dit, cela fut fait, sans remonstrer comment, par qui, par quel moyen, à quel tiltre, & à quelle fin: j'accorderay bien pour le present, que quelqu'vn ayt fidelement & veritablement escrit, de maniere que son labeur se puisse dire vraye narration des choses: mais je demande lors, en quoy consiste celle diligence qui par la confessée definition est necessaire? On me dira qu'en ordre, & en narration des choses bien poursuivie & continuée: si aucuns doncques veulent garder cest ordre prosecutif ou continu, je vueil que premierement ils proposent ce dont ils veulent parler: si d'appointemens ou alliances, fault reciter les causes finales, & inductives, & qui ont à ce meu les parties, fault inserer de l'une & de l'autre les remonstrances, griefs, debats, capitulations, & traittez: & si de guerre, faut qu'ils me dient à quelle cause, & pour quelle occasion elle s'est meue: fault reciter les querelles debatues, les parlemens, les deffiances, les appareils & entreprises, executions, moyens, & conduittes d'icelles: mettre les batailles en ordre, representer la rencontre, le conflit, l'execution de l'artillerie, le traict des arcbouziers, archiers, & arbalestiers: poulsiz de picques, chocs d'hommes d'armes, heurtis de chevaulx, coups d'espée, chapliz de masses, haches, & halebardes: l'effroy des vaincuz, roupte, fuyte, & desolation d'iceux: le cueur, hardiesse & poursuytte des victorieux, jusques à quelque fois racompter non seulement le maintien de l'une ou de l'autre armée, mais ce que chacun de son costé aura particulierement dit & faict. Par tous ces poincts fault parvenir à l'effect, & à l'aventure de l'issue: ceste aventure fault encores specifier par moult de circonstances: à sçavoir, si par vertu ou par nombre de gens, si par diligence, prudence, & bonne conduitte d'une part, si par mauvais ordre & negligence de l'autre, si par temerité, outrecuidance, & precipitation des uns, par ruse, ou dissimulation des autres: & par cent telles ou semblables circonstances, qui en l'histoire ne sont à mespriser ains à diligemment observer, en representant artificieuse-

ment tous les mandemens, ſommations & reſponſes des uns aux autres, avecques la majeſté, audace, deſdaing, meſpriſement, timidité, ſens, aſtuce, malice, ou trayſon, qu'elles auront eſté portées, ouyes, & reſpondues. Et ceſte eſt la vraye diligence, & le vray ordre proſecutif, qui en l'hiſtoire ſont deſirez. Pour exemple ce n'euſt aſſez eſté, ſi Tite Live euſt recité la victoire des Romains contre Perſeus Roy de Macedone, s'il n'euſt permis les occaſions & preparatifs de la guerre, & comment ayant desja Perſeus ſon armée preſte, & les Romains eſtans encores aſſez mal equippez, L. Martius Legat Romain, l'amuſa ſoubs eſperance de paix, & le feit condeſcendre à demander une courte treſve, pendant laquelle les Romains au lieu de traitter la paix, ſe preparerent aux armes: & à la fin le deffierent, & reduiſirent ſon Royaume à leur obeiſſance: laquelle ruſe ou aſtuce du Legat Romain, comme ayant beaucoup diminué de la gloire & reputation de la victoire, fut fort blaſmée & reprouvée par les anciens & plus honorez peres & Princes du Senat Romain, qui vouloient obtenir les victoires non par malice, mais par vertu. Par ceſte exemple doncques, lequel je mets au lieu d'une infinité d'autres ſemblables qui ſe pourroient accumuler, apparoiſt quel ordre & diligence ſont requis en une hiſtoire, & que là où ils ne ſont gardez, poſé ores que l'hiſtorien (comme dit eſt) n'ayt rien que veritablement eſcrit, & ſi ne meritera ſon œuvre à mon jugement, le juſte tiltre & nom d'hiſtoire. Que pleuſt à Dieu, que par aucun qui bien le ſceuſt, & vouluſt faire, en enſuyvant telle definition & regle, nous peuſſions veoir d'eſcrits tant de faits d'armes, rencontres, batailles, aſſaults, & deffences de villes & chaſteaux: tant de querelles, traictez, appointemens, & ambaſſades, entreveues entre les Princes, depuis ſeulement le commencement de ceſtuy Regne. Certes les faits combien qu'ils ſoient d'eux meſmes ſi haulx & magnifiques, qu'ils peuvent aſſez nourrir & eſlever une baſſe & affamée oraiſon, ſi ſe monſtreroient ils au jugement des hommes aſſez plus dignes & recommandables, qu'ils ne ſe monſtrent. Et lors pourroient les diligens eſtimateurs des choſes, juger & cognoiſtre par celle monſtre, que ſi en France nous euſſions eu un Tite Live, il n'y euſt entre les hiſtoires Romaines exemple ou ver-

tueux fait,auquel n'eufsions un correfpondant.Car ne desplaife aux autres nations, defquelles je ne vueil en rien diminuer la reputation,je n'en fçache aucune,en laquelle ou plus fouvent,ou plus long temps, fe foit fortune monftrée amye ou ennemye alternativemẽt: & proprement femble qu'en cefte feule nation Françoife,elle ayt voulu efprouver l'une & l'autre fienne puiffance, pour à toutes autres dõner exemple & mirouer, tant de fupporter en magnanimité, & avecques force & conftance les infortunes & averfitez, comme de foy gouverner en profperité avecques modeftie & attrempance. Laquelle chofe comme ainfi elle foit à mon avis, a donné à plufieurs occafion de grande merveille, confiderant que bien mil ans ou plus, France a eu bruyt & reputation,avant que nul,au moins qui foit à eftimer, ayt mis la main à l'œuvre,pour efcrire tãt de faits memorables, qui en icelle font avenus. Mais noz anceftres & fondateurs du Royaume,naturellement ( & comme par avanture alors eftoit befoing)furent tousjours trop plus inclins à faire qu'à efcrire: lequel vouloir certes je ne blafme, ains tresfort loue.Deflors eftoient furvenues les mutatiõs univerfelles des Royaumes,deftructions des païs,& aboliffement des lettres & arts, qui par long temps ont efté comme enfevelies & endormies:ce que je penfe avoir efté caufe,que nous n'ayons hiftoriens de l'origine, progres & accroiffement de noftre Royaume. Et neantmoins par cy,par là,s'en trouve quelque chofe efcrite au ftyle & narration telle qu'alors,plus digne toutesfois ( à mon jugement ) de commiferation, que de mocquerie: car ils ont fait en tant que pofsible leur a efté,que des chofes de leur temps la memoire n'eft entierement enfevelie, & qu'en eux trouveront matiere, ceux qui apres les voudront celebrer en plus elegant & orné langage: Mais depuis le temps que les fciences ont commencé à fe refouldre, & que par la benignité de noftre fouverain,tref-chreftien,trefmagnanime, & trefliberal Prince, elles ont prefque recouvert leur ancien regne & dignité: je voy neantmoins,que tant plus elles fleuriffent de jour en jour, tant moins nous trouvons d'hiftoriens, qui entre tant de hautes & louables entreprifes, ayẽt apliqué leur eftude à les efcrire, & confacrer à eternité le nom & loz des vertueux.Dont au contraire de ceux qui fur faute de matiere acufent & blament à tort le temps prefent,

je, non

Je, non ſans cauſe me voudroye plaindre & lamenter de la fortune & condition du meſme temps, auquel je voy que nul autre art ou ſcience eſt ſi abjecte & contemnée, que ceſte ſeule, qui par raiſon deuſt eſtre plus exaltée, ainſi qu'elle eſt entre les autres treſdigne & profitable. Et certes jamais aux humains n'avint ſi bien, cõme du temps que toutes choſes dignes, ou de louãge ou de reprehenſion, eſtoiẽt tranſmiſes à la poſterité par vraye eſcriture: car tout ainſi que par louange nourrice de vertu, ſont les cueurs nobles aiguillõnez & reſveillez: ainſi n'eſt choſe qui plus deſtourne de vice les freſles & tendres eſprits, que la reprochée memoire des vicieux, dont par hiſtoire nous ſont les exemples propoſez pour enſuyvre les uns & fuyr les autres. Doncques d'hiſtoire tous ces biens viennent, premierement le Prince ou privé qui devant ſoy a ceſte conſideration, que tout le bien ou mal qu'il puiſſe faire, ſera un iour repreſenté par vraye hiſtoire, ainſi que ſur un theatre en jeu public, & à la veue & jugement de tout le monde, mettra peine & travaillera de laiſſer de ſoy plus toſt recommendable que reprehenſible memoire. Pour ceſte cauſe l'Empereur Caligula, combien qu'en autres pluſieurs choſes il ſoit grandemẽt blaſmé, eſt toutesfois loué, de ce qu'il permit les hiſtoires eſcrites par Labienus & Caſſius, ja condamnées & miſes au feu par auctorité du Senat, en complaiſant à ceux qui ſe ſentoient en icelles veritablement taxez, eſtre toutesfois remiſes en lumiere: diſant qu'il touche à l'intereſt de la choſe publique, les faits d'un chaſcun eſtre eſcrits & leuz, quelsconques ils ſoient, recommandables ou reprehenſibles. Secondement quand il adviendroit (comme ſouvent il eſt advenu) qu'à un loyal & bon ſerviteur, ſon bon ſervice n'auroit eſté remuneré, ou par prevention de mort, ou par opportunité non eſcheue, ou par encombre de trop d'affaires, le Prince ou ſon ſucceſſeur auquel par hiſtoire eſt ramenteu ledict bon ſervice, en temps & lieu le recognoiſt ſinon envers le meſme ſerviteur, à tout le moins envers les ſucceſſeurs & deſcendans de luy. Et à ceſte cauſe entre les plus dignes offices es maiſons des Empereurs de Grece, eſtoient anciennement les interpretes de memoire, deſquels eſtoit la charge d'eſcrire & puis reciter devant l'Empereur, ceux qui es affaires de paix ou de guerre s'eſtoient noblement portez, au profit & ho-

neur de la chose publicque, afin que l'Empereur en eust la cognoissance, tant pour en temps & lieu le recognoistre, comme pour autres-foys les employer es affaires publiques: & toutesfoys & quantes qu'ainsi se fera, comme vrayement il a souvent esté fait de ce regne, nul ne craindra d'exposer & corps & biens au service de son seigneur, pourtant qu'alors n'aura plus lieu es cueurs humains la crainte naturelle que plusieurs ont eue, qu'en avançant leur mort, par trop souvent s'abandonner aux hazards, il advienne que leurs enfans en demeurent indigens de biens & d'amys, & despourveus de recognoissant seigneur. Au demourant de ceux qui tant vertueusement auront exposé leurs biens & vie, pour le service de la Republique & de leur Prince, quand leurs enfans, & successeurs viendront à lire leurs loz & recommendation, sans nulle doute ce leur sera un esperon à gloire, pour ensuyvre les meurs & la vertu de leurs ancestres. Et au contraire s'il advenoit en quelque race (comme l'on a autresfoys veu) que par mauvaise institution ou compagnie, il se trouvast aucun seduit & forlignant de la vertu de ses progeniteurs, ses successeurs qui parmy plusieurs nobles & honorables tiltres rencontreront celle reproche, s'esforceront à leur pouvoir, d'icelle tache effacer & reparer, par entreprises hautes & en vertu recommendables: à quoy heureusement mener à chef, ne peult aucun recouvrer meilleur guide que l'histoire. Par elle, nous avons cognoissance de toute civile & militaire discipline: En elle nous avons les droicts, les loix, les ordonnances, les arts, vertus & moyens, par lesquelles nouvelles principaultez sont eslevées & entretenues, les vices & fautes par lesquelles sont aucunes tombées en ruine & decadence. Ceste mesmes est la maistresse, qui Luculle Imperateur Romain, au paravant non usité aux armes, rendit en peu de temps un des meilleurs capitaines & chefs de guerre, qui ayt de son temps esté à Rome. C'est ceste-cy par laquelle Cyneas acquist par remonstrances, & persuasifs exemples mis en avant par luy, tant de païs & provinces au Roy Pyrrhus son maistre: que par confession d'amys & ennemys, il feit plus grandes choses par luy, que par sa force & puissance. C'est celle en somme, sans laquelle nul est recevable à l'administration de la chose publique, mais à dechasser cõme inutile. Et pour ex-

emple, si aux consultations des affaires nous appellons les anciens capitaines, qui en leur temps ont veu l'experience de plusieurs choses, par moult plus forte raison y pourront entrer ceux qui outre les adventures de leur temps, peuvent racompter de miliers d'ans en arriere, les entreprises, & executions, & les ruses, simulations & dissimulations d'icelles. Et à vray dire, je ne voy autre difference entre l'histoire biendescrite, & l'homme ancien qui a moult veu, consideré, & retenu, sinon que l'un est histoire parlante & vive, mais mortelle : l'autre est histoire morte & muete, mais à perpetuité ressuscitable, & apte à recouvrer la parole, par le moyen d'un lecteur studieux & diligent. Encores oseray-ie dire d'avantage, que tout ainsi que le vieil homme qui a moult veu mais peu consideré & moins retenu, n'est en rien à preferer à un enfant: Ainsi l'homme ignorant d'histoire & mesmement de celle de son païs, se peult aussi estimer non seulement enfant, mais estranger en sa propre maison. Dõt bien souvent je m'esbahy & derechef accuse la condition des temps, que sur la chose qui entre les humaines inventions requiert à mon opinion plus grande celerité d'ayde & secours, nous commettons la plus notable nonchallance & tardiveté. Ie ne vueil en rien reculer l'avancement des autres arts qui se resveillent, mais tout à temps on leur pourra donner secours : à cause que les bons aucteurs nous en ont laissé tels livres, preceptions, & regles, que pour en icelles proufiter, ne restera qu'estude & diligence, mais en l'histoire de tant plus est la tardiveté perilleuse, que la vie des mortels est courte : & si par ceux qui ont cognoissance & memoire des choses de leur temps, il n'en est rien mis par escrit, ceux qui viendront apres, tant puissent ils avoir bon stile, bon vouloir, & diligence : si n'en pourront ils escrire certainement & à la verité. Ce que desja nous pouvons voir d'aucunes prochaines precedentes années, desquelles parler au long & veritablement est chose difficile, en partie par la negligence, en partie aussi par la temerité des mesmes historiens, qui ce pendant se plaignent de n'avoir assez digne matiere pour bien employer leur estude & labeur, lesquels neantmoins eussent beaucoup mieux fait & pour eux & pour nous, de se tenir en repos & à leur ayse, que de semer soubs nom de histoire, un incogneu recueil de fabuleuses & mensonA

geres narrations, dont au jourd'huy nous avons trop plus que d'histoire. I'ay leu en quelque cronique (ce que je crains que l'on m'estime avoir songé) d'un Roy de France, qui en une apres-disnée vint de Compiegne courant un cerf jusques à Lodun,* ce sont cent lieues ou environ. Chacun sçayt que le tant vertueux Prince & de si louable memoire Charles Duc d'Orleans apres avoir esté pres de trente ans prisonnier en Angleterre, pour le service de la courône de France, à la fin s'en retourna, & mourut plein d'ans & d'honneur en ce Royaume. Et toutesfois on lit, mais c'est en plus de vingt divers auteurs, qu'il fut à Paris decapité pour crime de lese-majesté. Le Roy d'Escosse dernier, mourut il pas en la bataille qu'il donna contre les Angloys, en l'an mil cinq cens quatorze? Si ay-ie leu que de celle bataille il retourna en ses païs victorieux & triumphant. Ie me deporte pour eviter prolixité, de plus avant nombrer telles mensonges, lesquelles certes ne sont semées, sinon par la temerité, indulgence, & indiscretion d'iceux historiens & croniqueurs, qui plus souvent escrivét pour chose seure, ce que leur aura dit le premier venu, sans faire election ou choix de la personne qui leur rapporte ou bien en disant selon le bruyt qui aura couru parmy le peuple, auquel à peine peult avoir mot de verité. Dont vient aucunesfois que les liseurs informez du contraire, plus envys croyent aux autres bons & anciens aucteurs, les estimans avoir escrit de mesmes. Et en avient ainsi que tresbien dit en autre cas le Cardinal Bessarion, voyant à Rome tant eslever & canoniser de saincts nouveaux, desquels il avoit cogneue & peu approuvée la vie, encores moins la façon de proceder à leur canonisation : ces nouveaux saincts (dist-il) me jettent grandement en doubte & scrupule, de ce qu'on list des anciens. Et au mien vouloir que tels autheurs & croniqueurs se reposassent, où qu'à leurs livres ils imposassent nom convenable au contenu, & que ceux qui bien pourroient & sçauroient à la verité en parler, aymassent tant l'honneur & gloire de leur nation, que d'en escrire en tel langage qu'ils sçavent, selon les choses veues par eux, ou entendues par fidelle & bien certain rapport d'autruy. Alors seroient les gens de lettre qui par apres voudroient les enrichir de style & diction plus elegante, hors de la peine & ennuyeux travail,

*Ce Lodun est peult estre Laon en Laonoys qu'on applee en latin Laodunum, comme on faict Lodun de Poictou, & partát ceste course de cerf ne seroit hors de verisimilitude veu le voisinage de Laon & Compiegne.

de rechercher la verité entre tant de menſonges, contrarietez,& repugnances,qui ſont divulgées par les deſſuſdits croniqueurs, ſoy confians temerairement à l'ouyr dire du premier trouvé. Non que je vueille maintenir ou dire que nul doyve eſcrire des choſes,ſinon celuy qui les aura veues: car non-obſtant qu'en un teſmoing de veue y a plus de foy, qu'en dix d'ouye,& que Sainct Iean pour eſtre creu, aſſeure qu'il parle des choſes veues: ſi eſt-ce qu'un homme ſeul ne peult eſtre par tout, ou les affaires ſont demenées, & y eſtant ne peult enſemble faire ſon devoir, & ſe amuſer à voir ce qu'autruy fait:mais un hiſtorien ſ'il eſt poſſible doit avoir veu ou cogneu une bonne partie de ce qu'il dit, & au demourant avoir une extreme & merveilleuſe diſcretion de ſ'en enquerir à ceux,qui mieux au vray le pourront dire: juſques à en entendre par le rapport des ennemis, & non ſeulement de ceux de ſon party. Ainſi liſons nous de Thucydide,lequel encores qu'il fuſt preſent es guerres d'entre les Atheniens & Lacedemoniens, & au nombre des principaux capitaines, pour toutesfois avoir plus grande certeineté de tout ce qui ſe faiſoit en l'un & en l'autre exercite, y tenoit à ſes deſpences (comme puiſſant & riche qu'il eſtoit, extrait des Ducs Miliciades & Cymon d'Athenes, iſſuz de la ligne d'Æacus fils de Iupitter) gens d'eſprit & de ſçavoir,autant Lacedemoniens qu'Atheniens, ne ſe voulant fier en ce que les uns ſeulement luy en diroient, favoriſans par avanture chacun à ſa partie. Apres ſa mort,& à l'endroit ou il fina ſon hiſtoire, Timagenes de Milete, & apres luy Xenophon Athenien la reprindrent & continuerent y adjouſtant chacun ce qu'il avoit veu ou entendu. D'iceux l'un fut des Princes du Senat de ſa cité: l'autre apres la mort de Cyrus en l'expedition duquel à l'encontre du Roy de Perſe ſon frere, il eut charge, & conduitte de gens, demoura chef & capitaine general de toute l'armée des Grecs, pour iceux retirer & reconduire en Grece. Et qui voudra diligemment conſiderer la condition, & qualité des anciens hiſtoriens eſtimez, & receuz pour tels, & non pour fabuleux & menſongers, leſquels ayent eſcrit les avantures de leur temps: on trouvera qu'ils ont eſté preſque tous, ou chefs d'entrepriſe, ou capitaines particuliers, ou à tout le moins perſonnages de credit &

authorité: qui es choſes dont ils ne parloient de veue, avoient moyen de ſ'en informer au vray. Dares de Phrigie, & Dictys de Crete ſont plus creuz es guerres de Troye, que ne ſont Dion, & quelques autres: car ces deux là y mirent la main, & à la plume & à l'eſpée. Corinnus auſſi de Phrigie nay d'Ilion, pour ſ'eſtre trouvé auſdites guerres, en a eſté receu à vray teſmoing: & de luy a pris Homere toute la matiere de ſon Iliade. Marſyas de Pelle, frere du Roy Antigone, & nourry d'enfance avecques Alexandre le Grand, Oneſicritus d'Ægine, Calliſthenes d'Olinthe diſciple & parent d'Ariſtote, Ariſtobulus de Iudée, Diognetus, & Menœchmus de Sicyone, tous compagnons en l'expedition & peregrination dudit Alexandre ont eſcrit les uns depuis ſa nativité, autres depuis qu'il commença porter les armes, aucuns depuis le commencement de ſon regne: & autres depuis ſeulement qu'il eut dreſſé ſon armée pour entreprendre ſes conqueſtes: à tous ceux cy eſt adjouſtée foy, en ce qu'ils diſent dudict Alexandre, & à ceux qui apres eux ont eſcrit, comme ſont Quinte Curſe, Arrian poete domeſtique & familier de l'Empereur Tybere, Arrian hiſtorien qui au temps de l'Empereur Adrian parvint à la dignité du conſulat, & Plutarche qui au temps de Trajan uſa pareillement de puiſſance conſulaire en Illyrie, commandant à tous les Magiſtrats de la province: de tous les autres qui n'ont parlé de veue, ne ſuyui l'hiſtoire de ceux qui avoient veu, on ne reçoit que le langage. Et à ceſte cauſe Palephatus quand il a voulu parler de la ſtatue de Niobé, a preallablement proteſté de l'avoir veue. En autre lieu il eſcrit que pour fidellemẽt deduyre les choſes, il a viſité pluſieurs regions, ne ſ'en rapportans à ce que par autres en eſtoit eſcrit. Auſſi Lucian quand il a voulu cõparer les ſacrifices des Hebrieux aux Ægyptiens, il afferme premierement avoir hanté avecques les uns & les autres. Agathirſides de Gnide en deduiſant les choſes d'Aſie, dõne à cognoiſtre en pluſieurs endroits qu'il y a hanté long tẽps es guerres, cherchãt par ce moyen d'ẽ eſtre creu. Pour meſme raiſon a eſté creu Philiſtus de Syracuſe en l'hiſtoire qu'il a eſcripte de ſon tẽps, par-ce qu'il auoit l'ũ des principaux maniemens d'iceluy Royaume duq̃l il fut dejetté par Denys le Tyran l'aiſné, mais depuis reſtably par le jeune, & appellé à

la société du Royaume. Eratosthenes Cyrenien n'est desmenty en son histoire de Ptolemeus Evergetes jusques au temps du cinquiesme Ptolemée, car il eut charge de leurs affaires, es autres choses n'a foy semblable. Hieronyme Rhodien pour avoir eu soubs le Roy Demetrius Poliorcetes administration de son estat, & le gouvernement du païs de Boiotie, est advoué pour veritable, es annales qu'il a laissez de la vie, faicts & gestes de son maistre. Aux histoires de Herodote Halicarnassien, & de Helanicus de Metelin on a plus facilement adjousté foy, d'autant qu'ils avoient le principal & premier credit au tour du Roy Amyntas de Macedone, par le moyen duquel ils eurent cognoissance de plusieurs & grandes choses. Pareille foy a trouvé Symonydes Magnesien, pour-ce que conversant familierement avecques Antioche le grand, il a peu veritablement entendre les choses mouvantes, les deliberations, & les exploicts de ses guerres, & principalement de celle qu'il eut contre les Galathes, en laquelle se trouva ledict Symonides en sa compagnie. Les dix livres des ports & plages de mer, mis en lumiere par Demosthenes ont esté recueilliz sans contradiction, par-ce qu'il les avoit veuz & hantez estant Amiral & capitaine general de l'armée du Roy Ptolemée Philadelphe d'Ægypte. Semblablement est advenu à Damis en ses livres de la peregrination, & miraculeux faits d'Apollonius Thyaneus : pour autant qu'il luy avoit par tout faict compagnie: Et à Philostratus pareillement : pour-ce qu'il suivit le tesmoignage dudict Damis. Aussi Ennius Poëte a peu veritablement escrire l'expedition de Marcus Fulvius en Ætholie, & contre les Ambraciens, car il feit le voyage avecques luy. Aussi feit L. Lucullus avecques L. Sylla en la victoire par luy escrite, & par ledict Sylla obtenuë contre les Marsiens : Et peu apres fut ledict Lucullus chef d'entreprise, & adjousta le Royaume de Ponte à la seigneurie Romaine. Valerius Antias & Polybe sont par tous autres historiens ensuivis en la description des guerres Punicques, pour-ce que l'un fut precepteur de Scipion African, & depuis l'accompagna toute sa vie: l'autre au voyage par luy celebré de Valerius Levinus consul, alors quil vainquit Hanno de Carthage, & prist Agrigente par force, avoit soubs luy conduicte de gens. Mesme foy a esté adjoustée aux annales de Q. Fabi⁹ Pictor

d'autant plus qu'il estoit homme de maison & d'authorité, & avecques Q. Fabius Labeo avoit esté Preteur de Rome. Chacun a receu que Theophanes Lesbien a escrit des faits de Pompée, aussi Pomponius Atticus du consulat de Cicero : d'autant qu'avecques ceulx dont ils parlerent, ils avoient l'acces & familiarité plus que nuls autres, pour entendre d'eux mesmes la verité des choses. De l'un est la familiarité assez cogneuë, par les epistres de Cicero à luy : de l'autre par l'association du nom, à laquelle fut appellée par Pompée, lequel voulut qu'il fust nommé Marcus Pom pejus, & fut celuy que Auguste Empereur institua depuis gouverneur au païs d'Asie. Crispe Salluste a peu parler au vray de la conjuration Catilinaire : car il ne fut exempt de la meslée, & pour bien descrite la guerre Iugurtine, il passa, & fist long temps sejour en Afrique. Nous recevons pour la verité ce que Iules Cesar, & apres luy Hircius & Oppius escrivirent des guerres de Gaule, & des civiles : car ils faisoient & escrivoient. A Diodore Sicilien nous donnons foy es choses d'Ægypte : car il escrit de veuë, & fut tres-familier de Iules & Auguste Cesar, ainsi que furent Fenestella Romain, Denys Halicarnassien, & Nicolas Damascene dudit Auguste, dont leurs histoires en sont trouvées plus authorisées. Arthemidore aussi est creu des conquestes faictes en Arabie par Ælius Gallus : car il luy feit compagnie en tout le voyage. Qui donne en pareil cas authorité, reputation & foy à Ioseph es guerres judaiques ? a Tacite es Germaniques ? sinon que l'un fut participant des miseres & calamitez de la destruction, & ruine de sa cité, l'autre fut gouverneur de la Gaule Belgique s'estendant en la Germanie inferieure, esquelles provinces furent principalement icelles guerres. Par quel moyen l'ont aussi trouvé Suetonius Tranquillus, Dion Cassius, Gargilius Martialis, Callistus Bemarchius, Iulius Frontinus, Favorinus Arelatensis, Dionysius Milesius, Ephorus Cumæus, Ælius Spartianus, Iulius Capitolinus, Ælius Lampridius, Volcatius Gallicanus, Trebellius Pollio, Flavius Vopiscus, Herodianus, Festus Aurelius Victor, Ammianus Marcellinus, Appianus Alexandrinus, Eustathius Epiphanæus, Eusebius Cesariensis, & autres semblables, sinon pour avoir eu moyen & credit autour des Princes, pour entendre & sçavoir en grande par-

tie les secrets de leurs affaires ? Dion Prussiæus a si avant esté familier de l'Empereur Trajan qu'ils alloient ensemble par païs & par la ville en un mesme chariot, & avant qu'iceluy Trajan fust Empereur avoit esté avecques luy es expeditions Germanique & Getique, lesquelles il a escrites. L'autre Dion, & Suetone, furent des principaulx secretaires du conseil, & Favorinus homme ayant charge des affaires de l'Empereur Adrian : & soubs le mesme Empereur a esté Dionysius Milesius l'un des satrapes d'Orient. Iulius Frontinus homme consulaire fut precepteur d'Alexandre Empereur : Gargilius Martialis qui a escrit la vie dudict Alexandre, fut l'un de ses plus intimes familiers : ausi fut Iulius Capitolinus de Diocletian: Ephorus Cumæus de Galien: Bemarchius & Eusebius de Constantin: Eustathius de Anastase: Calistus de Iulian, lequel Iulian est ausi receu en ce qu'il a escrit des Gaules, pour y avoir hanté devant & apres qu'il fut Empereur. Lampridius & les autres dessus nommez, en cas pareil ont esté chacun en son temps de la maison des Empereurs & Princes, dont ils ont escrit : & apres eux Procopius, Agathias, & Theodorus ne sont contredits en l'histoire des Gots : car ils se sont trouvez, ou à la deliberation, ou à l'execution des affaires. Eusebe dont j'ay cy devant parlé, a eu moyen d'escrire au vray les choses non veuës par luy, & d'autruy temps : car Constantin le grand luy feit apporter, & mettre en main tout ce que par les autres avoit esté mis en memoire par plusieurs ans. Telle estoit lors & au paravant la diligence & curiosité d'escrire ou faire escrire les histoires au vray, & en bailloient les Roys, & Princes eux mesmes ou de bouche, ou par escrit amples memoires & instructions. Cesar escrivit ses Commentaires à ceste intention, mais il les escrivit tels qu'il ne trouva homme, qui entreprint de le passer : de maniere que comme dit Hircius, voulant se faire prebiteur, il se feit precepteur de la matiere d'escrire ses faicts. Cicero sçachant que L. Luceius Patrice Romain homme de sçavoir & authorité, s'estoit adonné à escrire l'histoire de son temps, luy envoya memoires de tout ce qu'il avoit faict durant son consulat, & par une longue epistre le pria tres-affectueusement de l'inserer & deduire en son histoire. Agrippine fille de Germanicus laissa pareillement des memoires de la vie & gestes de son pere,

avecques les ſucces & infortunes de ſa maiſon. Zenobia Royne des Palmyriens, laquelle apres la mort de ſon mary mania l'Empire Romain en Surie, eſcrivit auſsi en abbregé pour aux autres bailler matiere de la deduire & amplifier, l'hiſtoire de ſon temps, & au paravant des affaires d'Alexandrie, & d'Orient. Le jour me faudroit en ſomme, avant que j'euſſe recité tous ceux qui en ont uſé de ceſte ſorte, & leſquels à ce faire ont eſté meuz par bonne & honneſte raiſon: car Princes & perſonages de ſupreme excellence, peuvent de toutes autres choſes abonder juſques à ſatieté: de ceſte ſeule (c'eſt de laiſſer de ſoy heureuſe & recommandable memoire) ils ne peuvent eſtre trop inſatiables: car homme ne peult eſtre amoureux de vertu, qui n'eſt ſongneux & curieux de ſa renommée. Et eſt mon avis que le ſerviteur en nulle, ou peu de choſes, ſe peult monſtrer plus ſtudieux, & affectionné envers ſon Prince & ſeigneur, qu'en eſcrivant ſes faicts & actes vertueux, & à ſon pouvoir le garentir de l'injure du temps, & de l'obſcurité de tenebreuſe oubliance. De memoire de noz peres Æneas Sylvius, qui depuis a eſté Pape Pie ſecond, Iovian Pontan, Leonard Aretin, Anthoine Panormitan, & autres ont imité les deſſuſnommez, & de freſche memoire le ſire d'Argenton en France, louablement ſ'en eſt acquité. Au paravant luy Iean Froiſſart, & Enguerrant de Monſtrelet, mirent par eſcrit ce que par inveſtigation diligente ils peurent entendre. Inveſtigation diligente ay-je dit: car apres ceux qui parlent de veuë, les plus croyables ſont ceux, qui avecques jugement & diſcretion ſe ſont enquis & informez: comme Iuba Roy de Numidie, qui par eſcrit a baillé la ſcience de Coſmographie, laquelle par inveſtigation telle il avoit cogneuë. Et Claudius Ptolemeus d'Ægypte, qui en partie a veu & eſcrit, en partie a eu par toutes provinces ſeurs meſſagers dignes de foy, pour luy en raporter certeines & veritables nouvelles, je ne dy ſans cauſe, dignes de foy, car en ce giſt la diſcretion. Strabo reprend Eratoſthenes qui ſ'eſt fié au teſmoignage de viles perſonnes: meſme reproche eſt miſe ſus à Patrocles, par Hipparchus ſon emulateur: Quintilian reprouve en ſon precepteur Seneque, pour-ce que deſirant avoir cognoiſſance de pluſieurs choſes, y employa trop legerement en ſon ayde gens negligens, qui le de-

ceurent. Et ceste crainte par avanture aura destourné puis n'agueres aucuns sçavants hommes, qui volontiers eussent entrepris d'escrire les histoires de France, s'ils eussent eu le moyen de fidelement, & à la verité s'en informer. Et certes ja par long temps me faisoit mal, que je ne veoye aucun les vouloir secourir en ceste part. Et nonobstant que plusieurs suyvent le jugement de celuy, qui jadis interrogué, meit entre l'historien, & celuy qui faict chose digne d'histoire, pareille difference qu'entre le herault, ou trompette, & le tournoyant en la lice: je toutesfois meu à l'exemple des personnages dessus nommez, qui en faisant n'ont desdaigné d'escrire: apres mon adolescence & ma premiere jeunesse, que je commençay à suyvre les armes, ainsi qu'est la coustume & ordinaire vacation de la noblesse de France: & par laquelle mes progeniteurs & ancestres au temps passé sont parvenuz en reputation, & haults degrez: n'ay point estimé de faire chose indigne & mal seante à l'estat de noblesse (encores que je sçache l'opinion d'aucuns estre contraire) quand je m'appliqueray à un estude, auquel non seulement se soyent employez tant de grands & notables personnages dessus nommez: mais lequel ne se trouve avoir jamais esté traitté, sinon par gens de noble maison, jusques à ce que L. Octacilius precepteur de Pompée, qui fut le premier homme non noble qui escrivit histoire, fut par ledict Pompée authorisé de ce faire. Et pour-ce me suis-je delecté souvent pour en aucune maniere laisser memoire des choses en mon temps advenuës, à en escrire Dialogues, Epigrammes, Elegies, Sylves, Epistres, & Panegyriques selon que la matiere subjecte estoit à l'une ou à l'autre forme d'escrire à mon jugement plus convenable & propice, sans espargner peines, voyages, ne despens pour retirer de divers lieux ce qui faisoit à m'esclaircir la chose dont je vouloy escrire. La mesme affection & desir de voir aucunesfois les dicts, faicts, & choses memorables de Gaule & de France estre mis en lumiere & à la cognoissance des autres nations (qui pour la bonté des escrivans nous surpassent esdictes choses, & ne seroient à comparer à nous si escrivans ne nous eussent failly) m'avoit meu pieça de travailler & d'essayer en remuant tiltres, livres chartres, epitaphes, fondations, & autres choses antiques,

ſi on pourroit deduire l'ancienneté d'icelles deux nations en forme d'hiſtoire proſecutive & continente: choſe que je ſçache jamais au paravant entrepriſe, & par moy ſouvent deſeſperée: laquelle toutesfois j'eſpere mettre en avant, & au hazard du jugement divers, & correction, aprobation ou reprobatiō de tous lecteurs: enſemble un mien recueil & vocabulaire en ordre alphabetique, de toutes les provinces, citez, villes, chaſteaux, montagnes, vallées, foreſts, rivieres, & autres lieux de ce Royaume, avecques expoſition des denominations d'iceux, & des batailles, rencontres, ſieges, & autres choſes dignes de memoire qui ſe trouvent y eſtre advenues: auſſi à l'imitation de Valere le grand, autre recueil d'exemples d'iceux faits & dits memorables, & autre à l'exemple de Plutarche de la conference des vies & geſtes d'aucuns Roys, Princes & Capitaines de ce Royaume, avecques celles d'aucuns autres Grecs, Latins, & Barbares. En quoy ayant eſté meu à l'intention que deſſus, je me tiendray pour bien ſatisfait, ſi par ce mien labeur, j'excite & ſemons à entreprendre de meſmes ceux qui trop mieux le pourront faire que moy. Or m'ayant le deſir de plus cognoiſtre atiré en ceſte cour, puis qu'il a pleu au Roy mondit ſeigneur non ſeulement m'y retenir à ſon ſervice, en ſi honorable eſtat qu'aupres de ſa perſonne, mais bien ſouvent m'employer en, & dehors ſon Royaume en pluſieurs & principaulx de ſes affaires d'eſtat: ſi que non ſeulement je puis parler au vray de l'execution & iſſuë des guerres, depuis iceluy temps advenues, & auſquelles preſque tousjours me ſuis trouvé, autant par mer que par terre: & eu moyen & occaſion d'entendre & ſçavoir les cauſes, fins, & deliberations d'icelles, non ſeulemēt de noſtre coſté, mais du coſté auſſi des ennemis: il m'a ſemblé que durāt le repos des armes, je ne pouvoy mieux ne plus honorablemēt employer & convertir mon eſtude, qu'a raporter en ceſte partie aucun ſecours aux erudits & doctes hiſtoriens, qui apres moy en plus elegant & poly lāgage en voudront eſcrire. Bien ſçay-je combien il m'eſtoit moins ſubject à calomnie de m'arreſter à ce que j'avoy entrepris ſans m'adonner à ſi perilleuſe choſe, que d'eſcrire les vertuz ou vices des vivās: car de l'un on acquiert hayne & malveillāce: de l'autre on eſt tenu pour blandiſſeur & flateur: mais en tout ce, ma conſcience me juge, & avecques

elle je me reconforte, me ſentant net de toute maligne ſimulation ou diſſimulatiõ. Et tout ainſi (que veille ou nõ) il m'eſt force de m'en raporter au jugement des liſeurs, auquel je ne puis ne doy reculler : ainſi je ſouhaitte les avoir tels, & auſſi purement jugeans, comme j'ay voulu purement eſcrire. Car tãt y à qu'ẽ ceſte mienne entrepriſe, qui eſt d'eſcrire ou commentaires, ou memoires des choſes, je ne me vueil attribuer la perfection de ſtile, ne preſumer qu'en ſuivant autre vacatiõ ou quotidien exercice, je puiſſe eſcrire ce qu'au jugemẽt des ſçavans hommes puiſſe ſatisfaire, veu qu'à grand peine y arrivent ceux qui ont ceſte ſeule, ou propre vacation : mais je vueil biẽ toutesfoys, & oze affermer certainement, que tout y ſera fidelement eſcrit, & ſans alterer la verité, pour grace, ambition, hayne ou faveur d'aucun: ains eſt & ſera ma principale intention, fournir aux plus ſçavants, experts, & doctes hiſtoriens matiere de veritablemẽt eſcrire, & leur repreſenter en tãt que poſſible me ſera, ce que pour leur eſtude domeſtique ils ne peuvent à la verité cognoiſtre. Enquoy ſi je puis obtenir d'eſtre receu à fidele & vray teſmoing, ou d'inciter autres à mieux faire que moy, j'auray (comme je diſoy n'agueres) en ceſte partie ſuffiſante cauſe de m'esjouïr, & paiſtre du fruict de mõ labeur: ainſi cõme entre les ſtatuaires, & entailleurs d'images, ceux qui ſe trouvẽt inſuffiſans à biẽ parfaire & polir un image, & ſont toutesfois experts à biẽ choiſir & eſbaucher la pierre ou le boys, & à cõpaſſer les traits & membres, pour relever de ceſte peine les plus ſubtils & diligens entailleurs, ſe contentent aſſez quand iceux excellens, & ſinguliers maiſtres les employent & reçoivent en ſocieté de l'ouvrage, ne les fraudant de leur honneur. Et pourroit eſtre paraventure (ainſi que le Mareſchal en forgeant ſe fait) que par continuation d'eſcrire j'amenderoy auſſi & meuriroy mon ſtile, pour apres reformer de moymeſmes tout l'œuvre en meilleur & plus ſuffiſant langage: car à vray dire ce me ſeroit bien eſtude perdu, ſi je ne penſoy en continuant tousjours apprendre. Si ſera quant à preſent le commencement de ces memoires des la premiere adoleſcence du Roy mondict ſouverain Prince & ſeigneur leſquels memoires ſi on veult metrre au parangon des hiſtoires qui ont eſté puis n'agueres eſcrittes ſi tres au bref & cruement, que tous faits de vingt ou trente ans ne montent

tant que d'une année d'iceulx, & que toutesfois on trouve que plustost j'y aye obmis aucunes choses memorables, que deduyt choses non necessaires ou inutiles: on cognoistra lors qu'il fault necessairement, que les autres ayent obmis prou d'entreprises assez recommendables & dignes d'estre par vraye histoire rememorées. Or avoy-je avant qu'entrer en matiere, premis un recueil, sommaire & abregé recit, de la premiere origine, & du premier nom & descente, tant des Gauloys que des Françoys, & des alliances, & unio d'icelles deux nations Gauloyse & Françoyse, unies & reduites en un corps de Republique, pour soy vindiquer, & retraire en leur ancienne franchise & liberté naturelle, hors de la contrainte submission, paravant faite aux Romains: en laquelle liberté par eux recouverte, ils ont jusques à huy perseveré, & au vouloir de Dieu persevereront à jamais. Lequel abregé recit, pour ce qu'il sembloit à aucuns mes amys estre aliené en cest endroict, & non servant à mon propos, j'ay resequé depuis, & totalement osté: non pas qu'il fust à mon advis reprehensible, si par un mesme moyen on ne vouloit taxer Thucydide, Salluste, & Tite Live: car l'un d'iceux pour tomber à la guerre des Atheniens & Lacedemoniés, n'a estimé à vice de permettre l'origine & progres non seulement d'icelles deux citez, mais universellement de toute la Grece & Isles voysines. Le second avant qu'entrer à la conjuration de Catilina privé citoyen de Rome, a commencé des la fondation d'icelle, avecques recit des arts & moyens, par lesquels Rome de si extreme petitesse, parvint à extreme domination, & d'icelle retomba en decadence, & ruïne. Le tiers pour escrire les faits des Romains a proposé comme chose necessaire l'origine & succession des Roys Latins & Albains, progeniteurs de ceux de Rome. Ce nonobstant j'ay bien voulu satisfaire au jugement d'autruy: & ce principalement à cause qu'en iceluy abregé recueil, je deduisoy les dessusdites choses sommairement, & sans allegation de mes aucteurs, dont à plusieurs elles sembloient estre controuvées & fabuleuses. Et si pour y obvier, j'eusse en chacun article voulu alleguer mon tesmoing, la nomenclature seule des aucteurs eust plus monté que la narration entiere: si que pour eviter un vice je fusse tombé en un plus grand. A ceste cause, & pour moyen de reciter les choses au long, & alleguãt mõ aucteur

en chacun poinct, les rendre croyables ainsi qu'elles m'apparoissent estre veritables: afin aussi quand je viendray à la narration des affaires, il ne me faille l'interrompre, & m'amuser à faire entēdre la variation des noms des provinces, citez, montagnes, rivieres, aussi des offices, estats, charges, & magistrats, desquelles choses declarer, occasion ou besoing s'offrira incidemment: & à ce qu'il ne m'y advienne, comme aux paresseux & negligens mariniers, lesquels à l'heure de la plus forte tourmente, & plus dangereux fortunal, sont contraints de s'embrasser & empescher, à recouldre & rapiecer les vieilles voyles, & à renover & tranchefiller leurs cables & cordages: chose qu'ils avoient peu, & deu faire avant la main, au temps du sejour, & quand ils estoiēt surgis en port ou plage de seureté. Et pource dōcques ayje bien voulu de ce que paravant (ainsi que j'ay dit) j'avoy de divers lieux recueilly des choses que dessus faire une Ogdoade à part (celuy est le tiltre que j'ay imposé aux tomes, ou particuliers nombres des livres de mes memoires) en laquelle Ogdoade j'ay recueilly & compris en huict livres, premieremēt l'antiquité des Gauloys & Francoys, des uns depuis la destruction de Troye, & des autres de plus loing en arriere: le tout jusques à l'union des deux nations & conjonction des noms de Gaule & France, avecques la supputation des ans & succession des Princes, qui ce pendant y ont regné. Secondement j'ay inseré la division & description des Gaules, tant Cisalpine, que Transalpine, & de la France tant Cisrhenane, que Transrhenane: ensemble la concordance des noms antiques, avec les modernes, autant qu'il m'a esté possible d'y arriver. Tiercement j'ay recueilly les uz coustumes & loix, tant militaires que politiques: & les noms des charges, estats, dignitez, & magistrats en appropriāt le temps passé an present, au mieux & au plus pres que j'ay peu faire suyvant l'interpretation & proprieté des vocables. Lesquelles choses offrant & soubmettant au jugement & amendement d'autruy, je descen à mon instituée narration.

FIN DU PROLOGUE DES OGDOADES.



CINQVIESME LIVRE

# DES MEMOIRES DE MESSIRE GUILLAUME DU BELLAY, SEIGNEUR DE LANGEY.

1536.
*Causes de la roupture entre l'Empereur & le Roy.*



OUTES les actions, negociations, & praticques de ces deux grands Princes en tout le cours de ces precedentes années (esquelles encores qu'ils ne fussent en guerre, il ne se pouvoit dire toutesfois qu'ils fussét en paix) donnoient assez grande apparence de ce qu'à la fin en aviendroit. Et desja combien que les propos de la confirmation de ceste paix, & multiplication d'estroittes alliances entr'eux se continuassent tousjours, neãtmoins tendoient apparẽment à ouverture de guerre: & bien jugeoiẽt tous personnages de bon esprit, qu'à l'un ne à l'autre ne restoit plus sinõ le moyen & couleur de se deffendre & couvrir envers le monde du blasme & charge de la premiere invasion. Le Roy avoit les causes de regret & desplaisir que vous avez peu entendre par les precedens livres de ces memoires: & l'Empereur cognoissant bien ceste juste cause de regret (ainsi que le feu se pouvoit plustost conserver & nourrir en cœur de Prince magnanime pour s'enflammer en temps & lieu, que s'amortir & estaindre en le couvrant) cherchoit à ceste cause tous les moyens possibles de se fortifier à l'encontre des futures invasions, & de tant debiliter le Roy de forces, alliances, & bons voisins, que si ores volonté luy venoit de s'en ressentir, moyen & puissance luy deffaillissent. Mais fortune, ou pour mieux dire Dieu courroucé contre noz pechez, & ne nous voulant encores faire dignes de seure & ferme paix en noz jours,

jours permit & voulut que les mesmes occasions que chercha l'Empereur, & par lesquelles estoit son intention de divertir le Roy, ou par nouvelles difficultez opposées à ses desseings le mettre en crainte de faire entreprise, eschaufferent & hasterent d'avantage ledit seigneur. Les bagues que le Duc de Savoye avoit engagées pour faire prest au Duc de Bourbon, rebelle, & faisant guerre contre le Roy: les lettres qu'il avoit escrites gratulatoires de sa prise: les practiques qu'il avoit faictes pour aliener les Suisses de l'aliance de ceste couronne: l'achapt du Comté d'Ast: le refus de prester Nice pour l'entreveue du Pape Clement & de luy, & le passage par ses païs qu'il luy avoit freschement refusé de bailler, pour aller faire la vengeance de l'outrage que luy avoit faict le Duc Sforce en la mort de l'escuyer Merveilles son ambassadeur, avoient assez donné à cognoistre audit seigneur combien luy portoit le Duc de bonne volonté. Le Roy avoit pour ceste cause esté content de donner au Duc quelque empeschement à son entreprise de Geneve: & combien que non ouvertement, de maniere toutesfois qu'il se vouloit bien laisser entēdre, & luy faire cognoistre que peu de prouffit luy adviēdroit de ne l'avoir amy. Et bien estoit à penser que le Duc ne pouvoit ignorer aucunement que le seigneur de Verets nay son subject, mais domestique & de la chambre du Roy, ne se fust ingeré si avant, & aussi peu la compagnie du seigneur de Rence, que de favoriser sans le sceu & consentement du Roy, les habitans de Geneve contre luy. Ceste cognoissance avec la consideration de la puissance & prochaineté d'un Roy de France (qui peult tousjours en un moment ou nuire ou ayder grandement à un Duc de Savoye) la consideration aussi que ceste grande & voisine puissance, pour estre succesive de pere en fils, se peult estimer perpetuelle, au prix d'une puissance Imperiale elective, devoit par raison mouvoir le Duc à se retourner & rallier au Roy: & ne point abandonner du tout une ancienne, voisine, & perpetuelle alliance, pour en accepter une nouvelle, loingtaine & temporaire. Mais sa conscience desja le jugeoit avoir si grandement offencé le Roy, que sa reconciliation luy sembloit estre comme imposible: & en ceste persuasion la Duchesse son espouse (qui l'avoit faict entrer en ceste dance) l'entretenoit & nourrissoit

*Entreprises du Duc de Savoye, contre le Roy, & du Roy contre luy.*

*Discours sur le choix de l'alliance du Duc de Savoye.*

en tant qu'il luy estoit possible. Desja les Suisses à la requeste de messieurs de Geneve leurs alliez avoient faict entendre au Duc, que s'il continuoit à les grever & molester, force leur seroit de s'en entremettre : & n'avoit satisfait la responce du Duc à messieurs des ligues. Parquoy il s'attendoit bien qu'il ne fauldroit d'avoir la guerre sur les bras: laquelle, à son avis, ne se desmelleroit sans que le Roy en fust de la partie: & pour-ce, avoit il envoyé vers l'Empereur, allors arrivé nouvellement à Palerme en Sicile du retour de son voyage de Thunis, luy demander secours & ayde pour ceste guerre. Tant secrettemẽt ne feit le Duc ceste depesche, que tost apres le Roy n'en eust nouvelle: & luy fut d'avantage rapporté que le Duc avoit faict porter parole de bailler à l'Empereur en contrechange d'autres terres en Italie, tout ce qu'il tenoit de païs deça les monts, en commençant depuis Nice jusques à l'entrée du païs des ligues, y comprenant aussi la ville de Geneve. Si cest eschange se fust faict il n'y avoit point de doute que l'Empereur n'eust bordé ce Royaume de tous costez, en maniere qu'il fust venu au dessus de son intẽtiõ, de mettre au devãt des desseings du Roy tant de nouvelles difficultez, qu'il eust eu beaucoup à pẽser & à craindre, devãt qu'entreprẽdre, à se ressentir, & faire demonstratiõ de desplaisir & regret qu'il avoit en son esprit. Sur ceste nouvelle vouloiẽt toutes humaines & divines raisons, que le Roy en toute diligence pourveust & obviast à un tel & si grand inconvenient, & ne souffrist dresser une telle eschelle pour enuahir par cy apres & transgresser les bornes & ceinture de son Royaume: voulut bien toutesfois encores un peu temporiser & delayer, tãt pour raison de la depesche qu'il faisoit lors au seigneur de Velly son ambassadeur vers l'Empereur, cõme pour pouvoir envoyer encores une fois tẽter la derniere resolutiõ du Duc, auquel il se delibera de demãder non seulemẽt passage par lesdits païs, mais delivrance de la plus part de ses places, & comme siennes, & qu'il pretẽdoit à luy appartenir, à cause de feue madame Loyse de Savoye sa mere, sans plus les laisser és mains de personnage si mal feable, & en qui fust de les bailler aux ennemis de ceste courõne. Pour ce delay & temporisement n'avoit il toutesfois laissé de faire sçavoir au Cõte Guillaume de Fustẽberg, encores que depuis la mort du Duc Sforce il luy eust ordõné de seulement payer ses capitaines sans

*Demande du Roy au Duc de Savoye.*

faire levée de Lansquenets, dont il avoit eu intention de se servir en la poursuitte de la reparatiõ de la mort dudit Merveilles, que nonobstant ceste sienne precedante ordonnance il les levast & feist passer en France en intention, que si par amiable composition il ne pouvoit recouvrer du Duc de Savoye ce qui estoit sien, il eust de tant plustost son armée preste pour y proceder par autre voye.

La cause de la depesche que faisoit lors ledit seigneur au seigneur de Velly son ambassadeur estoit en substance telle que s'ensuit. Le seigneur de Grãvelle avoit sur chemin tenu propos audit sieur de Velly chevauchãt en la suitte de l'Empereur, que l'intention dudit seigneur estoit de ne disposer aucunemẽt de l'estat du Duché de Milan jusques à ce qu'il eust des nouvelles du Roy, & plusieurs fois estoit rentré avec luy sur ces propos, conseillant toutesfois de n'en parler audit seigneur sans en avoir premieremẽt charge du Roy. Cõbien que la dessus ledit seigneur de Velly luy repliquast que si on avoit bonne volonté, le Roy avoit par cy devant faict assez à sçavoir son intention, & en avoit baillé articles par escrit selon ce qu'il en avoit esté pourparlé avec le seigneur de Noircarmes. En ces entre-faictes ayant ledit seigneur de Velly occasion de parler à l'Empereur, & de luy faire à sçavoir la restitutiõ & passage à sa requeste des chevaux du Vice-Roy de Sicile, & de la delivrance d'un Ragusien, s'estoit ingeré d'entrer en matiere plus avant, & de dire audit seigneur entre autres choses cõment le Roy s'il pensoit que l'Empereur vousist maintenant luy complaire de l'heritage de messieurs ses enfans reprẽdroit & restraindroit volontiers la praticque de plus estroitte conjonction avec luy qui seroit cause de confermer entre leur deux maisons une parfaite & inseparable amitié & intelligence, moyennant laquelle ne seroit à douter que chacun d'eux ne fust de là en avant pour avoir les affaires de l'autre envers qui que ce fust en pareille recommandation que les siens propres, joinct qu'ils feroient un bien universel à la Chrestienté en s'unissant ensemble pour resister aux entreprises que le Turc ennemy de nostre foy menassoit alors de faire. Sur ceste remonstrance luy avoit respondu l'Empereur qu'il avoit tousjours volontiers escouté (& maintenant n'en vouloit moins faire) toutes les choses que le Roy avoit mises en avant ausquelles s'il n'avoit satisfait ce auroit esté par-ce

*Responce de l'Empereur aux propos de monsieur de Velly.*

qu'il ne l'auroit peu faire, car on sçavoit bien qu'il avoit laissé le Duc Sforce en l'estat de Milan du consentement du Roy, & pour mettre l'Italie en repos: à ceste cause que le Roy regardast comment il entendoit de faire, tant en cela qu'és choses concernantes la foy & la paix universelle de la Chrestienté. Declarant toutesfois ledit seigneur Empereur qu'en ce faisant il voudroit avoir toutes les plus grandes seuretez qu'il pourroit prendre, pour l'observation des choses qui se traitteroient: selon lesquelles il feroit aussi de sa part tant que le Roy se devroit contenter. Ceste fut la responce, le remettant à en deviser plus amplement avec le seigneur de Granvelle, lequel en effect s'estoit un peu plus ouvertement laissé entẽdre, si ces propos estoiẽt selon que la pensée. C'est à sçavoir que les trois poincts sur lesquels demandoit l'Empereur que le Roy dist franchement son intention, l'un estoit de la guerre contre le Turc en laquelle il offroit de partir avecques le Roy tout le bien & le mal qui en procederoit: l'autre quant à la foy & reünion de l'Eglise, en laquelle il s'attendoit bien que le Roy conviendroit à toutes choses raisonnables, & mesmement quant à la reduction d'Angleterre, touchant laquelle promettoit bien ledit Granvelle que l'Empereur ne requeroit le Roy de chose qu'il ne peust faire fort raisonnablemẽt & à son grand honneur: le tiers poinct de la paix universelle en Chrestienté il le reduisoit au repos d'Italie, lequel il ne pẽsoit point pouvoir estre cõservé sans que le Roy se desistast du faict de Genes,& sans forclore monseigneur d'Orleans du Duché de Milan,& que plus volontiers on orroit parler monseigneur le Duc d'Angoulesme:donnans assez à entendre qu'ils vouloient en tant que possible seroit esloigner le Duché de Milã de toute apparence de retomber à la couronne de France. Et au demeurant & sur toutes choses pria ledit de Grãvelle ledit seigneur de Velly que toute ceste praticque se demenast secrettemẽt & sans passer par trop de mains: mettant en avant que pour traitter la chose plus couverte,il seroit bon que mõseigneur le Cardinal de Tournon mõstrant d'aller pour le debvoir du degré qu'il tenoit faire un tẽps de residence aupres de nostre S.Pere,* se trouvast à l'arrivée de l'Empereur à Rome:envers lequel indubitablemẽt s'il y venoit biẽ resolu du Roy, il trouveroit telle

** C'estoit le Pape Pol Farnese successeur de Clement de Medecis.*

correſpondance qu'eſtant la matiere desja ſi ſouvent diſcutée, il ſeroit incontinãt aiſé à veoir quelle yſſue lon devroit eſperer de toute la negotiation. Tous ces propos avoit le ſeigneur de Velly par le ſeigneur d'Eſpercieu faict à ſçavoir au Roy, & depuis avoit trouvé les choſes en ſi bõ train a ſon avis, qu'il avoit eu opinion, & l'avoit ainſi mandé au Roy, qu'il euſt eſté bon d'envoyer vers l'Empereur monſeigneur l'Amiral de France pour traitter & conclure de toutes choſes: & ceſte eſtoit la cauſe pour laquelle ſe faiſoit la depeſche cy deſſus mentionnée vers ledit ſeigneur de Velly, car nonobſtant que les nouvelles qu'il mandoit ne ſemblaſſent tendre ſinon à bien, le Roy toutesfois avoit nouvelles certaines qu'és païs de l'Empereur on ſe preparoit à la guerre: & meſmes que le Comte de Nanſau avoit envoyé faire une groſſe levée en Allemagne, que l'Empereur faiſoit repaſſer en Italie Dom Ferrand de Gonzague & ſes Eſpagnols qui eſtoient demourez en Sicile. Parquoy ne ſe voulant tant amuſer (que mal luy en print) ſur ces propos mis en avant en termes generaux par l'Empereur & par les gens qui avoient le maniement de ſes affaires, il depeſcha ledit Eſpercieu avec reſponce de ce qu'il avoit apporté, mandant par luy au ſeigneur de Velly ſon ambaſſadeur, qu'il euſt au plus promptement que faire ſe pourroit, & quoy que fuſt avant la fin du mois de Ianvier, qui ja eſtoit entré, à luy faire entendre la finale & claire reſolution de l'Empereur. Et fut telle que ſenſuit, la charge qui audit Eſpercieu en fut donnée. Premierement quant aux eſtroittes alliances entre l'Empereur & le Roy, c'eſtoit choſe que le Roy non ſeulement deſiroit, mais qui vouloit eſtre baſtie de ſi bonne façon, que la grandeur de l'un jamais n'engendraſt jalouſie ne ſoupeçon à l'autre. Quant à bailler au Duc d'Angouleſme ſon fils l'eſtat & Duché de Milan en excluant le Duc d'Orleans ſon autre fils, c'eſtoit choſe où il ne vouloit aucunement entendre, car ce ſeroit occaſion de haine & de picque & à l'advenir de guerre entre leſdits freres, qu'il avoit nourris, & vouloit entretenir en paix & amitié. Quant à offrir à l'Empereur voulant entreprendre la conqueſte d'Arger de luy envoyer ledit Duc d'Orleans ſon fils, auſſi peu le trouvoit il raiſonnable: car en ce faiſant il y ſeroit pluſtoſt en eſpece & lieu d'oſtage qu'il ne feroit demõſtration de bonne affection & confidence entre les deux

Princes. Qu'il ne vouloit pourtant laisser de secourir & assister à l'Empereur en la susdite entreprise, ains luy offroit à l'entrée du printemps ses galeres avecques deux mille hõmes payez, & sur icelles un bon chef personnage d'experience & d'authorité: adjoustant que si l'année ensuyvante ledit seigneur entreprenoit le voyage de Constantinople, luy de bon cueur y assisteroit en personne & l'y accõpagneroit avec toutes ses forces. Et quant à la reformation & reünion de l'Eglise il avoit esté, estoit & seroit tousjours prõpt & affectiõné, autant en Allemagne qu'en Angleterre, & par tout ailleurs. Bien estoit d'advis quant au faict d'Angleterre, afin qu'il eust plus de couleur de presser le Roy dudit païs à se condescendre à l'opinion universelle des Chrestiens, que l'Empereur fist que nostre S. Pere sommast de ce faire tous les Princes & Potentats Chrestiens, & à luy assister & donner main forte pour faire obeïr ledit Roy à la sentence & determination de l'Eglise. Quant à la paix & repos d'Italie, que luy (au cas qu'au Duc d'Orleans son fils l'Empereur donnast & delivrast le Duché de Milan) renonceroit à jamais à sa querelle du Royaume de Naples & feroit renoncer ledit d'Orleans son fils à celles de Florence & d'urbin, avec telles & si grandes seuretez que l'Empereur mesmes adviseroit: comme de faire une ligue universelle, laquelle d'un accord & consentement commun fust obligée à conserver & maintenir ceste renonciation, & courir sus au premier qui au temps advenir y contreviendroit, declarant toutesfois qu'il n'entendoit point accepter l'investiture de Milan pour ledit Duc d'Orleans son fils, autrement qu'en la mesme forme & maniere que l'avoient eue ses predecesseurs: en quoy faisant il dõneroit tresvolontiers à l'Empereur jusques à la somme de trois à quatre cens mille escus, pour s'en ayder à la premiere entreprise qu'il feroit & au demourant s'employeroit en faveur dudit seigneur Empereur, esperant bien d'en venir à bout, envers les Princes & estats de l'Empire, qu'ils advoueroient & recevroient unanimement le Roy Ferdinand son frere à vray & legitime Roy des Romains. Luy ayderoit à reduire en son obeïssance toutes choses de droict appartenantes à la maison d'Autriche: & generalement s'employeroit à toutes autres choses où justement employer se pourroit, & sans aucune chose y espargner, pour la grandeur & accroissement

lesdits seigneurs Empereur & Roy des Romains son frere: renonçant à toutes autres praticques & alliances prejudiciables à leurdit accroissement: reservant seulement de ne riens entreprendre par voye de faict injustement à l'encontre de ses anciens amis & alliez, & comprenant au nombre d'iceux le Duc de Gueldres, auquel il avoit sa foy promise. Bien offroit-il toutesfois, au cas que l'Empereur voulust entrer en ceste grande confidence, de renoncer au droict à luy acquis par la donatiou que luy avoit faicte iceluy Duc de Gueldres, & le remettre en puissance & liberté d'en disposer de rechef à son plaisir, & signamment au proufit dudit seigneur Empereur & de sa posterité. Et pour-ce que ledit seigneur de Granvelle avoit tenu quelque propos des Lansquenets qui se levoient en Allemagne au nom du Roy: bien vouloit advouer qu'il en faisoit lever six mille, mais non pour envoyer ailleurs, qu'à recouvrer du Duc de Savoye (au cas qu'il fust delayant de luy faire raison) les païs & terres à luy appertenantes par succession de feue madame sa mere, pour le recouvrement desquelles choses il envoyoit ses ambassadeurs en faire demande & offrir amiable composition au Duc: au refus duquel il entendoit poursuivre son droict par la voye des armes, se tenant seur & certain, que l'Empereur ayant transigé & appoincté de toutes autres choses, ne vouldroit au prejudice de luy, favoriser ledit Duc de Savoye contre raison. Telle fut la responce du Roy, avec promesse qu'incontinant la declaration de l'Empereur sur ce venue, il envoyeroit par mer, afin de faire meilleure diligence, mondit-seigneur l'Amiral qu'ils demandoient, ou à Naples ou à Rome, selon ce qu'il luy seroit faict à sçavoir, pour de toutes choses traitter & conclure, en sorte que chacun d'eux en demourast content.

Ceste depesche faicte le Roy perseverant en sa deliberation apres avoir en son cõseil estroict deduit les droits & querelles qu'il avoit contre le Duc de Savoye, & par l'avis de sondit conseil ordonné comment il procederoit en cest affaire, depescha monsieur le Presidant Poyet devers mondit-seigneur de Savoye, lequel y prouffita autant que on avoit faict aux precedentes legations: car la Duchesse de Savoye entretenoit ledit Duc en ceste opinion, l'asseurant du secours de l'Empereur.

*Effect de la premiere depesche du Roy vers l'Empereur.*

Espercieu ce-pendant arrivé à Naples le seigneur de Velly se retira vers l'Empereur, auquel de l'instruction qui auoit esté baillée audit Espercieu, il declara ce que luy sembla selon les occurrences & occasions estre requis de declarer, mais il n'en retira de luy aucune plus ouverte demonstration de vouloir venir à conclusion & fin des propos mis en avant. Il trouva toutesfois grande multiplication de bonnes paroles sans venir aux particularitez, avecques iteratives protestations que les choses fussent tenues secrettes, & mesmement à nostre sainct Pere, lequel avoit le moyen, & ne faudroit de le mettre à execution de donner de grandes traverses ou à l'Empereur, ou à la praticque, s'il entendoit qu'elle se menast sans luy: & qu'à ceste cause estant le Cardinal du Bellay aupres de sa saincteté, de laquelle il dependoit entierement, il estoit requis & necessaire de luy dissimuler & cacher ceste negociation, de peur qu'il luy advint de la declarer, & que de la declaration il advint roupture. Toutesfoys il en feit advertir ledit S.Pere, & mesmement par le seigneur André d'Orie, qui vint vers sa saincteté à Rome, en partie pour ses propres affaires, & pour obtenir une dispense qu'il impetra pour le fils de sa femme, de pouvoir espouser la seconde fille dAntoine de Leve, non-obstant qu'il eust au paravant espousé l'aisnée qui depuis estoit decedée, , aussi en partie envoyé par ledit seigneur Empereur, tant pour luy rendre compte du voyage de Tunis, comme pour luy declarer ceste praticque, laquelle il luy declara bien au long, & luy donnant asseurance que sa majesté encores qu'elle prestast l'oreille aux gens du Roy qui luy en portoient parole, estoit toutesfois resolue de n'en traitter ne conclure aucune chose, sinon apres en avoir communiqué avecques icelle,& par son consentement,advis,& bon conseil. Or ne tarda gueres que le Roy fut adverty,& de la grande instance que l'Empereur faisoit de tenir ceste praticque secrette à nostre S. Pere, & de la declaration que ce neantmoins il luy en avoit fait faire. Laquelle chose avecques la longue dissimulation, & les remises dont il usoit sans venir au poinct, luy donnerent grande occasion de croire que l'Empereur en cest affaire taschast mettre ledit sainct Pere en souspeçon & deffiance de luy: & pour-ce feit dés le cinquiesme jour de Fevrier une depesche au seigneur de Velly, en l'advertissan

de rechef qu'il eust à presser l'Empereur & ceux de son conseil de se laisser plus clerement & ouvertement entendre, & qu'autrement ils luy donneroient cause de penser par les frivoles excuses qu'ils mettoient en avant pour ne bailler le Duché de Milan au Duc d'Orleans, que l'Empereur ne tendist sinon à l'amuser & mener de paroles ce-pendãt que luy s'armeroit & fortifieroit. Car quant à dire que le Duc d'Orleans estoit trop prochain de la succession à la courõne, on pouvoit bien considerer que son frere le Dauphin estoit en aage & de complexion d'avoir enfans, plustost que de n'en avoir point. Secondement qu'il n'estoit raisonnable qu'en forcluant le plus aagé, luy qui estoit pere de tous deux, baillast ou pourchassast de bailler un tel estat au plus jeune, qui seroit mettre une division, picque, & occasion de pis entre lesdits freres, & seroit retomber à mettre l'Italie en guerre, non pas (comme l'Empereur le desiroit) en paix, repos, & tranquilité, Car il falloit penser de deux choses l'une, ou que son fils le Duc d'Orleans irrité de ceste sienne exclusion, entreprendroit la guerre contre son propre frere, pour recouvrer ce qu'il penseroit luy appartenir, ou (pour le mieux) qu'eux deux ensemble s'accorderoient, & laissant le Duc d'Orleans le Duché de Milan paisible au Duc d'Angoulesme son plus jeune frere, le Duc d'Angoulesme luy bailleroit le passage, gens, vivres, & tout ce qui seroit en sa puissance, jusques à l'asistance de sa propre personne, pour luy ayder à recouvrer lesdits Duchez de Florence & d'urbin, pour doubte desquelles l'Empereur differeroit de bailler Milan audit d'Orleans. Parquoy sembloit au Roy que le plus prompt expediant pour assopir les querelles de Florence & d'urbin, & tenir Italie en repos, estoit de contenter le Duc d'Orleans par le Duché de Milan, & au moyen de ce faire renoncer & luy & sa femme aux autres querelles, & faire une ligue (comme il est dit cy devant) conservatrice de ceste renonciation : adjoustant d'avantage qu'il vouloit absolutement que l'Empereur declarast quand il bailleroit investiture dudit Duché, à quel tiltre, en quelle forme, & soubs quelles conditions il le vouldroit faire : car quant à luy son intention estoit qu'elle fust ample, & s'estendist à tous les descendans du premier Duc Loys d'Orleans. Se contentant toutesfois quant à sa personne pour satisfaire à la volonté de l'Empereur qui ne

*Autre depesche & recharge du Roy à monseigneur de Velly.*

vouloit mettre ledit Duché de Milan entre les mains d'un Roy de France, de n'en estre investy, sinon comme usufructuaire, & comme ayant le bail & jouissant des fruicts au nom de ses enfans Ducs titulaires.

Telle fut en substance la depesche que feit le Roy au seigneur de Velly sur la responce qu'il luy avoit faicte, à ce que Espercieu avoit par instructions respondu audit de Velly sur les premiers propos mis en avant depuis la mort du Duc Sforce : & au seigneur de Leidekerke ambassadeur de l'Empereur, lequel en avoit autant declaré de bouche au Roy, comme luy avoit le seigneur de Velly mandé par lettre ledit seigneur feit pareille response, adjoustant que là où il voudroit retenir en son cueur aucune mauvaise volonté contre l'Empereur, il accepteroit ledit Duché à quelques conditions que ce fust, & puis en feroit comme il entendroit, mais qu'il le vouloit avoir à tel party qu'il demourast content & amy de l'Empereur, & qu'entre-eux deux n'y eust jamais jalousie de la grandeur ou de l'un, ou de l'autre: laquelle y estant, jamais ne seroit possible qu'il y eust amitié durable. Quant à luy qu'il ne vouloit estendre sa grandeur plus avant que Milan: celle de l'Empereur il la desiroit autant avant qu'il plairoit audit Empereur, & à l'accroistre luy assisteroit par tout de son ayde & faveur, en gardant toutesfois chacun ses amis tant d'une part que d'autre, car il ne vouloit des siens en abandonner aucun. Et quant au faict de Genes dont l'Empereur avoit faict mention, que luy estoit content de superseder sa querelle en faveur de luy, jusques à ce qu'elle se puisse vuider par quelque bon & honneste moyen. Sur-ce concluant (& priant le seigneur de Leidekerke d'ainsi le remõstrer à l'Empereur) que plus grande seureté ne pouvoit ledit seigneur avoir de luy, qu'avoir ceste cognoissance: qu'il aymoit mieux entrer en roupture que de faire un traitté à regret, que par apres il ne voulust ou sceust tenir. Pendant ces allées & venues l'Empereur eut nouvelles de Venise, comment le seigneur de Beauvais y estoit allé pour faire mettre en avant quelques partis nouveaux avecques la seigneurie: & de son ambassadeur estant riere le Roy, que l'Evesque de Wincestre y estoit arrivé de la part du Roy d'Angleterre, aussi pour la conclusion de quelque nouveau traitté: pareillement d'Allemagne touchant la negociation qu'y a-

voit faicte le ſeigneur de Langey de par le Roy. Et (comme eſt la couſtume de qui ſe deffie penſer du mal d'avantage, & du bien moins qu'il n'y a) en feit faire de grandes plainctes au ſeigneur de Velly par les ſeigneurs du Prat, de Cannes, & de Granvelle, & principalement du faict d'Allemagne : dont il feit auſſi faire ſes plainctes à noſtre S. Pere, lequel toutesfois avoit desja eſté adverty de toute ladite negociation par le Cardinal du Bellay, & par l'Eveſque de Maſcon ambaſſadeur du Roy aupres de ſa ſainctetè : laquelle à ceſte cauſe ſ'en eſmeut moins qu'elle n'euſt faict. Auſdites plainctes reſpondit ledit ſeigneur de Velly que ce n'eſtoit choſe inconveniente ne deſraiſonnable que le Roy ſon maiſtre en traittant avecques ledit ſeigneur entretint ſes autres amis & confederez, & quant au faict d'Allemagne que ledit ſeigneur de Langey avoit parlé publicquement, & non d'autre choſe que de la reduction de l'Egliſe en bonne concurrence & union de doctrine: ce nonobſtant il l'advertiroit treſ-volontiers de l'ombre que ledit ſeigneur en prenoit, & ſe tenoit bien aſſeuré qu'il en auroit reſponſe à ſon contentement & ſatisfaction. Si eſt-ce que l'Empereur print là deſſus ou occaſion ou couleur de refroidir pour un temps les propos qui ſe demenoient avecques luy de ceſte inveſtiture & delivrance de Milan : & depeſcha le ſieur du Prat en Allemagne ſoubs umbre de le envoyer entendre la verité des praticques & menées qu'y faiſoit le Roy, mais en effect pour y en faire d'autres contre luy, & pour y faire nouvelle levée de Lanſquenets, ainſi que depuis il a eſté ſceu & cogneu. Auſſi envoya le ſeigneur André d'Orie à Genes equipper ſon armée de mer, pour faire (ainſi qu'il feit) courir le bruict de ſon entrepriſe d'Arger, mais à la verité pour un faulx alarme qui luy fut donné, ou pour ſouſpeçon que deffiance luy avoit engendré, que le Roy praticquaſt à faire revolter ledit eſtat de Genes: ne voulut toutesfois qu'il en fuſt aucune choſe communiqué a l'ambaſſadeur de France, & fut le partement dudit d'Orie ſans bruit, choſe qui donna depuis eſtre venue à la cognoiſſance du monde grande matiere & occaſion d'en eſtimer & craindre ouverture prochaine de guerre pluſtoſt, qu'en eſperer confirmation de paix & d'amitié.

*Plainctes de l'Empereur ſur les entrepriſes du Roy.*

*Depeſches de l'Empereur.*

LE Roy ce-pendant fut averty par lettres de mōſieur le

Preſident Poyet de la reſponce du Duc de Savoye, laquelle n'eſtoit ſelon ſon intention. Bien vint devers le Roy le Comte de Chalan par le Duc de Savoye pour penſer reparer la deffaicte qui avoit eſté faicte par les gens du Duc de la compagnie du ſeigneur Rence (comme j'ay dict cy deſſus) la reſponce doncques de monſeigneur de Savoye n'eſtoit que diſſimulations. Le Roy ſ'eſtant mis envers luy en toutes les raiſons qu'il eſtoit poſſible, & voyant qu'il falloit que les armes en fiſſent jugemẽt, depeſcha le Comte de S. Pol pour entrer en Savoye: ce qu'il feit en telle diligence, qu'avant que monſeigneur de Savoye euſt loiſir de pourveoir à ſon faict, il conquiſt toute la Savoye ſans trouver reſiſtence, hors mis à Montmelian, où y avoit un capitaine Napolitain nommé Franciſque de Chiaramont, lequel en fin ſe voyant ſans vivre & eſperance aucune de ſecours, rendit la place ſes bagues ſauves: & depuis meſpriſé par ledict Duc de Savoye, vint au ſervice du Roy, où il luy a faict pluſieurs bons ſervices en pluſieurs lieux.

*Conqueſte de toute la Savoye par mõſeigneur de S. Pol.*

Le Roy ne laiſſoit ce temps pendant à pourſuivre ſon entrepriſe envers l'Empereur, & n'eſtoit choſe qu'il euſt peu faire à ſon honneur, encores que c'euſt eſté à ſon dommage: à laquelle il ne ſe fuſt treſvolontiers condeſcendu, pour avecques paix & amitié de l'Empereur avoir le Duché de Milan, pour le Duc d'Orleans ſon fils. Et à ceſte cauſe pour ſatisfaire audit ſeigneur Empereur, il trouva moyen de contenter le Roy d'Angleterre, & de ſon conſentement differer pour quelque temps la concluſion du traitté avec l'Eveſque de Winceſtre. Auſſi revoqua le ſeigneur de Beauvais qu'il auoit envoyé à Veniſe, & de la negociation du ſeigneur de Langey en Allemagne eſcrivit en ſorte que l'Empereur ſ'en contenta, ou (pour le moins) mõſtra de ſ'en contenter: & tellement que le dixneufieſme jour de Fevrier eſtant le ſeigneur de Velly preſt à depeſcher un courrier vers le Roy, les ſeigneurs de Cannes & de Granvelle luy firent inſtance de differer pour ce jour là, & que luy de ſa part, auſſi eux de la leur penſaſſent plus avant ſur ceſte difficulté du Duc d'Orleans au Duc d'Angouleſme. Au lendemain matin ils l'envoyerent querir, & apres longue diſputation, voyans qu'ils ne pouvoient tirer de luy autre choſe, luy accorderent le Duché de Milan pour monſeigneur le Duc d'Orleans, moyennant toutesfois que le

*Diſſimulation des Imperiaux ſur le traitté de paix.*

Roy trouvast party pour la veufve Duchesse niepce de l'Empereur, & sans se declarer ouvertement donnerent occasion de penser qu'ils entendissent qu'elle fust donnée au Roy d'Escosse. Ce qui feit audit seigneur de Velly plus adjouster de foy à leur dire, & qu'ils parloient comme de chose conclue & arrestée, ce fut ce qu'ils luy remonstrerent & prierent de remonstrer au Roy, qu'ils n'avoient si peu travaillé en cest affaire, qu'ils ne pensassent bien avoir merité que le Roy leur laissast ce que le Duc Sforce luy avoit donné audict Duché. Parquoy il s'enhardit & jugea d'entrer plus avant aux particularitez, & mesmement des seuretez qu'ils demanderoient: à quoy ils respondirent qu'ils ne les demãdoiẽt sinõ honnestes & raisonnables, & telles qu'eux mesmes les bailleroient de leur costé. Aussi parla des conditions de l'investiture, surquoy ils interrompirent sa parole, disans qu'il suffisoit pour ceste fois d'avoir consenty & accordé le principal, & que monsieur l'Amiral à sa venue acheveroit le demourant, auquel on feroit tort estant tel personnage qu'il estoit, & attendu le lieu qu'il tenoit aupres de son maistre, si on le faisoit venir pour seulement ratifier ce qui avoit esté faict par autruy, mais que bien pouvoit on asseurer le Roy qu'à la venue dudict seigneur Amiral, tout le surplus se concluroit, & sans aucune difficulté. Priant toutesfois sur toutes choses que ceste conclusion fust secrette entr'eux, & qu'ils se gardassent bien de faire ne dire chose, au moyen dequoy il vint à la cognoissance du Cardinal du Bellay q̃ ceste difficulté fust vuidée, & qu'eux aussi, donneroient garde que le Comte de Sisfuentes leur ambassadeur aupres de nostre S. Pere n'en sçauroit riens. A tout ce parlement assisterent outre lesdicts seigneurs de Cannes & Granvelle autres deux secrettaires de l'Empereur: & au lendemain l'un d'eux apporta monstrer audit seigneur de Velly unes lettres de pareille substance qu'avoient esté les propos du jour precedant, laquelle escrivoit l'Empereur au seigneur de Leidekerke son ambassadeur, avecques charge expresse qu'il la monstrast, & l'eust de mot à mot au Roy. Bien luy dit celuy qui luy apporta monstrer les lettres que depuis ceste difficulté vuidée, l'Empereur avoit eu telles nouvelles du traittement que le Roy faisoit au Duc de Savoye, que si plustost il les eust entendues, jamais ne fust cõdescendu à dire le mot: mais puis qu'il estoit

dit c'estoit assez, & que l'Empereur esperãt que par un mesme moyen s'appointeroient les choses de Savoye, ne s'en dediroit jamais.

En un mesme temps eut le Roy ceste nouvelle, & autres qui diminuoient beaucoup de la foy qu'autrement il y eust adjoustée. Premierement que nostre S. Pere avoit esté par les gens de l'Empereur adverty par le menu de toute ceste conclusion ou pour mieux dire (& comme par les effects il a depuis esté cognu) simulation: dont ledit S. Pere entra en tres-grande deffiance & souspeçon contre le Roy. Secondement qu'incontinant apres la revocation de Beauvais, l'Empereur avoit tant pressé les Venitiens qu'ils estoient entrez en ligue defensive pour le Duché de Milan, en faveur de tel personnage qu'à sa majesté plairoit en investir: & qu'il faisoit tres-grande instance d'y faire aussi entrer nostredict S. Pere. Tiercement qu'il avoit envoyé offrir de grands partis au Roy d'Angleterre pour le tirer du tout à sa devotion. Quartement de l'allée du seigneur du Prat en Allemagne, & qu'en passant à Milan il avoit porté paroles entierement contraires à ce que demandoit & esperoit le Roy de l'Empereur: passant aussi par Flandres, il avoit avecques les deputez du païs, & des autrres païs bas de l'Empereur à ceste fin convoquez & assemblez, conclut, & arresté de grands preparatifs de guerre. Pour la cinquiesme estoient les preparatifs que faisoit le seigneur André d'Orie. Lesquelles choses de tant plus luy estoient suspectes que l'Empereur luy foisoit dire soubs main que tous ces preparatifs se faisoient, les uns pour l'entreprise d'Arger, & les autres pour mieux couvrir & celer à nostre S. Pere que la susdite difficulté du duc d'Orleãs au duc d'Angoulesme fust vuidée: & le Roy toutesfois estoit adverty de plusieurs bons lieux, que nostre-dict S. Pere estoit informé de tout par le menu. Et à ceste cause il se resolut de pousser outre en Savoye, & plus avant, sans interrompre toutesfois sa negociation avecques l'Empereur, à quelque fin qu'elle se deust reduire.

*Des prognostications qui coururent ceste année.*

CESTE année fut un grand & merveilleux cours de propheties & prognostications, qui toutes promettoient à l'Empereur heureux & grand succez & accroissement de fortune: & quand plus il y adjoustoit foy, de tant plus en faisoit l'on semer & publier de nouvelles: & proprement

ſembloit à lire tout ce qui ſ'en eſpandoit ça & là, que ledict ſeigneur Empereur fuſt en ce mõde nay pour imperer & commander à Fortune. Cenonobſtant & cõbien que le Roy ne fuſt en aucune doubte que mouvãt guerre au Duc de Savoye, il ſ'attireroit ſur les bras toutes les forces de l'Empereur: encores auſſi qu'il ſceuſt treſbien, quelle eſtoit l'inclination des uns (en conferant telles prognoſtications avecques l'heur & felicité qui avoient ja par ſi long tẽps accompagné toutes les entrepriſes dudict ſeigneur Empereur) à eſperer & attendre, & des autres à craindre, qu'il en advint tout ainſi que les prognoſtications promettoient, comme ſi elles fuſſent procedées du propre oracle du S. Eſprit, & de maniere que juſques en ce Royaume aucuns ſuperſticieux en fuſſent eſpourez & effrayez, luy toutesfois ne ſ'en eſtonna, ne changea jamais ſa deliberation, pour choſe dont il en fuſt menaſſé par telles inventées prognoſtications: ains demoura tel que tousjours il avoit eſté, c'eſt à dire magnanime, & conſtant à meſpriſer & contemner ceſte maniere de ſuperſticieuſes & abuſives propheties, cõme celuy qui ne varia oncques de la cognoiſſance & foy qu'il a tousjours eue en Dieu ſeul cognoiſſant & dirigeant le cours des choſes futures, & qui en ſa puiſſance a retenu & reſervé la diſpoſition des temps & des moments, & lequel il eſperoit certeinement luy devoir eſtre en ayde, attendu le grand devoir où il ſ'eſtoit mis de chercher par amiable compoſition, non tant à recouvrer le ſien qu'à faire au moins que l'occupateur l'en ſerviſt: non pas en feiſt (cõme j'ay dict) eſchelle à ſes ennemis, pour envahir & tranſgreſſer les bornes & limites de ſon Royaume. A ceſte cauſe il ordonna que l'equippage fuſt preſt, duquel il avoit faict eſtat pour l'entrepriſe & conqueſte des choſes que luy occupoit le Duc de Savoye: en laquelle entrepriſe il avoit eſtably & ordonné ſon lieutenant general meſſire Philippe Chabot Comte de Buſancez Amiral de France, & avecques luy les chefs & capitaines particuliers qui enſuivent. Et premierement homme d'armes, le nombre de huict cens & dix lances, ſçavoir eſt la bande dudict ſeigneur lieutenãt general, celle de meſſire Iaques Galiot Grand-eſcuyer & Maiſtre de l'artillerie de France, celle de Meſſire Robert Stuard Mareſchal de France, & capitaine de cent Eſcoſſois de la garde du Roy, celle de meſſire René ſire de

*Nombre des gens de guerre du Roy.*

Montejan, chacune de cent hommes d'armes: celles de monſeigneur François Marquis de Saluſſes, de meſsire Claude d'Annebault, de meſsire Antoine ſeigneur de Mõtpeſat, de meſsire Iean de Touteville ſeigneur de Villebon Prevoſt de Paris, de meſsire Gabriel d'Alegre, de meſsire Charles Tiercelin ſeigneur de la Roche-duMaine, chacune de cinquante, & celle du ſeigneur Iean Paule de Cere de ſoixante hommes d'armes. Chevaux legers mille, c'eſt à ſçavoir ſoubs la charge du ſeigneur d'Eſſé cent, du ſeigneur de Termes cent, du ſeigneur d'Auſſun cent, du ſeigneur de Verets Savoiſien cẽt, la charge generale deſquels fut dõnée audit ſeigneur d'Annebault chevalier de l'ordre, & depuis Mareſchal de France. Gens de pied Frãçois douze mille du nombre des legionnaires, ſçavoir eſt, deux mille Picards ſoubs la charge de meſsire Michel de Brabançon ſeigneur de Cany, & meſsire Antoine de Mailly ſeigneur d'Auchy: deux mille Normans ſoubs la charge du capitaine la Salle, & du capitaine S. Aubin l'hermite: deux mille Chãpenois ſoubs la charge de meſsire Iean d'Auglurre ſeigneur de Iour, & du ſeigneur de Quinſi: mille de Languedoc ſoubs la charge du chevalier d'Ambres: quatre mille de Dauphiné ſoubs la charge du ſeigneur de Breſieux & autres: & mille ſoubs la charge du ſeigneur de Forges, l'un des eſchãſons ordinaires du Roy. De toutes leſquelles bãdes de gens de pied la charge generale fut donnée audict ſire de Montejan auſsi chevalier de l'ordre, & depuis Mareſchal de Frãce. Lanſquenets ſix mille ſoubs la charge du Comte Guillaume de Fuſtemberg: ſoldats François, non legionnaires, le capitaine Lartigue Dieu cinq cens, le capitaine Blanche cinq cẽs, le capitaine Auguar cinq cens, le capitaine Wartis Navarrois cinq cens: Italiens ſoubs la charge du ſeigneur Marc Antoine de Cuſan gentilhomme Milanois, l'un des eſcuyers d'eſcuyerie du Roy deux mille, & ſoubs la charge du ſeigneur Chreſtofle Guaco mille, avecques bon nombre d'artillerie. Pour le faict de laquelle furent ordonnez trois commiſſaires, deux contreroolleurs, quarante canonniers unze conducteurs de charroy, deſchargeurs, charpentiers, charrons, & forgeurs: & pour les cas inopinez ſoixante perſonnes extraordinaires, pionniers huict cens, chevaux ſix cens octante, & la principale charge de ladicte artillerie à meſsire Charles de Coucis ſeigneur de Burie, l'un

des

des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roy.

De Cremieu en Dauphiné partirent le sixiesme jour de Mars le nombre de trois mille legionnaires dudict païs, & les mille estans soubs la charge du seigneur de Forges: avecques lesquels partit le seigneur d'Annebault, auquel se vint joindre la bande du seigneur Iean Paule de Cere au lieu de Briançon: & quelques jours apres le seigneur de Montejan les acconsuivit en poste: & à deux journées pres les suivoient les Lansquenets. Là vindrent nouvelles ausdicts seigneurs d'Annebault & de Montejan, comment le Comte Philippe Torniel & Iean Iacques de Medicis Marquis de Marignã marchoit au devant d'eux avecques quatre mille hommes de pied, pour gaigner & leur clorre le passage de Suze: parquoy ils se hasterent de marcher à l'encontre d'eux, craignans que si l'ennemy gaignoit le passage avecques les gens qu'il avoit aguerris, eux qui avoient presque tous gẽs nouveaux, & de nombre aussi peu qu'en avoit l'ennemy, fust difficile, voire impossible d'y faire ouverture: leur diligence fut telle qu'ils eurent passé jusques en la pleine au dessoubs de Suze, avãt que les ennemis y arrivassent, lesquels ne les oserent attendre, mais se retirerent en arriere: & furent par noz gens suiviz de logis en logis jusques à Turin ville capitale de Piemont, en laquelle ils ne s'oserent mettre. Parquoy les habitans ainsi destituez & abandonnez se rendirent à la sommation desdicts seigneurs d'Annebault & de Montejan, qui entrerent dedans, & la mirent és mains du Roy. Les ennemis se logerent à Chivas, & là fut envoyé un trompette les sommer, parquoy ils en deslogerent, & se rendit Chivas à l'obeïssance du Roy. Cependant arriverent les Lansquenets à Turin, & peu apres monsieur l'Amiral lieutenant general du Roy, qui là ferma son camp, & depuis au lieu de Chivas en attendant le surplus de son armée, qui estoit encores par les chemins, & qui arrivoit journellement à la file, dont plusieurs le blasmerent, dequoy il ne poursuivit sa fortune contre gens estonnez.

*Cõmencemẽt de guerre en Piedmont.*

*Prise de Turin par les seigneurs d'Annebault & de Montejan.*

Le douziesme jour d'Avril arriva l'artillerie que conduisoient lesdicts deux mille legionnaires des seigneurs d'Auchy & de Cany. Le quinziesme jour au matin il deslogea de Chivas en intention d'aller campaier sur la grande Doaire: ceste Doaire s'appelle grãde à la differẽce de l'autre Doaire

qui sort du mont Genevre. Desja estoit le camp dudict seigneur Amiral depuis son arrivée renforcé de quatre à cinq mille hommes de pied François, & environ de quinze cens Italiens: & pouvoit avoir en tout le nombre de quinze à seize mille hommẽs de pied, y comprenant les Lansquenets: de gens de cheval il n'en pouvoit encores avoir plus hault de deux cens cinquante en hommes d'armes, archers, & chevaux legers. De l'autre bort de la riviere estoient les seigneurs Dom Laurens Emmanuel ambassadeur de l'Empereur, Iean Iacques de Medicis, & Iean Baptiste Castalde avec le nombre de quatre à cinq mille hommes de pied, & gens de cheval le nombre de quatre à cinq cens, qui monstrerent contenance de vouloir faire teste, & de garder le passage de la riviere. La deliberatiõ dudict seigneur Amiral n'estoit point de passer ce jour la riviere: mais incontinant que noz gens veirent l'ennemy en teste, ils furent surpris de telle ardeur & impetuosité de combatre, que commandement ne remonstrance que le pont n'estoit encores faict n'eurent lieu envers eux, qu'ils ne le pressassent & importunassent de leur donner congé de passer outre: tellement que vaincu de leur importunité, il fut contraint de leur dõner cõgé. Ce qu'il ne feit si tost, qu'avec le mot ils ne se gettassent en la riviere jusques à l'estomach: & bien que l'eave fust forte & roide, toutesfois jamais ne Lansquenets ne Frã çois ne perdirent leur ordre en la traversant, & cõmencerent à s'approcher de l'ennemy, par telle furie, qu'il n'osa faire contenance de les attendre, ains print le chemin pour se retirer aux grandes alleures à Verceil. Et si tous noz gens de cheval ordonnez à ceste entreprise, ou quelque meilleur nombre d'eux fussent alors esté arrivez, en sorte que noz gens eussent esté les plus forts de cheval aussi biẽ qu'au cõtraire l'estoient les ennemis, pour les escarmoucher souvẽt, & contraindre de marcher en bataille, tant que noz gens de pied les eussent acconsuivis, il n'y a point de doute qu'ils eussent esté deffaicts par les nostres, avant que jamais ils fussent arrivez audit Verceil. Vn legionnaire passa la riviere à nage pour aller querir un batteau de l'autre costé, lequel il amena en despit des ennemis, encores qu'ils luy tirassent des coups d'arbouse sans nombre: mais jamais ne fut touché. Monseigneur l'Amiral pour donner cœur aux autres, luy fist donner en presence de tous un anneau d'or, ensui-

*Les ennemis forcez au passage de la riviere de Doaire.*

vant l'ordonnance du Roy. Et ce jour alla noſtre camp loger au lieu de Savillan, où il ſejourna tout le lendemain, at endant les vivres qui n'eſtoient arrivez, à cauſe que le pont ainſi que j'ay dict) n'eſtoit encores faict, quand ledit camp paſſa la riuiere.

Ce temps pendant ne ſe diſcontinuoient à Naples les praticques de confirmation de paix, & de plus eſtroittes alliances d'entre l'Empereur & le Roy: & d'autant plus les entretenoit l'Empereur (à ce que depuis il a eſté cogneu) pource qu'il eſperoit ſoubs couleur de ceſte praticque moyenner que l'entrepriſe du Roy contre le Duc de Savoye procederoit plus lentement: & qu'il auroit tant plus de loiſir & commodité de ſe preparer à la guerre, au cas que la paix ne ſe peuſt conclure à ſon intention: car il ſe tenoit offenſé du Roy, & ſouvent ſ'en plaignoient au ſeigneur de Velly ambaſſadeur de France. Leſdicts ſeigneurs de Cannes & de Granvelle principaux entremetteurs des affaires de l'Empereur allegans en ſomme que le Roy ſur & pendant les praticques de paix n'avoit deu entrer en guerre: le ſeigneur de Velly au contraire leur remonſtroit que ceſte guerre ne pouvoit aucunement toucher à l'Empereur, & que la praticque miſe en avant eſtoit ſeulement ſur les querelles qui eſtoient ou avoient eſté entre-eux & non point ſur celles de Savoye, pour leſquelles ceſte armée du Roy eſtoit dreſſée, mais avecques expres commandemét de ne toucher aucune choſe que l'Empereur tint ou poſſedaſt, à quelque tiltre & couleur que ce fuſt: que l'on pourroit toutesfois, ſi ledict ſeigneur Empereur le trouvoit bon, en vuidant les autres querelles, vuider auſſi celle de Savoye par un meſme moyen. L'Empereur monſtroit de n'eſtre du tout hors de volonté de conclurre les praticques, & tousjours les entretenoit, meſlant entre deux vertes vne meure, aujourd'huy doubte, demain eſperance, juſques au jour de ſon partement de Naples, qu'il diſt au ſeigneur de Velly, qu'eſtant ſur ſon deſlogement il ne luy pouvoit donner reſponſe reſolue, mais qu'à Gaiette les ſeigneurs de Cannes & Granvelle la luy donneroient. Ceſte remiſe ne ſçavoit le ſeigneur de Velly ſ'il devoit interpreter à ceremonie de vouloir faire les choſes meurement, ou diſſimulation, attendant nouvelles de la levée de ſes Lanſquenets. Et ce pendant l'Empereur ne perdoit temps à preſſer en toutes ma-

*Continuatiō des traittez de paix.*

nieres nostre S.Pere de se vouloir declarer partisan envers luy. Au lieu de Gaiette le seigneur de Velly pressa d'avoir responsе, mais il n'en peut tirer autre, sinon que s'il n'avoit nouvelle du Roy, qu'il attendist avoir la responsе à Rome, pendant lequel temps il pourroit avoir nouvelles du Roy, aussi que l'Empereur alors pourroit parler du faict de Savoye, lequel il ne pouvoit à son honneur dissimuler. Respondit le seigneur de Velly que le delayer jusques à ce que lon eust nouvelles du Roy, n'estoit sinon perdre tẽps, & que le Roy n'escriroit riens, qu'il n'eust preallablement responsе sur les articles dont on l'avoit remis, de respondre à Gaiette. Repliqua le seigneur de Grãvelle qu'il craignoit fort que le traittement que lon faisoit au Duc de Savoye nuisist beaucoup à la conclusion de ceste pratique. Item que la demande de l'usufruict, & pour le propos que mettoit en avant le Roy de ne vouloir abandonner aucun de ses confederez, desquels propos n'avoit esté parlé au paravãt, sembloit à l'Empereur que le Roy pour la facilité qu'il auroit trouvée en luy, en hausast d'autant plus ses demãdes: & quant aux confederez il n'estoit besoing d'en parler, tant que lon fust d'accord du principal, combien que sur cest article l'Empereur n'estoit pour demander choses que raisonnables: & quant à Gueldres, particulieremẽt on le laisseroit jouir sa vie durant, accomplissant par luy les choses qu'il avoit traittées, & à l'observation desquelles le Roy par le traitté de Madril estoit obligé : des autres alliances d'Allemagne que l'Empereur les permettoit au Roy, pourveu qu'il n'en abusast point. Quelques jours apres fut declaré au seigneur de Velly que l'Empereur vouloit au cas qu'il traitast aucune chose, que tous les cõfederez du Roy signassent les traittez, & que luy en feroit autant faire aux siens: d'autant aussi que pour l'investiture de Milan il vouloit exclure quiconques viendroit à estre Roy de France, à ceste cause il vouloit que les estats de France & de Milan le jurassent, & que cela fust publié par edict incommutable, lequel le Roy de France & les Ducs de Milan jurassent à leur advenement d'observer & entretenir comme les choses d'anciennes observance. Puis demandoit l'Empereur estre asseuré que le Duc de Lorraine jamais ne feroit querelle touchant le Duché de Gueldres: aussi vouloit que le Roy rompist le mariage de la fille de Vendosme au Roy d'Es-

cosse,car il vouloit luy bailler sa niepce la Duchesse de Milan,& que la fille de Vendosme fust baillée au Prince d'Orenge, & que le Roy print en soy la charge de bien colloquer la fille du Duc de Lorraine,de laquelle avoit esté mention pour ledict Prince d'Orenge.

En ceste maniere se comporta l'Empereur depuis Naples jusques à Marine,place appartenante au seigneur Vespasien Colonne en terre de Rome, tenant les praticques en assez bon train, & avecques esperance de paix un jour plus & un jour moins, & mettant aujourd'huy une condition en avant,au lendemain une autre, ainsi qu'un homme qui ne se vouloit laisser entendre. Et donnoit occasion de penser qu'en effect son intention fust bonne: mais qu'il craigniit que le Roy entretint ceste praticque, seulement pour sentir & cognoistre de luy par ce moyen à quoy lon le pourroit finablement tirer:en se tenant tousjours luy en son entier de dire apres ou si,ou non, selon que l'occurrence & evenement des choses & du temps luy donneroient jugement & cognoissance de ce qui luy seroit meilleur de faire:comment que ce fust, il vouloit bien qu'on le pensast ainsi,& à ceste fin mettoit & faisoit mettre toutes ces conditions en avant,pour donner à penser qu'il ne le feroit, si son intention n'estoit de conclurre. Et nonobstant qu'au lieu de Fundi le seigneur de Velly trouvast quelque plus grande difficulté qu'auparavant, au lieu de Marine toutesfois il sembla que toutes choses fussent bien rabillées, & qu'il n'y eust plus de difficulté,sinon sur ce que le Roy vouloit estre investy luy-mesme de l'usufruict:de maniere qu'il fut dict audict seigneur de Velly qu'il pouvoit bien escrire au Roy d'envoyer mondict-seigneur l'Amiral pour conclure & passer le traitté,comme de chose totalement accordée. Bien fut adjoustée ceste condition, que le Roy prealablement fist retirer son armée qui estoit en Piemont: & sur ceste asseurance le seigneur de Velly envoya le seigneur d'Espercieu son cousin vers le Roy, pour l'advertir au long & par le menu de toutes les plainctes qu'on luy avoit faictes, & de toutes les difficultez & conditions qu'on luy avoit mises en avant,& de la finale & à son jugement bonne resolution qu'il avoit eue.

Si l'Empereur de son costé monstroit de craindre que le

Roy tendist par ceste praticque seulement sçavoir à quoy il se voudroit laisser mener, autant & plus craignoit le Roy ce que par tant d'apparences il devoit craindre, que l'Empereur (ainsi que les effects depuis ont faict cognoistre la verité) ne l'amusast sinon pour l'entretenir en despense, ce-pendant que luy à son plaisir se prepareroit à la guerre: & grande occasion luy en donnoient, non seulement les choses dessus deduittes, comme la grande instance que ledict Empereur faisoit de tenir secrettes les choses à ceux mesmes ausquels luy apres les descouvroit, & taschoit à en faire son prouffit: mais autres certeins advertissemens qu'il avoit de lettres escrites par l'Empereur au Duc de Savoye, par lesquelles il luy mandoit ne se soucier de chose qui luy fust advenue, car avant peu de jours il luy feroit tout rendre. Chose que paraventure on eust peu interpreter, comme si l'Empereur eust esté seur de le pouvoir faire amiablement, en rendant le Duché de Milan: mais qui rompoit & faisoit impertinente ceste interpretation, estoit que l'Empereur hastoit ce-pendant sa creue de Lansquenets en toute diligence, luy qui n'estoit & n'est coustumier d'entrer en despense és choses que sans cela il pense pouvoir faire. Aussi qu'il avoit ordonné au seigneur Dom Ferrand de Gonzague aller mettre ensemble ses chevaux legers, qui pareillement ne se pouvoit faire sans autre despense: plus qu'il prenoit des villes Imperiales en Allemagne artillerie & munitions, qu'il faisoit conduire à la volte d'Italie: & qui empeschoit de conjecturer qu'il le fist, afin de traitter les armes en la main aussi bien que le Roy, & plustost comme superieur que comme inferieur de forces, estoit que l'Empereur avoit declaré aux Legats de nostre S. Pere, & par le moyen d'un Cardinal (lequel pour cause je ne vueil à present nommer) estoit venu à la cognoissance du Roy, que ledict seigneur Empereur jamais ne bailleroit Milan au Roy, ne permettroit que il eust un seul pied de terre en Italie: & mesmement faisoit secrettement praticquer nostre S. Pere, la seigneurie de Venise, & les autres Potentats d'Italie, à ce qu'ils s'opposassent à l'investiture dudict Duché en faveur de personne estrangere quelconques. Et pour mieux coulourer son affaire & se couvrir qu'il ne le fist pour le Roy, au cas qu'aucuns d'iceux Potentats revelassent qu'il praticquoit ceste opposition envers eux, il avoit

*Intention de l'Empereur sur ce faict.*

faict soubs main tenir propos que le Roy de Portugal luy fist demander ledit estat pour son frere, en fournissant quelque bonne somme de deniers : & tout ce que dessus un des Legats estroittement adjuré par nostre S. Pere de luy dire à la verité tout ce qu'il avoit trouvé aux propos dudit seigneur Empereur, avoit declaré à sa saincteté, luy asseurant certainement que l'Empereur n'avoit amy ne frere qu'il aymast tant qu'il luy voulust bailler ledit Duché ; ains que son intention ferme & resolue estoit de le retenir pour soy quoy qu'il en advint.

*Poursuitte de guerre en Piemond.*

Le Roy qui jusques alors avoit esté content que son armée procedast lentement, se delibera de la faire plus vivement pousser outre, & à ceste fin envoya messire Loÿs de Rabodanges l'un de ses eschansons ordinaires, faire entendre sa deliberation à monseigneur l'Amiral, & luy dire expressement, que s'il trouvoit ses ennemis en lieu avantageux, voire seulement en lieu esgal & sans avantage il se hazardast de les combatre : & mesmement qu'il marchast droict à Vercel, afin d'attirer les ennemis à venir secourir la ville, & par ce moyen à la bataille. A Savillan trouva ledit seigneur de Rabodanges, nostre camp prest à marcher, & monsieur l'Amiral en deliberation d'aller essayer de forcer ladite ville de Vercel, en laquelle y avoit pour le Duc de Savoye le nombre de trois mille hommes de guerre, dont les mille estoient Lansquenets & à quatre mille au dessus estoit le seigneur Antoine de Leve, avec environ six cens chevaux, & douze mille hommes de pied, & là se portoit ledit de Leve non pour lieutenant de l'Empereur, mais pour capitaine general de la ligue d'Italie: faisoit toutesfois contenance., & se vantoit de courir sus à nostre camp, s'il s'efforçoit de passer outre. Or dés ledit temps que mondit-seigneur l'Amiral partit d'avec le Roy pour son entreprise, avoit esté depesché Gaucher de Tinteville vers les seigneurs Caguin de Gonzague, Cõte Guy de Rangon, Hannibal de Gonzague, Comte de la Nugolare tous pensionnaires du Roy: lesquels avoiēt faict une levée de six mille hõmes de pied avec v. cēs chevaux legiers, la plus part tous gens d'eslite, & nourris és guerres passées d'Italie: & ne pouvoient sans estre rencontrez par le seigneur Antoine de Leve, se venir joindre avec ledit seigneur Amiral. Et à ceste cause avoit il desja quelques jours au paravant envoyé de-

mander passage pour eux audit seigneur de Leve,& sçavoir de luy s'il avoit à s'en asseurer comme d'amy, ou s'en garder comme d'ennemy: à quoy avoit ledit de Leve respondu qu'il leur bailleroit asseurance, moyennant qu'ils vinssent pour la ligue d'Italie,dont il se disoit capitaine de par l'Empereur.

PARTANT doncques de Savilan avoit bien voulu ledit seigneur Amiral,à cause de l'expres cõmandement qu'il avoit du Roy de ne riens attenter en chose qui fust tenue ou possedée au nom de l'Empereur,envoyer de rechef audit de Leve,& par un trompette luy envoya lettres pour entendre son intention, ausquelles lettres respondit assez bravement, toutesfois avec dissimulation, de sorte qu'on n'eust sceu y faire fondement & sur-ce marcha ledit sieur Amiral en avant tirant droict à Vercel. Ce jour la y eut quelque mutinerie entre les gens de pied François & Lansquenets, en laquelle moururent des gens beaucoup & d'une part & d'autre,& plus grand inconvenient fut avenu sans ce que le Comte Guillaume de Fustemberg y arriva, qui feit retirer les siens en telle obeïssance, qu'oncques depuis qu'il y eut parlé ne s'en trouva un qui marchast un pas en avant,encores que du commencement ils eussent eu du pire, & alors se vissent renforcez de gens,avec moyen de se venger de leur dommage. Ce que j'ay bien voulu reciter en cest endroict,à ce que ce soit exemple,combien est requise la discipline militaire, & de combien sert un chef en telle multitude qui sçache tirer obeïssance de ses gens, au deuxiesme logis arriverent noz gens, deux mille pres de Verceil, & furent les François & Lansquenets logez separement,pour eviter noise & division: mais je laisse à tant ceste matiere, & retourne à la negociation des choses qui ce pendant se traittoient avecques l'Empereur.

*Entrée de l'Empereur à Rome.*

EN ces entrefaictes estoit ledit seigneur Empereur arrivé à Rome,où avoient esté faicts long temps au-paravant les preparatifs à le recevoir bien solennellement. Et pour-ce qu'entre plusieurs edifices qui pour luy faire la voye plus large & droicte avoient esté abbatus & demolis, fut aussi abbatu le temple de paix, anciennement & de long temps gardé, pour la memoire des anciennes structures, ainsi que sont autres plusieurs edifices & ruines à Rome: gens curieux & superstitieux, dont audit lieu a ordinairement grand

nombre, interpreterent la chose à mauvais augure: & commencerent à en faire des prejudices & discours, en disant que c'estoit signe que l'Empereur y estoit entré, non à l'heure d'y establir & confermer la paix ainsi qu'il se vantoit, mais pour en oster au contraire toute memoire & souvenance. Et peu apres feit l'Empereur des actes assez qui confermerent beaucoup le monde en ceste opinion. Il avoit ledit sixiesme jour d'Avril esté de six à sept heures avec nostre S. Pere. Au lendemain l'Evesque de Mascon ambassadeur du Roy vers nostre S. Pere: & le seigneur de Velly aussi ambassadeur du Roy vers l'Empereur eurent audience de S. S. à laquelle ils exposerent que jusques alors avoit esté la pratique de paix entretenue par le Roy leur maistre, en esperance que le tout se concluroit par le moyen & intervention de S. S. lequel moyen & intervention y estoient fort necessaires, pour oster & purger les suspicions & deffiance qu'ils auoient l'un de l'autre, & les rendre bien confidens & unis ensemble: : prians S. S. vouloir y mettre peine, & mesmement à faire condescendre l'Empereur à l'investiture de Milan en la personne du Duc d'Orleans. A quoy ledit Velly, comme ayant long temps negocié avec l'Empereur, asseuroit S. S. qu'elle trouveroit ledit seigneur assez enclin & disposé, ne passant toutesfois plus outre sur-ce propos: car encores pensoit-il que l'Empereur eust tenu secret à nostre-dit S. Pere, ainsi qu'il avoit voulu estre tenu par le Roy, ce que desja il en avoit esté accordé. Et au surplus prierent S. S. leur faire part des choses qui en si long parlement avoient esté le jour precedant agitées entre eux pour le bien & repos de la Chrestienté, service de Dieu, exaltation & gloire du S. siege. Respondit nostre S. Pere qu'il avoit trouvé l'Empereur assez desirant la paix, & que luy par avis dudit seigneur au lendemain feroit congreger (ce qu'il feit) les Cardinaux du sainct siege ses freres en consistoire, pour avecques eux deliberer de ce qui seroit requis, tant pour l'intimation du Concile (auquel il ne faisoit doubte que le Roy ne luy assistast) comme pour ceste intelligence entre iceux deux Princes, & paix universelle de la Chrestienté. Et qu'en cest affaire luy estoit resolu, ainsi que le debvoir vouloit, de s'entretenir en neutralité: & là dessus s'estendit à dire, combien il estoit tenu de maintenir justice, & d'obvier à l'obstination de celuy qui se mon-

*Propos tenuz en la presence du Pape sur le traitè de paix par les ambassadeurs du Roy.*

ftreroit desraifonnable, bien vouloit il les advertir avant la main, qu'à ce qu'il en pouvoit entendre, jamais l'Empereur ne se condescenderoit de bailler Milan au Duc d'Orleans. A ce n'oserent repliquer les dessudits de Mascon & de Velly craignans d'offencer l'Empereur, au cas que sans son congé ils parlassent plus avant de la chose qu'il avoit pressé de tenir secrette. Mais puis apres en parla ledit de Velly audit seigneur de Granvelle, le priant de ne vouloir envers nostre sainct Pere traverser le Roy, pour la volonté qu'il avoit usé de tenir secret, ce que ledit seigneur Empereur avoit ainsi voulu: & pensoient en effect que ceste difficulté que faisoit nostre S. Pere ne procedast d'autre occasion, sinon que l'Empereur à son escient luy en eust faict le difficile pour luy donner ce contentement qu'il pensast d'avoir esté le mediateur & compositeur d'icelle & d'autres difficultez. Le seigneur de Granvelle alors apres avoir faict quelque expostulation de ce qui se faisoit contre le Duc de Savoye, asseura ledit de Velly, que l'Empereur ce nonobstant persistoit en sa promesse, combien que s'il eust sceu ledit traittement qu'on luy faisoit il n'eust jamais promis ce qu'il avoit faict: mais que toute la difficulté procedoit de nostre S. Pere, lequel vouloit peu de bien à la maison de Medicis, & à ceste cause ne voudroit veoir une fille de ladite maison estre Duchesse de Milan. Et à ce que mieux on adjoustast foy à son dire, permist audit seigneur de Velly de dire franchement à nostre S. Pere, & l'asseurer que s'il vouloit bien à bon escient s'employer envers l'Empereur, à ce qu'il investist le Duc d'Orleans de l'estat & Duché de Milan, ledit seigneur Empereur infalliblement le luy accorderoit. Ie ne puis dire quelle intelligence secrette il y avoit entre ledit S. Pere & l'Empereur: bien sçay-je dire qu'au lendemain les dessudits Evesque de Mascon & seigneur de Velly allerent vers nostre S. Pere, & luy dit ledit seigneur de Velly ouvertement, que dés Naples il avoit peu (s'il eust voulu) conclure l'investiture du Duc d'Orleans mais que le Roy avoit tant voulu deferer à S. S. que de n'en vouloir rien conclure sans elle, encores que ce fust chose quy luy touchast de si pres, comme d'eviter le trouble entre ses enfans, & consequemment de tout son Royaume. Ledit S. Pere soit qu'il eust ainsi conclu avecques l'Empereur ou qu'il fust vray ce que le seigneur de Granvelle avoit dit

de luy repliqua lors aux dessusdits de Mascon & de Velly, que de parler du Duc d'Orleans, il n'y avoit aucune raison : & quant à luy qu'il estoit pere universel, & devoit penser à la tranquillité d'Italie, aussi bien qu'à celle du Royaume de France. A tant luy remonstra ledit seigneur de Velly que toutesfois qu'entre lesdits freres enfans du Roy y auroit trouble à cause du Duché de Milan, le mesme trouble redonderoit sur Italie, & tant insista que ledit S. Pere luy accorda d'en faire requeste à l'Empereur : auquel alla le seigneur de Velly gaigner le devant, & le prier de ne s'y vouloir rendre difficille : mais il ne tira de luy sinon expostulations & plainctes, fors qu'à la fin il luy promit en termes generaux, de ne faire chose qui prejudiciast à la bonne volonté qu'il avoit de se bien entendre avecques le Roy. Vray est que partant ledit Velly d'avec sa majesté, les seigneurs de Cannes & de Granvelle luy donnerent meilleure esperance, voire asseurance, que là où nostre S. Pere ne feroit difficulté sur ceste investiture pour le Duc d'Orleans, ainsi n'en feroit point l'Empereur leur maistre. Et sur ceste asseurance l'Evesque de Mascon au lendemain retourna dire ce que dessus à nostre S. Pere, en luy remonstrant que si l'Empereur estant arrivé à Rome, & apres avoir communiqué avec sa saincteté, se trouvoit estre variant de ce qu'il avoit promis estant à Naples, & tant de fois reiteré depuis, on auroit apparente cause de soupeçonner que d'elle & par son moyen procedast ceste variation: attendu mesmement que sadite saincteté avoit tousjours dés le commencement allegué ces mesmes difficultez. Nostre S. Pere se voyant ainsi pressé de pres, respondit alors, que les seigneurs de Cannes & Granvelle incontinant qu'ils eurent le jour precedant communiqué avecques lesdits de Mascõ & de Velly, estoient venuz luy reciter tout ce que les uns & les autres avoient dit, respondu, & repliqué : & que parlant franchement luy se doubtoit fort que l'Empereur & eux entretinssent expressément ceste praticque pour les amuser, & à ce que sur ceste esperance ils amusassent le Roy, pendant le temps que ledit seigneur Empereur se preparoit à la guerre: que toutesfois pour leur complaire il s'employeroit encores à obtenir ce qu'ils demandoient pour le Duc d'Orleans, cõbien qu'il fust certain que ce seroit peine

perdue. A quoy repliqua l'Evesque de Mascon que le Roy sans cela jamais ne viendroit à conclusion. Ie pense doncques (dit nostre S. Pere) que les choses ne peuvent sinon estre en roupture: car l'Empereur ne veult (& quand il le voudroit) ne peult bailler Milan sans le consentement d'aucuns, lesquels, à mon advis, jamais n'y consentiront. Il vouloit dire des Venitiens, devers lesquels avoit l'Empereur envoyé, pour (ainsi qu'il disoit) qu'ils y consentissent, mais (comme couroit le bruit) qu'ils y contredissent.

*Responce aux articles de l'Empereur par mon seigneur de Velly.*

En ce mesme temps arriva le seigneur d'Espercieu, lequel j'ay dit par cy devant avoir esté depesché sur les plainctes que lempereur avoit faictes au seigneur de Velly. Sur ceste occasion envoya ledit de Velly demander audience: & apres avoir salué ledit seigneur Empereur de par le Roy, luy feit les responses & remonstrãces sur un chacun article, ainsi qu'il luy estoit ordonné de faire. Premierement, quant à ce que l'Empereur alleguoit, que le Roy donnoit assez à cognoistre qu'il ne vouloit conclure ledit traitté, puis qu'au lieu d'envoyer monseigneur l'Amiral à ceste fin, il l'avoit envoyé ailleurs, & pour effect contraire, c'est à dire pour faire la guerre. Le Roy respondoit qu'attendant response de la difficulté qu'on luy faisoit sur l'usufruict qu'il demandoit luy estre reservé, aussi voyant la remise de Naples à Gajette, & de Gajette à Rome, & que l'armée qu'il avoit preparée pour avoir la raison de ce que le Duc de Savoye luy occupoit, luy demouroit ce-pendant inutile: il avoit envoyé ledit Amiral poursuivre sadite raison, en attendant que ledit seigneur Empereur le mandast, lequel encores ne l'avoit mandé: mais que nonobstant qu'ayant le Roy à la requeste de l'Empereur, & à son instance revoqué un gentilhomme de sa chambre qu'il avoit à Venise, luy eust ce pendant traitté avecques les Venitiens, qui se pouvoit dire innovation: toutesfois la premiere & principale charge qu'il avoit donné audit Amiral, estoit de ne toucher aucune chose qui à quelconque tiltre appartint à l'Empereur, ou dont il fust jouissant & possesseur. Ioinct qu'il n'avoit este demandé prefixement que ledit Amiral y allast, mais luy ou autre personnage d'authorité: mesmement qu'il avoit esté parlé d'un Cardinal, & qu'à c'este cause le Roy avoit ja faict la despeche de monseigneur Iean Cardinal de Lorraine: lequel feignant d'y aller afin d'assister à

nostre S. Pere pour le debvoir du lieu que tiennent les Cardinaux, pourroit plus couvertement manier ceste praticque, laquelle vouloit l'Empereur estre tenue si secrette: & auquel, pour estre Prince & si prochain du Roy que nul autre pourroit l'estre d'avantage, ledit seigneur Empereur adjousteroit foy. Puis apres quand on auroit mis les choses en bon train, le mander alors audit Amiral, qui s'y trouveroit avecques ample & suffisant pouvoir, dont il estoit desja garny. La verité estoit en effect que l'Empereur ne ses ministres n'avoient du commencement demandé ledict seigneur Amiral precisement: & sur ce que depuis ils en firent instance fut advisé qu'il n'estoit raisonnable de l'y envoyer, & laisser son armée sans chef, estant le seigneur Antoine de Leve si pres, & assez donnant à cognoistre que si le moyen & opportunité s'offroient, il eust bien voulu jouer d'une surprise à ladite armée: mais pour oster toute occasion de dire ou penser que le Roy ne voulust entendre à ceste confirmation de paix, laquelle certainement il desiroit, sur toutes choses fut advisé d'y envoyer mondit seigneur le Cardinal. Et (ce que beaucoup de gens rusez, trouverent faict plus bonnement que cautement) fut ledit seigneur Amiral par homme expres adverty de ceste conclusion, avec mandement de ne marcher outre, avant qu'il eust parlé à luy: & que ce pendant retirant son camp en quelque lieu de seureté, il donnast advis de ceste depesche au seigneur Antoine de Leve, à ce qu'il ne donnast empeschement au courrier qui portoit ceste nouvelle au seigneur de Velly, ainsi qu'il avoit faict à Espercieu venant au Roy. L'Empereur ouye ceste premiere response & remonstrance à sa premiere plaincte, sans attendre quelle seroit la response aux autres, interrompit les paroles du seigneur de Velly: luy replicquant que par sondit traitté avecques les Venitiens il n'avoit rien innové, mais seulement confermé ce qui avoit esté faict à Bologne, & n'avoit faict chose qui l'empeschast de traitter avec le Roy. Item que son traitté n'estoit que paroles, ce que faisoit le Roy contre le Duc de Savoye estoit autre chose que paroles, qui deussent preceder les effects. Et quant au pouvoir qu'avoit l'Amiral, il n'estoit à propos, car luy n'avoit accoustumé de traitter en ceste sorte: que bien s'estoit il veu plus au dessoubs du Roy qu'il n'estoit, mais qu'il n'avoit jamais rien

*Replicque de l'Empereur.*

faict pour la force d'icelluy, & que jamais ne fut,& encores estoit moins pour se laisser conduire & traitter par force: adjoustant qu'estant le Duc de Savoye son vassal, & son allié de si pres, raison ne vouloit qu'il luy faillist. Quant à l'usufruict,puis que le Roy en attendoit responce,que ledit de Velly la pourroit veoir sur les articles que luy avoit baillez à nostre sainct Pere. Sur-ce luy respondant ledit Velly que desja il les avoit veuz, & qu'il y trouvoit novation sur la personne du Duc d'Orleans à celle du Duc d'Angoulesme.Dit l'Empereur alors que ce qu'il avoit accordé, il l'avoit faict soubs condition que les seuretez se trouvassent telles,que luy eust cause de s'en cõtenter:ce qu'il voioit estre impossible, joinct qu'il n'estoit tenu d'observer son offre que le Roy n'avoit acceptée. Repliqua le seigneur de Velly quant à l'acceptation, que le Roy l'avoit faicte par ses lettres du huictiesme,& quant aux seuretez,que ledit seigneur Empereur avoit tousjours dit qu'il ne les demanderoit sinon raisonnables: aussi que les demandant autres, il sembleroit qu'il eust voulu decevoir le Roy,luy accordant une chose dont il esperast invalider la promesse par impossibilité d'une autre. Dit l'Empereur avoir promis, voirement & promettoit encores de ne mander chose desraisonnable,& qu'il en useroit du conseil de nostre S.Pere, & de ses autres confederez. Le seigneur de Velly persevera, insistãt qu'il ne retractast sa promesse, & alleguant les autres promesses faictes ailleurs pendant ceste praticque, lesquelles pouvoient mettre le Roy en doubte de la volonté dudit seigneur Empereur:comme la praticque qu'il menoit en Angleterre, les lettres par luy escrites au Roy de Portugal en luy offrant l'estat de Milan pour son frere:aussi le bruit commun qui estoit en la ville de Rome,en toute Italie & Allemagne, que l'on donnoit paroles au Roy, pour l'amuser & faire surseoir son armée: & apres tout cela ceste retractation de la promesse faicte pour le Duc d'Orleans. Lesquelles choses assemblées & mises en consideration,ne pouvoient sinon jetter le Roy en desespoir: & le cõduire à faire ou promettre ailleurs chose que puis apres il ne pourroit honnestement ne retracter ne dissimuler. En ceste maniere faisoit le seigneur de Velly ses remonstrances,comme celuy auquel il grevoit jusques au cueur, avoir si avant asseuré son maistre de chose qu'il voyoit lors al-

*Contestation de l'Empereur & de monseigneur de Velly.*

ler à rebours,& ce pour s'estre fié sur la parole d'un si grand Prince qu'un Empereur. D'autre costé se sentoit l'Empereur picqué un peu plus avant qu'il n'eust voulu : & pour-ce demanda en colere audit de Velly, s'il avoit pouvoir & mandement de traitter au nom du Roy son maistre : à quoy il respondit que non, voulant au demourant alleguer les raisons, & parachever de dire les responces & remonstrances du Roy, sur le surplus des expostulatiōs & plainctes qu'on luy avoit faictes. Mais l'Empereur ne le souffrit parler plus avant; & se tournant à luy, Doncques (dit-il) puis que vous n'avez pouvoir, ne pouvez vous dire que je vous donne paroles, mais plustost vous à moy: & tant y a que de ce que je vous ay dit, je ne passeray plus outre, que je ne voye vostre pouvoir.

Ceste responce estoit telle, que si ledit Velly & autres manians à Rome les affaires du Roy n'eussent bien sceu l'intention dudit seigneur estre entierement encline à la paix, en la recouvrant avec honnestes conditions, ils avoient assez occasion de se desister entierement de la praticque, jusques à ce qu'ils eussent autres nouvelles & mandement du Roy. Toutesfois l'Evesque de Mascon ayant sceu par nostre S. Pere, que l'Empereur entre plusieurs propos & parlemens qu'ils avoient euz ensemble avoit faict mention de luy, comme trouvant estrange que depuis son arrivée à Rome, ledit Evesque n'avoit encores esté vers luy delibera sur ceste occasion d'y aller, & taster de luy, en devisant, s'il pourroit faire qu'il retombast sur ces propos. Au lédemain qui fut le troisiesme jour depuis l'arrivée de l'Empereur à Rome, apres toutes les ceremonies faictes en l'Eglise S. Pierre, ausquelles assista l'Empereur en ses habits Imperiaux, portant la couronne sur sa teste, le seigneur Pierre Loys de Farnese tenant devant luy la pomme ronde, & le Marquis de Brandembourg portant le sceptre, & messire Iacques de Longueval seigneur de Bossu grand Escuyer portant l'espée: ledit Evesque de Mascon envoya vers sa majesté luy demander l'heure qu'il luy plairoit luy dōner acces pour luy aller faire la reverence, laquelle heure luy fut assignée au lendemain matin.

A l'heure assignée vindrēt ensēble ledit Evesque de Mascon, & le seigñr de Velly, lesquels trouverent les ambassadeurs de Venise desja en la chambre dudit seigneur Em-

pereur qui toſt apres en ſortit pour aller à la meſſe: & s'approchãt de luy, leſdits ambaſſadeurs de Frãce, l'Eveſque de Maſcon print la parole, & luy dit, Qu'eſtant ambaſſadeur du Roy Treſ-chreſtien ſon bon frere devers la ſainɛteté de noſtre S. Pere, il n'avoit voulu faillir de luy faire la reverence, & luy preſenter ſon treshumble ſervice. L'Empereur reſpondit qu'il eſtoit treſaiſe de le cognoiſtre, & avoir entẽdu de noſtre ſainɛt Pere que ledit Eveſque avoit tousjours faïɛt treſbon office, & qu'il deſiroit à ceſte cauſe luy faire plaiſir. Puis s'addreſſant au ſeigneur de Velly, Il me ſemble (dit-il) par les derniers propos que vous me tinſtes quand je vous declaray le contenu és articles par moy communiquez à noſtre S. Pere, que le Roy mon frere n'eſt point pour les accepter, d'autant que je me ſuis retiré de ce qui avoit eſté parlé pour le Duc d'Orleans ſon fils : & pour-ce je deſireroy merveilleuſemẽt ſçavoir, ſi vous avez rien d'avantage de ſon intention. Sur cela reſpondit ledicɛt ſeigneur de Velly, qu'attendue la briefveté du temps qu'il y avoit que l'on eſtoit entré en ceſte difficulté touchant ledit ſeigneur duc d'Orleans, ſa majeſté pouvoit bien entendre & cognoiſtre qu'il eſtoit impoſſible, qu'il en fuſt encores autrement adverty, pour-ce qu'à peine pouvoit eſtre arrivé en la cour du Roy ſon maiſtre le meſſager qui en portoit les nouvelles. Deſquelles iceluy ſeigneur de Velly diſt ne doubter point qu'elles ne ſemblaſſent bien eſtranges audit ſeigneur, attendu les propos qui luy en avoient eſté tenuz par cy devant, & les honneſtes reſponſes qu'il en avoit faiɛtes, enſemble les bonnes œuvres qu'il avoit offert executer, & en eſtoit preſt, faiſant ſa majeſté Imperiale ce qui avoit eſté traitté pour ledit ſeigneur Duc d'Orleans. Ie ne vueil pas (dit l'Empereur) blaſmer ſes œuvres, auſſi ne vueil je pas juſtifier les miennes en ſecret : & pour-ce ſuis je bien aiſe que vous monſieur de Maſcon ſoyez preſent, vous m'accompagnerez tous deux s'il vous plaiſt devers le Pape, & là je vous declareray mon intention : & ce diſant appella auſsi les ambaſſadeurs de Veniſe pour le ſuivre. En ceſte ſorte entrerent tous enſemble en la chambre du conſiſtoire, où le Pape eſt de couſtume ſe veſtir de ſes habits pontificaux, & là trouverent meſsieurs les cardinaux attendans noſtre S. Pere, avec leſquels s'amuſa ledit ſeigneur Empereur, en deviſant ſur pieds l'eſpace d'ũ gros quart d'heure : ce

re: ce pendant on advertit nostre S. Pere, qui encores ne sçavoit riens de sa venue: sa sainctete luy envoya demander s'il luy plaisoit monter en sa chambre, & il respondit vouloir attendre sadite sainctete. Nostre S. Pere descēdit tost apres, & s'allerēt eux deux ensemble appuyer au bout d'un lit qui estoit dressé en ladite chambre, & là declara ledit seigneur Empereur à sa sainctete qu'il luy desiroit parler d'aucunes choses d'importance, en la presence du sainct & sacré college des Cardinaux. Surquoy ordonnāt sa sainctete que tous autres vuidassent la chambre, ledit seigneur le pria tresaffectueusement que tous demourassent, & qu'il vouloit bien parler publicquement. Et alors messieurs les reverendissimes Cardinaux s'assemblerent à l'entour d'eux, comme en demy cercle, auquel estoient les ambassadeurs de France, & derriere eux, ceux de Venise: apres grand nombre d'autres ambassadeurs & de prelats, Ducs, Comtes, Barons, & autres personnes notables.

ADONCQUES l'Empereur le bonnet au poing commença dire commēt il estoit venu pour deux raisons principales, la premiere pour baiser les pieds de sa sainctete, luy offrir sa personne & son pouvoir, & le supplier de vouloir convocquer le Concile universel: enquoy ayant trouvé sa sainctete non seulement bien disposée, mais si tresaffectionnée & prompte, il la remercioit grandement du bon commencement qu'il y avoit desja donné, & de la deliberation qui en auroit esté arrestée au dernier consistoire ou congregation generale: le suppliant vouloir continuer & parachever cest œuvre si necessaire à toute la Chrestienté: offrant tout ce qui seroit en sa puissance pour les conduire à heureux progres. La seconde principale raison de sa venue, estoit pour luy faire entendre combien de tout temps il avoit pour le bien de la Chrestienté desiré avoir bonne intelligence & amitié avecques le Roy de France: & qu'il n'eust point esté marry que maintenant les choses se fussent peu dresser entre-eux à quelque meilleure conclusion. Mais qu'il avoit trouvé ledict Roy de France si desraisonnable, qu'il estoit contrainct de toute sa vie & des choses qui ont passé entre-eux deux rendre compte & raison, en presence dudit S. college, des ambassadeurs, des Princes, & Potentats, & des autres seigneurs & notables personnages y assistans, afin que lon sçache lequel a plus juste cause de

*Substance d'une Harāgue publicque de l'Empereur au Pape contre le Roy.*

se douloir de l'autre: priant sa saincteté s'il se trouvoit long en ce recit, l'en vouloir excuser, tant pour la diversité des choses, que pour la debilité de sa memoire, & la non trop bonne disposition de sa personne. Ceste excuse premise, l'entrée de sa narration fut du traitté de mariage autresfois accordé par les deffuncts de bonne memoire Empereur Maximilian, & Roy Loÿs de France, d'entre luy nepveu du dit Maximilian, & madame Claude fille aisnée dudit Roy Loÿs, laquelle depuis auroit esté Royne de France. Lequel mariage n'ayant esté accomply par la coulpe & faulte dudit Roy Loÿs, l'Empereur Maximilian irrité de cest ouurage, entreprint la guerre contre ledit Roy Loÿs, & le chassa du Duché de Milan. Quelque téps apres estât en luy l'aage de quinze ans, le Roy François seroit venu à la couronne de France, auquel il desira grandement avoir alliance & amitié, & nonobstant qu'il fust encores en si bas aage, si avoit-il deslors bonne cognoissance de la prochaineté du lignage qui estoit entre-eux, par le moyen de madame Marie de Bourgongne son ayeule: & qu'à ceste cause il auroit envoyé devers ledit Roy de France grosse & notable ambassade (en laquelle estoit le Comte de Nansau son cousin) renouveller & restraindre ses alliances avec ledit Roy de France, & fut traitté du mariage de luy & de la belle sœur dudit Roy. Que peu apres seroit survenue l'entreprise de Milan par le Roy, lequel auroit obtenu victoire: dont luy auroit esté aussi aise que de chose qui luy eust peu advenir, & auroit laissé d'obeïr à l'Empereur Maximilian son ayeul, qui luy avoit commandé de l'empescher le plus qu'il pourroit. Que tout ce nonobstant le Roy auroit depuis voulu entrer en nouvelles capitulations avecques luy, en luy voulant bailler madame Loÿse sa fille aisnée à femme: & au deffault d'elle, madame Charlotte sa seconde fille, & le requist alors d'entrer avecques luy en guerre contre le Roy d'Angleterre, pour le recouvrement de la ville de Tournay: chose dont luy le desconseilla, & tant persista qu'il l'en feit desister à sa requeste. Que peu apres seroit intervenue la mort du Roy Ferdinand d'Arragon son ayeul maternel: & que luy estant à ceste cause besoing de passer en Espagne, force luy fut pour s'asseurer du Roy, & pour n'entrer avecques luy en roupture, traitter avecques luy

tout de nouveau: à quoy luy ne voulut estre refusant, jusques à consentir & accorder au Roy cent mille escus de pension par chacun an, sur le revenu de ses Royaumes de Naples & de Sicile. Depuis seroit ensuivie la mort de l'Empereur Maximilian, & que vacant l'Empire tous deux auroient aspiré & cherché de parvenir à ce degré. Sur lequel propos usa ledit seigneur Empereur d'une fort longue demonstration des bonnes & raisonnables causes qu'il avoit eues d'y pretendre plustost que nul autre, veu que si grand nombre de ses predecesseurs y seroient parvenus, & que c'eust esté à faillir grandement à son honneur, au cas qu'il n'eust employé tous ses esprits à recouvrer une telle dignité, qui estoit desja comme hereditaire & acquise à sa maison. Que ce nonobstant il n'auroit jamais eu à mal que le Roy de France luy fist concurrence, lequel aussi de sa part auroit par plusieurs fois dit à l'ambassadeur que luy Empereur tenoit en France, que ceste poursuitte devoit entre eux estre comme de deux amans cherchans tous deux l'amour d'une mesme dame: & quand l'un y seroit parvenu, que l'autre ne luy en devroit porter aucun maltalent, ains qu'ils devroient (& que telle estoit sa volonté) perseverer neantmoins en leur premiere bien-vueillance & amitié. Mais que nonobstant ces bons propos le Roy apres que luy fut declaré Empereur, seroit entré en jalousie de sa grandeur, & l'auroit faict presser de renouveller leurs alliances, soubs autre forme & conditions, en le faisant obliger à espouser madame Renée sa belle sœur, qui à present est Duchesse de Ferrare: & ne se contentant de cela, l'auroit aussi faict presser d'asseurer lesdites alliances par ostages, ce que luy auroit refusé de faire, non y estant obligé, & que l'Ambassadeur du Roy de France estant lors en Allemagne y auroit faict de tresmauvaises praticques, ne dit point ledit seigneur & ne sçait pas si ce fut par le commandement du Roy son maistre. Bien dit que ledit ambassadeur se seroit eslargy jusques à dire à luy Empereur dessusdit, que s'il ne confermoit & asseuroit icelles alliances en la maniere que le Roy son maistre le demandoit, il ne pourroit penser qu'il les voulust entretenir, comment que ce fust, deslors (dit ledit seigneur) commença le Roy de France à faire demonstration de sa mauvaise volonté con-

tre luy,& à pretendre aux choses de Naples : mais quoy ne comment,ne dist plus outre. Puis adjousta que le Roy auroit d'une part suscité messire Robert de la Marchk à faire la guerre audit seigneur,à cause de quelque sienne querelle, trouvant ledit messire Robert de la Marchk homme propre & tel instrument qu'il le demandoit pour executer ses mauvaises intentions:ainsi qu'estoit le Duc de Gueldres en cas pareil , & que ce sont les deux personnages dont ledit Roy de France & ses predecesseurs auroient accoustumé de s'ayder à faire ennuy à luy Empereur & aux siens predecesseurs. De l'autre part & en un mesme temps auroit ledit Roy de France suscité le sire d'Albret à poursuivre le recouvrement du Royaume de Navarre,pretendãt luy estre loisible d'ayder audit d'Albret,entãt qu'il estoit dit par ledit traitté d'entre-eux Empereur,& Roy, que luy Empereur en cheviroit avecques ledit d'Albret : ce que jamais il n'auroit refusé de faire , ains auroit offert de bailler recompense audit d'Albret,d'autant que vault ledit royaume de Navarre, & que de ceste sorte se seroit allumée la guerre entre-eux deux. Qui fut au mesme temps que l'heresie Lutherienne commença de pulluler en Allemagne,& qu'en Espagne en son absence se soublev erent les païsans à l'encontre de luy, & laquelle guerre auroit entre-eux duré jusques à la bataille de Pavie , en laquelle ledit Roy de France fut faict son prisonnier:& depuis fut par luy delivré avecques certaines conditions apposées & contenues au traitté de sa delivrance,passé à Madril entre les deputez d'iceux seigneurs Empereur & Roy. Lequel traitté non seulement les deputez du Roy auroient promis de faire garder & observer inviolablement:mais le Roy mesme , en passant avecques luy devant un crucifix que sur le chemin ils rencontrerent, le luy auroit ainsi promis & juré , qui fut la cause que luy entra en quelque esperance qu'ainsi seroit : combien qu'il eust bien au-paravant esté adverty que ledit Roy de France avoit di à quelque personnage que jamais il n'en tiendroit riens,cõme à la verité il n'auroit faict:finon autant qu'il en avoit accomply prealablemét avant sa delivrance , s'excusant qu'il n'estoit en sa puissance d'accomplir les dessusdites conditions:& que quand il auroit esté recherché , au cas qu'il ne fust en sa puissance de les accomplir , que doncques il se

retournast en Espagne prisonnier, ainsi qu'il estoit au-paravant : il auroit respondu n'avoir promis ne donné sa foy de ce faire. Et qu'alors fut par ledit Roy traitté la ligue qui se nomma saincte: de par laquelle auroit luy Empereur esté admonnesté de rendre & delivrer au Roy ses enfans, ainsi que s'il les y eust euz par mauvais art & enchantement & non baillez ostages pour la seureté & observation du traitté : à faulte de laquelle delivrance, & pour-ce que luy n'auroit obey à la sommation de ceste saincte ligue, seroit ensuivie la guerre : pendant laquelle ainsi que ledit Roy avant sa prison auroit envoyé le Duc d'Albanie avecques armée au Royaume de Naples, ainsi envoya il le seigneur de Lautrec à la mesme entreprise, en laquelle il mourut. Depuis auroit envoyé le Comte de sainct Pol à l'entreprise de Lombardie, lequel y auroit esté pris environ le temps que luy Empereur passa d'Espagne en Italie : & que ledit Roy de France qui tousjours auroit voulu laisser passer quelque chosette avant que prester l'oreille au propos de paix, alors se laissa conduire à en ouïr parler : & fut faict ledit traicté de Cambray, que ledit Roy n'auroit depuis gueres bien observé. Mesmement qu'estans peu apres venues nouvelles des preparatifs que faisoit le Turc, & de son entreprise de descendre encores en Germanie, & luy Empereur se preparant à y resister : ledit Roy de France auroit tenu plusieurs propos à son des-avantage, soubs umbre qu'il n'y avoit esté appellé, disant meriter bien que ledit seigneur Empereur tint compte de luy, & qu'il ne faisoit ceste entreprise seule, sinon pour desdaigner les autres Princes Chrestiens, & par ambition & affection qu'il avoit de parvenir à la monarchie, dont luy Empereur se vouloit bien justifier en la presence d'iceux assistans. Et proposa que quant à l'ayde ou secours du Roy de France, il n'en avoit voulu user, obstant qu'au seigneur de Ballançon qu'il avoit envoyé vers ledit Roy, il auroit faict response que pour le secourir il viendroit en Italie avecques cinquante mille hommes de pied accompagnez de trois ou quatre mille chevaux : ce que luy auroit jugé n'estre à propos, ne pour le particulier interest de sa majesté, ne pour le bien & repos d'Italie. Et quant à la monarchie, que s'il y eust aspiré, jamais n'en eust esté contredit par ledit Roy de France, ains luy avoit ledit Roy

offert son ayde à l'y faire parvenir envers & contre tous, moyennant qu'on luy eust voulu accorder seulement le Duché de Milan. Dit d'avantage que depuis son retour de Germanie ayant sa majesté faict une ligue à Bolongne pour la deffension d'Italie, ledit Roy s'en seroit plainct, & ce sans aucune occasion qu'il eust de justement se plaindre, car icelle ligue n'auroit esté faicte qu'à bonne fin & avecques Princes Chrestiens: disant ces mots avecques une contenance, par laquelle & autres propos qu'il avoit souvent tenus, il vouloit donner à entendre que le Roy en eust faict une avecques Princes non Chrestiens. Apres allegua comment le Roy se seroit plainct de la mort de Merveilles, que le Duc de Milan avoit faict executer, & en laquelle mort iceluy Duc avoit eu tresbonne & tres juste occasion, pour les meschantes praticques dont estoit ledit Merveilles autheur & entreteneur. Lesquelles plainctes disoit ledit seigneur estre procedées de la seule envie qu'avoit ledit Roy de France, de trouver occasion ou couleur de rompre les traittez dernieremẽt faicts entre-eux, desquels lon pouvoit juger comment ils auroient esté observez & accomplis de bonne foy par ledit Roy: lequel ayant promis entre autres choses de ne faire aucunes praticques en Allemagne, y en auroit faict infinies: & entre les autres suscité le Lansgrave de Hessen à faire l'entreprise de Witemberg: chose que ledit Roy ne pourroit nier, attendu qu'icelle entreprise auroit esté faicte de ses deniers, & qu'en Italie aussi peu se seroit-il abstenu de faire menées & praticques au prejudice des traittez, & mesmement depuis peu de jours en ça par le seigneur de Tinteville, & au paravãt alors que luy Empereur se preparoit pour aller en Afrique. Durant lequel preparatif ledit Roy pour le mettre en jalousie & le tenir en crainte, auroit aussi faict de son costé gros appareil de guerre: combiẽ que depuis il s'en seroit desisté facilemẽt, non en faveur de luy, mais estimãt qu'il seroit plus à son propos de le laisser aller au hazard de ceste entreprise, & y despẽdre ses deniers, afin que si pis ne luy advenoit, à tout le moins il en eust faulte par apres. Dist d'avantage en se plaignant comment ledit Roy de Frãce luy avoit cõtre ledit traitté retenu lõg temps aucũs ses subjects en ses galleres par force, & ce soubs umbre seulement que luy n'en pouvoit rendre autres du Roy

qui se perdirent avecques Portunde sur ses galleres: lesquels subjects du Roy il auroit depuis rendus incontinant qu'il les auroit peu avoir en sa puissance, c'est à sçavoir apres la victoire de Thunis: de laquelle seroit au moins redondé ce bien particulier audict Roy de France. Bien disoit il estre vray, & ne vouloit desavouer que ledit seigneur Roy ne luy eust aussi rendu les siens apres avoir eu les prisonniers de Thunis: mais que cherchant tousjours nouvelle occasion de se douloir, luy auroit a pres faict faire instance par le seigneur de Velly son ambassadeur de luy rendre certeins autres prisonniers que tenoient les seigneurs André & Antoine d'Orie en leurs galleres: lesquels toutesfois estoient prisonniers pour autre occasion que pour la guerre, & pour la delivrance desquels y avoit de grandes disputations à demesler. Item que depuis la mort du Duc Francisque Sforce le Roy luy auroit faict demander le Duché de Milan, ou pour luy, ou pour l'un de ses enfans: à quoy il auroit faict telle responce, que tous ceux qui l'entendront tesmoigneront par icelle combien il est affectionnément desireux de la paix; car nonobstant que le Roy de France y eust renoncé, & que luy eust grande occasion & juste tiltre de le retenir à soy, il ne luy avoit toutesfois voulu refuser. Bien avoit il avant la main voulu sçavoir l'intention du Roy, sur ce qui appartient au general de la Chrestienté, comme du Cõcile & de la reduction des Lutheriẽs: ausi d'establir une bonne & seure paix en Italie: & de quelles forces ledict Roy de France luy voudroit ayder à l'encontre du Turc: & que soubs ses conditions il luy auroit accordé donner ledict Duché de Milan au Duc d'Angoulesme. Chose de laquelle il pensoit que ledict Roy se devoit raisonnablement contenter, par-ce que la Royne de France sa sœur luy en avoit escript au paravant, en luy donnant à entendre par ses lettres que ledict Roy desiroit grandement avoir avecques luy bonne intelligence & seure amitié: laquelle amitié se pouvoit asseurer en baillant à l'un de ses enfans iceluy Duché: bien advoua il estre vray que par sesdictes lettres elle donnoit à cognoistre que le Roy aymeroit mieux ledict Duché pour le Duc d'Orleans: toutesfois que non pourtant il se cõtenteroit de l'avoir pour l'un, s'il ne le pouvoit obtenir pour l'autre. Et que luy à ceste cause, encores qu'il eust peu d'occasion de faire plaisir au Roy

de France : attendu qu'en faiſant porter parole de paix à ſa majeſté, venue ſeulement pour viſiter ſes Royaumes de Naples & de Sicile, faiſoit ſi grands preparatifs de guerre, voire avoit aſſailly desja le Duc de Savoye, ſans avoir aucun eſgard, & qu'il eſtoit ſon oncle,& que par les capitulations il ne pouvoit riens pretendre en Italie, ne faire entrepriſe contre les alliez de ſon Imperiale majeſté. Toutesfois afin de monſtrer ſa bonne intention, & combien il deſiroit la paix de la Chreſtienté, auſſi pour eſtre par cy apres excuſé devant Dieu & devant les hommes, il offrit de nouveau trois partis au Roy en la preſence de ſa ſainĉteté, du ſainĉt college, & de tous les autres aſſiſtans. Dont le premier fut de bailler le Duché de Milan à l'un des enfans du Roy, moyennant que par là il ſe trouvaſt moyen d'aſſeurer une bonne & durable paix,ſans laquelle voye il ne le voudroit aucunement faire : & neantmoins ne voioit point, tandis que le Roy perſiſteroit(ainſi qu'il en monſtroit avoir la volonté)à demander ce Duché pour le Duc d'Orleans ſon fils & non pour l'autre, que la ſuſdiĉte voye ſe puiſſe trouver:à cauſe que l'experience des choſes paſſées donnoit aſſez à cognoiſtre,que le Roy ne demandoit ce Duché pour ſ'arreſter à tant,mais pour luy ſervir de degré à paſſer plus outre.D'autant que ledit Duc d'Orleans pourroit pretendre aux eſtats de Florence & urbin, comme mary de la niepce des Papes Leon & Clement:& que ſi bien on luy mettoit en avãt que ledit Duc d'Orleans renonceroit à ſes querelles,ainſi qu'offroit le Roy de Frãce:luy Empereur ne voioit point que leſ dites renõciatiõs fuſſent plus fortes que celle qu'avoit faiĉt le Roy du Duché de Bourgõgne.Et qu'à ceſte raiſõ ce qu'il feroit pour le Duc d'Angouleſme avecques autãt de ſeureté ( monſtrant ſon doigt)il ne le feroit pour le Duc d'Orleans avec tant, & monſtroit alors ſon bras : pourautant que faiſant nouveau traitté de paix avecques le Roy,il vouloit que ce fuſt vraye paix, & non moyen de nouvelle guerre. Auſſi vouloit que le Roy en ce faiſant declaraſt en moy, & avec quelles forces il luy aſſiſteroit à la celebration du Concile, & à toutes choſes qui tendroient à la reformation de la repub. Chreſtienne,à l'extirpation des hereſies,& à l'entrepriſe contre les infidelles. Leſquelles choſes ne ſe pouvans accorder ſans prealablement oſter toutes offenſes, il demandoit que le Roy avant tout œuvre, & que proceder aux ar-

ticles de paix, revocast & retirast son armée de Piemont: car sans cela il ne vouloit entendre à la paix, & moins pouvoit l'esperer. L'autre party qu'il offroit au cas que le Roy ne le voulust entendre au premier, dont il luy donnoit terme de vingt jours à respondre, non pour user de braverie, mais pour-ce qu'il pẽsoit bien qu'environ ce temps là leurs deux armées seroient si pres l'une de l'autre, qu'à peine s'en departiroient elles sans meslée. En ce cas & pour eviter plus grande effusion de sang, dont tant & trop s'estoit espandu à cause d'eux, aussi qu'il estoit raisonable que ceux se missent au danger pour lesquels estoit excitée ceste tempeste, ils vuidassent entre-eux deux leurs differends, de personne à personne, & que c'estoit ce qui auoit autresfois esté faict, comme par David & autres: car encores qu'ils fussent Roys, ils n'estoient toutesfois autres qu'hommes, combien qu'ils fussent un peu plus polis & mieux equippez que les autres. Dist au surplus en ceste matiere, que pour autant qu'il sembleroit à plusieurs estre chose fort difficile de mettre ceste theoricque en praticque, pour l'infinité des difficultez qui peuvent sourdre à trouver lieu convenable & cõmun pour le combat: qu'à luy ne sembloit point estre plus difficile de trouver lieu propre à cest affaire, que d'en trouver un à convenir & traitter de paix entre-eux: & quand ores il seroit plus difficile, si estoit ce qu'il s'y pouvoit trouver moyen, comme de combattre en une Isle, ou sur un pont ou batteau en quelque riviere. Et quant aux armes, eux deux se pourroient aisément en accorder à les prendre qu'elles fussent esgalles, & que luy de sa part les trouveroit toutes bonnes: fust-ce de l'espée ou du poingnard en chemise. Mais que venant à ce poinct il vouloit que celuy qui obtiendroit la victoire fust obligé de bailler ses forces à nostre S. Pere: pour luy donner faveur à l'indiction & celebration du Cõcile, à la reduction des rebelles & desobeïssans de l'Eglise, à l'obeïssance d'icelle, & à la resistence du Turc ennemy de nostre foy: aussi que le vaincu à faire & accomplir ce que dessus, assistast de toutes les siennes forces au vainqueur. A quoy ledit seigneur Empereur dés lors comme pour le cas advenant s'obligea envers nostre-dict S. Pere & le S. siege apostolique: requerant d'avantage sa majesté que le cas advenant de ce combat, le Roy mist en depost le Duché de Bourgongne, & luy le Duché de Milan, pour estre les

deux delivrez au vainqueur : & que de tous lesdits poincts accomplir ils baillassent & l'un & l'autre bons & seurs ostages. Le troisiesme party fut la guerre à laquelle protesta ledit seigneur Empereur de jamais ne venir sans contraincte: disant qu'il sçavoit bien si on venoit à cela, qu'elle seroit si cruelle que le vainqueur y auroit peu de proffit: mais que la victoire appareilleroit au commun ennemy de nostre foy le pas & l'entrée pour nous venir courir sus, en esperance qu'il trouveroit au moyen du dommage (qui d'une part & d'autre adviendroit, à l'occasion de ceste guerre) trop moins de resistance à l'encontre de ses forces qu'il ne seroit requis au bien commun de la Chrestienté. Qui estoit la seule cause que sa majesté moult envis descendoit à ce party : mais que force luy estoit de ce faire, & que pour son honneur il n'y pouvoit plus reculer : attendu la provocation que luy en avoit faicte le Roy de France si à grand tort & injustement, & ce pendant qu'il luy faisoit tenir propos de paix, sans toutesfois luy avoir jamais envoyé homme qui eust charge, commission, ne pouvoir de la traitter. Mais puis qu'il se voyoit en ceste sorte contrainct à prendre les armes maugré luy, qu'il les prendroit de telle heure que chose du monde ne l'en destourneroit jusques à ce que l'un ou l'autre des deux en demourast le plus pauvre gentilhomme de son païs. Lequel malheur il esperoit & se tenoit seur & certain qu'il tomberoit sur le Roy : & qu'à luy Dieu seroit aydant, ainsi qu'il avoit esté par le passé. Adjoustant ledit seigneur Empereur à ce propos que pour trois bonnes & justes causes avoit il ceste esperance voire asseurance de victoire, l'une que le droict estoit de son costé, car il n'estoit aggresseur ne provocateur en ceste guerre : l'autre que le Roy la luy avoit commencée au temps plus oportun & plus à propos, & plus à l'avantange de luy Empereur, qu'il eust esté possible de imaginer : la tierce qu'il trouvoit ses subjets, capitaines & soldats si bien disposez en si bonne amour, affection, & volonté vers luy, & si bien experimentez en l'art militaire, qu'il se pouvoit entierement reposer du tout sur eux. Chose qu'il sçavoit certeinement estre du tout contraire envers le Roy de France : duquel les subjects capitaines & soldats estoient tels & de telle sorte, que si les siens de luy estoient semblables, il se voudroit lier les mains, mettre la corde au col, & aller vers le Roy de France en

ceſt eſtat luy demander miſericorde. Sur-ce proteſtant au lieu de concluſion, que ce qu'il avoit mis en avant de la paix, n'eſtoit point pour crainte ou peur qu'il euſt du Roy: car ce ne fut jamais ſa couſtume de ſ'abbaiſſer à demander paix en ſa perte, mais ſeulement quand eſtoit vainqueur: & pour obvier aux deſſuſdicts inconveniens qui adviendroient indubitablement de ceſte guerre. Et à tant il diſcourut & deduiſit par infinité de paroles les maux qui eſtoient à venir de la guerre, outre l'occaſion & mortalité du peuple Chreſtien: comme la ruine des villes & païs, ſuſcitation de ſectes & hereſies, eſmotion de peuple, & rebellion contre les ſeigneurs, & à eux telle neceſſité impoſée, qu'ils ſoient contraints de ſe rendre ſubjects, aux paſsions & volontez de leurs propres ſubjects, voire des plus vils & des plus meſchans: là où de paix viennent & procedent tous biens au contraire. Parquoy derechef il proteſta que ſ'il ſe trouvoit quelque bon moyen de paix, il ne ſeroit pour la refuſer: & que nul ſien particulier bien ou intereſt l'en detourneroit, moyennant toutesfois que le Roy prealablement & avant qu'en parler plus outre retiraſt ſadicte armée qu'il avoit au Piemont. Et à tant diſant à haulte voix qu'il conſeilloit, qu'il deſiroit, qu'il demandoit la paix, fin a ſa parole baiſſant la teſte pour lire en un petit brevet qu'il avoit environné à l'entour de ſon doigt.

*Ce que reſpõdit le Pape aux proteſtations de l'Empereur.*

NOSTRE S. Pere en reprenant ſes propos avoit commencé à louer les bonnes paroles & offres dudict ſeigneur Empereur, alors que ſa majeſté apres avoir jetté les yeux ſur ſon brevet, luy diſt en l'interrompant, j'avoye (treſſainct Pere) oublié à vous prier en ma concluſion, d'accepter & recevoir mes juſtifications: & de vouloir prendre la peine de bien peſer les choſes, & entendre lequel a tort ou du Roy, ou de moy: vous aſſeurant que là où vous trouverez que le tort ſoit de mon coſté, je ſuis content que vous favoriſez & ſecouriez le Roy à l'encontre de moy; auſsi là où vous trouverez au contraire, que je me mette à la raiſon, & que le Roy n'en tienne compte, en ce cas je prie & invoque Dieu, voſtre ſainctcté, ce ſainct college, & tout le monde à l'encontre de luy. Ceſte proteſtation ainſi finée, noſtre S. Pere continuant ſa parole loua les bons propos & bonnes offres dudict ſeigneur Empereur, en ce que elles tendoient au bien de la paix, à laquelle il eſperoit

que le Roy ne feroit moins enclin de son costé, veu qu'il en avoit desja declaré sa bonne intention. Parquoy ledit S. Pere esperoit qu'ils ne viendroient n'à la guerre, n'au combat:& quãd il faudroit venir à l'ũ ou à l'autre (que Dieu ne voulust) sa saincteté toutesfois estoit d'advis, qu'estãs iceux deux Princes tels mẽbres & principaux appuis de la republicque Chrestiẽne, il ne pourroit à icelle republique venir si grand dommage de la guerre, quelque grande & cruelle qu'elle fust, que du cõbat de personne à personne entre-eux s'il advenoit (cõme il estoit à craindre) que l'un ou paravanture tous deux y mourussent. Parquoy il conseilloit qu'en delaissant les autres deux partis, on s'attachast à l'un, qui estoit de paix & amitié entre leurs majestez : pour à la quelle parvenir il estoit deliberé s'employer en tout ce qu'il pourroit envers l'un & l'autre, & qu'à ceste intention il s'estoit resolu par la deliberation & avis de ses freres les Cardinaux du S. Siege, demeurer neutral entre eux deux, & Pere commun: afin de pouvoir plus esgalement & sans estre suspect de l'un ou de l'autre, conduire les choses à ceste fin, en quoy il avoit esperance de les trouver (ainsi qu'il desiroit) tous deux raisonnables. Bien protesta qu'il ne pourroit autremẽt faire là où l'un ou l'autre seroit pertinax & desraisonnable, que d'user envers luy de la puissance & authorité de l'Eglise. De ceste response monstra l'Empereur estre moult satisfaict & content, & voulut en remerciãt baiser la main de sa saincteté. Ce faict l'Evesque de Mascon s'avança, & dist audit seigneur Empereur qui avoit faict sa proposition ou protestatiõ en langue Espagnolle, que pour n'ẽtendre ladite langue, il n'avoit pas bien compris le tout: parquoy il respondroit seulement à l'article concernant la paix, à laquelle il asseuroit biẽ que le Roy son maistre ne se trouveroit dur ne desraisonnable : remettant au surplus la responce au seigneur de Velly son compagnon, qui pour avoir long temps esté ambassadeur aupres de sa majesté, le pouvoit mieux avoir entendu que luy. Ledit de Velly s'approchant pour respondre, & demandant estre ouy sur-ce, ledit seigneur Empereur reprint la parole, disant que touchant la paix on luy en avoit tenu propos assez souvent, & que luy maintenant demandoit des effects, & non des paroles: adjoustant que tout ce qu'il avoit dit, il le bailleroit par escrit, mais que pour l'heure il n'auroit point d'autre au

dience. Et à tant se leverent & separerent lesdits S. Pere & Empereur: les ambassadeurs de France aussi se retirerent à part: en attendant que ledit S. Pere fust revestu de ses habits pontificaux: & revestu qu'il fut, l'Evesque de Mascon se tira pres de luy, en le priant vouloir tenir la main à ce que ledit seigneur Empereur luy baillast sa dessudite proposition par escrit, le seigneur de Velly aussi en feit instance à sa majesté, qui luy promist de ce faire. Apres luy remonstra ledit de Velly, voyant l'oportunité, qu'il avoit de luy dire en l'absence de nostre S. Pere que la faulte n'estoit point au Roy son maistre, s'il n'avoit là envoyé homme avecques pouvoir de traitter la paix: car sa majesté n'avoit jamais declaré qu'il la voulust traitter à Rome, ains avoit tousjours dit qu'il ne vouloit point que nostre S. Pere entendist en quels termes estoient les praticques jusques à ce qu'elles fussent conclues. A quoy ledit seigneur Empereur respondit, Vous sçaviez bien (dit-il) long temps a que je venoy icy, & je le vous avoy dit pour l'escrire au Roy vostre maistre: & ce disant il se vint rassembler avecques nostre S. Pere, & allerent ensemble à la messe. Au sortir de là, nosdits ambassadeurs trouverent les seigneurs de Granvelle & commandeur de Cannes, lesquels par contenance monstrerent d'estre fort desplaisans de cest affaire, disans qu'ils ne s'attendoient point que ledit seigneur Empereur fust venu pour faire un tel sermon, mais qu'il n'en failloit prendre que la premiere partie. Lesdits ambassadeurs respondirent que le Roy leur maistre estoit pour satisfaire de responce, & à l'une, & à l'autre partie: & à tant se departirent les uns des autres assez gratieusement.

SUR le soir envoya nostre S. Pere vers l'Evesque de Mascon, à ce qu'il vint parler à sa saincteté devant qu'escrire au Roy son maistre, ce qu'il feit: & au lendemain à l'issue du disner de sa saincteté, se trouverent ledit Evesque de Mascon & le seigneur de Velly: ausquels ledit S. Pere avec visage correspondant à ses propos, asseura qu'il estoit fort mal-content de ce qui estoit advenu, & que jamais n'en avoit entendu aucune chose au paravant: affermant bien que si l'Empereur s'en fust descouvert à luy, jamais il ne l'eust supporté ne souffert. Toutesfois pour-ce que les choses passées se pouvoient mieux blasmer que corriger, il les prioit bien instamment de vouloir faire bon office au bien de la

*Suitte des protestations du Pape & Empereur vers le Roy & replique de ses ambassadeurs.*

paix,& d'escrire au Roy ceste nouvelle au plus dextrement qu'il leur seroit possible, taisant ce qu'ils pouvoient taire, sans faire faulte envers luy,& qui seroit pour plus l'aigrir. Lesdits ambassadeurs luy remonstrerent qu'ayant esté la declaration faicte par l'Empereur, ainsi publiquement, & en si grande compagnie, il estoit impossible de la deguiser audit seigneur:ce nonobstant ils useroient en l'advertissant de la plus grande douceur qu'ils sçauroient aduiser. Bien craignoient ils qu'il en fust d'ailleurs adverty, par adventure autrement qu'eux ne l'en advertiroient: car ils entendoient de maintes personnes que les choses avoient esté diversement prises,& tresmal interpretées:dont il ne pouvoit estre que ledit seigneur Roy n'en fust adverty par plusieurs voyes & moyens. Ledit S.Pere à ces propos ayāt l'occasion opportune,s'excusa vers eux de la responce qu'il avoit faicte à l'Empereur;disant l'avoir faicte à l'improviste comme homme surpris,& que jamais n'eust pensé qu'il eust deu tenir les propos qu'il avoit tenuz: & qu'il avoit entendu que sadite responce avoit aussi esté sinistremēt interpretée: car son intention n'estoit & jamais n'avoit esté se departir de neutralité,laquelle il vouloit observer inviolablement, & en tous cas. Et ce qu'il avoit dit user de la puissance de l'Eglise contre celuy qui refuseroit la raison, il ne l'entendoit sinon par exhortation & admonnestement,ainsi que sa qualité le requeroit, dont lesdits ambassadeurs le remercierent, & au demeurant le prierent croire que leur maistre ne seroit iceluy qui reffuseroit ladite raison,apres luy declarerent combien ils desiroient de mieux entendre dudit seigneur Empereur en presence de S.S. aucuns articles de la dessudite protestation, pour selon iceux les deduire au Roy leur maistre en la plus grande douceur qu'il leur seroit possible.

L'EMPEREUR alors estoit prest à partir,& sur ces propos survint pour prendre congé de nostre S.Pere: parquoy lesdits ambassadeurs se retirerent un peu en arriere, en attendans qu'on les appelast, si comme on feit quelque espace de temps apres, mais avant la main furent par nostre S. Pere advertis & priez de ne point ennuyer l'Empereur en propos. par-ce que ce jour là il avoit à faire grand chemin. L'entrée de leur devis fut sur ce que l'Empereur avoit le jour precedant parlé du combat, au cas que la paix ne se

peust cõclure:mais qu'il n'avoit point declaré qu'il eust aucune cause ou querelle,sur laquelle il pretendist fonder le combat: sinon qu'il sembloit que pour eviter la guerre qui pourroit advenir, à cause de leurs differends, il offroit de les vuider de personne à personne. Desquels propos ils desiroient estre esclarcis,à sçavoir, si ledit seigneur entendoit par iceux avoir appellé le Roy au cõbat auquel cas ils pouvoient bien respondre de l'intention du Roy leurdit maistre,qu'il ne seroit pour le reffuser,& que biẽ pouvoit souvenir audit seigneur Empereur qu'autresfois avoit esté questiõ de telle matiere :mais qu'à present il n'en estoit point qu'ils sceussent:ne mesmement que le Roy leurdit maistre voulust,ou quoy que ce soit eust faict aucunedemonstratiõ de vouloit avoir le Duché de Milan par force,attendus les propos que le seigneur de Velly l'un d'iceux ambassadeurs en avoit tenuz,& les offres que luy de Velly en avoit de la part du Roy faictes à l'Empereur.Ausquelles offres il avoit esté par sa majesté respõdu,en sorte que ledit seigneur Roy leur maistre s'ẽ estoit cõtẽté,qui pouvoit assez estre suffisãt tesmoignage de sa volõté,joinct que mõseigneur l'Amiral de France à son partemẽt qu'il cõmença faire marcher son camp en Piemont,avoit eu(cõme souvẽt il a esté dit)expres commandement de ne toucher en aucune chose qui fust és mains & puissance de sa majesté Imperiale,comme de vray il n'avoit faict&aussi peu estoit pour faire à l'avenir.Et quãt aux choses traittées entre leurs deux majestez,elles estoiẽt par escrit ; & facilement pouvoit ledit S. Pere juger de ce que depuis estoit advenu d'une part & d'autre , enquoy ils ne vouloient lors entrer plus avant : mais entendre seulement si ledit seigneur Empereur avoit intention d'imputer au Roy qu'il eust failly de sa parole,ou faict chose dont on le puisse charger de son honneur, & si par ses paroles il l'entendoit avoir deffié . Ce pendant qu'ils parlerent , estoient maintes personnes en la salle du Pape: & toutesfois ils furent ouis à part & sans y appeller les assistans,jusques à ce que l'Empereur y voulust respondre. Et alors il leur dist que pour avoir le jour precedant parlé en pleine & publicque audience , il vouloit bien pareillement leur respondre en la presence de tous les assistans : & mesmement pource qu'il estoit adverty que lon avoit mal entendu & mal interpreté les choses par luy dites, & pource il

feit approcher iceux assistans,& puis commença dire en lãgage Italien, comment il avoit esté requis par les ambassadeurs de France, de mieux & plus ouvertement se declarer és choses qu'il avoit hier dittes, à cause qu'il entendoit que maintes personnes les avoient mal interpretées: parquoy il vouloit bien satisfaire à cela,& declarer plus entendiblement les quatre poincts qu'il entendoit avoir touchez ledit jour precedant. Qu'en premier lieu il avoit un peu prolixemēt conté les choses qui estoient par cy devant passées entre luy & le Roy, en quoy faisant il n'entendoit ne pensoit point avoir aucunement taxé ne blasmé ledit seigneur Roy: mais seulement de s'excuser & descharger. Et qu'il seroit tresmarry que lon tournast ses paroles en autre sens qu'il ne les avoit dittes: car quant au Roy, il l'estimoit tant,qu'il n'avoit aucune cause de mal dire de luy. Bien estoit il mal content d'aucunes choses dittes & faictes par luy, desquelles dire & faire il eust peu bonnement se passer,attēduc l'estroitte alliance qui estoit entre eux deux, & les bons tours qu'il auoit faicts, & encores estoit prest de faire audit seigneur Roy: mais quelque chose que luy eust ditte,ce n'avoit point esté en intention d'aigrir les choses, ne de rompre avecques le Roy,ainçois qu'il desiroit(si comme il avoit tousjours desiré) s'accorder avecques luy, & parvenir à une bonne paix, qui estoit le second poinct par luy touché. Laquelle paix il desiroit, comme la chose qui plus luy estoit necessaire & plus à son prouffit que nulle autre:car il cognoissoit bien qu'ayant paix, il evitoit un grand inconvenient universel, & en particulier asseuroit son aise, son estat, & son honneur. Que bien estoit vray qu'à ce faire ne vouloit il point estre contrainct ne conduit par force,& que si une fois il tournoit la teste vers le Roy,ainsi qu'il avoit deliberé, il n'y auroit chose, quelle qu'elle fust,qui puis apres le destournast de ce qu'il auroit commencé: quand ores le Turc entreroit & descendroit avecques toute sa puissãce en ses païs & terres qu'il laissoit derriere luy:pource qu'il cognoissoit qu'en voulant entendre à l'un & à l'autre,il ne pourroit remedier à tous deux. Et à ceste cause il avoit deliberé de plustost entendre au Roy,& que pour ce faire il assemble & assembloit journellement toute la plus grande puissance que possible luy estoit d'assembler,pour une fois pour toutes y mettre fin,s'il advenoit

*Explication par l'Empereur mesmes des paroles de sa precedante protestation.*

advenoit qu'il luy cōvint venir à la guerre: mais qu'il feroit ainsi que desja il avoit dit tout ce qu'il luy seroit possible de faire pour n'y point venir : & que par les effects on verroit que nulle proprieté ne prouffit particulier l'en destourneroit. Au cas aussi qu'eux deux ne puissent tomber en accord ensemble, bien luy sembloit en troisiesme lieu plus cōvenable & à moindre inconvenient, qu'ils vuidassent entre-eux deux ces differends à leur seul & propre danger, que d'exposer tant de gens à la mort qui n'en peuvent mais: ce qu'il vouloit avoir dit par advis & opinion seulement, & non que par cela il eust voulu deffier le Roy, mesmement en la presence de nostre S. Pere, sans le congé duquel il ne voudroit entrer en tel affaire. D'avantage, qu'il sçavoit bien que le Roy estoit Prince grand, & de cueur, & de stature, & qui maintesfois avoit monstré son hault vouloir & magnanimité: parquoy ce n'estoit chose que luy voulust legierement entreprendre, que de venir au combat avecques luy : joinct qu'il ne sçavoit point en avoir cause ne matiere, si n'estoit pour obvier à un plus grand mal, quand on le verroit advenir, & pour eviter plus grand inconvenient, comme d'une guerre en Chrestienté, de laquelle apparemment s'ensuivroit la totale ruine, à tout le moins grande inclination & diminution d'icelle. Et à ce propos rentra sur le mesme discours que le jour precedant il avoit faict, de tous les maux qui estoient advenuz, & qui encores pouvoient advenir de la dissention & guerre d'entre-eux : aussi tous les biens & avātages qui peuvent d'autre part advenir d'une bōne paix & intelligēce entre-eux: laquelle alors il magnifia par une copieuse multiplication de paroles, en deduisant combien il desiroit que le moyen s'en puisse trouver, & qu'en s'accordant ensemble ils accordassent aussi le differend du Roy & du Duc de Savoye: & concluāt que si eux deux se pouvoient asseurer, & prendre confidence l'un avecques l'autre, se seroit le plus grand bien & la plus grande felicité qui puisse advenir à la Chrestienté. Ainsi que par la guerre tout le contraire, comme la porte ouverte au Turc, & l'entrée donnée pour nous venir assaillir, la secte Lutherienne & autres heresies, non seulemēt en liberté de s'entretenir, mais de tousjours multiplier: le Concile, & la reduction d'iceux heretiques à l'obeïssance de l'Eglise empeschez, & desvoyez, & tous affaires tombez

en telle confusion, que les Princes seroient exposez aux dangers de leurs propres subjets, les prelats sans authorité, le monde sans foy & religion, la reverence de Dieu aneantie, avec toutes les mal-heuretez & persecutions que lon peult & doit attendre de la fureur & ire divine. Et que ce sont choses qu'il veoit si apparentes & si prochaines advenir, que lon ne devoit point s'ebahir s'il avoit ainsi parlé: pource que si leurs deux armées s'approchoient (ainsi comme il estoit apparant) en si grand nombre de combatans qu'il y auroit d'une part & d'autre, & qu'il n'y eust autre chose que la diversité des langues, & l'occasion du pillage, si n'en pouvoit on attendre moins que roupture: & que ceste estoit la cause qu'il auroit requis qu'avant le terme de xx. jours à venir, le Roy fist retirer son armée: ce qui estoit le quatriesme poinct touché par luy: non pas en intention, ne qu'il voulust entreprendre de limiter & prefinir le temps au Roy, mais qu'il sçavoit qu'environ ledit temps pourroient estre leurs deux puissances si approchées l'une de l'autre, qu'il seroit alors malaisé d'obvier à la roupture.

*Replique du Pape à ceste interpretatiõ de l'Empereur.*

Nostre S. Pere prenant la parole luy commença à dire, que de sa part il avoit le jour precedant pris les propos dudit seigneur Empereur en bonne part: mais que voirement y avoit eu maintes personnes qui les avoient autrement pris: au moyen dequoy il estoit grandement aise, que sa majesté les eust plus entendiblement interpretées: pour obvier qu'aucuns malings n'en escrivissent au Roy, de sorte que les choses s'en aigrissent d'avantage, & fussent pour avancer la roupture d'entre leurs majestez: à quoy il esperoit que les ambassadeurs de France qui là estoient dont sa saincteté pouvoit asseurer de l'un, & sa majesté de l'autre, pour la cognoissance qu'ils en avoient de longue main, feroient chacun bon office en cest endroit, en donnant cest advis au Roy leur maistre, avecques toute la douceur à ceux possible, afin d'obvier à ladite roupture. Lesdits ambassadeurs alors respondirent, que sa saincteté pourroit à tout remedier par son authorité, en se monstrant ledit S. Pere, comme il estoit, pere commun, & demeurant egal à tous deux: ce que sa saincteté accepta de faire, adjoustant qu'entre les autres graces que leurs majestez ont de Dieu, ils ont ceste particuliere de grande importance: c'est que par sa divine disposition la Chrestienté

leur estoit cõmise, & que d'autant plus qu'ils acquerroient grande louange d'en bien user, d'autant plus de blasme & vitupere s'ensuivroit, s'ils estoient cause de la ruine & destruction de la chose qui leur estoit commise. Parquoy il requeroit ledit seigneur Empereur estre contant de mettre (ainsi que luy espercit) à execution & vray effect les bons propos qu'il luy avoit tenuz de la paix : & qu'il avoit aussi esperance que le Roy qui luy en avoit escrit de pareils ne se trouveroit dur ne mal traitable en cest affaire. A ce faire se soumist l'Empereur, & de rechef entra sur le denõbremẽt des biens qui adviendroient d'une bonne confidence entre eux, & du desir qu'il avoit que le Roy (si cõme il en prioit) se voulust fier de luy. Et en ce disant s'estoiẽt lesdits S. Pere & Empereur levez pour prẽdre cõgé l'un de l'autre, quand le seigneur de Velly, l'un des ambassadeurs de France, s'approcha de l'Empereur, & luy requist que son bõ plaisir fust de declarer en la presence de nostre S. Pere & des assistans si sa majesté luy avoit pas accordé autresfois de bailler le Duché de Milan au Duc d'Orleans: par-ce que ledit de Velly l'avoit ainsi escrit au Roy son maistre, & voyant que ce propos ne s'entretenoit pas, craignoit d'en recevoir blasme & que le Roy sondit maistre l'en estimast menteur & advanceur de paroles.

L'Empereur à sa contenance mõstra qu'il eust bien voulu se demesler de respondre à ceste requeste, sans en faire autre declaration : toutesfois il advoüa de l'avoir ainsi accordé audit de Velly, non seulement, mais de l'avoir ainsi escrit à son ambassadeur en France, pour le dire audit Roy son frere: mais qu'il n'avoit jamais pensé, & ne pensoit point encores qu'il fust possible d'y trouver les seuretez suffisantes, ne que le Roy fust pour luy consentir les conditions qu'il luy entendoit demander à toutes fins. Surquoy repliquant ledit de Velly que c'estoit biẽ le moyẽ de mettre le Roy en plus grande deffiãce, non pour le mettre en confidence avec sa majesté Imperiale, de luy mettre en avant une chose qu'en l'y mettant il n'eust intention, ou ne pensast qu'il se trouvast moyen de la mettre en effect. D'avantage que sadite majesté luy avoit tousjours dit qu'en baillant ledit Duché de Milan au Duc d'Orleans, il ne demãderoit au Roy conditions quelcõques non raison-

nables:ains ſe departiroit en aucunes choſes de ſes noms, droicts,raiſons,& actions. L'Empereur alors ſ'excuſa que le Roy n'avoit pas accepté l'offre en temps deu, auſſi qu'il avoit faict paſſer ſon armée en Italie,& faict trop de dommage au Duc de Savoye:lequel il eſtoit tenu de deffendre, non ſeulement pour luy eſtre ſi eſtroittemẽt allié comme il eſt,mais auſſi pour eſtre ſon vaſſal:car tout ainſi que les vaſſaulx ſont tenus mettre & mettẽt leurs biẽs & vie pour leur ſeigneur naturel & droitturier,le ſẽblable doit le ſeigneur faire pour eux. Adjouſtant ſa majeſté Imperiale,qu'elle n'avoit jamais accordé bailler iceluy Duché au Duc d'Orleãs, ſinon moyennant & ſoubs condition que ſes alliez & confederez le vouluſſent, leſquels ne le vouloient en aucune maniere conſentir: car ce ſeroit mettre un nouveau feu en Italie,pour les raiſõs qu'il avoit le jour precedãt alleguées, mais que la où le Roy voudroit accepter ceſt eſtat pour le Duc d'Angouleſme,ſa majeſté eſtoit encores en diſpoſition de le luy bailler, avecques les conditions qui en partie avoient eſté miſes, & en partie ſe mettoient en avant à la concluſion du traitté:mais pour le Duc d'Orleans non. Car outre les obſtacles prealleguez, il ſeroit du tout dependant & partiſan du Roy:là où le Duc d'Angouleſme,ſi ores il dependoit dudit Roy ſon pere,toutesfois en prenãt à femme l'une des niepces de ſa majeſté Imperiale, ſa femme en dependroit & ſeroit partiſanne, de maniere que les choſes demeureroient moyennées. Le ſeigneur de Velly avoit ja ouvert la bouche pour monſtrer audit ſeigneur Empereur que ce ſcrupule & doubte de particularité n'eſtoit ne moyen ne ſigne de confidence: auſſi que ſa majeſté quand elle luy accorda le Duché pour monſeigneur le Duc d'Orleans, ne luy avoit point allegué ceſte condition du vouloir & cõſentement de ſes confederez: quand ledit ſeigneur Empereur ſe leva,luy faiſant ſigne de ne parler plus avant, & ſe tournant vers noſtre S. Pere, Eſt-il pas beau (dit il) qu'il fault que je prie le Roy de France d'accepter un Duché de Milan pour l'un de ſes enfans, & que nonobſtant que ſeſdits enfãs ne ſoiẽt point de la Royne ma ſœur, on me vueille contraindre à leur donner partages,& au choix d'autruy: & en ce diſant print cõgé de ſa ſaincteté, ſans plus avãt dõner audience auſdits ambaſſadeurs de France. Iceux ambaſſadeurs toutesfois, tant pour obtemperer à la requeſte

que leur en avoit faicte nostre S. Pere, comme pour la bonne affection qu'ils portoient au bien de la paix, ne voulurent escrire au Roy leur maistre tous les propos qu'ils avoient entendus, ains luy en dissimulerent grande partie: comme du combat avecques l'espée ou le poignard en chemise, la façon & termes dont avoit l'Empereur usé, magnifiant la force & vertu de ses subjects & vilipendant ceux du Roy, & que si les siens fussent tels que ceux du Roy, il se lieroit les mains, & iroit en cest estat luy demander misericorde: aussi l'article où il avoit dit, que le Roy luy avoit offert de le faire Monarque (dont luy-mesmes apres s'estoit repris) & autres articles que lon pourra juger en conferant la protestation dudit seigneur Empereur à la responce qu'y feit le Roy, lequel a respondu seulement aux articles dont il a eu advertissement.

*Depesche & voyage du Cardinal de Lorraine devers l'Empereur.*

Ce temps pendant avoit esté depesché monseigneur le Cardinal de Lorraine, pour aller vers l'Empereur, ainsi que vous avez cy devant ouy. Et nonobstant que depuis son departemẽt le Roy avoit eu des nouvelles de la dessudite mutation, & des propos que l'Empereur avoit tenuz (mais n'en avoit encores eu certain ne particulier advertissement, ne par la voye de sesdits ambassadeurs, ne par celle de l'ambassadeur dudit seigneur Empereur estãt riere luy) pour cela ne contremãda il point ledit sieur Cardinal, afin qu'en tout evenemẽt il mist le bon droict de son costé, tãt envers Dieu qu'envers le monde, & qu'il fust à chacun notoire & manifeste qu'il n'avoit reculé à la paix, ains se seroit mis en tous devoirs posibles de la demander.

Ledit seigneur Cardinal arriva le dixhuictiesme jour d'Avril au soir, au lieu où estoit nostre cãp logé, apportant lettres de creance, escrites de la main du Roy, avecques mandement qu'il declara de bouche à monseigneur l'Amiral lieutenant general du Roy, qu'il se gardast d'innover chose quelconque, ains advisast d'eslire un lieu opportun à retirer son camp en seureté, sans marcher outre, jusques à ce qu'il eust dudit seigneur Cardinal nouvelles du lieu où il alloit, ou que le Roy luy en voyast nouvel ordre d'autrement s'y gouverner. De ceste nouvelle fut ledit seigneur Amiral en grande perplexité, comment il auroit à proceder, & prendre conclusion en ses affaires: car il avoit d'une part nouvelles seures que l'Empereur en toute diligẽ-

ce se preparoit à la guerre, & que de la paix il y avoit peu d'esperance. Parquoy il luy sembloit estre chose de dangereuse consequence (outre la perte de reputation qui luy en pourroit advenir) de reculer ou arrester un camp estant desja entré en cours de victoire. Il consideroit d'autre part & avoit tousjours devant les yeux, que s'il passoit outre apres le commandement contraire qu'il avoit du Roy, tant par lettres recitées, que par la bouche de mondit-seigneur le Cardinal, encores que de son entreprise il vint à bonne fin, si toutesfois l'Empereur se retiroit de la promesse qu'il avoit faicte du Duché de Milan, il pourroit prendre & coulourer son excuse sur-ce que depuis sa promesse on auroit innové, dont luy pourroit estre blasmé du Roy, lequel avoit singuliere affection de recouvrer le sien par amiable composition plustost que par exploit de guerre, & là où il luy conviendroit venir aux armes, le faire avecques telle justification, que lon cogneust evidemment qu'il n'avoit rien obmis de ce que pour n'y venir se pouvoit faire. A ceste cause il feit appeller au conseil, afin de deliberer sur ceste matiere, tous les capitaines estans en sa compagnie: & assemblés qu'ils furent, & apres avoir faict lire en leur presence les lettres qu'il avoit du Roy, ensemble la creance redigée par escrit que luy avoit mondit-seigneur le Cardinal exposée de bouché, leur en demanda leurs advis & opinions. A quoy respondirent aucuns en peu de paroles que sur chose expressément commandée par leur maistre ne gisoit deliberation, mais obeïssance & execution. Aucuns alleguerent d'avantage le doute & incertaineté de l'issue, laquelle arrivant autre qu'à poinct, ne laissoit aucun moyen d'excuse à qui auroit entrepris contre l'expresse inhibition & deffence du maistre. Le seigneur de Burie qui avoit esté recognoistre la ville de Verceil, & avoit charge de l'artillerie, interrogué sur cest article, respondit, & se fist fort de faire telle breche au dedans de vingt-quatre heures, que l'assault s'y pourroit donner au grand desavantage de ceux de dedans: & sur sa responce fut repliqué alors que ce n'estoit assez de faire breche, mais qu'il falloit considerer le nombre de gens de guerre qui estoit dedans, le nombre des nostres, & celuy du prochain secours auquel estoit fondée l'esperance de l'ennemy. Dedans la ville y avoit le nombre de trois mille hommes,

dont les mille estoient Lansquenets : les nostres ne pouvoient encores estre plus de quinze à seize mille hommes de pied, de gens de cheval il n'y avoit que soixante & dix hommes d'armes, & cent archers de la compagnie dudit seigneur Amiral, & des compagnies du seigneur Iean Paule : & du Marquis de Sallusses, environ de trente à quarante hommes d'armes: & le double d'autãt d'archers: de chevaux legers environ deux cens : & des gentilshommes de la cour venuz à ceste guerre pour acquerir honneur, & faire service au Roy de cinquante à soixante: le surplus de noz gens autant de cheval que de pied, arrivoient encores journellement à la file. Sur le bord de la riviere de Seuse à quatre mille de là s'estoit venu loger le seigneur Antoine de Leve, avecques douze ou quatorze mille hommes de pied, & de chevaux environ six cens : & de là pouvoit facilement, au cas que la ville ne fust prise du premier assault, la refreschir de gens & vivres, & empescher noz fourrageurs ou vivandiers: ou ce pendant que noz gens donneroient l'assault, venir par autre costé nous donner la bataille, ou passant l'eaue par aultre endroit, aller surprendre la ville de Turin, qui n'estoit point encores fortifiée. Et quand ores nous eussions eu Verceil du premier assault, il convenoit y laisser gens, & d'autant affoiblir nostre camp, en hazard d'y recevoir honte & perte de gens. Autres en eut qui repliquerent à toutes les difficultez dessusdites : premierement que lon pouvoit avecques une partie de noz gens donner l'assault, avecques les autres deffendre à l'ennemy le passage de la riviere, & si tant bien advenoit de l'entreprise que de reduire la ville en l'obeïssance du Roy, qu'alors on pourroit obeïssant au mandement dudit seigneur departir & retirer nostre camp en ladite ville & autres, attendant nouvelles de ce que ledit seigneur Cardinal auroit negocié avecques l'Empereur.

*Discours sur ce qui se devoit faire sur l'assault de Verceil.*

CESTE opinion (si la chose eust esté executée avant que ledit seigneur Cardinal eust esté arrivé, à tout le moins avãt que ledit seigneur Antoine de Leve en eust eu la nouvelle) n'eust point semblé mauvaise à la pluspart des assistãs: mais desja ledit seigneur Amiral avoit adverty ledit de Leve de la venue & de la cõmission dudit seigneur Cardinal, & luy avoit envoyé demãder la seureté de son passage, & homme pour le cõduire la part que l'Empereur alors se trouveroit :

parquoy en passant outre, & ne venant au dessus de l'entreprise, il ne demouroit (ainsi qu'il est dit cy dessus) aucune excuse dont ledit seigneur eust moyen de couvrir sa faulte, & si bailloit on à l'Empereur, ou bien ou mal executant, excuse & couverture de ne riens accomplir de la promesse. A ceste cause commencerent tous à se resouldre qu'en obeïssant au Roy on se retireroit en arriere: le sieur d'Annebault fut bien d'advis de ne passer outre, mais non de reculer en arriere, pour n'aquerir à leur camp ceste defaveur, en donnant à l'ennemy occasion de se vanter que peur & crainċte le leur fist faire: & pour son opinion fut conclu & arresté de sejourner au mesme lieu où ils estoient, qui n'estoit point contrevenir au mandement du Roy, jusques à ce que mondit-seigneur le Cardinal arrivé au camp de Leve, mandast ce que lon auroit à faire, afin que si on se retiroit en arriere, ce fust avec reputation & à la requeste de l'ennemy. A la pluspart des compagnons qui desja tenoient Verceil en leur esperance pour ville gaignée, & avoient leur attente fondée sur le butin, ne fut ceste nouvelle ne la venue de qui l'apportoit aggreable: & de tant plus que le passer outre leur estoit defendu, de tant plus bravement en parloient & demandoient estre menez à l'assault, & de telle asseurance en devisoient entre-eux, qu'il a semblé à beaucoup de gens, autant des ennemis comme des nostres, que si on leur eust laissé faire ils eussent emporté la ville d'assault.

MONSEIGNEUR le Cardinal arrivant vers le seigneur Antoine de Leve, fut honorablement & humainement receu de luy: si luy feit entendre sa charge, & comment le Roy pour optemperer à la requeste de l'Empereur, & pour luy donner à cognoistre combien il desiroit avoir avec luy parfaiċte intelligence & amitié, n'avoit voulu (encores qu'il luy semblast bien, y avoir quelque perte de reputation) luy refuser de faire arrester son camp en plain & apparant cours de viċtoire: par laquelle facillement il pouvoit obtenir & recouvrer ce qui estoit sien à l'encontre du Duc de Savoye, occupateur & detenteur injuste: afin que la poursuitte de sadite viċtoire n'alterast & interrompist les praticques & moyens de la paix, en laquelle en faveur de l'Empereur estoit ledit seigneur Roy contant de comprendre iceluy Duc de Savoye, abandonnant plustost une partie de ce que justement & indubitablement luy appartenoit. Assez

gratieusemét luy respondit le seigneur de Leve à ce propos, sans advouer toutesfois que la victoire nous fust si certaine, & firent eux deux ensemble quelques accords, c'est à sçavoir, que luy de Leve ne passeroit point deça la Seuse, & ledit sieur Amiral se retireroit au deça de la Doarie, en attendant nouvelle de la negociation dudit seigneur Cardinal, avecques nostre sainct Pere & Empereur à Rome: car encores les pensoit trouver ledit seigneur Cardinal ensemble. A monseigneur l'Amiral furent ces accords envoyez avecques lettres iteratives du commandement & volonté du Roy, suivant lesquels, & aussi pour-ce que nostre camp estoit logé en lieu estroict environné de trois ou quatre villes du Montferrat, où il y avoit garnison d'ennemis, lesquelles se pouvoient renforcer & donner de l'ennuy aux vivres qui venoient en nostre-dit camp: ledit seigneur advisa de se retirer au lieu de S. Germain, en esperance de s'asseurer, y estant de la ville d'Ivrée, & de tout le val du costé des Suisses, pour en tirer gens au service du Roy, au cas que lon perseverast à la guerre, & secourir Turin s'il advenoit qu'il en eust mestier.

*Retraitte de monseigneur Amiral.*

L'Empereur (ainsi que j'ay dit) apres les propos cy dessus recitez aucunement declaratifs de sa precedente protestation, avoit pris congé de nostre S. Pere, & sans faire autre sejour estoit party de Rome, laissant derriere luy pour apporter les articles de neutralité signez de la main de nostredit S. Pere, Messieurs de Cannes & de Granvelle, avecques lesquels noz ambassadeurs à l'instance de nostredit S. Pere avoient encores communiqué touchant la pratique de paix, & n'en avoient du tout esté reboutez, ne mis entierement hors d'esperance. Mesmement leur avoit esté dit & respondu sur ce qu'ils requeroient ainsi que l'Empereur avoit promis, avoir le double par escrit de sa dessusdite protestation: que sa majesté pour bonnes causes & raisons à ce la mouvans avoit depuis advisé de ne leur bailler point, ains de l'envoyer au seigneur de Leidekerke son ambassadeur en France, afin que luy-mesmes la leust au Roy, & la lisant adoucist les choses qui pourroient aigrir ledit seigneur, en sorte que ceste praticque se continuast encores, & se conduisist à bonne fin. Ceste responce & ce que l'Empereur en ses seconds propos avoit rabillé, donnoient esperance au seigneur de Velly qu'à la fin se pourroit tirer quelque bon-

*Reprise des accords de paix par les ambassadeurs du Roy*

ne conclusion, & eut opinion ou que l'Empereur eust usé publicquement de ceste haultainete de langage & braverie, pour donner à cognoistre qu'il ne craignoit l'effort du Roy, & que pour cela ne luy feroit rien faire: & que pour avoir usé de ses termes haultains, il avoit peu penser d'avoir acquis une grande reputation de magnanimité, surquoy il se pourroit persuader & induire à prendre cela pour contrepoix de la declaration d'hostilité, qu'avoit faicte le Roy contre le Duc de Savoye: ou bien que la venue de monseigneur le Cardinal de Lorraine (laquelle il sçavoit estre prochaine, & avecques lequel il pouvoit tout rabiller & conclure) l'auroit meu à user de ces termes, afin de donner aux Potentats d'Italie & autres ses confederez, occasion de penser qu'au paravant n'y auroit encores eu entre luy & le Roy aucune asseurance ne promesse. Et bien l'aidoit nostre S. Pere à s'entretenir en esperance, de sorte que ledit Velly craignant que ledit seigneur Cardinal entendát sur chemin les nouvelles de ceste protestation s'en retournast arriere sans passer outre, voulut bien envoyer au devant, & luy persuader de ce nonobstant achever son voyage. Aussi escrivit au Roy, luy conseillant & suppliant, que, nonobstant que ladite protestation fust par trop aigre & picquante, son bon plaisir fust toutesfois d'y respondre modestement, & de maniere que les choses ne s'en aigrissent d'avantage. Les articles ce pendant furent signez, lesquels en somme contenoient comment ledit S. Pere tresdeplaisant de la mauvaise intelligence & apparence de prochaine roupture entre l'Empereur & le Roy, & desirant estre entre-eux deux bon & confidant mediateur: se declaroit estre neutral, & ne vouloir assister d'aide ne de conseil au faict de la guerre à l'une ne à l'autre partie, ne souffrir qu'en ses terres, ou de sa jurisdiction, se fist aucun amas ou assemblée de gens de guerre, pour aucun d'eux. Aussi de n'accepter autour de sa personne homme quelconque, & de quelque estat ou condition, qui luy portast paroles contraires ou prejudiciables à sa neutralité: ne souffriroit qu'en ces places & villes fortes entrassent & sejournassent gens de guerre de l'un ou de l'autre party, mais les feroit garder & tenir en bonne seureté par ses propres subjects ou souldoyez. N'empescheroit aucun durant ladite neutralité d'entrer en la ligue deffensive d'Italie, qu'il sursoiroit les differens & controverses de sa

*Articles de neutralité du Pape.*

ſainɛteté, c'eſt à ſçavoir avec le Duc de Ferrare pour un an, & pour vj.mois avec le Duc d'urbin & ſon fils, à cauſe du Duché de Camerin: qu'il entretiẽdroit l'aſsiſtãce promiſe par le feu Pape Clement aux cinq Cantons de Suiſſe à l'encontre des autres Cantons alienez de l'obeiſſance de l'Egliſe: & que deſlors il conſigneroit quelque bõne & raiſõnable ſomme de deniers pour eſtre preſte à tous beſoings & toutes occurrences.

Ceste neutralité ſignée, & delivtée aux ſeigneurs de Cannes & de Granvelle, ils ſe partirent de Rome, & avecques eux le ſeigneur de Velly ambaſſadeur du Roy: pour venir au lieu de Siene, où eſtoit l'Empereur alors, auquel lieu arriva auſsi monſeigneur le Cardinal, & à ſon arrivée faiſoit ſon compte de ſeulement faire la reverence à ſa majeſté, & de remettre à luy dire ſa creance apres diſner, à cauſe qu'il eſtoit desja heure de meſſe: mais luy ayant faiɛt la reverence, & dit ſeulement en termes generaux l'occaſion de ſa venue, y adjouſtant toutes les plus convenables paroles qu'il avoit peu, ſans entrer au faiɛt de ſa principale charge, ledit ſeigneur Empereur de luy-meſmes reſpondit eſtre bien aiſe de ſa venue, pour s'eſclaircir (ainſi qu'il diſoit) & veoir quelle eſperance il pourroit avoir de la bõne confidance & amitié du Roy. Et ce voyãt ledit ſeigneur Cardinal uſa de ceſte occaſion & opportunité, luy declarant particulierement comment le Roy entendoit de ſe conjoindre avecques luy par toutes les plus eſtroittes façons que lon pourroit adviſer, & que pour y parvenir & donner à cognoiſtre combien franchement il alloit en beſongne, il avoit non ſeulement deffendu à monſeigneur l'Amiral de France ſon lieutenant general en l'armée de Piemont, de ne paſſer plus outre que le lieu où lors il ſe trouveroit: ains auroit auſsi faiɛt retirer ſon armée dudit lieu, où alors elle eſtoit, afin de ne faire choſe qui alteraſt l'eſperance de paix: parvenant à laquelle ainſi que lon ſ'en pouvoit cõme aſſeurer, attendues les praticques qui en avoient eſté juſques à l'heure que luy avoit eſté depeſché de la part du Roy, ledit ſeigñr n'eſtoit pour luy eſpargner choſe qui fuſt en ſa puiſſãce: & meſmemẽt oyãt que ſa majeſté auroit plaiſir qu'allãt en ſon entrepriſe d'Alger, monſeigñr le Duc d'Orleans luy fiſt compagnie, ledit ſeigneur Roy ne ſeroit delayant de luy envoyer, avec telle ſuitte &

*Paroles du Cardinal de Lorraine à l'Empereur.*

compagnie qu'il appartiẽt à un fils de Roy de France pour aller en un tel voyage. Et pourautant que jusques alors avoit le Roy accordé tous les articles qu'on luy auoit mis en avant, excepté celuy de l'usufruict, que pour les raisons au parauant deduittes par son ambassadeur, il avoit tousjours demandé pour luy : maintenant il estoit content de ne s'y arrester plus. Bien vouloit il que pour oster à tout le monde occasion de penser qu'entre eux n'y eust pleine & entiere confidence, sa majesté fust contente de luy accorder, en s'asseurant de luy qu'incontinant il s'en demettroit audit Duc d'Orleans son fils, & que cela faict, ledict seigneur Roy seroit content de venir au devant dudict seigneur, afin de s'entre-veoir & asseurer l'un de l'autre, jusques à Mentoue, ou ailleurs, ainsi qu'à sa majesté plairoit en deviser : & de faire toutes les choses qu'il sçauroit luy estre agreables, & qu'il pourroit faire sans contrevenir à ses alliances. Lesquelles offres estoient toutes si bonnes entrées à parvenir à confidence & amitié entre-eux deux, que ledict seigneur Cardinal, encores que sur les chemins il eust entendu partie des paroles & declarations que sa majesté avoit proposées à Rome, n'avoit toutesfois voulu faillir ne differer de les venir faire entendre à sa majesté: les estimant telles & si raisonnables, que pour les paroles cependant intervenues il ne pensoit un si grand bien devoir estre interrompu.

*Responſe de l'Empereur.* SUR ces paroles commenca l'Empereur à luy reciter la plus grãde partie des poincts qu'il avoit touchez en sa protestation, pour se justifier & fonder le doubte qu'il avoit de ne pouvoir assez seurement besongner avecques le Roy: pour-ce qu'il ne voioit point qu'il puisse ne doive accorder le Duché de Milan au Duc d'Orleans: & comment que soit, il n'en vouloit rien faire, mais que bien seroit il content de le bailler au Duc d'Angoulesme, avecques une de ses niepces en mariage, soubs les conditions qui en traittant seroient advisées, pourveu que le Roy n'eust aucunement affaire audict estat. Car il esperoit que ledict seigneur de Angoulesme outre l'alliance qu'il prendroit avecques luy, seroit aussi tenu & obligé a luy d'un tel & si beau present que le Duché de Milan : & qu'à ceste cause il vivroit avecques luy en bonne paix & amitié, & luy Empereur aussi luy porteroit reciproquement telle faveur, que paisiblement il

pourroit jouir dudict estat sans y tenir aucunes garnisons à la foulle du peuple:& quant à l'usufruict, qu'il ne le consentiroit au Roy directement ou indirectement en quelconque maniere. Le Cardinal luy remonstra que s'il vouloit traitter avecques le Roy, pour amour de luy, qu'il ne devoit point faire ceste difference ne s'attacher à autre seureté qu'à la siéne, pour-ce qu'il estoit celuy avecques lequel sa majesté auroit affaire, & duquel elle pouvoit esperer ayde & support presentement, & non pas de messeigneurs ses enfans:& que d'autre part ayant esté ledit estat levé au Roy auquel il appartenoit, la raison vouloit bien puis qu'à luy ne se rendoit, aumoins que ce fust luy qui ordonnast auquel il seroit rendu de ses enfans. A ce propos l'Empereur interrompit sa parole, en maintenant qu'à luy appartenoit iceluy estat, & non à autre.

SURQUOY replicqua le Cardinal, qu'à cause de la renonciation faite par le Roy, sur laquelle il ne vouloit lors insister à debattre la validité ou invalidité : on pourroit coulourer que ledict seigneur n'y eust plus de droict, mais quant à messeigneurs ses enfans, on ne pourroit nier que ce ne fust leur propre & vray heritage, & qui justement ne leur pouvoit estre tollu : toutesfois que pour le bien de paix ils estoient contens de l'accepter & recevoir de sa majesté, ou en don, ou autremẽt, en telle forme qu'il luy plairoit, moyennant que ce fust selon & en la sorte que sadicte majesté desja au paravant l'avoit accordé à l'ambassadeur du Roy. Et sur ce mot l'Empereur luy trencha la parole, disant, que jamais n'en avoit riens accordé par sa bouche. Mon-seigneur le Cardinal qui ne vouloit pour ceste premiere venue rompre la praticque entierement, print couleur d'en vouloir deviser audit ambassadeur, & à tant print congé de luy, joinct aussi qu'il vouloit bien, avant que la chose vint au desespoir, gaigner le loisir de depescher un courrier expres devers le Roy, pour l'advertir de ce qu'il avoit trouvé en ceste premiere arrivée, aussi pour en donner en passant advis à mon seigneur l'Amiral : afin que venant les choses en roupture, on ne le surprint à l'improviste.

LE lendemain au matin ainsi que ledict seigneur Empereur achevoit de s'habiller, retourna vers luy ledit seigneur Cardinal, & luy dist comment il avoit communiqué parti-

culierement de ſa charge avecques ledict ambaſſadeur du Roy, & de luy entendu ce qu'il avoit par cy devant traitté: mais que tout bien conſideré, il ne voioit point qu'il peuſt paſſer outre ſi ſa majeſté ne vouloit en faço qu'il fuſt ouir parler de monſeigneur d'Orleãs. Car ceſtuy-là eſtoit le ſeul fondement de ſa depeſche & commiſſion conclue & dreſſée ſur le conſentement que ſa majeſté en avoit baillée, & qu'à ceſte cauſe il avoit deliberé avecques ſon bon congé de ſ'en aller vers noſtre S. Pere, pour luy expoſer l'intention du Roy au bie de la paix, & les choſes que pour y parvenir il avoit offertes: enſemble la reſponſe & refus de ſa majeſté Imperiale, & retractation qu'il faiſoit de l'article accordé par monſeigneur le Duc d'Orleans.

Sa majeſté ne monſtra point apparence que le partement dudict ſeigneur Cardinal luy deſpleuſt: ſeulemet luy replicqua les juſtifications cy devant recitées du refus qu'il faiſoit de bailler ceſt eſtat audit Duc d'Orleans: & pour-ce qu'entre autres choſes il avoit dict n'en avoir jamais rien promis de ſa bouche: le ſeigneur de Velly, auquel touchoit ceſt article, pour n'eſtre du Roy ſon maiſtre eſtimé menteur, pria ſa majeſté de ne luy faire ce tort, que de luy laiſſer un tel blaſme envers ſondict maiſtre. Sa majeſtè advoüa lors auoir donné charge aux ſeigneurs de Canes & de Grãvelle de luy en porter en ſon nom la parole: auſſi d'en avoir eſcrit à ſon ambaſſadeur Leidekerke eſtant riere le Roy, pour de ſa part le luy faire entendre. Mais que le Roy n'auroit accepté ceſte offre, alors qu'elle luy fut faicte, ains en contre-venant aux traittez d'entre-eux (à prendre iceux traittez au pied de la lettre) auroit envoyé ſon Amiral de la ſorte que lon le ſçavoit eſtre venu: dõt luy n'a peu ne ſe mal contenter & reſſentir. Et d'avantage que les ſeuretez ne ſe pourroient trouver telles qu'il les voudroit pour le Duc d'Orleans, & telles qu'elles fuſſent, pour contenter ſes confederez. Ledict ſeigneur Cardinal le pria qu'il vouluſt declarer quelles ſeuretez il demanderoit, & qu'elles ſeroient bien eſtranges, ſi le Roy, pour l'envie qu'il avoit de venir à ceſte mutuelle confidence entre-eux, ne les accordoit. Il reſpondit en ſomme qu'il en avoit dit ſon intentiõ à noſtre S. Pere, lequel il pẽſoit en avoir adverty le Roy. A ce luy repliqua ledict ſeigneur Cardinal, en luy remonſtrant qu'il n'eſtoit croyable, qu'alors qu'il accorda bailler ceſt eſtat il

n'eust paravant pensé aux seuretez qu'il devroit demander au cas advenant: & qu'à luy qui estoit de si loing venu pour traitter & conclure avec sa majesté, il pouvoit bié faire cest honneur que de luy declarer son intention. Et sur-ce l'Empereur respondit qu'il n'estoit point conseillé de parler autrement sans veoir pouvoir, & sans sçavoir l'intentiõ de ses confederez: encores qu'il se promettoit bien qu'ils ne refuseroient ja chose qu'il vueille: d'avantage il adjousta, que si ores il bailloit ledict Duché à qui q̃ fust des enfans du Roy, il n'entendoit de le bailler que par investiture nouvelle, & comme fief escheu & revenu à l'Empire, estant en sa plaine disposition & volonté.

A tant fut prest ledit seigneur Empereur, & partit de Siene au mois d'Avril. Monseigneur le Cardinal luy feit compagnie jusques hors la ville: & au prendre congé, l'Empereur le pria qu'à son retour il repassast par luy. Sur ce retourna ledict seigneur Cardinal en son logis: pour, avant que prendre son chemin vers Rome, faire une depesche au Roy, & l'advertir de sa negociation, ce qu'il fist, en le confortant autant que possible luy fut, de ne respõdre à la protestation de l'Empereur aucune chose qui accelerast la roupture. Par le mesme courrier il fit pareille depesche à monseigneur l'Amiral suivant sa premiere deliberation, en l'advertissant que tous les propos qu'il avoit sceu tirer en tout son parlement avecques l'Empereur, estoient douteux & ambiguz, tels toutesfois que par iceux on pouvoit plus attendre prochaine guerre que diuturnité de paix. Monseigneur l'Amiral desja quelque temps auparavant pour-ce qu'il luy avoit esté escrit par le seigneur de Mont-morency alors Grand-maistre & Mareschal de France, qu'il ne pouvoit (estans les choses ainsi qu'elles estoient) faire plus grãd service au Roy, que de fortifier quelques lieux & places, afin d'y retirer son armée, attendant secours du Roy, au cas que l'Empereur descendist à trop grosse puissance. Avoit à ceste cause entrepris la fortification de Turin, & depesché le seigneur Stephe Colonne avecques cent hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied, tant pour avoir l'œil à ladicte fortification, comme pour aviser à sept ou huict mille deça le Pau, quelque lieu fortifiable pour y asseoir son camp en seureté: aussi pour doubte qu'estant le pais desgarny de gés, le capitaine Iacques Scalenghe qui estoit

*Provision & ordre que dõna monseigneur l'Amiral au Piemont.*

arrivé à Genes ne fist revolter le Mont-devis, Fossan, & Savillan : aussi avoit esté visiter la ville de Ivrée, laquelle ne trouuant fortifiable, à cause de son assiette, qui est telle que la montagne regarde à l'entour dedans la ville : il avoit ce-nonobstant mis dedans le seigneur Marc Antoine de Cusan, avecques ses deux mille hommes, pour (si besoing estoit) y amuser l'ennemy quelque espace de temps: & donner lieu ce-pendant à ladicte fortification de Turin. Ayant doncques eu ceste nouvelle, avoit envoyé diligenter les remparts & boule-verts commencez en ladicte ville, & dõner ordre à fortifier un camp au dessoubs de Carignan le long du Pau : pour y retirer son armée, au cas que l'Empereur vint avecques tel effort qu'elle ne fust suffisante pour l'attendre en pleine campagne. Et de tout advertit le Roy à lieu Marcenasch, en l'asseurant que s'il avoit seulement terme d'un mois, il attendroit l'Empereur & tiendroit Turin contre luy & toute sa puissance. Depuis adverty de la diligence dont l'Empereur usoit à unir & accroistre ses forces, & qu'Antoine de Leve avoit deliberé de passer en l'Astisane pour nous rompre les vivres par derriere : aussi ayant descouvert que le Duc de Savoye menoit quelques praticques pour revolter Fossan. A ceste cause & pour favoriser le païs tout au long du Pau, il envoya le seigneur de Montpesat avecques sa compagnie, & celle de monseigneur le Grand-escuyer, quatre mille hommes de pied François, & huict cens Italiens se saisir dudict Fossan, Vigon, Savillan, Cony, & Mont-devis, & autres villes à l'environ : & de ce donna il aussi advis au Roy du vingt-neufiesme jour du mois, en luy envoyant les lettres de monseigneur le Cardinal : & au demourant luy conseilloit que si ores il n'avoit deliberé d'accorder les conditions que demandoit l'Empereur, il temporisast toutesfois un mois en dissimulant, & que ce-pendant la ville de Turin seroit mise en telle fortification, que si l'Empereur y venoit, il en remporteroit hõte & confusion.

Le dernier jour du mois arriva le courrier vers le Roy: & le mesme jour luy apporta le seigneur de Leidekerke ambassadeur de l'Empereur, & luy leut de mot à mot la protestation dudict seigneur Empereur son maistre : non pas telle qu'il avoit euë, mais telle qu'elle avoit depuis esté moderée, dont toutesfois il ne voulut bailler le double, la

cause pourquoy ne la declara, mais depuis elle a esté sceuë, comme nous disons en autre endroit de ces memoires. Le Roy sur ce qu'il retint en memoire de la lecture qui luy en avoit esté faicte, & sur ce que ses ambassadeurs luy en escrivirent, dressa une response, laquelle pour avoir esté dictée par luy mesme, qui de son faict pouvoit respondre mieux que nul autre, il m'a semblé devoir inserer de mot à mot en cest endroict, sans aucune chose y adjouster, diminuer, ou diversifier, laquelle fut de la teneur qui ensuit.

*Response par escrit du Roy à la protestation qu'avoit faicte contre luy l'Empereur à Rome.*

I'EUSSE merveilleusemẽt desiré (tressaint Pere, & vous messieurs les Cardinaux du S. Siege Apostolique, & ambassadeurs) qu'il m'eust esté possible d'estre present, quand l'Empereur vous a par long ordre deduict publiquement l'affaire d'entre nous deux: afin d'avoir peu respondre à un chacun article, & ne laisser voz esprits suspenduz n'ayans ouy parler qu'une partie. Toutesfois puis que cela m'a esté impossible, j'ay pensé par escriture satisfaire à ce que touche mon honneur & la verité: chose à moy assez difficile, d'autant que ledict Empereur n'a voulu bailler à mes gens par escrit ce qu'il a dit: ne son ambassadeur pareillement me bailler la lettre, ne double apres la m'avoir leuë: parquoy je suis contrainct de respondre à ce seulement, dont mes gens m'ont adverty. Toutesfois la confiance que j'ay au certain jugement & bonté de vostredicte saincteté, avec l'estime que j'ay de toute la compagnie, laquelle je desire m'entendre, me font penser que la cause de la nue verité sera sans passion d'un chacun de vous bien entendue. Et pour commencer, il me semble que l'Empereur n'a recité que la moytié de la cronique, prenant seulement ce qui faict pour luy, & laissant ce qui faict pour moy: & qu'il soit vray: ce qu'il commence à dire que moy estant venu à la couronne, il envoya devers moy le seigneur de Nansau pour estraindre noz amitiez: je croy qu'il ne trouvera point que de mõ costé elle luy fust refusée. Encores croy-je qu'il ne niera point que mon amitié & intelligence ne luy nuisit pas à le tirer hors des mains de madame Marguerite sa tante, & de la subjection de son grand pere, qui à ceste heure là estoit son mainbrug. Et quant ce qu'il dit que continuant ceste amitié, il fut aussi ioyeux de ma victoire contre les Suisses qu'il estoit posible: je l'entendy ainsi par mõ ambassadeur estant pres de luy: qui me rendit tres-grande

obligatiõ à luy, & eusse fait en cas pareil si telle victoire luy fust avenue. Quant à ce qu'il dit qu'il n'obeit point à l'Empereur son grand Pere, le pressant de me travailler du costé de deça durant ladicte guerre, s'il eust faict le contraire, il eust faict contre le traitté qu'il avoit iuré : & si sçait bien que je faisoy lors entierement tout ce que je pouvoy, & fy encores depuis pour le rẽdre obey & paisible par toutes les Espagnes, & est tesmoing luy-mesme de ce que mon ambassadeur en fist par mon commandement: & croy que ma faveur ne luy nuisit de rien en ce temps là. Quant au mariage de mes filles, combien que de leur mort il me desplеust comme à pere, encores n'en eu-je moins de desplaisir pour l'alliance & amitié qu'elles pouvoient entretenir entre luy & moy. Quant au faict de l'Empire, où il dit qu'alors commença à naistre la jalousie d'entre nous deux, il est vray que je dy à son ambassadeur les paroles qu'il alegue, que c'estoit comme si nous estiõs tous deux à la poursuitte d'une dame: & qu'avenãt ce qu'avenir pourroit, nous ne lairrions à demourer bons amis ensemble: & certainement je le pensoy ainsi que je le disoy. Quant à ce qu'il dit que depuis qu'il fut eleu Empereur, je le priay de renouveller noz alliances: & de les asseurer par ostages, il est bien vray que je desiray d'asseurer & de perpetuer nostre amitié: car estant morte ma fille aisnée, & l'autre si jeune que l'attente luy en estoit trop longue, j'eu desir de revenir au traitté qu'avoit faict monsieur de Nansau touchãt ma belle sœur, qui n'estoit chose nouvelle, ne donner à cognoistre audict Empereur que je ne cherchasse son amitié par tous moyẽs que je pouvoy. Quant à ce qu'il dict, que je l'ay voulu presser de donner ostages pour la seureté des alliances: il sçait bien que par les traittez que nous avions ensemble, il me devoit par chacun an bailler cẽt mille escus, pour le Royaume de Naples, & que ce fut à faulte de payement que je luy demanday seureté ou respondant: s'il m'eust bien payé, je n'avoy que faire de demãder cela. Et quant aux praticques qu'il dict avoir esté faictes par mon ambassadeur estant en Allemagne: mõdit ambassadeur est icy qui m'asseure & afferme n'avoir jamais praticqué chose contre ledict Empereur. Biẽ avoir tousjours voulu faire le devoir en mõ nom, comme Duc de Milan, envers le S. Empire, & m'entretenir avecques les estats d'iceluy en bonne intelligence

comme j'estoy tenu: & quand il aura faict d'avantage, il aura faict contre mon vouloir, dont je ne le laisseray impuny en me faisant apparoir du meffaict.

QUANT au faict du Roy de Navarre: l'Empereur sçait bien le temps contenu en noz traittez, dedans lequel il devoit satisfaire au Roy de Navarre: & qu'en deffault de ce, je le pouvoy secourir, sans rompre avecques ledit seigneur Empereur: lequel terme je laissay passer de long temps, pensant tousjours qu'il luy satisferoit, mais à la fin il a fallu que je satisfisse à ma promesse. Et au regard de messire Robert de la Marchk, je ne luy fy jamais faire la guerre : & qu'il soit vray, j'offry à l'ãbassadeur dudict seigneur Empereur de luy faire ayde cõtre ledit messire Robert (ainsi q̃ le traitté le portoit) mais que j'en fusse requis: & revoquay par effect les gens qu'il avoit sans mon sceu levez en mõ Royaume, qui fut cause qu'il perdit plusieurs de ses places. Parquoy (tressainct Pere) vous pouvez assez juger qu'en ceste premiere guerre je ne suis en rien coulpable de la rouptture. Quant au traitté faict à Madril: j'en ay tãt respondu par le passé. & si au long, que ce seroit user de reditte. Bien diray-je qu'un chacun sçait que prisonnier gardé demeure en liberté de sa foy : & que mesme à Fontarabie où je fu delivré, & par tout le chemin à mon retour, j'estoy plus gardé que dedans Madril, & jamais je ne fu sans avoir garde: parquoy je sorty de prison en liberté de ma foy & sans aucune obligation. Et quant à ce qu'il dit avoir esté au paravant averty comme j'avoy dict que le traitté ne se tiẽdroit: j'advouë de l'avoir dit, cognoissant qu'il n'estoit tenable, & qu'il m'eust mis sur ma foy, je ne l'eusse accepté à ceste condition.

QUANT à la ligue, & à ce qu'on luy fit entendre pour la restitution de mes enfans, ce fut pour le faire venir à party & traitté juste & raisonnable, en payant ma rançon comme je devoy, & non pour autre raison. Et l'allée de monsieur de Lautrec fut pour delivrer nostre S. Pere de la prison où il estoit : & en ensuivant le vestige de mes predecesseurs. Apres voyant que la delivrance de nostre sainct Pere estoit empeschée, & que l'Empereur ne vouloit entendre à aucun party, & ne voyant seureté d'aucune paix avecques luy, je ne voulu perdre ceste occasion: & à ce qu'il dit q̃ ledict seigneur de Lautrec y mourut, il est vray,

& non luy seulement, mais la plusspart de mon armée, que s'il eust pleu à Dieu les deffendre de la mortalité, comme il avoit fait jusques là de leurs ennemis, je ne sçay comme les choses fussent depuis passées. Quãt au traitté de Cambray, en lieu d'adoulcir celuy de Madril qui estoit insuportable & intollerable, ils y adjousterent beaucoup d'articles d'avantage: & pour-ce que la prison des enfans est celle du pere, je fu contrainct passer outre. Toutesfois encores que ledict traitté fust de la sorte que je dy, il ne se trouvera jamais que j'aye rien fait au contraire, quelque occasion que j'en aye eue. Et quant à la venue du Turc en Allemagne, & à Balançon, qui fut envoyé pour cest effect devers moy, ledict Balançon me demanda ayde pecuniaire, & mes gens-d'armes: je luy respõdy que ie n'estoy ne banquier, ne marchant pour bailler argẽt: & que l'Empereur venoit d'avoir de moy deux milliõs d'or pour ma rançon, de laquelle somme il se devoit contenter. Mais ce nonobstant, combien que j'eusse assez d'occasion de me reposer, je luy offry ce que les Roys mes predecesseurs ont tousjours offert (lesquels n'ont jamais esté tauxez par Princes de la Chrestienté, pour faire leur devoir contre les infideles) qui estoit ma personne, & mes forces, pour aller en Italie & ailleurs, laissant à l'Empereur le lieu honnorable comme je devoy. Luy disant en outre que la plusspart de mes gens de pied je les feroy de la nation d'Allemagne: & qui m'eust demandé, je fusse allé en tel equippage, que j'eusse eu part ou de l'honneur, ou du dommage. Quant à la ligue de Boulongne, chacun sçait assez pourquoy elle fut faicte. Quant à la mort de l'escuyer Merveilles mon ambassadeur: encores qu'il eust faict des praticques contre Francisque Sforce (ce que je ne croy, car il n'en avoit point de charge) si fut le cas si meschant & infame, que je ne croy que ledict seigneur Empereur le voulust trouver bon, veu qu'estant grãd Prince (comme il est) il a besoing de beaucoup d'ambassadeurs: & fault dire vray, qu'apres en avoir faict ma plaincte audict Empereur, comme à mon beau frere, j'ay trouvé moult estrange ledict Sforce avoir esté par luy soustenu en son tort. Quant à avoir praticqué en Allemagne, depuis le traitté de Cambray: il n'est rien si vray que moy & mes predecesseurs n'avons jamais esté sans avoir bonne intelligence & amitié au sainct Empire, & aux Princes d'i-

celuy : & quelquesfois ay veu de mon temps qu'encores que l'Empereur & le Roy de France se fissent la guerre, lon ne perdoit point du costé de France l'amitié que lon avoit en Allemagne. Mais quant à la guerre de Wittemberg, il est vray que j'acheptay du Duc de Wittemberg le Comté de Montbelliard à rachapt d'un an, & depuis il m'a rendu mō argent, dōt il ne m'a point faict de plaisir: car j'eusse mieux aymé ledit Montbelliar: & au regard de ce qu'il feit dudict argent, je n'ay eu cause de m'en enquerir. Quant aux subjects dudict Empereur estans en mes galleres, il sçait biē que s'il m'eust rendu ceux qu'il avoit faict prēdre estans au service de mes enfans en Espagne, je les luy eusse renduz, ce que j'ay faict incontinant qu'il m'a rendu les miens. Quant au faict d'Eschenaiz, de ce que ledict Empereur dict qu'il a praticqué contre luy en Italie, je ne croy point que ledict d'Eschenaiz l'ait faict, veu qu'il n'en a point de commission & attendu aussi que je n'ay point de guerre avecques l'Empereur : & n'ay jamais pensé, ne pense, que pour prendre des gentils-hommes Italiens en mon service, ce soit rompre la paix, & veu que l'Empereur ne parle que de la liberté d'Italie, & du repos d'icelle, ce seroit soubs ceste umbre rendre trop grande captivité ausdicts gentils-hommes d'Italie, si soubs ceste couleur ils n'osoient prendre party d'autre Prince que de luy: & seroit soubs le nom de liberté les travailler de servitude. Et quant à la pratique du Duché de Milan, vray est que ayant tousjours entendu par les gens dudit Empereur que ledit seigneur estoit tresdeplaisant qu'il n'avoit le moyen de pouvoir y satisfaire durant la vie de Sforce, d'autant que l'obligation qu'il avoit à luy l'ē empeschoit, je le luy ay (cessant ceste occasiō apres la mort dudict Sforce) faict demander pour moy, & voyant qu'il vouloit que ce fust pour l'un de mes enfans, luy ay nommé mō fils d'Orleans, pour les raisons que je luy ay faict alleguer, tant pour la pacification de mes estats, que pour le bien & repos de la Chrestienté: priant audict Empereur se vouloir faire entendre clairemēt, ainsi que de mon costé je faisoy à son ambassadeur, auquel je parloy franchement : à la fin apres beaucoup d'allées & venues il le m'accorda, cōme m'a dict son ambassadeur, & ne restoit plus article en dispute, que le faict de l'usufruict pour moy, dōt je me suis desisté,

comme je l'ay faict entendre audict Empereur. Parquoy je ne voy aucune difficulté à la paix, si l'Empereur veult tenir ce qu'il m'a faict dire: car il m'a faict asseurer qu'il ne demãdera seuretez qui ne soient honnestes & raisonnables, & s'il les demandoit autres, ce seroit signe de ne vouloir point traitter. Doncques de mõ costé ne se sçauroit dire que noz praticques de paix faillent ne demeurent: car j'ay accordé les propres articles que son ambassadeur m'a dict: parquoy s'il ne les accorde, la roupture vient de luy & non de moy. Et bien qu'il ne m'ayt baillé ledit Duché ne pour moy ne pour mes enfans, si n'ay-je encores rien faict contre luy: mais au contraire quand le Turc est venu en Autriche je ne me suis point remué, ains ay offert l'aide que dessus, & luy allant en Affricque suis demouré comme il a voulu pacificque, & sans faire guerre: chose que j'eusse peu plus aisément faire que maintenant qu'il est en Italie, comme vous tressainct Pere sçavez.

Quant à toutes les choses qui touchent le bien de la Chrestienté, je ne donneray avantage à aucun Prince de les desirer plus que moy: & la façon dequoy je fay vivre mes subjects le tesmoigne. Parquoy tressainct Pere, la patience dont j'ay usé, attendu les injures & torts qui me sont faicts, l'heritage de mes enfans usurpé, le retirement de mon armée, le commandement que je leur ay faict d'entrer en garnison pour ne troubler l'esperance de paix, le pouvoir de la traitter que j'ay envoyé à mon cousin le Cardinal de Lorraine, le desistement que j'ay faict de l'usufruict, sont assez justes tesmoings si je desire avoir ce qui m'appartient, ou par paix ou par guerre. Et ne doit trouver estrange vostre saincteté si je parle si avant: car si celuy qui occupe le bien d'autruy se peult plaindre, que doy-je faire m'estant detenu le mien, & de mes enfans contre raison?

Quant au faict de monsieur de Savoye, je n'y trouve nul fondement, qui par tant de fois a esté requis de me faire la raison, tant de ce que indeuëment par occupation de ses predecesseurs il me detient que du partage des biens qui avoient appartenu à feu madame ma mere, que Dieu absolve, laquelle en son vivant avoit à diverses fois envoyé plusieurs personnages devers ledict seigneur de Savoye son frere: & depuis son trespas ay encores envoyé devers luy personnages bien instruicts, avecques mes tiltres & en-

ſeignemens, pour faire entendre clairement à luy & à ſon conſeil le bon & evidant droict à moy appartenant és terres & ſeigneuries qu'il a indeuëment detenues, à quoy il n'a voulu entendre : ſi que beſoing m'a eſté d'y proceder par la voye des armes. En quoy faiſant n'ay aucunement contrevenu aux traittez faicts avecques ledit ſeigneur Empereur, eſquels eſt dit que ne me meſleray des praticques d'Italie, en faveur de quelque Potentat que ce ſoit, contre ny au prejudice du ſeigneur Empereur : & ne puis entendre comment il puiſſe pretendre que ceſte guerre ſoit contre luy, veu qu'il n'a eſté touché à choſe qui luy appartienne, mais au contraire ayt tousjours eſté defendu de n'y attenter aucunement. Et ne peult la comprehention dudit ſeigneur de Savoye en tiltre d'allié faicte au traitté de Cambray, l'exempter & faire tenir quitte de ce qu'il me doit & detiét ; car il n'eſt mis au traitté comme principal contrahant, & n'y fut diſputé des droicts à moy appartenans : parquoy ne peuvent avoir eſté comprins ne remis par ledit traitté. Et m'attendoy ( comme encores fay-je ) veu la proximité du lignage & prochaine alliance qui eſt entre l'Empereur & moy, qu'il ſouſtiendroit & prefereroit mon droit à celuy dudit ſeigneur de Savoye, & ne voy point que de tous autres qui ont pris les biens de monſieur de Savoye, on le trouve mauvais que de moy, encores que je ſoy beau frere, ayant bonne & juſte querelle, & ne voulant avoir que ce qui eſt mien. Et quant il plairoit à voſtre-dite ſaincteté, je vous feray monſtrer mes droicts qui teſmoigneront ce que je vous dy, & tousjours en me rendant ce qui eſt mien ſeray-je content de luy rendre le ſurplus de ce que je tien. Et quant à ce que l'Empereur dit que pour le bien de la Chreſtienté ( ne pouvant eſtre la paix ) il ſeroit meilleur que par nous deux, de perſonne à perſonne noz differens fuſſent vuidez : je reſpond à cela n'eſtant chargé d'aucune choſe touchant mon hõneur, à laquelle je n'aye ſatisfaict, & c'eſt offre de combat eſtant de volonté ſeulement & ſans contraincte dudit honneur, il me ſemble que noz eſpeés ſont trop courtes pour nous combattre de ſi loing: Mais ſi l'occaſion nous faict approcher ( comme il eſt croyable qu'il le faudra ſi nous rentrons à la guerre ) & ledit Empereur demeure en ceſte volonté de combatre, & qu à ceſte heure là il m'en appelle je ſuis content, ſ'il trouve que je refuſe de

ſatisfaire à mon honneur, d'eſtre condamné par tous gens de bien : ce que je crain plus que le combat. Et quant à ce que l'Empereur a declaré depuis n'avoir dit aucune choſe pour me taxer ou blaſmer, & par ſes lettres n'avoir entendu tenir la paix pour rompue, c'eſt choſe dont je ſuis treſaiſe.

VOILA, treſſainct Pere, & vous meſſieurs les Cardinaux du ſainct ſiege Apoſtolique & ambaſſadeurs eſtans preſens, ce que je vueil bien eſtre declaré en voſtre preſence, non pour offendre perſonne : mais ſeulement pour ma juſtification & faire clairement apparoir à chacun la droicte & ſyncere volonté que j'ay à la paix, & au bien univerſel de la Chreſtienté : & que de moy ne procede ne procedera l'ouverture de la guerre, ce que lon peult facilement juger par les grands devoirs, où je me ſuis mis & mets pour y obvier.

TELLE fut la reſponſe du Roy à la propoſition faicte par l'Empereur à Rome. Et pource que par l'eſtroitte amitié confermée entre luy & le Roy d'Angleterre, ils ſ'eſtoient promis l'un à l'autre ſ'entrecommuniquer toutes les nouvelles qu'ils recevroient d'importance, & ce que ſur icelles ils auroient conclu & arreſté, il en envoya un double par le poſte apres le ſeigneur de Poliſy, de la maiſon de Tintevil-le Baillif de Troyes, lequel puiſn'agueres il avoit depeſché vers ledit ſeigneur Roy d'Angleterre, & luy avoit baillé un double de la lettre d'avertiſſement, de la deſſudite propoſition que luy en avoient eſcrite les Eſveſque de Maſcon & ſeigneur de Velly ſes ambaſſadeurs.

LA cauſe de la depeſche dudit Baillif avoit eſté ſur-ce que ledit Roy d'Angleterre avoit communiqué à l'Eveſque de Tarbes, de la maiſon de Caſtelnau ambaſſadeur du Roy noſtre dit maiſtre en Anglererre, une lettre fort affectée que l'Empereur luy avoit eſcrite, contenant en ſubſtance cinq principaux articles. Le premier eſtoit du jour que ledit ſeigneur Empereur eſperoit arriver à Rome, & de ce qu'il diſoit pretendre y vouloir faire. Le ſecond de l'invaſion faicte par le Roy noſtre-dit maiſtre, ſur les païs du Duc de Savoye, ſurquoy il le prioit de ſe vouloir employer à moyenner & faire envers ledit ſeigneur Roy, qu'il vouluſt rendre ce qu'il avoit pris & occupé ſur iceluy Duc de Savoye. Le tiers eſtoit de la crainte que diſoit l'Empereur avoir, & avec juſte & apparente raiſon que ledit ſeigneur Roy paſſaſt ou

tre,& luy fist la guerre au Duché de Milan : quoy avenant il le prioit de luy vouloir en ce cas donner ayde & secours. Par le quatriesme il le prioit de vouloir mettre en oubly ce qui estoit passé de malcontentement entre-eux à cause du divorce de la Royne Chatherine sa tante : duquel malcontentement estoit alors cessée l'occasion par le trespas de ladite Royne. Parquoy il le prioit que pour lever d'entre-eux tout soupeçon & racine d'inimitié, il fust content de renouveler les vieils traittez de leur cōfederation & amitié. Pour le cinquiesme & dernier il l'avertissoit comme il dressoit contre le Turc une grosse armée pour la defension de la Chrestienté, à quoy il le prioit de vouloir estre contribuable: veu que c'estoit contre les ennemis de la foy.

Le Roy d'Angleterre qui de sa nature depend volontiers à tenir gens en diverses provinces pour entendre des nouvelles de tous costez, & à faire des presens secrets à ceux qui ont le moyen d'entrer avec les principaulx entremetteurs d'affaires des Princes & Potentats estrangers ( encores qu'en aucuns endroicts son argent soit mal employé, de sorte qu'aucuns parmy un ou deux advertissemens veritables luy mandent en plusieurs autres choses le blanc pour le noir ) avoit toutesfois ordinairement du costé de Rome assez seurs & veritables advertissemens : mesmement avoit desja sceu que l'Empereur pretendoit à Rome de faire, & brasser le contraire de ce qu'il luy mandoit. Quant au second article, sçavoit qu'il n'estoit raisonnable d'en faire la requeste au Roy son frere, lequel n'estoit entré en la participation de ceste entreprise. Quant au troisiesme, sçavoit non seulement que l'Empereur ne craignoit estre assailly à Milan, ains qu'il estoit deliberé de donner au plustost qu'il pourroit la bataille aux gens du Roy au païs de Piemont. Quant au quatriesme, sçavoit qu'il avoit esté accusé par l'Empereur envers nostre S.Pere, & plusieurs autres d'avoir faict empoisonner la Royne Catherine, & quels autres propos l'Empereur en avoit tenuz. Et quant au cinquiesme, sçavoit que l'Empereur se preparoit à la guerre, non pour aller contre le Turc en la defension de la Chrestienté, mais pour la raison ja devant ditte. Et à ceste cause fist la response audit seigneur Empereur, ainsi qu'il avoit declaré audit Evesque de Tarbes.

FIN DU CINQUIESME LIVRE.



SIXIESME LIVRE DES

# MEMOIRES DE MESSIRE GVILLAVME DU BELLAY. SEIGNEUR DE LANGEY.



*Appareil de guerre par l'Empereur.*

'EMPEREUR en faiſant toutes ſes praticques, ne laiſſoit toutesfois encores d'entretenir en quelque eſperance le ſeigneur de Velly, ambaſſadeur du Roy: non pas qu'il euſt aucune volonté de venir à concluſion ( car en effect il ne l'avoit jamais eue comme peu apres nous declarerons ) mais il ne vouloit entrer en ouverte declaration de guerre, que premierement il n'euſt certeine nouvelle que l'armée du Comte de Nanſau fuſt preſte à deſcendre en Picardie au meſme temps que luy commenceroit de l'autre part à faire acte d'hoſtilité contre le Roy. Encores eſperoit il en dreſſer un autre ( non toutesfois ſi promptement ) laquelle il vouloit envoyer au fort des affaires deſcendre en Champagne, quand les garniſons du païs en ſeroient deſlogées: pour ſe venir joindre ( ainſi qu'apres elles firent ) avecques celle de Picardie. Le Roy encores qu'il diſſimulaſt d'entendre que l'intention de l'Empereur fuſt telle, ſi en eſtoit il ſuffiſamment adverry : car outre le bruict qui en eſtoit ſi commun en Italie, en France, en Allemagne, & en Angleterre, il avoit ordinairement nouvelles d'Allemagne, du nombre de gens que l'Empereur y faiſoit lever, combien & quels eſtoient ſes capitaines, quand, & par qui, & de quels deniers ils devoient recevoir payement, & en quel temps ils pouvoient eſtre mis enſemble. En avoit auſſi du coſté de Picardie de quelque amas de wallons qui ja ſe faiſoit, & de l'argent qui leur devoit eſtre

baillé au lieu de Lens en Artois : mais bien ſçavoit que leſdites forces ne pouvoient pas encores eſtre ſi toſt preſtes. Parquoy il luy ſuffiſoit, en attendant ce que le temps ameneroit, tenir ceſte frontiere là en ſeureté de ſurpriſe, & en Piemont garder bien ce qu'il y avoit.

*Opinions diverſes au cõſeil du Roy.*

AUCUNS de ſon conſeil ordinaire,& autres que pour lors il voulut y faire appeller pour eſtre à la deliberation de ſes affaires, eſtoient d'advis contraire : & meſmement apres avoir ſceu la crue reſponſe que l'Empereur avoit faicte à monſeigneur le Cardinal de Lorraine, euſſent bien voulu, que tout ainſi que l'Empereur l'amuſoit de paroles,il euſt uſé contre luy d'un meſme art: & que durans ces allées & venues, & ſous couleur d'envoyer audit ſeigneur Cardinal aujourd'huy une inſtruction, & demain autre nouvelle, il euſt faict tenir argent en Italie, ou par bancque, ou par autre voye,pour en intelligence renforcer la trouppe des ſeigneurs Caguin & Comte Guy de Rangon, & en un meſme temps faire paſſer en Italie les Suiſſes que desja ledit ſeigneur avoit retenuz en ſon ſervice, pour ſ'en venir ces deux bandes unir avecques les forces que desja ledit ſeigneur avoit au Piemont: & puis que voyant ſon poinct il uſaſt de l'opportunité s'offrante& ſans avoir tant de reſpect à qui n'eſtoit pour le luy avoir ſemblable. D'autres en avoit,qui bien approuvoient ceſte opinion, mais ils jugeoient les forces de l'Empereur eſtre desja ſi pres des noſtres, qu'ils ne penſoient point que ceſte opinion fuſt executable à temps, joinct qu'ils ſçavoient intrinſequement mieux que les autres, la finable intention & reſolution du maiſtre & la cognoiſſant pleine de juſtification envers Dieu & le monde, y vouloient bien adherer, & demeurer en ceſt advis de bien garder ce que nous tenions, & ſans entrer en plus grande deſpenſe, ſur-attendre tant que l'Empereur fuſt agreſſeur indubitable. A tant le Roy reprenant les propos, conclut ſur iceux en ceſte maniere.

*Paroles du Roy en ſon Conſeil.*

SI nous n'euſſions aux actions humaines à ſatisfaire à autre qu'à Dieu ſeul ſervateur, eſtimateur & juge des cueurs & penſées des hommes : & auquel n'eſt incognuë la volonté que me garde l'Empereur en ſon courage, & que pour obvier en preoccupant à ſadite volonté, je

me fusse contenté de juste querelle, piéça l'eussay-je peu faire à grand marché, ou du temps qu'il estoit empésché contre le Turc en Autriche: ou du temps que l'armée des Lansquenets qui avoient remis le Duc de Wittemberg en son Duché, ou depuis quand celle des Suisses qui ont secouru Geneve, se sont envoyez offrir à moy: l'une des offres alors que l'Empereur entroit en son expedition de Tunis, & l'autre luy estant de retour en Sicile moult affoibly de gens & de deniers. Mais à mes propres amis & juges equitables, je n'eusse peu justifier mon faict, sinon par apparences & presomptions: aux iniques & non amis, encores à present ne le sçauroy-je suffisamment faire par autre voye: & vous sçavez ce qu'en plusieurs autres deliberations en tels affaires je vous ay tousjours declaré de mon intention. Mais entendez toutesfois que quant à moy ce n'est de ceste heure que le cueur m'a presagy & jugé, que l'intention de l'Empereur envers moy avant son partement, & depuis son retour du voyage de Tunis estoit, & a tousjours esté telle, qu'aucuns de vous à present commencez à cognoistre. Et si au-paravant j'en eusse esté en quelque doubte, croyez que de lheure qu'il respondit à mon ambassadeur, que puis qu'il n'avoit pouvoir de moy, il le paissoit & entretenoit de paroles, je m'en fusse tenu asseuré du tout & hors de doubte: car qu'elle occasion eust il eue d'alleguer à mon ambassadeur une telle raison? sinon que par luy mesme il juge autruy: & sçait tresbien qu'alors qu'il m'envoya le Comte de Nansau (lequel aussi vint sans pouvoir) luy ne le fist que pour me donner paroles & m'amuser ce pendant qu'il feroit son voyage: afin que soubs ceste esperance je ne poursuivisse la reputation de l'outrage que m'avoit faict Francisque Sforce: & luy durant sondit voyage fist (sans que je m'en doubtasse) faire en Allemagne par le Comte de Nansau (qui soubs umbre & couleur de ceste negociation abbregea son chemin par mon Royaume) ceste assemblée que maintenant vous luy voyez mettre sus. Vous sçavez assez combien de fois j'en ay esté averty d'Allemagne, par mes amis, & que nonobstant que ledit Comte fist courir le bruit que c'estoit pour le recouvrement du Comté de Catznelemboghen, j'eusse toutesfois à me tenir sur mes gardes. Or quelque mal ou bien qui m'en avienne, encores à present vueil-je persister à me gouverner plustost sur

ce que me faict entendre, que ſurce que faict au contraire l'Empereur: afin d'eviter entierement que l'aſſaillant ſur le bruict de ce qu'il ſe prepare contre moy, toute couleur luy faille de pouvoir dire que non pour m'aſſaillir, ains pour ſe garder il ſe fuſt preparé: ou que pour affection que j'euſſe de trouver occaſion de roupture contre luy, j'ay bien voulu à un bruict incertain legerement adjouſter ſoy. Et ne penſez point que je prenne telle concluſion, ſur opinion que j'aye de n'avoir mes forces preſtes à temps: car avant q̃ l'Empereur ait pris tout ce que j'ay ordõné fortifier au Piemont, elles y ſeroient facilement arrivées: mais je vueil entierement que le tort & blaſme de l'aggreſſion tombe ſur luy. Et pour plus luy oſter d'excuſe & de couleur des ſiẽnes forces qu'il met ſus, je ſuis deliberé, puis qu'il faict telle inſtance, que je retire mon armée deça les monts, & en Piemont laiſſer ſeulement garniſons és villes que j'ay (comme dit eſt) ordonné faire fortifier. Etſi bien je fay en ceſte deliberation quelque tort ou reculemẽt à mes affaires: ſi ay-ie telle confiance en Dieu vray juge & vengeur de foy deſguiſée, que ſi bien l'Empereur en ce cõmencement ſe conjouït de ma negligence, autant eſprouvera il (eſtant la guerre ouverte & la paix rompue par luy) de deſplaiſir & de dommage du temps perdu, que j'eſpere apres recouvrer par diligence, perſeverance & vive force.

Sur ce propos & avant que le Roy euſt finé ſa parole, fut apporté au conſeil un pacquet du ſeigneur de Velly depeſché par la poſte: lequel fut ouvert, & leu devant le Roy, auquel eſtoit par ledit de Velly entre autres choſes donné advis: que les ſeigneurs de Cannes & Granvelle luy avoiẽt demandé, ſi monſeigneur l'Amiral viendroit point trouver l'Empereur, ainſi qu'il avoit eſté adviſé. Adjouſtant qu'il n'y auroit mal de faire encore durer ceſte praticque ſoubs le nom de monſeigneur le Duc d'Angouleſme, ſi de monſeigneur le Duc d'Orleãs ne vouloit l'Empereur ouyr parler, afin au moins de gaigner ce peu de temps pour achever la fortification de Turin encommencée, au cas que la praticque en autres choſes fuſt infructueuſe. Le Roy alors en ſe ſoubriant, dit, Encores nous veult donner l'Empereur à entendre, que nous devons quelque choſe eſperer de luy. Or il fault imaginer de deux choſes l'une: ou que ſes Lanſquenets ne peuvent arriver ſi toſt qu'il eſperoit, ou ſ'ils ſont

arrivez, que là dessus il veut pour ambassadeur avoir mon Lieutenant general, afin d'envoyer ce pendant assaillir mō camp, & le trouver & surprendre sans chef à l'improviste. Que ferons nous doncques à cest homme icy? si nous ne l'envoyons, il prendra là dessus son excuse & couleur de dire, que quand c'est venu au joindre, nous avons par cela donné à cognoistre, que nous ne voulions venir à la conclusion: si nous l'envoyons, il n'y fera rien d'avantage, mais je me seray justifié, luy sera en peine de trouver une autre excuse. Advienne de par Dieu ce qu'advenir pourra, j'avoy desja ainsi cōclu & arresté de retirer par deça mon armée, & tant seulement laisser des gens de guerre en Piemont, ce qui suffira pour mettre és garnisons des villes tenables: accordons luy ce qu'il demande, voyons quand il accouchera de ce dont il est gros: & faisons cognoistre à tous amis & ennemis que de nostre costé nous avons faict plus que raison & devoir.

*Provisions du Roy sur le faict de la guerre.*

A tant il depescha vers ledit seigneur Amiral, & luy manda de ne plus tenir camp, & que seulement il parachevast de fortifier Turin, & quelques autres places. Premierement il escrivit de Carmagnolle, mais depuis il escrivit de Fossan ou Cony ou toutes deux & qu'il y mist le nombre de xiiij. ou xv. mille hommes de pied, ensemble ce qu'il jugeroit estre necessaire de gendarmerie & de chevaux Legers: & si ledit nombre estoit plus qu'il n'en estoit besoing, à fournir bien & suffisamment lesdites villes, qu'il mist ce qui restoit dudit nombre de xiiij, ou xv. mille hommes en quelques places au deça, lesquelles fussent couvertes des autres: & qu'en chacune il mist un chef auquel eussent les autres à obeïr en toutes choses, & que le reste de son armée il renvoyast deça: luy se tint prest d'aller vers l'Empereur, à toute heure que par monseigneur le Cardinal de Lorraine il seroit mandé, aussi que de ce que dessus il donnast avis au seigneur de Velly. Par le seigneur de Rabodenge fut envoyée ceste depesche, & par le seigneur de Renty une autre à messeigneurs Charles Duc de Vendosmois, & Claude de Lorraine Duc de Guise, l'un gouverneur de Picardie, & l'autre de Champagne, leur ordonnant fortifier quelques places en Picardie, & en Champagne, & qu'ils departissent leur gendarmerie & leurs legionnaires és lieux qu'ils verroient estre plus à propos & à main pour luy faire service.

Leur feit d'avantage envoyer argent, pour lever promptement le nombre de quatorze mille aventuriers, pour aussi les departir és villes de frontiere: ensemble le payement d'autres deux mille avãturiers à lever quand le besoing en seroit, & autre bõne sõme de deniers pour employer, tant aux fortifications qu'aux envitaillemens desdites villes. Et particulierement escrivit à messire François de Montmorency chevalier de son ordre, & son Lieutenant audit païs de Picardie soubs la charge & en l'absence dudit seigneur Duc de Vendosmois, qu'il eust à y avoir l'œil & vacquer diligemment, & principalement d'aller en personne faire l'avitaillement de Terouënne, & en passant visiter la ville de Montreul, & l'avertir de ce qu'il trouveroit y estre necessaire. La cause pour laquelle particulieremẽt il voulut luy dõner ceste charge fut pour autant qu'il n'en vouloit travailler le Duc de Vendosmois, qui alors estoit empesché sur la conclusion qui se devoit faire du Mariage de sa fille aisnée avec le Roy d'Escosse.

*Causes de rebellion du Marquis de Salusses.*

En ce temps estoit le Marquis de Salusses arrivé en poste à la cour, auquel le Roy donna des villes du Piemont qu'il pretendoit estre des anciennes appartenãces du Marquisat, à sçavoir est Savillan, Cony, Fossan, Cavalimont, Mont-devis, & plusieurs autres jusques au nombre de dix-sept. Et à ce que depuis il a esté sceu, n'estoit ledit Marquis venu les demander en esperance de les obtenir: mais pour avoir cause ou couleur en cas de refus de coulourer ce que depuis il feit: car à ce que l'on a certainement entendu, il y avoit long temps que sa praticque trainoit, qui estoit telle. Ledit Marquis par le moyen du Comte de Poquepaille, & d'un sien contreroolleur praticquoit avecques Antoine de Leve, promettant espouser sa fille: & par-ce moyen luy promettoit ledit Antoine de Leve luy faire gaigner le proces qu'il avoit intenté devant l'Empereur pour le Marquisat du Montferrat qu'il maintenoit luy appartenir, à l'occasion (à son dire) que ledit Marquisat estoit substitué, que là & au cas qu'il y eust faulte de hoir masle, il n'alloit en fille, mais retournoit à celuy qui estoit ou seroit Marquis de Salusses estant de la maison. Or estoit-il que du Marquis de Montferrat, & de madame d'Alençon sœur du Duc d'Alençon estoit sorty un fils & une fille mariée au Duc de Mantoue: & le fils qui fut Marquis de Montferrat

en piquant un cheval, le cheval tomba, dont tout ſoudain il mourut ſans eſtre marié: parquoy vouloit dire ledit Marquis François de Saluſſes qu'à luy appartenoit la ſucceſſion dudit Marquis nouvellement decedé, & non à ſa ſœur. Auſſi ledit Marquis François eſtoit fort ſuperſtitieux, & avoit adjouſté foy aux propheties qui avoient eſté faictes, qui diſoiét que l'Empereur devoit eſtre Monarque, de ſorte qu'il craignoit de perdre ſon eſtat de Saluſſes: & meſme ledit Marquis un jour à Foſſan, parlant au ſeigneur Martin du Bellay, luy diſoit qu'il avoit pitié de ſes amis de France qui perdroient leurs biens, par-ce qu'on ne pouvoit aller contre les oracles de Dieu, dont les prophetes eſtoient denontiateurs.

Des le deuxieſme jour de May avoit eſté depeſché le ſeigneur de Rabodéges avecques la charge que vous avez entendue. Et depuis par-ce que mõſeigneur l'Amiral eſtoit d'avis de ne rompre encores ſon camp qu'il avoit fortifié au lieu de Carignã, luy fut envoyée une iterative depeſche cõforme à la premiere, & ordonné que leſdites garniſons miſes à Turin, & à Foſſan, & autres villes qu'il aviſeroit, pour ſouſtenir & rõpre la premiere impetuoſité de l'Empereur, au cas qu'il entraſt à roupture, il renvoyaſt incontinant le ſurplus de ſon armée en France, ſinon qu'il veiſt apparemment qu'Antoine de Leve n'euſt forces plus qu'eſgales, & fiſt contenances de vouloir paſſer au deça de la Seize, contrevenant aux promeſſes accordées entre monſieur le Cardinal de Lorraine, & ledit de Leve, auquel cas il luy eſtoit ordonné de hazarder la bataille, la raiſon de la guerre toutesfois gaidée, & moyénant qu'il feiſt touſiours ledit ſeigneur Empereur aggreſſeur & luy deffendeur: & au cas qu'il ne viſt apparence de ce faire, il enſuivit la premiere ordonnance qui luy avoit eſté envoyée par ledit ſeigneur de Rabodenges: & luy ſe tint preſt à monter incontinãt à cheval, au premier mandement qu'il auroit dudit ſeigneur Cardinal de Lorraine de l'aller trouver.

Au lieu de Piſtoye receut le ſeigneur de Velly advertiſſement de ce que par la depeſche du ſeigneur de Rabodenges avoit eſté ordonné audit ſeigneur Amiral. Et ſur ceſte occaſion, eſtoit rentré avecques l'Empereur en propos de ceſte negociation de paix. A quoy luy fut reſpondu que l'Empereur aucunement n'y entendroit, ſinon qu'avãt tout

œuvre

œuvre l'armée du Roy eust repassé les monts, & le Duc de Savoye fust entierement reintegré. Surquoy replicant ledit seigneur de Velly, que nostre sainct Pere avoit bien dit à l'Evesque de Mascon & à luy, que sa majesté feroit ceste response, mais à la fin se contenteroit, que seulement les offenses supersedassent d'une part & d'autre: à quoy le Roy non seulement avoit obtemperé, mais, qui estoit grande approbation de sa bonne volonté, avoit desja mandé que son armée des garnisons en hors se retirast en France, & que lon donnast congé aux gens des seigneurs Caguin & Comte Guy de Rangon, & à monseigneur l'Amiral de se trouver avecques monseigneur le Cardinal de Lorraine, si par ledit seigneur Cardinal il luy estoit mãdé. L'Empereur ce nonobstant persista en ses demandes sans aucune chose moderer, sinon qu'il s'en conseilleroit, & puis donneroit response. Ceste response il bailla par escrit au troisiesme jour, mais si confuse, qu'il estoit assez apparant, que de propos deliberé il l'avoit baillée telle, pour ne dire chose qu'il n'eust moyen, au cas qu'il luy en vint avantage, de la desguiser. Et ce pendant il ne perdoit temps, heure, ne moment à faire diligenter ses forces: & ja dés le huictiesme du mois le seigneur Antoine de Leve estoit venu contre sa promesse cãpeger au deça de la Seize, entre Turin, Verceil, & S. Germain, avec son nombre de chevaux accoustumé, unze mille Lansquenets, sept mille Italiẽs & deux mille Espagnols: sans ceux de Sicile, & sans la trouppe qu'amenoit l'Empereur avec soy. Monseigneur le Cardinal de Lorraine estoit ce temps pendant arrivé à Rome: où il trouva qu'il ne se parloit plus que de la guerre, & que desja publiquement se vantoient les Imperiaux que l'Empereur la vouloit faire au Roy, non seulemẽt au païs de Piemõt, & pour la restitution du Duc de Savoye, mais en un mesme temps au cueur & aux frontieres de son Royaume: par tant de lieux & endroits que le Roy ne sceust auquel entendre. Si envoya demãder son audiẽce à nostre S. Pere, & au jour & heure que elle luy fut signifiée, proposa sa charge en ceste maniere.

*Harangue du Cardinal de Lorraine au Pape Paul tiers.*

Si oncques (tressainct Pere) vous fustes en doubte auquel il tient ou de l'Empereur ou du Roy, qu'entre-eux soubs vostre authorité il ne sont venuz à quelque bonne & seure intelligence & amitié: & si par-ce que vous mesme en avez veu & entendu à la venue dudict seigneur Empereur

en ce lieu, vous n'avez du tout esté mis hors d'iceluy doute: je suis seur & certein que vous en serez entieremét hors, apres avoir entendu ce que m'avoit ledit seigneur Roy ordonné luy proposer & offrir en vostre presence, & par vostre conseil: & que le rencontrant sur le chemin des postes, au lieu de Siene, je luy ay offert & mis en avant: je ne perdray temps à vous reciter les allées, & venues, offres, acceptations, simulations & dissimulations, entretenues de l'un à l'autre depuis cinq ansença, sur les moyés de confirmatiō de paix, estroictes alliances, & fraternelle amitié: car vous en devez estre assez & plus que informé, voire (si l'affection que vous avez à l'union de la Chrestienté ne vous supportoit) attedié. Ie viendray doncques au but, & à la derniere conclusion que le Roy à mon partement tenoit pour indubitable: c'estoit que l'Empereur (ainsi que vous tres-sainct Pere avez sceu) accordoit bailler à monsieur le Duc d'Orleans secōd fils du Roy, l'estat & Duché de Milan, mais l'usufruict que le Roy en vouloit retenir, il ne luy vouloit aucunement accorder: encores vouloit que le Roy ce pendant cessast toute hostilité contre le Duc de Savoye, jusques à ce qu'il fust cogneu & jugé du different d'étre-eux. Là dessus, tressainct Pere, fut faicte ma depesche par le Roy. Passant en son camp, premierement j'ay faict desister son Lieutenant general de l'entreprise qu'il avoit, & ja estant apparemment sur le poinct d'emporter d'assault la ville de Verceil. Secondement, & apres avoir parlé au seigneur Antoine de Leve capitaine general de la ligue d'Italie, j'ay faict retirer ledit Lieutenant general du Roy jusques par delà la Doaire, & mettre ses gens és garnisons, cessant effectuellement tout acte d'hostilité. Ce faict, je suis venu visiter ledit seigneur Empereur, & de par le Roy luy ay quité l'instance au-paravant faicte de cest usufruict, offert de mettre en justice le differant d'entre luy & le Duc de Savoye, presenté toutes les forces & puissances dudit Seigneur au service non seulement de la Chrestienté, mais au particulier & propre de l'Empereur & de sa maison, en reservant seulement les alliez dudit seigneur Roy, qu'il ne pouvoit sans reproche & charge de son honneur abandonner. Tant s'en a fallu que luy portant ceste ambassade, je l'aye trouvé en la mesme deliberation, que tout au contraire il a du cōmencement differé de confesser (combien qu'à la fin il l'ait

advoué) d'avoir jamais accordé tout ce que dessus: mais en conclusion m'a declaré, au moins assez donné à entendre qu'il ne le feroit: & à ce que je puis comprendre, & le bruit commun est parmy ceux qui sont à sa suitte, il s'en va droict faire la guerre au Roy. Si est-ce, tressainct Pere, que bien considerant comment sont passez entre ces deux Princes les affaires des precedentes guerres, chacun d'eux ou en sa propre fortune, ou en celle de l'autre, ou en toutes deux, trouvera parquoy estre induict à se devoir renger à party raisonnable, & que par la vicissitude & alternation des heureux succes & malheureux evenemens, ils ont tous deux dequoy cognoistre & juger combien chacũ se doibt asseurer ou desesperer de fortune.

SOIT ainsi que l'Empereur & plus souvent & plus insperement l'ayt esprouvée amie & favorable: si trouvera-il qu'en toutes ses victoires les affaires du vainqueur ont esté la plus part du temps en aussi grand danger & branle que ceux du vaincu. Messire Robert de la Marchk (duquel sourdit le commencement de toutes ces guerres) avoit à l'encontre de l'Empereur usé de quelque maniere d'invasion, ledit seigneur print sur luy la plus grande partie de toutes ses places: & comme si le Roy eust donné cause à ceste invasion, le vint assaillir en son Royaume, print Mouson assiegea Mesieres: fut depuis repoulsé par le Roy, perdit quelques siennes places de nom, & feit une retraitte de nuict assez approchante de fuitte, se retirant en Espagne: où il trouva que Fontarabie, l'une des clefs & principaux boulevers de son Royaume d'Espagne, avoit esté prise par les gens du Roy. Fortune d'autre costé le recompensa: les siens prindrent Tournay: il fist revolter le Duché de Milan cõtre le Roy, lequel y envoya nouvelle armée, qui prospera du commencement: à la fin fut defaicte à la Bicoque. Le Roy dressa une autre armée qui tellement exploicta, qu'à peine avoit l'Empereur une place tenant pour luy en Lombardie. De rechef la mutatiõ de fortune fut soudaine: l'armée du Roy fut rõpue: celle de l'Empereur osa passer en Provence: trouva la ville d'Aix capitale du païs, & assez d'autres abandonnées, assiegea & grandement travailla Marseille: puis à la nouvelle de l'arrivée du Roy marchant cõtre-eux se retira en desarroy. Le Roy de ceste emprainte repassa deça les monts par autre & plus court chemin,

reduisit presque toute la Lombardie à son obeïssance. L'armée de l'Empereur un peu apres se renforça : celle du Roy se consomma, & fut vaincue:luy prisonnier conduit en Espagne,en sortit par composition assez rigoureuse. Sur le refus que peu apres feit l'Empereur à la ligue de toute Italie,France,& Angleterre de moderer les conditions,desraisonnables:il fut bien pres de perdre non seulement la Lombardie,mais tout le Royaume de Naples:fortune le releva, recouvra ce qu'il avoit perdu:eut le Pape Clement son prisonnier : pour la delivrance de sa saincteté, le Roy dressa une armée,qui pour un temps fut victorieuse, tant en Lombardie,& en la riviere de Genes, qu'au Royaume de Naples:jusques à ce que sur le poinct de la tresgrande ruine dudit seigneur Empereur:& apres qu'il eut perdu plusieurs armées de mer entierement deffaictes par celle du Roy, ses principaux chefs prisonniers eurent moyen de corrompre ceux de l'armée du Roy,& de tourner sa victoire en desconfiture. Soudainement il repara ses forces, & d'arrivée toute Italie trembla devant elles : à la fin en avint aussi malheureuse issüe.

VOILA jusques alors (tressainct Pere) la veritable histoire abbregée,& que vostre saincteté ne peult ignorer, de toutes les guerres d'entre ces deux Princes : en laquelle je ne voy point que l'Empereur ait eu si ferme & si constante felicité, ne que les forces de France en soient si affoiblies que sur ceste esperance il doive,estant bien conseillé, mettre de rechef à la discretion de fortune ses victoires du temps passé,au hazard de perdre aussi tost en un jour, ce qu'en tant d'années il peult dire avoir acquis de reputation & gloire,comme de les augmenter & accroistre, jusques à la consommation & comble d'honneur. Vray est que sur sa felicité,tenant le dessus à l'endroict du Roy,pacification est entrevenue entre eux:laquelle à ceste cause fut à telle condition,que ledit seigneur Empereur a peu se glorifier, d'avoir plustost donné qu'accepté la paix. Cestuy m'a tousjours semblé le principal avantage qu'il y ayt eu, s'il ne l'eust donnée avec certains trop rigoureux articles, & te qu'il a eu juste occasion & remors de crainte que messieurs les enfans du Roy se ressentissent un jour de leur ancien patrimoine, qui par ce traitté de paix leur a esté tollu. Les praticques & moyens d'oster toute racine de regret, & 

tenir ces Princes en bonne intelligence & amitié, par lesquels moyẽs nous sommes entrez sur ceste matiere, estoient desja si avant que plusieurs gens les tenoiẽt pour conclues: esperant que ledit seigneur Empereur qui souloit dire que la defiance & seule craincte qu'il avoit du Roy le divertissoient de plusieurs haultes entreprises, apparemment de heureuse & facile yssue, seroit par ceste reconciliation (ainsi qu'en effect il eust faict) non seulement delivré de ceste craincte, mais asseuré qu'estans desja une partie de la Chrestienté à sa devotiõ, & le surplus à celle du Roy, il auroit le tout à la siẽne, au moyen de l'ayde & association des forces & alliances dudit seigneur Roy: & pourroit faire avecques ceste accession de forces, un tel & si grand accroissement à la Replublique Chrestienne, que nul autre depuis Charles le grãd n'en auroit faict de pareille. Quel malheur, & quelle mutation, tressainct Pere, peult estre cecy? ne quel avantage au bien & augmentation de la fortune & gloire de l'Empereur y peuvent esperer ou comprendre ceux qui le detournent de ceste sienne à luy utile, honorable, & seure intention? I'ay bien voulu dire (tressainct Pere) qu'on l'en destourne: car Dieu ne vueille qu'en cueur de Prince, de telle & si supreme excellence se trouvast si vile & infame simulation que d'avoir scientement voulu au contraire de son intention, user des propos qu'il a tenuz.

Si le prouffit de l'Empereur les mene, quel prouffit a-il d'un Duché qui tant luy a cousté à conquerir, & à garder luy coustera d'avantage? & tiendra ces deux si puissantes & invincibles maisons, qui doivent estre le port & refuge de naufrage de toute la Chrestienté, perpetuellement en division & despence? ostant à l'une & à l'autre occasion & moyen d'entendre à plus grandes & honorables choses? Or mettons en une balãce toute la conqueste qu'a faicte l'Empereur, en l'autre le contrepoix que fortune ce pendant luy à envoyé. Premierement que durans ces affaires il n'a peu satisfaire au devoir de fraternité envers le Roy Christierne de Dannemarch son beau frere, lequel a perdu à faulte de ce son Royaume & sa liberté. Secondemẽt qu'aussi peu a-il eu moyen de secourir le Roy Loÿs de Hongrie son autre beau frere, qui contre le Turc, ennemy commun de nostre foy, a perdu sõ Royaume & sa vie, avecques telle playe que chacun sçait en redonder à la Chrestienté. Ie ne dy pas que

l'estat de Milá ne soit bel & gros, mais il ne sçauroit approcher d'estimation aux dessusdits dommages, à l'effusion de tant de sang Chrestien, qui pour ceste querelle a esté respandu: à la perte de tant de bons & vertueux capitaines, de tant de puissantes armées perdues, & par mer & par terre: lesquelles si nous eussions employées en plus saincte & recómandable guerre, nostre Sauveur Iesus-Christ fust à present cogneu par toutes les plus estranges & barbares contrées du monde. Quant au Roy (tressainct Pere) qui en a esté spolié, divine & humaine raison l'excusent de ce qu'il en a faict jusques icy: & si plus avant il en faisoit, encores que son traitté l'accusast, par lequel il luy est prohibé, si luy serviroient les mesmes raisons de quelque excuse, pour le devoir auquel il est tenu envers ses enfans, envers son Royaume, envers son peuple, de partager sesdits enfans, en sorte que leur patrimoine ne diminue, & que leur contentement & satisfaction tienne sesdits Royaume & peuple en paix, repos, & unió. Si aussi l'hóneur & gloire dudit seigneur Empereur le mene, quelle gloire peult-il avoir plus grande, que apres avoir obtenu glorieuse victoire, en user encores plus glorieusement & magnifiquement, acquerant avecques le tiltre de la liberalité le moyen de parvenir à plus justes & honorables conquestes, dont ne luy peult matiere faillir, & aussi peu l'execution à l'ayde mesme du Roy, & de ses confederez? Et s'ils s'arrestent sur la seureté, laquelle à ce que j'enten ils ne peuvent trouver suffisante pour bien affermer l'intelligence, foy & amitié entre deux Princes si freschement reconciliez apres si grande inimitié. Ie dy au contraire (tressainct Pere) que tout ainsi que si jamais n'eussent eu division, & que l'un ne l'autre jamais n'eust eu adversité, l'amitié se fust peu concilier plus facilement entre-eux, ainsi plus facilement se fust elle peu dissouldre: car contractant ensemble de per à per, & sans que l'un eust quelque avantage sur l'autre, l'obligation de ceste amitié seroit esgale: là où maintenant le Roy demoureroit tenu de la liberale gratuité dont luy auroit l'Empereur usé, avec l'obligation à la recognoissance du bienfaict: sinon qu'il voulust estre du tout estimé ingrat & indigne de toute amitié, support & faveur de Dieu & des hómes. Ie dy d'avátage: qu'estát le Roy de cueur tel qu'il est, & que lógue & privée hátise m'a faict cognoistre en luy entierement, ce bien-faict qu'il auroit

receu seroit celuy qui produiroit le reciproque bien-faict, avecques la recognoissance que je disoy : & par ainsi seroit ceste mutuelle amitié confermée par les deux plus estroits & seurs liens qui onques depuis le monde creé, soient usirez en tels affaires: c'est à sçavoir du commun & reciproque prouffit, en resultant à l'une & à l'autre partie : & de la foy qui est de telle nature, que nul homme sçauroit mieux obliger a soy la foy d'autruy, qu'en ayant foy & fiãce en luy. Iusques icy (tressainct Pere) j'ay parlé en partie comme envoyé vers vostre saincteté de par ledict seigneur Roy, en partie comme Prince Chrestien, affectionné singulierement au bien & repos commun de la Chrestienté, suivant les anciens vestiges de mes progeniteurs : encores de sa part vous asseurerai-je que son intention est & sera ( Dieu vueille qu'aussi heureuse que bonne ) de ceder une partie de ses droicts, plustost que s'arrestant opiniastrement à obtenir tout ce qui luy appartient, estre contrainct de venir aux armes avecques l'Empereur. Au cas toutesfois que force luy soit d'y venir, il le fera (je parle à ceste heure, tressainct Pere, comme l'un des freres & membres du corps du sainct siege Apostolique ) de sorte que je crain beaucoup que nous donnions au commun hereditaire ennemy de nostre foy un trop joyeux spectacle de ceste guerre : & que des corps des Chrestiens qui en icelle mourront ( qui devroient estre un obstacle & avant-mur au devant de luy ) nous luy dressions un pont & passage pour nous venir assaillir en noz fouyers. Dieu tout puissant y vueille remedier, & vous tressainct Pere qui sçavez assez comment il en va, & quelle est la puissance & par terre & par mer de nostre-dict commun ennemy, vous y employer de sorte, que vous en laissiez en ce monde la gloire immortelle de vostre nom: & en l'autre vous entriez en triomphe, menant captifs & vaincuz par vostre integrité, prudence & solicitude, la haine, rancune, division, guerre, cruauté avecques toutes les autres pestilentes malheuretez qui aujoud'huy travaillent ceste republicqne Chrestienne, dont Dieu par son eternelle providence vous a donné la charge. A vous touche, tressaint Pere, & d'autant plus vous touche d'y travailler ( vostre saincteté veult bien que je parle librement ) que j'ay desja ouy quelque murmure ( telle est aujourd'huy la malignité du monde ) que l'Empereur apporrant icy bonne disposition

& volonté à la paix,à ſon partement ne l'a telle remportée.

Ces remonſtrances ouyes,noſtre S. Pere monſtra tant en paroles qu'à ſon viſage avoir un merveilleux regret que les choſes ne ſe faſſent autrement conduittes : & monſtrant en ſoy meſme-la fin & concluſion d'icelles remonſtrances, advoüa franchement audict ſeigneur Cardinal, avoir desja eſté adverty des propos qui ſ'en tenoient en la ville de Rome. La deſſus il fit un aſſez long narré du bon office qu'il avoit faict en ceſte matiere, de l'obſtination en laquelle il avoit trouvé l'Empereur, & de l'aſſeurance en laquelle il eſtoit party de trouver au Roy peu de reſiſtence, & du bon ordre qu'il diſoit avoir mis en ce que ledict ſeigneur Roy ne tiraſt des Lanſquenets outre ce qu'il en avoit,& des Suiſſes encores moins : & tellement ſ'en eſtoit ledict S. Pere laiſſé perſuader, que peu ſ'en falloit qu'il ne vouluſt conſeiller au Roy de prendre à perte ou à gaing apoinctement à l'appetit & volonté de l'Empereur. A la fin toutesfois il ſe reſolut d'envoyer deux Legats vers ces deux Princes:l'un qui fut le Cardinal de Carpi vers l'Empereur & le Cardinal Triwlce vers le Roy, avecques charge toutesfois que tous deux iroient de compagnie,juſques à ce qu'ils arrivaſſent la part où ſe trouveroit l'Empereur, afin que parlans eux deux enſemble à ſa majeſté, l'autre paſſaſt outre vers le Roy, d'autant plus reſolu de ce qu'il auroit à luy propoſer, & de ce que l'Empereur luy pourroit promettre. A tant ledict ſeigneur Cardinal de Lorraine prenant congé de noſtre ſainct Pere, alla paſſer à Veniſe.

Parachevant ſon chemin il vint trouver l'Empereur au lieu de Petreſancte : auquel apres avoir fait une recharge, tant en ſon propre & particulier nom, comme de la part & commiſſion de noſtre S. Pere, pour le convertir & induire à la concluſion de ſes precedentes promeſſes : voyant finablement que remonſtrances n'y avoient lieu, il print congé de luy en paroles de telle ou ſemblable ſubſtance.

*Paroles du Cardinal de Lorraine à l'Empereur.*

Ie voy & cognoy,Empereur treſauguſte,par le chemin que vous tenez, & par tous voz preparatifs, & propos, que quant à vous le Roy voſtre frere n'a plus occaſion de fonder ſon eſperance en autre party que celuy des armes.Et d'avatange par aucuns propos que m'ont tenuz les entreme-

teurs de voz affaires, j'enten que maintenant voz desseings ne tendent tant à la restitution du Duc de Savoye, comme à l'invasion du Roy en son Royaume. Si ne laisseray pourtant à vous supplier encores ceste fois, que vous vueillez un peu estre maistre de voz passions, & que ne vous laissiez entierement conduire à courroux & esperance les deux plus mal seurs & malfiables autheurs du monde. L'evenement de la guerrre est commun & incertain, & tant plus vous avez eu de victoires, tant plus vous avez à vous garder de faire entreprise, qui puisse obscurcir la gloire des choses passées, par quelque malheur qui vous advint plus grand que n'est l'occasion de vous en abandonner au hazard: & lequel malheur vous avenant seroit sans point de faulte attribué à vostre conseil & mal fondée opinion, & tous les succez passez à fortune & aventure non premeditée. Quant au Roy vostre frere je puis encores vous asseurer que si vous ne prenez premier les armes: si la trompette premierement ne sonne de vostre costé: si vous ne faictes acte d'invasion contre luy, certeinement il ne rentrera point en guerre avecques vous. Mais si vous l'assaillez, & mesmement en ses païs, ainsi que s'en vantent voz gens (vous me pardonnerez, Sire, si je vous parle librement, & comme je le pense) mais je vous ose denoncer & predire, que si j'ay bonne cognoissance des forces de son Royaume, de l'unanimité, consentement & union de son peuple, & de l'affection & foy qu'il porte à son Prince: & si avecques ce je cognoy du Roy (duquel je suis nourry & eslevé) le cœur, asseurance & perseverance en une grosse entreprise quand il y est: & sa gran de diligence de pourveoir, & au besoing donner ordre à ses affaires: le temps ne tardera gueres à venir, que pour un grand bien vous souhaitterez de Dieu, vous en pouvoir retirer à bagues sauves. Car il fault que vous entendiez, Sire, que le François a toute autre façon de faire à deffendre un païs de conqueste, qu'à deffendre son propre païs, ses villes, ses champs, ses possessions, ses foueyers, eglises & autels: & les y ont bien peu de gens assailliz sans prompte rui ne, ou à tout le moins tresgrand & extreme danger. Parquoy je vous dy, Sire, de rechef, avisez vous, & vous don nez garde que mal entreprenant vous n'ennoblissiez & faciez cognoistre quelque incogneu & au paravant non celebré quartier de France par vostre calamité. Mais j'espere

pour conclusion, Sire, que vous aymerez mieux vous souffrir icy desconseiller & divertir de vostre entreprise, que d'aller en France à l'apparant hazard d'y recevoir honte & dommage.

L'Empereur encores que telle proposition ne luy fust aggreable, ne fist toutesfois semblant de prendre trop en mauvaise part la liberté de langage dont luy usoit ledict seigneur Cardinal : & à ce ne le mouvoit tant la qualité du personnage (qui de soy meritoit assez estre respectée) comme la grace & façon de le dire, dont estoit la qualité du personnage accompagnée. Si le remercia de l'advertissement qu'il luy donnoit, en priant Dieu ne luy faire tant de grace qu'il eust veritablement prophetisé : adjoustant neantmoins qu'encores n'avoit il closes les aureilles à party raisonnable de paix, moyennant que le Duc de Savoye (auquel il ne pouvoit honnestement faillir) fust reintegré preallablement, & avant toute œuure: & au cas que non, ses deliberations (quelles qu'elles fussent) estoient si bien instituées, qu'il n'en pouvoit esperer sinon bonne yssue. Si estce toutesfois que parlant depuis audict seigneur Cardinal, il luy ramenteut gracieusement que, des propos qu'il luy avoit tenuz à Petresancte, il l'avoit experimenté trop veritable prophete.

Le dixseptiesme jour de May arriva de retour à la cour, estant au lieu de sainct Rambert au païs de Forest, mondict seigneur le Cardinal de Lorraine : & fit rapport au Roy de tout ce qu'il avoit trouvé ou reçueilly, tant des propos, visages, & contenances de l'Empereur à l'aller, & au venir, & de nostre sainct Pere à Rome, que des nouvelles qu'il avoit entendues ça & là depuis son partement. En substance que de bonne composition avecques l'Empereur il n'en falloit esperer aucune : que sa deliberation estoit de venir faire la guerre en France : que ses gens se vantoient d'avoir mis si bon ordre que d'Allemagne le Roy n'auroit point de gens, & aussi peu des cantons ecclesiastiques des ligues : & que des protestans ils esperoient l'avoir si bien brouillé envers eux, autant en Suisse qu'en Allemagne, que d'eux aussi ne tireroit il ayde ne support. Aussi rapporta comment le seigneur Antoine de Leve avoit (comme nous avons dict dessus) passé deça la riuiere de Seize & n'estoit plus pour dissimuler long temps, sans faire quelque effort à l'encon-

tre de noz gens.

Le Roy sur ces nouvelles, & autres qu'il avoit eues de ses frontieres de Champagne & Picardie de l'amas qui se y commençoit à faire, apres en avoir conferé avecques aucuns de ses plus privez, & qui avoient le principal maniement de ses affaires, fist assembler son conseil, & proposant premierement les choses ainsi qu'elles passoient autant de là les monts qu'en sesdictes frontieres de Picardie & de Champagne. Tantost (dict-il) serons nous au bout des simulations & dissimulations de l'Empereur: & ne serons plus en noz consultations en la difficulté que nous avons esté, à deliberer & conclure si nous devons nous preparer à la guerre comme contre un tel ennemy que luy, ou differer encores quelque temps, jusques à ce que les effects contraires à ses propos le declarassent estre invaseur. Or à ce que pouvez comprendre par les nouvelles ouyes, il aura bien tost osté le masque: & si bien à aucuns il a semblé que la façon de faire dont j'ay usé fust par trop plus consciencieuse & scrupuleuse, que bonne & duisante à l'avancement de mes affaires, si est-ce que je ne m'en repen: car à ceste heure serons nous arrivez au poinct, auquel apres seure & raisonnable paix, je desiroy plus de parvenir: c'est de n'entrer avecques luy en guerre, qui premierement à Dieu, secondement aux hommes ne semblast juste. Si donques toute guerre est juste qui est necessaire & forcée, & par le commun consentement des humains celuy est forcé à la guerre, & prent justement les armes qui est forclos de toute autre esperance, il me semble que au jugement de tout le monde non que de Dieu (duquel jamais je n'ay doute) nous avons tout le bõ droit du nostre, & tout le tort mis du costé de l'ënemy. Et pour entrer par le Duc de Savoye, le mõde universel me sera tesmoing de combiẽ de fois j'ay peu (je ne dy pas conquerir ne prendre) mais retenir, alors que j'ay eu en ma puissance, la plus part de ce qu'il occupe, & tient du mien & ce du temps qu'il n'estoit si fortifié d'alliãces qu'il est. Mais je me suis contenté ce pendant qu'il me laissoit le passage ouvert & libre sur le mien propre, de luy en faire seulement porter aucunesfois quelque parole pour eviter la prescription: & jusques icy eusse continué, s'il eust aussi continué à m'estre bõ & fidele voisin. Ie me deporte (car vous le sçavez bien) de reciter comment depuis que par ceste alliance de

*Proposition du Roy en son conseil.*

Portugal il a eu celle de l'Empereur il s'est maintenu en mon endroict : les bigues prestées à mon subject rebelle pour avoir argent à me faire la guerre: les lettres gratulatoires de ma prison: les brigues faictes pour detourner les Suisses de mõ alliance, l'achat de l'heritage de moy & de mes enfans, & jusques à reffuser au Pape Clement la ville de Nice qui m'appartient pour y parlementer avec moy, & de fresche memoire le passage par le mien propre en affaire qui de si pres me touchoit, que le mespris outrageux use contre moy Roy, de France, par un Sforce sans force, Duc titulaire & precaire de Milan. Mais sur un tel & si mal fondé reffus, qui est celuy (je vous prie) qui n'eust pris incontinant les armes, pour recouvrer ce qui seroit sien? Et j'ay voulu toutesfois en m'y preparant essayer encores la voye de raison, & en deffault de la trouver en luy, je n'ay peu faire de moins que de là me faire par la voye des armes que je me treuve en main.

L'EMPEREUR encores que nous soyons parens, & que je soye son beau frere, a voulu toutesfois entreprendre ceste querelle pour le Duc de Sauoye cõme pour son vassal & allié, & a demandé que je feisse surseoir & arrester les exploicts de guerre : je les ay faict arrester, voire en plein cours de la certaine & destinée victoire. Il a plus voulu que je fisse reculer mon cãp de devant Verceil, en cela luy ay-je obtemperé. Il a demandé que pour traitter la paix je luy envoyasse le Lieutenant general & chef de mõ armée (requeste certes assez hors de propos) je le luy ay toutesfois accordé. Il a d'avantage voulu que je retirasse mon armée deça les monts, encores en cela luy ay-je voulu complaire, mandant à mondit Lieutenant general, que delaissant seulement des garnisons en quelques places, il me renvoyast par deça le surplus des Italiens des seigneurs Caguin & Cõte Guy en hors, ausquels j'ay ordõné q̃ il dõnast cõgé. Aussi a mis en avant que fisse decider par justice le differãt que j'ay avec le Duc de Savoye: à cela mesme je me suis offert & m'ẽ suis voulu soubsmettre au jugemẽt de nostre S. Pere. Et pour une fois cõclure, qu'ay je (pour Dieu) obmis à faire, de tout ce qui se doit & peult faire pour contenter Dieu & les hommes, & leur approuver ma justification? Et luy ce pendant a faict passer son camp deça les termes & limites prescrits entre nous : a augmenté ses forces à raison que j'ay

diminué les miennes: & ne reste plus que le mot, que (comme il est passé en proverbe) on ne donne l'asaut à Sagonce, ce pendant qu'à Rome icy, & ailleurs je laisse couler temps en consultations: voire qui plus est ne tient propos entre ses gens que de me venir faire la guerre en France, & de me rendre l'un des plus pauvres gentils hommes de mon Royaume. Certainement encores que le monde fust si aveuglé de tous les sens, non que des yeux corporels, si ne peult l'Empereur abuser Dieu, tout voyant, sçachant & precognoissant, que si autre affectiõ ne le mouvoit que de reintegrer le Duc de Savoye, il se contenteroit de tascher au recouvrement de ce que j'ay pris sur ledit Duc: & non à la prise de quelques villes de mon Royaume, desquelles je bailleroy plustost recompense au Duc, en acheptant de luy ce qui est mien, pour eviter guerre, que de le plus laisser en main si suspecte & mal fiable. Mais il se vante de deux choses l'une, & faict son comte de la premiere partie de la disjonctiue, ou qu'il sera Roy de France, ou moy Empereur. Estre Empereur je ne preten: & si j'ay satisfaict (ainsi que j'ay) à tout debvoir envers le Duc, envers l'Empereur, envers Dieu tesmoing & arbitre de tous traittés, Roy de Frãce ne sera il jamais: & le mesme Dieu ulteur & juge de superbe & intolerable contumace, tournera sa fureur & vẽgeance à l'encontre de celuy envers lequel ne se peuvent trouver aucunes assez agreables raisons de pacifier & oublier inimitié. Doncques, d'autant que nous cognoissons quelle difference il y a de celuy qui a Dieu propice à celuy qui l'a contraire: & que nous pouvons maintenant (avecques noz consciences bien informées & satisfaictes entrer en ceste guerre) portons y tous non-seulement le mesme cueur de bien faire qu'en autres entreprises nous avõs porté, mais une certaine ire & indignation, comme à lencontre non que d'ennemis, mais d'infracteurs, abuseurs, & deguiseurs de foy. Reste maintenant à deliberer, en tant que nous avons nouvelle que l'ennemy dresse deux armées, en quelle part nous ferons tirer noz principales forces, & qui nous sera plus à propos (encores que ce depende du chemin que luy tiendra lequel nous mettra mieux) ou de passer les monts au devant de luy, ou d'attendre à le combatre en nostre païs & l'un & l'autre party se peult fonder & en raisons & en exemples. Mais vous ayant assemblez icy

pour en dire chacun sa frãche & libre opiniõ, & non point celle que vous jugerez m'estre plus agreable, je ne vous deduiray les unes ne le autres raisons, mais sur ce que vous autres m'en ouvrirez l'esprit, prenant des opinions des uns & des autres, je concluray.

A LA PROPOSITION du Roy assentirent universellement tous ceux qui furent appellez à ce cõseil: car outre ce que tous estoient en bonne persuasion du plus que devoir où il s'estoit mis avant que prendre les armes contre le Duc de Savoye, à aucuns d'eux sembloit qu'il eust aussi bien faict de poursuivre vigoureusement, comme d'user de tant de respect à l'Empereur, aux plaintes duquel estoit la responses tousjours aussi raisonnable comme facile & prõpte, moyennant qu'à riens du sien il n'eust esté touché par nostre armée, suyvant la premiere deliberation qui en avoit esté prise. Et bien eussent aucũs voulu que mõseigneur l'Amiral n'eust esté si promptement obeissant aux mandemens du Roy, ains qu'il se fust saisy de Verceil en attendãt une seconde jussion. Or ne se peuvent plus revocquer les choses une fois passées. Et quant à la deliberatiõ sur la maniere de se gouverner aux affaires presentes: tous furent d'avis (& bien estoit il ainsi à presumer) qu'entreprenant l'Empereur, ainsi qu'il se vantoit, la conqueste du Royaume de France, & du tout ruiner & en deposseder le Roy, que là part où seroit sa personne, là seroit le fort de l'affaire: & qu'il y auroit toutes, ou (quoy que soit) la plus part de ses forces ensemble: & si biẽ d'autre costé il faisoit quelque entreprise, ce seroit seulement pour travailler & divertir les forces du Roy, & le mettre en plus grande despense, non pas pour faire un gros & vif exploit de guerre. Car attendu que le Roy avoit ordonné de fortifier & tenir deux ou trois places en Piemont, & y jetter bõnes & fortes garnisons autãt à pied que de cheval, la raisõ de la guerre vouloit ou que l'Empereur avant que passer en France les forçast, ou qu'il laissast en Piemõt suffisante force pour les tenir toutes assiegées, ou qu'il assist autres aussi puissãtes garnisons que celles du Roy en quelques places voisines, pour tenir celles du Roy en subjectiõ, à ce q̃ moyẽnãt quelq̃ peu de resort, elles ne s'assẽblassent, & tinssẽt la cãpagne, & fissent par occasiõ quelq̃ autre effort, paravãture de grosse cõsequẽce. A ceste cause n'estoit il vray semblable, qu'estãt le

Roy servy cõme il appartenoit,& l'Empereur voulant nettoyer le Piemont avant que passer outre, il feit de l'année grosse envahie au Royaume de France: & aussi peu qu'en faissant seulement quelques villes garnies,& nõ pas armée pour assieger les nostres, il luy fust possible sans ayde d'autruy dresser & entretenir en un mesme temps, apres une si grosse despense qu'il venoit de faire en Barbarie deux grosses & puissantes armées pour faire en deux divers lieux du Royaume entreprises quelconques de notable conqueste: & principalement en ces deux provinces de Champagne & Picardie, qui d'elles mesmes ne sont aisées à forcer, ne grãdemẽt oportúnes & subjectes à l'injure & proye de lénemy. Et à ceste cause leur sembloit à tous estre requis que le Roy en pourvoyant seulement les principales places desdites frontieres, retirast aupres de soy le surplus de ses capitaines, & plus experimentez gens de guerre, au meilleur nombre que possible luy seroit: & dressast un bon & puissant equipage, avecques lequel il fust prest à tourner la teste en quelque part, ou deça, ou delà les monts que son ennemy s'addresseroit à luy faire guerre. Aucuns adjoustoient que lon devoit haster & diligenter ces forces, en sorte qu'elles fussent à temps prestes, pour aller recueillir nostre ennemy delà les monts, avant qu'il eust passé jusques deça: & que plustost on entretint & feist la guerre en païs de conqueste, que sur le propre & naturel, & duquel nous tirions les commoditez requises à soustenir le faix de la guerre: ce que ne pourrions faire si abondamment en l'ayant au milieu & cõme és entrailles de nostre Royaume.

*Resolutiõ du Roy de attẽdre l'ennemy en France & ne le combattre.*

Le Roy apres avoir entendu leurs opinions, fut bien aussi de cest advis, d'assembler le plus qu'il pourroit de ses forces aupres de sa personne pour s'ẽ ayder, & les employer ensemble ou separées, ainsi que les entreprises de l'ennemy luy en donneroient occasiõ & oportunité, fust de passer delà les mõts, si ledit ennemy entreprenoit de nettoyer le Piemont avant que passer deça, ou de l'attẽdre à cõbattre en ce Royaume, s'il se hazardoit d'y faire descẽte. Mais quelque part (dit-il) qu'il entrepreigne à faire son effort, mon intẽtion n'est point de luy presenter, ne luy dõner occasiõ de me presenter la bataille: ains luy laisser cõsommer gẽs, tẽps, munitiõs, vivres, argẽt, à sieges & batteries de villes, afin qu'il espreuve sa part des incõmoditez qu'ẽ pareil cas nous

avons esprouvées par cy devant. Tant y a que la raison & le devoir de la guerre ne portent point qu'il doive entreprédre de passer deça: car en laissant telles garnisons derriere que j'ay ordonné mettre en mes places de Piemont, il est impossible, qu'y laissant autres pareilles, afin de tenir les miennes subjectes, qui est le moins qu'il puisse faire, il demeure encores assez puissamment equippé: pour nous venir rencontrer en barbe avecques toutes noz forces unies. Et là où il passeroit avecques toute sa puissance, ce seroit bien la chose que plus je desireroy, pour la raison que je deduiray, & à laquelle je m'arreste jusques icy, nonobstát l'inconuenient que vous m'avez allegue estre à craindre à qui a la guerre en son païs: car tel inconvenient ne se peult estédre sinõ en bié petite cõtrée de nostre païs. Ceste raison (outre ce que vous m'avez mis en avant de l'effort que ce pendant pourroient faire noz garnisons, avecques tant soit peu de renfort & supplément qu'ils eussent) est que tát plus il amenera de gens, tant plus il luy faudra de vivres, tant plus de chevaux, jumens & asnes à les conduire à sa queuë à travers les montagnes: dont il luy faudra tel nombre, que le double d'autát de fourrage qu'il en faudra pour sa cavallerie, ne pourroit suffire à les nourrir. Or jugez doncques estans les lieux où il aura de passer (encores que je n'en feisse detourner ou gaster, ainsi que je feray, tous les vivres & fourrages qui s'y pourront trouver) de natuie assez malaisez à soustenir & nourrir uñe armée d'amis passans en diligence & par estappes, ja de long téps ordonnées & preparées: en quel estat se trouvera une armée ennemie, qui à chacũ passage rõpu (cõme je les feray tous rompre, & plus en un jour qu'ils ne rabilleront en quinze) sera contraincte de sejourner icy un, là deux, là trois, & en tel lieu huict ou dix jours, pour les refaire? Croyez que le passage seulemét avát qu'ils soiét descédus en la plaine, les aura cõbattus à demy. Et quand apres leur passage ils penseront de mieux trouver, alors ils auront en teste bonnes villes & bié fortifiées bié estoffées d'artillerie & de munitiõs, grosses & puissantes garnisons dedás, & telles de nõbre, de bõ courage, & d'experiéce q̃ j'ay moyé de les y mettre: autour d'eux ne trouveront riés à la campagne, ne verrõt chose qui soit à leur commandement, ne récontreront ville (si elle n'est gastée & deserte) qui les recoive: de tous costez aurõt païs ennemy,

nemy, & au lieu qu'en Piemont ils auroient à leur doz la Lombardie plantureuse, les peuples amis & favorables, les grosses rivieres pour apporter les vivres, le moyen prompt, & en main de se rafreschir aucunesfois de gens, en contre change ils auront les Alpes haultes, malaisées, steriles, les passages assiegez, & tousjours à cõbattre incontinant qu'ils seront en ça passez, par aussi peu de seureté, l'ordre mis tel que je pense y mettre : de jour à autre par le moyen de tels empeschemens ; retardement de la solde à leurs gens de guerre. Ceste difficulté qui de soy est grande, & de tresmauvaise consequence, le cours du temps, les surprises, en païs ennemy, incogneu, oportun à embusches, la faulte de vivres qui en adviendra, le tout concurrant ensemble est bien suffisant pour faire d'une grosse armée une petite. Nous au contraire aurons tout païs nostre à l'entour de nous: ne verrons rien qui ne soit en nostre disposition, & si verrons de toutes pars abondance & planté, toutes contrées grasses & opulentes, & force rivieres à nostre commandement : noz deniers ainsi qu'ils se recueilleront : arriveront sans aucun besoing d'escorte en toute seureté: le temps qui ruinera l'ennemy, renforcera, multipliera, aguerrira noz gens: & aurons nostre passetemps, si nous voulons de veoir l'ennemy se deffaire de luy-mesmes en nous seant (par maniere de dire) ou nous pourmenant à noz aises en un beau camp, & bien fortifié. Non toutesfois que je vueille, ne que mon intention soit d'y demeurer tousjours oisif & sans rien faire, mais je vueil dire que quand nous avons à faire entreprise, la raison & opportunité nous y conduira, & non fortune ou appetit de l'ennemy: c'est à dire que nous aurons noz forces puissantes & gaillardes, que nous serons prompts & vigilans, pour ne faillir à nostre occasion, & à l'ennemy ne donner la sienne.

Telle est en substance ma conclusion, pour entrer de bonne heure, & sans perdre temps, à l'execution des choses: d'autant que j'ay desja mandé à monsieur l'Amiral, assis qu'il aura ses garnisons, qu'il me renvoye deça le surplus de mõ armée, & qu'il dõne cõgé aux gẽs des seigneurs Caguin & Comte Guy, retenant seulement les capitaines, & aucuns des principaux compagnons en mon service : je suis d'avis quant à ce poinct, de l'heure que l'Empereur entrera en guerre ouverte, leur renvoyer dire qu'ils remettent leurs

bandes ſus. Et quant au retour de monſieur l'Amiral, je ſuis encores & demeureray pour deux raiſons en la meſme opinion: l'une pour continuer juſques au bout à donner tout le tort de l'invaſiõ à l'ennemy: l'autre qu'ayant aſſis ſes garniſons il ſeroit trop foible à la campagne. Parquoy mon intention eſt de luy mander qu'incontinant luy-meſme ſe retire vers moy, attendu qu'il n'a plus occaſion d'attendre que monſieur le Cardinal le mande, qui desja eſt icy de retour: & à tous ceux qui demeurent delà, ordonneray d'obeïr en ſon abſence au Marquis de Saluſſes, auquel (ainſi que je luy ay accordé) je feray depeſcher un pouvoir d'y eſtre & commander ainſi que mon Lieutenant general. Au Dauphiné j'envoiray un autre bõ chef, y recueillir les gens de guerre qui retourneront de delà, & par bon advis les diſtribuer és lieux plus oportuns & propices à garder & deffendre le paſſage des Alpes, ce temps pendant que je dreſſeray & aſſembleray mes forces, leſquelles unies, ſi l'Empereur ſ'arreſte au Piemont, i'y paſſeray en tel equipage, que je ne craindray point à le rencontrer, & d'eſſayer avec une bonne trouppe de Frãçois ſi encores aujourd'huy la France porte les gens que toute ma vie j'ay veu faire fuir les Eſpagnols devãt eux: ou ſi les Eſpagnes en ont produit d'autres que ceux qui tousjours ont accouſtumé de fuir deuant nous. Ie ſçay que ſur nous ils ont eu depuis un temps quelques avantages, & voirement avantages, car pair je n'ay jamais veu que de vive force le Frãçois n'ayt battu & encores eſpere battra l'Eſpagnol avec ſa braverie.

A noſtre gendarmerie feroy-je une trop groſſe injure, ſi je la mettoy en diſpute de comparaiſon avec celle de l'Empereur. Italiens, en aura il, auſſi aurons nous, & non des pires, & tant que nous en voudrons. Et quant aux Lanſquenets, ſi de nombre les ſiens paſſent les noſtres, il ne les paſſent ne de courage, ne de vertu, ne d'experience: & nous aurõs des Suiſſes à ſuppléer le nombre, quelque choſe que l'Empereur ayt praticqué, ne qu'il ſe ſoit vanté au cõtraire. En Allemagne pourroit eſtre que ſes gens (ainſi qu'ils ont de bonne couſtume) m'y auroient quelque peu brouillé uſans de leurs accouſtumées calomnies, & menſonges: si eſt-ce que vous avez tousjours veu la verité y avoir heu quãd elle eſt cogneue. Et à ceſte cauſe ne me ſemble point hors de propos d'y envoyer perſonnage inſtruict de me

affaires,qui ſçache uſer de langage qu'il cognoiſtra le beſoing & occaſion le requerir. Encores veux-je que tant en mon nom comme en celuy de mes enfans il demande une journée Imperiale, pour y faire expoſer & deduire noz droicts & raiſons,deſquels eſt meu le differãt d'entre nous & l'Empereur:à ce que les eſtats de l'Empire en jugent comme vrais juges,& auſquels appartient de cognoiſtre des differents de l'Empereur,& des vaſſaux de l'Empire, tels que nous advoüons eſtre,& moy,& mes enfans, à cauſe du Duché de Milan.Et davantage arrivé que je ſeray à Lion, auquel lieu j'enten incontinant me retirer pour donner ordre à mes affaires,mõ advis eſt d'autant que nous ſommes au temps des foires, faire venir à moy tous les marchans Allemans qui ſ'y trouveront, & leur tenir des propos accommodez au temps par leſquels ils puiſſent où beſoing ſera,& ſi on avoit en leur païs deſguiſé quelque choſe au prejudice de mes affaires, eux-meſmes depoſer du contraire pour la verité.

*Depeſches de monſieur de Humieres, de Langey, & autres.*

A ceſte deliberation ſ'accorda tout le conſeil,& grandement loüerent la ſage prevoyance & meure providence du Prince en ſes affaires. Suivant laquelle deliberation & dés le premier jour de Iuing il depeſcha meſſire Ieã ſeigneur de Humieres chevalier de ſon ordre, & capitaine de cent hommes d'armes de ſes ordonnances, ſoubs monſeigneur le Dauphin: lequel il envoya pour eſtre ſon Lieutenant general audit païs de Dauphiné. Renvoya meſsire Franciſque de Nocet Comte de Pontreme gentilhomme de ſa chãbre à mondit-ſeigneur l'Amiral ſon Lieutenant general delà les monts, approuvant la deliberation que par ledit Cõte il luy avoit mãdé des chefs & garniſons qu'il entẽdoit laiſſer à Turin,Foſſã,& Cony:& luy mãdãt que cela fait il ſe retiraſt vers luy. En Allemagne depeſcha meſſire Guillaume du Bellay ſeigneur de Lãgey, auſsi des gẽtilshõmes de ſa chãbre,tãt pour les cauſes & raiſons cy deſſus touchées, que pour repeter des Ducs de Baviere les cẽt mille eſcus cõſignez entre leurs mains en l'an M.D.XXXIII.attẽdu l'occaſiõ d'icelle conſignatiõ ceſſante,le terme de la rendre pieça eſcheu & le preſent & urgẽt affaire que ledit ſeigneur avoit de ſ'ayder entierement de tous ſes membres.

En Picardie il envoya un treſorier avec groſſe ſomme de deniers, tant pour lever gens où beſoing ſeroit, que

pour la fortification & remparement des places, ensemble deux commissaires d'artillerie, qui furent les seigneurs de Lusarches, & de la Magdalene, avec bon nombre de canonniers. Et manda se retirer vers luy messire Iean de Crequy, seigneur de Canaples, Comte de Mante & de Meulant, chevalier de son ordre; & capitaine de cent gentils-hommes de sa maison: & messire Odart seigneur du Biez, capitaine de cinquante hommes d'armes, & Seneschal de Boulenois, auquel à son arrivée donna le colier de son ordre.

A Marseille il envoya son Lieutenant & capitaine general Messire Antoine de la Roche-Foucault, sieur de Barbezieux, aussi chevalier de son ordre, & capitaine de cinquante hommes d'armes: fist creuë de gensd'armes, jusques au nombre de trois cens lances. A monseigneur Antoine Comte de Marle fils aisné & à present Duc de Vendosmois, à monseigneur Iean d'Orleans Marquis de Rothelin, à monseigneur François de Cleves Comte de Nevers, à mõseigneur le Prince de la Roche sur Ion à chacun d'eux cinquante lances. Feit aussi creuë de chevaux legers & de gens de pied. Au seigneur Iean Paule de Cere donna charge de deux cens chevaux legers, & de deux mille hommes de pied: audit seigneur de Canaples deux cens chevaux legers, & deux mille hommes de pied: à messire Martin du Bellay autres deux cens chevaux legers, & deux cens arcbouziers à cheval, & deux mille hommes de pied Italiens dont il en bailla cinq cens au capitaine Iean de Turin, cinq cens à S. Petre Corse, cinq cens à Colle Scorte, cinq cens au capitaine Chinche.

Peu de jours apres ayant ledit seigneur advertissemen[t] qu'en Espagne se faisoit quelque levée pour descendre, ain[s]si que le bruit estoit, en Guienne, encores qu'il ne luy sem[-]blast croyable que l'Empereur voulust distraire ses force[s] en tãt de lieux: pour n'estre toutesfois surpris, & aussi pou[r] tenir les Espagnols mesmes en craincte, & à ce que plus e[n]vis ils fournissẽt argẽt à l'Empereur, il ordõna y faire une [le]vée de quatre mille hõmes de pied, lesquels en tout eve[-]nement fussent prests à employer en telle part que se dre[s]seroiẽt les affaires. Et à ceste cause y envoya le Roy de N[a]varre son lieutenãt general & gouverneur au païs de Guy[en]ne, lequel mist toutes les Espagnes en un grand souspeço[n]

En Dauphiné le ſire de Humieres paſſant à Grenoble fiſt aſſembler le Parlement, les gens des Comtes, & les gens de la ville, & leur remonſtra les grands preparatifs que le Roy faiſoit non ſeulement ſuffiſans pour reſiſter aux ennemis & garder ſes ſubjects de violence, mais pour faire contre l'ennemy une bonne & groſſe entrepriſe: qu'à ceſte cauſe ils ne ſ'eſtonnaſſent, ne prinſſent peur, ains demouraſſent tousjours de bonne volonté. De là paſſa juſques à Ambrun, & fiſt pareilles remonſtrances en toutes les deux villes & autres: il trouva le peuple aſſez eſtonné, mais au demeurant de bonne volonté, & furent grandement raſſeurez à ſa venue. Par ſon advis & ordonnance ils envoyerent par tout le païs aucuns de meſsieurs de la Cour & de la chambre des Comtes, enſemble des gentilshommes du païs pour faire la deſcription des vivres qui ſ'y trouvoient, en feirent diſtribuer par les eſtappes. A Grenoble en feirent gros magazins, pour y eſtre preſts à departir en tous les lieux où ſeroit beſoing. Cela faict ledit de Humieres pourveut en diligence les chaſteaux d'Exilles, Chaſteau-dauphin, la Buſsiere, Bellecombe, Avalon, & autres de la frontiere, de gens, vivres, & artillerie, telle que les places la requeroient, & munitiõs, & autre equipage ſelon le beſoing. A Rocqueſparviere ſe miſt meſsire Iean de Bouler eſleu de Riez, frere du ſeigneur de Cental, auquel appartient ladite place: & pour le renforcer, & à ſa requeſte, luy envoya le ſire de Humieres le nombre de cinquante hommes de guerre: mais ce fut faict quelque temps apres. Et pour cauſe que le ſeigneur Antoine de Leve avoit envoyé ſommer ladite place, ſemblablemẽt autres places, ainſi que le temps en apportoit les occaſions, furent par ledit de Humieres faictes & changees nouvelles proviſiõs, comme chacune en ſon tẽps ſera declarée par cy apres. Luy ordinairement feit ſa reſidence audit d'Ambrun allant & venant toutesfois à Briançon, Exil, Gap, & ailleurs, ſelon que les affaires du Roy le requeroient: & ſi bien & ſagement avec diligence ſ'y gouverna, que ſon ſervice fut grandement loué & recommandé.

*Ce que fiſt & trouva Monſieur de Langey en Allemagne.*

En Allemagne le ſeigneur de Lãgey à ſon arrivée trouva les choſes ſi aigres contre le Roy, que par certeine experience il cogneut, que non ſans cauſe ſe vantoient les Imperiaux d'y avoir tellement brouillé ledit ſeigneur, que des Eccleſiaſtiques ne des Proteſtans il ne tireroit plus de

Lansquenets. Aussi trouva que non sans cause l'Empereur avoit revocqué la promesse qu'il avoit faicte à Rome à noz ambassadeurs, de leur bailler le double de ce qu'il avoit proposé devant nostre S. Pere : car luy ou ses gens en avoient par toute Allemagne semé des doubles si divers & differéds les uns des autres & deguisez selon qu'ils les estimoient devoir estre agreables à ceux ausquels ils les envoyoient, qu'il y en avoit autant de sortes comme il y a de sectes en la loy de Mahomet. Aux Protestans en avoient esté envoyez qui parloient d'eux, en sorte qu'à les lire il sembloit plustost qu'autrement, que l'Empereur eust esté leur intercesseur envers nostre S. Pere. Et d'avantage ledit seigneur avoit escrit unes lettres à aucuns d'eux, sçachant qu'il la publieroit à tous les autres: par laquelle il luy faisoit à sçavoir que par deux ou trois fois, il avoit eu longues & privées communications avec nostre S. Pere, & aucuns des Cardinaux tels que ledit S. Pere y avoit voulu appeller: esquelles cõmunications il leur avoit declaré les causes mouvantes iceux Protestans en certains principaux poincts, à dissentir de l'Eglise Romaine, tellement leur avoit faict cognoistre lesdites causes n'estre estranges de la raison, que ja il estoit en esperance de remporter dudit S. Pere, approbation & confirmation d'iceux articles: si sur le poinct de la conclusion ne luy fust arrivée la nouvelle inopinée, comment le camp du Roy estoit devant Verceil, ville dependente du Duché de Milan, & prest à passer outre audit Duché. Qui auroit esté cause que sans attendre la conclusion de nostre dit S. Pere, force luy auroit esté prendre congé de sa saincteté, faire unir ses forces en diligence, & tourner droict la teste contre l'ennemy : à bien grand regret d'avoir laissé ceste euvre imparfaicte, mais en esperance que bien tost avec leur bonne ayde, dont en si juste & saincte cause il les requeroit, sans le taxer ne cottiser, mais le tout remettant à leur discretion, il auroit repoulsé son ennemy, violateur de paix, & interrupteur de toutes sainctes & bonnes entreprises, pour incontinant aller reprendre ses brisées, & parachever ce qu'il avoit encommencé.

Aux Ecclesiastiques avoient esté envoyez des doubles de ladite protestation desguisez en autre maniere. Car ores que par le contentement d'iceux Ecclesiastiques il y feist quelque mention de la doctrine Lutherienne, c'estoit si

ſobrement,qu'il n'y avoit choſe qui deuſt offenſer la partie Proteſtante. Envers chacune des parties uſoient les Imperiaux de ceſt art, & pour animer toutes les deux, avoient faict courir le bruit, qu'en France tous Allemans avoient eſté bannis du Royaume à ſon de trompe, & que tous ſubjects du Roy, qui ſe trouvoient avoir hanté en Allemagne, eſtoient indifferemment executez à mort cruelle comme Lutheriens hereticques. Par ce moyen incitoient les Proteſtans contre le Roy, comme perſecuteur de leur doctrine : & les autres, comme contre celuy qui tous les peſaſt à une balance. Et d'avantage leur avoient aux uns & autres donné à entendre,que le Roy indubitablement ne faiſoit la guerre tant pour ſa propre ou particuliere querelle, comme pour intelligence qu'il avoit au Turc, & en intention de divertir les forces & de l'Empereur & de l'Empire: cependant que ledit Turc ennemy de noſtre foy par autre coſté les invaderoit. Et trouverent des Eveſques à leur devotion, leſquels ou par malignité, ou qu'ils fuſſent ainſi perſuadez, oſerent le faire publier, & par la bouche des preſcheurs, & par attaches imprimées aux portes des Egliſes de leurs Dioceſes. Et pour comble de la perſuaſion, feirent imprimer avecques privilege Imperial ( afin de mieux authoriſer l'impreſſion ) unes lettres de deffiances contenant le nom du Herault, la datte & lieu de la preſentation d'icelle, faicte au Roy en groſſe aſſiſtance de ſes Princes & Barons: par laquelle deffiance ledit Herault en preſentant au Roy une eſpée,d'un coſté forgée à flambes,& de l'autre eſmaillée de rouge, luy auroit declaré l'interpretation de ceſte eſpée,qui eſtoit ſignifiance de guerre mortelle à feu & à ſang, que l'Empereur ſon maiſtre luy denonçoit, au cas qu'il ne ſe retiraſt & departiſt de l'infame, malheureuſe, & dãnable alliance & conſpiration qu'il avoit faicte avec le Turc, à l'encontre des Chreſtiens,& de la religion Chreſtienne. Laquelle deffiance en ceſte ſorte publiée par toute la Germanie,il eſt incroyable combien de gens elle avoit eſmeu contre le Roy : car il y en avoit bien peu qui ne creuſſent certainement que l'Empereur l'euſt envoyée telle. Or n'eſtoit-il pas à preſumer,qu'ũ tel Prince l'euſt envoyée telle, & à autre tel Prince qu'eſt un Roy de France, ſ'il n'euſt eſté biẽ informé au vray que ledit ſeigneur Roy euſt faict ceſte conſpiration avec le Turc. Advint d'avantage

qu'au mesme temps se leverent aucuns boutefeux, lesquels allans de nuict par païs bruslerent plusieurs bourgades & villes champestres en Allemagne: & firent les Imperiaux courir le bruict, qu'iceux boutefeux estoient par le Roy attiltrez & envoyez pour ce faire: tellement qu'à l'occasion de cestes & autres persuasions, ceux qui au paravant ne se vouloient mouvoir du païs avant que faire monstre, couroient volontairement chercher les capitaines pour les mener à la guerre contre le Roy: chose qui beauçoup servit au Comte de Nansau, pour faire mettre ensemble les Lansquenets, que peu apres il mena en Picardie. Restoit encores à dresser l'autre camp, lequel ainsi que j'ay dit cy dessus, l'Empereur avoit deliberé de faire descendre en Champagne au plus fort des autres affaires: & lequel sans grande despense de l'Empereur eust esté prest, à poinct nommé, si par la prevoyance dont usa le Roy, d'envoyer veoir en Allemagne quels troubles & tragedies on luy avoit excitées, n'y eust esté remedié.

En ceste persuasion contre le Roy trouva le seigneur de Langey toute la Germanie: & s'addressant à ceux ausquels il avoit plus de foy, & desquels il avoit plus tiré de secours és autres affaires, qu'au paravant il y avoit conduits & negociez pour le service du Roy. Ils pensoient avoir faict beaucoup pour luy, de tant se hazarder seulement que de ne l'excuser aux gens de l'Empereur, ou du Roy Ferdinand son frere, & de luy conseiller qu'il se retirast en diligence sans passer outre: & à la verité, allant plus avant, il luy eust esté de jour impossible de faire chemin sans estre cogneu ou arresté pour suspect: & de nuict luy estoient les chemins aussi mal seurs, à cause que depuis soleil couché jusques au jour, tous les païsans faisoient le guet aux champs à l'encontre des boutefeux, & ne laissoient passer allans ne venans sans parler à eux. A ceste cause trouvant un sien particulier amy & serviteur du Roy, qui fut content de le retirer & tenir en sa maison caché pour quelques jours, ce pendant qu'il essayeroit dextrement, & feroit preuve de la volonté d'aucuns autres personnages, qui avoient plus de puissance & authorité à luy tenir la main, & moyenner que la verité des choses fust cogneue, pour oster & abolir ceste sinistre opinion que lon avoit dudit seigneur Roy, conclut & arresta d'user de ce conseil: & par luy en fist tenter deux entre les au-

ſtres, & de propos en autre les conduire ſi avant que de luy dire qu'ils deſiroient merveilleuſement ouyr parler quelqu'un, qui de tous ces affaires dont lon faiſoit un ſi grand bruit leur ſceuſt compter au long la verité: car il leur eſtoit bien dur à croire que Dieu euſt ſi avant abãdonné le Roy. Et alors iceluy perſonnage, apres la foy priſe & baillée entre-eux trois, ſe deſcouvrit à eux que le ſeigneur de Langey eſtoit en ſa maiſon, incogneu de toutes perſonnes, forts que de luy: ſi ſ'accorderent enſemble qu'ils le viendroient veoir & orroient ce qu'il voudroit dire. En autre lieu je pourray faire venir à propos de les nommer, afin de ne fruſtrer la memoire de leur bien-faict & ſervice: mais à preſent ne vueil-je les nommer, pour ne les rendre oportuns au mal talent de qui n'a pris plaiſir en ce qu'ils en feirent.

ARRIVEZ qu'il furent, encores qu'il ſemblaſt bien à leurs paroles & contenance qu'ils n'adjouſtaſſent foy aux plus enormes articles mis ſus au Roy: ſi eſt-ce qu'ils luy donnoient le tort en aucunes choſes, & autres en reciterent eſquelles pluſieurs grands perſonnages non de legere, & temeraire creance le luy donnoient pareillement. A tous leſdits articles leur reſpondit ledit ſeigneur de Langey, de maniere qu'ils en demourerent ſatisfaicts, & furent bien d'avis, auquel auſsi demoureroient pluſieurs autres ſi on leur avoit de meſme reſpõdu: qui fut cauſe que ledit Langey redigea les reſponſes qu'il leur avoit faictes par eſcrit, & trouva moyen de les faire ſecrettement imprimer, & publier par toute la Germanie, tant en Latin qu'en Alleman, & depuis en François: afin qu'en plus de lieux elles fuſſent leues, & la verité cogneue. Auſsi pour faire cognoiſtre au Proteſtans, combien ils eſtoient abuſez en la perſuaſion qu'ils avoient ſur la lettre que leur avoit l'Empereur eſcrite, & ſur les doubles de la proteſtation dudit ſeigneur il les feit de mot à mot tranſlater à la verité, & imprimer en Alleman, & publier par toute l'Allemagne: choſe qui diminua beaucoup de l'affection qu'iceux Proteſtans avoient desja miſe à l'Empereur, mais ne leur oſta encores la mauvaiſe volonté que tant les Eccleſiaſtiques qu'eux portoient au Roy. Car nonobſtant qu'aux deſſuſdits perſonnages ledit Langey euſt faict conſter veritablement par lettres du ſeigneur de Leidekerke ambaſſadeur de l'Empereur, eſcrites & ſi-

gnées de sa main, qu'encores il estoit en la cour du Roy, qui estoit pour confuter ceste deffiance de guerre imprimée, & leur eust aussi monstré lettres qu'il avoit d'aucuns marchans Allemans, escrites à Lion de fresche datte, pleines de contentement & satisfaction qu'ils avoient du bon traittement que leur faisoit le Roy en leurs affaires: & dont ils remercioient ledit de Langey, comme celuy qui les avoit introduits & recommandez : qui estoit assez pour prouver ceste nouvelle de bannissement controuvée, si est-ce qu'au populaire qui plus avoit esté persuadé n'estoit venue ceste cognoissance du contraire.

ADVINT si bien que sur ces erres les marchans venans des foires de Lion: & qui s'estoient hastez pour estre à tẽps à celle de Strasbourg, arriverent les uns apres les autres: dont adverty ledit Langey, fist sçavoir de ses nouvelles en diverses villes, à quelques siens amis & serviteurs du Roy. Et par iceux fit souvent & à divers jours, & en diverses compagnies, és lieux plus hantez & frequens interroguer lesdits marchans quelles nouvelles ils apportoient de France : si rapporterent lesdits marchans toutes choses conformes à ce que par cy devant est plus amplement racomté. Premierement interrogez sur ceste deffiance, asseurerent qu'au temps de leur deslogement de Lion, il n'y avoit point encores de deffiance entre l'Empereur & le Roy, & qu'encores estoiẽt les ambassadeurs de l'un vers l'autre: que tousjours se continuoient propos de paix entre-eux, mais bien tendoient les actes & demonstrations à la guerre. Plus affermerent qu'au temps contenu en ceste deffiance imprimée, faisant mention qu'elle avoit esté signifiée au Roy estant à Lion, ledit seigneur un mois devant, & plus de xv. jours apres la datte, avoit tousjours esté aux lieux de sainct Cher, & de sainct Rambert, & de Mont-brison. Interrogez de ce bannissement, asseurerent que tout au contraire le Roy leur avoit offert, au cas que la paix (que Dieu ne voulust) se vint à rompre entre luy & l'Empereur, ils auroient ce nonobstant telle seureté que ses propres subjects parmy son Royaume. Et d'avantage, pour ce que les chemins pourroient paravanture à cause de la guerre estre mal seurs à gens estrangers, apportans aux foires argent en grosses sommes, qu'ils trouveroient en ses coffres à leur commandement, sans se mettre en hazard d'en apporter en France,

les cent,& les deux cẽs,voire les quatre,& les cinq cẽs mille escus, pour employer au faict de leur accoustumée marchandise,& à rendre apres la guerre en France, ou en Allemagne durãt icelle, s'il luy avenoit besoin d'y enemployer: & qu'au surplus il leur auroit usé de telles & si gratieuses offres,qu'ils ne pouvoient sinon grandemẽt s'en louer & contenter. Interrogez par aucuns Protestans de ceste grande persecution que lon disoit estre faicte en France contre leur doctrine, respondirent estre bien vray que le Roy nevouloit souffrir aucune mutation és choses Ecclesiastiques,sinon par bonne & meure deliberation des superieurs, & ausquels il touche: mais qu'au contraire de ceste extreme rigueur & severité, il avoit faict publier un edict (& aucuns d'eulx en avoient transcripts) par lequel il rappelloit & remettoit en seur acces & jouissance de leurs biẽs tous ceux qui pour estre accusez ou souspeçonnez d'avoir attenté ou parlé contre la doctrine Ecclesiastique, moyennant qu'ils feissent seulement promesse & veu chacun és mains de son Diocesain,de vivre doresnavant en bõs Chrestiens,& soubs la doctrine & obeissance de saincte Eglise.

Le seigneur de Langey ce temps pendant que peu à peu s'espandoit la verité: voyant que toutesfois il ne luy seroit loisible d'aller publicquement en tant de lieux qu'il luy eust convenu pour executer la charge qu'il avoit du Roy,& de messeigneurs ses enfans, de demander une journée Imperialle,pour faire entendre & exposer leurs droicts & raisons és choses dont entre l'Empereur & eux estoient leurs differens,envoya ses lettres de creance,& avec une siéne bien ample contenant en effect la substance de sadite creance,à monseigneur le Duc Loÿs de Baviere, Conte Palatin, Electeur: à ce que comme Doyen des Electeurs seculiers (pourtant aussi qu'il estoit le plus voisin de France) il fist à sçavoir aux autres ladite demande & requeste du Roy & mesdits-seigneurs ses enfans: & luy, durant le temps que son messager alla & vint, estoit allé vers les Ducs Guillaume & Loÿs de Baviere, pour repeter d'eux la consignation dessus mentionnée,dont il ne rapporta sinon paroles & excuses assez mal fondées: c'est à sçavoir, que ils disoient craindre que si alors ils la rendoient, estant la guerre ouverte entre l'Empereur & le Roy, ledit seigneur Empereur auroit occasion ou couleur de dire qu'ils auroient baillé

argent au Roy pour luy faire la guerre. Et outre ce luy avoit esté dict par iceux Ducs qu'il se retirast de leur païs, pour doubte qu'il ne vint à la cognoissance dudit seigneur Empereur, ou du Roy des Romains, & que commandemẽt leur fust faict (auquel ils n'osassent desobeïr) de le delivrer entre leurs mains.

Ayant si peu exploicté en cedict voyage, il receut lettres sous les seings & seel du Palatin Electeur, avecques aussi froide responce, sçavoir est qu'il envoyeroit les lettres du Roy & de Messeigneurs ses enfans, ensemble celle dudict seigneur de Langey, contenant la substance de sa charge & creãce, au Roy des Romains Vicaire general de l'Empire, pour y pourveoir ainsi qu'il jugeroit bon estre. Laquelle responce receuë, ledict de Langey desirant, ores que au Roy son maistre ne fust accordée la journée qu'il demandoit, qu'à tout le moins il fust à tous notoire & manifeste, combien grandement s'estoit mis ledict seigneur en son devoir: & à luy ne tenoit que de ses differends ne fust jugé par ceux ausquels en appartenoit la cognoissance: escrivit autres lettres de pareille ou approchante substance aux Electeurs, & autres Princes de l'Empire, & à un chacun d'eux en fist tenir une avecques un double des lettres de creance du Roy, & de mesdicts-seigneurs ses enfans: lesquelles il feit pareillemẽt publier & imprimer par toute la Germanie, de la teneur & maniere qui ensuit.

*Lettres de monsieur de Langey aux Electeurs de l'Empire.*

Tresreverends, tresillustres, & tresexcellẽs Princes, &c. Lors que le Roy Treschrestien, mon souverain seigneur & maistre, me depescha pour venir en ceste Germanie: luy & Messeigneurs serenissimes ses enfans, avoient tant par le bruit commun, que par lettres d'aucuns entendu, que promptement il s'y devoit tenir une journée Imperiale: & à ceste cause m'avoient donné lettres & creance commune à vous tous mes dessusdicts seigneurs, & charge de vous requerir & demãder en leur nõ assignation d'autre journée Imperiale, en laquelle il leur fust loisible d'ẽvoyer seurement & sans offension de personne, ambassadeurs instruicts & informez suffisamment, pour vous exposer & deduire les droicts, noms, raisons, & actions qu'ils pretendẽt, tant en l'estat & Duché de Milan, qu'en autres choses violentement & à tort occupées, & retenues sur eux: aussi pour vous approuver & justifier leurs faicts, & devant

ce sacrosainct Empire (envers lequel ils veulent & desirent leur splendeur & dignité demourer entiere & immaculée) purger & refuter non point les crimes, mais les calumnies à eux imposées & mises sus.

ARRIVE' doncques en ceste intention, j'y ay trouvé deux choses contraires à l'execution de ma charge: l'une, que ceste journée dont il avoit eu nouvelles ne se tenoit point, l'autre que je ne trouvoy seureté de chemins si j'entreprenoy de vous aller trouver chacun chez soy: & qui plust est aucuns personnages, & des plus principaux en degré & authorité, m'ont amiablement, mais acertes, adverty que je n'estoy menacé que de la fin de mes jours, si j'estoy rencontré où que ce fust en Germanie. Icy me fault confesser verité, je ne fu petitement esmeu de ceste nouvelle, & non seulement (encores que j'en eusse cause, & le fusse en effect) pour le danger particulier de ma personne, & pour celuy des affaires du Roy mon maistre, mais aussi tant pour la nouvelleté que pour l'indignité de la façon de faire: car en ce me sembloit outre l'offense faicte au Roy, y estre aussi offensée la reputation & authorité de ce sacrosainct Empire, & de la nation Germanique: lesquels ayans esté par cy devant en estimation de telle grandeur & excellence de cœur & de puissance, que de vindiquer de toute injure, non seulement eux, mais autruy: qui est celuy qui ne s'esmouveroit à commiseration de veoir maintenant vostre liberté non que grandeur estre si ravallée, qu'il vous convienne souffrir & comme tacitement consentir qu'il y ayt homme à l'appetit duquel il vous faille ou accepter ou repudier les ambassadeurs des Roys, & Princes? Qui vous puisse ordonner & commander ausquels vous donnerez & ausquels vous refuserez l'entrée: & vous deffendre encores particulierement de ne la donner à ceux, la ligue desquels (soient ou François, ou Francogermains) a descendëce des mesmes autheurs de cestuy vostre Empire? Lequel Empire vous a par eux esté concilié, par eux remis & estably des Grecs aux Latins, comme par restitution postliminaire? Et par la liberalité desquels, outre les grãdes provinces qu'ils ont par grand travail, sueur, & sang acquises à l'enrichissement & ornement de cedit Empire, à la fortification & seureté de vostre liberté, ont d'avantage esté augmentez les nom & limites de Germanie, & vostre dict Empire decoré

de l'ascention de tant de grosses seigneuries, qu'eux de leur propre & ancien patrimoine avoiēt & possedoiēt des deux costez du Rhin? Et lesquels outre tous ces anciens biēs-faits ont tousjours une si grande conjonction à vostre dict Empire, par amitié, par accoustumāce, & par deliberation, que mesmemēt entre les plus grands feux de la guerre, & plus embrasez, qui ayent esté entre leurs Roys & leurs Empereurs (comme vous en avez n'a pas long temps veu l'experience) la societé d'entre vous n'en a jamais esté dissoulte, ne la communication discontinuée.

Estans doncques les choses en ceste sorte, souffrirez vous, Tresreverends, & Tresillustres Princes, que par iceux soit deschirée en vous l'observance du droict des gens, & de ceux qui avecques vous ont telle societé en cest Empire qu'ils vous ont acquis, les Legats & ambassadeurs fussent violez: le nom desquels doit estre en telle & si sacrosaincte reverence, qu'ils soient & conversent seurement & sans dāger entre les armes des ennemis? Si est-ce quant au Roy mondict seigneur & maistre, que pour le respect qu'il vous porte, il remet ceste & autres injures insolites, & indignitez à luy faictes entierement à la volonté de Dieu. Mais quant à moy, qui par luy & mesdicts-seigneurs ses enfans ne suis icy envoyé que pour devant vous (ausquels ainsi que le droict de l'election de l'Empire, appartient la cognoissance & jugement des fiefs qui en dependent) deduire les droicts qu'ils ont & pretendent en la teneure d'iceluy, & pour en jugement (auquel ils sont deferez & accusez de ne vouloir ester) y faire appeller les detenteurs & occupateurs d'iceux leurs droits: desquels leur est la privation de tant plus grefve, que les ayant ils peuvent (& le tiennent à tiltre honorable) se dire & nombrer entre les Princes dudit sainct Empire: je n'ay peu certeinement faire de moins, afin que ma legation ne leur fust entierement infructueuse, que d'executer par lettres & messages, ce que possible ne m'est sans extreme & apparant danger, executer de bouche. Et pour ce avoy-je adressé les lettres du Roy & de mesdits-seigneurs ses enfans, avecques unes miennes contenantes la substāce de ma charge à Tresillustre Prince monseigneur Loys Comte Palatin, comme à celuy auquel pour estre voisin de Frāce, & la retraitte d'autant plus courte, je pouvoy le faire avec moins de danger: en le priāt tres-

instamment que son plaisir fust cõmuniquer sur la requeste desdits seigneurs, avecques messeigneurs ses collegues Electeurs, & autres tels Princes ou estats de l'Empire, ausquels il jugeroit en appartenir la cognoissance: & par avis & deliberation commune d'eux respondre & faire droict sur icelle.

MAIS par ses lettres il m'a faict response qu'il envoyeroit le tout au serenissime Roy Ferdinand, qui le feroit tẽnir à l'Empereur son frere, lequel sçauroit tresbien comment cest affaire se devroit gouverner. Sur ceste sienne response (Tresprudens & tresillustres Princes) que puis je ne doibs je esperer & attendre ou de l'Empereur, ou du Roy Ferdinand son frere, sinon qu'ils ayent à supprimer & lettres, & creance? Sçachãt que l'un se sent luy-mesmes revestu de la despouille, & enrichy du patrimoine de mesdits souverains seigneurs & Princes: sçachãt que tous deux en tous leurs faicts & dits travaillent à mettre le Roy mon maistre en sinistre reputatiõ & opinion du mõde: & que l'accusant maintenant de vouloir outre droict & raison entreprendre sur le Duché de Milan, & au paravant l'avoir tenu & occupé sans tiltre, ils font (ainsi q̃ vous voyez) assieger & guetter les passages: pour doute qu'estant la verité des choses tout au cõtraire, & n'estant rien de ce qu'ils luy mettent à sus, il ne s'en envoye justifier & retorquer ceste mesme accusation ainsi qu'il appartient sur eux. C'est chose certeinemẽt seure & cõstante, que l'Empereur Maximiliã apres cognoissance de cause, & parties ouyes en droict, & par l'avis & deliberatiõ des Princes de cest Empire, receut en foy & hommage, investit & mist en possession le feu Roy Loys decedé, ensemble le Roy mon maistre son prochain heritier & gendre, dudict estat & Duché de Milan: comme de chose à eux appartenant de propre heritage de leurs ayeulx & bisayeulx. Et lequel Roy mõdit souverain seigneur & maistre nõ seulement ne refuse de se soubsmettre en la decision de ceste cause au jugement des estats de l'Empire, mais de soymesme & plusieursfois l'a demandé, tant s'en fault ne qu'en cestedicte matiere ne qu'en celle de Savoye (laquelle aussi vous a esté desguisée) il ait jamais refusé d'ester à droit. Cõstitué doncques entre tant de difficultez, & voulant eviter reproche de m'estre si negligentement acquitté de ma charge, que n'ayant eu moyen de satisfaire entierement, je

n'aye au moins en quelque partie satisfaict à mon devoir envers luy, & mesdicts seigneurs ses enfans, il m'a semblé (tresreverends & tresexcellens Princes) en esperance de remporter de vous quelque response, & leur pouvoir dire quelle attente de refuge & secours ils peuvent fonder en vostre equité, devoir escrire & envoyer par messager expres ceste lettre commune à tous vous ensemble, & une particuliere à chacun, & implorant vostre foy, vous supplier avoir esgard à la saincte & ancienne conjonction de nostre Royaume, & de noz Roys à vostre Empire, à la cognation ancienne & tant souvent renouvelée, à l'amitié jamais interrompue entre noz Princes, & ceux de vostre dit Empire: & qu'il vous plaise cōsiderer quels personnages vous estes, en quel degré constituez, quel est l'office de cest antique & veritablement Germanique liberté: quelle chose vous estes tenuz faire envers cest Empire, envers la memoire des autheurs & instituteurs d'iceluy, envers l'universelle republicque Chrestienne. Ne souffrez (s'il est possible) que ces deux principaux chefs de ladicte republique se combattent & affoiblissent l'un l'autre. Considérez qu'en la grandeur & force d'iceux elle peult & doit esperer de chercher son accroissement de grandeur & gloire, sa fortification contre les adversitez & perils: que les ancestres d'eux ont tousjours & par sur tous autres employé leurs biens, puissances & personnes, à l'entretenement, augmentation, & prouffit d'icelle.

Ceste cy est la principale requeste que je vous fay, ainsi que la principale charge que i'ay de mesdicts seigneurs & maistres est de vous requerir, que si par les fausses accusations intentées contre eux vous avez en voz esprits engendré quelque prejudice de leur cause, vous le vueillez demettre: & que du costé dont sera le droict, vous souffrirez incliner & passer aussi l'opiniō de justice. Laquelle chose certes j'espere, si ensemble vous reduisez en memoire la declaration & approbatiō solennelle de leur ancien & certain droict hereditaire, par le tesmoignage & jugement de l'Empereur Maximilian en la personne du feu Roy Loys dessusnommé, & le tort que depuis luy en feit ledict Empereur Maximilian: lequel apres avoir extorqué de luy au dessus de cent cinquante mille escus, pour luy bailler l'investiture dudict Duché, peu de temps apres, & paraventure

avecques les mesmes deniers qu'il avoit receuz de luy, assemblant une puissante armée, l'en depossеda violẽtement. Et l'ayant depuis le Roy mon maistre recouvert, & ja par plusieurs années possedé à l'encontre de l'occupateur injuste, vostre Empereur l'en a pareillemẽt & sans cognoissance de cause spolié: quoy que le droict voulust ainsi que voz ancestres & vous en avez tousjours usé, que le pouvoir & authorité de transferer les fiefs Imperiaux d'un personnage à l'autre, appartienne à la loy, & non à l'audace & volonté de qui que soit. Duquel droict & loy, comme ainsi soit qu'à vous proprement & peculierement appartienne la cognoissance, vostre plaisir sera de biẽ deliberer quelle respõse vous aurez à faire sur la raisonnable requeste de mesdits souverains seigneurs & serenissimes Princes, lesquels vous prient & requierẽt ne les avoir en si peu d'estime, que desdaigner à entendre leur droit & raison, aussi bien que des autres Princes de cestuy sainct Empire. A moy semble sans point de doubte, que s'il vous souvient bien qui vous estes, c'est à dire seigneurs & Princes de liberté, juges souverains de toutes les choses controverses en cedict Empire, vous devez envers ledict seigneur Empereur insister à bon escient, à ce que justice leur soit ouverte, leur cause entendue & cognue, & luy content de se renger à la raison, & obeïr à ce que par vous en sera jugé, plustost que de perseverer en l'opinion suivant laquelle (ie ne sçay si avecques la dignité gardée) il se vante de plustost vouloir assembler & unir toutes ses forces & puissance, & les esprouver cõtre le Roy, que contre le Turc hereditaire ennemy du sang & nom des Chrestiens: & de mieux aymer luy abandonner en proye tout ce qu'il laisse de païs derriere soy, que de se permettre demouvoir de ceste intention, & de retourner la teste en arriere de l'invasion une fois entreprise contre un Roy, des ancestres & predecesseurs duquel est advenue à la maison d'Autriche l'occasion des gros biens & puissance, qui principalement l'ont mise & colloquée en ceste supreme haulteur, où maintenant vous la voyez.

Or tant y a que là où sa majesté voudra perseverer en ceste-dite sienne volonté, & si une fois il entre hostillement és païs dudit Roy Tres-chrestien mon maistre, comme il se vante de vouloir faire, & paravanture a desja commencé, il trouvera & luy & messeigneurs ses enfans prests & si gran-

dement equippez à le recueillir hardiment, & sans craincte de ses menaces, qu'à laide de Dieu ils n'obmettront rien de ce qui appartient à Princes vigilans & bons protecteurs & amateurs de leurs subjects & de leur patrie. Mais avant qu'é venir jusques à là, & qu'une telle tempeste s'excitast, par laquelle ils cognoissent toute Chrestienté estre oportune & exposee au hazard de grande ruine & vastité, ils ont bien voulu vous faire par moy entendre ce que dessus, & vous prier, que pour le devoir du lieu que vous tenez, vous advisiez de trouver la voye d'obvier à cest effusiõ de sang Chrestien, ou à tout le moins quelque moderation à l'apparence du prochain danger: afin que par ceste leur declaration, il puisse conster à vous & à tous autres, que s'ils viennent à la guerre contre ledit seigneur Empereur, ne soit par volontaire deliberation, mais par contraincte & par necessité de repulser injure, & se deffendre. A laquelle leur intention & commandement n'ayant peu satisfaire de bouche, encores que j'aye prou essayé de moyés, envers plusieurs & diverses personnes, j'ay eu mon dernier refuge & recours à l'escriture, treshumblement suppliant voz excellences, qu'il ne vous soit grief ne moleste de me faire par ce messager entendre quelle sera vostre deliberation sur ceste tresequitable demande & requeste.

Tresreverends, tresillustres, &c. Dieu tout bõ & tout-puissant vueille conserver & bien fortuner voz dessusdites excellences, & en cest urgent & pesant affaire, qui veritablement touche & appartient à tous, vous inspirer tel advis & conseil que le requierent & vostre devoir, & la necessité de la republique Chrestienne.

Ce temps pédant que le seigneur de Langey feit ceste & autres depesches, la verité des choses qui faucemét avoient esté mises sus au Roy, fut espandue par la Germanie, & les calõnies entierement descouvertes. Et mesmement és villes Imperiales aucũs des marchans nouvellemét retournez de Lion, ainsi que j'ay dit, feirent grandement leur devoir envers le Senat chacun de sa ville, de reciter le bõ & gracieux traittemét, & les hõnestes offres que leur avoit faictes ledit seigneur Roy avant leur partemét de Lion: chose qui tellemét módera ceste indignation cõceue contre luy q̃ de treze mille hõmes qu'esperoit le Roy Ferdinand faire descendre en Champagne, & qui plus s'estoient mis ensemble par une

particuliere affection les uns du butin, & les autres de vengeance, que pour le service de luy ne de l'Empereur son frere, il ne se trouva que le nõbre de deux ou trois mille hommes, tous les autres declarerent ouvertement que sans paye entiere, ils ne feroient le sermẽt: & ne le feroient sinon avec ceste exceptiõ, qu'ils ne porteroient les armes cõtre le Roy de Frãce en guerre invasive, és païs & seigneuries de l'anciẽne obeïssance de la couronne. Ainsi fut ceste levée rompue, & du peu de nombre qui se contenterent de faire autre serment, les uns passerent en Italie, les autres s'allerent joindre avecques l'armée du Comte de Nansau.

*Ordre donné au Piemont par monsieur l'Amiral devant que se retirer.*

En Piemont avoit desja monsieur l'Amiral ensuivant l'ordonnance du Roy, assis la garnison dedans la ville de Turin, en laquelle il mist pour chef & lieutenant de Roy messire Claude seigneur d'Annebault, ayant charge de cinquante hommes d'armes, & chevalier de l'ordre du Roy, & Charles de Coucis seigneur de Buric par cy devant nommé: messire Gabriel seigneur d'Alegre, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes: chevaux legers, le seigneur d'Ausun cent chevaux, le seigneur de Termes cent, le seigneur de Dessé cent. Outre lesquels y demourerent plusieurs gentilshommes de grosse maison, lesquels s'y voulurent enfermer pour acquerir loz & bruit, & faire service au Roy, & à la chose publique. Entre lesquels furent le seigneur de Piennes, surnommé de Halluin, le Comte de Tõnerre, le seigneur de Listenay, Guy Chabot fils aisné du seigneur de Iarnac, Paul Chabot seigneur de Clervaux, le seigneur d'Escars, messire Loys de Bueil Comte de Sancerre, François de Vivonne Charles de Cossé seigneur de Brissac, Iean seigneur Do, Iean de Clermont seigneur de Traves. De gens de pied y demourerent le seigneur d'Auchy, & de Canny avecques chacun mille hommes Picards, la Salle avecques mille Normans, Quincy avecques mille Champenois: Lartigue Dieu cinq cens Guascons: le capitaine Blanche cinq cens, Anguar cinq cens, le seigneur Marc Antoine de Cusan avecques deux mille Italiens & desquels gens de pied demoura chef & capitaine general ledit messire Charles de Coucis seigneur de Buric, lieutenant pour le Roy avec ledit seigneur d'Annebault. Ledit seigneur Amiral avec sa compagnie de cent hõmes d'armes, celle de monseigneur le Mareschal d'Aubigny ausi de cẽt, celle du seigneur de la

Roche-du-Maine de cinquãte, & celle du ſeigneur de Villebõ de cinquante, les Lanſquenets du Comte Guillaume, avecques le reſte de l'armée ſe retira dedans Pignerol, & le ſurplus de ſon armée bailla au Marquis de Saluſſes, le laiſſant en ſa place Lieutenant general du Roy.

*Diſsimulations & longueurs du Marquis de Saluſſes.*

ESTANT à Pignerol il eut un meſſager de la part dudit ſeigneur Marquis luy demandant renfort de gens, par-ce qu'il diſoit ſe ſentir trop foible attendu la grande puiſſance qu'il entendoit venir contre luy. Parquoy il luy renvoya la compagnie du ſeigneur de Bonneval abſent, la conduiſant alors le ſeigneur de Broſſes ſon lieutenant, les ſeigneurs de la Roche-du-Maine, & de Villebõ, avecques leurs compagnies chacune de cinquante hommes d'armes, celle du ſeigneur de Montejan de cent hommes d'armes conduitte par le ſeigneur de Vaſſé, & de la Iaille, & celle du ſeigneur Iean Paule de Cere de ſoixante, le chevalier d'Ambres avecques mille hommes de pied, Guaſcons: & le ſeigneur de S. Aubin avecques mille Normans: le capitaine Wartis Navarrois cinq cens hommes de pied, leſquels dés le jour meſme vindrent loger à Vignon. & de là à Villefranche: & de là envoyerent à Savillan, ſçavoir audit ſegneur Marquis ce qu'ils auroient à faire: lequel deux jours apres eſcrivit au ſeigneur de la Roche-du-Maine, pour le faire ſçavoir au ſeigneur de Villebõ, qu'eux deux au lendemain matin ſ'en vinſſent à Ville-neufue du Solliers, & qu'il ſ'y trouveroit accompagné du ſeigneur de Montpeſat, du Cõte de Pontreme, & autres pour aviſer aux affaires du Roy. A quoy ils obeïrent, & dés le matin entrerent en conſeil, & apres diſner le continuerent, ſans aucune choſe conclure, ſinon que ledict Marquis ordonna que les ſeigneurs de la Iaille & de Vaſſé lieutenans du ſeigneur de Montejan rameneroiẽt ſa compagnie en France: & ſans autre cõcluſion ſ'en retourna chacun au lieu dont il eſtoit party, juſques à ce que ledict ſeigneur Marquis les remandaſt.

DEUX jours apres il les mãda de rechef venir avecques leurs compagnies au lieu de Savillan, ordonnant au ſeigneur de Villebon qu'il ſ'y en vint devant faire les logis, & au ſeigneur de la Roche-du-Maine de demourer derriere avecques les bandes, & qu'il adviſaſt à les conduire ſeurement, par-ce que les ennemis eſtoient en campagne, & avecques groſſe trouppe. Le lendemain qu'ils furent arrivez

audict lieu de Savillan, y vint le ſeigneur de Montpeſat venant de Foſſan, où il avoit eſté pour ordonner la fortification du lieu. Monſeigneur le Marquis ouy le rapport dudit ſeigneur de Montpeſat, & l'opiniõ qu'il avoit, encores que les murailles dudict lieu fuſſent merveilleuſement foibles, de là pouvoir ce nonobſtant tenir, en ayant quelque eſpace de temps à la remparer, & y parfaire des baſtions de terre qu'il y avoit faict commencer, ne ſe voulut condeſcendre à ceſte opinion, ains fut d'avis de renvoyer tout ce qu'il avoit de gens de guerre en France, & d'envoyer le ſieur de Verets en poſte vers le Roy, pour luy faire entendre ceſte deliberation, & les raiſons à ce le mouvans: ſçavoir eſt qu'eſtant desja l'ennemy ſi pres, & avecques ſi groſſe puiſſance, il n'y avoit ordre ne moyen de pouvoir à temps fortifier & rendre tenable aucune autre ville de Piemont, que celle de Turin, & que de retenir gens outre ceux qui ja y eſtoient, c'eſtoit les perdre à eſcient.

Les capitaines luy reſpondirent qu'ils eſtoient là pour luy obeïr ainſi qu'à lieutenant general du Roy, & qu'ils avoient commandemẽt d'ainſi le faire: que toutesfois il leur ſembloit pour le bien & ſervice du Roy, devoir tenir encores une ou deux places outre celles de Turin, à cauſe que n'en tenant qu'une, c'eſtoit ouvrir à l'ennemy le paſſage en France, laiſſant ſeulement un ſiege volant à Turin: ou paraventure luy dõner occaſiõ n'ayant à faire qu'à une place, & qui n'eſtoit encores en deuë & ſuffiſante fortificatiõ, d'y cõvertir entieremẽt ſes forces, & quoy qu'il luy couſtaſt l'ẽporter d'aſſault, afin que paſſant en France il ne laiſſaſt rien derriere qui luy fuſt ennemy: & perſiſtoit le ſeigneur de Montpeſat en ſon opinion de tenir Foſſan. Le ſeigneur de la Roche-du-Maine eſtoit d'avis que lon tint pluſtoſt Cony, à cauſe que la ville eſtoit pluſ-grande, & par ainſi capable de plus groſſe garniſon, auſſi qu'il y avoit moins à fortifier qu'il n'y avoit à Foſſan: car en fermant les faux-bourgs avecques la ville il ne pouvoit avoir plus hault de quatre à cinq cens pas à remparer: auſſi que desja les vivres & munitions y eſtoient, leſquels en tenant Foſſan il y faudroit faire conduire dudit lieu de Cony: joinct qu'à l'entour on auroit à commandement les païs de Saluſſes, du Dauphiné & de Provence, & pourroit on mettre le Comte Guillaume avec ſes Lanſquenets à Barſelonne, ou ailleurs,

oú lon adviseroit pour le mieux: & quelques autres garnisons à Demōs, à Roquesparviere, & autres places à leur doz: en quoy faisant on donneroit à l'ennemy beaucoup à penser avant qu'il vint mettre le siege audict Cony: ou qu'il entreprint en le laissant derriere, de passer outre la montagne. Plusieurs des autres capitaines se rengerent à ceste opinion, & le seigneur de Montpesat offrit luy mesme de se mettre en laquelle des deux il luy seroit ordonné: priant sur toutes choses que lon prist quelque briefve conclusion, sans perdre temps en deliberations, qui se devroit employer à l'execution.

Monseigneur le Marquis quoy qu'on luy remōstrast, ne voulut pour ce jour prendre autre conclusion, sinon qu'au lendemain iroient le Sieur de la Roche-du-Maine, & le seigneur Chrestofle Guasco revisiter la ville de Fossan: & que leur rapport ouy, se prendroit lors une conclusion de ce que lon auroit à faire. Audict lendemain allerent les dessusnommez à Fossan, & retournerent le mesme jour. Estant ledict sieur de la Roche-du-Maine encores plus avant fondé que le jour precedent en sa premiere opinion de Cony, & d'autant plus qu'à Fossan il n'y avoit eaue qu'à cinq puys, & d'une fontaine hors la ville, que l'ēnemy en l'assiegeant facilement leur pouvoit oster, le Marquis cherchant (ainsi que depuis il a esté sceu) matiere de dissimulation & temporisement, ne voulut encores conclure: ains ordonna qu'au lendemain iroient avecques luy tous les capitaines & de cheval & de pied, pour en conclure audict Fossan sur le lieu: & meneroient chacun sa compagnie ou bandes prestes à demourer dedās, au cas qu'il fust trouvé raisonnable de le tenir: & au cas que non, d'aller pareillement visiter la ville de Cony, & ne la trouvant deffensable, se retirer tous ensemble le chemin de France: & que luy entreprendroit de faire conduire l'artillerie apres eux, & la faire passer la montagne seurement. Les capitaines ne furent point de cest advis, alleguans que ce seroit chose honteuse (ores que force leur fust de se retirer) abandonner leur artillerie: & aussi peu estoient ils d'advis de mener à Fossan toutes leurs bandes y consommer les vivres, dont ils auroient besoing s'il advenoit qu'ils la deliberassent tenir: mais le Marquis persista d'y mener tout, en disant, qu'ils n'y coucheroient plus hault d'une nuict. Et de ceste sienne

deliberation advisa le Roy par le sieur Verets en poste, cõbien que desja luy en avoit donné autre, ensemble manda qu'il ne pouvoit tirer obeïssance des capitaines.

Arrivez qu'ils furent à Fossan, trouverent qu'en usant de bonne diligence ils auroient temps assez de parachever les bastions encommencez s'y employans les gens de guerre avec huict à neuf ceus pionniers qui avoient commencé l'ouvrage & que du Mont-devis (qui n'estoit loing d'eux) ils y pourroient faire venir des vivres sans toucher à ceux de Cony : & par ce moyen faire au Roy ce service, qu'en tenant l'une & l'autre ville, arrester l'ennemy sur cul, & donner temps à noz forces de se reünir & joindre ensemble. Tel fut l'advis & deliberation de tous les capitaines, & le declarerent ainsi audit seigneur Marquis, en le priant de promptement se vouloir resouldre. Pour ce jour ne voulut il encores conclure, remettant la chose en deliberation jusques au lendemain : & ce pendant les pionniers s'enfuirent tout au long de la nuict, en sorte qu'il n'en demeura point quarante : & depuis a esté sceu que ledit Marquis les en avoit faict fuir, combien que pour lors il ne fut sceu : bien y eut des gens beaucoup en la compagnie qui prindrẽt grand souspeçon sur luy : & mesmement quant au lendemain il se monstroit entierement resolu de vouloir tenir la ville: ce que jamais il n'avoit trouvé bon ce pendant qu'il y avoit moyen de la mettre en deffence : tellement que ceux qui n'osoient souspeçonner si mal de luy, ne pouvoient toutesfois n'attribuer ceste mutation à trop grande legereté ou faulte de resolution. Autres y en avoit qui pensoient pis: & ne trouvoient bon que le Comte de Pocquepaille qui estoit à luy, alloit & venoit ordinairemement au camp des ennemis : mais il couvroit lesdites allées & venues sur sa querelle de Montferrat, disant que soubs umbre de ladite querelle il l'envoyoit pour entendre nouvelles de leurs entreprises & deliberations : à quoy les uns adjoustoient foy, les autres non. Le seigneur Martin du Bellay en plain conseil, & devant tous luy dist, qu'un chevaucheur d'escurie du Roy, nommé Bousot, venant de Milan, avoit passé par Ast, & y avoit veu marqué le logis dudit seigneur Marquis aupres de celuy de l'Empereur, à quoy ledit Marquis en soubsriant, respondit, estre bien asseuré que ledit du Bellay n'en croyoit rien, ne pareillement autre de la compagnie.

Tous asseurerent que non, & qu'ils le tenoient pour si gentil Prince, qu'il ne voudroit faire une si grande meschã-ceté : mais bien le prioient de vouloir prendre conclusion aux affaires: & ne perdre plus de temps en si longues & irre-solues deliberations. Alors il leur dist, que la dissimulation dont il avoit usé avoit esté pour cognoistre quel cœur & vo lonté avoient( non pas les capitaines desquels il n'avoit ja-mais doubté )mais leurs soldats & gens de guerre, lesquels voyant en si bonne volonté, il se vouloit resouldre de tenir Fossan: & les prioit qu'en ensuivant la promesse & instance qu'ils en avoient faicte, ils se deliberassent d'y faire leur de-voir: & que le nombre ordonné de ceux qui devroient y de meurer, ils delibereroiẽt apres sur le faict de Cony. Les capi taines repliquoient qu'en leur rendant les pionniers qui a-lors y estoient quand ils s'offrirent à la tenir, ou autres en pareil nombre, eux nonobstant le temps perdu en rien fai-sant, seroient prests d'accomplir leur promesse, & mettroiẽt peine d'en rendre bon comte: luy remonstrant toutesfois le peu d'apparence qu'il y avoit de tant avoir perdu de temps en dissimulation, & sans avoir aucune chose fortifié ne rem paré. Le Marquis monstrant d'estre bien marry entre les au tres choses de la fuitte des pionniers arrivée si mal à pro-pos, reconfortoit les capitaines, en leur disant que de son Marquisat il feroit venir du jour au lendemain le double d'autant de pionniers, & tous à demy aguerris, & qui au be-soing serviroient & de gens de guerre & de pionniers: mais ce pendant n'en venoit pas un. Luy tous les jours assem-bloit le conseil en sa chambre, mais au partir les capitaines n'en rapportoient conclusion : sinon que leurs vivres tous les jours appetissoient, pour cause du grand nombre de gens qu'ils estoient & du Mont-devis ne d'ailleurs il n'en venoit ne tant ne quand.

Vous avez par cy devant entendu cõment le Marquis dés le commencement, & avant la depesche du seigneur de Verets qu'il envoya du sceu dés capitaines, avoit faict sça-voir au Roy la grosse puissance qu'avoit l'Empereur, & la desobeïssance que luy trouvoit aux capitaines qu'on luy a-voit laissez : & qu'à ceste cause il ne voioit moyen de pou-voir tenir ne Fossan ne Cony : & que le mieux qu'il sçau-roit faire, estoit de renvoyer en France tout ce qu'il avoit de gens de guerre outre ceux de Turin. Le Roy incontinãt

ceste nouvelle ouye, depescha le sieur d'Eschainais en diligence vers ledit sieur Marquis & capitaines, pour entendre & sçavoir comment il en alloit, en les priant tresexpressement, que sur tous les services qu'ils luy voudroient faire, ils usassent de toute possibilité pour tenir lesdites villes, de peur qu'il eust l'ennemy si soudainement sur les bras en son Royaume, que ses forces ne fussent à temps reünies & mises ensemble pour le recueillir. En ce faisant il leur promettoit estre prest avant le terme d'un mois, ou de trois sepmaines, pour envoyer les secourir, s'ils pouvoient tenir jusques à tant, & rompre ceste premiere impetuosité de l'ennemy; qui seroit faict à luy, & à son Royaume un tel service que jamais il ne le mettroit en oubly. Quand toutesfois elles ne leur sembleroient estre gardables, qu'il aymoit trop mieux avant que perdre tant de gens de bien, qu'ils se retirassent se sauvant, & son artillerie. Ledit sieur d'Eschainais trouva les capitaines en la meilleure volonté du monde, mais pour-autant que l'Empereur & toutes ses forces estoient si pres (car à la verité le siege fut mis devant Fossan, au dedans de huict jours apres) ils craignoient bien d'entreprendre à les garder, estans les villes si mal remparées, & eux sans pionniers, & sans moyen d'en recouvrer: & se plaignoit fort de la dissimulation du Marquis, lequel avoit tant laissé couler de temps sans y besongner & sans se resouldre. Aussi compterent les souspeçons qu'ils avoient contre luy: de maniere que peu s'en falloit, que se departant du tout de la deliberation de les garder, ils ne pensassent seulement qu'à sauver les hommes & l'artillerie: & si n'en trouvoient pas les moyens aisez, attendue la prochaineté de l'ennemy: sinon que de la retirer en quelque place de seureté. Le Marquis vouloit qu'on la mist à Ravel, un chasteau sien qu'il disoit inexpugnable, & veritablement est fort malaisé à prendre: mais les capitanes encores qu'ils ne luy voulussent declarer, ne s'osoient toutesfois fier de la mettre en sa puissance: & fut parlé de l'envoyer à Roques-parviere, moyennant que lon trouvast par visitation de la place qu'elle y peust estre seurement. Et à ceste cause furent envoyez pour la visiter lesdits d'Eschainais, & le seigneur Chrestofle Guasco & autres: lesquels rapporterent que l'artillerie n'y demeureroit point seurement.

Sur ce different arriva le sieur de Sansac envoyé par

le Roy en poste apres avoir entendu la charge du seigneur de Verets, & ce qu'il avoit d'avantage rapporté de la cognoissance qu'il avoit des choses : lequel Sansac outre les lettres qu'il apportoit audit sieur Marquis, en avoit de particuliers avecques creance au seigneur de Montpesat & autres capitaines:par lesquelles expressément le Roy les prioit qu'ils essayassent plus que le possible à tenir l'une desdites places seulement quinze jours, & qu'en ce faisant ils luy feroient un service inestimable. Parquoy ils conclurent entr'eux, & le declarerent audit seigneur Marquis de s'en mettre au hazard, & de servir chacun de pionnier. Ledit Marquis leur demanda en laquelle des deux villes ils se voudroient plustost hazarder, ou s'ils estoient d'advis de les tenir toutes deux:& sur la responce qu'ils firent qu'à luy estoit (ayant desja ouy leurs opinions) de conclure laquelle ils tiendroient,mais que les deux,ils y voioient alors peu d'apparence, veu le peu d'ordre que lon y avoit mis,& que mieux valoit en bien garder une, que de se mettre au danger que l'une fist perdre l'autre : & je vueil (dist-il adoncques) les garder toutes deux, & pource que vous monsieur de la Roche-du-Maine,tenez ceste cy pour la plus foible,je vueil y demeurer en personne : & surce ledit sieur de la Roche-du-Maine en se monstrant & offrant soy mesme, voicy (dit-il) un aussi homme de bien qui de bon cueur y demeurera quand & vous & pour vous y obeïr, ainsi que la raison veult.

Les autres capitaines ne peurent bien estre de cest accord:& nonobstant qu'ils se couvrissent d'autre excuse, disant qu'il n'estoit raisonnable qu'un Lieutenant general du Roy se laissast assieger en la premiere place & plus prochaine du danger:à cause que ce seroit donner cueur aux ennemis de la forcer,en intention que luy pris l'entreprise seroit vaincue, & aux assiegez oster toute esperance du secours qu'ils pourroient à un besoing esperer du Lieutenant general du Roy. Parquoy il leur sembloit beaucoup meilleur & plus à propos que laissant à Fossan telle force qu'il jugeroit estre suffisante, luy avecques le surplus de son armée se retirast à Cony, pour le tenir tant qu'il pourroit : & ce pendant qu'ils entendroient à remparer & fortifier la ville, il fist de son costé diligence de leur faire amener vins & farines, dont à Cony & aux environs y avoit grande abon-

dance,& audit Fossan bien peu, & mesmement de farines, & de moulins point, & aussi peu dequoy en faire. Si n'estoit ce toutesfois la principale intentiō qui les mouvoit à l'en dissuader, mais ils craignoient que demeurant audit Fossan il baillast & la place& eux ensemble és mains de l'ennemy : car le souspeçon tousjours croissoit sur luy, & leur venoit de plusieurs lieux advertissement qu'il avoit traitté avecques l'Empereur, ils n'en osoient neātmoins encores faire semblant avant que sçavoir l'intention du Roy. Pour ce soir il arresta(quelque chose qu'on luy eust remonstrée) de demeurer audit Fossan, & y retenir avec luy le seigneur de laRoche-du-Maine,&autres jusques au parfaict de deux cens hommes d'armes, & trois mille hommes de pied : le surplus envoyer dedans Cony. Ainsi se departit le conseil: & au lendemain matin avant soleil levé ledit sieur Marquis fist rappeller les capitaines, pour aviser & conclure ce que seroit à faire.

ASSEMBLEZ qu'ils furent, le sieur de Montpesat luy demanda sur quelle chose ils avoiēt à deliberer, & si le soir precedant ils avoient pas prise leur conclusion : à quoy il respondit en s'addressant au seigneur de la Roche-du-Maine que les paroles du soir(à l'aventure) ne ressembleroient point à celles du matin & sur ce que ledit seigneur de la Roche-du-Maine luy repliqua que les siennes quant à luy estoient telles au matin qu'au soir, il luy dist que non pas les siēnes pour ceste fois. Car il vouloit que les seigneurs de Montpesat,de Villebon,& ledit de la Roche-du-Maine avecques leurs compagnies, & le seigneur de la Rocque avecques celle du Grand escuyer & les capitaines Angleurre, & S. Aubin, avecques leurs bandes chacune de mille hommes de pied Champenois & Normans, Vvartiz avecques la sienne de cinq cens Guascons, & S. Petre Corse avecques les Italiens qu'il avoit en nombre de trois à quatre cens demeurassent audit Fossan : & que luy apres disner s'en iroit à Cony avecques le surplus de la trouppe, & leur renvoiroit le chevalier d'Ambres avec sa bande,qui estoit de mille Guascons, lesquels serviroient de faire escorte aux vivres, artillerie boullets, & munitions qu'il promettoit leur envoyer. Et sur ceste conclusion disna : puis s'en partit, laissant à Fossan les capitaines & gens de guerre dessusdits, & pour capitaine general

& Lieutenant du Roy, pour commander à tous, ledit ſieur de Montpeſat chevalier de l'Ordre.

Apres le partement dudit ſieur Marquis, vindrent nouvelles, combien que non certaines, au ſieur de Montpeſat, & autres capitaines eſtans à Foſſan, comment ledit Marquis au paravant ceſte concluſion priſe (c'eſt à ſçavoir alors qu'il tenoit propos de ſ'enfermer quand & eux en ladite ville de Foſſan) avoit mandé ceſte ſienne deliberation au ſeigneur Antoine de Leve, l'admonneſtant qu'il y vint haſtivement & ſans ſe travailler d'y amener groſſe artillerie: car il luy bailleroit enſemble la ville & les hommes entre mains: auſſi que depuis ſon partement pour aller à Cony il avoit renvoyé vers ledit Antoine de Leve, luy donner advis de ceſte mutation, & le faire haſter de venir avant que la ville fuſt en deffenſe, par-ce qu'un chacun mettoit la main à l'œuvre, autant capitaines que ſoldats, & pourroient en bien peu de temps mettre la ville en deffenſe: mais qu'en ſe haſtant de venir, il n'y trouveroit aucune reſiſtence, & que ſe preſentant devant l'une des portes, ceux de dedans ſ'en iroient par l'autre. Ce qui plus feit adjouſter de foy à ceſt avertiſſement, fut que le Marquis ne leur tenoit promeſſe de leur envoyer les vins, farines, artillerie, boullets, & munitions qu'il leur avoit promis. Et à ceſte cauſe le ſieur de Montpeſat accompagné du ſieur de Sanſac, du ſieur de Caſtelpers ſon Lieutenant, & de vingt chevaux, ſe delibera d'aller vers luy juſques à Cony, ſçavoir à quoy tenoit qu'il n'en avoit nouvelles. Si trouva ledit ſieur Marquis, faiſant fort l'empeſché à mettre ordre au partement deſdites munitions, & avoit desja faict tirer une longue coulevrine & trois canons, & faiſoit charger les boullets & poudres, & des farines environ de douze cens ſacs, avecques bonne quantité de vins, & en preſence dudit ſieur de Montpeſat feit acheminer l'artillerie, luy promettant qu'avant la nuict le tout ſeroit rendu audit Foſſan.

Le ſieur de Montpeſat ſe confiant en la parole dudit Marquis accompagnée de l'apparence qu'il voyoit de l'execution, & auſſi pour-ce qu'il ne vouloit eſtre longuement abſent de ſa charge, ſ'en retourna plein d'eſperance à Foſſan, le chevalier d'Ambres & ſa bande de mille hommes de pied Guaſcons avecques luy: mais apres luy arriverent ſeulement un canon & une longue coulevrine, cinq caques

de pouldre,& quelques boulets,mais peu,& d'autre calibre que n'estoient les pieces. Tout le surplus de vins,artillerie, & munitions fut par ledit Marquis envoyé à sa maison de Ravel,& luy dés la nuict ensuivant s'y retira. Ce fut faict le jeudy septiesme jour de Iuing: & le mardy ensuivant environ les deux heures apres midy arriva l'avantgarde du seigneur Antoine de Leve,lequel au mandement dudit Marquis estoit party de devant Turin dés le Vendredy precedant, y laissant pour continuer le siege le nombre de dix mille hommes, soubs la charge de Scalinghe gouverneur d'Ast,& ce jour vint coucher à Carmagnolle. Et le mesme jour fut depesché par le seigneur d'Annebault messire Iean de Cambray son Lieutenant, pour sçavoir des nouvelles du Roy,& luy en faire sçavoir de celles de Piemont. Et en ce temps mourut monseigneur Iean Duc d'Albanie,chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cent hõmes d'armes,& gouverneur de Bourbonnois,Auvergne, Forests, & Beaujolois: son gouvernement fut donné à messire Iean de Bretagne Duc d'Estampes,& sa compagnie partie en deux, la moitié fut dõnée à monsieur de Chabanes Baron de Curton, & l'autre moitié à monsieur de la Fayette. Aussi mourut messire Loÿs d'Orleans Duc de Longueville,& Comte de Dunois, aussi chevalier de l'Ordre, & capitaine de cinquante lances, la compagnie duquel fut baillée à messire Loÿs d'Orleans son frere Marquis de Rothelin. L'avantgarde du seigneur Antoine de Leve repoulsa le guet de ceux de Fossã à son arrivée,& faillit à prendre ceux qui estoient au convent de S. François hors la ville, faisans abbattre le clocher de l'Eglise & autres edifices dudit convent qui pouvoient nuire à la deffense de la ville: & là se dressa une grosse escarmouche entre ladite avantgarde, & ceux de dedans qui sortirent au secours, & pour retirer leurs pionniers, dont en y avoit desja aucuns de morts & bleccez. A ceste saillie moururent des Imperiaux beaucoup, & non seulement de coups de main, & d'arcbouze, mais aussi de l'artillerie de dedans qui feit grandement son devoir à favoriser noz gens. La nuict survenant separa ceste escarmouche, & arriva le seigneur Antoine de Leve avecques toute sa force qui se vint loger à la portée d'une arcbouze pres la ville audit convent de S. François,qui pour la briefveté du temps, & pour avoir peu de pionniers, n'avoit esté para-

*Siege devant Fossan.*

chevé d'abatre.

*Enormité de la trahison du Marquis de Salusses.*

Le sieur d'Eschenais, qui apres la conclusion prise de garder Fossan avoit repris la poste, estoit ce pendant arrivé devers le Roy, & luy avoit rendu compte de ce qu'il avoit veu & entendu, & mesmemét du departemét du Marquis, & du souspeçon que lon avoit sur luy : chose qui ne pouvoit entrer en l'entendement de ceux qui l'oyoiét dire. Car ayant esté ledit Marquis nourry dés enfance avecques le Roy, ayant eu de luy bon estat pour s'entretenir ce pendant que le Marquis Michel Antoine son frere avoit vescu, ayant esté faict par luy chevalier de son ordre, son Marquisat ayant esté par arrest adjugé au Roy (comme il a esté recité cy devant) à cause de la felonnie & rebellion cómise par le Marquis Iean Loys aisné de la maison apres le deces du Marquis Michel, & en ayant le Roy faict don & baillé investiture audit Marquis François: luy ayant d'avãtage donné freschement de la conqueste faicte sur le Duc de Savoye jusques au nombre de xvij. villes, estans la fleur du Piemont, & montans plus en revenu que ne faisoit son Marquisat: au surplus luy ayant tant faict d'hõneur & mõstré de confiance, que de l'avoir faict son lieutenant general, & luy bailler sa force entre mains. Le cas insolite & nouveau, & duquel il ne se trouve aucun exemple en toutes histoires du temps passé, rendoit la chose à un chacun non que difficile, mais impossible à croire: & certainement il ne fut encores jamais veu, ouy, ne leu, qu'un chef d'armée feist une faulte si orde & infame, que d'attirer & mettre (en tant qu'à luy en a esté) dedans le cueur & és entrailles du Royaume de son Prince bien meritant de luy, en un cours de fortune assez prospere, & alors que moins on s'en donnoit de garde, une armée ennemie autant puissante, exercitée, & bien en ordre, qu'il en ayt point esté veu de la memoire des hommes. Ie vueil que Vitellius ait esté abandonné par Cecinna, prenant le party contraire de celuy qui l'avoit honoré & avancé, mais ce fut apres que les affaires dudit Vitellius furent du tout en desespoir, & pour se renger à la fortune qui à l'un des contendans adjugeoit par son assistence la chose par eux deux ambitieusement pretendue. Stillico, Narses, ayent commis pareille faulte, mais ce fut pour grande & juste occasion d'indignation, & pour se vẽger de la non meritée ingratitude. Cestuy cy sans

cause d'indignation a trahy son Prince naturel, en cours de fortune assez prospere, & sur le poinct que sondit Prince usoit envers luy de meilleur en meilleur traittement, & de plus grand en plus grand avancement en biens, honneur, & authorité: ne fault doncques demander si ceste nouvelle fut au Roy merveilleusement estrange. Pour cela toutesfois ne voulut il succomber à fortune, mais ensuivãt sa nature ou coustume, qui tousjours a esté de croistre de cueur en ses aversitez, & d'icelles se resoudre plus terrible & formidable à son ennemy; depescha incontinant le seigneur Iean Paule de Cere avec grosse somme de deniers, pour aller en toute diligence se mettre en l'une desdites places de Fossan & Cony, & si mestier avoit de gens, lever jusques au nombre de trois mille hommes de pied Italiens, & deux cens autres servans sur chevaux legers. Avecques luy renvoya ledit d'Eschenais, & par luy escrivit audit sieur Marquis, que pour certaines & bonnes causes il eust à faire un voyage vers luy: laissant ce pendant ledit seigneur Iean Paule en l'une des places, & le seigneur de Montpesat en l'autre. Mais arrivez qu'ils furent au Col-de-l'agnel, ils rencontrerent la compagnie dudit seigneur Iean Paule, & celle du capitaine Bõneval, & le seigneur Chrestofle Guasco avecques mille Italiens, dont il avoit la charge, qui s'en retournoient en France: & leur compterent comment Fossan estoit assiegé, le Marquis ouvertement revolté contre le Roy, & qu'il avoit envoyé des lettres à la poste pour faire tenir audit seigneur: & que par icelles (ainsi qu'ils avoient entendu) il luy demandoit congé, allegant les causes & raisons qui à ce le mouvoient. Parquoy ledit seigneur Iean Paule fut d'avis de temporiser au lieu où il estoit, ce pendant que ledit d'Eschenais iroit vers le Roy, sçavoir ce qu'il luy plairoit ordonner ceste nouvelle entendue: & pour ne perdre temps, fit par moyens entendre au seigneur d'Annebault à Turin, & au sieur de Montpesat à Fossan, la cause tant de sa venue que de son arrest, & la charge qu'il avoit eu du Roy.

Les occasions surquoy fondoit le Marquis sa revolte, estoient telles, à ce qu'il en dist à messire Martin du Bellay, estant à Fossan mesme depuis qu'il eut pris le party de l'Empereur, estans ceux dudit Fossan en trefve, jusques à ce qu'ils eussent nouvelles si le Roy auroit aggreable

la capitulation par eux faicte, que tous Marquisats estoient de droict tenus de l'Empire: & que si ses predecesseurs s'estoient retirez de l'obeissance dudit Empire, pour attribuer la souveraineté au Dauphin de Viennois, luy qui avoit cognoissance de ce faict, ne pouvoit moins, que de retourner à son seigneur naturel. Auquel fut respondu par ledit sieur du Bellay, que si ses predecesseurs l'avoient tenu anciennement de l'Empire, & luy l'avoit tenu par temps immemorable du Dauphiné, il devoit moins que ses predecesseurs se retirer de l'obeïssance de celuy qui l'en avoit investy, non investy, mais donné en pur don (car estant adjugé au Roy par confiscation pour la rebellion de son frere aisné Iean Loÿs, ledit sieur le luy avoit donné) & qu'il n'avoit tiltre que celuy du Roy comme Daulphin: & si le Dauphin n'y avoit droict, luy n'en pouvoit avoir, mais son frere Ieã Loÿs. En somme la maladie ne procedoit de là, il estoit homme qui adjoustoit foy aux devins, lesquels luy avoient predit, q̃ l'Empereur devoit ceste année deposseder le Roy de son Royaume, & mesme offrit audit du Bellay, que l'Empereur estant jouyssant comme il seroit dudit Royaume, luy faire plaisir. Or deux choses luy tourmentoient l'esprit, l'une la craincte qu'il avoit de perdre son estat, l'autre l'esperance qu'il avoit faisant ceste revolte, d'estre favorisé de l'Empereur, en la cause qu'il pretendoit au Marquisat de Montferrat, de sorte que parlant audit du Bellay, dist, je n'ay envie d'aller en France contrefaire le Prince de Melphe, qu'il vouloit dire estre desherité.

*Depesche que fist le Roy contre la venue de l'Empereur en Provence.*

Au demourant le Roy ordonna & escrivit au sieur de Humieres, qu'outre les cinq cés hommes qu'il avoit levez au païs, pour la garde & seureté des passages, il se servist des bandes du seigneur Chrestofle Guasco, auquel il dõna charge de les accomplir, jusques au nombre de deux mille hommes, & voulut qu'il servist en celle frontiere, combien qu'il eust faict requeste d'estre employé ailleurs: pour doute qu'il avoit, qu'estant si pres du Marquis de Salusses (avecques lequel il avoit longuement & privément hanté, & mesmement se retirant ledit Marquis avecques l'Empereur, avoit demeuré quelques jours avec luy, & s'il l'eust voulu croire, l'eust entierement suivy, & laissé le service du Roy) on eust paravanture quelque souspeçon, & deffiãce sur luy: mais le Roy s'y voulut fier, & qu'il demourast là.

Et fut

Et fut aufsi envoyé le ſieur de la Tour à Eſſil,avec trois cẽs arcbouziers:& audit ſieur de Humieres ordonné mettre bõne garniſon dedans Suze,pour avoir ſouvent nouvelles de la ville de Turin,en laquelle fut renvoyé le capitaine Cambray deſſuſnommé,avecques le payement des gens de guerre eſtans dedans. Aux compagnies du ſeigneur Iean Paule de Cere,& du capitaine Bonneval fut mandé qu'il ſen allaſſent en Provence pour ſoulager le Dauphiné. Au Comte Guillaume de Fuſtemberg, qu'il print avecques ſes bandes le chemin de Ciſteron, & qu'y laiſſant le bagage, il les conduiſiſt à Barſelonne, & Terre-neufve vivant gratieuſement, juſques à ce qu'il euſt certaineté que l'Empereur paſſaſt deça les monts: & qu'ayant la deſſuſdite certaineté, il commençaſt à faire le degaſt au païs, afin que l'ennemy n'y trouvaſt vivres n'autre ſoulagement. A Grenoble fut envoyé quelque quãtité de poudres,& une ſomme de deniers pour renforcer les eſtappes:& au ſieur de Burie, qui eſtoit dedans Turin fut donnée la compagnie de cinquante hommes d'armes,qui au paravant avoit eſté audit Marquis. Et le ſieur d'Eſchenais redepeſché pour aller vers le ſieur de Montpeſat à Foſſan,luy dire de par le Roy, que ſ'il eſtoit poſſible,il tint encores trente jours, à ce que le ſecours que ledit ſeigneur entendoit luy envoyer fuſt plus puiſſant & mieux equippé que ſ'il eſtoit dreſſé à la haſte: que ſ'il voyoit toutesfois ne le pouvoir faire,il ne ſe hazardaſt tant que par trop attendre à parler,il fuſt contrainct de prendre compoſition honteuſe. Mais ledit ſieur d'Eſchenais voyãt qu'il ne pouvoit ſeurement paſſer, bailla ſes lettres & ſa creance par eſcrit,ſignée de ſa main,au ſeigneur Chreſtofle Guaſco, qui entreprint de la faire tenir.

POUR retourner à noz gens aſſiegez audit Foſſan, eſt à ſçavoir,que quand ledit ſiege arriva,le baſtion qui eſtoit toute la force de la ville (ſi fortereſſe y avoit) n'eſtoit encores de ſix pieds de hault, & par aucuns endroits la terre eſtoit dehors plus haute que ledit Baſtion. Parquoy le ſeigneur Antoine de Leve,pour faire ſes approches,avant que ils fuſſent en plus grande deffenſe, feit dés le lendemain qu'il fut arrivé commencer les trenchées: où d'vne part & d'autre furent tirez force coups d'arcbouſe, & furent tuez beaucoup de ceux de dehors qui en faiſant leurs trenchées ſe deſcouvroient trop hardiment: aucuns des no- *Siege de Foſſan.*

ſtres auſſi furent tuez & bleccz cedit jour & autres, en beſongnant audit baſtion, pour cauſe de la terre qui eſtoit (comme j'ay dit) plus haulte dehors que dedans, en ſorte que noz gens ne pouvoient y aller ne venir, ſans bien grãd danger. Pour y obvier furent la nuict aſſis des gabions, au devãt des endroicts que la terre par le dehors eſtoit la plus haulte: mais pour autant que la terre, dont ils furent remplis eſtoit ſeche, & non foullée, tout ſ'en alla en pouldre quand l'artillerie de dehors eut commencé à tirer contre, qui tenoit ceux de dedans en groſſe & merveilleuſe peine. Pour le premier jour ne pour le ſecond, elle n'avoit encores eſté plantée: & fut la principale entente de ceux de dehors faire leurs trenchées, & amener leurs gabions, & de ceux de dedans ſe remparer & fortifier: au troiſieſme jour commença la batterie avecques ſeulement deux canons, & aſſez lente: la muraille toutesfois eſtoit ſi meſchante & debile, qu'au lendemain toutes les deffences furent raſées. Environ le ſoir il fut arreſté par ceux de dedans, de faire une ſaillie à pied, & à cheval, les uns d'un coſté, les autres d'autre: le Baron de Caſtelpers lieutenant du ſieur de Montpeſat eut charge de mener les gens de cheval: & le capitaine Vvartis Navarrois, les gens de pied: par la porte du chaſteau ſortirent ceux de cheval, & les gens de pied par la cazematte du baſtion, en une valée aſſez loing de la ville. Les Lanſquenets qui eſtoiẽt la force du camp Imperial, eſtoiẽt logez dedans la prairie: & pour eſtre aſſez loing du danger avoient leur guet aſſez foible, contre la couſtume toutesfois de leur nation. Le capitaine Vvartis qui en eſtoit averty, & qui eſtoit (comme j'ay dit) ſailly à couvert, tira droict en celle part: & d'arrivée leur feit du dõmage. Le ſeigneur de Caſtelpers commença lors à apparoiſtre avecques ſes chevaux, qui feit donner l'alarme chaude: & pourtant le ſeigneur Antoine de Leve, qui avoit autour de luy les Eſpagnols, y envoya tresbonne troupe, en intention de clorre le chemin du retour à ceux de dedans. Ceux qui eſtoient ordõnez par luy à la garde des trenchées voyans ainſi courir chacun à l'alarme, y coururent auſſi en diligence, laiſſans l'eſcorte de leurs pionniers aſſez debile. Le capitaine Sainct Petre de Corſe qui eſtoit avecques le ſieur de Villebon ordõné à la garde du baſtion, voyant la garde des trenchées ainſi deſgarnie ſortit dehors, & à l'ayde d'aucuns

Champenois & Normans, qui aussi sortirent par un autre costé, donna dedans lesdites trenchées en telle furie, que l'arrivée y tua vingt-cinq ou trente hommes, & cõtraignit les autres à prendre la fuitte vers le logis du seigneur Antoine de Leve, qui envoya pour les soustenir la plus part de ce qui luy estoit demouré de gens. Ceste meslée fut cause que les premiers qu'il avoit envoyez tournerent chemin pour venir au secours. Noz gens de cheval qui d'autre costé voyoient un chacun abandonner le convent pour courir à ceste alarme, tirerent ceste part: aussi pour soustenir le capitaine Sainct Petre, qui avoit roidement repoulsé ceux des trenchées jusques là endroit: & fut contrainct ledit de Leve de se faire porter hors de son logis pour se sauver: mais fut de si pres suivy, que ses porteurs l'abandonnerent en un bled, où fust pour se tirer hors du danger, ou pour dõner occasion de les suivre par autre chemin qu'ils prindrent, & ce pendant guarentir ledit de Leve, qui demouroit en sa chaire caché; pour la haulteur des bleds qui en ostoit la veue à ceux qui les suivoient: qui fut la cause de sa sauveté. Ce faict noz gens se retirerent sans perte: mais aucuns blessez: dont par apres en mourut trois ou quatre. Lesdits capitaines Sainct Petre & Wartiz, furent tous deux blessez de coups d'arcbouse, l'un en la main, & l'autre au pied: mais furent bien tost gueriz. Avec eux amenerent prisonnier un Napolitain, capitaine de trois cens hommes de pied.

IUSQUES alors n'avoiẽt encores les ennemis faict batterie bien aspremẽt: car s'asseurans en ce que leur avoit mandé le Marquis, ils ne pensoient point que les assiegez voulussent tenir: laquelle opinion servit beaucoup ausdits assiegez: car le seigneur Antoine de Leve leur avoit tousjours laissé sur ceste esperance, & encores laissa l'espace de dix ou douze jours la porte tirant à Cony en liberté, pensant que par là ils se retireroient: qui donnoit ausdits assiegez grand raffreschissement, par ce que de sept puys qu'ils avoient en la ville, les cinq furent taris en deux jours: mais au moyẽ de ceste porte ouverte, & à la faveur de leurs arcbousiers qui leur faisoiẽt escorte, ils s'alloiẽt fournir d'eaue à la fontaine, qui de ce costé là estoit au pied de la ville: & sans cela ne leur eust esté possible de tenir. Or entra en fantasie audit de Leve, que lesdits asiegez pour avoir plus

honneste excuse de se retirer, attendissent qu'il eust faict bresche: & à ceste cause deux jours apres ladite saillie (laissant toutesfois encores ceste porte ouverte, pour aller à Cony) il feit de bien grand matin commencer à tirer en batterie avec quatre canons: & à tous les coups faulsoient la muraille, & non sans blesser beaucoup de noz gens. Avãt le midy les ennemis feirẽt bresche, & assez rase, par laquelle eussent peu entrer jusques à trente hommes de front: puis cesserent de tirer environ d'une à deux heures: qui feit penser aux nostres que ce fust pour donner l'assault, & à la verité le pouvoient faire: car il n'y avoit point de fossé au devant, & pouvoient venir au combat ceux de dehors aussi facilement que ceux de dedans: parquoy il fut cõmãdé aux gens-d'armes de descendre en une trenchée qui avoit esté faicte par derriere la muraille, au dedans de la ville: & pour les soustenir furent les gens de pied mis sur le bord d'icelle trenchée.

Les ennemis firent bien contenance de venir à l'assault, qui fut cause que les nostres demourerent tout le jour à ladite bresche: les hommes d'armes l'armet en teste, & les gens de pied selon qu'ils avoient esté ordonnez: & generalement y furent tous, exceptez ceux qui avoient esté ordõnez à se tenir en la place, pour secourir en la part qu'il seroit besoing. Ainsi se passa tout ce jour, & ne fut point donné d'assault: bien mirent les ennemis en leur trenchées un bon nõbre de leurs gens eleuz, qu'ils y firent tenir toute nuict, espians s'ils pourroient surprendre la bresche: & les nostres tindrent aussi toute la nuict cinquante hommes d'armes en leur trenchée, pour obvier à ladite surprise. Les nostres aussi tousjours continuerent sans gueres prendre de repos, à remparer au devant de la bresche, & y firent une trenchée par dedans avecques un rempart, & la trenchée bien flancquée, & chacun en son quartier en fist le semblable: dont jamais ne s'en destournerent pour quelque ennuy que l'ennemy leur fist, lequel toute la nuict tira par intervalles en intention de les empescher. Douze jours fut la bresche en ceste sorte, sans qu'il se donnast aucun assault. Le seigneur Antoine de Leve n'y vouloit hazarder ses Espagnols, les reservant à entreprise de plus grosse consequence: par-ce qu'en eux, pour estre tous vieils soldats, estoit entierement toute son esperance. Les Italiens n'y vouloient

marcher s'ils n'estoient payez. Les Allemãs ne s'estimoient point devoir estre moindres en reputation que les Espagnols, & n'y vouloient marcher tous seuls.

En somme, ledit de Leve se delibera de ne les point assaillir, tant pour raison dudit differend, que pour l'asseurance qu'il avoit d'emporter bien tost la ville par famine, & sans y hazarder ses gens hors de besoing : car il pensoit bien de vray, que les assiegez n'avoient ne vin, ne farines, & si bien ils avoient quelques bleds, ils n'avoient point de moulins: & les manouvriers qu'ils avoient euz au paravant pour en faire, en avoient esté dés le commencement renvoyez par le Marquis, avec les pionniers. Et ores que parmy les bandes des gens de pied, il se trouvast quelques maistres du mestier, ils y estoient sans outils : & avecques ce peu de provision qu'ils eussent dequoy que ce fust, ledit Marquis avoit luy-mesme faict la description, apres y avoir tenu le plus long temps qu'il luy fut possible un nombre superflu de gens, pour les faire plustost consumer & faillir: & la description qu'il en avoit faicte, l'avoit envoyée deslors audit de Leve. En effect dés le seixiesme jour du siege, se trouverent les capitaines reduits jusques à la, qu'à vivre escharcement, ils n'en avoient plus que pour quatre ou cinq jours à toute extremité: & de pouldres à peine pour soustenir un assault: de secours de France avoient eu nouvelles certaines, que de quinze jours ils n'en pouvoient esperer: du costé du Marquis point, car ils sçavoient bien qu'il estoit devenu. Or n'eust encores jamais pensé le seigneur de Leve, que leurs vivres eussent tant duré, que desja ils avoient: car en matiere de mangeaille, il tenoit la nation Françoise pour malaisée à contenter de peu: parquoy il ne pouvoit croire que le Marquis n'eust mal diligemment faict sa description : & commençoit moult à s'ennuyer de tant perdre de temps à une telle ville, & pour-ce feit-il dresser ses canons au droict du boulevert qu'il pensoit estre plus dommageable s'il luy eust convenu venir à l'assault.

Le sieur de Villebon avoit la charge dudit boulevert avecques ses cinquante hommes d'armes, & S. Petre Corse avecques trois cens hommes de pied pour les soustenir : & n'en bougeoient ne jour ne nuict avec ladite trouppe. Les ennemis y ayans dressé leur artillerie, n'eurent pas grandement canonné, qu'ils n'eussent tout desemparé un parapect

qu'il y avoit faict de bois & chanvre seulement entassez l'une sur l'autre & sans terre, sinon peu. Battant plus bas, ils commencerent à plonger dedans le boulevert : & courut un bruict en la ville qu'ils dressoient une plateforme pour battre en cavalier, & plonger au dedans du bastion: laquelle consideration (avecques la petite provision de vivres & de pouldres, & l'avertissement qu'ils avoient eu du Roy à eux envoyé par le moyen du seigneur Crestofle Guasco, qu'ils n'attendissent tant à composer que force leur fust de faire composition honteuse) fut en cause qu'ils deviserent ensemble de trouver quelque honneste moyen de faire, que non eux, mais l'ennemy parlast le premier: afin qu'ils en eussent de tant plus gratieuse raison. Cherchant l'occasion elle s'y offrit d'elle mesme : car le seigneur Antoine de Leve envoya un trompette demander un prisonnier, & pour-ce qu'il avoit cognoissance au sieur de la Roche-du-Maine, pour avoir esté ledit de la Roche prisonnier autour de luy apres la bataille de Pavie: il donna charge au trompette de le saluer de sa part, & luy demander s'il luy ennuyoit point d'estre si long temps sans boire vin. Le sieur de la Roche luy respondit, que veritablement luy ennuyroit-il, au cas qu'il fust en ceste necessité, que toutesfois il la supporteroit pour son honneur, & pour le service du maistre: & pour donner à cognoistre qu'il n'estoit là reduict, en bailla deux flascons au trompette pour presenter en son nom audit seigneur de Leve. Le trompette entre autres choses en devisant avecques les capitaines, leur demanda, s'ils sçavoient pas bien que le Marquis de Salusses estoit au service de l'Empereur: à quoy le sieur de Montpesat respondit que non, & que jamais il ne le croiroit sans avoir luy-mesmes ou quelqu'un de ses gens parlé audit Marquis. Sur ceste occasion ledit de Leve au lendemain matin envoya le mesme trompette nommé Augustin, dire aux dessusdits capitaines que s'ils luy envoyoient un gentilhomme, lequel pourroit venir à seureté avecques la trompette, il leur donneroit asseurance que le Marquis estoit au service de l'Empereur: ensemble envoya recommandations & remerciement audit sieur de la Roche-du-Maine, des amendes, concombres, & autres fruicts nouveaux, en luy mandant qu'il avoit bien bonne envie de le veoir. Au sieur de Montpesat & autres capitaines sembla estre à propos

*Pourparlé sur la reddition de Fossan.*

d'envoyer quelcun vers luy quand & le trompette : & y fut envoyé un gentilhomme de Perigort, homme d'armes de la compagnie dudit sieur de Montpesat, nommé ledit gentilhomme S. Martin.

Arrive que fut ledict S. Martin, apres avoir salué ledict seigneur Antoine de Leve de la part dudict sieur de Montpesat, il luy demanda que son plaisir fust luy donner saufcōduit, pour aller jusques à Salusses parler au Marquis, & sçavoir la verité de ses affaires. Surquoy ledict de Leve prenant la parole. Ie sçay (dict-il) mon gentilhomme, que vous n'estes icy venu demander le Marquis en esperance de le trouver à Salusses, car il est en Ast avecques l'Empereur: & si vous en estes en doubte, je vous donneray demain (si vous voulez retourner) un trompette qui vous y conduira: mais j'enten tresbien que vous n'avez ceste charge de le demander, sinon pour une couleur, & vous servir d'excuse, pour venir sentir de moy ce que je voudroy dire, & quelle grace je vous voudroy faire pour vous tirer de la necessité où vous estes, laquelle je sçay assez quelle vous l'avez : car j'ay icy la description de tous les vivres & munitions que le Marquis vous a laissez (& ce disant luy monstra signée de la main du Marquis) Or fault-il conclure necessairement quelque bon mesnagement dont vous avez usé, que maintenant vous soyez bien pres du but : & m'esbahy au demourant, comment voz capitaines qui sont gens de guerre, se sont voulu enfermer en une si pauvre ville qu'est ceste-cy. Tant y a que l'Empereur est Prince debonnaire, & n'est point cruel envers les Chrestiens, mais seulement en veult aux infideles : parquoy je conseille à voz capitaines, & à vous, que sans autrement envoyer au Marquis, vous addressiez à moy, & je feray moyen que l'Empereur vous usera de misericorde. Entre autres vous direz au sieur de la Roche-du-Maine que pour la cognoissance que j'ay de luy, j'ay grand regret qu'il soit où il est, & là où je pourray luy faire plaisir, je le feray de tresbon cœur: & comme celuy qui l'ayme, luy conseille de bien penser à ce que je luy mande. Le gentilhomme luy respondit qu'il n'avoit charge de parler, & aussi peu d'ouïr parler un tel langage, & qu'en la ville il ne s'estoit point apperceu qu'ils en eussent occasion : que toutesfois il en feroit volontiers le rapport au lieutenant du Roy, & aux capitaines, & qu'au lendemain il viendroit

prendre le trompette pour le conduire en Aſt,& luy rapporteroit la reſponſe qu'ils luy auroient faicte.

Les Capitaines apres longue deliberation faicte,furent d'avis, que ledict S. Martin gentilhomme de Perigort retournant le lendemain prendre le trompette, eſſayaſt d'entendre du ſeigneur de Leve,quelle compoſition il leur voudroit faire : & trouvant ledict S.Martin l'occaſion, tint au ſieur de Leve leſdicts propos. A quoy il reſpondit, que ſi l'un de capitaines venoit vers luy pour en traitter, il l'offriroit telle qu'ils n'auroient cauſe de la reffuſer : ce que ledict S. Martin promiſt de rapporter aux capitaines, leſquels conclurent d'y envoyer le lendemain : & y alla le ſieur de Villebon conduict par le meſme trompette. Le ſeigneur de Leve luy tint d'arrivée ſemblables propos qu'il avoit faict audict S. Martin : y adjouſtant que nonobſtant qu'il fuſt bien aſſeuré d'avoir la ville quand il voudroit à ſa diſcretion, il vouloit neantmoins uſer de ceſte courtoiſie & gracieuſeté aux capitaines, gentilshommes, & gens de bien qui eſtoient dedans, que de les laiſſer ſortir leurs vies ſauves, & ſans rançon, à chacun le baſton blanc au poing. A quoy le ſieur de Villebon reſpondit, qu'il luy parloit un langage qu'il n'avoit point accouſtumé d'ouïr : parquoy il luy prioit luy donner congé de ſ'en retourner,en l'aſſeurant que dedans la ville il n'y avoit telle neceſſité qu'il ſe perſuadoit : & quand elle y adviendroit, qu'encores eſtoient aſſez gens de bien pour luy faire couſter la moitié de ſon armée, avant qu'eſtre mis à ceſte raiſon. Et ſur-ce prenant congé ſans autre replicque,ſ'en retourna dedans la ville, où il feit rapport aux autres capitaines de ce qu'il avoit trouvé audict de Leve:leſquels tous d'un commun accord ſe reſolurent de mourir pluſtoſt en gens de bien, que d'accepter compoſition ſi honteuſe. Le jour enſuivant dés le matin fut Auguſtin le trompette à la porte de la ville, apportant encores des fruicts nouveaux, avecques gracieuſes recommendations au ſieur de la Roche-du-Maine, diſant que le ſeigneur Antoine de Leve ſ'eſbahiſſoit, veu qu'il n'eſtoit jamais venu homme de ſon coſté, par lequel il ne fiſt à ſçavoir audit de la Roche,le deſir qu'il avoit de le veoir,ce nonobſtant il ne luy en avoit jamais faict reſponſe:adjouſtant que ſ'il luy plaiſoit venir diſner avecques luy, ce luy ſeroit un grand plaiſir, & ſe mettroit volontiers en devoir de le

bien traitter.

Le sieur de Montpesat, & tous les autres capitaines estoient à la porte quand le trompette y arriva, & avecques eux estoit le sieur de S. Martin dessus nommé : qui les pria, veu les affaires telles qu'elles estoient, de bien peser, & les paroles du trompette, & ce qu'aucuns d'eux mesmes avoient ouy, des propos que le seigneur de Leve avoit tenuz dudict sieur de la Roche : & qu'à son advis ledict de Leve ayant esprouvé que sa braveté de paroles ne les avoit point estonnez, il seroit homme de tenir plus gracieux propos audit sieur de la Roche. Tous s'accorderent à ceste opinion, & ledit de la Roche ne voulant estre opiniastre, feit responce au trompette, puis que le seigneur de Leve avoit tant envie de le voir, qu'au lendemain matin il iroit disner avecques luy, mais que ce fust de bien bonne heure. Ne tarda pas demie heure que le trompette fut de retour à la porte, avecques quatre petits penniers de poires & apporta response qu'au lendemain à sept heures il viendroit querir ledict de la Roche, à quoy il ne faillit: mais le sieur de la Roche s'excusa pour le matin, & remist de se trouver vers luy à midy. A l'heure dicte le vint querir le trompette : avecques luy alla le chevalier d'Ambres: & à leur arrivée furent recueillis de plusieurs gentilshommes Italiens, Allemans, Espagnols, que le seigneur de Leve avoit envoyez au devant, luy se fist apporter en sa chaire pour les embrasser ; & apres plusieurs ceremonies & propos longs & superfluz à racompter, perseverant ledict sieur de la Roche de ne vouloir rendre la ville, sinon en sortant ainsi qu'ils y estoiét entrez, le seigneur de Leve replicquant qu'ils ne le pouvoient faire ores que luy le consentist : car le Marquis ne leur avoit laissé que dix chevaux d'artillerie, qui n'estoit nombre suffisant pour l'emmener toute, & replicquant le seigneur de la Roche qu'ils en emmeneroient au moins ce qu'ils pourroient, ne voulut toutesfois accorder d'en laisser emmener : aussi ne vouloit consentir que les hommes d'armes & archers emmenassent sinon un cheval de service, & que les enseignes aussi demourassent : apres consentit bien qu'elles fussent emportées, mais non pas desployées, & finablement fut accordée la composition soubs les articles qui ensuivent.

Premierement, que lesdits sieurs capitaines Fran-

*Composition pour Fossan.*

çois pourroient (se bon leur sembloit) tenir la ville jusques à la fin du mois complet, à commencer du jour & datte des lettres du Roy, dont estoient desja passez quatre jours: & qu'au dessusdit terme du mois complet, ils la consigneroient audit seigneur Antoine de Leve: & de ce faire bailleroient dés à present ostages: dõt luy seigneur de la Roche du-Mai ne seroit l'un & autres deux ou trois gentilshommes de sa maison. Si toutesfois il leur sembloit & venoit à propos d'en desloger plustost, que faire le pourroient, avec les mesmes conditions subsequentes. Item que si durant ledict terme le Roy de France ou son armée venoit lever le siege estant devant la ville, ou autremẽt luy donner secours, ledict sieur Antoine restitueroit les ostages, & laisseroit la ville en la forme & estat qu'elle estoit lors: aussi qu'ausdicts sieurs capitaines durãt ledit temps ne seroit loisible de fortifier ladite ville, ne d'y faire autres rempars que ceux qui ja y estoient, sauf qu'a la breche qui estoit tõbée, il leur seroit permis de la racoustrer: & que ledit seigneur Antoine bailleroit deslors un gentilhomme des siens, pour regarder en quel estat elle estoit. Item que durant ledit temps ne seroit donné aucun empeschement ou trouble à ceux de dedans: & que ledit de Leve retireroit ce pendant son armée de là le pont d'Esture. Quant à l'artillerie & munitions, & tous les grãds chevaux qui excederoient la hauteur de six palmes, & quatre doigts demoureroient dedans la ville, sinon le nombre de douze chevaux tels que voudroient choisir les capitaines, lieutenans, enseignes, & guidons. Qu'au demourant ils sortiroient enseignes desployées, avecques tout le reste de leurs chevaux, au dessoubs de ladite mesure, de leurs courtaux, bestes d'emble, mulles, mullets, & bagage: promettant de les asseurer, & faire accompagner jusques en lieu de sauveté, au païs & obeïssance du Roy: & de leur faire provision de pons & vivres par le chemin. Item que ledit seigneur Antoine permettoit au sieur de Montpesat envoyer un ou deux, ou trois gentilshommes vers le Roy, tels qu'il voudroit choisir, & les feroit accompagner jusques à l'ẽtrée des païs du Roy, par gens qui les attendroient douze jours au lieu qu'ils les laisseroient, pour les raconduire au retour en seureté. Plus permettoit ledict de Leve que l'argent passast seurement, venant en France pour le payement desdits gens de guerre estans en la ville.

Lesquels articles ainsi accordez voulut le seigneur Antoine faire signer audit sieur de la Roche, qui les refusa, disant qu'il en vouloit communicquer & faire le rapport au sieur de Montpesat, & à ses autres compagnons : aussi que de les signer il appartenoit audict sieur de Montpesat, qui estoit chef en la garnison, & chevalier de l'ordre du Roy : mais que le lendemain il le luy ameneroit en une chapelle à mi-chemin de son logis & de la ville, & que là tout se par feroit. Ainsi qu'il le promist il l'accomplit, & se presentant pour ostage, & avecqs luy le sieur de la Palisse fils unicque de feu monsieur le Mareschal de Chabanes, & le sieur d'Assier aussi fils unicque de monsieur le grand Escuyer de France: desquels il se contenta, disant que tousjours l'avoit trouvé homme de parole, & raisonnable. Il luy feit alors une requeste, avant qu'il y eust aucune chose signée, en le priant tresinstamment (veu qu'il l'avoit trouvé tel) qu'il l'asseurast de ne l'en refuser aucunement: ce que ledict seigneur de Leve luy accorda & asseura, pensant que la requeste deust estre du bon traittement, & de laisser aller lesdicts jeunes ostagers passer aucunement le temps avecques les dames. Mais le sieur de la Roche ayant eu son asseurance, luy demanda que durant ledict terme accordé, il fist aux gens de Fossan pour eux, & pour leurs chevaux, delivrer vivres en payant, & qu'autrement s'il advenoit qu'ils eussent secours, il ne les rendroit en l'estat qu'ils estoient à l'heure de la composition. Le seigneur de Leve monstra contenance d'avoir à desplaisir ceste requeste : ce nonobstant il l'accorda soubs declaration qu'ils n'en prendroient sinon ce que leur en fau droit par chacun jour, & non plus: & fut cest article adjousté aux precedens, & ce faict en furent escrits deux originaux, dont l'un signé du seing & scellé du seel dudit de Leve fut baillé au sieur de Montpesat: & audit de Leve l'autre, soubs le seing & seel dudit Montpesat.

Le vingt-quatriesme jour du mois de Iuing, audict an mille cinq cens trentesept, fut le sieur de Sansac depesché vers le Roy, avecques ceste nouvelle. Durant ce terme sour dirent quelques altercations entre noz gés, & les ennemis, mais il y fut par les capitaines si bien pourveu des deux costez, qu'il n'en advint inconvenient: & alloient les François de Fossan au camp de l'Empereur, aussi privément que dedans la ville. Environ huict jours apres ceste capitulation,

*Composition pour Fossan.*

çois pourroient (se bon leur sembloit) tenir la ville jusques à la fin du mois complet, à commencer du jour & datte des lettres du Roy, dont estoient desja passez quatre jours: & qu'au dessusdit terme du mois complet, ils la consigneroient audit seigneur Antoine de Leve: & de ce faire bailleroient dés à present ostages: dõt luy seigneur de la Roche du-Maine seroit l'un & autres deux ou trois gentilshommes de sa maison. Si toutesfois il leur sembloit & venoit à propos d'en desloger plustost, que faire le pourroient, avec les mesmes conditions subsequentes. Item que si durant ledict terme le Roy de France ou son armée venoit lever le siege estant devant la ville, ou autremẽt luy donner secours, ledict sieur Antoine restitueroit les ostages, & laisseroit la ville en la forme & estat qu'elle estoit lors: aussi qu'ausdicts sieurs capitaines durãt ledit temps ne seroit loisible de fortifier ladite ville, ne d'y faire autres rempars que ceux qui ja y estoient, sauf qu'à la breche qui estoit tõbée, il leur seroit permis de la racoustrer: & que ledit seigneur Antoine bailleroit deslors un gentilhomme des siens, pour regarder en quel estat elle estoit. Item que durant ledit temps ne seroit donné aucun empeschement ou trouble à ceux de dedans: & que ledit de Leve retireroit ce pendant son armée de là le pont d'Esture. Quant à l'artillerie & munitions, & tous les grãds chevaux qui excederoient la hauteur de six palmes, & quatre doigts demoureroient dedans la ville, sinon le nombre de douze chevaux tels que voudroient choisir les capitaines, lieutenans, enseignes, & guidons. Qu'au demourant ils sortiroient enseignes desployées, avecques tout le reste de leurs chevaux, au dessoubs de ladite mesure, de leurs courtaux, bestes d'emble, mulles, mullets, & bagage: promettant de les asseurer, & faire accompagner jusques en lieu de sauveté, au païs & obeïssance du Roy: & de leur faire provision de ponts & vivres par le chemin. Item que ledit seigneur Antoine permettoit au sieur de Montpesat envoyer un ou deux, ou trois gentilshommes vers le Roy, tels qu'il voudroit choisir, & les feroit accompagner jusques à l'ẽtrée des païs du Roy, par gens qui les attendroient douze jours au lieu où ils les laisseroient, pour les raconduire au retour en seureté. Plus permettoit ledict de Leve que l'argent passast seurement, venant en France pour le payement desdits gens de guerre estans en la ville.

Lesquels articles ainsi accordez voulut le seigneur Antoine faire signer audit sieur de la Roche, qui les refusa, disant qu'il en vouloit communicquer & faire le rapport au sieur de Montpesat, & à ses autres compagnons : aussi que de les signer il appartenoit audict sieur de Montpesat, qui estoit chef en la garnison, & chevalier de l'ordre du Roy : mais que le lendemain il le luy ameneroit en une chapelle à mi-chemin de son logis & de la ville, & que là tout se parferoit. Ainsi qu'il le promist il l'accomplit, & se presentant pour ostage, & avecqs luy le sieur de la Palisse fils unicque de feu monsieur le Mareschal de Chabanes, & le sieur d'Assier aussi fils unicque de monsieur le grand Escuyer de France: desquels il se contenta, disant que tousjours l'avoit trouvé homme de parole, & raisonnable. Il luy feit alors une requeste, avant qu'il y eust aucune chose signée, en le priant tresinstamment (veu qu'il l'avoit trouvé tel) qu'il l'asseurast de ne l'en refuser aucunement: ce que ledict seigneur de Leve luy accorda & asseura, pensant que la requeste deust estre du bon traittement, & de laisser aller lesdicts jeunes ostagers passer aucunement le temps avecques les dames. Mais le sieur de la Roche ayant eu son asseurance, luy demanda que durant ledict terme accordé, il fist aux gens de Fossan pour eux, & pour leurs chevaux, delivrer vivres en payant, & qu'autrement s'il advenoit qu'ils eussent secours, il ne les rendroit en l'estat qu'ils estoient à l'heure de la composition. Le seigneur de Leve monstra contenance d'avoir à desplaisir ceste requeste : ce nonobstant il l'accorda soubs declaration qu'ils n'en prendroient sinon ce que leur en faudroit par chacun jour, & non plus: & fut cest article adjousté aux precedens, & ce faict en furent escrits deux originaux, dont l'un signé du seing & seellé du seel dudit de Leve fut baillé au sieur de Montpesat : & audit de Leve l'autre, soubs le seing & seel dudit Montpesat.

Le vingt-quatriesme jour du mois de Iuing, audict an mille cinq cens trentesept, fut le sieur de Sansac depesché vers le Roy, avecques ceste nouvelle. Durant ce terme sourdirent quelques altercations entre noz gés, & les ennemis, mais il y fut par les capitaines si bien pourveu des deux costez, qu'il n'en advint inconvenient: & alloient les François de Fossan au camp de l'Empereur, aussi privément que dedans la ville. Environ huict jours apres ceste capitulation,

l'Empereur qui estoit venu d'Ast à Savillan, vint visiter le camp du seigneur Antoine,accompagné de plusieurs Princes & seigneurs,comme sont lesDucs de Savoye,d'Alve,Baviere, de Brunswich, des Princes de Salerne & de Bisignã, des Marquis du Guast, & autres: & y arrivant environ les six heures du matin,feit mettre toute son armée en bataille pour la veoir:& la trouvant belle & bien en ordre à son gré, fist appeller le sieur de la Roche-du-Maine & ses compagnons afin de la leur monstrer,lesquels y vindrent à cheval avecques leurs sayes accoustumez à vestir sur le harnois ainsi qu'ils estoient semez de croix blanches,& tout à cheval luy firent la reverance:il estendit un bras, & embrassa le sieur de la Roche-du-Maine, puis le feit couvrir, disant qu'il ne vouloit pas qu'il fust malade, mais vouloit bië luy faire plaisir,& qu'il luy vouloit faire veoir sõ armée:à quoy ledit de la Roche repliqua, qu'estant telle, qu'il l'estimoit estre,c'estoit bien le rebours de luy faire plaisir, que de la luy faire monstrer: car si elle estoit bien pietre & ruinée, plus de plaisir y prendroit-il,qu'à la veoir belle, sinõ qu'ils s'accordassent ensemble luy & son maistre, sans faire combattre l'une contre l'autre (au si grand dommage de la Chrestiëté)deux si puissantes armées, comme ils pourroiët eux deux la mettre sus: & que si tous deux estoient bien conseillez, ils s'apoincteroient,& tiendroient eux deux & Turc, & tous autres en subjection:mais de penser deffaire l'un l'autre, ils s'abuseroient: car quelque armée qu'il luy sceust monstrer, le Roy luy en presenteroit en barbe une aussi belle.Et quant ores ceste premiere qu'il auroit dressée seroit deffaicte, que Dieu ne voulust,il en auroit remis sus une autre dedans quinze jours, & mettroit en un besoing autant de gentilshõmes à pied, comme ledit sieur Empereur avoit en ceste armée de gens de toutes sortes: sur-ce retournant à sa premiere parole, qu'ils feroient tresbien de s'accorder,& d'employer d'un commun accord ces tant puissantes & belles armées au service de la foy Chrestienne L'Empereur à ce luy replicqua qu'il n'ignoroit point les forces du Roy,aussi cognoissoit-il bien les siennes:& quant à s'accorder ensemble, c'estoient propos ausquels il n'auroit jamais les aureilles boucheés, mais qu'on les tint ainsi qu'il appartient.

*Propos de l'Empereur à monsieur de la Roche-du-Maine.*

A tant il ordonna au Marquis du Guast, & à un seigneur

Eſpagnol, de luy aller montrer & à ſes compagnons toute ſon armée, & commanda de les mener diſner avecques les Princes d'Allemagne,& qu'apres diſner il les verroit encores, ce qu'il-fiſt: & demanda de rechef audit ſeigneur de la Roche qu'il luy ſembloit de l'armée qu'il avoit veuë,lequel reſpondit qu'il l'avoit trouvée treſbelle, & que c'eſtoit ſeulement dommage qu'elle n'eſtoit employée en autre entrepriſe.L'Empereur luy demãda où il preſumoit qu'il la vouloit employer. Ledit de la Roche luy diſt que c'eſtoit en Provence: l'Empereur luy fiſt reſponce que les Prouéceaux eſtoient ſes ſubjéčts: le ſieur de la Roche luy reſpõdit qu'il les trouveroit ſes ſubjects fort rebelles & mal obeïſſans.Or en deviſoit l'Empereur en un langage que lon cognoiſſoit facilement, qu'il ſ'eſtoit perſuadé que jamais le Roy ne ſeroit pour luy reſiſter,& ſ'avança juſques à demander combien de journées il pouvoit encores avoir depuis le lieu où ils eſtoient juſques à Paris:à quoy ledit de la Roche reſpõdit que ſ'il entendoit journées pour batailles,il pouvoit encores y en avoir vne douzaine pour le moins,ſinon que l'agreſſeur euſt la teſte rompue dés la premiere, ſur ceſte reſponce ſe print l'Empereur à ſoubſrire,& luy diſt quelqu'ũ des aſſiſtans qui cognoiſſoit ledit de la Roche:je vous avoy bien dit (Sire)qu'il vous ſçauroit dire quelque mot ſ'il vouloit.Et l'Empereur en reprenant la parole redoubla que là où on parleroit de paix ainſi que il apartenoit, on ne trouveroit qu'il y euſt les oreilles cloſes:&en ce diſant luy donna gratieuſement congé,recommandant que luy & ſes cõpagnons fuſſent humainement traittez.

Le Marquis de Saluſſes hantoit aucunefois avecques eux, & ſ'efforçoit entierement à les perſuader qu'ils ſe retiraſſent en France, ſans attẽdre le terme qui leur eſtoit accordé : allegant qu'il leur pourroit en l'attendant mal prendre, d'autant que l'Empereur eſtoit deliberé de marcher outre : & que ſ'ils demeuroient derriere, les païſans pourroient leur donner ſur la queuë & les deffaire, pour le moins leur donner un gros ennuy : mais ils preſiſterẽt d'attendre pour le retour de Sanſac, & luy replicquoient que ſi l'Empereur avecques toute ſa puiſſance avoit crainct de leur donner aſſault, ayant breſche plus que raiſonnable, par plus forte raiſon craindroient les païſans de les aſſail-

lit. En ſomme ils attendirent la venue de Sanſac, & le jour du terme, qui greva beaucoup aux ennemis : car ils ne les vouloient laiſſer derriere de peur qu'ils euſſent moyen de ſe renforcer, & leur dõner des affaires ſur la queue, ou d'aſſaillir le nombre des gens qu'ils entendoient laiſſer à l'entretenement du ſiege de Turin. Si eſt-ce qu'à l'Empereur il deplaiſoit grandement de tant donner de loiſir au Roy, de ſe preparer & fortifier.

Le ſieur de Sanſac venu, & le jour perfix arrivé, le chevalier Cicõgne Milanois ordonné par le ſeigneur Antoine de Leve, & le ſieur de S. Martin, par pluſieurs fois cy devãt nõmé, de la part de ceux de Foſſan, meſurerẽt les chevaux qui devroient ſortir dehors, en quoy ledit Cicogne uſa d'exorbitante rigueur: & outre celle dont il uſa, fut encores tenu beaucoup de tort à d'aucuns gentilshommes François, auſquels furent oſtez des chevaux desja viſitez & jugez eſtre de la meſure accordée, auſſi pluſieurs hacquenées & autres beſtes d'amble contrevenant aux articles de la capitulation : mais force fut qu'ils enduraſſent, eſtant le camp de l'Empereur ſi pres. Au demeurant ils ſortirent en armes, & enſeignes deſployées, autant les gens de pied, que les gens de cheval : eſtant le ſeigneur Antoine de Leve en ſa chaire pour les veoir paſſer, à deux gects d'arc pres la porte: & quand ils furent à demy mille ou environ hors de la ville, fut par aucuns des Imperiaux rué ſur le bagage qui marchoit à la queue des gens de guerre, comme de gens qui penſoient cheminer (ainſi qu'il leur avoit eſté promis) en bonne ſeureté. La charette du ſieur de Villebon entre autres fut priſe & menée en arriere: & faict pluſieurs autres detrouſſemens. Ceſt alarme rapaiſé, les capitaines pour obvier qu'à l'advenir n'en arrivaſt de ſemblables, ordõnerent douze cens hommes de pied tous gens eſleuz qui de là en avant marcherent tousjours devant le bagage : & ſur les aiſles autres trois cens, tous arcbouſiers: & ſur la queue juſques à cent cinquante hommes de cheval des mieux montez & armez, avecques deux cens arcbouſiers pour les ſouſtenir : entre leſquels gens de cheval & le bagage marchoit tout le reſte de leurs gens, tant de pied que de cheval, dont meſſire Martin du Bellay eut la charge des gens de cheval qui demeurerent ſur la queue : & le chevalier d'Ambres des gens de pied.

Et en ceſt ordre marcherent tout le jour, ayans tousjours ſur les aiſles une trouppe de la gendarmerie Imperiale, laquelle eſtoit ſortie de Ville franche, où elle eſtoit en garniſon, en intention de ruer ſur le bagage deſdits gens de guerre ſortis de Foſſan: & firent leſdits Imperiaux quelque cõtenance de ruer deſſus, mais il en fut tué huict ou dix de coups d'arcbouſe, parquoy à la fin ils ſe retirerent ſans oſer enfonſer les noſtres, qui ceſte nuict coucherent à Cardey. Et au lendemain marcherent en pareil ordre juſques à un village ſis au deſſous de Pignerol, ayans tousjours ainſi que le jour precedãt les gens de cheval de l'Empereur & ſur la queue, & ſur les aiſles & ſ'aſcarmouchans ſouvent avec eux, ſans toutesfois y avoir receu aucun dommage. Au iij. jour, delà Pignerol, & deçà Perouſe au milieu de la montagne ſe trouverent en groſſe trouppe les païſans qui avoient pris les armes, & marchans à couvert és voyes & ſentiers de la montagne en coſtoyant noz gens, leur donnerent de l'ennuy beaucoup, & en bleſſerent pluſieurs, à la fin toutesfois ils furent repoulſez & contraincts de ſe retirer avec groſſe perte de leurs gens: car il en fut tué de ſix à ſept vingts hõmes, ſurpris entre les noſtres, qui par deux endroicts avoiét gaigné le deſſus de la montagne pour venir enclore & deffaire ladite trouppe des païſans, laquelle deffaitte eſtonna tant les autres, qu'ils ne penſerent plus chacun à autre choſe qu'à ſe ſauver. Et ſur le ſoir arriverent les noſtres à Feneſtrelles, au dedans des païs du Roy à ſauveté: duquel lieu fut depeſché meſſire Martin du Bellay en poſte, pour avertir le Roy comment les choſes eſtoient paſſées, & pour entendre de luy ce qu'il vouloit que fiſt ceſte trouppe venant de Foſſan.

Durant ce ſiege, & pendant ce terme de la reddition de Foſſan, le Roy encores qu'il n'euſt eſté deffié, ne par herault ne par lettre, jugea toutesfois en hoſtilité ſi deſcouverte, n'eſtre à propos d'avoir plus aucuns ambaſſadeurs ny meſſagers entre luy & l'Empereur: & à ceſte cauſe eſcrivit à tous les gouverneurs & capitaines de ſes frontieres, q̃ de là en avãt ils arreſtaſsét tous courriers allãs à l'Empereur ou venãs de luy, ou de ſes miniſtres. Et au ſeigneur de Velly ſon ambaſſadeur qu'il print cõgé de l'Empereur: à celuy dudit ſeigneur Empereur, il ordõna pareillement de ſe retirer & pour le cõduire en lieu de ſeureté hors de ſon obeiſſance

luy bailla messire Loys du Perreau sieur de Castilon, l'un des gentilshommes ordinaires de sa chambre, & luy fist ce nonobstant honorable present, ainsi qu'est la coustume de faire aux ambassadeurs des Princes ou seigneuries de l'un à l'autre: mais ledit ambassadeur ayāt sceu depuis q̄ le sieur de Velly, lequel il rencontra par chemin n'avoit voulu accepter present dudit seigneur Empereur, envoya celuy qu'il avoit accepté du Roy au sire de Humieres, dessus nommé Lieutenant du Roy en Dauphiné. Peu apres luy escrivit de Suze, du xxv. jour du mois, comment il avoit un pouvoir de l'Empereur son maistre pour traitter quelques moyens de paix, s'il plaisoit au Roy d'en envoyer audit sire de Humieres un semblable. Le Roy du commencement fist responce qu'il n'ē envoiroit point, & que les choses estoiēt trop avant pour entamer propos de paix: & pensoit bien que c'estoit quelque nouvelle invention pour encores l'amuser: mais quelques jours apres voulant tousjours confermer le devoir de son costé, il revocqua ceste depesche & envoya le pouvoir audit sire de Humieres: encores depuis il donna passage par son Royaume audit ambassadeur allant (si cōme il disoit) pour le bien de la paix au païs bas de l'Empereur. Ce nonobstant il n'en sortit aucun effect: & à depuis cogneu que l'Empereur avoit usé par sa confession mesme de ce moyen, pour abreger le chemin de faire sçavoir de ses nouvelles au Cōte de Nansau, & pour en avoir des siénes, afin que ses deux armées se reglassent d'une mesme teneur.

Le Roy qui n'en pensoit pas moins ne s'endormit, ainsi que l'Empereur avoit en opinion, sur la venue ne practique dudit ambassadeur, ains en continuant, ainsi qu'il avoit commencé, de donner ordre à tous ses affaires, depescha Iean Cardinal du Bellay Evesque de Paris, pour aller comme son Lieutenant general en ladite ville & païs circonuoisins, pour y entretenir & asseurer le peuple, qu'il ne s'estonnast, ainsi qu'il advient aucunefois entre les peuples non accoustumez aux incommoditez de la guerre, quand ils voyēt leur païs assailly par tāt & divers endroicts comme l'Empereur menassoit & procuroit de faire: aussi pour avoir esgard au faict des finances dont le fons de la recepte des païs circonvoisins estoit à Paris, afin de secourir la Picardie, Champagne, & autres lieux de frontiere,

selon

ſelon l'exigence des affaires. Au ſire de Humieres ordonna, que retournãs noz gens de Foſſan il les departiſt au lõg de la montagne, pour aſſeurer & tenir les paſſages : & que ſur tout il en voyaſt ſouvẽt eſpies, ſur eſpies pour entẽdre la conduite des ennemis, & quel chemin ils entreprendroient pour faire deſcente en Frãce, & que là où ils monſtreroient de vouloir prẽdre le chemin du Mont-Geneve, il envoyaſt en toute diligẽce rõpre le paſſage à force de piõniers & rõpre le cabeſtan aſsis ſur la montagne, à ce qu'ils ne ſ'en aydaſſent à paſſer leur artillerie : au Chaſteau-Dauphin qu'il meiſt le capitaine Monneins, avec ſes gens, & les rempliſt juſques au nombre de v. cẽs. Au ſeigneur Ieã Paul outre les deniers qu'il luy avoit auparavãt faict delivrer, pour lever les gens de guerre Italiens (ce qu'il feiſt, & la pluſpart en retira du camp des ennemis) il envoya par Picquet commiſſaire ordinaire des guerres le payement des gens de guerre eſtans à Turin, afin qu'il eſſayaſt de paſſer outre, & le porter en ladite ville : ce que ledit ſeigneur Iean Paule executa, mais non ſans groſſe difficulté, a cauſe que les ennemis avoient garniſons à Bozzolin, à S. Ambroïs, à Rivoles, & à Gronliã, places aſſiſes entre Suſe & Turin, en païs eſtroict & des deux coſtez enclos de montagnes : il y paſſa toutesfois ſans perdre aucun de ſes gens, ſinon un de ſes chevaux legers Italiens, nommé le Comte Sebaſtian de Monte-Cuculo, & luy bleſſé d'un coup d'arcbouſe en l'eſpaule, dont il fut guary en peu de jours.

Aussi depeſcha le ſieur de Noailles, avecques un treſorier, & le ſieur de Borran commiſſaire ordinaire de ſes guerres, pour aller faire la monſtre & payement des gens de guerres, qui retourneroient de Foſſan : auſquels pour le ſervice qu'ils avoient faict, & pour leur ayder à ſe remonter il fiſt donner un quartier outre ce qu'il leur eſtoit deu. Et fut baillé audit Noailles par inſtructiõ de faire marcher la gẽdarmerie vers Avignõ, auquel lieu avoit le Roy deliberé de faire l'amas de ſon camp, pour apres le faire marcher outre, juſques au lieu qu'il ſeroit aviſé. Et pour choiſir un lieu cõmode furent depeſchez meſſeigneurs le Prince de Melfe Napolitain, Stefe Colonne Baron Romain, tous deux chevaliers de l'ordre, Poton Raffin Seneſchal d'Agenois, & capitaine de cẽt archers de la garde du Roy: peu apres meſſire Iean de Bonneval, capitaine de cinquante hommes

d'armes des ordonnances dudit seigneur, avec commission pour faire le guast, tel que je declareray par cy apres. La depesche faicte dudit Noailles, le Roy sur l'opiniõ qu'il avoit tousjours (comme j'ay dit cy dessus) eüe que l'Empereur entreprendroit de passer en Provence, il envoya nouvelle instruction, ordonnant au sire de Humieres faire marcher ladite gendarmerie de Fossan, par ce qu'elle estoit moins que suffisamment remontée, le chemin droict à Marseille: auquel lieu elle pouvoit sans trop grand nombre de chevaux faire le service requis à la deffense de la ville: & furent pour servir à la campagne retirée hors de ladite ville la compagnie dudit Bonneval, & autres qui estoient mieux montées & equippées pour ce faire. Par autre depesche fist ledit seigneur à sçavoir à messire Loys d'Angerand sieur de Boisrigault, qu'il fist avancer les Suisses de sa levée, & qu'ils prinssent le chemin de Montluel, auquel lieu se trouva ledit seigneur au jour qu'ils y passerent, & à chacun des capitaines donna en present une chesne de cinq cens escus: & de là il les fist marcher droict à Valence, auquel lieu il alla biẽ tost apres, c'est à sçavoir incontinant qu'il eut certaineté que l'Empereur avoit pris le chemin de Provence. Et avant son partement depescha monseigneur Robert Stuard chevalier de son ordre seigneur d'Aubigny, Mareschal de France, capitaine de cent lances de ses ordonnances, & de cent archers Escossois de sa garde: messire Iacques Galiot aussi chevalier de l'ordre, capitaine de cent lances de sesdites ordonnances, grand Escuyer & Grand-maistre de l'artillerie de France: pour recueillir les capitaines & gens de cheval & de pied, qui arriveroient audit lieu de Avignon: mais pour y estre chef & son Lieutenãt general par sur tous il avoit faict election de messire Anne de Montmorency aussi chevalier de son ordre, capitaine de cent lances, Grand-maistre & Mareschal, & à present Connestable de France: lequel toutesfois il retint encores en sa compagnie jusques au vingtiesme jour du mois de Iuillet.

L'Empereur attendant ce pendant le partement des gens de Fossan, & que la delivrance de la ville luy fust faicte, estoit allé sejourner à Salusses, faisant en diligence ses preparatifs: & au lieu de Savillan, du Mõtdevis, de Cony, & de Tende, faisoit ordinairement besongner tous les moulins & fours qui se trouverẽt, & feit grosse munition de biscuit,

& provision de toutes les bestes de charge qu'il peut recou-
vrer au païs,pour faire mener apres son camp ledit biscuit
& autres vivres. Le seigneur Antoine de Leve pour aussi ne
perdre temps ce-pendant que le jour de la delivrance de
Fossan arriveroit, avoit dés le jour de Iuing envoyé som-
mer la place de Roquesparviere, apartenant à messire Iean
Boller sieur de Cētal:mais le frere dudit Cētal eleu de Riez,
luy fist respōce que la place estoit tenue du Roy, & que luy
cōme fidelle & bon vassal n'y laisseroit entrer sinon par sur
son ventre,hōme qui ne fust amy du Roy sondit seigneur.
Et pour accōplir sa promesse plus seurement, envoya de-
māder secours au sire de Humieres,qui luy envoya tel nō-
bre de gens de guerre & canonniers qu'il luy demanda:par-
quoy ledit de Leve ne fist point d'autre entreprise contre
ladite place.Et fist tourner ses gēs vers le Chasteau dauphin
en esperance de le surprendre: lesquels faillans à leur entre-
prise,se meirēt à l'asieger, mais advertis que les bandes du
seur Chrestofle Guasco, & celle du seigneur de la Tour y
venoiēt au secours,ils se retirerent à S. Pierre au Marquisat
de Salusses. Le Roy pourtāt ne laissa d'ēvoyer rēfort des gēs
audit chasteau par le capitaine Paulin,Lieutenāt dudit Mō
eins,qui estoit venu vers luy,de par ledit Monneins.

Audit Savillan arriverēt messieurs les Cardinaux Tri
vlce,ordonné d'aller vers le Roy & le Cardinal de Carpy
vers l'Empereur envoyez par nostre S. Pere leur intimer le
Cōcile,à celebrer en la ville de Mātoue au vingtseptiesme
iour de May l'an ensuyvant que lon compteroit mille cinq
cens trente sept: aussi pour moyenner la paix entre lesdits
seigneurs Empereur & Roy. Ils furēt solennellemēt recueil
s & ouys, en presence de plusieurs Princes & autres sei-
gneurs:& quant au faict du Concile, l'Empereur y consen-
t,& promist de s'y trouver en personne, & que nul autre
que la puissance de Dieu l'ē empescheroit. Quant à la paix
qu'ils sçavoiēt bien qu'à Rome il avoit protesté que s'il ve-
oit à la guerre contre le Roy (chose qu'il ne voudroit fai-
re que moult envis) il la feroit de sorte que nulle occasion,
quelconque elle fust, luy feroit tourner la teste en arriere
qu'il n'eust executé son intētion, disant ne se vouloir depar
tir aucunement d'icelle siéne protestation,sinō que prealla-
blemēt le Roy eust entieremēt restitué,reintegré,& desdō-
magé le Duc de Savoye: & alors s'il luy envoyoit demāder

la paix,il luy refpondroit felon que les chofes luy fembleroient le requerir.

Au Cardinal Triwlce, lequel avoit charge de paffer e France vers le Roy,fembla n'eftre hors de propos de parle audit feigneur Empereur à part, & penfa que nonobftan cefte hautaineté qu'il monftroit en public, il luy pourroi particulierement tenir quelques plus gracieux propos & plus inclinans à raifonnable compofition. Son audience nue,il demanda entre autres chofes,fi f'accordant le Roy ce que demandoit fa majefté Imperiale de la reintegratio du Duc de Savoye, ou à tout le moins de mettre les cho fes en fequeftre,fadite majefté feroit contente que luy Ca dinal allant vers le Roy luy tint encores propos, qu'en faifant fa majefté Imperiale rẽderoit le Duché de Milan monfeigneur le Duc d'Orleans. A quoy refpondit l'Emp reur que non:& le Cardinal replicquant avecques humb requefte,que pour chofe qui fuft advenue il ne changea de l'opinion qu'il avoit eue de ce faire,& qu'il avoit decl rée en fi bonne compagnie qu'en plein confiftoire de n ftre S.Pere,de fon college, de tant d'ambaffadeurs eftra gers. Refpõdit l'Empereur à ceft article, qu'il n'avoit poi changé d'opinion car il n'avoit jamais eu volonté de bai ler ledit Duché,feulement avoit voulu donner au Roy b nes paroles,& chercher tous les moyẽs de le faire defarm ce pendant que luy f'armeroit ainfi que le Roy en cas p reil avoit l'entretenant de paroles, affailly & fpolié le D de Savoye. Autre chofe n'ẽ peut tirer ledit Cardinal, & fu ce prenant congé paffa les mõts pour venir trouver le Ro fon collegue demeura encores quelque temps avecqu l'Empereur, & puis fut envoyé par luy Gouverneur au Duché de Milan.

Tous les preparatifs que faifoit l'Empereur, eftoie comme pour prẽdre le chemin de Provẽce, luy f'en vant & ne fe vouloit laiffer demouvoir de cefte intẽtion:& or nairement avoit en main ou devant les yeux une carte Alpes & du païs bas de Provence, que luy avoit donnée Marquis de Saluffes:& l'eftudioit fi fouvent & ententi mẽt,applicquant le tout à fes defirs & affections, que de il prefumoit d'avoir le païs en fon bandon,ainfi comme en avoit la carte. Et n'eftoit point en cefte fienne perfuafi fans y auoir aucũs aftipulateurs,& qui le ferviffent d'agr

le au lieu de veritable conseil : & comme ceux qui donent de l'esperon au cheval courant volontairement & de oy-mesme, l'enhortoient à faire promptement passer son rmée deça les mōts,pour là y exploitter en ce cours de vitoire quelle estoit : & poursuivant lequel ils ne faisoient oubte que sans combat,au moins sans danger, il ne conuist en peu de tēps toute la Gaule moyennant qu'il se haast de passer: & que de l'occasion que Dieu luy avoit enoyée,telle qu'il n'en vient souvent de pareilles, & qui peu urent quād elles viennent,il voulust user de saison,& avāt ue le Roy eust tēps de se renforcer & preparer à soustenir : faix de son invasiō.Et quant à ce dernier article n'estoiēt s point hors de propos,si c'eust esté chose aussi facile à exe uter qu'à dire. Les autres & le plus grād nōbre debattoiēt u contraire: & leur sembloit estre plus à propos de pourıivre la reconqueste encommencée des païs gaignez par : Roy sur le Duc de Savoye,& lesquels ils avoient presens : à main,que d'aller assaillir l'autruy en loingtain païs: & 'establir delà les monts un bon repos & seureté,que de veir faire la guerre en Frāce. De suivre & d'executer ce cōseil ous esperons (disoient ils) qu'il adviendra de deux choses une: ou que bien tost nous paracheverons de recouvrer & ettoyer ce païs d'ennemis,ou que le Roy (doubtant qu'aıut vaincu ceste entreprise, nous ne passions d'autant plus ɔrs & vigoureux sur luy,& mieux aymāt faire la guerre en ıïs d'autruy,que la soustenir en son propre) se deliberera ɔur obvier à cest inconvenient, de passer deça avec tou-s ses forces. Advenant le premier article, alors pourrons ɔus,sans craincte que mutation advienne par deça, marıer asseurement contre luy delà les mōts. Advenant le second,ce nous sera beaucoup plus grand avātage de l'y attē-e,& recueillir avec toutes les nostres forces, que si nous lions le cōbattre avec une partie seulemēt, en laissant icy ıutre (comme force nous seroit de faire) à la poursuitte de susdite conqueste encōmencée: & au danger que le Roy confiant en la bonne obeïssance & union de ses subjects, en la force & bon ordre mis à la seureté de ses villes, se ntente de les biē garder & deffendre. Et faisant le guast trois ou quatre journées de païs au devant de nous, sans aisser autre chose que solitude & desolation,sinon en au ıes places biē munies de vivres,de gens,artillerie,& mu-

nitions : tellement que par la raiſon de la guerre nous ne puiſſions ne devions paſſer outre,& les laiſſer derriere nous il ſe vienne loger en un camp avantageux,fortifié, couvert deſdites villes, & qu'au ſiege de chacune il nous arreſte pour le moins autant qu'il a faict devant la ville de Foſſan: devãt laquelle telle & ſi peu deffenſable,que chacũ de nous la cognoiſt,nous avõs ſejourné autãt que ſi c'euſt eſté pour cõquerir Paris ville capitale de France. Cela avenant,pourroit il pas ce pendant nous ſurvenir quelqu'un des incõveniens qui autrefois luy ſont en pareil cas ſurvenus en Italie? Pourra-il pas auſſi voyant l'Italie deſnuée de force, y envoyer ſi bõ luy ſẽble autre nouvelle armée de France ou en Italie meſme ( en laquelle delivré de la peur & crainčte de nous il le peut faire ) lever une armée ſous la charge meſme & par le moyen de ceux qui n'agueres luy en avoient levée une? Pourra il pas cela faict, meſlãt la force avec les praticques,ayant à faire à une nation encline naturellement à revoltes & mutations acquerir & peuples, & païs ce pendant que nous ſerons amuſez au devant d'une ſeule ville?

Nous ne voudriõs(Sire)en ceſt endroict vous apporter mauvais augure,en vous ramentevant à combien de grands Princes & ſeigneurs eſt autresfois advenu,non ſeulement de perdre du leur, en voulant trop pertinacement envahir autruy,mais d'y recevoir telle perte,qu'onc depuis eux ne leur race n'ont eu moyen de ſ'en reſouldre:ne dire que(ſi les choſes autresfois advenues ſont tousjours en poſſibilité d'advenir encores,tant que les raiſons & conditions ſeront pareilles)nul homme ne peult temerairement & inconſiderémẽt aſſaillir autruy qu'il ne ſe mette grandement au meſme hazard. Car nous ſçavõs bien que les forces de vous(Sire)ſont telles,voz querelles ſi juſtement fondées voz entrepriſes ſi bien peſées, la faveur de Dieu & de fortune ſi bien accompagnans voſtre vertu, que tel inconvenient ne peult vous advenir:mais ſeulement pour acquitter noſtre debvoir, & à ce que ſur les difficultez que nous mettons en avant vous pourvoyez ſelon voſtre prudence accouſtumée, avons bien voulu les vous ramentevoir & vous faire ſouvenir,que vous aurez à faire à une nation qui en ſon païs & dehors a tousjours eſté fort belliqueuſe,mais en ſon païs a eſté plus retenue & mieux uſant de conſeil qu'elle ne faict dehors: à une nation qui jamais par autre que vous ne fut batue ſans qu

le vainqueur y ait receu tresgrosse perte: à une natiō laquelle encores que vous ayez souvent vaincue, si a ce esté de sorte que jusques icy nous ne cognoissons encores en rien, que vous soyez enforcy sur elle de voz victoires, ne qu'elle soit debilitée pour toutes ses pertes.

Toutes ces raisons ne nous desmouveroient toutesfois, que nous ne suivissions vostre opinion, & de ceux qui à nostre avis y adherent fidelement, & paraventure plus prudemment que nous, si nous n'avions à combatre que l'ennemy: mais nous avons à combatre les destroicts des Alpes, à vaincre un long & malaisé chemin, & cela vaincu nous ne trouverons en aucun lieu, ne pour aller en avant, ne pour faire sejour, amitié, bien-vueillance, ne seureté. Iusques icy vous avez tousjours conduit vostre armée par païs d'amis, mieux aymant le repos que d'irriter noz forces: derriere nous avons le païs obeïssant, & les passages ouverts, pour avoir & vivres & renfort de gens à toutes heures que besoing sera. D'icy en avant, en quelque part que nous tournions la teste, nous aurons devant, & derriere, & par les costez toutes choses ennemies & contraires, & (qui n'est petitement à craindre) un air mal-sain & tresdangereux à gens qui ne l'ont accoustumé, si vous entreprenez, ainsi qu'est vostre intention de faire vostre passage en Provence: de maniere (Sire) que plus difficile nous sera le combat du long & mauvais chemin, de la faulte de vivres, de l'intemperie de l'air, de la famine & pestilence qui en resulteront: que ne sera le combat de l'ennemy, lequel deffera le moindre de noz autres susdits adversaires. C'est (Sire) ce que principalement nous craignons, & qui nous tient en ceste opinion, de n'envahir le païs d'autruy, devant que luy ait en cestuy cy posé les armes, sans moyen & possibilité de les reprendre: en laquelle nous voudrions persister, si nous ne pensions certainement, que vous sçachiez quelque chose à vostre avantage que nous ne sçavons, & que paraventure la raison ne veult qu'aucuns de nous sçachent encores.

Telle fut la remonstrance de la pluspart de ses capitaines, & entre les autres du seigneur Antoine de Leve, lequel jusques à se vouloir faire mettre à genoulx hors de sa chaire, le requeroit & supplioit de se laisser persuader à ses bōs, loyaux, & anciens serviteurs. Aucuns toutesfois estoiēt d'opinion, que secrettement ledit de Leve estoit d'advis

que l'Empereur passast deça, mais du vouloir & sceu dudit seigneur il monstroit devant le monde & publiquement le contraire, afin que venant l'Empereur au dessus de son entreprise (ainsi qu'il en avoit bonne esperance, voire s'en tenoit pour asseuré) toute la gloire & honneur en fust attribué audit seigneur Empereur, & dit par le monde que son cueur avoit esté si grand, sa prevoyance & conduitte si bonne, que contre l'opinion de tous il eust osé entrer, & eust eu la prudence de conduire à heureuse fin une entrepri prise desesperée.

*Conclusion de l'Empereur en son cõseil.*

L'Empereur doncques ce neantmoins persistant tousjours en sa deliberation, print la parole, & concluant usa de ceste remonstrance. Si je n'avoy (dit-il) certaine cognoissance & de la guerre que nous entreprenons, & de l'ennemy auquel nous avons à faire, & de nous mesmes qui avons à l'executer, je ne blasmeroy point, ains approuveroy plustost & ensuivroy ceste deliberation, ou pour mieux dire consideration vostre: mais cognoissant que nous l'entreprenons contre un infracteur de foy, allant à l'encontre de ses traittez, & qui contrevenant à iceux, a contre le Duc de Savoye (compris au traitté de Cambray, ainsi que noz autres confederez) commencé la guerre, qu'il sçavoit bien estre reduitte cõtre nous: je ne fay point de doubte que nous n'ayõs Dieu pour nous, lequel est juste juge, & vindicateur rigoureux des traittez non observez, & de la foy violée. Et adojusteray que nous avons à faire à un ennemy, contre lequel nous avons eu presque vingt ans durans une perpetuelle victoire, & telle (afin que je vous face entendre au contraire de vostre dire, nous estre demouré chose pour nous sentir d'avoir esté vainqueurs, & à eux d'avoir esté vaincus) que nous jouissons encores du Duché de Milan, pour tesmoignage & butin d'icelle nostre victoire: ce qui nous doit mouvoir à retenir en ceste guerre les cueur & esperance, tels que vainqueurs, & leur laisser l'effroy & le desespoir, tels que les vaincus ont accoustumé tousjours d'avoir. Contrepesant noz forces outre ces deux poincts avec celles de l'ennemy, & que nous les avons quant au nombre trop plus grosses, & quant à la qualité mieux estoffées de gens experimentez à la guerre, tellement qu'en laissant une partie deça, encores nous demourera-il dequoy fournir à la puissance de l'ennemy tel que l'avons, je ne trouve point si

grand inconvenient comme vous me le faictes, ne de separer & diviser nosdites forces, ne de passer les monts, & assaillir nostre ennemy en France.

Et pour entrer par ce second poinct, lequel nous fera retomber sur l'autre, je vous pourroy alleguer infinité d'exéples, esquels plusieurs assaillis en leur païs ont diverty l'ennemy en le contre-assaillant au sien, & sauvant le leur ont acquis & tenu celuy dudit ennemy: mais j'ayme mieux fonder mes entreprises sur la raison qui est tousjours certaine, que sur l'exemple qui à bien grande difficulté se peult alleguer en cas entierement pareil, & en tous ses poincts esgal & semblable. Vous me dittes que nous devrions avant que transferer la guerre en France, la parachever deça les monts, & nettoyer le païs de ce qui reste icy de noz ennemis. Ie tien au contraire, & non pour une seule raison, qu'il faict pour nous de passer de la plustost que d'entretenir la guerre sur le nostre, & de noz amis, & de plustost la faire en France, que de la soustenir en Italie: laquelle en ayant esté vexée & travaillée par si long temps, toutes raisons veulent que nous l'espargnions maintenant, & la laissions puis qu'il nous est loisible reposer & reprendre ses esprits ce pendant que France sera en son tour, courue, gastée, pillée, bruslée, esprouvant la craincte, l'espouventement, la consternation & fuitte du peuple, le sac & robement des maisons, la desolation, ruine, & feu des villes, & autres telles malheuretez accompagnantes la guerre, qui par trente ans ont presque continuellement regné sur Italie. Paris, & la couronne de France, fault que soit le prix & le loyer de ceste victoire, non pas Turin & le Piemont.

Iusques icy nous avons trop enduré au Roy faire la guerre sur l'autruy: contraignons le un peu à bon escient de venir au poinct de deffendre le sien. Voyons si le François autant dedans que dehors son Royaume est ainsi gentil compagnon: si dedãs il est si sage & retenu comme vous dites. Ne cognoissez vous point sa nature par tant d'espreuves que vous en avez faictes, qu'il ne vault sinon à une premiere impetuosité? à dissimuler & temporiser il s'anneantit & pert courage? & d'autre part je cognoy le Roy estre Prince de cueur si haultain, voire plustost temeraire, qu'il s'estimeroit avoir receu une grosse honte, s'il me laissoit entrer & sejourner en son Royaume, sans qu'il me vint

presenter la bataille: & s'il la me presente, qui est celuy de vous qui ne se tienne asseuré de la victoire? Croyez moy certainement que le seul moyen de mettre fin à ceste guerre, c'est qu'il soit outre ce qu'il est, Empereur & Roy des Espagnes en ma place, ou moy en la sienne Roy de France outre ce que je suis: & pour en venir à bout, il nous fault approcher de plus pres, & le chercher aux entrailles de son Royaume, non pas nous amuser en ce païs, en attendant qu'il y passe, pour luy donner moyen, espargnant son païs qui luy foncera tousjours argent, de venir faire icy vivre son armée à noz despens, & l'enrichir du pillage de ce dont nous devons chercher de nous prevaloir, à la soulde & entretenement des nostres. Et n'est rien plus vray que le rebours de ce que vous craignez, qu'en France il ait plus grande commodité de se renforcer de gens: tout au contraire s'il passe deça, l'esperance de la proye par la licence & liberté qu'il baillera de piller, & mettre tout à sac en païs de cõqueste, luy attirera tous les jours gens nouveaux, ce que je suis seur qu'il n'aura point en France: car y tenant police, comme raison veult qu'il face en ses païs, tout ce que pourra faire le soldat, sera de vivre de sa soulde à bien grande peine: & peu se trouvera de gens qui sans esperance d'autre prouffit vueillent venir pour la simple soulde gaigner des coups, ou la mort à l'encontre de nous. Et y laschant la bride pour attirer le soldat, il foulera son peuple: & où l'ennemy ne pourra parvenir si tost, l'amy pillera, & dissipera les vivres, les deniers Royaux n'en seront de si bon revenu: mutineries, seditions, rebellions en adviendront: & mesmement si le Roy se joue à nous donner le passe-temps de veoir cest exemple de justice & vengeance divine, que luy qui a tant gasté, pillé, bruslé le païs d'autruy, gaste, pille, brusle luymesme son propre, comme vous craignez qu'il face au devant de moy: executant de luy-mesme, ce que faisant l'ennemy encores le feroit à grand regret. Parquoy cela n'est chose qui m'estonne, ne pour laquelle nous laissions d'avoir vivres à suffisance: car outre l'ordre que j'y ay mis, nous passerons si avant en ses païs que nous en aurons, & qui ne nous cousteront rien, en abondance.

Et quant à ce que vous craignez qu'il se renforce du costé de deça, je vous asseure que je luy ay dressé assez d'autres empeschemens ailleurs, pour luy en faire divertir la

pensée. Car outre ceste armée à laquelle je ne fay point doubte qu'il ne s'addresse avecques toutes ses forces, & celle que vous sçavez estre desja preste pour descendre en Picardie, soubs la charge des Comtes de Nansau, & du Reux, & autre qui au devant de moy se viendra joindre par le costé de Languedoc, qu'à la requeste de l'Imperatrice mes Royaumes d'Espagne mettent sus, & vers laquelle j'envoye presentement xxiij. galleres & homme bien instruict pour luy faire clairement entendre ma deliberation, & le temps qu'elle dévra commencer à marcher : j'en fay encores dresser une autre pour descendre au fort des affaires en Champagne, & de là passer en Bourgongne : esquelles deux Provinces elle sera pour faire avecques les moyens que lon m'y donne, non moindre effect en mon service que feront les autres chacune en son endroit. De maniere qu'ayant si beaux & grands preparatifs en tant de lieux, & le Roy si entrepris, qu'il ne sçauroit à temps assembler forces suffisantes pour en un mesme temps resister à tant d'armées, & ores que je n'eusse les intelligences que j'y ay, il est impossible que d'une part ou d'autre, nous ne gaignons de vive force l'entrée jusques au dedãs du cueur de son Royaume, & face tel amas de gens que bon luy semblera. Separons & divisons hardiment noz forces, en laissant ce peu de nombre de gens qui est requis à entretenir le siege devant Turin : ce que nous menerons avecques nous par delà sera tousjours suffisant à le combatre, principalement s'il veult (ainsi que vous l'avez proposé) diviser & separer luy-mesme les siennes, à la garde & deffense des villes qu'il aura deliberé de tenir & fortifier à l'encontre de moy. Ioinct, que vous cognoissez tous aussi bien que moy, quels gens de guerre sont les François à pied. A cheval ils se veulent faire estimer quelque chose, & à la verité ils y sõt plus duits & accoustumez : mais vous sçavez qu'à Fossan & à Conflans, nous leur avons entierement desmonté deux cens cinquante hommes d'armes : à Turin y en a pres de deux cens, qui ne peuvent esperer meilleure fortune : les autres bandes qui ont esté deça ne peuvent estre sinon à demy deffaictes, pour avoir en si peu de temps & sans sejour faict le voyage de passer & repasser les monts : en sorte que vous avez à combattre le reste & les reliques, & non la gendarmerie accoustumée de France. Tout leur refuge &

esperance gisoit és Lansquenets & Suisses, desquels ils faisoient compte de recouvrer à leur appetit & cõmandement: mais nous avons (Dieu mercy) donné si bon ordre que de Lansquenets ils n'en auront plus: & de ceux qu'ils ont je ne dy pas tous les moyens que i'ay en main de les leur faire perdre. Et des Suisses j'ay promesse certeine & asseurée, qu'à leurs gens il ne donneront congé d'aller au service de Prince quelconque hors de leurs païs.

A ceste cause je suis encores tousjours en ceste opinion de laisser icy raisonnable force, pour entretenir le siegé de Turin: & avecques la trouppe que nous avõs icy, & ce que nous retirerons encores d'Italiens, passer en France, & faire (nonobstant les difficultez que vous avez prudentement discourues) le chemin de Provence, en suivant le long de la marine. Car quant à la difficulté des passages, nous ne donnerons cest honneur aux François qu'ils la sçachent mieux supporter que nous. Quant aux vivres, nous y avons pourveu, & par la voye de la mer en serons ordinairement secouruz. Aussi par la mesme voye ferons porter nostre artillerie & bagage, qui par l'autre chemin seroit chose de trop grande coustange. Et quant à l'intemperie & incommodité de l'air du païs, elle n'y est poinct plus vehemente que celle d'Affricque, que ceste armée a vertueusemẽt soufferte. Et toutes choses considerées, je ne voy chose en somme qui me face moins doubter que ceste victoire nous soit trop hazardeuse, que contre un ennemy si surpris & despourveu de bonnes gens de guerre peu honnorable.

VOILA en conclusion mon advis, mais non que j'y vueille estre opinastre: ains ay deliberé de prendre telle resolution, conseil, & courage, que me donneront mes soldats, lesquels sont ceux que nous avons à mettre en œuvre. Chacun de vous face assembler les siens, & sortir les enseignes aux champs, à ce que je les voye tous ensemble, & parle à eux publicquement. En peu d'heure estant chacun adverty avant la main fut ceste concion assemblée: & l'Empereur apres avoir un peu regardé, leur commença parler en ceste maniere.

*Concion de l'Empereur à ses gens.*

IE ne voy (compagnons) à l'entour de moy, en quelque part que je tourne les yeux, sinon tous bons visages, annonçans & me mettans ainsi qu'en evidence l'affection telle qu'elle est dedãs voz cueurs. Ie voy une armée si florissante,

& composée de gẽs tous esleuz,& comme choisis l'un apres l'autre, les gens de pied tous vrais soldats & veterans,la cavalerie si bien equippée, telle compagnie d'artillerie, & si bien estoffée de tout ce qu'il luy fault,qu'à mon advis nous n'aurons plus faulte sinon d'ennemy qui ose nous attẽdre, & ne nous priver du moyen d'esprouver la vertu de ceste armée, tant y a que deça les monts, nous ne pouvons le trouver tel qu'il vaille & soit digne que nous y employons une telle puissance. Ils estoient icy advolez, comme une volée d'oiseaux au pillage d'un champ semé: aussi à la vostre arrivée se sont ils retirez, ainsi que la mesme volée d'oiseaux s'enfuit au premier coup de traict qu'elle a ouy. Maintenant nous sommes en deliberatiõ, à sçavoir si nous devons aller chercher de là les monts un ennemy moins indigne de nostre effort, ou si nous devons attendre qu'il nous vienne chercher icy: l'y attendant,nous destruisons le païs qui est nostre,& vous autres consommez vostre soulde sans en prouffiter, encores n'est-il à croire qu'il y vienne jusques icy. Les François avant qu'avoir esprouvé noz forces se sont entretenus à la guerre plus temerairement que constamment à l'encontre de nous, ainsi qu'ils sont bouillans & precipitans de nature: mais je cuide qu'ils ne l'entreprendront maintenant,qu'ils ont si souvent & à leur grand dommage esprouvé, que nous sommes autres gens qu'ils ne sont. En les allant chercher par delà, je croy qu'aussi peu attendront ils le choc, comme ils ont faict deça les monts, sinon que nous voulussions penser qu'ayant leurs forces à present diminuées d'un tiers, ils eussent plus de cœur & d'esperance, qu'ils n'en ont eu quand ils les avoient entieres. Tout ce qu'ils feront sera de tenir un peu de contenance: & aujourd'huy reculer une journée en arriere, demain une autre, sans jamais nous faire resistance. Et si d'avanture necessité les cõtraignoit de venir au combat, à quoy le cœur jamais ne les menera, vous devez indubitablement estre asseurez que la fortune de la guerre comme vray juge, fera incliner la victoire de nostre costé où est le bon droict, & qui poursuivons la reparation de foy violée, avecques restitution des choses surprises au prejudice de noz traittez. Reste à sçavoir seulement si vous estes ceux mesmes que vous avez esté, si vous avez deliberé de faire ainsi que vous avez appris & accoustumé, c'est à dire, si vous avez du cœur

assez pour passer les monts,& pour (je ne dy combattre ne conquerir le Royaume de France) mais aller accepter la victoire contre l'ennemy, & la conqueste dudit Royaume qui à vous se presente. Si vous n'avez du cœur assez, icy nous fault demourer & vitupereusement faillir à nostre fortune qui s'offre: si autrement, ce me sera tesmoignage de vostre vertu cœur & volonté, si vous eslevez joyeusement une acclamation & cry militaire, comme si maintenāt vous aviez à marcher en bataille. A ces paroles tous s'escrierent unanimement demandans à marcher & passer outre. Et l'Empereur alors en collaudant leur promptitude de foy & courage, Ma bonne fortune (compagnons) sera (dit-il) celle qui accompagnera ceste vostre acclamation, & prosperera ce que nous entreprendrons: & certainemēt si le Roy de France avoit telles gens cōme vous estes, & je les avoy tels qu'il les a, j'ay desja dict en bonne compagnie, & de rechef dy encores, que je me feroy lier les mains derriere pour m'aller rēdre prisonnier, & luy demander misericorde, à telles conditions que bō luy sembleroit de les m'imposer, & suis asseuré qu'il le feroit s'il vous cognoissoit tels que je vous cognoy; & il sçavoit au demourant d'autres entreprises secrettes, qui à present ne sont à declarer, lesquelles me rendront la conqueste de France si facile, que j'espere en peu de jours estre paisiblement obey en la ville de Paris.

*Discours sur les intelligences de l'Empereur en France.*

TELLE fut la departie de la cōcion, & ces propos avoit il pronōcez avec si asseurée cōtenance, que le cœur sembloit redoubler à ses gens, & ne leur ennuyoit sinō que sur l'heure on ne les faisoit marcher en avant. Quelles estoient ses secrettes entreprises dont il parloit, je ne l'ay encores sceu entendre. Vray est que peu apres fut descouvert un traitté qu'il avoit sur la ville de Langres, dont nous parlerons en l'autre prochain livre de ces memoires. Aucuns penserent qu'il eust quelques grandes intelligences en France par le moyen du Marquis de Saluces: & à ce croire les induisoit l'estrangeté de son affaire, & le peu d'apparence qu'ils trouvoient qu'un homme qui n'estoit sans experience des choses de ce monde (outre le blasme qu'il s'estoit acquis à perpetuité) eust voulu se faire ennemy de son seigneur & Prince naturel, & qui tost ou tard le pouvoit ruiner en un instant: sinon qu'il ne fust seul de sa partie: & qu'avant qu'abandonner le Roy, il se fust persuadé quelque telle &

ſi grande ruine prochaine dudict ſeigneur que pour jamais il ne deuſt plus avoir cauſe de le craindre. Et de faict le Duc Guillaume de Baviere en racomptant dés le mois de Iuing precedant au ſieur de Langey, lors eſtant ainſi que j'ay dit en Allemagne, ce qu'il avoit entẽdu de l'affaire dudict Marquis: faiſoit ſon compte, & le diſoit ſçavoir de gens eſtans pres de la perſonne de l'Empereur (à l'avẽture du Duc Loys de Baviere ſon frere) que ledict Marquis ne ſe trouveroit eſtre ſeul de ceſte praticque: & qu'en France y en avoit d'autres aſſez, tenans ſecrettement ce meſme party, & qui en leur ſaiſon ſe deſcouvriroient.

Autres eſtimoient que l'Empereur tint ces propos, ainſi que pluſieurs bons chefs de guerre en ont tenu par le paſſé, diſans qu'ils avoient une embuſche ſecrette contre leur ennemy, & le faiſoient en partie pour accroiſtre le cœur de leurs gens, & en partie pour mettre leurdict ennemy en ſouſpeçon & deffiance des ſiens: choſe qui a ſouvent gaſté de groſſes & importantes entrepriſes, Autres depuis qu'ils entendirẽt la cõfeſſion du Comte Sebaſtian de Monte-Cucullo, imaginerẽt que ceſte fuſt la ſecrette entrepriſe en laquelle prenoit l'Empereur une ſi groſſe aſſeurance: comme ſ'il ſe fuſt fondé ſur la mort eſperée du Roy, & de meſſeigneurs ſes enfans: en ſ'aſſeurant qu'eux eſtãs morts, il paſſeroit ſans grande reſiſtance à travers le Royaume de France. Mais ceſte eſperance eſt ſi meſchante qu'il ne me ſçauroit entrer en teſte qu'un ſi grand Prince que luy vouluſt uſer d'une ſi malheureuſe & dãnable trahiſon. Toutesfois ceux qui en ont ce ſouſpeçon ſe ſont fondez en ce que ledit Sebaſtian diſt avoir eſté par ledit ſeigneur interrogé, ſ'il ſçavoit biẽ l'ordre & façon que tenoit le Roy à ſõ boire & à ſon manger. Auſſi qu'alors que le ſeigneur Dom Ferrãd de Gonzague preſenta ledit Sebaſtian à l'Empereur, en diſant qu'il eſtoit appareillé à ce qu'il avoit promis à luy, & au ſeigneur Antoine de Leve, & eux de par luy à ſa majeſté: ſi ledit ſeigneur Empereur euſt entendu que leurs propos euſſent eſté de la praticque de quelques villes ou places en France ou ailleurs (ce que diſent ceux qui ne ſ'oſent perſuader une telle meſchanceté avoir trouvé lieu au cœur de Prince) il n'euſt eu que faire de ſ'informer dudict Sebaſtian du boire & du manger du Roy.

*Diſcours ſur l'empoiſonnemẽt du Dauphin François.*

ENCORES en a confermé aucuns en ce souspeçon que le seigneur Dom Loppes de Sorie ambassadeur à Venise pour ladicte majesté Imperiale, s'enqueroit sur le temps que ces choses advindrent, qui seroit Roy de France & cõtre qui auroit ledit seigneur Empereur à poursuivre ceste guerre, au cas que le Roy & messeigneurs ses enfans allassent de vie à trespas: chose qui pensoit estre hors de propos, & impertinente à s'enquerir, s'il n'eust eu quelque opinion de mort prochaine d'iceux seigneurs.

EN conclusion, quicõques ait esté autheur de cest enorme empoisonnement (car je ne le sçay, Dieu le sçait, & n'en voudroy blasmer personne à tort ) l'Empereur plein de grande asseurance de remporter heureuse issue de son entreprise, se resolut sur icelle de passer, ainsi qu'il fist en Provence : dont depuis il se repentit souvent, & de sa bouche a declaré au Roy, combien ayant jusques alors faict profession de croire conseil, il s'estoit mal trouvé de se gouverner à sa teste.

***.

FIN DV SIXIESME LIVRE.

SEPTIESME





SEPTIESME LIVRE DES

# MEMOIRES DE MESSIRE GUILLAUME DU BELLAY.

## Seigneur de Langey.

***

*Passage de l'Empereur en Provence.*

LA DESSUSDICTE resolution prise, & le nombre ordonné des gens qui demoureroient au siege de Turin, & à poursuivre ce qui restoit pour mettre fin aux affaires de Piemõt, chose que l'Empereur estimoit trop plus facile que par effect il ne la trouva: il departit son armée en trois, afin de passer à plus grãde cõmodité. Ceux de la premiere bande en laquelle fut la gendarmerie, avecques les Lansquenets du sieur de Thamise, prindrent leur chemin par la riviere de Genes, par-ce qu'ils conduisoient l'artillerie & le bagage que ledit sieur avoit ordonné (pour eviter les difficultez du passage) faire embarquer & cõduire sur son armée de mer, à ce qu'ils se vinsent joindre à luy en la ville de Nice, & partit de ceste trouppe le treziesme jour de Iuillet. En la seconde marcha Dom Ferrand de Gonzague, capitaine general des chevaux legers, & avecques eux quelques hõmes d'armes Napolitains, les sieurs de Iselstein, Dietric Sepch, wolf Dietric de Kutringhen, & leurs chevaux, Apres eux le Marquis du Guast, avecques les Espagnols, puis la maisõ de l'Empereur, & à sa queue le seigneur Antoine de Leve, puis les Lãsquenets du capitaine Marc de Ebenstein: & apres eux se mist l'Empereur accõpagné seulemẽt de six de ses Chãberlans, & d'une trouppe d'Espagnols: apres lesquels marchoient les Lansquenets du capitaine Gaspar de Fonsperg: & prindrent le droict chemin de

Fossan à Nice. En la tierce bande furent les Italiens qui prindrent le chemin par Cony, ausquels il fut ordonné, qu'au plustost que faire se pourroit, ils se rendissent à Nice, & aux lieux de S. Laurens & de Ville-neuve, pres de ladicte ville de Nice.

*Soing et prevoyance du Roy.*

Ce-temps pendant le Roy estant à Lion où il tenoit ordinairement conseil, faisant les depesches recitées au precedant livre, & pourvoyant à tous les endroicts par où son ennemy pouvoit faire descente: apres qu'il eut certeineté de la deliberation de sondict ennemy, ne tarda plus à faire executer les choses qu'il avoit arresté en son conseil de faire ledict cas advenant. A ceste cause il depescha messire Iean de Bonneval seigneur dudict lieu, capitaine de cinquante hõmes d'armes de ses ordonnances, pour avecques sa compagnie (laquelle pour les raisons cy dessus declarées il luy ordonna retirer de Marseille) aller se joindre aux autres capitaines, estans desja sur le costé de Cisteron, pour faire le degast, & prendre garde aux passages de Rocquesparviere, & de Terre neuve: & luy donna instructions de ce qu'il auroit à faire, ensemble lettres addressantes à tous lesdicts capitaines, & à tous les Baillifs, autres officiers, & subjects de sa majesté: par lesquelles il leur estoit mandé obeïr à monsieur Claude de Savoye Comte de Tende, & audit capitaine Bonneval, ainsi qu'à sa propre personne: & cõme à ceux qu'il ordonnoit ses lieutenans ensemblement, & chacun apart soy en l'absence l'un de l'autre: & à son partement luy dõna charge sur toutes choses que luy & tous autres se gardassent de donner à l'arrivée quelque curée aux ennemis. Audit lieu de Cisteron trouva ledit Bonneval le Comte Guillaume de Fustemberg, & ses Lansquenets, qui avoient desja bien avant cõmencé à faire le guast: & avoiẽt pillé Barcelõne, & tout le païs de Terre neuve, mais avoiẽt excedé l'intention du Roy, d'autant qu'ils n'avoient eu respect aux Eglises ne choses sacrées. De Cisteron arrivant à Aix, auquel lieu il avoit donné assignation de se venir rendre à trois espies qu'il avoit depeschées du lieu de Romans, il y trouva en compagnie du Comte de Tende, messeigneurs le Prince de Melphe, Stephe Colõne, & autres dessus nommez, qui avoient desja visité la ville, & l'avoient jugée non tenable. Parquoy ils avoient regardé de trouver lieu opportun à y dresser & fortifier un cãp qui la couvrist:

& avoiét choisy le lieu où est une Eglise de S.Iean de Hierusalem assez logeable, mais il s'y trouvoit plusieurs difficultez, & mesmement pour une montagne qui regardoit dedans: parquoy fut advisé d'en advertir le Roy, & que ce pendāt les seigneurs Stephe Colonne & de Bonneval iroiét visiter la ville de Grasse. Et sur chemin ledit Bonneval bailla lettres du Roy par toutes les villes, comme à Trez, S.Maximin, Brignolles, Draguignan, & autres: & suivant sa creance leur commanda de retirer tous leurs vivres & bestial, sur peine de cōfisquer tout ce qu'à son retour de Grasse il trouveroit n'avoir esté par eux retiré. Passant à Draguignan ils prindrent avecques eux la compagnie de cent hōmes d'armes du sire de Montejan, depuis Mareschal de France, qui estoit logée audict lieu & environs, & celle dudit de Bonneval qu'il avoit retirée de Marseille. Et à Grasse trouverent partie de celle du Comte de Tende, aussi de cēt hommes d'armes, soubs la charge de messire Germain d'urre sieur de Miolans son lieutenant, avec quatre mille hommes de pied Provenceaux, desquels estoient capitaines le seigneur du Mas, Iean d'Esbenault sieur de Villeneufve, Iean de Pontenes sieur de Carses, & autres. Par les susdicts Colonne, Bonneval & autres capitaines fut visitée la ville par dedans & par dehors, & fut trouvé qu'elle n'estoit tenable par aucune raison.

DESIA, & dés le vingt-cinquiesme jour de Iuillet, estoit arrivé l'Empereur avecques les deux premieres bandes (mais non sans grande difficulté de vivres par le chemin) au lieu de S.Laurens, premiere ville des païs du Roy, au deçà de la riviere du Var, separant la Gaule d'Italie. Or estoit il ce mesme jour l'an revolu, que l'Empereur avoit pris terre en Afrique, pour son entreprise de Tunis: & soit qu'il advint ainsi de cas fortuit, ou que ledict seigneur Empereur (ainsi que plusieurs ont eu opinion, à cause que ce jour là il fist à son camp faire six lieues) eust de propos deliberé choisi son but d'y arriver à cedict jour: afin de tourner en augure, comme chose avantureuse & non premeditée, ce que songneusement il avoit ja conclu & pourpensé: si est-ce, qu'ayant ja autresfois esprouvé qu'il n'y a chose de plus grande efficace que superstition, pour esmouvoir & persuader un peuple à l'intention & opinion que lon le veut regir & conduire: il voulut bien user de ceste occasion

à son avantage,& mesmement pour-ce qu'audit jour estoit la feste de S. Iacques Apostre, lequel d'une part les Espagnols tiennent & reverent d'ancienneté, comme le singulier patron & protecteur de leur nation & patrie: & les Alemans d'autre-part ont aussi d'ancienneté coustume de le venir saluer & adorer en Espagne. Consistant doncques la principale force de son armée, & mesmement desdictes premieres bandes,en deux nations, Espagnolle & Germanicque,il les fist appeller & assembler en concion. Eux assemblez, il leur usa d'une oraison ou proposition telle en substance, qu'elle se pouvoit esperer & attendre d'un homme alors outré de haine contre le Roy. En icelle generalement il le decouppa de toutes les sortes d'opprobres & convices qu'il est possible,le blasonnant, & appellant violateur de foy,infracteur d'alliances & traittez,defenseur des infideles, everseur & ennemy du repos & tranquillité des Chrestiens:& au contraire parla de soy si magnificquemēt, qu'à peine lon eust sceu juger à quoy il prenoit plus de plaisir,ou de hault-louer ses conditions,ou de blasmer celles de son ennemy.Et alors commença à celebrer & magnifier l'heureux & fortuné augure du jour de son arrivée en ce lieu,remonstrant comment il falloit bien dire,que miraculeusement son voyage estoit conduict & dirigé par le vouloir de Dieu,dispensateur & arbitre des choses humaines:car au mesme jour que l'an passé il avoit pris terre en Afrique, jour qui estoit presque universellement sainct & celebré à toutes les nations dont son armée estoit composée:& quoy que ce soit,avoit esté à tous sans exception heureux & fortuné, par la notable & insigne victoire qu'ils avoient rapportée,arrivans à tel jour en Afrique, soubs sa cōduicte, & à son service, où ils delivrerent ladicte province de l'occupation & injure du Turc ennemy de nostre foy, à celuy mesme jour avoient ils mis le pied au dedans des confins & limites de France. Sur quoy il concluoit qu'à meilleur & plus juste tiltre ils devoient non seulement esperer, mais avoir foy & asseurance certeine, qu'estans arrivez en France à mesme jour,& soubs mesme chef, & avecques la mesme addresse & faveur de Dieu, ils conduiroient encores plus heureusement la guerre entreprise contre le Roy de nom Tres-chrestien, mais en effect rien moins que Chrestien:ou que pour mieux dire ils se pouvoient tenir seurs &

*Substance de la proposition de l'Empereur à ses soldats.*

certeins, que Dieu luy mesme entreprendroit la vengeance du mespris & contemnement de sa religion : & eux qui apres Dieu estoient ensemble avecques luy offensez & outragez, n'auroient autre affaire, que de soy laisser mener & conduire à celuy Dieu, qui par la main d'eux l'executeroit & mettroit à fin. Et si à l'encontre du Turc ils avoient obtenu en Afrique une si noble & honnorable victoire, plus noble & plus illustre seroit celle, qu'ils rapporteroient indubitablement de ceste entreprise : car supposé que le Turc soit infidele & contraire à nostre foy, il ne l'est certes que par erreur & ignorance, mais le François instruict & apris en la foy, ne peut sinon malignement, s'en estre aliené, s'alliant à l'encontre, & s'accompagnant honteusement à la cause & entreprise des Infideles.

Et pensez vous (dit-il adoncques) compagnons, si n'estoit l'offense de la religion par luy repudiée, le malheur de son enorme peché, qui l'exagite & conduict à perdition, que luy, qui tant de fois a esté vaincu par vous, & alors qu'il avoit Allemans & Suisses en son ayde & à son service, estant destitué maintenant & hors d'esperance de l'un & de l'autre secours, osast entreprendre de venir, & se presenter en camp avecques gens nouveaux & levez à haste, au devant de vous autres vieux soldats, & qui pouvez nombrer autant de victoires sur luy, comme vous luy avez donné de batailles? Croyez moy certeinement qu'il ne le feroit jamais, si son peché ne le conduisoit à ceste evidente ruine. Et ce que vous avez veu que freschement il a osé entreprendre contre les païs de Savoye & de Piemont, encores qu'il les ait surpris à la despourveue, & sans qu'ils se donnassent de luy garde, si ne l'eust il jamais osé penser, s'il ne se fust fondé autant irreligieusement que temerairement en une folle esperance qu'il s'estoit persuadée, que ceste nostre victorieuse armée jamais ne retourneroit entiere d'Afrique : estimant (comme je cuide) que Dieu ne fust pour nous assister & donner ayde en celle guerre, laquelle pour luy & pour son nom avoit esté par nous entreprise & dressée. Mais je suis paraventure (compagnons) trop superflu & prolixe sans besoin à vous deduire ces remonstrances & persuasions : car vous avez assez cogneu par experience qu'il en a en toute diligence incontinant la nouvelle

sceue de vostre retour, fait retirer son armée deça les monts d'aucuns en hors, qui pour s'estre amusez au pillage, n'ont peu à temps arriver & se joindre à la trouppe des autres. Et ne fault point que vous pensiez que ceux de Fossan ne de Turin s'y soient jamais enfermez, sinon par necessité de se deffendre & couvrir des murailles, & non point en esperãce de pouvoir aussi deffendre les murailles par la prouesse ou vertu qui soit en eux. Leur intention seulemẽt a esté de gaigner un peu de temps, en esperance pour la grande affection que j'avoy de passer outre, & de n'avoir occasion de m'arrester longuement, à cause d'eux, je les receveroy à mercy en leur donnant la vie de grace, avecques seur passage & saufconduit, pour eux retirer à sauveté en leurs maisons. Et qu'il soit vray, desja (compagnons) nous avons par vostre moyen & vertu contrainct ceux de Fossan de se rendre à nostre mercy, en vous quittant & delaissant leurs chevaux, harnois & bagage. Ceux de Turin nous avons ja mis en telle necessité de vivres, & de toutes autres choses, & mesmement depuis que nous avons prise la forteresse du pont de Rau, où estoit toute leur esperance du secours de vivres, que nous pouvons estre infailliblement asseurez de recouvrer la ville en peu de jours, & ceux là toutesfois estoiẽt & sont la fleur de l'eslite de l'armée du Roy: de ceux cy doncques nouvellement levez, & gens seulement armez à demy, tirez par force de la charrue, qui n'ont encores aucune cognoissance de leurs capitaines, & de leurs capitaines sont aussi peu cogneus: jugeriez vous qu'ils soient (je ne dy pas pour combattre) mais pour oser seulement se mettre & presenter en bataille?

CROYEZ moy (compagnons) que tout ce qui gist entre les Alpes, depuis ceste mer jusques à l'Ocean, tout ce qui est contenu entre le Rhin & le mont Pyrenée, sera vostre par une seule bataille, ou pour mieux dire, par une seule monstre & contenance de bataille: & n'y aura autre chose que les chemins & non point le combat qui vous esloigne ne retarde ceste victoire. Cestuy est le loyer & la recompense que Dieu vous a reservez & preparez pour tant de peines & travaux q̃ vous avez portez & soustenuz pour luy, & pour l'exaltation de son nom, & de sa gloire.

TELLE fut sa propositiõ en somme, combiẽ qu'il y adjousta encores assez d'autres indignitez à l'encõtre du Roy,

en s'involvant & fourrãt si avant en ambages & superfluité de paroles, que grande partie des asistans (ainsi que j'ay ouy dire à gens qui estoient presens) s'ennuyerent & fachérent de la longueur & insolence de sa harengue. En y eut toutesfois aucuns (je ne sçay si pour servir à ses oreilles, sçachans qu'en sa felicité il ne vouloit ouir autre propos : ou que leur opinion fust telle, & qu'ils ne pẽsassent point qu'il luy peust arriver mutation de fortune) lesquels par une militaire acclamation commencerent à regretter seulement & se douloir à luy de ce qu'ils avoient à faire à tel ennemy qui n'oseroit les regarder en barbe : si que l'occasion leur deffailloit de pouvoir monstrer & faire cognoistre: combiẽ par si longue exercitation & continuation aux armes, ils estoient devenus excellens & singuliers en l'experience & art militaire. Se voyãs doncques privez de la tãt desirée occasion, & puis qu'ils n'avoient plus besoiug de s'amuser à consulter ensemble, comment & par quel moyen ils pourroient avoir & obtenir victoire, commencerẽt deslors à consulter, comment ils deviseroient & partiroient entre-eux le fruict & gros butin d'icelle: & ja en avoit qui demandoient les charges & les estats, & autres qui les places & biens des principaux de la cour de France. L'Empereur eslevé d'une certaine esperance & opinion des choses presentes, & se glorifiant au bruit, reputation, & bonne fortune des passées, prenoit plaisir à les escouter, adjoustant foy à ce qu'il esperoit & ja recueilloit avant la main le fruict & contentement de la vtctoire qu'il tenoit sienne indubitable, & autant que si desja il l'eust obtenue. Huict jours entiers qu'il fist sejour audit lieu, attendant aucunes bandes, lesquelles n'estoient encores arrivées de Piemont, ne fut mention d'autres depesches que de dons & departemens d'estats, offices, capitaineries, gouvernemens, villes, chasteaux & autres biens des subjects & serviteurs du Roy.

Le huictiesme jour cõmença le seigneur Dom Ferrand de Gonzague, (lequel ainsi que j'ay dit, avoit la charge de tous les chevaux legers du camp Imperial) à les acheminer & faire marcher avant, avec soy print le seigneur Dom Alfonce de sainct Severin, Prince de Salerne, avecques le nombre de quarante mille hommes de pied. Son chemin fut tirant vers Grasse, par un païs montagneux & aspre; parquoy il envoya devant bon nombre de gens, pour de-

couvrir s'il y auroit quelques ambusches par les montagnes. Sa contenance monstroit de vouloir passer plus avãt en ça, si ces avantcoureurs n'eussent descouvert de loing une trouppe des nostres, qui cheminoient en ordonnance au long du costau, tendant au chemin que tenoit ledit Gonzaguè. Lesdites gens des nostres pouvoient arriver au nombre de deux mille hommes au plus, mais j'estime que ledit Gonzague eut opinion qu'il en y eust d'autres embuschez deça la montagne, & que ceux cy se mõstrassent seulement pour l'attirer à son desavãtage aux destroicts & difficultez des passages: quoy que ce soit, il se retira dont il estoit party, sans dresser escarmouche ne combat. Par autre costé marcherent quelques gens de pied Espagnols devers Antibe, lesquels furent bien vivemẽt chargez de deux bãdes de legionnaires du païs, mais la tenue ne fut pas cõme la charge, ains furent lesdits legionnaires repoussez de l'arcbouserie Espagnolle, laissans leurs capitaines en gros danger, lesquels toutesfois s'en retirerent treshonnestement, en combattant tousjours & soustenant l'ennemy, tant qu'ils se rendirent en lieu de seureté. Cecy estoit advenu le jour precedant que lesdits seigneurs Colonne & Bonneval arrivassẽt à Grasse, lesquels ayant trouvé (cõme j'ay dit) la ville n'estre tenable, delibererent que l'un iroit vers le Roy en faire raport, qui fut le seigneur Stephe Colonne, & ledit Bonneval executeroit sa charge de faire le guast: lequel feit emporter & amener hors tout ce que porter & amener se pouvoit, au demeurant mettre le feu, & rompre les murs de la ville par cinq ou six endroicts, chacune breche de trente ou quarante pas. Et ce pendant que ces choses s'executoient, il envoya vers Antibe trente chevaux, pout avoir nouvelles des ennemis: lesquels amenerent trois prisonniers qui raporterent comment la trouppe estoit fort creue depuis le soir precedant, & asseurerent la descente estre de cinq à six mille hommes. Parquoy ledit Bonneval voyant la chose requerir diligence, depescha le capitaine Miolans, avec les gens qu'il avoit de la compagnie du Comte de Tende, & deux mille hommes de pied, pour aller le chemin de France, rompre tous les fours & moulins, brusler les bleds & fourrages, deffoncer les vins de tous ceux qui n'avoient faict diligence de les retirer és places fortes, aussi gaster les puys, jettans des bleds dedans afin de corrompre les eaues. Luy s'en alla droict à Calien aparte-

nant au ſieur du Mas, qui commença le premier à rompre ſes moulins & bruſler ſes granches & bleds : & à Calds en fiſt autant le ſeigneur du lieu. De là il vint à Draguignan avec ſa trouppe, duquel lieu il envoya meſſire Gronguet, ſire de Vaſſé, avec quarante ou cinquante hommes d'armes de la compagnie du ſire de Montejan, dont il eſtoit Lieutenant, pour ſouſtenir & renfotcer le capitaine Miolans. Et par le coſté de la montagne devers Dine il envoya le capitaine Maure de Novate, guidon du ſeigneur Iean Paule de Cere, & avec luy mille hommes de pied au ſeignenr Chreſtofle Guaſco, venans alors du lieu où eſtoit le ſire de Humieres: auſquels il ordonna faire le ſemblable tout au long de la montagne. Apres il print chemin droict à Carſes, continuant de faire le guaſt, & audit Carſes le ſieur du lieu miſt le feu luy-meſme en ſes bleds qui eſtoient aux champs en moullons, & fiſt boire tous ſes vins aux compagnons. Telle fut l'affection de tout le peuple gros & menu au bien & cõmodité de la choſe publicque, qui tous oublierent le regret du particulier dommage.

PENDANT le temps que ſe faiſoit ladite execution, eſtoient arrivées les bandes que l'Empereur avoit attendues à venir de Piemõt : leſquelles arrivées, il ſe delibera de faire tousjours marcher ſon armée juſques en Avignon : choſe qu'il jugeoit eſtre autant facile & ſans reſiſtence, cõme vtile & cõmode à la facilité de ſon entrepriſe: & de là faiſoit biẽ ſon cõpte, de pouvoir à ſon choix & appetit dreſſer la teſte ou par dela, ou par deça le Rhoſne, ainſi que l'un ou l'autre luy viendroiẽt plus à propos. De ceſte deliberatiõ fut adverty le Roy, & ja des le commencement avoit bien preveu & penſé avant la main, que ſon ennemy ſ'il paſſoit en Provẽce, ne pouvoit prẽdre pour ſoy autre meilleur advis, ne qui luy fuſt de plus grande cõmodité, tãt pour avoir les vivres à ſon commandement, que pour donner travail au païs, autãt deça que delà la riviere: laquelle en ce faiſant il euſt eue en ſa puiſſance, au moyẽ du pont qui eſt deſſus, joignãt aux portes & cloſtures de la ville: & pource eſtoit tousjours ſon intention & deſſein d'y obvier en toutes manieres, & de ſe ſaiſir de ladite ville, premier que l'ennemy ſ'en peuſt ſaiſir. A ceſte cauſe & pour autant que ſes forces n'eſtoient unies encores, avecques leſquelles il peuſt raiſonnablement & à ſon honneur ſe preſenter en perſonne au devant de ſondit

ennemy, il avoit choisy le sire de Montmorency, alors Grand-maistre & Mareschal, & maintenant Connestable de France, comme celuy en la vertu duquel prudence, conseil, & diligence, entre tous autres ayans le maniement & disposition de ses affaires, il avoit plus de foy & d'esperance: lequel il avoit ordonné son Lieutenant general, autant deça que delà les monts, avecques tresample & pleine puissance & authorité de pouvoir ordonner & faire en son absence, en general & particulier, autant que luy en presence eust peu ordonner, commander & faire. Mais pour autant qu'il vouloit encores plus au long avecques luy consulter & deliberer des affaires de telle & si grande importance, il y envoya ce pendant pour gaigner tousjours le devant messire Robert Stuart seigneur d'Aubigny aussi Mareschal de France, avec huict mille Suisses, qui ja & nouvellement estoient arrivez devers luy ensemble quatre cens hommes d'armes complets, mais de diverses compagnies: ainsi que les uns estoient plus voisins & prochains, y estoient les premiers arrivez, ce-pendant que les autres venoient aussi journellement pour s'y trouver au jour qui à ce leur estoit prefix & ordonné. Avecques ceste trouppe s'en vint ledit seigneur d'Aubigny loger en Avignon, & attendant la venue du sire de Montmorency, ne deffailloit de cueur, ne de conseil à commander & pourveoir en diligence à toutes choses qui en telle presse d'affaires se peuvent & doivent pourvoir & commander. De ce travail & maniement d'affaires il se trouvoit grandement soulagé par la presence de messieurs Guillaume Poyet, alors second Presidant en la cour de Parlement de Paris, & conseiller du Roy en son conseil estroict, & depuis Chancelier de France: Gilbert Bayard aussi Conseiller & Secretaire des finances dudit seigneur: Robert de la Martonnie, & Gilles de la Pommeraye maistres d'hostel ordinaires: & Charles de Pierrevive, l'un des quatre Tresoriers generaux de France, envoyez devant audit lieu d'Avignon, pour y faire amener de toutes les provinces de France, qui plus seroient à main toutes sortes de vivres & de fourrages, tant pour le nombre qui ja y estoit, que pour celuy que lon esperoit y arriver apres: en laquelle charge ils s'acquitterent si grandement & songneusement, que de toutes choses y eut en nostre camp jusques en abondance, & non qu'à suffisance.

Le Roy ce pendant consultoit de toutes ses affaires avecques le sire de Montmorency, & des moyens qui leur sembloyent estre requis à tenir, pour mieux les conduire & gouverner, & pour en avoir issue plus heureuse & à moindre hazard: car ils sçavoient tous deux de quel poix estoient les choses à present, & de quelle consequence à l'advenir. Le sire de Montmorency considerant en son esprit & apart soy, combien de la charge qu'il avoit, il luy pouvoit en la bië conduisant advenir d'hõneur & de gloire, & cõbien au contraire d'une malheureuse issue luy adviendroit de hõte & reproche, avoit ordinairement en imagination & comme devãt ses yeux la grãde obstination & opiniastreté de l'ennemy, accompagnée de puissance excedant & surpassant celle de tous les autres ennemis que jamais eut le Royaume de France, le grand nombre de gës & de belliqueuses nations qu'il auroit à combattre, la procheineté d'eux, telle que desja ils se pouvoiët dire presens l'opinion & reputation de leur prouesse & vertu, le long temps qu'ils avoient vescu ensemble suivant les armes, leur accoustumance de vaincre, non que de guerroyer, & non soubs estranger, mais soubs leur Prince naturel & droicturier. Tout au contraire il se voioit avoir plus de nom que de force d'armée, & ce qu'il avoit de gens avec ce qu'il en esperoit encores, estre mercenaires en grande partie, en autre partie gens incogneuz les uns aux autres & lesquels il luy adviendroit par advanture besoing & necessité de mettre aux champs, avant que les capitaines fussent bien stilez à commander, & les compagnõs à executer leurs commandemens: & si de male adventure il advenoit qu'ils fussent battus, il ne voioit point que les ennemis vainqueurs trouvassent lieu de resistence, ne les vaincuz de seureté, jusques à ce qu'ils arrivassët à Liõ. Or estãt telle aujourd'huy la condition des temps, que lon estime les entreprises selon l'issue, & non selõ la cõduitte, il cognoissoit evidëment (advint ce qu'advenir en pourroit) qu'õ luy mettroit en compte & consideration plus la fortune que le cõseil. Au Roy venoient en ses discours toutes les mesmes imaginations, & autres semblables, lesquelles mettant en avant & proposant à sondit Lieutenant general, & luy ordonnant ce qu'en chacun evenemët il auroit à faire; eux deux ensemble sur toutes choses pesoient l'esperance,

la craincte, la raison, & l'aventure, & en mesurant & contrepesant les unes avecques les autres, de leur victoire ne leur resultoit aucune esperance de priver l'ennemy, ne de l'Empire, ne des Espagnes, ne de quelconques autres de tous les Royaumes qu'il tient. De la victoire sienne non seulement en advenoit la ruine de l'armée qu'ils dressoient, mais le danger & trouble de tout le Royaume: comment que soit le passage du Rhosne, la seigneurie de la mer de levant, avecques asseurance de n'avoir jamais faulte de vivres, & le moyen de travailler le Royaume par quelque endroict qu'il luy eust pleu, estoit le moindre fruict que l'ennemy pouvoit esperer de sa victoire.

*Paroles du Roy à monseigneur le grãd Maistre.*

L'ESPERANCE doncques & la craincte n'estoient equipolentes l'une de l'autre: & bien qu'entre icelles y eust diverse raison, toutes deux gisoient en incertaineté, & plus dependoient de la fortune & adventure, que de conseil & jugement, de maniere que tant plus ils discouroient diligemmẽt, tant moins ils trouvoient de certain advis & moyen d'y proceder. Pour resolution apres avoir long temps debatu & l'une & l'autre partie, le Roy, se tournant au sire de Montmorency, luy usa de tel ou semblable lãgage: Vous avez (dit-il) assez faict preuve aux guerres passées de vostre hardiesse & asseurance aux hazards: & me suis jusques icy trouvé loyaument & vaillamment servy de vous, de jugement & advis, & bon conseil, qualitez propres & peculierement requises à qui biẽ veult faire son devoir, en charge de chef & capitaine general d'une entreprise: & que par icelles autant que par force les Royaumes & Empires se deffẽdent & maintiennent en leur estat: aussi peu ay-je eu occasion de rien en desirer en vous, mais de ces dernieres parties est la saison d'user maintenant plus que de courage ne de hardiesse: mais tant y a que raportant de ceste guerre la reputation telle que j'espere, & m'asseure que vous en raporterez, c'est celle qui accomplira jusques à consommation & comble d'honneur, toute la gloire & toute la louange que vous avez acquise és autres. Ie vueil à ceste cause que vous entrepreniez la charge que je vous donne en ceste esperance, & en vous asseurant que je ne vous laisseray avoir faute retardement, ne sejour de chose dont vous puissiez avoir besoing ou necessité en vostre camp. Quant au moyen de vous y conduire, vous sçavez combien vault fortu-

ne en toutes choses,& au faict de la guerre plus qu'en nul autre: & que bien souvent d'un cas de petit moment peult reüscir un grand changement & commutation des choses. Vous serez en faict & sur le lieu,pour tout juger & cognoistre à l'œil: je ne doute point que vous ne sçachiez bien prendre bon advis, & bon conseil, selon l'occasion & opportunité du temps & des affaires, & mesmement par les propres desseings & entreprises de l'ennemy.

GRANDE asseurance donnerent ces propos au sire de Montmorency, lequel sur iceux prenant congé du Roy, arriva le quatriesme jour apres en Avignon, auquel lieu ayant le tout communiqué avecques le sire d'Aubigny,il fist venir à soy tous les Capitaines & de cheval & de pied, & avecques eux aucuns viels gens-d'armes qui par la longue experience du mestier, y avoyent acquis reputation & authorité, Assemblez qu'ils furent,il leur proposa & mist en avant le faict ainsi qu'il estoit, les forces de l'ennemy, celles que de present avoit le Roy,& celles que encores il attendoit, tant de ses païs subjects, comme de Suisse & d'Allemagne: la difficulté de vivres où se devoit trouver l'ennemy, l'abondance que nous en pouvons avoir: quel fruict, quelle commodité, quel avantage nous pouvions attendre au cas que nous feussions victorieux: quelle perte, danger, & incommodité au cas contraire, & que nous feussions vaincus. De quelle part nous devoit venir crainte,de quelle part esperance, combien nous devions tascher d'obvier & remedier à l'une, combien d'accepter, accroistre, & mettre à execution l'autre: & mesmement en ce temps icy, auquel (si oncques mais)il estoit requis, & devions tous nous employer de corps & de biẽs, à faire quelque digne chef d'œuvre,pour l'asseurance, tuition, & deffense de la patrie:& pour en repousser & mettre hors nostre ennemy, qui par trop grande confiance de sa fortune, & de ses forces,& par outrageux & superbe contemnement & mespris des nostres, devoroit desja en son esperance cestuy nostre opulent & glorieux Royaume. Sur ce leur fist autres plusieurs,mais briefs discours, & bien succeinctemẽt troussez,en demandant l'avis à un chacun, à sçavoir lequel estoit meilleur, ou de marcher plus avant en païs, ou d'attendre sur le mesme lieu, tant que le supplement & renfort de gens ordonné par le Roy y fust entierement arrivé,

*Arrivée de monseigneur le grãd Maistre, Lieutenant general du Roy, en Avignon.*

*Proposition au conseil de ce qui estoit à faire.*

aussi quelle voye & moyen leur sembloit estre plus à propos pour bien conduire ceste guerre, & pour heureusement la mener à chef.

SUR cest endroit, il voulut bien leur remonstrer & faire entendre, que le Roy s'il eust voulu eust bien sceu de luy mesmes prescrire & ordõner toute la raison, ordre, & moyen qu'il eust volu estre tenus au faict de ceste guerre : & quant à luy venant du lieu dont il venoit, instruict de celuy auquel principalement touchoit, & qui autant que nul autre avoit le jugement accompagné d'experience au maniement de tels affaires, qu'il n'estoit point ne trop perplex, ne travaillé d'opinion en ce qu'il auroit à faire : mais que tous deux avoient bien voulu tant deferer à la prudence, experience, & foy d'entre eux, que de leur en faire demander leur advis sur le faict, & la chose encores estant en son entier : parquoy il attendoit d'eux tous, & de chacun la franche, libre, & liberale opinion. Telle fut sa proposition au conseil, & nonobstant qu'il avoit ja prise avecques le Roy ferme & resolue deliberation de ne point venir au combat, & de ne jouer le gros jeu, sinon qu'extreme necessité l'y contraignist, ou qu'une seure ou certaine opportunité s'y offrist, d'autant qu'ils sçavoient & cognoissoient tresbien, que beaucoup plus est le devoir d'un chef & general d'armée, qui a de combatre pour & en son naturel & propre païs de meurement & sagement, que hardiment & soudainement s'exposer & mettre au hazard. Si avoit-il approprié ses parolles, & composé sa contenance de telle sorte & maniere, qu'õ eust plustost jugé, que son advis fust incliné à l'opinion contraire. Et ce faisoit il à propos & à son escient, par ce qu'il cognoissoit la chose estre desja venue en coustume, que grãde partie des capitaines & autres qui sont appellez au conseil tendent au jourd'huy à la faveur, & opinent communement selon qu'ils pensent & cõjecturent, que le chef & principal capitaine le trouvera bon : & telle qu'ils estiment estre son opinion, telle la donnent ils, & appliquent tous leurs esprits à la confermer & fortifier de raisons, en façon qu'elle puisse estre trouvée la meilleure. Et à ceste cause avoit il cherché de donner aux assistans occasion de penser que son opinion fust autre qu'en effect elle n'estoit. Et par ce moyen il faisoit son compte, qu'en voyant impugner & confuter l'opinion qui

veritablement estoit la sienne, par gens qui penseroient faire tout le rebours ; il auroit plus grande liberté de coutrepeser les raisons & causes mouvantes de l'une & de l'autre opinion.

Les advis du commencement furent plusieurs & bien divers, mais peu apres se resolurent tous en deux, les uns estoient d'opinion que lon marchast plus outre, & qu'on logeast le camp plus pres de l'ennemy, pour le combattre és angusties & destroicts des passages, en lieu où il ne luy fust possible de s'estendre, & de mettre en bataille toutes ses forces, plustost que d'attendre à ce faire, quand il auroit pris pied en lieu plus ample & spacieux, & auquel il eust ledit moyen & commodité de s'estendre, & de s'ayder de toutes ses forces. Les autres estoient d'avis cõtraire, & leur sembloit plus à propos de sur-attẽdre au lieu où ils estoyẽt pour donner au renfort & supplement qu'on attẽdoit, espace & temps de pouvoir arriver & se joindre avec eux. Ceux qui estoient de cest advis, estoient meuz & fondez sur les raisons ja devant dessusdictes, sçavoir est sur la prochaineté du grand & bien aguerry nombre de gens estans au cãp Imperial, & sur le gros appareil qu'ils conduisoient avecques eux: aussi l'asseurance & courage que leur donnoit la fresche victoire qu'ils avoyent obtenue en Affrique, avecques la longue cognoissance & habitude des uns aux autres pour la longue hantise qu'ils avoient eüe ensemble, suivans tousjours les armes à mesme soulde, & sous leur mesme naturel & droicturier seigneur. Là où les nostres au contraire estoient en grande partie les uns mercenaires estrangers, & les autres levez nouvellement & à la haste, qui n'avoient encores cognoissance ne mutuelle affection les uns envers les autres, & qui en effect ne pouvoient encores estre tels, que l'on s'y deust tant asseurer que de les conduire si avant, qu'on vint à la necessité du combat, & en lieu paraventure desavantageux. Et pour ceste cause il leur sembloit que pour le plus seur ( en attendant que leursdites gens qui tous estoient differends de langue, de meurs, & de religion, s'accoustumeroient & accoinctcroient un peu ensemble, & apprendroient à se renger, & retirer chacun en son ordre ; & soubs son enseigne, pour apres estre plus duicts à faire service ) il valoit mieux se fermer & fortifier audit lieu où ils estoient,

auquel ils avoiét singuliere commodité de vivres, & grand moyen en attendant le renfort & secours des gens qui leur venoient: & d'y temporiser & dissimuler, & de quelquefois esprouver contre l'ennemy par seures & legeres entreprises quelle seroit la hardiesse de noz gens à entreprédre, & quelle la vertu à executer. Sur-ce concluans en somme, que le temps & consequence des choses considerées, il faisoit pour nous de delayer & prolonger la guerre, & en amusant & ennuyant l'ennemy luy refroidir & amortir ceste impetueuse ardeur, en laquelle pour lors il sembloit estre, & que par tels moyens souvent estoit advenu, que par conseil, provision, ordre, & dissimulation se sont bien grandes choses conduittes à bonne & heureuse fin: lesquelles si elles eussent esté precipitées, fussent reüscies au contraire, & au grand & pernicieux dommage des Republiques.

*Raisons de ceux qui disoient qu'on devoit aller au devant de lennemy & le combattre.*

Au contraire alleguoient ceux qui tenoient l'autre opinion (& parmy eux en avoit qui n'estoient point sans experience) que le plustost marcher en avant & approcher de l'ennemy estoit beaucoup le plus expediant & le meilleur. Car il pouvoit encores avoir environ de cent & octante mille jusques au lieu où il estoit: & que de luy laisser gaigner autant de païs ouvert & sans resistence, ce n'estoit autre chose que luy bailler le chemin & l'ouverture de recouvrer vivres & fourrages à foison: & que luy dónant cognoissance de la craincte que nous ayons de sa force, estoit comme tacite confession, que nous n'osions approcher de luy. Chose qui estoit pour luy accroistre tousjours le cueur, ainsi que la peur & craincte aux nostres: & qu'à ceux qui encores estoient suspens & en grand bransle de se joindre à l'un ou à l'autre party, en attendant quelque commutation & changement de fortune, nous donnions occasion (d'autant qu'ils n'auroient cognoissance de la verité du faict, ne des causes nous mouvantes à dissimulatió) de s'atacher au bruit commun qui s'en espádroit tousjours au plus grand avátage de celuy que lon cognoistroit estre crainct & redoubté: chose qui les confermeroit en l'opinion desja conceüe de l'heur & felicité de l'Empereur (à laquelle ils attribuoient toutes choses) jusques à les faire joindre à luy, ou (quoy que ce soit) se divertir & aliener de l'esperance & faveur du Roy. Là où (disoient ils) si nous ap-

prochons

prochons de l'ennemy, & avant qu'il ait fermé le pied en Provence, nous arresterons sa fureur, & romperons ceste premiere sienne impression, és destroicts & angusties des Alpes : il ne peult estre (encores que nous ne tinssions ne Frejus, ne Toulon) que pour le moins nous n'ayons bien loisir de fortifier la ville d'Aix, capitale de ceste Province; ou bien de la couvrir de nostre camp (ainsi qu'il a desja esté advisé) avant que l'Empereur y puisse jamais arriver, & en la deffendant luy empescherons le passage, & luy osterons le moyen de venir outre en avant. Et ne fault ja que ceux ausquels plaisent tant les dissimulations, craignét aucunemét, qu'en ce faisant nous puissions tomber en necessité du combat, ne de jouer le gros jeu, si bon ne nous semble: ains au contraire, nous pourrons journellement faisans des ambuscades par les destours, & circuits, d'entre les cropes & vallées des Alpes, leur donner tant d'alarmes, ennuis, & dommages, que on s'offriroit d'oser & d'entreprendre quelque chose d'avantage comme certainement elle s'y offrira. Et veult la raison de la guerre, & la necessité de noz affaires le requiert, que nous osions & entreprenions en telle assiette, ce que d'icy, & de pleine campagne nous ne devons oser ne faire. Car l'Empereur a en effect une armée autant ou plus puissante & de nombre, & de vaillance de gens de guerre, que nulle autre armée qui ait esté dressée de nostre temps : mais bien est vray qu'ils sont encores espars & non unis, embarrassez & travaillez du voyage, sans experience ne cognoissance des passages & destroicts des Alpes: là où si nous leur donnons le temps sans aucun empeschement, de gaigner païs jusques en la pleine, ils se reduiront en un camp, où ils se logeront au large & à commodité, se referont du travail, reprendront force & courage, & apprendront les chemins par bien s'en enquerir, & par experience. Et si bien nous attendons renfort de gens, & de France, & de Suisse, & d'Allemagne, si est-ce que l'Empereur a de ce faire encores plus grande commodité que nous. Ioinct que toute la force que nous avõs au Piemont, ne peult estre telle, qu'elle puisse aucunement empescher, qu'avant le bout du mois celle que l'Empereur y a laissée pour y poursuivre le surplus & reste de sa pleine victoire, ne puisse icy arriver, & se joindre aux forces que desja il a ensemble par deça, & faudra lors qu'aux deux qui sont tous

experimentez & vieils soldats, nous envoyons & leur presentions en barbe noz gens nouveaux, & levez en la haste pour les combattre.

D'avantage l'ennemy attend de jour à autre la venue du seigneur André d'Orie, lequel venu nous donnera nouvel alarme de là le Rhosne, au païs de Languedoc, auquel il peult descendre & mettre ses gens en terre à son plaisir. Et au cas qu'il n'y descendist assez puissant pour y pouvoir faire un gros effort, il aura les Espagnes à son doz, dont tous les jours il luy pourra venir renfort & de gens & de chevaux. Lesquelles choses estans une fois conduites à l'intention de l'ennemy (ainsi que facilement il les y pourra conduire par nostre temporisement & dilation) nous ne voyõs point qu'il puisse choisir ne souhaitter, ne qui luy puisse advenir chose plus à son propos & avantage, que si (nous ayãt ainsi enfermez entre deux armées, ayant d'un costé le Languedoc & les Espagnes ouvertes & à son commandement, de l'autre Italie & Sicile, & de toutes pars commodité de faire venir par mer & vivres & autres choses necessaires à supporter une longue guerre) nous voulons continuer au mesme temporisement & dilation: D'autant que desdites Espagnes, Italie, Sicile, Germanie, & de ce qu'il tient en la Belgique, il recouvrera tousjours deniers à suffisance, qui sont le nerf & la principale force requise à faire la guerre. Et au contraire il n'est possible que nostre Royaume (paravant travaillé des guerres passées, & maintenant de nouvel la guerre au païs de Picardie, outre celle que nous auõs icy en Provence) puisse suffire à fournir argent au Roy, pour entretenir en une longue guerre si grand nombre de gens qu'il en aura, mais qu'il ait adjousté à ce qu'il en a le supplément & renfort qui luy est requis & necessaire. Or est que tout ainsi que sans soldats la guerre ne se peult faire, eux ne se peuvent aucunement nourrir ne retenir ensemble, sans grande somme & abondance de deniers, desquels s'il nous advient une fois d'avoir faulte à nostre besoing, que nous auront lors valu noz dilations? Si au moyen d'icelles argent nous fault (dont à present nous avons paravanture telle quelle suffisance, mais par emprunt faict des personnes privées) que nous aura valu d'avoir faict ce grand amas de gẽs, si sans les employer ils se separent par faulte de payement? Au demourant il faict beaucoup à considerer, que nostre

armée consiste presque toute de François, Suisses, & Allemans, qui sont nations plus patientes naturellement de hazard & de travail, que de sejour & dilation si promptement vous les mettez en œuvre, elles osent, elles entreprennent, elles executent plus que force & nature humaine ne porte: si vous les retirez de ceste premiere chaleur, ils s'appesantissent, ils languissent, & s'anneantissent du tout: & ne fault ja que nous soyons en peine d'en alleguer des vieils exemples, & du temps passé.

N'AGUERES & de fresche memoire, si de l'ardeur & courage que nous marchions droict à Verceil on nous eust laissé cõtinuer & passer outre, il n'y a point de doubte, que nous n'eussions emporté la ville, & maintenant porterions les armes victorieuses en païs d'ennemy, non pas serions (comme nous sommes) contraincts à soustenir la guerre en France, & combattre pour la deffense de la patrie, de noz foiers, & de noz Eglises. A ceste cause & afin que vous (monseigneur) qui estes nostre chef & Lieutenant general du Roy, ne soyez point en doubte, que vous ne soyez accompagné de gens qui soient pour executer le hault & entreprenant vouloir qui est en vous, nous sommes d'advis que vous devez marcher, & faire teste en lieu dont vous puissiez entendre de pres toutes les allées, venues, & entreprises de l'ennemy: afin que si paraventure il venoit à faire quelque faulte, ou (comme n'agueres vous avez pareillement discouru) il luy advenoit par une trop grande confidence de ses forces, ou par un trop grand mespris des nostres, de se tenir peu sur ses gardes, ou de mal asseurer & fortifier son camp, ainsi qu'il adviẽt souvent à qui trop peu estime son ennemy, vous soyez prest à recueillir ceste occasion à poinct nommé, & vser du benefice de fortune, avant qu'il coule & vous eschappe des mains. C'est chose seure que plusieurs fois en osant, en entreprenant, en mettant la main à l'œuvre, choses grandes & de poix ont esté executées, lesquelles aux nonchallans & negligens avoiẽt semblé n'estre faisables ny esperables. Encores osons nous dire d'avantage, que la difficulté qui leur est apparente, que vous ayez en si peu de temps assemblé une armée suffisante pour aller de vous mesme assaillir vostre ennemy, vous rendra l'entreprise d'autant plus facile, quand vous oserez & entreprendrez chose, qu'il ne se puis-

persuader, que vous eussiez osé entreprendre ne penser. Ceste fut la remonstrance de ceste partie: & ja la plusparte de la compagnie se laissoit conduire à ceste opinion, pensans entre autres choses avoir donné un advis aggreable & satisfaisant à l'affectiõ,& desir de leur chef & capitaine general: duquel ils avoient ceste persuasion que tant pour sa naturelle inclination à faire tousjours & entreprendre choses grandes & honnorables,& utiles à son Prince, & à son Royaume,cõme pour la fresche memoire du dernier voyage de Piemont (duquel on avoit donné quelque blasme au chef & Lieutenant general du Roy, de ce qu'il n'avoit plus pertinacement suivy sa fortune) il n'auroit chose en plus grande ne plus singuliere recommandation, que d'accepter la premiere occasion & opportunité qui se offriroit, de faire nouvelle preuve de sa vertu, & d'augmenter & accroistre l'honneur & gloire, ja paravant acquis au faict des armes.

*Conclusion de monsieur le Grand-maistre.*

ET en effect ledit seigneur (ainsi que j'ay dit cy devant) afin de sçavoir mieux discerner les opinions libres d'avecques celles des assentateurs & blandisseurs, avoit (comme souvent est advenu de faire à plusieurs grands & vertueux capitaines) donné aux assistans de grandes couleurs & occasions de penser qu'il inclinast à ceste opinion:& à son escient avoit laissé couler des paroles, comme si elles luy fussent eschappées sans y penser, par lesquelles ils avoient eu occasion de juger qu'il fust entierement d'opinion contraire qu'il n'estoit. Doncques apres qu'il eut bien songneusement consideré non seulemẽt les propos, mais aussi la contenance,regard,& visage d'un chacun, monstrant par apparence & de propos deliberé de penser dessus ce qu'ils avoient d'une part & d'autre mis en avant, pour à chacun d'eux donner ce contentement, que nonobstant qu'ils eussent diverses opinions, chacun luy semblast toutesfois estre meu par bonne apparente, & bien fondée raison. Il commença lors à conclurre, louant Dieu premieremẽt comme de chose qui plus ne luy eust sceu venir à souhait de ce qu'estans partis en deux diverses deliberations, l'une ne l'autre partie toutesfois n'avoit faulte de courage& bonne volonté: ains que les uns plustost qu'en avoir faulte, sembloient en avoir plus que de besoing, & que plus avoient mestier les uns d'estre un peu retenuz, que les au-

tres d'estre par exhortation esguillonnez & incitez. Ie voy (dit-il) evidemment, que le but des uns & des autres, c'est de vaincre l'ennemy comment que ce soit, & qu'a ceste guerre chacun veult employer ce qu'il peult & vault au bien & à la deffense de son Prince, & de la chose publique, tous ensemble tendez & accordez à ceste mesme fin, mais non pas à mesme raison & moyen d'y parvenir. Aux uns il semble mieux à propos de s'arrester icy, & d'attendre l'ennemy en nostre fort, aux autres semble meilleur de marcher outre, & de nous aller campaier plus avant en païs. De ce dernier avis je parleray premierement. Ceux qui sont en ceste opinion (à ce que j'ay recueilly de leur propos) craignent deux choses, & non sans cause: l'une que nous fermant icy, & laissant tout le païs ouvert & au commandement de l'ennemy, depuis ce lieu jusques à l'endroit où il est maintenant, nous mesmes luy baillions plus grande & plus facile commodité de grains, de fourrages, & de tous vivres pour hommes & pour chevaux, qu'il ne l'auroit és destroits & difficultez du passage des Alpes. La seconde chose qu'ils me semblent craindre, c'est que l'Empereur interpretant nostre dilation & temporisement pour confession de nostre peur & craincte, & deffiance de nostre force, en fist courir le bruit encores plus grand & plus à son avantage, que ne seront les choses en effect: & par ce moyen il destournast de l'amitié du Roy, ceux qui encores sont en bransle & en suspens entre l'un & l'autre party, estonnant ceux qui sont du nostre, asseurant & confermant ceux qui tiennent le sien.

Or afin que nous ostions l'occasion du premier doubte, je ne seroy jamais d'advis de nous arrester & fermer en ce lieu, sinon que premierement on face (comme il a esté ordonné) de toute la campagne, & de toutes les villes, & bourgades, champestres, & non tenables, par où l'ennemy aura de passer, diligemment retirer és villes & places fortes, tout ce qu'il se peult ou porter ou chasser avant, ou y conduire en quelconque sorte. En ce faisant vous trouverez que tant plus nous attirerons l'ennemy en ça, c'est à dire, que tant plus nous l'eslongnerons de la mer, tant plus aura-il de faulte & difficulté de vivres, & tant plus luy en sera le port cousteux & malaisé. Quant au second point, je ne doute pas que l'ennemy ne s'ayde en ce qu'il pourra

de cest artifice. Si est-ce qu'il n'en peult advenir chose qui tant nous soit à craindre, comme il seroit de marcher & campaier si avant que nous apportassions (ainsi qu'il est advenu souvent) opportunité à l'ennemy de nous assaillir à son avantage, & à nous force & necessité de combatre à son choix, & non au nostre, & de mettre au hazard & à discretion de fortune le salut de la patrie, qui en grande partie consiste & depend de l'evenement & issue de ceste guerre. Tant y a que toute guerre qui advient entre les humains, pour quelque cause & occasion que ce soit, faut qu'elle soit ou necessaire, ou voluntaire: consequemment il fault diverse raison & consideration à entreprendre l'une, & à soustenir l'autre. Car tout ainsi qu'à celuy qui l'entreprent hors de son païs (il touche & appartient d'avoir avant qu'ētreprendre) son armée avecques tout son equipage en ordre, & de premiere arrivée, assaillant son ennemy, estendre au long & au large la reputation & crainćte de ses forces: ainsi (mais au contraire) touche & appartient à nous, qui la soustenons en nostre païs, user de longueurs & dissimulations, & en frustrant l'intention & impetuosité de l'ēnemy, laisser avecques le temps refroidir son ardeur, & aneantir sa puissance. Car en ce faisant, & à un besoing luy monstrant aucunesfois d'avoir crainćte & peur de luy plus grāde que nous ne l'avons en effećt, ou nous luy engendrerons une telle confiance de sa force, & si temeraire contemnement de la nostre, que nous le pourrions attirer à nous venir assaillir en nostre fort, & à nous combattre en lieu qui luy soit desavantageux, ou bien luy pourrions tant donner d'ennuy, & tant le faire amuser & consommer que nous luy ferions rabaisser son hault courage, diminuer son esperāce, & à la fin rompre & deffaire son armée d'elle mesme.

*Respōse aux raisons de ceux qui vouloient combattre.*

Et quant à ce que vous mettez en avant, que l'Empereur a une des plus belles & puissantes armées, de nombre de gens, & d'experience de guerre, qu'il est possible de souhaitter, mais jusques à ores esparse & separée, embarassée parmy les mōtaignes, travaillée du long chemin, assez mal equippée de vivres: jusques icy endroićt suis-je bien de vostre advis & opinion: mais en ce que vous dittes que leur donnant du temps ils se rassembleront, qu'ils se viendront loger plus commodement & au large, qu'ils se referont du travail, qu'ils reprendront force & courage; je

tien au contraire, que si nous faisons bien & diligemment nostre devoir à leur empescher & rompre les vivres & les fourrages, le temps leur doublera toutes leurs incommoditez qu'ils ont maintenant. Et quant ores il sembleroit bon à l'Empereur (ainsi que vous monstrez en avoir doute) de faire venir joindre & unir à ses forces presentes, celles qu'il a laissées au païs de Piemont: & qu'il n'auroit (ce qu'il a) occasion de craindre qu'on luy fist venir au dos & par derriere une autre nouvelle puissance de par delà: je dy toutesfois que quand plus il amassera icy de gens ensemble, tant plustost (si contre son esperance nous voulons mener ceste guerre à la longue) viendra son camp à la faim, & à faute & necessité de vivres. Ie vueil qu'il en trouve pour quelques jours en ceste Provence, & que nous n'y puissions si soudainement faire le guast ainsi qu'il appartient: si est-ce qu'apres avoir cõsumé le peu qu'il en trouvera, il ne fault point qu'il fonde son esperance en ce qu'il luy en pourra venir des païs qu'il a laissez derriere son doz: car vous sçavez que tout ce qui en l'Automne passé fut mis en grenier, & tout ce qui s'en est recueilly ceste année, a esté entierement consumé, pillé & mis à perdition, tant par ses gens de guerre, que par les nostres, qui ont trouvé le païs ouvert & abandonné: & si quelque peu s'en est sauvé, croyez que de ce ne peut estre, ne pour durer long temps, ne pour une si grosse armée. Et quand autrement en seroit (ce que non) si ne luy sera il jamais posible de tant recouvrer de bestes qu'il luy en faudroit à l'apporter & conduire de si loing. Mais pour à tant retourner aux gens de guerre qu'il a laissez audict Piemont, je puis bien vous asseurer certainement, que vous ne devez craindre, ne luy esperer aucun renfort de ce costé là: car à ce que j'en ay entendu jusques icy, nos gens n'y sont point encores si estroittement asiegez, qu'ils ne facent bien souvent des saillies contre l'ennemy, & que la plus part du temps ils ne se retirent victorieux, & chargez de butin.

Et d'avantage nous n'attendons que l'heure que les seigneurs Comte Guy de Rangon, & Caguin de Gonzague se viendront joindre à nosdictes gens, avecques nouvelle armée non moins puissante de nombre, d'experience, & de courage, que l'Empereur y tient à present. Car il ne fault (mesieurs) que vous pensiez que l'Empereur ait encores aujourd'huy les mesmes gens de guerre qui luy ont tant

gaingné de victoires: ce sont ceux dont il a le moins: les uns sont morts és guerres de Lombardie, autres és guerres de Naples, autres en celles de Hongrie, plusieurs aussi par les chaleurs & intemperie de l'Automne en Afrique, plusieurs sont periz en la mer, plusieurs se sont retirez en leurs maisons, avecques le gaing & butin qu'ils avoient faicts à la guerre. Les bandes qu'il a maintenant, croyez qu'elles sont remplies & refaictes de gens nouvellement levez, & qui n'ont gueres plus que les nostres experimenté les dangers, affaires, & difficultez de la guerre. Et quant à ce que vous alleguez du seigneur André d'Orie, je ne voy point que l'Empereur puisse asseoir en luy aucune certeine esperance en chose de tel moment & importance qu'est ceste guerre: car vous sçavez combien sont incertains, & mal asseurez les desseings qui sont fondez au fait de la mer, & n'a point André d'Orie commandement sur elle parquoy aucun puisse promettre qu'il arrive au jour nommé: & s'il advient qu'il n'y arrive à temps, je puis vous asseurer que l'Empereur & tout son camp en peu de jours seront & à la faim, & à faute d'argent. Or vueil je à present poser le cas que André d'Orie ait le vent & navigage à souhaict, qu'il vienne à jour & poinct nommé, si ne me direz vous point que ses galleres soient si grandes, ne qu'elles puissent plus porter de gens que les nostres, tant que pour ce vous devez craindre qu'il puisse descharger en Languedoc outre le Rhosne si grosse puissance & nombre de gens, qu'il soit pour seulement combattre les garnisons que j'ay mises au païs. Aussi peu ou moins devez vous craindre que les Espagnes soyent si fertiles & si productives de gens, qu'elles ayent moyen, quand il seroit en Languedoc, de luy envoyer le supplément & renfort de gens qui luy seroit necessaire, degarnissant ce pendant leur païs, qui a mestier d'estre tenu en seureté, pour obvier aux entreprises que pourroient faire ceux du Royaume de Grenade nouvellement conquis, & qui moult envis & à grand regret ont abaissé le col sous le joug. Quel secours doncques pensez vous (le tout bien consideré) que puisse apporter à l'Empereur ceste tant desirée venue d'Andre d'Orie? sinon de vivres & du payement de son armée pour quelques mois, ou paraventure seulement pour quelques jours? Et quoy qu'il apporte, si ne sera ce chose dont on ne trouve le bout. Et alors je ne sçay, & ausi peu

le pourriez vous comprendre que moy, où c'est qu'il en recouvrera d'autre, pour satisfaire à tant d'armées qu'en un mesme temps il entretient en si loingtains & divers lieux: car nous pouvons bien entendre, qu'il fault necessairement que ses finances soient amoindries outre les fraiz des guerres passées, par la despense qu'il luy a convenu faire en ce dernier voyage d'Afrique: encores que nous voulussions penser qu'en ses isles nouvellement trouvées, & pour lesquelles il se plaist & baigne tant en gloire, il y eust des sources & fontaines d'or non tarissables.

Et quant à ce que vous alleguez de la nature & condition des nations dont nostre armée consiste, je vous dy, & vous le sçavez, que sa principale force (s'il veult venir au combat à la main) gist aussi bien que la nostre en gens de langue Tudesque. Parquoy estans nez & nourriz en mesme terre, & soubs un mesme ciel & climat, je ne penseray point qu'ils en ayent apporté diverse complexion que celle des nostres, ne qu'ils soiét mieux pour endurer ne faim, ne soif, ne froid, ne chauld, ne que sans argent on les puisse mieux tenir en obeïssance, ne qu'ils soient moins pour s'ennuyer & aneantir à la longue, ne pour moins rabatre & diminuer de ceste naturelle promptitude & hautesse de cœur. Encores oseray-je dire d'avantage (& sera pour venir tomber à propos de l'autre opinion mise en avant) que tous ces dangers & inconveniens que nous craignons, nostre ennemy a beaucoup plus cause de les craindre que nous n'avons: car en usant nous autres à propos, & ainsi qu'il appartient de ruses & disimulations en ceste guerre, il descherra beaucoup non seulement de leur ardeur & impetuosité, mais ausi de leur equippage & appareil de guerre: & y en aura plusieurs, quand ils la verront tirer à la longue notamment plus qu'ils n'esperoient, qui auront souvenance & regret de leurs maisons. Et quand ils verront tous les chemins asiegez de noz gens, en sorte qu'ils ne puissent aller loing au fourrage, ou sans extreme danger d'y recevoir honte & perte, ou sans y mener si grosse trouppe qu'elle soit suffisante à consumer ce qu'ils trouveront, ce leur sera force & contrainte de se saouler, & appaiser leur faim de figues, raisins & autres fruicts qu'ils trouveront au tour du camp. Et de ce vous leurs verres bien tost advenir qu'ayât à souffrir ensemble outre la mutation du ciel & de la terre qu'ils trouvent

icy contraires à leur naturel, & outre les chaleurs de l'Automne, & l'air mal-sain en ce païs à qui n'y est accoustumé, de ceste autre soudaine mutation de viandes, dont ils se rempliront sans en tirer grande substance, ils tomberont en maladies, & successivement en pestilence. Nous au contraire, si nous sejournons & nous fermons icy, aurons par le sejour abondance & superfluité, non que provision & suffisance de toutes les choses dont le mesme sejour leur donnera faute: car tous les jours nous adjousterons quelque chose à la fortification de nostre camp, nous viendra comme une nouvelle armée & de ceste cy riens ne diminuera: partant les forces & consequemment le cœur nous croistront.

Et pour commencer à l'un des poincts, nous avons icy facilité de nous fortifier autant qu'il est possible, & si avons du temps assez pour ce faire: là où si nous marchons en avant, autant de jours que nous marchons & autant de jours que l'ennemy aura moins à cheminer pour nous venir trouver en campagne, nous deffaudront & se diminueront du temps, qui en nous fermant icy nous serviroit à nous y fortifier. Pour le second, je voy que tant plus nous irons en avant, tant plus nous sera la conduicte des vivres malaisée, & de coustange: & au contraire en nous arrestant au long de ceste grosse riviere du Rhosne, nous aurons tousjours & les vivres du païs, & ceux aussi des loingtaines parties & contrées de France. De sorte que je puis conclure, que non seulement il y a plus de dãger en trop nous avançant, que d'ennuy & d'inconvenient à temporiser: mais qui plus est, que nostre victoire consiste plustost à nous gouverner meurement, que hardiment ne vaillamment: car nous avons à nostre doz (chose qui bien faict à peser) tout le païs seur, & à nostre bandon, & un Roy qui a tresbien sceu, & encores sçaura pourveoir, qu'il ne nous advienne d'ailleurs occasion de crainte inopinée. Il me souvient que vous avez faict quelque doute, à cause de la guerre que d'autre part nous avons en Picardie, mais vous pouvez asseurement oster ceste fantasie hors de vostre teste: car quand ainsi seroit, que l'ennemy courust & gastast le plat païs, que fera-il contre tant de villes & places fortes qui sont en icelle frontiere? & qui sont remparées de closture, & fortifiées de gens & munitions, pour y attendre quelconques ennemis? Et quand ores il plairoit au Roy d'y hazarder une bataille, vous avez les

gens du païs si aguerris & si affectionnez au Prince, les Alemagnes voisines, que je vous asseure estre de bonne volonté vers le Roy, & le chemin si ouvert à y faire descendre & Allemans & Suisses, que je ne voy point de cause pour laquelle (s'il sembloit bon au Roy) il ne le peust & deust faire: & mesmement ayant tant de places fortes, qu'une bataille gaignée ne peut conquerir le païs à l'ennemy. Mais il vault mieux puis que l'on peult avoir victoire sans coup ferir, & en temporisant & delayant, le deffaire de luy-mesme, puis que nous avons (quant tout est dict) le moyen de delayer tant qu'il nous plaira, sans que nous en tombions (ce que vous me semblez craindre) en aucune necessité ne faulte de payemēt. Car il fault, messieurs, que vous sçachiez que la commune de France n'a point envoyé moins offrir au Roy pour employer en ceste guerre & à la deffense du Royaume, que tout le pouvoir & le bien d'un chacun en general & en particulier.

MAIS que direz vous en cest endroict, si je vous mettoy en avant, que le Roy jusques icy n'a point encores mis la main à sa particuliere espargne, qu'il a specialement reservée, & reserve pour un dernier & extreme besoing? Ce que je vous en dy toutesfois, ce n'est pas pourtant que je blasme vostre jugement ne consideration des choses alleguées, ne que je condamne vostre opinion, ainçois seroy-je du mesme advis, si je pensoy que d'une bataille il ne nous peust advenir autre inconvenient que d'une desconfiture. Mais quand je considere qu'à la conduitte de ceste guerre il fault avoir esgard à tout le Royaume, duquel en la force & vertu de ceste armée, & en l'issue de ceste entreprise, gist le salut cōmun en grande partie, je pense alors que de toutes nos consultations & deliberations, le principal poinct gist à bien estimer & peser le cōmencement, l'ordre, l'issue, le danger, & le prouffit. Sur-ce voyant que du commencement & de l'ordre depend l'issue & de l'issue le danger & le prouffit: trouvant apres que le prouffit ne contrepoise point au danger, d'autant que ceste armée rompue, il n'est rien que l'ennemy n'ose, & n'est rien que nous devions oser entreprendre, & que nous rapportans la victoire, l'ennemy ne pert rien du sien, à nous ne vient aucun accroissement. Ie conclu en effect, qu'en une guerre de telle consequence il ne fault rien mettre à la discretion de fortune,

ne fonder son esperance sur les faultes que pourroit faire l'énemy: ains que le meilleur commencement, le meilleur ordre, la meilleure esperance de victoire, que nous puissions avoir ne tenir, c'est de pourvoir, & faire que nous ne soyons point vaincuz. Ie sçay tresbien que fortune autresfois a donné tel heur, & telle & si bonne issue de choses quasi non premeditées, que l'hôme n'en eust osé tant souhaitter, si on l'eust mis en liberté de choisir luy-mesme ce qu'il voudroit avoir: mais d'autre part il est aussi advenu plus d'unefois, que pour n'avoir faict jugement & distinction du temps de l'occasion, de l'esperance, du danger de l'issue, tel est descheu de son attente, qui estoit non seulement esgal, ains superieur de force à son ennemy. Pour faire fin, je ne voy celle de vos deux opinions, qui ne soit fortifiée de bonnes & apparentes raisons, mais l'une gist au hazard, & peult y survenir quelque danger, l'autre me semble seure & certeine en tout evenement. Il est bien vray que pour les mesmes raisons que vous avez sceu tresbiẽ deduire, je desireroy fort si c'estoit chose possible, que nous n'abandonnassions la ville d'Aix: mais il me souvient qu'au temps de la descente de Bourbon, il fut jugé qu'elle ne se pouvoit fortifier ne rendre deffensable, sinon par grande longueur de temps: & qu'à ceste cause elle fut abandonnée par advis de plusieurs bons & sages capitaines & bien experimentez, & cognoissans des assiettes. advenues du païs. Pour toutesfois ne rien conclure legerement, au prejudice d'une notable ville, & capitale de tout le païs, je suis d'advis que demain de bon matin nous montiõs à cheval avecques une moyẽne trouppe de gẽs choisis, & que sur le lieu nous en deliberions & jugions à l'œil: & là s'il nous semble qu'elle se puisse assez à temps fortifier, nous mettrons prõptement & sans y perdre temps force manouviers à l'œuvre. Si au cõtraire il nous semble qu'il ne se doive faire, no' la ferõs vuider, abattre les portaux, & tout ce qui serviroit (en l'y laissant) à l'ennemy: & là luy abandonnerons ouverte, vuide & inutile.

*Provisions données par monseigneur le Grand-maistre en Provence.*

A ceste conclusion s'accorderent unanimement tous les capitaines & autres appellez au conseil. Au lendemain le sire de Montmorency partant dés la poincte du jour, ainsi qu'il avoit esté deliberé, s'en vint à Aix, & passant outre visita l'assiette du camp, dont il a esté parlé, laquelle pour

les raisons ja devant dittes, il trouva estre fort mal à propos Puis vint recognoistre la ville tout à l'entour : laquelle en somme il trouva que des deux costez elle se pouvoit facilement fortifier, des autres deux malaisemēt à cause de certeines collines qui regardoient de pres au dedans de la ville & pouvoient servir de cavalier à l'ennemy, pour y planter son artillerie, & de là faire sa batterie. Parquoy la plus grande partie des assistans qui furent appellez à en deliberer sur le lieu, & à veüe d'œil, furent d'advis de l'abandonner, par-ce qu'ils jugerent la fortification d'icelle requerir l'œuvre & besongne de plusieurs mois non que de jours. Aucūs y en eut toutesfois qui non seulement furent d'advis qu'elle se deust & peust fortifier mais volontairement s'offrirent à la tenir & deffendre. Le plus apparent entre ceux de ceste opinion, fut le sire de Montejean, homme hardy & entreprenant, lequel fist grande instance & poursuitte, qu'on luy en voulust donner la charge. Le sire de Montmorency louant son cueur & bonne volonté, encores qu'il fust bien d'advis, qu'il esperoit plus que luy n'autre ne pourroit facilement executer, luy accorda toutesfois qu'il y demeurast, & considerast plus à loisir & plus diligemment la charge qu'il offroit à entreprendre pesant bien & meurement ce qu'il devroit oser, & ce qu'il oseroit esperer, ce pendant que luy feroit un voyage à Marseille, & que luy son rapport ouy, ordonneroit & conclueroit au retour ce qu'il voudroit qui en fust faict.

CELA arresté, il print le chémin de Marseille & arrivé qu'il y fut, visita la ville, & par dedans & par dehors: considera & loua les fortifications que le sire de Barbezieux y avoit faictes, & la diligence dont y avoit esté usé: y mist encores gens de renfort, sçavoir est, les compagnies de gensd'armes, qui n'agueres estoient retournées de Fossan: & les bandes Italiennes du seigneur Chrestofle Guasco. A tous les chefs & capitaines ordonna quelles charges chacū entreprendroit en son endroit, les asseurant de par le Roy, que ledit seigneur auroit en temps & lieu bonne souvenance du bon service qu'ils luy faisoient: & luy s'offrant à eux, d'estre à ceste fin leur mediateur & intercesseur envers sa majesté. Ayāt pourveu au faict de la ville, il alla visiter l'armée de mer, & entēdāt en quel equipage elle estoit de toutes choses à ce requises, fist faire reveüe des compagnons

de guerre,& gens de camp qui estoient sus, & prendre garde aux forçats s'ils estoiét bien entretenuz,& le nõbre complet ainsi qu'il apartiét. En toute ladite armée il fist electiõ de treze galleres, les mieux en ordre & mieux fournies de gens,de vivres,harnois,artillerie,munitions, & autre equipage. Entre les capitaines d'icelles il ordonna celuy duquel ils auroiét à obeïr,qui fut le Barõ de S. Blancart:& ce qu'au demeurant ils avoient à faire,& quand,& à quelle occasion & oportunité. Aux autres il commanda de se tenir au port pour la seureté d'iceluy,& pour la tuition & deffence de la ville. En ladite ville de Marseille demeurerent à son partement ledit sieur de Barbezieux Lieutenant du Roy, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes: les seigneurs de Montpesat, de Villebon, de la Roche-du-Maine, avecques leurs compagnies chacune de cinquante hõmes d'armes, le sieur de Boutieres avecques celle de monseigneur le Duc d'Orleans aussi de cinquante hommes d'armes dont il estoit Lieutenant, & le sieur de la Rocque avecques celle du grand escuyer, laquelle estoit de cent: messire Antoine de Rochechouard, sieur de Chandenier, avecques mille hommes de pied de la legion de Languedoc, de laquelle il estoit chef & capitaine general, & avecques lesdits mille hommes avoit la porte en garde: messire Iacques d'Amboise sieur d'Aulbijou,& le sieur de Foutrailles,& le Baron d'Ecuisson,& ledit Chrestofle Guasco, avecques autant,& les capitaines Vvartiz Navarrois, & S. Petre Corse, avecques chacun six cens.

Le sire de Montmorency en pourvoyant à ce que dessus & à toutes autres choses qui luy semblerent estre necessaires ou utiles au faict present,& à la garde de ladite ville, avoit toutesfois son entendement occupé aussi bien aux choses qui luy estoient de plus loing, & luy vint en deliberation de faire fortifier la ville d'Arles:& apres avoir en son esprit discouru la cõmodité,& incõmodité en voulut bien cõmuniquer avec les capitaines qu'il avoit en sa cõpagnie. Tous furent d'advis & opinion d'y faire (puis que le temps le portoit) un voyage avant qu'en prendre certeine resolution. Et partans de Marseille en ceste deliberation, passerent premierement à Aix, où ils avoient laissé le sire de Montejeã, qui avoit faict abattre quelques Eglises & autres edifices hors la ville, qui empeschoient que lon ne peust si

veritablement juger quel dommage pouvoient faire les collines qui regardoient dedans: & en partie pouvoiét servir de retraitte, & de cavalier aux ennemis. Là fut mis de rechef en deliberation, si on devroit tenir, ou abandonner la ville. Au sire de Montejean n'estoit point encores abbaissé le cueur, & le desir qu'il avoit d'accroistre son honneur & gloire au faict des armes. Si se mist encores en avát & offrit de la tenir & garder en sorte que tant quil fust en vie, jamais l'ennemy n'y mettroit le pied, moyennant qu'il eust autres cent hommes d'armes, outre les cent dont il avoit la charge: & gés de pied jusques à six mille, avecques l'artillerie & l'equippage y appartenant: & n'oublia rien à mettre en avant de l'avantage que lon pouvoit avoir de tenir laditte ville, sinon jusques à l'extremité, à tout le moins pour quelque long temps, y amusant l'ennemy tant qu'il trouvast l'hyver sur les bras. Mais le sire de Montmorency cognoissant la difficulté fort approchante d'impossibilité, de la sçavoir bien fortifier: & quoy qu'il en fust, que ce n'estoit ouvrage de peu de jours: aussi que le temps pressoit, & que les pionniers n'estoiét en main en si grand nombre qu'il en faudroit pour cest affaire: conclut & ordonna qu'elle seroit abandonnée. Car il pensoit en soy-mesme, que tout ainsi que l'Empereur à la premiere ville qu'il assaudroit sans en venir au dessus & à son intention amattiroit & affoibliroit le cueur de ses gens, & apporteroit un grand prejudice & desperation à l'attente & issue de son entreprise: nous en pareil cas rabbatrions beaucoup de noz desseings & esperances, diminuerions du cueur & de la vertu de noz gens, & à noz ennemis l'accroistrions d'autant si nous entreprenions de garder, & nonobstant perdions une ville premiere & capitale de la Provence. A ceste cause il luy sembloit bien que desaccoustumant les ennemis de vaincre, & les François d'estre vaincuz, il donneroit assez bon commencement, & auroit suffisantes arres pour la future & desirée victoire. Et pource commanda il expressement que lon deslogeast, & transportast hors de la ville toutes choses, qui restans en icelle pourroient y soulager & secourir l'ennemy, & qu'au surplus on rasast les portaux, & tout le peu de deffences qui pourroient y estre.

Le capitaine Bonneval en cótinuant de faire le deguast

(ainsi qu'il a esté dict cy dessus) estoit ce pendant venu loger à Brignolles, pour y trouver ou attendre les dessudits Myolans & Vassé, & autres capitaines, ausquels il avoit assigné de s'y retirer incontinant leurs commissions executées, afin d'adviser tous ensemble ce qu'ils auroient à ordõner & faire de là en avant. Et audit lieu trouva le Comte de Tende grand Seneschal & Lieutenant du Roy en Provence & avecques luy messire Claude Gouffier sieur de Boysy, chevalier de l'ordre, & premier gentilhomme de la Chambre du Roy: lesquels luy apportoient lettres du sire de Montmorency Lieutenant du Roy, contenãs en substance qu'il envoyoit les dessudits, pour avecques luy entendre au service dudit seigneur, & qu'ils donnassent ordre (s'il estoit possible) de surprendre quelques avant-coureurs de l'ennemy, pour entendre de sa conduitte & desseing, & quel chemin il devroit tenir: mais que tous en ce faisant s'employassent à continuer le deguast encommencé, d'autant plus diligemment, que l'Empereur aussi diligentoit sa descente. Car à la verité il estoit desja alors arrivé au plain de Cannes, & par espies avoient lesdits capitaines advertissement, que le lendemain devoit marcher en ça le seigneur Dom Ferrand de Gonzague, menant l'avant-garde avecques dixhuict cens chevaux, & six mille Lansquenets. Estans ensemble les dessudits au conseil, eurent nouvelles que les habitans de Luc, petite ville sur le chemin de Frejus faisoiet resistence à eux qui vouloient y faire le guast: parquoy ils y envoyerent cinq cens hommes de pied de renfort, & fut le guast executé. Le sire de Vassé lequel venant de Frejus, & passant audit Luc, avoit entẽdu que ladite avant garde devoit faire ce chemin, & que le Maistre de camp alloit aucunefois trois ou quatre lieuës devant toute l'armée Imperiale, s'offrit & demãda qu'il luy fust permis d'aller au devant, & le prendre s'il le trouvoit à son avantage: pour avoir langue des ennemis, suivant le mandement dudit seigneur Lieutenant general du Roy. Mais la compagnie ne voulut y consentir, pour craincte d'inconvenient, & pour cause du commandement expres qu'ils avoient du Roy & dudit seigneur Lieutenant general, de se garder sur tout qu'ils ne donnassent curée à l'ennemy: car ils avoient sceu, & mesmement ledit Bonneval par seures espies qu'il tenoit au camp de l'Empereur, & qui

tousjours

tousjours luy avoient rapporté verité, que l'ennemy ordinairement quand il envoyoit quelque petite trouppe aux champs, envoyoit par autre chemin autre plus grosse force, pour soustenir les premieres. Et le mesme jour en avoit ledit Bonneval faict preuve: car ayant deliberé d'envoyer gẽs pour rompre le logis d'octante chevaux qui s'estoient venuz loger à un moulin environ deux lieuës au deça de Frejus, il eut nouvel advertissemẽt d'espie sur espie, que la nuict s'estoient venuz embuscher au dessus de six cens chevaux à l'entour dudit moulin. Et à ceste cause fut le lendemain arresté que le jour mesme on iroit loger à S. Maximin, pour n'attendre de partir en alarme, au danger de quelque desordre, & deslors, fut sonné bouttez-selle, & le bagage acheminé devant, ce pendant que le guast se parachevroit audit Brignolles.

Le seigneur de Vassé apres avoir failly à son congé d'aller veoir la contenance de l'ennemy, s'en estoit allé en diligence devers le sire de Montejean son capitaine estant lors avecques le sire de Montmorency, auquel il avoit conté d'un bout à autre, tout ce qu'il avoit veu ou entendu depuis son partement d'avecques luy. Ledit sire de Montejean qui ne se pouvoit assez contenter de ce qu'il ne s'offroit quelque opportunité de faire en ce cõmencement de guerre quelque recõmandable service à son maistre, & à la chose publicque, s'addressa incontinant au sire de Montmorency, & tres-instamment luy requist, que durant le voyage qu'il feroit en Arle, son plaisir fust de luy permettre qu'il se retirast au lieu où estoit sa compagnie, à ce qu'il se mist en son debvoir de faire quelque service, trouvant opportunité & occasion avantageuse: & luy compta la façõ de marcher que tenoit le Maistre de camp Imperial, quand il venoit recognoistre la place & assiette de ses logis, & jamais ne desista de sa requeste & instance, jusques à ce que ledit seigneur luy consentist, combien qu'envis & à regret l'admonestant toutesfois qu'il se gardast d'estre surpris en voulant surprẽdre, & retenu en son entreprise, usant plustost de sens & ruse que hardiesse: sur toutes choses qu'il ne marchast point si avant, que le mesme jour il ne se peust retirer, sans trop lasser ses chevaux, en lieu où il fust à seureté, de peur de mettre chose quelconque en hazard, dont à l'entrée de ceste guerre il advint quelque malheur, qui apportast à l'opiniõ

des hommes mauvais augur & prejudice de l'issue. Bié-tost apres craignant ledit seigneur Lieutenant(ce que depuis advint)que ledit sire de Montejean, lequel il cognoissoit adventureux,& plus accoustumé aux hazards, qu'aux dissimulations, ne retint bien l'advertissement qu'il luy avoit donné,luy depescha un chevaucheur d'escurie avecques lettres de contremandement,& coulourant sa mutation d'advis,sur ce qu'il luy escrivoit avoir en main une entreprinse, laquelle executant(ce qui estoit facile) ledit sire de Montejean pouvoit beaucoup plus acquerir d'honneur & faire au Roy plus notable service,qu'en executant sa premiere deliberation.Mais la fortune voulut que le chevaucheur print autre chemin,& acconsuivit le sire de Montejean plus tard qu'il n'eust esté besoing:car ledit de Montejean incontinât qu'il eut obtenu son congé,estoit sans perdre temps monté à cheval,& rencontrant sur chemin le bagage qui marchoit vers S. Maximin(ainsi qu'il a esté dit cy dessus) l'avoit faict tourner en arriere,dont il estoit party,tant que ledit bagage fut rencontré par ledit de Bonneval, qui parachevoit le deguast à l'entour de Brignolles, lequel ne souffrit retourner ledit bagage,ains le fist remarcher en avant,& suivre le chemin qui avoit esté ordonné par le conseil.

Le sire de Montejean en ces entrefaictes estoit desja entré à Brignolles,& descendu au logis des dessusdits Côte de Tende,& de Boisy, ausquels il avoit declaré son intention d'aller veoir de pres la côtenance de l'ennemy, & d'essayer à surprédre ce Maistre de camp.Or avoit il trouvé ledit sieur de Boisy nô moins cõvoiteux que luy,de faire chose de memoire,& d'accroistre son bruit & reputatiõ,parquoy facilement il luy accorda d'estre son compagnon en ceste entreprise. Furét toutesfois d'avis d'en cõmuniquer de rechef avec ledit de Bonneval,par-ce qu'il estoit le plus ancien, & d'essayer à luy faire trouver l'entreprise bône. Si le firent appeller,& entré qu'il fut en la châbre du Comte de Tende avec eux,remirét en deliberation,à sçavoir ce que seroit bon de faire,pour le bien & service des presens affaires du Roy, disant le sire de Montejeá,qu'il estoit là envoyé par le Lieutenât general dudit seigneur.pour estre avec eux,comme il estoit bien raisonnable, puis que sa compagnie y estoit, & qu'il avoit congé de dôner quelque charge à l'énemy, la où

il luy viendroit en main occasion & opportunité de ce faire,comme en effect il luy sembloit bien qu'alors elle s'y offroit,pour les raisons desja par cy devant deduittes. Le capitaine Bonneval ce nonobstant persistoit en la deliberation arrestée par le conseil : alleguant que ladite entreprise ores qu'elle fust bien executée,ne depédoit point tant d'avantage aux affaires du Roy,comme de desavantage d'une curée dõnée(si mal en advenoit) aux ennemis, & que c'estoit l'une des principales cõsiderations qui leur fussent enchargées & recõmandées,tant par le Roy,que par sondit Lieutenant general:parquoy son opinion estoit de l'ensuivre. A quoy repliqua le sire de Mõtejean, que certainemẽt il estoit raison d'ésuivre l'intẽtiõ du Roy & de son Lieutenãt general, mais qu'ils n'avoiẽt point cõmandé,que si sur chemin il se trouvoit quelque chose de bon,on le laissast. Au capitaine Bõneval(encores qu'ẽ son courage il ne blamast point ceste prõptitude & gaillardise de cueur audit sire de Montejean, ne la volõté qu'il avoit de rassembler encores aux ennemis, contre lesquels il avoit freschemẽt faict bonne preuve en la guerre de Piemõt)sembla toutesfois que ceste replicque luy touchast un peu, & ne peut se contenir de luy respõdre que desja avoit il veu & faict veoir la contenance de l'ẽnemy,& que s'il eust veu quelque chose de bon pour son hõneur & pour le service du Roy , il eust bien sceu le choisir & prendre sans y attẽdre ne luy,n'autre:mais que pour cõclusion, attẽdues les nouvelles qu'il avoit dudit ennemy,l'intention du Maistre,& l'estat & cõsequẽce de ses affaires,il persistoit en cest advis,de se retirer à S. Maximin,ainsi & pour les causes qu'il avoit esté advisé au conseil. Et si bien ledit sire de Mõtejean estoit resolu d'executer son entreprise (ce que par son advis il ne feroit)si n'estoit il raisonnable,que la trouppe qu'ils avoiẽt là pour le Roy(laquelle ne pouvoit estre en tout plus que de ij.c.l.hommes d'armes,& de iij. mille hõmes de pied)y demeurast pour luy faire escorte , au hazard de luy arriver sur les bras toute l'avãtgarde de l'Empereur, & au dãger d'y perdre prou, sous esperance de gaigner peu.

AINSI fut conclu de desloger,& sur chemin continuer le deguast. Les bãdes du païs marcherent les premieres, & sur la queue le capitaine Claude Guascõ,pour achever de gaster ce que les autres auroiẽt espargné, par ce qu'il auroit moins de respect à ce faire,q̃ n'eussent eu les gens du païs,ausquels

il faisoit mal de gaster les bleds,& les maisons de leurs parens & voisins. Passant à Tourbes, environ mi-chemin de Brignolles & de S. Maximin, le sire de Montejean y descendit, par-ce qu'il y avoit xx. hommes d'armes des siens logez,& avec luy descendit aussi ledit de Bõneval pour prédre son vin. Là fut encores parlé de ceste entreprise, & declara le sire de Montejan que pour ce jour il ne passeroit outre,car au lédemain il estoit deliberé d'aller dõner quelque alarme aux ennemis:priant ledit de Bonneval qu'il luy prestast quelques gés des siens,pource que desja ils avoient cognoissance du païs,ce que finablemét il luy accorda,voyant qu'il ne pouvoit destourner de son opinion,& luy laissa un homme d'armes,& douze archers des siens, le recommandant à Dieu,qui luy donnast grace de bien faire, & ce faict,il acconsuivit la trouppe marchant à S.Maximin. Au lendemain de grand matin le sieur de Boisy vint tout armé avec vingtcinq hommes d'armes des siens fort bien en ordre trouver les seigneurs Comte de Tende,& de Bonneval, pour prédre congé d'eux,& s'en aller à Tourbes, ainsi qu'il avoit promis au sire de Montejean. Moult se travailla ledit de Bonneval,non seulement à divertir le sieur de Boisy de ceste entreprise, mais à luy persuader aussi qu'il en destournast les autres:luy remonstrant que si leur advenoit inconvenient,le bruit nous en seroit de tant plus desavantageux, que tous deux estoiét chevaliers de l'ordre, & l'un premier gentilhomme de sa châbre & des plus privez de la personne du Roy,l'autre aussi de la châbre, capitaine de cét hommes d'armes, & general de tous les gens de pied François. Mais le sieur de Boisy pour-ce que desja il avoit promis sa foy au sire de Mõtejean d'estre son cõpagnon en ladite entreprise,ne voulut faillir d'aller à Tourbes. Bié dist que s'il estoit encores à la promettre, il ne la promettroit, & qu'il s'employeroit arrivé qu'il seroit vers luy à l'en destourner autant qu'il luy seroit possible,& à tant print congé d'iceux & dressa son chemin à Tourbes.

A S.Maximin demeurerét les dessusdits Comte de Tende & Bonneval,lesquels envoyerét le capitaine Claude du costé de Marseille,pour executer le deguast. Du costé de la montagne feirent marcher la trouppe de gens de cheval & de pied,du seigneur Iean Paule de Cere, laquelle ils feirent venir de Bargeaux, où elle avoit au-paravant esté en-

voyée,& la fist ou venir tousjours à main droicte sur le chemin dudit Bargeaux à Aix, laissant Marseille à gauche. Au lendemain ils eurẽt nouvelles de la prinse des sires de Montejean & de Boisy, de laquelle nous parlerõs par cy apres. Et sur ceste nouvelle ils depescherent vingt chevaux pour aller jusques à Tourbes entendre la verité de cest affaire. Ceux rencontrerent & amenerent un homme d'arme du sieur de Boisi, nommé le Bourguignon, qui asseura d'avoir esté à la deffaitte, & les avoir veu prendre & ramener à Brignolles. La nuict estoit arrivé messire Iean sire de la Iaille, l'un des Lieutenãs du sire de Mõtejan, lequel desiroit fort qu'on allast droict audit lieu de Brignolles, essayer à recouvrer les prisonniers: mais les dessusdits Comte de Tende & Bonneval adviserent qu'ils n'avoient que cinq enseignes ou guidons, & assez mal accompagnez, & que de gens de pied ils n'avoient qu'environ de trois mille hommes au plus: qui n'estoit suffisante trouppe pour aller forcer dixhuict cens chevaux, & six mille Lansquenets. Parquoy ils prindrent le chemin de Treiz, & y arrivant trouverent que la compagnie du seigneur Iean Paule estoit à Porrieres pres de là, où elle avoit desja repeu. A ceste cause ils ordonnerent vingt chevaux pour aller vers S. Maximin, entendre des nouvelles, si les ennemis marchoient en avant, & le surplus de la compagnie à faire le guet, ce pendant qu'eux repaistroient audit lieu de Treiz. Et là vint devers eux Claude de Laval, sieur de Bois-Dauphin, qui leur apporta lettres de creance du sire de Montmorency Lieutenant general du Roy, pour entendre ce qu'ils avoient exploicté au faict de leur charge, par lequel ils luy donnerent advis de ce qui estoit advenu à Brignolles.

APRES avoir repeu, ils abãdonnerent la ville à sac, parce que les habitans pour quelque commandement qui leur eust esté faict, n'avoient voulu ne transporter les vivres, ne faire le guast: & de la se retirerent à Aix, auquel lieu dés le soir mesme arriverent selon l'advertissement de ce faire qu'eux en avoient donné, tous ceux qui avoient esté envoyez parmy les païs executer le deguast. Audit Aix fut trouvé grande quantité de vivres: car outre la provision des habitans plusieurs des autres villes qui avoient trans-

porté les leurs ainsi qu'il leur avoit esté commandé, les y avoient amenez sur l'asseurance qu'ils prindrent que ladite ville seroit tenue, alors qu'ils virent commencer à la fortifier. Et à ceste cause autant les habitans, qui eussent peu sans ceste esperance sauver leurs biens, que les estrangers qui auparavant les eussent peu conduire ailleurs, de tant plus envis & mal patiemment portoient ce dommage, de les mettre lors à perdition. Et si la force n'y fust arrivée, à bien grande peine en eussent esté obeïs le sieur de Bonnes & autres qui pour ce faire avoient esté ordonnez. Chacun toutesfois sauva ce qui possible luy fut en telle presse, & le surplus fut bruslé ou jetté par les rues, les vins deffonsez és caves, & les moulins desmolis, les pierres de meule & moulages rompues & brisées, les fers des moulins emportez, & tous ceux que l'on peut trouver au païs qui s'entendoient à faire moulins, envoyez en nostre camp soubs couleur qu'ils y seroient employez, mais à la verité de peur que l'ennemy s'aydast d'eux à refaire lesdits moulins. Là eussiez veu un spectacle piteux & lamentable, pour la soudaineté d'un tel abandonnement de païs, deslogement, & desolation de ville. Si est-ce toutesfois (encores que le deguast en fust grand) que la ville n'en demeura si entierement desgarnie de vivres, comme elle fust demeurée si les choses eussent esté faictes à loisir & à temps, avant que les dessudits inconveniens fussent arrivez. Là vindrent nouvelles aux dessusnommez, Comte & capitaines, comment les ennemis estoient desja venuz à sainct Maximin, qui fut occasion qu'ils deslogerent d'Aix, & vindrent loger à Salon de Craux, où estoit la compagnie de monseigneur le Mareschal d'Aubigny, laquelle y avoit esté dés le commencement, pour là & aux environs faire le deguast: mais le Lieutenant dudit seigneur qui avoit la charge de la compagnie, & de ce faire, avoit plus mis de peine à vuider les bourses de deniers que les greniers de bled, ne les granges de fourrages.

Sur-ce poinct je retourne au sire de Montmorency, lequel party de Marseille (ainsi que j'ay dit cy devant) pour aller visiter la ville d'Arles, eut sur chemin nouvelles, tant par espies, que par rapport de prisonniers qui luy furent envoyez, que nonobstant qu'il se devisast en plusieurs sortes du chemin que devoit tenir l'Empereur, toutesfois la plura-

lité de voix estoit, qu'il avoit intention de marcher droict à Marseille, pour l'assieger autant par terre que par mer, & d'essayer à parvenir de deux choses à l'une: ou de l'emporter d'assault par un soudain & grand effort, ou d'attirer le Roy à y venir donner secours, & le contraindre par ce moyen de venir à la bataille. Et au cas qu'il ne parvint à l'une ou à l'autre de ces deux intentions, qu'il jettroit ses desseings sur la ville d'Arles. Et que pour executer sa deliberation, il n'attendoit plus que la venue du seigneur André d'Orie, pour cause qu'il avoit sur son armée de mer bonne partie de l'artillerie, munitions, & autres appareils requis à batterie, mines, & assaux des villes. Tout ce que dessus encores qu'il vint par advertissement & rapport des ennemis, sur lequel fonder une conclusion en chose de grande & notable importance, semble aucunement avoir espece de legereté, estoit toutesfois si vray-semblable, & si approchant du devoir & raison de la guerre, que ledit sire de Montmorency fut bien d'advis d'avoir esgard autant à ladite raison & devoir, comme à la qualité des personnes, dont procedoit l'advertissement: & pour-autant il conclut & delibera de haster son entreprise de la fortification d'Arles: y arrivant il recogneut diligemment la ville, en compagnie des capitaines qu'il avoit menez. A tous universellement sembla estre chose requise & necessaire, mais difficile, & comme hors d'esperance, de la pouvoir si promptement fortifier. Luy toutesfois voyant le grand besoing qu'il estoit de ce faire, & le gros ennuy que nous pourroit faire une ville en telle assiette, si elle tomboit és mains de l'ennemy, fut conseillé d'y faire besongner & vaincre par solicitation diligente toutes les difficultez qui s'y pourroient offrir. Si fist incontinant commander par tout le païs à l'environ des pionniers & manouvriers, designa les endroicts & forme des rempars, fit commencer de mettre la main à l'œuvre, ordonna gens pour conduire & avoir l'œil dessus l'ouvrage, & pour haster & faire diligenter les ouvriers: pourveut de chefs & capitaines en la place, donna ordre à y faire venir des vivres, artillerie, & munitions. Ce faict il depescha commission au sieur de Chãdenier son lieutenant au gouvernemẽt de Languedoc, pour tenir gens prests à lever au païs, à la premiere nouvelle certaine qui luy viẽdroit, que l'ennemy monstrast d'y vouloir faire entreprise: chose qui par les effects fut

tost apres cogneue avoir esté bien & à propos deliberée. Partant de là il vint passer à Tarascon & Beaucaire, villes assises des deux costez du Rhosne : & pour ne laisser aucun endroit despourveu, auquel par humaine prevoyance y eust moyen de pourveoir, il delibera de les faire remparer & fortifier, mais il remit à en conclure jusques apres son retour en Avignon, par-ce que desja il en estoit pres : aussi que sur chemin il avoit eu nouvelles de la dessusdite deffaicte des sire de Montejan & de Boisy, & comment ils estoient prisonniers és mains de l'ennemy : parquoy il se hastoit pour obvier à tous inconveniens d'arriver audit lieu d'Avignon, n'ignorant point que de l'aventure de telles premieres rencontres s'engendrent communement ou peur, ou asseurance entre deux armées.

*Deffaitte & prise des seigneurs de Montejan & de Boisy.*

CESTE de fortune leur advint en la maniere qui ensuit. Eux & leurs gens assemblez à Tourbes, ainsi qu'ils en avoient prise entre-eux la conclusion, c'est à sçavoir de sept à huict vingts chevaux en hommes d'armes & archers de leurs deux compagnies : & quelque nombre de ceux de la compagnie du Comte de Tende soubs la conduitte du sieur de Tornes son guidon, & ceux que leur avoit baillez le capitaine Bonneval: ensemble les capitaines Sainct Petre Corse, Vvartiz Navarrois, & la Molle Provençal, avecques tel nombre choisis de leurs gens de pied, qu'ils adviserent y devoir suffire : advint de cas fortuit que l'ennemy partant de Frejus (où il s'estoit arresté trois jours à consulter ce qui seroit de faire) venoit loger au long de la riviere d'Argence, & que le seigneur Dom Ferrand de Gonzague avoit passé la riviere pour venir avecques les gens de cheval, dont il avoit la charge en la dessusnommée ville de Luc. Les sires de Montejan & de Boisy bien advertis par leurs espies de cest affaire, monterent au matin à cheval, & apres midy arriverent aupres de Luc, où estoient ledit Maistre de camp, ou autre pour luy, & gens envoyez pour visiter le lieu & prendre logis pour l'avantgarde : lesquels faillirent à estre pris par ledit de Vassé Lieutenant dudit sire de Montejan, & ledit seigneur de Torines, qui avoient charge de mener les avant-coureurs. Si se retirerent en une vallée au dessoubs, où lors estoit ladite avantgarde en laquelle ils donnerent l'alarme aussi chaulde comme s'ils eussent esté rencontrez, non seulement par les coureurs, mais par l'avant-

garde entiere des noſtres: & tel en firent courir le bruit parmy leur camp, de ſorte que par tout le païs és environs ne s'entendoit autre choſe que le bruit de gens allans & venans de logis en autre, chevaux hannir, trompettes ſonner, & battre tabourins pour avancer l'alarme. Les ſires de Montejan & de Boiſy qui bien oyoient ce chault alarme, feirent ſonner la retraitte, & ſe meirent à chemin, en intention de ſe retirer au plus loing qu'ils pourroient ſur le chemin de la ville d'Aix: & arriverent environ la nuict fermant à Brignolles, leurs gens de cheval & de pied moult las & travaillez, tant par la grande chaleur qu'il avoit faict ce jour, cõme pour le long chemin qu'ils avoient fait d'aller & de venir. Et à ceſte cauſe fut adviſé entre-eux, par-ce que leurs gens de pied ne pouvoient plus marcher ſans repaiſtre, que pour ceſte nuict ils ſejourneroient audit lieu de Brignolles. Les capitaines demourerent à cheval ce pendant que les ſoldats ſe logerent: & fut ordonné au capitaine de Vaſſé de faire des barrieres, & aſſeoir le guet à toutes les advenues du village, & ce faict, un chacun ſe retira pour repaiſtre en ſon logis.

Au camp des ennemis apres que l'alarme fut donnée, & toute leur avantgarde en armes, le ſeigneur Dom Ferrand penſant veritablement, ou monſtrant de penſer, que ceux qui l'avoient donnée, euſſent rencontré toute la noſtre, ſe delibera de marcher apres, & chercher occaſion & opportunité, de leur donner ſur la queue à ſon avantage. Si print une bonne trouppe de gens eſleuz, & avecques eux marcha le grand pas devant, faiſant ſuivre à ſon doz tout le ſurplus de ſes gens de cheval, juſques au nombre ou euviron de dix huict cens chevaux, avecques eux ſix mille Lanſquenets: pour ſe pouvoir (au cas que meſtier luy en fuſt) retirer & joindre à eux. Sur mi-chemin de Brignolles & de Luc, il entendit par gens du païs qu'il rencontroit allans & venans quel nombre de gens pouvoient eſtre les noſtres, qui avoiẽt eſté cauſe de donner ceſte alarme: voulant toutesfois en ſçavoir mieux à la verité, pour entendre auſſi quel chemin ils avoient tenu, il envoya des coureurs devant, & pour guide leur donna un homme du païs & nay du lieu de Brignolles, qui avoit autresfois ſervy le Duc de Bourbon, & s'eſtant avecques luy retiré quand il leva ſon ſiege de devant Marſeille, avoit par ſon moyen eſté faict Senateur de Milan,

Cestuy fist diligẽce de rapporter seures & certaines nouvelles, que noz gens pour le plus ne pouvoient estre qu'environ huict vingts chevaux, & trois cens hommes de pied, fort las & travaillez, & que pour se raffreschir & repaistre, ils s'estoient arrestez audit lieu de Brignolles, en intention de desloger devant le jour. Le seigneur Dom Ferrand adverty qu'ils estoient si petite compagnie, choisit un nombre des siens, ausquels il ordonna de marcher avant, & costoyant Brignolles, s'aller embuscher au delà du village en quelque lieu destourné, à costé du chemin que les nostres devoient tenir le lendemain. Ceux firent ainsi que commandé leur estoit, & quelque peu avant minuict, & une heure ou peu plus apres que le guet des nostres fut assis, passerent à costé dudit Brignolles, hors de la veue & de l'ouye de leurdit guet. Furent toutesfois ouys par les mastins couchez à la campagne sur les fourrages, qui abbayerent apres eux assez long temps: parquoy les sires de Montejan & de Boisy firent incontinant sonner alarme, & mettre tous leurs gens en armes. Mais quelque temps apres, estant l'abbay des mastins cessé, aussi les gens retournez sans rien avoir trouvé (lesquels ils avoient mis dehors afin d'entendre dont venoit ce bruit) ordonnerent à leurs gens de renvoyer leurs chevaux repaistre, & eux se reposer un peu, sans toutesfois se desarmer du menu harnois, de desseller autrement leursdits chevaux. Les nuicts alors estoient les plus courtes de l'an, parquoy ne tarda pas beaucoup que l'aube du jour commença de poindre. Noz gens toutesfois mettoient desja ordre à leur deslogement, en attendant qu'il esclarcist, & cependant avoient mis dehors quelques chevaux pour descouvrir, esquels s'embatirent dix chevaux legers de ceux que j'ay dit cy devant avoir esté envoyez par ledit seigneur Dom Ferrand, pour s'embuscher au deça du village, sur le chemin de la retraitte des nostres, & s'en alloient donner advis de ce qui avoit esté exploicté par eux, & du lieu où estoit leur embusche assise. Les nostres incontinant les chargerent furieusement, & des dix en prindrent huict, les autres deux se sauverent de vitesse, & arriverent vers ledit seigneur Dom Ferrand, qui desja estoit à un demy mille pres de Brignolles: auquel ils dirent la nouvelle & de leur embusche, & de la surprise de leurs gens, & comme les nostres se preparoient à la retraitte. Luy ce rapport ouy, voyant

qu'il avoit(ainſi qu'il avoit deſiré) noz gens enclos entre ſa trouppe & ſon embuſche, fiſt bien ſon compte qu'en ſe haſtant un peu il les pourroit encores trouver en deſordre dedans le village: lequel il penſoit eſtre (ainſi que ſes eſpies l'avoient laiſſé le ſoir precedant) ouvert & ſans cloſture de toutes pars.

SUR ceſte eſperance il donna congé aux ſiens d'aller donner dedans à bride abbatue, par tous les endroits où ils ſ'addreſſeroient,pour y ſurprendre les noſtres avant que ils fuſſent tous mōtez & rengez en bataille: ce qu'ils euſſent fait facilemēt (car il y en avoit des noſtres qui bridoiēt encores leurs chevaux,& autres qui attendoient ou leur cuiraſſe,ou leur armet) ſi par la prevoyance des capitaines, & par la diligence de ceux qui en eurent la charge les barrieres n'y euſſent eſté plantées, ainſi qu'il a eſté dit cy deſſus. Le jour n'eſtoit encores clair, & ne ſ'apperceurent les ennemis d'icelles barrieres,tāt que leurs chevaux les vinſſent choquer,dont il en fut réuerſé d'aucuns, & autres recueillis par le guet des noſtres,tāt de cheual que de pied, & meſmemēt par le capitaine Vvartiz, auquel avoit eſté ordōné de garder les deux flancs du coſté de l'advenue, où ils ſ'addreſſerent avec un bon nombre choiſy des meilleurs arcbouſiers qu'il euſt en ſa bēde,pour ſouſtenir le faix avec les gens de cheval, ce-temps pendant que leſdits ſeigneurs de Montejan & de Boiſy mettoient leurs gens dehors en ordonnance. La charge fut cruelle & bien combatue, pour ſi peu de gens, & en mourut beaucoup des leurs, & meſmement de gens de nom. Les chefs à faire la premiere poincte furent le ſeigneur Valere urſin Romain, & le ſeigneur Iean Baptiſte Peliacan Boulonnois, ceſtuy entre autres y mourut,& le ſeigneur Stefe Del camp, homme bien favory & aymé du ſeigneur Dom Ferrand, de chevaux en fut tué plus de quarante. Les ſires de Montejan & de Boiſy ſe voyans reduits à ce choix party, que force leur eſtoit ou de ſe retirer un peu honteuſement, abandonnant leurs gēs de pied à la mercy & diſcretion des ennemis, ou de ſe hazarder entre honneur ou perte, encores qu'ils entendiſſent bien qu'ils avoient trop moins de force que de cueur, rengerent toutesfois leus gens en bataille, & ſortirent à la campagne, & rappellant le capitaine Vvartiz, lequel & les autres capitaines de gēs de pied avec leurs bādes, ils mirent

ſur les aiſles des gens de cheval : & ſur la queue (pour ſouſtenir les ennemis, s'ils les vouloiēt venir charger par derriere) laiſſerent le capitaine Vaſſé avecques douze hommes d'armes tels qu'il voulut choiſir. Ne tarda gueres que les ennemis n'arrivaſſent ſur eux, ſans toutesfois les approcher du commencement de plus pres que d'un traict d'arc, ſinon qu'un capitaine Eſpagnol nommé Sance de Leve, demanda un coup de lance audict capitaine Vaſſé, qui luy octroya,& leurs lances rompues,mirent tous deux la main aux maſſes,& tant s'eſprouverēt l'un l'autre, que l'Eſpagnol donna la foy.

Ce-pendant noz gens marcherent tousjours le petit pas, ſerrez enſemble avecques les arcbouſiers, qui les couvroient treſbien ſur les aiſles. Peu à peu s'attacha la meſlée, & jamais les noſtres ne la refuſerent,ſe donnans toutesfois garde ſur toutes choſes de s'eſcarter, pour ne donner à l'ennemy oportunité de les forcer, & pour-ce ne failloit chacun incontinant qu'il avoit faict ſa charge, de promptement ſe retirer en ſa trouppe & en ſon rang:à quoy faire ils eſtoient grandemēt ſecouruz pat les gens de pied, leſquels tuerent & bleſſerent beaucoup des ennemis à coups d'arcbouſe. Ce-pendant qu'ils cheminerent en ceſte ſorte par les chemins eſtroicts, eſquels l'ennemy ne ſe pouvoit aider de toutes ſes forces, mais eſtoit contrainct de combattre de pareil à pareil nombre, noz gens eurent preſque tousjours l'avantage : mais depuis l'heure qu'ils furent arrivez en la campagne ouverte, & que la groſſe trouppe des ennemis chargeant les noſtres, & ſur la queuë, & ſur l'un des flancs,ceux qui la nuict precedente avoient paſſé deça, ſortirent de leur embuſche ſur l'autre flanc, les noſtres alors furent aſſaillis de toutes parts. Les ennemis croiſſoient tousjours de nombre de gens venans de renfort à la file. Leurs Lanſquenets ſe commençoient à ce deſcouvrir & approcher la multitude,& le preſent ſecours hauſſoit le cœur aux ennemis,le petit nombre avecques la nulle attente de ſecours le rabaiſſoit aux noſtres,leſquels eſtoient ſi aſſailliz de toutes parts, qu'il ne leur eſtoit plus loiſible quand ils avoient faict une charge de ſe retirer en la trouppe, ainſi qu'ils faiſoient du commencement, & à quiconques avoit une fois monſtré le doz, n'eſtoit en ſa puiſſance de recouvrer ſon rang.Par ce moyen noz gens de pied (leſquels &

mesmement les capitaines avoient faict un merveilleux devoir en ceste rencontre) se trouverent à la fin entrelassez pesle-mesle parmy les gens de cheval: de maniere que la victoire qui jusques alors avoit esté suspense & ambigue, se commença d'incliner à l'ennemz,& noz gens qui paravant avoient plus combatu de courage que de force, commencerēt à estre aussi inferieurs en ceste partie. Depuis la poincte du jour dura le combat en ceste maniere jusques environ les huict ou neuf heures, & en tout ce temps n'advancerent les nostres plus hault d'une bonne lieuë de chemin. Là furent ils entierement rompus & renversez, & y moururent bien cent ou six vingts hommes de pied des nostres, & huict de la compagnie dudict sire de Montejan entre hommes d'armes & archers, quatre du seigneur de Boisy, & la plus part des autres blessez, en sorte que de toute la trouppe ne rechapperent plus hault de trois hommes d'armes que tous ne fussent morts,ou pris. Des ennemis moururent sans les blessez environ de cent à six vingts hommes de cheval, deux cens chevaulx y moururent, mais le nombre vainquit la vertu. Lesdits seigneurs de Montejan & de Boisy,& les autres capitaines,& quelques jeunes gentilshommes de maison qui les suivoient par affection de veoir la guerre, y furent pris, & entre les autres le sire de la Roche-Guyon nommé de Silly jeune Gentilhomme & de bōne volonté,lequel y fist pour sa jeunesse telle preuve de sa personne, qu'il fut loué d'amis & d'ennemis. Les prisonniers furent ramenez à Brignolles, auquel lieu arriverent bien tost apres les Lansquenets qui estoient partis avecques le seigneur Dom Ferrand. Ledict seigneur arrivé qu'il fut audict Brignolles, assist son guet à toutes les advenues du village, & au surplus de ses gens donna congé de s'aller reposer & refreschir. Ce temps pendant qu'ils se logerent, il se retira pour escrire, & donner advertissement à l'Empereur de ce qui estoit arrivé. Ledict seigneur Empereur incontinant ceste nouvelle ouye, la print en gloire, du tout en la mesme sorte, que si ses gens eussent vaincu,non pas par nombre,mais par vertu de gens, & pour-ce fist à sçavoir & publier ceste victoire par tout le monde,faisant les choses encores plus grandes & riches qu'elles n'estoient, & de maniere qu'à veoir le contenu de ses lettres, il ne sembloit rien moins à ceux qui les lisoient,sinon qu'il

euſt veritablement deffaict l'avantgarde du Roy: à d'aucũs il ſembloit encores plus,& que desja il euſt eu plus que demie victoire. Par tels moyens il attiroit à ſon party ceux qui auparavant eſtoient encores demourez en ſuſpens & incertains du party qu'ils deliberoient tenir, confermoit ceux qui ja luy adheroient, & tenoit en craincte ceux qui luy eſtoient contraires.

*Prevoyance & bonne cõduitte de mõſeigneur le Grand-maiſtre.*

En Avignon apres que ces nouvelles y furent apportées,ſe miſt entre noz gens un merveilleux effroy, & ſ'augmentoit journellement, à raiſon qu'un chacun aux legers & inconſtans rapports qui ſe faiſoient,y adjouſtoit encores quelque choſe de ſa particuliere peur & craincte. Le ſire de Montmorency, qui au-paravant avoit crainct qu'il advint de leur ſuſdicte entrepriſe ce qu'alors il entendit en eſtre advenu, ſe trouva en difficulté non petite, penſant par quel moyen il pourroit reparer ceſte faulte à ſon honneur, & au prouffit de la choſe publicque,car il n'eſtoit point ignorant que le cœur ne fuſt creu notablement aux ennemis, & amoindry aux noſtres de ceſte maladvẽture de Brignolles. Sçavoit auſſi que leſdicts ennemis eſtoient advertis du petit nombre de gens que nous avions, & à ceſte cauſe il craignoit que ce premier heurt qu'ils avoient eu, les fiſt plus hardiment entreprendre, & ſ'avancer de nous venir chercher,avant que noſtre renfort & ſecours fuſt arrivé. Et luy ne vouloit point,& luy ſembloit choſe trop dangeureuſe, avant qu'il euſt forces raiſonnables hazarder le combat en pleine campagne, avecques ſi peu de gens qu'il en avoit contre une ſi groſſe puiſſance,cõtre vieils ſoldats & aguerris,& contre un Empereur y eſtant en perſonne.D'autrecoſté il luy ſembloit, que de planter ſon camp, & de ſ'y fermer pour attendre l'ennemy, il n'eſtoit moins à craindre que ledict ennemy arrivaſt avant que ſondit camp fuſt entierement fortifié de foſſez, ou de rempars, & garny de gẽs, & artillerie à ſuffiſance : quoy advenant il pourroit à trop grand marché ſe preſenter, & y recevoir luy honte & le Roy dommage. De ſ'arreſter auſſi en Avignon, c'eſtoit ſe preſenter à eſtre aſſiegé en ville non aſſez tenable, & malaiſée à remparer ſi promptement en telle force qu'il appartiendroit bien.D'aller juſques à Marſeille,qui eſtoit la ſeule ville de la frontiere ſuffiſamment réparée & garnie pour y attẽdre un ſiege Imperial ſ'eſtoit laiſſer le chemin ouvert

à l'ennemy, lequel pourroit laissant Marseille derriere marcher en avant, sans y trouver aucune resistence, & se fortifier ou deça ou dela le Rhosne à son appetit : & par ainsi le remede d'un inconvenient, luy en apportoit tousjours un nouveau, & plus grand. Sur ces discours & disputatiõs qu'il faisoit en soy-mesme, ceste opinion vainquit finablement, de faire sortir ses gens hors de la ville, & de les loger en camp, pour monstrer à l'ennemy victorieux contenance de hardiesse, & asseurance de se presenter contre luy, & que pour une male-aventure, & une rencontre desavantageuse, il n'avoit le cœur ne l'esperance faillie. Le principal doubte estoit sur la fortification de son camp: mais bien luy estoit advis que le grand nombre de piõniers qu'il y mettroit, & la diligence des soldats, ausquels il feroit mettre la main à l'œuvre, l'assiduité continuelle des capitaines ausquels il ordonneroit avoir l'œil dessus, cõpenseroient assez la brieveté du temps. A ceste cause il se hasta d'arriver en Avignõ: pour dudict lieu donner advis au Roy de ce qui estoit advenu, & luy faire à sçavoir la bõne esperance qu'il avoit, & le moyẽ qu'il vouloit tenir pour recouvrer & revencher ceste perte: lequel moyen sera par cy apres declaré par l'effect & l'execution d'iceluy. Mais avant que ces lettres arrivassent au Roy, il luy arriva un autre assez & trop pire, & plus douloureuse nouvelle de mõseigneur le Dauphin son fils, laquelle je differeray de reciter pour le present, & continueray les propos encommencez,

Le sire de Mõtmorency arrivé qu'il fut en Avignon feit assembler les capitaines, & leur declara son intention (laquelle ils approuverent) de faire loger ses gens en camp, & les rasseurer un peu de la peur & espouventement qu'ils pouvoient avoir, à cause de ladicte descõfiture de Brignolles. Executant doncques ceste sienne intention, il leur ordona de mettre leurs gens aux champs en la prairie d'entre la ville d'Avignon & la Durance, & quand tous y furent assemblez au tour de luy, attendans ce qu'il leur voudroit dire, il leur exposa la verité, mais en paroles si biẽ troussées qu'il n'y eut occasiõ de les estonner, à cause de la dessusdite desconfiture & prise des sires de Montejan & de Boisy, leur remonstrant que telles avantures (qui sont choses ordinaires en toutes guerres de grosse importance) non seulement ne doivent jamais estonner bõnes gens de guerre, ains leur

accroiſtre pluſtoſt le cœur & affection de ſ'en revencher, accompagnez de diſcretion, ruſe, & prudence de ce faire, ſans encourir nouveau hazard. Que bien eſtoit vray, qu'il ne pouvoit pas eſtre, que ceſte nouvelle ne luy euſt eſté, voire fuſt encores deſplaiſante, par ce que l'entrepriſe avoit eſté quelque peu mal & trop hazardeuſement guidée, & paravanture ſans neceſſité ſuffiſante. Mais qu'il ſupportoit la perte d'autant plus patiemment, que noz gens (encores que vertu ſuccombaſt à multitude, & qu'ils ſe fuſſent trouvez aſſiegez entre toutes les incommoditez eſtimables) n'avoient jamais toutesfois perdu le cœur, ne faict choſe contre l'honneur & devoir de gens hardis & bien combattans: ains qu'ils avoient ſi cher vendu ceſte victoire à l'ennemy, que par le grand nombre de gens qu'il avoit ou perduz, ou remenez bleſſez, il pouvoit avoir apris à ſes deſpés, que le Royaume de France ne ſe peult aſſaillir ſans perte: ne prouffit (en l'aſſaillant) ſ'y acquerir, lequel ne ſoit accompagné de dommage au double. Sur ce concluant, qu'ayant faict telle preuve de la valeur des noſtres à l'encontre dudict ennemy, ne reſtoit que luy dreſſer & dextrement executer une bonne revenche, ſans preſter aucunemẽt l'oreille aux propos de ceux qui tournent à malheur, & au prejudice & conſequence du gros jeu, la fortune des premieres & legeres pertes: Mais au contraire (comme ainſi ſoit, qu'une ſi groſſe entrepriſe ne ſe conduiſe jamais ſans qu'il y intervienne quelque contrarieté de fortune, au commencement, au milieu, ou à la fin) luy eſtimoit & penſoit, que par ceſte ſeule adventure de Brignolles, fuſt ſatisfaict & purgé tout le deſaſtre qu'avoit fortune preparé à noſtre camp, & que la meſme adventure nous tourneroit à ſi bonne fin, que par icelle nos capitaines ſeroient delors en avant plus prevoyans & ruſez, & les ſoldats plus enclins à exploicter leurs prouëſſe & gaillardiſe à l'appetit d'iceux leurs chefs & capitaines. Ceſte remonſtrance leur fit & propoſa le ſire de Montmorency, de ſi hault cœur, & d'une contenance ſi aſſeurée, qu'à icelle aſſentirent les ſoldats avecques une militaire acclamation, ſi unanime & ſi alaigre, que ja ils monſtroient avoir en main, ou devant les yeux l'aſſeurance & certaineté & heureuſe iſſue.

Ces propos finiz, choiſit le ſire de Montmorency, le lieu & aſſiette de ſon camp, un peu au deſſus qu'il avoit autresfois

tresfois esté, entre le Rhosne & la Durance, tirãt de deux rivieres ceste opportunité, que l'une luy servoit d'apporter vivres, & autres choses necessaires en son camp; l'autre estoit opposée & mise pour obstacle, contre les advenues de l'ennemy. Ceste riviere laquelle traversant la Provence, se vient descharger dedans le Rhose, a naturellement son bassin & cours incertein, & si tres-inconstant, qu'à grande peine, en bien peu de lieux, elle se peult passer à gué, par les gẽs propres du païs, & plus usitez à y passer, & outre l'instabilité du fil de l'eaue, elle est par fois & par endroicts si grosse, & traine telle quantité de gros cailloux, que gens & chevaux à cause de l'une & de l'autre incommodité se trouvent souvent empeschez à y fermer & asseurer le pied. En ceste difficulté naturelle ne voulut le sire de Mõtmorency fonder entierement toutes les forces de l'assiette & de l'asseurance de son camp: mais assist d'avantage garnisons en toutes les villes & chasteaux tenables au delà de l'eau, pour rompre aux ennemis la liberté de courir & fourrager, & le moyẽ d'entendre des nouvelles de nostre camp, & l'esperance de pouvoir à leur aise & appetit, sans trouver contraste ne rencontre, taster & choisir le gué de la riviere. En ordõnant & commandant ce que dessus, il designa la forme, l'enclos, & le circuit de sondict camp, lequel il fit entierement clorre d'un bõ fossé parfond, large de vingt & quatre pieds d'ouverture, s'estressissant au parfond à telle raison & proportiõ, que le fons avoit le tiers moins de largeur, que n'estoit la distance des bords d'enhault. Feit faire d'avantage un autre fossé large & profond, par lequel couvroit un ruisseau, qui en divisant & separant le camp presque par le milieu, & recevant l'esgout de toute la prairie par des trenchées obliques qu'il y fist faire en plusieurs endroicts; rendoit l'assiette des logis plus seiche, & portoit hors toutes les immũdices & ordures d'iceux, & tenoit le camp net & sain: selon la distinction & cours dudit ruisseau, & des autres qui tõboient dedans, il fist distribuer & assigner les quartiers à ses gens de guerre, les nations separées les unes d'avec les autres pour eviter l'occasion de murmure, & debat entreeux, & ordonnant les endroicts, intervalles, & estendue des rues & chemins allans & traversants parmy le camp. Environ le milieu d'iceluy, avoit une petite levée de terre, en forme d'une colline: laquelle avoit regard à l'étour, en tous

*Fortification de nostre cãp, & le bon ordre pour l'entretenement d'iceluy.*

les quartiers & endroits où il y avoit gens logez: là il choisit son logis, & pretoire, auquel il ordonna que les capitaines vinsent tous les matins, pour entendre ce qu'il luy plairoit de leur commander. De là il voyoit tout ce que se faisoit à l'entour de luy, & ne se pouvoit dresser noise ne tumulte, qu'il ne l'apperceust incontinant, de là il cognoissoit de quel costé on diligentoit, & de quel costé on cheminoit aux reparations & fortifications qu'il avoit ordonnées, & ordinairement faisoit ou commandoit tousjours quelque chose conducible & utile à ceste fin.

Tous les matins au soleil levant (sinon que la venue ou de pacquets ou de messagers aucunesfois retardassent l'heure) la messe se disoit devant luy: icelle cessée il se pourmenoit quelque espace au long de ses tentes, & là recueilloit humainement les capitaines venans vers luy, pour prendre ses commandemens, administrant raison à qui venoit la demander, & generallement donnoit gracieuse audience à un chacun de ceux qui avoient affaire à luy. Ce temps pédant on luy amenoit des chevaux, & montant dessus en compagnie des capitaines & autres gens d'estoffe, se pourmenoit (en devisant des affaires) une fois autour du camp, une fois dedãs, une fois dehors, & autresfois tout à travers, donnant ordre qu'on ne s'apparessast à la fortification, & que noise ou tumulte ne sourdist entre ses gés, & sur le chemin parlant aux uns, & puis aux autres: sçachãt & cognoissant tresbien que la parole & cõversation avecques le chef n'est gueres de moindre efficace que l'exercitation, pour duire & rẽger à vraye obeïssance une trouppe nouvellemẽt assemblée de diverses & differentes nations. Ayant faict ce tour, il venoit prendre son repas, & appelloit les capitaines & autres personnages qui par long usage estoient experimentez & cognuz, ou esquels il y avoit quelque degré, ou de dignité, ou de bon conseil. Son repas pris & le conseil tenu, selon que les occasions le requeroient, il retournoit au mesme exercice de la matinée, sans refuser ou desdaigner ne veille, ne soing, ne travail en aucune maniere. Ainsi en continuant, & chacun faisant son devoir en sa charge, son camp fut en moins de quinze jours environné de fossé par dehors, & d'un rempart de terre par dedans, avecques les flancs & plattes forme és endroicts où il estoit requis, de maniere qu'à peine il eust peu choisir beaucoup de vil-

les, esquelles il eust voulu avec moindre crainte & danger attendre une grosse puissance de l'ennemy: le tēps & l'usage toutesfois y adjoustoient encores journellement quelque nouvelle fortificatiō. Les choses ainsi dressées, l'artillerie fut assise & plantée, pour recevoir l'ennemy de front, & pour le battre par les flancs, de sorte qu'il ne luy eust esté possible d'arriver à faire les approches, ne se venir presenter à l'assaut sans y receuoir perte & gros dōmage. Et au surplus il avoit à un chacun ordonné la distance & assiette de son guet, l'en droit & place, esquels tous ou chacun (selon que le requerroit le temps & le besoing) auroit à se venir réger & presenter au cas que l'alarme vint au camp, ce que toutesfois n'y avint jamais: car il y avoit mis telle ordre & police, que non seulement il donna cognoissance de son cœur & hardiesse, venant avec si petite trouppe qu'il avoit du commēcement se presenter au devant de l'ennemy, mais biē autant ou plus de sa bonne prudence, prevoyance, & consideration, & bien monstra qu'il estoit party du Roy suffisammēt instruit par luy, & que de sa part il avoit tresbien retenu, & mieux sçavoit executer ce que luy estoit besoin de faire & pourveoir en tout evenement.

LEDICT seigneur Roy estoit à Valence, non seulemēt comme le patron & chef de navire en sa poupe, ordonnant & commandant de poupe en proue, mais outre le renfort qu'il envoioit journellement audict sire de Montmorency, fortifioit ladicte ville, & y assembloit telle force, que là où à nostre camp il fust ores advenu quelque desastre, l'Empereur eust trouvé ledict seigneur en barbe, prest & appareillé de luy donner incontinant une autre bataille.

CE-pendant que les choses se conduisoient en ceste maniere és païs de Provence & de Languedoc, Henry Comte de Nansau, & Adrian de Croy Comte de Reux, & Grand-maistre en la maison de l'Empereur, estoient entrez en Picardie avecques armée, pillans & gastans en tous lieux où ils passoient le plat païs, & les villes de petite resistance. Avoient desja pris la ville de Bray sur Somme, & quelques villettes aux environs, s'estoient essayez de prendre celle de S. Riquier, ou d'emblée ou d'assault, mais ils en avoient esté repoulsez avecques perte de quelque artillerie, & assez bon nombre de gens, pour une si petite & legere entreprise.

*Exploicts d'armes en Picardie.*

Partans de là,& faisans contenance de s'acheminer ailleurs, avoiét failly de desrober Guyse. Monseigneur Charles Duc de Vendosmois, Gouverneur & Lieutenant du Roy audict païs de Picardie, avoit assemblé des garnisons audict païs, jusques au nombre de trois cens hommes d'armes,& de gés de pied, jusques à six mille, & avec ladite force non seulement avoit contrainct lesdicts seigneurs de Nansau & du Reux de repasser l'eaue, mais avoit pour faire la revéche du dommage qu'ils avoient faict en la frontiere, marché avant dedans le leur, pris & pillé quelques villettes, chasteaux & bourgades. A Marolles ville champestre & ouverte, estoiét logez deux mille hómes des ennemis, il avoit là dressé son chemin, en intention de les y surprendre: mais le Comte de Nansau averty de l'entreprise, & lequel estoit desja renforcé de gens, marcha pour se venir joindre à eux: qui fut cause que ledict seigneur de Vendosme repassa deça l'eaue, pour ne hazarder temerairement ses forces, & attendoit la venue de monseigneur Claude de Lorraine Duc de Guyse Gouverneur & Lieutenant pour le Roy en Champagne, lequel venoit joindre & unir ses forces avecques luy,& ce pédant ordonna que lon vuidast toutes les places non tenables en la frontiere. Entre les autres il avoit commandé que l'on abandonnast Guyse,& que seulement on mist garnison au chasteau, pour empescher que l'ennemy ne se vint loger en la ville.

Le Comte de Nansau averty par ses espies de la diligéce qui se faisoit audit lieu de Guyse, d'é emporter les meubles & vivres,& d'en emmener tout le bestial,& que les gés ordonnez à la garde du chasteau estoient si amusez & ententifs à faire vuider ladite ville, & en abattre toutes les deffences qui pourroiét y servir à l'ennemy, que ce pédant ils faisoiet au demourat assez mauvais guet aux avenues d'icelles se delibera d'y marcher hastivement, en esperance de les y surprédre en desordre, ainsi qu'e effect il avint. Et ne se peurent les gens de guerre assez à téps sauver & retirer au chasteau, que les gés dudit sieur Cóte n'en tuassent & deffissent les plus paresseux à la queue: les autres retirez & enfermez dedas, il envoya un trompette les sommer: le capitaine & aucuns d'entre-eux qui n'avoient du tout mis leur honneur en oubly furét d'avis de tenir la place: le plus grand nombre estoit d'opinion contraire,& s'en trouva de si fail-

lis de courage, qu'ils se jetterent par les creneaux és fossez, aymans mieux vivres un peu d'avantage avecques honte & reproche perpetuelle, que de soy hazarder à la sauver ou perdre en acquerant honneur. Les autres, & non toutesfois sans en recevoir blasme, rendirent la place à la volonté de l'ennemy. La punition dont on a depuis usé côtre les moins delinquans, a esté telle, que tous ceux qui s'y sont trouvez extraicts de noble race, ont esté privez & degradez eux & leurs descendans de tous tiltres & privileges de noblesse, & faicts subjects aux subsides & impositions comme non nobles & roturiers.

A VALENCE furent en un mesme jour apportées au Roy les nouvelles & de la prise des seigneurs de Montejan & de Boisy, & de la honteuse reddition de Guyse: lesquelles furent à la cour prises & interpretées diversement, selon les differents jugemens & consideratiõs des hommes. Les uns estimoient lesdictes pertes legeres aupres des grandes pertes passées, desquelles toutesfois on s'estoit relevé: aucuns encores qu'ils n'estimassent point la perte grande, ne laissoient point à peser & estimer le jugement & consequence de ses premieres arres sur le gros jeu. Et d'autres en avoit, qui estimoient non seulement ceste consequence de prejudice, mais celle à quoy l'Empereur la pouvoit tirer, en semant & publiant les choses (ainsi qu'il fist) trop plus à son avantage qu'elles n'estoient. Le Roy sans monstrer contenance de s'en estonner, mais debattant & contrepesant toutes choses que dessus en son esprit, & pensant aux remedes & recouvrement de l'une & de l'autre perte, vindrent à la cour nouvelles d'un autre trop plus grand dommage & calamité. Ce fut de la mort de mõseigneur le Dauphin François son fils aisné: lequel nourry & eslevé par luy en singuliere expectation de tout le monde, qu'il parviendroit un jour à estre grand & tres-excellent Prince, estoit demouré malade au lieu de Tournon, venant par eaue avecques le Roy son pere à Valence, & la mourut avant la fin du quatriesme jour, non sans souspeçon & vehemente opinion, qu'il eust esté empoisonné. Sans grande & moult perplexe difficulté ne fut la deliberation de choisir le moyen, l'entrée, l'exorde, & commencement de harangue, pour faire entendre au pere une si dure, cruelle, & triste nouvelle: il estoit force toutesfois de la luy faire entẽdre, & n'estoit cho-

*Annoncemẽt au Roy de la mort de Mõseigneur le Dauphin François.*

ſe que longuemẽt on euſt peu diſſimuler : mais il eſtoit extremement malaiſé, de trouver homme qui en vouluſt entreprendre la charge. Bien ſembloit il à tous avoir meſtier de grand & ſingulier artifice en ſon oraiſon, pour celuy qui voudroit appaiſer le deſplaiſir & regret que paternelle affection luy engendreroit de ceſte nouvelle: mais ne ſe trouvoit aucun conſolateur aſſez à propos, car tous en avoient meſtier eux-meſmes, tellement ils eſtoient affligez & conſternez univerſellement & particulierement, qu'il n'y en avoit aucun, que tous d'une affection & d'une voix ne pleuraſſent ceſte mort, ainſi que ſi ceuſt eſté de leurs propres enfans. Ceſte amour & affection de grands & de petis luy avoient du commencement conciliée, le lieu où il eſtoit né, la ſucceſſion à la couronne, la vigueur, la ſemblance, & la repreſentation qu'il avoit du pere : mais il avoit en peu de temps gaigné ce poinct, que ſes vertus avoient laiſſé à la naiſſance, à l'attente de la couronne, à la conſideration du pere la moindre part en la faveur & affection qu'on luy portoit: car il n'avoit oncques obmis une ſeule choſe à ſon eſcient, qui affiere & appartiẽne à perſonnage, qui ſoit pour parvenir à eſtre le plus grand & le plus excellant Prince du monde. La condition doncques & la maladventure ſoffroit d'annoncer au pere la mort d'un fils de ſi grande eſperance, & le moyen de mort ſi treſindigne, que departant du Roy, nul autre pere ſe trouveroit qui n'en tombaſt en extremité de percuſſion & conſternation de cœur & d'entendement.

En ceſte fluctuation & perplexité d'election, & choix de perſonnage qui entrepriſt de porter ceſte douloureuſe parole, ne ſe trouvoit autre quelconque à propos que monſeigneur Iean Cardinal de Lorraine, pour eſtre de plus long temps familier & privé du Roy. Mais de l'heure qu'il eut mis le pied à la chambre, propos & paroles luy faillirent, & oncques ne ſceut tant aſſeurer ſa contenance que le Roy de prime face ne cogneuſt à ſon viſaige, qu'il avoit eue quelque facheuſe & malheureuſe nouvelle, & comme ſi le cœur luy euſt preſagi & dit ceſte infortune, luy demãda incontinant quelles nouvelles de ſon fils ? Monſeigneur le Cardinal ſe trouva la langue attachée aux levres, & quoy qu'il l'euſt naturellement faconde & diſerte, il luy maſcha plus qu'il ne prononça, & dit ſeulement en beguayant, que

certeinement il luy estoit empiré, mais qu'il failloit avoir en Dieu esperance de la guarison. I'enten bien (dist le Roy alors) vous ne m'osez de premiere entrée dire qu'il est mort, mais seulement qu'il mourra bien tost. A ces mots respondit monseigneur le Cardinal, en le confessant par signe plus que de bouche. Et l'ors n'eussiez veu sinon l'armes, ny entendu sinon sanglots & soupirs des assistans. Le Roy jettãt un hault souspir qui fut ouy des autres chambres, se retira sur une fenestre, seul & sans mot dire, avec le cueur pressé de dueil, & reprimant ce dueil outre la commune naturelle puissance, jusques à ce que sur le conflict d'entre constance & nature, il fut contrainct de jetter un autre souspir: & lors tendant la teste nue, les yeux, les mains & la pensée au Ciel: Mon Dieu (dist-il) je n'ignore point qu'il ne soit raisonnable, que je preigne en patience & en gré tout ce qui procede de toy: mais dont me peult venir, ne dont doy-je esperer & attendre sinon de toy, ceste constance & force de cueur? desja tu m'as affligé par diminution de seigneurie, & de la reputation de mes forces, tu m'as adjousté maintenant ceste perte de mon fils: que reste plus à present, sinon que tu me deffaces du tout? & quand ton plaisir seroit d'ainsi le faire, enseigne moy au moins, & me faits cognoistre ta volonté, afin que je n'y resiste, & me conferme en ceste patience, toy qui seul es puissant de ce faire, aydant & renforçant la naturelle & humaine infirmité.

*Oraison du Roy.*

TELLE fut son oraison en substance, finie par semblables propos religieux & Chrestiens: mais les souspirs & larmes de ceux qui me les recitoient, accompagnez d'une admiration & merveille, d'une si grande constance en cueur de pere, les empescherent de me compter le surplus & moy en sẽblable cas des maintenant ne m'arresteray plus longuement sur ce propos. Seulement j'y adjousteray ce mot avant que l'interrõpre, que l'Empereur mesme, auquel pour le loz & bruit multipliant avec les ans dudit seigneur Dauphin, le pere estoit plus redoutable (encores qu'aucuns de ses principaux serviteurs soiẽt encoulpez de ceste mort) ne se peult abstenir toutesfois, quand il en ouit la nouvelle, qu'il ne parlast honorablement de la personne, meurs & conditions dudit seigneur Dauphin. Duquel nous devons esperer & croire, qu'estant en ses jeunes ans emply de telles vertus qu'en un autre ja homme parfaict eut esté appellé perfe-

ction, ce qu'en cestuy-cy estoit commencement de plus grande valeur: & qu'estant à l'attente d'un si florissant Royaume, eslevé de telle nourriture, que l'expectation de luy surmontoit desja la grandeur d'un Royaume, qu'il soit appellé de Dieu à un autre plus grand & plus heureux Royaume que n'est celuy auquel il est, & sera regretté à tousjoursmais. Et croy d'avantage, qu'il n'y a point esté appellé par la voye qu'il y est allé, sans que Dieu ayt preparé par l'oracle de sa divine justice une exemplaire vengeance, contre ceux qui ont esté autheurs de ce faict si enorme & si execrable, que tout esprit & sçavoir deffaillant à trouver nom convenable à son enormité. A tant je retourneray au Roy, lequel au commencement qu'il eut nouvelle de la guerre de Picardie, à l'heure qu'il estoit assez empesché contre un si puissant & non attendu ennemy en Provence, s'estant trouvé perplex (encores qu'il le disimulast) comment il pourroit en un mesme temps & sans ayde d'autruy, satisfaire à la guerre en tant de lieux : alors toutesfois qu'il eut ce grief & grand surcroist de desplaisir, & tel que tout autre que luy pouvoit y succomber, ce fut le poinct, auquel tous ceux qui au paravant & n'agueres estoient en peine, de trouver langage assez exquis & efficax à le reconforter, trouverent en son visage, en sa contenance, en ses paroles, dequoy euxmesmes se reconforter. Car oncques puis qu'en ses grandes difficultez il se fut resolu de mettre du tout son esperance, & de n'attendre ayde ou secours d'ailleurs que de Dieu, jamais ne monstra signe ou apparence d'estre troublé: mais au lieu qu'autres se fussent desconfortez, il appliqua son esprit à remedier & donner ordre à ses affaires, & dés le soir mesme il assembla son conseil, pour y entendre, à l'issue de son conseil, il despescha lettres, & messagers à tous ses Lieutenans generaux : aux Gouverneurs des provinces & villes, & à tous autres qui avoient maniement des affaires gisans en presente consideration.

*Paroles du Roy à monseigneur le Dauphin Henry.*

LE lendemain il fit appeller monseigneur Henry son second fils n'agueres Duc d'Orleans, depuis Dauphin de Viennois & Duc de Bretaigne, lequel avec peu de gens il tira en sa chambre à part, & luy usa seulement de ceste courte harengue. Mon fils (dist-il) vous avez perdu vostre frere, & moy mon fils aisné, en la mort duquel je trouve que la mesme occasion me reconforte, qu'il m'accroist & augmēte

le regret & desplaisir, c'est la memoire & satisfactiō que j'ay de l'amour, & affection, & faveur qu'il avoit desja acquise en ce Royaume envers les grands & petiz: mettez peine mon fils de l'imiter & ensuivre, en sorte que vous le surpassiez, & de vous faire tel & si vertueux, que ceux qui aujourd'huy languissent du regret qu'ils ont en luy, recouvrent en vous dequoy appaiser & oublier ledit regret qu'ils ont de luy. Ie vueil qu'à ceste fin vous adresiez vostre intention, & y employez vostre cœur, esprit, & entendement. Dieu ne vous faudra de vous y estre en ayde & à secours. Telle fut la remonstrance du pere au fils, laquelle fut incontinant recueillie, ou pour mieux dire, interrompue des pleurs & souspirs, qui du plus parfond des cueurs des assistans furent alors exprimez, par la douce memoire de l'un l'agreable presence de l'autre, & consideration de la vertu & constance de leur commun seigneur & pere. Lesquelles choses certes m'admonnestent ausi & contraignent, de remettre le surplus de ceste matiere à une autresfois, pour ne donner trop d'affliction à un coup, & à moy en l'escrivant & au lecteur en lisant, par la trop longue ramentevance du faict, duquel je desire & ne puis me departir, afin d'estancher les larmes que me continue la souvenance du trespassé, duquel Dieu vueille avoir l'ame au nombre des bien-heureux & aux vivans donner longue & heureuse vie, à sa gloire & contentement, honneur, exaltation, & prouffit de leur Royaume, & de leurs subjects. Et à tant je revien au conseil le soir precedant.

*Depesche que fist le Roy.*

Le Roy à l'issue du conseil se mist à faire les depesches cy dessus mentionnées, c'est à sçavoir en Picardie, devers les Ducs de Vendosme & de Guyse ausquels il ordonna de haster au plus tost qu'il seroit posible, la nouvelle levée de Lansquenets qu'ils avoient en main. Au Comte Guy de Rāgon, seigneur Caguin, & autres capitaines Italiens, qu'en toute diligence ils fissent l'amas des gens de guerre dont il leur avoit donné la charge, & qu'ils missent peine de tant travailler l'ennemy en Italie, que ce luy fust cause de divertir en celle part les grandes forces qu'il avoit en France. Au sire de Montmorency, qu'il continuast ainsi qu'il avoit commencé à mettre peine de sçavoir ordinairement nouvelles du chemin, du sejour, du conseil & deliberations de l'ennemy, & que selon l'oportunité des lieux, & des temps,

il acceleraſt, ou differaſt les ſiennes entrepriſes. Auſsi envoya devers les Suiſſes gens praticquez du païs & des chemins, pour les amener en Provence, par le plus court chemin. De ces deux articles prochains je parleray au dernier lieu, & premierement parleray du Comte Rangon, & de ce que depuis la reddition de Foſſan a eſté juſques à ores faict en Piemont : apres je viendray aux affaires de Picardie, & auſdits ſeigneurs Ducs de Vendoſmois & de Guiſe.

Nous avons couché au precedant commentaire, comment le Roy quand il envoya monſeigneur le Cardinal de Lorraine, pour traitter paix avec l'Empereur, fiſt arreſter (afin de n'attenter choſe qui troublaſt ladite praticque de paix) l'armée qu'il avoit faict lever en Italie, par le ſeigneur Cõte Guy de Rangon, & Caguin de Gõzague, & que pour les difficultez ſur ceſte leur demeure intervenues ladite armée ſe deffiſt, ſe retirant un chacun où bon luy ſembla. Ceſſant depuis ceſte praticque & eſperance de paix, & continuant mais augmentant tousjours le bruit du gros appareil que l'Empereur faiſoit, pour venir faire la guerre en France, le Roy envoya par celuy meſme qui au-paravant y avoit eſté, mandement & pouvoir de Lieutenant general audit ſeigneur Comte Guy de Rangon : lequel fiſt incontinant ſçavoir à tous les capitaines de la precedente levée, auſsi au ſeigneur Ceſar Fregoze ſon beau-frere, que tous euſſent à remettre leurs gens enſemble, & les conduire au lieu de la Mirandole. Ce qui fut faict en moins de quinze jours : encores que la choſe du commencement ſemblaſt avoir quelque difficulté, pour cauſe que le ſeigneur de Tamiſe avoit de l'autre coſté de la riviere vis à vis de ladite Mirandole, ſept ou huict cens chevaux Allemans, & ſix mille Lanſquenets à pied, pour empeſcher que l'amas ne ſe fiſt : mais il fut en toutes ces difficultez obvié par la prudence & bonne conduitte des chefs, avec le travail & diligence des ſoldats.

*Amas à la Mirandole.*

Deux mille hommes de pied leva ledit Comte Rãgon, Lieutenant general, & le ſeigneur Caguin autãt, le ſeigneur Ceſar Fregoze en leva nombre pareil, avec ij. cens chevaux legers : le ſeigneur Palvoiſin Viſconte Milãnois, le ſeigneur Pierre Strozzi Florentin, le ſeigneur Balthaſar, dit Chevalier Azzal Ferrarois, chacun mille hommes : le ſeigneur Beringer de Caldore Napolitain, Comte de Monté, de Ri-

ſe, & Iean de Turin Florentin, chacun cinq cens: le ſeigneur Averol de Breſſan,& le ſeigneur Bandin de Tuſcane chacun quatre cens,& ledit Bandin outre ſes gens de pied, deux cens chevaux legers. Autres deux cẽs chevaux legers leva le ſire de Taix: & bien qu'il fuſt de nation François,& l'un des gentilshommes de la chambre du Roy, ſe trouvãt toutesfois en Italie,où il avoit eſté pieça envoyé, pour recevoir au ſervice du Roy le Comte Galiot de la Mirandole il fiſt ſadite trouppe d'Italiens. Aſſemblez qu'ils furent, ledit ſeigneur Comte de Rangõ ordõna & fiſt ſçavoir à tous, qu'ils ſe tinſſent preſts à partir au xx. jour d'Aouſt.

Les ſires d'Annebault & de Burie eſtant en la ville de Turin, ce-temps pendant ne laiſſoiẽt rien ne jour ne nuict en arriere, de tout ce qui affiert & appartient à bons & diligens capitaines, & bien experimentez aux affaires de la guerre: ſe donnans garde ſongneuſement de ne dõner occaſion n'opportunité,où à l'ennemy,ou aux gens de la ville nouvellement reduitte à l'obeïſſance du Roy, d'oſer faire deſſeing ou entrepriſe ſur eux. Ne ſe contentoient point toutesfois de ce faire tant ſeulement,ne de bien aſſeoir, reviſiter & raffreſchir leurs-guets:mais ſe tenoient tousjours preſts & appareillez à toutes occaſions & oportunitez que leur bailloit ledit ennemy de faire des ſaillies hors la ville,quand ils voioiẽt ledit ennemy approcher d'eux trop aſſeurement, & que ſans ſe hazarder temerairement ils luy pouvoient donner quelque venue, & puis cela faict ils ſe retiroient,& quand ils en voyoient eſtre le temps, amenoient le plus ſouvent & priſoniers & gros butin de beſtes aumailles, & autre beſtial dedans la ville. A Ciria ville ſuffiſamment tenable diſtante environ de ſept mille de chemin,le capitaine Fabrice Maramao avoit aſſemblé pour envoyer au camp Imperial, toutes ſortes de grains & autres vivres qu'il avoit peu aſſembler en tout le païs à l'environ, & avoit laiſſé trois cens hommes à la garde d'icelles munitions: leſquels eſtimans n'avoir grand meſtier de guet, & que les François avoient aſſez où s'employer à le bien faire en leur ville, ſans faire aucune entrepriſe dehors, vivoient audit lieu de Ciria comme s'ils n'euſſent eu aucuns ennemis au païs. De ce fut le ſire d'Annebault averty par ſes eſpies:& y envoya le capitaine d'Eſſé avec envirõ de ſoixante à ſeptante chevaux, & les capitaines d'Auchy

& de Cany avecques chacun cinq cens hõmes de pied : lesquels partans le soir apres le guet assis, arriverent sans estre descouvers au pied de la muraille, & leurs eschelles dressées furent montez dessus, & eurent deffaict ou repoulse les escouttes avant que ceux qui estoient couchez aux licts eussent loisir de se vestir, armer, & rendre au lieu que se donnoit l'alarme. Ainsi prindrent ils la ville, & mirent au fil de l'espée tous ceux esquels ils trouverent resistence. Et apres avoir chargé de vivres & butin tous les chevaux & bestes portans charge, & faict acheminer devant eux tout ce qu'ils y trouverent de bestial, se retirerent sans rencontre dedans Turin. Peu de jours apres furent aussi prises par ceux de ladite garnison de Turin, les villes de Rivolles, Veillanne, & S. Ambrois, combien qu'audit lieu de Veillanne y eust de garde au dessus de deux cens bons hommes de guerre.

L'heureux succes desdites legeres entreprises donna cueur à ladite garnison d'aspirer & oser entreprendre des choses plus grandes, & vint en fantasie au sire d'Annebault d'essayer à surprendre Fossan : mais sur ces entrefaictes & sur le poinct qu'il ordonnoit ceux qui devoient conduire ceste entreprise, le seigneur Marc Antoine de Cusan eut nouvelles par ses espies, dont il advertit lesdits sires d'Annebault & de Burie, qu'à Savillan (où l'Empereur avoit laissé seize pieces d'artillerie, que grosse que moyenne, les poudres, boulets, cordage, & tout autre equipage à ce mestier appartenant, avecques une grosse provision de harnois, tant à la legere que pour hommes de pied ) les gens qu'il y avoit laissez en garnison alloiét fourrager & vivander sans craincte ne respect és villages des environs, & que facilement on les pourroit surprendre, & se saisir de la ville, & de tout ce qui estoit dedans. Audit Marc Antoine qui la demandoit ils accorderent commission de ce faire, avecques les deux mille hommes de pied dont il avoit charge, & luy baillerent pour compagnon le capitaine Chambray lieutenant de la compagnie dudit sire d'Annebault, avecques le nombre de cinquante à soixante chevaux choisis en toute la compagnie. Acheminez qu'ils furent, ils eurent nouvelle qu'assez pres du lieu où ils estoient, s'estoient presentement retirez en un chasteau aucuns coureurs des ennemis, portans & chassans devant eux un gros butin. Si tournerent la teste celle part, & prindrent le chasteau d'assault encores

qu'il fust vaillamment & pertinacement deffendu. Et y fut pris le seigneur de Beneste de la maison de Provenne, & le Baillif Provenne son frere, lequel chasteau ils s'amuserét à saccager, par avanture plus avarement que prudemment: car à l'opinio de plusieurs ils se fussent faict maistres de Savillan, si sans s'arrester ailleurs ils fussent allez le droict chemin. Mais ce-pendant qu'ils s'amuserent au pillage, les ennemis qui eurent advertissemét de leur entreprise, envoyerent en diligence ce qu'ils peurent amasser de gens se mettre dedans Savillan, en attendant qu'eux avecques plus grãde force y arrivassent. Lesdites bandes qui premierement y arriverent, leverent incontinant les ponts, barrerent les portes, mirent les gens autour de la muraille, & aux deffenses par ce peu qu'il y avoit de flanc des arcbouzes à croq, sacrets passevolans, & autres petites pieces, se preparans en diligence de soustenir un premier assault, en cas que besoing fust: & ce faisoient tant plus asseuremét & hardimét, par ce qu'ils sçavoient que le secours leur arriveroit bien tost apres.

Noz gens quand ils furent és faulxbourgs, & sceurent que leur entreprise estoit descouverte, & la ville pourveue de gens, feirent aumoins esdits faulxbours tout le dommage qu'ils peurent aux ennemis, rompirent & debriserent à coups de haches & de marteaux deux gros canons qu'ils y trouverent, en sorte que sans les refondre on ne peust s'en servir à un besoing, partirent entre-eux tous les harnois de la munition de l'Empereur, & au demourant firent butin de tout ce que bon leur sembla. Les capitaines qui avoiét mis des descouvreurs sur les champs, eurent tantost advis que le capitaine Iacques de Scalenghe approchoit avec le nombre (à ce qu'ils en avoient peu juger) environ de deux mille hommes, & bien autant de gens du païs amassez par les villages. Et pour-ce voyans que force leur estoit de venir au combat, se delibererent faire de necessité vertu, & en toute diligence rassemblerent & mirent leurs gens aux champs bien rengez & serrez ensemble, ceux de cheval des deux costez sur les ailles, & sans attendre chargerent incontinant les ennemis, lesquels ils trouverent assez en desordre, par-ce qu'ils s'estoient hastez de venir, en esperance de trouver & surprendre les nostres audit desordre, & amusez au pillage parmy les rues. Les ennemis sou-

ſtindrent ce premier choc avecques plus grande hardieſſe qu'obſtination : mais toſt apres ſe commencerent à retirer & ſe meſler parmy les amaſſez du païs, en telle confuſion, que pour ſe mettre en route il ne reſtoit plus que de tourner le doz. Noz gens de cheval incontinant qu'ils les veirent eſbranlez, & en ſuſpens du combat & de la retraitte, les chargerẽt de telle furie, qu'ils les contraignirent à tourner le doz : & ſur ce noz gens de pied les ſuivirent de pres, & mirent en telle route que de là en avant y eut de la tuerie plus que de combat.

Le capitaine Scalinghe voyant ceſte deſconfiture,&que desja exhortation ne chaſtiment ne luy prouffitoient envers eux, depeſcha des mieux montez de ſa trouppe pour aller advertir en diligẽce le ſeigneur Iean Iacques de Medicis Marquis de Marignan, de l'eſtat & danger où il ſe trouvoit. Ledit Iean Iacques amenoit deux mille Lanſquenets en ſa compagnie, leſquels ſ'ils fuſſent promptement ſurvenuz, & que force euſt eſté à noz gens desja las & travaillez de combattre en pleine campagne une telle trouppe de gens fraiz & repoſez, il n'y a point de doubte qu'ils n'euſſent eſté deffaits. La poulſiere que levoient iceux Lãſquenets en approchant, dõna occaſion aux capitaines Cuſan & Chambray de faire ſonner la retraitte & de ceſſer la chaſſe commencée : ſi eſt-ce qu'ils en tuerent plus de trois cens, & en bleſſerent beaucoup d'avantage : de neuf enſeignes en prindrent ſept, leurs gens de cheval en ſ'enfuyans arracherẽt les autres deux des mains des portenſeignes, de peur que noz gens les prinſſent comme les autres. Les capitaines voyans la poulſiere croiſtre & ſ'approcher touſjours,& doubtans que leurs gens qui avoient le corps travaillé du chemin,& les bras las de frapper ſur l'ennemy ne fuſſent point pour ſouſtenir le choc de ceux qui ſurvenoiẽt fraiz & entiers, recueillirent leurs gens, & ſe mirent au retour par autre chemin que celuy par où ils eſtoient venus; & advertirent le ſire d'Annebault par hõme expres & bien mõté,du chemin qu'ils entẽdoient faire,à ce qu'il envoyaſt du ſecours au devant d'eux, dont bien & heureuſemẽt leur en advint,ainſi que l'iſſue le mõſtra par effect. Car ainſi que ils marchoient apres leur butin & bagage qu'ils avoiẽt envoyé devant avec une trouppe d'arcbouſiers pour l'accompagner,& eux le ſuivans avec le ſurplus de noz gens au pe-

tit pas, de peur que si l'ennemy les acconsuivoit ils fussent rompus & deffaicts plus de leur lasseté propre, que par la force & vertu dudit ennemy: arriverent sur eux les avant-coureurs, lesquels en les chargeant & puis se retirans par fois & alternativement, tendoient à les arrester & amuser jusques à ce que la grosse trouppe les approchast.

Noz capitaines qui entẽdoient bien à quelle fin les autres tendoient, tascherent plus à cheminer pour se tirer hors du danger, qu'à repoulser trop avant lesdits avãt-coureurs, & s'ils estoient aucunefois si pressez que force leur fust de tourner le visage, ils le faisoient de sorte que l'ennemy en rapportoit de la perte, & eux soubdainement accõsuivoient & hastoient la trouppe de marcher. Advint toutesfois que le seigneur Cusan eut en la teste un coup d'arcbouze, qui l'empescha de si grandement faire son devoir que jusques alors il avoit faict: & peu à peu les ennemis se renforçoient de gens qui arrivoient par trouppes & à la file, de maniere que les nostres estoient en danger de desconfiture, si le secours envoyé par le sire d'Annebault ne leur fust arrivé à ce besoin. Mais il arriva si à propos que sur le poinct & au lieu où les ennemis avoient pris le large, tendans à enclorre les nostres de toutes parts, noz gens de cheval envoyez fraiz à les secourir, s'embattirẽt pesle-mesle parmy leurs gens de pied qui estoient espars, & les travaillant, tuant, & chassant, les contraignirent de se renger ensemble, & dõnerent tẽps & lieu à noz gens de pied de se retirer, lesquels estoient de lasseté à demy recreuz & combattus. Lesdits gens de cheval estoient jusques au nombre de deux cens, & les menoit le sire d'Alegre, homme hardy, entreprenant, & sage autant que nul autre capitaine de son temps: apres luy marchoient de gens de pied jusques au nombre de douze cens, au moyen duquel secours les nostres avec bien peu de perte (quant aux gens) se retirerent avec leur butin & bagage dedans Turin à sauvete. Toutesfois le seigneur Cusan se trouva si las, tant du chemin que de sa blessure, qu'il fut contrainct de s'arrester à Pignerol, auquel lieu il mourut bien peu de jours apres, laissant bon nom, & grand regret de luy entre les vivans. *Mort du seigneur Marc Antoine Cusan.*

Au mesme temps que ces choses se faisoient en Piemont, le Comte de Nansau apres avoir saccagé Guyse, & toutes les villes chãpestres à l'entour, mettãt le feu par tout *Affaires de Picardie.*

où il passoit, & emmenant proye & butin d'hommes, de Bestial, & de biens meubles, conduisoit son armée droict au chemin de sainct Quentin. Monseigneur le Mareschal de la Marchk, qui avoit ja commécé de fortifier la ville de Laon, en deslogea incontinant qu'il entendit ceste nouvelle, deliberé de s'aller mettre dedans ledit S. Quentin, tant il avoit ceste entreprise à cueur de se trouver chef assiegé en une ville, pour dõner preuve du cueur, du soing, de l'industrie, & diligéce qu'il auroit à endurer un siege, soustenir un assault, & invéter les moyens de bien garder & deffédre une ville. Mais sur chemin il fut adverty par ses descouvreurs, que l'ennemy ayant eu advis du bon ordre qui estoit mis à la garde & deffense dudit sainct Quentin, avoit tourné bride soudainement, & tiroit le chemin de Peronne, pour avoir sceu que ladite ville encores qu'elle fust forte par la nature & assiette du lieu, n'estoit toutesfois assez fortifiée suffisamment, & encores moins fournie du nombre de gés qui estoit requis à la tenir contre une si grosse puissance. Et à ceste cause ledit seigneur Mareschal aussi changeant de deliberation tourna son chemin devers ladite ville de Peronne. Environ le dixiesme jour d'Aoust, partant le camp des ennemis d'un petit village ou plustost cense, appellée la Catelle, somma en passant le chasteau d'Aplincourt, qui se rendit incontinant, car il avoit esté abandõné pour non tenable. Au lendemain ils passerent la riviere de Somme, au dessus dudit chasteau, & vindrent gastans & bruslãs tout le païs jusques aupres de Peronne. Le mesme jour y estoit entré le sire de Sercus avec mille hommes de pied, qu'il avoit en charge particuliere de la legion de Picardie, dont il estoit capitaine general, & nonobstãt qu'à venir de Ham dont il estoit party environ minuict, & depesché par monseigneur le Duc de Vendosmois, il luy eust convenu passer à travers les villages & censes, qui encores fumoiét de feu, que l'ennemy en passant y avoit bouté, si avoit-il eu si bonnes guides, & tant bien s'estoit tenu sur ses gardes, qu'il y estoit sans aucune perte passé. Le lendemain y entra mondit seigneur le Mareschal avec cent hõmes d'armes, & luy servit aussi l'obscurité des fumées du païs que les ennemis avoient bruslé, à ce qu'il ne fust descouvert par eux sur le chemin. Sur le soir le Comte de Nansau apres s'estre lõg temps pourmené à l'étour de la ville pour la recognoistre,

s'en

s'en vint loger assez pres de l'abbaye du mont S. Quentin, autant fasché en son courage d'avoir failly à surprendre la ville avant que gens y fussent entrez, comme au contraire furent contens messeigneurs les Ducs de Vendosme & de Guyse, quand ils sceurent que lesdits seigneurs Mareschal & de Sercu estoient entrez dedans à sauveté, car ils avoient bien bonne esperance que les nouvelles bandes qu'ils faisoient lever en toute la Picardie & la Champagne, & la levée des Lansquenets qu'ils attendoient soubs la charge du capitaine Nicolas de Rusticis dit le Bossu, seroient arrivez & prests assez à temps pour venir lever ledit siege de Peronne. Tel estoit l'estat de noz affaires en la Belgicque.

Du païs des Liques outre les huict mille Suisses de la levée faite par messire Loys d'Anguerrant seigneur de Bois-Rigault, lesquels en plus grande partie estoient arrivez au camp, & en partie y arrivoiēt de jour en jour par des chemins un peu longs & destournez, mais plus asseurez que le droict chemin pour le destourbier & empeschement des passages: messire Estienne d'Aygue seigneur de Beauvois, & Guillaume seigneur d'Yzernay, l'un des gentilshommes de la chambre, & l'autre varlet de chambre ordinaire du Roy, en avoient faict une autre presque de pareil nombre, ausquels à raison qu'ils arrivoient par divers chemins au lieu qui leur estoit assigné, selon qu'ils se desroboient à la file de leur païs, outre le sceu ou soubs dissimulation des superieurs & Magistrats de leurs cantons, on bailloit guides & commissaires pour les conduire par les estappes, qui à ceste fin avoient esté ordonnées par le plus court chemin droict à Valence, où ils estoient recueillis par commandement du Roy, qui à tous les capitaines fist faire present de cheines d'or pesantes chacune cent escus, & les addressoit au sire de Montmorency son Lieutenant general, lequel ainsi qu'ils arrivoient leur faisoit delivrer les quartiers au camp pour se loger chacun avecques sa nation, faisant retirer en sondit camp & au dedans du fort, tous ceux qui sans son ordonnance avoient dressé leurs tentes, ou faict leurs loges au dehors. Enquoy faisant, & usant parmy ses soldats d'une severité de discipline militaire attrempée d'equité, selon les occasions, il obtint en bien peu de temps, que nonobstant que son armée consistast de natiōs non seulement diverses

*Deux levées de Suisses.*

quant aux païs, mais aussi en opinions & sectes contraires, l'ordre & police furent tels entre-eux, que son camp à ceux qui y arrivoient monstroit plus face & apparence d'une cité policée que d'un camp si freschement & de si diverses nations assemblé.

*Ambassades & depesches de l'Empereur en Italie.*

L'Empereur au commencement qu'il entreprit la guerre en France, faisoit bien son compte que le Roy ne recouvriroit point ne de Lansquenets ne de Suisses: de Turin il n'eust jamais pensé qu'il eust eu moyen de tenir: de la Belgique il la comptoit desja pour chose sienne: mais peu apres qu'il fut entré en Provence, & qu'il entendit certainement qu'il arrivoit tousjours au Roy quelques bandes de Lansquenets, que de Suisses il en recouvroit plus qu'il ne vouloit, qu'en Italie il avoit faict son amas, & ses gens estoient desja prests à marcher: qu'en la Belgicque la guerre y seroit plus longue, & difficile qu'il ne l'avoit esperé. Et d'avantage que sur mer Oceane ses subjets ordinairement y recevoient perte, & sur la Mediterranée noz galleres se pourmenoient en liberté: alors eut il certaine cognoissance qu'il n'auroit sans ayde d'autruy telle yssue qu'il la desiroit de son entreprise. Il se delibera d'essayer tous moyens possibles pour attirer le S. Pere, & la ligue d'Italie à communication de frais & societé de ceste guerre. Et à ceste fin avoit-il depesché le seigneur Ascagne Colonne avecques pouvoir, instructions, & lettres audit sainct Pere, & à tous les Princes & Potentas d'Italie: protestant envers eux (non qu'ainsi fust, mais pour-ce qu'il servoit à son intention) que entreprenant la guerre contre le Royaume de France, jamais il ne l'avoit faict pour sa particuliere & propre querelle, mais en contemplation du bien public & du repos commun de toute Italie, pour divertir l'insatiable cupidité du Roy, de la cõtinuation de faire guerre en icelle. Qu'eux mesmes sçavoiẽt bien, & il les en appelloit à tesmoignage, qu'il n'avoit laissé aucune voye intentée, pour obtenir du Roy que leurs differends fussent plustost vuidez par ordre & forme de droict & justice, ou par appoinctement equitable, que non par armes & voye de faict, & jusques à s'estre condescendu de donner au Duc d'Angoulesme troisiesme fils dudit seigneur Roy, l'estat & Duché de Milan, qui toutesfois luy appartenoit, non seulement comme à Empereur, mais en son propre nom. Premierement comme cho-

e conquise par armes,& par le droict de la guerre,& secon-
dement comme cedée à luy par le transport du vray sei-
gneur Francisque Sforce,qui estoit droict indubitable. Et
que quand ores il ne tiendroit qu'à vuider ses mains dudit
estat & Duché de Milan,qu'il ne se trouvast moyẽ de paix
en la Chrestienté,luy estoit de son costé prest à y entendre,
& d'en disposer entierement par le consentement & advis
commun de tous lesdits Princes & Potentats d'Italie: tant
s'en faudroit qu'il eust son bien particulier en plus grãde re-
commandation que le public. Mais que nonobstant tous
les devoirs où il s'estoit mis si grandement, le Roy de Fran-
ce avoit tousjours superbement & obstinément refusé tou-
tes honnestes & raisonnables offres,& preferé la guerre in-
juste,cruelle,& d'incertaine issue, à une honneste, utile, &
certaine paix, jusques à dresser encores à present nouvelle
armée en Italie:enquoy il donnoit bien evidemment à co-
gnoistre,combien il avoit plus d'affection à travailler l'Ita-
lie qu'à deffendre son propre Royaume, auquel il avoit si
grand faix de guerre sur les bras. Si toutesfois il estoit mis
ordre à obvier que ledit seigneur Roy de France ne mist
ensemble les forces qu'il avoit levées audit païs d'Italie, le-
dit seigneur Empereur ne doubtoit point qu'il ne rempor-
tast de France une si grande & insigne victoire, qu'il asseu-
reroit à perpetuité le repos & tranquillité d'Italie, attendu
qu'autre quelconque ne la troubloit,sinon seulement ledit
Roy de France.

TOUTES ces choses doncques considerées,il concluoit
en ses instructions,que comme ainsi fust que luy qui estoit
leur Prince souverain & Empereur,eust lors à entretenir en
terre & en mer,en divers lieux,& en mesme temps, quatre
grosses & puissantes armées, plus pour le bien & repos de-
entre-eux, que pour aucune offence à luy particulierement
faicte, & à ce qu'Italie ne soit assubjectie à domination &
seigneurie estrangere, leur vray office & debvoir estoit de
luy donner en leur propre cause, ayde, & secours : ou
pour mieux entreprendre de consentement commun, &
à communs despens avecques luy, la tuition & deffense de
la liberté d'Italie:à laquelle faissans à ce besoing, en quoy
pourront ils jamais recognoistre l'obligation qu'ils ont
envers elle, qui les a heureusement produicts, esle-
vez, nourris en la meilleure & plus amene & gratieuse

contrée du monde?ou quelle chose peult elle jamais avoir affaire d'eux,si elle ne l'a en deffense & protection de sa liberté? Telles estoient les remonstrances que le seigneur Ascagne estoit chargé de faire universellement à tous, & particulierement à un chacun des estats, Princes & Potentats d'Italie. Au sainct Pere il avoit à les faire presque pareilles,mais il estoit expressement chargé de luy dire & faire entendre d'avantage, comment le Turc faisoit ses preparatifs pour faire en Chrestienté une descente plus grande & mieux equippée qu'il n'en avoit encores faict jamais: & qu'à la prochaine primevere il seroit prest à y descendre en personne,& qu'en un mesme temps il vouloit & par terre & par mer assaillir les Royaumes de Naples & de Sicile, & là se fortifier,& y faire son magazin de tous equippages de guerre, pour à toutes ses commoditez poursuivre le surplus de l'Italie,& de là se transporte par toute la Chrestienté. Et afin que ledit sainct Pere n'en fust en doubte, avoit aussi ledit seigneur Ascagne charge de remonstrer à sa saincteté, comment desja Barberousse estoit arrivé auecques son armée en la mer Mediterranée, qui la tenoit en telle subjection que le navigage par icelle estoit interdit, aumoins mal seur aux Chrestiens. Et mesmement par ce que le Roy de France indubitablement s'estoit uny & allié avecques iceluy Turc,& qu'il en avoit osté le masque, & cessé toutes dissimulations : car ouvertement il se semonnoit & pressoit de descendre,si que toutes excusations cessantes ledit Sainct Pere ne pouvoit dissimuler, que pour donner exemple à tous les estats de la Chrestienté, il ne fust le premier à les exhorter, & à commencer luy-mesme de prendre les armes, & que chascun en ce commun danger apportast quelque remede & soulagement, ainsi que le requeroit leur debvoir envers la commune patrie, envers la foy & la religion Chrestienne, ensemble la consideration de la cause,du temps,du salut present, & de la liberté à l'avenir. Adjoustoit encores, afin que ceste entreprise ne fust infructueuse à sa saincteté, que l'Empereur (en ce faisant) estoit content, & luy offroit de disposer entierement de l'estat & Duché de Milan,ainsi qu'il plairoit à sadite saincteté,avecques participation de la seigneurie de Venise en ordonner.

Le premier jour d'Aoust estoit ledit seigneur Ascagne

arrivé à Rome : le lendemain il eut audience & exposa la creance dessusdite, en presence & compagnie du Comte de Sisfuentes ambassadeur ordinaire de l'Empereur envers ledit sainct Pere. Apres s'estant ledit Comte retiré, il parla encores à sa saincteté à part, & luy offrir que ledit seigneur Empereur cederoit & transporteroit ledit estat & Duché de Milan à l'un des nepveux de sadicte saincteté, & feroit au surplus que le Duc de Ferrare (touchant les choses qu'il avoit controverses avecques elle) & le Duc d'urbin (touchant le Duché de Camerin) en transigeroient & appointeroient au contentement & gré d'icelle sa saincteté, moyennant qu'elle fust seulement contente entrer en la ligue d'Italie, c'estoit à dire d'en dechasser entierement le Roy de France. A Genes, à Luques, à Florence, à Siene, avoit ledit seigneur Ascagne exposé sa creance en y passant, & de tous avoir remporté une mesme responce, qui fut en somme, que tout autant qu'ils valloient & pouvoient ils employeroient de tresbon cueur, ainsi qui leur seroit ordonné par le commun advis de nostre sainct Pere, & de sa majesté Imperiale, au bien, tuition, deffence, & salut d'Italie. Ledit sainct Pere apres qu'il eut grandement & singulierement loué l'affection dudit seigneur Empereur, à procurer le bié & repos particulier d'Italie, & le commun de Chrestienté, respondit au surplus qu'il ne pouvoit blasmer l'advis & cõsideration de sa majesté Imperiale, de transferer si possible estoit la guerre hors d'Italie : mais qu'il loueroit trop plus qu'elle ne fust ne là, n'ailleurs entre les Chrestiens : car en quelconque part qu'elle se face, soit en France, soit en Italie entre sadite majesté & le Roy de France, tousjours falloit-il que le sang Chrestien y fust espandu : & qu'il s'en ensuivist l'amoindrissement & debilitation des principales forces de la Chrestiété. Et quant au Turc sa saincteté estoit bien asseurée qu'on ne sçauroit le convier à veoir un spectacle plus à son gré, qu'a veoir une si cruelle & mortelle guerre entre les deux plus puissans Monarques d'icelle : car il estoit bien à penser que, quelconque en icelle guerre soit le vainqueur ou le vaincu, c'est faire un pont & bailler le choix audit Turc de venir apres assaillir lequel que bon luy sembleroit, se tenant seur que la victoire ne pouvoit estre sinon dommageable & prejudiciable aux forces & puissance du vainqueur mesme. Mais que tant osoit bien sa sain

*Responce du Pape Paul tiers à l'ambassade de l'Empereur.*

ctetè asseurer ledit seigneur Empereur, que pour celle année qui lors couroit, le Turc ne feroit faire aucune descente en Chrestienté : car sa sainctetè avoit eu plusieurs advis certains & accordans ensemble, & mesmement par la voye des ambassadeurs Venitiens à Constantinople, que le Turc estoit resolu entierement de ne faire autre chose pour le demourant d'icelle année, sinon de reparer en tant que possible luy seroit la perte & dommage qu'il avoit receu en Afrique, & recouvrer la commodité qu'il s'estoit preparée, & depuis avoit perdue de faire, quand bon luy semblera, descente en Italie. Bien advouoit sa sainctetè qu'il estoit vray que ledit Turc ce-pendant vouloit donner ordre (encores qu'à cela il faillist) de preparer sa descente, pour l'année qui vient renforcer le nombre & equippage de ses vaisseaux de mer, mettre provision aux finances, aux vivres, aux munitions, & à la levée de ses gens de guerre, pour faire ladite descente avec gros effort & grosse puissance: & n'estre rien plus vray que tous ses plus avancez desseings tendoient sur la Sicile, & sur Italie, ainsi que le mandoit sa majesté Imperiale. Et que pour à ce remedier & obvier, il n'estoit possible de choisir autre meilleur chemin que celuy qui estoit par sadite majesté mis en avant, que todonner chascun au bien public ses querelles & inimitiez particulieres, & que tous ensemble d'un mutuel consentement s'appliquassent à la conservation & deffense du salut & repos cõmun. Et qu'à ceste cause autant qu'il congratuloit à la majesté dudit Empereur, ceste sienne continuatiõ en bonne & saincte volonté de renouveller la pratique de paix & uniõ, autant desiroit-il d'y employer & de mettre non que son biẽ, mais aussi sa propre vie en hazard, pour estre arbitre & moyẽneur de ceste paix: pour laquelle sienne affectiõ & volonté mettre à executiõ, il ne sçauroit trouuer meilleure entrée, que de perseverer en neutralité, sans condamner prejudiciablemẽt la cause de l'une des parties, en adherant & se joignant à l'autre. Tant s'en falloit que par une telle voye & moyẽ il voulust mettre en sa maison aucun estat ne principauté, au dommage, regret ou desplaisir d'autruy, & que quand il plairoit à Dieu luy faire tant de bien & de grace, que de le faire l'un des moindres instrumens qu'il employast à l'execution d'un si grand heur, ceste volonté de Dieu par luy ensuivie, luy seroit suffisant contentement & satis-

faction de son travail, si que plustost il souhaitteroit la mort, que d'en chercher ou accepter autre loyer & recompense.

Desja estoit l'Empereur arrivé à Aix, alors qu'il eut nouvelle de ceste responce. Sur son chemin il avoit receu quelque perte, mais non du tout si grande en effect, comme elle luy avoit esté griefve & ennuyeuse pour la qualité de ceux qui luy avoient faict le dommage: car ce avoient esté seulement les païsans & montaignarts, qui se tenoient embuschez és destours & au dessus des passages estroicts au long des Alpes, & par occasions sortoient à l'improviste aucunesfois sur les avantcoureurs, & aucunesfois sur la queue de son armée, en sorte qu'il ne se pouvoit eslargir aucunement, & ne cheminoit journée, que de deux cens en deux cens pas il ne fust forcé de s'arrester & de se deffendre, sans toutesfois avoir moyen de grandemēt endommager lesdits païsans: lesquels soudainement qu'ils se voyoient pressez, se retiroient à mont, par des chemins obliques & incogneuz à autres qu'à eux-mesmes, ainsi que s'ils se fussent evanouis de veuë. Au desloger fut contraint l'Empereur de passer au long d'une tourelle, en laquelle s'estoient enfermez jusques au nombre de cinquante hommes du païs, aveeques des arcbouses qu'ils avoient recouvertes, en intention de choisir ledict seigneur Empereur à leur advis, & quand il passeroit, descharger tous à la fois sur luy, pour le tuer, quoy qu'il leur en peust advenir apres: car ils sçavoient biē qu'ils ne pourroient executer une telle entreprise, sans que la vengeance ne s'en ensuivist par apres, & en effect il s'en faillit bien peu qu'ils n'executassent leur intention: car ils en tuerent un qu'ils pensoiēt estre l'Empereur à cause du riche accoustrement qu'il avoit sur le harnois, & de la suitte de gens apres luy qui luy deferoient & faisoient honneur. Force fut à l'Empereur d'y faire amener le canon, & y arrester son camp qui en souffrit moult de malaise, la tour fut battue, & les païsans contraincts de se rendre à la mercy dudit seigneur Empereur, lequel les fist tous pendre tāt par courroux de sa demeure, que pour exemple qu'autres n'eussent par apres la hardiesse de faire telles entreprises. Et adverty qu'en un petit plain environné de bois à l'entour & assis sur la crouppe d'une montagne, à laquelle ne pouvoient ses gens arriver, s'estoit retiré un nombre de païsans

*Affaires de l'Empereur.*

avecques femmes, enfans, bestial, fist mettre le feu és bois en divers lieux au dessus du vent, de maniere que tous y furent miserablement bruslez, d'aucuns en hors, qui se voulans sauver du feu tomberent és mains des ennemis, qui jamais n'en receurent un à mercy. Dont fut depuis le populaire si aigry & animé contre l'Empereur & son armée, qu'oncques homme qui tombast entre leurs mains, ne trouva d'eux plus gracieuse composition que de cruelle & inhumaine mort.

Audit lieu d'Aix arriva un courrier envoyé par le seigneur Ascagne, avecques lettres & avis de tout ce que ledict seigneur avoit exploicté ou faict de sa commission, de laquelle il n'avoit réporté le fruict qu'en avoit ledict seigneur Empereur esperé. Si commença lors en considerant & pesant les affaires plus songneusement & diligemment qu'il n'avoit faict au paravant, & les choses estans encores en leur entier, appercevoir & cognoistre que ce n'estoit entreprise legere, que d'assaillir un Roy de France dedans son Royaume, & voioit tresbien (mais un peu tard) qu'il ne luy seroit aucunement possible de fournir & satisfaire long temps à l'entretenement de tant d'armées qu'il avoit en tant de lieux & en mesme temps. Pour y remedier en quelque partie, & puis qu'il estoit entré au lieu dont il ne se pouvoit ou vouloit ainsi legerement retirer, il s'avisa d'envoyer à Anvers, & prier les marchans (ausquels il avoit baillé grandes assignations de remboursement sur les deniers qui luy avoient esté ottroyez par les estats, & qui provenoient du revenu ordinaire de ses Royaumes d'Espagne, Naples, & Sicile) qu'ils se contentassent de luy prolonger un an le terme de leur remboursement, afin qu'il se peust aider d'icelles assignations, en leur donnant récōpense telle qu'ils voudroient de l'interest qu'ils pourroient avoir à cause de ceste plus longue attente de leurs deniers. Pour à ce faire les induire il n'y obmist moyen quelconques de persuasion, entrelassant ensemble prieres, promesses, recompense, & craincte de plus long retardement, s'il advenoit de male adventure qu'estant ceste guerre de plus longue durée qu'il ne l'avoit esperée du commencement, son armée (que Dieu ne voulust) se vint à deffaire par faulte de payement. Quoy advenant il estoit à craindre & penser que son ennemy poulsast sa victoire si avant, que sa majesté fust par ce moyen contraincte de leur

faillir à ſon grand deſplaiſir & dommage.

CESTE depeſche faicte, ledict ſeigneur Empereur ayãt en ſon cœur nu extreme & merveilleux regret, qu'ayant tant eu d'heureuſes victoires es guerres qui avoient eſté menées par la conduicte ſeulement de ſes capitaines, luy eſtant en perſonne maintenant avecques telle & ſi puiſſante armée, & apres avoir bravadé de la ſorte que chacun ſçavoit, il fuſt contraînct de ſ'arreſter ſi longuement, ſans faire aucune execution ou honorable exploict de guerre : print en ſoy-meſme deliberation nouvelle, ou pour mieux, ſe reſolut, mais trop tard, de mettre à execution celle qu'il avoit au-paravant priſe, d'eſſayer ſa fortune, & d'aſſaillir vivemẽt ſon ennemy, laquelle deliberation luy euſt peu certes & luy euſt eſté avantageuſe ſ'il l'euſt executée à temps, & comme la raiſon de la guerre le vouloit, alors que les forces du Roy n'eſtoient encores unies, & que ſon peuple eſtoit intimidé pour la ſoudaine & non attendue deſcente d'un ſi puiſſant & grand ennemy. Au deſſoubs d'Aix ayant la ville au doz eſtoit ſon camp logé en une plaine, & ſur deux collines doucement eſlevées & par les deux coſtez regardantes en icelle plaine, la petite riviere de Lary qui coule au long des murs de la ville paſſant par le milieu en la longueur de ſondict camp. Eſtant le quinzieſme jour d'Aouſt en icelluy camp il choiſit juſques au nombre de trois mille Eſpagnols quatre mille Italiens, & cinq mille Lanſquenets, & ſans declarer ſon intention à autres qu'aux capitaines, les fiſt partir environ la minuict, afin d'arriver où il pretendoit, avant que noz gens en euſſent nouvelles, luy meſme avant le jour fut preſt à cheval menant en ſa compagnie le Duc d'Albe Eſpagnol, le ſeigneur Alfonce d'Avalos Marquis du Guaſt, & le ſeigneur Dom Ferrand de Gonzague Italiens, & le Comte de Horne Alleman accompagnez de toute la fleur de ſes gens de cheval. Et avec ceſte trouppe acconſuivit ſes gens de pied un peu apres le ſoleil levé aſſez pres de la ville de Marſeille, en une combe qui ſ'eſtendoit juſques à la plage de la marine.

*Surpriſe que voulut faire l'Empereur à Marſeille.*

EN celle combe il fiſt arreſter ſes gens, & prenant ſeulement ledict Marquis avecques luy, & un bon nombre d'arcbouſiers, marcha en perſonne pour recognoiſtre la ville, tenãt tousjours les chemins creux, & les voyes obliques, pour

n'estre descouvert de ceux de dedans, jusques à ce qu'il arriva pres de la ville à un ject de canon, où il se tint couvert d'une masure de maisons n'agueres abatues. Et de là il fist passer ledict Marquis outre la masure avecques gens choisis arcbousiers, pour recognoistre de pres un endroict qu'on luy avoit dit estre propice & oportun à y planter l'artillerie & sur le costé que lon tenoit la ville plus foible & moins deffensable. Ledict Marquis en regardant l'assiette du lieu, apperceut en un mesme temps, & que la ville avoit esté diligentement remparée en cest endroict, & que luy avoit esté descouvert de ceux qui faisoient le guet sur les remparts, & que desja estoient sortis gens de la ville, qui avoiét prins le chemin hault, afin de le venir enclorre par derriere. La cause de sa descouverture fut telle: les chevaux que l'Empereur avoit laissez en la combe, dont j'ay dessus parlé, commencerent fort à hannir, & tant que la combe enclose de montagnes d'une part, & de la mer d'autre, en retentissoit en sorte que le vent en apportoit le bruit jusques dedans la ville. Qui fut en cause que ceux qui estoient de guet sur les murailles furent d'autant plus ententifs à regarder au tour des masures & chemins creux, autant que leur veuë pouvoit estendre, & regardant ainsi curieusement ils decouvrirent ledit Marquis, & le voyans pres & à peu de compagnie avoient mis lesdicts arcbousiers dehors en assez bon nombre, tendans à l'enclorre s'il n'avoit autre suitte que ce qu'ils en descouvroient, & pour estre au besoing assez forts, au cas qu'ils trouvassent autres gens en embusche parmy les destours & chemins croizans entre les collines. Le Marquis voyant qu'il estoit descouvert se retira par autre chemin qu'il n'estoit venu vers la masure dont il estoit party, & fut en cause que ceux du guet apperceurent que derriere icelle y avoit encores gens: & pour-ce firent ils encores saillir gens de renfort, & addressans à cest endroict la bouche de quelques canons y mirent incontinant le feu, & feirent un tel exploict à cause des pierres que les coups de canon escarterent en donnant contre ladicte masure, qu'il y eut des gens beaucoup & morts & blessez. L'Empereur en toute diligence se retira plus loing de la ville & hors de la portée du canon, en une valée qui estoit couverte entierement d'un grand & large rocher, duquel sortoit une fontaine d'eaue vive, aupres de laquelle il fist un leger repas. Et puis

apres avoir communiqué ſa deliberation avecques les principaux des capitaines eſtans avecques luy, il ordonna le Duc d'Alve,& le Comte de Horne pour demourer és environs de Marſeille, monſtrant contenance de la vouloir aſſieger, & ledict Marquis du Guaſt avecques nombre de douze cens chevaux,& le capitaine Paule Saxe avecques ſix enſeignes de gens de pied, pour aller recognoiſtre la ville d'Arles, & ſ'il leur ſembloit qu'elle fuſt pour eſtre facilement emportée d'aſſault, le faire à ſçavoir aux deſſuſdits Duc d'Alve & Comte de Horne, à ce qu'ils ſe vinſent joindre à eux,ce pendant que luy en perſonne y viendroit avecques toute ſa force. Leur donnant charge toutesfois au cas que ladite ville leur ſemblaſt eſtre en telle deffence, qu'elle fuſt pour y amuſer long temps ſon camp, eux en ce cas ſe retiraſſent avecques leſdicts d'Alve & de Horne devant Marſeille, juſques à ce q'ils euſſent de luy autres nouvelles.

CES choſes ainſi ordonnées, l'Empereur ſe retira en ſon camp par le meſme chemin qu'il eſtoit venu, Noz gens que je vous ay dict eſtre ſortis hors de Marſeille (ainſi que les ennemis ſoudainement eſtonnez à cauſe des coups de canon qui avoient donné dedans la ſuſdicte maſure, ſe retiroient hors de batterie eſpars en divers lieux, ſelon que chacun ſ'eſtoit trouvé à propos de ſe retirer en lieu de ſauveté,& comme gens qui n'avoient pas bonne cognoiſſance ne du païs, ne des chemins) en ſurprindrent & prindrent aucuns, leſquels ils emmenerent au ſeigneur de Barbezieux Lieutenant du Roy,& autres capitaines eſtans en ladite ville de Marſeille. Par iceux priſonniers entendirent leſdicts capitaines comme l'Empereur eſtoit en perſonne avecques peu de cõpagnie derriere ladicte maſure alors que les coups de canon y furent tirez, ayant en teſte une ſalade bourguignongne avecques un pennage de violet, blanc & orengé, & ſur ſon harnois veſtu d'un ſaye de damas blanc. Ceſte nouvelle oye ne faut demãder ſ'il y eut prou de gés qui furent d'avis de faire ſur luy une ſaillie,& que la conſequence prédre ou tuer un Empereur en quoy giſoit toute la victoire, n'eſtoit ſi petite qu'elle ne valuſt bien le hazard de perdre quelques gés au pis aller. Les autres auſquels plaiſoient moins les choſes precipitées & de hazard eſtoient d'avis de ne poinct deſgarnir la ville: eſtimans bien que l'Empereur

ne seroit venu si pres sans avoir telle trouppe à sa queüe, qu'elle seroit bien suffisante à un besoing de combatre toute la garnison de Marseille, & que paravanture faisoit il marcher toute son armée apres luy. Et de le penser ainsi leur donnoient deux choses grande occasion l'une, qu'à ceux qui faisoiẽt le guet, il sembloit à veoir assez loing de la ville (c'estoit en la vallée où l'Empereur avoit laissé ses gens) entreluire du harnois à la reverberation du soleil qui donnoit dessus : l'autre, que les prisonniers disoient n'avoir riẽs sceu quand ils partirent du camp, ne quelle part on les conduisoit, ne que l'Empereur deust venir les acconsuivre. Et à ceste cause il leur sembloit bien à craindre que si on mettoit grosse trouppe de gẽs hors de la ville, & q̃ l'escamoutché attachée survinssent les ennemis avecques trop grande puissance, ceux de la ville fussent contrains de laisser à leur visage hacher leurs gens en pieces, ou s'ils se mettoient à les soustenir ils fussent repoussez, de sorte que les ennemis paravanture entrassent pesle-mesle avecques eux dedans la ville. Les autres en ceste disputation choisirent une voye moyenne, qui fut de retirer ceux qui estoient sortis sans les souffrir marcher plus avãt, de peur qu'ils ne s'enbatissent en quelque embusche, & au lieu d'iceux en envoyer d'autres tous fraiz sur des fregattes & barques de pescheurs lesquels allassent terre à terre costoiant la plage hors de la veue de l'ennemy, jusques à ce qu'ils eussent gaingné le dessus de l'endroit où il leur sembloit avoir veu entreluire des harnois. Et qu'arrivant là s'ils voioient qu'il y eust gens & cognoissoient que par eux ils n'eussent point esté descouvers, ils prinssent terre, & tournoiassent la combe respondant à la plage, tant qu'ils vinssent parmy les guarignes donner alarmes ausdits ennemis, & missent peine en monstrant contenance de se vouloir en combattant retirer, d'attraire lesdits ennemis jusques au droit d'une certeine plage qu'on leur designeroit, en laquelle on envoieroit quelques galleres qui temporiseroient jusques à ce qu'ils veissent leur poinct, & le voyant à propos, deschargeroient l'artillerie à travers eux à l'improviste. Faisans leur compte qu'ainsi advenant, il ne se pouvoit faire que sans danger de recevoir honte ne dommage ils ne fissent grosse tuerie, & pourroit estre (comme souvent tombent les hazards aussi tost sur les grãs que sur les petits) l'Empereur mesmes ou quelques

autres personnages se trouveroient au droict de la mal-advanture.

Ceste opinion fut suivie & mise à execution : mais l'Empereur estoit desja party. Noz gens quand ils furent mis à terre ainsi qu'il avoit esté advisé, firent un long circuit parmy les myrtes lentisques, & autres tels arbustes dōt le païs est si grandement couvert, & puis se laisserent voir de loing comme si se fussent gens qui vinssent d'un autre part qu'ils ne venoient. Le Duc d'Albe si tost qu'il les apperceut, envoya quelques chevaux legers au devant ausquels il donna charge d'en approcher si pres qu'ils peussent estimer le nombre qu'ils pouvoient estre, & luy en mander nouvelles incontinant. Lesdits chevaux legers arrivez qu'ils furent & qu'ils veirent les nostres estre si peu, envoyerent promptement en advertir ledit seigneur Duc, & eux ce pendant pour les amuser, qu'ils ne se retirassent, & en esperance de les attraire en lieu qu'il ne s'en sauvast un pour en porter la nouvelle, les commencerent à vouloir charger. Et les nostres qui estoiēt tous arcbousiers deschargeans cōtre eux leurs arcbouses monstrerent contenance de les craindre bien peu, qui estoit ce que lesdits chevaux legers desiroient le plus, car ils rendoient seulement à fin d'amuser les nostres tant que la grosse trouppe des leurs arrivast, & les nostres en cas pareil tendoient à fin d'attraire ladite grosse trouppe des ennemis, laquelle ne tarda gueres à se descouvrir. Et lors les nostres comme si ce leur eust esté chose inopinée, firent semblant de s'estonner, & reculleren tousjours sans se mettre en fuitte abandonnée, tant que les ennemis fussent à l'endroit qu'eux avoient charge les attirer: & lors ils tournerent soudainement le doz, & se sauverent parmy lesdits arbustes. Et sur ce poinct commencerent coups de canon de tirer à furie de noz galleres parmy la plage qui estoit descouverte au beau millieu des ennemis, & leur firent en peu d'heure un tel dommage, que les corps des uns, les bras & jābes des autres estendues sur la place, la lamentation des mourans la consternatiō & desolatiō des fuians, estonnerent tant ceux qui estoient sains & entiers, qu'ils ne tascherēt tous sinon à eviter le danger, avāt qu'en faire l'espreuve. Leur fuitte fut soudaine & pleine d'espouventement, mais il advint une chose qui la leur creut encores grandement: car noz gens qui s'estoient retirez par-

my les arbuſtes & garrigues, chargerent ſi furieuſement ſur les fuyans, qu'ils furent cauſe de les mettre en opinion qu'ils fuſſent avãtcoureurs de l'avantgarde de noſtre camp, lequel ſur les nouvelles du deſlogement de l'Empereur, ſe fuſt auſſi deſlogé d'Avignon, en intention de preſenter la bataille. Le mieux qu'ils ſceurent faire fut de ſe rallier & retirer enſemble plus à l'eſcart & loing de la marine en une vallée ceinte à l'entour de rochers & collines, eſquelles ils aſſirent leur guet pour veoir ſi aucun viendroit ſur eux. Là fit le Duc d'Alve reveue de ſes gens, & trouva en avoir beaucoup perdu, & meſmement de gens de nom, entre les autres le Cõte de Horne, & un autre capitaine Allemã ſon parent prochain, leſquels furent de tous moult regrettez. Les noſtres ſe retirerent à Marſeille avecques bien peu de perte. Es mains des ennemis en tomba un en vie, qui fut amené priſonnier au Duc, lequel entendit par luy tout le diſcours de ceſte entrepriſe, & ſceut qu'il n'eſtoit nouvelle q̃ le camp du Roy fuſt deſlogé. Le Duc & les autres capitaines en vengeance de la perte qu'ils avoient faicte de gens de bien, firent cruellement tirer ledict priſonnier à quatre chevaux, ſoubs couleur qu'il eſtoit Italien, & avoit eſté n'agueres à la ſoulde de l'Empereur, luy mettant à ſus par ceſte occaſion qu'il eſtoit transfuge & traiſtre envers ledit ſeigneur.

Le ſeigneur Marquis du Guaſt, & le capitaine Paule Saxe avoient, durant ce temps, continué le chemin qui leur avoit eſté ordonné: avoient traverſé tout le plain de Craux, dit autrement les champs pierreux, ſans y avoir trouvé rencontre: & à coſté dudit plain vers les maraiz aſſez pres du pont de Craux s'arreſterent & prindrent advis de ce qu'ils auroient à faire. Le capitaine Paule Saxe demeura audit lieu avecques la trouppe: le Marquis avecques ſeulement trẽte chevaux vint juſques au põt, & y en laiſſa vint à la garde, luy auec le ſurplus paſſa le pont, & vint juſques en une terre regardant ſur la ville, lequel on luy avoit dit eſtre moult propice (ainſi qu'il eſtoit la verité) pour la tenir en extreme ſubjection: car y aſſeant quelques pieces d'artillerie, & faiſant batterie par le coſté dont la ceinture ou courtine ſe venoit encoigner avecques celle qui eſt au deſſous d'icelle montagne, elles euſſent battu par dedãs la ville au long d'icelle courtine où ſeroit faict la batterie:

*Eſtat de la ville d'Arles.*

en sorte que ceux de dedans ne se fussent osez presenter à soustenir l'assault. En ceste sorte s'arresta le Marquis, & se tenant derriere deux moulins à vent qui le couvroient, apperceut clerement qu'il avoit esté pourveu à l'encontre de la commodité qu'il y esperoit trouver, & luy en cas pareil fut descouvert & apperceu des nostres. Mais tãt y a que si l'Empereur, avant que le sire de Montmorency Lieutenant general du Roy se fust advisé de faire fortifier ladite ville, y fust vènu droict ainsi qu'il avoit deliberé, sans point de faute il n'eust trouvé aucune resistance, qu'il ne s'en fust saisi facilement, & de là il eust eu le passage du Rhosne à son commandement & à son choix, de nous assaillir ou en Provence, ou en Languedoc, ainsi que le téps luy eust mieux presenté l'occasion d'entreprendre ou l'un ou l'autre. Mais en peu de temps elle fut en telle reparation au moyen de la solicitation qu'en fist ledit Lieutenant general, & de la diligence dont les capitaines, & de l'assidu travail dont les soldats, & du devoir dont les habitans y userent, si qu'au tresiesme jour elle estoit en la plus grande asseurance du costé dont treze jours au-paravant elle estoit la plus doutable & moins en estat de deffence.

LADITE ville d'Arles siet sur le Rhosne à l'édroict de la poincte où il se fend en deux, & allant par deux bouches se descharger en la mer, enclost de ses deux bras une isle triangulaire nõmée la Camarole. Le premier jour d'Aoust y entrerét les seigneurs Iean Caracciol Neapolitain Prince de Melphe, & Stephe Colonne Romain avecques pouvoir esgal ensemble de Lieutenant du Roy en ladite ville. Ledit jour y entra messire Antoine d'Ancienville seigneur de Villiers aux Corneilles commissaire de l'artillerie, avecques douze pieces d'artillerie, que grosse que moyenne, & deux cens cinquante pionniers ordonnez au service d'icelles pieces. Le lendemain y arriva le capitaine Bonneval avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes & vingt hõmes d'armes de celle du seigneur de Boisy, lesquels menoit le seigneur de Montreul-Bonnin son Lieutenant. Ledit Bonneval estant ordonné avecques le Comte de Tende à faire le deguast ainsi qu'il a esté dit cy dessus, avoit receu lettres du seigneur de Montmorency Lieutenant general dessudit du Roy: par lesquelles luy estãt mãdé de se retirer en ladite ville d'Arles pour estre cõpagnon

à la tuition & garde d'icelle, avecques les dessudits Melfe & Colone,& luy ayant addressé sa compagnie, passa en diligence parmy le camp, afin de plus amplement entendre dudit seigneur Lieutenant general, ce qu'il auroit à faire, & quel ordre avoit esté mis à la fortification de ladite ville, laquelle il sçavoit avoir esté au-paravant tres-mal tenable. Son sejour audit camp fut assez brief: de là passant à Tarascon où il rencontra sa compagnie, visita le chasteau dudit lieu, aussi la place de Beaucaire assise de l'autre costé du Rhosne, ainsi que par ledit seigneur Lieutenant general il luy avoit esté ordonné, auquel il fist sçavoir son advis de ce qu'il y avoit veu. Suivāt lequel advis ledit seigneur Lieutenant general ne voulant obmettre chose qui fust reparable par humaine prevoyance, fist reparer lesdites places & y mist le seigneur de Rabodenge eschanson ordinaire, & de S. Remy commissaire de l'artillerie, avecques le nombre de cinq cens hommes de guerre.

ARRIVE que fut ledit capitaine en Arles il presenta ses lettres & communiqua sa charge aux dessudits Prince de Melfe & Stefe Colonne, qui avoient ja cōmencé quelques fortifications aux endroits plus debiles. Mais quelque cōmencement qu'il y eust, les habitans estoient ce nonobstāt hommes & femmes fort estonnez, & principalemēt le menu peuple: à cause que plusieurs dames qui ordinairemēt y faisoiēt leur demeure (ainsi que la coustume du païs est autre qu'elle n'est au cueur de France, que les gentilshommes & gentilles-femmes se tiennēt és villes) avoient faict serrer leur bagage, pour se retirer ailleurs, qui donnoit grand espouventement audit menu peuple, & occasion de craindre que la ville fust en apparant danger de tomber en inconvenient. Mais ledit capitaine Bonneval arrivé, d'autant qu'il estoit François, & que les gens de la ville entendoient son langage mieux que des autres, aussi qu'il apportoit asseurance dudit sire de Montmorency Lieutenant general (auquel avoit tout le païs une grande fiance) de ne leur laiser avoir faulte de choses quelconques necessaires à la garde & deffence d'icelle, lesdites dames se rasseurerent, & ne deslogerent point, & dés lors commencerent tous & grans & petits à mettre la main à l'œuvre, & ceux qui en avoient le moyen offroient à y employer de leur propre bourse. En ladite ville estoient alors environ de cent trente hommes des

compagnies

compagnies dessusnommées : mille hommes de pied Guascons soubs la charge de Iean de Foix Comte de Carmain, mille Champenois soubs la charge de messire Iean d'Anglurre seigneur de Iour ; & de trois à quatre cens arcbousiers Italiens : lequel nombre ne sembla aux dessusdits estre suffisant pour soustenir la continuatiõ des assaux qui pourtoient y estre ordonnez par un camp Imperial. De bleds y avoit bien grande quantité, mais peu de farines, & pas un moulin; parquoy il fut ordõné de faire jusques à vingtcinq moulins à bras & chevaux. De vins y en avoit trespeu, mais le Rhosne estoit à commandement pour y en amener, & les chefs de bonne volonté pour à un besoing boire de l'eau; aussi les soldats, car à la necessité tous brevages sont bons à qui a volõté de bien faire: toutesfois il fut advisé d'y en faire amener. Quant aux chairs ils avoiẽt moyen de recouvrer en un jour dix mille bestes à corne de ladite isle de la Camarolle, qui estoit vis à vis de la ville, un bras du Rhosne entre deux. De sel y avoit en abondance, de pouldres n'y avoit pas grande quantité, ne d'autres munitions servantes au faict de l'artillerie.

TOUTES choses ainsi que dessus considerées, fut advisé que le Prince de Melfe, lequel on pria d'accepter ceste charge (ce que tresvolontiers il fit pour le service du Roy) iroit au camp lez Avignon, pour en advertir ledit sire de Montmorency, à ce qu'il y envoyast les choses necessaires & requises à la deffence & seureté de ladite ville. Advint cependant que ledit Prince de Melfe fist son voyage, quelque debat entre deux soldats, l'un de la bande d'Anglurre, & l'autre Italien: & tellement s'alluma la noise entre eux premierement, & puis apres entre les compagnons de l'un & de l'autre, qu'à la fin presque toute la compagnie s'emeut & banda contre les Italiens, lesquels estoient par trop petit nombre au prix des Champenois. Telle fut la meslée qu'il en mourut de soixante à octãte que d'une part que de l'autre, & furent lesdits Italiens repoulsez jusques dedans le logis du seigneur Stefe Colonne, auquel ils se retirerent pour estre ledit seigneur de leur langue, & Lieutenant du Roy en ladite ville: mais les Champenois estoient desja si eschauffez, que sans aucune consideration du lieu que tenoit ledit seigneur, non seulement ils s'efforcerent d'entrer pesle-mesle avec les Italiens, ains y accoururent à

enseigne desployée,comme si c'eust esté contre les ennemis du Roy. Attrainerent une piece d'artillerie jusques à la porte,les uns prests à la descharger contre icelle, les autres tirans à coups d'arcbouse contre ceux qui se monstroient aux fenestres,afin de parlementer à eux,& appaiser la noise, & en avoient desja tué trois ou quatre, les autres montans sur les maisons pour les descouvrir,& y entrer par là. De maniere qu'il estoit apparant d'y arriver un gros & lourd inconvenient pour le service du Roy: si ledit capitaine Bonneval,oyant le bruit de ceste esmotion,n'y fust accouru soudainement avec seulement dix ou douze hommes d'armes de sa compagnie qui se trouverent à son logis, & à toutes les autres fist à sçavoir qu'ils le suivissent montez & armez, luy pour la haste qu'il eut d'y arriver avant que pis advint, ayant seulement une rondelle au poing,& son espée au costé sans avoir eu le loisir de se couvrir d'autre harnois. Et arrivé qu'il fut premierement au lieu de ce tumulte, il fist cõmandement au seigneur de Villiers qu'il rencontra de retirer l'artillerie,qui luy estoit chose fort difficile, car les susdits mutins l'avoient attrainée par force & en despit des canonniers. Aussi fist commandement au seigneur d'Anglurre,qu'il eut à faire retirer ses gens, mais peu y valut son cõmandement, ne le credit que trouva ledit Anglurre avec ses gens.

Sur ce poinct arriverẽt les seigneurs des Brosses Lieutenant dudit seigneur de Bõneval, & de Montreul-bonnin Lieutenant du seigneur de Boisy avec leur gẽdarmerie bien armée & bien montée,& la lãce sur la cuisse,ainsi qu'il leur avoit esté ordonné,dõt ledit seigneur de Bonneval en renvoya vingt, ausquels il donna charge d'aller assembler de logis en logis tous les Italiẽs qu'ils trouveroiẽt,pour les mener à un destour,& lieu fort qu'il avoit autresfois choisi derriere l'Eglise qu'õ appelle la Majour,& que sur la vie ils dõnassent ordre qu'ausdits Italiẽs ne fust faict mal ne desplaisir. Aux autres il commanda de s'arrester aupres du logis du seigneur Colõne,jusques à ce qu'ils leur commandassent ce qu'ils auroiẽt à faire. Et luy avec x. hõmes d'armes qu'il fist mettre à pied, se pourmenant à l'entour du logis trouva moyẽ de les mettre dedãs par un huis de derriere,leur commandãt qu'ils se mõstrassent aux fenestres, afin que les mutins cogneussent que le logis estoit garny de gens. Et luy ce

fait s'ẽ retourna vers iceux mutins, lesquels voyãs les hõmes d'armes aux fenestres, firẽt contenance de se vouloir mutiner cõtre ledit seigneur de Bõneval: mais il leur monstra tel visaige, usant de remõstrances & de menasses, & leur faisant entẽdre qu'outre la gendarmerie qu'ils voyoiẽt à sa queuë, estoit desja en armes en la place pour se venir joindre à luy, la bande du Cõte de Carmain, lequel ils sçavoient estre son nepveu germain, & qu'il avoit la puissance en main de les faire venir à la raison qu'à la parfin ils se retirerent, joinct qu'ils voyoiẽt le seigneur de Villiers cõmissaire de l'artillerie, & d'Anglutre leur capitaine rẽgez avec ledit seigneur de Bonneval, qui grandement s'acquitterẽt à rappaiser les choses, & avoient suitte d'aucuns de la mesme compagnie, ausquels desplaisoit ceste mutinerie & façon de faire, cõtre un chevalier de l'ordre & Lieutenant du Roy.

La mutinerie appaisée, le seigneur Colõne envoya prier ledit seigneur de Bonneval, de s'en venir vers luy à son logis: & arrivé qu'il y fut, luy declara qu'attẽdu l'outrage qui luy avoit esté faict, il n'estoit deliberé de plus demeurer en la ville, & le pria tres-instamment de l'en vouloir mettre dehors, & faire accompagner jusques au lieu de seureté. Le seigneur de Bonneval au contraire luy remonstra, qu'ayant ledit seigneur Colonne charge de la ville de par le Roy, & l'Empereur estant ja si pres qu'au plain d'Avillanne au dessoubs d'Aix, il n'en devoit ainsi desloger ains faire à sçavoir au Roy, ou à monseigneur le Grand-maistre Lieutenant general du Roy comment les choses estoient passées: à ce qu'on luy ostast & chastiast lesdits mutins: & qu'en leur lieu on luy envoyast d'autres gens plus obeïssans & de meilleur service, & attendant la responce du Roy, il ne devoit ne pouvoit riens craindre, car encores estoit la force entre les bons obeïssans & sur ce luy offroit de venir luy-mesmes coucher audit logis avecques luy, & de faire que toute la gendarmerie avecques, la moitié des bandes du Comte de Carmain feroient le guet toute la nuict afin qu'il n'y advint nouveau desordre. Mais quelques remonstrances qu'il sceut faire, ledit seigneur Colonne (craignãt que ceste premiere picque en engẽdrast encores quelque autre, dont le service du Roy se portast pis, & luy receut honte & reproche, allegãt aussi qu'il ne laissoit la ville sans chef, y estant ledit seigneur de Bonneval, qui pour

estre de la langue pourroit plus tost que luy tirer obeïssance des gens mesmes qui avoient faict ceste emotion, s'il advenoit que l'Empereur approchast avãt qu'on en y eust envoyé d'autres) persevera en son opinion de se retirer au cãp, ou vers le Roy, & tant insista que ledit seigneur de Bonneval y assentit. Et pour-ce fist il monter à cheval jusques à trente hommes d'armes des siens, dont il en ordonna dix à marcher devant, & apres eux les gens dudit seigneur Colonne, & puis eux mesmes avecques dix autres hõmes d'armes en leur compagnie, & les autres dix derriere: tant qu'ils arriverent au port de Trinquetaille auquel passa ledit seigneur Colonne, & prenant congé dudit Bonneval, luy recommanda & pria de mettre en pareille seureté ce peu de soldats Italiens qu'il avoit laissez en la ville, ce qu'il feit avecques le mesme ordre dessudict: & audit port de Trinquetaille leur feit delivrer des vivres jusques au lendemain. Ce faict il commanda tres-expressément audit d'Anglure qu'il feit chercher parmy ses bandes, & qu'il luy representast les principaux autheurs de l'esmotion: & ce pendant que ledit Anglure en fist la diligence, lequel estoit de sa personne gentil compagnon & de bonne volonté, mais tres-mal accompagné de gens, il fist une depesche à monseigneur le Grand-maistre Lieutenant general du Roy, l'advertissant de ce qui estoit advenu, & le priant d'envoyer homme d'authorité, pour entendre commẽt les choses estoyent passées. Ledit seigneur Grand-maistre y renvoya incontinant le Prince de Melphe, & avecques luy messire Poton Raffin Seneschal d'Agenois & l'un des capitaines de ses gardes, & apres eux envoya bon equippage d'artillerie, & d'autres choses necessaires: car outre ce qu'il estoit generalement ententif à pourveoir, & faire toutes choses qui pourroient apporter nuisance, empeschement, ou retardement à l'ennemy, & qu'il sçavoit quel avantage seroit audit ennemy de se pouvoir saisir de ladite ville, il avoit encores particulierement une singuliere affection à la bien fournir de toutes choses, d'autant que luy presque seul & contre l'opinion de plusieurs, avoit esté d'advis de la fortifier: & à ceste cause si mal en fust advenu, on luy eust peu mettre en avant, qu'il eust esté meilleur & plus expediant de la laisser ouverte & desemparée à l'ennemy, que la fortifiant insuffisamment, dõner audit ennemy l'honneur de l'auoir prise d'assault, à la

grande augmentation de la gloire & reputation de ses forces,& diminution du cueur & de l'esperance des nostres. Ledit seigneur d'Anglure delivra és mains du seigneur de Bonneval deux des mutins de ses bandes, dont l'un se disoit estre gentilhomme: lesquels furent executez & penduz aux goutieres de la maison de la ville, & furent ses bandes renvoyées au camp, luy demeura en la ville fort malade.

SES bandes arrivées au camp, furent publicquement & en signe d'ignominie leurs enseignes ostées & desarborées tous les mutins declarez indignes & inhabiles à jamais de prendre soulde au service du Roy:& en leur lieu furent envoyez deux mille hommes, dont estoit chef & Colonnel messire Loys de Luxẽbourg Comte de Roussy: lequel toutesfois un sien frere nommé Ieã de Luxembourg seigneur de Chistelle furent tost apres contremandez par ledit seigneur Lieutenant du Roy, pour les tenir pres de sa personne, laissant mille hommes de leurs gens, dont le seigneur de Marieu de Dauphiné avoit la charge de cinq cens,& le seigneur de la Goutte de Bourbonnois les autres:& furent envoyez au lieu des mille que ledit de Luxembourg amenoit, cinq cens hommes que conduisoit le seigneur du Palais de la Comté de Foix,& v. cens autres que conduisoit le Baron de Rixou du païs de Languedoc.

LES reparations ce pendant se continuoient, en sorte que du costé qui plus estoit à craindre auparavant, il y eut dés le tresiesme jour moins de danger qu'en tous les autres & y avoit ja six grans boulevers & plateformes en deffences. Puis fut l'artillerie assise sur iceux boulevers, & és autres lieux, où l'on jugea qu'elle feroit meilleur service dedans la ville à un ancien theatre dit les Arenes, lequel regarde merveilleusement bien & à propos le tertre & hault lieu dont nous avons cy devant parlé, de sorte que gens en trouppe ne s'y pouvoiẽt aucunemẽt tenir à couvert. Sur ce theatre fut advisé de mettre deux pieces d'artillerie, en lieu qu'elles pouvoyent battre de toutes pars à l'environ.

TOUTES ces fortifications veoit le seigneur Marquis du Guast dudit hault lieu où il s'estoit embusché derriere les moulins à vent ainsi que j'ay dit cy dessus,& biẽ jugeoit à l'œil, qu'il avoit esté suffisamment remedié contre toutes les cõmoditez qu'il avoit esperé trouver au siege & batte-

rie de la ville: mais tost apres il eut moyen (& non sans danger de sa vie) d'en juger par experience, non que de l'œil: car il fut descouvert des nostres, & fut incontinant par ledit Seneschal d'Agenois, lequel se pourmenoit avecques ledit seigneur de Bonneval, monstré au seigneur de Villiers commissaire tres-diligent & tres-experimenté au faict de l'artilerie, lequel promptement addressa si à propos devers le lieu où estoit ledit Marquis les deux pieces estans sur le theatre des Arenes, que si le Marquis voyant mettre le feu ne se fust tiré à costé, il n'eust failly d'arriver à la fin de sa vie. Les boulets qui tomberent pres de luy & firent jallir la terre à l'entour, effrayerent tellement le cheval sur lequel il estoit monté, qui de fortune en avoit esté attaint, qu'il retourna la teste vers le chemin dont il estoit venu, & n'en sceut le Marquis estre maistre qu'il n'arrivast au pont où il avoit laissé les xx. chevaux de garde. Et de là se retira reconduisant ses gens plus viste qu'il n'estoit venu, car il entendit le bruit de l'alarme qui se donnoit en la ville, & craignoit d'estre surpris avant qu'arriver au lieu où il avoit laissé sa trouppe, qui estoit derriere le dessusdit lieu haut, tirant vers les maraiz, hors de veuë & descouverture de la ville, & auquel on pouvoit loger jusques au nombre de cinq à six mille hommes. Qui avoit esté la cause que l'on craignoit ledit hault lieu regardant en la ville: car quand il n'y eust eu autre inconvenient, sinon que dudit regard en la ville, & de l'artillerie qui dudit hault eut peu (si on n'y eust reparé) battre par dedans au long de la courtine, pour empescher, que l'on se vint presenter à deffendre l'assault, & il n'y eust eu place pour loger à couvert gens pour deffendre l'artillerie, que ceux de dedans ne la vinssent gaigner ou pour le moins encloüer, ledit hault lieu n'eust tant esté à craindre. Les seigneurs Prince de Melphe, & de Bonneval & Seneschal d'Agenois voulurent bien que l'alarme se donnast chaulde dedans la ville, non qu'ils voulussent faire quelque grosse saillie, mais pour esprouver le cueur des gens qu'ils avoient, lesquels ils trouverent de si bonne & prompte volonté que dés lors esperance de s'en bien ayder accompagna l'affection qu'ils avoient de ce faire. Les murailles furent incontinant garnies, & de chacune bande le nombre ordonné, & au lieu qui leur estoit ordonné de se rendre en cas d'alarme, les enseignes aussi aux lieux qui leur estoient ordonnez,

& toutes si bien accompagnées, qu'il ne sembloit point que ceux qui estoient sur les murailles y fissent faulte, & ne parloit-on sinon de sortir hors à toute force. Mais les chefs qui avoient souvent des nouvelles du camp des ennemis, & mesmement par un religieux de l'ordre de sainct François, que ledit seigneur de Bonneval y entretenoit, & par lequel ils avoient eues nouvelles, que l'Empereur menassoit fort de venir en Arles, ne les voulurent laisser saillir, craignans que le camp Imperial fust à la queue: louerent toutesfois leur bonne volonté, & les priant de l'entretenir, & d'en reserver l'execution au temps que les chefs jugeroient estre opportun, & leur commanderoient de ce faire: mirent seulement dix hommes d'armes dehors, ausquels il fut commandé d'aller en avant jusques à ce qu'ils sceussent quelle suitte pouvoient avoir eue ceux qui avoient esté descouvers de la ville, & quelle pourroit estre l'intention des ennemis. Lesdits hommes d'armes allerent fort avant sans trouver à qui parler: bien virent ils la piste des chevaulx en la vallée où ils avoyent esté embuschez au long des maraiz, & le train de la retraitte tant d'eux, que des gens de pied: mais ils s'en estoient allez plus viste qu'ils n'estoient venuz, de sorte que leur diligence les osta de veue & de cognoissance des nostres. Deux païsans furent trouvez dedans des brandes ou guarrigues, qui là s'estoient mussez de peur. Par eux entendirent noz gens & vindrent faire le rapport, que lesdits ennemis s'estoyent retirez avecques la grosse trouppe, & avoient tous ensemble passé au long d'un lieu qui s'appelle sainct Martin, à plus d'une grande lieu de la ville, tendant au chemin de Marseille.

Ce temps pendant arriverent les vivres, artillerie, & autres munitions qui devoient suivre les Prince de Melphe & Seneschal d'Agenois, entre autres choses de dix ou douze batteaux de vin, qui estoit quant aux vivres ce dont ils avoient plus de besoin: & de pouldres pour artillerie & arcbouse, ensemble des matieres requises à faire lances, pots, & grenades, dont ils firent faire grande quantité, par un canonnier habitant de la ville, compagnon expert à ce mestier, & lequel avoit esté au service de la religiõ de Rhodes. En ce temps arriverent quelques galleres de l'Empereur au devant de la tour de bouche de Rhosne, laquelle ils canonnerent long temps. Ceux qui estoient dedans ne mon-

ſtrerent point contenance de gens eſtonnez,ains ſe deffendirent treſbien, & donnerent des coups d'artillerie dedans l'une deſdites galleres,dont ils firent gros dommage aux ennemis,& à la fin les contraignirent de ſe retirer, mais grandement ennuiez d'avoir failly en leur entrepriſe: car ils avoient deliberé ſ'ils la pouvoient prẽdre,de faire là endroit un pont pour paſſer en Languedoc, en eſperance de ſe ſaiſir de pluſieurs bonnes & riches villes du païs, mais mal garnies de gens de guerre, & encores pis fortifiées. Et pour crainĉte qu'ils ne vinſſent au deſſus de leur entrepriſe d'icelle tour,avoit le Roy ordonné quelques gens pour mettre ès villes de Nymes,Beſiers,& autres,& moyen de commencer à y remparer, outre les gens que le ſeigneur de Champdenier avoit paravant levez ou commandez eſtre preſts au beſoing en tout le gouvernement dudiĉt Languedoc: leſquels ſervirent bien un temps apres,mais pour le preſent n'en fut meſtier: dont le Roy ſe contenta grandement du capitaine qui avoit la charge de ladiĉte tour: lequel outre ce qu'il eſtoit gentil compagnon & ſerviteur affeĉtionné,ſ'efforçoit encores de faire ſervice, de tant plus qu'il avoit en ſa jeuneſſe faiĉt quelque coup en une querelle & debat, dont il taſchoit effacer la coulpe & memoire par ſon bien faire,ainſi qu'il fit, car en recognoiſſance de ce ſervice, le Roy luy pardonna ſon maltalent: & a depuis eu ledit compagnon nommé Viconte, charge de cinq cens hommes de pied au ſervice dudit Seigneur.

Peu de temps apres advint autre mutinerie d'auſſi mauvaiſe & dangereuſe conſequence que la premiere, & fut la cauſe & commencement en ceſte maniere: deux compagnons de la bande du capitaine Arzac de la Beſſe natif d'aupres de Bordeaux en la baſſe Guaſcongne,lequel avoit cinq cens hommes ſoubs la charge du Comte de Carmain, eſtãs un jour à leur guet, veirent paſſer deux vivandiers qui menoient des moutons aux champs, & ſoudainement deſcendirent de la muraille par les eſchelles qui tous les jours ſ'y dreſſoient aux matins,& aux ſoirs ſe retiroient, pour cauſe des gens qui y beſongnoient pour la fortification de la ville: & par force prindrent cinq ou ſix moutons deſdiĉts vivandiers, leſquels en vindrent faire la plainĉte au Comte de Carmain, par ce qu'ils eſtoient de ſes bandes,luy requeſant de leur en faire la raiſon. A quoy faire il ne fut aucune-

ment refusant,mais incontinant fist prendre les delinquans & mettre entre les mains des dessusdits Prince de Melphe & seigneur de Bonneval, qui les firent mener en la prison de la ville. Bien tost apres ledit Arzac vint au logis du seigneur de Bonneval, le supplier de luy vouloir rendre lesdits compagnons,& que ceste faulte leur fust pardonnée, lequel fist response qu'il en parleroit au Prince de Melphe: car de soy-mesme il ne le vouloit ne devoit faire, attendue l'importance & consequence d'un tel cas, qui ne pouvoit estre sinon de mauvais exemple,pour deux raisons; l'une d'avoir abandonné son guet pour aller au pillage, & par dessus les murs de la ville: l'autre, pour-ce que si Iustice n'avoit lieu contre ceux qui destroussent les vivandiers, c'estoit pour mettre la ville en necessité, mesmement l'Empereur estant si pres comme il estoit. Ledit Arzac replicqua ce que bon luy sembla, & entre autres choses, que si lesdits compagnons n'estoient rendus,il y avoit beaucoup de gens és bandes qui ne le trouveroient pas bon. A quoy le seigneur de Bonneval respondit en luy commandant de par le Roy, qu'il eust luy-mesme à mettre hors la ville tous ceux de sa bande qui ne trouveroient bon que Iustice fut faicte des infracteurs de la discipline militaire, & des statuts & ordonnances de la guerre. Et à ce ledit Arzac ne fist aucune response,mais sortit hors avecques visage & contenance d'hõme non content & marry. Advint le soir apres soupper, qu'estans lesdits seigneurs Prince de Melphe & de Bonneval hors la ville où ils asseoyent un guet d'iniquité, les compagnons de guerre qu'ils avoient accoustumé d'y asseoir espanduz en divers lieux, pour obvier à toutes occasions de surprise,la bande dudit Arzac qui estoit de cinq cens hommes se mutina, & commençant à crier Guascongne pour esmouvoir les autres de la mesme nation, coururent droict à la maison de la ville, mettans peine & diligence de briser les portes,& de forcer si peu de garde qui estoit dedans:& à ce qu'aucun ne vint à la secourir, garnirent de picquiers & arcbousiers tous les coings d'une petite place qui estoit devant ladite maison. Le bruit de ce desordre vint aux oreilles du Comte de Carmain, lequel pour estre leur Colonnel y vint promptement, & se mist au devant d'eux l'espée en la main, faisant ce que possible luy fut pour appaiser la mutinerie, & faire retirer chacun en son logis: mais peu valu-

rent ses remonstrances, ains il faillit deux ou trois fois à estre tué. Les dessusdicts Prince de Melphe & seigneur de Bonneval advertis de ceste esmotion, y arriverent aussi en diligence, mais ne peurent jamais y arriver à temps, que desja la maison de la ville ne fust forcée, tous les registres & papiers bruslez, & lesdits compagnons de guerre, ensemble tous les autres prisonniers qui s'y trouverent plainement mis en liberté.

Pour ce soir ne furent d'advis les chefs d'en faire autre demonstration, pour doute qu'en faisant chercher les delinquans il advint autre inconvenient comme pillage de maisons, ou forcement de femmes, & telles choses que commettent folles gens de mauvaise volonté, quant ils ont couleur d'aller cherchant par les maisons de nuict, qui (comme dit le proverbe commun) n'a point de honte: mais adviserent que ce pendant ledict seigneur de Bonneval feroit venir à luy tous les capitaines des autres bandes un à un, à ce qu'ils gaignassent les principaux des compagnons chacun de sa bande, pour tenir main & avoir raison des autheurs de ceste mutinerie, leur remonstrant combien telles façons de faire estoient hors des limites de raison, & quel detriment seroit envers le Roy à tous les gens de guerre de la nation Françoise, que telles esmotions advinssent souvent par eux, & que ce seroit occasion audit seigneur de prendre à son service gens d'estrangeres natiõs, & de plus ne se servir de ceux de la sienne. Et tant usa ledict de Bonneval de remonstrances avecques authorité, que tous luy promirẽt tenir la main à faire Iustice des malfaicteurs, jusques à faire mettre en pieces tous ceux qui oseroient y contredire. Au lendemain matin les dessusdits de Melphe & de Bonneval apres avoir communiqué ensemble, feirent venir à eux le Comte de Carmain, auquel ils ordonnerent faire sonner le tabourin, & mettre ses enseignes aux champs, apprester ses bandes pour les conduire au camp lez Avignon: car ils n'estoient deliberez de tenir gens ainsi mutins à une ville de telle importance, & où ils attendoient le siege de jour à autre, toutes remonstrances cessans & apres toutes resistances furent lesdictes bandes contrainctes de sortir hors par la porte de Craux. Par la porte du costé de Tarascon feirent lesdits de Melphe & de Bonneval sortir la gendarmerie à cheval, ensemble deux mille hommes de pied des autres bandes, &

trois ou quatre cens du païs, que conduisoit le seigneur d'Eguieres habitant en ladicte ville. Ce faict ils commanderent audit Comte de faire mettre ses deux enseignes chacune à part, pour veoir (ainsi qu'ils dirent) quel nombre de gens il y avoit en chacune: & lors ils appellerent à eux ledit Arzac capitaine de celles des deux bandes qui avoit faict l'esmotion, luy cõmanderent de leur amener les principaux mutins de sadicte bãde. Lequel Arzac leur amena deux pauvres compagnons qu'il disoit estre ceux là. Mais pour-ce ne se tindrent lesdicts chefs satisfaicts, luy commandant qu'il en amenast encores d'autres & de plus apparens, car ils les vouldoient faire pendre en presence des autres trouppes: à quoy respondit ledit Arzac, que qui voudroit pendre tous ceux qui en estoient coulpables, il ne faudroit aucun en excepter. Si furent lesdits compagnons delivrez au Prevost, qui les fist pendre en la presence de toutes lesdites trouppes, lesquelles firẽt bõ visage, disans toutes à une voix, que telle & plus rigoreuse punition meritoient gens mutins & desobeissans, & indignes de se trouver en bonne compagnie. Et lors fut audict Arzac son enseigne ostée, & luy & sa bande chassez de la compagnie; lesquels passerent au long des bãdes sans tabourin: & leur fut commandé se retirer au camp vers ledit seigneur de Montmorency Lieutenãt general du Roy, auquel ils remirent ou de leur user de grace, ou d'executer le surplus de la punition qu'ils avoyent desservie: & represta le Comte de Carmain audict Arzac son enseigne pour aller jusques au camp, à cõdition qu'il ne la peust par apres desployer sans la permission dudit seigneur Lieutenant general du Roy: mais le capitaine print autre chemin, & ne fut possible de le rencontrer, quelque diligence que l'on en feist: car ledit seigneur Lieutenant general avoit deliberé de s'en prẽdre à luy-mesme, & non aux compagnons, lesquels aussi se departirent & esquarterent par chemins divers les uns des autres: & depuis ceste demonstration faicte, ne fut en ladicte ville d'Arles nouvelles d'aucun malfaict, desobeïssance, ne mutinemẽt. Si laisseray à tant ce propos, & retourneray au Roy, & aux nouvelles qui luy vindrent à Valence de l'arrivée (dont cy dessus a esté parlé) de l'Empereur devant Marseille.

CESTE nouvelle (encores que tost apres ensuivist celle

du retour ,& du peu d'esperance que l'Empereur avoit remportée de sadite venue à Marseille) fut toutesfois en peu d'heures espandue, voire augmentée parmy la cour, de sorte que non seulement on devisoit & de sa dessusdicte venue, & des approches desja faictes devant la ville, mais que dedans huict jours il devoit venir nous assaillir en nostre fort: & arriva ce commun bruit de populaire jusques aux grans, & non point cõme chose que l'on craingnist ne doutast, auquel cas on va seulement devisans les uns aux autres en crainte & en l'oreille, mais à haulte voix & publicquement, comme de chose desirée, & de laquelle on esperoit bonne & heureuse yssue. Ne faict icy à demander, si Monseigneur Henry nouveau Dauphin & duc de Bretaigne, lequel estoit aupres de la personne du Roy son seigneur & pere, eut en la teste de grans partiz incontinant ceste nouvelle oye, ne s'il fut bien empressant à l'entour de ceux qu'il sçavoit avoir envers ledict seigneur plus grand & plus favorable accez, pour luy aider & tenir main à impetrer son congé d'aller au camp. Et fut si grande son affection & ardeur à ceste entreprise, que pour la peur qu'il avoit de n'y arriver à temps, il faisoit l'Empereur au double plus entreprenant & prompt de nous venir assaillir, que l'yssue & l'effect ne le monstrerent: tant y a que tous les devis & propos de luy avecques ses familiers n'estoient jamais autres que de ceste affaire. Et s'il advenoit (disoient ils entre-eux) que de male advãture l'Empereur y arrivast plustost que luy en sorte que luy ne fust assez à temps pour le recueillir, quelle esperance pourroit estre la sienne de recouvrer jamais occasion d'apprendre sa guerre, de ne faire preuve de sa personne en si juste & honnorable querelle, ne contre si digne & sortable ennemy, au degré auquel il avoit pleu à Dieu le constituer? Qu'en la querelle & deffence de la patrie, & pour en repousser un aggresseur, & contre un Empereur au paravant & tant de fois victorieux, & par apparence de l'appareil que nous avions, & du bon droict que nous soustenions exposé maintenant à estre vaincu, & quoy que soit tel ennemy qu'en rapportant victoire de luy, elle ne pouvoit estre sinon l'une des plus honnorables & triumphãtes qui fut oncques rapportée d'homme: estant vaincu en bien combattant, on ne pouvoit avecques la perte en rapporter honte. Telles estoient ses considerations & remonstrances:

*Partement de Mõseigneur le Dauphin de la Cour pour arriver au camp.*

& desquelles toutesfois ne se promettant assez brefve expedition, par le seul credit de ceux qui lors estoiẽt au tour du Roy, ainsi que riens n'est assez prompt à qui ardemmẽt desire & attent, il y voulut adjouster tous autres moyens, & envoya message sur message jusques au camp devers le sire de Montmorency Lieutenant general dessusdict, duquel il luy voulut les souhaitter. Le Roy qui en effect avoit plaisir de recognoistre en son fils pareille ardeur & affection au faict des armes & à faire actes de vertu, comme il les avoit lors qu'il estoit en l'aage que mainteuant il voioit estre son fils, tant plus il approuvoit en soy mesme ceste sienne bonne & prompte volonté, tant plus se rendit difficile à luy accorder sa requeste, voulant par ce simulé refus luy enflamber d'avantage le cœur ja embrasé d'honneste desir, & affection d'acquerir gloire & honneur en sa premiere jeunesse. A la par fin il se laissa vaincre de prieres, ou pour mieux dire, feignant de se laisser vaincre, luy accorda comme demy envis la chose que plus il desiroit. Desja voioit il ses forces unies & prestes, & telles qu'il luy sembloit (sans encourir blasme de temerïté) pouvoir assembler desormais avecques son ennemy, & mettre à execution la volõté qu'il avoit tousjours euë, de tirer droict en personne la part que tireroit sondict ennemy pour le combattre. Et à ceste cause sçachant que mondit seigneur son fils (lequel il n'eust voulu souffrir faire sa preuve ou apprentissage aux armes en entreprise trop hazardeuse) seroit si bien accompagné, qu'il ne pourroit (ayant Dïeu en son aide) tomber en inconvenient de honte ne de perte, aussi que luy estoit pour l'acconsuivre bien tost apres: il voulut bien pour eslever & nourrir tousjours ceste plante d'honneur & vertu fructifiante au noble cœur de ce jeune Prince, luy donner ceste usure, & fruition de gloire, que de luy bailler en ceste jeunesse le nom & tiltre de chef & general d'une telle armée, & contre un si puissant ennemy que l'Empereur en propre personne.

DONQUES accordé qu'il luy eut ceste requeste, se retournant vers luy & de regard & de pensée, luy commença dire en ceste maniere. Vous allez, (mon fils) avecques mon bon congé, & d'une affection & desir, que je ne blasme en vous, apprendre un mestier, que (pour l'attente à laquelle vous estes nourry) il est requis & necessaire que vous sça-

chiez! pour toutesfois en user, quand pour ce faire vous aurez espera͂ce d'estaindre les occasio͂s d'en user par apres, ou plus souvent, ou à la plus grande foulle & hazard de la Republicque. Vous trouverez là monsieur le Grand-maistre, & avecques luy plusieurs bons capitaines, ausquels je doy pour le grand desir qu'ils ont de faire bon service à moy, & à la Couronne. A luy vous direz particulierement comment vous allez là, non pour commander à present, mais pour apprendre à commander au temps advenir: à luy & aux autres ensemble vous direz, comment vous y allez, pour apprendre d'eux leur mestier, & les prierez qu'ils vous donnent le moyen de faire tel apprentissage, que ce soit à vostre honneur, & au leur, & au service de Dieu premierement, & puis de la chose publicque de ce Royaume. Soyez doulx & privé parmy eux, & mettez peine d'acquerir leur grace ainsi qu'avoit tresbien comme͂cé vostre frere: & gaignez ce poinct sur toutes choses, que l'on vous trouve tel, que si vous n'estiez celuy que vous estes, on eust cause de desirer que vous le fussiez. Apres ces remonstrances faictes mo͂dict seigneur le Dauphin print congé de luy, & ne tarda gueres à estre prest de desloger. Là se congneut l'ardant desir & affection de la jeune noblesse de la cour au mestier & exercice des armes: car il n'y eut celuy, auquel naturelle inclination & appetit de gloire & honneur ne fist trouver en un instant son appareil & equippage prest à partir. Trois jours apres arriva monsieur le Dauphin en son camp, & vint le sire de Montmorency au devant de luy jusques au deça du pont de Sorgue le recueillir, avecques bon nombre de capitaines & autres plus apparés du camp: & ceste compagnie le conduisit en son logis, lequel il luy laissa comme à superieur & chef par dessus luy. Mais mo͂seigneur le Dauphin ne le voulut souffrir desloger, ains se contenta d'une partie dudict logis, & demourerent logez ensemble, ledict sire de Montmorency faisant sa charge ainsi qu'il avoit fait auparavant, & mondit seigneur se gouvernant entierement en toutes choses par le conseil & avis de luy.

*Rencontres & escarmouches en Provence.*

DESJA estoit venue au camp la nouvelle co͂ment l'Empereur estoit party de devant Marseille, mais le Duc d'Alve & les autres que ledict seigneur y avoit laissez tenoient encores la ville assiegée, plus toutesfois par contenance, que soubs espoir & intention de la forcer, & seulement en espe-

rance ou d'attirer ceux de dedans à faire quelque temeraire ſaillie ; ou le camp du Roy à venir donner ſecours aux aſſiegez,& par ce moyen en quelque lieu opportun & à leur avantage pour le combattre. Car l'Empereur eſtoit ſi pres, qu'ayant avis du deſlogement du camp du Roy , il pouvoit facilement prevenir,& ſe venir à temps joindre à eux, mais pour neant fut ceſte leur deliberation : car ceux de dedans avoient bons chefs qui ne les laiſſoient ſortir ſinon à propos,& au dommage tousjours de l'ennemy.Et quant au deſlogement du camp,le ſire de Montmorency qui avoit pieça deliberé ce qu'il en vouloit & devoit faire, & tous les jours ou par eſpies, ou par le teſmoignage des priſonniers, ou par tous les deux accordãs enſemble avoit certeines nouvelles du camp ennemy , & de toutes les entrepriſes qui ſe dreſſoient,voire des deliberations de leur conſeil, & incõtinant qu'ils ſ'oublioient,d'icelles mettre à execution encores qu'il ſe voioit en main la victoire ſeure,& ſans hazarder les forces,ne l'eſtat du Roy ſon maiſtre : ſi eſt-ce que nonobſtant qu'il euſt tousjours depuis la ſurpriſe de Brignolles tendu principalement à ceſte fin, de faire que noz gens en fuſſent d'autant plus adviſez & retenuz à eſſayer la fortune, que l'ennemy en eſtoit plus hazardeux & entreprenant, il n'avoit voulu toutesfois laiſſer aneantir & perdre le cœur & hardieſſe aux noſtres:mais ſelon qu'il avoit les advertiſſemens des entrepriſes & deſſeings de l'ennemy,luy-meſme (autant que jugement d'homme le pouvoit prevoir)ordonnoit que,comme,& juſques à quel but on iroit au devant de luy,& comme plus ou moins il voioit proceder les choſes, plus ou moins il laſchoit la bride,ou la retenoit,à ceux qu'il avoit ordonnez à faire les executions de ſon conſeil. Par ce moyen il fiſt ſans riens mettre en hazerd telle revenche de Brignolles,que le camp ennemy ne fut oncques un jour ou ſans alarme, ou ſans nouvelle de quelque rencontre; & ne paſſa jamais jour que leurs gens & les noſtres ne ſ'aſſemblaſſent les uns contre les autres en quelque lieu, mais tous les jours & ſans aucun en excepter au deſavantage & perte de l'ennemy, & oncques ne fut aux Imperiaux poſſible de partir ſi ſecrettement,ne ſi à heures & temps incertains, ne par chemins ſi eſtranges & divers, que du revenir ou du retour ils ne fuſſent rencontrez des noſtres. S'ils

sortoient forts ils mangeoient ce qu'ils pouvoient trouver, & en leur camp n'apportoient aucun refreschissement : si foibles, ils estoient taillez en pieces, ou pour le moins battuz & pris, de sorte qu'ils ne sçavoient pas bië se resouldre du chemin qu'ils devoiët tenir, ou de se laisser affamer par crainte & peur de ne s'oser eslõgner du camp, ou de se mettre en peril evident du glaive de l'ennemy, pour eviter la mort odieuse & reprochable.

Il n'y avoit pas alors beaucoup de tëps que le seigneur Iean Paule de Cere passant avecques la compagnie de gës-d'armes dont il avoit la charge, & quelques chevaux legers Italiens, & messire Martin du Bellay avecques deux cens salades dont il avoit la charge, avecques trois enseignes de gens de pied Italiens, & advertis par les espies qu'aupres de Lormarin petite ville, par laquelle estoit leur chemin de passer, estoient venues fourrager aucunes trouppes de gens de cheval des ennemis, avoient mis embusche de leurs gës de cheval en divers lieux & endroicts, afin que s'ils failloient en quelque part, en l'autre ils ne faillissent à les rencontrer. Or estoit advenu que sur le chemin qu'eux mesmes faisoient s'embattirent lesdicts gens de cheval ennemis, chassans devant eux un gros butin & de bestes blanches & d'aumailles, qu'ils avoient assemblez parmy les champs aux environs, & les avoient chargez si furieusemët & à l'improviste, que la frayeur leur avoit osté le sens de considerer quel nombre ils estoient, & de quel nombre ils estoient chargez, car ils estoient de quatre vingts à cent, bien equippez & montez, & ledit seigneur Iean Paule n'en avoit point plus de quatorze, mais avecques ce peu de gens il rescouit le butin, & print environ de trente prisonniers, & plus en eust pris, s'il eust eu des preneurs assez : tant est vray ce que l'on dict qu'en une roupte, ne l'effrayé pour la peur qui l'estonne, ne le vainqueur pour le contentement de sa victoire a esgard à nombrer ses gens. Les ennemis desireux de venger ceste honte avoient mis quelques jours apres cent arcbousiers dedans le chasteau dudict Lormarin, pour y faire une retraitte & refuge de leurs coureurs, & en esperance aussi que s'ils pouvoient attirer nos gens à les en venir dechasser, ils se tiendroient prests de venir par autre chemin enclorre & surprendre nosdictes gens. Ledit seigneur Iean Paule ayant eu advis de ceste leur entreprise,

se,le feit assavoir aux seigneurs de la Fayette & de Curton, qui se joignirent avec luy,& outre le nombre qu'ils voulurent prendre des gens de cheval de leurs compagnies, luy amenerent deux cens bons arcbousiers. Avec ceste trouppe ils deslogerent de Cavaillon garnis d'eschelles faictes à la haste,lesquelles apres avoir garnis de tous costez les advenues de peur de surprise & inconvenient,ils dresserẽt contre les murailles,& donnerẽt un si furieux assault,qu'ayant tué tous ceux qui plus vaillāment leur resisterent, ils prindrent le chasteau de force, & tous les autres amenerent prisonniers avec eux sans trouver aucune rencontre ny encōbrier, combien que le seigneur Dom Ferrand de Gonzague leur eust couppé le chemin avec bien douze cẽs chevaux & seze enseignes de gens de pied:mais par nos gens de cheval qui avoient esté mis sur les advenues avoiẽt esté pris quatre des avant-coureurs dudict Gonzague,& par eux avoit esté sceu le chemin qu'il tenoit,& en quelle part il attendoit les nostres,parquoy ils se retirerent par autre chemin.

Es mesmes jours coururent les ennemis à Cenas villette distante de leur camp environ de huict mille, & de deux de Cavaillō. Ledit seigneur Iean Paule adverty par ses espies y alla incontināt en courage de les y rencontrer,mais il trouva que ja ils estoient partis,& à ceste cause se mettāt à chemin de sa retraitte, envoya seulement douze chevaux des siens pour rebourcer le chemin jusques à Salon de Craux, qui rencontrerent environ quarante fourrageurs des ennemis,partie à pied,partie à cheval, lesquels ils chargerent de premiere rencontre, & leur faisant abandonner leur butin qui apres fut rescoux par les païsans les amenerent tous quarante prisonniers à Cavaillon. A Toulon avoit fait l'Empereur amas de toutes les bestes à charge qu'il avoit peu recouvrer en tout le païs depuis Aix jusques à Nice & par delà,pour apporter le biscuit qu'il avoit fait faire audit Toulō pour subvenir à la faute qu'avoit son camp de farines, moulins,& fours. Les païsans qui furent advertis du jour que le biscuit devoit partir,firent si bon guet, & assirent leurs embusches si à propos,qu'ils amenerent,ou tuerent,ou blesserent toutes lesdites bestes, en sorte qu'elles n'eussent plus sceu faire service,& continuans en ceste maniere,rẽdoit ledit camp Imperial à extreme indigence & necessité de vivres. De toutes ces entreprises & autres semblables, qui se-

roient longues à racompter, estoit le sire de Montmorency adverty ordinairement, & bien pouvoit cognoistre à l'œil, que la famine avant peu de jours contraindroit & reduiroit l'ennemy à la necessité, ou de nous venir assaillir à nostre fort & à son desavantage, ou d'habandonner la Provence avecques grosse honte & dómage, & ne voioit point quel interest il y avoit de le deffaire sans combat & sans hazard, en luy ostant le moyen des choses sans lesquelles il ne pouvoit demourer, plus tost que de vaincre en hazardant une bataille.

*Opinions diverses au cãp du Roy.*

TELLE avoit tousjours esté sa deliberatió: mais il y avoit tousjours eu gens en sa compagnie, qui encores que du commencemét apres avoir esté la chose debatue d'une part & d'autre s'y feussent tous condescendus, ne la pouvoiét toutesfois assez bien gouster. Soit qu'en effect ils eussent plus defferé à son authorité que changé de leur opinion, ou que bien ils en eussent changé pour lors, voyans les apparentes raisons qui si avant faisoient cõtre eux, & que depuis voyãs les forces du Roy multipliées & suffisantes pour combattre l'ennemy, ils fussent à ceste occasion retombez en leurdite premiere opinió. Mais tant y a qu'en eux-mesmes & quelquefois en leurs devis privez & particuliers ils ne louoient tant ceste sienne prudence & maturité, qu'ils de laissassent part en luy, à la faute de cœur & de hardiesse. Mais depuis que mõseigneur fut arrivé au camp, & qu'ils trouverét toute la jeunesse de leur opinion, laquelle (ainsi qu'est la coustume) estime & craint moins les hazards & dangers d'autant qu'elle les a moins experimétez: alors recommencerent ils toutes les fois qu'on assembloit le conseil pour adviser à ce qui estoit à faire, & pour deliberer, à sçavoir qui estoit plus à propos, ou d'approcher plus pres de l'ennemy, ou de cõtinuer la guerre par dissimulations & téporisement ainsi que l'on avoit cõmencé, à en parler plus libremét & hardiment, & à demãder avec instance que lon marchast en avãt & que lon levast le siege de devant Marseille. Et ja estoient de cest advis, non seulement ceux qui en avoiét esté du cõmencement, mais avec eux aucuns de ceux qui avoient esté au-paravãt d'opinion contraire: soit qu'ils se departissent de la premiere pour la confiance qu'ils avoiét des forces qu'alors ils voyoiét au Roy, ou qu'ils voulussent gratifier & cõplaire à l'appetit de leur jeune Prince, qu'ils voioient bruſ-

ler d'ardeur & affection de s'esprouver à la guerre, & de faire courir le bruit de sa vertu. Et pourquoy (disoient ils entre eux) ne luy obtempereroient ils en un si noble & honeste desir? Et pourquoy l'abuseroient ils, & quasi malignement le frauderoient d'une si belle & apparente occasion & oportunité que Dieu luy offroit maintenant d'acquerir gloire & reputation aux armes en sa premiere & florissante jeunesse? Ne quelle raison y avoit-il, qu'ayans les grandes forces que le Roy avoit assemblées si cheremẽt, ils s'arrestassent & appareßassent au mesme camp, où ils s'estoient fortifiez, & comme couverts alors qu'ils estoient foibles & nullement suffisans pour resister ou se presenter à l'ennemy? Leur devoit il suffire estans si forts & si puissans au dessus de l'ennemy, de se tenir enclos attendant qu'il vint les assaillir, mais qui pis est, souffrir & endurer qu'il fist si peu d'estime & conte d'eux, que de venir à leur barbe assieger une telle ville que Marseille avecques une si petite trouppe de gens qu'il n'y en avoit assez pour faire littiere & pour fouler aux pieds de leurs chevaux, avant que l'Empereur eust loisir de venir au secours avecques la grosse trouppe de ses gens? Nenny, nenny (disoient ils) c'est sur nostre honneur que nous prenons & voulons que si lon marche en avant, on nous reproche par apres que nous n'entendons ne valons rien au mestier, si jamais ceux qui assiegẽt Marseille se peuvent sauver & garentir de nous.

Il y en avoit toutesfois d'autres qui persistoient en leur premiere opinion, & trouvoient qu'il estoit beaucoup plus seur de rẽporter sans coup ferir cõtre l'ẽnemy, cõme il estoit apparãt & certain que biẽ tost ils rẽporteroiẽt, en continuãt seulemẽt de luy rõpre de toutes parts les vivres ainsi qu'ils avoiẽt tresbiẽ fait jusques alors. Car ils sçavoient biẽ certeinemẽt que Marseille estoit si biẽ fournie & de gẽs & de vivres, & de toutes autres munitiõs, & au demourant si biẽ rẽparée, qu'elle estoit imprenable à toutes les puissances du mõde, & qu'à ceste cause (en continuant ce q̃ dessus) il estoit force necessairement q̃ la puissance de l'Empereur se deffist & separast d'elle mesme, pour la famine & mortalité qui estoit & se multiplieroit tousjours en son cãp. Et quãt au sire de Mõtmorency, le Roy en le depeschãt luy avoit si biẽ fait entẽdre son intẽtion, & luy l'avoit si biẽ retenue, & jusques à present suivie de poinct en poinct, qu'il ne vouloit sur un

bon commencemét se mettre en hazard de mauvaise issue, & nonobstant qu'il eust diligément & songneusement preparé toutes choses comme pour cõbattre dés le lendemain, si estoit il tousjours constant & resolu en ceste conclusion de ne mettre en toute ceste guerre à la discretion de fortune chose qui fust de consequence, sinon qu'il en fust contrainct par une extreme necessité, telle que par prevoyance humaine elle ne se peult eviter, ne prevoir.

Et pourquoy (dict-il) ayant la victoire certeine non que apparente en main, l'eust il à son escient remise en hazard, veu qu'il ne depend moins d'honneur & de gloire, de vaincre son ennemy par cõseil & bonne conduitte, que par bataille? Pourquoy eust-il abusé du sang & de la vie de ses gés dont il estoit force qu'en une bataille il en mourust, & cõmunement des plus gens de bien, encores qu'il en rapportast la plus heureuse victoire du monde? Monseigneur oyãt les raisons qui se deduisoient pour l'une & pour l'autre partie, combien qu'il variast quelquesfois entre les deux opinions, & que la naturelle inclination de son cœur ardant & magnanime le tirast plus à l'opinion contraire, voulut estre toutesfois maistre de soy, & s'arresta pour resolution à l'advis dudit sieur de Montmorency. Et à vray dire, encores que le Duc d'Alve, & les autres qui estoient devant Marseille n'eussent pas grand nombre de gens avec eux, si n'estoient ils point si loing du cãp de l'Empereur, que s'il eust eu nouvelles (ainsi qu'apparemment il devoit avoir) du deslogemét de nostre camp d'Avignon, il ne luy eust esté facile ou de se venir mettre au devãt de nous entre Avignon & Marseille, ou de se venir joindre aux gens qu'il avoit devant, plu stost que nous ne fussions arrivez à leur presenter la bataille: & si une fois il se fust joinct à eux, la bataille ne pouvoit estre sans quelque incerteineté de la victoire, & là où elle eust esté pour l'ennemy, elle luy donnoit un grand païs ouvert sur nous, au contraire quand elle eust esté pour nous, elle ne nous donnoit conqueste de chose qui desja ne fust nostre, & pour-ce conclut mondit-seigneur que l'on se cõduiroit de là en avant, ainsi qu'il avoit esté faict jusques alors, sinon que les desseings nouveaux de l'ennemy apportassent occasion de nouveau conseil.

FIN DV SEPTIESME LIVRE.



HUICTIESME LIVRE DES

# MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DU BELLAY. Seigneur de Langey.

***

DE TOUTES parts avoit l'Empereur nouvelles desavãtageuses pour luy, & ne voyoit en son camp que famine & mortalité. Mais le grãd regret qu'il avoit de se retirer sans riẽ faire, estant venu en si grãd equippage, d'avoir parlé si bravement, & rejetté si audacieusement tous les propos que on lu y avoit tenu de prẽdre appoinctement avecques le Roy: ensemble la haine qu'il luy portoit, & l'esperance qu'il avoit mise en sa bõne fortune qu'il pensoit devoir estre immuable & invincible, joinct que la vertu & prouësse tant de fois esprouvée de ses capitaines & soldats, l'entretenoient en son outrage, & de jour en jour attendoit que André d'Orie luy apportast deniers & refreschissement de vivres & quelques bõnes nouvelles, aussi que du costé de Picardie le Cõmte de Nãsau feist quelque chose qui contraignist le Roy à y divertir ses forces.

*Estat des affaires de l'Empereur en Provence.*

LE Roy d'autre part estoit à Valence, & faisoit en toute diligence remparer la ville pour y donner obstacle nouveau aux desseings de l'Empereur, si delaissant son entreprise de Provence il eust voulu prendre le chemin de Dauphiné. Là il recevoit les nouvelles qui luy venoient de toutes les parties de son Royaume, & de son camp d'Italie, & de tous ses alliez & confederez, & pourvoioit à tout selon l'exigence & occurence des tẽps & occasions, en intention de ne marcher à son camp sinon que l'Empereur vint l'assaillir: auquel cas il ne vouloit faillir de s'y trouver, ou qu'il

veist ses forces si bien unies & assemblées, qu'il peust (sans rien evidemmẽt hazarder) aller chercher son ennemy, sçachant de quelle consequẽce luy seroit de perdre une bataille en son Royaume cõtre un si puissant & obstiné ennemy que l'Empereur, & quelle ouverture sondict ennemy auroit apres une victoire de pousser outre, là où au contraire l'Empereur ne pouvoit riens perdre du sien.

*Arrivée de André d'Orie.*

En ce temps arriva le seigneur André d'Orie avec les galeres de l'Empereur, qui luy apporta d'Espagne vivres & argent, & vint devers luy au camp, & fut par sa majesté recueilly fort humainement & honorablemẽt: & sur sa venue fut le conseil assemblé par plusieurs fois, qu'elle chose y fut conclue, je ne sçay: mais il feit publier un edict parmy son cãp, que tous gens de guerre se tinssent prests à faire monstre & reveuë, & toucher deniers, & s'appareiller de partir au jour que l'on leur feroit à sçavoir, garnis chacũ de vivres pour huict ou dix jours, afin qu'ils n'en eussent faute sur le chemin qu'ils feroiẽt, pour aller la part qu'il les entẽdoit mener. Il avoit un peu auparavant envoyé son artillerie à Marseille la vieille, & icelle fait embarquer en ses galleres, qui auoit donné souspeçon au Roy, qu'il eust deliberé d'aller par mer faire descẽte en quelque autre part, où il n'eust esté mis si bon ordre aux affaires; & à ceste cause estoit ledit seigneur ententif & tousjours prest à tourner le visage là part que tireroit sondit ennemy. Soit que le vent fust trop contraire, ou que ledit seigneur Empereur changeast d'opinion à la venue dudit d'Orie, il feit desembarquer sadicte artillerie, & la remener en son camp: chose qui donna occasion de penser qu'il voulust venir assaillir le cãp du Roy, ou aller apres le Duc d'Alve mettre le siege devant Marseille.

*Des affaires des Marquis et Marquisat de Salusses.*

Le Roy eut nouvelles comment son camp de-là les monts avoit mis en son obeïssance grande partie du Piemont, & tout le Marquisat de Salusses, hors mis quelques chasteaux. Plusieurs de son conseil estoient d'avis, & luy cõseilloiẽt d'annexer icelluy Marquisat au Dauphiné, comme commis & confisqué à luy par la rebellion & felonnie du Marquis François: mais ledict seigneur ayma mieux ensuivre sa naturelle clemence & liberalité, que la susdicte opinion de son conseil. Et à ceste cause avoit mandé au Cardinal du Bellay son Lieutenant general à Paris, qu'il meist hors de prison le Marquis Iean Loÿs, frere dudit François,

lequel Iean Loÿs avoit esté privé dudit Marquisat, & constitué prisonnier pour autre rebellion commise. Venu que fut ledit Iean Loÿs au lieu de Valence, & presenté au Roy ledit seigneur és presences du Duc de Touteville Comte S. Pol, gouverneur & son Lieutenant general au Dauphiné, des Cardinal de Lorraine, & de l'Archevesque de Milan, & autres plusieurs, linvestit, & receut de luy le serment de fidelité contre & envers tous, comme son vassal & obligé à cause dudit Dauphiné, dont meut & depend ledit Marquisat. Puis ordonna luy estre delivré argent, pour s'equipper & dresser son train, & s'en aller audit Marquisat, & jusques la le feit accompagner & conduire par l'Escuyer S. Iulian gentilhomme Guascon nourry en la maison de Salusses, qui avoit esté guidon de la compagnie du feu Marquis Michel Antoine, & depuis sa mort Lieutenant du Marquis François, auquel de S. Iulian iceluy seigneur donna charge d'avoir l'œil aux allées & venues dudit nouveau Marquis, de peur que par simplicité il ne se laissast surprendre au Marquis François, lequel estoit plus cault & malicieux que luy.

A QUOY faire ledit de S. Iulian s'aquitta songneusement & bon mestier en fut: car peu de sepmaines apres ledit François vint en la ville de Carmaignolle, & manda faire entendre sa venue à son frere estant au chasteau dudit lieu, & qu'il vouloit aller parler à luy. Iean Loÿs encores qu'il fust bien & prudemment conseillé par ceux qui estoient à l'entour de luy, de n'accepter sondit frere le plus fort audit chasteau, & ne se fier en luy que bien à poinct & qu'aucuns serviteurs du Roy estant avec luy protestassent de rebellion contre le Roy, au cas qu'il acceptast en ses places ledit Marquis rebelle & ennemy declaré du Roy, ce nonobstant luy feit ouvrir la porte, & arrivant sondit frere vint au devant de luy, & s'embrasserent l'un l'autre avecques larmes & souspirs, & principalement le Marquis François, lequel en peu de jours feit tant par belles & douces paroles, accommodant son visage & contenance à icelles, que sondit frere n'avoit autre fiance qu'en luy, dont mal luy advint puis apres. Car le Marquis François ayant par confidence de l'autre, meilleur moyen de l'abuser & surprendre, le tira hors de Carmagnole, & le mena prisonnier au chasteau de Valfeniere, & eust peu en assez brief temps reduire en sa main

le Marquisat, si ledit sieur de S. Iulian (prevoyant des le cõmencemẽt que la simplicité ou stupidité dudit Iean Loys à la longue ne tourneroit à bien) n'eust ce pendant praticqué le capitaine Salvadour d'Aguerres capitaine pour ledit Marquis François de la place forte & chasteau d'Vrezeul, luy remonstrant qu'estant nay subject du Roy & mis à la garde d'icelle place par ledit Marquis François estant subject & serviteur dudit seigneur, il ne pouvoit estre par le serment qu'il avoit faict audit Marquis, obligé ny contrainct à chose que vray-semblablement n'eut voulu (quoy que ce soit) n'eust peu honnestement promettre ne jurer: parquoy le Roy son souverain seigneur, ne pouvoit estre comprins en la generalité du serment qu'il avoit faict audit Marquis, de luy garder la place envers & contre tous. Et tant luy remonstra ledit S. Iulian lesdites raisons appertement veritables, que ledit d'Aguerres luy avoit livré la place & la tenoit ledit S. Iulian au nom du Roy, qui fut chose moult griefve & desplaisante audit Marquis François, & disoit souvent qu'Vrezeul luy estoit une busche en l'œil, & le gardoit de se pouvoir faire & dire Marquis paisible.

*Deliberatiõs au conseil du Roy sur ce qui estoit à faire.*

Ce pendant que ces choses avindrent, le Roy eut nouvelles que l'Empereur avoit faict reueuë de tous ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, commandant par edit public par tout son camp, que touts se tinssent prests à desloger au jour que l'on leur feroit à sçavoir, & se garnir chacun de vivres pour huict ou dix jours, pour emporter avec soy la part qu'ils les voudroit mener ainsi qu'a esté dict cy dessus, mais quelle part, ne leur declara. Le bruit fut bien que c'estoit pour venir assaillir le camp de monseigneur le Dauphin lez Avignon. Ceste nouvelle rapportée au Roy, il assembla son conseil pour avoir advis de ce qu'il avoit à faire, car son intention estoit d'aller se joindre avecques mondit seigneur le Dauphin son fils: & puis que l'Empereur venoit assaillir son camp en personne, il estoit fort affectionné de s'y trouver aussi en personne, & s'il estoit possible rencontrer son ennnemy en camp, de faire preuve de sa personne contre luy, & mettre à execution en presence de si gros exercites, ce que par le cartel autresfois envoyé à l'Empereur il n'avoit sceu executer. Le plus grand nombre estoit d'advis contraire, & qu'il devoit laisser cest honnneur à son fils, duquel on pouvoit esperer que usant du bon conseil de

monseigneur le Grand-maistre de Montmorency, & autres experimentez & sages capitaines estans au pres de luy accompagnez de bon droit & juste querelle, il sçauroit bien donner à cognoistre à l'Empereur, qu'il avoit à faire aux François en leur patrie, deffendans leurs femmes, enfans maisons, & Eglises. Aussi luy remonstroient l'incertitude de l'issue generalement en toutes choses, & principalement en faict de guerre: & que s'il advenoit (que Dieu ne voulust) que l'Empereur eust du meilleur: ledit seigneur en se tenant audit lieu de Valence, avec ses forces qu'il y avoit, & celles qui journellement y affluoyent, encores seroit pour recueillir les reliques de son ost, & de tout ensemble dresser un nouvel exercite: avec lequel il pourroit donner à son ennemy nouvelle bataille, & luy oster des mains la victoire, accumulant plusieurs exemples anciens & modernes, estrangers & domestiques sur ce passage.

*Resolution des capitaines pres de monseigneur le Dauphin.*

FINABLEMENT il fut conclu que ledit seigneur envoyroit en son camp d'Avignon, sçavoir au vray qu'elles forces il y avoit, quelles nouvelles on auroit de l'Empereur, & quel seroit l'advis sur cest affaire dudit sieur Dauphin, du Grand-maistre, & des capitaines estans au pres de luy: à ce s'accorda le Roy, mais en son cueur il avoit ja resolu ce qu'il en feroit. Au seigneur de Langey fut donné ceste charge, lequel estoit le jour precedant venu dudict camp apporter les dessudites nouvelles du camp de l'Empereur. Arrivé que fut ledit seigneur de Langey devers mondit seigneur le Dauphin, & Grand-maistre, le conseil incontinant assemblé de notable nombre de capitaines, il exposa sa charge & ce qui en sa presence avoit esté debatu devant le Roy. Long temps dura ce conseil, & apres toutes les raisons pour & contre bien & meurement debatues & pesées d'une part & d'autre, la conclusion fut que le Roy ne devoit venir, allegans iceux capitaines, outre les raisons deduittes par cy avant, que si l'Empereur venoit assaillir le camp dudit seigneur, ce ne seroit honte à monseigneur le Dauphin, ne pareillement audit seigneur Grand-maistre, de se tenir en leur fort, & contraindre l'ennemy de les y assaillir à son desavantage, chose que l'Empereur ne feroit jamais, estant adverty de l'equippage & forteresse dudit camp: ainsi seroit il contraint de soy retirer en despit de luy

avecques grande perte de reputation. Là où estant le Roy en personne en son camp, si l'Empereur y venoit, & seulement y faisoit tirer trois ou quatre coups de canon, il se pourroit apres retirer, au cas que le Roy ne sortist hors de son fort, & se vanter de l'estre venu chercher à la portée du canon pres, & en ses païs, sans que ledit seigneur eust eu le cueur & hardiesse de le recueillir. Et si le Roy pour oster ceste occasion & couleur à son ennemy vouloit sortir hors de son camp, lequel environné de rempart & grands fossez, le danger seroit qu'au sortir hors par les yssues qui estoient estroittes, il advint du desordre, & que l'Empereur assaillist les gens dudit seigneur, moytié sortis, & moytié dedans.

*Resolutiõ du Roy de revenir en son camp.*

Outre ceste raison, il y avoit des serviteurs du Roy beaucoup, autant en son camp qu'aupres de sa personne, lesquels estoient entrez en une superstitieuse crainte de la personne dudit seigneur Roy, à cause de certeines pronostications malicieusement semées & divulgées par les Imperiaux, lesquelles menassoient fort le Roy de mort, ou de prison en celle année. Et tellement avoient elles trouvé foy & credulité és oreilles & cueurs non seulement du simple peuple, mais des gros & notables personnages, que mesme à Rome aux changes fut argent baillé sur ceste opinion. Avant le departement dudit conseil arriverent nouvelles confirmatives des precendentes, que l'Empereur deslogeoit son camp, mais ne sçavoit on encores si c'estoit pour venir assaillir le camp du Roy, ou pour venir assieger Marseille, on pour quelque autre intention. De ce rapporter au Roy, fut aussi donné charge audit seigneur de Langey, mais principalement & sur toutes choses de le desmouvoir & desconseiller de sa deliberation de venir en son camp. Tant s'en falloit que le rapport dudit seigneur de Langey ne d'autres qui furent l'un sur l'autre depeschez devers le Roy, demeurassent ou divertissent aucunement ledit seigneur, que tout au contraire il commanda qu'on luy appareillast des batteaux, & que chacun se tint prest à desloger le lendemain, disant ledit seigneur qu'il ne souffriroit jamais que veritablement on luy peust reprocher, que l'estant l'Empereur en personne venu assaillir de si pres, il fust demeuré à Valence, pour luy servir de providadour : qu'il entendoit bien que la plus part de ceux qui luy descon-

ſeilloient, eſtoient perſuadez & ſeduits de ſes vaines & folles pronoſtications, auſquelles il, qui eſtoit Roy treſchreſtien, ne devoit ne vouloit adjouſter foy, ains eſperoit que pour la bonne & ferme foy qu'il avoit à la parole de Dieu, qui deffend croire en telles ſuperſtitieuſes profeties, ledit ſeigneur Dieu, ſeigneur & maiſtre des exercites, luy donneroit l'heureuſe victoire, pour ſubvertir & faire apparoiſtre menſongers tous les devins, & tels ſuperſticieux & reprouvables pronoſticateurs.

Au lendemain apres avoir devotement prié Dieu, de luy eſtre en ayde, & d'adreſſer & convertir ſon voyage, il s'embarqua, laiſſant bonne & groſſe garniſon audit Valence: & le deuxieſme jour arriva en ſon cãp accõpagné triumphamment, tant du renfort qu'il amenoit avecques lũy, que de grand nõbre de gendarmerie de ſon camp, qui luy eſtoit venu au devant. Il n'y eut pas ſejourné long temps, qu'en donnant ordre & ſe preparant pour recevoir ou donner la bataille, qu'il luy vint nouvelles, meſme par le capitaine Martin du Bellay, comme l'Empereur & tout ſon camp eſtoit deſlogé, reprenant le chemin qu'il eſtoit venu au long de la marine, laiſſant derriere luy, outre les morts qui eſtoiẽt en nombre infiny, & tel que l'air en eſtoit corrompu tout à l'entour, une grande multitude de malades, leſquels ne pouvoient à pied n'à cheval ſuivre le camp. Ie n'ay encores ſceu (cõbien que j'y aye mis peine) entẽdre au vray ſi la nouvelle venue aux oreilles de l'Empereur, de l'arrivée du Roy en ſon camp, le meut de reprendre le chemin d'Italie, ou ſi dés ſon partement il avoit deliberé de ce faire: bien ay-je entendu qu'à la reveuë qu'il feit avant ſon partement d'Aix, il avoit trouvé que du nombre de cinquante mille hommes qu'il avoit au partir de Nice, il n'en pouvoit mettre en bataille plus-hault de vingt cinq à trente mille. Les principaux gens de nom qu'il y perdit, fut Antoine de Leve, Marc de Buſthin, & un autre capitaine de Lanſquenets ſien parent, Comte de Horne, Baptiſte Caſtalde, & autres: quoy que ce ſoit la retraitte fut pour les premieres journées aſſez precipitante, & là continua de ceſte ſorte juſques à ce qu'il ſe veit fort eſlongné de ſon ennemy. Le jour qu'il deſlogea il alla coucher à Trez, & ſur la queuë fut donnée alarme par les gens du païs qui avoient prins les armes, auquel alarme fut tué le maiſtre d'hoſtel du ſeigneur

*Delogement de l'Empereur pour ſen retourner.*

Dom Francisque d'Est frere du Duc de Ferrare, & assez d'autres, & journellement leur estoit donnée fascherie par les dessusdits païsans, lesquels estoient armez des armes laissées par les malades & mourans, & avoient assiegé tous les passages & destroicts des chemins, & desmoly les ponts qui estoient sur les torrens alors impetueux, pour la descente de la montagne, dont les ennemis se trouverent fort travaillez. L'Empereur ce voyant, feit assembler force pionniers pour rabiller les passages, & ce-pendant feit recueillir au mieux qu'il peut, & mettre au milieu entre l'avantgarde & l'arrieregarde tous les malades & blessez, afin de les sauver hors du danger de leur ennemy. Mais il n'y sceut tel ordre mettre que de jour en jour il n'en demourast grand nombre de ceux qui estoient si foibles, qu'ils aymoient plus cher demourer au long des rochers, & attendre là, que les païsans irritez d'ire & courroux à l'encontre d'eux, les achevassent de tuer, & mettre hors de la misere où ils estoient, que de languir de maladie, endurans le travail & ennuy du chemin. Pour soustenir lesdits païsans, furent envoyez les chevaux legers, lesquels serroient les ennemis de si pres, qu'ils en souffrirent beaucoup de faim, par-ce qu'il leur estoit chose malaisée de se mettre aucunement hors du chemin pour fourrager, de maniere que depuis Aix jusques à Frejus où l'Empereur avoit premierement logé son camp, tous les chemins estoient jonchez de morts & de malades, de harnois lances, piques, arcbouzes, & autres armes, & de chevaux abandonnez qui ne pouvoient se soustenir. Là eussiez veu hommes & chevaux tous amassez en un tas, les uns parmy les autres, & tant de costé que de travers les mourās pesle mesle parmy les morts, rendans un spectacle si horrible & si piteux, qu'il estoit miserable jusques aux obstinez & pertinax ennemis: & quiconque a veu la desolation ne la peult estimer moindre que celle que descrivent Iosephe en la destruction de Hierusalem, & Thucydide en la guerre de Peloponesse. Ie dy ce que j'ay veu, attendu le travail que je prin à ceste poursuitte avecques ma compagnie, & pareillement le seigneur Jean Paule de Cere, & le Comte de Tende, de sorte qu'à mon retour à Marseille je demeuray quinze jours sans avoir puissance de monter à cheval, En ce peu de chemin, au jugement des hommes, perdit l'Empereur depuis son partemēt d'Aix jusques audit Frejus

le nombre de quinze cens à deux mille hommes. Il luy fut mis en avant de s'embarquer avecques ses Espagnols, mais crainte des Lansquenets qu'ils ne se mutinassent, s'il se fust departy d'eux, les laissant en hazard & danger de l'ennemy, luy feit changer ceste deliberation.

Le Roy ce-pendant avoit faict la reveue, & payer ses gés de guerre, en intention de marcher en personne à la suitte de son ennemy, & quelque part qu'il peust l'attaindre ne perdre ceste occasiō de luy donner la bataille, & d'une mesme impression passer en Italie, où il avoit desja son camp puissant en la campagne. Mais sur ces entrefaictes luy vindrent nouvelles par un gentilhomme nommé Longueval expressemẽt envoyé de la part du Mareschal de la Marchk de la grande & horrible batterie de Peronne, & que les murailles en plusieurs endroits estoient rompues & debrisées: en sorte qu'il n'y avoit plus ordre de la pouvoir tenir, ny deffendre longuement, encores que mondit-seigneur le Mareschal de la Marchk, & les autres capitaines fussent deliberez, & en asseuroient ledit seigneur par lettres & rapport dudit gentilhomme, que jamais ne la rendroient par composition quelconque, & que l'ennemy n'y entreroit sinon par dessus leurs ventres, ou qu'ils fussent tous morts de faim. A ceste cause le Roy feit incontinant marcher & acheminer vers Lyon une grande partie de sa gendarmerie, & jusques au nombre de dix mille hommes de pied François, deliberé de les suivre apres, à grandes journées, pour secourir ladite ville de Peronne, s'il y pouvoit arriver à temps, & au cas que non, pour la reprendre avant que l'ennemy l'eust remparée & renvitaillée, car il sçavoit de quelle consequẽce luy eust esté, si l'ennemy eust eu loisir de ce faire, d'autãt que l'Empereur l'eust tousjours secourue & envitaillée facilement, & à peu de despense, pour estre voisine de plusieurs fortes places des siennes.

Du costé de Paris, le Cardinal du Bellay (qui estoit Lieutenant du Roy audit lieu) voyant l'affaire qui se presentoit à Peronne, & afin d'avoir moyen de pouvoir secourir messeigneurs de Vendosme & de Guyse, voulut entendre de ceux de la ville de Paris le secours qu'ils pourroiẽt ou voudroient faire, avenant qu'il en fust besoing. Et pour cest effect assembla le Prevost des marchans avecques les Eschevins en la maison de la ville (où apres leur avoir remonstré

*Provisions faictes à Paris par le Cardinal du Bellay.*

le danger qui leur pouvoit advenir, si la ville de Peronne tõboit és mains des ennemis) ils offrirent de soldoyer dix mille hommes, pour autant de temps que l'affaire dureroit. Pareillement luy feirẽt offre d'une fonte d'artillerie, avecques grande munition de poudres & de boulets, puis luy offrirent pour remparer les lieux plus necessaires de la ville de Paris cinquante mille pionniers, ou plus, s'il estoit besoing: desquelles offres il accepta seulement la fonte d'un nombre d'artillerie, & le payement de dix mille hommes quand le besoing en seroit, dont la finãce fut soudainemẽt levée, & fut baillé la charge desdits dix mille hommes au seigneur d'Estrée. Aussi fut-il accepté par ledit Cardinal du Bellay quelque nombre de pionniers, plus pour faire contenance de fortification, qu'autrement, afin que l'ennemy de tant moins eust envie de le venir assaillir. Ce faict, voulut entendre quels vivres estoient dedans la ville, cognoissant qu'il ne seroit temps d'y pourveoir quand l'ẽnemy seroit à la porte: mais apres avoir faict faire la description, se trouva que vingt ans au precedant n'avoit esté si mal pourveue: & ce pour deux occasions, c'est que les Parisiens n'ont accoustumé d'en faire provision, se confians sur le cours du marché, à l'occasion de l'abondance qui en vient ordinairement des rivieres qui viennent tomber dedans Seine, lesquelles viennent des regions les plus fertilles de Europe: mais ceste sterilité estoit advenue d'autãt que l'hyver precedãt la riviere estoit gelée, de sorte qu'elle fut trois mois sans porter batteau, & l'esté pour les secheresses, avoit esté si basse qu'à peine pouvoit elle porter les batteaux passagers.

Neantmoins pour monstrer l'uberté du païs, auquel est assise laditte ville de Paris, dés qu'il fut ordonné par ledit Cardinal, que de six lieues à la ronde chacun eust à amener ce qu'il luy seroit commode de vivres, & mesmes de bleds le tiers de ce que chacun en auroit en sa grange ou grenier, il se trouva en huict jours dedans la ville vivres pour un an, pour le peuple qui lors y estoit, & pour trente mille hommes de guerre d'avantage. Mais ayant faict ledit Cardinal les preparatifs cy devant declarez, & la levée desdits dix mille hommes, luy furent apportées nouvelles par un gentilhomme envoyé de la part dudit Mareschal de la Marchk, comme le Comte de Nansau avoit levé son siege,

& s'estoit retiré, lequel gentilhomme passant outre, trouvant le Roy en son cãp, luy apporta les pareilles nouvelles.

VOUS avez entendu par le precedant livre comme le Comte de Nansau estoit arrivé devant Peronne, & avoit assis son camp pres du mont sainct Quentin, reste à vous descrire le progres dudit siege qui s'ensuit. *Suitte du siege de Perõne.*

Le douziesme jour d'Aoust le camp des ennemis vint loger en une cense pres de Peronne, avecques environ de mille à douze cens chevaux, & neuf enseignes de gens de pied, & le lendemain vindrent passer l'eaue à l'endroit du chasteau de Haplincourt, lequel se rendit ainsi que j'ay predit, car il n'y avoit point de garnison, là autour ils pillerent aucuns villages & feirent butin de bestial.

OR fault entendre devant que passer outre, que ladite ville de Peronne estoit despourveue de toutes choses, de sorte que les habitans furent esbranlez d'abandonner la ville. Mais peu de jours au precedant le seigneur d'Estrumel gentilhomme, voisin dudit lieu, se mist dedans avec sa femme & ses enfans, & y feit conduire tous les bleds, tant de luy que de ses voisins à ses despens, & y apporta tout l'argent tant sien, que celuy de ses amis, pour soldoyer les hõmes, chose qui asseura le peuple : dont le Roy pour recognoissance, par apres luy donna un estat de maistre d'hostel de sa maison, & une generalité de France. Dedãs la ville estoient le seigneur Mareschal de la Marchk, comme dit est, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, & le sieur de Moyencourt son lieutenant, messire Philippe de Bonlinvilier Comte de Dampmartin, avec la compagnie de cinquante hommes d'armes de monseigneur le Duc de Angoulesme, depuis Duc d'Orleãs, dont il estoit lieutenãt: le seigneur de Sercu avec mille hõmes de pied : le seigneur de S. Saiseval avec autres mille, tous deux de la legiõ de Picardie. Le Cõte de Nansau, pour eslargir son cãp, aussi craignant qu'il ne se feist assemblée de gens és places d'entour, pour luy rõpre & coupper les vivres, envoya par un trompette sommer le chasteau de Clery, seant sur la riviere de Sõme, à deux lieues dudit Perõne. Le capitaine du chasteau (car le seigneur en estoit absent au service du Roy au camp d'Avignon) print terme de respondre, & ce-pendant envoya vers mõsieur le Mareschal de la Marchk, lequel ordõna cent soldats, tant de la bande du seigñr de Sercu, que de

Saiſeval, pour ſaller mettre dedans: ce qu'ils feirent, & paſſerent à coſté du camp des ennemis ſans dõmage, mais non ſans eſcarmouche par gens du camp Imperial, qui les ſuivirent ſur la queue.

Le Comte de Nanſau y feit mener dix pieces d'artillerie, dõt il feit une furieuſe batterie, toutesfois pour ce jour il ne vint au bout de ſon entrepriſe, & perdit quelques gens qui furent tuez par ceux de dedans à coups d'arcbouzes à croq. Au lendemain matin il feit recommencer la batterie, & ſi bien luy vint à propos, que ce jour là monſieur le Mareſchal de la Marchk avoit fait bruſler les faulxbourgs de Peronne, pour cauſe qu'aucunes enſeignes de gens de pied des ennemis ſ'y eſtoient venuz loger. Surquoy prenant ledit Comte de Nanſau occaſion & couleur de donner à entendre à ceux de dedans que la ville de Peronne eſtoit priſe d'aſſault, pillée, & bruſlée, leur perſuada tellement qu'ils ſe rendirent à ſa volonté, deſquels il en feit pendre ſept à la porte du chaſteau, & les autres furent mis à rançon à quatre eſcus pour teſte.

Au lendemain, qui fut le xvj. jour dudit mois d'Aouſt, une trouppe eleuée des ennemis ſe vint preſenter devant la porte de Peronne, pour attirer ceux de dedans à l'eſcarmouche, leſquels ſortirent juſques au nõbre de cent à ſix vings, qui apres avoir eſcarmouché quelque temps, voyans que les ennemis ſe multiplioient de gens venans les uns apres les autres à la file, ſe retirerent dedans la ville, & y amenerent quelques priſonniers, & y fut pris & bleſſé le ſeigneur de Rocourt guidon de monſeigneur du Reux. Dedans les vignes entre le chaſteau & la porte S. Nicolas aſſez pres du foſſé en un lieu aſſez eminent, & dont lon peult regarder dedans la ville, là feirẽt les ennemis aſſeoir quatre menues pieces d'artillerie, pour offenſer ceux de la ville, allãs & venãs, ou pour remparer, ou pour ſe tenir aux deffenſes deſquelles pieces ils tirerent juſques à la nuict, mais ce fuſt ſans tuer ne bleſſer perſonne. Le jour enſuyvant ils aſſirent ſix doubles canons au droict de ladicte porte S. Nicolas, & trois canons pour battre des moulins à eau ſeans au-pres de la porte de Paris, afin que ceux de dedans n'euſſent moyen de mouldre. Mais peu leur euſt prouffité la batterie, car elle ne pouvoit arriver ſi bas que les meules & mouvemens des moulins: mais un muſnier venu des païs de l'Em-

l'Empereur habiter esdits moulins passa devers eux, & les advisa de faire une trenchée au lieu qu'il leur monstra, laquelle faicte ils osterent l'eau ausdits moulins, & mirent à sec une grande partie des marais, esquels consistoit la plus grande part de la force & conservation de la ville : & sans une fontaine que ceux de la ville feirent venir tomber ausdits moulins, pour réforcer si peu d'eau qui encores y couloit, la ville fust tombée en grosse necessité de farines. Cependant on feit telle quantité de moulins à bras & à chevaux qu'on repara le dõmage que les ennemis avoient faict par leur trenchée.

D'autre costé se faisoient deux batteries grosses & cõtinuelles par deux jours ensuivans, l'une contre la porte S. Nicolas, l'autre contre la porte de Paris, & tellement qu'ils y feirent breche raisonnable pour assault, toutesfois ils furent d'advis (afin de ne hazarder leurs gens) de faire encores batterie tout le lendemain, ce qu'ils feirent depuis la poincte du jour jusques à la nuict : & au raport de ceux qui estoient dedans tirerent ce jour là xviij. cens coups de canon, chacune volée de quinze canons à la fois. Mais toute la nuict fut faicte telle diligence de remparer, tant par les gens de guerre qui tous meirent la main à l'œuvre, chacun capitaine ayant pris un quartier en sa charge, comme par les gens de la ville, lesquels tant pour l'affection qu'ils ont à leur Prince, comme pour la craincte du mal traittement, si la ville estoit prise d'assault, y travaillerent hommes & femmes de toutes aages & conditions, qu'au lendemain matin qui fut le xx. du mois, les ennemis se deliberans de venir à l'assault, veirent les bresches entierement remparées à force de fagots, de fiens, de terre, & de grosses balles de laine: tellement qu'ils furent contraints de recommencer la batterie, laquelle dura jusques environ deux heures apres midy. Et marcherent en avant à l'assault, c'est à sçavoir à la porte sainct Nicolas, les Allemans jusques au nombre de vj. mille hommes, & à la porte de Paris les Hennuyers, Artoisiens, & Flamens jusques au nombre de deux mille. Le Comte de Nansau avecques quatre cens chevaux y conduisit les Allemans, & se tint pres du mont sainct Quentin regardant l'assault, & prenant garde en quelle part il faudroit dõner secours. Le Comte du Reux Grand-maistre de la maison de l'Empereur avecques autres trois cẽs chevaux

cõduiſoient les Hennuyers, Artoiſiens & Flamens. Mõſieũ le Mareſchal, le Cõte de Dampmartin, le ſeigneur de Moyencour, & tous les autres capitaines, chacun ſelon ſa charge, ce-pendant ne perdoient temps à mettre bon ordre parmy leurs gens, & les aſſeoir aux deffences. Le Cõte de Dãpmartin gardoit la breche du coſté de la porte S. Nicolas: le ſeigneur de Saiſeval celle de la porte de Paris, & le ſieur de Cercu avoit la charge de la breche d'au-deſſoubs de ſainct Fourcin, & tellement feirent leur devoir chacun en ſon endroict, que les ennemis furent repouſſez, & y perdirent juſques au nombre de quatre ou cinq cens hommes. De ceux de dedans y eut quelques bleſſez, mais n'y mourut autre de nom, que le commandeur d'Eſtrepaigny nommé de Humieres, auquel la teſte fut emportée d'un coup de canon. Les Comte de Nanſau & du Reux voyans les choſes aller autrement qu'ils ne deſiroient, feirent ſonner la retraitte.

Les trois jours enſuivans ils tirerent continuellement à coup perdu dedans la ville contre les maiſons, & y feirent du dommage beaucoup. Le jour de la féſte de ſainct Barthelemy, le Comte de Nanſau envoya par un trompette ſommer ceux de dedans, qu'ils euſſent à ſe rendre dedans vingt-quatre heures, autremẽt s'il prenoit la ville il la mettroit à feu & à ſang. A quoy fut reſpondu par monſieur le Mareſchal, eu l'advis & opinion de tous les autres capitaines, qu'ils avoient deliberé de ſi bien garder la ville qu'on n'y entreroit ſinon par deſſus leurs ventres, mais que pluſtoſt ils eſperoient en ſortir par deſſus ceux des ennemis. Le Comte de Nanſau ceſte reſponſe ouÿe, ordonna qu'au lendemain on recommẽçaſt la batterie de plus fort en plus fort, & par tous les endroits & quartiers de la ville: à quoy fut ſi bien obey par le maiſtre d'artillerie ayant ſeptante-deux pieces d'artillerie en batterie, qu'il feit breche en pluſieurs lieux, & endommagea fort la groſſe tour de la ville. Mais la diligence fut telle de ceux de dedans de remparer tout durant la nuict, que l'ennemy veit au lendemain matin qu'il avoit faict breche pour neant. Le jour S. Loÿs ils recommencerent la batterie par quatre lieux, avec ſix canons entre deux tours, eſtans entre la porte S. Nicolas & la porte S. Sauveur, & d'autres dix contre leſdictes portes, & contre la courtine des murailles, depuis l'une porte juſ-

ques à l'autre. Vn peu au dessoubs avoient mis six pieces dont ils battoient continuellement la breche du jour precedant, pour endommager le rempart qu'on y avoit faict, & empescher qu'on y remparast d'avantage. D'autres sept pieces ils continuerent la batterie commancée les jours precedens contre la porte de Paris, & contre la courtine prochaine, & dura ceste batterie jusques sur les trois heures apres midy. Et lors cessant la batterie, vindrent les ennemis en grāde furie, les uns avec grand nombre d'eschelles bonnes, & bien doubles & renforcées, pour les dresser contre les murailles, les autres à l'endroict des breches, en esperance que donnant l'assault en plusieurs & divers lieux, ceux de dedās ne suffiroient à mettre gēs par tous endroicts. Par trois fois ils s'efforcerent de monter, & par trois fois furent vaillammēt repoulsez avecques grosse perte des leurs, entre lesquels y moururent trois portenseignes, qui furent tuez sur la breche de la porte de Paris, laquelle avoit en charge le seigneur de Saiseval, & bien cinquante hommes d'armes, qu'archers, que d'une que d'autres bandes.

Les seigneurs de Nansau, du Reux, qui estoient ce pendant en armes, l'un d'un costé du mont sainct Quentin, l'autre du costé de la porte de Paris, voyans la perte & dommage de leurs gens, feirent sonner la retraitte, auquel son se trouverent leurs gens beaucoup plus prompts & diligens qu'ils n'avoient esté à marcher à l'assault: car de la haste qu'ils eurent de se retirer, ils laisserent vingt-six eschelles dressées contre la muraille, lesquelles furent par ceux de la ville tirées dedans. Messieurs le Mareschal & autres capitaines (cela faict) se retirerent à l'Eglise, pour louer & remercier Dieu, & là trouverent le Clergé, qui durāt l'assault avoit faict procession autour de la ville, recommandant à Dieu la protection & conservation d'icelle. Voyans les Seigneurs de Nāsau, & du Reux, qu'ils ne pouvoiēt riens profiter, & cognoissans que la grosse tour du chasteau deffendoit la breche qu'avoit en garde le Comte de Dampmartin & celle qu'avoit en garde le Seigneur de Cercu dont ils estoient merveilleusement offensez, se convertirent à la mine, mais ce pendant ne laissoient à tirer ordinairement contre les maisons de la ville à coup perdu, jettans feuz artificiels, pour embrazer les maisons, qui sont en grande partie edifices de bois, & de faict en bruslerēt un bon nombre,

Car quant ils voyoiét le feu allumé en une maison,ils dressoyét en celle part l'artillerie,pour empescher que le peuple ne s'y assemblast à estaindre le feu, de sorte qu'il alloit prenant de maison en autre : & par un jour entre autres eust esté la ville en dãger d'estre bruslée,si Dieu n'eust par sa grace envoyé une forte pluye,laquelle estaingnit le feu,& non sans que ceste chose fust par amis & ennemis tournée à miracle divin.

MONSEIGNEUR le Mareschal & les autres capitaines estoyent bien advertiz, que les ennemis s'estoyent mis à miner, mais ne sçavoient pas bien au vray en quelle part. A ceste cause ils mirent dehors le capitaine Damiette, enseigne du seigneur de Sercu, avecques environ douze ou quinze hommes choisis des bandes du seigneur de Sercu, & de Saiseval,lesquels sortis par une faulce porte du chasteau,marcherent du costé qu'ils veirent les trenchées, & trouverent les pionniers & mineurs au droict de la grosse tour du chasteau.sur lesquels chargerent à l'improviste, & en tuerent jusques au nombre de xxiiij. ou xxv. & en amenerét six,entre lesquels estoit un capitaine nommé le seigneur de Noyelles, qui avoit esté ordonné pour l'escorte d'iceux pionniers: lesquels rapporterent au vray l'estat & endroit de la mine,à quoy il fut diligemmét pourveu pour contreminer, mais si mal advint que le Comte de Dampmartin y fut tué,ainsi que je diray par cy apres. La chose qui plus donnoit effroy à ceux de la ville, tant capitaines, gens de guerre, qu'autres, estoit la faulte qu'ils avoient de arcbouziers & de poudres:car ils en avoient si peu que si l'énemy feut retourné donner l'assault,à bien grand' peine eussent ils eu moyen de se deffendre. Mais quelques jours auparavant monsieur le Mareschal prevoyant ceste necessité, avoit à force de dons & promesses persuadé à un bon soldat d'entreprendre le voyage devers messeigneurs de Vendosme & de Guyse estans à Ham,pour iceux advertir de cest affaire.Ledit messager descendu par une corde és maraiz, chemina tant qu'il en sortit hors,& eut si bonne fortune qu'il arriva devers lesdits seigneurs,qui au plus diligemment que possible fut y donnerent ordre.

MONSEIGNEUR Claude de Lorraine Duc de Guyse print ceste charge sur soy, & deslogea avecques environ deux cens hommes d'armes, & arriva de nuict aupres du

camp des ennemis, du costé où estoit logé monsieur du Reux: & apres avoir cõduict secrettement & sans bruit jusques sur le bord des maraiz environ quatre cens arcbouziers choisis, ausquels bailla pour guide le mesme messager qui estoit venu vers luy, il donna soudainement l'alarme par tous les endroicts du camp des ennemis, & avoit de propos deliberé, amené tous les trompettes qu'il avoit peu assembler, lesquels tous en un mesme instant espandus de toutes pars, leur commanda de sonner dedans, en telle sorte que le camp Imperial se meit en armes, & se joingnirent ensemble lesdits seigneurs de Nansau, & du Reux, chacun en son ordre, comme pour donner ou recevoir la bataille. Les arcbouziers dont j'ay cy dessus parlé, durant ce gros alarme, qui empeschoit que l'ennemy entendist ailleurs, & qu'il ne pouvoit ouyr le flot de l'eau, par où ils cheminoyent, suyvans leur guide arriverent au mesme lieu, par où leurdite guide avoit passé, & furent tirez dedans, chacun un sac de poudre pesant dix livres sur leur col. Desja commençoit le jour à poindre, & s'estoit mondit seigneur de Guise retiré avecques sa trouppe, en lieu qu'il estoit hors du danger de l'ennemy, quand ses arcbouziers furẽt descouvers, & furent monstrez ausdits Comte de Nansau, & du Reux, montans à la file sur la muraille, chose qui merveilleusement leur despleut, car ils ne sçavoient pas bien quel nombre de gens, ne quelle quantité de pouldres on pouvoit avoir mis dedans. Pour aller sur la queue du Duc de Guyse, qui se retiroit, ayant exploicté son entreprise à souhaict, ils ordonnerent quelque nombre de chevaulx, mais ledit seigneur avoit mis ses gens en bataille, de sorte que l'ennemy ne l'osa enfoncer. Le quatriesme jour de Septembre, le Comte de Nansau envoya un trompette vers ledict seigneur Mareschal de la Marchk, luy dire de sa part, que s'il vouloit luy rendre la ville en proye & pillage pour trois jours durant, il donneroit la vie sauve à luy, & à tous les capitaines & gens de guerre, sinon il mettroit tout à feu & à sang, sans excepter personne, de quelque estat ou condition qu'il fust. A quoy fut respondu par ledit Mareschal, que si alors qu'il avoit faute & d'arcbouziers & de pouldres, on luy eust porté ceste parolle, il n'eust voulu y prester l'oreille, & moins le feroit à present qu'il avoit en abondance ce que au-paravant luy deffailloit, pour recueillir son ennemy.

*Mort du Comte de Dampmartin.*

CESTE responſe ouye par ledit ſeigneur Comte, il commanda qu'au lendemain au matin on miſt le feu en la mine, qui desja eſtoit preſte ſoubs la groſſe tour du chaſteau. Ce matin meſme le Comte de Dampmartin (lequel jour & nuict travailloit inceſſamment à faire tout ce qu'un bon chef & capitaine doibt faire en telle neceſſité, & meſme avoit mis quatorze cheſnes pour eſtançons, pour ſouſtenir le coſté de la tour devers la ville, & auſſi avoit faict une platte-forme au milieu du chaſteau de la hauteur deſdictes cheſnes, pour eſtant ladicte tour par terre venir au combat) eſtoit de bon matin entré en une contremine qu'il faiſoit faire, pour eventer la mine des ennemis : & ce pendant qu'il y eſtoit, fut mis le feu en ladite mine, laquelle emporta grande partie d'icelle groſſe tour, & ſous les ruines accabla ledit ſeigneur Comte, dont ce fut aux François treſgrād dommage, car il eſtoit bon capitaine & bien homme de guerre. Le Roy depuis en memoire & contemplation des ſervices qu'il luy avoit faicts, retira & print en ſa protection les enfans dudit Comte. La tour ainſi abbatue, les ennemis y vindrent dōner l'aſſault, deſquels de prime face y entra trois ou quatre enſeignes des ennemis ſur le hault du chaſteau par ladicte ruine : mais le ſeigneur de Moyencourt avecques trente ou quarante hommes d'armes, tant de la compagnie de mondit-ſeigneur le Mareſchal, dont il eſtoit Lieutenant, que de celle dudit Comte, raſſeurant les ſoldats qui eſtoient eſtonnez, chargea les ennemis de telle vigueur, qu'il les renverſa dedans les foſſez, & recouit le ſeigneur de Couldray & autres deſdictes compagnies, leſquels eſtoient enterrez ſoubs ladicte tour : parquoy l'aſſault des Imperiaux fut inutil, & y perdirent deux ou trois cens hommes. Le jour enſuivant qui eſtoit la feſte noſtre Dame, ils recommencerent la batterie contre ce qui eſtoit demouré debout de ladite groſſe tour du chaſteau, & la ruinerent entierement : puis y donnerent un autre aſſault autant furieux que nul des autres, mais ils en furent ſi vaillamment repoulſez qu'il leur fut force de ſe retirer, & au lēdemain furent trouvez morts en la tour plus de iij. cens Lanſquenets & vingt hommes d'armes des leurs. Le lendemain tirerent encores à coup perdu contre les maiſons de la ville: le Dimenche enſuivant ils battirent tout le jour la tour du Beffroy, où eſtoit aſſiſe la cloche du guet de

la ville, & feirent contenance de donner assaut, & en effect dresserent grand nombre d'eschelles contre les murailles, mais sur le dix heures du soir ils commencerent à retirer leur artillerie, & sur les deux heures apres la minuit ils deslogerent & meirent le feu en leurs loges, & par toutes les maisons des villages voisins. Le Comte de Nansau avec ses Lansquenets print le chemin d'Arras : le seigneur du Reux le chemin vers Cambray, avec les Hennuyers, Artoisiens, & Flamens, & les Liegeois & Namurois devers Bapaume, menant chacune trouppe avec soy une partie de l'artillerie.

*Retraitte du Comte de Nansau.*

CESTE nouvelle entendue par le Roy il feit faire parmy son camp une procession generale, où assisterent tous les Princes temporels & spirituels, mesmes tous les capitaines & gens de guerre pour louer Dieu, de l'ayde & faveur qu'il luy avoit faicts. Apres la procession faicte & le repas prins, il assembla son conseil & meit en deliberation, à sçavoir s'il devoit ensuivant sa premiere intention, marcher à la suitte de l'Empereur, & passer jusques en Italie. Mais il fut advisé par le conseil qu'estãt desja sa gendarmerie acheminée bien avant devers Lion avec le nombre de gens de pied qu'il y avoit ordonnez, ledit seigneur Empereur avant que le Roy eust reüny son camp, pourroit estre eslongné si avant que ledit seigneur Roy ne le pourroit plus acconsuivre, & que de passer en Italie sa personne, ayãt l'hyver desja si pres, il ne sembloit estre chose raisonnable : toutesfois ne fut le Roy, ne son conseil d'advis de rompre encores son camp : car il estoit bien adverty que l'Empereur estoit arresté (comme j'ay dit) au lieu de Frejus: & combien que ce fust l'opinion de tous, que le vent contraire l'y retenoit, le Roy nonobstãt, craignoit quelque autre entreprise. L'Empereur à la verité s'en alloit fort desplaisant d'avoir si mal executé qu'il avoit, & ne s'eslongnoit de vray semblable, que si le Roy se fust legerement party, l'occasion s'offriante eust peu mouvoir ledict seigneur Empereur de rebourser chemin, & de nouveau tenter sa fortune : si est ce que son esperance ne tendoit poinct si hault, & avoit esté mis en deliberation de son conseil, qu'il s'embarquast avecques les Espagnols, & se retirast en Espagne : mais craincte que les Lansquenets ne se mutinassent (comme par effect en fut quelque apparence) s'il se fust party d'eux, les laissant au hazard & danger de l'ennemy, luy feit chãger ceste delibe-

*Succez des affaires du Roy en Provence.*

ration comme il estoit dict cy dessus.

Iournellement estoit le Roy adverty par nos gens qui estoient à la suitte dudict seigneur Empereur, & par espies & prisonniers, comme toutes choses se portoient au camp Imperial, si est-ce que doubte (comme dict est) de donner occasion à l'ennemy de faire nouvelle entreprise, retenoit (& non sans cause) le Roy en souspeçon : si ne voulut il ce-pendant perdre le temps, ains donna charge de son camp à monseigneur le Mareschal d'Aubigny, luy avecques la suitte de sa maison, prenant en sa compagnie le seigneur de Montmorency, delibera d'aller visiter le païs qui avoit esté gasté par les ennemis, afin de donner ordre par tout, & soulager son peuple qui avoit enduré pour la guerre : aussi pour ordonner les fortifications qu'il entendoit estre faictes par apres, és principalles villes de la frontiere, tant de Provence, que de Languedoc. Et premierement il visita Marseille : à Aix, ne voulut aller, pour ne veoir à l'œil la desolation qui y avoit esté faicte, mais y envoya le seigneur de Langey, auquel donna charge de la bien visiter, & de luy faire rapport des plus necessaires & urgentes reparations qu'il y conviendroit faire. Ledit seigneur de Langey partant de Marseille vint à ladite ville d'Aix, laquelle il trouva fort gastée & desolée, de tous les gasts & desolations que guerre peut amener en une ville rendue à l'ennemy sans resistance, fors du feu, dont l'ennemy n'avoit usé à son partement. Bien que plusieurs eussent esté de cest advis, mais l'Empereur le deffendit expressément, & ne fut mis le feu, sinon au Palais où se tenoit le parlement & principalement à la chambre des Comptes, & ce par commandement du Duc de Savoye, lequel voulut assister en personne à la veoir bruller. Il ne se sçait que par imagination, qu'en ce faisant il ait esperé brusler tous les tiltres, hommages, & denombremens renduz aux Comtes de Provence, par la noblesse, villes, & communautez de Piemont, & par lesquels il se peult faire foy, que ledict païs de Piemont appartient au Comte de Provence.

Mais en cela son esperance a esté vaine, car dés le commencement que la ville fut jugée non gardable, monseigneur le Grand-maistre prevoyant ce qu'advenir pourroit, & qui advint, avoit faict encasser tous iceux tiltres & enseignemens, & les avoit sur mullets envoyez en un sien

chasteau forte place nommée les Baulx. Ledict seigneur de Langey, appellez avecques luy le Presidant, & un nombre de Conseillers, & les principaux de la ville qui s'y trouverent pour lors, & l'advis eu des maistres charpentiers, maçons, & autres servans au faict de bastiment, feit estimer combien il pourroit couster à reparer le dommage faict, & l'estimation faicte en deniers, retourna vers le Roy qu'il trouva sur le chemin, arrivant à Arles, auquel lieu ledict seigneur apres avoir ouy son rapporr, ordonna ladicte somme estre delivrée és mains des tresoriers & commissaires, pour employer ausdictes reparations.

LE Roy apres avoir visité ladicte ville d'Arles, s'en retourna en Avignon, pour estre pres de son camp, & là vint devers luy de la part du Comte de Tende, lequel depuis le partement du capitaine Bonneval d'avecques luy, avoit tousjours avecques le seigneur Iean Paule & autres suivy la retraitte de l'Empereur jusques à Nice, dont il envoioit asseurer & donner certeine & indubitable nouvelle au Roy, que non seulement l'Empereur (s'il eust voulu retourner en arriere) n'eust eu le moyen de trouver vivres, mais que mesme ledict Comte & ceux qui estoient avecques luy, encores qu'ils eussent le païs favorable, estoient la plus part du temps sans manger un jour entier, & leurs chevaux sans manger autre chose que du broult.

SUR-CE ledict seigneur se delibera de retourner à Lion, & là faire quelque sejour pour donner ordre à ses affaires, & en passant revisiter ses villes de Tarascon, Beauquaire & Valence, pour ordonner sur la despence qu'il jugeroit estre necessaire par chacun mois, pour continuer les fortifications encommencées. Sur chemin il receut lettres de l'Evesque de Tharbe son ambassadeur residant aupres du Roy d'Angleterre, par lesquelles il fut adverty que les ambassadeurs estans aupres de luy, de la part dudict seigneur Roy d'Angleterre, avoient informé leur maistre autrement que la verité n'estoit du fait de la venue & retraitte de l'Empereur, & de toutes choses qui en dependoient, disans lesdits ambassadeurs que l'Empereur s'estoit retiré seulement par un stratageme, & que voyant sa majesté que pour dommage qui se feist au païs du Roy, ne le pouvoit attirer à la bataille, avoit voulu essayer ce moyen de retraitte, pour essayer si le Roy pensant icelle retraitte estre veritable, prendroit

*Occasion de l'Ambassade en Angleterre.*

courage de le suivre, & que luy par ce moyen attirast ledit seigneur Roy à la bataille: & pour faire sa retraitte plus vray semblable luy-mesme avoit fait courir le bruit, qu'en son camp on mouroit de faim, & que desja il avoit perdu plus que le tiers de ses gens, & en apparence grande de bien tost perdre le demourant, s'il ne se retiroit: mais qu'en effect il n'avoit telle faute de vivres que l'on disoit, & n'avoit point perdu jusques à deux mille hommes depuis son partement d'Italie. Adjoustant lesdicts ambassadeurs que jamais depuis la prise des seigneurs de Montejan & de Boisy, homme du camp du Roy n'avoit osé entreprédre de donner un seul alarme au camp dudit seigneur Empereur, ne mesmement le suivre sur la queue à son deslogement d'Aix. Et que ce voyant l'Empereur s'estoit arresté à Nice attendant que le Roy fut esloigné, pour incontinant retourner en Provence, qu'il trouveroit desgarnie d'hommes: & qu'il pourroit avant que le Roy eust rállié ses forces occuper toutes les places de consequence, tant dudict païs de Provence que de Languedoc, jusques à l'entrée d'Espágne: & pour conduire ceste entreprise plus briefvement à effect, il avoit faict lever gens en Espagne pour venir au devant de luy par le Languedoc.

Tels estoient les advertissemens donnez au Roy d'Angleterre par ses ambassadeurs, Mais quant à la retraitte de l'Empereur & ce qui avoit esté faict depuis la prinse desdicts seigneurs de Boisy & de Montejan, ils escrivirent les choses tout au rebours. Quant aux desseings de l'Empereur de se faire seigneur & maistre des païs de Provence & de Languedoc, pour avoir tout à luy depuis Italie jusques en Espagne, il est vray semblable que ledit seigneur Empereur s'estoit bien autant promis de sa felicité, sur laquelle il est accoustumé de fonder principalement ses entreprises. Et quoy que soit, il ne tarda pas beaucoup apres la retraitte dudit seigneur Empereur, que les Espagnols descendirent en la frontiere de Languedoc, guastans & pillans tout ce qu'ils trouvoient és villes champestres & ouvertes: mais le Lieutenant de monseigneur le Grand-maistre au gouvernement dudict païs de Languedoc feit tel amas de gens du païs, sans mettre le Roy en aucune despence pour ceste inopinée descente, que lesdicts païsans repousserent & rompirent lesdicts Espagnols d'une telle ardeur & furie, qu'aussi

tost fut adverty le Roy de leur retraitte, comme de leur descente.

Ledit seigneur Roy apres avoir pesé la consequence de ce faux advertissement donné audict Roy d'Angleterre par ses ambassadeurs, & pour raison aussi qu'il avoit deliberé donner madame Magdeleine sa fille au Roy d'Escosse qui la demandoit à femme (chose que ledict Roy d'Angleterre avoit tousjours craint & empesché) à quoy toutesfois le Roy ne pouvoit faillir honnestement, veu l'instance & longue poursuitte qu'en auoit fait le Roy d'Escosse. Et que sur la nouvelle à luy venue du gros encombremét de guerre qui estoit venu sur les bras du Roy de tant de parts, il s'estoit en un mesme temps, de son propre mouvemét, & sans aucune requeste du Roy, non seulement offert de courir une mesme fortune avecques luy, mais s'estoit resolu & mis en chemin pour ceste intention de venir en personne à son secours avecques bon nombre de gens de sa nation, acte qui bien meritoit d'estre par raison grandement recognu. Pour ces deux causes, c'est à sçavoir pour faire entendre au Roy d'Angleterre la verité du faict de Provence, dont le seigneur de la Pommeraye son maistre d'hostel, ja cogneu & bien voulu dudit Roy d'Angleterre pour les ambassades qu'il luy avoit faictes, estoit amplement informé, pour avoir esté dés le commencement au faict des vivres des places, ainsi qu'il est dict cy devant: & pour faire trouver bon audit Roy d'Angleterre le mariage de la fille du Roy avecques le Roy d'Escosse: aussi pour entendre l'intention d'iceluy Roy d'Angleterre sur une ouverture que ses ambassadeurs avoient souvent mise en avant audict seigneur Roy, qui estoit du mariage de monseigneur le Duc d'Orleans avec madame Marie fille dudit Roy d'Angleterre, & de la Royne Catherine sa premiere femme.

Le Roy ne voulant perdre l'amitié dudict Roy d'Angleterre, & desirant selon sa naturelle inclination de demeurer ferme en ses alliances, & ne les changer que par contrainte, & mout envis, depescha ledit seigneur de la Põmeraye devers ledit Roy d Angleterre, lequel y estãt arrivé & gracieusement recueilly, luy exposa sa charge sur les trois poincts dessusdits. Quant au premier il le dissuada tellemẽt quellemẽt, mais nõ du tout entieremẽt de l'opiniõ qu'on luy en a

voit imprimée. Quant au secōd, incontinãt qu'il ouit mentionner de ce mariage d'Escosse, il s'en troubla de telle sorte, que de quatre jours apres il ne voulut reparler audit Pōmeraye, de peur (ainsi qu'il luy feit dire & remōstrer) de se colerer trop fort contre luy, & ce pendant feit reciter audit Pommeraye par les principaux de son conseil, ses doleances, & causes de malcontentement sur cest article: en somme n'y eut jamais moyē audit Pommeraye de rapaiser ledit Roy d'Angleterre, parquoy fut contrainct de se retirer sans faire grand exploit.

Ayant le Roy sur le chemin d'Avignon à Lion faict ladite depesche, depescha pareillement monseigneur le Duc de Touteville Comte de S. Pol, avecques le regimen du Cōte Guillaume de Fustemberg, & quelque autre nōbre, tant de gens de pied que de cavaliere, pour aller mettre en son obeissance le païs de la Tarantaise en Savoye, lequel s'estoit revolté peu de temps au paravant: lequel Cōte de S. Pol le remist en l'obeïssance du Roy, & pour punitiō dōna à butiner aux Lansquenets toute ladite valée, & mesme la ville de conflans. Ainsi doncques donnant ordre à tous affaires, arriva le Roy à Lion, auquel lieu il pourveut avec son conseil à toutes choses necessaires, tant deça que de-là les monts, chose que je laisseray à reciter, pour retourner aux affaires de Piemont, que j'ay pieça entrelaissez. Devers luy estoient arrivez un peu avant le partement de son camp d'Avignon, & mesme avant qu'il partist pour aller à Marseille, les seigneurs Dannebault, & Cesar Fregoze, par lesquels il avoit entendu au long tout ce qui s'estoit executé ou entrepris audit païs de Piemōt, & autres endroits d'Italie, durant le temps que les choses estoiēt cōduittes, ainsi que je les ay racomtées, tant en Provence & Languedoc, cōme en Champagne & Picardie.

*Assemblée faicte à la Mirandole.*

Des environ la mi-Iuillet, sur le temps que partit monseigneur le Grand-maistre, pour aller en Avignon Gaucher de Tinteville seigneur de Vanlay fut depesché par le Roy pour aller en Italie, pour faire leuée de dix à douze mille hommes de pied, & jusques au nombre de six cens chevaux legers. Et par-ce qu'à la Mirandole il trouva grāde partie des capitaines de la premiere levée, q̃ j'ay dit par cy devāt avoir esté faicte avecques les principaux de leurs bandes, ladite levée fut faicte en quinze jours, & se feit l'a-

mas audit lieu de la Mirandole à la barbe de trois mille Lansquenets, & sept cens chevaux Allemans nouvellemēt venuz à Trente, & qui s'estoient logez à Cazal Majour, vis à vis de ladite Mirandole, ayās toutesfois le Pau entre deux. Les capitaines furent le Comte Guy de Rangon capitaine general de ceste armée, auquel fut particulierement donné un Colonnel de deux mille hommes, le seigneur Caguin de Gonzague Colonnel d'autres deux mille, le seigneur Cesar Fregoze Colonnel d'autres deux mille, le Visconte autres deux mille, le chevalier Assàl gentilhomme Ferrarois, & le seigneur Pierre Strossy gentilhomme Florentin Colonnel chacun de mille, le Comte Beringier de Caldora Neapolitain, & le capitaine Iean de Turin chacun cinq cēs hommes, le chevalier Averolde gentilhomme Bressan, & le seigneur Bandin chacun quatre cens hommes. Des capitaines de chevaux legers, le seigneur Cesar Fregoze deux cens, le seigneur de Tais gentilhomme François & de la chambre du Roy deux cens, le seigneur Bandin deux cens.

Le xx. jour d'Aoust partit de la Mirandole le Comte Guy de Rongon & son camp, & vint la seconde journée loger à moitié du chemin d'entre Parme & Rege: de là commença le camp à marcher en ordonnance, & passant au lōg des murs de la ville de Parme vindrēt loger à Castelguelfo, & au lēdemain à cinq mille pres de Plaisance. Puis passerēt en ordōnance au long des fossez de ladite ville de Plaisance: de là passerent la riviere de la Trebie, sur la minuict y eut quelque alarme, mais il fut trouvé faux. Le vingt-septiesme jour vindrent loger à quinze mille de Pavie en une place qu'ils trouverent abandonnée, car tout le peuple s'estoit retiré à Pavie. Le xxvij. jour arriverent à une petite ville nommée Pontreme, à quatre mille de Tortone, où ils eurent grande faulte d'eau, car ceux de la ville l'avoient destournée, afin que ledit camp n'y logeast, & sur la mi-nuict eurent alarme. Le xxviij. jour, arriverēt és fauxbourgs de Tortone où ils sejournerent tout ce jour jusques sur le soleil couchant: & là se joignit à eux le seigneur Pierre Strossy. Environ le soleil couchant le Comte Guy feit donner alarme afin que chacun se raliast soubs son enseigne, & quand tous furent ralliez, il les feit marcher en avāt & cheminer toute la nuict, tellement qu'avant la poincte

du jour ils eurent passé Saraval. Et le vingt-neufiesme jour sans s'arrester jusques à ce qu'ils arriverent à un petit chasteau nômé Bozolin, voisin (se me semble) de Genes quatre mille, & de là curét grâde faulte de pain. Le trentiesme jour & dixiesme du partement de la Mirandole, environ les neuf heures du matin un peu avant l'heure de disner arriverent à un pont voisin de deux mille de Genes, là où ils s'arresterent, & furent envoyez loger en Besaigne les Colonnels du seigneur Cesar, & du seigneur Visconte, & les chevaux legers du seigneur Bandin, & ceux de Michel Ange, pour dôner l'assault à la ville de Genes par ce costé la. Et d'autre part vindrét nouvelles audit seigneur Comte Guy, comme son entreprise estoit descouverte, & qu'il estoit entré dedâs la ville deux mille hommes de secours: depuis il à esté sceu qu'un Lucquois du Colonnel mesme du Comte Guy s'estoit desrobé la nuict precedante, & avoit adverty ceux de la ville, qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes, & qu'à son advis le Comte Guy & le seigneur Cesar Fregoze venoient pour assayer de les surprêdre, veu le chemin qu'ils avoient tenu, & la diligence de marcher qu'ils faisoient.

Ce jour fut amené par les chevaux legers un prisonnier portant une malle en crouppe, lequel estoit serviteur d'un gentilhomme Bourguignon qui avoit aussi esté prins, mais à l'ayde des païsans qui s'estoient assemblez, il avoit eu le moyen de se sauver. Aussi fut amené prisonnier par un gentilhomme le secretaire du Cardinal Doria, lequel incontinant fut delivré, car il estoit du party du seigneur Cesar, & disoit qu'il estoit venu expressément parler à luy. Ce temps pendant furent envoyez aucuns arcbouziers à une Eglise, & certaines maisons environ â un mille de Genes, par-ce qu'il fut rapporté au Comte Guy, que là s'estoient assemblez quelques gens du païs, lesquels avoient tiré à ses chevaux legers quand ils passerent au long de ladite Eglise, & que s'estoient ceux qui avoient faict sauver ledit Bourguignon: mais incontinant que lesdits arcbouziers y arriverent, les susdits païsans se retirerent à la montagne. D'autre costé furent tuez de coups d'artillerie qui furent tirez de la ville, deux chevaux du câp Frâçois, ainsi que ledit câp se mettoit en bataile devât la ville, en laquelle bataille demeurerent noz gens jusques environ quatre heures avant la nuict, attendans s'il se feroit en la ville quelque nou-

veauté par le moyẽ des partisans dudit Cesar Fregoze, mais il ne s'en feit aucune: car il y avoit dedans outre les gens de la ville jusques au nombre de trois mille hommes de guerre, dont y avoit quinze cens Lansquenets de ceux que j'ay dit estre nouvellement descenduz à Trente. Ce voyant le Comte Guy feit retirer chacun en son quartier au lieu qu'il avoit choisi pour loger son camp environ à un mille de Genes entre deux mõtagnes, sur lesquelles il avoit assis son guet, & là fut commencé à faire grand nombre d'eschelles puis environ la minuict tout le camp fut en ordonnance sans sonner la trompette ne le tabourin, & commença puis apres à monter contremont l'une desdites montagnes avec un grand & incredible travail, car outre ce que la montagne estoit haulte & la montée roide, le camp ne marchoit point par le chemin frayé, & desja estoient les gens de guerre si mal menez & travaillez de la peine des jours & des nuicts passées, avec le defaulr des vivres qu'ils avoient enduré, joinct qu'ils portoient les eschelles sur leurs espaulles qu'il y en avoit beaucoup qui d'ahan & lasceté se jettoient par terre, comme recruz & demy morts, & falloit à vive force & par menasses les contraindre à porter les eschelles.

Environ deux heures avant le jour, arriva l'avantgarde au pied des murs de la ville, & furent les eschelles dressées, desquelles il ne se trouva que deux faictes à propos, & à vray dire on n'avoit point eu plus de quatre à cinq heures de temps à les faire. Ce nonobstant chacun de ceux qui estoient ordonnez à donner l'assault commecerent à monter à mont, & les arcbouziers à coup de arcbouze repousserent ceux qui se mõstroient à la deffence sur la muraille, & dura cest assault continuant avecques grande impetuosité jusques environ à une heure & demie de soleil: & si les eschelles eussẽt esté de mesure ainsi qu'elles estoiẽt trop courtes, l'opiniõ est de beaucoup de gens, qu'elle eust esté emportée d'assault. Quoy que ce soit, le Comte Guy voyant que sans autres eschelles il estoit impossible de la gaigner, & que ses gens estoient tuez d'enhault, sans qu'il leur fust possible de se revancher, feit sonner la retraitte. De ceux de dedans y eut peu de morts, n'aussi beaucoup de blessez: bien y mourut un capitaine de nom de ceux de dehors, & y en eut beaucoup d'autres de blessez & de morts,

aucuns disent cinquante, aucuns disent cent : entre autres y mourut le seigneur Hector de Caracciole gentilhomme Neapolitain, qui estoit au camp sans charge, & fut enterré dedans Genes, par congé de ceux de la ville, devers lesquels avoit esté envoyé un trompette pour cest effect. Audit assault se porta vaillamment entre les autres un portenseigne du seigneur Caguin, lequel monta jusques sur la muraille avecques son enseigne, & quoy qu'il y fust mal suivy, pour avoir esté les eschelles courtes, ainsi que j'ay dit, & que ceux de dedans luy eussent empoingné son enseigne, pensans la luy arracher des poings, il en raporta toutesfois la haste avec une partie du taffetas, l'autre partie luy fut arrachée par pieces.

Sonnee que fut la retraitte, le Cõte feit retourner ses gens par la mesme montagne qu'ils estoient venuz, ce qui fut faict sans aucune contrarieté & sans que de la ville sortist homme de pied ne de cheval pour donner sur la queue sinon quelques uns, estant desja nostre camp arrivé au logis en la plaine d'entre les deux mõtagnes, qui se monstrerent soubs quatre enseignes, sur le plus hault de l'autre mõtagne, le Comte Gus y envoya des arcbouziers pour essayer à les attirer à l'escarmouche, mais ils se retirerent incontinant. Tout ce jour demeura le Comte en sondit camp, pour attendre le retour des colonnels du seigneur Cesar & du seigneur Visconte, & des chevaux legers qui estoient allez avecques eux en Besaigne, lesquels il avoit mandez pour se revenir joindre avecques luy; mais ils prindrent autre voyage, & tournerent vers Plaisance par un autre chemin qu'ils n'estoient venus. Bien arriva le Colonnel du Comte, qui le jour precedant avoit esté envoyé pour donner l'assault en un mesme temps au costé du palais d'André d'Orie, mais l'artillerie des galleres, qui les descouvrit, les contraignit d'habandonner ceste entreprise. Ce temps pendant fut mis le feu en quelques villages à l'entour, pour se vanger des villains, qui avoient mis le feu en leurs pailles.

Le Comte apres que son Colonnel fut revenu, assembla le conseil, & fut advisé, attendu qu'ils n'avoient aucune artillerie pour faire batterie, de ne plus hazarder leurs gens au tour de Genes, & sur la minuict deslogea le camp sans son de trõpette ny de tabourin. Et tout le lendemain,

qui

qui fut le premier jour de Septembre,cheminerent ſans arreſter,jusques à ce qu'ils arriverẽt en certains chaſteaux,nõmez Herma,Traier, & Vada, à bien trente mille de Genes, au pied des grãdes montagnes,où ils ne trouverent pour les chevaux ſinon quelque peu de bled , & pour les hommes des chataignes,car les habitans eſtoient fuis és montaignes avecques tout leur bagage & leurs proviſions: en haine de quoy les ſoldats bruſlerent quelques villages , & ſaccagerent leſdits chaſteaux ; combien que le butin ne fuſt pas grand. Au lendemain à une heure de jour , le camp deſlogea,& vint à douze mille de là,en un chaſteau nommé Viſan:& là fut depeſché le ſeigneur de Vanlay , accompagné de xx.chevaux legers du ſeigneur Ceſar Fregoze , pour aller à Turin,advertir le ſeigneur d'Annebault de la venue du dit Comte & de ſon camp. Le troiſieſme jour ledit Comte marcha quinze mille en avant,juſques à un chaſteau nommé Cave,& au lendemain paſſa la riviere du Tanare à gué, & vint à un chaſteau nommé Seriſolles , à quatre mille de Carmagnolles.Les ennemis advertis que le Comte approchoit ſi fort,abandonnerent le ſiege de Turin , faiſans courir le bruit qu'ils ſ'en alloiẽt au devant dudit Cõte, luy preſenter la bataille,toutesfois ils ne luy donnerent aucun empeſchemẽt & vint le cinquieſme jour du mois loger à Carignã dedans la ville. Le ſeigneur d'Annebault voyant le cãp deſloger,ſaillit à la queue , avecques ſept ou huict cens hõmes,& en paſſant au long de la tour du pont du Pau (de la prinſe de laquelle l'Empereur avoit faict un ſi grand cas)la feit ſommer de ſe rendre à ſa diſcretion: ce qu'ils feirent, ſe voyans hors d'eſperance d'avoir ſecours : & le lendemain le ſeigneur de Burie ſortit avec ſept ou huict cens vaillans hommes,& print Groillan, où il trouva force bleds & vins pour refreſchir Turin.Arrivãt le Comte à Carignan,& paſſant en bataille au long du Chaſteau , où eſtoient environ ſoixante Neapolitains pour l'Empereur , leſdits Neapolitains tirerent & tuerent un de noz ſoldats d'un coup d'arcbouze:dont le Comte irrité , les envoya ſommer par un trompette,de ſe rendre à luy,ce que refuſans de faire, de rechef il les envoya ſommer avecques commination de les faire tous pendre ſ'ils attendoient le canon : à quoy ils demanderent terme d'envoyer devers ceux qui les avoiẽt mis dedans. Sur ceſte reſponſe le Comte depeſcha vers le ſei-

gneur d'Annebault, à ce qu'il luy envoyast de l'artillerie, le seigneur d'Annebault incontinant ces lettres receues, partit luy mesme avecques deux canons & deux longues coulevrines & deux moyennes, accompagné de cinquante hommes d'armes & cent chevaux legers, par-ce qu'il luy convenoit passer au dessus de Montcallier, où s'estoit retiré le seigneur Scalinghe, gouverneur d'Ast: lequel Scalinghe voyant arriver le canon, & craignant que le Côte Guyse vint joindre avecques ledit d'Annebault pour assieger Montcallier, abandonna la ville, & se retira en Ast, où s'estoit retiré l'Empereur. Et puis apres vindient nouvelles par les chemins audit seigneur d'Annebault, comme les capitaines qu'il avoit envoyez à Quiers, estans advertiz que la ville estoit taxée à vingt-cinq mille escus, par les Imperiaux, pour payer leurs gens (car autre moyen n'avoiét ils d'avoir deniers) marcherent audit lieu de Quiers, & y trouvant mauvaise garde, par ce que les soldats estoiét empeschez à contraindre les habitans à payer ladite finance, l'avoient prinse d'emblée sur quatre cens hommes de guerre, qui la tenoient pour l'Empereur.

Au devant dudit seigneur d'Annebault, incontinant que ledit Scalinghe fut deslogé, vindrent les deputez de Montcallier luy presenter & faire l'obeïssance, de là il passa outre & arriva qu'il estoit encores matin à Carignan. Ceux du chasteau voyans arriver l'artillerie envoyerent deux des leurs avecques un tabourin parler audit seigneur Comte, ausquels fut respondu par le Comte d'arrivée assez rigoureusement, à cause qu'ils l'avoient contraint de faire venir l'artillerie, pour une place qu'ils sçavoient bien n'estre tenable. Ce pendant qu'ils pretédoient la finale response, fut menée une praticque par un Neapolitain qui estoit au seigneur Caguin, que ceux qui estoient Neapolitains se rendroient à luy: & en effect dés le jour mesme, environ deux heures devant la nuict, ledit seigneur Caguin envoya son Lieutenant avecques ses lancepessades prendre la possession du chasteau: & à une heure de nuict lesdits Neapolitains furent mis dehors, le capitaine & son port'enseigne avecques chacun un cheval, & tous les autres à pied: de leurs chevaux en demeura dix audit chasteau, avecques leur enseigne que ledit Lieutenát retint entre ses mains, disant que le tout apartenoit audit seigneur Caguin: & alors se descou

vrit la simulté d'entre lesdits seigneurs Comte & Caguin: laquelle n'apporta point de fruict au service du Roy. Audit chasteau furent trouvez outre le bled environ trois mille sacs de farine, qui estoit desja ensachée pour envoyer au camp des ennemis, laquelle fut incontinant menée à Turin par l'ordonnance & commandement dudit seigneur Comte,& quelque quantité de vin qu'il assembla.

L'unziesme jour du moys vindrent gẽs de par la ville de Salusses, faire l'obeissance au Roy,& demãder un potestat: en vint aussi de plusieurs villes & chasteaux, tant du Piemont que du Marquisat:& durant ce temps noz gens prindrent aussi la ville de Quieras. Le quatorziesme arriverent lettres du Roy, de la retraitte de l'Empereur, & des nouvelles gens que le Roy envoioit pour mettre dedans Turin, sçavoir est deux mille hõmes de pied François, soubs la charge du capitaine René, & du capitaine Godiniere & autres deux mille sous la charge du chevalier de Birague, pour tirer dehors les autres qui avoient beaucoup enduré durant les sieges passez:& mãdoit ledit seigneur au seigneur d'Annebault qu'il vint devers luy, ensemble les autres capitaines, tant de cheval que de pied avec leurs bandes & compagnies,& qu'il laissast ladite ville en garde au seigneur de Burie avecques les gens fraiz qu'il luy envoyoit: auquel de Burie il donna la charge de cinquante hommes d'armes, ausquels le Marquis François de Salusses avoit commãdé devant qu'il se fust revolté. Ce mesme jour les capitaines S.Petre Corse & Iean de Turin avecques leurs gens s'embatirent avecques une trouppe d'ennemis, lesquels ils desfirent, & en rapporterent quatre enseignes, & amenerent de prisonniers le capitaine Baron, le capitaine Senogaille, & le capitaine Paciet. Le xxv. jour arriva le Marquis Iean Loys de Salusses à Carignan, envoyé de par le Roy (comme dit est) & le mesme jour alla coucher à Carmagnolle: ce qui s'est ensuivy de luy a esté racompté par cy devant.

Ce temps pendant le Roy arriva à Lion, & là feit assembler tous les Princes de son sang, chevaliers de son ordre, & autres gros personnages de son Royaume: les Legat & Nunce du Pape, les Cardinaux qui lors se trouverent en sa cour, aussi les ambassadeurs d'Angleterre & d'Escosse, Portugal, Venise, Ferrare,& autres, ensẽble tous les Princes

*Condẽnation de celuy qui empoisonna monseigneur le Dauphin.*

& gros seigneurs estrangers, tant d'Italie que d'Allemagne qui pour ce temps là residoient en sa cour, comme le Duc d'wittemberg Alleman, les Ducs de Somme, & d'Ariane, d'Atrie, Princes de Melfe, & de Stilanne Neapolitain, le seigneur Dom Hipolite d'Est, le Marquis de Vigeve de la maison Trivulce Milannois, le seigneur Iean Paule de Cere Romain, le seigneur Cesar Fregoze Genevois, le seigneur Hannibal de Gonzague Comte de Lanivolare Mantouan, & autres en tresgrand nombre. Lesquels assemblez, il feit en la presence d'eux lire depuis un bout jusques à l'autre, le proces du malheureux homme qui avoit empoisonné feu monsieur le Daùphin, avec les interrogatoires, confessions, confrontations, & autres solennitez accoustumées en proces criminel. Apres que la lecture dudit proces fut parachevée & que tous les assistans, aumoins ceux qui peuvent selon la loy opiner en matieres criminelles, eurent dõné leur advis de cest enorme & miserable cas, les juges procederent à la condemnation, & l'arrest executé, qui fut d'estre tiré à quatre chevaux.

Le Roy sejourna encores à Liõ quelques jours, & feit avãt qu'ẽ desloger, delivrer le payemẽt à tous ses gẽs de guerre, donna congé à ceux dont il n'avoit plus que faire, comme aux Lansquenets & Suisses, retenãt seulement six mille Lansquenets du regiment du Comte Guillaume de Fustẽberg, & tous les capitaines Suisses, ausquels il donna estat pour vivre & s'entretenir en son Royaume: aux malades & blessez d'iceux Lansquenets & Suisses il feit assiner logis & delivrer argent outre leur solde, pour les faire penser & guerir. De ceux qu'il retint il envoya les uns en garnison en Picardie, les autres apres le Duc de Touteville Comte de S. Pol, pour le renforcer, & chastier aucuns Savoisiens qui s'estoient eslevez sur un faux bruit, qu'õ avoit faict semer entr'eux, que l'Empereur avoit donné & gaigné la bataille cõtre le Roy. Le Comte de S. Pol feit telle diligẽce en sa charge, qu'il remist en l'obeïssance du Roy toute la Savoye & Tarantise, & chastia ceux qui avoient esté cause de l'emotion, de sorte que depuis elle a esté obeïssante au Roy, sans y avoir jamais revolte ny tumulte.

*Arrivée du Roy d'Escosse.* Le Roy dés lors qu'il eut dõné ordre à Lion pour toutes les frontieres de son Royaume, deslogea de Lion, & sur le chemin au hault de la montagne de Tarare, entre ledit lieu

de Tarare & de S. Saphorin, où il y a un lieu qui s'appelle la Chappelle, auquel lieu estāt la au disner, le vint trouver le Roy d'Escosse, lequel ainsi comme j'ay dit en autre endroit ayāt eu nouvelles de la descente de l'Empereur és païs du Roy, avoit faict faire en ses païs, discretion de seize mille hommes, pour venir au secours dudit seigneur, & ce sans requeste ny sceu d'iceluy; & ja s'estoit ledit Roy d'Escosse embarqué par deux fois, mais avoit esté repoussé par un cō-traire, finablement & sans difficulté, arriva jusques en Normandie, avecques aucuns de ses navires, & print terre au havre de Dieppe. Là il oït nouvelles que l'Empereur & le Roy estoient sur le poinct de se donner la bataille, & à ceste cause pour n'y faillir il print la poste: mais sur le chemin il eut nouvelles de la retraitte de l'Empereur, qui fut occasiō qu'il modera la diligence de ses postes, pour surattēdre son train qui venoit apres luy: mais le Roy envoya au devant de luy pour le haster, & qu'il laissast venir son train apres: & trouva ledit Roy d'Escosse ainsi que j'ay dit cy devant à ladite Chapelle, auquel lieu il fut grandement recueilly du Roy, & apres plusieurs autres propos luy demanda l'une de ses filles en mariage.

Le Roy encores qu'il sceust tresbien combien il seroit difficile de le faire trouver bon au Roy d'Angleterre, aussi qu'il luy sembloit aucunement faire tort à la fille de Vendosme qu'il avoit desja comme future Royne d'Escosse adoptée en fille, n'osa purement esconduire ledit Roy, considerant la franche volonté dont il avoit usé envers luy: cō-siderant aussi l'anciēne alliance des deux Royaumes de Frāce & d'Escosse, & que le pere dudit Roy estoit mort en bataille pour le parti du feu Roy Loÿs douziesme: ne luy voulut aussi plainement accorder, mais remist la chose en deliberation d'entre eux deux, apres que ledit Roy auroit veu la Dame. Et tant pour ceste cause, que pour autres deux urgentes raisons dont j'ay parlé avoit depesché par cy devant le seigneur de la Pommeraye devers le Roy d'Angleterre, ainsi qu'avez veu par cy devant en ces memoires. Encores sur le chemin arriverent devers le Roy les ambassadeurs des ligues de Suisse, à la requeste & aux despens des estats de la Comté de Bourgongne, pour le supplier qu'il fust content de n'innover ou entreprendre riens en ladite Cōté; ce que ledit seigneur Roy leur accorda pour un an,

voulant bien en ceste part gratifier à messieurs des ligues, combien que par plusieurs il en fust dissuadé, lesquels estoient d'advis qu'il y devoit envoyer les bandes du Comte Guillaume, pour la s'yverner, & ce pendant y faire fortifier quelque place, pour la tenir par cy apres en subjection.

Aussi luy vindrent lettres de Rome, par lesquelles il estoit donné advertissement comme nostre S. Pere, de son propre mouvement avoit proposé en consistoire le decez de feu monseigneur le Dauphin que Dieu absolve: remonstrant luy sembler estre raisonnable, pour les merites du Roy & de ses predecesseurs envers le S. Siege Apostolique, qu'on luy feit faire obseques solennelles, cest à sçavoir comme ils les font pour la mort d'un Cardinal. Et que sur ce y avoit esté quelque dispute, disans aucuns de messieurs les Cardinaux que par le Pape Alexandre, pour la mort du fils du Roy Ferdinand d'Arragon avoit bien esté faict le semblable, mais que ledit Alexandre, pour estre Espagnol, avoit ce faict plus par affection particuliere à sa patrie, que par advis & deliberation du consistoire: finablement un chacun se reduisit à la volonté dudit S. Pere, & furent lesdites obseques honorablement faictes en la chapelle Papalle.

Aussi sur le chemin vindrent nouvelles au Roy de l'arrivée de l'Empereur en Espagne, lequel en son passage avoit eu beaucoup à souffrir, à cause du mauvais temps qui l'avoit accuelly sur la mer, en sorte qu'autre deux navires qui luy estoient peries à la veuë du port de Genes, esquelles estoit son escurie en l'une & son buffet en l'autre, il avoit perdu six de ses galleres, & en icelles bon nombre de gens de bien: & que ledit seigneur Empereur, ce nonobstant, perseveroit en son accoustumée braverie, menassant de bien tost retourner en France avecques plus grande & puissante armée qu'il n'avoit encores faict. D'autre costé vindrent nouvelles que les Normans s'estoient derechef rencontrez sur la mer avec les Espagnols venans du Perou, & avoient faict gros butin sur eux, qu'on n'estimoit moindre de deux cens mille escus. Luy vindrent aussi lettre d'Allemagne comme l'Empereur y avoit envoyé retenir des capitaines pour lever des gens au temps nouveau, & des propos que les Imperiaux faisoient semer à son grand desavantage, & avantage dudit Empereur, mesmement en deguisant la mort de feu mondit sei-

gneur le Dauphin. De Rome & de plusieurs autres endroicts d'Italie il avoit pareil advertissement. Ausi peu de temps apres eut nouvelles de la mort du Duc Alexandre de Florence: & du costé de Picardie eut advertissement que les Hennuyers commençoient à courir & faire butin en la frontiere, & que ja ils estoient bon nombre de gens ensemble.

PARQUOY pour adviser à ce qui seroit à faire sur toutes les nouvelles dessusdictes, aussi pour la conclusion du mariage d'Escosse, le Roy print son chemin par Amboise & Blois, pour venir à Paris. Auquel lieu d'Amboise luy vint faire la reverence monseigneur le Mareschal de la Marchk, auquel le Roy pour le grand service qu'il luy avoit faict dedans Peronne, feit grand recueil: mais partant de là ledit Mareschal pour aller à Sedan, par ce que nouvellement messire Robert de la Marchk son pere estoit trespassé, par les chemins fut prins d'une fievre, dont il mourut à Longjumeau cinq lieues de Paris, qui fut grand dommage, pour avoir esté en son temps gentil chevalier, & grand homme de guerre. Finablement le Roy passant à Blois fut conclu le mariage du Roy d'Escosse avec madame Magdaleine, & là furent fiancez, & remises les nopces à faire à Paris: auquel lieu arrivé, par advis de son conseil, donna provision requise à toutes choses. En Allemagne il escrivit lettres aux Estats de l'Empire, leur racomptant au vray comme il estoit allé de la mort dudit feu seigneur Dauphin, & leur offrant de rechef de soubmettre à leur jugement ses droicts pretenduz au Duché de Milan, source & origine de toute ceste guerre. A Rome en escrivit aussi à nostre sainct Pere, & au consistoire, & à ses ambassadeurs envoya le double de ce qu'il avoit escrit en Allemagne, afin qu'ils en feissent entendre le contenu à sa saincteté, & qu'un chacun sceust en quel devoir il s'estoit mis, & mettoit. Quant à la mort du Duc de Florence, je laisse à l'escrire aux autres, par-ce qu'il ne touche à ma matiere, seulement me suffit de parler de ce qui touche le Roy & ses affaires.

*Mort du Mareschal de la Marchk.*

*Mariage du Roy d'Escosse avec madame Magdaleine.*

VOUS avez entendu cy devant comme le seigneur de Burie estoit demouré gouverneur & Lieutenant du Roy dedans Turin. Ayant iceluy entendu que ceux de Casal faisoient difficulté de recevoir le Duc de Mantoue pour Marquis de Montferrat ( auquel l'Empereur l'avoit adjugé

contre le Duc de Savoye, & le Marquis François de Saluſſes, qui y pretendoit droit) par le moyen d'un cordelier, & d'un gentilhomme de Montferrat nommé le Comte Guillaume de Biendras, & d'un autre nommé Pierre Antoine de Valence, praticqua un capitaine Neapolitain nommé le capitaine Damian Curial, qui eſtoit en garniſon à Caſal de Montferrat au ſervice de l'Empereur: lequel Damian promiſt au ſeigneur de Burie de luy livrer une des porres de ladite ville de Caſal. Le ſeigneut de Burie n'en advertit le Comte Guy de Rangon, lequel eſtoit Lieutenant du Roy en Piedmont, & eſtoit avec l'armée vers Savillan, craignant que ladicte entrepriſe eſtant entẽdue de pluſieurs hommes, fuſt deſcouverte, mais accompagné du capitaine Chreſtofle Gouaſt, qui avoit douze cens hõmes de pied Italiens, & du ſeigneur de Tais, avecques quelque nombre de cavallerie, delibera d'executer ſon entreprinſe. Or avoit fourny audit Comte de Biendras une ſomme d'argent, pour faire proviſion de pelles, hoiaux, ſappes, & autres ouſtils de caſtadoux, à ce qu'eſtant dedans la ville, il peuſt ſoudain trencher entre la ville & le chaſteau, pour empeſcher les ſaillies de ceux dudit chaſteau, attendant que le Comte Guy peuſt venir à ſon ſecours avecques ſon armée & l'artillerie, pour battre le chaſteau, lequel eſtoit forçable tenant la ville. Mais eſtant arrivé à Caſal & ſon entrepriſe executée, de ſorte qu'il eſtoit ſeigneur de la ville, trouva que ledict Comte de Biendras n'avoit faict proviſion d'outils comme il avoit promis, qui fut cauſe ce pendant qu'il en chercha d'autres pour faire trencheés, qu'il ſe petdit beaucoup de temps, & que le Marquis du Guaſt (qui eſtoit Lieutenant general pour l'Empereur eſtant en Aſt) eut loiſir d'aſſembler ſon armée, & ſe venir jetter par la porte des ehamps dedans le chaſteau, & du chaſteau dedans la ville, où il ne trouva les trenchées pas à peine commencées. Ledit ſeigneur de Burie, qui n'avoit (comme dit eſt) que douze cens hommes de pied, avecques leſquels il ſouſtint le faix d'une ſi groſſe armée, en fin fut forcé par les ennemis, & fut prins priſonnier au combat: auſſi fut le ſeigneur de Tais, & le capitaine Chreſtofle Guaſt tué, & tout le reſte mort ou prins, hors mis le Comte de Biendras, & le capitaine Damian, & autres qui eſtoient de la marchandiſe, leſquels ſe ſauverent.

*Deffaicte des noſtres à Caſal.*

Il eſt apparant que ſi le Comte Guy & ledit ſeigneur de

Burie eussent eu bonne intelligence ensemble, & que ledit Comte Guy avec l'armée du Roy se fust voulu jetter pres d'Ast, jamais le Marquis du Guast n'eust entrepris d'aller au secours, craignant qu'en cuidant sauver l'un, il perdist l'autre, & par ce moyen l'inconvenient ne fust venu audit seigneur de Burie. Le Roy adverty de la prinse dudit seigneur de Burie, depescha messire Guy Guiffroy seigneur de Boutieres, pour estre son Lieutenant general à Turin: & manda au Cardinal de Tournon qui estoit son Lieutenant à Lion, ayant audit lieu la superintendence de ses affaires, qu'il eust à secourir ledit Guiffroy de ce qui luy seroit necessaire. Le Marquis du Guast se contenta d'avoir recous la ville de Casal, & apres y avoir pourveu, se retira en Ast pour faire teste au Comte Guy de Rangon.

ESTANS les nopces du Roy d'Escosse consommées, dont le festin se feit à la maison Episcopalle à Paris, le Roy fut adverty comme les ennemis ayans renforcé leurs garnisons en la frontiere de Picardie, commençoient à faire quelques legeres entreprinses. Et entre autres, sçachans que les chevaux legers du Vidame d'Amiens estans en garnison à Dourlens, avoient dressé une entreprinse pour piller Avennes le Comte, trois lieues pres d'Arras: lesdits ennemis s'estoient embusquez dedans un village, & à l'arrivée desdits chevaux legers les avoient desfaicts, non sans souspeçon d'avoir esté vendus par leurs guides. Le Roy adverty de ce envoya audit Dourlens le capitaine Martin du Bellay avecques deux cens chevaux legers estans soubs sa charge, & peu de temps apres y envoya le capitaine George Cappussement Albanois, aussi capitaine de deux cens chevaux: & à Vervin la bande du Comte de Merle fils aisné du Duc de Vendosmois de cinquante hommes d'armes: à sainct Quentin les cent hommes d'armes dudit Duc de Vendosme: & consequemment renforça toutes les autres garnisons de la frontiere, lesquelles garnisons continuerent tout l'hyver en guerre guerroyable, sans faire grandes ny memorables choses, à cause des glaces & excessives neiges qui durerent tout l'hyver, ne pouvans aller les gens de cheval en païs.

*Deffaicte des nostres à Avennes le Comte.*

CESTE fut la provision qui soudainemét fut mise pour la Picardie: mais ce-pendant s'en dressoit une autre plus grande de force & d'entreprise: car le Roy assembla en sa

*Pourſuitte contre l'Empereur en justice.*

bonne ville de Paris,au Palais où ſe tient ſa Cour de Parlement,les Pairs de France,& les Princes de ſon ſang, & quarante ou cinquante Eveſques, & ſa Cour de Parlement dudit lieu, & pluſieurs autres gros perſonnages de tous eſtats. Devant ceſte aſsiſtence, le Roy preſent, Monſieur Cappel Advocat du Roy, print la parolle, & remonſtra les grandes & apparentes rebellions & felonnies que l'Empereur Comte de Flandres, Artois, & Charolois, & detenteur de pluſieurs autres païs mouvans & tenus de la couronne de France, avoit commiſes & perpetrées à l'encontre du Roy ſon Prince naturel & ſouverain ſeigneur : ſur ce concluant & requerant iceux Comtez de Flandres, Artois, & Charolois, & autres païs mouvans de la Couronne, eſtre declarez par arreſt commis & confiſquez, adjugez, & reunis à la Couronne.

*Confiſcation des pays bas de l'Empereur tenuz de la couronne.*

La requeſte ouye dudit advocat du Roy, eue ſur icelle meure deliberation, fut dit & prononcé, qu'on envoiroit aux frontieres, és lieux de ſeur acces, adjourner à ſon de trompe ledit ſeigneur Empereur, à ce qu'il euſt à envoyer tel ou tels qu'il luy plairoit, inſtruits des merites de ſa cauſe, pour alleguer ce que bon leur ſembleroit à l'encontre de ladicte demande des Advocat & Procureur du Roy, & tout ce qu'ils auroient à dire : & ce pendant auſdits Advocat & Procureur ne ſeroient leur fins & concluſions adjugées : auſquels perſonnages que ledit Empereur voudroit envoyer, ſeroit donné bon & ſeur ſaufconduict de venir & de ſ'en retourner franchement. Les adjournemens bien & deuement faicts par un heraut d'armes du Roy, & n'y comparans aucuns de la part dudit ſeigneur Empereur, fut la demande deſdits Advocat & Procureur interinée, ſelon la forme & teneur & delibera le Roy d'aſſembler au premier temps opportun une bonne & puiſſante armée, pour executer ceſt arreſt en tout, ou en partie. Les ennemis au lieu d'envoyer à Paris,alleguer leurs raiſons,faiſoient leur compte d'entrer és païs du Roy : & advertis que Terouenne eſtoit treſ-mal fournie de vins, & que de gens de guerre y avoit aſſez peu, par ce que puis n'agueres la compagnie de cinquante hommes d'armes du ſeigneur de Bernieulles, frere puiſné du ſeigneur de Crequy gouverneur de la ville de Terouenne, revenant de courir apres avoir pillé le val de Caſſel, attendue ſur ſa retraitte pres de Terouenne a-

voir esté defaicte, s'estoient lesdits ennemis assemblez à Aire, Betune, & sainct Omer: & faisoit le Comte du Reux grãde diligence pour surprendre ladicte ville, avant qu'on y meist renfort d'hommes. Parquoy le Roy ordonna que le capitaine Martin du Bellay avecques sa bande estant lors à Dourlens, s'iroit mettre dedans ladicte ville de Terouenne: lequel du Bellay y entra le premier jour de Fevrier sans dommage, encores que les ennemis eussent sept ou huict cens chevaulx sur le passage, mais le verglas & la tourmente fut si grande, & la nuict si obscure, que l'ennemy n'eut moyen de luy nuire. Et environ Quaresme-prenant ensuivant y entra Sansac avecques pareille charge de deux cens chevaux, & tout le demourant de l'yver jusques vers la mi-quaresme, continuans la guerre guerroyable entre les garnisons voisines, tousjours à l'avantage de ceux de Terouenne: & tous les jours y avoit escarmouches ou de ceux de Terouenne devant les portes des ennemis, ou des ennemis devant les portes de Terouẽne: & y vint pour veoir la guerre la plus part de la jeunesse qui estoit pres la personne de monseigneur le Dauphin, comme le seigneur de sainct André, le seigneur de Dampierre, le seigneur Dandoyn, le seigneur d'Escars, & le seigneur de la Noue, lesquels ny furent sans avoir chascun jour du passetemps.

*Avitaillement de Terouenne.*

ENVIRON la mi-quaresme, le Roy depescha le seigneur d'Annebault capitaine general des chevaux legers, accompagné des seigneur de Tais, du seigneur de Termes, & du seigneur d'Ausun, François: des seigneurs More de Novate, de Francisque Bernardin de Vimercat, Italiens: de Georges Capussement, & Theode Manes Albanois, ayant chacun deux cens chevaux legers: du seigneur du Biez Seneschal & gouverneur de Boulongne, & du seigneur de Crequy Lieutenant du Roy à Montreul, avecques leurs bãdes de chacun cinquãte hommes d'armes, pour aller mettre vivres en ladicte ville de Terouenne. L'amas des vivres faict à Montreul, ledit seigneur d'Annebault advertit ceux de la garnisõ du jour & heure qu'il se trouveroit avecques les vivres, en la forest de Foucamberghe, afin qu'ils envoyassent descouvrir le païs vers S. Omer & Aire, puis qu'ils vinssent au devant de luy, recueillir lesdits vivres. A ceste cause sortirent les chevaux legers de Terouenne, & eux

estans en la campagne trouverent assez pres de la ville quelques gens de cheval des garnisons d'Aire & de S.Omer, lesquels estoient venus pour entendre des nouvelles mais les chevaux legers incontinant les chargerent & leur donnerent la chasse jusques aupres de leurs barrieres,& ce faict se retirerent tout le chemin de Foucamberghe au devant des vivres ainsi qu'il leur avoit esté mandé,laissans toutesfois quelque nombre de chevaux au guet, pour advertir s'il sortoit gens des garnisons des ennemis d'alentour.

A SAINCT Omer estoit le seigneur du Reux lequel adverty de la venue des vivres, se mist aux champs incontinant avecques le nombre de cinq à six cens chevaux des garnisons d'Aire & dudit S.Omer: puis en envoya devant Terouenne un nombre pour attirer ceux de dedans à l'escarmouche, & luy & sa trouppe se vindrét embuscher derriere la justice patibulaire dudit Terouenne. Entre les chevaux legers que je vous ay dict cy devant estre demeurez pour advertir si les ennemis se mettroient aux chams, & les avantcoureurs du seigneur du Reux, se dressa l'escarmouche forte & roide, & eussent lesdicts chevaux legers esté renversez, mais ils furent soustenus par une trouppe d'hõmes d'armes du seigneur de Bernieulles conduicts par le bastard de Halluin son enseigne, qui fut cause que l'escarmouche fut plus longue, mais non si chaudement poursuivie, qu'elle estoit commencée. Car ledict seigneur du Reux avoit donné charge à ses gens de ne pousser pas trop avant,de peur qu'il ne fust descouvert: & de vray le guet de la ville, encores qu'il fust embusqué à la portée d'une moyenne pres,ne le pouvoit descouvrir: mais les chevaux legers enfoncerent si avant qu'ils le descouvrirent: dont ils envoierét advertir leurs capitaines qui estoient allez à Foucamberghe.

L'INTENTION dudict seigneur du Reux estoit que ceux qui avoient conduict les vivres jusques à Foucamberghe, incontinant qu'ils les auroient livrez à ceux de Terouenne s'en retourneroient, ainsi qu'avoit esté la coustume auparavant,& luy en ce cas eust este assez fort,pour entreprendre de charger ladite garnison, & destrousser les vivres.Mais autremét luy en advint, par-ce que les seigneurs d'Annebault & du Biez advertiz par les chevaux legers de

ladicte embuſcade, faiſoient marcher leur trouppe ſur la montaigne à la main gauche, tirant à S. Omer en lieu à propos pour ſecourir les vivres, ſi ledict ſeigneur du Reux les euſt voulu charger : lequel du Reux voyant les choſes ainſi ordonnées, ſe retira dedans S. Omer, & le ſeigneur d'Annebault & du Biez vindrent coucher à Terouenne, & rẽvoyerent le reſte de la trouppe à Mõtreul, afin de ne cõſumer les vivres : auquel lieu auſſi ſe retirerent deux jours apres leſdicts d'Annebault & du Biez apres avoir viſité tout le païs à l'environ.

ENVIRON la fin de Mars le Roy commença de mettre ſes forces enſemble, & partant d'Amiẽs vint loger à Fliſcourt, de là à Pernoy: & en ce temps là mourut Charles Duc de Vendoſmois qui eſtoit demeuré malade d'une fievre chaude audit lieu d'Amiens avec le regret de ce Royaume, pour avoir eſté Prince magnanime, ayant faict de grands ſervices à la courõne. Le ſeigneur de Montmórency Grãdmaiſtre de France, lequel le Roy avoit faict ſon Lieutenant general en ſon armée, partant de Pernoy avecques l'avantgarde, adverty que la place d'Auchy le chaſteau, qui eſt aſſiſe ſur la riviere d'Othie, mi-chemin de Dourlens à Hedin, portoit grand dommage aux vivres, & aux allans & venans des garniſons des villes de Montreul & Dourlens, delibera de paſſer par là, & arrivé qu'il y fut avecques l'artillerie, ceux de dedans ſe rendirẽt leurs bagues ſauves. Au lendemain le Roy y vint loger, puis marcha devant Hedin place forte & de conſequence audict ſeigneur Roy, pour la ſeureté de ſes autres places, & à l'Empereur fort nuiſible eſtant entre noz mains: faiſant les approches devant ladicte ville fut tué d'un coup d'arcbouſe meſſire Antoine de Mailly, ſeigneur d'Auchy capitaine de mille hommes de pied, qui fut grand dommage, & fut bleſſé en la jambe le ſeigneur de Helly auſſi capitaine de mille hommes. Les approches faictes & commencement de la batterie, ceux de la ville ſe retirerent tous avecques leurs biens, femmes & enfans dedans le chaſteau: la ville fut priſe par les François qui ne trouverent point de reſiſtance: mais le chaſteau eſtoit à prendre, qui eſtoit tenu pour bonne place, & laquelle le Comte du Reux avoit treſbien pourveue de toutes choſes neceſſaires à la garde d'une place d'importance, ſi eſt-ce que le Roy ſe reſolut de l'emporter quoy qu'il luy

*Mort de mõſeigneur de Vendoſme.*

*Aſſault à Hedin.*

coustast, & commanda faire les approches.

Dedans ledict chasteau estoit chef pour l'Empereur le capitaine Sanson vieil chevalier Namurois, estimé fort homme de guerre parmy les Imperiaux, le seigneur de Boubers avecques cinq cens hommes de pied, le seigneur de Vandeville surnommé d'Estrumel avecques autres cinq cens, ou cinq ou six cens que Namurois que bas Allemans. Le Roy pour ce jour se logea à Filieres au long de la riviere de Cauche au dessoubs de Hedin, auquel camp estoit le nombre de gens de pied qui s'ensuit, sçavoir est, le Comte Guillaume de Fustembergh avecques huit mille Lansquenets, le seigneur de Sercu mille hommes de pied Picards, les mille hommes du seigneur d'Auchy mort le jour de devant, le seigneur de Heilly mille, Saiseval mille: de Normãdie le seigneur de Bacqueville mille, le seigneur de la Salle mille, le seigneur de S. Aubin mille: de Champagne le seigneur de Quincy mille, le seigneur de Haraucourt de Lorraine mille, avecques plusieurs autres bandes qui ne sont icy denommées. Le tout revenant au nombre, tant Allemãs que François, de vingt-cinq à vingt-six mille hommes de pied.

Et le lendemain vint loger le Roy au Mesnil, à un quart de lieue du chasteau de Hedin, entre Hedin & le chasteau de Contes, auquel chasteau de Contes avoit garnison de par le seigneur du Reux (car c'est maison à luy appartenante) les gens de pied furent logez partie en la ville de Hedin, & partie au parc, afin de tenir le chasteau assiegé de toutes parts. Aucuns capitaine qui disoient avoir bien bonne praticque audit chasteau de Hedin, pour y avoir esté souvent & à loisir dedans, meirent en avant au Roy & à monseigneur le Grand-maistre, sur qui le Roy se reposoit principalement, que le plus expediant estoit de prendre le chasteau par la sappe, & que par batterie ne s'y feroit jamais breche, obstant la grosse espoisseur de la muraille, & le grand rempart dont elle estoit soustenue: parquoy furent mis pionniers de tous costez pour besongner à la mine, & gros personnages ordonnez sur eux à conduire l'œuvre, comme le Prince de Melphe, les seigneurs de Barbezieux, & de Burie, & Villiers aux Corneilles, servant pour lors de maistre de l'artillerie, & fut tellement diligenté, qu'apres ledict sappement qui dura environ quinze jours ou trois

sepmaines, tomba la moitié d'une tour, estāt devers la ville, en entrāt de la ville au chasteau à main gauche: mais la part tenant au chasteau demeura en son entier, de sorte que la place en fut peu affoiblie.

Le Roy apres avoir consommé beaucoup de temps & grand argent à ladite sappe, se delibera de l'essayer par batterie, contre l'opinion de plusieurs qui n'estimoiēt que par batterie on y fist breche, à l'occasion de l'espesseur du mur & la largeur du rempar: mais luy-mesmes en personne alla monstrer par un matin l'endroict & lieu, où il vouloit que lon plantast son artillerie, ce qui fut faict, ainsi qu'il ordonna, & si pres dudict chasteau que la gueulle du canon touchoit jusques au bord du fossé. Si est-ce que les approches ne furent faites sans dommage & perte de commissaires de l'artillerie & canonniers, & entre autres y moururent les seigneurs de Lusarches, & de Pontbriant, tous deux commissaires d'icelle artillerie, gens bien experimentez. Le seigneur de Villiers qui pour lors en avoit la superintendence & principalle charge usa de telle diligence, que les approches faictes, fut la batterie si chaulde en deux jours que le troisiesme environ une heure apres midy le breche fut faicte de bien trente toises.

Le Roy estant en personne à veoir & faire diligenter ladicte batterie, fut cause qu'aucuns jeunes gentilshommes convoiteux d'honneur & de reputation voyans le Roy present, tesmoing & remunerateur du bien faict, & de la vertu d'un chacun, sans attendre le commandement de l'assault, & avant que l'ordre fust mis à le donner, & sans regarder qui les suivoit marcherent d'une telle impetuosité, qu'ils donnerent jusques sur le hault de la breche: mais ils n'y furent moins vigoureusement recueillis qu'ils assaillirent: les uns moururent sur la place, les autres s'en retournerent fort blessez: entre les autres fut blessé d'un coup d'arcbouse au travers du corps, dont il mourut la nuict, Charles de Bueil Comte de Sancerre, jeune homme, qui avoit grande apparence de suivre la vertu de ses progeniteurs, & le seigneur d'Auphigny Lieutenant du seigneur de Sercu, & le capitaine Damiette port-enseigne de ladite bande. Le seigneur de Haraucourt de Lorraine ayant charge de mille hōmes, & son frere qui estoit son Lieutenant, enfans du seigneur de Paroy, Lieutenāt de la cōpagnie du Duc de Guise,

& ſon Lieutenant au gouvernement de Champagne: le ſeigneur de Flieveres fils du ſeigneur de Mardicoque, & pluſieurs autres bleſſez. Parquoy le Roy fit publier à ſon de trõpe & de Tabourin, que nul ſur la vie entreprint d'aller à l'aſſault, ſ'il ne luy eſtoit commandé. Ce faict il feit retirer toutes les trouppes chacun ſoubs ſon enſeigne, pour ſe refreſchir juſques au lendemain matin: & dés le ſoir ordonna pour ſe mettre à pied, un bon nombre d'hommes d'armes, avecques cinq ou ſix cens chevaux legers, & devoit avoir la charge de les cõduire le ſeigneur d'Annebault general des chevaux legers. Puis fut ordonné que le matin toute la gendarmerie monteroit à cheval, & ſe jetteroit en bataille ſur la venue de l'ennemy; avecques tous les Lanſquenets, & autres gens de pied, qui n'eſtoient ordonnez pour l'aſſault, à ce que l'ennemy durãt ledict aſſault ne vint troubler la feſte. Auſſi furent ordõnez le ſeigneur de Tais, & le capitaine Martin du Bellay avecques leurs bandes, l'un pour aller rebourſer le chemin d'Arras, l'autre celuy de Betune, Aire, & S. Omer, à ce que ſi l'ennemy marchoit pour donner alarme à noſtre camp, ils en peuſſent donner advertiſſement, & que l'alarme ne ſe donnaſt la nuict ſans raiſõ aux aſſaillans. Eſtãt l'ordre mis pour aſſaillir le matin, les uns pour marcher devant, les autres pour les ſouſtenir, & autres pour refreſchir les aſſaillans: ceux de dedans qui avoient experimenté le ſoir de quelle hardieſſe & promptitude les autres avoient donné ſur la breche, craignans qu'au lendemain il ne fuſt en leur puiſſance de ſouſtenir l'aſſault, ceſte meſme nuict feirent ſortir par la breche un trompette pour aller devers monſeigneur le Grand-maiſtre, qui eſtoit dedans les trenchées ſolicitant & donnant ordre aux choſes expedientes & neceſſaires au futur aſſaut: & apres un aſſez long parlement avecques luy, ſe rendirent au Roy leurs bagues ſauves, laiſſans en la place toute l'artillerie, munitions, & vivres. Et au matin ledict ſeigneur Grand-maiſtre vint apporter ceſte nouvelle au Roy, lequel ratifia les articles par ledict Grand-maiſtre accordez aux aſſiegez. Et ſortirẽt du chaſteau apres diſner, & leur fut baillé eſcorte pour les conduire à ſeureté.

Le Roy ayant pourveu à la garde, tant de la ville que du chaſteau, du ſeigneur de Sercu, qui en avoit autresfois rendu bon compte, auquel il donna cinquante hommes d'armes

d'armes & mille hommes de pied, feit marcher ſon camp à Mouchy le Cayeu, à deux lieues de S. Pol, & au lendemain à Pernes. Et par-ce que de long temps on avoit mis en avant audit ſeigneur, que les ville & chaſteau de S. Pol eſtoient facilement fortifiables, & que cela faict ſe pouvoit donner beaucoup d'ennuy à l'ennemy, eſtant icelle ville aſſiſe à ſix lieues de Bethune, à neuf d'Arras, à ſix de Dourlés, à trois de Hedin, à ſix de Terouenne, & à cinq de Lillers, dés ſon arrivée à Hedin avoit envoyé le ſeigneur d'Annebault audict S. Pol, pour mettre ladicte ville & chaſteau en ſon obeïſſance, laquelle avecques le chaſteau & tout le païs qui en depend au-parauant, & durant les guerres paſſées eſtoient demourez en la ſauvegarde du Roy, toutesfois ledict païs eſtoit adminiſtré par officiers & commis de l'Empereur: mais arrivé que fut ledict ſeigneur d'Annebault, tout fut mis en l'obeïſſance du Roy. Audict lieu de S. Pol eſtoit Senechal de par l'Empereur le ſeigneur de Liguereulles, lequel & autres officiers qui euſſent payé groſſe rançon, furent priſonniers du ſeigneur d'Annebault, mais le Roy les fiſt relaſcher ſans payer finance, voulant garder ſa ſauvegarde en leur endroict juſques à ce jour: combien que pluſieurs luy conſeillaſſent du contraire, alleguans des raiſons beaucoup, par leſquelles il apparoiſſoit qu'iceux Seneſchal & officiers avoient contrevenu aux articles de la ſauvegarde.

*Prinſe et fortification de S. Paul par le Roy.*

LESDICTS ville & chaſteau rendus à l'obeïſſance du Roy, ledit ſeigneur envoya de nouveau la viſiter, pour ſçavoir ſi & en cõbien de temps elle eſtoit fortifiable: les advis en furent divers, mais un obtint, dont fut chef & principal autheur un Italiẽ fortificateur nommé Antoine du Caſtel, lequel du Caſtel entreprint & ſe feit fort de rendre la ville en ſix ſepmaines imprenable à tout le monde, non qu'à l'Empereur, & tellement en aſſeura le Roy, qu'à ceſte perſuaſion laiſſant autres entrepriſes en arriere, leſquelles il avoit au paravãt deliberé d'executer, logea ſon camp à Pernes, pour faire teſte à l'ennemy pendant que la ſuſdite fortification ſe feroit.

CE-pendant que le camp ſe logeoit, monſeigneur le Grand-maiſtre & monſeigneur le Duc de Guyſe, prenans avecques eux quelque nombre de gendarmerie & de chevaux legers, ſe meirent aux champs, pour aller viſiter le

païs. Lesquels s'approchans de Lilliers ville distãte de deux lieues par delà Pernes, ayans envoyé quelques avant-coureurs devant: lesquels venus jusques aux barrieres, ne virent personne s'apparoir ny dedans ny dehors, si se jetterẽt quelques uns à pied, & avecques des eschelles qu'ils trouverent aux fauxbourgs se hazarderent de monter sur la muraille, ce qu'ils feirent sans resistence. Car en toute la ville n'y avoit personne que des religieuses en un monastere; ausquel les s'addresserent lesdits avant-coureurs & d'elles entendirent que le seigneur de Lievin capitaine de la ville, incontinant qu'il eut nouvelles du camp de France qui s'approchoit, s'estoit retiré par la porte des maraiz, avecques toute sa garnison droict à S. Venant & à Marville sur la riviere du Lys, esquels lieux estoit logé le seigneur du Reux avecques une partie du camp de l'Empereur. Ce rapport feirent lesdicts avant-coureurs à mondit-seigneur le Grand-maistre, lequel incontinant vint veoir la ville, & commanda que sur peine de la vie, il ne fust faict mal ne desplaisir aux biens ne personnes desdictes religieuses: & trouvant la ville à propos d'estre gardée pendant que le camp sejourneroit à Pernes, pour tenir le passage en seureté, à ce que ceux de S. Venant & Marville ne vinsent donner l'alarme en nostre camp, y laissa le capitaine Martin du Bellay avecques ses deux cens chevaux legers, & luy bailla mille hommes de pied, soubs la charge du capitaine la Lande, pour donner ordre que de ce costé là ceux de S. Venant & de Marville ne peussent passer pour donner ennuy aux fourrageurs de nostre camp. Les chevaux legers & gens de pied ordinairement faisoient des courses és marais, & en amenoient de gros butin, tant de bestial que de prisonniers des gens du païs d'alentour, qui s'estoient retirez ausdicts marais, pensans y estre à seureté: mais deux de S. Venant & de Marville n'avoient d'autres chemins oblicques & traversants à travers les marais, parquoy ne laissoient de sortir par autre costé, & faisoient de l'ennuy beaucoup aux fourrageurs & vivandiers, & faisoient leur retraitte aux marais en un lieu de merveilleusement forte assiette, nommé S. venãt, & que lon jugeroit n'estre forçable. Car la riviere du Lys en cest endroict faict une isle, laquelle ils avoient fortifiée de répars, & avecques des escluses faisoient flotter l'eau tout à l'étour, de sorte qu'on n'y pouvoit venir que par une advenue qui

n'avoit point cent pieds de large:& au travers de ladite advenue avoient faict un fossé large & profond,bien bastionné par les flancs,& sur les bastions avoient assis bon nombre de arcbouses à croq és lieux qu'ils jugeoient pouvoir plus offenser leur ennemy s'il approchoit.

Monseigneur le Grãd-maistre prenant avecques soy le Comte Guillaume de Fustemberg,& quatre mille de ses Lansquenets, avecques pareil nombre de gens de pied François,entreprint de forcer ledict passage: si deslogea de Pernes avecques bonne deliberation de ce faire, moyennant l'ayde de Dieu,& tellement poursuivit son entreprise, qu'il le força, mais non sans grãde & merveilleuse difficulté,car d'arrivée les Lãsquenets furent repoussez par ceux de dedans en grande furie, où ils perdirent des hommes sans beaucoup de blessez. Et ja commençoit le jour à decliner quand Charles Martel seigneur de Bacqueville Normant soustenu par le capitaine la Lande Picard,apperceut vn endroict du fossé plus mal garny de gens que n'estoiẽt les autres,& ce- pendant que l'ennemy estoit ententif à se deffendre ailleurs,& que les assaillans l'entretenoient,lesdits normans se jetterent audict fossé sans craincte de mort ou de hazard,& depuis qu'ils furent venus jusques au combat de main en main,l'envie d'acquerir hõneur,& le service qu'ils avoient desir de faire à leur Prince les conduisit si avant, qu'avecques grande perte de gens ils forcerent le fossé,rempart,& bastion. Les ennemis se voyans forcez par cest endroict abandonnerent les autres deffences, parquoy le surplus des François & Lansquenets entra dedans, & parmy eux ledict seigneur Grand-maistre leur donnant courage, de sorte que lesdicts ennemis de toutes parts furent contraincts de se mettre en fuitte,dont fut faicte extreme boucherie par les dessusdits Normans & Picards, pour revencher la mort de ceux qu'ils avoient perdus audict combat. Restoit encores le second fort à gaigner auquel n'y avoit qu'un pont à garder,lequel estoit entierement barré à grandes & grosses pieces de bois joignãtes bien pres les unes des autres, & les intervalles des barrieres garnies de bons arcbousiers:pl⁹ y avoit aupres du põt un moulin basty de pierre de taille biẽ percé à propos, & garny d'arcbouses à croq, & d'autre arcbouserie,en sorte q̃ sãs l'effroy de ceux q apres

*Assault & prise de S. Venant.*

le premier pas forcé s'en estoient fuis & retirez audict second fort, & que les victorieux les poursuivirent si vivement qu'il ne leur donnerent loisir de prendre allaine, ne de se recognoistre, la conqueste dudict second fort eust esté beau coup hazardeuse: mais ils furent si chaudement menez & de François & d'Allemans, que de ceste furie ils furent forcez, & tous entierement mis à l'espée, & jusques aux femmes s'estendit le courroux des Lansquenets. Les morts furent estimez de douze à quinze cens, que d'un costé que d'autre, sans ceux qu'on presume avoir esté bruslez parmy les maisons. Car apres avoir recueilly le butin qui estoit grand, le feu fut mis par tout: la nuict estoit venue quand mondict seigneur le Grand-maistre feit sonner la retraitte, & se retira menant son armée chargée de butin au lieu de Pernes, où il estoit attẽdu du Roy, lequel fut tresjoyeux de ceste execution. Le seigneur de Chasteau-Briant marchoit apres avec quelques pieces d'artillerie, mais à l'occasion des marais qu'il trouva, ne peut joindre jusques audit lieu de S. Venant.

Ne tarderẽt que deux jours apres qu'il fut apporté nouvelles audict seigneur, comme les Bourguignons estoient retournez dedans S. Venant, & s'efforçoient de le remparer & fortifier, chose qui est bien aisée, car c'est une isle triangulaire & mal accessible. Si depescha incontinant audict capitaine Martin estant à Liliers (comme dict est) à ce qu'il allast recognoistre ce que c'estoit, & s'il trouvoit le lieu forçable avecques ce qu'il avoit de gens de pied, qu'il s'en meist à son devoir de le forcer: sinon, qu'il envoyast querir du secours au camp, & il luy seroit tout soudain envoyé. Suivant lequel commandement, partirent de Liliers ledict seigneur du Bellay, & le capitaine la Lande avecques sa trouppe de gens de pied, lesquels jetterent devant eux vingt-cinq ou trente chevaux, & quelque nombre d'arcbousiers bien dispos, par-ce que le païs est fort de grands fossez & canaulx, & le reste de la cavallerie feirent marcher quand & les gens de pied. Lesdits coureurs ne furent si tost descouverts de ceux qui remparoient le fort qui pouvoient estre le nombre de cinq à six cens hõmes, qu'ils n'abandonnassent l'œuvre; pour se sauver à la fuitte parmy les marais. Toutesfois avant que se retirer ils rompirent le pont, pour obvier qu'ils ne fussent suivis: mais les avãt cou-

reurs François incontinant meirent pied à terre, & à l'aide des arbousiers qui estoient à leur suitte, refirent en haste le pont au mieux qu'ils peurent, de clayes & des portes des maisons qui avoient esté sauvées du feu les jours precedãs, & par dessus passerent leurs chevaux, les menans par la bride, faisans sçavoir aux autres gens de pied qu'ils eussent à s'avãcer de venir garder le pas, & refaire le pont plus à loisir, afin qu'à leur retraitte ils y peussent passer à cheval. Ce fait ils se mirent à la poursuitte des ennemis qui fuyoiẽt, les uns droict à Marville, où estoit campé monsieur du Reux avecques quatre mille hommes de pied, & quelque cavallerie, les autres droict à la Mothe au Bos, où il y a un chasteau fort voisin de là, mais ils ne sceurent si biẽ fuir, que les chevaux legers n'en attaignissent quelques uns, lesquels ils prindrent, ensemble gros butin au tour de la Mothe & de la forest: & s'ils eussent eu nombre d'hommes pour sejourner audit lieu de S. Venant, ils eussent fait au païs de l'ennemy un dommage inestimable: mais craignant que le seigneur du Reux partãt de Marville, leur vint couper chemin, prindrent leur retraitte à Liliers avec leur butin. Le seigneur du Reux qui avoit eu l'alarme par les fuyans, estoit sorty avec environ quatre ou cinq cens chevaux, & les suivoit tousjours de loing, mais ne les osa attaquer.

QUELQUES jours apres, q̃ fut le premier jour de May, ceux de la garde de Bethune, qui n'est qu'à lieue & demie de Liliers avertis qu'il estoit party de nostre cãp grand nõbre de chariots pour venir querir & amener en nostre camp une grande quantité de farines, que ceux de Liliers ayans faict reparer les moulins, avoient faict mouldre, pour subvenir au camp, feirent entreprise de les venir destrousser en chemin: & à un quart de lieue de Bethune, à un passage d'un petit pont, meirent quinze cens hommes de pied en embuscade, & envoyerent environ trois cens chevaux qui vindrent coupper chemin ausdicts chariots devant Liliers, les enfermans entre-eux & les gens de pied, de sorte que tous les chariots & charettes furent pris, & avecques eux un commissaires de vivres qui avoit sur soy quinze cens escus pour le payement desdictes farines: & tellement s'escrierent à la charge qu'ils feirent sur iceux chariots, que l'alarme en vint jusques à Liliers. Les capitaines qui estoient dedans, du commencement qu'ils ouirent ce bruit & grand

*Destrousse & recourse de noz vivres.*

hanissement de chevaux, eurent opinion que ce fussent ceux du camp de Marville, lesquels eussent quelque entreprise de les venir surprendre en ladicte ville de Liliers, car à l'endroict des Marais tendans audict lieu de Marville, y avoit une breche à fleur de terre d'environ cent cinquante pieds de long, & pource coururent tous à ladicte breche: mais apres y avoir mis la fleur de leurs gens de pied pour la garde d'icelle, le sieur Martin du Bellay, avecques les gens de cheval, jusques au nombre de cent sortit à la campagne pour entendre que c'estoit au vray, & n'ayans gueres cheminé, descouvrit les Bourguignons chassans le butin devant eux, si les chargerent incontinant sans marchander avecques telle impetuosité, que lesdicts Bourguignons avant qu'avoir recognu de quel nombre de gens ils estoient chargez, se meirent en roupte, & furent par ceux de Liliers entierement recous tous les chariots, chevaux, prisonniers, & argent sans rien y perdre: encores donnerét ils la chasse aux fuyans jusques sur l'embuscade, où estoient les quinze cens hommes de pied, lesquels eurent tel effroy de veoir leur cavallerie rompue qu'incontinant ils sonnerent l'alarme, & sans cela lesdicts chevaux legers de Liliers s'alloient droittement jetter en ladicte ambuscade: mais au son du tabourin qu'ils ouirent, ils s'arresterent, & se retirerent le pas & bien serrez, en leur garnison, menant outre le butin recous six hommes d'armes, & huict archers qu'ils avoient prins en ceste chasse estans de la compagnie de monseigneur du Reux, sans un qui fut tué sur le châp d'un arcbousier à cheval, & quelques autres blessez & mis par terre: encores sans la pluye qui survint, & qui empescha les arcbousiers à cheval de jouër leur jeu, il en fust demeuré d'avãtage, aussi qu'il faisoit si glissant que les François poursuivant leur victoire tomboient par terre.

Le lendemain qui fut le troisiesme jour de May, le Roy qui apres avoir eu souvent nouvelles du camp des ennemis qui se renforçoit en Piemont, & de la prochaine descente d'vn nombre de Lansquenets nouvellement levez pour y venir, avoit deliberé d'y envoyer renfort de gens, & se contentoit pour ceste année d'avoir prins Hedin, & fortifié S. Pol, ainsi qu'il pensoit, se deslogea de Pernes, & s'en alla loger à la Comté pres d'Aubigny. De là feit sçavoir aux capitaines estãs à Liliers qu'ils eussent à le suivre,

& à mettre le feu dedans la ville, reservant seulement l'abbaye des nonnains, & Eglises, & à faire à l'entour des murailles le plus grand nombre de breches qu'ils pourroient afin que l'ennemy n'y retournast loger pour faire ennuy à Terouenne & à S. Pol, ce qui fut par iceux capitaine executé. Quatre ou cinq jours se tint ledit seigneur à la Comtey, tousjours sur attendant que ladite fortification de S. Pol se parachevast.

Et ce-pendant le Comte Guillaume de Fustemberg ayant secrettement praticqué les Allemans estans dedans Arras ausquels il estoit deu trois mois, & qui ja estoient quittes de leur serment, feit entreprise avec le seigneur d'Annebault, & les chevaux legers qui estoient tous soubs la charge dudit seigneur d'Annebault d'aller courir devant Arras en intention qu'iceux Lansquenets soubs umbre de sortir à l'escarmouche, se viendroient joindre avecques luy, quoy avenant la ville feust demeurée desgarnie de gens, parquoy elle eust esté aisée à surprendre. Mais le seigneur Distain fils du Comte de Bures estant en la ville d'Arras, eut crainte ou souspeçon que s'ils sortoient il en advint ce que ledit Comte Guillaume en attendoit, & à ceste cause ne voulut jamais souffrir qu'ils sortissent à l'escarmouche: & afin de leur donner plus gratieuse & à eux aggreable excuse, leur dist que d'heure en autre il attendoit les Commissaires Contrerolleurs, & argent pour faire monstre, & que ce faict il leur donneroit congé d'escarmoucher tant qu'ils voudroyent. Ainsi fut vaine l'entreprise dudit Comte, & se retirerent luy & ledit seigneur d'Annebault au camp devers le Roy, lequel ils trouverent deliberé d'aller en personne visiter la fortification de S. Pol: & à ceste cause partant de Contey vint loger à S. Martin qui est un chasteau distant d'un qu'art de lieue dudit S. Pol, de là où part le petit ruisseau qui passe par ladite ville, appartenant ledit chasteau au seigneur de Baillueil. Estant sur le lieu il visita la ville dudit S. Pol, & les remparts encommencez, & voyant que l'Empereur n'avoit aucune armée ensemble, ny apparence (aux nouvelles qu'il avoit) que de trois mois il peust mettre suffisantes forces ensemble, pour faire aucune entreprise de consequence, il se delibera de bien pourveoir ladite place, de gens, de vi-

vres d'artillerie, munitions, & de toutes choses requises & necessaires à la garde d'une place d'importance, & ce faict donner congé à une partie de son armée, autre partie envoyer en Piemont avecques bon nombre de Lansquenets qui luy venoient alors sous la conduitte du Duc Chrestofle de Wittemberg.

Audit S. Pol il meit pour chef & gouverneur mesire Iean de Touteville seigneur de Villebon Prevost de Paris avec les cinquante hommes d'armes, dont il avoit la charge, le seigneur de Moiencourt nommé de Hangest, avecques cinquante autres hommes d'armes dont il avoit la charge, le capitaine Martin du Bellay avec ses deux cens chevaux legers, le capitaine la Salle, & le capitaine sainct Aubin Normans, avecques chacun cinq cens hommes de pied, le capitaine Blerencourt & Yville Picards, chacun autres cinq cens hommes: & dedans le chasteau fut mis par ledit seigneur, le capiteine René de la palletiere avecques mille hommes, dont il avoit la charge. Les choses ainsi ordonnées, & argent laissé tant pour le payement des pionniers, que pour achever la fortification, ledit seigneur vint loger à Sercamp, & le lendemain à Dourlens, où il donna ordre de rompre son camp, ayant mis premierement audit lieu de Dourlens en garnison le Comte Guillaume de Fustemberg avec sa trouppe de Lansquenets, qui pouvoient revenir au nombre de huict mille, & de gens de cheval le sieur d'Estrée avecques la compagnie du seigneur d'Estampes de cinquante hommes, & le seigneur de la Roche-du-Maine avec la sienne de pareil nombre, pour tousjours donner faveur à la fortification & parachevement de sainct Pol.

En ce pendant arriva le seigneur de Langey mesire Guillaume du Bellay vers le Roy, pour luy faire entendre au long & à la verité l'estat des affaires de Piemont: sur ce qu'il apporta fut tenu souvent conseil, & plusieurs choses ordonnées, & entre autres fut ledit seigneur de Langey redepesché en Piemont. Par-cy apres vous pourrez entendre ce qui en advint, qui me faict retourner à S. Pol: le seigneur de Villebon apres le partement du Roy, assembla les capitaines qui estoient demeurez avec luy: & par-ce qu'aucuns d'entre eux jamais n'avoient veu la ville depuis le commécement de la fortification, fut advisé que tous ensemble la

visiteroient pour apres rapporter chacun son advis au conseil, pour donner ordre de diligenter les choses qui sembleroient estre plus hastives & necessaires. Apres l'avoir visitée se trouverent par opinion commune, que sans toucher au dedans de la ville (laquelle estoit plus que necessaire de remparer) il estoit impossible que de trois mois les boulevers fussent mis en deffence, esquels toutesfois cõsistoit la principalle esperãce & force de la ville. A ces causes pour mieux diligenter, fut advisé de distribuer les quartiers aux capitaines qu'ils devroient garder avenant le siege, afin que chacun en son endroict meist la main à l'œuvre, & feist besongner ses soldats avec les pionniers.

Au seigneur de Villebon Lieutenant du Roy escheut à garder avec sa compagnie & mille hommes de pied des capitaines la Salle & S. Aubin, le grand boullevert qui respond au chemin tendant à Mouchy: au seigneur de Moiencourt avecques sa compagnie, & les bandes du capitaine René de la Paletiere, le chasteau & le boulevert qui couvroit ledit chasteau: à messire Martin du Bellay avec sa bande de deux cens chevaux legers, & les gens de pied de Blerencourt & Yville, qui devoient avoir chacun cinq cens hommes, les deux bastions d'embas qui respondent vers Hedin & Dourlens, avec trois courtines qui attouchent ausdits boulevers. Ce departement ainsi faict, un chacun meit la main à l'œuvre, faisant diligenter les pionniers, besongnans eux mesmes à l'envy: mais leur ouvrage paroissoit peu veu la mauvaise assiette de la ville. Ne passa la fin du mois de May, qu'ils eurent nouvelles comment l'ennemy dressoit une grosse armée à Lens en Artois, & autres lieux circonvoisins desquelles nouvelles il leur sembla devoir advertir le Roy, & demander renfort de gens: car en effect les bandes estoient fort mal complettes, & sur le nombre de trois mille hommes de pied qu'ils devoient avoir, il en deffailloit plus de quinze cens, & de cent hommes d'armes n'en avoient pas quatre vingts, ne des deux cens chevaux legers, plus hault de huict vingts. Sur ce leur fut respondu que de brief ils auroient le renfort qu'ils demandoient: & ce pendant furent envoyez vers eux le jeune Picquet commissaire des guerres & le seigneur de Marivaulx avecques argent, pour faire la reveue des gens de guerre, & le payer, aussi pour faire description des vivres & munitions, & de tout enfaire

rapport au Roy. Au devant d'eux fut envoyé escorte de ceux de sainct Pol, jusques pres de Sercamp, car jusques là furent conduits par ceux de Dourlens : advint que lesdits commissaires ne furent si tost retirez à S.Pol qu'il vint alarme des gens fuyans des champs à la ville, qui disoient avoir veu les ennemis pres de là pillans le païs, & amenans butin & prisonniers. Soudain remonta à cheval une trouppe d'hommes d'armes, de la compagnie du sieur de Moiencourt, & le sieur Martin du Bellay avec ses chevaux legers, le sieur de Moiencourt marcha au pas, ledit du Bellay se mist devant, suivant le chemin que leur monstroient les fuyans, & gueres ne marcherent avant qu'ils eurent nouvelles comme les ennemis avoient pillé le village de S. Martin, & amenoient prisonniers aucuns des chevaux legers dudit du Bellay, lesquels ils avoient mis en garnison audit chasteau de S. Martin, en se retirant de la conduitte desdits commissaires : ces nouvelles entendues, ils poursuivirent lesdits ennemis à trois lieues loing de S. Pol, & quatre d'Arras, & les ayans attains ils les chargerent & recouvrerent tout le butin & les prisonniers, & prindrent des leurs cinq hommes de cheval & quelques gens de pied.

*Siege devant S. Pol.*

DES le viij. jour de Juing le seigneur du Reux qui avoit la conduitte de l'avantgarde de l'Empereur, accompagné de mille ou douze cens chevaux, vint recognoistre la ville & visiter les avenues, pour choisir lieu convenable à planter son camp : à l'endroit de la justice patibulaire de la ville il s'adressa pour regarder le païs : à ceux de dedans sembla estre chose à eux deshonorable, s'ils ne failloient au devant de luy, & pource meirent ils un nombre de gens de cheval de toutes bandes dehors, qui luy dresserent l'escarmouche où il y eut quelques lances rompues, & un homme d'armes des leur prins, qui estoit de la compagnie du seigneur d'Austrat, par le rapport duquel on sceut que tout leur camp estoit à Aubigny deux lieues pres d'Arras. Mais pour en entendre nouvelles plus certeines, fut advisé, que sur soleil couché le capitaine Martin du Bellay iroit celle part avec une trouppe de ses chevaux legers, pour y arriver devant le jour, & essayer de prendre quelqu'un, pour sçavoir si le rapport dudit homme d'armes prisonnier seroit certein. Ainsi qu'il fut ordonné il fut executé : lesdits chevaux

legers marcherent ſans bruit juſques aupres d'Aubigny, & là par le grand nombre des feux cogneurent certeinement que leur camp y eſtoit logé: puis ledit du Bellay coupāt entre leur guet & leurs ſentinelles avec dix chevaux, ſe renverſant ſur-le chemin de ſa retraitte, emporta leurſdites ſentinelles, & fut ſur ſa retraitte avant que leur camp fuſt à cheval: par iceux priſonniers ils ſceurēt aſſeurement que l'intention des ennemis eſtoit de venir aſſieger S. Pol. Il fault noter que la deliberation du Comte de Bures n'eſtoit de ſi toſt aſſaillir S. Pol, mais d'aller chercher le Comte Guillaume de Fuſtemberg, qui eſtoit logé pres de la ville de Dourlens, car il luy ſembloit bien qu'ayant desfaict le regiment d'Allemans dudit Comte, il auroit bon marché & de Dourlens & de S. Pol. Mais le ſeigneur de Licques Lieutenant du Duc d'Arſcot eſtāt allé rebourſer le chemin entre Dourlens & S. Pol, rencontra un meſſager qui eſtoit ſorty de ſainct Pol, envoyé de la part d'un Italien que l'on nommoit Meſſire Franciſque, qui avoit charge dedans la place de cōduire pionniers, & portoit ledit meſſager lettres de ſon maiſtre à un gros perſonnage eſtant pres de la perſonne du Roy, par leſquelles il luy faiſoit entendre la debilité de la place: mais que ſi l'ennemy leur donnoit temps de vingt jours il eſperoit que la place meriteroit bien faire recevoir honte à l'ennemy. Monſieur de Bures, ayant ces nouvelles, changea d'opinion: car laiſſant le chemin de Dourlēs tourna la teſte à S. Pol. Et le dimenche neufieſme jour de Iuin, au matin envirō ſoleil levant, apparut leur avantgarde devant le baſtion d'embas tirant droict à Dourlens, & la conduiſoit le Comte du Reux Grand-maiſtre de la maiſon de l'Empereur, lequel en paſſant avoit pris le chaſteau de S. Martin par compoſition, où y avoit ſeulement cinq hommes qu'on y avoit laiſſez pour fermer la porte, en retirant le plus grand nombre qui y eſtoit au-paravant.

A l'arrivée de l'avantgarde ſe dreſſa l'eſcarmouche par ceux de dedans, tant de gens de cheval que de gens de pied, ſans que les ennemis prinſſent avantage ſur eux, par ce que ceux de dedans avoient pourveu d'arcbouſerie tous les cavains & lieux avantageux, pour les ſouſtenir, & dura ladite eſcarmouche juſques environ midy: & cependant arriva le Comte de Bures Lieutenant general de l'Empereur, lequel ſe vint loger avecques la bataille

audit lieu de S. Martin, & aux environs. Sur le soleil couchant à l'asiette du guet de l'avantgarde se renforça l'escarmouche par ceux de la ville au devant dudit bastion, mais seulement de gens de pied, car ceux de cheval ne pouvoient plus sortir, à cause que lon avoit desja remparé la porte, parce qu'elle ne valloit rien. Au lendemain tout le camp passa le ruisseau qui court au long du village de S. Martin, & vindrent passer par le hault au dessus du chasteau, entre la forest & ledit chasteau, & logerent une partie de leurs gens de pied en un gros village, qui est au dessus du grand bastion, & le reste de leur armée, tant de cheval que de pied, au long de la prairie qui tire droit à Mouchy, parmy les prez, hayes, & villages à l'entour. Leur guet ordinairement estoit de mille ou douze cens chevaux, & deux mille hommes de pied, sur le chemin qui vient entre Hedin & Dourlens : car ils doutoient tousjours que la garnison de Dourlens qui estoit forte, tant de gens de cheval que de pied, joincte avec celle de Hedin, leur vint donner une estraitte, & mettre leur camp en desarroy.

Or est-il que pour venir de leur camp changer ce guet, il leur convenoit passer devant le boulevert d'embas, où estoient les chevaux legers, & les gens de pied Picards, lesquels faisoient leurs saillies par une canonniere : parquoy ordinairement au changement du guet du matin, l'escarmouche duroit jusques sur le midy, où tous les bons compagnons du camp Imperial ne failloient jamais à se trouver, aussi faisoient ceux de dedans : car ils avoient la plus belle plaine qu'il estoit possible pour dresser l'escarmouche : & pareillement au changement du guet du soir se faisoit le semblable jusques à la nuict. En ces escarmouches furent plusieurs blessez, tant d'une part que d'autre : & entre les autres le seigneur de Gomicour guidon du seigneur du Reux eut un coup d'arcbouse à travers du corps, dont il fut en tresgrand danger, mais depuis il fut guery. Les ennemis durant cesdictes escarmouches ne perdoient toutesfois temps à faire leurs approches, en la plusgrande diligence qu'il leur estoit possible, car ils craignoient que le Roy qui avoit encores bon nombre de gens ensemble, remeist son camp sus, & vint pour secourir la ville (comme de faict il fust advenu, si ladicte ville eust peu resister quelque temps à si grande force) & faisans leurs approches tiroient ordi-

nairement aux deffences de la ville, & principalement à la grosse tour du chasteau, par-ce qu'a hault d'icelle on avoit guindé une longue coulevrine, qui leur donnoit de l'ennuy beaucoup à faire leurs approches. Le mercredy au matin, qui fut le douziesme jour de Iuin, ceux de la ville commécerent à descouvrir les trenchées des ennemis, & voyans qu'ils faisoient leurs approches pour faire batterie, depuis la porte qui va à Mouchy jusques au petit bastion, qui avoit esté faict a l'endroit de la porte de Hedin, & en effect c'estoit le plus debile endroict de la ville, car il n'y avoit ny fossé, ny rempart, ny deffense aucune que dudit bastion, lequel n'estoit encores si hault qu'il ne fust dominé par deux montaignes qui regardoient dedãs: les capitaines s'assemblerent pour adviser qui prendroit la charge dudit lieu, & de deffendre la breche si elle s'y faisoit.

CESTE charge escheut au capitaine Martin du Bellay avec ses chevaux legers, & au capitaine Blerencourt avec ses gens de pied, & que le capitaine Yville demeureroit avecques les siens à la garde du bastion devers Dourlens. Ce jour en faisant les approches fut blessé d'un coup d'arcbouze venant de la ville le capitaine Conrad de Bemnelbergh, surnommé au camp Imperial le petit Hesse, duquel coup toutesfois il fut depuis guery. Envirõ quatre cens pas contenoit la longueur de la courtine, qui estoit baillée en garde avecques ledit bastion aux susdits du Bellay & Blerencourt, & n'y avoit en toute ceste longueur commencement de fossé ny de rempart, & n'avoit point la muraille plus de trois bons pieds d'espoisseur, de sorte que le nombre des pionniers qu'ils avoient estoit fort petit au regard de si graud ouvrage, toutesfois chacun y mettoit la main comme pour soy, & pour sauver sa vie & honneur, & acquerir reputatiõ. Les capitaines ne partoient point de dessus le lieu, besongnans eulx mesmes, & donnans courage aux autres, & faisoient apporter à boire & à manger sur le lieu, pour departir aux compagnõs, mais l'entreprise estoit si grãde qne la journée de tous y paroissoit peu, joinct que ils estoient contraincts de consumer autãt de temps à desmolir & abattre les maisons voisines & cõtigues la muraille, comme ils faisoient à pionner & remparer: & telle estoit la diligence de l'ennemy, que faisant les approches de ce costé, il ne se reposoit de l'autre.

Au dessus du grand bastion d'enhault y avoit un grand chemin creux, qui excusoit l'ennemy de faire trenchées, & n'avoient eu ceux de la ville loisir de l'esplanader, pour la soudaine arrivée du camp Imperial. Par là vindrent les ennemis à couvert, & dés le mardy environ midy avoient gaigné le pied de la poincte dudit grand boulevert, sans pouvoir estre aucunement deslogez de ceux de dedans, & arrivez qu'ils y furent ne cesserent de sapper & jour & nuict, jusques au jeudy ensuivant, qui fut le xiiij. de Iuin, & par là donnerent l'assault, ainsi que je vous diray cy apres. Ceux qui avoient la charge du pan de mur que j'ay predit, quelque difficulté qu'il y eust pour les coups de canon qui ordinairement donnoient parmy eux, & le peu de gens qu'ils estoient, avoient toutesfois usé de telle promptitude, sans perdre temps ne jour ne nuict, qu'au troisiesme jour ils eurent remparé plus de cent pas, commençant depuis la porte jusques à un hostel Dieu, qui touchoit contre la muraille, où ils furent contraincts d'interrompre l'ẽtreprise, pour abbatre ledit hostel Dieu, chose qui ne se pouvoit si legerement faire. Et ledit troisiesme jour, qui fut le vendredy quinziesme du mois, les ennemis ayans faict leurs approches, envoyerent un trompette avecques un herault, & le capitaine Tonnoire Espagnol, capitaine de Gravelines, au petit bastion qui estoit à la porte de Hedin, environ le soleil levé, lesquels sommerent le sieur de Villebon, & autres capitaines, qu'ils eussent à rendre la ville, pour & au nom de l'Empereur, és mains du Comte de Bures Gouverneur & Lieutenant general pour sa majesté Imperiale en tous ses païs bas, dedans xxiiij. heures autrement estans forcez (cõme il estoit apparant, veu la debilité de la place) il les feroit tous passer au fil de l'espée: à quoy fut respondu par ledit seigneur de Villebon & autres capitaines, qu'ils avoiẽt charge du Roy leur maistre de la garder pour & en son nom, & que jusques à la mort ils en feroient leur plain devoir. Lesdits capitaines & herault, apres plusieurs remonstrances faictes, s'en retournerent porter response, & se plaignirent qu'aucuns soldats en maniere de derision leur avoient dit, qu'ils attendissent à sommer sainct Pol jusques à ce qu'ils eussent prins Peronne, & que Peronne prinse, s'ils retournoient sommer S. Pol, ils penseroient alors ce qu'ils devroient respondre.

Le seigneur de Bures la response ouie, feit commencer la batterie, depuis le portail où estoit l'horologe jusques au boullevert où estoit la porte de Hedin, & dura ladite batterie cõtinuelle, depuis les iiij. heures du matin jusques à v. heures de soir, pendant lequel tẽps il fut tiré par compte faict le nombre de seize à dixhuict cens coups de canõ, de maniere que la breche pouvoit avoir ouverture de trois à quatre cens pas, & à la plus part des lieux on y pouvoit bien monter à cheval. Et fault entendre que du costé de Dourlens en un hault lieu qui regardoit dedans le bastion, ils avoient mis sept ou huict pieces, qui contraignirẽt ceux de la ville d'abandonner ledit bastion, qui estoit leur principalle, ou (pour mieux dire) seule deffence. Cela faict, ils vindrent donner un assault, avecques environ de cinq à six cens hommes, non pour intention d'entrer en la ville de ceste poincte, mais seulemẽt pour recognoistre la breche, & au demeurant faire selon que l'aventure en dõneroit occasion, & bien pouvoient lesdits six cens hommes venir au pied de la breche à seureté, car le bastion (comme je vous ay dit) estoit du tout abandonné, & ceux de dedans estoiẽt contraincts de se tenir couchez sur le ventre à l'endroit de la breche, car autrement ne se pouvoient ils garantir des pieces qui estoient au dessus, lesquelles battoient tout le long de la breche par dedãs, & avoient faict si grand meurdre de ceux qui desemparoient & abbatoient les maisons pour remparer & deffendre la breche, que plus du tiers estoient morts, ou tellement blessez qu'ils ne pouvoient faire aucun service.

Les ennemis ayans recogneu la breche, ordonnerent autres sept ou huict enseignes pour se venir jetter au fossé, qui separoit le grand bastion d'avec la ville, lequel estoit assez competemment profond en terre seiche. Or est-il que pour entrer de la ville dedans ledit boullevert, falloit passer par le fons dudit fossé : & par ce qu'on n'avoit eu le loisir de faire deux courtines, pour joindre ledit boulevert avecques la ville, on avoit seulement faict deux courtines de vaisseaux à vin plains de terre pour la deffense dudit chemin qui alloit par les fons dudit fossé du bastion en la ville, & ce faict, meirent le feu dedans les estançõs qui soustenoient la poincte dudit bastion, où ils avoient sappé les jours passez, de sorte que ladicte poincte alla par terre,

*Prise de S. Pol.*

& quand & quand tōberent és trenchées des ennemis tous ceux qui estoient sur ladicte poincte à la deffence. Parquoy incontinant donnerent l'assault par ledit endroict, où ils furent tresbien recueillis par les capitaines la Salle, & Sainct Aubin, avecques leurs gens, & jamais ils n'eussent prins le bastion par là, mais tandis qu'ils donnoient l'assault, ceux qu'ils avoient faict descendre au fossé, tournoyerent tant qu'ils arriverent à laditte courtine faicte de poinsons, laquelle ils trouverent gardée seulement de vingt-cinq ou trente arcbouziers, lesquels ils forcerent incontinãt, & meirent en fuitte, par ce que depuis qu'ils eurent gaigné le fons du fossé, ils estoient à couvert de toutes parts. Aucuns des fuyans se retirerent dedans le bastion, autres par la porte qui alloit de la ville au bastion, qui estoit par dessoubs terre, se retirerent dedans la ville: les uns & les autres furent suivis par les ennemis qui entrerent pesle mesle avec eux. Ceux qui deffendoient le bastion contre l'assault qui se dõnoit à la poincte, ne se donnerent garde qu'ils veirent derriere eux quatre enseignes de Bourguignons, & se veirent assaillis par deux costez: tout ce que vertu & force naturelle peuvent faire de resistence ils y feirent, mais le grand nombre vainquit le petit: tous furent tuez & taillez en pieces, ou bien peu s'en fault. Sainct Aubin, son lieutenãt, & enseigne y furent tuez: la Salle prins, mais si blessé que peu apres il en mourut, son lieutenãt & son enseigne y moururent pareillement, aussi feit le portenseigne du seigneur de Villebon, nommé Sainct Martin.

Ce pendant que telle execution se faisoit, l'assault continuoit tousjours à la breche, d'entre la porte de Hedin & le portail de l'horologe, & se deffendoiẽt tresbien ceux de dedãs, & desja avoient soustenu un furieux assault, ne sçachãs rien de ce qui s'estoit faict d'autre costé, quand ceux qui estoient entrez dedans la ville par la porte du grand bastion, apres avoir gaigné le marché, tirerent droict à ladicte breche, & furent les deffendans assaillis par devant, & par derriere. Le seigneur de Moyencourt capitaine de cinquante hommes d'armes, qui estoit venu du chasteau au secours de son compagnon le capitaine Martin du Bellay, ayant l'un des bouts de la breche en garde, le plus proche de ladite place, sentant l'ennemy à son cul, tourna la teste droict au marché, auquel lieu il fut tué, & aupres de luy son frere, monsieur

mõsieur d'Yve,& tous ceux qui l'avoiẽt suivy. Les ennemis suivans leur poincte vindrent donner par le derriere à la breche, où estoit ledit du Bellay, là où estans assaillis par devant & par derriere en furent massacrez sept vingts de la compagnie dudit du Bellay,& le Lieutenant & nepveu du seigneur de Villebon nommé Laubies, & le reste n'en eut moins. De ceste furie demeurerent seulement en vie ledit du Bellay, sauvé par un capitaine Alleman, nommé le capitaine Bose, qui le trouva porté par terre parmy les morts, aussi fut le seigneur de Blerencourt. Le seigneur de Villebon qui avoit autre quartier en garde y fut pris par le capitaine Tonnoire Espagnol, s'estant retiré dedans une tour, où failloit monter par une eschelle: aussi fut le capitaine Yville, ayant le bastion de la porte de Dourlens en garde, auquel advint un faict estrange,& presque pareil que celuy qui arriva à Rome, quand monseigneur de Bourbon l'assaillit,& cestuy cy je le vey. L'enseigne du capitaine Yville qu'on avoit en estime de bien hõme asseuré, estant à sa deffence sur le boullevert, son enseigne au poing, voyant l'ennemy marcher à l'assault entra en tel effroy, que pensant à mon advis fouir dans la ville, sortit par une canonniere, & fouit droict aux ennemis, son enseigne au poing, où il fut massacré : aussi un gentilhomme qui estoit aupres de moy entra en telle frayeur, qu'il tõba mort sans estre frappé, car je le fey visiter. Le capitaine René de la Palletiere, lequel avoit le chasteau en garde, fut pareillement forcé par le boulevert, lequel n'estoit encores du tout en deffence,& fut pris prisonnier: mais sur un debat qui sourdit entre-eux, à sçavoir auquel il avoit dõné sa foy, fut tué. Il y mourut de toutes gens, tant de gens de guerre, citadins, que pionniers, environ quatre mille cinq cens hommes, & ne fut pardonné ny à femmes religieuses, ny enfãs, car vous sçavez de quelle gratieuseté usent les Lansquenets quand ils sont victorieux: mesme le capitaine Martin du Bellay, depuis avoir esté prins & amené dehors par la breche pour le sauver, faillit à estre tué deux ou trois fois des Clevois, & l'eust esté sans le seigneur Disthein, qui l'accompagna jusques à la teste du Comte de Bures son pere.

Le soir apres la fureur de la tuerie passée, le Comte de Bures Lieutenant general pour l'Empereur feit crier par le camp, que tous ceux qui auroient des prisonniers, eussent

à les amener devant luy;ce qui fut faict. Le seigneur de Villebon fut envoyé à Gravelines,& depuis paya dix mille escus pour sa rançon: le seigneur Martin du Bellay dés le lendemain fut mis à trois mille escus, & renvoyé sur sa foy, à la charge d'estre de retour dedans dix jours, ou envoyer lesdits trois mille escus, & le cautionna le seigneur de Glajon gentilhomme de la maison de l'Empereur, qui autresfois avoit esté nourry en France.

Des le temps que le camp Imperial commença de marcher, le Roy avoit commécé à redresser le sien pour secourir S. Pol, esperant à ce que luy avoient promis les fortificateurs, qu'elle pourroit bien arrester l'armée Imperiale, jusques à ce qu'il y arrivast, veu la grande diligence dont il usoit. Et ja estoient partis monseigneur le Dauphin,& mon seigneur le Grand-maistre, avec bon nombre de la noblesse, pour aller faire teste à l'ennemy: & apres eux faisoient venir à grandes journées les gens de cheval au-paravant ordonnez pour aller au Piemont, lesquels sur ceste nouvelle avoient esté contremandez, quand devers eux arriva un trõpette du Roy, lequel estoit party de S. Pol en diligence, incontinant qu'il veit la ville prinse:& leur compta ceste mal-plaisante nouvelle, laquelle du commencement on voulut tenir secrette, de peur d'estonner le peuple, mais à la fin elle fut declarée avec telle dex-terité que l'inconvenien ne fut trouvé si grand comme il eust esté, si on eust laissé courir le bruit temerairement par gens qui vont tousjours adjoustans quelque chose à ce qu'ils ont ouy. Mondit seigneur le Dauphin & monsieur le Grand-maistre voyans que de secourir S. Pol il n'y avoit plus d'ordre, prindrent resolution (ce nonobstant) de marcher en avant au plustost qu'il seroit possible, tant pour obvier au danger des autres places de la frõtiere, que pour se revẽcher du dõmage receu.

Trois jours demeura le camp Imperial devant S. Pol apres la prise de la ville: pendant lequel temps, le Comte de Bures feit brusler la ville, raser le chasteau, & abatre la grosse tour, pour raison qu'il ne trouva par l'advis de son conseil, que ville, ne chasteau se puisse mettre en telle fortification que ce soit pour attendre une grosse puissance. Le quatriesme jour qui fut le xix. de Iuin, il feit faire les monstres de ses Lansquenets qui se trouverent le nombre de xxij. à xxiiij. mille hõmes, cinq ou six mille Wallõs, & viij.

mille chevaux, tant Clevois, haults Allemans, que des ordonnances des païs bas de l'Empereur : le mercredy deslogea le camp, & vint l'avantgarde loger à Auchy les Moynes au bout du parc de Hedin, & la bataille à Blangy en Ternois, qui fut cause de tenir les François en incertitude du chemin que lesdits Imperiaux vouloient prendre, ou de Hedin ou de Montreul. Dedans Hedin estoit le seigneur de Sercu avec les cinquante hommes d'armes, dont il avoit la charge, & mille hommes de pied, dont estoit son lieutenāt Philippe de Mailly, & le seigneur de Piennes aussi capitaine de cinquante hommes d'armes estans avecques luy : & avoient ja tresbien remparé la breche que le Roy avoit faicte, & au demourant estoient fort bien pourveuz de toutes choses necessaires à la garde & deffence d'une place de telle importance. D'autant que Hedin estoit bien pourveu, autant l'estoit mal Montreul, car le seigneur de Canaples qui en avoit esté ordonné chef, n'y estoit entré que trois ou quatre jours devant, avecques mille hommes de pied nouveau-levez, & quelque deux cens chevaux des arrierebans de Normandie. Or n'estoit alors la ville retranchée, parquoy pour la bien pourveoir, eust esté besoing d'y avoir aumoins six mille hommes de pied, & trois cens hommes d'armes. Sur ce le Comte de Bures se delibera de ne s'amuser à Hedin, & print le chemin de Mōtreul, auquel lieu arrivé assit son camp, une partie vers la porte de Hedin, du costé du bas de la ville, autre partie aux Celestins, tirant le chemin de Terouenne, autre vers la porte du grand marché qui tire à Abbeville: ce faict, planta son artillerie contre le bas la ville, une bande à l'endroit de la justice, autre sur un petit hault devers la porte du grand marché, laquelle battoit le long de la courtine du bas de la ville par dedans, & une autre bande sur un autre hault ; où il y a une chapelle tirant le chemin qui va à Beaurain. Apres avoir faict batterie le long d'une grande courtine depuis le portail de devers Hedin en tirant vers la porte du grand marché, se preparerent pour donner l'assault : vray est que la breche estoit raisonnable, mais malaisée aux ennemis à y venir, à cause des fossez qui estoient pleins d'eau, car encores qu'ils eussent escoulé les eaues, le marais estoit demeuré.

*Description & prise de Montreul par les ennemis.*

D'AUTRE part y avoit un grand desavantage pour ceux

de dedans, car pour venir à la breche ils estoient descouverts de deux bandes de l'artillerie des ennemis, puis estans à leur deffence, estoient encores veuz des deux costez par les flancs, & n'avoient l'opportunité de faire traverses pour eux couvrir, aussi le peu de nombre qu'ils avoient n'estoit suffisam pour garder la moitié du bas de la ville: parquoy l'ennemy venant à l'assault, tout le reste de la ville qui a grãd circuit luy demouroit abandonné. Toutes ces choses considerées, le seigneur de Canaples par l'advis des capitaines & des soldats qui estoient avec luy, estant à ce solicité par le Comte de Bures, feit capitulation, telle, que tous les gens de guerre sortiroiẽt, leurs bagues sauves, & en armes, & les habitans, avec ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens sur eux. Iamais le Comte de Bures, voyant la ville despourveue de toutes choses comme elle estoit, ne leur eust accordé composition si honorable, n'eust esté la craincte que il avoit de ce qui advint, qui estoit que ce-pendant qu'il se amusoit audict Montreul, on mist secours dedans Terouenne, d'hommes & de pouldres, car il estoit bien adverty qu'elle en estoit fort despourveue: & si partant de Hedin pour aller audit Montreul, il fust allé droict à Terouenne, bien à peine eust on eu le moyen de la secourir comme lon feit.

*Refreschissement mis dedans Terouenne.*

MESSIRE François de Montmorency seigneur de la Rochepor, estoit pour lors Lieutenãt general pour le Roy en Picardie, lequel cognoissant l'importance de Terouenne, & qu'il n'y avoit dedans plus hault de vingtcinq ou trente hommes d'armes, de la compagnie de monseigneur de Bernyeulles gouverneur dudit lieu, & pareil nombre de la compagnie de monseigneur de Crequy son frere aisné, & environ cent hõmes de pied, & cent mortepayes, y envoya soudainement le seigneur de Cany Lieutenant de la compagnie du jeune Duc de Vendosmois, avec quarante hommes d'armes de ladicte compagnie, le seigneur de Foudras son lieutenant avec xx. hommes d'armes de la sienne, le fils du seigneur de Dampierre Guidon de mõseigneur le Dauphin avec xx. hommes d'armes de ladicte compagnie, & le capitaine S. Brisle, l'un des lieutenans du capitaine la Lãde, avec quatre cens hommes de pied. lesquels à grande peine y arriverent à tẽps, car desja Mõtreul estoit rendu, & le camp Imperial logé à deux lieues pres de Terouẽne. Et si de for-

tune le Côte de Bures au desloger de Montreul eust envoyé ses gés de cheval droict à Terouéne, sans sejourner en chemin, ou qu'il y fust allé tout droict au partir de S. Pol, la ville estoit en danger, par faulte d'hõmes comme j'ay predit: car la puissance qu'amenoit monseigneur le Dauphin, ne fust jamais arrivée à temps pour la secourir.

Le xxij. de Iuin arriva mondit-seigneur le Dauphin en la ville d'Amiens, accompagné de monsieur le Grand-maistre de Montmorency, qui soubs luy avoit la principale superintendence de l'armée; lequel incontinant manda le Comte Guillaume de Fustemberg, estant pour lors à Corbie avec son regimét de Lansquenets, & le capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, nouvellement arrivé, ayãt amené, quatre mille bas Allemans, gens bien en ordre, & aguerris és guerres de Munstre & de Dannemarc: à ce qu'au vingt deuxiesme dudit mois ils se trouvassent à Abbeville, où il entendoit faire l'amas de ses forces. Le Comte Guillaume avec sa trouppe fut logé dedans les fauxbourgs de Vimeu, le capitaine Nicolas de Rusticis és faulxbourgs de la porte S. Gilles tendant au Pontdormy. Et audit lieu de Abbeville sejourna monseigneur le Dauphin, attendant le reste de son armée, durant lequel sejour il eut nouvelles par une mortepaye, qui estoit sorty de Terouenne nommé Pierre l'Oyseau, qui avoit passé à travers le guet des ennemis, comme dedans la ville de Terouenne on avoit grande necessité d'arcbouziers, & mesmes de poudre pour l'arcbouzerie. A ceste cause fut conclu qu'il estoit necessaire de les en secourir, & fut eleu le seigneur d'Annebault, pour mener ledit secours avec les chevaux legers dont il estoit general, lequel incontinant se retira à Hedin, pour estre lieu le plus à propos pour executer ladicte entreprise.

Le camp Imperial estant deslogé de devant Montreul, l'avantgarde avoit esté loger à Renty, & la bataille à Verdures, & le lendemain devant Terouenne: auquel lieu estãt arrivé mõsieur de Bures, avoit logé son camp partie à Delette, autre partie au dessoubs de la justice, & l'autre au delà du chasteau en un lieu où l'an mille cinq cens treze Talbot avoit planté son camp. Puis en extreme diligence feit faire les approches, & mettre leurs pieces en batterie, depuis la tour des marais jusques au dessoubs de la tour du chasteau, passant par devant un lieu nommé la Patrouille,

où, apres avoir assis leur artillerie, feirent telle diligēce qu'ē moins de douze jours ils battirent le chasteau, qui n'estoit que de deux tours, par-ce que quand le Roy d'Angleterre print la ville audit an mille cinq cens treze, ledit chasteau avoit esté rasé. Brief ils feirent telle batterie que noz gens furent contraincts de l'abandonner, & se retirans retréchez par derriere. Ce faict continuerent leur batterie jusques à la Patrouille, de sorte qu'ils feirent une breche de deux cens pas de long. Vray est qu'elle n'estoit aisée à forcer, car noz gens s'estans retirez derriere (comme il est dict) avoient trē-ché le rempart, & iceluy mis en tel estat, que si les ennemis eussent gaigné le hault dudit rempart, ils eussent esté contraincts de tomber en un fossé bien flanqué. Entre tāt le seigneur d'Annebault que je vous ay dit, estoit venu à Hedin pour dresser son entreprise, laquelle estoit de mettre dedans la ville iiij. cens arcbousiers, portans chacun lié au tour de luy un sac de cuir faict à poste, plein de poudre, & pour cest effect avoit choisi le capitaine Briandas.

AYANT mis ordre aux choses necessaires, ledit seigneur d'Annebault partit de Hedin à jour couché, ayant sa compagnie avecques luy de cinquante hommes d'armes, le seigneur de Biennes avecques pareille charge, le seigneur de Tais deux cēs chevaux legers, le seigneur de Termes deux cens, le seigneur d'Aussun deux cens, le seigneur de Sansac deux cens, le capitaine Francisque Bernardin de Vimercat deux cens, le seigneur Maure de Novare deux cens, le capitaines Georges Capussement deux cens Albanois, & le capitaine Theode Manes pareille charge: & marcha le chemin de Guinegatte tenant tousjours le hault païs. Estant acheminé jetta cent chevaux de coureurs devant, puis feit marcher les gens de pied à leur queue, & à la queue des gens de pied autres deux cens chevaux, ausquels il donna charge de marcher droict à Terouenne, sans s'amuser en aucun lieu jusques à la porte, & plustost se hazarder d'estre pris & deffaicts que d'y faillir. Et ledit seigneur d'Annebault avec la gendarmerie, & le reste des chevaux legers, & plusieurs autres gentils-hommes qui estoient venus pour leur plaisir & acquerir honneur, tels que le Comte de Villars, le seigneur Do, & plusieurs autres, devoit demourer avec la trouppe au deça de Terouenne, au dessus de Guinegatte, ayant enchargé aux chevaux legers qu'il avoit jettez,

devant, que dés qu'ils auroient mis les gens de pied dedans la ville, ils eussent à faire un signal, à ce qu'il eust à se retirer, & eux devoient demourer sur la queuë, pour l'advertir si l'ennemy se jettoit à la campagne. Les gens de pied furent mis dedans la ville sans perte & sans alarme : le signal fut monstré, apres lequel le seigneur d'Annebault se meit à faire sa retraitte, laquelle il eust faict aisément sans danger, mais les chevaux legers qui avoient esté jettez sur les aisles, induicts par les jeunes gens qui vouloient rompre leurs lances, allerent donner l'alarme au camp de l'ennemy, lequel ils trouverent à cheval, par-ce que ledict ennemy ayant eu advertissement de ladite entreprinse avoit deliberé de l'empescher, ce qu'à mon opinion il eust fait : mais estans montez à cheval pour attendre nos gens au passage, ceux de l'avantgarde qui venoient d'un costé, & ceux de la bataille de l'autre, s'entrerencontrerent ; & par faute de se recognoistre à l'occasion de l'obscurité de la nuict, se chargerent les uns les autres: où y eut grand desordre, & beaucoup de blessez, tant d'un costé que d'autre, & ce-pendant nos gens entrerent dedans la ville, & cela fut cause que nos gens estans allez pour leur donner l'alarme les trouverent à cheval. Le seigneur d'Annebault ( lequel faisoit sa retraitte ) estant adverty que ses chevaux legers estoient à l'escarmouche, voulut temporiser pour les retirer, mais l'ennemy ayant faict grande diligence, vint pour luy coupper chemin au passage d'un pont, auquel lieu luy & ceux qui estoient en sa compagnie, combattirent si vigoureusement, que durant le combat il y mourut plus grand nombre d'Imperiaux que des nostres : mais en fin y arrivant toute la cavallerie du camp, fut ledit seigneur d'Annebault porté par terre, & prins prisonnier, & aupres de luy le seigneur de Piennes, le Comte de Villars, le seigneur Do, le capitaine Georges Capussement, le capitaine Francisque Bernardin, le seigneur de Sansac, & presque tous, mesmes les chefs, hors mis ceux qui desja avoient passé le pont. Aucuns desquels, & entre autres le seigneur d'Aussun, s'estans retirez à Hedin, apres avoir luy & ses compagnons changé de chevaux, retournerent au lieu où avoit esté le combat, lesquels trouvans les ennemis en desordre, comme gens qui pensoient n'y avoir plus d'ennemis en campagne, les chargerent, & en defeirent, & prindrent bon nombre, & mesmes rescouirent plusieurs des

*Deffaicte de monseigneur d'Annebaut.*

noſtres qui eſtoient priſonniers entre leurs mains.

Les ennemis d'une part ſe glorifierent d'avoir eu une telle victoire à leur avantage, d'autre part ſe trouverent mal du ſecours qui eſtoit entré dedans la ville, car ils avoient accouſtumé ordinairement de venir ſur le bord du foſſé tout privément & ſans danger, par-ce que ceux de dedãs avoient faute d'arcbouſiers & de poudre: mais les arcbouſiers nouveaux venus les ſervirent de telle ſorte, qu'ils leur firent changer de façon de faire, qui fut cauſe que la joye qu'ils avoient eue de leurs priſonniers ne leur dura gueres. Peu de jours apres le ſeigneur de Cany lieutenant du Duc de Vendoſme, autres avecques luy, ayans cognoiſſance que le plus ſouvent des gros ſeigneurs de leur camp ſe venoient eſbatre dedans les tranchées, delibererent de les y ſurprendre: ce qu'ils firent par une ſaillie que feit ledict ſeigneur de Cany avecques ſes compagnons, leſquels trouvans leſdicts ennemis dedans leurſdictes trenchées en mauvais equippage, & mal ſur leurs gardes, en taillerent en pieces ſoixante ou quatre vingts, & entre autres le porte-guidon du Duc d'Arſcot, & fut priſonnier le Seneſchal de Henault, homme de grande maiſon, auquel ledict ſeigneur de Cany ſauva la vie, autrement il fuſt paſſé au fil de l'eſpée comme les autres, & depuis fut rendu ledict Seneſchal en eſchange pour le ſeigneur de Piennes.

Pendant ce temps monſeigneur le Dauphin, & mõſeigneur le Grand-maiſtre voulans dõner ſecours aux aſſiegez, ayans leur armée enſemble, ſ'en vindrent loger à Ham petit village, entre Dourlens & Auchy: de là ayans pourveu à tous leurs affaires, allerent loger à Auchy le chaſteau, ſur la riviere d'Authie, puis à Fervens ſur la riviere de Canche, deliberez de prendre leur chemin pres de Pernes, pour aller loger au deſſus de Terouenne, entre Guignegatte & Terouenne, & de là (ayans le hault) à coups de canon leur faire abandonner le coſté de de-là l'eau vers Guignegatte, & par ce moyen ſecourir la ville, ou les contraindre de venir au combat à leur deſavantage: & pouvoit avoir en noſtre camp, le nombre de quinze à ſeize cens hommes d'armes, & environ deux mille chevaux legers, & dix à douze mille Allemans, & douze ou quatorze mille François. Ce-pendant ſe commencerent à mener traittez de la part de la Royne de Hongrie, par le moyen du Duc d'Arſcot pour venir à quel-

que traitté de paix, ou bien à quelque trefve, pendant lequel temps les choses se devoient mitiguer: & furent les choses tant demenées, qu'en fin il fut arresté, que les deputez d'une part & d'autre se trouveroient en un village nommé Bommy, estant du Comté de S. Pol; deux lieuës pres de Terouenne. De la part de monseigneur le Dauphin fut deputé le seigneur de S. André chevalier de l'ordre du Roy, & le Presidant Poyet, tiers Presidant de la cour de Parlement de Paris, & Nicolas Berthereau secretaire du Roy, & de monseigneur le Grand-maistre, lesquels se trouvans audit lieu de Bommy avecques les deputez de la part Imperiale, apres les choses bien debattues, fut conclu une suspension d'armes pour trois mois, entre les païs du Roy, & les païs bas de l'Empereur, & ce-pendant seroit advisé s'il y auroit moyen de faire une paix, entre ces deux grands Princes & les alliez. Ie me suis long temps tenu de parler des affaires de Piemont, afin de mieux descrire les choses advenues en la Picardie, maintenant je parleray de ce qui y advint durant ce temps là.

Le Roy partant pour son voyage de Hedin, avoit ordonné le seigneur de Humieres pour aller en Piemont, premierement afin d'estre seurement adverty en quel estat estoient ses affaires de par de-là, ayant entendu y avoir plusieurs differens entre les chefs de son armée, & pour sçavoir les occasions desdictes divisions & differens qui y estoient, depescha le seigneur de Langey, messire Guillaume du Bellay, lequel à son retour vint trouver le Roy à la Conté (comme j'ay dict) à l'heure qu'il se retira de Pernes avecques son armée, retournant dudit voyage, qui luy feit entendre ce qu'il avoit trouvé & negocié audict païs, ainsi que je vous reciteray cy apres. *Affaires de Piemont.*

Vous ne devez ignorer par-ce que j'ay descrit au commencement de ce livre, comme le Comte Guy de Rangon arriva à Carignan avec l'armée du Roy, venant de la Mirãdole pour le secours de Turin, & comme le seigneur Caguin de Gonzague sans le sceu dudit Comte composa avec ceux qui estoient pour la part Imperiale dedans le chasteau dudict Carignan: dont il ne fut cõtent, par-ce qu'il luy sembla que c'estoit le mespriser, attendu qu'il estoit Lieutenant general en l'armée du Roy. Et de là s'engendrerent quelques particularitez entre-eux, qui continuerent en maniere,

que lesdicts Comte Guy & Cesar Fregoze son beau frere se banderent contre ledict seigneur Caguin, de sorte que le Roy fut contrainct d'y envoyer (ainsi que dict est) le seigneur de Langey, pour cognoistre de leurs differens, & chercher le moyen de les mettre d'accord, & avec ce luy donna charge d'entendre en quel estat estoient ses affaires de Piemont: lequel partit pour cest effect, peu de temps avant que le Roy allast assieger Hedin.

*Causes des differẽs entre le Cõte Guy & le seigneur Caguin de Gonzague.*

ESTANT arrivé la part où estoit le Comte Guy, voulut particulierement entendre les differens & raisons, tant d'une part que d'autre. Le Comte Guy disoit qu'encores qu'il eust pleu au Roy luy donner la principale charge, & le constituer son Lieutenant general en son armée, il avoit toutesfois deferé en tout ce qu'il luy avoit esté possible au seigneur Caguin de Gonzague, tant pour l'ancienne servitude dudict Caguin, & de sa maison envers la couronne de France, que pour la qualité de sadicte maison, & ce jusques à avoir esté le plus du temps tenir le conseil au logis dudit seigneur Caguin. Nonobstant lequel sien plus que devoir il ne l'avoit jamais peu entretenir en contentement, qu'il n'ayt tousjours tendu à roupture, plustost qu'à amitié, tenant des propos de luy qu'il ne debvoit tenir, se vantant ledict Caguin de n'avoir changé de service comme ledict Comte, & d'avoir ouvertement porté l'ordre du Roy, & non pas caché comme luy, adjoustant outre ce autres paroles mal sonantes. Aussi ledit seigneur Comte Guy ne se pouvoit cõtenter de la façon dont avoit esté usé à la redditiõ du chasteau de Carignan, & que depuis lors ils avoiẽt esté plus mal ensemble qu'ils n'estoiẽt au paravãt, lequel mal-contentemẽt entre-eux s'augmenta encores d'avantage quãd ledict Caguin sceut qu'on luy avoit cassé partie de ses gẽs de pied, & le bõ recueil qu'avoit faict le Roy à Cesar Fregoze, quand il luy vint faire la reverẽce au camp lez Avignon, en la cõpagnie du seigneur d'Annebault. Et aussi dequoy le Roy avoit ordonné qu'avenant le partemẽt dudit Comte Guy, ledit seigneur Cesar demoureroit son Lieutenant en l'armée: & furent lors escrites & divulguées aucunes lettres au mespris & contemnemẽt dudit Cesar Fregoze au nom de l'Aretin, lesquelles iceluy Cesar disoit avoir esté verifié avoir composées par ledit Caguin, auquel pour ceste cause ledict Cesar avoit envoyé un cartel de desiance.

Le seigneur de Langey remonstra audict Comte Guy, & Cesar Fregoze le reculemẽt & prejudice du service du Roy, par le moyen de ses differens, & que par les chapitres de l'ordre du Roy, les chevaliers dudit ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel ne combat l'un contre l'autre, sans le congé de leur superieur, qui est le Roy. Ledict Cesar s'excusa, disant n'avoir jamais veu lesdicts chapitres: aussi que pour son honneur il ne se pouvoit passer de faire ce qu'il avoit faict, attendu l'enormité des propos semez contre luy par les lettres divulguées au nõ de l'Aretin: toutesfois pour ne desobeïr au Roy, & ne tarder ou reculer le bien de ses affaires, il estoit content de ne passer outre, pendant que cest affaire dureroit moyennant que ledict seigneur Caguin ne passast outre de son costé.

Le seigneur Caguin d'autre-part se plaignoit, qu'ayant luy mesme praticqué le Comte Guy, & amené au service du Roy, & se voulant accommoder & vivre unanimement audit service avecques luy, ce nonobstant le peu d'Amitié qui estoit entre-eux au paravant, ledit Comte avoit faict moindre estime de luy qu'il n'appartenoit: & si bien en aucune chose il en avoit faict compte, ce avoit tousjours esté avecques certeines paroles ambigues & à double entente: & que le Comte Guy pour avancer Cesar Fregoze son beau frere avoit tousjours tasché à le reculer, & luy faire & procurer choses par lesquelles il voioit ledict Comte tendre evidemment à luy faire abandonner le service du Roy. Alleguoit aussi l'ancienne servitude de sa maison, sa nourriture au service du Roy, sans y avoir jamais varié, combien qu'il en eust souvent esté recherché avec grandes conditions. Alleguoit aussi outre-ce, qu'il estoit autant homme de service (quant à sa personne) que ledict Cesar Fregoze: il avoit outre, tant de luy que de sa femme, & de ses nepveux, dont il avoit la garde de la minorité, estats & païs, où il pouvoit lever & avoir levé gens pour le service du Roy, & ses places prestes pour faire l'amas & le passage des gens, pour venir audict service: aussi disoit avoir attiré le Comte de la Mirandole audict service du Roy, & avoir pour ces causes perdu de son bien, & quelques unes de ses places avoir esté desmolies.

Disoit d'avantage, que dés le commencement que le Roy voulut lever gens, il n'avoit voulu capituler avecques

ledit seigneur ainsi que les autres: seulement avoit declaré l'affectiõ qu'il avoit d'acquerir audit service augmentation d'hõneur & de credit, sans laquelle affectiõ il fust demeuré en sa maisõ, en laquelle il avoit dequoy se tenir honorablemẽt: toutesfois voyãt l'ẽnemy du Roy entré en France, il avoit eu seulemẽt esgard à son affectiõ de le servir à la necessité, nõ pas en ceste sienne diminution de reputation, chose qui luy estoit mise en avãt par tous ses parẽs & amis de par delà, qui luy desconseilloiẽt de prẽdre & accepter une si peu honorable charge. Disoit d'avantage, qu'ayant esté accordé audit seigneur Cesar Fregoze, tant de beaux partis sur la promesse qu'il avoit faicte de bailler Genes au Roy, & lesquels partis estoient suffisans pour attirer au service du Roy un Duc de Mantoue, ou autre gros Prince, d'autre credit que ledit Cesar, que toutesfois il n'avoit rien seulement executé de sa promesse, mais s'en estoit mis à son devoir beaucoup moins qu'autres, se comprenant ledit seigneur Caguin au nombre d'iceux. Parquoy le Roy pouvoit honnestement differer lesdits partis à luy accordez, à tout le moins ne luy faire bien ny honneur à luy qui estoit nouveau serviteur, outre ce qui luy avoit esté promis au commencemẽt de la levée, au prejudice de la reputation des anciens & bõs serviteurs: se pretendant interessé, que pour bailler augmentation de gens de pied audit Cesar, on luy avoit cassé les siens: disant que si on luy eust cassez pour eviter & diminuer la depense, non pas pour en bailler à autre ou bien que le Roy le luy eust escrit, non pas y proceder en la maniere qu'il avoit esté, qui (à ce qu'il disoit) qu'il n'avoit aucune chose entendu de la cassierie, sinon par le bruit de ses malveillans qui s'en vantoient pour le villipender, il l'eust plus patiemment porté.

Disoit aussi que ceste avoit esté la cause qui l'avoit meu d'escrire & dire ce qu'il a pensé servir, à faire cognoistre aux gens qui l'eussent ignoré, que s'il estoit mal traitté pour bien traitter ledit Cesar, cela n'estoit pour le merite dudit Cesar, ne pour chose qu'il valust mieux que luy: & si pour ceste cause ledit Cesar Fregoze luy avoit envoyé le cartel de combat, qu'il n'avoit peu faire moins que de l'accepter comme il avoit: & que nonobstant qu'il eust deliberé de faire audit Cesar de l'avantage plus qu'il ne devoit, afin de le faire venir au poinct du combat, il estoit toutes-

ſois content pour ne reculer le ſervice du Roy, de differer juſques apres l'execution dudit ſervice: ſinon que depuis ſa reſponſe faicte par luy audit cartel, Ceſar Fregoze euſt eſcrit autre choſe qui vint cy apres, ou qui encores ne fuſt venue à ſa cognoiſſance, ou qu'il en eſcrivist d'icy en avãt à quoy il eſcheut de faire reſponce pour ſon honneur, auquel cas il vouloit ſuplier le Roy de ne prendre à mauvaiſe part ſ'il le vouloit garder.

Au demeurant feit entendre audit ſeigneur de Langey qu'il luy eſtoit beſoing pour ſa ſanté, voyant les affaires pour lors n'eſtre gueres eſchauffées, ſ'il pouvoit avoir ſaufconduit de ſe retirer à ſa maiſon, pour prendre l'eau des baings: & que ſ'eſchauffant les affaires, ſ'il plaiſoit au Roy luy donner charge honorable, il y viendroit en tel equipage qu'il luy feroit ſervice, & acquerroit honneur, ſinõ, il demeureroit en ſa maiſon, ſauf que ſi le Roy marchoit en perſonne, il ſe retireroit vers luy pour luy faire ſervice: & qu'il n'eſtoit deliberé, comme que ce fuſt, de jamais porter la croix rouge. De toutes les choſes cy deſſus le ſeigneur de Langey advertit le Roy, lequel il vint trouver à la Contey, à l'heure qu'il ſe retiroit de Pernes avec ſon armée à ſon retour du voyage de Hedin, & permiſt le Roy audit ſeigneur Caguin de ſe retirer en ſa maiſon pour recouvrer ſanté.

Quelque temps au paravant le Tholoſan qui eſtoit un ſoldat natif de Cony, avoit aſſemblé quelque nombre d'hommes ſans ſoulde, pour le ſervice du Roy, ayant ſeulement l'adveu du Comte Guy, avec leſquels il avoit ſurpris la ville de Quiers ſur les Imperiaux mais le Cõte Guy ayant advertiſſement comme le Marquis du Guaſt ſe preparoit pour la venir reprendre, y envoya le chevalier Aſſal avecques deux enſeignes de gens de pied, dont il avoit la charge, & cinq cens hommes des bandes du chevalier de Birague, leſquels avec ledit Tholoſan la garderẽt, & repouſſerent leurs ennemis en deux aſſaults qui leur furent donnez, dont le chevalier Aſſal entra en une certeine grandeur, de ſorte qu'il eſcrivit lettres au Cõte Guy auſſi arrogantes, en ſe magnifiãt autãt que ſ'il eut conquis un Empire. Choſe que ledit Comte trouva de fort mauvaiſe digeſtion, diſant que ſ'il y avoit honneur, il appartenoit au Tholoſan, pluſtoſt qu'à luy, car il avoit prins ville, & avoit autant eu d'hõ-

neur à la garder que ledit Assal: bien advouoit ledit Comte que ledit Assal estoit gentil soldat & qui avoit bien faict son devoir. Brief ledit seigneur de Langey avoit trouvé les affaires du Roy en telle combustion, qu'apres avoir pourveu au Marquisat de Salusses au nom dudit seigneur, ainsi qu'il en avoit commission, il revint vers luy (comme dict est) pour advertir de toutes choses, & qu'il estoit besoing d'y pourveoir promptement, s'il ne vouloit perdre le païs, car l'armée Imperiale de jour en autre se renforçoit, & la nostre diminuoit, pour les partialitez qui estoient entre les chefs. Et feit entendre au Roy, que si monsieur de Humieres (lequel partant pour son voyage de Hedin il avoit ordonné pour aller en Piemont) y arrivoit sans avoir une teste de iiij. ou v. mille Suisses ou Lansquenets, & quelque renfort de gẽdarmerie, il ne voyoit moyẽ qu'il fust maistre de la cãpagne, & que l'abandõnant (veu la mauvaise provision qui estoit dedans les places) il y avoit apparence d'evidente perte pour le Roy.

*Preparatifs du Roy pour Piemont & Picardie.*

LE Roy ayant attẽdu audit lieu de la Contey le rapport dudit seigneur de Langey, & apres avoir mis les provisions à ses nouvelles conquestes cõme Hedin & S. Pol, delibera de rompre son camp, & ordonna de faire marcher les chevaux legers droict en Piemont, pour renforcer l'armée qui y estoit, puis manda au Duc Chrestofle de wittemberg qui amenoit dix mille Lansquenets à son service, de prendre pareillement le chemin de Piemont, pour se joindre avecques mondit-seigneur de Humieres. Mais avant que lesdits chevaux legers eussent passé Lion, ayant advertissement que l'armée de l'Empereur, marchoit pour venir à S. Pol, ainsi qu'avez entendu, cõtremanda les chevaux legers, faisant tousjours acheminer les Lansquenets, & conclut de lever la charge de son armée au Comte Cuy, & l'envoyer en Italie pour autres entreprises, à son service. Aussi furent envoyez pour recueillir lesdits Allemans, & faire leurs mõstres, & les conduire le seigneur de la Roche Matignon, & le seigneur de Borran commissaire ordinaire de la guerre. Et desja le Roy avoit depesché trois ou quatre cens hommes d'armes, sçavoir est le Baron de Curton avecques cinquante hommes d'armes, & le seigneur de la Fayette cinquante, la compagnie du Prince de Melphe de cinquante, & soixante de la compagnie de monseigneur le Dauphin,

dont ledit seigneur de Humieres estoit Lieutenant & le seigneur de Brissac ayant charge de ij.cens chevaux legers, le seigneur de Lassigny mille hommes de pied le seigneur d'Allegre autres mille, outre la gendarmerie, chevaux legers, & gens de pied, tant François qu'Italiens, qui estoient en l'armée, dont avoit eu la charge le Comte Guy de Rangon. Aussi depescha pour faire marcher en Piemont le capitaine Nicolas de Rusticis, dict le Bossu, lequel amenoit quatre mille Lansquenets bas Allemans, lesquels il avoit sustraicts de la levée que faisoit faire l'Empereur pour venir à S. Pol, & douze cens chevaux legers de l'armée qu'il avoit en Picardie, lesquels estoient desja fort avancez pour aller trouver le seigneur de Humieres: mais estant adverty de la grande puissance qu'amenoit le Comte de Bures en Picardie, contremanda ledit Bossu, & lesdits chevaux legers.

*Mort du Marquis de Salusses devant Carmagnolle.*

PEU de temps au paravant le Comte Guy craignant que l'ennemy (se faisant le plus fort en campagne) ne le contraignist d'abandonner le Piemont, avoit en toute diligence faict fortifier Pignerol, afin de se fermer là avecques le reste de son armée, & luy faire teste, attendant le secours qui luy pourroit venir de France: chose qui fut bien considerée, ainsi que vous orres cy apres. Aussi quelque peu de temps apres le Marquis du Guast s'estant mis en campagne avoit remis entre les mains du Marquis François tout le Marquisat de Salusses, hors mis le chasteau de Verculo, & celuy de Carmagnolle, tenus encores par les François, à ceste cause ledit Marquis du Guast alla assieger le chasteau de Carmagnolle, dedans lequel estoient deux cens soldats Italiens que le Comte Guy y avoit envoyé. Le Marquis du Guast estant arrivé devãt les envoya sommer de la part de l'Empereur, de rendre la place, à laquelle sommation ayant esté fait refus il feit approcher l'artillerie. Le Marquis Frãçois de Salusses, lequel mieux qu'autre cognoissoit la place, mena deux canons sur la main dextre, en allãt de la ville au chasteau, & rompit deux maisons pour se couvrir en lieu de gabions à mettre à ses pieces, où apres avoir luymesmes servy de canõnier, & tiré deux vollées de canõ, fut apperceu d'ũ soldat du chasteau, qui estoit sur la porte leq̃l d'ũ mousquet tira si à propos qu'il dõna audit Marquis, d'a boullet au travers du corps, dont il tõba mort sur le chãp,

Le Marquis du Guaſt craignãt que ſa mort n'eſtonnaſt les ſoldats, le feit couvrir d'un manteau, puis de rechef envoya ſommer ceux de ladite place, leur promettant honorable compoſition: finablement leur fut accordé de ſortir leurs bagues ſauves: eſtans ſortis, le Marquis du Guaſt les loua fort du bon devoir qu'ils avoient faict, leur demandãt qui eſtoit celuy qui ſi bien avoit tiré d'une feneſtre eſtant ſur la porte: un ſoldat ne ſçachant à quelle intention il le diſoit, & n'eſtant adverty de la mort du Marquis de Saluſſes, ne ſçachant auſſi qu'il luy euſt donné dudit mouſquet, declara que c'eſtoit luy qui tousjours avoit tiré de ladite feneſtre: ce rapport ouy, le Marquis cõtre ſa promeſſe, le feit prendre, & pendre & eſtrangler à ladite feneſtre. Depuis cela le Roy ayant remis le Marquiſat en ſon obeïſſance, en inveſtit le ſeigneur Gabriel Eveſque d'Aire en Gaſcongne qui eſtoit frere dudit Marquis de Saluſſes lequel eſpouſa la fille de monſeigneur l'Amiral d'Annebault, & eſt mort ſans enfans, à cauſe dequoy ledit Marquiſat eſt retourné entre les mains du Roy.

Pendant ce temps monſeigneur de Humieres environ le huictieſme jour de Iuin, arriva à Pignerol, dequoy le Marquis du Guaſt adverty, retira ſes forces hors de Poirin, prenant le chemin d'Aſt: puis ſçachant la deſcente des Lanſquenets du Duc Chreſtofle de wittemberg, apres avoir laiſſé Dom Antoine d'Arragon chef dedans Aſt, ſe retira avecques le reſte de ſon armée le chemin de Verceil. Monſeigneur de Humieres qui eſtoit à Pignerol, ayant entendu que les ennemis avoient abandonné Chivas, manda audit ſeigneur Ludovic de Birague qui eſtoit dedans Vorling de mettre deux cens hommes des ſiens dedans ladite place de Chivas. Et au meſme temps qui fut environ le vingtcinquieſme de Iuin, arriverẽt les bãdes du Duc Chreſtofle de wittemberg à Montcalier: ce qu'ayant entendu le ſeigneur de Humieres voulut partir de Pignerol, pour ſ'aller joindre avecques eux, & là faire ſa maſſe pour marcher en campagne: mais les bandes Italiennes feirent refus de marcher que prealablement, ils ne fuſſent payez de ce qui leur eſtoit deu: qui fut cauſe de faire ſejourner noſtre armée dix ou douze jours, durant lequel temps noz ennemis eurent loiſir de ſe fortifier, joinct auſſi que le terme du payement de noz Lanſquenets approchoit: choſe (je vous aſſeure)

asseure) qui fut en partie cause que ceste armée fut de peu de prouffit: car (comme dit est) ce pendant le Marquis du Guast hastoit la levée de ses Lansquenets, lesquels depuis vindrent descendre à Trente, qu'amenoit le frere aisné du Comte Guillaume de Fustemberg.

Le premier jour de Iuillet les Italiens estans payez de la simple paye avecques promesse du surplus, marcherent à Montcalier, où estant arrivé le seigneur de Humieres, meit en deliberation des capitaines le chemin que lon devroit prendre, ou d'Ast ou de wlpian: sur ce fut resolu d'aller en Ast esperant la surprendre, par ce qu'elle estoit mal pourveuë d'hommes pour la grandeur de la place: & pour cest effect le iij. jour de Iuillet nostre armée alla loger à Rivé de Quiers, auquel lieu estans arrivez, les Lansquenets demanderent d'avoir l'artillerie en garde, chose qui leur fut accordée. Le lendemain nostre armée alla loger à Belot, & le vj. dudit mois à un mille d'Ast, dedans laquelle ville estoit (comme dit est) demeuré Lieutenant pour l'Empereur Dom Antoine d'Arragon beau-frere du Marquis du Guast, avec deux mille hommes de pied & deux cens chevaux. Nostre armée estant logée, & apres avoir bié recogneu la place, fut ordonné que la nuict se feroient les approches, desquelles voulurent avoir la charge les Lansquenets, encores que par plusieurs fois leur fust requis de laisser la charge d'icelles au seigneur Iean Paule de Cere, chose qu'ils ne voulurét jamais consentir. Sur la minuit estant le seigneur de Humieres & autres capitaines venuz pour veoir la diligéce qui se faisoit aux aproches, trouverét qu'il n'y avoit aucune trenchée commencée, & ce-pendant qu'ils estoiét en dispute de ce qui estoit à faire, le jour vint qui fut cause de remettre lesdittes approches à la nuict subsequente. Estant le jour venu par ce que le payement des Lansquenets estoit escheu ils se mutinerent, & venant au logis du seigneur de Humieres, par l'enhortement principal de Hans Ludovic de Landeberg, luy declarerent que si ils n'estoient prõptement payez, ils estoiét deliberez de ployer leurs enseignes & se retirer. Pour à quoy obvier d'autát que nostre principalle force estoit de ceste natiõ le seigneur de Humieres emprunta de toutes les bourses du camp, de sorte qu'il leur presta cinq cens escus pour enseigne, attendant leur payement: dont pour l'heure ils se contenterent.

Sur les trois heures apres midy, ceux de la ville donnerent l'alarme en nostre camp, pēdant lequel, par le costé du Pont qui est sur la riviere du Tanare à l'opposite de nostre logis, entrerent dedans la ville sept enseignes de gens de pied, & trois cens chevaux de secours, à cause dequoy le seigneur de Humieres par l'advis des capitaines, ne voyant apparence de pouvoir forcer la ville, & aussi peu de l'affamer, delibera lever son camp : & par-ce qu'il estoit adverty que la ville d'Albe estoit mal pourveuë, entreprint de l'aller surprendre. Sur la queue de son armée sortoit toute la cavallerie d'Ast, mais il avoit laissé le seigneur de Brissac avec les deux cens chevaux, dont il avoit la charge, & avec luy quelque gendarmerie, qui feirent si bien leur devoir, que nostre camp sans perte vint loger au dessoubs de S. Damiā, & le lendemain marchant nostre armée le chemin d'Albe, le seigneur Iean Paule de Cere rencontra vij. ou viij. cens Espagnols, qui estoient partis d'Alexandrie pour entrer dedans Albe, lesquels il defeit: qui fut cause qu'arrivant monsieur de Humieres devant Albe, ceux de la ville n'ayans aucune garnison, sinon vingt cinq Espagnols qui s'estoient retirez dedans le chasteau, se meirent eux & leur ville entre les mains du seigneur de Humieres : auquel lieu nostre armée sejourna trois sepmaines, ce-pendant qu'ō reparoit ladite ville, & celle de Quieras, laquelle pareillement s'estoit rendue entre les mains du Roy.

*Prinse d'Albe.*

*Praticque pour surprendre Turin par les ennemis.*

Durant le temps que nostre armée estoit en Albe, Cesar de Naples, qui estoit gouverneur de Wlpian, homme vigilant, subtil, & entreprenant mais peu heureux en ses entreprises sçachāt nostre armée estre loing, & cognoissant que dedans Turin n'y avoit que la compagnie de gens de pied, du capitaine Wartis, & du capitaine Augart (qui estoit peu pour la garde d'une telle place) praticqua un caporal Guascon de la garnison dudit lieu, pour luy livrer un boullevert de la ville, lequel est au droit de l'Eglise nostre Dame, tirant vers la Douaire, & fut le marché cōclu entre-eux. La nuict que ledit soldat devoit livrer sa marchandise, escheut à son esquadre son rang de faire la garde audit boullevert, parquoy meit ordre qu'il ne mena à sadite garde que deux ou trois soldats les plus malotru qu'il eust, afin de plus aisément parvenir à son entreprise Cesar de Naples partit de Wlpian, qui n'est qu'à sept pe

tits mille de Turin, accompagné de dix enſeignes de gens de pied & ij. ou trois cẽs chevaux. Eſtant arrivé au boulevert le ſoldat luy bailla le ſignal du lieu où il devoit planter ſes eſchelles, ce qu'il feit en telle diligence, qu'avant que l'alarme fuſt à la ville, ils entrerent cinq enſeignes dedans ledit boullevert: car les ſoldats qui eſtoient à la garde avecques ledit caporal ſ'eſtoient ſauvez à la fuitte entre la muraille de la ville & la douve qui eſt de terre. Or eſt il qu'à la muraille y avoit une porte pour entrer dudit boullevert dedans la ville, laquelle eſtoit ouverte, dequoy l'ennemy pour l'obſcurité de la nuict n'eut cognoiſſance: qui fut cauſe de la ſalvation de la ville, & des hommes qui eſtoient dedans; car ce-pendant que l'ennemy ſ'amuſoit à dreſſer des eſchelles à la muraille pour entrer dedans la ville, l'alarme ſe donna.

Le ſeigneur de Boutieres qui eſtoit gouverneur & Lieutenant du Roy dedãs Turin, ſ'eſtoit amuſé la pluſpart de la nuict à joüer au tablier, ſortant de ſa ſalle pour ſe retirer en ſa chãbre, ouit l'alarme: parquoy ayãt ſeulemẽt avec luy les Suiſſes de ſa garde & quelque petit nõbre de gentilshõmes qui l'accõpagnoient, ſortit en la rue, où il trouva le peuple fuyant, qui luy dit, monſieur ſauvez vous, les ennemis ſont dedãs. Pour ceſt effroy ne laiſſa ledit ſeigneur de Boutieres marcher à droict au baſtiõ, auquel lieu eſtãt arrivé une halebarde au poing, ſãs autres armes, accõpagné des citadins leſquels avoiẽt bonne volõté de faire leur devoir, & à ceſte occaſion avoient pris les armes, donna droict à la porte du boullevert, laquelle il trouva encores ouverte, mais de la poincte de la halebarde la ferma, de ſorte qu'ũ gentilhõme ſien parẽt qui avoit marché le premier fut enfermé dedans le boullevert avec les ennemis. Les Imperiaux qui desja avoient chargé l'artillerie qu'ils trouverent dedans le boullevert, bracquerent une coulevrine baſtarde droict à la porte, & y mettans le feu faulcerent ladite porte, & paſſant le boullet raſibuz du ſeigneur de Boutieres qui tenoit la porte, tua un gentilhomme eſtant aupres de luy. Ce temps pendant les citadins avoient gaigné le hault de l'Egliſe & à toute diligence jettoient les tuilles à la ruelle: car il fault entendre qu'entre l'Egliſe & la muraille de la ville n'y a qu'une ruelle de ſept ou huict pieds de large: parquoy elle fut remplie deſdites tuilles, pour donner eſpaule & ſervir

de remparer à la porte dudit boullevert.

Durant ce temps le capitaine Vvartis Navarrois ayant charge de deux enseignes de gens de pied, apres avoir pourveu à la garde de son boullevert, & autres lieux de la ville necessaires, craignant que par autre lieu on ne fust assailly, avecques deux cens arcbouziers arriva au combat, où apres avoir gaigné le hault des tours & de la muraille, feit si bien son devoir à coups d'arcbouze, & d'arcbouze à croq qu'il contraignit les ennemis d'abandonner le boullevert avec leur confusion & perte, car il mourut des leurs environ le nombre de sept à huict vingts. Le soldat qui avoit faict la menée fut prins, pendu & estranglé : si est-ce que tousjours il maintint que ce qu'il avoit faict estoit par le commandement dudit seigneur de Boutieres, pensant prendre les ennemis à la pipée, mais qu'ayant oublié le jour que se devoit faire l'execution, & n'ayant pourveu à son faict, luy en faisoit porter la penitence, toutesfois je pense asseurement qu'il disoit ces propos pour alonger sa vie, car ledit seigneur de Boutieres n'estoit pour avoir mis en oubly un faict de si grande importance.

Le seigneur de Humieres estant en Albe adverty du hazard auquel avoit esté la ville de Turin, voyant aussi la mauvaise volonté en laquelle estoient les Lansquenets, & estant tombé malade d'une fievre, laquelle desja luy avoit duré sept ou huict jours, n'ayant homme sur lequel il se peust reposer, pour les partialitez & querelles qui estoient en son camp: car le seigneur Cesar Fregoze qui avoit charge de mener l'avantgarde, & le seigneur Iean Paule de Cere qui estoit colonnel de l'infanterie Italienne estoient en querelle, aussi estoit le seigneur Hannibal de Gonzague Comte de Lanivolare, & le seigneur de Brissac. Mesmes estant adverty que du camp Imperial estoient partis six mille Espagnols & douze cens chevaux, qui estoient entrez dedans Montcalier, & craignant que pendant qu'il feroit sa demeure il advint inconvenient à Turin, qui estoit assez mal pourveuë d'hommes, apres avoir laissé dedans Albe le seigneur Iulles Vrsin cousin du seigneur Iean Paule, chef de ladite place, avecques mille hommes de pied, soubs sa charge, & le capitaine Artigue-Dieu Guascon avec cinq cés hommes, & cinq cens estans soubs la charge du seigneur Pierre Strozi: & dedans Quieras le seigneur Cesar Fregoze

avec tel nombre d'hommes qu'il voulut choisir, delibera avecques le reste de l'armée de dresser le reste vers l'ennemy, le pensant surprendre à Montcalier. Dequoy le Marquis du Guast adverty retira audit lieu de Montcalier tout le reste de son armée qui estoit en campagne : chose qui fut cause de rompre l'entrepise dudit seigneur de Humieres, lequel ayant esté adverty que le desseing dudit Marquis estoit d'aller surprendre Pignerol, assez mal pourveuë d'hommes, cōsiderant que s'il pouvoit la surprendre, il osteroit le moyen à nostre armée de se pouvoir retirer, & d'avoir secours en gardant le pas de Suze, par l'advis des capitaines au partir d'Albe le xiij. jour d'Aoust, print le chemin de Quieras: & ce-pendant envoya le Comte Francisque de Pontreme, pour en extreme diligence entrer dedans Pignerol avecques cent ou six-vingts chevaux legers, & deux cens arcbouziers à cheval, faisant marcher apres luy en toute diligence le colonnel du seigneur Gabriel d'Arimini. Puis depescha le seigneur d'Allegre & le seigneur de Lassigny, ayant charge chacun de mille hommes de pied François, pour entrer dedans Turin : aussi depescha les bandes d'Aramont qui estoient de mille hommes de pied pour se mettre dedans Quiers, outre les huict cens hommes que devoit avoir le chevalier Assal qui en estoit gouverneur: aussi envoya dedās Savillan le capitaine Iean de Turin ayant charge de mille Italiens: & ayant ainsi pourveu à toutes les choses cy dessus, print son chemin avecques les Lansquenets & le reste de son armée, pour se retirer au Marquisat de Salusses, & là attendre des nouvelles du Roy, & le payement de ses Lansquenets.

SUR son chemin arrivant devant une petite ville nommée Busque, laquelle ayant faict refus d'obeïr, commanda faire marcher l'artillerie, dont il estoit mal equippé, pour en avoir laissé la pluspart dedans les places qu'il avoit pourveues: mais apres avoir faict tirer quelques coups de canon, le Comte Hannibal de Lanivolare ne voulant attendre que la bresche fust raisonnable avecques quelque nombre d'Italiens qui estoient soubs sa charge, dōna un assault duquel ils furent repoussez, & fut ledit Comte frappé d'une arcbouzade, dont il mourut, & fut son corps porté à Pignerol.

NOZ gens repoussez de l'assault, & l'armée de l'enne-

my logée à Poiring plus forte que la nostre, d'autant que leurs Lansquenets de secours estoient arrivez, fut conclu d'abandonner Busque, & suivant la premiere deliberation nostre armée print son chemin à Salusses : où estant arrivé y pensant faire sejour attendant des nouvelles du Roy, les Lansquenets contraignirent le seigneur de Humieres d'aller à Pignerol, encores qu'il leur remonstrast que c'estoit une ville qu'il vouloit garder, & que si l'armée y logeoit, on auroit mangé les vivres devant qu'il fust besoing, & mesme qu'il y avoit peu de pain, & encores moins de vin : mais ils luy feirent responce qu'ils chercheroient du pain, & quant au vin ils se passeroient à boire de l'eau, & qu'ils vouloient aller à Pignerol attendre leur payement, & qu'ils ne souffriroient que luy ne l'artillerie les abandonnast : finablement il fut contrainct de leur obeïr, & aller à Pignerol, les laissant à un mille pres de la ville sur un ruisseau qui vient de la perouze, où ils retindrent l'artillerie avecques eux, permettans audit seigneur d'aller à la ville. Deux jours apres estant leur payement arrivé contraignirent ledit seigneur de Humieres de les payer sur les vieils rooles, sans avoir esgard au petit nombre d'hommes qu'ils estoient, car de x. mille payez ils n'estoient plus de quatre à cinq mille hommes, & estoit autheur de tout ce mutinement Hans Ludovic de Landeberg qui avoit le plus fort regiment, auquel le Duc n'estoit obey pour son jeune aage.

Au mesme temps Cesar de Naples gouverneur de wlpian, feit entreprise pour surprendre Cazeiles petite ville de l'obeïssance du Roy, sise mi-chemin de Turin à wlpian: & pour cest effect marcha avec viij. ou x. enseignes, & assaillit ledit lieu par trois endroicts, mais ainsi que vigoureusement il assaillit, aussi en telle vigueur fut il repoussé: car en trois assaults qu'il donna, perdit six ou sept vingts hommes, & avecques sa courte honte se retira, laissant dedans les fossez trente ou quarante eschelles. Aussi le Marquis du Guast voyant le seigneur de Humieres retiré à Pignerol, envoya treze enseignes de gẽs de pied dedans Siria petite ville, le long de la montagne, pour tenir le val de Suze en subjectiõ, & empescher à ceux de Turĩ d'avoir nouvelles de Frãce. Ce faict envoya prẽdre le chasteau de Rivole & le chasteau de Villane, de sorte que ceux de Turin ne pouvoient avoir nouvelles par ledit Val de Suze, sans grãd

hazard & difficulté, ne par le chemin de Pignerol, d'autant qu'il tenoit Montcalier, Carignan, & Carmagnole, & estoit le plus fort en campagne.

Le Roy apres que le seigneur de Langey luy eut faict le rapport qu'avez ouy, l'ayant trouvé à la Contey, le renvoya en Piemont pour plusieurs occasions, lequel à son retour le vint trouver à Melun, malade d'une fievre, le xxv. d'Aoust, & luy feit entendre bien au long comme s'estoient portez ses affaires depuis l'arrivée du seigneur de Humieres en Piemont, & comme il estoit contrainct d'abandonner la campagne (ainsi qu'avez entendu par cy devant) aussi la necessité, tant de vivres que d'argent, en laquelle estoyent ceux de Turin, de sorte que si dedans la sainct Martin lors ensuyvant, ils n'estoient secourus, ils estoit apparant qu'ils seroient contraincts d'endurer une extreme famine, laquelle mal-aisément ils pourroient porter jusques à la sainct André. Le Roy lequel desja avoit licencié la plus grande part de son armée, se voyant en hazard de perdre le Piemont qui desja luy avoit tant cousté, delibera de marcher en personne pour leur donner secours. Et à ceste fin depescha monseigneur le Dauphin son fils, & monsieur le Grand maistre de Montmorency pour aller devant à Lyon assembler son armée, & feit acheminer les bandes du Comte Guillaume de Fustembergh, aussi celles du capitaine Nicolas de Rusticis, pour suivre mondit-seigneur le Dauphin: & manda la gendarmerie & les chevaux legers, lesquels estoient ja retirez en leurs garnisons, de se trouver le xxv. du mois de Septembre à Lyon, & puis envoya faire levée de quatorze ou quinze mille Suisses.

Ayant mis l'ordre cy dessus mentionné, craignãt que par faulte de payement les soldats de Turin se mutinassent redepescha le seigneur de Langey pour aller trouver monsieur de Humieres, & luy porter vingt-cinq mille escus, & trouver moyen de les mettre dedans Turin, attendant qu'il la vint secourir plus amplement: lequel seigneur de Langey vint trouver le seigneur de Humieres à Suzane qui desja avoit esté contrainct d'abandonner le Piemont, ayant laissé dedans Turin le seigneur de Boutieres pour gouverneur avecques sa compagnie de gens-darmes, & quelques chevaux legers, & quatre mille hommes de pied. Dedans Quieras (comme j'ay dit) avoit laissé le seigneur

Cesar Fregoze, dedans Albe le seigneur Iules Vrsin, dedans Savillan le capitaine Iean de Turin, dedans Pignerol le Cõte Francisque de Pontreme. Estant le seigneur de Langey arrivé à Suzane, monsieur de Humieres trouva chose fort difficile de pouvoir porter lesdits deniers, d'autant que les ennemis tenoient Bossolin, Villane, S. Ambrois, & Rivole, & à cause de la vallée qui est estroitte, on est contrainct de passer à la veue desdictes places. Toutesfois le seigneur de Langey craignant que par faulte d'argent Turin se perdist, se voulut hazarder de les y mettre, & s'en alla à Ours, auquel lieu estoient arrestez les Lansquenets: & pour le credit qu'il avoit envers eux, mesmes pour avoir esté instrument de remettre le Duc Chrestofle de wittemberg en ses estats, les persuada de retourner quand & luy jusques à Suze, dont le chasteau estoit encores en nostre obeïssance. Y estans arrivez, les Imperiaux logez à Bossolin, Villane, & Rivole autres lieux le long du val, estimerent que ce fust toute l'armée qui tournast la teste devers eux, ce pendant que le Marquis du Guast estoit avecques son armée vers Quieras, & abandonnerent lesdictes places: parquoy ledit seigneur de Langey apres avoir promesses desdits Lansquenets de l'attendre audit lieu de Suze, mena seulement quand & luy le capitaine la Mothe Gondrin, avecques vingt-cinq chevaux legers de sa bande, & bonnes guides. Le jour de la nostre Dame d'Aoust entra dedans Turin avecques l'argent à la grande joye du seigneur de Boutieres, & de tous les soldats qui estoient dedans, car les païsans des environs sentant l'argent arrivé leur porterent grand refreschissement de vivres, ce qu'ils ne faisoient devant que l'argent y fust. Puis ayant faict la monstre des gens de pied, & faict la description de vivres, se retira non sans hazard: par-ce que les ennemis ayans en la cognoissance que les Lansquenets estoient arrestez à Suze, le vindrent attendre sur le chemin, & n'y eut qu'un des siens tué, & deux de prins.

*Refreschissement d'argent porté à Turin.*

ENTRE tant que ces choses se faisoient comme j'ay recité, le Marquis du Guast ayant assemblé son armée en Ast, marcha devant la ville de Quieras, ayant vingt-cinq mille hommes de pied, trois mille chevaux, & vingt-quatre pieces d'artillerie, sçavoir est douze canons, & le reste grandes coulevrines & bastardes. Estant arrivé devant Quiers, qui estoit le vingt-huictiesme jour d'Aoust, feit diligence

*Prise de Quiers par le Marquis du Guast.*

de mettre ses pieces en batterie pour faire deux breches, & en quatre jours si bien diligenta, que les deux breches furent raisonnables pour assaillir. Parquoy il ordonna l'assault aux deux breches tout en un temps, puis esbanda deux ou trois mille hommes avecques eschelles, pour par plusieurs endroicts donner l'assault: & par ce que dedans la ville y avoit peu d'hommes, au regard de la grandeur de la place, à cause que les enseignes n'estoient bien complettes, mesmes celles du chevalier Assal (duquel depuis j'eu la charge du Roy de faire son proces, & fut condamné, mais le Roy luy donna la vie, & depuis s'en est servy) à ceste occasion les asiegez ne peurent soustenir la force des ennemis, à raison dequoy fut la ville emportée d'assault & saccagée, Et dudit lieu apres y avoit mis bonne garnison, marcha à Albe. Le seigneur Iulles Ursin ne voyant apparence de secours, & la ville n'estant encores achevée de remparer, ne flancquée en lieu du monde, & les ennemis ayans faict une breche fort raisonnable pour assaillir, à laquelle noz gens ne pouvoient venir pour la deffendre, à l'occasion de quatre pieces que l'ennemy avoit mis de l'autre costé de l'eau sur une montagne qui les battoient par derriere, & ne voyans esperance de secours pour estre nostre armée retirée, feit composition telle que il fut conduit à Pignerol, & tous les soldats les armes & bagues sauves. *Prise d'Albe.*

Le Marquis du Guast ayant sejourné deux jours audict lieu pour y pourveoir, print son chemin pour aller asieger Quieras qui est cinq mille au dessus d'Albe, sur la mesme riviere du Tanare qui va descédre en Ast & en Alexandrie, & est ladicte ville de Quieras sise sur une mótagne qui n'a qu'une seule avenue qui est du costé du Montdevis, laquelle avenue n'a qu'environ quatre vingts toises de long, & ne se peult par autre part approcher: du costé de ladicte avenue asist le Marquis du Guast son artillerie, où, apres avoir faict breche raisonnable, feit donner un assault fort furieux, qui fut soustenu par le seigneur Cesar Fregoze, lequel (comme j'ay dit) estoit demouré chef en ladicte ville, avecques grande asseurance, & par deux fois furent portez les ennemis du hault de la breche dedans les fossez, & dura le combat deux ou trois heures continuellement à la grande perte & dommage des assaillans. Le Marquis du Guast *Prise de Quieras.*

cognoissant que par cest endroit il perdoit ses hommes sans esperance de rien conquerir, la nuict sequente laissant des pieces pour battre à ladicte breche pour empescher de la remparer, meit une autre bande d'artillerie pour battre l'encoingneure du costé du Montdevis, laquelle ayant battue noz gens venans à la deffence de la breche, estoient veuz par le flanc, de sorte qu'il n'y avoit ordre de se tenir sur le rempart, & ce par faulte que de bonne heure ledit Cesar ou ses ingenieux n'avoient faict un cavallier à ladicte encongneure pour couvrir ledit flanc & servir de traverse, parquoy ledit Cesar considerant qu'il n'y avoit plus de moyen de tenir parlamenta, & par la composition fut conduit en seureté avec tous les soldats bagues sauves, jusques au lieu où estoit le seigneur de Humieres & le camp du Roy.

*Siege de Pignerol.*

Apres la prise de Quicras le Marquis dressa son chemin pour aller assieger Pignerol, esperant que s'il la pouvoit mettre entre ses mains, & fortifiant le pas de Suze, il mettroit Turin en impossibilité d'estre secourue, & par ce moyen leveroit l'occasion aux François de plus passer en Italie. Estant sur son chemin de Pignerol passant pres Savillan envoya sommer le capitaine Iean de Turin de remettre la place entre ses mains, lequel luy feit response d'avoir promis de la garder au nom du Roy, & que la où il auroit prins les autres places de Piemont, venant à luy il seroit tresbien recueilly. Le Marquis cognoissant que de s'amuser là ce seroit temps perdu, & que prenant Pignerol, Savillan ne se pouvoit garder, pour n'avoir moyen d'estre envitaillée, passant outre, suivit son chemin de Pignerol, duquel lieu le seigneur de Humieres se retira à Suzane, ayant laissé le Comte Francisque de Pontreme Lieutenāt du Roy, avec cinq milles hommes de pied Italiens. Ladicte ville de Pignerol est une grande ville vague, laquelle pour l'estrangeté de l'asiette estant en montagnes & vallées, avoit esté auparavāt estimée n'y avoir moyen de la fortifier: toutesfois le Cōte Guy de Rangon par l'advis de plusieurs fortificateurs, & mesme d'un Boulenois nommé Hieronyme Marin, y avoit si bien faict travailler qu'y arrivant le Marquis trouva par l'advis de ses capitaines qu'il n'estoit raisonnable de l'assaillir par force. Parquoy delibera de l'affamer, & pour cest effect se logea en l'abbaye qui est sur le che-

min de la Perouze, & le reste de son armée tout à l'entour de la ville, de sorte qu'il estoit malaisé ou bien impossible d'y entrer vivres : vray est qu'ordinairement ceux de dedans faisoient de belles saillies sur le camp Imperial, ne le laissãt en repos jour ne nuict.

*Condamnation de Hãs Ludovic.*

Vous avez ouy cy devant, comme nostre armée estant si belle & gaillarde estoit devenue inutile par les mutinemens des Lansquenets, & la faulte d'obeïssance : & le principal autheur desdictes rebellions estoit le capitaine Hans Ludovic de Landeberg, l'un des principaux colonnels du Duc de Wittemberg. Iceluy Ludovic entre autres choses avoit outragé le seigneur de Borran commissaire ordinaire de la guerre, pour avoir faict son office, & mesme avoit mis la main sur l'espée cõtre le seigneur de Humieres, Lieutenant general pour le Roy, dont on n'avoit sceu avoir la raison, pour estre trop bien accompagné : mais en ce temps que les ennemis arriverent devant Pignerol, ledit Ludovic fut arresté prisonnier à Lyon, où, apres son proces faict, eut la teste couppée sur un eschaffault au lieu de la Grenette.

*Passage de monseigneur le Daulphin en Piemont.*

Le Roy, lequel en toute diligence faisoit marcher son armée, arriva à Lyon environ le sixiesme jour d'Octobre, & estant adverty que le Marquis du Guast, sentant l'armée du Roy se preparer pour passer en Piemont, avoit faict retirer tous les vivres de la plaine dedans les places fortes, & ce qu'il n'avoit peu retirer l'avoit faict gaster, esperant par ce moyen empescher le passage du Roy pour la faulte de vivres, & avoit envoyé Cesar de Naples, pour avecques dix mille hommes fortifier & garder le pas de Suze, lequel y faisoit toute extreme diligence. Le Roy pour remedier à ce que son armée n'eust faulte de vivres, feit assembler tous les mullets, mulles, asnes, juments, & autres bestes de charge de tous les païs de Dauphiné, d'Auvergne, Forest, Beaujollois, Dombes, Lyonnois, & Provence, & d'une partie de Languedoc, pour porter farines & autres vivres en telle abondance que cela peust suffire pour son armée. Et estant deliberé luy-mesme en sa personne de passer en Italie, & ne voulant laisser son Royaume despourveu durant son absence, depescha monseigneur Charles Duc d'Orleans son fils puisné son Lieutenant general en Picardie, Normandie, Paris, & Isle de France, & autres païs circonvoisins: & pour la jeunesse dudit Prince qui n'avoit encores

grãde experience du maniemẽt des affaires,luy bailla pour l'accompagner & conseiller le Cardinal du Bellay:en Bourgongne & Champagne renvoya le Duc de Guyse:en Guiéne & Languedoc le Roy Henry de Navarre: en Bretagne le seigneur de Chasteau-Briant.

Le Roy apres avoir pourveu aux choses cy dessus declarées, ordonna monseigneur le Dauphin pour marcher devant avecques l'armée, & avecques luy le Grand-maistre de Montmorency, par le conseil duquel toutes choses se faisoient, & pour maistre d'artillerie le seigneur de Burie, ayant quatre enseignes de gens de pied soubs sa charge, & au seigneur de Montejan donna charge de dix mille hommes de pied François. Et par-ce que le seigneur d'Annebaut qui avoit esté prins prisonnier devãt Terouéne,estant general de la cavallerie legere, n'estoit encores retourné de prison,dõna sa charge de general en son absence au seigneur Cesar Fregoze:& devoit y arriver jusques à quatorze cẽs hommes d'armes,& quatorze mille Suisses, dõt il avoit envoyé faire levée, pour passans à Geneve & à Chambery, se venir joindre à nostre armée à Grenoble, & aux envirõs. Et delibera de faire sejour audict lieu de Lyon quelques jours apres le partement de mondit-seigneur le Dauphin, pour faire acheminer les compagnies qui n'estoient encores arrivées, venant de Picardie, Normandie, Bretaigne, Champagne,& autres païs loingtains.

Environ le dixiesme jour d'Octobre,partit mondit-seigneur le Dauphin de Lyon, prenant le chemin de Grenoble & d'Ambrun,& arrivé qu'il fut à Briançõ, trouva ledict seigneur de Humieres,& de Maugeron Lieutenant du Roy en Dauphiné, en l'absence de monsieur le Comte de S.Pol, avecques deux ou trois mille Legionnaires du païs de Dauphiné, & les reliques de l'armée du seigneur de Humieres, sçavoir est, les bandes qui estoient sorties d'Albe & de Quieras par composition,ainsi qu'avez entẽdu: lesquelles estans joinctes avecques le regiment d'environ huict mille Lansquenets du Comte Guillaume, marcha jusques à Ours,attendant le reste de son armée.Estant arrivé audict lieu d'Ours(qui est à quatre lieues de Briançon,& à quatre de Suze, auquel lieu se devoient rendre les gens de cheval qui arriverent de jour à autre à la file) monsieur le Grand-maistre de Montmorency avecques l'advis des capitaines

entreprint d'aller à Essil avecques une partie de l'armée, laissant le reste à Ours avecques monseigneur le Dauphin, pour recognoistre la contenance de l'ennemy,& tenter fortune, s'il y auroit moyen de forcer le pas de Suze, pour selon ce qu'il cognoistroit en advertir mondit-seigneur le Dauphin pour le suivre. Auquel lieu estant arrivé, marcha avecques quelque cavalerie d'escorte, pour luy mesme visiter la fortification du passage, laquelle estoit à un mille deça Suze, à un destroict de la descente de la montagne, venant de Chaumont à Suze, lequel Chaumont est le dernier village separant le Dauphiné du Marquisat de Suze. Estant arrivé sur un hault duquel il pouvoit cósiderer ladicte fortification, cogneut que sur deux petites montagnes tenans les deux costez dudict destroict, les ennemis avoiét fait deux bastions, & entre les deux une grande & profonde trenchée bien remparée, de sorte que les hommes y estoient à couvert,& bien flanquée desdicts deux bastions: mais il cogneut que gaignant deux autres montagnes plus eminentes que celles o estoiét les fortifications des ennemis, à coups d'arcbouse ou leur pourroit commander, & leur faire abandonner leurs fortifications.

*Forcemét du pas de Suze contre Cesar de Naples.*

AYANT recogneu ce qu'il avoit desiré de veoir, se retira à Essil & advertit monseigneur le Dauphin qu'il eust à marcher jusques audict lieu d'Essil, pour le soustenir, par-ce qu'il estoit deliberé de partir devant le jour pour tenter s'il pourroit forcer le pas. A l'heure qu'il avoit deliberé il partit, ayant en sa compagnie les bandes du Comte Guillaume,& mille ou douze cens soldats François, de ceux qui estoient retournez de Piemont, & deux ou trois mille Legionnaires de Dauphiné,par-ce que le reste de l'armée,tant de pied que de cheval n'estoit encores arrivé, ce qu'il ne voulut attendre, craignant que temporisant, l'ennemy eust plus grand moyen de se fortifier. De gens de cheval n'avoit pu environ quatre-vingts ou cent chevaux legers sous la charge de monsieur de Brissac,y estant en personne pour les conduire, & quelques gentilshommes qui avoiét prins les devans,ayans laissé derriere leur equippage. Avecques ceste trouppe mondit-seigneur le Grand-maistre arriva au lieu de Chaumont, où il ordonna de la forme de marcher, qui fut telle: à sa main droicte tenant le pendant de la mótagne ordonna de marcher le Comte Guillaume de Fu-

ſtemberg avecques ſes bandes, luy cõmandant de deſbander mille ou douze cens arcbouſiers, pour gaigner le deſſus du baſtion qu'avoient faict les ennemis ſur la main droitte, ſur ſa gauche ordonna le capitaine Artigue-Dieu, & le capitaine Rat, avecques autres capitaines François & Guaſcons: & luy marcha par le milieu avecques le reſte des hõmes qu'il avoit. Le capitaine Arrigue-Dieu, & autres François & Guaſcons eſtans mieux in-gambe que les Lanſquenets, gaignerent le deſſus du baſtion de main gauche, lequel commandoit au paſſage plus que l'autre, pour eſtre plus prochain, de ſorte que dudit baſtiõ on tiroit de pointe en blanc à coups d'arcbouſe dedans le paſſage, & le forcerent devant que les Lanſquenets arrivaſſent au leur. Les ennemis ſe voyans commandez de hault à bas, & le capitaine Gavaret Lieutenant de l'Artigue-Dieu avoit desja à la faveur de noſtre arcbouſerie gaigné le baſtion, & taillé en pieces ceux qui ne ſ'eſtoient peu ſauver à la fuitte, abandõnerent le paſſage, & ſe meirẽt à vau de roupte, leſquels mõdit-ſeigneur le Grand-maiſtre ayãt à ſa queuë mõſeigneur le Dauphin pour le ſouſtenir, ſuivit de ſi pres qu'ils n'eurẽt loiſir de ſ'arreſter à Suze, où fut prins la pluſpart de leur bagage, & furent ſuivis juſques à deux mille par-delà. Vous pouvez eſtimer le traittement qu'eurent ceux qui demourerent ſur la queuë, car ceux qui fuyent trouvent tousjours qui le chaſſe: & ſi nous euſſiõs eu deux cens hommes d'armes, ou quatre ou cinq cens chevaux legers pour les amuſer à l'eſcarmouche, attẽdant l'arrivée de noz Lanſquenets, j'eſtime que de dix mille hommes qui pouvoient eſtre peu ſe fuſſent ſauvez pour dire des nouvelles aux autres.

Monseigneur le Dauphin & mõſieur le Grand-maiſtre ayans cõtre l'eſperance de pluſieurs forcé un pas ſi malaiſé, ſi bien pourveu d'hommes, & ſi bien fortifié, pour eſtre leurs gens travaillez, conclurẽt de ſe loger pour ceſte nuict en un lieu q eſt mi-chemin de Suze & du Boſſolin, à l'entrée du val, & fut adviſé par monſeigneur le Dauphin avec le cõſeil de mõſieur le Grand-maiſtre & autres capitaines, de temporiſer un jour, attendant l'artillerie, gendarmerie, chevaux legers, & gens de pied, qui venoient à la file: par-ce que dedans le chaſteau de Suze eſtoient demourez deux cens Eſpagnols qu'on ne vouloit laiſſer derriere, craignant qu'ils ne donnaſſent empeſchement à nos vivres.

Le Roy qui desja estoit party de Grenoble, desirant luy-mesme se trouver au combat, marcha jusques à Ambrun : le Marquis du Guast lequel tenoit Pignerol assiegé en grande necessité de vivres, adverty de la deffaicte de Cesar de Naples, leva son siege, & se retira à Rivole avecques toutes ses forces, pensant audict lieu nous faire teste. Le seigneur de Burie, lequel avoit charge de l'attillerie, estant arrivé à Suze avecques son equippage, apres l'avoir planté devant ledict chasteau de Suze, & tiré une volée de deux canons, ceux de dedans se rendirent à sa discretion, qui fut telle qu'on les envoya sans armes & en chemise. Mõseigneur le Dauphin estant l'artillerie arrivée & le reste de son armée, hors mis les Suisses qui venoient à la file, desquels estoit capitaine general le Comte de Tende, marcha à S. Antoine, & de-là à Villane, esperant y trouver le Marquis du Guast pour le combatre, lequel estoit logé à Rivole : mais ledict Marquis sçachant nostre armée avoir dressé son chemin droict à luy, ne voulut attendre le hazard, & se retira vers Montcalier, où au bout du pont de deça il se logea. Parquoy monseigneur le Dauphin & monsieur le Grand-maistre ne voulurent passer outre Villane, que premierement ils n'eussent mis en leur obeïssance le chasteau dudit lieu, afin de faire le chemin libre. Ledit chasteau est assis sur la poincte d'une montagne, chose qui donnoit grande esperance à ceux de dedans que ne pourrions loger nostre artillerie en lieu dont on les sceust battre. Mais monsieur le Grand-maistre apres avoir bien revïsité les environs, trouva une autre petite montagne quasi esgalle à celle du chasteau, du costé qui tire à S. Michel: vray est qu'il y avoit loing, & qu'il estoit malaisé d'y mõter l'attillerie n'à bœufs n'à chevaux, toutesfois avecques des cordages & avecques l'ayde tãt des Suisses que Lansquenets, à force de bras il feit guinder deux canons : puis envoya sommer ceux du chasteau, qui pouvoiẽt estre deux cẽs Espagnols, lesquels ayãs faict refus de rendre la place, en toute diligence feit tirer l'artillerie, laquelle en peu d'heure feit breche, par-ce que la place n'estoit remparée & n'avoient les assiegez moyen de la remparer, pour n'avoir dedans ladicte place fumiers ne terre, à raison qu'elle est sise sur une roche. Les ennemis ne voyans moyen de se couvrir, demanderent à parlamenter, mais ce fut trop tard, car ce-pendant les gens de

*Prise du chasteau du Villane.*

pied François les voyans estonnez à l'opposite de la breche monterent contremont le rocher, & avec eschelles entrerent dedans, & taillerent en pieces ce qui se trouva, hors mis le capitaine & l'enseigne, qui furẽt prins en vie, lesquels monsieur le Grand-maistre fist pendre & estrangler, pour donner exemple aux autres, de n'estre si temeraires d'attendre dedans une meschante place une armée Françoise descendant en sa premiere fureur.

Apres que le chasteau fut entre noz mains, & qu'on eut pourveu à la garde d'iceluy, la veille de Toussaincts marcha nostre armée à Rivole auquel lieu nous sejournasmes deux jours, & logeasmes où le camp Imperial avoit campé les jours precedans: lequel sentant que monseigneur le Dauphin marchoit en telle diligence, l'avoit abandonné, & s'estoit retiré à Mont-calier, comme cy devant est dict, & fut le deslogement des ennemis si soudain qu'ils n'eurent loisir de gaster les vivres qui estoient dedans, & laisserent tous les malades à nostre misericorde. Audict lieu de Rivole s'assembla le reste de nostre armée, hors mis quatre ou cinq mille Suisses qui n'estoient encores arrivez: ce nonobstant fut mis en deliberation des capitaines, sçavoir le chemin qu'on devoit tenir, ou de suivre l'ennemy, ou de prendre le chemin de Vulpiã, Chivas, & Verceil, ausquels lieux se pourroit faire quelque bonne execution, trouvant les places despourveuës, lesquelles malaisément l'ẽnemy pouvoit secourir, estans ses forces de l'autre costé. En fin fut conclu d'aller loger à Grovillian, qui estoit lieu à propos pour prẽdre l'un & l'autre chemin, & est petite ville à trois mille de Turin, & trois de Montcalier, où s'estoit retiré le camp Imperial, par-ce qu'estant audict lieu de Grovillian, on auroit moyen de faire conduire des bleds dedans Turin des petits forts des environs, ausquels en avoit grande abondance, & là faire faire la munition de pain pour suivre nostre camp, par-ce que c'estoit lieu fort propre pour cest effect, quelque chemin que nous voulussions prendre.

Estans logez audict lieu de Grovillian, noz chevaux legers feirent rapport que l'ennemy estoit campé au deça du Pau, vis à vis de Montcalier, ayant toutesfois le pont à son doz pour se retirer quand bon luy sembleroit: apres lequel advertissement fut conclu de tourner la teste

droict à l'ennemy, & luy donner la bataille, ou bien le contraindre de repasser le Pau honteusement. Et pour cest effect fut mise nostre armée en campagne & fut mandé au capitaine Martin du Bellay (lequel avoit esté laissé à Rivole avecques sa compagnie & deux enseignes de gens de pied François, pour attendre une grande part des Suisses qui venoient à la file, & là en faire une masse pour les mener là part qu'il luy seroit mandé) qu'il eust à marcher avecques sadite cōpagnie, & lesdits Suisses droict à la plaine de Mōtcalier, laissant dedans Rivole les deux enseignes de gens de pied Frāçois pour la garde du passage. Ce-pendant que ledit du Bellay marchoit avec quatre mille Suisses, monseigneur le Dauphin & monsieur le Grand-maistre estoiēt desja arrivez à la plaine, & avoient jetté leurs batailles, tant de cheval que de pied, en la forme qu'ils estoiēt deliberez de combatre, & nos chevaux legers avoient attaqué l'escarmouche avec les leurs, entre le Pau & noz batailles, à laquelle y eut beaucoup des leurs tuez, & quelques uns prins, & peu des nostres: entre autres y fut blessé des nostres d'un coup de lance le seigneur d'Assun, capitaine de deux cens chevaux.

Ce temps pendant noz batailles marchoient gaillardement, dequoy l'ennemy estonné ne se sentant suffisant pour soustenir nostre effort, passa le pont, faisant tousjours entretenir l'escarmouche pour couvrir sa retraitte, & laissant deça pour le soustenir mille ou douze cēs arcbousiers, & quelques picquiers: dequoy monseigneur le Dauphin & monsieur le Grand-maistre ayans la cognoissance depescherent quelque nombre de gendarmerie & des gens de pied, pour les prendre à demy passez, chose qui leur fut empeschée à l'occasion d'une trenchée qu'ils avoient faicte plein d'eau, & bien flanquée, de sorte qu'on ne les pouvoit enfoncer. Estant le Marquis repassé le Pau avecques son armée, ceux qu'il avoit laissé pour le soustenir, feirent le semblable, rompans le pont apres eux, ayans craincte d'estre suivis, si est-ce qu'ils ne sceurent si bien faire qu'il n'y en eust de prins & de tuez de ceux qui estoient demourez sur la queuë.

En l'armée du Roy y avoit de gendarmerie la compagnie de monseigneur le Dauphin de cent hommes d'armes, conduicte par le seigneur de Humieres son Lieutenant: celle de monsieur le Grand-maistre cent, conduicte

par le ſeigneur de la Guiche ſon Lieutenant: le Mareſchal d'Aubigny cent hommes d'armes Eſcoſſois: le ſeigneur de Montejan cent, la compagnie du ſeigneur de Beaumõt Briſay cinquante, le ſeigneur de Bonneval cinquãte, le Duc de Montpenſier cinquante, le ſeigneur Iean Paule ſoixante, le Baron de Curton cinquante, le Duc de Nevers cinquante, le ſeigneur de la Fayette cinquante, le ſeigneur de la Ferté aux ongnons cinquante, & pluſieurs autres compagnies dont je ſeroy trop prolixe de les nommer. Auſſi y eſtoit le Duc de Vendomois pour accompagner monſeigneur le Dauphin, mais eſtoit ſa compagnie demourée en Picardie.

Monseigneur le Dauphin & monſieur le Grand-maiſtre voyans l'ennemy eſtre repaſſé le Pau, delibererent d'aller paſſer à Carignan, auquel lieu ils pourroient refaire le pont s'ils le trouvoient rompu, ſinon paſſeroient un gué qui eſtoit au deſſoubs dudict pont. Et pour ceſt effect, apres avoir laiſſé bon nombre d'hommes au bout de deça du pont de Montcalier, pour empeſcher que l'ennemy ne repaſſaſt, eſtant desja le ſoleil couché, allerent loger à la Loge, & à Carpenay, & le lendemain à Carignan, auquel lieu ils firent refaire le pont. La nuict quelques uns de Montcalier qui portoient affection aux François, paſſerent deça l'eau, & trouvans le ſeigneur de Langey & autres en ſa compagnie, luy feirent entendre que le Marquis eſtoit deſlogé dés le ſoir, & s'eſtoit retiré à Quiers avecques toutes ſes forces, ayant laiſſé vingt-cinq ou trente mille ſacs de bled, leſquels il avoit amaſſé ſur le plat païs des environs, ſoubs eſperance de ſe fermer là pour nous attendre. Laquelle choſe entendue par le ſeigneur de Langey, avecques eſchelles, portes, clayes, & autres choſes, trouva façon luy deuxieſme de paſſer vers Montcalier: & arrivé qu'il fut, tous les citadins vindrent au devant de luy, leſquels en grande & accelerée diligence, rabillerent le pont, ſi qu'avant qu'il fuſt jour tous les ſoldats que monſieur le Dauphin avoit laiſſé à la garde de la riviere, furent dedans la ville, ſans faire tort aux citadins, ce qu'incontinant ledict ſeigneur de Langey fiſt ſçavoir à mõſeigneur le Dauphin, & à mõdit-ſeigneur le Grand-maiſtre. Leſquels ayans ceſt advertiſſement firent paſſer leur armée à Carignan la riviere, & allerent camper à Villedeſtelon, eſperant encores trouver le Marquis du

*Prinſe de Montcalier.*

Guast à Quiers, mais il n'y estoit plus, car des qu'il fut arrivé il s'ẽ alla à Ast, laissant quatre mille hõmes dedãs Quiers & pour chef Dom Antoine d'Arragon son beau-frere. Parquoy noz gens coururent de toutes parts sans trouver personne qui les contredist; & prindrent Poirien, Rive de Quiers, Villeneufve-d'Ast, Montafié, Antignan, & tous les petits forts jusques aux portes d'Ast, de Quieràs, d'Albe & de Fossan: & par tous les petits forts meirent gens pour les garder, par-ce que tous les bleds du païs estoient retirez dedans lesdits forts; qui fut un grand soulagement pour envitailler nostre camp & noz places. Aussi monsieur le Grand-maistre envoya le Presidant Poyet & autres munitiõnaires à Montcalier pour faire mener les bleds y estans à Turin, tant par eau que par terre, de sorte qu'en peu de jours il y eut bleds & vins pour un an: ce-pendant y avoit ordinairement escarmouches devant Quiers, & estoit nostre camp à Villedestelon, car le Roy avoit mandé à mondict-seigneur le Grand-maistre, qu'ayant passé le Pau, il n'eust à passer outre, qu'il ne fust arrivé.

*Reprise de plusieurs forts.*

Le Roy estant à Briançon, delibera de passer la montagne pour suivre son armée, & par-ce qu'il estoit mal-accompagné, d'autant qu'il avoit tout envoyé apres monseigneur le Dauphin son fils, & qu'il sçavoit que le capitaine Martin du Bellay estoit retourné à Rivole au partir de la plaine de Montcalier, pour l'escorte du passage, luy manda qu'il eust à le venir trouver avecques sa compagnie au Bossolin, à la descẽte de la mõtagne, pour luy faire escorte, & qu'il eust à envoyer gens le long de la riviere de la Douaire, à ce que ceux de Vulpian sur les chemins ne luy donnassent alarme, que premieremẽt il n'en fust averty: ce que fist ledit du Bellay, & alla trouver le Roy audict Bossolin, quelques jours apres devant la feste S. Martin: & estoit le Roy accõpagné du Cardinal de Lorraine, du Comte de S. Pol, & autres plusieurs gros personnages. Partãt dudit Bossolin ledit seigneur vint disner à S. Antonin, le long de la mõtagne, assez pres de S. Ambrois: & apres disner passãt par dedans Villane vint coucher à Iavan, auquel lieu il trouva le seigneur de la Ferté aux oingnons, avecques sa compagnie: envoyé par monsieur le Grand-maistre pour accompagner le Roy. Dudict Iavan print le lendemain le chemin de Carignan, & sur ledict chemin rencontra la compagnie

*Passage du Roy en Piemont.*

du Duc de Montpensier,& celle des Escossois qui venoient pareillement pour luy faire escorte. Estant arrivé à Carignan,vint devers luy monseigneur le Dauphin, & mōsieur le Grand-maistre,pour conclure avecques sa majesté ce qui estoit à faire:auquel lieu estans ensemble leur vindrent nou velles,comme ceux de Vulpian,par-ce qu'il n'y avoit point de cavallerie à Rivole,n'y à Villane,couroient le val de Suze,& faisoient beaucoup de dommage à ceux qui suivoient le camp. Parquoy fut soudain redepesché le capitaine Martin du Bellay pour y aller,lequel arrivant à Rivole, oyant l'alarme & comme ceux de Vulpian avoient destroussé pres S. Antoine cinq ou six mullets chargez d'argent pour le payement de l'armée,& amenoient ledict argent & les mul lets,sans descendre passa la Douaire,couppant le chemin de Vulpian, & vint si bien à propos qu'à trois mille pres de Vulpian il attaignit les Imperiaux ,lesquels s'estans mis à la fuitte,abandonnerent les mullets , amenans seulement les tresoriers, sans jamais avoir eu loisir de rompre les balles. Ce voyant ledict seigneur du Bellay ne s'amusa à chasser les ennemis, mais seulement print peine de sauver l'argent du Roy,& l'amena en seureté sans rien perdre dedans le chasteau de Rivole,où estoit le reste du payement de nostre armée.

APRES que le Roy eut communiqué avecques monsieur le Grand-maistre,fut conclu par l'advis des capitaines que monseigneur le Dauphin & le Grand-maistre, retourneroient le lendemain à Villedestelon , pour recognoistre la ville de Quiers, car à toutes fins le Roy la vouloit assaillir,chose qui fut executée:& ce-pendant que mōdict-seigneur le Grand-maistre recognoissoit la place , se dresserent de belles escarmouches , tant de gens de cheval que de pied.

PAR la tresve qui fut conclue en Picardie, dont cy devant est faicte mention, fut permis à la Royne Marie de Hongrie d'envoyer quelques gentilshommes siens en Espagne,passans seurement par le Royaume de France : aussi fut permis au Roy d'y envoyer de sa part pour moyenner une paix ou tresve generalle:ce qui fut faict respectivement d'une part & d'autre , & tellement executerent leur legation,ceux qui y furent envoyez, que la tresve & abstinence de guerre fut conclue autant bien que le Piemont qu'elle

*Tresve entre le Roy & l'Empereur.*

avoit esté pour la Picardie. Et par ledict accord estoit dict que chacun demoureroit possesseur de ce dont il se trouveroit saisy, lors de la publication de la trefve: parquoy ceux de la garnison de Turin, de Vorling, de Savillan, & autres places limitrophes, estans de ce advertis eslargirent leurs limites au plus loing qu'il leur fut possible, & par toutes les petites places & castellets mirent des gens au nom du Roy, ceux du Mont-devis feirent le semblable. Or il fut accordé entre ledit seigneur Marquis, lieutenant general de l'Empereur en Italie & monseigneur le Grand-maistre, lieutenant general pour le Roy, la forme dont lon devoit user de ladite trefve, ainsi qu'il s'ensuit.

Il a esté advisé, conclu & arresté entre messeigneurs les Marquis du Guast lieutenant general de l'Empereur, & le Grand-maistre de France, Lieutenãt general du Roy. Que és villes que l'une & l'autre partie tiennent deça les monts seront mises les garnisons, c'est à sçavoir, en celles qui sont soubs l'obeïssance dudit seigneur Roy, en tel nõbre, & ainsi que par ledit Grãd-maistre sera advisé, & en celles qui sont soubs l'obeïssance dudit seigneur Empereur, ainsi qu'il sera pareillement ordonné par ledit Marquis, & le surplus des armées d'une part & d'autre serõt renvoyées, & des demain vingt-neufiesme de ce mois, ledit Grand-maistre renvoyra celle dudict seigneur Roy.

Plus a esté accordé, qu'esdictes villes & places d'une part & d'autre seront portez & mis vivres & autres munitions, & se feront toutes reparations & fortifications necessaires, durant le temps de la presente trefve, ainsi & par la forme & maniere, que ceux qui auront la charge desdites villes & places, adviseront qu'il soit faict sur-ce mis ou dõné d'une part ny d'autre aucun empeschement, & où il surviendroit quelque difficulté, elle sera vuidée par lesdits seigneurs Marquis & Grand-maistre, tant qu'ils seront par deça, & en leurs absences par ceux qui demoureront lieutenãs generaux desdicts seigneurs Empereur & Roy. Faict à Carmagnole le vingt-huictiesme jour de Novembre, l'an mille cinq cens trente-sept.

Le vingt-huictiesme jour de Novembre fut publiée la trefve à Carmagnole, où le Roy estoit, & pareillement en Ast où estoit le Marquis du Guast Lieutenant general de l'Empereur, à durer jusques au vingt-deuxiesme jour de

Fevrier subsequent. Trois jours apres le Marquis du Guast vint faire la reverẽce au Roy à Carmagnole, où il fut receu dudit sieur humainemẽt. Ce fait par-ce qu'il estoit accordé par ladite tresve q̃ue les deputez de par le Roy, & ceux de la part l'Empereur, se trouveroiẽt à Locate, pour là ensemblement adviser le moyen de faire une bonne & ferme paix entre leurs deux majestez. Le Roy delibera de se retirer en France, mais avant son partement voulut bien pourveoir aux affaires du païs de Piemont, & pour cest effect ordonna le seigneur de Montejean gouverneur & son Lieutenãt general audict païs, le seigneur de Langey Guillaume du Bellay gouverneur & son Lieutenant general dedãs Turin, à Pignerol laissa gouverneur le Comte Francisque de Pontreme, à Savillan le Barõ de Castel pers, & messire Charles de Dros Piemontois gouverneur au Mont-devis, laquelle place il avoit surprise sur les Imperiaux, & gardée durant qu'ils estoiẽt les plus forts en cãpagne, & dedans Vorling laissa le seigneur Ludovic de Birague.

Les choses ainsi ordonnées le Roy print son chemin par Pignerol, & apres avoir licencié les Suisses pour se soulager de despense, amena quand & luy le Cõte Guillaume de Fustemberg avec son regiment, laissant à Carmagnole le capitaine Nicolas de Rusticis. Puis prenant le chemin par le Dauphiné arriva à Lion, où peu de temps apres depescha monseigneur Iean, Cardinal de Lorraine, & mõsieur le Grand-maistre de Montmorency, pour aller à Locate convenir avecques les deputez de l'Empereur pour le faict de la paix. Lesquels apres avoir perdu beaucoup de temps, ne voyans moyen de parvenir à grande conclusion, en fin arresterẽt une prolongation, de tresve pour six mois, à commencer le vingt-deuxiesme jour de Fevrier, dedans lequel temps on se devoit rassembler, pour encores chercher moyen d'accorder une paix finale, & vindrent trouver le Roy à Moulins où il estoit venu ce-pendant faire sejour. En ce tẽps fut deffaitte par l'armée du Turc l'armée du Roy Ferdinand en Hongrie, où il y eut une perte plus grande qu'il n'y en avoit eu de nostre temps. Le voulant honorer ceux qui aux guerres precedentes avoient travaillé pour luy faire service, & entre autres messire Anne seigneur de Montmorency, pour les grands & insignes services qu'il luy avoit faicts depuis trente ans au precedant, & mesme

*Promotion aux estats de Connestable & Mareschal de France.*

de fresche memoire à la descente de l'Empereur en Provence & au pas de Suze, où par sa diligence & vertu il força les ennemis : aussi aux guerres de Picardie, tant à la prinse de Hedin qu'avoit secouru Terouenne, laquelle sans sa diligence n'avoit moyen encores de tenir huict jours, pour la famine qui desja pressoit les asiegez, l'honora de l'estat de Connestable, auquel n'avoit esté pourveu depuis le partement du Duc de Bourbon : ausi n'ayant pourveu à l'estat de Mareschal qui estoit vacqué par le trepas du Mareschal de la Marchk, il en pourveut mesire Claude d'Annebault au precedant capitaine general des chevaux legers : & la Mareschaucée vacquant par la promotion de mesire Anne de Montmorency à l'office de Connestable, il en pourveut le seigneur de Montejean qui estoit demeuré son Lieutenant general en Piemont.

*Cōbat entre le seigneur de Veniers & de Sarzay.*

TROIS ou quatre jours apres fut vuidée une querelle laquelle de long temps avoit duré entre quatre gentilshommes de Berry, sçavoir est le seigneur de la Tour Landry & de Chasteauroux, le seigneur de Sarzay, le seigneur de Veniers, & le seigneur Gaucourt. Le seigneur de Sarzay comme moteur de la querelle fut appellé & luy fut demandé s'il avoit dit que le seigneur de la Tour s'en fust fouy de la bataille de Pavie, il feit responce que ouy & que le seigneur de Gaucourt luy avoit dit. Le seigneur de Gaucourt fut appellé,& luy fut demandé par le seigneur de Sarzay s'il luy avoit pas dit que le seigneur de la Tour s'en estoit fuy de la bataille, Gaucourt sans advouer ny desavouer, luy dist vous m'avez dit que Veniers le vous avoit dit, Sarzay soudain respondit,ouy,Veniers le m'a dit. Mesieurs, dit Gaucourt,puis que Veniers le luy a dit,& qu'il le tient de luy,je n'ay que faire de respondre, parquoy ledit Gaucourt fut rẽvoyé, & fut apellé de Veniers qui nia audit Sarzay l'avoir dit & luy donna le dementy. Pour en cognoistre la verité,& sçavoir qui estoit faulx accusateur,fut ordonné qu'ils combattroient en camp clos: l'occasion qui meut le Roy de leur donner le combat fut que tous les trois accusateurs n'estoient à la bataille, mais en leurs maisons à leur aise, parquoy il leur estoit malaisé de cognoistre qui avoit fouy. Le seigneur de Veniers porta les armes,qui estoient un corselet à longues tassettes avec les manches de maille, & des gantelets, & le morion en teste, & une espée bien trenchan-

te à la main droitte, & une autre à la main gauche : en cest equippage entrerent en camp conduis par leurs parens, & accompagnez de leurs confidents. Le seigneur de Bonneval estoit parrein de Veniers, le seigneur de Villebon, de Sarzay, pour l'absence du sieur de Boisy, qui estoit son parrain apres les publications, sermens, & autres cerimonies accoustumées faictes, furent laissez aller. Ils feirent tresbien leur devoir de combatre de leurs deux espées, mais comme gens qui n'estoient fort bien usitez en telles armes, en fin se saisirent au corps, abandonnant leurs espées. Le sieur de Veniers ayant desja la daguette au poing, & le sieur de Sarzay cherchant de tirer la sienne, le Roy ne voulans qu'ils ne passassent outre, jetta le baston, parquoy ils furent separez par les gardes du camp qui estoient monsieur le Connestable, monsieur le Comte de S. Pol, Duc de Touteville, Loys monsieur de Nevers, & monsieur le Mareschal d'Annebault. Estans les deux champions remis en leurs chaires, pendant que le Roy avec son conseil ordonnoit, ce qu'il vouloit qui fust faict, le sieur de Veniers, lequel estoit blessé sur le col du pied d'un coup d'espée, par faute d'estre estanché, apres que le Roy eut donné sa sentence, les mettant d'accord, & apres avoir remis le seigneur de la Tour en son honneur, ayant le Roy affermé l'avoir veu le jour de la bataille faisant son devoir pres de luy, une fievre quarte, qui de longue main tenoit ledit Veniers, fut convertie en continue, dont peu de temps apres il mourut.

*Entreveue du Pape, Empereur, & Roy à Nice.*

Au mois de May subsequẽt le Pape Pol tiers de ce nom, voyant la misere estre universelle par toute la Chrestienté, à l'occasion des guerres desirant mettre en patience l'Empereur & le Roy, praticqua de faire une assemblée de ces deux Princes au lieu de Nice, à laquelle encores qu'il fust aagé de lxxv. ans, il se trouveroit pour estre moyen de faire une paix generalle parmy la Chrestienté. Les deux Princes s'y condescendirent, & le jour prins de s'y trouver au commencement de juing, qu'on comptoit mille cinq cens trente-sept, le Pape s'y trouva audit jour, aussi feirent leurs deux majestez & en ceste assemblée la saincteté du Pape travailla merveilleusement, pensant vuider tous leurs differends, mais voyans n'y auoir moyen d'y trouver une paix finale, proposa une tresve de dix ans, esperant que durant ledict temps, les inimitiez enracinées dedans leurs cueurs, se pourroient mi-

*Tresve pour dix ans.*

tiguer : finablement ladite trefve de dix ans fut conclute, marchande, & communicative entre les païs & subjects de leursdites majestez, & toutes hostilitez d'armes suspendues Les choses ainsi confirmées & jurées par leurs majestez entre les mains de sa saincteté, chacun print le chemin de sa retraitte : le Pape print la volte de Rome, l'Empereur celle de Barcelonne, & le Roy print son chemin par Avignon pour retourner en France. Auquel lieu d'Avignon estant arrivé eût nouvelles de la part de l'Empereur, qu'il avoit desir encores de communiquer avecques luy, & que s'il vouloit se trouver à Aiguesmortes, ledit seigneur Empereur y prendroit terre, chose que le Roy luy accorda : & se trouvans à Aiguesmortes, l'Empereur meit pied à terre, & vint disner avec le Roy en grande demonstration d'amitié & fraternité: puis le Roy alla dedans la gallere de l'Empereur, auquel il eurent ensemble de grands propos quels furent je ne sçay, mais on ne s'est apperceu qu'il en soit sorty aucun effect. Apres la trefve publiée, tout le reste de ladite année, & de l'an mille cinq cens trente-huict, ne se feirent autres choses, sinon limiter ce dequoy devoit jouïr un chacun.

*Abouchement de l'Empereur & Roy à Aiguemortes.*

L'AN mille cinq cens trente-huict, le Roy estant à Compiegne tomba malade d'une apostume qui luy descendit au bas du ventre, dont il fut en grand danger de mort. Au mesme temps vindrent nouvelles au Roy, que le Mareschal de Montejan son Lieutenant general en Piemont, estoit en extremité de maladie, & hors d'esperance de vie, parquoy il depescha pour tenir son lieu le Mareschal d'Annebault, & avec luy le seigneur de Langey, pour tenir son lieu en son absence, & le capitaine Martin du Bellay pour gouverneur de Turin, lequel gouvernement il avoit remis entre les mains du Roy peu de temps au precedant. Lequel d'Annebaut ayant nouvelles par les chemins du trespas du seigneur de Montejan, print la poste pour estre plustost en Piemont ayant doubte qu'estant le païs sans gouverneur il en advint quelque inconvenient. Aussi durant ladite trefve le Roy feit fortifier & pourveoir ses places de Piemont : à Turin feit revestir de muraille les quatre boulleverrs, faisans les quatre angles de ladicte ville : aussi feit faire les fossez tels qu'ils sont de present : feit pareillement edifier de nouveau un chasteau à Pignerol, où estoit l'ancien chasteau, com-

*Mort du Mareschal de Montejã, & succeßion du Mareschal d'Annebaut, pour estre vice-Roy en Piemont.*

*Fortification des places de Piemont.*

posé de quatre boulleverts & quatre courtines laissant au milieu ledit ancien chasteau pour servir de roquette : & feit le semblable à Montcalier pour couvrir la ville, qu'elle ne fust veuë comme elle estoit de la montagne. Ausi fit faire trois boulleverts à Savillan, & le seigneur de Cental Eleu de Riez feit avecques l'ayde du Roy fortifier Cental : ausi feit le Comte de Beyne sa ville de Beyne, & les meirent en tel estat, que depuis l'armée Imperiale, encores que maintesfois elle ayt passé pres de leurs portes, ne les a osé attaquer.

1539. *Passage de l'Empereur par la Frãce.* L'an mille cinq cens trente-neuf, les Gantois ayans esté offensez de plusieurs nouveaux tribus qui leur avoient esté imposez au nom de l'Empereur, & sentans que l'Empereur qui estoit en Espagne n'avoit grand moyen de promptement venir en ses païs bas, delibererent de s'en ressentir : & pour cest effect saccagerent les officiers de l'Empereur, & pour mieux se fortifier & venir à l'effect de leur entreprise, envoyerent secretement devers le Roy luy offrir de se mettre entre ses mains, comme leur souverain seigneur : luy offrirent pareillement de faire faire le semblable aux bonnes villes de Flandres. Chose que le Roy refusa, pour n'estre infracteur de foy envers l'Empereur son bon frere, attendu la trefve jurée entre-eux depuis deux ans, & en advertist l'Empereur : lequel cognoissant pour cest advertissement & autres qu'il avoit de ses serviteurs, que ses païs bas (qui estoient sa force) estoient en hazard d'estre perdus, ne pouvant trouver moyen d'y pourveoir si promptement qu'il en estoit besoing, car passant par Allemagne il n'estoit pas asseuré des Protestans lesquels luy pourroient empescher son passage, & se mettant par mer se mettroit au hazard des vents qui le pourroient ausi bien jetter en Angleterre comme en Flandres contre son vouloir, car il n'estoit asseuré du Roy dudit païs d'Angleterre, pour les divisions qu'avez entendu par cy devant qu'ils avoient eues à cause du divorce de la Royne Catherine sa tante. Se resolut de se mettre sur la foy du Roy : & pour cest effect envoya ses ambassadeurs devers luy, estant encores malade à Compiegne, luy offrir au cas qu'il luy baillast passage seur, de grandes choses, & entre autres d'investir luy ou l'un de ses enfans du Duché de Milan.

Le Roy jugeant le cueur d'autruy par le sien, & estimant

qu'un tel Prince que l'Empereur ne le voulust abuser de paroles, apres plusieurs allées & venues, tant d'une part que d'autre, luy accorda telle seureté qu'il voulut demander, & mesme se mist à chemin pour aller au devant de luy, encores qu'il ne fust bien sain de sa maladie, & envoya monseigneur Dauphin de Viennois son fils aisné, & monseigneur Charles Duc d'Orleans son fils puisné jusques à Bayonne, pour le recueillir à l'entrée de son Royaume, & l'accompagner jusques au lieu, où le Roy & luy se pourroiet rencontrer. Or est il que des promesses que ledit seigneur faisoit au Roy, il pria de n'estre importuné de les signer, à ce q̃ par cy apres on ne peust dire qu'il les eust faictes par contraincte pour obtenir son passage, & qu'il pleust au Roy de s'asseurer de sa parole. Mais qu'à la premiere ville de son obeïssance où il arriveroit, il luy en dõneroit telle seureté qu'il auroit occasion de se contenter.

*Occasion du voyage de monseigneur le Mareschal d'Annebault à Venise.*

Or est-il que l'Empereur de sa nature malitieux voyant luy avoir esté accordé ce passage pour denuer le Roy de ses amis & alliez, attendu que ledit seigneur y alloit de bonne foy, inventa une chose que je vous diray. Les Venitiens qui estoient entrez en ligue avec l'Empereur contre le Grand-seigneur se trouvans y avoir esté abusez, car de jour à autre leurs richesses diminuoient, & cognoissans bien qu'il leur estoit besoing pour la conservation de leur estat d'appoincter avec ledit grand Turc, estoient sur le train d'entrer avec luy en une paix, ou en une bien longue tresve, & abandonner la ligue faicte avec l'Empereur, qui seroit à son grand prejudice: pour à laquelle chose obvier persuada le Roy, en sorte qu'il cõmanda au seigneur d'Annebault Mareschal de Frãce, & son Lieutenant general en Piemont, d'aller de compagnie avec le Marquis du Guast à Venise, comme ambassadeurs solennels, pour faire entendre à la seigneurie de Venise la grande fraternité qui estoit entre leurs deux maistres, & qu'ils eussent bon courage, car le Roy de France se liant avec eux en ligue, comme il feroit, tous ensemble dresseroiẽt une armée, tant par terre que par mer pour chasser hors d'Europe la race des Ottomãs: car en ce faisãt il mettroit les Venitiẽs hors d'opiniõ d'accorder avec le grãd seigneur, & mettroit ledit grand seigneur en haine cõtre le Roy: aussi mettroit le Roy d'Angleterre, en souspeçõ, de sorte que ledit Anglois commença

à se rasseurer de l'Empereur & s'essloger de l'amitié de nostre Roy, mesme tous les autres alliez du Roy entierement en souspeçon, voyans les superintendans des deux majestez en Italie, en telle fraternité, chose qui fut executée. Et s'embarqua ledit Mareschal d'Annebault au pont du Pau de Turin & vint rencontrer le Marquis du Guast à Cazal-majour, auquel lieu ils se mirent tous deux en une barque, & en cest equippage allerent à Venise faire leur legation.

OR en ce faisant & durant les choses cy devant dictes, le mois de Decembre 1540. arriva l'Empereur à Bayonne, auquel lieu il fut recueilly par monseigneur le Dauphin, & monseigneur d'Orleans en grande magnificence, & luy fut faicte son entrée solemnelle, où il donna graces & remissions, & delivra les prisonniers, , ainsi qu'il eust faict en ses propres païs & Royaumes, & de là fut accompagné par mesdits seigneurs, & en toutes les villes où il passa luy fut faict semblable honneur qu'à Bayonne. Le mois de Ianvier arriva à Chastellerault, où le trouva le Roy, duquel il fut receu en grande magnificence, ainsi qu'estoit la coustume dudit seigneur, car il n'eust peu faire les choses petites. Partant l'Empereur de Chastellerault print son chemin à Amboise : or au chasteau d'Amboise y a deux grosses tours edifiées par le Roy Charles huictiesme, par lesquelles on monte au chasteau, & sont lesdictes tours si spatieuses, & si artificiellement construites, que charrettes, mullets, & littieres y montent aisément jusques audit chasteau qui est assis sur le hault d'une montagne. Et pour faire l'entrée de l'Empereur plus magnifique, le Roy ordonna la faire de nuict par dedans l'une desdictes tours aornées de tous les aornemens dont on se pouvoit adviser, & tant garnie de flambeaux & autres luminaires, qu'on y voyoit aussi cler qu'en une campagne en plein midy: mais estant l'Empereur à mi-chemin de ladicte tour, quelque mal-advisé portant des torches y mist le feu, de sorte que la tour fust toute enflambée, & à cause des tapisseries où le feu se mist, la fumée fut si grande, ne pouvant expirer, qu'on fut en grande doubte que l'Empereur ne fust estouffé, & chacun taschoit à se sauver pour eviter le danger : aucuns furent prins souspeçonnez d'avoir faict ceste faulte, mais non par malice, que le Roy voulut faire pendre, mais l'Empereur leur fist pardonner.

PARTANT d'Amboise print son chemin à Blois,puis à Orleans,de là à Fontainebleau,auquel lieu pour estre maison que le Roy avoit bastie pour les chasses & deduicts, le festoya & luy donna tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme de chasses Royalles, tournois, escarmouches, combats à pied & à cheval,& sommairement en toutes autres sortes d'esbattemens. Dudit Fontainebleau tousjours accompagné de messeigneurs les Dauphin & d'Orleans, s'en alla à Paris,& vindrent au devant de luy tous les estats de la ville, en laquelle luy fut faicte entrée & receptiõ toute telle qu'à la propre personne du Roy, & mist en liberté tous les prisonniers qui se trouverent tant en la conciergerie qu'aux autres prisons de Paris. Partant duquel lieu alla à Chantilly maison de monsieur le Connestable,où il fut receu fort honnorablement: puis prenant son chemin par la Picardie, arriva en seureté en sa ville de Valentiennes, premiere place de son obeïssance, jusques auquel lieu l'accompagnerent mesdits seigneurs les Dauphin & d'Orleãs. Y estant arrivé,les ambassadeurs du Roy estimerent que là il deust cõfirmer ce qu'il avoit promis au partir d'Espagne, mais le bon Prince lequel jamais n'avoit eu envie de tenir sa promesse, les remist jusques à ce qu'il eust communiqué avecques son conseil des païs bas, mais asseura qu'ayant chastié ses subjects rebelles, il contenteroit le Roy.je pense bien que si mal luy eust basté, & qu'il eust trouvé son païs si eslevé cõtre luy, qu'il n'y eust peu remedier, il eust peu tenir sa promesse, esperant se pouvoir ayder des forces du Roy:mais arrivé qu'il fut dedans ses païs, les Gantois se voyans abandonnez du Roy(lequel mesme luy avoit donné passage par son Royaume) & voyans l'Empereur marcher avecques grandes puissances contre eux, entrerent en desespoir de pouvoir soustenir cest effort, parquoy en lieu de combattre, envoyerent devers l'Empereur chercher misericorde, chose qui leur fut accordée avecques telles conditions que l'Empereur leur proposa. Parquoy marchant à Gans avecques toutes ses forces se saisit des portes & de la place,mettant par tout garnison,& fist mourir sept ou huict des principaux autheurs de la sedition, & à tout le reste du peuple dõna pardon, à la charge toutesfois qu'ils feroient edifier une citadelle à leurs despens pour tenir la ville en subjection,& à perpetuité payeroient la soulde des

hommes qu'il faudroit pour la garde d'icelle : aussi leur osta leurs loix & franchises anciennes, & ordonna pour cõduire & dresser ladicte fortification Iean Iacques de Medicis Marquis de Marignan.

AYANT l'Empereur faict tout ce qu'il avoit deliberé, fut solicité par l'Evesque de la Vaur nommé George de Selva ambassadeur pour le Roy devers luy, d'executer les choses par luy promises entre les mains dudit ambassadeur partant d'Espagne, & encores par plusieurs fois reiterées, passant par ce Royaume : mais l'Empereur se voyant hors de toute craincte, osta le masque de sa dissimulation, & declara entierement n'avoir rien promis: dont le Roy porta quelque mauvaise volonté à monsieur le Connestable, se disant avoir esté par luy asseuré de la volõté de l'Empereur. I'estime bien que mondit-seigneur le Connestable luy en avoit donné quelque asseurance, par-ce qu'il pensoit estre asseuré de la promesse d'ũ tel Prince que l'Empereur, & qu'il se fondoit sur l'asseurance de l'ambassadeur du Roy, estant pres de la personne dudit Empereur.

*Accord du mariage du Duc de Cleves.*

L'AN 1540. se commença à traitter le mariage d'entre le Duc de Cleves, de Gueldres, & de Iulliers, avec la fille unique de Henry, Roy de Navarre, & de madame Marguerite sœur du Roy : lequel traicté fut tant continué qu'il fut conclu que ledit Duc de Cleves viendroit en France devers le Roy, ce qu'il feit, & le vint trouver à Chastellerault, où il fut honorablement recueilly : & audit lieu furent celebrées les nopces dudit de Cleves, & de madicte Dame fille du Roy de Navarre, de parole seulement & non d'execution, par ce qu'elle n'estoit encores en aage nubile, mais fut accordé qu'elle estant en aage elle seroit conduicte à Aix la chapelle, ville d'obeïssance dudit Duc, pour la finale consommation dudit mariage. Ausdictes nopces se feirent de magnifiques tournois en la Garanne de Chastellerault, d'un bon nombre de chevaliers errans, gardans entieremẽt toutes les ceremonies qui sont escrites des chevaliers de la table ronde. Apres lesdicts tournois, & autres festes & festins s'en retourna ledit Duc de Gueldres en ses païs, & s'en retourna le Roy vers Paris, & manda le Mareschal d'Annebault qui estoit son Lieutenant general en Piemont, lequel il mist pres sa personne & au maniement de ses affaires : & demoura en son lieu Lieutenant general en

Piemont le seigñr de Langey messire Guillaume du Bellay.

*Provisió sur la famine de Piemont faicte par Messire Guillaume du Bellay Lieutenant general audit pays.*

Vous avez n'agueres entendu, comme l'an mille cinq cens trente-sept, le Roy passa en Piemont au pas de Suze, pour secourir son païs, & comme les Imperiaux avoient faict le guast pour nous empescher le passage, & s'estre ensuivie la trefve, que les deputez du Roy & la Royne de Hõgrie avoient moyenné, dont l'Empereur s'estoit retiré & le Roy, & la pluspart de son armée en Frãce: mais à cause que la trefve estoit courte, on ne voulut licentier les bandes Françoises jusques au retour de monsieur le Cardinal de Lorraine, & de monsieur le Grand-maistre, qui estoient allez à Locate, où la trefve fut prolongée de six mois. Ce pẽdant par faulte de payement le seigneur de Montejean qui estoit demouré Lieutenant pour le Roy en Piemõt, fut cõtrainct de permettre aux soldats de vivre à discretion, ou indiscretion, & mangerent ce qui estoit demouré: à ceste occasion le peuple mesme desesperé de faim n'avoit semé en ladicte année, qui fut cause que la famine survint l'an mille cinq cens trente-huict, telle qu'vn sac de bled à Turin qui n'avoit accoustumé estre vendu qu'vn escu, se vendit dix, & douze escus, & s'il y avoit du bled au marché, il falloit y mettre garde, à ce que le peuple ne s'entretuast pour en avoir: à ce moyen les terres demourerent inutiles & incultivées.

Le seigneur de Langey considerant que c'estoit la perte du païs, car l'année subsequente si l'ennemy se mettoit en campagne rompant la trefve, on seroit contrainct luy livrer les places par faulte de vivres, ou d'en amener de France, qui estoit chose impossible, pour fournir ler places, nourir le peuple, & semer les terres: car vous avez entendu comme le Roy quand il passa avoit mené toutes les bestes de somme, de trois ou quatre provinces, & neantmoins les vivres qu'ils avoient porté n'avoient peu suffire seulement à nourrir le camp. A ceste occasiõ il trouva moyen par dõs & autres choses, d'obtenir congé du seigneur André d'Orie d'en amener par mer à Savonne, & de là par terre en Piemont, moyennant qu'il en donna audit André d'Orie quelque portion en payant. Or y avoit-il des bleds en Bourgongne en abondance, desquels il fist charger sur la riviere de la Saone un nombre suffisant, & de là en devalant sur le Rhosne, & puis l'embarquer sur la mer, en quoy

il fist telle diligence, qu'en peu de temps les bleds furent à Savonne: puis fist trencher une montaigne nommée Dovillane, de sorte que par charroy il le rendit à Quieras, de là à Raconis, en trois journées de charroy: puis en departit par toutes les terres de l'obeïssance du Roy, à trois escus le sac, qui coustoit au precedant dix escus, & à chaque vllage (aportant l'estat de ce qu'il en failloit, tant pour semer que pour vivre jusques aux nouveaux, & en baillant un ou deux respondans) fournissoit dudit bled pour ledit prix de trois escus le sac, payant moitié comptant, moitié apres l'Aoust, tellement que toutes terres furent semées: qui a esté la salvation du païs, car peu apres la guerre se declara, comme entendrez cy apres, & eust esté ledit païs affamé: & le feit ledit seigneur de Langey à ses fraiz, de sorte que moy qui suis son frere, en ay payé depuis sa mort cent mille livres à un homme seul: en quoy il estoit en arriere, mais il ne luy chailloit de la despence, moyennant qu'il fist service à son Prince.

***

FIN DV HVICTIESME LIVRE.

NEVFIESME





NEVFIESME LIVRE DES

# MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DU BELLAY.

Seigneur de Langey.



STANT l'Empereur passé par ce Royaume, & ayant esté recueilly en telle fraternité du Roy son frere, comme avez entendu par le discours du livre precedant, avec tous les hôneurs dont le Roy avoit peu user en son endroict, & aussi apres que le Roy eut refusé ceux de Gand qui de toute anciēneté estoient subjects de la couronne de France, lesquels s'estoiēt mis entre ses bras, cōme entre les mains de leur souverain seigneur, luy offrans pareillement le semblable de la pluspart des bonnes villes de Flandres: mais le Roy ne voulant en rien contrevenir au traicté de la trefve, ains garder sa foy, estima que l'Empereur la luy garderoit en pareille fidelité, luy ayāt aussi baillé passage libre par son Royaume, pour les reduire en son obeïssance: car par ailleurs luy estoit malaisé d'y pourveoir d'heure, attendu que le passage de mer ne luy estoit seur, à cause des inimitiez d'entre luy & le Roy d'Angleterre, & par Allemagne aussi peu pour la craincte des Protestans, & aussi que ledit chemin estoit long. Ces choses faisoient croire à toutes gens de bien, que l'Empereur n'auroit à deffaillir à ce qu'il avoit promis au Roy, mais au cōtraire estimoient que ledit Empereur estant arrivé en ses païs bas, en feroit d'avantage que sa promesse ne portoit, excepté aucuns qui cognoissoient les humeurs de l'Empereur estre tels que ce qu'il pouvoit, soit par tromperie, ou autrement, luy estoit loisible pour parvenir à ses fins entierement fondez sur ambition, ainsi que peu apres il feit cognoistre par

*Iugemēt des hommes sur le passage de l'Empereur en France.*

les effects, & comme ie declareray. Aussi vous avez veu que pour mettre tous les Potentas & Princes de la Chrestienté en souspeçon, & mesme le Grand-seigneur, & pour mieux abuser le mõde, il avoit persuadé au Roy d'envoyer le seigneur d'Annebaut son Lieutenant general en Piemont, en la compagnie du seigneur Marquis du Guast, Lieutenant general au Duché de Milan, devers la seigneurie de Venise, & devers le Pape le seignr de Gié pour pareil effect. Ce que le Roy qui tousjours avoit usé de bonne foy voulut encores accorder, afin de faire cognoistre l'évie qu'il avoit d'accorder une ferme paix en la Chrestienté.

Le Roy se voyant ainsi loing d'esperance, par les dissimulations dont usoit l'Empereur en son endroict, voulut bien faire entendre à ses alliez, comme les choses estoient passées entre ledit Empereur & luy, & pour lever le doubte qu'ils avoient, d'autant que l'Empereur par ses ministres leur avoit soubs main faict entendre, que ledit seigneur avoit traitté avec luy à leur desavantage, pensant par ce moyen irriter tous les Potentats de la Chrestienté contre luy: à ceste cause depescha le seigneur Cesar Fregoze chevalier de son ordre devers la seigneurie de Venise, & le seigneur Antoine de Rincon gentilhomme de sa chambre devers le Grand-seigneur, pour leur declarer l'estat des affaires d'entre ledit Empereur & luy. Et pourautant que le chemin dudit Rincon estoit de passer par Venise, fut ordonné qu'ils iroient de compagnie jusques audit lieu de Venise.

*Depesche & mort de Cesar Fregoze, & Antoine Rincon.*

Estant le seigneur de Rincon arrivé à Lion voulut y faire quelque sejour pour pourveoir à ses affaires, pendant lequel le seigneur Cesar Fregoze vint devant à Suze, veoir sa compagnie de gensd'armes, dont nouvellement le Roy luy avoit baillé la charge. Lequel sejournant audit lieu de Suze, le seigneur de Langey Lieutenant general du Roy en Piemont, lors estant à Turin eut quelque vent, que le Marquis du Guast (ores que fussions en trefves) avoit mis aguets par les passages, pour surprẽdre lesdits seigneurs Fregoze & Rincon. A l'occasion de ce ledit seigneur de Langey manda ausdits Fregoze & Rincon qu'ils n'eussent à passer outre Rivole, que premieremẽt il n'eust communiqué avec eux: & envoya de toutes parts pour entendre des nouvelles du departement dudit seigneur Marquis.

Le jeudy premier jour de Iuillet, mille cinq cens quarante & un, arriverent lesdits Fregoze & Rincon à Rivole, & environ minuit y arriva le seigneur de Langey: aussi revindrét ceux lesquels de toutes pars il avoit depesché pour entendre nouvelles, qui tous unanimement luy rapporterent que par tous les passages le Marquis avoit mis aguets, & mesme sur la riviere du Pau, par ce qu'il avoit esté adverty que pour raison que le seigneur Rincon estoit malaisé de sa personne, obstant la gresse dont il estoit chargé, se mettroit plustost en chemin par eau que par terre. Duquel rapport ledit seigneur de Langey leur donna advertissemét: & apres qu'ils eurent declaré que leur intention estoit de se mettre sur la riviere, le prians ordonner que barques leur fussent appareillées au pont du Pau, pres Turin, pour l'accomplissement de leur voyage, le seigneur de Langey prevoyant le hazard où ils alloient entrer, par la notice qu'il avoit des meurs du Marquis du Guast, les voulut par tous moyens suader de changer d'opinion, se faisoit fort de les faire passer en seureté par terre, par le moyen qui s'ensuit. Il y avoit un capitaine Milanois en sa compagnie, nommé Hercules Visconte, lequel partant à jour couché de Rivole les conduiroit, de sorte, qu'avant le jour ils arriveroient à la Cisterne chasteau de Lastizanne de l'obeïssance du Roy, auql lieu estans arrivez, tiendroient les portes fermées tout le jour, & partans la nuict sequente, iroient coucher en un chasteau appartenant au frere dudit Visconte, où feroient le semblable. La troisiesme nuict devoient arriver sur le Plaisantin en seureté, pour estre terre du patrimoine de l'Eglise, & pour ce faire vouloit ledict seigneur de Langey bailler audit Rincon un cheval d'Espagne fort aisé & allant l'amble.

Le seigneur Fregoze n'estimant le Marquis du Guast homme qui eust voulu faire un tel acte, que de faire assassiner les ambassadeurs d'un tel Prince treschrestien que le Roy, attédu mesmes qu'il estoit en trefves, demoura obstiné en son opinion, & ne voulut châger sa premiere deliberation, ains resolut d'aller par eau, persistant à faire instance audit seigneur de Langey, de luy bailler barques suyvant le commandement du Roy. Le seigneur Rincon cognoissoit bien qu'il y avoit grande apparence au propos du dit sieur de Langey, mais avoit craincte d'alterer l'opinion

de Fregoze,ayant doute que l'alterant , & si mal en venoit, on luy pourroit reprocher , veu que Fregoze l'avoit pris en sa conduitte,il consentit d'aller par eau, aussi que c'estoit le plus aisé,non le plus seur.

Le samedy deuxiesme jour de Iuillet audit an,ayans esté conduicts en deux barques lesdits Fregoze & Rincon , & leur suitte,jusques à la tour de Simenne pres de Voling, le seigneur de Langey craignant ce qui advint , par ce que ses advertissemens d'heure en heure luy redoubloient , envoya devers lesdits seigneurs , pour leur persuader de rechef de changer leur dessein , & où ils voudroient perseverer à leur obstination , ils eussent à luy renvoyer leurs instructions, lettres de creance, & papiers, à ce qu'avenant le cas qu'ils fussent saccagez ou prins , ils n'en fussent trouvez chargez, lesquelles il leur feroit tenir seurement à Venise. Ce neantmoins ils demourerent en leur premiere resolution , mais bien luy renvoyerent lesdictes instructions par le Comte Petre Gentil,nepveu du Comte Camille de Sesse , Lieutenant dudit Fregoze. Puis le jour mesme s'embarquerent avec ledit Comte Camille de Sesse en une barque , & une partie de leurs serviteurs,& un soldat du seigneur Ludovic de Birague nommé Boniface de S. Nazare en un autre , ayant chacune quatre vogueurs,& commencerent à voguer environ les xxiiij. heures, & allerent toute la nuict jusques à deux mille au dessoubs de Cazal de Montferrat. Le lendemain environ midy estans arrivez en un lieu appellé la Plage de Cantaloue,trois mille au dessus de la bouche du Tesin,se presenterent au devant d'eux gens en armes , estans sur deux barques,lesquels soudainement assaillirét,& prindrent la barque où estoiét lesdits Fregoze & Antoine Rincon, & par ce qu'ils se meirent en deffence , leurs ennemis monterent sur ladicte barque, où lesdicts seigneurs furent tous deux tuez Dont promptement le seigneur de Langey fut adverty,& peu apres eut autre advertissement , qu'ils avoient mené le Come Camille de Sesse, lequel ils n'avoiét tué audit assassinement,dedans le chasteau de Pavie,puis la nuict subsequente l'avoient mené dedans la Roquette de Milan,& avoiét mis au fond du chasteau de Pavie tous les batteliers qui avoient conduict tant les François que les Espagnols,à ce que par eux on n'en peust avoir tesmoignage,& que les soldats qui avoient faict ceste infame execu-

tion, estoient de la garnison du chasteau de Pavie, lesquels depuis trois jours & trois nuicts n'avoient sorty de dedans leurs barques, armez d'arcbouses, picques, & rondelles: & se faisoient apporter à manger d'une hostellerie qui leur estoit proche, & tenoient leurs chevaux aux dessoubs, en lieu nommé le port de l'Estelle. L'autre barque où estoient Boniface de sainct Nazare, & les serviteurs, donna à terre, & se sauverent ceux qui estoient dedans en un bois jusques à la nuict qu'ils se retirerent en seureté.

*Diligence du seigneur de Langey sur la verité des occasions & autheurs de la mort de Fregoze & Rincon ambassadeurs du Roy.*

Le seigneur de Langey ayant eu les advertissemens que cy devant avez entenduz, avec quelque asseurance de la verité, depescha le seigneur de Termes, capitaine de deux cens chevaux legers des ordonnances du Roy, & gentilhomme de la chambre de monseigneur le Duc d'Orleans, devers le Marquis du Guast qui estoit à Milan, pour l'advertir dudit assasinement, luy mandant qu'il ne se pouvoit persuader qu'un faict si enorme contre tout droict naturel, divin, & humain, fust executé par son sceu, ordonnance ou commandement: parquoy le prioit d'y donner telle provision qu'elle feit foy à tout le monde, que non seulement il eust voulu consentir, mais aussi peu souffrir que telles choses se fissent.

Pendant que ledit sieur de Termes feit son voyage, arriva à Turin le Comte Francisque de Landrian avec lettres du Marquis du Guast, par lesquelles il escrivoit au sieur de Langey, avoir receu une lettre envoyée de la part de la femme du seigneur Cesar Fregoze, denontiative du faict advenu à la personne de son sieur & mary, dont il avoit esté autant emerveillé que de nulle autre chose qui luy eust sceu advenir: mesmes quand il la receut, il pensoit que ledit Cesar & seigneur Rincon fussent desja arrivez à Venise, pour avoir paravant dés Cazal, quand ils passerent, esté adverty de leur passage. Et qu'il estoit bien asseuré que le sieur de Langey estimoit bien que l'inconvenient adveuu audit Fregoze avoit esté faict à son desceu, l'asseurant qu'il sentoit autant ceste chose, que si elle eust esté faicte en sa propre personne, pour avoir tousjours tenu les serviteurs du Roy en telle estime, & les avoir gratifiez autant que ceux mesmes de l'Empereur. Et pour-ce qu'il entendoit bien combien ce faict importoit, & le regret qu'en pourroient avoir

leurs majeftez, il avoit determiné de faire uſer de toute diligence, pour entendre au vray comme la choſe eſtoit paſſée, & ſi aucuns ſur leſquels il euſt pouvoir, eſtoient trouvez ſ'eſtre empeſchez, il en feroit faire telle juſtice & demonſtration qu'il en ſeroit memoire, & que tout incontinant avoit depeſché le capitaine de la juſtice de Milan, qui ne faudroit d'y faire ſon devoir, luy offrant que (ſi bon luy ſembloit) il euſt à envoyer quelque deputé de ſa part avec ledit capitaine de juſtice, pour aſſiſter & voir ce qui ſ'en feroit, le priant l'advertir continuellement de ce qu'il pourroit entendre eſtre requis pour chaſtier ceux qui ſe trouveroient coulpables, comme il eſt neceſſaire & convenable à l'entretenemét de l'entiere amitié d'entre leurs majeſtez, & à la ſatisfaction d'icelles. Or penſoit le Marquis avoir faict faire ceſt acte ſi occultement, & y avoir ſi dextrement pourveu que jamais la verité ne viendroit en lumiere, & par ce moyen abuſer le monde par ſes paliations.

Le ſieur de Langey qui desja avoit l'ombre de la verité, cognoiſſant bien que tous les mandemens du Marquis n'eſtoient que fiction & abus, ne luy feit reſponſe attendant nouvelles dudit ſieur de Termes, duquel le lendemain il eut reſponſe en ſubſtance, que le Marquis ne pouvoit autre choſe luy mander, ſinon ce que par le Comte Franciſque de Landrian luy avoit desja faict ſçavoir, mais bien le remercioit de la bonne opinion qu'il avoit de luy, qu'il n'euſt voulu eſtre conſentant ne participant d'une telle mechanceté, l'aſſeurant que jamais tel acte ne luy vint en fantaſie. Ce neantmoins le ſieur de Langey juſques à ce qu'il euſt bien averé le faict, diſsimula tousjours, faiſant entendre au Marquis qu'il avoit eſtimé qu'il n'en eſtoit participát, pour craincte qu'il ne luy empeſchaſt par tous moyens de verifier ladicte meſchanceté. Bien luy manda qu'il ne trouvaſt mauvais ſ'il taſchoit à deſcouvrir la verité, & ſi apres l'avoir cogneue il en advertiſſoit noſtre S. Pere, l'Empereur, le Roy, le Roy d'Angleterre, & la ſeigneurie de Veniſe, & autres Potentats de la Chreſtienté, à ce qu'ils jugeaſſent que ſi roupture de trefve advenoit pour ceſte occaſion (ce qu'il n'eſperoit advenir) tout le monde cogneuſt de qui viendroit le tort: auſsi qu'il avoit ja faict commencer les informatiõs, leſquelles il envoiroit devers le Roy ſon ſouverain

seigneur, pour en faire ce qu'il verroit estre bon par son conseil, & qu'il estimoit le Roy son maistre & son conseil n'avoir si peu de jugement, que de ne cognoistre la verité apres les avoir veuës. Outre luy manda que le Comte de Landrian qu'il avoit envoyé devers luy, luy avoit faict entendre, qu'il estoit à craindre, que le Duc d'urbin qui avoit querelle contre ledict seigneur Fregoze, ou le Prince d'Orie pour jalousie de l'estat de Genes, eussent faict faire cest assasinement, dont la verité par les informations qu'il esperoit estre parachevées dedans trois ou quatre jours se cognoistroit, lesquelles le sieur de Langey faisoit faire à Plaisance comme en lieu neutre, pour oster le doubte de falsité.

LE Marquis renvoya devers le sieur de Langey le Comte de Landrian, le priant luy donner addresse & moyen necessaire & à ce que ledict Comte peust aller & revenir seurement devers le Roy, pour luy faire entendre la diligence qu'il faisoit d'informer qui estoient ceux qui avoient esté executeurs ou participans de l'execution de l'acte tant execrable contre ses ambassadeurs, chose que le sieur de Langey luy accorda. Et par ce que par ledict Comte de Landrian le Marquis se plaignoit fort, dequoy le sieur de Langey faisoit si grande instance d'averer ledit assasinement, ne se voulant fier à la diligence que luy-mesme en faisoit, le sieur de Langey luy manda, que outre ses premieres plainctes de la prinse ou assasinement dudit Cesar Fregoze & autres il avoit entendu qu'un paquet venant de Venise au Roy son maistre, & un autre de sa majesté allant à Venise, avoient esté destroussez sur le chemin en la Iurisdiction Imperiale par gens vestus à sa devise: qui estoit directement contrevenu à la tresve, & que pour ceste occasion luy prioit qu'encores que le destroussement n'eust esté fait par son sceu, de luy en faire raison.

DEVANT la response du Marquis arriva le Comte de Landrian retournant de devers le Roy, lequel apporta lettres dudict seigneur audict Marquis, par lesquelles luy mandoit avoir entendu par la bouche du Comte de Landrian ce qu'il luy avoit mandé, & que pour l'avoir tousjours tenu homme vertueux, n'avoit voulu penser que tels actes eussent esté executez par son sceu, pour estre si odieux & reprochables, estant seur que puis qu'il avoit moyen

d'y remedier, sçachant où lesdicts ambassadeurs avoient esté pris, & qu'il pouvoit estre informé du lieu où ils estoient prisonniers, qu'ils luy seroient renvoyez puis qu'il y avoit puissance: car le Roy faignoit que les seigneurs Fregoze & Rincon fussent prisonniers & non occis, en intention d'attirer la confession de l'assasinement, par la bouche du Marquis, ou bien s'il n'en estoit participant, il ne failliroit d'en faire justice exemplaire.

Avec ledict Comte de Landrian partant de Turin pour retourner à Milan devers le Marquis, le sieur de Langey envoya le sieur de Termes, par lequel il feit entendre audict Marquis qu'outre ce que desja il luy avoit amplement mandé, ayant intention suivant le vouloir du Roy, & pour complaire à la grande instance que ledit Marquis luy avoit faite, de luy faire communication des informations faites, de l'execution commise aux ambassadeurs du Roy, il avoit deliberé de les luy envoyer par ledict seigneur de Termes: mais estant pressé par le Comte de Landrian de partir si promptement, il n'avoit eu loisir de les faire doubler, & que pour le gratifier luy vouloit bien mander, afin d'en faire punition, & que l'aage presente ou future ne luy donnast blasme d'en avoir esté consentant: & que le sieur de Termes luy feroit entendre sommairement que luy sieur de Langey, & autres ministres du Roy, luy feroient apparoir du nombre, & des noms de ceux qui avoient executé le delict, de quelle nation ils estoient, & où furent menez les prisonniers, par qui, à quelle heure, par quel chemin, avecques quel ordre, par quelle porte, & à quelle heure ils furent mis dedans leur premiere prison, à qui consignez, où ils furent logez, combien de temps ils y demourerent, par qui, à quel jour, & à quelle heure ils furent transportez, par quel chemin, avecques quel ordre, & par quel nombre de gens. Car entendez que le sieur de Langey pour mieux le verifier, retira au service du Roy aucuns qui estoient mesmes de la faction, & les mariniers, tant ceux qui avoient mené Fregoze, que ceux qui avoient conduict les soldats qui exercerent ceste tyrannie, que le Marquis avoit fait emprisonner au fons du chasteau de Pavie, pensant cacher la verité, par lesquels il entendoit comme les choses avoient passé, les ayant tirez dehors, par le moyen qu'il trouva de faire limer de limes sourdes les grilles estans au fons des prisons devers le fossé

du chasteau, & les feit mener à Turin, qui ne fut sans frais & vigilance.

Les choses ainsi averées, le Roy renvoya devers le sieur de Langey pour entēdre de luy quel homme il cognoissoit à propos, pour faire la legation, pour laquelle il avoit depesché le seigneur Antōine Rincon, & le moyē qu'il y avoit de le faire passer en seureté. Le sieur de Langey luy nomma le capitaine Paulin, capitaine de gens de pied, & depuis Baron de la garde, lequel des le commencement de l'assassinement il avoit envoyé devers sa majesté, & qu'il le feroit passer seurement jusques à Venise, ce qui fut fait, & feit tresbié sa charge ledit capitaine Paulin, de sorte que depuis le Roy s'en est servy en plus grandes affaires.

En ce temps estoit l'Empereur en Allemagne à une diette qu'il tenoit à Ratisbonne, où il accorda aux Protestans un interim, qui est autant à dire que jusques à ce qu'il y eust un Concile, qui determinast des difficultez de la religion, chacun interim pourroit vivre en la ceremonie qu'il avoit faict par devant: & par-ce moyen luy fut accordé à ladite diette, qu'aux despens du ban d'Allemagne le Duc de Savoye seroit reintegré en tous ses estats. Aussi, peu apres Guillaume de Roquendolphe Lieutenant general du Roy Ferdinand fut deffaict devant Bude, où mourut vingt mille Allemans, par l'armée du Turc, où il marchoit en personne: quoy voyant l'Empereur cognoissant qu'estant en Allemagne, & voisin de ceste grande perte, ne luy seroit honorable de n'aller au devant de cesdictes forces Turquesques, pour couvrir sa peur delibera de faire l'entreprise d'Arger, ne la sentant si difficile que celle contre le grand Turc. Aussi passant par Italie trouvant le Roy au despourveu, il peust luy donner une venue, aymant mieux laisser son propre patrimoine en proye, pour se cuider venger du Roy, lequel il avoit offensé par l'occasion de ses ambassadeurs, apres avoir receu une si grande grace, que de le laisser passer par son Royaume, & le favoriser à dompter ses subjects rebelles. Mais estant arrivé à Milan, & cognoissant que le sieur de Langey, qui estoit Lieutenant du Roy en Piemont, y avoit pourveu, de sorte qu'il n'y eust moyen de rien entreprendre, & mesme que le Roy avoit pourveu Marseille, & la coste de Provence, suivit son entreprise d'Arger, laquelle fut mal fortunée pour luy, ainsi qu'autres ont descrit, par-

quoy je m'en tay comme n'estant point de ma matiere, bien diray-je pour une parenthese, que l'Empereur estant à Luques parlementa avecques le Pape. Le Roy envoya devers eux deux demander la raison de Fregoze & Rincon, dont il n'eut response que frivole: revenons à ma matiere.

Le Marquis du Guast voyant ses entreprises descouvertes, & n'estre venu à la fin qu'il pretendoit d'entendre les desseings du Roy, par les instructions de Cesar Fregoze, & du seigneur Antoine Rincõ, sans qu'il luy eust esté possible de les sçavoir de leur bouche, puis qu'ils estoient morts, & ayant advis que le Roy avoit envoyé demander reparation dudict crime tant à l'Empereur qu'aux estats de l'Empire, delibera d'envoyer à une diette (laquelle se devoit tenir en Allemagne, pour le faict de leur deffence contre le Turc) lettres pour se justifier, & accuser ceux desquels il estoit accusé: lesquelles furent presentées aux estats de l'Empire assemblez à Ratisbonne, & du depuis traduittes de Latin en François, dont la teneur s'ensuit.

*Lettres justificatives de la mort des ambassadeurs du Roy aux estats d'Alemagne par le Marquis du Guast.*

Ayant entendu que lon a contre toute raison rapporté à voz reverendissimes & illustrissimes seigneuries, que j'ay troublé le repos de la Chrestienté, rompant la tresve d'entre l'Empereur & le Roy Tres-chrestien, je suis demouré long temps en doubte, si je devoy à telles objections faire response, par-ce que voyant la verité estre assez evidente, j'estimoy que d'elle mesme sans autre mienne justification, elle se pouvoit assez manifester, aussi me sembloit qu'en y respondant, je seroy forcé de me departir de ma naturelle modestie, par-ce que voulant à telles imputations faire convenable response, je ne le pouvoy faire, sauf la reverence de qui m'a telles imputations donné. Considerant toutesfois que bien souvent la verité est si subtilement couverte & adumbrée de paroles, que sa lumiere luy peult estre ostée aussi entendant combien chacun doit à son honneur avoir esgard, il m'a semblé que si pour la deffence du mien, je ne m'efforçoy de remettre la nue verité en sa vraye, propre, & naturelle lumiere, je pourroy en quelque blasme & reproche encourir.

Doncques à voz reverendissimes & illustrissimes seigneuries à esté donné à entendre, que les ambassadeurs du Roy Tres-chrestié ont esté tuez: que ses messagers ont esté

blessez par gens vestus à ma devise : que d'Allemagne j'ay amené gens de guerre en Itaiie : & qu'à ce moyen on pretend que de ma part y ayt roupture de trefve.

Au premier article, pour-ce qu'autresfois j'ay esté nommé coulpable de tel effect, je diray à present pour ma justification une chose seulement. I'offry de constituer & moy & tous ceux que le Roy allegueroit suspects de cest affaire entre les mains de nostre S. Pere, afin que la verité par ce moyen fust cogneuë & justifiée, & depuis le partement de sa majesté je retourneray de rechef à faire les mesmes offres or si cest offre paraventure sembloit à aucuns n'estre assez justificatoire, j'en feray une telle à la fin de ceste lettre, qu'entre chevaliers elle pourra estre plus recevable.

Au second poinct, je ne respondray autre chose, sinon qu'allant rencontrer sa majesté Imperiale à Trente, vindrent avecques moy plus de trois mille personnes habillez à ma devise, de maniere qu'autres que les miens ont peu estre vestus d'icelle. Et d'avantage quand j'auroy intention de vouloir que telle chose se feit, je sçauroy bien deguiser mes gens, en sorte qu'ils ne seroient si legerement cogneus à l'habit.

Quant aux Allemans qui sont passez en Italie, il m'a semblé que tenant le lieu que je tien pour sa majesté Imperiale, à moy touche d'y faire response. Sçachent dont voz reverendissimes & illustrissimes seigneuries, que ayant entendu que les François faisoient descendre en Italie de trois à quatre mille Suisses, & cognoissant que telle nation ne se leve pour garnison de villes, mais pour faction à la campagne, je depeschay le Comte de Lodron en Allemagne, pour faire levée de deux mille hommes. Et par la datte de mes lettres escrittes au Roy des Romains, & par le temps que sont partis les Suisses pour venir en Italie, il se cognoistra que desja les Suisses estoient en chemin au-paravant que je donnasse ordre pour la levée desdicts Allemans: dont est que si par ce chef on tient que la trefve soit rompue, elle sera rompue par qui a premierement conduict les Suisses, non par qui apres a conduit les Allemans. Cecy sera quant aux choses que je pense vous avoir esté escrites de moy, & si je vouloy passer outre, je pourroy paraventure dire que les courriers de sa majesté ont esté destroussez,

& les lettres de ſadite majeſté detenues, qu'on a tenu praticques és villes de ſadite majeſté, pour les ſurprendre & deſrober, que Maran a eſté prins d'emblée, & que par mer a eſté au ſieur de Granvelle donné la chaiſe.

LESQUELLES choſes je ne puis entendre, comme on les puiſſe faire ſans roupture de trefve, mais de ce je ne vueil pour le preſent faire plus ſpecialle mention, me reſervant à temps convenable à telle juſtification. Bien diray-je que ceux meſmes qui ont faict retenir les lettres de ſadite majeſté, ſe ſont peu eſclarcir par icelles quelle eſtoit ſon intention, en me donnant commiſſion expreſſe qu'en aucune maniere je ne feiſſe choſe qui redondaſt à roupture de trefve, & telle eſtant l'intention de ſa majeſté, il n'eſt à croire que ſes ſerviteurs doivent proceder au contraire.

ET puis que nous ſommes entrez en ce propos de roupture de trefve, je dy qu'eſtant faicte determination par une treſſaincte deliberation du S. Empire, de prendre les armes cõtre les ennemis des vrays Chreſtiens, il me ſemble que qui voudra veritablement cognoiſtre dont procede ceſte roupture de trefve, lon doit principalement regarder qui eſt celuy qui de la guerre entre les Chreſtiés doit ſentir aucune ſatisfactiõ. Or ſçavẽt voz reverẽdiſſimes & illuſtriſſimes ſeigneuries, quel intereſt a ſa majeſté Imperiale en la guerre contre les infidelles, de cõbien grãde affection elle, à ceſte fin, a procuré l'union & accord de la Germanie, & combien auſſi elle a ceſte entreprinſe à cueur: pour l'execution de laquelle il eſt certain qu'il n'y a meilleur expediant que la paix & union entre les Chreſtiens. Ce preſuposé, comme eſt il vray ſemblable que par les gens de ſa majeſté ſoit procuré de troubler ceſte paix? & de detourber ce que de ſi grande affectiõ elle deſire? Et qui eſt pluſtoſt croyable d'avoir cherché d'empeſcher ceſte entrepriſe, ou de la partie qui en eſt autheur, & continuellement cherche que la paix ſe face, ou de celle qui de toute ſon eſtude & engin ſe travaille à faire que la guerre ne ſe face contre les Turcs? Quelle choſe eſt plus à croire ou que ſon Imperiale majeſté ayãt une telle guerre que celle du Turc, vueille par entrepriſe de nouvelle guerre ſeparer & deſ-unir ſes forces, ou que ceux qui ne voudroient que ceſte guerre ſe fiſt, cherchent par ce moyen de deſunir ſeſdites forces?

Qui est celuy qui a cause de penser que sadite majesté doive procurer que la puissance du Turc ne soit abaissée, ou celuy qui de son abaissement espere son exaltation, ou celuy qui estime que l'exaltation de l'Empereur & de l'Empire soit sa depression & ravallement? La Germanie (tresreverends & illustrissimes seigneurs) ainsi qu'elle est la plus grande partie de Chrestienté, ainsi est elle le fondement & soustien de tout l'Empire.

Or à qui appartiét plus qu'à l'Empereur de souhaitter & desirer qu'elle soit sauve & entiere? Certeinement à homme quelconques. Et comme peult elle mieux estre conservée, sauvée, & entiere, qu'en resistant gaillardement & vivement aux entreprises du Turc? Ne comme peult elle plus gaillardement y resister qu'en demeurant bien unié? Si ceste union depend de son salut, & si l'Empereur sur toutes choses desire qu'elle soit sauvée, comme est il vray semblable que luy en la des-unissant par autres guerres, vueille amoindrir ses forces pour mettre son salut en dâger? Voz reverédissimes & illustrissimes seigneurs se vueillét reduire à memoire, qui est celuy qui cõtinuellemét à cherché & cherche de tenir lesdites forces separées? qui est celuy qui ne voudroit point que les forces de l'Empire s'augmentassent? Qui est celuy qui avec les armes cherche de s'impatronir des choses à l'Empire appartenans? Qui est celuy qui ne voudroit point que la guerre ce fist cõtre le Turc? Et par ce que pourrõt vosdits reverédissimes & illustrissimes, seigneuries asseurément juger que ceux qui sont en telle volonté, sont ceux mesmes qui pour des-unir la Germanie veulét interrompre le repos & tranquillité d'entre les Chrestiens, à ce que le S. Empire se faisant plus grand, ne vienne avoir puissance de recouvrer les choses qui luy appartiennent, & de peur que le pouvoir de l'ennemy de Iesus Christ, ne soit avec l'exaltation de l'Empire abaissé & ruiné: contre ceux là me semble que justement se doit conclure estre recherchée la roupture de la trefve, & non contre aucun de son Imperiale majesté, qui est en diverse & contraire volonté.

Mais pour ne persister longuement en ceste matiere, laquelle à voz reverendissimes & illustrissimes seigneuries doit estre desormais trop claire & evidéte, pour sur icelle se devoir estendre un long propos, je retourneray à mõ parti-

culier & dy que des choses susdites, ainsi que je les ay dites, ainsi me soubmets encores à la justification toutes les fois que de personne a qui la chose appartienne j'en seray requis avec le bon congé toutesfois de son Imperiale majesté, laquelle je suis asseuré qu'elle me fera ceste grace.

Et pour-ce qu'il y a deux voyes de se justifier, l'une civile, & l'autre chevalleresse, je m'offre à deffendre civilemét, que de moy n'est procedée roupture de trefve, & si aucun chevalier mon pareil me veult telle chose imputer, & me veille prouver son intention avec les armes, je deffendray qu'il dit le faux, & qu'autant de fois il aura dit le faux, quâtesfois il m'aura donné ou dõnera telle imputation. A vous dire ce que dessus (reverendissimes & illustrissimes seigneurs) m'a conduict le grand desir que j'ay d'estre du tout justifié devant voz reverendissimes & illustrissimes seigneuries, & si je sçavoy autre voye de me pouvoir plus clairement justifier, je ne faudroy de la mettre en avant, par-ce qu'en une entreprinse si juste, si religieuse, & si saincte, je ne voudroy que sur moy tombast un tant soit il petit souspeçon, que contre la religion Chrestienne je vousisse prendre les armes. Ie dy cecy par-ce que je sembleroy les prendre contre Christ luy-mesme, si nourrissant la guerre entre les Chrestiens, je donnoy empeschement à la guerre qui s'entreprend contre ses ennemis: ainçois me reputeroy-je heureux si Dieu par sa grace me cõcedoit qu'en une si glorieuse entreprinse j'espandisse mon sang, & rendisse mon ame à sa divine majesté.

Le sieur de Langey (auquel peu des actions du Marquis estoient incogneuës) dés que ladite lettre eut esté minutée, & avant qu'elle fust mise au net, en recouvra secrettement une copie, à laquelle il ne fallit de faire response, attendu que par icelle il estoit taxé, non ouvertement mais il se pouvoit cognoistre: & que davantage n'y estoit observée la modestie dont il devoit user en parlant d'un tel Prince tres-Chrestien que le Roy son souverain seigneur (car il l'accusoit couvertement) laquelle il envoya en latin, à mesieurs des estas de l'Empire, ainsi que celle du Marquis, & en feit la traductiõ en Frãçois qu'il envoya au Roy dont la teneur s'ensuit.

Vous pourrez paraventure (tresreveréds & tresillustres Princes) vous esbahir de prime face, qu'entre voz si gran-

des occupations ſur la deffence & conſervatiō de voz païs, je me ſoy meu à vous eſcrire d'autres affaires, ſous couleur de reſpondre à lettres enquoy je ne ſuis aucunement nommé: mais ſ'il vous plaiſt prendre la patiēce de lire, ou d'ouir lire ma lettre juſques au bout, vous trouverez à la fin, que l'occaſion qui m'a meu eſt conjoincte à celle dont maintenant la deliberation vous tient occupez, & que ſans receuoir honte je ne pourroy faire moins: car encores qu'en la lettre à laquelle je reſpon, je ne ſoy expreſſement nommé, ceux toutesfois qui de pluſieurs endroits d'Italie m'en ont envoyé des doubles, les m'ont envoyez en opinion qu'elle me touche, pour les raiſons que vous meſmes en liſant cognoiſtrez. Et pleuſt à Dieu (treſreverens & illuſtres Princes) qu'à ceux deſquels la juſte plainte a induit le Marquis du Guaſt capitaine general & Lieutenant de l'Empereur en Italie, à vous eſcrire une ſienne pretendue juſtification, mais en effect accuſation d'autruy, à laquelle par ceſte mienne je reſpon, jamais n'euſt eſté donné l'occaſiō d'icelle plainte. Si ainſi fuſt (treſreverens & treſ-illuſtres Princes) je n'auroy preſentement cauſe d'offenſer voz publiques negoces, interrompre voz occupations pour entendre à moy, ce pendant que je confuteray, ou pluſtoſt vous monſtreray, comme d'elle meſme ſe confute la remonſtrance que vous faict ledit Marquis, en laquelle ſous umbre de ſe vouloir juſtifier, il accuſe autruy contre raiſon au contemnement & meſpris de la grandeur & majeſté du Roy mon maiſtre: qui eſt au cueur noble & hautain, le plus poignāt & urgent eſguillon qui ſoit à l'eſmouvoir & inciter à vengeance, & le forcer à ſe reſſentir par effect (toutesfois à ſon grand regret & deſplaiſir) du lourd, & infame outrage que preſentemēt j'ay à vous deduyre: je dy (meſsieurs) à ſon grād regret, car telle eſt la verité, ainſi que Dieu à ſoy meſmes eſt teſmoing, & aux hōmes en font foy la precedente tant gratieuſe pourſuitte, & la tant patiente & longue attente de la reparation dudit outrage, dont a ledit ſieur Roy uſé juſques icy.

Or ſe plaint (meſsieurs) ledit Marquis que lon vous a donné à entendre qu'il eſt infracteur de la trefve entre le Roy & l'Empereur, & turbateur à ceſte cauſe du repos & bien de la Chreſtienté, tant pour le meurtre cōmis és perſonnes des ambaſſadeurs dudit ſeigneur Roy, & aucūs ſes

messagers assaillis & blessez par gens vestus à la devise dudit Marquis, que pour quelque levée de Lansquenets venus pour luy en Italie.

Du faict des ambassadeurs, il s'excuse par un offre qu'il dit avoir faicte de se representer, & ceux que le Roy en nõmeroit coulpables entre les mains de nostre S. Pere, afin que la verité du faict fut cogneue. Des messagers, par un grand nombre de gens qu'il accompagnerent au devant de l'Empereur habillez à sa devise, concluant qu'autres que les siens en auront peu estre vestus, qui paraventure auront commis le cas: aussi que s'il eust à ses gens commandé faire une telle execution, il les eust bien sceu desguiser, en sorte que à l'habit on ne les eust cogneuz. De la levée des Lansquenets il s'excuse sur la precedente levée des Suisses qu'il dit avoir esté faicte par le Roy.

QUANT aux ambassadeurs, ayant esté le Roy tres-Chrestien par moy adverty & informé pour le devoir du lieu que je tenoy pour luy, tel que ledit sieur Marquis tenoit & le tient pour l'Empereur en Italie, que ce mal-heureux assassinement avoit esté faict en la jurisdiction Imperiale, & sur le Pau, riviere si marchande que jour & nuict gens y naviguent ordinairement, en descendant, ou montant au long de l'eau de sorte qu'il estoit mal croyable que sans le sceu dudit Marquis il fust advenu: & qu'il avoit esté executé par des Espagnols qualifiez, estans soubs sa charge, & residans au tour de sa personne: informé aussi que par diverses portes, & apres plusieurs allées & venues du chef de l'entreprise, vers luy, & lettres sur lettres de luy audit chef d'entreprise, eux sortirent un soir de Milan, & se rencontrans par chemin arriverent de nuict au chasteau de Pavie: & que dudit lieu, prenant en leur compagnie autres Espagnols dudit chasteau, ils s'allerent embuscher sur le Pau, où ils feirent quelque sejour, jusques à ce qu'ils eurẽt executé leurdite entreprise, qu'ils s'en retournerent menans prisonniers avec eux tous ceux qui au batteau desdits ambassadeurs, tãt barquerols qu'autres qui demeurerẽt en vie. Item qu'iceux prisonniers furent quelques jours apres amenez & conduits ailleurs, en la puissance toutesfois dudit Marquis. Ayant d'avantage esté ledit seigneur informé, que iceux Espagnols apres ceste infame executiõ, s'estoient retirez vers ledit Marquis, monstrans en apparence de plus-

tost

tost en esperer recompense, que d'en craindre aucune punition. Vous pouvez pẽser (messieurs) que pieça ledit seigneur pouvoit estre asseuré, que ledit Marquis en estoit consentant ou coulpable, quoy que ce soit, inexcusable, que sa grande negligence en sa charge, il fust advenu : mais pource que par une sienne lettre il baptisoit cest acte du nom de meschantise, qui estoit pour donner occasion de penser au moins qu'ainsi le baptisant il ne vouloit que lõ creust qu'il en eust voulu estre participant ne consentant. Le Roy à ceste cause gratieusement luy manda par lettres, & quelque temps apres à l'Empereur, & depuis à nostre S. Pere, comme autheur & protecteur de la trefve, & derechef audit seigneur Empereur avec la protestation pertinente, que repation luy fust faicte de cest outrage, au moins contre ceux qui l'avoient executé: & peult estre qu'il eust passé la chose sous dissimulation, sans chercher expressement le scandale dudit Marquis, se contentant de laisser au jugement de l'aage presente ou future, s'il estoit possible de croire que telle chose fust advenue avec les circõstances cy dessus specifiées sans estre venu à sa cognoissance.

Or voyez vous (messieurs) combien il y a proffité, combien de temps, combien patiemment il a attendu que quelque raison luy en fust faicte, & combien impudemment ledit sieur Marquis se couvre de l'offre qu'il vous allegue & met en avant. Car s'il eust eu tant soit peu d'envie (comme il s'en vante) de faire sortir en lumiere la verité de cest affaire, eust il pas bien esté en son pouvoir, laissant seulement en liberté les uns & les autres barquerols qui en pouvoient parler veritablement & de veuë, & qui n'avoient aucune occasion d'en devoir en faveur de l'un ny de l'autre mentir? Mais il a faict (messieurs) tout le contraire, car outre la detention d'iceux (desquels toutesfois j'ay recouvré aucuns eschappez de ses prisons) il a faict publier des edits penaux ès lieux où le faict pouvoit estre cogneu, que nul fut si hardy d'en deviser : & oultre les maltraittemens faicts à ceux qui desja en ont parlé, a caressez, honorez, & creuz en estat ceux non seulement qui ont executé l'entreprise, mais ceux aussi qui ont travaillé à desguiser la verité. Qui sont (messieurs) actes & voyes de telle nature, que non sans cause le Roy tres-Chrestien a refusé d'accepter la protestation con-

traire aux effects de laquelle faisant mention en cest endroict ledit Marquis l'a recitée plus grasse, qu'à la verité paraventure il ne la feit, ou (comme je le vueil croire) ne se souvenant plus de si loing : car j'ayme mieux dire (messieurs) qu'il en ayt eu mauvaise souvenance, que qu'il ayt voulu à son escient mentir devant vous, c'est à dire, devant la lumiere de tout le monde. Encores me plaist il (messieurs) que je n'ay autre moyen sans le charger iterativement d'impudence, de confuter l'autre combien que soit frivolle l'excuse qu'il met en avant touchant les messagers du Roy assaillis par gens vestus à sa devise: & que contre le faict cogneu & verifié, il ait osé alleguer raisons & conjectures si mal fondées, que de dire, qu'il eust biẽ sceu (s'il eust voulu telle chose commander à ses gens) les desguiser en sorte qu'à l'habit ils n'eussent esté cogneuz : aussi que pour mõstrer qu'autres que les siens l'ayent peu faire qui se soient vestus de sa livrée, il se couvre de dire, que luy allant au devant de l'Empereur à Trente, avoit bien avec luy trois mille hommes vestus à sa devise.

Quant à ce dernier poinct, je ne le vueil aucunement contredire, ains l'advouë sans difficulté, m'en rapportant à ceux qui par force l'accõpagnoient, contrains de se vestir armer, & monter à leurs despens ont pour y fournir engagé si avant leur patrimoine, qu'ils n'ont à present moyen de satisfaire aux tyrannicques impositions, que journellement il leur met sus. Mais quant à l'invasion, je voudroy, puis qu'elle ne se peult contredire, par ce que les officiers de sa seigneurie de Venise, és païs de laquelle est advenue ceste invasion, ont pris & executé à mort les delinquans, non seulement vestus de la livrée, ains souldoyez en la garde dudit seigneur Marquis, que luy au lieu d'alleguer ceste mensongere negative excuse, se fust plustost attribué l'honneur de les avoir faict luy-mesmes executer jusques esdites terres de la seigneurie, & pourchassé que lesdits officiers en fissent justice. Mais il a de si long temps esté dit, & tant de fois que plus il n'ẽ fault douter, & prouvé que qui une fois a passé les bornes de honte, il fault que tost apres il devienne apertement & naïfvement impudent, & tellement (messieurs) que l'homme plongé en ceste impudence, ne pense plus que la chose dont il n'a honte, semble à autruy hon-

teuſe ny reprochable , comme vous le pouvez contre les deux prealleguez exemples, non moins facilement cognoiſtre, par-ce que pour ſe couvrir de la levée de ſes Lanſquenets(qui ſeroit acte fort aiſé à reparer,ſ'il n'y avoit autre occaſiõ de roupture,& ſi en autres choſes il n'euſt ja eſté procedé aux effects)ledit Marquis (meſſieurs) vous allegue une raiſon,& qui par nous advouée,ne peult aucunement le relever , & qui encores qu'elle ſoit malitieuſement deguiſée, ne le peult toutesfois eſtre à bonne partie de vous: car il ne luy ſert de dire que noz Suiſſes eſtoient en chemin au tẽps & datte qu'il eſcrivit au Roy des Romains pour ſadite levée de Lanſquenets,ſi bonne partie de vous ſçavez tresbiẽ, que dés le mois de Ianvier & quelque temps au-paravant, il avoit desja envoyé retenir les capitaines & ordõné qu'ils fuſſent preſts à ſon premier mandement , ſi desja il ſ'eſtoit renforcé d'Eſpagnols,il avoit desja faict groſſe cruë de chevaux legers , il avoit desja depeſché les capitaines d'un fort gros nombre de gens de pied Italiens, desja faict publier edict au Duché de Milan,que tous ſoldats & gens de guerre dudit Duché,euſſent à ſe faire enroler és bandes d'iceux capitaines,ſur groſſes peines contenues en ſon edict. Encores pouvoy-je adjouſter mille autres preparatifs de guerre, cõme fortifications de places au prejudice de noz capitulatiõs fonte de nouvelle artillerie,amas de pouldres & autres munitions,pont à paſſer rivieres,eſchelles à aſſaillir places,caſſons à porter pain en camp : & autres tels equipages qui ſe faiſoient au pres de nous,ſecrettement,mais en extreme diligence. Et quand tout cela ne ſeroit (ce que ſi) & que le Roy auroit faict la premiere levée, voire commencé la guerre effectuellement,quelle guerre fut oncques à plus juſte cauſe commencée,que pour la vengence de l'aſſaſſinement d'ambaſſadeurs,la reparation duquel il a ſi gratieuſement pourſuivie,& patiemment attendue,& apres toutes les ſolénitez & proteſtations requiſes,deſeſperée?

OR puis que ceſte deduction nous a ramenez au propos de l'aſſaſſinement , qui eſt en effect l'eſtat & fondement de ceſte matiere , conſiderez (meſſieurs) encores que ledit ſieur Marquis employe tous ſes eſprits , pour artificieuſement ſ'en juſtifier,comme il ſe couvre,neantmoins ſi pauvrement,que la verité de toutes pars y aparoiſt claire com-

me le jour,& comme en disant une chose,& taisant une au tre,& tournoyant ainsi qu'vn chien,qui ne sçait où trouver le chevet à se reposer la teste,il ne frāchit toutesfois le sault de simplement & ouvertement nyer ou advouër le faict. Seulement dit qu'il s'est voulu representer devant nostre S. Pere:& puis en la fin de sa lettre (où il semble qu'il vueille faire peur aux gens d'entrer en camp sur ceste querelle) il ne conclut point absolutement à propos sur cest article, ains par astuce & cauteleusement baille le moyen pour se reserver tousjours une porte ouverte à s'en retirer hors si bon luy semble.

SECONDEMENT vous voyez, que tout ainsi qu'un homme surprins à l'interrogatoire,& qui ne se trouve bien estofé de response,a de coustume de se sauver par quelques autres diverses interrogations : ainsi ledit Marquis voyant sa justification si froide, qu'entre gens de bon esprit, elle peult estre prinse & interpretée pour une tacite confession, court maintenant aux subterfuges de contre accusation,disant que s'il vouloit paraventure pourroit il mettre en avāt (ce qu'il faict) que du costé des gens du Roy lon a surpris quelques courriers Imperiaux,retenu les lettres de sa majesté, entretenu des praticques és terres de son obeïssance, prins la place de Maran d'emblée, & au seigneur de Granvelle donné la chasse par mer.Apres ceste presupposition cōclut en demandant(comme de question dont il ne se peult resouldre)comme telle chose sans rouptu:e peult avoir esté faicte en temps de trefve. Ie le releveray (messieurs) facilement,& par un seul mot de ce scrupule, c'est que celuy ne rompt la trefve qui se revenche,& contre l'infracteur d'icelle il est permis à l'offensé de s'en venger en quelque sorte & maniere que ce soit, & mesmement quand la reparation de l'offense luy est non seulement deniée, mais est par l'offendant perseverée, comme à present d'acumuler & adjouster offences sur offences,deprisant,contemnant,& vilipendant si ouvertement & indignement la grandeur, puissance, & majesté de l'offence.

OR quand je n'auroy comme j'ay ceste juste response absolute & universelle , qui subvertit & rue par terre le fondement & pied de la contre accusation dudit Marquis, encores pourroy-je particulierement respondre à chasque article.Car quant à la plainte que cest hyver le Marquis me

feit entendre par un trompette, que ſur le chemin en un certain bois taillis, entre les villes de Cony & Foſſan, un courrier venant d'Eſpagne avoit eſté detrouſſé de ſes bouges, pacquets, & argent par gens de cheval armez, dont ceux que ledit courrier ſouſpeçonnoit, luy furent repreſentez lequel les deſchargea, & ſur la plainte on envoya gens avecques luy reviſiter le bois, qui eſt ſitué au mi chemin deſdites deux villes, qui toutes deux ſont de la juriſdiction Imperiale, & non de celle du Roy, ne pres d'aucunes de ſes garniſons, je pourroy dire qu'audit bois furent trouvez pluſieurs pacquets eſpars çà & là, ouverts les uns & les autres, entre les autres aucuns pacquets de l'Empereur adreſſans à noſtre S. Pere: qui eſt choſe aſſez donnant à penſer, que ceux qui detrouſſerent ledit courrier, le feirent pour avoir ſon argent, & non pour crocheter les lettres de l'Empereur, & que ſ'il les euſſent voulu crocheter, auſsi bien euſſent ils crocheté celles qui alloient à noſtre ſainct Pere, comme les autres. Auſsi pourroy-je dire qu'il n'eſt à croire que les ſoldats Royaulx euſſent deviné ny le jour, ny l'heure, ny le lieu que devoit paſſer vn courrier venant d'Eſpagne avecques lettres, pour ainſi ſe trouver à point pour le detrouſſer: & auſsi peu euſſent ils ſceu deviner que le courrier qui eſtoit un courrier ordinaire de depeſches de bules & de marchãs, euſt deu apporter la depeſche & pacquets de l'Empereur: & que ſi de long temps ils euſſent eſté embuſchez en armes, attendans que ledit courrier paſſaſt, & que durant la longueur du temps, ils n'euſſent eſté par les allans & venans decouvers & cogneus, je laiſſe à un chacun penſer ſ'il eſt croyable. Encores pourroy-je dire. que ledit courrier diſt luy-meſmes, en dechargeant ceux qu'il avoit ſouſpeçonnez (qui ſont gentilshommes ſervans le Roy ſur chevaux legers) que audit Cony où il arriva vers la minuict, on l'avoit bien amuſé deux heures avant que luy bailler chevaux de ſorte que lon peult penſer (& luy n'en eſtoit ſans ſoupçon) que les propres hommes de Cony ſçachans qu'il avoit argent en ſes bouges, l'euſſent tout à propos arreſté, pour ce pendant gaigner temps pour ſ'aller mettre en embuſcade. Et qui me pourroit ayder à le croire, c'eſt que je me ſuis trouvé autrefois avoir faict pendre en la juriſdiction du Roy, pour crimes commis & preparez en icelle, un homme qualifié ſubject & employé au ſervice de l'Empereur, qui a

confessé par son proces avoir faict delicts, actes, & assassinemens contre les propres soldats Espagnols, & les avoir tuez & meurdris de guet à pens, sans autre occasion que pour avoir leur argent.

Et quant au faict des praticques que dit le Marquis avoir par nous esté entretenues en ce païs, sur vills & places de l'obeïssance Imperiale, s'il en parloit plus eivdemment & designoit le temps, les places, & les autheurs d'icelles praticques, ou je luy nieroy absolutement, ou luy diroy ainsi que la verité porte, que luy & les siens ont faict le semblable sur les nostres: encores pourroy dire d'avantage, que si bien il est prohibé de surprendre les villes l'un de l'autre en temps de trefve, il n'est toutesfois prohibé de prester l'oreille à qui se vient offrir, ny de preparer & entretenir des praticques & moyens de pouvoir endommager son ennemy apres la trefve expirée & rompue. Et quant à la prise de Maran, certeinement je pourroy dire qu'oncques elle n'advint du consentement, participation, ny sceu du Roy, ne de gens qui eussent charge, ny maniement de ses affaires: & que si quelqu'un veult maintenir de si, se trouveront des hommes prests à soustenir le contraire avec les armes & la verité. Vray est que ceux qui l'entreprindrent & l'executerent, cognoissans bien que sans gros adveu ils n'estoient suffisans à longuement tenir leur prise, & advertis de cesdits outrages faicts par les gens de l'Empereur au Roy, & sur-ce pensans que vray semblablement ledit seigneur seroit bien aise de recouvrer une telle place en contreschange à recouvrer ses ambassadeurs s'ils estoient vifs, ou pour commencement, s'ils estoient morts, d'en executer la deuë vengeance, bien tost apres haulserent les bandieres de France, & envoyerent offrir la place au Roy, avec langage toutesfois equipollent à protestation, qu'à son refus ils trouveroient autre à qui en faire marchandise. Et se laisserent (messieurs) entendre sur ceste marchandise, de telle maniere qu'il estoit facile à cognoistre qui seroit le marchand & que la marchandise seroit prejudiciable & à nostre S. Pere, & à l'Empereur, & à la seigneurie de Venise, à chacun en particulier, & universellement à toute la Chrestienté.

Surquoy (messieurs) le Roy voyant en quelle importance & consequence estoit cest affaire, en communiqua incontinant aux ambassadeurs des dessudits estans ic-

re sa majesté, qu'ils en escrivissent à leurs seigneurs, en leur declarant, que si dedans le temps avec eux accordé ne luy estoit par les susdicts seigneurs envoyé meilleur advis, il accepteroit ladicte place, non pour la tenir comme sienne, car elle ne luy est, ores qu'il y eust juste tiltre, d'aucun service ny commodité, mais pour eviter qu'elle ne tombast en telles mains de tel que la Chrestienté en receust dommage, & pour apres en faire en temps & lieu ce qu'à un bon & juste Prince appartiendra d'en faire. Ie vous laisse à juger (messieurs) que pouvoit faire le Roy en ceste occurence, sinon qu'il eust faict rendre la place au Roy des Romains, ce qui n'estoit, ny pouvoit estre en sa puissáce? Y pouvoit-il pourvoir avec plus grande satisfaction, ne dudit Roy, ny de l'Empereur son frere? Le Marquis par-avanture dira (& de ce par l'ambassadeur de l'Empereur a esté faict remonstrance) que ledit seigneur Roy devoit faire prendre le gentilhomme qui luy estoit venu offrir ladicte place, & le faire pendre s'il ne la rendoit au Roy des Romains: mais paraventure quand il l'eust faict pendre, la place n'eust pourtant esté rendue: & puis si les Imperiaux pensent estre louables à leur maistre de violer le nom sacrosainct de Legats & de messagers, ne tenir compte du droict des Gents, n'avoir ne tenir aucune chose saincte & inviolable, le Roy n'a institué sa vie de ceste sorte, & n'est raisonnable que les droicts que pour soy-mesme il ne voudroit violer, il violast pour autruy, mesmes de celuy qui pour l'offencer les viole, & monstre par ses effects ne penser estre mis en ce monde, que pour s'essayer à le ruiner & deffaire.

Reste (messieurs) à respondre sur ceste chasse que dit le Marquis avoir esté donnée au sieur de Granvelle. Or je vous demande (messieurs) attendu qu'estans n'agueres sortis hors de Vlpian Cesar de Naples, & autres capitaines Imperiaux, & venuz de nuict avec grosse trouppe de gens de cheval & de pied, jusques aupres de ceste ville de Turin, sur laquelle principalement il abbaye comme le chien apres le cerf: monsieur le Marquis du Guast ne veult toutesfois que je doive juger ny penser qu'ils y vinssent en intention de la vouloir surprendre, combien que je sçache que ce temps-pendant estoit à Quiers, ville distante de cinq mille de ceste cy, autre gros nombre de soldats Imperiaux prests à marcher quand il leur seroit mandé: combien

encores qu'un gentilhomme atiltré pour mettre le feu en certaines maisons pour occuper chacun à l'estaindre ce-pẽdant que lon proposeroit les eschelles aux murailles, ait esté prins par noz gens, attainct & convaincu du faict lequel il a confessé, & apres les deues confrontations a esté mis en quartiers : attendu ( dy-je ) ce que dessus, est il raisonnable ( Messeigneurs ) ores si je vouloy advouer que les capitaines des galleres du Roy estans au port, & voyans autres galleres en mer se mettre à la fuitte, qui est donner occasion de se faire suivre, fussent sortis hors, & les eussent poursuivies quelque espace, que pour ce le Marquis se doive promettre & juger, qu'ils le fissent soubs intention de courir sus audit sieur de Granvelle ? A la verité je tien tant de vostre prudence, jugement, & equité, que vous ne voudriez luy estre loisible, qu'il face une pour luy, & autre pour moy : ne que toutes ses conjectures, desguisemens, & palliations soient tenues pour effect & verité, & que mes veritables allegations & mes expositions des effects ja ensuivis, soient au contraire repudiées ou refutées. Icy pourroy & me seroit loisible parler de luy en ceste matiere plus librement, mais je vueil sans protestation me contenir en la modestie en laquelle il avoit protesté de se vouloir contenir, & ne l'a faict.

Vray est qu'en cest endroit il pourroit dire que si bien il est sorty des chanseaux esquels il estoit enclos par sadicte protestation, de vouloir dire seulement ce qui serviroit à se decoulper, sans coulper autruy, & ce qui seroit prejudiciable à son honneur, a toutesfois tousjours tenu un pied dedans lesdits chanseaux : & en ce pourroit se couvrir de dire, que si ores obliquement il accusoit autruy, ce n'estoit toutesfois sa principale intention, mais une forcée retorquution pour asseurer & fortifier sa justification, & faire apparoistre que si ores il auroit faict quelque chose contte la trefve, il l'auroit faict non volontairement, ains provoqué par precedantes praticques & contraventions. Luy soit donc permis jusques sur ce poinct de se couvrir sur ceste excuse : mais à ce que si apres il deduit trop plus au long & trop vehementement qu'il n'a deduit sadicte pretendue justification, qui autant luy sert, que contre la pluie la couverture d'un sac mouillé, il ne sçauroit dire qu'il soit, ainsi

qu'il advient, coulé d'un propos en l'autre ains appert que par volontaire deliberation, il va cherchãt, comme jusques soubs terre, occasion d'accuser le Roy & de calomnieusement abuser de son nom, en hayne, envie, & malveuillance de toute la Chrestienté. Mais si Dieu, tresreverens & tresillustres Princes, qui luy-mesmes est la verité, me preste vostre benevole audience, ce pendant que je designeray, sans autrement deduire les moyens de respondre aux articles escheuz de ceste accusation, j'espere en luy, que la verité victorieuse trouvera lieu pour s'arrester, & fermer entre vous quelques traverses, calomnie, & fauseté qu'il luy ait données, ou pensé donner.

LEDICT sieur Marquis asiet (Messieurs) l'estat de son accusation, sur un si sainct fondement, que s'il batissoit de mesmes, il pourroit conduire un ausi sainct œuvre, comme pourra estre maudit celuy que lon peult esperer de la manu facture, & taille des matieres & estoffes de sa structure. Ce fondement est la veritablement saincte resolution qu'avez prise entre vous de convertir voz armes à l'encontre de l'ennemy des vrais Ghrestiens. Sur ce fondement se doit bastir un sainct discours, une meure deliberation, sans haine, sans faveur, & sans envie, avecques tous les preparatifs & moyẽs requis & necessaires, pour avec la propitiation de Dieu, bien commencer, heureusement conduire, & glorieusement mettre ceste saincte resolution à fin: mais au contraire ledit sieur Marquis y fonde une calomnieuse accusation, d'un tresChrestien Roy, d'un Roy vostre amy, d'un Roy qui autant qu'il luy a esté possible, & autant que la permis la malignité de ceux qui contre luy retorquent la propre coulpe dont ils se voyent attains, a empesché que la tempeste ne tombast sur vous, pour à laquelle remedier vous estes maintenant en peine & en travail. Il est bien vray qu'il ne vous nomme point le Roy, mais pour le tirer plus avant en haine, il touche comme du doigt dessus, en le vous representant tel, non peint, comme lon dit, de ses couleurs mais comme avant la fin de ma lettre vous cognoistrez des leurs indignement & malheureusement desguisé.

OR veult-il que vous croyez (tresillustres & tresreverends Princes) que le Roy sans en avoir occasion entend recommencer la guerre entre luy & l'Empereur, pour empescher l'execution de la vostre contre le Turc, ou pour le

moins la reduire en trop plus grande difficulté, pour la desunion & separation de voz forces : veult aussi que ce nonobstant vous croyez que ledit seigneur ne vueille aucunement que lon vienne à faire ceste entreprise. Certeinement (messieurs) en presupposant l'un estre vray, qui est entierement faux, je penseroy que tout au contraire le Roy devroit par toutes voyes possibles faire conseiller à l'Empereur de se jetter à la campagne, & de haster ceste entreprinse, afin de ce pendant que ses forces seront occupées, avoir de luy meilleur marché : car s'il est vray contredit qu'il veult entreprendre guerre, il doibt chercher d'en faciliter la victoire, & qui divise les forces de son ennemy la facilite : doncques doibt qui contre aucun veult entreprendre guerre, chercher de diviser & desunir ses forces : parquoy doibt le Roy s'il veult entreprendre guerre contre l'Empereur, tel & si puissant ennemy, desirer & non craindre ou empescher qu'il entreprenne la guerre contre le Turc, c'est à dire qu'il des-unisse ses forces, & qu'il luy facilite & avance la victoire.

Vous avez (Messeigneurs) ce que pour maintenant je vous vueil dire quant à ce point : suyvons à veoir les demonstrations & ratiocinations dudict Marquis, lequel proposant l'interest (il a voulu dire le prouffit que peult l'Empereur esperer en ces armes ainsi par vous prinses contre les infideles) presuppose combien il a ceste entreprise à cueur, & qu'en ce il y propose son proffit. Finablement il continue ses argumentations, se confondant en multiplicité de sylogismes, en inutile reditte de mesme langage, & interrogatoires, de vehemence hors de propos, sçavoir est, comme il seroit vray-semblable, que par les gens de l'Empereur fust procuré la roupture de ceste paix & union ? Comme croyable, que luy ayant prins une telle guerre contre le Turc, veuille par entreprinse de nouvelle guerre des-unir ses forces ? Qui est celuy qui plus que luy peult desirer que la puissance du Turc soit abbaissée ? A qui touche plus qu'à luy de desirer que la Germanie soit conservée, sauve, & entiere? Par quel moyen peult elle mieux estre conservée, que par resister gaillardement & vivement aux forces du Turc ? Par quel moyen se peult entédre que plus gaillardemét elle y resiste, que par estre ensemble bien d'accord & unie ? S'il est vrai-semblable que luy la desirant sauve & entiere, que

luy sçachant que tout depend de ceste union, voulust, en la des-unissant par autres guerres, amoindrir les forces, & mettre le salut d'icelle en danger? Apres (messeigneurs) il vous requiert avoir souvenance qui est celuy qui a cherché de tenir lesdictes forces separées? Qui est celuy qui ne voudroit que celles de l'Empire s'augmentassent? Qui est celuy qui avec les armes cherche de s'impatronir des choses à l'Empire appartenans? Et veult pour conclusion, que de celuy la on pense que soit procedée la roupture de la trefve, le trouble & le travail que lon craint en la Chrestienté.

VENANT au premier article, j'avoue & croy certainement, & en faict foy l'experience, que l'Empereur ne desire rien plus que le ravallement, non seulement du Turc, mais aussi de tous les Princes & Potentas de quelque tiltre ou loy qu'ils soyent, moyennant que sa grandeur seulement en resulte. Au second point, je dy, que veritablement à luy appartient de souhaiter que la Germanie demeure sauve & entiere, mais cõme il en œuvre vous le pouvez cognoistre par les effects: quand par son immoderée ambition & cupidité, refusant l'honneste moyen que ceux qu'il accuse luy bailloient: de vous faire jouyr paisiblement, & en repos de voz honneurs, il vous a volontiers attiré sur les bras un tel ennemy, que pour sa temerité les Chrestiẽs ont perdu de son regne, autant ou peu moins de païs qu'il leur en demeure & reste.

SUR le troisiesme, quatriesme, & cinquiesme articles, je confesse que le moyen d'ẽtretenir la Germanie sauve & entiere, est de gaillardement resister à ses ennemis. Ie confesse que le moyen de gaillardemẽt y resister, est de la tenir unie, & je confesse qu'il ne voudroit point en la desunissant par autre guerre separer & amoindrir ses forces: mais pourquoy doncques sçachant cela ne s'est-il gardé de bailler au Roy ceste inevitable occasion de rentrer en guerre? Veult il par ceste frivole argumentation de ce que vray semblablement il a deu faire, vous faire croire le contraire de ce que la veue decouvre qu'il a faict?

Sur le sixiesme poinct, ie dy, qu'à mon advis, & de tout homme de sain jugemẽt, celuy ne cherche de tenir voz forces separees, qui à chacune fois qu'il a sceu quelque scintille de division entre vous, s'est efforcé d'y remedier ainsi

que tousjours a fait le Roy mon maistre, comme plusieurs de vous estes tesmoings, & de quãts voyages par son commandement j'ay faicts vers vous, pour vous exposer & declarer les moyens qu'il a estimé raisonnables pour vous reduire (quant entre aucuns y a eu differant) en mutuelle reconciliation & amitié. Au septiesme article, je dy, que ceux qui ont voulu demembrer les fiefs mouvans de l'Empire, pour iceux eriger en particulieres seigneuries, non recognoissantes ledict sainct Empire en souveraineté, ceux qui en la journée d'Ausbourg refuserẽt de consentir, que ce qui sans aucun leur coust ou danger seroit par l'Empire conquis ou recouvré contre le Turc fust acquis en la table dudict Empire, ains ont particulierement contendu qu'il fust acquis & applicqué à leur particuliere maison: ceux là sont ceux, qui non seulement ne voudroient que les forces de l'Empire s'augmentassent, mais qui pourchassassent à les affoiblir & diminuer. Au dernier article, que ceux la mesmes sont ceux qui se veulent impatronir des choses audict Empire appartenans, & non ceux qui justement demandent à estre redintegrez à leurs anciens patrimoines, mouvans & tenus en fief dudict S. Empire, offrans d'en faire & user ainsi qu'à bons & fideles vassaux appartient.

Ie vous ay (messeigneurs) esbauché la matiere, à laquelle ne restera (si par cy apres en estoit besoing) sinon luy bailler les traicts, & le polissouer, pour plus clairemẽt vous representer les choses, & plus diligemment les deduïre, en confutant distinctement les argumentations dudict sieur Marquis. Ce que je ne pense devoir advenir, si bien je cognoy vos prudences & sinceres jugemens à discerner la verité de la mensonge, & pour-ce me semble que sans plus longue argumentation, je vous puis bien conclusivement dire. Qui est celuy qui trouble la paix & union des Chrestiens? qui rend difficile l'entreprise contre les infideles? qui contre Iesus-Christ mesmes prend les armes? si comme conclud le Marquis, celuy les y prend, qui entretient la guerre entre les Chrestiens.

Vous m'advourez (tresreverends & tresillustres Princes) si celuy qui renouvelle la cause de la guerre, la suscite, si celuy qui la suscite, empesche, & rend difficile l'executiõ de la guerre contre les infideles, que celuy donques empesche & rend ceste execution difficile, qui a renouvelé la

cause de guerre entre les Chrestiens. Aussi m'advouerez vous, si la cause de ce renouvellement procede (ce qu'elle faict) de l'outrage faict au Roy, en la personne de ses ambassadeurs, inhumainement & contre le devoir des gens, assassinez & meurdris: si ceux qui les ont assassinez & meurdris sont gens de l'Empereur, que ceux donques sont à l'Empereur qui ont dõné cause & cõmencement de renouvellement de guerre. Encores m'advourez vous que celuy advouë l'outrage qui peut & ne chastie ses gens quand ils l'ont faict, que qui advouë l'outrage, faict l'outrage, & que celuy donques a faict l'outrage, qui quand par ses gens a esté faict, l'à peu & ne l'a chastié. Tant y a que l'Empereur a peu & n'a chastié l'outrage faict au Roy en l'assassinement desdictes ambassadeurs: l'Empereur donques advoüe cest outrage, l'Empereur donques a faict l'outrage, l'Empereur donques en faisant cest outrage est cause de renouveller la guerre, l'Empereur donques trouble la paix & union des Chrestiens, l'Empereur donques empesche & rend difficile ceste entreprise contre les infideles, & pour conclurre l'Empereur au dire & induction du Marquis, prend les armes contre Iesus-Christ mesmes, entretenant la guerre cõtre les Chrestiens.

Vous voyez (messeigneurs) comme ces silogismes & enthymemes procedent (au pris des autres) rondement, selon la vraye raison dialectique: voyez comme ils subsistent & sont fermes & invincibles, par-ce qu'ils sont fondez sur verité: quelle chose doncques replicquera le Marquis en cest endroict? S'il ne veult que quand le Roy aura receu de l'Empereur un aussi grand outrage qu'oncques en fut faict à Prince de sa qualité, il le doibt toutesfois endurer & supporter patiemment, si l'Empereur apres se vante de vouloir faire entteprinse contre les infideles: mais qui est (Messeigneurs) plus infidele que celuy qui n'a ne foy ne loy? à qui n'est riens sacrosainct, respect, moyennant qu'il luy en viẽne quelque proufit, qui tient loisible tout ce qu'il luy plaist, qui ose tout ce qu'il estime loisible, & qui en tout ce qu'il ose, se targue toutesfois contre la revenche, pour s'escrier à tout le monde qu'on le veult troubler & empescher és sainctes entreprises qu'il embrasse pour la foy? Mais ne sçavons nous pas bien (messeigneurs) que toutes ses belles entreprinses dont il s'est couvert & couvre, ne furent

oncques, ny ne sont pour le different de la religion, mais pour sa pure & particuliere ambition & pour accroistre sa propre domination & tyrannie?

Luy suffit-il pas, que pour ne destourner son entreprise de Tunis, le Roy Tres-chrestien posa les armes qu'il avoit prestes en main, pour venger l'outrage à luy faict en la mort de Mervilles son ambassadeur? Quel fruict toutesfois en parvint jamais à la Chrestienté? Quelle augmentation à nostre foy? Ie n'y en voy certeinement point, s'il n'appelle augmentation de nostre foy, d'avoir osté ce Royaume là des mains d'un Machometan, pour le bailler à un autre Machometan, & qu'en nostre religion soit avantagée qu'à Tunis il y ait plustost un Roy More qu'un Turc. Si ceste pacience du Roy n'a semblé à l'Empereur luy devoir suffire, au moins luy a deu suffire, que ledict seigneur a enduré ce secõd outrage ainsi faict à ses ambassadeurs, & plusieurs autres que je reserve a dire si lon me contrainct de passer outre, & en a retardé la vengeance jusques apres le retour du voyage d'Arger. Ores qu'il ait eu pendant ledict voyage, pour cause de l'absence, & depuis à cause de la deffaicte de l'armée de l'Empereur, une si belle commodité, tant de venger sans grande resistence ledict outrage, comme de recouvrer l'ancien patrimoine de messeigneurs ses enfans si longuement & injustement detenu & occuppé.

Et jusques à quand (messeigneurs) jusques à quand veult l'Empereur abuser de ceste patience & longanimité du Roy? Veult il que ledict seigneur attende à se ressentir de tãt d'outrages, & à recouvrer ce qui est sien, jusques à ce qu'il l'ait spolié province à province de tout son Royaume & patrimoine, continuant ce pendant à mesure qu'il aura desrobé quelque chose, à faire pour empescher la revéche, semer & courir le bruit, qu'il veult faire un voyage & entreprise contre le Turc? Ie dy (messeigneurs) qu'il ne le doit faire, & qu'il doit non seulement resister à ceux qui veulent occuper les finages du peuple qui luy est commis de Dieu, ains doit prendre les armes contre eux au plustost, & au plus grand avantage que possible luy sera, lequel avantage luy resultant si grand que plus ne pouvoit, de l'occupation & distraction des forces de l'Empereur en divers lieux, vous pouvez neantmoins clairement & evidemmét

cognoistre combien sincerement il vous a par ses ambassadeurs adverty & conseillé, comme celuy qui à ses particulieres affections à tousjours proposé le bien universel de la Chrestienté, qu'entreprenans ceste guerre contre le Turc, vous eussiez à bien poiser & cōsiderer avant la main, si vous aviez tout ce qui est requis & necessaire à commencer & soustenir une telle guerre, laquelle pour une seule bataille ou rencontre ne peut estre finie.

Aussi pouvez vous cognoistre combien malignemēt le calomniateur de ce conseil, qui s'est imposé le nom de Philalethe, vous a voulu desguiser la bonne intention, & le prudent & sainct conseil dudict seigneur Roy, duquel vous pouvez bien estimer, que s'il eust preferé l'occasion & facilité de sa victoire particuliere au bien de vos communs affaires (qui est en effect le fondement & soustien de l'Empire, & la plus grande partie de Chrestienté, comme ledict Marquis autant veritablement que sans propos exclame par sa lettre, ainsi que si luy seul l'avoit trouvé, comme les enfans la febve au gasteau) s'il n'eust di-je, preferé le commun bien à son particulier, que plustost il vous eust conseillé d'ētrer à l'estourdy en ceste entreprinse, de laquelle particulierement à luy resultoit l'occasiō & facilité d'executer la sienne. Mais il a (messeigneurs) dés le commencement de son aage institué sa maison, de vivre en estat Chrestien & irreprehēsible, auquel jusques au bout il veult peseverer, Et si celuy veult cōparoistre qui faict telles oraisons imprimer & publier, & veult maintenir (ainsi que le Marquis par la conclusion & epilogue de sa lettre entend à vous persuader) que le Roy vous desconseille ceste entreprinse, de peur qu'avecques augmentation de vostre Empire l'ennemy de nostre foy soit abaissé, pour laquelle foy desire ledict Marquis espandre son sang, & rendre l'ame, je vous asseure (messeigneurs) & que ledict orateur, & que ce glorieux nouveau martyr, trouveront prou de serviteurs & subiects dudit seigneur Roy, qui avecques les armes leur soustiendront qu'ils en ont faucement & meschantement menty, & autant de fois en auront menty, comme de fois ils l'auront dict, & le diront.

Il me desplaist (tresreverends & tresillustres seigneurs) & vous supplie me vouloir excuser de ce que les trop excessives & outrageuses parolles proferées contre le Roy mon

maistre, m'ont forcé de venir jusques à ce poinct, auquel je mettroy fin à ma lettre, ne fust que par le precedent discours vous avez assez peu cognoistre que ladicte lettre du Marquis me touche, d'autant que la plaincte qui a esté contre luy faicte ne peult estre fondée, que sur l'advis que j'ay donné audict seigneur Roy, du progres & façon de cest assassinement: & que affermant ledict Marquis que outre ce qu'il en a dict, il offre de nouveau à se justifier, ou par la voye civile, ou par la chevaleresse. Ie feroy tort à mon hõneur, si sur cest article ne respondoy. Doncques pour respondre, je dy, soubs le bon plaisir du Roy mon maistre, duquel j'espere qu'il me fera ceste grace, que je suis trescontent & accepte pour donner plus grande lumiere à la verité, d'estre le chevalier qu'il appelle à veoir sa justification par l'une ou par l'autre voye, & me trouvera prest à chacune sa requeste & sommation, afin qu'estant par moy defendu le contraire de ce qu'il en a dict, vous messeigneurs & tous autres cognoissez combien il s'est en son dire esloigné de la verité. Et à tant je prieray Dieu (tresreverends & tresillustres Princes) vous donner en parfaicte santé treslongue & tresheureuse vie: & à la Chrestienté tel repos & consolation qu'il sçait le bien des affaires d'icelle le requerir.

Le Roy se voyant hors d'esperance d'estre satisfaict de ces injures par autre voye que par celle qui à tout homme ne cognoissant superieur est permise par le droit des gens: & ne trouvant conseil domestique ny estranger, qui non seulement ne confortast son opinion, mais conseillast qu'il estoit de vivement s'en ressentir, à ce qu'il ne luy fust par cy apres imputé à faute ou de prudence, ou de cœur, là où il en auroit faict autrement: & que l'ombre d'une paix palliée par son couvert ennemy l'auroit empesché de prendre les armes jugées necessaires par tous ses amis: à la fin se resolut d'y entrer, estimant que quelque issue qu'il pleust à Dieu en envoyer (au sainct vouloir duquel il s'en remettoit, & en luy mettoit son bon droict & espoir de sa cause) si ne pourroit l'entreprise n'estre aussi loüable, que la pacience vituperable & honteuse. Car demeurant un faict si detestable impuny, qui est celuy (disoit-il) qui ne m'estimera indigne de tenir le lieu, qu'avecques si grande dignité mes predecesseurs ont acquis, gardé & maintenu? Qui

est celuy qui desormais autant renommé port de ceste couronne voudra chercher refuge contre les griefves tempestes & oppressiōs des tyrans, comme tousjours il a esté par plusieurs Roys & Potentats aussi necessairement cherché qu'heureusement rencontré? Ou finablement, qui est celuy qui plus osera mettre l'espoir de son salut en la justice des Roys de France, si eux-mesmes en leur propre faict se laissent opprimer par injustice? Mais pourquoy voy-je cherchant exemple des choses exterieures & frivoles sur l'opinion d'estrangers, puis que de raisons domestiques & familieres je puis prendre le reglement de mon faict, laissant à part les inconveniens de dehors comme ayans leur pivot seulement assis pour honneur: & à l'imitation d'un bon pere de famille, & sage administrateur, attachōs nous à ce qui à honneur & utilité ensemble touche. Si aujourd'huy je souffre que sans raison n'occasion, par l'authorité de celuy de qui moins je devoy attendre d'offence, m'ayent esté tuez & meurdris si honteusement & si audacieusement, contre tout droit divin, naturel, & humain, mes serviteurs : mais (ô Dieu) quels serviteurs? gens d'estat, de reputation, & de maison, ayans par leurs merites acquis l'un, degré honneste entre les plus apparents gentilshommes: l'autre, lieu eminent entre les grands seigneurs, & estans receuz en fraternité des Princes, sans que de leur mort je face demonstratiō. Si je laisse au temps seul & à l'oubliance des choses passées à faire l'effacement de leur sang, si cuidant ensevelir leur infortune, je la ressuscite, si j'augmente leur calamité par ma honte, qui sera d'icy en avant celuy qui pour donner vie à ceste monarchie, mettra la sienne en danger? Certes il n'y aura nul qui non seulement pour elle ne refuse à s'y presenter, mais qui ne la juge ou indigne qu'on la serve, ou moy que je la gouverne: dont en brief à la Republicque insidiée d'ennemis, desgarnie d'amis, privée de bonnes & devotieuses volontez, ne pourroient n'advenir les inconveniens qui tousjours sons advenus à estats ou regis par mauvais administrateurs, ou despourvenz de feal & amiable conseil.

Les Princes ont accoustumé d'estre blasmez, quand ils n'ont vengé la mort de ceux qu'aliance avoit mis en leur societé : combien plus ceux que nature avoit mis en leur feureté? Peu d'honneur ont acquis ceux qui ont sans re-

ſiſtence laiſſé demembrer une partie de l'eſtat, qui par leurs anceſtres leur a eſté laiſſé, encores moins ceux qui ſans en faire demonſtration ont laiſſé oprimer celuy, ou qui par nature comme ſubject, ou par election comme ſerviteur, eſt entré en leur ſauvegarde. Car qui laiſſe occuper partie de ſa province par autruy, quelquefois la laiſſe occuper à auſſi bon droict ou meilleur que ſoy, dont advient qu'aucunefois la mutation du ſeigneur eſt aux ſubjects non ſeulemét tolerable, mais profitable, car l'oppreſſion ne leur peult jamais eſtre que mauvaiſe: parquoy ne ſe peult nier plus n'eſtre à blaſmer celuy qui ſoubs ſon nom laiſſe outrager les ſiens, que qui les ſouffre arracher de ſa main, & violentement uſurper par autruy. Eſtans doncques ces raiſons ſi veritables, quelle vituperation auray-je, ou pour mieux dire, quelle n'auray-je point, ſi je me rends pareſſeux à maintenir les miens en ſeureté, qui tousjours ay eſté ſi prompt à la tuition des autres? ou quelle honte me ſera-ce de n'oſer à ce coup expoſer mes forces pour garder le repos de mes hommes, ſi tant de fois j'ay oſé expoſer ma vie pour maintenir mes provinces? Autresfois je n'ay faint (eſtant perſonne privée) à couvrir de ce corps la fuitte d'un peuple battu, chaſſé, & eſpouventé, n'oſant lever les yeux contre deux Princes, dont l'un eſtoit victorieux & puiſſant Roy, l'autre aſſez belliqueux, combien que peu heureux Empereur. Eſtant aujourd'huy chef & Roy de ce meſme peuple faindray-je à le couvrir de mes forces, meſmement contre les injures d'un ſeul, qui jamais n'a iceluy peuple endommagé & moins eſtonné, ſouvent l'a eſſayé, jamais entamé, travaillé par cautelles, mais non par conqueſtes? Doy-je craindre à le garentir encores ce coup de l'oppreſion de celuy que pieça je luy avoy peu livrer entre les mains, ſi de tant de fois qu'il m'a ſi bravement provoqué il m'en euſt attendu une ſeule? Rome, Allemagne, Eſpagne en ont ouy ſes braveries, Valentiennes & Provence ont veu & peu teſmoigner de ſes fuittes.

Voila (diſoit le Roy) la reſolution apres toutes diſputes, laquelle ambraſſer utilité nous admonneſte, honneur nous incite, neceſsité nous contrainct, car quant à l'infraction dont noz ennemis nous pourroient calomnier ſuivāt leur inveterée couſtume, je trouve que c'eſt choſe à quoy j'ay ſuffiſamment (ſi dire ſe peult) ſatisfaict envers Dieu, &

puis dire suffisamment envers le mõde, ainsi qu'il sera tousjours cogneu par bons jugemens, & advoué par bonnes & sainctes consciences: peu me doit il chaloir que les autres en veullent dire ou penser.

A ces raisons s'estoient facilement accordez tous ceux avecques lesquels, ou pour fiance de leur loyauté, ou par cognoissance de leurs esprits il avoit pleu au Roy s'en resouldre: car combien que les raisons contraires & tendantes à dissuasion, eussent bien quelque apparente beauté, pour estre garnies, quant à l'universel, de ceste commune patience, de paix, de repos, d'abondance de biens, d'étrecours de marchandise. Quant au particulier mesmes en ce qui touchoit les Princes, & plus eminents qui fussent en la compagnie, de plaisirs, d'honneurs, delices, & triomphes, singulieremét en ce qui regardoit le chef pour estre homme, à vray dire, qui ne les dedaignoit en leur saison, & qui demeurant en paix, comme lors il estoit, les pouvoit jouir & avoir en plus grande abondance que nul autre: venant à la guerre en estoit la plus-part privé, & les luy convenoit sequestrer pour quelque temps & paraventure pour toute sa vie. Neantmoins ayans icelles raisons esté du commécement proposées, & apres mises en parãgon des autres, soudainement perdirent leur fueille & couleur, comme si pour effacer pierres faulses on eust mis en jeu de fines & orientales. Par ainsi estoit demeurée la chose sans dispute au jugement & approbation de chacun: mais bien eussent voulu aucuns, pour estre l'entreprise de tel poix, y mettre un peu de delay, & mieux se fortifier, tant d'argent que d'amis, mesmes estãt le Roy recherché d'aucuns Princes & Potentats, qui eussent acheté de leur sang un commencement de guerre entre ces deux grands Monarques, pour estre par le moyen & protection de l'un mis en seureté, & hors du danger de l'autre, qu'ils sçavoient avoir de long temps, par espoir, comme englouty & devoré tout le monde, en consideration de quoy ils n'eussent au Roy, duquel la foy estoit assez congneuë, refusé chose que raisonnablement il leur eust sceu demander, pour luy faire prendre les armes contre l'énemy de la commune liberté.

*Raisons pour demouvoir le Roy à faire la guerre.*

Aussi au contraire estoit vray-semblable, veu les experiences du passé, que là où desja de soy-mesmes il les auoit prinses, & que la guerre se verroit ouverte entre ces

deux grands,& les cartes entre eux bien meſlées,chacun des autres leur laiſſeroit jouer leur jeu,& de là en avãt ils favoriſeroient plus le Roy de ſouhaicts que de faicts, plus de deſir & affection que de forces, ne d'argent de traittez & alliances. Entre autres eſtoit bien à preſumer,& le tenoit le Roy pour certain,que ſi à la derniere guerre le Roy d'Angleterre obligé à ſa defenſion,tant par traittez que par infinies promeſſes,l'avoit plãté & laiſſé porter ſeul tout le faiz d'icelle guerre , il ſeroit à ceſte cy pour faire le ſemblable, voire paraventure pis.Et ce qui luy faiſoit preſumer,c'eſtoit qu'il n'eſtoit pas bien content (ce monſtroit il) queledict ſieur euſt donné ſi honnorable paſſage àl'Empereur,& qu'ẽ iceluy il luy euſt uſé de tant de courtoiſie : mais à la verité plus eſtoit il ulceré , que ledict ſieur euſt favoriſé le Roy d'Eſcoſſe de deux mariages,l'un apres l'autre,l'un de madame Magdaleine ſa fille, l'autre de la fille du Duc de Guiſe, veufve du feu Duc de Longueville,& qu'il euſt fortifié Ardres,qui eſt une bride à Callais: & qui plus encores luy peſoit,combien qu'il n'en monſtraſt le ſemblant, qu'il n'euſt ſceu attirer ledict ſeigneur par offres ny alliances pour avãtageuſes qu'elles fuſſent,comme il diſoit , mais à la verité non recevables,à muer en ſon Royaume le faict & eſtat de la Religion. Toutesfois encores n'eſtoient les choſes tant reculées de moyen,qu'il n'y euſt bien quelque apparence de l'attirer à ſocieté de guerre , veu d'une part l'eſtime qu'il avoit de la perſonne du Roy,& le grand hõneur que de tout temps il luy portoit , & de l'autre le peu de contentement qu'il avoit de l'Empereur, ſe reſentant continuellement en ſon cœur, que ſouvẽt il luy avoit failly de foy,& auſſi blaſmant ouvertement ſon ambition.

Mais bien quand l'on euſt penſé de l'attirer à ladicte ſocieté, par conditions raiſonnables , ſi euſt il fallu du temps pour trouver reſolution en ſon eſprit aſſez irreſolu de ſoy-meſmes. Le ſemblable euſt on peu eſperer d'une partie de la Germanie , & meſmes entre les eſtats Proteſtans:car ſ'eſtans trouvez par cy devant, comme refuſez de l'alliance par bonne partie d'eux propoſée , & eſtant ledict refus procedé de l'exemple ou opinion que le Roy avoit crainct d'en donner au peuple , pour la diverſité des ſectes. Auſſi pour ne monſtrer à l'Empereur (auquel il ne vouloit laiſſer aucune occaſion de ſe plaindre) qu'il ſe fortifiaſt de

ſes couverts ennemis, les propos d'icelle alliance d'avecques leſdicts Proteſtans eſtoient demeurez interrompus. Neantmoius y en avoit aucuns d'eux qui ſecrettemẽt cherchoient de les renover,& plus y en avoit d'apparence qu'au paſſé,que la choſe ſe peuſt bien conduire: car quant au reſpect que le Roy avoit eu à l'Empereur,il le pouvoit maintenant apres ſi griefves injures raiſonnablemẽt ceſſer. Quãt à l'exemple deſſuſdit,la choſe avoit bien receu plus grande moderation, car à preſent il eſtoit propoſé au Roy, par la confederation qu'il feroit avecques eux, un grand & quaſi indubitable eſpoir de reduire la Germanie à union & concorde,tant de la foy,que des principaux differends regnans en icelle,dont trop plus y avoit en l'alliance qui ſe fuſt faicte avecques eux,de bon exemple que de mauvais, & fuſtce envers les plus depravez jugemens du monde. Et avecques ce eſtoit beaucoup diminué du danger où les autresfois on avoit eſté,que l'Empereur empeſchaſt ceſte practicque,comme il avoit les precedentes. Car eſtant ſon ambitiõ mieux par leſdicts Proteſtans deſcouverte, que lors elle n'avoit eſté, & le maſque de ſon hypocriſie plus oſté,il luy eſtoit plus facile d'y povrueoir,& de plus ſecrettement ſe fortifier contre elle.

Telle donc eſtoit la raiſon qui mouvoit aucuns à vouloir differer la guerre,pour y attirer les deſſuſdicts,auſsi l'opinion qu'ils avoient de faire plus grande proviſion de deniers: car à la verité depuis la derniere guerre le Roy avoit plus adviſé de ſoulager ſon peuple par diminution de tailles & impoſts, à enrichir ſa nobleſſe par dons & grandes penſions, à retirer ſon dommaine alienė par les Roys ſes predeceſſeurs,& en partie par luy-meſmes, & à rembourſer l'argent ça & là emprunté, qu'à en amaſſer de nouveau: faiſant ſon compte que l'Empereur qui ſeul le pouvoit mettre en deſpenſe, ou meu de la religion de tant & ſi ſolemnels ſacremens que ceux qu'il avoit faicts, ou de ceux de ſi grans & frequentement receuz benefices, ou aucunement touché, ſinon du bien & repos de la Chreſtienté à tout le moins du ſien particulier ne recommenceroit la guerre, ny le mettroit en neceſsité de la recommencer. Et à vray dire les affaires du Roy euſſent bien requis d'encores temporiſer,tant pour les raiſons ſuſdites,que pour avoir temps

*Trois principales causes de la resolution du Roy pour faire la guerre.*

d'achever la fortification d'aucunes places, ou nouvellement commencées, ou que tant de la les monts, que deça, on commençoit à mettre en deffense, & qui n'y estoyent encores. Mais au contraire trois choses luy venoient au devant des yeux, la premiere que cest umbre de paix donnoit grande couverture aux entreprises que faisoit l'Empereur, pour luy surprendre ses places de frontieres, & venoit journellement en lumiere, que pour une entreprinse descouverte & rompue, soudain comme d'une Hydre, en sortoit une autte: & à ce estoit au Roy malaisé de remedier, pour ne luy estre permis par les voyes de la trefve d'empescher les commerces & communications des subjects de l'un à l'autre, de laquelle communication procedoyent les menées & trahisons.

La seconde raison & plus forte estoit, qu'il ne voyoit que sans deffences expresses, & ainsi qu'ainsi declaratives d'hostilité, il peust retirer ses subjects de la frequentation des païs de l'Empereur, par laquelle les pauvres gens pensans estre en seureté, se trouvoient surprins, & inhumainement occis, sans qu'on peust en avoir raison: & ainsi qu'il s'estoit fraischement (comme dict est cy dessus) veu sur le Pau, & en plusieurs autres endroicts, & en la mort d'iceux, le Roy naturel tuteur de leurs vies, se sentoit (comme il devoit) merveilleusement blessé, se jugeant (là où il n'y pourvoiroit) coulpable de leur infortune. La troisiesme urgente, & qui se pouvoit dire insoluble raison, estoit qu'il faisoit bien à presumer (& outre la presumption, bons advis & seurs en estoient venuz) que voyant l'Empereur la guerre luy avoir esté expressément denõcée, en cas qu'il ne satisfist dedans certain temps, des meurdres cy dessus mentionnez, pour obvier à ce danger, & afin de gaigner temps, attendant que toutes ses machinations eussent sorty effect, il faisoit son compte de proposer de nouveau quelque spectacle de zele envers la Republicque Chrestienne, tel ou semblable qu'avoient esté ceux de Tunis & d'Arger, disant, j'ampliray les aureilles du monde d'une belle & grosse entreprinse contre les ennemis de la foy, & feray une representation de si gros appareil, aux despens de mes subjects les plus exposez au danger de mes voisins, les plus faciles à abuser, sans ce que de ma part j'y face gueres de mises, que j'auray occasion (faisant magnifiquement sonner ladite entreprise) de re-

querir le Roy tref-Creftien, & le conjurer tant au nom de fon tiltre, que de noftre mutuelle amitié, de m'y afsifter ou de forces, ou d'argent, & combien que je ne l'eftime fi aifé à tromper en chofe fi evidente, mefmement eftant desja batu du fillé, fi obtiendray-je à l'exemple de ceux qui demandent le plus pour avoir le moins, que durant ce temps de ma telle-quelle expedition, ou du nom de l'appareil d'icelle, il fervira tant à fa reputation, & à l'opinion commune: & eftant fi jaloux de fon honneur qu'il eft, aura fi grand refpect aux parolles qu'on pourroit femer à l'encontre de luy, que craignant qu'on imputaft à fon emotion de guerre, le retardement du bien public indubitablement il fe contiendra,

Tel eftoit le deffeing de l'Empereur veritablemēt bien & malitieufement fondé, f'il euft eu à faire à homme malprenant, & qui desja n'euft entēdu fes rufes: cas il eft certein que fi par le monde euffent efté refpandues les fumées d'une expedition Aphricaine ou Turquefque avāt que la guerre fuft ouverte entre ces deux Princes, tous ceux à qui les arts de l'un n'eftoient encores bien cogneuz, euffent imputé le retardement de la faincte expedition à l'autre. Pour à quoy obvier, & auffi voyant le Roy qu'en une façō ou autre, tous jours eftoit il en une groffe & continuelle defpenfe, & qu'il luy failloit tenir autant de gens à fa foulde, tant en Italie, qu'au long de la mer de Languedoc & Provence, pour remedier aux furprifes machinées par l'Empereur, que f'il euft efté en guerre declarée & ouverte, il jugea avecques les autres raifons cy deffus alleguées, qu'il ne luy eftoit loifible de plus longuement attendre pour executer cefte volonté. Deux voyes fe prefentoient, dont l'une (qui eftoit couverte) plus fe monftroit accompagnée d'utilité: la feconde (qui eftoit la defcouverte & artificielle) n'en promettoit pas tant: car quant à la premiere par gens meuz qui de malcontentement, qui de vindicte, qui de partialité, qui d'avarice, ou autre pafsion. Des autres incitez du zele qu'ils avoient au bien de leur patrie journellement oppreffée, eftoient au Roy prefentez partis, de fecrettement & à l'improvifte le faifir de plufieurs places eftans ou foubs la domination de l'Empereur, ou foubs fa protection voire telles & de fi grande confequence, que leur feule conquefte fe pouvoit bien compter pour grand loyer d'une longue

& perilleuse guerre.

Pouvant doncques le Roy par l'acquisition d'icelles (qui estoit le vray fruict de la guerre, & la fin qu'un convoiteux aggresseur en eust peu demander) se venger, il n'y avoit grande apparence qu'il deust refuser ces partis, attendu qu'ils se pouvoient executer sans bruit, sans peril, sans perte sans mettre la main à l'espée, & à la bourse que bien peu, eu esgart à la marchandise. En l'autre voye qui estoit de rou-pture & d'ouverte declaration, moins se trouvoit d'utilité, mais selon le commun jugemẽt des hommes plus d'honnesteté: car veritablement la guerre prenant son commencement par surprises & emblées de places, eust aucunement peu ouvtir la porte de calomnie à ceux qui eussent voulu imputer audit seigneur, que convoitise l'eust plus incité à ce faire que la justice, qu'en cest endroict nous appellons vengeance. Quoy considerant & voulãt servir à l'honneur plus qu'au proffit, laissa le chemin auquel il estoit inviré par plusieurs, & qui à grand regret le luy voyoient laisser, & se delibera d'ouvrir la guerre en divers endroits mais principalement en deux: l'un du costé des Espagnes par le Comté de Roussillon, l'autre par le païs de Luxembourg. Et l'election de ces deux endroicts feit il pour justifier son agresion non seulement par la raison qu'il avoit en general d'assaillir son ennemy mais en particulier de l'aissaillir és lieux qui de droict luy appartenoient, & luy estoient usurpez sans legitime tiltre: car quant à Luxembourg, outre les autre droicts & actions que de tout temps les Roys ses predecesseurs y pretendoient, mesme par l'acquest qui en avoit esté faict par le Duc Loÿs d'Orleans frere du Roy Charles neufiesme du nom, qu'autres, il en avoit une nouvelle par la cesion, tant des chefs & vrays seigneurs titulaires de la maison dudit Luxembourg, qui injustement & par seule force en avoient par le Duc Philippe de Bourgongne & Charles son fils, esté spoliez, que aussi par le transport que luy en avoyent faict ceux de la maison de la Marchk, qui y pretendoient grand droict.

Quant au Comté de Roussillon, encores sont vivans ceux qui le virent laisser à Ferdinand Roy d'Arragon alors regnant par le Roy Charles huictiesme, & seduit & trompé par un cordelier, nommé frere Olivier Maillard, directeur de sa conscience, homme apparant, de graande sanctimo

nie, mais (comme il advient où hypocrisie a lieu) avoit esté corrompu à force d'argent, par le Roy d'Arragon, pour vendre & decevoir son maistre. Or n'avoit peu le Roy Charles faire ceste alienation au prejudice de la couronne, & quand il l'auroit peu faire, si n'avoit le Roy d'Arragon, & moins ses heritiers accomply les conditions reciproques mises, & apposées au contract: par ainsi l'Empereur qui n'avoit droict que de luy, ne s'en pouvoit dire autre qu'usurpateur, & violant possesseur. Vray est que voulant le Roy commencer la guerre, l'eust peu à aussi bon droict commencer ailleurs, fust de là les monts, ou deça, car assez d'auttes lieux y avoit qu'il pouvoit & plus facilement entamer, & aussi justement repeter: mais bien voulut pour son invasion choisir ces deux sur tous autres, Roussillon, afin d'attirer son ennemy au combat, car estant si prochain en ses païs, en sa maison avec ses forces, parmy ceux où le plus magnifiquement il avoit accoustumé d'extoller la gloire de son nom, il n'estoit croyable qu'il fust pour y fuïr la lisse.

L'ENDROIT de Luxembourg choisit il pour avoir plus aisé moyen de recueillir, & à moins de danger des personnes, les Allemans venans à sa soulde, mais plus encores fut il meu de ce faire, pour favoriser par la proximité des lieux, le Duc de Cleves, que l'Empereur à toute heure se vantoit de ruiner, & rendre le plus pauvre homme de la Chrestienté, disant hault & clair, qu'il quitteroit plustost sa couronne, que de luy laisser un poulce de terre: & de faict avoit de longue main commencé en ses païs bas à luy dresser secrettement l'appareil d'une grosse tempeste: ce que sçachant le Roy luy vouloit bien donner à cognoistre que d'une part au lieu où estoit sa personne, de l'autre en iceluy où plus il s'estoit preparé en en ces deux endroicts chercheroit de l'assaillir. Doncques de premier sault il envoye un chef de ceste entreprise son fils puisné Charles Duc d'Orleans accompagné de cinq ou six cens hommes d'armes, & huict mille Lansquenets, & six mille soldats de pied François, ayant avec luy monseigneur Claude Duc de Guyse pour sa conduitte, & commander à l'armée sous luy, à cause de sa jeunesse, & le seigneur de Iamets, le seigneur de Sedan, le Comte d'Aumalle, fils aisné dudit Duc de Guyse, François de Bourbon, sieur d'Anguien, frere de monseigneur de

Vendosme, le sieur de la Roche-du-Maine, la compagnie de monseigneur le Connestable, conduitte par le sieur de la Guiche, & plusieurs autres capitaines & chevalliers garnis de sçavoir, de proüesse, & d'experience.

*Depesche de monseigneur le Dauphin à Perpignan.*

En Rousillon envoya monseigneur le Dauphin, luy voulant comme à successeur de son nom, par l'aguillon d'honneur & semonces de haultes entreprises, de plus en plus inciter les esprits à ambrasser la splendeur & imitation de ses ancestres: & au Mareschal d'Annebault, que pour vertu il avoit elevé, & auquel avoit assez grande fiance, ordonna d'estre aupres dudit seigneur pour la principale conduitte de la guerre, luy assistant pour partie des labeurs & charges le seigneur de Montpesat, pour lors Lieutenant du Roy au païs de Languedoc, avec grand nombre de Princes seigneurs, capitaines, & autres gens d'honneur, de sçavoir & conduitte. Et ce que plus il commanda audit Dauphin, ce fut de jetter partie de ses forçes incontinant & en toute extreme diligence au devant de la ville de Perpignan attendant le reste de son armée, qu'il s'y viendroit joindre, & que luy qui le vouloit suivre de pres se presenteroit sur les lieux: à quoy faire estoit conduit par plusieurs raisons, dont celle qui plus dominoit en son esprit & à laquelle grande partie des autres se rapportoit, estoit celle desja touchée du combat. Car il jugeoit que là où soudainement il auroit faict (comme il estoit faisable) enveloper Perpignan ville capitalle de Rousillon, & la principale, ou pour mieux dire la seule barriere & boullevert des Espagnes, quant au costé de midy, & qu'il l'auroit forclose de plusieurs choses qu'il sçavoit lors luy defaillir pour l'attente d'un grand siege, l'Empereur seroit contrainct ou par le respect d'honneur, ou à tout le moins par celuy de necessité de le venir combattre; sinon qu'à sa barbe il aymast mieux se veoir spolier d'une Province nourrice des Provinces voisines, du meilleur & plus necessaire port que il eust és mers de delà, de la ville dont la perte luy apportoit perte, non seulemeut de ce qu'il avoit deça la montagne, mais donnoit à son ennemy tout ce qui estoit delà en proye ou de venir au faict d'armes par de si long temps & en tant de lieux si haultement & si pompeusement presché.

Ce-pendant que le Dauphin se prepara à ceste ordon-

nāce,qu'il feit marcher la gēdarmerie,l'artillerie,les vivres, & munitions, & que Montpesat pour lors Lieutenant du Roy en Languedoc outre les forces ordinaires de la frontiere faisoit assembler les legionnaires de Languedoc que le Roy de Navarre en faisoit approcher d'autres de Gascōgne,q̃ le Mareschal d'Annebault s'acheminoit avec sa troupe,ramenant d'Italie les Suisses, les chevaux legers,vieilles bandes de gens de pied Françoises & Italiēnes, le Roy cōmençoit à se mettre à leur queuë,non de si pres qu'il peust rōpre les chemins aux soldats,ou empescher la facilité des estappes,mais nō pourtāt de si loing que d'heure en autre il n'en peust avoir nouvelles comme ordinairement il avoit: le Duc d'Orleans pareillement mettoit en toute diligence ses forces ensemble.

Or vous ay-je cy devāt dit que quelques uns avoiēt mis en avant au Roy plusieurs entreprises pour surprēdre l'Empereur aux lieux les plus aisez, & desquels il avoit moins de souspeçon: entre autres le sieur de Langey Lieutenant general pour le Roy en Piemōt, apres qu'il eut la cognoissance de l'outrage faict par les gens de l'Empereur à ses ambassadeurs,considera bien que le Roy s'en voudroit ressentir,ainsi que la raison vouloit, à ceste cause secrettement avoit praticqué plusieurs places & capitaines au Duché de Milan, ayant intention que son amas d'hommes faict à la Mirandole ( dont desja il avoit couvertement les capitaines tous gabarrez) & devoit estre son amas de dix mille hōmes de pied, huict cens chevaux & dix pieces d'artillerie, & estoient des principaux chefs d'icelle entreprise le seigneur Pierre Strozy,le Comte Petillane, le Duc de Sōme, & plusieurs autres tāt Neapolitains, Romains, que des terres de la seigneurie de Venise,lesquels assemblez il marcheroit droict à Cremone, dont il esperoit avoir le Castellan, & des principaux soldats à sa devotion. De là à Laudes, de laquelle ville il s'asseuroit, & de deux mille hommes de pied qu'il trouveroit audit lieu: & de là à Milan, ou pareillement avoit intelligence, & y fortifier la citadelle aux despens des citadins, & par ce moyen brider & tenir en subjection tant le chasteau que la ville, & oster à l'Empereur le moyen d'en tirer argent dont se faisoit sa guerre. Or est il que le sieur d'Annebault apres la resolution de la guerre,estoit marché en Piemont,ayant viij.mil-

le Suiſſes, ſix mille hommes de pied François, ſans la garde des places, & ſix mille Italiens, quatre cens hommes d'armes, & deux mille chevaux legers : parquoy l'intention dudict ſieur de Langey eſtoit, que là où le Marquis du Guaſt partiroit de la frontiere de Piemont, ou pour aller au ſecours de Milan, ou pour combattre ledict ſieur de Langey, ledict Mareſchal d'Annebault avoit en proye Quiers, Aſt, Verceil, Alexandrie, Cazal de Montferrat, Foſſan, Cony, Albe, & Quieras, & grand nombre de petites places : car le Marquis n'euſt ſceu tirer dix mille hommes pour mettre en cāpagne, ſans laiſſer ſes places depourveues, & ſ'il marchoit, il demeuroit entre deux armées. Si durant ſix ſemaines ou deux mois que ledit ſieur d'Annebault fut avecques leſdictes forces en Piemont inutile, on euſt voulu, ladicte entreprinſe euſt eſté executée au nom dudict Strozy, & des Neapolitains, demandans eſtre reſtituez en leurs biens que l'Empereur leur uſurpoit : mais voulant le Roy (comme avez entendu) commencer la guerre ouvertement, & non à l'improviſte, encores que du commencement il euſt cōſenty & arteſté ladicte entreprinſe, en fut diverty & la refuſa, mais j'ay ouy des proverbes de noz peres, que qui a le profit de la guerre, en a l'honneur.

AYANT le Roy ordonné à mōſeigneur d'Orleans l'armée qu'il avoit à conduire, depeſcha Nicolas de Boſſu ſieur de Longueval pour aller en Gueldres & Iuilliers, devers le Duc de Cleves faire une levée d'hommes, tant de pied que de cheval, & paſſant au travers du païs de Brabant, ſe venir joindre avec iceluy Duc d'Orleans, ce qu'il feit ainſi qu'entendrez cy apres.

*Succes du voyage de monſeigneur d'Orleans.*

MONSEIGNEUR le Duc d'Orleans ayant prins congé du Roy à Ligny en Bearrois, alla trouver le Duc de Guiſe accompagné de quelque nombre de gens de pied François : & le lendemain qui eſtoit environ le dixieſme de Iuin, mille cinq cens quarāte deux, aſſemblerēt avec la gēdarmerie une partie des gens de pied, en un grand village ſur la riviere de Meuze à deux lieues pres de Verdun, michemin dudit Verdun & de Dun le chaſteau, auquel lieu feirent ſejour trois jours attendans l'artillerie. Au partir de là, allerēt loger devant Danvillier, place de Luxembourg, appartenant à l'Empereur, auquel lieu ſe vint joindre avec eux le Baron de Hedecq, lequel autrefois avoit eſté lieute-

*Priſe de Danvillier.*

nant du Comte Guillaume de Fustemberg avec son regiment de quatre mille Lansquenets, aussi y arriva le Comte de Mansfeld,& le Comte Piguelin, & le Colonnel Recroc,avec leurs regimens, & pouvoient estre estans assemblez le nombre de dix à douze mille Lansquenets.Et vint à ceste heure là au service du Roy, aveeques le Comte de Mansfeld, le Comte Reingrave jeune homme de bonne volonté, qui promettoit bonnes choses de luy, ainsi qu'on a cognu par apres. Estans assemblez devant Danvillier,fut presentée l'artillerie, dont fut tiré quelques coups à coup perdu sans approches ny trenchées: mais les soldats estans dedans la place,nevoulans attendre plus furieuse batterie, demanderent à parlementer, & durant ledict parlement, noz soldats sans aucune resistence entrerent dedans & la sacagerent, chose qui estoit bien aisée, d'autant que la place n'estoit deffensable. Estant Danvillier entre noz mains, par l'advis des capitaines monsieur d'Orleans ordonna que elle fust rasée & bruslée, cõme n'estant gardable,ce qui fut faict en toute diligence, mesmes par monsieur de Iamets, à l'occasion qu'elle luy portoit grand ennuy à sa place de Iamets.

PARTANT de Dãvillier nostre armée print le chemin de Luxembourg,mais lendemain vindrent nouvelles qu'il estoit tombé un pan de muraille à Yvoy, qui fut cause de faire tourner visage à nostre armée droit à ladicte place, & y estant arrivée, en toute diligence mõdict seigneur d'Orleans & le Duc de Guise ordõnerent de faire des approches, ce qui fut faict, mais mal à propos, car il fut assis trois canons & une bastarde, si pres du bord du fossé sans gabions, trẽchées,ny autre couverture pour mettre en seureté l'escorte de la garde d'icelle artillerie,qu'il falut le jour venu, que ceux qui l'avoient en garde l'abandonnassent, pour les coups d'arcbouze que leur tiroiẽt les ennemis. Et en plain jour,à la veue de nostre armée,sans que nul les peust offenser, iceux ennemis sortirent de la ville, & attacherent des cordes ausdictes pieces pour les tirer dedans leurs fossez, mais ne leur fut possible à cause de la pesanteur, & de quelques coups d'arcbouze tirez (mais de loing) par aucuns soldats des nostres,qui se hazardoyent plus que les autres: ce que voyans les ennemis mirent le feu au flanques,& les bruslerent, de sorte que lesdictes pieces furent mises sur le

ventre,& cinq ou six jours apres furent retirées, & puis envoyées à Sedan pour les remonter. Nonobstant ledict incõvenient ne fut cessée la continuation des trenchées pour mettre les autres pieces en batterie, du costé devers les Ardennes,& fut faicte breche assez raisonnable, qui toutesfois ne fut assaillie: puis on fut dix ou douze jours sans tirer ce pendant qu'on envoya à Sedan,à Mouson,& autres villes prochaines, querir renfort d'artillerie, & de munitions, lesquelles arrivées on feit nouvelle batterie à l'opposite de l'autre, tirant vers le chemin qui va à Iamets, dont ceux de dedans s'estõnerent, de sorte qu'ils demanderent à parlementer,à quoy ils furent receuz, & tellement se mena la pratique, qu'en fin leur fut accordé par monsieur de Guise(lequel estoit ordonné de la part de monseigneur d'Orleans pour les ouyr)qu'ils s'en iroyent leurs bagues sauves, & pourroyent amener six fauconneaux & de la munition pour tirer chacun six coups. Chose qui vint bien à propos, car à la verité la place estoit hazardeuse à assaillir sans grande perte d'hommes, veu le grand nombre de soldats, d'artillerie,& de munitions qui estoient dedãs, & mesmes que au milieu de la grande breche au fons du fossé y avoit un moineau qu'on ne leur pouvoit lever,qui eust fait un grãd meurdre des assaillans,mais Dieu leur osta l'entendement. De la part de l'Empereur estoiẽt chefs audict Yvoy, le Bastard de Sombret, le sieur de Noyelles Hennuyer, capitaine de chevaux legers,le capitaine Famas,le capitaine Gilles de Levant, & autres,jusques au nombre de deux mille hõmes. Estant mondit sieur d'Orleans devant icelle place, y arriva monsieur de Longueval accompagné de Martin Van-Rossen Mareschal de Gueldres,& dix mille Lansquenets avecques environ de seize cens à deux mille chevaux Clevois,qui avoiẽt passé par le païs de Brabant, ainsi qu'entendrez par ce discours.

*Prise d'Yvoy.*

MONSEIGNEUR le Duc d'Orleans ayant mis Yvoy en l'obeïssance du Roy(dõt fut baillée la garde au seigneur de Sedan, & depuis au Baillif de Victry, Comte de Nanteuil,lieutenant de la compagnie du Duc Antoine de Lorraine)marcha pour aller devant Luxembourg, prenãt son chemin par Arlon, petite ville,à quatre lieues au deça dudit Luxembourg,sise sur une montagne en assez bonne assiette,mais non fortifiée. L'armée approchant dudit lieu, le

ſeigneur d'Anguien François de Bourbon avec ſa compagnie, & quelques autres qui l'avoient ſuivy, y alla devant, & la feit ſommer au nom de monſeigneur d'Orleans: ceux de dedans eſtonnez de la reddition d'Yvoy qu'on eſtimoit la plus forte place du païs, & la mieux pourveue d'hommes d'artillerie, & autres munitions, rendirent la ville, au deſſoubs de laquelle ſe vint loger le camp, & dedans ſe logea monſeigneur d'Orleans, mais quelques pillards (encores qu'il fuſt defendu de piller) cherchans quelque butin, mirēt le feu en une partie de la ville, tellement que bien à peine peut on faire retirer le bagage qu'il n'y en euſt de bruſlé, & apres que le feu fut eſtaint, y fut laiſſé quelques gens à ce que l'ennemy ne ſ'y miſt pour coupper les vivres qui venoient en noſtre camp de Stenay, & de Mouſon. *Priſe d'Arlon.*

PARTANT d'Arlon le camp alla loger aupres de Luxembourg, ou peu apres avoir faict les trēchées fut approchée l'artillerie au coing de la hauteville, à la main droicte de la porte par ou on entre du coſté de France, & fut faict breche, toutesfois non raiſonnable pour aſſaillir, car le foſſé y eſt à fons de cuve trenché en roc fort parfons: ſi eſt-ce que ceux de dedans combien qu'ils fuſſent trois mille hommes de guerre, & quatre cens chevaux, ſ'eſtonnerent de ſorte qu'ils ſe rendirent leurs bagues ſauves & les citadins demeurerent en leur liberté. Eſtans ſortis leſdicts gēs de guerre environ ij. heures apres midy, monſieur d'Orleans entra dedans, & fut miſe ſi bonne police qu'une heure apres les boutiques des marchans furent ouvertes pour vendre & achetter en telle ſeureté pour eux qu'on feroit à Paris ou à Rouen. La ville ainſi reduite, monſieur d'Orleans laiſſa pour la garde d'icelle le Cōte de Mansfeld & le Comte Piguelin avec leurs regimens, leſquels promirent de la bien garder vers tous & contre tous, ce qu'ils ne firent, ainſi que tantoſt vous orrez. Puis en paſſant devant Montmedy petite ville, aſſiſe ſur une montagne, laquelle on ne peult approcher que d'un coſté, mondit ſieur d'Orleans feit ſeulement monſtrer l'artillerie, incontinant ceux de dedans eſmeuz des precedentes priſes ſe rendirent, & y furent mis gēs pour la garder: & telle fut l'execution qu'il ne reſtoit és mains de l'Empereur du Duché de Luxēbourg que Tionville, ville ſur la Moſelle quatre lieues au deſſoubs de Mets tirant à Treves. *Priſe de Luxembourg.*

Monseigneur d'Orleans ayant desir de se trouver pres la personne du Roy,& de monseigneur son frere, pour l'esperance qu'il avoit qu'il se dôneroit une bataille devant Perpignan, delibera de s'y retirer, laissant à Luxembourg & champagne le Duc de Guise lieutenant general du Roy:& pour separer son armée se retira à Verdũ, auquel lieu il ordonna d'envoyer monsieur de Longueville, avec Martin Van-Rossan & ses bandes, vers Liesse (lieu entre les deux frontieres) pour y sejourner,& secourir ou la Picardie, ou la Champagne. Puis apres qu'il eut faict quelque sejour à Verdũ pour pourveoir au reste de son armée, partit en poste pour trouver le Roy à Montpellier, pensant de là aller devant Perpignan, mais desja le Roy avoit deliberé de retirer son armee. Deux jours apres sõ arrivée devers le Roy, vindrent nouvelles de la perte de Luxembourg, & comme le Comte de Mansfeld & le Comte Piguelin l'avoient rendue bien legerement, & avecques peu d'occasion, dont le Roy fut fort mal content, & contre monseigneur son fils, & contre ceux qui luy avoiẽt conseillé de laisser son armée, mais je croy que luy-mesme avoit esté son conseil. Aussi avoient les ennemis reprins Montmedy, qui nous portoit grand dommage, tant à Stenay qu au long de la riviere de Meuze, mais monseigneur de Guise rassembla ce qu'il peut promptement recouvrer de gendarmerie (car la plus part avoit esté licentiée) & avec quelques gens de pied, tant Allemans que François, marcha devant Montmedy, premier que ceux qui la tenoient eussent loisir de se recognoistre, & la reprint, & y mist pour chef le capitaine Petrus de la Lande, lequel y feit depuis bien son devoir, chose qui fort rapaisa le Roy. Le sieur de Guyse n'ayant moyen de plus tenir la campagne, assit ses garnisons,& envoya le regiment du capitaine Recroc Alleman, le droict chemin de Piemõt.

*Expedition de monseigneur de Võdosme en Picardie.*

Durant que ces choses se faisoyent, tant à Luxembourg qu'à Perpignan, monseigneur Antoine Duc de Vendosme, qui estoit gouverneur & lieutenant pour le Roy en Picardie, ne voulut estre oysif, car apres avoir assemblé les garnisons de son gouvernement, tant de pied que de cheval, avecques une bande d'artillerie, delibera de ne laisser dormir ses ennemis.

Et parce qu'il y avoit vers Ardres trois ou quatre petites places qu'ils tenoiẽt, lesquelles faisoient grand dommage,

tant

tant à Ardres qu'au Boulenois (entre autres le chasteau de la Montoire, sis en forte assiette sur une petite montagne à l'entrée de la terre d'Oye, duquel on decouvre tout ce qui sort de la ville d'Ardres, & un autre au bort du Boulonnois tirant d'Ardres à sainct Omer, nommé Tourneham, appartenant au sieur de Bures, place de tout temps tenue des plus fortes du païs) entreprint de les lever d'étre leurs mains, & ayant pourveu à faire suivre les vivres apres son camp, faisant son estappe à Douere, marcha premierement droict à la Montoire laquelle fut abandonnée des ennemis, & la feit desmolir aux gens du païs, lesquels en firent leur devoir pour le dommage qu'elle leur avoit faict. Et de là tourna ses forces à Tournehan, & y feit faire batterie de cinq ou six jours. Les assiegez ne voyans remede de plus endurer la batterie, par-ce que la place estoit petite (car il est certain qu'une petite place ne vault rien devant la fureur de la batterie de maintenant) se rendirent leurs bagues sauves, laquelle il ordonna estre rasée, mais pour la grande espesseur des tours, mesmement de la grosse, eust esté long à la desmolir, il les feit miner: & apres avoir faict mettre quelques barils de poudre soubs la mine bien bouchée, les feit voler, & raser à forces de pionniers ce qui restoit. Incontinant bon nõbre de petits forts, que les ennemis tenoient à la faveur de ladicte place, se rendirent, & furent pareillement rasez. Puis apres avoir couru tout le païs vers Sainct Omer Aire & Betune, n'osant son ennemy se presenter devant luy pour le combattre, encores qu'il eust plus de gens que luy, se retira, mettant ses hommes aux garnisons: sur laquelle retraitte le Comte du Reux Lieutenant general de l'Empereur, faillit d'estre surpris en sa maison, mais il se sauva par un batteau passant la riviere, & se retira à S. Omer.

N'AGUERES je vous ay dit que le Roy vouloit retirer son armée de devant Perpignan, quand mõsieur d'Orleans le fut trouver à Montpellier. Or afin de briefuement discourir ce qui fut faict en ce voyage, & venir à ladicte retraitte, monseigneur le Daulphin assembla ses forces en Avignon, auquel lieu l'estoit venu trouver le sieur d'Annebault avecques huict milles Suisses, six mille hommes de pied François des vieilles bandes, dont estoit colonnel messire Charles de Cossé sieur de Brissac, & six mille Italiens, & *Succez de voyage de monseigneur le Dauphin à Perpignan.*

Ee

Le Marquis du Guast adverty de la reddition du chasteau, & de l'ordre qui y estoit, rompit l'entreprinse qu'il faisoit de le venir secourir, & delibera de se recõpenser ailleurs: parquoy estant delogé du pont d'Esture, tourna ses forces vers Villeneufve d'Ast, laquelle (encores que le sieur de Langey l'eust bien pourveue) pour la debilité du lieu fut forcée, avec toutesfois peu de meurdre, aussi furét Poiring, & Cambian, petites places, non fortifiées. Le sieur de Langey, combien qu'il cogneust n'avoir les forces pour soustenir celles du Marquis, lequel avoit quinze mille hõmes de pied, & environ deux mille cinq cens chevaux; & luy tout mis ensemble n'eust attainct à plus de cinq mille hommes de pied, estant adverty que l'entreprise du Marquis estoit de ne plus s'amuser de là l'eau, mais venir passer la riviere à Carignan pour y camper, & ce faisant nous oster tout le plat païs, depuis les montagnes jusques au Pau, pour affamer Turin, Pignerol, & le reste de ce que nous avions deça: & laisser fortes garnisons à Quiers, Ast, Fossan, Albe, & Cony, pour le semblable estre faict aux places que nous aviõs delà le Pau, & nous lever la commodité du Marquisat de Salusses. Pour y remedier revint avec ses petites forces camper à Carignan, & y commença un fort en toute diligence, afin que par art il peust garder ce que par force luy estoit impossible; car d'attendre son ennemy sans advantage il n'avoit le moyen. Le Marquis ayant entendu la diligence qu'il faisoit d'empescher son entreprinse, vint camper de-là l'eau sur le bord de la riviere vis à vis de nous: & d'autãt que c'estoit au mois de Juillet que les eaues estoient retirées, aisément on pouvoit au dessus & au dessoubs de Carignan passer la riviere à gué: & quinze jours durãt que les deux armées furét logées au devant l'une de l'autre, il y avoit ordinairement escarmouches, & falloit que jour & nuict nostre armée fust en armes pour l'empescher de forcer le passage, de sorte qu'õ se reposoit à tour de roole. Le sieur de Langey considerant qu'à la longue ses gens n'auroiét moyen de porter la fatigue, & q̃ luy-mesmes pour les longs travaux precedés qu'il avoit endurez estoit devenu perclus, tellement qu'il ne s'aydoit que du cerveau & de la langue, trouva moyen de tirer du camp Imperial cinq ou six mille hommes de pied Italiens, & quelque cavalerie, dont il se renforça; &

affoiblit son ennemy d'autant. Dequoy le Marquis estonné osta sa fantasie de plus essayer de passer le Pau, craignant qu'estant deça l'eau, ceux qui ja s'estoient rendus à nous, subornassent les autres qui estoient en son camp, & que par ce moyen il demourast le plus foible, parquoy il commença sa retraitte vers Villedestelon, s'approchant de Quiers.

L'opinion du sieur de Langey, & de la plus part des capitaines estoit de passer le Pau, & suivre l'ennemy, pour executer autres intelligences qu'il avoit en son camp & ailleurs: mais quelques uns (je ne sçay pour quelle occasion, car au conseil ils avoient monstré semblant de la trouver bonne, & suivant leur advis il avoit parlé aux Suisses, qui luy avoient accordé en leurs presences de passer outre) se retracterent, & trouverent moyen de mutiner les Suisses, tellement qu'alors qu'on cuidoit marcher en avant, ils tournerent leurs enseignes droict à Pignerol, chemin de la retraitte en France. Leur Colonnel Sainct Iulian en fut souspeçonné, & croy que ce fut à bon droict: & audict Pignerol se retira avecques eux le sieur de Boutieres. Le sieur de Langey se voyant abandonné ne sceut autre chose que de se faire porter en une chaire à Turin, avecques le reste d'hommes qu'il avoit: & envoya les Italiẽs qu'il avoit tirez du camp Imperial à Cazelles & Siria, petites place entre Turin & Vulpiã. Le Marquis adverty de la soudaine departie de nostre armée envoya quelque nombre de gens passer le Pau, lesquels trouvant un capitaine de Languedoc avecques cinquante soldats dedans le chasteau de Carignan les sommerent au nom du Marquis de rendre la place, leurs faisant entendre que s'ils attendoient que l'artillerie fust arrivée, que son intention estoit de les faire pendre & estrãgler. Le capitaine, & les soldats n'attendirent à veoir l'artillerie, mais se rendirent à la premiere sommation. Ce qu'ayant entendu le sieur de Langey qui estoit à Turin, à sept mille de là, craignant que le Marquis suivist avecques sa trouppe & parachevast le fort qu'il avoit commencé, depescha sur l'heure le capitaine Martin du Bellay son frere, gouverneur de Turin avec sa compagnie, pour aller entendre comme les choses estoient passées, & quel nombre d'hommes estoit dedans, afin que suivant ce qu'il luy manderoit il se feit porter luy-mesmes sur le lieu avec l'artillerie qu'il

meneroit. Ledit capitaine Martin pour avoir loisir de pourveoir à son affaire, au partir de Turin jetta devant luy le capitaine Marville, & le Comte Maxime Antoine de Selle ses deux Lieutenants avecques quarante ou cinquãte chevaux, pour se mettre entre le Pau & la ville de Carignan, pour recognoistre si le Marquis voudroit repasser l'eau. Estans arrivez sur la riviere, le Comte Maxime Antoine laissa son compagnon au guet, & par un trompette envoya demander de parler à ceux qui estoient dedans le chasteau: ce que luy estant accordé, le capitaine sortoit en seureté, lequel estoit de la cognoissance dudict Comte Maxime, & autresfois avoit esté soubs sa charge. Ledict Comte luy remonstra les grandes forces qui venoient, avecques le grand nombre d'artillerie, & qu'ils estoient envoyez là seulement pour les investir, attendant les forces: l'asseurant bien que s'il tardoit tant peu soit de parler, il ne seroit en sa puissance de luy sauver la vie, dont il le vouloit bien advertir estant son amy. Les choses furent tellement menées, qu'il remist la place entre les mains du gouverneur de Turin, & furent conduicts les Imperiaux seurement à Quiers: ce faict il fut pourveu à la place, à ce qu'il n'y advint plus d'inconveniẽt. Le Roy ayant entendu la prise de Carignan par les Imperiaux, avoit depesché un courrier en toute diligence, mandant au sieur de Langey que toutes choses laissées il mist tout son effort à la recouvrer: mais arrivant le courrier, la trouva desja entre noz mains, dont le Roy adverty en eut grand contentement.

Peu de jours apres le Marquis du Guast repassant le Pau aupres de Cressentin, vint assieger Chivas, dedans lequel estoit le seigneur Hieronyme de Birague, mais apres avoir esté repoussé de deux assaux, se retira avecques son armée à Cazal. Au mesme temps Cesar de Naples, voulant ouvrir le chemin de Vulpian à Turin, delibera de prendre Cazelles, esperant le faire aisément: par-ce qu'il n'y avoit que les Italiens, lesquels le sieur de Langey avoit tirez du camp Imperial, & qu'il les pourroit retirer à sa devotion, mais ledict sieur de Langey soudain y envoya le chevalier de Villegagnon pour leur commander, craignant qu'entre tant de capitaines sans chef il n'y eust partialité. Ledict Cesar les vint assaillir, mais il fut si bien recueilly qu'il y perdit soixante ou quatre vingts hommes, & se retira avec-

ques sa courte honte, & y demourerent ses eschelles pour les gaiges.

Le sieur de Langey voyant le Marquis retiré à Cazal, avoit cognoissance qu'une place nommée Barges, laquelle ferme le chemin de Pignerol à Ravel & à Salusses, portoit grand dommage à toute la pleine, d'autant qu'elle est enclavée au milieu de noz terres, & que le Marquis de lōg temps ne la pourroit secourir: manda au sieur de Boutieres qui estoit à Pignerol, que pour ne laisser les Suisses inutils il eust à marcher devant Barges, & luy envoya toutes les forces qu'il avoit pres de luy, retenant seulement gens pour la garde de Turin. Le sieur de Boutieres incontinant partit pour ladite entreprise, & mena quant & luy six canons qu'il print à Pignerol: mais arrivé à Barges, trouva que les Espagnols avoyent fortifié un convent joignant le chasteau, & qu'il estoit impossible d'assaillir le chasteau sans premierement prendre le convent. A ceste occasion soudain feit ses approches, & meit ses pieces en batterie si diligemment que dedans vingt quatre heures il feit breche, de sorte que les soldats François meslez avecques quelque gendarmerie qui se meit à pied, emporterent le fort d'assault, & meirent au fil de l'espée environ trois cens hommes, qui estoient dedans. Ce faict approcha le chasteau qui n'est qu'un donjon quarré, & gaigna les faulses brayes, ayant faict breche, ceux du chasteau demanderent à parlementer: en fin plusieurs choses proposées, fut accordé, que si dedans six jours le Marquis du Guast ne venoit assez fort pour lever le siege, ou gens pour luy, ils se rendroyent la vie sauve, dont ils baillerent ostages. Le Marquis adverty de ceste composition, laissa tous autres affaires, & partit à grandes journées pour venir secourir les assiegez. Le sieur de Boutieres cognoissant que desja il avoit passé le Pau vers Ville-frāche, & que pour attendre une si grosse puissance, ses forces estoient trop debiles, rendit les ostages aux assiegez, & par Brecqueras se retira à Pignerol. Ce pendant le Marquis refreschit la place: puis ayant crainte qu'estāt esloigné on ne surprint quelques unes de ses places (car il estoit bien seur qu'on avoit de tous costez praticques secrettes) retourna prōptement à Quiers, mais il ne sceut si tost venir que le sieur de Langey ne luy eust soustrait par menées le chasteau de Montault, & deux ou trois autres petites places du Montferrat, qui estoient

mal aisées à reprendre, à cause de l'hyver, où il n'avoit moyen d'y mener l'artillerie.

Quelques jours apres le sieur de Langey n'estant satisfaict que Barges n'estoit mise entre les mains du Roy, manda au sieur de Vassé gouverneur de Pignerol, de praticquer par le moyen qu'il luy bailla, le capitaine d'icelle place de Barges nommé Paule Mornet: puis print quelque bandes nouvelles venans de France, & avecques quatre canons qu'il eust à marcher droict audict lieu, ce qu'il feit en diligence: car il n'estoit homme paresseux d'executer choses honorables & hazardeuses. Y estant arrivé, meit ses pieces en batterie, encores qu'il n'eust commissaires ny canonniers, mais tous ceux qui estoient en sa compagnie meirent les mains à l'œuvre avecques luy, specialement un jeune homme de Picardie, frere du seigneur de Mailly, lequel naturellement s'addonnoit à l'artillerie: tous ensemble firent telle execution, qu'en deux heures fut faict un trou dedans la tour, non toutesfois raisonnable pour assaillir, mais le capitaine se voyant occasion de parler, remit la place entre les mains du sieur de Vassé, & se retira au service du Roy.

Vous avez cy devant entendu, comme le Roy avoit retiré son armée de devant Perpignan, de quelles forces elle estoit composée, & le prouffit qu'elle luy apporta. Afin de ne la laisser inutile, ains en employer une partie si peu de temps qui restoit de bonne saison, le Roy ordonna le sieur d'Annebault pour aller en Piemont, & avecques luy le regiment des Lansquenets du capitaine Recroc, & les vieilles bandes Françoises, les bandes Italiennes, tous les chevaulx legers, & quatre cens hommes d'armes, esperant que avecques tel renfort (estant l'armée du Marquis ruinée par faulte de payemét) on pourroit faire un grand exploict. Le sieur d'Annebault avecques lesdictes trouppes print le chemin de Briançon, & faisant passer une partie de son armée à Pignerol, l'autre par Suze, l'envoya loger à Carigná, à cause que le Marquis du Guast estoit logé à Carmagnolle, qui est delà le Pau deux mille contremont la riviere, & luy vint coucher à Turin pour là communiquer avecques le sieur de Langey.

*Arrivée de monsieur d'Annebault en Piemont.*

Or ledict sieur de Langey avoit faict secrettement preparer des batteaux sur le Pau, pour quand nostre armée

seroit arrivée à Carignan, & durant que le Marquis seroit incertain du chemin qu'elle prendroit, porter noz gens de pied & artillerie contre bas l'eau : & pour la nourriture de l'armée, faict faire à Vorling par le seigneur Ludovic de Birague une munition de pain pour dix jours, pour, avant que l'ennemy fust adverty, surprendre Cazal & autres places, ausquelles il avoit intelligence, car en vingt-quatre heures elle y fut arrivée par eau, & le Marquis ne pouvoit venir au secours qu'en quatre jounées de camp, quelque diligence qu'il fist : mais il se trouva des envieux qui divertirent le sieur d'Annebault, combien qu'il y eust bonne fantasie.

Le sieur de Langey (toutesfois se voyant avoir perdu son temps & son argent) meit en avant autre party : c'est qu'un sien amy qui estoit avecques le Marquis luy avoit donné advis, que si la nuict on vouloit avecques l'armée passer le Pau, on ne failliroit de rencontrer les Imperiaux à un passage pres de Villedestelon, dont estoit impossible de leur sauver, moyennant qu'on envoyast trois ou quatre cens chevaux entre Carmagnolles & Villedestelon, & nostre armée en teste entre Villedestelon, & Quiers : car la nuict le Marquis craignant d'estre investy, se devoit retirer à Quiers, & que celuy qui donnoit l'advertissement, luymesme les conduiroit. Ce party mis en conseil fut approuvé, & fut ordonné qui iroit en teste, & qui en queuë, mais la nuict venue, je ne sçay pourquoy, ne pour quelle raison, on demeura. Seulement fut envoyé le capitaine Francisque Bernardin de Vimercat avecques deux cés chevaux legers, pour les recognoistre, lequel trouva les choses ainsi qu'elles avoient esté mises en avant, & print sur leur queuë plusieurs butins & bagages: l'entreprise estoit indubitable, car les ennemis n'estoyent que trois mille Lansquenets, & mille Espagnols, qui estoit leur force d'estrangers: ainsi defaisant ceste trouppe on pouvoit marcher en païs, par-ce qu'il ne demouroit au Marquis que les Italiens sans teste d'Allemans.

Finablement le sieur de Langey voyant qu'on ne vouloit executer ce dont il avoit tant travaillé, & faict de si gros frais, tant à l'entretenement des hommes que pour la fourniture de ce qui y estoit necessaire, considera bien que le pareil luy seroit fait en autres choses: à ces causes, pour la

debilité de ses membres (car il estoit perclus à cause des longs travaux) avecques le congé du Roy, partit de Turin en une littiere, pour venir devers luy, auquel il desiroit avant que mourir declarer beaucoup de choses pour son service, qu'il ne vouloit mettre en la bouche d'autruy, craignãt de faire tort à ceux qui en luy s'estoient fiez, mais il ne luy fut possible d'y parvenir: car le neufiesme jour de Ianvier mil cinq cens quarante deux, il trepassa à sainct Saphorin sur le mont de Tarare, au grand regret de plusieurs gens de bien, de sçavoir & d'experience.

*Mort de mõseigneur de Langey, frere aisne de l'autheur de ceste histoire.*

L'AMIRAL d'Annebault ayant failly d'executer telles entreprises, alla loger à Carmagnole d'où estoit deslogé l'ennemy, auquel lieu il eut nouvelles des sieurs d'Ausun & de Carses, lors estans à Savillan, que dedans Cony y avoit si peu d'hommes, que s'il vouloit faire diligence de marcher pour l'investir, afin que secours n'y entrast, & amener artillerie pour faire batterie, il ne failleroit de l'emporter de premiere venue, par ce qu'il n'y avoit gens suffisamment pour soustenir un assault. Ayant cest advertissement partit avec quatre canons laissant le sieur Martin du Bellay gouverneur de Turin, Lieutenant du Roy deça le Pau, pour pourveoir à tout, d'autant que les forces de l'ennemy estoyent vers le pont d'Esture. Le lendemain ledit du Bellay ayant nouvelles que le regiment de Recroc estoit arrivé à Rivoles, & qu'il leur falloit venir trouver le pont du Pau de Turin pour passer l'eau (car celuy de Carignã & de Mõtcalier estoient rompus) leur y feit preparer le logis, & les vivres, esperant d'en tirer du service en passant chemin. Or à trois mille de Turin de là l'eau sur la montagne de Montferat y avoit trois ou quatre petites places, à sçavoir la tour S. Bony, Castillon, & S. Raphael, qui portoyent grand ennuy à Turin, d'autant qu'elles descouvroient tout ce qui en sortoit, de sorte qu'on ne pouvoit aller à Casal Bourgon, ny autres places que nous tenions au Montferat (dont il nous venoit beaucoup de vivres, mesmes des vins) sans estre descouvert: lesquelles places il avoit failly peu devant de surprendre, & y avoit perdu des hommes: & entre autres le sieur de Malicorne du Maine, capitaine de gens de pied y avoit esté estropié de tout un costé d'un arcbouzade. Ledit gouverneur, delibera à la faveur d'iceux Lansquenets les emporter de force: parquoy feit mettre en ordre

quatre canons avec leur equippage, & prendre des beufs par la ville pour les conduire: & au matin feit partir de Turin avecques lesdicts Allemans, une partie de la compagnie du sieur d'Annebault, celle de monsieur de Langey son frere, lequel estoit sur le chemin de France, où il mourut comme dit est, & la sienne avec trois enseignes de François de la garnison de Turin. Estans arrivez devant S. Bony, fut plantée l'artillerie, de laquelle en peu d'heure fut faict un trou, auquel fut dõné l'assault par les Lansquenets, qui l'emporterent de furie, & furent tous ceux de dedans tuez, hors mis le capitaine, qui fut pendu, pour avoir esté si outrageux, que de vouloir tenir une si meschante place devant le canon. Puis fit marcher à Chastillon, petite ville, sur une montagne qu'on ne peult battre, sinon d'une autre montagne opposite, mais il est impossible d'y mener artillerie sans engin, on force de bras, car les chevaux n'y peuvent monter. Les Lansquenets qui avoient eu curée de ceux de S. Bony, mirent la main à l'œuvre de telle façon qu'ils monterét deux canons aussi aisement que si s'en eust esté qu'un fauconneau. Les assiegez, lesquels estoient quatre cens hommes de guerre en fort bon equippage, considerans le traittement qu'on avoit faict à ceux de S. Bony, aussi voyans ceste grosse armée de France venue à l'improviste, entrerent en tel effroy, que sans laisser tirer, se rendirent, leurs bagues sauves, & sortirent quatre cens hommes aussi bien armez, & aussi bon visage de soldats qu'il en y eust en Italie : s'ils eussent faict leur devoir (estant l'assiette telle) il y eust eu de l'honneur à les assaillir. Ceux de S. Raphael n'attendirent qu'on allast à eux, mais envoyerent au devant se rendre : aussi feirent deux ou trois autres petits forts, tous lesquels furent rasez, excepté la ville de Chastillon, en laquelle fut mise garnison pour garder le passage, car elle estoit deffensable: ce faict il envoya passer les Lansquenets à Moutcalier le long de la montagne, lesquels se rendirent le lendemain avecques monsienr l'Amiral qui marchoit à Cony.

AUQUEL lieu de Cony estant arrivé avec toute son armée, planta son artillerie au lieu qui luy fut dit estre le plus debile, mais on l'abusa, car c'estoit le mieux remparé: & apres que la breche fut faicte, on donna l'assault : noz gens arrivez sur le hault trouverent un rempart derriere la

breche pourveu de bons hommes; de sorte qu'apres avoir combatu une heure sur le hault de la breche, ils furent contraincts de se retirer. Il y mourut des nostres beaucoup de gens de bien, entre autres le capitaine Brocote Normant son Lieutenant & enseigne, le Comte Guillaume de Biendras Montferratin, & son Lieutenant: le Lieutenant & enseigne du capitaine S. Petre Corse, & luy fort foullé de coups de pierre, S. Estefve enseigne du capitaine Cavagnes, & plusieurs capitaines & enseignes blessez. Estant retiré deux cens chevaux & sept ou huict cens hõmes de pied envoyez par le Marquis du Guast, la nuict entrerent en la ville par l'autre costé de la batterie. Le jour venu, monsieur l'Amiral ayant cognoissance de ce renfort, & voyant ses munitions d'artillerie faillir, ordonna de se retirer: on disoit que s'il eust mené jusques à huict canons, & leur suitte pour faire deux batteries, afin de divertir les forces de dedans qui estoient petites, il y avoit apparence, ou qu'on les eust forcez, ou qu'ils se fussent rẽdus, car assaillant par plusieurs endroicts ils n'estoient pour respondre à tout, mais ce ne fut le vouloir de Dieu. Sur la retraitte le Comte Maxime Antoine, & le sieur de Marville Lieutenans du seigneur Martin du Bellay, & le capitaine Theode Bedaine Albanois rencõtrerent deux cens chevaux Imperiaux pres de Bra, vis à vis de Quieras, lesquels ils chargerent & les defirent, dont ils prindrent la plus part: voila ce qui fut faict en ce voyage.

Le sieur d'Annebault de retour à Carmagnolle, se voyant n'avoir moyen de faire nouvelles entreprises pour l'hyver qu'il avoit à dos, apres avoir remis en l'obeïssance du Roy quelques petites places, comme Villeneufve d'Ast, Poring, Cambian, & Rive de Quiers, que les ennemis avoient abandonnées, rompit son armée, laissant le sieur de Bouttieres en son absence Lieutenãt du Roy en Piemõt, & à Turin le seigneur Martin du Bellay, Prince d'Yvetot: pour gouverneur à Pignerol le sieur de Vassé: à Chivas & Vorling le sieur Ludovic de Birague: à Savillan le sieur de Termes: la reste de l'armée licentia, hors mis deux mille Suisses soubs la charge du sieur de S. Iulian, & fit retourner en France le colonnel Recroc, avec son regiment de Lãsquenets, pour estre employez aux lieux que le Roy ordõneroit, & puis il partit pour retourner devers le Roy envirõ le i. jour de Ianvier, prenant le chemin de Mõt Cenis,

arrivãt à la Novalaize, on luy fit entendre que la tourmente estoit sur la montagne, ce nonobstant on ne luy sceut dissuader de passer ce jour là, pensant corrompre le temps, contre l'opinion de tous les marrons, qui sont ceux qui cognoissent les tourmentes de la montagne, comme font les mariniers celles de la mer: mais estant à mi-chemin de la montagne, entre la Ferriere & la plaine de l'hospitalet, la tourmente survint si extreme, que la plus-part de ceux qui estoyent en sa compagnie furent au hazard d'estre peris, quelques bons guides qu'ils eussent. Il s'en perdit bon nombre soubs les neiges, & entre autres le seigneur de Carrouges jeune homme, de bonne maison: autres y perdirent la veuë, autres les pieds, & la plus grand part depuis ne furent en santé. Semblablement plusieurs soldats Allemans & autres, lesquels soubs esperance qu'un tel personnage que monsieur l'Amiral ne s'estoit mis en chemin sans avoir cõsulté du passage, l'avoient suivy, qui se perdirent. Quant à luy ayant gaigné la plaine, il demeura si eperdu luy & ses marrons qui le conduisoient, que sans des hommes qui estoient dedans les tavernettes qui sont au hault de la plaine, lesquels sortirent à son secours, indubitablement il eust faict pareille fin que les autres. Le sieur de Maugiron cognoissant la nature du païs, mesmes que la tourmente venoit, demeura à l'hospitalet au pied des eschelles, jusques au lendemain, ayant retiré quelques gentils-hommes passans par là, demy gelez, lesquels furent sauvez par son moyen. Ce danger procede à cause qu'à main droite de ce passage montant de la Ferriere pour venir à Lanebourg y a une haulte montagne, & une autre à main gauche qui font le chemin estroit, lequel est entre deux, & quand la tourmente se leve sur icelles vous verriez des pelottes de nege que le vent pousse contre bas, qui se font estant amassées au hault de la montagne fort petites (se monstrent elles) mais avant qu'arriver au passage se font aussi grosses qu'une mõtagne, tellemen qu'elles perdent tout ce qui se trouve en ce destroict, en temps de tourmẽte, mesme la plaine est si couverte & les chemins que les propres guides s'y perdent, & menent leur suitte perir dedans les cavains remplis de neges. Ledit sieur Amiral eschappé de ceste fortune arrivé qu'il fut à Lanebourg au pied de deça la mõtagne, print la poste, par ce qu'il avoit eu nouvelles du Roy pour le venir trouver en Chastelerandais.

*Fortune avenue à mõsieur le Mareschal d'Annebault sur le Mont Cenis.*

Le Roy à son partement de Montpellier apres qu'il eut retiré son camp de devant Perpignan, eut advertissemēt que les habitans de la Rochelle s'estoient mutinez, & avoient quelque effort contre ses officiers de la gabelle, passant païs pour se retirer vers Chastelerauld, & de là à Paris, les voulut chastier, & en ceste intention feit marcher en sa compagnie le capitaine Ludovic colonnel d'un regiment de Lansquenets, qui estoit celuy qu'avoit eu le Comte de Mansfeld, lequel, s'estoit retiré en Allemagne. Mais arrivé qu'il fut à la Rochelle, tous les habitans, non sans cause, craignans que sa majesté usast de la rigueur qu'ils meritoient, chercherent tous moyens de se reconcilier, & remettre du tout à son obeïssance. Et le premier jour de Ianvier s'assemblerent au jardin de la maison où il avoit pris son logis pour luy demander publicquement pardon, de la rebellion attentée par eux en plusieurs voyes, contraires à l'obeissance que le subject doit à son Prince & souverain seigneur. Et le Roy estāt audit lieu assis en son tribunal, & iceux ayans les testes nuës, les mains joinctes & les larmes aux yeux, avec ceux des isles prochaines, feirent faire une requeste publicque demandās misericorde par l'advocat, à ce que lon disoit, desdites isles, qui parla en ceste façō. La malheureuse journée (Sire) & detestable à jamais en laquelle nous vos treshumbles & tresobeïssans subjects de ceste vostre ville de la Rochelle, & des isles, avons esté tant delaissez de bon sens, de bon jugemēt & de raison, qu'oublians la douceur & benignité de vostre majesté Royalle, les biensfaicts envers nous, & les merites d'icelle, sommes tōbez en tel inconveniēt, que d'avoir failly à recognoistre l'obligation, & le devoir que nous vous devons par les raisons dessusdites, & par tout droict tant divin qu'humain, ayans cōmis chose (Sire) par laquelle nous devons encourir vostre indignation, & perdre vostre bonne grace, par noz mesfaicts: de sorte que de tāt est la faulte que nous confessons plus grande, que vostre humanité & bonté envers nous est plus cogneuë, & apparente: dont la coulpe de ces pauvres miserables que vous voyez prosternez à voz pieds pour requerir vostre misericorde, est (quant à nous & nostre peché) indigne de la recouvrer. Mais quant à la grandeur & infinité de voz pitiez, ainsi que le Roy Psalmiste David se confioit en la grandeur des misericordes de son seigneur,

ſeigneur, nous avons eſperance (Sire) que vous entendrez la voix, & recevrez les confeſſions à mercy de ceux leſquels preſentement baiſent les pieds du troſne de voſtre majeſté, vous ſupplians treshumblement (Sire) avec deſplaiſir au cueur de vous avoir offencé, & les larmes aux yeux, ne regarder du tout à ce meſfaict qui nous eſt advenu, pour raiſon duquel nous crions publicquement à haulte voix, & demandons voſtre miſericorde: ains (Sire) ayez s'il vous plaiſt eſgard à voſtre bonté & clemence accouſtumée. Et ainſi piteuſement criant miſericorde & ſe mettant à genoux, avec une voix tremblante, piteuſe, & lamentable, aſſez long temps iceluy advocat, comme continuant ſa harangue, diſt, A la mal-heure (Sire) nous nous ſommes tant oubliez que de commettre choſe qui nous ayt faict encourir voſtre indignation, & perdre voſtre bõne grace & la reputation, en laquelle par le paſſé nous avons eſté tant envers vous que voz predeceſſeurs Roys, pour eſtre preſentement ſpectacle à tout le monde de deſloyauté & de deſobeïſſance: pour laquelle (Sire) nous vous ſupplions treshumblement nous vouloir faire miſericorde. Et le peuple incontinant commença de rechef à crier miſericorde, juſques à ce que ceſte voix piteuſe tira les larmes des yeux des aſſiſtans, & du Roy meſmes, qui bien peu apres commença à reſpondre en ceſte maniere. Ie ne ſuis venu icy pour vous dire l'ennuy que je receu, quand moy eſtant empeſché en perſonne, & mes enfans pour l'augmentation & tuition de mon honneur, & de mon Royaume, les nouvelles me furent apportées de la miſerable rebellion que preſentement vous confeſſez: mais bien pour vous dire mes amis (car amis vous puis-je appeller maintenant que vous eſtes retournez à la recognoiſſance de voſtre offence) que le mal que vous avez faict, quand vous avez oublié (comme vous meſmes confeſſez) l'office & devoir de ſubjects envers voſtre Prince, eſt un crime ſi grand & ſi neceſſaire à punir, qu'il ne pourroit eſtre plus, pour les inconveniens qui s'en enſuivẽt. Car tout eſtat de monarchie & de republique bien inſtitué ne conſiſte qu'en deux poincts, c'eſt à ſçavoir au juſte cõmandemẽt des Princes & ſuperieurs, & en la loyalle obeïſſance des ſubjects: où ſi l'un des deux fault, c'eſt autant comme en la vie de l'homme la ſeparation du corps & de l'ame, laquelle vie

*Harengue du Roy au peuple de la Rochelle.*

dure tant seulement autant que l'ame cõmande, & le corps obeit. Dieu me doint grace de ne faillir au commãdement qu'il m'a donné sur vous, & lequel je tien & recognoy de luy, comme chose de laquelle il me fault rendre compte: & combien qu'en ce commandement soit comprise la punitiõ de la desobeissance, en laquelle je n'ay faulte d'exemples, tant vieux que nouveaux que je puis suivre pour l'execution de justice aspre & rigoureuse, qui a souventesfois esté necessaire, pour remedier à l'insolence d'un peuple : il me semble toutesfois n'estre moins raisonnable & convenable à un Prince (mesmement qui en toute sa vie a eu ce propos de preferer tousjours misericorde à severité & rigueur de justice) de recepvoir apres la confession de la coulpe son peuple, se repentant & demandant pardon, qu'il est droict & equitable au peuple d'obeïr, & garder la foy à son Prince, qui use plus de clemence que de justice. Ie sçay bien que la pitié & misericorde enseignée par nostre seigneur Iesus Christ preschée par ses disciples & Apostres, & manifestée par tout le monde, pourroit non seulement non corriger, mais aussi corrompre un peuple de mauvaise volõté. Mais je sçay aussi que vous estes enfans de si bons peres, desquels la fidelité a esté experimẽtée par tant de noz predecesseurs, & vous mesmes jusques icy m'avez esté si bons & si loyaux subjects, que j'ayme trop mieux oublier ce mesfaict recent & nouveau, que voz vieils & anciens biens-faicts, & aussi peu convient à voz coustumes precedentes de desobeïr cõme à ma nature de ne vous pardonner ceste offence presente. Facent les autres & exercent rigoureusement leur puissance, je feray tousjours tant qu'il me sera possible pour la pitié & misericorde, & ne feray jamais volontairemẽt à mes subjects ce que l'Empereur à faict aux Gantois pour moindre offence que la vostre, dõt il a maintenant les mains sanglãtes, & je les ay la mercy à Dieu encores sans aucune taincture de sang de mon peuple: aussi a il avec l'effusiõ de sang des siens la perdition de tant de testes, & de tant d'ames perdu semblablement les volontez & les cueurs. Et j'espere que ma misericorde & clemence confermera voz courages, en sorte que de bons & loyaux subjects que vous avez tousjours esté par le passé, pour l'advenir serez encores meilleurs : & je vous prie oublier ceste offence qui est sur-

venue,& de ma part il ne m'en souviendra jour de ma vie: mais aussi je vous prie qu'il vous souvienne tant seulement d'estre tels que vous avez esté par cy devant , & Dieu me doint la grace de faire envers vous encores mieux que je n'ay faict. Quant à l'offence & à l'inconveniét qui vous est n'agueres advenu, Dieu nostre seigneur & createur le vous vueille pardõner: quant à ce qui me touche je vous remets tant le criminel que le civil totalement, & vous pardonne sans excepter aucune chose, moyennant ce qu'avez accordé, que j'estime toutesfois beaucoup moins que vos cueurs repentans, sçachant tresbien que le bien du Prince gist en la loyauté des cueurs de ses subjects plus qu'en autre chose. Et à ceste parole le peuple commença à crier vive le Roy priant nostre seigneur luy donner bonne vie & longue, & continuer tousjours jusques à ce que le Roy dist d'avãtage, je veux que tous les prisonniers soient delivrez presentement, & que les clefs de vostre ville vous soient rendues, & voz armes, & que les garnisons de gens tant à pied qu'à cheval s'en aillent, & que soyez reintegrez & restituez totalement en ma grace en liberté, & voz privileges, & veux aujourd'huy demeurer en vostre garde: & pour la rejouissance & congratulation je veux que vous sonniez voz cloches, tiriez vostre artillerie, faciez feu de joye en rendant graces à Dieu, & vous & moy pour ceste bõne estraine. Et telle fut la fin de l'oraison du Roy avec larmes, tesmoignant sa bõne affection & charité envers son peuple. Apres la fin de ceste harengue, la voix du peuple reconforté, & resjouy merveilleusement s'esleva tout en un coup, & cria soudainemét, en invoquant nostre seigneur, le suppliant pour la longue vie, santé & prosperité du Roy, lequel en cest acte ainsi qu'en plusieurs autres laissa suffisant tesmoignage de la clemence & bonté, dont il a tousjours usé, aussi souvent comme l'occasion y a esté disposée.

*Pratique & entreprises du Marquis du Guast contre Turin decouverte.*

Au mesme temps messire Martin du Bellay gouverneur de Turin, ayant eu nouvelles du trespas du sieur de Langey son frere, demanda congé au Roy pour se retirer en France, & pourveoir à ses affaires (car il estoit mort endebté de trois cens mille livres) toutesfois ce ne fut sans mettre en seureté la ville de Turin , de plusieurs praticques que l'ennemy avoit dessus. L'une desquelles estoit , qu'environ trois mois au precedant le juge de Turin natif de Quiers

luy avoit porté paroles, que lors que ladite ville de Quiers avoit esté prise par le Marquis du Guast (estant dedans le chevallier Allal, ainsi que cy devant avez entendu) ledit Marquis l'avoit enhorté que se retirant à Turin, & qu'il eut moyen de luy faire service, il le recognoistroit ainsi que l'Empereur avoit accoustumé de remunerer ses serviteurs: disant pour conclusion audit gouverneur qu'il avoit moyẽ de luy faire un grand service, car il envoiroit devers ledit Marquis pour luy faire entendre qu'estant parvenu à cest estat de Iuge de Turin (comme il estoit) il auroit moyen de luy mettre la ville entre les mains: & par ce moyen ledit gouverneur estant adverty du temps & heure que le Marquis viendroit, pourroit audit Marquis aprester une amorce, & le prendre, & tailler en pieces tout ce qui seroit en sa compagnie. Le gouverneur ayant ouy ceste induction, voulut encores par autres moyens plus amplement cognoistre la fantasie du Iuge. parquoy luy feit entendre qu'il la trouvoit bonne, mais il faloit temporiser pour quelque raison, & que sur sa vie il n'eust à passer plus outre sans son expres commandement.

O r est il que de long temps le gouverneur avoit souspeçon sur ledit juge, par ce que des le temps du sieur de Montejean, iceluy Montejean eut opinion durant la tresve d'avoir de sa part un ambassadeur à Milan pres du Marquis du Guast, & y envoya l'un des sieurs de la Mole de Provẽce, le Marquis luy envoya à Turin le maistre de camp de la tierce de Lombardie, un Espagnol autant subtil & advisé qu'il fust en Italie, lequel demanda à loger en la maison dudit juge, qui avoit trois filles courtisanes des plus magnifiques du païs. Ledit maistre de camp faisoit despence ordinairement de cent ou six vingts livres par jour, chez lequel se retiroient coustumierement les soldats, specialement les Navarrois & Basques: chose qui tousjours depuis avoit rendu suspect le juge audit gouverneur, craignant qu'il fust corrompu à cause de sa pauvreté. Parquoy il mist sur tous les passages gés pour surprendre lettres qui se porteroient à Quiers où estoit le Marquis, finablement un marchand de Turin nommé Lequin Bergue que le gouverneur avoit adverty, s'asseurant de sa fidelité, feit surprendre un garçon portant lettres dudit juge, par lesquelles il mãdoit au Marquis que l'heure estoit venue qu'il luy pour-

roit livrer la ville de Turin:car estant mort le sieur de Langey,ils ne devoient plus estre en doubte d'estre descouverts, & qu'il eust à luy envoyer un sien fidelle tranvesty qui passeroit sur le pont du Pau , avecques deux ou trois jumens chargées de vin,lequel ayant passé le pont,prendroit le chemin à la main gauche, venant chercher la porte du palais qui tire à la Douaire:& si on luy demandoit à la porte dont il venoit,qu'il dist qu'il venoit de Rivole,& que c'estoit vin qu'une sienne fille luy envoyoit, & qu'au cas qu'on luy feroit refus d'entrer , il iroit luy mesmes au gouverneur pour avoir congé , & que ledit messager pour plus grande seureté , on luy renvoyast un signal, estant dedans sa lettre , qui estoit son cachet , entre deux papiers.

Le gouverneur voulant eclarcir ladite entreprise , à ce qu'en son absence n'en advint inconvenient,manda le juge venir vers luy , lequel il tira en secret , l'interrogant , si le moyen dont autresfois il luy avoit parlé de livrer le Marquis entre ses mains , estoit encores en son entier,il feit response qu'ouy , & qu'il envoiroit une lettre audit Marquis soubs son bon cõgé,par le prieur de S.Dominicque,laquelle il luy monstreroit , semblablement la response , au bout d'une heure,luy ayant accordé il apporta la lettre audit gouverneur,à la reception de laquelle il appella le seigneur Regnal de Birague,Presidant de Turin , & maistre Iean Vaillant,Procureur general du Roy en Piemont.Apres la lecture d'icelle , le gouverneur luy demanda , s'il en avoit point escrit d'autres au Marquis , depuis qu'il avoit parlé à luy , il feit response que non,& que s'il l'avoit faict,il auroit merité la mort,attendu la deffence qu'il luy en avoit faict. Sur le champ luy fut presentée sa lettre surprise, à laquelle il ne sceut contredire,parquoy fut mené dedans le chasteau : interrogué par ledit gouverneur,& par les Presidãt & Procureur du Roy,cõfessa que l'entreprinse du Marquis & de luy estoit que le Marquis luy devoit envoyer un nõbre de charettes chargées de vin, aujourd'huy deux & demain trois pour moins de soupçõ,& que dedans les pieces de vin (par ce que les vaisseaux sont de la lõgueur des charettes)devoit avoir aux unes des arcbouzes dedans le vin , aux autres pertuisanes & corselets avec toutes autres sortes d'armes , hors mis picques , lesquelles il devoit faire descendre dedans ses caves. Puis devoyent venir plusieurs soldats Italiens à di-

verses fois, transveſtiz en païſans, apportans vivres au marché, leſquels ſe devoiēt retirer en la maiſon dudit juge, dedās grādes caves hautes de voutes, claires & ſeches, pres de la place, & devoyēt venir juſques au nōbre de LX. ou LXXX. Puis quelque matinée qu'ils orroyēt tumulte à la porte de la ville & crier Savoye, ils devoyent ſortir en armes pour gaigner la place, pendant que les ſoldats de la garde ſeroiēt au combat de la porte.

BIEN eſtoit adverty le gouverneur qu'il ſe faiſoit quelques charettes à Ligny ville Imperiale eſtant aux Provanes pres de Vulpian pour faire entreprinſe ſur Turin, & avoit gens ordinairement pour l'aſſeurer du partement d'icelles, mais ſe voyāt preſſé de partir, & eſperant par ce moyen rōpre ceſte entrepriſe, feit faire le proces du juge, & luy fit coupper la teſte. Toutesfois il admonneſta le ſieur de Boutieres qui eſtoit demeuré Lieutenant du Roy, & le ſieur de Mōneins, qui eſtoit ordōné à demeurer gouverneur de Turin en ſon abſēce, à ce qu'ils euſſent l'œil ſur leſdites charettes, car de bref ſ'eclarciroit l'entrepriſe qui ſe devoit faire & leur laiſſa un homme, qui ſe tenoit à Groillan, trois mille de là, nommé meſſire Alexandre de Carara, auquel ſ'adreſſoyent ſes eſpies, pour les advertir des choſes qu'il pourroit entendre: priant ledit ſieur de Boutieres de ne donner ſaufconduit aux ennemis, d'amener foin dedans la ville, parce qu'il eſtoit aſſeuré que ladite machination eſtoit par chartées de foing.

AUSSI y avoit il une autre entrepriſe, c'eſtoit que deux caporaux de la bande du capitaine la Molle, ayans eſté pris à la guerre, furent praticquez par Ceſar de Naples, gouverneur de Vulpian, de luy livrer un boullevert de Turin, & pour ceſt effect (les pēſant avoir à ſa devotiō) leur avoit avancé chacū ij. cēs eſcus, & un partāt du Marquis du Guaſt, de mille eſcus d'intrade chacū au Royaume de Naples. Apres laquelle cōpoſition, ou pour mieux dire colluſion, les deux caporaux en advertirēt ledit du Bellay, gouverneur de Turin, leſq̄ls il cōforma de promettre audit Ceſar le boullevert qu'autre-fois il avoit ſurprins (cōme avez cy devant entēdu) ayāt ledit du Bellay bōne intētion de faire un grād carnage des Eſpagnols: puis pour recognoiſtre ſi le lieu ſeroit bien à propos, ſ'eſtoiēt laiſſez prendre à la guerre trois Eſpagnols, auſquels ils monſtrerēt le lieu & le moyen d'e-

xecuter ce qu'esperoit ledit Cesar.

Le jour de l'execution ledit du Bellay devoit faire venir à Montcalier les deux mille Suisses qui estoient demourez à Carmagnoles, & avec environ ij. mille autres hommes de pied François qu'il tireroit de toutes les garnisons, & vij. ou viij. cens chevaux, tant de la gendarmerie que des chevaux legers, devoiẽt venir passer le Pau sur le pont de Turin, pour charger les ennemis Pendant lequel temps le seigneur Ludovic de Birague, accompagné de xij. ou xv. cens hommes de pied des garnisons de Vorling, Chivas, & des terres du Montferrat, viendroit par le costé de Vulpian, leur donner sur la queue, & luy mettroit dedans, le corps de la garde du boulevert, qui estoit au milieu soixante ou quatre vingts arcbouziers, & dedans les contremines autre nõbre d'hommes, avecques corcelets & hallebardes: & fourniroit les tours de la ville d'arcbouzes à croq & d'autre arcbouzerie. Et à l'heure que ceux qui devoient entrer dedãs le boulevert seroient au combat, les Suisses qui auroient passé le pont du Pau avec la cavalerie, devoiẽt venir charger ceux de dehors par les flancs, & le seigneur Ludovic sur la queue, & mille ou xij. cens hommes qui sortiroient de la ville par la porte du chasteau, qui leur dõneroient à l'autre flãc, de sorte qu'il y avoit grande apparence que peu se fussent sauvez, mesmes estans en desordre, & suiviz jusques à Vulpian, il estoit apparant de l'emporter, la trouvant despourveue, & ceux de dedans effroyez. Mais cognoissant que ceste praticque ne se pouvoit conduire si promptement, & qu'estant absent en pourroit venir inconvenient, si les sieurs de Boutieres & de Monneins n'y estoient fort vigilans, se voulut asseurer avãt que de partir, à ce que l'entreprise ne sortist à mauvais effect: parquoy commanda aux deux caporaux de faire venir le tabourin majour du Marquis du Guast, nommé le Moret, qui estoit celuy qui faisoit les messages avec les deux Espagnols ordonnez, pour recognoistre le boulevert, lesquels iceluy du Bellay fist prendre dedans leurs logis, comme estans venus sans saufconduict, par le capitaine de la justice: puis estans confrontez contre les caporaux, confesserent le faict, & eurent tous trois la teste couppée.

Le huictiesme jour de Fevrier mille cinq cens quarante deux avant Pasques, & huict jours apres le partement dudit messire Martin du Bellay, messire Alexandre de Carara,

qui estoit celuy qu'il avoit laissé à Groillan, pour advertir le sieur de Boutieres, des choses qui surviendroient, environ minuit envoya à la porte de Turin faire sçavoir audict sieur, qu'à Vulpian, & à Ligny estoient assemblez huict cés chevaux & cinq mille hommes de pied, qui prenoient le chemin de Turin, & qu'il pensoit bien que c'estoit l'entreprise dont de long temps ledict du Bellay l'avoit adverty, qui se dressoit à Ligny. Le sieur de Boutieres soudain fit mõter à cheval le capitaine Francisque Bernardin, avecques vingt cinq sallades de sa bande, pour rebourser le chemin dudit Vulpian, lequel arrivé qu'il fut à l'abbaye de Cette deux mille par de-là Turin tendant le chemin de Verceil descouvrit les ennemis au point du jour de là l'eau, & les ennemis luy: lesquels se voyans descouverts firent leur retraitte au lieu dont ils estoient deslogez sans autre chose executer.

Le douziesme dudit mois, de rechef ledit de Carara envoya une lettre au sieur de Boutieres pour l'admõnester du partement des ennemis, lequel par oubliance, ou par avoir trop d'affaires, ne regarda dedans ladicte lettre: or venant l'aube du jour il fit grand broüillas, les ennemis jetterent leur ambuscade de gens de pied au molin de la Sye, sur la petite Douaire à un get d'arc de la ville, & leur cavallerie à nostre dame de Campagnes: puis firent marcher cinq chars de foing, conduicts chacun de quatre beufs, qui est contre la coustume du païs, car on n'en met que deux à chacun chariot: & pour-ce (comme vous sçavez) que le dessoubs des charretres du païs est long & quarré, & plat, un peu plus long que large, faict en forme d'un double ratelier, là dessus ils avoient assis la forme d'une grande cage avec botteaux de foin, si bien accoustrez contre lesdictes cages, qu'il n'y avoit homme qui n'eust estimé estre une charette de foin: dedans chacune cage avoit six soldats avec jaques & manches de mailles, le morion, l'espée, le poignart & la rondelle, chacun sur un genoil, trois le visage d'un costé, & trois de l'autre: puis les deux costez (couppant une corde par dedans qui les tenoit serrez) tomboient comme une trappe, en sorte que les soldats pouvoient sortir tout à un coup, & servoient lesdicts costez en tombant de pont pour descendre. Arrivant le premier chariot, dedás lequel estoit chef Alexandre Dymage Milanois, & estoit le bouvier un soldat

avec jacques de mailles, & courte dague ſous une robe de toille: au premier pont les portiers leur demanderent, d'où vient ce foing? ils dirent de Ligny, & monſtrerent leur ſaufconduit du ſieur de Boutieres, à ceſte occaſion on les laiſſa paſſer. Eſtant le chariot arrivé devant le logis du capitaine Raimonnet, qui avoit la garde de la porte avec ſa bande, un ject de pierre dedans la ville, le capitaine Raimonnet demanda à acheter le foing, le bouvier luy feit bien cher, eſperant le conduire juſques à la place, quoy voyant ledit Raimonnet commanda à ſon lieutenant le capitaine Perrichon qu'il euſt à donner d'une corceſque dedans ledit foing, par ce que le gouverneur au partir leur avoit faicte ceſte ordonnance, de laquelle il ſe ſouvint, ce qu'il feit, & la retira toute ſanglante: ſoudain les deux coſtez de la cage tomberent, ſervans de ponts à ceulx qui eſtoient dedans pour deſcendre. Sortant le premier, donna un coup d'eſpée dedans le corps au Capitaine Raimonnet, & luy couppa un doigt, Raimonnet le ſaiſit au corps, & à coups de dague le tua. Les autres donnerent droict à la place, ce pendant les autres quatre chariots, voyans leurs compagnons decouverts, ſe jetterent dehors, & forcerent la garde de la porte, tellement qu'ils feirent abandonner leur garde, & en furent ſeigneurs & maiſtres, enſemble de leurs armes eſtans aux rateliers. Sans point de faulte ſi ceux qui eſtoient au moulin de la Sye, euſſent faict leur devoir de diligenter, la ville eſtoit perdue, ſans eſperance d'y reſiſter. Or y avoit-il ordinairement un eſquadre tant de nuict que de jour à la garde de la place, de fortune ce jour là il touchoit au capitaine Salvateur d'Aguerre, lequel oyant l'alarme à la porte, & crier Savoye, tourna la teſte droict audict lieu avec ſon eſquadre, ſi qu'il rencontra au droict de l'hoſtellerie de la couronne les cinq ſoldats qui eſtoient eſchappez du premier chariot, qui ja eſtoient au combat, mais les ayant mis en fuitte, ſuivit tousjours ſon entrepriſe, de gaigner la porte. Pendant ce combat un mareſchal de la ville, qui ſe tenoit pres la porte eſtant bien adviſé monta deſſus icelle porte, & avec ſon gros marteau feit tomber la ſarraſine qui eſtoit attachée d'une cheſne, mais à cauſe de la rouille ne pouvoit deſcendre, toutesfois à force rompit la cheſne, & tomba la herſe, qui oſta le moyen aux Imperiaux qui ja eſtoient mille ou xij. cens ſur le bord du premier pont, de pouvoir en-

trer. Sur ces entrefaictes y arriverent les sieurs de Boutieres & de Moneins,& quant & quant fut fermée la porte,où fut enfermé entre la herse & ladicte porte un Espagnol. Il n'y a point de doute que si ceux qui avoient à conduire les chariots en eussent versé un dedans la porte, ou seulement detelé les bœufs,la ville estoit perdue, car on n'eust peu ny abatre la herse,ny fermer la porte, & desja leur armée estoit sur le bord du premier pont, quand la herse tomba. Cesar de Naples voyant avoir failly à son desseing, se retira avec peu de perte, hors mis le lieutenant, qui fut tué d'un coup d'artillerie,& ceux qui estoient sortis des charettes, encores une partie se sauva, car estant la herse trop courte, aucuns repasserent par dessoubs,qui eschapperent:tel fut le progres & l'issue de ceste entreprise:apres le sieur de Boutieres regardant sa lettre receue la nuict,trouva que c'estoit l'advertissement qu'on luy en avoit envoyé, mais ne l'avoit encores veu, au moins n'y avoit il pourveu.

1543. Peu de temps apres Pasques 1543.le Roy estant adverty que sa ville de Terouenne estoit mal pourveue de vivres, manda à monseigneur Antoine Duc de Vendosmois,qui estoit son Lieutenant general en Picardie, d'assembler son armée pour la renvitailler, lequel à ceste occasion meit tel ordre, qu'au commencement d'Avril se trouva l'armée ensemble pres de Hedin,en laquelle estoient monsieur François de Lorraine Duc d'Aumalle,fils aisnédu Duc de Guise, monsieur de Nevers, le Mareschal du Biez, le seigneur de Lorges Colonnel des legionnaires,le regiment d'Allemans du capitaine Ludovic, & environ le nombre de cinq ou six cens hōmes d'armes,& six cens chevaux legers, Partant dudit lieu, alla camper à Gournay, qui est un village au deça de la forest de Foucamberghe,lieu fort à propos pour faire conduire les vivres en son camp venās de Hedin, sans troubler l'avitaillement de la ville, qui venoit de Montreul : & estoit iceluy cāp si bien ordonné qu'il estoit malaisé à l'ennemy de coupper les vivres,ny d'un costé ny d'autre : audit lieu sejourna douze ou quinze jours,durant lesquels il meit dedans Terouenne ce qui estoit necessaire.

*Faicts d'armes en Picardie soubs la charge de monseigneur de Vendosme.*

Pendant ce temps monsieur d'Aumalle jeune Prince de grande volonté,desirant veoir les ennemis, s'en alla à Terouenne avec environ cent chevaux de gentilshommes volontaires qui l'accompagnerent pour leur plaisir, ayant

en sa compagnie le sieur de Laval, le sieur de S. André, le sieur de Dampierre, le sieur de la Chasteigneraye, & autre bon nombre de jeunesse de la nourriture de monseigneur le le Dauphin. Estant audit lieu, alloit de jour en autre à la guerre, accompagné du sieur d'Esguilly lieutenant de la compagnie du sieur de Villebon gouverneur de Terouenne avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, de sorte qu'il se faisoit ordinairement, tant devant Aire que S. Omer de belles entreprises. Entre autres un jour estant sorty le seigneur d'Aumalle, & en sa compagnie outre les dessus nommez, le sieur d'Ecars avec les deux cens chevaux legers de sa charge, apres avoir esté long temps à l'escarmouche devant Aire, pour trouver moyen d'attirer les ennemis au combat, voyans qu'il estoit tard, & qu'il n'y avoit apparence qu'ils voulsissent sortir, se mirent à la retraicte par le chemin qui vient de Bonmy & de Hedin, & demoura ledit seigneur d'Aumalle sur la queue, esperant que ceux de la ville sortiroient sur sa retraicte, & que par ce moyen feroit quelque faict d'armes: mais estant sur le chemin pour se retirer à Terouenne, l'alarme se donna environ de quatre cens chevaux des ennemis, qui venoiét de rebourser le chemin entre Hedin & nostre camp, esperant rompre noz vivres. Monseigneur d'Aumalle cogneut bien que le nombre des ennemis estoit beaucoup plus grand que le sien, mais se confiant à la vertu des siens, delibera de combattre. Et pour autant que c'estoit force aux ennemis de se retirer par un pôt prochain, les y attendit, & y feit une charge brusque & furieuse, en laquelle furent portez par terre bon nombre de gens de cheval des ennemis, si est-ce qu'ils passerent ledit pont, pesle mesle monseigneur d'Aumalle & sa compagnie, par ce que la force estoit leur, mais aussi ne fut ce sans grande perte des ennemis, car tousjours furent chargez par monseigneur d'Aumalle jusques aux portes d'Aire, dont luy & les siens revindrent plus sanglans du sang des ennemis & de leurs chevaux que du leur, & amenerent jusques à cent hommes de cheval prisonniers dedans Terouenne. La cause qui feit retirer ledit seigneur d'Aumalle fut qu'il estoit sorty grosse trouppe de gens de pied d'Aire, pour luy couper chemin au pont par où il falloit qu'ils feissent leur retraicte, & sans cela il eust faict plus grand effort.

Le vingtcinquiesme jour d'Avril de ladicte année mille

cinq cens quarãte trois, mõseigneur de Vendosme depescha devers le Roy qui estoit à Sainct Germain en Laye, pour luy faire entendre que le payement de son armée failloit à la fin d'iceluy moys d'Avril, & que s'il luy plaisoit envoyer encores dequoy la soudoyer un mois, il avoit moyen (estãt le païs de l'Empereur depourveu d'hommes) conquerir quelque ville de sa frontiere, mesmement la ville & chasteau de Bapaume. Le Roy qui environ sur la fin de May, vouloit en personne marcher en campagne, comme vous orrez cy apres, ne voulut qu'il passast outre, ayant crainte de rompre son entreprise : l'occasion pour laquelle la frontiere d'Artois & Henault estoit si deporuveuë, c'estoit à cause que le Duc de Cleves faisoit la guerre au païs de Brabãt, & desja avoit pris deux ou trois places sur l'Empereur, parquoy les Bourguignons avoient tourné toutes leurs forces pour luy faire teste.

ENTRE tant qu'on alla devers le Roy sçavoir son intẽtion, & luy faire entendre le deffault de payement, monseigneur de Vendosme adverty d'une place, laquelle faisoit grand ennuy au païs du Roy, nommée Lilliers, entre Betune & Aire, à l'entrée des marais, delibera d'employer le reste du payement de son armée, à la lever des mains de l'ennemy : puis estant arrivé devant, commença les approches. Ceux de dedans, qui estoyent cinq cens hommes de pied, & deux cens chevaux, d'arrivée firent bonne mine, mais la fin ne fut telle que le commencement, car apres la breche faite voyans noz gens se preparer pour l'assault, demanderent composition, laquelle leur fut accordée, & apres plusieurs parlemens sortirent leurs bagues sauves, remettant la ville entre les mains de mondict sieur de Vendosme : chose qui vint bien à propos, car le feu s'estoit mis en noz munitions, en maniere qu'à peine avoit on peu retirer nostre artillerie que les affuts ne fussent bruslez. Aussi monsieur d'Aumalle jeune Prince d'insigne volonté estoit prest pour aller luy-mesmes à l'assault, & le Duc de Vẽdosme ne l'en pouvant dissuader, s'estoit aussi preparé pour y aller, encores qu'il fust Lieutenant du Roy, dont n'en pouvoit qu'advenir inconvenient, là où l'un d'eux, ou tous deux (comme il pouvoit estre vray semblable) y fussent demourez, d'autant qu'ils eussent voulu faire la pointe.

La ville estant rendue y fut mis le feu, & le portes abatues pour la rendre inutile à l'ennemy : & apres avoir razé plusieurs petits chasteaux, tant aux environs de Terouenne, de S. Omer, d'Aire, que de Betune, s'achemina le camp pour la retraicte, attendant des nouvelles du Roy, en lieu, dont en un jour il se peust retirer & licentier l'armée, ou marcher en païs, selon qu'il seroit commandé. Pour ceste commodité fut advisé de se retirer à Fervens sur la riviere de Canche, auquel lieu ils eurent nouvelles du Roy, lequel leur manda de mettre l'armée dedans les garnisons sans riens licentier, hors mis les legionnaires, lesquels en peu de temps on pourroit rassembler, chose qui fut executée.

***

FIN DU NEUFIESME LIVRE.





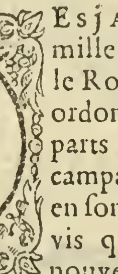
DIXIESME LIVRE DES

# MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DU BELLAY.

Seigneur de Langey.

***

*Exploicts de guerre en Picardie & Artois.*



ESJA estoit la fin du mois de May, mille cinq cens quarante trois que le Roy estát à Villiers-coste-Réets, ordonna de rassembler de toutes parts son armée, pour se jetter en campagne, selon ce qu'il arresteroit en son conseil, les uns estoient d'avis qu'il devoit marcher à Liliers nouvellement prise & bruslée par monseigneur de Vendosme, & la fortifier : car il estoit aisé, par-ce qu'elle est en forte assiette, des deux parts fermée d'un marais, & n'y a qu'une advenue à fortifier du costé tendant à Pernes. Et quand & quand fortifier S. Venant, qui est deux lieües plus outre sur la riviere du Lis, fort de nature, d'autant qu'il est en une isle triangulaire environnée de toutes pars, d'icelle riviere, & de marais, laquelle on ne peult oster, de sorte qu'il n'y a ordre d'y arriver q̃ par deux chaussées, & le tenant on pourroit courir librement tout le bas païs de Flandres, sans trouver ou ville ou passage qui face ostacle. Puis à S. Pol ou bien à Pernes faire un chasteau, pour asseurer le chemin à Liliers avecques Terouenne, qui est à quatre lieües de là, sur la main gauche, tirant de Pernes audit lieu, pour y mener vivres : car tenant Terouenne, Pernes, & Liliers, & Hedin à la queüe, le païs seroit suffisant pour s'avitailler sans le secours d'autruy.

Les autres disoient, qu'estant la ville d'Avennes desgarnie d'hommes, à cause que la garnison estoit à la guerre contre le Duc de Cleves, l'allant investir à l'improvist, avát que l'ennemy eust l'opportunité de la secourir, on la pren-

droit, si non on prendroit Landrecy, qu'on pourroit fortifier, & le chasteau d'Emery, & quelques autres, pour avoir entrée au païs de Henault. Qui fut l'opinion à laquelle le Roy s'arresta, & depescha l'Amiral d'Annebault, nouvellement Admiral par le trespas de l'Amiral de Brion mort à Paris, à ce qu'il print le droit chemin, pour en attendãt son arrivée, clorre ladicte ville d'Avẽnes, & empescher qu'il ny entrast secours : & manda à monseigneur de Vendosme de rassembler son armée vers Abbeville, & prẽdre son chemin à travers le païs de l'ennemy pour vivre à ses despens sans fouller le sien, & le venir rencõtrer au Cateau Cambrezis, & par ce moyẽ il avoit l'armée que menoit l'Amiral en forme d'avantgarde à sa main dextre, & celle de monseigneur de Vendosme à sa gauche, & luy estoit au milieu.

L'AMIRAL ayant prins congé du Roy à Villiers-coste-Réets, alla coucher à Soissons, delà à Mõtcornet en Tierasse, auquel lieu il assembla les forces qu'il devoit mener : de Montcornet alla cãper à Estrée au põt sur la riviere d'Oise, duquel lieu, apres avoir fait repaistre les chevaux, dés jour couché, fit partir le sieur de Longueval avec cinquante hõmes d'armes de sa cõpagnie, & Martin du Bellay, sieur de Langey avec la sienne, & le capitaine la Lande avec mille hõmes de pied, pour passer entre Avẽnes & la haye d'Avẽnes, afin d'empescher que du costé de là l'eau il ne luy peust arriver secours. Or entre Estrée au pont & Avennes deux lieues au deça dudit lieu d'Avennes, passe une petite riviere qui sort de l'estang du Beufle, laquelle pour la hauteur des rives en peu de lieux est guayable, & y a un seul pont à un village nõmé Estruel, par lequel on passe : au bout d'iceluy põt les ennemis avoiẽt fait un blocu (car ainsi nõment ils ce que nous appellons un fort) dedans lequel avoit trois cens hommes pour la garde. Le sieur de Langey print le devant, menãt avec luy une douzaine de pionniers, & entre ledict fort & l'estãg du Beufle fit abattre les borts de la riviere, en sorte qu'il y passa à gué, & se trouva devãt les portes d'Avẽnes, premier que le sieur de Lõgueval & la Lãde arrivassent à Estreul, lequel tint ceux d'Avennes en telle subjectiõ, que le capitaine la Lande força ledit fort d'Assault, & meit ceux de dedans au fil de l'espée, sans que ceux de la ville en eussent la cognoissance. A Avennes passe une autre riviere

laquelle se nomme la riviere d'Avennes, & va tomber en la riviere de Sembre: le sieur de Langey pour achever l'entreprinse de se jetter entre la haye d'Avennes & la ville, adverty de la prinse du fort, marcha pour passer ladicte riviere: mais avant qu'il y arrivast, vint devers luy un homme, envoyé de la part de monseigneur l'Amiral, l'advertir qu'il avoit changé d'opinion, & qu'il eust à se retirer le chemin de Cartigny, qui est sur la riviere du Beufle, tirant au chemin de Landrecy: à quoy il obeit. Si est-ce que sur sa retraitte ceux d'Avennes luy firent plusieurs charges, mais ayant laissé trente ou quarante chevaux en une fosse, l'ennemy qui n'en avoit la cognoissance passa outre: incontinent ceux qui estoient demeurez en la fosse leur donnerent à dos, & prindrent quinze ou vingt des ennemis. Ie n'ay pas bien entendu à quelle occasion on avoit chãgé de desseing, sinon que lon disoit que Sainct Remy commissaire de l'artillerie avoit dict que la ville n'estoit forçable: si ainsi estoit, on ne devoit venir jusques là pour laisser d'autres plus belles entreprises: si est-ce que qui l'eust assaillie de furie, il estoit apparant qu'on l'eust prise, la trouvant depourveuë d'hommes comme elle estoit.

ESTANT nostre armée arrivée à Cartigny, fut ordonné, que le lendemain matin, le sieur de Langey iroit devãt à Landrecy, pour faire le logis du camp, & selon l'occasion qui se presenteroit, feroit sommer ceux de dedans de se rẽdre à la mercy du Roy, & que le sieur de Longueval le suivroit avecques sa compagnie, & les mille hommes du capiteine la Lande. Passant chemin iceluy de Langey trouva le fort de Prissé abandõné des ennemis, auquel il meit des gens attendant le camp: de là alla devant Landrecy, où il fit donner par quelques gens de cheval jusques aux barrieres, mais nul sortit de la ville pour venir à l'escarmouche plus avant que lesdictes barrieres. La ville de Landrecy est assise sur la Sembre, laquelle n'est encores fort grosse, mais par-ce qu'elle est profonde, & les bords haults, elle se passe malaisément sans pont. Ceste riviere sort du vivier d'Oisi, qui est du Duché de Guise, & viẽt tomber à Chatillon, & de là à Landrecy, & à Marolles, de Marolle à Emery, & à Maubeuge & de là au pont sur Sembre, & se va decharger dedans la Meuze pres Naumur, Landrecy est deça l'eau, & au delà, à la portée d'un canon est la forest de Mormaux.

*Description de la ville de Lãdrecy, & de la riviere de Sembre.*

Le

Le sieur de Langey, qui bien sçavoit que l'an mille cinq cés vingt & un, lors que monsieur de Vendosme print ladicte ville, la nuict dont le lendemain il pensoit donner l'assault, les ennemis se retirerent dedans la forest, de sorte qu'au matin on n'y trouva que le nid: pour obvier à cela, & qu'en partant ils meissent le feu dedans la ville, & bruslassent les munitions (car il sçavoit bien que le Roy la vouloit fortifier) fit rabiller un pont à un moulin, auquel y a une tour quarrée, qui est au dessoubs de Landrecy, tirant à Marolles. Puis y fit passer cent chevaux des siens, conduicts par le Comte Maxime Antoine de Selle, pour se jetter entre la forest & la ville, attendant la venue de monseigneur l'Amiral, qui les pourroit renforcer: mais estant arrivé luy demãda deux ou trois enseignes, avecques quelque cent cinquãte hommes d'armes de refort, car il y avoit lieu commode pour les loger sans hazard, toutesfois ledict Amiral ne le trouva bõ, & fit revenir ce que desja estoit passé. Les ennemis environ minuict ne faillirent d'executer ce que ledict Langey avoit preveu, car ils deslogerent, & se retirerent à la forest, par-ce qu'il n'y avoit personne delà l'eau, & au partir mirent le feu dedans la ville, en tant de divers endroits, qu'elle fut toute convertie en cédres, hors mis l'eglise, sans que l'on y peust remedier, & brusierent bleds, farines, & autres vivres & munitions en si grand nõbre, qu'il y en avoit à suffisance pour nourrir le nombre d'hõmes qu'il faudroit à la garde de la place pour un an.

PENDANT ce temps monseigneur de Vendosme marchoit avecques son armée par le hault païs d'Artois, lequel passant pres de Bapaulme, assaillit la ville, & la meit en son obeïssance. Dedans le chasteau qui n'est qu'une Roquette, s'estoit retiré le sieur d'Auchimont, avecques tous les soldats & les habitans de la ville, femmes, & enfans, en si grãd nombre, qu'attẽdu qu'il n'y avoit qu'un puis, en deux jours il fut tary, de sorte qu'ils estoient prests de se mettre à sa misericorde, la corde au col: mais le Roy qui par plusieurs fois avoit mandé audict Duc de Vendosme qu'il eust à passer outre sans s'arrester là, ny ailleurs, & luy fit un reiteratif mandement, & commandement, que sur peine de desobeïssance, & d'encourir sa male grace, il eust ce jour là à le venir trouver au Cateau en Cambrezis, auquel lieu il ne feroit faute de se trouver, à quoy il ne voulut desobeïr, &

leva son camp à la grande joye des assiegez, & à son grand regret. Le Roy estant arrivé à Cateau Cambrezis, monsieur l'Amiral le vint trouver, ayant tousjours laissé son camp pres Landrecy, lequel luy apporta le dessein de la ville, à ce qu'il en ordonnast son bon plaisir. Le Roy luy commanda de se venir loger à Catillon, deux lieues au dessus de Landrecy sur la riviere, & que le lendemain il se trouveroit audict Catillon, avecques toutes ses forces, & là estans sur les lieux, ils concluroient ce qu'ils avoient à faire. Estans ses forces unies audict lieu de Catillon se trouva son armée de seize ou dixhuict cens hommes d'armes, sçavoir est, monseigneur le Dauphin en personne, ayãt cent hommes d'armes soubs sa charge, monseigneur d'Orleans, & sa compagnie de cent hommes d'armes, Antoine Duc de Vẽdosmois cent, le Comte de S. Pol cent, monsieur l'Amiral cent, monsieur de Guise cent, monsieur d'Aumalle son fils, cinquante, le Mareschal du Biez cent, la compagnie de monsieur d'Anguien qui estoit allé en Provence, ainsi que je vous diray par cy apres, cinquante, le sieur de Brissac cinquante, le sieur de Dampierre cinquante, le sieur de Maugeron cinquante, monsieur de Boisy cinquante, le sieur de Longueval cinquante, le sieur de Bonneval cinquante, & plusieurs autres qui seroient longs à nommer: & dixhuict cens chevaux legers, dont estoit colonnel le sieur de Brissac, douze mille legionnaires, tant de Picardie, Normandie, que de Champagne, le colonnel du sieur de Roignac, de quatre mille bas Allemans, le colonnel du sieur de Fresnoy Lorrain de quatre mille, le colonnel de Ludovic de quatre mille. Ayant veu son armée en campagne, entre Catillon & Landrecy, apres avoir resolu de fortifier Landrecy, & avoir ordonné de ceux qui en auroient la charge, delibera d'aller loger à Marolles, qui est un gros bourg, où y a une abbaye de moines, sur la riviere de Sembre, deux lieues au dessoubs de Landrecy, par-ce que c'estoit le lieu plus à propos pour empescher l'ennemy de venir troubler les fortificateurs, puis ordonna le capitaine la Lande pour gouverneur d'icelle ville. Or est il que la riviere de Sembre passe au bas de la ville du costé de la forest, & par-ce que ladicte ville est fort en pente le Roy la fit retrencher, car du costé de la forest il y a une montagne qui regardoit dedans, mais à l'occasion dudict retrenchement on estoit à couvert, & fit abandonner

*Noms des seigneurs de l'armee de Marolles.*

*Assiette de Landrecy, & la fortification.*

tout le bas: aussi y furent faicts trois gros boullevers, dont l'un fut nommé le Dauphin, l'autre le boullevert d'Orleãs, & l'autre le boullevert de Vendosme, & le retrenchement fut nõmé la courtine du Roy : & pour servir de quatriesme boullevert, y avoit un vieil chasteau en forme de roquette, qu'il fit remplir de terre, pour en faire une plateforme, servant de flanc ausdicts boullevers.

QUELQUE temps au paravant le Roy estant adverty de l'armée de mer, que Barberousse amenoit à son secours, avoit envoyé monseigneur François de Bourbon, sieur d'Anguien, frere de monseigneur de Vendosme, pour estre en ladicte armée, joincte avecques la sienne de Levant, son Lieutenant general. Ledict sieur d'Anguien estant à Marseille, attendãt nouvelles de l'armée de Barberousse, le sieur de Grignan, lequel estoit Lieutenant du Roy à Marseille, luy proposa une vendition que luy devoient faire trois soldats Savoisiens du chasteau de Nice, qui luy promettoient livrer ledict chasteau, disans avoir telle intelligence dedans que à leur arrivée il leur seroit livré. Le sieur d'Anguien apres avoir sur ce entẽdu le volonté du Roy, delibera d'executer ceste entreprise : pour laquelle execution il fit equipper quatre galleres, dont estoient chefs les capitaines Magdelon, chevalier d'Aux, Pierre Bon, & Michelet : & encores qu'il fust jeune d'aage, seulement de vingt ans, s'y voulut conduire dextrement & sagement, ne se voulant du tout mettre au hazard des traistres, lesquels pouvoiẽt aussi aisément vendre l'estranger que leur patrie. Et pour ne riens laisser derriere du service qu'il pouvoit faire au Roy s'il prenoit ledict chasteau, se jetta en mer, avec unze galleres outre les quatre, & quelque asseurance que luy dõnast ledit sieur de Grignan de la facilité de l'entreprise, & du peu de dãger qui estoit en icelle execution, donna charge audit capitaine Magdelõ, frere du Barõ de S. Blanquart, de se mettre devant, avec lesdites quatre galleres, menant quand & luy les marchãs. Et luy avecques le reste des galleres, print le largue & l'avantage du vent, ou pour servir ses gens, ou pour se retirer, si trahison y avoit, comme tost apres elle fut descouverte : car soudain que ledict Magdelon approcha pres de Nice, sortirent six galleres pour l'investir, & quinze qui venoient apres, cõduites par Ianetin d'Orie, couvertes

*Faulce pratique pour le chasteau de Nice.*

*Perte de quatre galeres du Roy Frãçois*

du Cap Sainct Souspir, lesquelles donnerẽt la chasse audit Magdelon & sa compagnie jusques dedans le port d'Antibe, où lesdictes galleres furent abandonnées, reservé le capitaine Magdelon, qui fut blessé d'un coup de canon par la cuisse, dont il mourut, & furent amenées lesdictes quattre galleres par Ianetin au port de Villefranche. Le seigneur d'Anguien estant surgy au Caproux, Ianetin qui venoit pour le surprendre, fut descouvert au cler de la lune, mais noz gens feirent telle diligẽce de lever l'ancre, & faire force & volte, que terre à terre ils se retirerent à Tollon sans riens perdre.

Le Roy ce pendant qui estoit à Marolles fut adverty que le chasteau d'Emery, qui est à deux lieües par dela, au dessoubs, sur la riviere de Sembre, estant entre ses mains, se pouvoit fortifier : à ceste cause ordonna monseigneur le Dauphin, avecques une partie de son armée, & une bande d'artillerie, pour y aller le mettre en son obeïssance, lequel arrivé devant ladicte place mal pourveuë d'hommes, par ce que le seigneur d'icelle estoit à la guerre en Gueldres, ceux de dedans voyans les approches faictes se rendirent à luy: & fut laissé dedans le sieur de Sansac, avecques deux cens chevaux legers, dont il avoit la charge, & quelque nõbre de gens de pied, mais peu de jours apres il fut retiré au camp, & en son lieu fut envoyé le sieur de Langey, avecques sa compagnie, & une enseigne de gens de pied de la legion de Picardie, à laquelle commandoit le capitaine la Moyenne, & le seigneur Hieronyme Marin Boulonois fortificateur pour fortifier ladicte place. Aussi fut prins Barlemont autre chasteau sur ladicte riviere, & tout le païs couru jusques à Bains, & pres les portes de Monts en Hainault. Ledict chasteau d'Emery est composé d'une roquette, en quadrature, ayant quatre grosses tours aux quatre coings d'icelle roquette, & un grand fossé à fons de cuve plein d'eau, puis revestu de quatre courtines, environ cinquante toises de chasque circonference loing de ladite roquette avec quatre grosses tours aux quatre coings desdites courtines, & un portail: & est ledit chasteau assis en une isle que faict en cest endroict la riviere de Sembre, & ne se peut battre ceste roquette, à cause qu'elle est couverte de la douve d'icelle ceinture. Derriere chacune encongneure des quatre tours qui sont en ladite ceinture, le sieur de Lan-

gey fit cõmencer un grand cavalier, & par ce que les tours n'eſtoient ſuffiſantes pour ſouſtenir une furieuſe batterie, avoit auſſi fait cõmencer de grandes tranchées par dedans, de cavalier en cavalier, afin que là où l'ennemy auroit batu, & les tours & la courtine (choſe toutesfois qui eſtoit malaiſée à faire, par-ce q̃ la muraille & la chaux eſtoient de marbre noir) il trouvaſt nouvel obſtacle.

*Priſe de Maubeuge.*

AUSSI, peu de jours apres le Roy adverty de la ville de Maubeuge, ſituée ſur la meſme riviere de Sembre quatre lieues au deſſoubs d'Emery, en laquelle avoient accouſtumé les ennemis de faire leur amas quand ils vouloient faire entreprinſe en France, depeſcha de rechef mõdict ſeigneur le Dauphin, pour l'aller mettre en ſon obeïſſance, lequel arrivé devant la ville pour n'eſtre pourveuë de gens de guerre, qui attendiſſent le canon, les citadins ſe meirent entre ſes mains, & puis il ſe retira au cãp, laiſſant pour chef audict Maubeuge le ſieur de Heilly, avecques mille hommes de la legion de Picardie, dont il avoit la charge, & le capitaine Sainct Yve, avecques cinq cés hommes. En icelle ville y a un beau convent de canonieſſes gentils femmes, leſquelles ne font aucun veu de religion, & ſe peuvent marier à leur volonté.

CINQ ou ſix jours apres la garniſon d'Emery, eſtant advertie que de jour en autre les ſoldats Imperiaux qui retournoient de la guerre de Gueldres, venoient loger aux fauxbourgs de Bains, & villages circõvoiſins, ne ſe doubtãs de rien, d'autãt qu'il y avoit dix lieuës du camp juſques là, & qu'il n'y avoit gens de cheval dedans Maubeuge, entreprint de les y aller ſurprendre, faiſant entendre au ſieur de Maugeron qui eſtoit au cãp à Marolles, que ſ'il vouloit venir avec ſix ou ſept vingts hommes d'armes, on trouveroit moyen de faire entrepriſe, dont il pourroit ſortir hõneur & prouffit, lequel y vint avec ſa cõpagnie de cinquante hommes d'armes, & environ quatre vingts hõmes d'armes de la compagnie de monſieur l'Amiral d'Annebault cõduits par le ſieur de Fõtaines de Harcourt ſon Lieutenãt. Paſſans aupres d'Emery allerẽt enſemblement repaiſtre à Maubeuge, & par ce que les nuicts eſtoient courtes ils mõterent à cheval à jour couché, menans ſeulement quand & eux de la garniſon de Maubeuge le capitaine S. Yve, avec cinquante arcbouſiers à cheval, pour rompre les maiſons des faulx-

*Surprinſe & butin faict à Bains.*

bourgs de Bains:& meirent leur embuſcade à une lieuë au deça de Bains,en un bois : & fut depeſché le ſieur de Marville Lieutenant du ſieur de Langey,& avec luy le Vidame de Chartres,& le ſieur de la Rocheguion, qui y eſtoient allez pour leur plaiſir, & pour mener leſdicts arcbouſiers à cheval de S.Yve pour au poinct du jour ſurprendre les Imperiaux dedans les fauxbourgs. Puis envoyerent le capitaine la Mothe Gondrin Lieutenant du ſieur de Maugeron demeuré malade à Maubeuge avecques la compagnie de ſon capitaine, pour donner juſques au faulxbourgs de Monts,qui eſt à deux ou trois lieuës pres de Bains,& Bains eſt à quatre lieuës pres de Maubeuge : ayant iceluy la Mothe charge de mettre le feu en quelques maiſons d'iceux fauxbourgs,afin d'oſter à ceux de la ville (où y avoit groſſe garniſon tāt de cheval que de pied) la cognoiſſance de l'execution que lon vouloit faire à Bains. Et ſe devoient les deux trouppes retirer à l'embuſcade où eſtoit le ſieur Lāgey pour les ſouſtenir, avenant qu'ils fuſſent chargez par l'ennemy. Ceux qui allerent à Bains ſurprindrent dedans les faulxbourns cent ou ſix vingts hommes de cheval, qui eſtoient arrivez le ſoir, qui furent tous pris dedans leurs logis,hors mis quelques uns qui ſe ſauverēt parmy les jardins tous en chemiſe:& apres avoir pillé les villages circonvoiſins,meſme une abbaye voiſine de là, où ſe trouva grand butin,par-ce que nul ſ'eſtoit retiré,à raiſon qu'il y avoit dix lieuës juſques à noſtre camp, & qu'il n'y avoit point de gēs de cheval à Maubeuge,ſe retirerent à l'embuſcade, auſſi firent ceux qui eſtoient allez à Mons, leſquels pareillement ramenerent gros butin.Eſtans leurs forces & butin raſſemblez,retournerent à Maubeuge,& le butin departy,chacun ſe retira où il eſtoit ordonné.

Ce jour meſme monſieur d'Aumalle fils aiſné du Duc de Guyſe, ayant faict entrepriſe pour attirer ceux d'Avennes hors de la ville,quelques uns ſortirent, mais ils n'abandonnerent la faveur de leur artillerie: monſieur d'Aumalle eſperant les irriter pour ſortir plus avant, les chargea juſques ſur le bord de leurs foſſez, où ils perdirent beaucoup de leurs gens,& de ſa part n'y mourut qu'un homme, toutesfois ils ne ſ'emeurent autrement : & combien que ledict ſieur y fuſt demouré bien tard en intention de les provoquer d'avantage, ſi n'eut il moyen de les attraire, lequel

voyant qu'il perdoit temps ſe retira au camp.

Le Roy ayant entendu tant par les priſonniers que lon avoit amenez de Bains, que qar les François qui y avoyent eſté, que dedans n'y avoit aucuns gens de guerre (au moins bien peu) y envoya monſeigneur le Dauphin, & l'Amiral d'Annebault avec une partie de l'armée, ne retenant que ce qui eſtoit beſoing pour tenir en ſeureté ceux qui fortifioient Landrecy, pour la reduire en ſon obeïſſance, mais il fut abuſé, car les ennemis le lendemain qu'ils eurent eu ceſt alarme, avoiét mis en la ville quatre enſeignes de Lanſquenets de renfort, & auſsi ils eſtoient adverris comme mõdit-ſeigneur le Dauphin ne menoit vivres que pour deux jours, dont ils pouvoient juger qu'ils n'auroient à ſouſtenir que le premier effort, parquoy delibererent de faire teſte à noſtre armée. Lors que monſeigneur le Dauphin arriva devant la place, ceux qui conduiſoient l'œuvre n'ayans cognoiſſance de la fortereſſe, planterent l'artillerie au lieu qui eſtoit le plus remparé & le plus deffenſable, de ſorte que la batterie n'y fit grand dommage, ſi eſt-ce que pluſieurs jeunes hõmes voyans la preſence de monſeigneur le Dauphin ſe hazardirent de donner juſques aux foſſez, où ils furent bien recueillis, & en eut de mors & de bleſſez, & entre autres y mourut le ſieur d'Allegre, jeune homme, qui pour ſon aage avoit ja faict honneſte preuve de ſa perſonne, auſsi le ſieur de Chaſtillõ Gaſpart de Colligny jeune homme de bonne volonté y eut une arcbouzade à la gorge, dont avec le temps il fut guery.

*Retraicte de noz gens de devant Mõs & Maubeuge.*

Le Roy adverty du grand nombre d'hommes qui y eſtoient juſques à douze ou quinze cens Allemans, & eſtant preſſé de monſeigneur le Dauphin de luy envoyer renfort de munitions d'artillerie, & de vivres, ayant deliberé ſous ſon bon plaiſir de ne partir de là qu'il ne l'euſt miſe en ſon obeïſſance. Conſiderant toutesfois iceluy le hazard qui pouvoir avenir de tenir ſon armée ſeparée, & que ſ'il alloit en perſonne ſe joindre avecques monſeigneur ſon fils, laiſſeroit ſa fortification de Landrecy commencée & imparfaicte: & demeurant ſeul comme il eſtoit, eſtant ſa principale force en la compagnie de ſondit fils, les ennemis qui ſe renforçoient à Mons & au Queſnoy le Comte, quelque nuict luy pourroient donner une camiſade. Pour y obvier manda à monſeigneur le Dauphin qu'il euſt à ſe retirer de-

vers luy, & qu'en passant il retirast les forces qui estoient à Maubeuge, rompant les fortifications, & mettant le feu dedans les maisons, par ce que c'estoit la ville en laquelle ordinairement l'Empereur assembloit ses forces venãs d'Allemagne & de ses païs bas, à cela fut obey par monseigneur le Dauphin mais à grand regret de se retirer sans rien executer.

Au retour de monseigneur le Dauphin, le Roy eut avertissement qu'il y avoit deux places entre Avennes & Simay, l'un appellé Trélon, & l'autre Glayon, ausquelles coustumierement y avoit gens de guerre qui portoient grand dommage à sa frontiere de Thierasse & de Champagne. Pour y aller depescha le sieur de Bonneval avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & le sieur de Stenay Lieutenant de monseigneur d'Anguien, lequel estoit en Provence, & le regiment de Lansquenets du seigneur de Roignac, & ij. mille hommes de pied François, mille du seigneur de Barqueville & mille du capitaine S. Aubin Gobelet tous deux de la legion de Normandie, avec quatre canons & leur suitte. Arrivé que fut ledit sieur de Bonneval devant Trélon, apres que ceux de dedans eurent apperceu marcher le canon, estimans, que tout le camp du Roy y fust, envoyerent pour parlementer, & se rendirent la vie sauve seulement: aussi firent ceux de Glaion: puis apres avoir faict butiner aux soldats ce qui y estoit, le sieur de Bonneval feit brusler lesdites places sans autrement ruiner la fortificatiõ, sinõ abatre les portes, qui fut cause que ladite place de Trélon fut depuis fortifiée par les ennemis: car avant qu'elle fust bruslée, le seigneur d'icelle place craignoit à la fortifier pour le regret qu'il avoit de desmolir un bastimẽt qui touchoit à la muraille. Ledit sieur de Bonneval ayant executé sa charge se retira au camp.

Quelques jours apres le Roy mãda Martin du Bellay seigneur de Langey, qui estoit au chasteau d'Emery venir devers luy, pour sçavoir l'estat auquel estoit ledit chasteau, lequel luy feit entendre (quant à ce qui touchoit la fortification) que dedans douze jours la place seroit en estat pour soustenir l'effort d'une grosse armée: mais qu'il estoit besoing de la pourveoir de vivres: car estant son camp retiré il estoit mal-aisé d'y en mettre, d'autant qu'il y avoit entre Landrecy & Emery deux rivieres qu'il fault passer à

*Demolition du chasteau d'Emery.*

pont,attendu qu'elles ne sont gaiables, & aussi que la ville d'Avennes luy coupoit le chemin. Le Roy y voulant donner ordre feit venir le Presidant Olivier depuis Chancelier en France, les sieur d'Esturmel, de la Hargerie, & de Pierrevive, qui estoient commissaires des vivres: pour s'enquerir du moyen qu'ils avoient de fournir vivres audit chasteau, lesquels firent rapport audit sieur qu'ils n'avoient l'opportunité d'anvitailler l'armée, & la ville de Landrecy, & que s'ils mettoient vivres dedans Emery, on affameroit le camp, & n'y auroit ordre de pourveoir Landrecy, à faulte du charroy qui ne pouvoit venir à cause des pluies continuelles, qui n'avoient cessé depuis trois sepmaines ou un moys. Ayant ledit sieur entendu ce rapport, & se voyant pressé d'envoyer secourir ledit Duc de Cleves, à l'occasion qu'il avoit nouvelles que l'Empereur avec son armée approchoit pres de ses païs, delibera de retirer les hommes qui y estoiēt, & de faire raser ledit chasteau, renvoyant sur le champ ledit sieur de Langey pour ce faire, lequel feit telle diligence à la ruine d'icelle place, tant par mines que par autres moyens que dedans quatre jours les quatre tours de la Roquette, & le portail de la closture, avec deux des grosses tours des courtines volerent en l'air, & furent renversées dedans les fossez, & fut la ruine si grande que depuis on ne l'a redifiée. Puis pour approcher plus pres de ses vivres, le Roy retourna loger à Catillon, qui est entre Guyse, Bohain & Landrecy, & de jour en autre ne falloit d'aller revisiter ses fortifications de Landrecy, pour haster l'ouvrage, mesmes tous les Princes & seigneurs de son camp estoient ordinairement à la solicitation, mais on n'y pouvoit faire telle diligence qu'on eust voulu, à cause de la continuation des pluyes, comme j'ay predit.

ENVIRON la fin de Iuillet le Roy voyant sa place de Landrecy desja en estat & que sans avoir espaule d'une armée, on pouvoit continuer la fortification s'il laissoit seulement à Guise quelque nōbre de gens de cheval & de pied, pour y conduire les vivres se retira audit lieu de Guise, pour adviser au secours du Duc de Cleves son allié, & laissa dedans Landrecy pour gouverneur le capitaine la Lande, avec deux cens chevaux legers soubs sa charge, & mille hommes de pied de la legion de Picardie, à laquelle pareillement il avoit à commander. Et par ce que iceluy la Lande

estoit malade d'une fievre tierce, craignant qu'elle ne rengregeast, dont son service peust demeurer, y ordonna le sieur d'Essé Lieutenant de la compagnie de cinquante hommes d'armes du Duc de Montpensier, avecques ladite compagnie, luy donnant pareil pouvoir qu'audit capitaine la Lande. Outre y laissa jusques à deux mille hommes de pied Et puis estant à Guise depescha monseigneur de Vendosme, pour aller en la basse Picardie, vers Montreul & Abbeville, à ce que l'ennemy ne feit entreprise de ce costé là, & meit à Guise le Prince de Melphe, avec deux ou trois cens hommes d'armes. Et aussi le sieur de Brissac, avec douze ou quinze cens chevaux legers, dont il estoit general pour faire l'anvitaillement & mener ce qu'il seroit necessaire à Landrecy. Et apres avoir ainsi pourveu aux affaires, s'en alla à Merle, & delà à nostre Dame de Liesse, pour quelque temps se refreschir aux chasses le long de la montagne de Reims.

*Grosse escarmouche à l'entour de Landrecy.*

Peu de temps apres que le Roy se fut retiré de Guyse, le Cõte de Reux avec les forces du païs bas, pensant surprendre Landrecy, nõ pourveuë de vivres, vint planter son camp vers la forest de Mormault, mais ce fut trop tard, car desja le Prince de Melfe y avoit mis bon nõbre de vivres. Le Duc d'Aumalle, Frãçois de Lorraine, fils aisné de mõsieur de Guise, le Duc de Nevers, les deux freres de la Rochefoucault, le sieur d'Andelot, les deuz freres de Brezé, surnõmez de Maillé, le sieur de Crevecueur, le sieur de Bonnivet son frere, S. Laurés de Bretagne, Mouÿ S. Phale, & nne bonne part de la jeunesse qui suivoit monsieur le Dauphin, esperãs faire faits d'armes, & acquerir hõneur, partãs de la court se meirent dedans. Vn jour le Comte Roquendolf pour lors favorisé de l'Empereur, partit du cãp Imperial, & vint passer la riviere de Sëbre à Marolles, & se vint mettre en embuscade sur le chemin qui viẽt de la Capelle en un vallõ, pres de Longfavery, & envoya quarãte chevaux devãt la ville pour les attirer à l'escarmouche, le sieur d'Essé & le capitaine la Lande firent sortir le capitaine Ricarville Lieutenant des chevaux legers dudit la Lande, avec trente chevaux pour recognoistre ce qui estoit derriere, mais l'escarmouche s'attaqua forte & roide, car à toutes fins les Imperiaux voulurent empescher que leur embuscade ne fut descouverte. Messieurs d'Aumaille & de Nevers & le reste de la jeunesse, ne voulu-

rent perdre leur part du passe-temps, parquoy encores que ce ne fust l'opinion des vieils capitaines, sortirent pour soustenir les nostres qui estoient renversez. Le Comte Roquẽdolf voyans les siens foulez, envoya son Lieutenant avec cent chevaux pour soustenir les siens, lequel Lieutenant dés la premiere charge fut porté par terre & pris prisonnier emmené dans la ville. Le Comte Roquendolf de ce irrité, debusqua avec toute sa trouppe, lequel renversa les nostres de sorte qu'à peine se fussent sauvez sans le capitaine la Lande, qui sortit avec six cens arcbouziers, & quatre cẽs picquiers, lequel arrivant au cõbat, remit les nostres debout, de sorte que les Imperiaux furent parapres renversez, & plusieurs, pris & tuez. Des nostres n'y fut pris que S. Laurens, lequel le lendemain fut renvoyé en eschange du Lieutenant de Roquendolf. Le Roy de ce adverty les cõtremanda de se retirer devers luy pour l'entreprise de Luxẽbourg: mais à vray dire c'estoit craignant qu'ils n'en fissent encores de semblables ou plus mal, au moyen dequoy sa ville pourroit estre en hazard. Le Roy ce pendant estoit au retour de Reims, pour conclure du chemin plus expediant, pour secourir le Duc de Cleves. Toutes choses debatues se trouva n'y avoir chemin plus expediãt q̃ d'assaillir le Duché de Luxẽbourg pour par ce moyen divertir les forces de l'Empereur, ou à tout le moins ayãt prins Luxẽbourg, d'avoir le passage plus facile pour luy envoyer une armée à son secours. Et pour cest effect depescha le sieur de Longueval, & en sa compagnie le sieur de Langey, le sieur de Dampierre, & le sieur d'Escars, pour aller à Stenay, ville sur la Meuze, entre Verdun & Mouzon à l'entrée dudit Duché de Luxembourg, laquelle depuis peu de temps il avoit eüe du Duc Antoine de Lorraine, en eschange d'autres terres, pour faire les preparatifs, tant de vivres qu'autres choses pour le passage de son armée. Ce que lesdits sieurs ayans executé, & bien entendu par espies & autres advertissemens, en quel estat estoient les affaires de Luxembourg, ledit sieur de Langey retourna en poste devers le Roy, lequel il trouva en un village, à trois lieuës de Reims, auquel il fist entendre ce qu'ils avoient negotié, & aussi de la grand armée que l'Empereur amenoit, tant d'Italie que d'Allemagne, laquelle estoit preste, ou pour marcher cõtre le Duc de Cleves ou (cõme il estoit plus à cõjecturer pour secourir son païs de Lu-

xembourg, s'il estoit assailly.

QUELQUE recit que ledict seigneur de Langey eust faict au Roy de cest armée que menoit l'Empereur, si est ce qu'il ne se divertit de sa deliberation, ayant determiné que là où l'Empereur marcheroit en personne, aussi de s'y trouver pour le combattre en son païs, & tenter la fortune si ledict Empereur auroit cest heur, estant present comme il avoit eu par ses ministres: & au cas que sondict ennemy marchast, conclud aller à Saincte Menehoult place sur l'entrée de Luxembourg, pour y estre plustost joint à son armée, ou pour devancer son ennemy. Aussi consideroit combien ce luy seroit grande reputation, de lever de ses mains un Duché des plus anciens de la Chrestienté, dont il estoit sorty cinq Empereurs, la plus-part desquels ont audict lieu leurs sepultures, au cas que l'Empereur estant proche de là avecques toutes ses forces, d'Espagne, d'Italie, & d'Allemagne, ne osast entreprendre de la venir secourir.

POUR ladicte exécution ledict Seigneur ordonna mon seigneur le Duc d'Orleans son fils puisné, & avecques luy, à raison de sa jeunesse pour la conduitte de son armée l'Amiral d'Annebault.

ESTANT donc le Roy resolu de faire son entreprise, il manda au Prince de Melphe (lequel à son retour de devãt Landrecy apres l'avoir fortifié, il avoit laissé son lieutenant general à Guise) se retirer devers luy prenant le chemin de Reims, avecques la gendarmerie, chevaux legers, & gens de pied estans en sa compagnie: & manda au Duc de Vendosme, qui estoit (comme j'ay dit) en la basse Picardie, qu'il se retirast audit lieu de Guise, avecques les forces qu'il avoit, tant de cheval que de pied, pour favoriser en tout ce qu'il seroit necessaire à la ville de Landrecy. Le Prince de Melphe pour obeïr au commandement du Roy, d'autant que la plus grande part des chevaux legers estoient logez en deux villages par dela, en l'abbaye de Bouhourie une lieue au dessoubs de Guise, sur la riviere d'Oyse, tirant le chemin de Bohain, & de Landrecy, commanda au seigneur de Brissac de les faire retirer à Cuise, pour partir le lendemain tous ensemble à la poincte du jour. Le sieur de la Hunauldaie capitaine de deux cens chevaux, & le capitaine Theaude Bedaigne Albanois, ayant pareille charge, se trouvans bien logez delibererent de coucher audit lieu, laissant

partir leursdicts compagnons, esperans deloger si matin qu'ils seroient à Guise avant le deslogemét du seigneur de Brissac leur general: mais de fortune les forces que l'Empereur avoit en ceste frontiere, s'estoient assemblées ce jour là, pour aller assaillir le chasteau de Bohain, & comme elles estoient sur leur chemin, le seigneur de Liques Lieutenant de la cõpagnie du Duc d'Arscot, fut adverty par ses espies, que lesdictes bandes de chevaux legers estoiét demeurées seules audit lieu, dressa entreprise de les aller surprendre & deffaire: & pour cest effect tira des trouppes Imperialles huict cens chevaux esleux Bourguignons, & deux cens Anglois, & quatre enseignes de gens de pied. Estant marché & voyant desja le soleil levant, & ses gens de pied macher trop lentement, print les devans avecques la cavalerie, se faisant suivre par les gens de pied craignant arriver trop tard sur le logis de noz chevaux legers. A son arrivée assaillit le logis du capitaine Theaude Bedaigne, lequel ne voyant point de gens de pied, & se voyant seulement surprins de la cavallerie, ferma la porte de son logis, & pendant le temps que les ennemis descendirent à pied, & s'amuserent à rompre la porte d'une grange où il estoit logé, meit le harnois sur le doz, & monta à cheval, la lance sur la cuisse, & à la desesperade sortit, estãt la porte rompue, & de furie donna peslemesle, de sorte qu'il faulça ce qu'il trouva devant luy, & se vint joindre avecques sa trouppe sans dommage, & avecques celle du seigneur de la Hunauidaye, qui estoit à cheval. Ce pendant le seigneur d'Aché ayant charge de deux cens arcbouziers à cheval, & Bertran de Foissy seigneur de Crené, oyans l'alarme, estans logez à l'abbaye de Bonhourie, monterent à cheval, & forcerent le pont que les ennemis gardoient, & vindrent au secours des chevaux legers, lesquels voyans leurs secours prindrent cueur, de sorte qu'avec l'aide des arcbouziers à cheval repoulserent les ennemis. Estãt venue l'alarme à Guise, le capitaine Theaude Manes, qui estoit logé aux faulxbourgs de Guise, avec deux cens chevaux legers, monta à cheval par le commandement du seigneur de Brissac, general de la cavallerie, pour soustenir ses compagnons, pendant que ledit seigneur de Brissac (d'autant que desja ses trouppes s'estoient acheminées le chemin de Marle) emprunta du Prince de Melphe environ soixante chevaux pour suivre ledit Theaude,

pour secourir ses compagnons, avecques laquelle trouppe passa l'eaue à Guise, par le faulxbourg, pour se jetter entre les bois & la riviere, esperant que les ennemis estans travaillez du long chemin qu'ils avoiét faict, & leurs chevaux dehallez, les trouvans en cest estat, leur pourroit faire recevoir une honte. Ayant faict un mille, & arrivez sur un hault, fut adverty par le capitaine Theaude Bedaigne que les ennemis commençoient à bransler, pensans nostre armée estre toute sur leurs bras, parquoy il estoit besoing de les charger devant qu'ils eussent loisir de se recognoistre, ce qui fut faict. Car s'estans rassemblées toutes ses trouppes ensemble, furent chargez de telle vigueur que leur cavallerie fut renversée sur leurs gens de pied, de sorte que tout s'en alla à vau de routte, & furent suiviz si chaudement qu'il en demeura sur la place trois cens de morts, & six cens prisonniers, & les quatre enseignes de gens de pied prinses, avecques deux cornettes de la cavallerie. Le reste de l'armée Imperiale, qui estoit allé assaillir Bohain, ayant eu nouvelles de ladicte deffaicte, pensans que nostre armée fust toute ensemble, entrerent en tel effroy, que sans parachever leur entreprise se retirerent au Quesnoy le Conte.

*Deffaicte de grand nõbre de Bourguignons par le sieur de Brissac.*

Desja estoit arrivée à Stenay une partie de l'armée, entre autres monseigneur d'Aumalle, mõseigneur le Marquis du Maine son frere, le seigneur de Longueval, le Viconte d'Estauges, le sieur de Dampierre, le sieur de Lãgey, le sieur d'Ecars, & quelque autre nombre de gendarmerie, jusques à trois cens hommes d'armes, & six ou huict cens chevaulx legers, avecques le regiment de quatre mille Lãsquenets, du seigneur du Fresnay, & environ sept ou huict cens hommes de pied François, attendans la venue du Duc d'Orleans & de l'Amiral d'Annebault, & du reste de l'armée. Ledict sieur de Longueval fut adverty que ceulx qui devoient entrer dedans Luxembourg (lesquels pouvoient estre trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux) estoient logez à six lieues de ladicte ville de Stenay, par dela les bois, en un grãd village, pres de Saincte Marie, au Comté de Signy, lieu mal-aisé à y conduire une armée, auquel ils devoient faire leurs monstres, & recevoir leurs deniers, pour au partir de là se mettre dedans Luxembourg. Cela bien consideré, avec l'advis des capitaines fut ordonné

de lès y aller ſurprendre: & pour ceſt effect partiſmes dudit Stenay, avecques deux canons & deux longues coulevrines, afin que ſi les ennemis nous ſentãs venir, ſe retiroient à Saincte Marie, & autres petits chaſteaux des environs, on euſt moyen de les forcer, ou bien au cas qu'ils ne ſ'y retiraſſent, les ruiner, à ce que l'ennemy ne meiſt gens de cheval dedans, pour nous rompre les vivres quand nous ſerions devant Luxembourg.

AYANS marché juſques à l'entrée des bois, il eſtoit envirõ demie heure de nuict, & par-ce que le village, auquel eſtoiẽt les ennemis, eſtoit à un quart de lieue delà les bois, en la plaine ſur un petit ruiſſeau, & un quart de lieue outre ledit village, pareillement y avoit un autre bois: pour obvier qu'ils ne ſ'y retiraſſent, fut ordonné le ſieur d'Ecars, avec deux cens chevaux pour marcher devant, & autres quatre cens chevaux, qui le devoient ſuivre pour le ſouſtenir, & puis trois cens hommes d'armes, avecques les Lanſquenets marcheroient apres le pluſtoſt que leur ſeroit poſſible. Semblablement luy fut ordonné, quand il ſeroit arrivé à la ſaillie du bois, qui pourroit eſtre au poinct du jour, qu'il donneroit à toutes brides dedans ledit village, pour les ſurprendre dedans leurs licts, & les empeſcher de ſe jetter en bataille, pendant que monſeigneur d'Aumalle avec leſdicts quatre cens chevaux le ſuivroit pour le ſouſtenir. Ledict ſieur d'Eſcars arrivãt au bort du bois, à l'heure qu'il eſtoit dict, depeſcha le capitaine la Chapelle de Birõ, avec trente ſalades, pour donner à toutes brides dedans le village, & luy le devoit ſuivre aux talons: ledict la Chappelle executa ceſte charge, & trouva la plus-part des ennemis, les uns ſellans leurs chevaux, autres en chemiſes, effroyez, comme ſont gens ſurpris en leur logis, deſquels il deffeit quelques uns. Mais les ennemis le voyans n'eſtre ſuivy, ſe recogneurent, & ſe remettans enſemble, le contraingnirent de tenir bride: ce pendant ils ſauverent leur bagage, & l'argent de leur payemẽt, & eux auſſi ſe retirerẽt ſans grãde perte, car les bois eſtoient prochains. Il eſt evident, que qui euſt pourſuivy, ainſi qu'il eſtoit ordonné, & en la ſorte qu'il ſ'offroit, on euſt faict grand ſervice au Roy, car on rõpoit toutes les forces que l'Empereur avoit deça, & meſmes on ſaiſiſſoit le payement deſdicts trois mille hommes de pied qui ſe devoit faire apres diſner. Monſeigneur d'Aumalle

& monsieur de Longueval, voyans que ceste entreprise avoit failly, tournerent leurs forces sur le chasteau de saincte Marie, lequel endura le canon, mais se rendit, avec plusieurs autres petites places circonvoisines, lesquelles furent toutes rasées, si que l'ennemy pour-ce voyage ne s'en pouvoit prevalloir. Apres ceste execution lesdicts sieurs se mirent à leur retraicte, repassans les bois, mais à grande difficulté peurent retirer leur artillerie, car deus jours & deux nuicts la pluye ne cessa, attendu mesmes que le païs est de soy fort enfondré, & qu'il y avoit grand nombre de bois abbatu qui empeschoit les chemins: si est-ce qu'avec grand travail nous vinsmes loger à nostre dame d'Aneau, à deux lieues de Stenay, & une de Mõtmedy, deça les bois, laquelle ville de Montmedy, ensemble d'Yvoy estoient en l'obeissance du Roy, des la premiere conqueste que avoit faicte monseigneur d'Orleans, & Danvilliers estoit abandonnée.

Audit lieu d'Aneau arriva mõseigneur l'Amiral pensant venir a temps pour ladicte entreprise, un peu malcontent de ce qu'on y avoit esté sans luy, mais il n'y avoit eu ordre de surattendre, par-ce que l'ennemy le lendemain en devoit desloger pour aller à Luxembourg. Apres avoir sejourné un jour audit lieu, nous allasmes loger à Vireton petite place du Duché de Luxembourg, laquelle estoit abandonnée des ennemis: audit lieu se trouva monseigneur le Duc d'Orleans: la nuict sequente, les Mareschaux de camp deslogerent pour prendre le chemin d'Arlon, & avec eux le seigneur de Brissac, & toute la cavallerie legere. Arlon est (comme j'ay dict ailleurs) petite ville, sur le hault d'une montagne, en assez forte assiette. Le sieur de Brissac, pendant qu'on faisoit l'assiette du camp, alla en attendant l'artillerie l'investir, à ce que personne n'y peust entrer ou en sortir: les soldats de dedans qui pouvoient estre quatre cens hommes, n'attendant l'arrivée de tout le camp, ains voyans marcher l'artillerie de loing (estant la place eminéte) demanderent à parlementer, ce qui leur fut accordé, lesquels en fin sortirent leurs bagues sauves, & les citadins firent le serment de fidelité. Et y fut laissé pour la garde par monseigneur d'Orleans un soldat nommé le capitaine Tavernier, avecques cinq cens hõmes de pied. Le lendemain, qui pouvoit estre le dixiesme jour de Septembre, nous partismes

partismes pour aller assieger Luxembourg, & y arrivasmes environ les dix heures du matin : dedans Luxembourg estoient quatre cens chevaux en aussi bon equippage qu'il est possible. Et entre autres capitaines y estoit Gilles de Levant homme fort estimé par les Imperiaux, & Iean de Heu l'un des seigneurs de Mets, & trois mille cinq cens hommes de pied aussi bien armez & equippez que j'en vey oncques.

ESTANT le Duc d'Orleans arrivé devant Luxébourg, fut logé pres d'une eglise, en une petite vallée, tirant le chemin dudit Luxembourg, au mont Sainct Iehan, à la portée d'une coulevrine pres de la ville, tellement que les boulets venans d'icelle ville passoient par dessus son logis, & avoit devant luy logé le regiment d'Alemans du capitaine Ludovic, & à sa main droite celuy du capitaine Fresnay, & sur la gauche les legionnaires de Normandie & de Champagne. Et estoient la gendarmerie, & chevaux legers campez aux lieux plus avantageux, pour empescher l'entrée & saillie de la ville (couvers toutesfois) des gens de pied. L'assiette de Luxembourg est fort bisarre, la moitié de laquelle tirant vers France tient le hault & à l'opposite y a une point de roche, tendant vers les bois, sur laquelle est assis le chasteau (fort antique & superbe) des anciens Ducs, & Empereurs issus de Luxembourg : au bas de la basse court d'iceluy est une abbaye, en laquelle y a deux ou trois Empereurs enterrez en sepultures fort riches, & magnifiques: pareillement y est inhumé le Roy de Boheme, qui mourut à la bataille de Cressy, estant venu au secours du Roy Philippe de Vallois, contre Edouard le conquerant Roy d'Angleterre, le fils duquel Roy de Boheme estoit Empereur. A la main droicte dudict chasteau, est la basse ville, à laquelle respondent trois grandes & profondes vallées, où courent trois torrens, & sont ces valées en roches taillées, dont mal-aisément on peult descendre à pied, sinon par quelques endroicts, & par là se peult de jour en autre mettre secours dedans la ville sans le pouvoir empescher, car on y vient tout à couvert des Ardennes. Qui fut cause que dés la nuict que nostre camp arriva, on feit diligenter les approches, & fut deliberé de faire deux batteries à une encongneure de la haulte ville à la main dextre, du costé de France, en les traversant l'une sur l'autre: de l'une desquelles batteries print la charge mon-

*Siege de Luxembourg par Mõsieur d'Orleans.*

*Assiette de Luxébourg.*

ſeigneur d'Aumalle,& avec luy le ſeigneur d'Aſsier Grand-maiſtre de l'artillerie : de l'autre le ſeigneur Pierre Stroſſy gentil-homme Florentin,couſin du feu Pape Clement, lequel nouvellement eſtoit venu d'Italie, ayant amené trois cens ſoldats Toſcans tous ſignalez, ayans eſté ou capitaines ou lieutenans,ou enſeignes,& eſtoient armez de corcelets dorez,avecques chacun un cavalin viſte & diſpoſt, les deux pars portans la picque,& la tierce l'arcbouze, allans tousjours avec les coureurs. Et ſ'il eſtoit beſoing de combat,ou d'aſſaillir un fort, ou garder un paſſage, ou le conquerir ſoudain,ſe mettoyét à pied,& ne leur falloit nul ſergent pour les mettre en bataille, par-ce que d'eux-meſmes chacun ſçavoit qu'il avoit à faire,car ils avoient tous commandé.

Monseigneur d'Aumalle ayant la principale breche en ſa charge avec ledit ſieur d'Aſſier, feit telle diligence, qu'une heure avant le jour ſes pieces furent en batterie, & pour recognoiſtre quelque endroict de la ville(car il deſiroit ſi aſſault ſe donnoit y aller) ſortit hors de la tréchée, habillé de blanc comme il avoit eſté toute la nuict pour eſtre cognu des ſiés,à cauſe de l'obſcurité: mais ſoudain qu'il fut hors de ladicte trenchée,fut deſcouvert de deſſus la muraille,& frappé d'un mouſquet, ou arcbouzade à croq qui luy perça le deſſus du col du pied pres la cheville, dont on fut contrainct le reporter au logis,& de là à Long-vic, cinq lieues au deça dudit Luxembourg,ſi fort blecé, que ſans le ſecours des chirurgiens du Roy, & auſſi du Duc de Guiſe ſon pere,lequel vint le faire penſer, il eſtoit en danger de mort,car le coup eſtoit fort dãgereux,pour raiſon des nerfs & os qu'il avoit froiſſez.

*Monſieur de Guiſe blecé en la jambe.*

Le jour venu monſieur l'Amiral d'Annebault, lequel avoit la charge de l'armée ſoubs monſeigneur d'Orleans, & avoit eſté toute la nuict aux trenchées, feit ſaluer la place de cinq ou ſix volées de canon, mais apres ceux de dedans demanderent à parlamenter,& à quatre des principaux fut baillé ſaufconduict pour venir vers mondit ſeigneur d'Orleans,en fin pluſieurs choſes debatues d'une part & d'autre, fut accordé aux gens de guerre de leur en aller avec les armes & bagues ſauves : quant aux citadins, ceux qui voudroient demeurer faiſans ferment de fidelité, jouiroient de tous leurs biens meubles & immeubles, les autres pour-

roient aller seurement où bon leur sembleroit. Environ deux heures apres midy les Imperiaux sortirent de la ville, à sçavoir trois mille cinq cens hommes de pied, & quatre cens chevaux en fort bon equippage, prenans le chemin de Bastongne au Comté de Signy: audit Luxembourg fut mis le seigneur de Longueval en possession du gouvernement, & entra dedans sa compagnie de gensd'armes, & le seigneur de Fresnay avec deux mille Lansquenets, pour pourveoir à ce qu'elle ne fust saccagée: les habitans demeurerẽt la plus-part avec leurs biens & franchises, hors mis les Presidens & Conseillers du parlement, qui se retirerent en la compagnie desdictes gens de guerre Imperiaux.

*Luxembourg pris par les François.*

CELA faict, monseigneur le Duc d'Orleans assembla tous les capitaines en son logis, pour consulter de ce qui estoit à faire, consideré que tout le Duché de Luxembourg estoit en l'obeïssance du Roy, hors mis Thionville petite ville forte sur la riviere de Mozelle, quatre lieues au dessoubs de Mets, leur proposant d'aller assaillir ladicte ville, ce dont les capitaines ne furent d'advis, allegans qu'il y avoit danger que s'allant attaquer audit Thionville (estant l'hyver à dos) on n'eust ce pendant le moyen d'envitailler Luxembourg, si le Roy avoit deliberé de la garder: mais il fut conclu qu'il seroit envoyé devers ledict seigneur un gẽtilhomme, lequel luy remonstreroit les choses que lon cognoissoit sur le lieu, c'estoit que malaisément on pouvoit fortifier Luxembourg, à cause de l'assiette, & des montagnes qui regardent la basse ville, & qu'il ne se trouvoit autre expediant que de retrencher la haute ville d'avec la basse, chose qui seroit longue & de grande despense. Et ores qu'elle seroit fortifiée, si estoit-il malaisé de l'ẽvitailler, pareillemẽt estant envitaillée pour cinq ou six mois, que toutesfois il falloit dresser une armée bonne & gaillarde, pour la renvitailler, s'il y avoit continuation de guerre, qui ne seroit sans grands fraiz & onereuse despense, d'autant que l'ennemy ayant l'Allemagne à son cul, pouvoit en peu de temps (voyant ladicte ville diminuée de vivres) jetter vingt mille Allemans devant, qui ne luy cousteroient qu'un escu pour homme: quant au Roy partant seulement de sa frontiere, luy falloit pour le moins sept journées de camp l'aller & retour compris, car il y en avoit de Stenay jusques à Luxembourg trois journées & autant de retour, & une

pour descharger. Et pour conclusion il sembloit à la plus saine part des capitaines, que le meilleur, & plus expediant estoit de faire abbatre les murailles d'icelle ville,& fortifier Arlon plus fortifiable & facile à envitailler. Aussi fut advisé,en attendant sur-ce l'intention du Roy,d'aller loger le camp au dessoubs du mont Sainct Iean, quatre lieues de Luxembourg,tirãt le chemin de Thionville & de Mets, afin de n'empescher les vivres,que ce temps pendant on mettroit audit Luxembourg, Et si le plaisir du Roy estoit qu'õ assaillist Thionville,l'armée estoit à la porte.

POUR aller devers le Roy luy faire lesdictes remõstrances,fut ordonné le seigneur de Langey, Martin du Bellay, lequel trouva ledit seigneur à Saincte Menehoult, ayant avec luy le Comte de sainct Paul, & le Cardinal de Tournon,qui avoit le maniement de ses affaires, en l'absence de monseigneur l'Amiral, & feit entendre au Roy amplement & par le menu tout ce qui avoit esté mis en avant, & debatu par les capitaines, estans pres de la personne de monseigneur d'Orleans. Monsieur de sainct Paul,le Cardinal de Tournon, & autres estans pres du Roy furent bien d'advis que lon devoit raser Luxembourg, veu la difficulté de l'envitaillement: mesmes que le President Olivier depuis Chancellier de France,lequel avoit la superintendence des vivres, leur avoit mandé qu'à peine avoit il le moyen (pour la faulte de charroy) d'envitailler le camp, & à plus forte raison,de mettre vivres dedans Luxembourg. Mais le Roy,quelque persuasion qu'on luy feist,demeura en son opinion,de garder ceste ville, disant, qu'elle estoit son heritage,& si l'Empereur luy detenoit contre raison le Duché de Milan, luy avecques raison pouvoit tenir celuy de Luxembourg, ores qu'il n'y eust droit comme il avoit: & s'il ne tenoit la ville principalle, il ne seroit nommé Duc de Luxẽbourg. Parquoy il envoya tous ses maistres d'hostel, les uns à Semiers,autres à Estain,païs de Lorraine,& autres à Mets, pour avoir vivres pour la fourniture de sa ville: & manda querir le seigneur de la Bourdaiziere auquel il en bailla la superintendence,estimant qu'il fust pour bien l'executer, & aussi resolut de luy-mesmes aller à Luxẽbourg, renvoyant ledict sieur de Langey devers mõseigneur d'Orleans pour luy declarer son intention, & afin d'envoyer escorte au devant de luy.

Le vingtcinquiesme jour de Septembre le Roy partit de Saincte Menehoult,passant par Stenay,par Iamets,& Long vic,& arriva en son camp,au dessoubs du mont Sainct Iean & logea audict mont Sainct Iean, qui est un chasteau sur une montagne,lequel il bailla en garde au seigneur de Sansac,capitaine de deux cens chevaux legers, apres y avoir sejourné une journée pour ordonner de la fortification d'iceluy. Puis le lendemain veille sainct Michel s'en alla au giste à Luxembourg,auquel lieu il feit la feste sainct Michel, & la ceremonie de l'ordre. Et consequemment disposa de la fortification d'icelle place.

Peu de temps au-paravant, ayant le Roy ordonné l'Amiral d'Annebault, pour passer outre, & aller secourir le Duc de Cleves, avec quatre cens hommes d'armes, & dix mille hommes de pied, eut advertissement comme iceluy Duc de Cleves avoit accordé avecques l'Empereur: aussi estant à Luxembourg ledit jour sainct Michel en intention d'y faire quelque sejour,luy vindrent nouvelles, que l'Empereur en toute diligence, apres avoir reduict ledict Duc en son obeïssance,marchoit avec toutes ses forces pour assieger Landrecy nouvellemēt fortifiée par le Roy dedans les pays dudict Empereur.Aussi luy manda monseigneur de Vendosme qui estoit à Guise,que outre l'armée laquelle le sieur du Reux avoit de long temps devant ledit Landrecy, y estoit arrivé Dom Ferrand de Gonzague lieutenant general de l'Empereur avecques un gros renfort, attendant la venue dudit Empereur.A ceste occasion,craignant que ladicte ville de Landrecy ne fust suffisamment pourveue d'hommes,il y avoit faict entrer par atravers leur guet René de la Chappelle Rinsouin sieur d'Espeaux,avecques cinquāte hommes d'armes de la compagnie du sieur de Iarnac, dont iceluy la Chappelle estoit lieutenant.Le Roy ayant les nouvelles du renfort entré dedans sa place,fut fort satisfaict,& quant audit Empereur,ledict sieur delibera partir le lendemain pour l'aller rencontrer devant Landrecy, auquel lieu on l'attendoit journellement,& l'aller combattre,ou secourir la ville mais ce ne fut sans avoir songneusement pourveu au faict de Luxembourg, dedans laquelle il laissa le sieur de Longueval son Lieutenaut general avec sa compagnie de cinquante hōmes d'armes,le sieur de Iour, nommé d'Anglurre avec mille hommes de la legion de Champagne, le sieur de

Haraucourt de Lorraine cinq cens hommes, le Viconte de la riviere autre cinq cens , & le sieur Hieronyme Marin Boulenois avec cent ou six vingts Italiens, lequel avoit entrepris la fortification de ladicte place,& l'avoit retranchée gardant toutesfois le bas,cõbien qu'il fust separé du hault. Puis ordonna le Prince de Melphe son lieutenant general en la compagnie,pour l'envitaillement d'icelle place , avec luy le sieur de Iamets & sa compagnie,le sieur de Langey,& le Vicomte d'Estauges,avec les leurs, le sieur de Senerpont, avec la compagnie de monsieur de la Mailleraie duquel il estoit lieutenant , & le sieur de Guillaucourt avec celle de monsieur de Sedan , le sieur du Fresnay , avec deux mille Lansquenets,& le Comte de Brienne,avec cinquante hommes d'armes de sa compagnie,& dix mille hommes de pied tant de legions de Normandie que de Champagne , dont il estoit colonnel: & puis se retira à grandes journées avec le reste de son armée.

*Deffaicte d'Imperiaux par monsieur de Brissac.*

Le Roy estant party de Luxembourg, comme dict est, deliberé d'aller rencontrer l'Empereur , lequel avoit assiegé Landrecy & Guise,tout par un mesme moyen, luy fut proposé par le seigneur de Brissac general de la cavallerie legere que s'il luy vouloit permettre de se mettre devant avec toutes ses trouppes,luy dõnant pour le favoriser quelque nombre d'arcbouziers à cheval , il pourroit surprendre une partie de l'armée de Dom Ferrand de Gonzague lieutenant general pour l'Empereur qui tenoit le siege devant Guise. Par-ce que ne se doubtans de si soubdain retour de l'armée de Luxembourg , il estoit apparant que les chevaux legers Imperiaux ne trouvans nulle resistance se pourroient escarter par le païs loing de leur camp pour faire butin. Chose que le Roy trouva bõne,& pour cest effect manda au Comte de Sainct Segond colonnel des gens de pied Italiens , qu'il eust à luy fournir le nombre d'arcbouziers à cheval qu'il luy demanderoit, mais ledict Comte s'offroit d'aller en personne en sa compagnie(ce qu'il feit) avec les hommes plus experimentez qui estoient en ses bandes. Arrivez qu'ils furent à Marles,quatre lieues pres de Guise,ayans passé à nostre Dame de Liesse, & à Pierre-põt, le seigneur de Brissac fut adverty que le lendemain matin Dom Ferrand de Gonzague ayant eu le vent du retour du Roy à Coucy,& de son armée,n'estoit d'avis d'attẽdre l'ar-

mée dudict seigneur Parquoy estoit deliberé de faire sa retraitte à Landrecy, où estoit le resté de l'armée Imperiale, abandonnant Guise qu'il avoit entreprins asieger : qui fut cause que ledict seigneur de Brissac partit trois heures devant le jour, pour arriver sur leur deslogement. Estant arrivé une petite lieue pres de Guise, sur un hault à couvert d'un bois, duquel lieu il pouvoit descouvrir tout le chasteau de Guise, cogneut que la garnison du chasteau, qui estoit le seigneur de Bourdillon guidon de la compagnie de monseigneur de Nevers, avoit attaqué l'escarmouche contre les chevaux legers Imperiaux: parquoy pour mieux recongnoistre l'intention de l'ennemy, depescha le capitaine Theode Bedaigne Albanois avecques sa bande, pour de plus pres aller recongnoistre l'ennemy, & l'attirer ( si possible estoit ) à son ambuscade, à ce qu'il eust moyen de leur coupper chemin entre le chasteau & eux, & par ce moyen les deffaire, Mais ledict Theode apres longuement les avoir escarmouchez, veit son entreprise estre vaine, par-ce que l'ennemy ne vouloit s'esloigner de la grosse trouppe que conduisoit Dom Ferrand de Gonzague, qui, pendant lesdictes escarmouches, se retiroit le chemin de Landrecy. Estant ledict Theode de retour & faict son raport, ledict seigneur de Brissac, par l'avis des capitaines estans aupres de luy, depescha cinq cens chevaux pour les charger à toutes brides, & luy avec la grosse trouppe, se meit à leur queuë pour les soustenir: noz gens ayans faict la charge gaillarde, renverserent ce qu'ils trouverent des ennemis devant eux, où y en eut plusieurs pris prisonniers, tuez, & portez par terre. Et entre autres y fut pris par un cheval leger, de la bande du sieur de la Hunaudaye Dom Francisque d'Est, frere du Duc de Ferrare, capitaine general de toute la cavalerie Imperiale: le reste fut pressé si vivement que Dom Ferrand de Gonzague qui estoit sur sa retraitte fut cõtraint de rassembler tous ses bataillons, & tourner teste pour sauver le demeurant, & se retira ledit Dom Ferrant au camp devant Landrecy, & le seigneur de Brissac à Marle quatre lieues de delà dont il stoit party. Celle fut la fin de ceste entreprinse : l'armée de l'Empereur se logea devant Landrecy, avecques la trouppe, que de long temps le seigneur du Reux avoit, & demeura du costé de Marolles & de la Capelle, & celle de Dom Ferrãt se logea du costé du Cateau-Cambrezis pres la forest de

Mormault. L'Empereur estoit au Quesnoy le Comte, attendant le regiment que luy amenoit le Duc Maurice de Saxe, & celuy de Martin Van Rossen, Marechal de Gueldres, & dix mille Anglois, que luy envoioit le Roy d'Angleterre de renfort: car sçachant la deliberation du Roy, qui estoit de secourir sa ville, ne vouloit venir en personne en son camp sans avoir toutes ses forces pour luy mettre au devant.

*Avitaillement de Luxembourg.*

Le Prince de Melphe, lequel le Roy avoit laissé pour avitailler Luxembourg, apres que ledict seigneur fut retiré, se vint camper aux Chellas, village deux lieues deçà ledict Luxembourg: mais pour la faute du charroy qui estoit à Stenay & à Mouzon, où se faisoit la munition, la famine survint en son camp si grande, que les capitaines mesmes n'avoient un pain pour leur disner. La cause estoit qu'on avoit retenu audict Stenay tout le charroy pour tout en un coup envitailler Luxembourg, de sorte que les Lansquenets & legionnaires ne voulans avoir la consideration & patience de deux ou trois jours, se mutinerent: toutesfois à force de remonstrances nous arrestasmes les Lansquenets, quant aux legionnaires desquels estoit general le Comte de Brienne, ils furent de si mauvaise volonté que de dix mille, tant Champenois que Normans n'en resta pas trois cens qu'ils ne retournassent en France, les capitaines demourerent, mais soubs chacune enseigne n'y avoit pas trente hommes. Le Prince de Melphe & les capitaines estans pres de luy tels que j'ay nommez cy dessus, se voyans afoibliz d'une si grosse trouppe, adviserent de leur retirer à Erancy, cinq lieues au deça, & trois lieues pres de Iamets, pour y attendre l'envitaillement, & estre plus pres de leurs vivres: auquel lieu ayans sejourné trois ou quatre jours, arriva l'envitaillement pour Luxembourg, lequel nonobstant que n'eussions que deux mille Lansquenets du capitaine Fresnay, avecques la gendarmerie, & que fussions advertis que vers la Mozelle & le chasteau de Roquedemar y eust assemblée de dix ou douze mille Lansquenets pour nous empescher, si fut il entrepris de le conduire, & fut mis dedans ladite ville à la faveur de nostre gendarmerie vivres pour trois mois.

*Refreschissement d'Arlon.*

Alors que nous y arrivasmes, ceux de la ville d'Arlon envoyerent nous faire entendre comme le capitaine Taver-

nier (lequel avoit esté laissé dedans pour leur conservation) apres avoir pillé toute la ville, s'en estoit allé avecques son enseigne en France sans dire à Dieu, & que ceux de Bastongne estoient venuz de la part Imperiale, pour s'en saisir: mais eux ayans faict au Roy le serment de fidelité, n'y avoient obey, deliberez de garder leur foy moyennant qu'ils fussent secouruz, nous prians de leur bailler gens pour la garde d'icelle ville, autrement qu'ils seroient contraints par force d'obtemperer à l'Empereur. Le Prince de Melphe considerant la bonne volonté desdits habitans, lesquels avoient mieux gardé leur foy que le paillard auquel ils avoient esté baillez en garde, delibera de les aller secourir des choses dont il seroit besoing. A ceste cause partans de Luxembourg vinsmes passer par ladicte ville d'Arlon, en laquelle furent laissez trois capitaines de gens de pied, avecques chacun environ deux cens hommes, sçavoir est, le capitaine Lanque, le Mont S. Pere, & un autre avecques vivres suffisamment pour quelque temps. Ce faict nous retirasmes à Erancy, duquel lieu le Prince de Melphe ayant executé sa charge, depescha le sieur de Langey en poste devers le Roy, pour sçavoir ce qu'il luy plairoit commander de nouveau, & en attendant de ses nouvelles on se retira entre Iamets & Stenay, pour mettre l'armée en seureté, & l'approcher des vivres: par-ce que les pluyes estoient survenues telles qu'il n'y avoit plus de moyen de conduire le charroy. Ledict Langey vint trouver le Roy à la Fére sur Oize: & incontinant ledict seigneur redepescha un courrier pour faire entendre son intention au Prince de Melphe, laquelle estoit d'aller combattre son ennemy devant Landrecy, ou bien secourir sa place: & à ceste cause qu'il eust à marcher en toute diligence prenant son chemin pour le plus court, le long de la frontiere des bois pour se venir rendre à Guise, & de là, la part que seroit ledict seigneur.

L'EMPEREUR ce temps pendant estoit à Quesnoy le Comte, & avoit toutes ses forces devant Landrecy, lesquelles estoient de dixhuict mille Allemans, & dix mille Espagnols des vieilles bandes, six mille wallons, & d'huict à dix mille Anglois que le Roy d'Angleterre luy avoit envoyé de secours suivant leur concordat, & treze mille chevaux, tant des ordonnances de ses païs bas, que de Clevois,

& haults Allemans : & estoit son Lieutenant general en ladicte armée Dom Ferrand de Gonzague. Aussi estoit pres de la personne dudict Empereur le Duc d'Alve, lequel depuis n'agueres avoit esté faict Grand maistre de la maison dudict seigneur, ayant recompensé le Comte du Reux du gouvernement de Flandres & d'Artois : mesmes y estoient tous les Princes & grands seigneurs, tant d'Allemagne que de ses bas païs. Apres que son cāp fut logé, il feit asseoir son artillerie, de laquelle il feit diligenter de tirer, pour faire batterie par tous endroicts, l'une le long de la courtine realle qui tiroit entre le chasteau & le boulevert d'Orleans, l'autre batterie contre le chasteau, & l'autre au droit du boullevert de Vendosme & de la courtine qui regarde à Catillon. Puis considerant un petit tertre vers la forest de Mot mault, qui regardoit le flanc du dedans de la grande courtine y feit loger une longue coulevrine pour empescher les asiegez de remparer & de venir à leur defense : car il fault entendre que noz boulleverts & courtines n'estoient à demy haulcez, parquoy ceste piece leur faisoit grand dommage, pour lequel eviter ils chercherent tous les moyens à eux posibles de la lever de là. En fin ayans advisé de dessus le rempart que les Lansquenets qui en avoient la garde, estoient fort negligens, & qu'ils ne se doutoient de pouvoir estre assaillis que par un costé, à l'occasion que la riviere qui passoit au recoupement de la ville basse, laquelle estoit abandonnée, estoit entre la ville & eux, delibererent de les surprendre & enclouer ladite piece. Et pour cest effect meirent dehors le capitaine Ricarville avecques quarante chevaux, & S. Symon avec trente hommes de pied, & douze pionniers avecques cordages pour faire passer la riviere ausdicts gens de pied : ceux qui furent mis dehors feirent si bon office qu'ils surprindrent lesdicts Lansquenets, de sorte qu'ils les meirent à vau de roupte, leur faisans abandonner leur garde. Ainsi se voyant la piece demourée, & avoir moyen de l'amener, la lierent avecques les cordes dont ils avoient passé l'eau, & à force de bras la trainerent droict au boullever d'Orleans, par lequel ils estoient sortis. Les ennemis ayans de ce la cognoissance, donnerent en toute furie pour la recouvrer, mais ne la peurent r'ataindre, qu'elle ne fust embourbée dedans la riviere, & fut si bien secourue des

asiegez, qu'elle fut mise en seureté dedans ledict boullevert d'Orleans : & soudain (par-ce qu'elle estoit chargée) fut tournée devers l'ennemy & tirée sur luy, & aussi fut tué beaucoup de Bourguignons à coups d'arcbouse de dessus le rempart, lesquels avoient donné jusques au fossé dudict boullevert, pour recourre ladicte piece.

DOM Ferrant de Gonzague voyant nos gens faire ordinairement saillies sur son camp, ordonna redoubler ses tren chées pour empescher que homme (fust à pied ou à cheval) peust sortir de la ville. Ce nonobstant peu de temps apres, le sieur d'Essé, ayant cognoissance de dessus le rempart qu'il y avoit trois cens Anglois travaillans ausdictes trenchées du costé de leur garde, saillit avecques cent ou six vingts chevaux, & la plus part de la jeunesse de la Cour demourée en ladicte ville ; mais ne pensans trouver que lesdicts Anglois, s'y trouverẽt huict ou neuf cens chevaux en embuscade, en une vallée au dessoubs pour les soustenir, lesquels firent une charge audit d'Essé, telle qu'il demoura huict ou dix des siens, que morts que blessez, & luy eut le bras persé d'ũ coup de picque: aussi y eut il eu plus grãd desordre, sans cinq cens arcbousiers sortans de la ville qui soustindrent l'effort de l'ennemy, à l'ayde desquels ledict seigneur d'Essé se retira tousjours combattant sans grande perte, hors-mis celle de la premiere charge.

SÇACHANT aussi l'Empereur que le Roy se preparoit en toute diligence, pour venir secourir les asiegez, feit tant diligenter sa batterie, qu'en peu de temps il feit breche plus que raisonnable pour assaillir, laquelle fut trois sepmaines ouverte, hors-mis quelque peu de rempart que noz gens pouvoient faire la nuict, car le jour il estoit malaisé, d'autant qu'ils estoient descouverts de tous costez. Et feit apporter grand nombre de fascines pour emplir les fossez, mais outre ce les asiegez avoient telle penurie de vivres qu'un chacun soldat n'avoit que demy pain de munition par jour, quant au brevage l'eau toute pure : aussi pour plus les tourmenter en la basse ville que nous avions abandonnée, avoit un portail, dedans lequel les Imperiaux mirent des gens, & dessus des pieces d'artillerie dont on commandoit à la breche. Les sieurs d'Essé & de la Lande considerans le grand dommage qu'ils en recevoyent, mesmes

que gens mal nourris & ordinairement en travail (comme estoient iceux assiegez) tombent bien tost soubs le faix, cõclurent de leur oster ledit portail: & ayãs attiré toute leur artillerie audit lieu, au cas que le camp y vint en trouppe, firent sortir trois cens hõmes à un poinct du jour, lesquels combatirent si obstinement qu'ils emporterent ledit portail d'assault, devãt que ceux du camp le peussent secourir: cela leur donna du repos, car oncques puis les ennemis n'oserent entreprendre d'y retourner. Or cognoissoit bien l'Empereur qui estoit au Quesnoy que la breche estoit suffisante pour assaillir, mais aussi n'ignoroit il les gens de biẽ qui estoient dedans, & que mal-aisément les pourroit il emporter d'assault sans perdre beaucoup des siens. A ceste occasion resolut de l'avoir par famine, au moyen de la necessité de vivres qui y estoit, & le travail que jour & nuict il convenoit porter aux assiegez, dont (à ce qu'il pensoit) en fin seroient mattez, tant qu'ils n'auroient moyen de lever les armes: se persuadant aussi que le Roy n'arriveroit d'heure pour le venir secourir, que premier il n'eust moyen d'achever l'execution qu'il avoit deliberée.

Environ le xviij. jour du mois d'Octobre, les assiegez considerans la necessité de vivres, la debilité de la place, & l'insuportable travail que necessairement ils portoient jour & nuict, depescherent le capitaine Yville Normant, lequel avoit cinq cens hommes dedans ladite place, & cognoissoit les adresses du païs pour trouver moyen de sortir & advertir le Roy de leurdite necessité, vers lequel envirõ le vingtiesme dudit mois il arriva à la Fere sur Oyze, où il faisoit de tous costez assembler son camp, ayant mesmes (comme j'ay dit) mandé au Prince de Melphe se venir joindre avec luy. Yville arrivé declara en general & par le menu l'estat des assiegez, & que si de brief ils n'estoient secourus, la faim les chasseroit dehors, mais que la force ne les en pourroit lever tandis qu'il y auroit un homme en vie. Le Roy ayant entendu la necessité des assiegez, & aussi leur bonne volonté, delibera hazarder sa personne, plustost que de laisser perdre tant de gens de bien. Et commanda audit Yville de trouver le moyen de rentrer (ce qu'il feit) & de les asseurer qu'il n'y auroit faulte qu'il les secourroit dedans briefs jours. Pour haster l'execution de ceste promesse, soudain ledit sieur feit assembler son camp en l'abbaye de Hõ-

blieres, une lieuë au dessus de S. Quentin, sur la riviere, & luy s'en alla à sainct Quentin, afin qu'un chacun le suivist, duquel lieu y ayant seulement sejourné un jour, delogea pour aller camper à Premont, gros village, hors les bois de Bohain tirant dudit Bohain à Cambray. Et logea au village le jour ensuivant, de S. Souplex, au dessus de S. Martin à la riviere, d'où aisément on oyoit la furieuse batterie que faisoit diligenter l'Empereur, sentant le Roy approcher, laquelle estoit de quarante-cinq grosses pieces d'artillerie. Parquoy la nuict venue, le Roy pour faire entendre aux asiegez que leur secours estoit prochain, feit tirer une volée de toute son artillerie, chose qui leur augmenta le cueur, & eurent grande resjouissance pour l'asseurance qu'ils eurent du secours.

Le Roy estant campé audit lieu de S. Souplex, assembla les capitaines pour consulter le chemin qu'il devoit prendre : aucuns furent d'advis qu'il devoit aller loger à Catillon, lieu avantageux, pour estre d'un costé couvert de la riviere de Sembre, & de l'autre costé d'un ruisseau marescageux, de sorte qu'il n'y avoit qu'une avenue, laquelle se pouvoit en moins de xxiiij. heures trencher, parquoy se leveroit le moyen à l'ennemy de nous assaillir. Semblablement noz vivres pourroient venir de Guise & Bohain sans estre en sa mercy. Et là estans logez, on pourroit en un jour refaire les ponts sur la chaussée dudit Catillon, par-ce qu'elle y estoit bonne & ferme. Outre-plus si l'ennemy qui avoit son armée separée en deux, ne la remettoit ensemble nous pourrions passer la riviere, & combattre ce qui estoit de la l'eau, du costé de Longfavery : & si l'ennemy pour reunir ses forces faisoit repasser vers la forest de Mormault, ceux qui estoient audit Longfavery, nous y pourrions aller loger & refreschir Landrecy d'hommes, de pionniers, de vivres, & autres choses necessaires tout à nostre loisir, & de là nous retirer par Cartigny, ayans secouru la ville. Car si l'Empereur nous vouloit venir combattre, il falloit qu'il allast passer la riviere à Maroles deux lieuës au dessoubs : ou bien si nous estans logez audit Catillon, il passoit les forces qu'il avoit devers Mormault, pour les joindre à celles du Longfavery, car nous pouvions semblablement aller au lieu d'où il partoit, nous avions le passage de la riviere pour faire l'un ou l'autre. Ceste opinion ne fut la plus forte, ains

encores que le logis du Cateau-Cambrezis soit assez malaisé pour loger une armée, si fut il conclu d'y aller loger (qui estoit la teste droict à l'ennemy) & qu'il estoit plus honorable de l'aller chercher que de tourner autour du pot: & pour visiter ce logis du Cateau furent ordonnez monsieur de S. Pol, l'Amiral d'Annebault, le Mareschal du Biez & quelques autres.

Autres meirent en avant, que puis qu'il estoit ainsi resolu de prendre ce logis, ils estoiēt d'advis que pendant que le Roy feroit teste à l'Empereur, on envoyast à Guise & à Vervin quelque homme cognoissant le païs, lequel feit assembler tout le bestial gras qui se trouveroit le long de la riviere de Cere & du païs de Laonnois, avec toutes les farines qu'on pourroit trouver & soudainement lever tous les chevaux de labeur qu'on trouveroit, tant audit païs de Laonnois que Soissonnois, pour tout assemblé le faire cōduire à la Capelle, & porter à dos de chevaux lesdites farines, ne faisant chacun sac fort pesant, afin que le paisan peust aller sur sa beste & sur le sac pour faire plus grande diligence, & que ce temps pendant que le Roy tiendroit l'Empereur amusé pour le combat, on mist lesdites farines, bœufs, & moutons dedans Landrecy. Ceste opinion fut approuvée, pour la conduite de laquelle fut ordonné le sieur de Langey, avec pouvoir d'estre obey comme la personne du Roy par le païs susdit: & fut mandé à sa compagnie laquelle venoit de Luxembourg, & à celle du Prince de Melphe, à celle du Comte de Brienne, & au seigneur de Sansac, qu'ils le vinssent trouver à Vervin, desquels ne s'y trouva que ledit Sansac avec sa compagnie, & celle du seigneur de Langey. Le Comte de S. Pol, ledit sieur Amiral, & autres ayans visité le logis du Cateau-Cambrezis, le Roy marcha audit Cābrezis, & y logea son armée.

Deux jours apres lesdits Comte & Amiral advertis que les forces de l'Empereur estoient deslogées de delà l'eau, & retirées deça, & aussi qu'il avoit quelque peu discontinué la baterie qu'il faisoit si furieuse, sentant le Roy & son armée logez si pres de luy, allerent passer à Catillon pour retirer de Landrecy les soldats lesquels y avoyent tant souffert, & la refreschir de soldats nouveaux. Aussi aisément y eust passé toute l'armée, mais j'ay entendu depuis, qu'on avoit si mal pourveu pour les vivres & envitaillement,

qu'on n'avoit un seul charroy ny mesmemẽt vivres que biẽ estroittement pour nourrir le camp, qui fut cause que l'opinion plus apparente d'aller loger audit Catillon ne fut suivie. En somme mesdits sieurs de S. Pol, & d'Annebault y entrerẽt sans dãger de l'ennemy, & en tirerẽt les sieurs d'Essé, de la Lande, & le capitaine la Chapelle Rainsouin, avec leurs soldats, & y laisserent pour Lieutenant du Roy le sieur de Vervin, ayant charge de mille hommes du Boullõnois, de la legion de Picardie, & le capitaine Rochebaron frere du sieur de Lignon de Boullonnois, avec autres cinq cens hommes. Le sieur d'Essé & autres estans arrivez au camp, le Roy pour remuneration de leurs agreables services les honora: il feit le sieur d'Essé gentil-homme de sa chambre les sieurs de la Lande, & de la Chapelle les feit ses maistres d'hostel ordinaires: à tous les soldats qui avoient forfaict leur donna grace, & les anoblit leurs vies durans: & quant aux jeunes hommes qui y estoyent entrez pour leur plaisir, & honneur acquerir, les decora selon leur qualité.

DURANT ce temps les deux armées n'estoient sans grosses escarmouches d'un camp à l'autre. Or entre celuy de l'Empereur & le nostre y avoit une grande vallée, au fons de laquelle passe un ruisseau, lequel venant du Cateau Cambrezis, va tõber à Happre, gros village & prieuré, my chemin de Cambray à Valentiennes: & combien q̃ il soit petit, si est il mal gaiable, pour estre hault de bords. Environ le vingthuictiesme jour dudit mois d'Octobre l'Empereur estant venu du Quesnoy en son camp, accompagné des regimens du Duc Maurice, & de Martin Van-Rossen, feit presenter au hault de la montagne de son costé bon nombre de chevaux legers meslez d'arcbouziers, derriere lesquels estoyent en un vallon deux ou trois gros bataillons de Lansquenets & de gendarmerie pour les soustenir qui n'estoyẽt apperceuz. L'alarme se donne en nostre camp: soudain le sieur de Brissac, lequel estoit general des chevaux legers passa ledit ruisseau, & d'arrivée repoussa les Imperiaux bien avant, mais ayant cognoissance desdits gros bataillons de gens de cheval, & de Lansquenets qui marchoyẽt pour soustenir leurs gens, fut contraint de tenir bride: dequoy il avertit le Roy, lequel estãt sur la mõtagne, de son costé, considerant que si ceste escarmouche estoit

continuée, le pourroit amener à la bataille à son desavantage (car il n'estoit raisonnable de passer le ruisseau, & aller combattre son ennemy à pied en montant) envoya monsieur l'Amiral d'Annebault pour la faire retirer: sur laquelle retraitte nous perdismes quelques gens par trop s'avanturer entre autres le sieur d'Andouins y fut frappé d'une arcbouzade, dont il mourut. Ce pendant le Roy estoit en bataille, monsieur de Vendosme d'autre part, avec un esquadron, monseigneur de Guise d'autre, & un chacun au lieu où il devoit combattre, mais l'Empereur ne fut conseillé de passer sur nous, ains se retira en son logis.

Le sieur de Langey, lequel ce temps pendant estoit à Vervin pour executer ce qui luy estoit ordonné, feit telle diligence, que le vingt-neufiesme jour dudict mois d'Octobre il eust assemblé douze cens moutons, neuf vingts bestes à corne, comme beufs & vaches grasses, & six cens sacs de farine, avec autant de bestes à somme pour le port desdits sacs, & ledit jour vint coucher à la Capelle, auquel lieu se trouva tout ledit equippage, specialement le sieur de Sansac lequel venoit du Mont S. Iean en Luxembourg, où le Roy l'avoit laissé. Mais des compagnies du Prince de Melphe, ny du Comte de Brienne n'estoient nouvelles: si est-ce que lesdits sieurs de Langey & de Sansac regarderét, que s'ils faisoient sejour, attendans lesdites compagnies, & l'ennemy en estoit adverty, il ne seroit en leur puissance par apres d'achever ceste-dite entreprise: à ceste occasion advertirent le Roy, que le lendemain ils estoyent deliberez de se mettre en chemin, afin qu'à cedict jour il mist ordre de faire dresser l'escarmouche au camp Imperial, pour l'empescher d'avoir la cognoissance de leur faict. Le lendemain qui estoit le jour de Toussaincts, s'acheminerent suivant leur desseing, avecques environ deux cens hommes de pied qu'ils prindrent audit lieu de la Capelle, seulement pour conduire l'envitaillement jusques hors des bois, car ils n'estoient deliberez de les passer outre, de peur que les cuidans sauver (si l'ennemy survenoit) eux mesmes fussent defaicts. Et pour faire plus grande diligence feirent monter chasque païsan sur son sac de farine que portoit sa beste, tellement que la fortune leur fut si dextre, qu'ils arriverent hors des bois, pres de Prisse sans rencontre, où ils laisserent lesdits gens de pied, reservez trente ou quarante

pour

pour la conduite dudit bestial. Mais estans en la plaine, descouvrirent à leur main gauche mille ou douze cens chevaux des ennemis, qui avoyent passé l'eau à Catillon, à raison dequoy ils entrerent en dispute, s'ils devoient poursuivre leur entreprise, ou l'interrompre, toutesfois le sieur de Langey qui avoit promis au Roy de l'executer (sinon qu'il fust ou mort ou prins) resolut de passer outre : mesmes le sieur de Sansac, encores qu'il n'eust parlé au Roy pour cest effect, ayant seulement entendu dudit sieur de Langey le service que ce seroit au Roy, fit pareille resolutiõ. Parquoy ils adviserent de prendre le chemin à main droitte pour eslongner l'ennemy, & pour interposer entre luy & eux un petit ruisseau qui passe au Longfavery, concluans qu'ayans mis les vivres en sauveté, ils mettroient peine de se retirer, ou au moins de bien védre leur peau. Et parce qu'il n'estoit besoing de long sejour, soudain conclurent de parachever leur chemin, faisans marcher les païsans sur leurs chevaux en bataille, & leur bailla ledit sieur de Langey le capitaine Marville son Lieutenant, avec dix chevaux, afin qu'il leur fist faire bonne mine, & marcher comme gens de guerre. Les ennemis, qui de loing les decouvroient (à ce que depuis ils m'ont dit) les voyans sur leurs bestes & farines, jugerent qu'ils estoient gens de guerre: à cause dequoy ils tindrét bride, esperans nous avoir au retour, ce qui n'avint, car ayans rendu noz vivres en seureté, fismes remonter chasque païsan sur sa beste, pour faire diligence, & nous retirasmes le chemin de Cartigny, contraire à celuy auquel nous attendoyent les ennemis : de sorte que sans riens perdre revinsmes seuremét à la Capelle. Et au partir de devant Landrecy pour nostre retraitte, le sieur de Sansac & un gentilhomme de la bande du sieur de Langey, avec un bõ guide que ledit sieur de Langey leur bailla, entreprindrent d'aller avertir le Roy de leurdite execution, lesquels passans par les maraiz qui sont à la queuë du vivier d'Oisy, sans danger arriverent au Cateau vers ledit sieur, & ledit sieur de Langey passant pres de Roque-Roy pour eviter la rencontre, ramena ceste trouppe à la Capelle, & puis de là retourna trouver le Roy à l'heure de la retraitte de nostre armée.

Le Roy qui n'estoit venu que pour secourir sa ville de Landrecy assiegée par l'Empereur de toutes les forces d'Allemagne, de Flandres, & de tous ses païs bas, mesmes de

tous ses espagnols aguerris avec le secours des Anglois, voyant avoir achevé ce qu'il avoit entrepris (car il fut mis vivres dedans Landrecy pour le moins pour quinze jours) & qu'il estoit impossible à l'Empereur d'y sejourner son camp huict jours, pour estre le païs ruiné à six lieuës à la ronde, à cause de nostre armée, & de la sienne, lesquelles y avoient campé six mois consequutifs, joinct qu'il avoit l'hyver à dos, & outre pour les grandes pluyes qui continuoient resolut de se retirer, & feit commander qu'un chacũ fust prest à desloger à l'heure qui luy seroit ordonnée. Puis estãt tout le bagage troussé, il ordonna de sa retraitte & de ceux qui marcheroient devant, au milieu, & sur le derreire, & sur les aisles. Ledit sieur print le devant, jettant seulemẽt quelques chevaux devant luy: au milieu ordonna monsieur le Dauphin son fils avec sept ou huict cens hommes d'armes, & quatorze mille Suisses en forme de bataille: sur la queuë le seigneur de Brissac, avec tous les chevaux legers dont il estoit general, & quelque arcbouzerie, pour le soustenir en quelque passage s'il s'offroit, & dressa sa retraitte à Guise, qui fut le led-main de Toussaincts mille M. D. XLIII. Les choses ainsi disposées, chacun se meit à la retraitte: le Roy marchoit devant, & avec luy mõsieur de Guise, & tout devant le bagage, apres l'artillerie, puis mõseigneur accompagné de messieurs les Cõté S. Pol & Amiral, & à sa queue les dits chevaux legers & arcbouziers.

L'Empereur au matin estant adverty du deslogemẽt de nostre camp, ordonna Dom Ferrant de Gonzague pour suivre nostre armée, esperant que sur la retraitte se trouveroit quelque desordre, à cause des bois qui estoient à passer, & que communement gens qui se retirent ne sont coustumiers à tenir bataille, ainsi que sont ceux qui marchent en avant. Mais ledit sieur Dom Ferrant quand il arriva à la rive des bois, trouva desja l'artillerie passée, & le bagage & toute l'armée, encores qu'ils eussent esté contraincts de passer à la file pour la difficulté du passage. Voulant toutesfois ledit de Gonzague entreprendre de recognoistre nostre armée de plus pres, feit entrer dedans les bois quelque nombre d'hommes, qui ne firent pas grand voyage, car ils trouverent les bois farcis de nostre arcbouzerie, qui les servit de sorte, que la pluspart de ceux qui y entrerent ne retournerent dire les nouvelles à leurs compagnons.

Durant que l'escarmouche s'entretenoit dedans les bois, l'Empereur marcha avec le reste de son armée à la portée du canon pres dudit bois: Dom Ferrant voyant qu'il estoit suivy par sa majesté, trouva moyẽ par autre chemin à main droite tirant vers Bohain, de faire passer mille ou douze cens chevaux, & quelque nombre d'arcbouzerie, & quelques chevaux legers Anglois, lesquels prouffiterent autant que les autres qui estoient au bois. Car apres que monseigneur le Dauphin fut passé, & vit son artillerie & bagage marcher en seureté, il laissa le sieur de Brissac avecques la cavallerie legere, & le seigneur de la Guiche Lieutenant de monsieur le Connestable avec cent hõmes d'armes, & autres capitaines jusques au nõbre de trois cens hommes d'armes, pour soustenir lesdits chevaux legers: & un peu sur le derriere feit jetter ses Suisses en bataille, & luy avec le reste de ses forces sur les aisles desdits Suisses, pour leur faire espaule, en deliberation que si l'Empereur passoit le bois, luy dõner la bataille, mais noz chevaux legers à la faveur de la gendarmerie qui les soustenoit, & nostre arcbouzerie jettée comme enfans perdus, contraignirent lennemy de repasser le bois, dõt depuis il ne fut assez hardy de comparoistre: il demeura plusieurs des siẽs pris que tuez, des nostres quelque peu, car en telle marchandise on ne peut gaigner sans recevoir de la perte.

Ce-pendant le Roy, lequel avoit mandé jusques à l'abbaye de Bonhourie sise sur la riviere d'Oyse, pour mettre ordre de passer la grosse artillerie & le bagage deça l'eau, afin que s'il estoit question de combatre elle ne s'embarrassast parmy les gens de guerre, & les mist en desordre, ayant nouvelle de ceste cavallerie Imperiale, laquelle avoit passé le bois, & que monseigneur le Dauphin son fils estoit deliberé de presenter la bataille, si l'Empereur passoit, tourna bride pour le secourir, ne voulant qu'il combatist sans luy, mais il ne marcha le quart d'une lieuë qu'il n'eust advertissement que l'Empereur s'estoit retiré, & que monseigneur estoit sur sa retraitte, apres avoir repoussé les ennemis delà les bois, & longuement attendu si quelqu'un s'ingereroit de repasser: parquoy il se retira à Guise, laissant tousjours monseigneur le Dauphin sur sa queuë ainsi qu'au commencement. L'Empereur que ce temps pendant avoit repeu tout à cheval, voyant ses gens repoussez si honteu-

ſement,changea l'opinion qu'il avoit de ſuyvre le Roy, & apres avoir quelque peu temporiſé, conſiderant qu'il avoi en vain & à ſa perte ſuivy noſtre armée, retourna au logi dont il eſtoit party. Pour cõcluſion le Roy ſecourut ſa vill à la barbe d'un grand Empereur lequel avoit toutes les forces d'Allemagne, de ſes bas païs, & une partie de celles d'Eſpagne d'Angleterre, & d'Italie, qui n'eut peu de reputation toutes choſes bien peſées.

Le Roy eſtant arrivé à Guiſe, ſe voyant l'hyver à dos, & que les pluyes eſtoient ſi exceſſives qu'il n'y avoit ordre n' à l'Empereur ny à luy de campayer, delibera pour refreſchir ſon armée, la ſeparer, car elle en avoit beſoing pou les grands travaux qu'elle avoit portez huict mois durant tant en Henault que Luxembourg. Il envoya le Mareſcha du Biez à S. Quentin avec quatre cens hommes d'armes & quatre mille hommes de pied, pour pourveoir aux choſes que l'Empereur pourroit entreprendre de ce coſté là auſſi envoya les Lanſquenets à Crecy ſur Cere, les Suiſſes à Aſſy ſur ladite riviere, & le reſte de ſon armée ſe logea l long de la riviere d'Oyſe, aux lieux qui furent trouvez plu commodes pour empeſcher l'Empereur d'endommage ce Royaume, au cas (comme de brief il eſtoit apparant) qu'i abandonnaſt Landrecy. Puis pour aller renforcer ceux du dit lieu de Landrecy, ordonna le capitaine Stenay Lieutenant de monſeigneur d'Anguien, avecques la compagnie dudit ſeigneur de cinquante hommes d'armes & une partie de celle des Eſcoſſois, & luy ſe retira à la Fér ſur Oize.

*Retraitte de l'Empereur devant Landrecy.*

L'Empereur apres avoir encores ſejourné quatr ou cinq jours en ſon camp depuis le partement du Roy, fei ſa retraitte à Cambray. Arrivé qu'il y fut cognoiſſant la hõte que ce luy eſtoit, d'avoir tant faict le brave de ſ'eſtre vanté au partir de Gueldres qu'il viendroit juſques à Pari (mais il n'avoit ſceu prendre vne petite ville faicte à la haſte, en laquelle n'eſtoit aucune fortification achevée, qu ſeulemẽt peuſt eſtre dite deffence) paſſa ſa colere ſur ceu deſquels il avoit eſté receu ainſi qu'en ville Imperiale

*Subjection de la ville de Cambray.*

Et perſuada faucement aux pauvres Cambreſiens credule par le moyen de leur Eveſque, qui les vendoit, qu'il eſtoi adverty que le Roy eſtoit deliberé de ſe ſaiſir de leur vill leur oſter la liberté de neutralité que de toute anciennet

ils avoient,& l'attribuer à sa couronne: & pour empescher cela,il estoit de necessité de faire edifier une citadelle,de laquelle ils auroient la garde pour leur protection. Lesdits Cambresiens ainsi seduits par l'intercession de leurdit Evesque,lequel estoit de la maison de Croÿ, l'accorderent: à ceste occasion l'Empereur feit diligenter à leurs despens, la construction d'icelle citadelle : vray est qu'elle est gardée à leurs despens,mais les soldats ont le serment à l'Empereur, & commandement à la ville, de sorte que de liberté il les a mis en servitude.

*Naissance du Roy Frãçois second.*

En ce temps fut né à Fontainebleau François premier fils de Henry Dauphin de Viennois, lequel fut tenu sur les fons par le Roy son grãd pere,qui le nõma de son nõ François, laquelle nativité fut magnifiée en grande joye , avec tournois & autres sortes de solennitez.

*Prise de Nice par l'armée de Barberousse.*

Ie vous ay dit cy devant comme le Roy avoit depesché le sieur d'Anguien pour estre chef sur son armée de la mer de Levant,& se joindre avecques Barberousse, qui devoit venir avecques celle du grand seigneur : consequemment vous avez ouy le voyage que feit ledit seigneur d'Anguien à Nice soubs esperãce d'une praticque, & ausi ce qui en provint. Peu de jours apres son retour dudit voyage à Marseille, Barberousse avecques cent & dix galleres passa devant Ville-Franche pres de Nice,puis vint à Toulon , & de là à Marseille trouver mondit seigneur d'Anguien avecques l'armée du Roy, où apres avoir mis en deliberation les capitaines ce qui estoit à faire,fut conclu d'assaillir Nice,à raison que le Roy la repute sienne, pour avoir esté par les Comtes de Provence baillée en gage au Duc de Savoye pour une somme de deniers. Apres la resolution prinse estans arrivez à Ville-Franche , l'artillerie fut mise en terre hors des galleres,& menée devant la ville de Nice,dont fut si bien diligentée la batterie, qu'en peu de jours ladite ville se rendit à condition de n'estre saccagée. Ce faict ils planterent leurs pieces contre le chasteau , mais ils perdirent leur peine & munitions, car la place est sur un rocher malaisee à battre, & encores moins facile à miner à cause de la dureté & hauteur d'icelle roche. Barberousse voyant le temps pour neant se consommer , & l'hyver approcher, retira son armée à Toulon , car il ne se sentoit seurement pour pouvoir demeurer n'hyverner au port de

Villefranche, & monsieur d'Anguien retourna à Marseille, & de là devers le Roy, lequel il vint trouver devant le Câteau Cambrezis, esperant que là se donneroit une bataille.

Le Marquis du Guast alors Lieutenant general de l'Empereur au Duché de Milan, voyant Nice assiegée, la ville prise, & le chasteau en danger, avoit mis ensemble toutes ses forces, tant d'Allemans, Espagnols, qu'Italiens, pour donner secours aux assiegez, mais estant arrivé dedans les montagnes de Tendes, adverty de la rettaitte de l'armée à Toulon, & le chasteau en liberté, delibera d'employer ses forces ailleurs, parquoy retourna au Piemont, où d'entrée assiegea le Montdevis, laquelle estoit en son chemin la premiere ville de l'obeïssance du Roy. Le sieur de Boutieres qui estoit Lieutenant general du Roy en Piemont, ayant peu de gens de pied François pour la provision d'icelle ville, à cause de sa grandeur, fut contrainct y mettre des Suisses gens malaguerris pour la garde d'une place, car c'est leur naturel de combatre en Campagne, si est-ce qu'ils firent tresbien leur devoir: mais apres avoir beaucoup enduré, tant par faulte de vivres, que pour les continuels assaulx qu'ils avoient soustenus, en fin n'esperans aucun secours, capitulerent avecques le Marquis, qu'ils s'en iroient armes & bagues sauves. Le gouverneur dudit lieu de Montdevis nommé Charles de Dros Piemontois, homme de guerre & de bon esprit, sçachant bien la haine que luy portoit le Marquis n'osa se fier en luy, ains ce pendant que le traitté se concluoit mõta sur un cheval turc, & par une faulse porte se meit aux champs, & se retira à Roque de Bau place du mandement de Montdevis, distante dudit lieu de quatre mille, laquelle en toute diligence feit remparer si bien que le Marquis passant par devant ne l'osa attaquer. Les Suisses se confians au traitté faict avec le Marquis sortirent, mais nonobstant icelle capitulation furent par les Espagnols devalisez, & plusieurs tuez, chose que les Suisses leur vendirent bien cher, ainsi que puis apres vous entendrez, en la bataille de Serisolles.

*Prise de Mõt devis par le Marquis du Guast.*

Le Marquis partant de Montdevis passa par devant Beyne & Savillan, lesquelles il trouva si bien pourveuës qu'il ne les voulut assaillir: mais ayant entendu que le sieur de Boutieres s'estoit retiré à Pignerol, & qu'il avoit seulement

laiſſé dedans Carignan le ſeigneur d'Auſſun, & le capitaine Franciſque Bernardin de Vimarcat, avec leurs compagnies de chevaux legers, & quelque petit nombre de gens de pied pour raſer les fortifications que l'an precedant y avoit fait faire le ſieur de Langey, tourna la teſte audict lieu de Carignan, pour mettre peine de le gaigner & s'y fortifier. Car gardant ce logis il nous oſtoit la commodité de toute la plaine du Piemont deça le Pau, ſçavoir eſt, la pluſpart du Marquiſat de Saluſſes, & la plaine juſques à Pignerol & à Turin, & meſmes le val de Suze à la faveur de Vulpian. Quant à ce que tenions de-là l'eau, à ſçavoir Savillan, Beine, Roque de Biu, & Cental, elles demeuroient hors d'eſperance de ſecours. Le Marquis ſuyvant ſa deliberation print ſon chemin à Carmagnole, & feit telle diligence qu'il paſſa le Pau, & arriva audict Carignan avant que noz gens euſſent loiſir de parachever la ruine: leſquels voyans arriver ſur leurs bras une armée de quinze ou ſeize mille hommes de pied, & trois mille chevaux, ſe meirent à la retraitte vers la Loge pour tirer le chemin de Montcallier ou de Turin, ayans mis leurs gens de pied devant, à leur queue Franciſque Bernardin & ſes chevaux legers, & ſur le derriere monſieur d'Auſſun pour ſouſtenir le fais ce-pendant que les autres paſſeroient une riviere venant de Num, laquelle paſſe entre Carignan & la Loge, laquelle ne ſe paſſe qu'à Pont à cauſe des bords qui ſont haults. Les ennemis leſquels ledit ſieur d'Auſſun avoit tousjours ſouſtenus, ſe renforcerent ſi fort, qu'à deux portées de canon, pres ledit pont, ils le chargerent de ſi grand nombre, qu'il fut porté par terre, & furent la plus grande part des ſiens priſonniers: ce temps pendant le reſte paſſa le pont, & ſe retirerent à Montcalier à la faveur de ceux qui en ſortirent pour les ſecourir.

*Priſe & fortification de Carignan par le Marquis du Guaſt.*

Le Marquis eſtant demouré ſeigneur de Carignan, s'y logea avec toute ſon armée, & feit en toute diligence parachever le fort, y comprenant les fauxbourgs, de ſorte qu'en moins de cinq ſepmaines la place fut en deffence, pareillement y feit amener (d'autant qu'il eſtoit maiſtre de la campagne) tous les bleds, & autres vivres de la plaine, juſques des environs de Pignerol, Turin, Vigon, Villefranche, & d'une partie du Marquiſat de Saluſſes, en telle abondance, qu'il fut envitaillé pour ſept ou huict mois. Puis

l'ayant pourveu d'artillerie & d'amonitions raisonnablement, y laissa pour chef le seigneur Pirus d'Epire, autremẽt dit le seigneur Pierre Colonne, avec quinze cens Espagnols naturels des vieilles bandes, & le Comte Felix colonnel de deux mille cinq cens Lansquenets: & luy accompagné du reste de son armée se retira à Quiers, & apres y avoir mis le seigneur Ludovic Vistarin gentilhomme de Laude, & trois mille hommes pour favoriser ceux de Carignan, par-ce que nous tenions Villeneufve-d'Ast, qui luy pouvoit beaucoup nuire sans la faveur de ladicte ville de Quiers, puis il se retira en Ast.

Nous nous tairons un peu des affaires de Piemont, & reviendrons au Roy, lequel estant de retour à la Fére apres avoir secouru Landrecy, eut les nouvelles que vous venez d'entendre, c'estoit sommairement que l'armée Imperiale tenoit la campagne en Piemont. Ledit seigneur pour y remedier depescha le sieur de Tais colonnel des bandes Françoises estans audict Piemont, pour y aller, & faire nouvelle levée de douze enseignes de gens de pied François: pareillement il depescha le Comte de Gruiere, auquel il avoit baillé son ordre, pour aller faire levée de cinq mille Gruyens de ses païs, pour les passer en Piemont, & se joindre avec cinq mille Suisses, qui y estoient entretenus, esperant que les Gruyens feroient semblable faction que les Suisses, lesquels sont leurs voisins, mais autrement en advint, ainsi que ci apres vous pourrez cognoistre. I'ay ouy dire qu'il est mal-aisé de desguiser un asne en un coursier.

*Secours & refreschissement à Luxembourg.*

Aussi le Roy fut adverty que le Comte Guillaume de Fustemberg, avecques douze mille Lansquenets, & bon nombre de chevaux & d'artillerie, tenoit au nom de l'Empereur la ville de Luxembourg assiegée, & que desja les vivres deffailloient aux asiegez: ledict seigneur ne voulant en façon quelconque perdre rien de sa conqueste, encores que l'hyver estoit le plus extreme qu'il fust vingt ans au precedant, depescha le Prince de Melphe pour aller lever le siege, & refreschir lesdicts asiegez, & avecques luy le sieur de Brissac general de la cavalerie legere, & environ quatre cens hõmes d'armes. Les gelées furent si fortes tout le voyage, qu'on departoit le vin de munition à coups de congnée, & se debitoit au poix, puis les soldats le portoient dedans des penniers. Si est-ce que la volonté des chefs &

des ſoldats ne diminua, ains partant le Prince de Melphe de Stenay, marcha droict à Erency, de la à Long-vic, puis tira ſur la main droicte, vers le chemin du mont Sainct Iean pour gaigner l'advantage, afin de combattre l'armée de l'Empereur. Le Comte Guillaume adverty du grand vouloir de noz ſoldats: tant de cheval que de pied, qui ne craingnoient aucun danger, ne fut conſeillé de nous attendre, mais incontinant leva ſon camp, & ſe retira en Allemagne, par ce moyen tout à loiſir nous refreſchimes la place. Le ſieur de Longueval, lequel par cy devant avoit eſté laiſſé lieutenant pour le Roy, dedans ladicte place de Luxembourg, en fut retiré dehors, avecques les autres bandes, tant de pied que de cheval qu'il avoit en ſa compagnie, & en ſon lieu fut mis avec pareil pouvoir, le Viconte d'Eſtauges ſurnommé d'Anglurre, avecques ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, & quinze cens hommes de pied. Le Prince de Melphe ayant executé ce dont il avoit la charge, ſe retira à Stenay, auquel lieu il rompit ſon armé, laquelle fut ſeparée par les garniſons de Champagne & de Picardie, pour le reſte de l'hyver faire teſte à l'ennemy, & conſerver les choſes que nous avions conquiſes.

*Boutieres Lieutenant du Roy en Piemont, & ce qu'il y feit*

POUR retourner au ſeigneur de Boutieres, lequel eſtoit Lieutenant du Roy en Piemont, apres qu'il eut receu le renfort que le Roy luy envoyoit, de trois à quatre mille hommes de pied François, levez en Provence, Dauphiné, & aux environs, & les cinq mille Gruyens, avecques deux ou trois cens hommes d'armes, la campagne que de long temps il avoit perdue, fut recouvrée: & ayant ſes forces aſſemblées fut conſeillé, ce pendant que l'ennemy eſtoit empeſché à la fortification de Carignan (laquelle toutesfois eſtoit desja en deffence) de prendre le chemin de Verceil, pour tenter ſ'il pourroit eſlargir les païs du Roy, du coſté de deça le Pau. Suivant lequel ladvis ledict ſieur de Boutieres print le chemin de Verceil & d'Ivrée: & y ayant mis en ſon obeïſſance pluſieurs petites places, aſsiegea Sainct Germain, qui eſt ſur le grand chemin de Chivas à Verceil, eſperant la ſurprendre, mais il la trouva pourveue de gens de guerre: à ceſte cauſe il fit planter ſon artillerie contre le lieu que lon jugea le plus debile. Vray eſt que c'eſtoit une ville ny flanquee, ny fort remparée, mais le foſſé en eſtoit bon, & eſtoit le bort d'iceluy foſſé auſsi hault que la muraille, de

ſorte que l'artillerie ne pouvoit plonger juſques au pied d'icelle, toutesfois il y fut faict quelque breche, non moins digne que desraiſonnable d'eſtre aſſaillie : ce nonobſtant noz gens de pied François voyans qu'il y avoit jour à ladicte muraille, donnerent dans le foſſé, & meſmes le capitaine Achan Baſque, qui portoit l'enſeigne colonnelle du ſieur de Tais, & le capitaine Garrou autre Baſque Lieutenant dudict ſieur, & le capitaine Saincte Marie auſsi Baſque Lieutenant du capitaine Renouart, donnerent juſques ſur le hault de la breche, ſuivis de beaucoup de bons compagnons, mais auſsi furieuſement qu'ils aſſaillirent, il furent repouſſez, & y moururent leſdicts capitaines Garrou, & Saincte Marie, & le capitaine Achan porteur de l'enſeigne colonnelle y receut trois ou quatre arcbouzades tant dedans les bras que le corps, & fut renverſé (l'enſeigne au poing) dedans le foſſé. Duquel lieu ne pouvant partir pour les bleſſeures, & pour le trait de l'arcbouzerie de ceux de la ville, ſe rengea ſon enſeigne au poing contre la muraille, au coſté de la breche, dont on ne le pouvoit deſloger qu'à coups de pierre, par-ce que ladicte ville n'eſtoit flanquée, & y demeura juſques au matin, que noz gens ſe preparoient de faire nouvelle batterie, pour donner nouvel aſſault. Les aſsiegez eſtonnez de la hardieſſe & fureur des noſtres, n'oſerent plus attendre, ains parlementerent, à telle condition qu'ils ſ'en allerent leurs bagues ſauves, laiſſans la ville avecques les munitions de vivres & l'artillerie en l'obeiſſance du Roy. Ledict ſeigneur de Boutieres ayant pourveu à ladicte place, marcha devant Ivrée, laquelle il aſſiegea de toutes parts, mais durant ce ſiege, qui fut environ Noel de ladicte année mille cinq cens quarante-trois le Roy adverty que ledict de Boutieres n'eſtoit bien obey en ſon armée, depeſcha monſeigneur François de Bourbon, ſieur d'Anguien, pour aller en lieu d'iceluy ſieur de Boutieres, eſtre ſon Lieutenant general en Piemont. D'autre part le Roy n'avoit trouvé bon que ledict de Bourieres euſt permis l'ennemy ſi legerement fortifier, & envitailler Carignan, ſans l'en avoir empeſché.

*Priſe de S. Germain ville en Piemont.*

Monseigneur d'Anguien arrivé qu'il fut en poſte à Turin, ſçachant que le ſieur de Boutieres eſtoit devant Ivrée, luy feit entendre ſa venue à ce qu'il euſt à luy envoye eſcorte juſques à Chivas, pour le conduire au camp en ſeu

*Monſieur d'Anguien lieutenant du Roy en Piemont.*

reté. Le sieur de Boutieres ne voyant esperance qu'il peust prendre Ivrée, ou bien mal-content d'estre destitué de sa charge, se resolut de lever son siege, & d'aller avecques toute l'armée au devant de luy, lequel il vint rencontrer à Chivas, auquel lieu mondit sieur d'Anguien print l'armée en main, & le sieur de Boutieres se retira en sa maison en Dauphiné. Ce faict monseigneur d'Anguien par l'advis des capitaines, lesquels avoient la cognoissance du païs, marcha avecques l'armée contre bas le Pau, & y meit en son obeïssance la ville de Pallezol, Cressentin, Desanne. & autres petites places circonvoisines, ausquelles il laissa bonnes garnisons & moyen de les fortifier. Puis à raison que l'intention du Roy estoit de remettre en ses mains Carignan, qui luy estoit une espine en son pied, attēdu qu'elle tenoit toute la pleine du Piemont en subjection, conclud y aller. Et pour cest effect, print le chemin de Montcalier, duquel lieu, pour oster la commodité d'un pont, que les ennemis avoient sur le Pau, par lequel ceux de Carignan, de jour en autre pouvoient estre refreschiz de Quiers, d'Ast, & autres places de leur domination, depescha bon nombre d'hommes, pour la nuict aller brusler ledit pont: laquelle expedition fut executée, mais non sans grand travail, pour l'extreme gelée qu'il faisoit, dont plusieurs soldats eurent les pieds & mains estropiez. Et pour-autant que la place de Carignan estoit en plain païs, composée de cinq beaux bastions de terre, avecques les courtines, & beau fossé, & que dedans icelle estoient quatre mille hommes, des plus aguerris de toute l'armée de l'Empereur, fut advisé selon l'opiniō de tous les capitaines, n'estre raisonnable d'entreprendre de la forcer, cōsideré mesmes que les hommes de dedans suffiroient pour faire une avantgarde, mais la conclusion fut prinse de l'affamer. Et pour cest effect s'en alla ledict sieur d'Anguien camper à Vimeuz, deux mille deça Carignan, pour empescher les vivres que les ennemis prenoient deça le Pau. Aussi pour autant que du costé tirant à Pancalier contremont le Pau, venoit aux ennemis grād refreschissement, fut ordonné de faire un fort à un quart de mille de Carignan, tirant sur ledict chemin de Pancalier à une Eglise fondée de S. Martin, & y furent mises deux enseignes de gens de pied Italiens. Et ainsi leur fut levée l'esperance de plus estre refreschis de ce costé là.

Quelque temps apres le sieur d'Anguien adverty que l'ennemy se réforçoit à Quiers pour du costé de dela le Pau donner refreschissement aux assiegez, delibera de passer l'eau, laissant garnisons dedans Vimeuz, Carpenay, & autres petits forts, pour empescher l'ennemy de faire saillies à son plaisir du costé deça le Pau: & pour le passage dudict sieur d'Anguien fut advisé un lieu contre-bas la riviere, tirant à Montcalier deux mille au dessoubs de Carignan, auquel fut faict un pont de batteaux en un lieu nommé les Sablõs. Et afin que ledict pont servist pour nostre commodité, tant deça que delà l'eau, & que l'ennemy ne nous le peust oster, fut ordonné à chacun bout dudict pont un fort ausquels furent mis quatre enseignes de gens de pied Italiens, sçavoir est, Hercules Boutigeres, Hercules Vicõte, Bernardin Corse & un autre. Cela faict nostre armée partit de Vimeuz, & passant le Pau, par le pont des Sablõs, vint loger à Villedestelon, qui est entre Carignan & Quiers, distant de deux mille de Carignan, & trois de Quiers, pour empescher les ennemis de venir secourir ou refreschir ledict Carignan. Car du costé d'Ast leur estoit mal-aisé sans nous combattre, à cause de Villeneufve d'Ast, que nous tenions en nostre obeïssance. Estans audict lieu de Ville-destelon, nous y fortifiasmes nostre camp, & au bout de delà du pont que nous avions truslé, fut faict un fort, auquel furent logées deux enseignes de gens de pied de Dauphiné, sçavoir est, le capitaine Passin & un autre. En ce poinct demeura nostre camp, depuis environ la chandeleur jusques en quaresme, nõ sans qu'il y eust ordinairement de belles escarmouches: car les jeunes gens du camp, desirans à faire armes, de jour en autre passoient le pont, & à la faveur de la garde d'iceluy, & des garnisons de Vimeuz, & du fort de S. Martin, se faisoient de belles entreprinses, & de beaux faicts d'armes, quelquesfois à l'advantage des nostres, autresfois au prouffit des assiegez, d'autant qu'ils estoyent quatre mille Espagnols & Lansquenets des plus aguerris de l'Europe.

1543. Environ le moys de Mars, mille cinq cens quarante trois, monseigneur d'Anguien eut nouvelles que le Marquis du Guast faisoit diligence d'assembler ses forces, pour secourir les assiegez: & pour cest effect ledit Marquis avoit deliberé de venir prendre le logis de Carmagnole, lequel

s'il eust prins, il estoit en son pouvoir, sans hazard de les refreschir. Car se fortifiant ledict lieu, il y eust peu faire un pont pour passer deça l'eau, & nous laisser de là mourir de faim, par ce qu'il eust trouvé le Marquisat de Salusses remply de tous biens, & nous n'avions que tout païs mangé: d'avantage nous estions contraincts de Quiers, Ast, Fossan, Montdevis, Cony, Busque, & autres places, tellement qu'il nous estoit malaisé d'avoir vivres qu'avecques les armes. Ces nouvelles entendues, ledit seigneur assembla le conseil, auquel apres plusieurs opinions diverses (car aucuns estoiét d'advis qu'on devoit demeurer à Villedestelon) fut conclud de prevenir à Carmagnolle, pour oster à l'ennemy ceste cõmodité de faire un pont, pour avoir vivres au Marquisat de Salusses.

L'ARMEE Françoise estant à Carmagnole, les Imperiaux assiegez entrerent en plus grande necessité de vivres que devant, parquoy advertirent le Marquis du Guast, que si dedans la my Avril ils n'estoient secourus, la famine les contraindroit de faire ce qu'ils n'avoient deliberé, s'ils estoient refreschis. Le Marquis ayant eu cest advertissement, fit de toutes pars diligenter ses forces, & contremanda quatre mille Lansquenets, lesquels estoient à Genes, prests d'embarquer, qu'ils se vinssent joindre avecques luy. Dequoy monseigneur d'Anguien adverty, depescha un gentilhomme devers le Roy, pour le luy faire entendre, & que son bon plaisir fust d'envoyer le païement de trois moys deus à ses gens de pied, car il craignoit qu'arrivant la necessité de combattre, par faulte de leur soulde, ils en feissent refus, specialement les Suisses, desquels estoit sa principale force avecques les vieilles bandes Françoises. Outre-plus il manda au Roy, sçavoir si le Marquis se presentoit en lieu raisonnable, il luy plairoit l'authoriser de hazarder la bataille plustost que laisser secourir une ville, laquelle luy avoit tant cousté, pour estre reduitte en ceste extremité. Audit seigneur d'Anguien, le Roy fit response que de brief il luy depescheroit le sieur de Langey, gouverneur de Turin, lequel luy porteroit argét, & qu'il l'avoit retenu pres de luy pour cest effect. Quãt à la bataille, le remettoit à en user par l'advis des capitaines qui estoient aupres de luy, lesquels pouvoient mieux cognoistre (estans sur les lieux) ce que la necessité commanderoit à ses affaires, que luy

qui ne le voioit à l'œil.

*Noblesse Françoise passant en Piemont.*

ESTANT publié pat la cour que le Roy avoit permis au seigneur d'Anguien de donner la bataille, la jeunesse de la cour congneut bien que malaisément se passeroit la partie sans qu'il y eust du passe-temps, parquoy, selon qu'est la coustume de la noblesse de France, chacun se preppara pour s'y trouver, les uns partirent sans congé, & les autres avecques congé du Roy. Entre autres, le sieur de Sainct André, le sieur de Dampierre de la maison de Clermont en Dauphiné, tous deux fort favoris de monseigneur le Dauphin: le sieur de Iarnac, Gaspar de Colligny sieur de Chastillon, François de Vendosme, Vidame de Chartres, les deux freres de Bonnivet, le sieur de Bourdillon, le sieur d'Ecars, les deux freres de Genly, le sieur d'Assier capitaine de l'artillerie, lequel avoit sa compagnie de cinquante hommes d'armes en Piemont, le sieur de la Hunaudaye fils unique de l'Amiral d'Annebault, le sieur de Rochefort, le sieur de Lusarches, le sieur de wartis, & le sieur de Lassigny, de sorte que peu de jeunesse demeura en la cour, principallement de celle qui suivoit monseigneur le Dauphin. Il fault entédre que les finances de mondict sieur d'Anguien estoient si courtes, qu'il n'y avoit plus rié entre les mains, ny des tresoriers, ny d'homme du camp, parquoy ceste arrivée fut commode, car pour estre gens de maison, chacun avoit apporté le fonds du coffre lequel soudain mondict seigneur d'Anguien vuida de leurs boistes pour côtenter les soldats, attendant la venue de l'argent du Roy.

*Passage de monsieur de Langey avec argent au camp.*

LE vendredy de la passion, le Roy, lequel estoit à Ennet, ayant journellement nouvelles, que le Marquis du Guast avançoit son armée, pour secourir les assiegez, considerant que monsieur d'Anguien l'avoit adverty, que la faulte de payemét pourroit decourager les soldats, mais aussi avoit il autre consideration, que trois cens mille livres n'eussent satisfaict audict payement, & qu'il avoit à soustenir une autre grande armée, laquelle l'Empereur dressoit en Allemagne, pour entrer en son Royaume, avecques celle dont le Roy d'Angleterre pretendoit l'aissaillir par autre part: & que finablement le fonds de ses finances pourroit difficilement fournir à tout cela, toutesfois il depescha en poste le sieur de Langey, messire Martin du Bellay, gouverneur de Turin, pour aller trouver son armée en Piemont, auquel pas-

ſant par Paris, il feit delivrer quarante huit mille eſcus, qui n'eſtoient la quarte partie de ce qui eſtoit deu aux eſtrãgers, mais luy donna charge de chercher tous moyens poſſibles de contenter les gens de guerre, de ſorte que on les menaſt au combat.

Le jeudy de la ſepmaine ſaincte, qui eſtoit le cinquieſme jour d'Avril, mille cinq cens quarante trois, avant Paſques, arriva ledict Langey à Pignerol, où il eut nouvelles que l'armée de l'Empereur aprochoit de la noſtre. Et pour autant que pour aller à Carmagnole, où eſtoit noſtre cãp, faloit paſſer à la portée d'une coulevrine de Carignan, où (comme dict eſt) eſtoient quatre mille hommes de guerre, trouva que ſeurement ne pouvoit paſſer ſans eſcorte. Parquoy par divers meſſagers, afin que ſi l'un eſtoit prins, l'autre paſſaſt, advertit monſeigneur d'Anguien de ſon arrivée, en lettres de chiffre, lequel le vendredy ſainct luy envoya le ſieur Bertin de Solliers, l'un des ſeigneurs de Morette, avecques quarante ſalades nouvellement venuz du camp Imperial au ſervice du Roy, par la praticque de l'eleu de Riez, ſieur de Cental : & par ledict de Solliers luy manda qu'à Cercenas, & à Vimeuz, & au pont des Sablons il trouveroit nouvelles eſcortes. Le ſeigneur de Langey fut en difficulté, ſi ſur l'aſſeurance de ceſte eſcorte, il devoit hazarder les deniers qu'il portoit, attendu que c'eſtoient Italiens qui n'avoient encores faict ſerment, ny prins la ſoulde du Roy, car il conſideroit que pendant ceſt argent, l'eſtat du Roy demouroit en hazard, & ſi par faute d'iceluy nos gens faiſoient refus de combattre, on l'en pourroit blaſmer: toutesfois pluſtoſt qu'endommager le ſervice du Roy, reſolut de mettre & luy & l'argent au vueil de fortune, concluant que ſi mal en advenoit, il ſeroit plus reprochable à ceux qui luy avoient envoyé l'eſcorte qu'à luy. Ioint auſſi qu'il avoit eſperance à l'autre eſcorte, laquelle il eſperoit trouver à Cercenas & Vimeuz. Mais à tous deux ne trouva hõme ordonné pour ceſt affaire, de ſorte qu'il fut en opinion de prendre le chemin de Montcalier, pour mettre l'argent en ſeureté, craignant qu'en paſſant par devant Carignan, ſi les ennemis faiſoient une ſaillie, ceux meſmes qui le conduiſoient le ſaccageaſſent. Mais eſtant advetty par le ſieur de Cercenas & par l'abbé de Morette, (leſquels il trouva audict lieu de Cercenas) que le camp Imperial eſtoit à

Mouta, ſept mille pres du noſtre, en apparence de vouloir dedans deux jours donner la bataille, paſſa outre juſques au pont des Sablōs, où il trouva auſſi peu d'eſcorte qu'aux autres lieux, ſinon qu'il fit monter à cheval le capitaine Bernardin Corſe, avecques tous les arcbouſiers à cheval, tāt de ſa compagnie, que d'Hercules Boutigeres, & d'Hercules Viſconte, qui eſtoient à la garde d'iceluy pont, leſquels toute nuict le conduirent à Carmagnole auquel lieu il arriva une heure apres minuict, au logis de monſeigneur d'Anguien. Incontināt il fut divulgué par tout le camp, que ledit Langey eſtoit arrivé avec l'argent pour le payement de l'armée, qui donna grande resjouiſſance & bonne affection à tous les ſoldats.

Pour reſouldre ce qui eſtoit à faire, monſeigneur d'Anguien manda querir tous les capitaines qui eſtoient au camp, en l'aſſemblée deſquels le ſieur de Langey declara le peu d'argent qu'il avoit apporté, & que le Roy pour les autres urgens affaires qu'il avoit à ſupporter, à l'occaſion des armées que l'Empereur & le Roy d'Angleterre preparoyent, pour l'endommager ailleurs, n'avoit ſceu fournir plus grande ſomme, ne voulant deſgarnir les finances qu'il avoit diſpoſées pour ceſt effect. Ce neant-moins le Roy ſe confiant à leurs experiences eſperoit qu'ils inventaſſent les moyēs de faire marcher les ſoldats au combat. Apres avoir entendu que l'argēt qu'il avoit apporté n'eſtoit pour payer la ſimple paye d'un mois aux eſtrangers, ores qu'il leur fuſt deu le payemēt de trois, adviſerent afin que la bonne opinion en laquelle eſtoient les gens de guerre, ne leur fuſt divertie, qu'on feroit tout à l'heure donner l'alarme dedās noſtre camp, à ce que chacun ſe trouvaſt au lieu ordonné pour combattre, & que ce temps pendant le jour viendroit & qu'alors on feroit retirer les enſeignes à part pour faire les mōſtres particulieres, enſeigne pour enſeigne, ſans autre choſe declarer, ſinon de toucher argent, & qu'il feroit publié que leur payement ſe feroit à la banque. Par-ce moyen le ſamedy de Paſques ſe paſſeroit à faire la monſtre, & le jour de Paſques (ſelon les advertiſſemens) ne ſe paſſeroit que l'ennemy ne fuſt ſi pres, qu'en lieu de faire le payement il faudroit combattre, avant que les ſoldats euſſent la cognoiſſance du deffault des deniers. Ceſte deliberation fut executée, l'alarme ſe donna, chacun avecques lanternes

*Invention pour contēter les ſoldats.*

&

& falots(d'autant que la lune n'escleroit) se jetta en bataille, le jour survint avant qu'on eust rengé les batailles en la forme qu'elles devoient marcher au combat: puis les bandes separées, & les monstres faictes, le jour se passa, parquoy fut le payement remis à lendemain, & se retira chacun en son logis.

INCONTINANT apres arriva le capitaine Blanfossé, qui se jour estoit sorty de prison, des mains des Imperiaux par le moyen d'un gentilhomme serviteur du Roy estant à la soulde de l'Empereur, lequel advertit mõseigneur d'Anguien, que le Marquis du Guast avecques l'armée Imperiale, partoit cedict jour de la Mouta, deliberé de venir à Serisolles, en intention qu'estant audict lieu, il pourroit aller à Villedestelon, que nous avions abandonnée, & forcer le pont des Sablons (chose que ne pouvions empescher) & passer deça le Pau, pour nous cõtraindre de demeurer de la l'eau sans vivres & sans argent. Et au cas que vinssions pour luy empescher le logis de Villedestelon, il prendroit le chemin de Raconis, & par les maraiz, a fin que ne le puissions combattre, (craignant nostre gendarmerie) gangneroit le derriere de Carmagnole, pour venir à Lombriast, & Casalgras, dresser un pont de batteaux, qu'il menoit quand & luy pour passer le Pau de deça, car il estoit asseuré qu'il trouveroit dedans le Marquisat de Salusses vingt ou trente mille sacs de bled (mesmes dedans Conis en avoit quinze mille) qui fourniroient pour envitailler son camp & la ville de Carignan, & puis nous contraindroit de nous retirer. Qui eust esté entierement nostre ruine, par-ce que noz gens n'estans payez, il estoit mal-aisé de tenir la campagne, & ne la tenans ains nous retirans aux villes, le Marquis estoit deliberé de faire le gast par tout le Piemõt, brusler le plat païs, & enlever tout le bestial pour oster le moyen de labourer. Et laissant gens fraiz dedans Carignan, & grosses garnisons en toutes les places esquelles les Imperiaux avoient puissance, marcheroit à Ivrée, auquel lieu il devoit trouver le Comte de Challan (lequel avoit commission de l'Empereur de lever dix mille hommes, pour avecques ce renfort passer par le val d'Aouste, & venir entrer en Savoye & en la Bresse, pendant que l'Empereur feroit son grand effort par le païs de Champagne.

*Desseing des Imperiaux.*

TOUTES ces choses bien digerées par monseigneur

d'Anguien & les capitaines qui estoient avecques luy, fut conclu d'aller combatre les Imperiaux en chemin devant qu'ils eussent gaingné le païs fort : & a fin que les soldats n'apperçeussent la penurie du payement, fut ordonné que le matin on feroit marcher noz gens en bataille dedans le camp ordonné pour le combat. Puis soubs couleur qu'on n'auroit le loisir (eu esgard à la proximité de l'ennemy) de faire le payement des gens de pied à la banque, fut ordõné à chacune enseigne son tresorier, car nous avions esperance que devant que l'argent qu'on avoit apporté fust distribué aux soldats, nous serions à la bataille. Aussi fut ordonné au seigneur de Termes colonnel des chevaux legers d'envoyer vingt chevaux legers vers Villedestelon, pour entendre si l'ennemy marcheroit ce chemin là, autres vingt vers Sommetive, & vingt vers Raconis, à ce que nous estans en bataille en la campagne, eussions le moyen de tourner la teste droit le chemin où nous serions advertis qu'ils marcheroient, pour les combattre en logeant ou devant que loger, sans attendre qu'ils se fussent mis en païs fort: pareillement fut ordonné de combattre en trois trouppes, avant-garde, bataille & arrieregarde.

Le seigneur de Boutieres, lequel ayant eu nouvelles de la bataille estoit revenu de sa maison pour s'y trouver, eut la conduicte de l'advantgarde avecques trente hommes d'armes de sa compagnie, la compagnie du Comte de Tende aussi de trente hommes d'armes que conduisoit le seigneur de Thorines son Lieutenant, & le seigneur de Termes colonnel de la cavalerie legere, avecques les deux cens chevaux legers dont il avoit la charge. Francisque Bernardin de Vimercat avecques pareille charge de deux cens chevaux legers, la bande du seigneur More de Novate, laquelle conduisoit le seigneur Cabre son frere & Lieutenãt, pareille charge, & le seigneur de Cental avecques trente cinq ou quarante chevaux legers que n'agueres il avoit tiré du service de l'Empereur, & quatre mille hõmes de pied des vieilles bandes Françoises, dont estoit colonnel le seigneur de Tais. Au premier rang desquels se meirent plusieurs gẽtilshommes venuz en poste de la court, qui depuis n'avoient eu moyen de recouvrer chevaux, entre autres les trois freres de Bonnivet, & le jeune Genly. A conduire la bataille monseigneur d'Anguien, avecques luy le seigneur

de Langey gouverneur de Turin, & le seigneur d'Assier avecques sa compagnie de gensd'armes, celle du Baron de Cursol, lequel estoit demouré à Turin en l'absence dudict seigneur de Langey, la compagnie du Comte de Mont-ravel que conduisoit le Baron d'Oyn son Lieutenant, & de gentilshommes pour leur plaisir environ cent chevaux, desquels estoient le seigneur de S. André, le seigneur de Chastillon, le seigneur de Iarnac, le Vidame de Chartres, le seigneur de Bourdillon, le seigneur de Rochefort, le seigneur d'Ecars, le seigneur de Luzarches, le seigneur de la Hunaudaye, le seigneur de Genly, le seigneur de Lassigny, de S. Amand nommé de Rochecouart, & autres, laquelle jeunesse marchoit soubs la cornette de monseigneur d'Anguien, portée par le seigneur de Rubempré, le seigneur d'Aussun avecques environ cent cinquante salades. Le seigneur de Glayve gouverneur de Cahors & Pescheray, gouverneur de Mõtcallier & de gens de pied quatre mille Suisses. En l'arrieregarde le seigneur de Dampierre, avec tous les guidons & archers des compagnies, & les Gruiens qui pouvoient estre trois mille hommes de pied, & les Italiens estãs sous la charge du seigneur d'Escro, qui devoient estre deux mille, & messire Charles de Dros gouverneur du Montdevis autre mille.

Les choses ainsi ordonnées, le dixiesme d'Avril jour de Pasques, mille cinq cens quarante quatre au poinct du jour chacun se trouva en bataille au lieu & en la forme qu'il estoit ordonné, auquel estat nous demourasmes jusques à midy, que nous eusmes nouvelles par noz chevaux legers que l'ennemy marchoit, mais ne se pouvoit juger lequel chemin il tiroit, ou de Sommerive, ou de Raconis, ou de Villedestelon. Ce rapport entẽdu fut advisé afin que (s'il prenoit le chemin de Raconis ou de Villedestelõ) on l'amusast par escarmouches, que monsieur d'Anguien & quand & luy les chevaux legers & mille ou douze cẽs arcbousiers, avecques trois moyennes à double equipage, pour diligenter aussi tost que la cavalerie, marcheroient jusques sur un haut distant un mille de nostre camp, pres un bois sur le chemin de Serisolles. Monseigneur d'Anguien estant arrivé audict lieu envoya le sieur d'Aussun avecques sa bande, & quelque arcbouserie qui le suivoit de loing, sur un autre hault un mille plus avant duquel il descouvroit une valée, rase, qui 1544.

eſt entre Seriſolles & Sommerive.

LEDIT ſeignent d'Auſſun y eſtant arrivé decouvrit les Imperiaux marchans de Seriſolles à Sommerive, lequel pour les divertir de leur chemin, ayant jetté ſes arcbouſiers dedans un boſquet, lieu fort & pres le chemin que devoient faire les ennemis, pour le ſouſtenir ſ'il eſtoit beſoing. Apres avoir adverty le ſeigneur d'Anguiē, alla dreſſer l'eſcarmouche, faiſant tousjours ſa retraitte auſdicts arcbouſiers, mais les ennemis ne l'oſoient enfoncer craignans d'entrer en un deſordre. Cependant monſeigneur d'Anguien avecques environ trois cens chevaux & le reſte de l'arcbouſerie marcha: puis ayant faict recongnoiſtre le chemin par quelques uns des capitaines eſtans avecques luy, trouva qu'il pouvoit ſans hazard donner juſques ſur le hault, par-ce qu'il eſtoit couppé tout court, en ſorte que l'ennemy ne le pouvoit venir combattre qu'en montant, & à peine ſans ſe mettre en deſordre. Et eſtant audict lieu, feit mettre en bataille toute ſa cavalerie ſur le bord dudict coſtau, ſi que l'ennemy la decouvroit, mais ne pouvoit recongnoiſtre noſtre derriere, dont il pouvoit pluſtoſt conjecturer que tout le reſte de noſtre armée y fuſt qu'autrement. Ce faict, feit marcher noz trois moyennes, qui du milieu de noſtre cavalerie tirerent dedans l'un des bataillons des gens de pied des ennemis arreſtez en la vallée, dont y eut quelques hōmes tuez, & auſſi d'heure en autre envoyaſmes renforcer l'eſcarmouche tant d'arcbouziers que de cavalerie, defendans toutesfois à ceux qui en avoient la charge, de ſe meſler de peur qu'ils fuſſent renverſez, & que l'ennemy peuſt avoir la cognoiſſance du derriere.

DURANT ces choſes le Marquis du Guaſt eſtoit à Sommerive pour y viſiter le logis, mais un ſoldat François ſerviteur du Comte de Tende, auquel Comte la place appartenoit, eſtant dedans la tour du chaſteau, ne ceſſa de tirer, & ne ſe voulut rendre, quelque commination que luy feiſt le Marquis, par-ce qu'il voyoit noſtre armée en campagne du hault d'icelle tour, duquel lieu le lendemain il eut le paſſe-temps de la bataille. Ledict Marquis ayant ouy tirer noſtre artillerie, penſa avoir ce ſoir la bataille, & retourna en ſon camp laiſſant Sommerive en patience: puis apres avoir bien conſideré noſtre contenance, eut crainte d'eſtre combatu en logeant, à cauſe dequoy il delibera ſe loger

›our la nuict à Serisolles dont il estoit deslogé.

Monseigneur d'Anguien voyant que l'ennemy & out son bagage estoit rentré à Serisolles,& qu'il avoit laissé ses forces en bataille le long des hayes pres dudict lieu,& ussi que la nuict approchoit, assembla tous les capitaines ›our avoir advis de ce qui estoit à faire. Les uns furent d'o-inion qu'on devoit mander le reste de l'armée, & pour le oir se loger sur le hault où nous estions,pour au poinct du our leur donner la bataille. Autres furent d'advis contraie,en remonstrant que veu qu'il estoit tard ils ne pourroyēt stre venuz qu'il ne fust nuict, & que les gens de cheval & e pied estoient en bataille dés minuict, sans avoir beu ny ıangé,& si avoit faict grande chaleur tout le jour,à cause equoy les soldats estoient autāt travaillez que s'ils eussent ıarché:& de faire encores trois mille,ils seroient si travail-ez tant les chevaux que les hōmes, que si l'ennemy les vou oit combattre en logeant, ils auroient peu de force pour aider de leurs armes, & aussi qu'ils n'avoient charroy pour mener vivres quand & eux pour repaistre. Pareillement si ennemy avoit cognoissance de nostre faict, il ne nous dō-eroit loisir de loger,ains nous trouvant en desordre en lo-eant,nous pourroit combattre à nostre desavantage, ainsi ue fist le Roy Edouart d'Angleterre au Roy Philippe de 'allois,à la journée de Crecy. Toutes choses debatues fut esolu qu'on se retireroit à Carmagnole, laissant deux cens hevaux legers pour cognoistre & faire rapport que devien troit l'ennemy pour ceste nuict. Puis apres que noz gés se-ient refreschis, s'il estoit nouvelle que les ennemis mar-ıassent à Villedestelon,nous irions loger entre eux & Ca-gnan,ayās nostre pont sur le Pau pres de nous, pour avoir es vivres de deça l'eau, afin que nous estans logez audict eu,les ennemis ne peussent venir à Carignan sans nous cō attre:aussi ne pouvoient ils venir pour gaigner nostre pōt, ıns nous avoir en teste: & s'ils demouroient à Serisolles, ous partirions dés minuict pour arriver devant le jour sur hault auquel nous estions, pour leur empescher le logis e Sommerive: ceste resolution prinse nous retirasmes à 'armagnole.

Le lendemain lundy de Pasques,vnziesme jour d'Avril, ille cinq cens quarante quatre, environ une heure apres

minuict, nous sortismes de nostre logis pour faire le chemin qui avoit esté ordonné, & en tel ordre qu'il est cy dessus declaré : mais le Marquis nous voyant le soir estre retirez à Carmagnole, estima (comme l'apparẽce estoit, & ainsi que par aucuns de ses espies luy fut rapporté) que voulions repasser le Pau en ça, & luy abandonner le costé de dela: parquoy changeant son desseing, partit une heure devant le jour, pour nous rattaindre avant qu'eussions passé la riviere, & marcha à nostre queuë tout le chemin que le jour de Pasques nous avions faict. Le seigneur d'Anguien ayant marché un mille hors de Carmagnole, fut adverty par les avant-coureurs (mesmes par un Albanois, nommé Boubõque) comme ils avoient veu l'armée du Marquis marcher droict à nous, & qu'elle avoit desja gaingné le hault que nous avions deliberé le soir de devant prendre pour nostre avantage: eu sur ce l'advis des capitaines, fut conclud de les aller combattre, encores qu'ils fussent dix mille hommes de pied plus que nous, car de nous retirer dedans nostre fort, lequel nous avions ja esloigné d'un mille, c'eust esté signe de fuitte, qui eust osté le cœur aux nostres, & augmenté celuy des ennemis : parquoy apres avoir eu rapport de la forme que marchoit l'ennemy, sçavoir est, de trois gros bataillons de gens de pied, ayant chacun leur aelle de cavalerie, & marchoyent lesdicts trois bataillons aussi avant l'un que l'autre, fismes le semblable, car le païs estoit large. A la main droitte marcha le bataillon des vieilles bandes Françoises, qui pouvoient estre trois mille hommes en bataille, sans l'arcbouserie, lesquels estoyent conduicts par le seigneur de Tais leur general, & à la main droitte desdicts François marchoient les chevaux legers, dont avoit la conduicte le seigneur de Termes : & à la gauche le seigneur de Boutieres, avecques environ quatre vingts hommes d'armes, puis à la gauche dudict seigneur de Boutieres le bataillon des Suisses, qui pouvoit estre de pareil nombre de trois mille hommes, & à la gauche desdicts Suisses estoit le seigneur d'Anguien, avecques ceux que j'ay dict cy devant: & à la gauche dudict seigneur d'Anguien marchoient les Italiens & Gruiens, qui pouvoient estre quatre mille hommes: & à la gauche desdicts Gruiens le sieur de Dampierre, avecques tous les guidons, & archers de la gen-

*Forme des deux armées.*

darmerie. Ayant mis ceſt ordre, on tira des compagnies de gens de pied, tant Françoiſes que Italiennes juſques au nombre de ſept ou huict cens arcboüſiers, leſquels ſe jetterent devant les batailles pour enfans perdus, dont fut donnée la charge au capitaine Montluc, ayant avecques luy le capitaine Hevart, le capitaine Guaſquet, & autres gens diſpots, & de bon entendement. Et puis marcha devant la bataille des Suiſſes le ſeigneur de Caillac, avecques huict pieces d'artillerie de campagne, & devant le bataillon des Gruiens le frere ſieur de Mailly de Picardie, avec pareil nombre d'artillerie. Au ſurplus fut donnée la charge au capitaine Martin du Bellay ſieur de Langey gouverneur de Turin, d'aller de la bataille à l'avantgarde & à l'arriegarde, afin que ſelon que l'ennemy ſe gouverneroit il fiſt marcher les noſtres.

L'ORDRE qu'avoit mis le Marquis eſtoit qu'il faiſoit marcher ſur noſtre main droicte le Prince de Salerne avec dix mille Italiens: au milieu marchoit Aliſprād de Madruce, frere du Cardinal de Trente, avecques pluſieurs autres colonnels & capitaines Allemans, & y avoit en leur bataillon dix mille Lanſquenets, dont il n'y avoit un ſeul qui ne fuſt armé, car le Marquis avoit pris toutes les armes qu'il avoit trouvées dedans Milan. Et au droit de noz Gruiens, & à l'autre coſté de leurs Lāſqueners, & à noſtre main gauche marchoit Dō Raimond de Cardonne avec un bataillon de ſix mille hommes, moitié vieils ſoldats Eſpagnols, & moitié, viels ſoldats Allemans, tous nourris enſemble à la guerre depuis le voyage de Tunis, & d'Arger. Au coſté du Prince de Salerne & de ſon bataillon marchoient environ de ſept à huict cens chevaux envoyez par le Duc de Florence au ſecours des Imperiaux, conduits par Rodolphe Baglion: au milieu d'entre les Lanſquenets & Eſpagnols marchoit le Marquis du Guaſt avec pareil nombre de cavalerie: & à l'autre coſté des Eſpagnols marchoit le Prince de Sulmonne, fils du feu Vice-Roy de Naples Dom Charles de Lannoy, capitaine general de toute la cavalerie, avec pareil nōbre de cavalerie que les autres. Et eſtoient leſdites trouppes Imperiales rengées ſur le hault, dōt nous eſtiōs partis le ſoir precedant auquel nous avions delibeté de retourner, pour gaigner l'avātage, mais le Marquis l'avoit le premier occupé, & avoit mis au droit de deux caſſines, dōt l'une eſtoit du coſté

des Allemãs, l'autre au costé des Espagnols, dix pieces d'artillerie d'une part, & dix de l'autre costé, lesquelles estoient en lieu si avantageux, que noz gens ne pouvoient marcher à eux que lesdites pieces ne donnassent dedãs noz batailles du hault en bas. Ce faict, le Marquis avec cinq ou six chevaux se retira sur un petit hault duquel il voyoit & pouvoit commander à toute son armée, tãt à droicte qu'à gauche, & au milieu : puis manda au Prince de Salerne qu'il n'eust à marcher plus avant que le lieu où il estoit sans son cõmandemẽt : mais le Marquis estõné de son gros host d'Allemãs renversé (cõme tantost je diray) n'eut (à mon avis) loisir, ou ne luy souvint de mander au Prince de Salerne ce qu'il avoit à faire, parquoy il ne bougea de son lieu, ce qui nous feit grand plaisir, car s'il eust marché au costé des Allemãs, il eust bien empesché le bataillon de noz François, pendant qu'ils estoient embesongnez contre lesdits Allemans.

Monseigneur d'Anguien, arrivé qu'il fut, à la portée d'une coulevrine pres du hault, auquel les Imperiaux s'estoient arrestez, regarda d'accommoder ses batailles en lieu qu'elles ne peussent estre offensées de l'artillerie Imperiale. Il estoit environ soleil levé quand les deux armées se planterent l'une devant l'autre : soudain l'escarmouche se dressa entre les deux batailles de nostre arcbouzerie & de la leur, laquelle dura jusques sur les unze heures du matin, par-ce que les Espagnols & Italiẽs taschoiẽt de venir gaingner le flanc de noz batailles, comme ils avoyent faict à la bataille de Pavie, l'an mille cinq cens vingt-quatre. Aussi tachoyent les nostres de faire le semblable : chacun renforçoit de sa part, si qu'il y eust l'espace de quatre ou cinq heures, environ de quatre à cinq mille arcbouziers, tant d'un costé que d'autre entre les deux armées. Ie vous asseure qu'il y eut eu beaucoup de plaisir à veoir les ruzes & stratagemes de guerre, qui se feisoient tant d'une part que d'autre, à l'homme qui eust esté en lieu de seureté, & qui n'eust eu autre chose à faire. En fin entre unze & douze heures, les ennemis se voyans plus fort d'hommes d'un tiers, delibererent de nous venir assaillir. Le sieur de Tais qui estoit sur nostre main droitte, tourna la teste pour aller combattre le Prince de Salerne & pour cest effect s'eloingna environ de demy quart de mille du bataillon des Suisses : mais le sieur de Langey, qui avoit la charge de recognoistre la conte-

nance de l'ennemy,& advertir noz gens de ce qu'ils devoiét faire, aussi avoit le sieur de Monneins, voyant marcher le bataillon des Lansquenets Imperiaux, qui estoit de dix mille hommes,pour venir attacquer noz Suisses,qui n'estoyent que quatre mille, veit le jeu mal party: voyant aussi que le Prince de Salerne ne faisoit semblant de vouloir marcher, & qu'il estoit encores loing,manda par le sieur de Grisse,au sieur de Tais,qu'il eust à retourner la teste,& se venir joindre pres des Suisses, autrement qu'il voyoit la bataille en hazard, par-ce que noz Suisses n'estoyent pour soustenir ce faiz: & aussi luy avoyent dit qu'on leur avoit promis de long temps que venans au combat,les François seroiét pres d'eux, & qu'ils n'estoient pour eux seuls soustenir ce gros bataillon de Lansquenets. Outre plus il fut remonstré audit sieur de Langey par le capitaine Fourly, Suisse, qui pour ce jour leur commandoit,comme colonnel,encores que S. Iulien en prist & eust par le passé pris,& l'honneur,& le prouffit,si est ce que pour ce jour il en laissa la charge audit Fourly,lequel dist audit Langey,luy persuadant de marcher,que si son bataillon marchoit, l'artillerie de l'ennemy luy donneroit droit dedans, & que le naturel de sa nation n'estoit d'endurer la batterie de l'artillerie, ains d'aller droit pour la gaigner,& que par ce moyen s'il se mettoit au decouvert,ses gens se mettroient en desordre pour y courir. Qui seroit cause que l'ennemy luy donneroit par le flanc, mais estans noz ennemis marchez plus avant,eux mesmes couvriroient leur artillerie, & alors il meneroit ses hommes au combat sans confusion.

*Defaite des ennemis.*

Le sieur de Tais ayant eu cest advertissement, incontinant changea d'entreprise,& tournant la teste de son bataillon se vint rendre pres des Suisses, laissant seulement entre les deux bataillons place, en laquelle se vint mettre monsieur de Boutieres,avecques les quatre vingts hommes d'armes qu'il avoit en sa compagnie. Les Allemans Imperiaux voyans les François avoir changé leur desseing, changerent pareillement le leur, & de leur gros bataillon en feirent deux,l'un pour combatre les Suisses,& l'autre les François, si proches l'un de l'autre,que le derriere ne monstroit apparence que d'un bataillon. Pendant ces choses, le seigneur d'Anguien, qui devoit estre joingnant les Suisses, fut contrainct de demeurer avec les Gruiens, car ils estoient eston-

nez, de ſorte que ſans ce qu'il demeura pres d'eux, & les remonſtrances que leur feirent des capitaines, ils ſ'en fuſſent fuis ſans coup ferir, à raiſon de l'efroy qui ſ'eſtoit eſpandu parmy eux. Le ſieur de Termes avecques la cavalerie legere, eſtant à la main droite des bandes Françoiſes, voyant la cavallerie du Duc de Florence, laquelle marchoit pour à l'heure que les batailles ſe viendroient à joindre, donner par les flans au bataillon des François, ne voulut attendre ceſt inconvenient, mais les chargea de telle furie qu'il les rompit, & les renverſa ſur le bataillon du Prince de Salerne, tellement que ledit ſieur de Termes penſant eſtre ſuivy, donna juſques au milieu dudit bataillon, où ſon cheval fut tué, & luy prins. Ladite charge ſervit beaucoup, car il eſt apparant, que ſans icelle le Prince de Salerne euſt marché ſur les flans de noſtre bataillon François, mais il fut couvert de la cavallerie de Florence, laquelle tomba ſur ſes bras, & ce pendant noz François & Suiſſes firent leur faction ſans empeſchement que de celuy qu'ils avoient en teſte.

PENDANT ladicte charge, les batailles des Lanſquenets Imperiaux & celles des Suiſſes & François ſ'aborderẽt. Or avoient les François mis entre le premier rang & le ſecond un rang d'arcbouziers, & les Allemans un rang de piſtolliers, leſquels tiroient par entre ceux du premier rang. Eſtans leſdictes batailles à la portée d'une moyenne l'une de l'autre, le capitaine Villefranche, lequel avoit la charge de la corne droitte du bataillon des François, conſiderant que le bataillon d'Allemans qui le venoit aborder eſtoit plus large que le ſien, & par ce moyen à l'aborder ſerreroit les François par ce coſté, ſoudain feit tirer du derriere de ſon bataillon les armez des deux derniers rangs, dont il elargit ſa teſte, & feit à l'ennemy ce que ledit ennemy avoit intention de luy faire. Ce faict ils marcherent l'un vers l'autre de pareille furie, & combatirent tant d'une part que d'autre fort furieuſement, ſi eſt ce qu'à l'ayde des armes que fit la gendarmerie Françoiſe conduite par le ſieur de Boutieres, tous les Allemans Imperiaux furent rompuz. On peult bien dire que jamais ſi petit nombre de gendarmerie & de gens de pied ne ſouſtint ſi grand faiz, ny ſi furieux, Le Marquis du Guaſt voyant la ruine tournée ſur ſes Allemans, auſquels eſtoit ſon eſperance, ſe meit à la guarite ſans coup ferir.

Au mesme instãt le sieur de Dampierre, avec les guidõs chargea les gens de cheval Imperiaux, conduits par le Prince de Sulmone, lesquels faisoient espaule aux Espagnols, & les rompit, Semblablement le bataillon des Espagnols & vieils Allemans vindrent combattre noz Gruiens & Italiẽs desquels ils eurent bon marché, car hors mis les capitaines qui estoient au premier rang, tous se meirent en fuitte, & ne s'en fust sauvé un, sans monseigneur d'Anguien, lequel accompagné de ceux qui estoient ordonnez en sa trouppe, chargea lesdits Espagnols & Allemans, en prenant l'un des coings de leur bataillon, & transversant à l'autre, de sorte qu'il rompit tout ce travers, dont ne demeura une seule enseigne debout dudit bataillon. Mais ceste charge fut sanglante, car il y demeura le seigneur d'Assier, le Baron d'Oÿn Lieutenant du Comte de Montravel, Monsallais enseigne du Baron de Cursol, le seigneur de Glaive gouverneur de Cahors, le seigneur de Courville, & les deux Escuyers de monseigneur d'Anguien: le seigneur de Lassigny eut son cheval tué, mais il se sauva à pied, le seigneur de S. Amand, nõmé de Rochechouart, & le seigneur de Fervaques y furẽt blessez, de sorte qu'ils furent trouvez parmy les morts, mais ils furent si bien pensez qu'ils guerirent: & plusieurs autres y furent tuez, ou blessez, & jusques à quatorze ou quinze tant capitaines que gens de nom.

Le seigneur d'Anguien ayant faict ladicte charge, & pẽsant que les Gruiens eussent faict leur devoir, estimoit avoir gaigné la bataille de ce costé, mais il trouva le contraire, car ayant tourné visage pour recharger, au lieu de trouver les Gruiens & Italiens victorieux, les trouva à vau deroutte (hors mis le premier rang, comme dit est) sans donner un coup de picque, à cause de quoy la teste des Espagnols n'ayant plus de gens de pied à combattre, tourna sur monseigneur d'Anguien, de sorte qu'à ladite charge il perdit plus qu'à la premiere, parce qu'il n'avoit plus de gens de pied pour le soustenir. Or n'avoit il nouvelles qu'estoyẽt devenus noz François, & Suisses, qui luy faisoit presumer qu'ils estoient deffaicts, car entre le lieu où cõbatirent noz Suisses & François, & le lieu où combatit monseigneur d'Anguien y avoit une petite colline, de sorte qu'on ne pouvoit avoir cognoissance l'un de l'autre: si est-ce qu'il resolut & ceux d'avec luy, de tous mourir avant que

ſe retirer. Parquoy par pluſieurs fois rechargea, mais il trouva tousjours un nombre d'arcbouziers ennemis peſle-meſle de luy, & le bataillon des picquiers les ſuivoient tousjours ſans rompre leur ordre, & ſi n'avoit pas en fin plus de cent chevaux en ſa compagnie, qui eſtoit peu pour combattre quatre mille hommes, mais c'eſtoit à la deſeſperade. Pendant que monſeigneur d'Anguien ſ'eſtoit retiré ſur la main droicte pour avoir moyen de recharger ſans eſtre empeſché de l'arcbouzerie ennemie, qui l'empeſchoit de ce faire, eſtant tousjours peſle-meſle de luy, les Eſpagnols eurent nouvelles de la deffaicte du reſte de leurs gens, parquoy perdirent le cueur, & en lieu de nous attendre commencerent leur retraicte, laquelle ne leur fut permiſe d'achever, car le ſeigneur d'Anguien ordonna le ſeigneur d'Auſſun, avecques environ cinquante chevaux, pour les charger par les flancs, & luy avecques le reſte, qui ſ'eſtoit raſſemblé pres de luy, leur donna ſur la queue, mais eſtans chargez ils ne tindrent point, car chacun taſchoit à ſe ſauver ou dedans les boſques, ou dedans les caſſines, toutesfois peu ou point ſe ſauverent que tout ne fuſt pris ou tué.

Pour monſtrer que jeuneſſe faict faire beaucoup de choſes hazardeuſes, le ſieur d'Anguien ſur ceſte derniere charge, voyant le ſieur de Sainct André ſ'eſtre mis devant la troupe pour recharger le premier, baiſſa la veue pour faire le ſemblable n'ayant que ſix chevaux avec luy, mais il fut arreſté par un capitaine experimenté, luy remonſtrant l'inconvenient advenu au Duc de Nemours à Ravenne, pour pareille entreprinſe, lequel ne luy feit autre reſponſe, ſinon qu'on fiſt ( donc ) retirer le ſieur de Sainct André, ce qui fut faict.

Le Prince de Salerne voyant la deffaicte de leurs Allemans & de leur cavalerie, ſe retira, parquoy il ne perdit beaucoup de gens, car les François & les Suiſſes qui pourſuyvirent leur victoire un grand mille, mettoient au fil de l'eſpée tout ce qu'ils trouvoient devant eux, ſpeciallement les Suiſſes, leſquels eſtoient irritez pour la mauvaiſe guerre que les Imperiaux leur avoient faicte au Montdevis, ainſi que j'ay dit precedemment, en ſouvenance de laquelle ils crioient Montdevis, & ne prenoient aucun des ennemis à mercy, mais les tuoiét entre les mains de ceux qui leur vouloient ſauver la vie.

Vous pouvez entendre que ſans l'advis que print monſieur d'Anguien de ſ'arreſter pres de noz Gruiens, aſſeuréement la bataille eſtoit perdue pour nous, car eſtans leſdicts Gruiens & Italiens deffaicts ſans coup ferir, le bataillõ Imperial de iiij. mille vieils ſoldats euſt tourné la teſte vers les François & Suiſſes qui pourſuivoient leur victoire, & les trouvant en deſordre, il eſt apparãt qu'il les eut ruinez, mais ils ne l'oſerent entreprendre, craingnans que ledict ſeigneur d'Anguien les chargeaſt ſur la queue. Auſſi pouvez vous eſtimer que ſi les Gruiens euſſent faict leur devoir, ou que ſeulement ils euſſent faict teſte, le bataillon des Eſpagnols dés la premiere charge que leur feit monſeigneur d'Anguien, eſtoit deffaict: parquoy noz François & Suiſſes, & meſmes noſtre cavalerie, leſquels pourſuivoient leur victoire: ſemblablement ledict ſeigneur d'Anguien & ceux qui eſtoient demeurez avecques luy pour combattre leſdicts Eſpagnols, euſſent paſſé plus outre: par ce moyen le Prince de Salerne ne ſe fuſt retiré avecques ſi peu de perte qu'il feit ny pareillement le reſte de leur cavalerie. Et euſſions pourſuivy juſques en Aſt, auquel lieu euſsiõs trouvé le Marquis du Guaſt ſe ſauvãt à la fuitte, auquel y eſtãt arrivé les portes furent refuſées, par ce que au partir pour nous venir cõbattre, il avoit dict que ſ'il ne retournoit victorieux, on les luy fermaſt, mais noz gens furent contraincts pour venir ſecourir monſeigneur d'Anguien, de interrompre & abandõner l'execution de leur victoire.

Estant la bataille du tout gaingnée, & ne reſtãt plus d'ennemis en campagne, ſinõ les morts, & les priſonniers, & bleſſez, furent ordonnez gens pour recognoiſtre le nombre d'hommes qu'ils avoient perduz: auſsi à ladicte deffaicte ſe feit un grand butin, car le Marquis du Guaſt avoit amené avecques luy les principaux du Duché de Milan, en ſorte qu'il ſe trouva bien pour trois cens mille francs, tant en argent monnoyé, qu'en vaiſſelle d'argent & autres richeſſes: & y fut gaigné quatorze ou quinze pieces d'artillerie, avecques tous les ponts qu'ils avoient amenez pour paſſer le Pau, & auſsi pluſieurs munitions, tant de farines qu'autres choſes qu'ils avoient amenées pour envitailler Carignan. Pareillement y furent trouvez par compte faict, environ de ſept à huict mille corſelets, tellemẽt qu'un harnois, qui couſtoit à Milan douze eſcus, ne ſe vendoit que

dix & vingt sols les plus beau. Puis apres avoir mis l'ordre tel que les affaires requeroient, fut laissé à Serisolles le chevalier Assal, maistre de camp des Italiens, avecques cinq enseignes de gens de pied Italiens; nouvellement arrivez de la garde du pont des Sablons, lesquels estoient des plus aguerris de nostre armée, de sorte que s'ils eussent esté au bataillon des autres Italiens & Gruiens, on peult estimer qu'il n'eust esté ainsi renversé qu'il fut. Ie ne sçay si ledict Assal, auquel le jour precedant fut faict commandement de les mander, l'oublia, ou si son messager fist mal son devoir, mais ils n'arriverent que la bataille ne fust gaingnée, qui nous fut grande desfaveur. Ce faict monseigneur d'Anguien retourna victorieux loger à Carmagnole, pour refreschir ses hommes qui avoient esté trois jours & trois nuicts en continuel travail, sçavoir est, le samedy Dimenche & lundy: auquel lieu arrivé qu'il fut, ordonna de sçavoir le nombre des ennemis prisonniers, lesquels apres qu'ils furent retirez en deux ou trois eglises, se trouverent deux mille cinq cens vingt Allemans; entre autres le seigneur Alisprand de Medruce, frere du Cardinal de Trente; qui fut trouvé parmy les morts, blessé en plusieurs endroits de son corps, toutesfois il fut porté à Turin où il fut guery. Des Espagnols se trouverent six cens trente prisonniers, entre autres, Dom Raimond de Cardone & Mendosse, d'Italiens de la cavalerie, Dom Charles de Gonzague, & jusques à sept ou huict capitaines Espagnols. Aussi fut rapporté qu'il s'estoit trouvé de morts, en moins de demy mille de païs, de xij. à xv. mille hommes de toutes nations. Il se trouva des nostres environ deux cens hommes morts, dont (de gens de nom) moururent (cõme j'ay desja dict) le seigneur d'Assier, qui ne mourut ce jour, mais six jours apres, le Baron d'Oyn, Monsallais enseigne de monseigneur de Cursol, l'enseigne de mõseigneur d'Aussun & son nepveu, Charles de Dros, gouverneur de Montdevis, le seignent de Glayve, gouverneur de Cahors, le seigneur Descro, du Comte de Nice, colonnel de six enseignes Italiennes, & le colonnel des Gruiens en l'absence du Cõte de Gruiere qui estoit du Dauphiné. Et du premier rang des François moururent le seigneur de la Molle Provençal, le capitaine Passin de Dauphiné, le capitaine Barberau, & le capitaine Moncault, tous deux Gascons: le capitaine la Mote Daute demeura parmy

les morts, mais il eut la vie ſauve, toutesfois il demeura aveugle,& le capitaine Saincte Genevievfve, & encores quelques autres capitaines dudict premier tãg y furẽt, ou morts ou bleſſez. Des Suiſſes n'y eut homme de nom bleſſé, que le Baron de Saxe, lequel eut un coup de picque à la gorge.

Apres avoir remercié Dieu de ceſte victorieuſe deffaicte, fut pour deliberer du ſurplus des affaires, aſſemblé le conſeil, auquel il fut conclud d'advertir noz ambaſſadeurs de Rome,de Veniſe,& de la Mïrandole, de la victoire que nous avions obtenue. Pour ce faire fut ordonné le ſeigneur Hercules Viſconte, par ce qu'il avoit meilleur moyen de paſſer que nul autre: puis fut depeſché le ſeigneur d'Ecars pour ſemblablement en advertir le Roy, & auſſi pour luy faire entendre que ſi ſon plaiſir eſtoit d'envoyer le payemẽt d'un mois de noſtre armée, avecques quelque argent pour la conduite de l'artillerie,& faire deſcendre ſix mille Griſons, leſquels eſtoient desja levez,droit à Milan, avecques l'armée,laquelle les ſeigneurs d'Italie, comme le Comte de Petillane,le Comte de la Mirandole, le ſeigneur Pierre Stroſſe, & pluſieurs autres, dreſſoient pour ſe venir joindre audict lieu de Milan, avecques monſeigneur d'Anguien, ledict ſeigneur d'Anguien accompagné de gendarmerie, & des François & Suiſſes, marcheroit droit en Aſt, laiſſant devant Carignan vij.ou viij.mille hõmes,tant Gruiens,Italiens, que François,pour empeſcher par boulevers & trenchées les ſaillies de ceux de dedans.Et qu'il ſembloit aux capitaines eſtans avec ledit ſeigneur, que le Duché de Milan eſtant eſtonné & depourveu d'hõmes apres une bataille perdue, il eſtoit apparant de le lever des mains de l'Empereur, hors mis le chaſteau de Cremone, & celuy de Milan. Veritablement le Marquis du Guaſt feit ſonner le tabourin vingt jours avant qu'il y euſt homme qui ſe vouluſt mettre en campagne tãt le païs eſtoit effroyé. De prime-face le Roy le trouva bon, mais depuis il en fut diverty, par-ce que de jour en jour il avoit advertiſſement que l'Empereur aſſembloit ſon armée ſur le Rhin,la plus groſſe qu'il avoit jamais eue,parquoy il ne ſe vouloit deſſaiſir de ſes forces,mais pluſtoſt en tirer d'Italie pour venir ſecourir ſon païs. A ceſte cauſe il manda audict ſeigneur d'Anguiẽ, qu'il euſt ſeulement à affamer Carignan, à ce que plus aiſément il ſe peuſt aider des forces qu'il avoit au Piemont,

pour la conservation de son Royaume. Qui fut(ce me semble)chose assez mal digerée, car si l'Empereur eust senty le Duché de Milan esbranlé, & en danger de perdition, veu mesmes les grandes partialitez, lesquelles estoient au Royaume de Naples, il eust esté contrainct d'y convertir ses forces, pour plustost garder ce dont il estoit en possession, que d'essaier à conquerir celuy d'autiuy, en hazard de ne riens gaigner.

MONSEIGNEUR d'Anguien ayant eu ceste responce de la volonté dn Roy, advisa de chercher le moyen de faire vivre son armée, laquelle n'avoit aucun payemẽt, car ce peu d'argent qu'il avoit receu devant la bataille, le bailla aux Suisses pour les arrester : si est-ce que leur baillant tout ce qu'il avoit, il leur demeura encores redevable de ij. mois, sans le mois de la bataille. Parquoy il ordonna le seigneur de Tais, avecques les bandes Françoises, & envirõ deux cẽs hommes d'armes de toutes compagnies, pour aller vivre sur le païs de l'ennemy, luy baillant six canons avecques quelques autres pieces, pour se faire ouverture. Et luy avecques le reste repassa le Pau, & alla camper devant Carignan, sur le chemin tendant de Vimeuz audict lieu de Carignan, & fit faire tout au tour d'icelle ville, depuis l'un des costez du Pau jusques à l'autre, des forces en divers lieux, pour empescher les saillies des assiegez. Ledict seigneur de Tais partant de Villedestelon, où nous estions campez, s'en alla à Sainct Damain, place du Montferrat, laquelle n'avoit encores obey ny aux François, ny aux Espagnols, toutesfois se voyant sans esperance de secours, elle se rendit par conditiõ qu'elle demeureroit en ses anciennes franchises, & n'auroit garnison que de François & point d'Italiens : suyvant laquelle transaction y laissa deux enseignes de gens de pied François. Puis passant plus outre, print Montcallier par cõposition, qui est une place forte, au milieu du Montferrat, pareillement il print Vigon, Pontd'Esture, Sainct Salvadour, Fresenet de Pau, qui est à deux mille au dessoubs de Cazal: bref tout le Montferrat se rendit à luy pour l'effroy de la bataille que les Imperiaux avoient perdue, hors mises Cazal, Turin, & Albe.

CE temps pendadt on avoit ordinairemẽt du passe-tẽps en escarmouches, lesquelles depuis le dixhuictiesme jour d'Avril jusques au vingtiesme de Iuing ensuivant, se dressérent

ſerent depuis ſoleil levé juſques à dix heures de matin, & depuis deux heures apres midy juſques à ſoleil couché, entre la ville de Carignan & noz trenchées. Si eſt-il que la famine contraingnit ſi extrememẽt les aſſiegez, que de jour en autre aucuns d'eux ſe jettoiẽt par deſſus le rempart pour chercher du pain, ſi que finablement il leur fut neceſſaire de demander grace, pour laquelle impetrer, ils envoierẽt leurs deputez devers monſeigneur d'Anguien: ſçavoir eſt, le Comte Felix, chef des Allemans, & Sainct Nicquel maiſtre de camp des Eſpagnols, auſquels ledit ſeigneur d'Anguien voyant qu'ils avoient faict leur devoir, comme gens de guerre, leur feit telle gratieuſeté qu'il les laiſſa aller avecques leurs armes, toutesfois ſans enſeigne ne tabourin, leur faiſant faire ſerment, tant aux capitaines que ſoldats, de ne porter armes cõtre le Roy ne ſes alliez de ſix mois, & qu'ils paſſeroient de là la riviere d'Adde, ſans repaſſer en ça durãt leſdicts ſix mois. Et que le ſeigneur Pierre Colonne dedans huict jours apres qu'il auroit faict un voyage à Milan, viendroit en France, ſe mettre entre les mains du Roy, pour y demeurer un an entier ſi le Roy ne luy faiſoit grace, ce que feit ledit Colonne. Tout ce qui leur fut promis leur fut tenu, & furent ordonnez le ſeigneur de Lãgey, & le ſeigneur d'Auſſun, pour entrer dedans la ville pour faire deſcription de ce qu'ils y trouveroient: car ils ne devoient emporter artillerie ne munitions. Quant aux vivres ils n'eurent pas grãde peine, par-ce qu'ils ne trouverent que deux pains de ſon, & n'y avoit un ſeul grain de bled, ny poix, ny febves, ny autre grain quelconques, point de vin, de ſel, de vinaigre, ny d'huille. On pourroit trouver eſtrange pourquoy monſeigneur d'Anguien ne les envoia en pourpoinct, je reſpon qu'il eſtoit deu à noz Suiſſes trois mois, ſans celuy de la bataille, meſmes noz François n'avoient qu'un pain par jour pour tout payement, de ſorte que les Eſpagnols quand ils eſtoient à l'eſcarmouche les appelloient ſoldats de la panoche. Leſdicts Suiſſes voyans que par compoſition nous pouvions eſtre dés l'heure ſeigneurs de la ville, vindrẽt devers monſeigneur d'Anguien, luy faire entendre que ſ'il n'accordoit ceſte compoſition, le lendemain ils eſtoient deliberez de retourner en leurs païs, au cas qu'il ne leur fiſt payement de ce qui leur eſtoit deu: parquoy quelque remonſtrance qu'il ſ'efforçaſt leur faire, il fut contrainct de

leur accorder ladicte capitulation, afin de les arrester. Par ce moyen les assiegez sortirent en armes de Carignan, en bon ordre & bon visage, mais n'avoient encores cheminé plus d'un mille, que mesme (le soleil les ayant eschauffez) ils demourerent si mattez, pour la pauvreté qu'ils avoient endurée, qu'on fut contrainct de leur bailler charroy, non seulement pour porter leurs armes, mais aussi la plus part des hommes.

Pour retourner à Hercules Visconte, lequel avoit esté depesché par monsieur d'Anguien, pour advertir les serviteurs du Roy à Rome & à Venise, de l'issue de la bataille, incontinant apres ledict advertissement le Comte de Petillane, le sieur Pierre de Strossy, qui estoient venuz de France pour cest effet en habit dissimulé, le Côte George de Martinégue, le Duc de Somme, le sieur Robert Malteste, & autres plusieurs partiaux pour la part Françoise, se mirent aux champs, faisans sonner le tabourin dedans Rome, & autres lieux circonvoisins, & se donnerent assignation de se trouver ensemble à la Mirandole pour marcher droict à Milã, & se venir joindre avec monsieur d'Anguien, car ils esperoiét que le Roy ne feroit difficulté d'accorder audit sieur d'Anguien le secours qu'il avoit demandé, ainsi que par ledit Hercules Visconte il avoient entendu. Quand ils furent tous ensemble, ils se trouverent dix mille hommes de pied, mais peu ou point de cavalerie : ce nonobstant marcherent droict au Plaisantin, auquel ils furent bien recueillis par tout, leur faisant fournir vivres : de là marcherent au Cremonnois, auquel lieu tous les Guelphes, & bon nombre de autres du Duché de Milan prenoient les croix blanches: d'avantage les Milanois estoient tellement estonnez, que si l'armée qui estoit au Montferrat eust marché droit à Milan dés le commencemẽt, & se fust joinct avec l'armée du sieur Pierre Strossy, avant que le secours du Duc de Florẽce y fust arrivé, il y a apparẽce qu'õ luy eust ouvert les portes. Mais estans advertis ledict Strossy & autres que l'entreprise du sieur d'Anguien de venir à Milan estoit rõpue, & se voyans depourveus de cavalerie, resolurent de passer outre, pour se venir joindre avec ledict sieur d'Anguien là part qu'il seroit: & par ce que le Marquis du Guast faisoit faire grande assemblée par le Prince de Salerne, & par le Prince de Sulmone, pour les faire attendre à quelque passage, manderent

ſieur de Tais qui eſtoit au Montferrat, qu'il leur envoy-
: à jour nommé de la cavalerie à S. Raval, au paſſage de
riviere, ce que ledict ſieur de Tais leur promiſt, & je le
ıy, car j'en vy les lettres : mais il n'en feit rien ; je ne ſçay
urquoy. Car eſtans arrivez ledict ſieur Stroſſy, & les au-
s capitaines ; & voyans delà l'eau une troupe de gens de
ɛd & de cheval, envoyerẽt leurs coureurs; leſquels les re-
gneurent pour ennemis : toutesfois conſiderans qu'il ne
pouvoient retirer ſans honte, ſe delibererẽt d'aller com-
ttre les gens de pied qui eſtoient loing de la cavalerie,
quels ils mirent en route. Mais ſ'eſtans eſlongnez du païs
: qui leur eſtoit avantageux, ayans rompu leur ordre, &
ſtans jettez en campagne, en eſperance d'avoir obtenu
victoire, ils furent chargez par les flancs de la cavalerie
ıperiale conduicte par le Prince de Sulmone & furẽt rõ-
s, dont il y eut pluſieurs gens de qualité priſonniers, &
ı de tuez, & n'y mourut homme de nom que le ſeigneur
lere Vrſin: ceux qui ſe ſauverent ſe retirerẽt vers Queras;
le là à Carignan. Cela advint environ la mi-Iuin, xij.
ırs devant la reddition de Carignan entre noz mains. Il
apparant que ſi monſieur de Tais leur euſt envoyé la ca
erie pour les ſouſtenir, comme il avoit promis, les Impe
ıx euſſent eſté deffaicts, puis que leurs gẽs de pied eſtans
ıus, cent hommes d'armes euſſent parachevé la victoire.

*Deſſaicte du ſeigneur Pierre Stroſſy.*

ᴀ P R E S avoir reduit la ville de Carignan en l'obeïſſance
Roy, mõſieur d'Anguien depeſcha vers le Roy, tãt pour
lvertir d'icelle reddition, que pour entendre ſa volonté.
Roy feit reſponſe audict ſieur d'Anguien, que pour ſe
tifier à l'encontre de l'Empereur, & du Roy d'Angleter-
eſquels deſja eſtoient en campagne, & faiſoient diligẽce
ſaillir ſes païs, il luy renvoyaſt de Piemont ſix mille ſol
s François des vieilles bandes, & ſix mille Italiens, pour
ſter à l'Empereur lequel pour la haine inveterée qu'il
ɔit d'entrer & ruiner ce royaume, avoit oublié ou bien
imulé les injures que le Roy d'Angleterre luy avoit fai-
, & ſ'eſtoit ligué avec luy, combien qu'il euſt aſſeuré le
ɔe que jamais il ne traicteroit alliance avec ledict Roy
ngleterre, ains luy ſeroit capital ennemy, juſques à ce
l euſt reparé l'offence faicte à ſa ſaincteté, d'autant qu'il
oit intitulé chef immediat apres Dieu de l'Egliſe Angli
c, & faiſoit mourir ceux qui ſouſtenoient l'authorité du

*Preparatif des ennemis pour deſcendre en France.*

Pape,& de l'Eglise Romaine à cause, comme avez entend cy devant,que ledict Pape à l'instigation de l'Empereur l'a voit pour la repudiation qu'il feit de la tante dudict Emp reur fulminé comme heretique, & declaré son Royaum en proye à qui le voudroit entreprendre. Pour l'executio de laquelle ligue ledict Empereur devoit entrer par la Ch pagne,avec l'armée qu'il preparoit en Allemagne, la pl grâde qu'il avoit encores eue, dont la plus part estoit pay aux despens des estats, tant Catholiques que Protestan lesquels il avoit induits, principalement iceux protestan soubs couleur qu'il disoit s'estre mis à plus que devoir e vers le Roy de France pour assembler un Concile pour r mettre l'Eglise en union, & reformer le Pape, & les min stres de l'Eglise,mais que le Roy luy seul empeschoit led Concile,de sorte que pour cõclusion il les avoit si bien e dormis de ses mensonges accoustumez, que les protesta qui jamais ne luy avoient adheré, tant Princes que vill Imperiales s'estoient bãdez avec luy,à leurs propres cou & despens.

QUANT au Roy d'Angleterre, il devoit descendre Calais (ainsi qu'il feit) avec toutes ses forces, & se dev venir joindre à luy le Comte de Bures, accompagné de d mille Lansquenets & de trois ou quatre mille chevaux A lemans, pareillement le Comte du Reux avec l'armée d païs bas de l'Empereur, & estoit leur intention de laisser l villes fortes derriere eux,& marcher droict à Paris, puis stans les forces de l'Empereur & les leurs mises ensemb (qui pouvoient estre tant d'une part que d'autre,soixante dix ou quatre vingts mille hommes de pied,& dixhuict c vingt mille chevaux,& un nombre infiny d'artillerie, po dres & autres munitions) ils contraindroient le Roy de l combattre à son desavantage, sinon qu'il leur permist gaster son Royaume à sa veue.

*Descente du Roy d'Angleterre en France.*

LE Roy d'Angleterre estant descendu à Calais,trouva Picardie fort depourveue d'hommes, par-ce que le Roy voit tiré ses forces vers la Champagne, d'autant que l'En pereur y devoit prendre son chemin, & avoit laissé le D de Vendosme en Picardie mal accompagné. Et ores qu eust cinq villes à pourveoir,sçavoir est Ardre, Boulongn Terouéne,Montreul,& Hedin,desquelles le Roy d'Angl terre pouvoit assaillir celle qu'il luy plairoit, & aussi to

ie que l'autre, si n'avoit-il armée qui suffist pour les pour
ir, & moins à faire teste à l'ennemy où il seroit besoin.
i fut cause que le Roy d'Angleterre changea le desseing
il avoit de passer droict à Paris sans s'attaquer aux villes,
s il envoya le Duc de Northfolk, & avec luy le Comte
Bures & le Comte du Reux, assieger Montreul, & luy
ct ou dix jours apres vint assieger Boulongne, dont le
reschal du Biez estoit gouverneur, & mesmes il estoit en
ardie lieutenant du Roy en l'absence de monseigneur
Vendosme, & avoit charge du Roy de pourveoir lesdi-
cinq places. Lequel voyant l'ennemy passer outre pour
r assieger Montreul, abandonna Boulongne, & se meit
ans Montreul, & avecques luy la compagnie de cent
nmes d'armes de monseigneur le Connestable, conduit-
ar son lieutenant le seigneur de la Guiche homme bien
erimenté: le seigneur de Genly avecques quatre ensei-
s de gens de pied François: le Comte Berenger Neapoli-
avecques mille hommes de pied Italiens: le capitaine
ncisque de Chiaramont aussi Neapolitain avecques pa-
le charge: laissant dedans Boulongne contre l'opinion
chacun, pour chef le seigneur de Vervein son gendre
nme peu experimenté, & le seigneur de Lignon jeune
nme avec cinq cens hommes de pied, le seigneur d'Aix,
iommé de Renty aussi jeune, & tous deux peu experi-
ntez, le capitaine Philippe Corse, homme de grande
erience, & le seigneur de sainct Blimont portenseigne
eluy mareschal du Biez, avecques la moitié de sa com-
nie de cent hommes d'armes. Dedans Ardres fut en-
é le seigneur de la Rochepot lieutenant du Roy, avec-
s sa compagnie de gens d'armes, lequel trouva ladicte
e mal pourveue, mais il y remedia si bien, que il n'en
t inconvenient.

URANT ce temps que l'Empereur estoit à Spire avec *Armée de l'Empereur en France.*
armée qui estant adverty que le seigneur d'Anguien a-
sa victoire s'estoit arresté en Piemont, & avoit laissé
treprise de Milan (laquelle ledict Empereur craingnoit,
orte à ce qui s'en est cognu depuis que si ledict seigneur
nguien l'eust poursuivie, il eust esté contrainct de con-
ir ses forces vers Italie, & laisser France en repos) en-
a le Comte Guillaume de Fustemberg, avecques une
ée devant Luxembourg, laquelle ayant enduré le siege

si long temps que vivres y estoient failliz, le Viconte d'E-
stauges, chef d'icelle ville fut contrainct de capituler pa
condition que luy & les soldats revindrent leurs bagues sa
ves. De là marcha ladite armée droict à Commercy, qui e
un chasteau sur la Meuze six lieues par delà Ligny, & tro
lieues de Vaucouleurs, où apres avoir tiré quelques cou
de canon, & faict breche au droit de la grosse tour, dedan
laquelle estoient les munitions, les capitaines qui en avoi
la charge cognoissans la place n'estre tenable, la rendirent
l'Empereur: & s'en allerent leurs bagues sauves où bon leu
sembla. Partant de Commercy l'Empereur vint assieger L
gny en Barrois, où s'estoit mis le Comte de Brienne Com
dudict lieu, & le Comte de Roussi son frere, le seigneur d'E
schenais capitaine de cinquante hommes d'armes, lequel
estoit envoyé par le Roy chef dedans ladicte place, le se
gneur de Gouzolles escuier d'Escuierie du Roy, & plusieu
autres capitaines jusques à quinze cens hommes de pied, &
environ cent hommes d'armes.

Ce-temps pendant le Roy faisoit diligence (pour resiste
à son ennemy) de faire marcher dix mille Suisses, six mil
Grisons, & six mille Lansquenets, dont estoit capitaine ge
neral le Duc de Nevers, & les douze mille François & Ita
liens qu'il avoit tiré de Piemont, & gros nombre tant de le
gionnaires que d'autres soldats: tellement que l'armée qu'
assembloit, estoit de quarante mille hommes de pied de d
verses nations, & environ deux mille hommes d'armes, &
deux mille chevaux legers, de laquelle il donna la charge
monseigneur le Dauphin, ayant avecques luy le Duc d'O
leans son frere, & à monseigneur l'Amiral d'Annebault l
principalle conduicte, pour l'administration du conseil d
dicts Princes. Et attendant que ses forces fussent assemblé
pour faire teste & arrester l'ennemy, il envoya le Comte d
Sanxerre, pour estre son lieutenant general dedans Sain
Disier, place qui estoit mal flancquée & mal reparée, & ind
gne d'attendre un camp Imperial, toutesfois il entrepri
d'y faire le debvoir qu'il y feit, avec la compagnie de mon
seigneur d'Orleans de cent hommes d'armes, dont ledi
Comte de Sanxerre estoit lieutenant & autres, le capitair
la Lande, & le Viconte de la Riviere, ayans chacun mil
hommes de pied.

Ce temps pendant l'Empereur faisoit diligence d'approcher le chasteau de Ligny pour y faire breche, mais par ce que les assiegez ne se pouvoient tenir à leurs deffences, d'autant que ledict chasteau est commandé de deux ou trois montagnes, la breche faicte les assiegez furent conseillez de parlamenter, & durant leur parlement les ennemis entrerent dedans par la porte du secours, & prindrent par derriere ceux qui estoient sur la breche pour attendre l'assault, & les firent prisonniers sans faire grand meurdre. Ie ne sçay qui en fut le moyen, sinon que Bretheville Lieutenant du Comte de Brienne sortit le premier pour parlementer. Les chefs s'en deschargerent l'un sur l'autre, mais la plus part ne s'en sçauroit bien laver : vray est que la place n'estoit pour endurer l'effort d'un Empereur estant en personne: aussi n'estoient ils menez à telle extremité, qu'elle ne meritast une honeste composition : & aussi des principaux de la compagnie avoient asseuré le Roy qu'elle estoit gardable, & luy avoient promis de la garder, mais à vray dire je pense que ces prometeurs se persuadoient que l'Empereur prendroit autre chemin, & vouloient avoir l'honneur de l'avoir entreprins : plusieurs en sont ainsi deceus, se fians à leurs advertissemens qui ne sont certeins, j'en ay veu plusieurs experiences. Le Roy ayant entendu la prinse dudict Ligny si soudaine, envoya incontinant dedans Challons en Champagne monseigneur de Nevers avecques quatre cens hommes d'armes, & cinq ou six mille hommes de pied. Puis ayant entendu que l'Empereur s'estoit attaqué à S. Disier, manda à monseigneur le Dauphin de s'en aller camper sur la riviere de Marne, en tel lieu qu'il peust empescher l'ennemy de marcher plus avant en païs: suivant lequel mandement mondit-seigneur le Dauphin envoya visiter les lieux les plus commodes, & fut conclu par l'advis des capitaines de se loger à Iallon, qui est environ mi-chemin d'Espernay & de Challons deça l'eau, auquel lieu le vindrent trouver les bandes venans de Piemont, tant Françoises qu'Italiennes bien armées, & en bon equippage, & bien deliberées de combattre, lesquelles monseigneur d'Anguien avoit envoyez suivant le mandement du Roy.

*Prise de Ligny.*

N'agueres je vous ay dict comme le seigneur Pierre Strosse fut defaict : si est-ce que sa personne s'estant sauvée,

retourna à la Mirandole, auquel lieu luy & le Duc de Somme qui avoit esté prisonnier en icelle defaicte, mais avoit esté relasché par le Prince de Salerne son parent, qui craignoit que s'il tomboit entre les mains de l'Empereur il fust mal traitté, firent nouvel amas de six mille hommes de pied & delibererent de passer par le Duché de Milan en despit des Imperiaux pour se venir joindre à monseigneur d'Anguien, lequel estoit despourveu de forces: car outre les douze mille hommes tant François qu'Italiens, lesquels on luy avoit levez, tous ses Suisses, hors mis deux mille, avoient esté licenciez, ayans obligation d'estre payez en leurs païs. Le Marquis du Guast estant adverty de ceste nouvelle assemblée, amassa le plus d'hommes qu'il luy fut possible, tant de cheval que de pied, pour empescher ledict passage, de sorte que ledict seigneur Pierre fut contrainct par-ce qu'il n'avoit aucune cavalerie, d'abandonner la pleine & venir du Parmesau passer par les montagnes des Genevois, où il endura beaucoup de peines & de travaux: mais ayant nouvelles que ledict Marquis l'attendoit à la descente des montagnes, il envoya par espions adverrir monseigneur d'Anguien de son passage, & du chemin qu'il entreprenoit de faire, lesquels le trouverent à Turin où il s'estoit retiré, parce qu'il n'avoit gens que pour la garde de ses places. Au mesme instant ledict seigneur d'Anguien eut pareillement avis par le seigneur de Cental gouverneur de Quieras comme le Marquis pour estre plus fort pour combatre ledict seigneur Pierre, avoit tiré les garnisons de toutes ses places, y laissant seulement gens pour la garde de la porte, mesmes qu'il n'estoit demouré dedans Albe que le seigneur Chiapin Mantuan gouverneur du lieu avecque environ cent ou six vintgs hommes.

AYANT eu ces nouvelles ledict seigneur d'Anguien encores qu'il fust foible d'hommes, & qu'il n'eust un escu, mesmes qu'il fust deu aux Suisses qui luy restoiét leur payement de quatre moys, se prepara toutesfois à deux entreprises tout ensemble, c'est à sçavoir, de surprendre Albe, & de secourir le seigneur Pierre Strosse. Et à telle heure tel disner depescha le seigneur de Montafié pour aller à un petit chasteau nommé le Chastelet, lequel il tenoit au delà d'Albe, tirant le chemin de Savonne, & du païs des Langues, & trouver moyen d'advertir ledit seigneur Pierre qu'il eust à pren-

dre le chemin dudit Chastelet, & puis delà en Albe, qui estoit chemin que l'ennemy n'estimeroit jamais qu'il deust prendre, & que audict lieu d'Albe il trouveroit ledict seigneur d'Anguien avecques toutes les forces, tant de cheval que de pied, qu'il pourroit mener pour le recueillir. Ce faict alla au giste à Carmagnole, pour faire marcher les Suisses qui y estoient, ce qu'ils refuserent par faute de payement, remonstrans qu'il n'y avoit moyen de mener les compagnons sans argent, veu le long temps qu'il y avoit qu'ils estoient abusez. Mais en fin leur fut promis de leur donner vivres sans payement, jusques à ce qu'ils fussent de retour à Carmagnole. Qui estoit tout ce que mondit seigneur d'Anguien pouvoit offrir, pour n'avoir un seul escu en tout son camp, joinct les persuasions qu'il leur feit, de l'accroissement de l'honneur qu'ils auroient de faire teste avecques la petite trouppe qu'ils estoient, à un Lieutenant d'Empereur, apres mesmes avoir vaincu en bataille les Lansquenets qui estoiẽt deux contre un, les asseurant pareillement que la cavalerie Françoise mourroit plustost que les abondõner. Les Suisses flechiz par les remonstrances de monseigneur d'Anguien, accorderent de marcher, & alasmes coucher à Sommerive, le lendemain à Queras, auquel lieu les Suisses firent difficulté de marcher outre s'il ne leur estoit presté cinq cens escus pour enseigne, ce qui leur fut accordé, & pour les trouver le seigneur de Cental trouva quinze cens escus sur les bagues de sa sœur, femme du seigneur de Montafié: le capitaine Fausperg Suisse en presta mille, & outre bailla cinq cens escus à sa bande, aussi le capitaine Fourly feist pour la sienne, somme ne restoit que l'enseigne de S. Iulian qui estoit Colonnel. Parquoy fut conclu de partir avant le jour pour marcher à Albe, mais à minuict ledict seigneur de S Iulian vint à mon logis, à ce que j'advertisse monseigneur d'Anguien que les compagnons estoient mutinez, & qu'ils n'estoient deliberez de marcher. Mais apres que je me fuz bien enquis, je trouvay que luy mesmes les avoit mutinez & n'y eut ordre si soudain d'y pourveoir: parquoy monseigneur d'Anguien ayant nouvelles que le seigneur Pierre seroit à midy à Albe, craignant que le retardement n'amenast secours à ceux d'Albe, s'estant mis en chemin, les Suisses eurent vergongne de demeurer, parquoy en despit de leur Colonnel marcherent apres nous, & arriverent devant la

ville environ jour couché, que nous commencions à faire aproche.

En nostre armée y avoit la compagnie de cinquante hommes d'armes de monsieur d'Anguien, les chevaux legers du seigneur d'Aussun, ceux de Francisque Bernardin, & environ cent chevaux du seigneur Maure de Novate, & n'y avoit que quatre canons mal equipez, dont le seigneur de Beyne en avoit presté deux, car nous n'avions moyen d'en amener de plus loing : semblablement nous n'avions un seul pionnier par faute d'argent, & si ledict sieur de Beyne n'eust faict conduire à ses despens lesdicts canons, nous n'eussions eu moyen de les mener, tant nous estions desnuez d'argent, & moy mesmes avoy ja emprunté trente mille escus à Turin, lesquels avoient esté employez pour arrester noz Suisses durant le siege de Carignan. Dés le soir mesmes nous achevasmes noz approches de si peu d'artillerie que nous avions, de sorte qu'à soleil levé se commença la batterie du costé de la porte, qui est devers la montagne de delà l'eau, où fut faict un trou paraventure de dix pieds de long. Mais le seigneur Chiapin voyant de tous costez de la ville les gens du seigneur Pierre & Duc de Somme faire mine de vouloir donner escalade, & les autres se preparer pour donner l'assault à la petite breche, laquelle ne se pouvoit faire gueres plus grande, à cause que deux de noz canons estoient demontez, s'estonna, de sorte qu'il rendit la place, s'en allans seulement luy & les soldats sans riens emporter où bon leur sembleroit. Il fault entendre que les soldats du seigneur Pierre n'avoient souliers en pied, pour les avoir usez parmy les montagnes,

Le Marquis du Guast ayant esté adverty de nostre arrivée à Albe, estoit venu avecques son armée en toute diligence pour secourir sa ville, de sorte que les coureurs Imperiaux, à l'heure que ceux qui estoyent ordonnez pour prendre possession de la ville entroient dedans, donnerent sur nostre guet de cheval, mais ayans eu cognoissance de la perte de la ville, s'en retournerent plus legerement qu'ils n'estoient venuz, hors mis quelques uns, qui furent prins par le seigneur d'Aussun : qui fut cause que le Marquis ne marcha plus avant, estant frustré de son esperance, Parquoy le seigneur d'Anguien demeura possesseur de la ville dedãs

laquelle il meit pour chef le ſeigneur Corneille Bentivolle, avecques deux mille Italiens, puis il ſe retira à Carmagnole, apres avoir mis en ſon obeïſſance la plus grande part des chaſteaux du païs des Langues. Quelque peu de temps apres le Marquis du Guaſt feit pratiquer par le gouverneur d'Alexandrie une ſuſpenſion d'armes, juſques à ce qu'ils euſſent envoyé devers le Roy & l'Empereur, pour ſçavoir ſi leurs Majeſtez auroient agreable de cõclure une trefve, ce qu'ils accorderent, apres avoir eu le conſentement des deux majeſtez pour trois mois.

*Siege de S. Diſier par l'Empereur.*

REVENONS en Champagne: l'Empereur ayant entre ſes mains le chaſteau de Ligny, y laiſſa garniſon, d'autant que c'eſtoit le chemin des vivres qu'il luy venoient de Mets & de Lorraine, pour tirer à S. Diſier, où il tendoit aller, & ayant mis ordre à la ſeureté de la conduitte d'iceux vivres, dreſſa ſon chemin audict S. Diſier, cinq leuës au deça de Ligny, ſur la riviere de Marne, & y arriva environ l'huictieſme jour de Iuillet, mille cinq cens quarante quatre. Le Cõte de Sanxerre le ſentant approcher, envoya au deſſus de la ville, tirant aux foreſts, rompre quelques eſtangs, qui empeſcherent que de ce coſté pour quelque temps l'Empereur ne deuſt approcher, qui fut cauſe qu'il tourna ſon ſiege ailleurs pour faire ſa batterie. Auſſi le Comte de Sanxerre jetta dehors le ſeigneur de Teligny guidon de ſa compagnie, avec vingt cinq chevaux pour entendre des nouvelles, leſquels ramenerent dix ou douze priſonniers, qui luy donnerent advertiſſement de l'ennemy, lequel incontinant qu'il fut arrivé devant S. Diſier, feit diligerer en toute extremité, les approches du coſté d'entre les moulins & la porte, qui ſouloit tirer droit à Parthé & à Vitry. Ce pendant monſeigneur le Dauphiu depeſcha le ſeigneur de Briſſac, General de la cavallerie legere, & environ deux mille hommes de pied, tant François qu'Italiens, pour le loger à Vitry en Parthois, cinq lieues pres dudit S. Diſier, mi-chemin dudit lieu & de Challons, afin de tousjours donner empeſchement à l'Empereur, & à ſes vivres, & auſſi pour le tenir en crainćte de donner aſſault. Or eſt ledit lieu de Vitry, une petite ville mal fermée, & un petit chaſtelet, qui eſt ſur une poinćte de montagne, & paſſe par le milieu d'icelle ville une riviere venant de Ligny, à Bar le Duc, puis ſe deſcharge au deſſous de Vitry en le riviere de Marne.

*Grosse rencõtre de mõseigneur de Brissac avec les ennemis.*

L'EMPEREUR voyant ordinairement son camp fort travaillé de nostre cavalerie legere qui estoit à Vitry, laquelle de jour en autre destroussoit ses fourrageurs, dont advenoit grande necessité de vivres en son camp, delibera de les deloger, & pour cest effect depescha Dõ Francisque d'Est frere du Duc de Ferrare, General de sa cavalerie legere, avecques toute sa trouppe, & le Duc Maurice de Saxe, avecques douze chevaux Allemans, & le Comte Guillaume de Fustemberg, avecques huict ou dix mille Lansquenets, & de l'artillerie pour suivre ladite cavalerie. Et estoit leur entreprinse, que la cavalerie passeroit la riviere de Vitry à un village nommé Changy, à une lieuë Françoise au dessous dudit Vitry pour se trouver sur le chemin de Challons, à ce que si les François se vouloyent retirer vers ledit Challons, ils les peussent rencontrer en teste, & s'ils se retiroyent audit lieu de Vitry, le Comte Guillaume venoit avecques l'artillerie pour les forcer. Mais le jour les surprint avant qu'ils fussent à Changey, où ils trouverẽt vingt chevauxde guet de la compagnie du seigneur de Langey, laquelle estoit conduitte par le seigneur de Marville Cathelin Raillart son Lieutenant, à cause que ledit seigneur de Langey estoit en Piémont : lequel Marville ayant decouvert les coureurs des ennemis, qui vouloiẽt recognoistre le passage, se ferma au bout du pont, aussi firent les ennemis attendãs leur grosse trouppe, & ce pendãt ledit Marville advertit la MorteGõdrin capitaine de chevaux legers, lequel estãt arrivé passa l'eau pour cõbatre les coureurs des ennemis, mais il fut chargé de telle furie qu'il fut renversé, & luy fort blessé & repoussé jusques où estoit la compagnie du seigneur de Langey : laquelle voyant sur ses bras cinq ou six cornettes de chevaux legers, commença tousjours en combatant, à faire sa retraitte vers Vitry, non sans qu'il en demeurast dix ou douze prisonniers, & plusieurs blessez, & les Albanois qui estoient logez pres ladite compagnie, oyãs l'alarme se retirerent vers Challons tous esbandez. Estans lesdits chevaux legers rassemblez pres de Vitry, trouverent la bande du sieur de la Hunaudaye cõduite par Michel Angé son Lieutenant, qui leur feit espaule, & se retirerent ensemble tousjours combattans jusques à Vitry, auquel estãs arrivez, trouverent le seigneur de Brissac avecques quelques arcbouziers de la bande de S. Petre Corse dedans des vig-

nes, lesquels soustindrét à coups d'arcbouze l'ennemy, qui leur vint bien à propos, autrement ils eussent esté defaicts. Ledit seigneur de Brissac voyant la force n'estre sienne delibera sa retraitte, & print le chemin de la riviere de Marne, pour se retirer à Challons, ou à mi-chemin. Monsieur de Nevers avoit envoyé trois ou quatre cens hommes d'armes, qu'il avoit jetté hors de la ville pour soustenir noz gens, mais ils ne les rencontrerent, d'autant qu'ils avoient prins le chemin de la chaussée: parquoy le seigneur de Brissac ayant passé la riviere, avecques si peu de chevaux legers qui luy estoient restez, meit la moitié de ce qu'il avoit sur la main dextre, & luy sur la gauche, & envoya quelque nõbre de picquiers & d'arcbouziers au passage de la riviere, pour soustenir. Mais soudain l'ennemy esbanda sept ou huict cens pistoliers, & autant de chevaux legers, & bon nombre d'arcbouziers à cheval, lesquels contraignirent Sãsac qui estoit demeuré sur la queuë de donner dedans le vilage où estoit le passage, qui porta grand ennuy à noz gens de pied, car l'ennemy les trouva en desordre rompus par noz gens mesmes, & les tailla en pieces, hors une partie qui se retirerent en une Eglise, lesquels ne se voulans rendre, arrivé que fut le Comte Guillaume, apres leur avoir presenté le canon, & faict battre l'Eglise, y feit mettre le feu, & furent tous bruslez là dedans. Ce temps pendant le seigneur de Brissac faisoit sa retraitte, tousjours tournant sur son ennemy quand l'occasion se presentoit, de sorte qu'il fut deux fois prins, & deux fois recoux, si que sa vertu & conduitte vainquit la force, car en combatant obstinément se retira pres de Challons. Les Imperiaux se logerent la nuict à Vitry, puis laissans le Comte Guillaume tant dedans la ville que au chasteau, pour favoriser leurs fourrageurs, se retirerent en leur camp devant S. Disier, auquel lieu l'Empereur continuoit son siege, & cherchoit tous les moyens possibles pour endommager les assiegez.

*Prise de Vitry.*

Le Comte de Sanxerre, lequel estoit dedans, advisoit diligemment à se conserver, & departit les quartiers, afin que chacun sceust où il devoit combattre. Au Vicomte de la Riviere bailla la garde du boulevert de la victoire, qui est à la porte qui tire à Parthe, avecques l'une de ses enseignes: & à son autre enseigne la garde depuis ledit boule-

vert jusques à la plate-forme, qui tire vers sainct Mennehoult, & depuis ladite plateforme jusques au chasteau, ordonna une autre enseigne : & dedans ledit chasteau le capitaine Neufvillette nommé André d'Ausbourg l'un des Lieutenans du capitaine la Lande, de l'une de ses enseignes & aussi depuis ledit chasteau jusques au boulevert, où estoit le Vinconte de la Riviere, furent ordonnez deux cens hommes de pied estãs sous la charge du seigneur de Dourriers, lequel avoit esté prins dedans Ligny. Et en chacun desdits quartiers fut ordonné dix hommes d'armes, & puis pour la garde de la place, & secourir où il seroit besoing, vingt hõmes d'armes, & cinq cens hommes du capitaine Ricarville, desquels il avoit la charge sous le capitaine la Lande. Aussi l'Empereur, estans logé pres de la justice, fit approcher ses Espagnols entre la ville & la riviere en un fonds, auquel ils ne pouvoient estre offensez de l'artillerie de dedãs: lesquels apres avoir faict leur trenchées droit à la poincte du boulevert de la victoire, mirent deux bãdes d'artillerie en batterie, l'une qui battoit depuis ledit boullevert jusques à la porte qui descent aux moulins, & l'autre du costé de Parthe, laquelle battoit en flanc: mais le Cõte de Sanxerre voyant la diligence qu'ils faisoient, feit venir les vingt hõmes d'armes & l'enseigne de Ricarville, qui estoient à la place, pour remparer au lieu de la batterie que les ennemis faisoyent.

Pareillement voyant l'Empereur que noz gens faisoiẽt ordinairement des saillies par devers le chasteau, envoya le Prince d'Aurenge, avec dixhuict enseignes d'Allemans, & six grandes coulevrines, pour de ce costé battre dedãs la ville, & empescher lesdites saillies, lequel se logea à la forge vis à vis du chasteau, pres du põt, qui est sur la riviere de Marne. Estãt arrivé à ladite forge, trouva moyẽ de divertir les eauës hors du fossé de la ville, dõt il meit les assiegez en necessité d'eau, car ils n'avoyẽt plus que trois puis, qui mal-aisement pouvoiẽt fournir aux gẽs de guerre. Ce pendant aussi l'Empereur faisoit continuer sa batterie: mais estant le capitaine la Lande travaillé d'avoir reparé tout le jour, & s'estant retiré dedans son logis pour se refreschir, un coup de canon passãt par la breche & tout à travers la ville, luy emporta la teste qui fut grãd dõmage, car il estoit vaillãt hõme, & beaucoup experimẽté, dequoy le Cõte de Sanxer-

re adverty; feit ce jour celer sa mort, craignant estonner ses soldats. Ce jour mesme le Prince d'Aurenge estant party de la forge où il estoit campé, & estant és trenchées pour aller visiter l'Empereur, un coup de coulevrine venant de la ville donna sur le hault d'icelles trenchées, où avoit forces pierres, dont les esclats frapperent ledit Prince d'Aurenge, de sorte qu'il en mourut au grand regret de l'Empereur & des Imperiaux.

Deux jours apres l'Empereur voyant que la breche estoit raisonnable, delibera faire donner l'assault, & pour cest effect sur les neuf heures du matin feit preparer son armée. Les Espagnols craingnans que les Allemãs voulissent avoir l'honneur d'assaillir les premiers, soudain sans autre commandement, dixhuict enseignes des leurs donnerent droict à la breche, auquel lieu ils combatirent main à main contre les assiegez une grande heure. L'Empereur sçachant les Espagnols estre à l'assault, feit haster de marcher neuf ou dix mille Allemans pour les soustenir, toutesfois noz gens à force de bien combattre, repoulserent les Espagnols du hault de la breche en bas: puis apres l'Empereur envoya sept ou huict cens hommes tous ayans casaques de velous, & la bourguignotte en teste, lesquels furent soustenus cõme les premiers, & renversez dedans les fossez. De rechef il fit renouveller l'assault de huict enseignes d'Allemans, avec force petits barils de pouldre, lances, & autre artifice de feu, lesquels feirent si bien leur prouffit qu'ils laisserent dedans le fossé tous lesdits artifices, avec sept ou huict cens hommes morts, qu'ils perdirent aux trois assaulx. L'Empereur considerant la vertu des assiegez, mesme qu'il avoit perdu grand nõbre d'hõmes & des plus experimentez, feit retirer chacun en son lieu. Telle fut la fin dudit assault lequel avoit duré depuis les neuf heures du matin jusques à quatre heures apres midy. Le Comte de Sanxerre y eut son espée qu'il tenoit au poing emportée d'un coup de canon sans luy faire autre mal, sinon quelque blesseure au visage de quelques petits esclas, mais il perdit à la breche trente ou quarãte tant hommes d'armes qu'archers, & deux cens hommes de pied. Peu de jours apres ledit assault l'Empereur envoya un trõpette pour sonder la volõté des assiegez estimant qu'eux apres avoir faict leur devoir se contenteroient d'une composition honorable : mais les assiegez

ne voulurent jamais escouter ledit trompette, à ce qu'il ne peust donner estonnement aux soldats, & leur faire changer la bonne opinion en laquelle ils estoient de faire leur devoir.

Le Comte de Sanxerre apres avoir assis son guet, assembla tous les capitaines, specialement Hieronyme Marin Boulonois fortificateur, pour deliberer ce qu'ils avoient à faire. Finablement il fut conclu que la nuict ledit Hieronyme & le capitaine Ricarville accompagné de vingt de ses soldats descendroient dedans le fossé, pour escarper la breche: ce qu'ils feirent,& raporterent quand & eux grand nombre de pouldres que les Allemans y avoyent laissées, qui servirent bien à noz arcbouziers, car ils commençoient d'en avoir faulte: pareillement fut faicte telle diligence de remparer la breche, qu'elle estoit au matin plus forte que devant. Quoy voyāt l'Empereur, feit cesser la batterie pour tenter la sappe, & feit en diligence commencer des trenchées pour aller droict au boulevert de la victoire, & aussi du costé de la breche commença une plate-forme de dixhuict gabions de front sur lesquels quand ils estoient emplis,on en dressoit d'autres jusques à tant que la haulteur fust convenable. Ceux qui besognoient pour venir sapper le boullevert,estans leurs trenchées desja pres dudit boullevert,trouverēt une grosse source de fontaine,qui les empeschoit de passer outre:mais les assiegez voyās jetter l'eau hors de la dite trēchée soupeçonnerēt que les ennemis vouloiēt miner ou saper,& pour sçavoir la verité ils mirent la nuict dehors un gentilhomme nommé le capitaine Linieres Normant,avec quelques hommes lequel feit si bien son devoir qu'il feit abandonner aux Espagnols la garde desdites trenchées, & les visita de bout en bout,& ramena quelques pionniers dedans la ville pour dire des nouvelles:le reste fut taillé en pieces.

Durant que le siege estoit devant S. Disier, monsieur d'Aumalle fils aisné du Duc de Guise, estoit dedans Stenay, ville (comme j'ay dit) sur la Meuze avec cent cinquante hommes d'armes, & quelque nombre de gens de pied: lequel, outre ce qu'il avoit deliberé de la garder si l'Empereur la venoit assaillir, portoit grand dommage au camp Imperial,car ordinairement il estoit à cheval,& rompoit les vivres a l'ennemy,principalement ceux qui luy venoient

noient de Bar-le Duc, de sorte que ses detrousses veritablement apportoient grande fascherie à l'Empereur.

*Traitté pour la reddition de S. Disier.*

ENVIRON dixhuict jours apres ledit assault, un tabourin François estant allé au camp Imperial pour quelques prisonniers apporta au Comte de Sanxerre unes lettres en chiffre, lesquelles luy avoyent esté baillées en secret par homme interposé & à luy incogneu, qui disoit avoir charge de monsieur de Guise de les faire tenir secrettement audit Comte: lequel les ayans receuës & faict dechifrer, feit assembler capitaines pour en ouir la substance: C'estoit que monsieur de Guise escrivoit, que le Roy sçachant l'extremité de vivres & de pouldres en laquelle ils entroient, leur mandoit de trouver moyen de faire composition si honorable que les hommes fussent sauvez, par ce qu'il n'y avoit ordre de les pouvoir secourir. Or avoit le seigneur de Granvelle faict surprendre un pacquet, dedans lequel fut trouvé l'alphabet du chiffre que ledit seigneur de Guise avoit avec le Comte de Sanxerre, sur lequel il avoit contrefaict ladite lettre au nom dudit seigneur de Guise. Le Comte & les autres capitaines n'ayans cognoissance de ceste falsité, furent en diverses opinions, mais en fin ayans respect au grand travail que les soldats avoyent porté, pour avoir esté assiegez par l'espace de six sepmaines, & que les vivres & munitions leur commençoient à defaillir, de sorte que mal-aisément eussent ils eu pouldres pour soustenir encores un assault, conclurent de tenter la volonté de l'Empereur & envoyerét un trompette au camp Imperial, afin d'obtenir saufconduit pour envoyer un gentilhomme devers l'Empereur, ce qui leur fut accordé. Et puis apres par l'advis des capitaines fut ordóné pour y aller Iacques de la Chasteigneraie seigneur de la Chenvaire, Lieutenant dudit Comte de Sanxerre lequel Chenvaire cognoissant les capitulations que l'Empereur vouloit faire trop rigoureuses se retira sans rien conclure, mais en fin apres avoir esté par trois fois assemblez pour ladite capitulation, fut accordé douze jours de trefves, & qu'il leur seroit baillé saufconduit pour envoyer devers le Roy, sçavoir si dedans ledit temps il les envoyeroit secourir, ou si la capitulation luy seroit aggreable, & au cas que non, ils demeureroient en leur entier: aussi où il l'auroit aggreable, & que dedás le temps ils ne fussent secourus, lesdits

aſſiegez rendroient la ville entre les mains de l'Empereur, & ſ'en iroient, à ſçavoir la cavalerie avec leurs armes & chevaux, enſeignes deſployées & armet en teſte: les gés de pied avec leurs armes marchãs en bataille, enſeignes deſployées, & tabourin ſonnant, & qu'ils ameneroyẽt leurs bacques, & quatre pieces d'artillerie au chois des aſſiegez avecques leur equipage.

L'OCCASION de ceſte capitulation veritablement tãt avantageuſe & honorable pour les aſſiegez (leſquels avoyent arreſté l'un des plus grands Empereurs qui ayt eſté depuis Charlemagne, avec toutes les forces de l'Empire Occidental, devant une place non fortifiée, laquelle n'avoit jamais eu reputation que d'une ville champeſtre) provenoit de ce que l'Empereur vouloit oſter au Roy d'Angleterre les moyens de ſe plaindre, à cauſe qu'il eſtoit campé devant Boulongne & Montreul, ſ'excuſant de ce qu'il ne paſſoit outre, ſur ce qu'il eſtoit dit par leur traitté, que l'Empereur & luy marcheroyẽt ſans ſ'arreſter ailleurs pour aſſembler leurs forces pres de Paris, & contraindre le Roy de les cõbattre à ſon deſavãtage, ſinõ qu'il permiſt ruiner ſes païs & ſubjects à ſa veuë. Car l'Empereur cognoiſſoit bien la neceſſité deſdits aſſiegez, & le peu d'apparence de leur ſecours & meſmes que dedans quinze jours pour le plus tard il les auroit par famine: mais auſſi conſideroit il combien luy eſtoit malaiſé luy ſeul, & ores qu'il eut eſté accompagné de l'Anglois, ſelon leur deſſeing, de deſtruire ce Royaume, non comprins qu'il avoit en barbe l'armée gaillarde, diſpoſte, & bien deliberée de monſeigneur le Daulphin, lequel apres luy avoir laiſſé conſommer la ſienne, le tiendroit la corde au col, dont luy adviendroit plus de perte & de honte plus reprochable, que celle tant inſigne qu'il avoit receuë en Provence. Parquoy voulant l'Empereur faire cognoiſtre qu'il ne tiendroit à luy, que le traitté qu'il avoit avec le Roy d'Angleterre ne fuſt accomply, accepta ceſte capitulation, eſperant attirer ledit Roy d'Angleterre, & ſe renforcer de ſon armée, pour enſemblement tenter l'execution de leur entrepriſe. Or par incidant je vous diray, que au commencement de ceſte entreprinſe, le plus grand nombre du conſeil du Roy d'Angleterre eſtoit d'advis qu'il devoit faire ſa deſcente en Normandie (comme avoyent faict ſes predeceſſeurs) & qu'eſtant ſon armée de trente mille hommes

*Diſcours ſur la deſcẽte des Anglois.*

uiſant ſa deſcente en trois divers lieux, & en chacun lieu
ix mille hommes,& ayant liberté,& trouvant le païs deſ-
ourveu de gens de guerre,ce pendant que le Roy & toutes
es forces, ſeroit amuſé contre une ſi grande armée qu'e-
oit celle de l'Empereur, & contre l'armée que conduiſoit
nõſieur du Reux,& le Cõte de Bures, pour faire deſcẽte en
icardie,il ſe pourroit in veſtir du Duché de Normandie,
ſtimant l'anciẽ heritage d'Angleterre. Mais Dieu qui a
ousjours voulu conſerver ce Royaume,les feit changer d'o
inion,& entreprint de conquerir Boulongne & Mõtreul,
ui a eſté la ruine par apres du royaume d'Angleterre, ainſi
ue lõ pourra cognoiſtre par ceux qui par cy apres eſcrirõt
es choſes advenues du regne du Roy Henry, à preſent re-
nant.

Le Roy ayant entendu le traitté des aſſiegez, lequel e-
oit mis ſur ſa diſcretion, le tint pour agreable: tellement
u'ils meirent és mains de l'Empereur ladite ville de S. Di-
er,& en ſortirent en l'ordre & ſelõ qu'ils avoyẽt capitulé.
t par ce qu'il prevoyoit que ledit Empereur prendroit ſon
hemin le long de la riviere de Marne, manda à monſei-
neur le Dauphin de renforcer monſieur de Nevers qui e-
oit dedans Challons,tant d'hõmes que de vivres & autres
unitions,par ce qu'elle eſtoit peu fortifiée, & qu'il eſtoit
eſoing de la garder par la force & vertu des hõmes. Au re-
e qu'il ſe fortifiaſt le long de ladite riviere,& dõnaſt telle
rovifion à ſes affaires, que ſi l'ennemy entreprenoit de la
aſſer,il peuſt le cõbattre à ſon avantage à demy paſſé, luy
effendãt de hazarder autremẽt la bataille, pour l'importã-
e que c'eſtoit ſ'il l'euſt perdue au milieu de ſon royaume,
yant en ſon dos un tel ennemy que le Roy d'Angleterre,
hoſe qui fut diligẽment obſervée par mondit ſeigneur le
auphin: vray eſt qu'il euſt biẽ deſiré avoir en ſa cõpagnie
nõſieur le Conneſtable de Mõtmorency, qui eſtoit retiré
n ſa maiſon pour uſer de ſon cõſeil, & pour ceſt effect en-
oya devers le Roy, lequel trouva fort mauvaiſe ladite re-
ueſte de ſon fils, pour la haine qu'il portoit audit Con-
eſtable,& en voulut grand mal aux capitaines qui eſtoyẽt
res de ſon fils. Pendant que le Roy d'Angleterre tenoit le
ege devant Boulongne & Montreul, ordinairement ſe
aiſent de belles entrepriſes, & entre autres monſeigneur
e Duc de Vendoſme, adverty que de ſainct Omer & Aire

devoit partir un avitaillement pour amener audit siege de devant Montreul, delibera de le destrousser passant par le Boulenois. Estás parti pour cest effect, eut advertissemét par les chemins que l'énemy avoit à la côduitte dudit envitaillement huict cens chevaux, & douze cens Lansquenets, lesquels menoient quant & eux quatre coulevrines moyénes pour se fortifier, si par les chemins ils estoient assaillis. Ledit seigneur de Vendosme apres avoir esté trois grandes lieuës au trot, ayant l'homme d'armes, l'armet en teste & la lance sur la cuisse, envoya le sieur Villebon avecques sa cópagnie, le sieur d'Estrée, & d'Esguilly, pour attaquer les ennemis, & les amuser ce pendant qu'il arriveroit: & mena quand & luy sa compagnie de cent hommes d'armes, le sieur de la Chastaigneraye avec cinquante de monsieur le Dauphin, & le sieur de Senerpont avecques pareille charge. Lesquels arrivans pres des ennemis les chargerent de sorte qu'ils furent rompus & mis à vau de route, & sans les morts furent menez dedans Therouenne huict cens prisonniers, & deux coulevrines moyennes. Les autres deux demeurerent, à cause du roüage qui estoit rompu, & y furét gaignez quatre enseignes de gens de pied Allemás. Ledit sieur avoit laissé sur sa queuë la compagnie de monsieur de Crequi, & celle de monsieur de Heilly de cent hommes d'armes pour le soustenir, mais il n'en eut besoing. L'Empereur voulant suivre son entreprise partit de S. Disier, y laissant bonne garnison, & vint loger le lendemain à Vitry en Parthois, auquel lieu il eut nouvelle que le Roy d'Angleterre, quelque promesse qui fut entr'eux, n'estoit deliberé de passer outre qu'il n'eust mis en son obeissance Boulongne & Montreul. Cela diligemment consideré par l'Empereur, & que si luy seul marchoit plus avant en païs (estans desja ses soldats dehallez pour le travail & faulte de vivres qu'ils avoyét souffert devant S. Disier, & que pareillement ils souffroyent) la faim suffiroit pour le combattre, sans les forces du Roy lesquelles il voyoit gaillardes & sur le point de prosperer, pour le contraindre ainsi qu'ainsi de faire honteusement sa retraitte, il commença à gouster quelques pourparlez qui avoyent esté mis en avant, durant le siege de S. Disier, d'une paix entre le Roy & luy, par le moyen de son confesseur, & du seigneur de Granvelle, avecques quelques serviteurs du Roy. Chose où ledit Empereur esti

*Deffaitte d'Anglois devant Boulongne.*

*Pourparlé de paix.*

na pouvoir honnestement entendre sans en communiquer
au Roy d'Angleterre, entendu que desja il avoit failly de
promesse, & qu'il doutoit (outre ce qu'il cognoissoit bien
que si le Roy d'Angleterre prenoit Boulongne & Mõtreul,
a cõqueste ne seroit que pour luy) que par apres se sentant
ort deça la mer, il luy fuit plus difficile quand ils auroient
traitter ensemble: si est-ce qu'avãt passer plus outre, il en-
oya sommer ledit Roy d'Angleterre de se venir joindre,
uyvant leurs traittez au lieu qu'ils avoyent conclu. Mais
eritablement l'Empereur ayant consideré l'arduité de son
ntreprise, des son arrivée en France, avoit en passant &
ans se declarer introduit iceux propos, mais du depuis les
voit cachez : les reservant pour s'en servir alors que la
ecessité en laquelle il estoit reduit le contraindroit. Et a-
res avoir pensé à la proximité de sa ruine, feit poursuivre
haudement ce qu'il avoit premedité touchant la paix, de
orte qu'il fut prins jour d'assembler les deputez, tant de la
art de l'Empereur que du Roy, au lieu de la Chaussée, mi-
hemin de Challons & de Vitry. De la part du Roy fu-
ent deputez pour cest effect Claude d'Annebaut Amiral
e France, & le seigneur de Chemans garde des seaux de
rance: & de la part pe l'Empereur, le sieur Dom Ferrant de
Gonzague, & le sieur de Granvelle. Et pour aller devers le
Roy d'Angleterre, de la part du Roy fut deputé le Cardi-
al du Bellay, & avec luy le Presidant Raimond premier
Presidant de Rouen, & le seigneur de l'Aubespine conseil-
er du Roy, & secretaire d'estat & des finances. L'Amiral
'Annebault & les deputez de l'Empereur ayans par quel-
ues jours communiqué ensemble, entrerent en quelques
rticles de traittez, mais ils ne feirent aucune conclusion,
t s'en retourna ledit Amiral au camp, & feit entendre
u Roy l'estat de sa negotiation, pour sur iceluy sçavoir
a volonté.

Ce temps pendãt l'Empereur vint loger à Thin l'Evesque,
ue, deux lieuës pres de Challons : puis passant entre Chal-
ons & nostre dame de l'Espine, vint camper pres de la ri-
iere de Marne une lieuë au dessoubs de Challons, & deux
ieuës pres de nostre camp, & estoit ladite riviere entre
eux. Passant l'armée Imperiale par devant Challons, ceux
e ladite ville cognoissans que l'Empereur passoit outre

ſans le vouloir attaquer, la jeuneſſe de monſeigneur de Nevers ſortit à l'eſcarmouche, pour recognoiſtre l'ennemy, & rompre leurs lances pour l'amour de leurs dames, & avecques eux les chevaux legers, de ſorte que l'eſcarmouche ſe dreſſa forte & roide, & ſe feirent de belles charges prinſes, & recouſſes tant d'un coſté que d'autre : mais en fin arrivant la force du camp de l'ennemy, noz gens furent contrains de tenir bride. Il y mourut de gens de bien, & d'une part & d'autre, & entre autres des noſtres le ſeigneur des Bordes, & le jeune Genlis, tous deux de la maiſon de monſeigneur d'Orleans, & furent tuez de coups de piſtoles, qui ſont petites arcbouzes qui n'ont qu'environ un pied de canon, & tire l'on avecques une main, donnant le feu avec le rouet.

*Priſe du Cōte Guillaume*

ESTANT l'Empereur campé au lieu que je vien de dire, le Comte Guillaume de Fuſtemberg (qui eſtoit l'un des principaux qui avoyent perſuadé à l'Empereur de prendre ce chemin, par ce qu'il le cognoiſſoit, pour avoir eſté ſept ou huict ans au ſervice du Roy, & venant d'Allemagne pour ledit ſervice, prenoit tousjours ſon chemin le long d'icelle riviere de Marne) partit environ minuict du camp Imperial, ſeulement accompagné d'un guide, pour aller recognoiſtre un gué de ladite riviere, où autresfois il avoit paſſé, eſperant par là faire paſſer l'Empereur, & ſon armée. Arrivé qu'il fut audit gué, laiſſa ſon guide ſur le bord de l'eau, pour luy meſmes ſonder le gué, lequel il trouva fort aiſé, & le paſſa : mais quelques gentils hommes de la maiſon du Roy, & une partie de la compagnie de monſieur l'Amiral, auſquels il touchoit ceſte nuict de faire la garde, eſtans leurs ſentinelles prochaines de là (car elles eſtoyent le long de l'eau) deſcouvrirent ledit Comte Guillaume, & ſans faire alarme, ſe jetterent entre la riviere & luy, tellement que ſe cuidant retirer au paſſage, il fut prins ſans reſiſtance : puis eſtant amené au camp, fut recogneu, & envoyé en la baſtille de Paris, & depuis paya trente mille eſcus pour ſa rançon.

*Chemin de l'Empereur.*

L'EMPEREUR voyant ſon armée ſe ruiner par famine, à cauſe que de toutes parts les vivres luy eſtoyent coupez tant devant, derriere, que par les coſtez : delibera faire ſa retraitte par Soiſſons. Mais ſecrettement par un moine

Espagnol, de la maison de Gousmêts, lequel avoit esté l'instrument du confesseur de l'Empereur, pour mettre les traictez en avant, feit haster de remettre sus les propos de la paix, feingnant toutesfois qu'elle ne venoit de luy. Et cependant pour trouver moyen de vivre, suyvit tousjours la riviere, estant en hazard d'une grande ruine, sans qu'il fut adverty que monseigneur le Dauphin avoit envoyé à Espergnay un capitaine de gens de pied, pour faire retirer les vivres qui estoient audict lieu, & rompre le pont qui estoit sur la riviere, & ce qui ne se pourroit sauver tant de bleds, vins, qu'autres vivres, le jetter en la riviere aval l'eau, & le gaster. Mais il y feit mal son devoir, de sorte qu'il fut surprins de l'Empereur, lequel trouva le pont qui n'estoit rompu, & grande abondance de vivres, d'autant que c'estoit l'une des estappes de nostre camp : chose qui luy donna occasion de passer outre jusques à Chasteau-Thierry, où pareillement il surprint les vivres en si grande abondance, que son armée qui estoit affamée, se remist en vigueur. Audict lieu de Chasteau-Thierry fut grand mutinement entre les Espagnols & Lansquenets dudict Empereur, de sorte qu'à peine peurent ils estre empeschez, de ne se donner la bataille les uns aux autres, à cause que lesdicts Lansquenets trouvoyent mauvais que les vivres leurs fussent departis par lesdicts Espagnols.

MONSEIGNEUR le Dauphin adverty de la faulte advenue à Espernay, laquelle pourroit estre cause de faire marcher l'Empereur jusques pres Paris, depescha le sieur de l'Orges, avecques vij ou viij. mille hommes de pied, & quatre cens hommes d'armes, pour entrer dedans Paris, y avenant le besoing, lequel s'arresta à Lagny sur Marne, pour estre plus à propos pour executer ce dont il avoit charge, car ledit lieu est à cinq lieues de Paris. Puis suyvant la riviere en toute diligence gaingna le devant, & vint camper à la Ferté soubs Iouare, quatre lieues au dessoubs de Chasteau-Thierry sur la mesme riviere, & envoya à Meaux bon nombre d'hommes pour empescher le passage audit Empereur : puis avec son armée s'approcha pres de Paris, craignant que le Roy d'Angleterre marchast de ce costé. L'Empereur cognoissant la diligence que mondit-seigneur le Dauphin avoit faicte, de venir gaigner le passage de la Ferté, & ayant craincte de tomber en extremité de famine,

tourna son chemin vers Villiers Coste-Reets à travers le païs de Vallois, pour arriver à Soissons.

*Discours sur la paix que feit le Roy.*

Ce pendant le Roy estoit à Paris importuné sous main de faire paix avecques l'Empereur, laquelle il consentit, neantmoins qu'il luy coutast de ses nouvelles conquestes, cognoissant (ores qu'audit Empereur il donnast la bataille) qu'elle ne se pouvoit passer sans grande perte d'hommes, soit ou qu'il la gaingnast, ou perdist: & que le Roy d'Angleterre, & le Comte de Bures, lesquels avoient aussi puissante armée que la sienne, luy pourroient encores donner une bataille: & perdant l'une ou l'autre, ou toutes deux, son royaume seroit en hazard: & les gaignant, si ne pouvoit-il beaucoup profiter, mesmes sur le Royaume d'Angleterre, qui est insulaire. Ioinct qu'il estoit tous les jours solicité par le Mareschal du Biez, de luy envoyer secours de vivres dedans Montreul, autrement il seroit contrainct par famine la remettre entre les mains de l'ennemy. Pareillement n'estoit trop asseuré de la suffisance du seigneur de Vervin, qui estoit chef dedans Boulongne: & consideroit que s'il perdoit lesdictes villes, l'ennemy auroit entrée pour empieter son Royaume: & que difficilement elles pouvoient estre secourues s'il n'appointoit avec ledit Empereur. Parquoy depescha l'Amiral d'Annebault, lequel fut trouver l'Empereur en l'abbaye de sainct Iean des Vignes, aux faulxbourgs de Soissons: auquel lieu estant arrivé, le Roy l'advertit, comme il avoit eu nouvelles que le seigneur de Vervin avoit rendu Boulongne, & qu'il procedast diligemment à la conclusion du traicté: car si l'Empereur eust esté certain de ceste reddition (combien que la paix luy fust necessaire) il eust esté plus hault en ses demandes.

Il est faict mention aux precedents livres, comme tous les differends, ou la plus grãde part, d'entre le Roy & l'Empereur, estoient meuz pour le Duché de Milan: & que du vivant de feu monseigneur le Dauphin François, premier fils du Roy, iceluy seigneur avoit proposé audit Empereur, que dudict Duché (comme propre heritage de la maison d'Orleans) il investist monseigneur Henry Duc d'Orleans, qui depuis fut monseigneur le Dauphin, & puis Roy, chose à quoy ledict Empereur n'avoit voulu entendre: mais bien avoit faict offre de faire le mariage de monseigneur

Charles, Duc d'Angoulesme tiers fils du Roy, qui depuis a esté Duc d'Orleans, avecques sa fille ou niepce, & que par le moyen dudict mariage, l'investiroit dudict Duché de Milan. Laquelle offre le Roy n'avoit admise, pour eviter de mettre en division mondit-seigneur d'Orleans & monseigneur d'Angoulesme, de preferer le puisné à l'aisné. Mais quand l'occasion s'offrit de traicter la paix avecques l'Empereur, pour l'effect de laquelle monsieur l'Amiral d'Annebault, par le commandemēt du Roy fut trouver ledict Empereur en l'abbaye de S. Iean des Vignes pres Soissons, ce party fut remis en avant pour ledict Charles fils puisné du Roy alors Duc d'Orleans. Et en fin fut conclu que ledict Duc d'Orleans devoit dedans deux ans espouser la fille de l'Empereur, ou sa niepce fille du Roy des Romains, moyennant lequel mariage, à la consommation d'iceluy, l'Empereur investiroit iceluy Duc d'Orleans du Duché de Milan, ou bien du Comté de Flandres & païs bas, à l'option dudit Empereur. Aussi le Roy en ce faisant remetttoit à l'Empereur le droit par luy pretēdu audict Duché, & au Royaume de Naples, au cas qu'il baillast les païs bas audict seigneur d'Orleans: & pareillement devoit le Duc de Savoye estre remis en la possession de ses païs, alors que ledict Duc d'Orleans seroit jouïssant du Duché de Milan, ou du Comté de Flandres. Et attendant ledict terme de deux ans, se devoit rendre tant d'une part que d'autre, ce qui avoit esté respectivement usurpé tant deça que delà les monts, depuis la trefve faicte à Nice: & seroient toutes choses remises en l'estat qu'elles estoient lors d'icelle trefve. Quant à l'Empereur, il rendit au Roy du costé de deçà les monts, sainct Disier, Ligny, & Commercy: de la part du Roy fut rendu audict Empereur, Yvoy, Montmedy, & Landrecy: & fut la ville de Stenay (les fortifications d'icelles rasées) remise entre les mains du Duc de Lorraine. Du costé d'Italie l'Empereur rendit seulement la ville de Montdevis, & le Roy luy rendit Albe, Queras, Antignan, sainct Damian, Palezol Cresentin, Verrue, Montcal, Barges, Pont-d'Esture, Lans, Vigon, & S. Salvadour, sainct Germain, & la plus parr du païs des Langues, & du Marquisat de Seve, & aussi la Valpergue.

*Articles de paix avec l'Empereur.*

Les traittez de paix ainsi accordez, l'Empereur mãda au Comte de Bures, & au Comte du Reux, qui estoient devant

Montreul avecques son armée en la compagnie du Duc de Northfolk, & d'une partie de l'armée d'Angleterre, que ils cassent à leur retirer, & licentier sadicte armée. Ce fait, partant de Soissons pour prendre son chemin à Valentienne, s'en alla à Nisi le Chasteau, de là à Crespy en Laonois, puis à la Fére sur Oize: auquel lieu le vint trouver le Duc d'Orleans, pour l'accompagner jusques hors des limites de ce Royaume, & avecques luy monsieur Iean Cardinal de Lorraine, le Cardinal de Meudon, le Comte de Laval, le seigneur de la Hunaudaie, & autres: lesquels l'accompagnerent jusques à Bruxelles, comme hostagers, jusques à ce que la reddition des places que le Roy tenoit dela les mōts fust faicte. Puis l'Empereur & le Roy depescherent en Piemont devers le Marquis du Guast, & le seigneur d'Anguien leurs lieutenans generaulx dela les monts, pour faire publier la paix, & pour chacun en son endroict faire restituer les places qu'ils tenoient l'un de l'autre: mais le Marquis n'eut grande peine à rendre, car il ne tenoit de conqueste sur nous depuis la trefve de Nice, que le Montdevis.

Or revenons au Roy d'Angleterre, devers lequel le Roy (alors que les deputez de sa majesté, & ceux de l'Empereur furent depeschez pour se trouver au lieu de la Chaussée, pour le traicté de paix, dont est faicte mention) avoit depesché le Cardinal du Bellay. Iceluy du Bellay l'eust peu conduire à ceste raison de paix, veu que l'Empereur y vouloit entrer, mais ledict Roy d'Angleterre estant bien adverty de l'estonnement auquel estoit entré le seigneur de Vervin chef dedans Boulongne, usa de dissimulation, remettant les choses en longueur, se tenant certain que de bref il auroit telle issue de son entreprinse de Boulongne qu'il desiroit, & ce pendant il envoya ledict seigneur Cardinal & sa compagnie au chasteau de Hardelot, pour estre logé plus commodement. Le seigneur de Vervein qui (cōme j'ay dit) estoit homme peu experimenté, apres avoir enduré grande & furieuse batterie, soustint quelque forme d'assault, mais (à ce que j'ay entendu par luy mesmes) la vertu du capitaine Philippe Corse fut cause de le faire soustenir si longuement: mais en fin ledict capitaine Philippe estant à la breche, fut frappé par la teste d'un esclat d'artillerie venant du camp, dont il mourut. Ledict seigneur de Vervin l'ayant perdu, & n'ayant plus que toute jeunesse

*Prise de Boulogne par composition.*

aupres de luy,& de soy-mesmes estonné commença à parlementer, auquel parlement succeda tel effect, qu'iceluy seigneur de Vervin feit sortir le seigneur de sainct Blimôt, vieil soldat, porteseigne du seigneur du Biez, & le seigneur de Freumeselles commissaire des guerres, pour entendre la volonté du Roy d'Angleterre, laquelle fut que les gens de guerre,& citadins s'en iroient leurs bagues sauves, remettās la place entre ses mains,avecques toute l'artillerie munitiōs & vivres,dont de tout y avoit abondance. Les citadins n'y vouloient consentir, mesmes le Majeur feit offre audict seigneur de Vervein,que s'il vouloit s'en aller luy avecques les citadins,& les gens de bonne volonté garderoit la ville, mais jamais ne fut ouy. Le lendemain que la composition fut accordée, & devant qu'hostages fussent baillez, survint si extreme tourmente, tant de vent que de pluye, que dedans le camp de l'ennemy ne demeura une seule tente debout, & pour les terres qui sont grasses,nul ne pouvoit marcher ny avant,ny arriere. Toutesfois jamais l'opinion du seigneur de Vervein ne changea,& ne peut estre persuadé qu'il ne remist la place entre les mains du Roy d'Angleterre, disant qu'il ne luy vouloit faillir de sa parole, mais il faillit bien de sa foy à son naturel & souverain Prince, dont du depuis il eut la teste tranchée a Paris. Il est certain que s'il eust tenu deux jours, la ville estoit sauvée: car (cōme j'ay dit)pour la pluye n'y avoit ordre de marcher à l'assault, & ce pendant monseigneur le Dauphin qui marchoit en diligence pour le secourir, fust approché, qui eust faict changer le desseing du Roy d'Angleterre.

DURANT le siege, le seigneur de Sainct André, jeune homme de grande volonté,des plus proches de la personne de mōseigneur le Dauphin, entreprint d'entrer dedans Boulongne,ayant choisi des gens de bien & d'experience, pour mener quand & luy, esperant faire grand service à son Prince,& luy sauver sa ville,que l'on cognoissoit en hazard de perdition. Et par-ce que par terre n'y avoit moyen d'y entrer, pour les trenchées qu'y avoient faict les Anglois,& forte garde d'icelles, delibera d'y entrer par mer, mais le vent & la tourmente luy furent si contraires, que deux ou trois fois ayant dōné à l'embouchement du havre, autant de fois il fut rejetté en la mer; parquoy apres avoir

tenté toutes fortunes, fut contrainct de retourner dont il estoit party.

Le Roy ayant faict la paix avecques l'Empereur, feit promptement marcher son armée, pour surprendre le câp des Anglois, qui estoit devant Montreul, & trouver le Roy d'Angleterre devant Boulongne, abandonné de l'armée Imperiale, & luy donner la bataille, sinon, qu'il levast son camp, & se retirast : puis trouvant Boulongne fort ruinée (comme on disoit) avant que les Anglois eussent loisir de la remparer, y auroit moyen de la reprendre. Mais le Duc de Northfolk, qui estoit devant Montreul, ayant entendu que nostre armée approchoit de Hedin, craignant qu'elle ne se jettast entre Boulongne & luy, pour empescher sa retraitte, leva son camp, & pria le Comte de Bures de l'accõpagner jusques au lieu de seureté, ce qu'il feit. Le Roy d'Angleterre (estant le Duc de Northfok joinct avecques luy) congnoissant que ses forces separées d'avecques celles de l'Empereur, n'estoient suffisantes pour soustenir l'armée du Roy, se retira à Calais, faisant embarquer à Boulongne une partie de sa grosse artillerie, pour mener en Angleterre : & laissa pour la garde de sa conqueste le Duc de Sombresset, nommé Milord Semer, frere de la feuë derniere Royne son espouse, dont estoit sorty Edouart qui depuis fut Roy.

Monseigneur le Dauphin adverty que le siege de devant Montreul estoit levé, & que le Roy d'Angleterre s'estoit retiré à Calais, mais pour la haste qu'il avoit de deloger, avoit laissé la plus part de son artillerie, vivres, & autres munitions dedans la basse Boulongne, partit d'Auchy le Chasteau, & print le chemin par le hault païs de Boulenois, passant à un village nommé Escuelles, laissant la Fosse Boulenoise à gauche pour venir à Marquise, mi-chemin de Boulongne & de Calais. Duquel lieu de Marquise, apres y avoir refresch y son armée deux ou trois heures, partit pour arriver à la basse Boulongne devant le jour (ainsi qu'il feit) afin de surprendre ladite artillerie, vivres, & munitions qui y estoient (or n'estoit ladicte basse Boulongne fermée que de quelques petites tranchées). Et estant pres furent ordõnées deux trouppes, dont la premiere estoit conduitte par le seigneur de Fouquessolles, pour faire l'execution : & avecques l'autre, & plus grosse trouppe, devoit marcher

*Desfaite de nos gens pensant surprendre Bologne.*

le seigneur de Tais pour soustenir ledict de Fouquesolles: puis devoient marcher six mille Grisons pour se jetter en un vallon, & secourir où besoing seroit. Mais il me semble qu'ils devoient jetter une teste de dix ou douze enseignes, entre la basse Boulongne & la haute, pour empescher les saillies de ceux de la haulte Boulongne: je ne sçay s'il fut or donné, toutesfois il ne fut pas executé. Aussi estoit il raisonnable, qu'il demeurast quatre ou cinq enseignes en bataille sur la place de la basse Boulongne, pendant que se feroit l'execution, où chacun se pourroit recueillir. Le seigneur de Fouquesolles suivant ce qui luy estoit ordonné, donna dedans la place, & le suivit le seigneur de Tais: tout ce qui se trouva d'ennemis fut mis au fil de l'espée, l'artillerie du Roy d'Angleterre & les munitions gaingnées: de sorte que noz gens pensoyent avoir la victoire, mais autrement en advint, car cinq ou six enseignes sortans de la haute Boulongne, trouverent nos soldats en desordre, comme gens qui s'amusent au butin, & les mirent à vau de roupte. Le seigneur de Fouquesolles cuidant se retirer à la place, pour faire teste, y fut tué: le seigneur de Tais se retirant eut quelque coup de fleche, & n'y eut jamais ordre de rassembler les soldats, & quelques remonstrances que leur peussent faire les capitaines, ne voulurent tourner visage au peu de nombre qui estoit sorty: & mesmes nos Italiens s'en allerent en confusion, jusques au lieu où estoient les six mille Grisons pour les soustenir: & si je pense qu'il y avoit autant de bons soldats qu'il en fust pour l'heure en Europe, qui me faict croire que sur toutes choses on doit, en faisant quelque entreprinse, prevoir les inconveniens qui peuvent advenir, & y pourveoir en temps & lieu: d'autant qu'il est tard, & quelquesfois impossible d'y remedier apres que le desordre est advenu. Monseigneur le Dauphin à toutes forces vouloit marcher luymesmes, & hazarder sa personne pour y donner ordre, mais il ne fut conseillé de ce faire, attendu que le jour estoit venu, & que la ville à coups de canon qui battoient de poincte en blanc, de hault au bas, empeschoit qu'on ne se pouvoit rallier ensemble: aussi la pluye estoit si extreme, que la plus part de noz arcbousiers estoient sans feu, & le reste pour l'indisposition du temps, n'avoiét moyen de s'aider de leurs armes. Ce pendant quelque cavalerie des nostres, avoit donné entre Boulongne &

la tour d'Ordre, mais elle fut contrainte de se retirer, se voyant abandonnée des gens de pied.

Ce desastre advenu, monseigneur le Dauphin voyant les pluyes si continuelles, & la faute de vivres qui estoit en son cãp (par-ce que il estoit venu en telle diligẽce, que mesmes à cause des mauvais chemins les vivres ne l'avoient peu suivre tellement que la plus part de son armée fut trois jours sans manger pain, & à qui en avoit le soldat donnoit son harnois pour un pain, & ne pouvoit lõ avoir vivres de plus pres qu'Abbeville, d'autant que tout le Boulenois jusques à Montreul estoit ruiné & bruslé, & semblablement depuis Montreul jusques à Abbeville, qui sont dixsept lieues d'intervalle, & ne se trouvoient herbes ny autre fourrage pour les chevaux) se retira par l'advis des capitaines vers Montreul: auquel lieu apres avoir eu nouvelles du Roy son pere, licentia les Suisses & Grizons, laissant à Montreul pour faire teste à ceux de Boulongne, monsieur le Mareschal du Biez, avecques les bandes tant Françoises qu'Italiennes venues de Piemont, & puis se retira devers le Roy, qu'il trouva à S. Germain en Laye. Aussi le seigneur d'Anguien, apres avoir ordonné le seigneur de Termes, pour suivant le traitté de paix, restituer les places par luy conquises sur l'Empereur, se retira devers le Roy qu'il vint trouver à Mante, peu de jours avant que mondict seigneur le Dauphin y arrivast.

Durant cest hyver ne se feit de grandes entreprinses, sinon que le Mareschal du Biez ayant mis ensemble toutes les forces qui estoient demeurées en Picardie, alla camper au Portet (qui est un petit port, où seulement se retirent les pescheurs) un quart de lieue deça Boulongne, estant la riviere du Pont-de-brique entre la ville & luy, esperant au dessus dudict lieu tirant vers Boulongne & le long de la coste de la mer faire un fort, pour tenir en subjection le havre de Boulongne. Mais le Milord Sorel fils du Duc de Northfolk, pour rompre ladicte entreprinse, assembla les forces que le Roy d'Angleterre avoit par deça la mer, & vint surprẽdre ledict Mareschal devant qu'il eust eu moyen de se fortifier, de sorte qu'il fut contrainct de se retirer vers Montreul: & sans l'ordre qui fut mis par le capitaine Villefranche, maistre de camp des vieilles bandes Françoises, lequel demeura sur la queue, il y avoit grande

apparence, qu'il y fust advenu une roupte. Si est-ce qu'il y mourut de gens de bien, tant d'une part que d'autre, & pour le mauvais chemin qui estoit à cause des pluyes continuelles, sur la retraitte demeurerent deux pieces d'artillerie de campagne, le reste fut retiré, & se campa ledict Mareschal une lieue par delà Montreul, tirant vers Boulongne, pour avoir la commodité des vivres qui luy venoyent dudit lieu de Montreul.

En ce temps mourut le Roy Iacques d'Escosse, à cause dequoy le Royaume demeura fort despourveu: & pour y remedier, le Roy depescha avecques bon nombre de gens de guerre & d'argent le Comte de Leno de la maison de Stuart, neveu du feu Mareschal d'Aubigny, qui estoit capitaine des cent hommes d'armes Escossois des ordonnances du Roy, pour aller donner secours à la Royne d'Escosse veufve dudict deffunct Roy, & fille du Duc de Guise, lequel Roy ne laissa de luy & ladicte Royne qu'une fille seule heritiere dudict Royaume. Ledict Comte de Leno arrivé en Escosse, comme jeune & mal conseillé, depensa les deniers du Roy fort mal à propos, & sçachant le mal contétement que lon avoit de luy, praticqua de se retirer au service du Roy d'Angleterre, qui le recueillit, esperant en tirer du service, & luy donna en mariage une sienne niepce fille de sa sœur, mere du feu Roy d'Escosse: laquelle apres la mort du Roy Iacques le Quart, pere d'iceluy feu Roy, espousa un gentilhomme d'Angleterre, dont estoit issue ladicte fille. Le Roy adverty de ladicte revolte, en toute diligence depescha le seigneur de la Brosse gentilhomme de Bourbonnois, homme sage & bien advisé, pour consoller & conseiller la Royne d'Escosse, Puis peu de temps apres depescha le seigneur de Lorges, chevalier de son ordre, avecques une armée, pour donner aide & secours au païs d'Escosse.

*Mort du Roy d'Escosse & ce qui s'en ensuyvit.*

Le Roy apres avoir depesché pour le secours d'Escosse, se retira à Remorentin, auquel lieu feit sejour jusques environ le commencement du moys de May, mille cinq cens quarante cinq, mais ce temps pendant ayant consideré que laissant longuement les Anglois dedans Boulongne, ils pourroyent de jour en autre se renforcer, & prendre pied en son Royaume, qui seroit une mauvaise semence, à ceste occasion delibera pour y remedier, chercher tous 1545.

*Armée de mer du Roy.*

moyens de les en desloger. Parquoy ordonna de dresser une grosse armée par mer, dont auroit la conduicte l'Amiral d'Annebault, & la faire si gaillarde, qu'elle fust pour combattre l'armée d'Angleterre, s'il la trouvoit sur la mer, & où l'occasion se presenteroit, prendre pied en Angleterre. Et pour cest effect manda en Provence le capitaine Paulin depuis Baron de la garde, pour amener vingt-cinq galleres de la mer de Levant en la mer de Ponant, passant le destroit de Gibeltar, chose que lon n'avoit encores veuë, sinon l'an mille cinq cens & douze, que le capitaine Pregét en passa quatre. Aussi ordonna de vaisseaux ronds, huict ou dix carraques Genevoises pour renforcer son armée, lesquelles vindrent si tard qu'elles ne servirent de rien, mesmes entrans dedans la bouche de Sene, par faulte de bons pilots, s'en perdit la plus grande part. Pareillement ordonna de dresser une grosse & puissante armée par terre, pour, ce-pendant que son armée de mer feroit son execution, se venir camper devant Boulongne, la riviere entre deux, & là faire un fort: auquel il peust laisser quatre ou cinq mille hommes en seureté, & tenir ceux de Boulongne en telle sujection, qu'ils n'eussent moyen de passer deça l'eau en ses païs, & semblablement le faisant sur la poincte vis à vis de la tour d'Ordre, empescher à coups de canon que navires ne peussent entrer dedans le havre, pour secourir ceux de la ville, esperant que dedans la mi-Aoust que son armée de mer seroit de retour, ledict fort seroit en deffence, ainsi que lon luy promettoit. Et ce faisant estoit deliberé, ayãt reüny tous ses gens de guerre, tant de terre que de mer, marcher luy-mesmes en personnage, laissant dedãs ledit fort trois ou quatre mille hõmes, & aller assieger Guines, qu'il esperoit forcer, & là se fortifier pour tenir Calais & la terre d'Oye en sujection, & par ce moyen affamer Boulongne: mais autremẽt en advint, ainsi que vous orrez par cy apres. Et pour renforcer son armée tant de mer que de terre, il envoya en Allemagne, le Comte Rin grave, le Colonnel Recroc, & le Colõnel Ludovic, qui desja avoient chacũ deux mille Lãsquenets à son service, pour faire nouvelle levée, & remplir leurs regimens jusques au nombre de quatre ou cinq mille chacũ. & en Guascongne & Languedoc envoya faire autre nouvel amas jusques au nombre de dix mille hõmes, pour remplir ses bnades Françoises, & pour la terre ordõna chef

de

de l'armée monſieur le Mareſchal du Biez.

AYANT faict telles ordonnances, le Roy partit de Romorentin, pour prendre ſon chemin en Normandie, par ce qu'il vouloit faire l'embarquement de ſon armée, en la ville Françoiſe du Havre de Grace, qui eſt à l'embouchement de la riviere de Seine, & prenant le chemin par Argentan environ la Sainct Iean, ſe trouva à Toucques: eſtant audict lieu ſe deſcouvrit ſon armée du Levant, dequoy n'eſtant adverty, il eſtima que c'eſtoit celle d'Angleterre qui vouſiſt faire deſcente en la baſſe Normandie, pour divertir ſon entreprinſe: mais ſoudain vint un brigantin qui l'aſſeura que c'eſtoit ſon armée de Levant. Auſſi peu de jours apres ſe preſenta devant le chef de Caux trente cinq navires Angleſches, qui tirerent à coup perdu en terre: mais ayans cognoiſſance de noz galleres qui approchoient, feirent leur retraitte à Potemuth.

AUDIT lieu de Toucque, le ſeigneur de Langey vint trouver le Roy, qui l'avoit depeſché aux frontieres de Chapagne, pour recueillir les Lanſquenets, lequel luy apporta nouvelles de leur deſcente à Mezieres, & qu'il les avoit acheminez par eſtappes, ſuyvant ſon commandemẽt, le chemin droict à Montreul. Ayant le Roy ceſt advertiſſement de la venue deſdicts Lanſquenets, qui eſtoit la principale force qu'il attendoit, manda au Mareſchal du Biez que incontinant qu'ils ſeroient arrivez à Montreul, il euſt à marcher à Boulongne, & commencer le fort dont j'ay parlé cy deſſus, & qu'il euſt à luy faire entendre le temps que ledict fort pourroit eſtre en deffence : & luy feit envoyer ſix ou ſept mille pionniers, & bon nombre de charroy pour conduire faſcines, gazons, & autres choſes neceſſaires pour ceſt effect. Le Mareſchal du Biez par le gentilhomme qui alla devers luy, manda au Roy que dedans la mi-Aouſt le fort ſeroit en deffence, ce qui n'advint toutesfois, comme cy apres je vous reciteray. Sur l'aſſeurance d'iceluy Mareſchal, le Roy dreſſa ſon eſtat, & meit ſon but ſur icelle, & quant & quant le ſixieſme jour de Iuillet, feit faire voille à ſon armée de mer, laquelle eſtoit aſſemblée au Havre de Grace, & luy pour la voir partir, eſtoit ſur le chef de Caux, dont il pouvoit tout deſcouvrir. Mais tirant les ancres du Carraquon, qui eſtoit le plus beau navire de la mer de Ponant, & le meilleur à la voille, portant huict cens tonneaux *Embrazement du Carraquon.*

de charge, dedans lequel devoit estre la personne de l'Amiral, pour le combat: le feu se meit au fougon, tellement qu'ō ne le sceut jamais sauver, qu'il ne fust consommé en cendres: & y avoit cēt grosses pieces d'artillerie de Bronze, mesmes y estoit l'argēt du Roy, lequel fut sauvé. Plusieurs voulans eviter la furie du feu, se precipiterent en la mer, les galleres en sauverent beaucoup: mais depuis que le feu vint au bas dudict navire, elles furent contraintes de prendre le large, car le feu dōna en l'artillerie, de sorte que la batterie qui se faisoit de si grād nombre de pieces, mettoit en fonds tout ce qui se trouvoit devant, derriere, & aux costez. Le nombre des navires ordonnez pour l'armée montoit à cent cinquante gros vaisseaux ronds, sans compter soixante flovins, & vingt-cinq galleres, lesquels tous ensemble se leverent ledit sixiesme jour de Iuillet, tant du Havre de Grace, que de la Fosse d'Eüre, Honfleu, Harfleu, & Dieppe, & prindrent la volte pour tirer vers l'isle d'Huicht, & le Havre de Portemuth en Angleterre, auquel lieu de Portemuth estoient les forces de mer du Roy d'Angleterre, lesquelles nostre armée cherchoit à combattre.

Le dixhuictiesme jour dudit moys de Iuillet mille cinq cens quarante cinq, estant arrivé mōsieur l'Amiral pres l'isle d'Huicht, mãda le Baron de la Garde avec quatre galleres, tant pour recognoistre l'isle jusques à la pointe de S. Heleine, que pour considerer la contenance des ennemis. Ceste pointe est par où lon entre dedãs le canal qui fait la separation de l'isle d'Huicht & Angleterre, regardant vis à vis de Portemuth. L'armée des ennemis estoit de soixante navires eleuz & tresbien ordonnez en la guerre, quatorze desquels à la faveur du vent de terre sortirent de Portemuth d'une grande prōptitude, & en si bel ordre, que lon eust dit qu'ils attendoient de pied coy nostre armée pour la cōbattre. Mais monsieur l'Amiral allant contre eux avec le reste des galleres, sortit aussi le reste de leur armée hors du Havre au devant de luy: où apres avoir long temps combatu à coups de canō, les ennemis cōmencerent à se couler à main senestre au couvert de la terre, en lieu où ils estoient deffendus par quelques forteresses qui estoient sur la falaize, & de l'autre costé de bãs & de rochers couverts d'eau, lesquels sont assis au travers dú chemin, laissans seulemēt une entrée estroite & oblique, pour passer peu de navires de frōt. Ceste retrait-

:,& la nuict qui aprochoit,meirẽt fin au cõbat de ce jour,
ns que tant de coups de canon & d'autre artillerie qui fu-
nt tirez eussions receu perte notable. Quand les galleres
irent de retour pres de la pointe S. Heleine, vindrent nou-
elles à monsieur l'Amiral que la Maistresse (qui estoit le
ieilleur& principal navire de nostre armée,& sur lequel il
voit deliberé de cõbatre)couloit en fons, & qu'il n'y avoit
itre esperãce,que de sauver les hõmes;& l'argent du Roy,
quel estoit dedãs pour le payemẽt de l'armée. La cause de
: dõmage fut(à ce que lon presumoit) que sortant du Ha-
re de Honfleu pour se jetter à la rade, ledit navire toucha
ı terre,& de ce heurt la quille & gaborts s'estonnerent, de
rte que les joints des planches s'ouvrirent tant, que les e-
touppes qui estoient mal pressées dedãs lesdits joints vin-
rent à s'abrever, tellement que le jour d'apres ce navire e-
ant agité d'un vent fraiz, feit tant d'eau, que lon ne pou-
oit plus fournir à l'evacuation.

Estant monsieur l'Amiral venu pour donner reme-
e tant aux hommes, que audict navire, trouva que le sei-
neur de la Mailleraye Vice Amiral de France, l'avoit ja
ict descharger,& renvoyé au havre pour le radouber. Ce
ict, ledict Amiral ayant deputé un autre navire pour luy,
isposa de l'ordre des batailles pour le lendemain. L'ordre
ıt, que le navire qu'il avoit eleu pour representer celuy
u'on avoit renvoyé au Havre, dedans lequel devoit estre
ı personne, seroit au front accompagné de trente navires
u'il avoit eleuz: le seigneur de Boutieres costoyant ce ba-
illon sur la corne droitte,accompagné d'autres trente six
avires: le Baron de Curton feroit la corne senestre, armé
e pareil nombre de navires:& consideré l'avãtage du lieu
ù se tenoient les ennemis, fut ordonné que dés le matin
s galleres les iroiẽt trouver à l'ancre, pour les escarmou-
ıer à coups de canon le plus furieusement qu'ils pour-
ient, & en combattant se retireroient vers noz batailles,
our y attirer(s'il estoit possible) noz ennemis, pour les a-
oir au large au combat,& les tirer hors du destroit. Ceste
rdonnance fut treshardiment executée,mais le temps feit
ar son changement telle commutation de danger, qu'on
eust sceu juger en si peu d'espace de temps, auquel fortu-
e se mõstreroit plus favorable à eux ou à nous: car au matĩ
la faveur de la mer qui estoit calme sans vent ne fureur de

courante, noz galleres se pouvoient regir & manier à leu plaisir & au dommage des ennemis, lesquels n'ayans pou voir de se mouvoir par faulte de vent, demeuroyent appertement exposez à l'injure de nostre artillerie, qui avoit plu grande prinse sur leurs navires, que les navires sur elles, d'au tant qu'ils sont plus eminés & plus corporus, & que par l'u sage des rames, noz galleres pouvoient fouyr & decliner l danger, & gaingner l'avantage.

FORTUNE entretint nostre armée en ceste sorte plu d'une heure: durant lequel temps, entre autres dommage qu'en receurent les ennemis, la Marirose l'un de leurs prin cipaux navires, à coups de Canon fut mis au fonds, & d cinq ou six cens hommes qui estoient dedans, ne s'en sauv que trente cinq. Le Grand-Henry qui portoit leur Amiral fut tellement affligé, que s'il n'eust esté soustenu & secour des prochaines navires, il faisoit une mesme fin: autres plu memorables pertes eussent ils faict, si le temps ne se fu tourné en leur faveur, qui non seulement les exempta de c peril, mais fut propice à nous courir sus, en se levant seule ment un vent de terre, lequel avecques la courante les ap portoit à pleine voille sur noz galleres. Et fut ceste muta tion si soudaine, que noz gens à peine eurent loisir ne l commodité de girer les prouës: car au temps de la bonasf que vous avez ouy, & à la chaleur du combat, les gallere estoient si fort approchées, venans si soudain les navires su elles de telle impetuosité, que sans aucun remede leur pas soient par dessus le corps, & les mettoient en fons, si par un grande asseurance des chefs, addresse & experience des ma riniers, & de la chiorme, on n'eust donné force, & celerit extreme à tourner les galleres. Et par ces moyens ayan noz gens giré les prouës, avecques l'agilité des rames & fa veur des voilles, s'esloignerent en peu d'heure à la porté d'un canon, & commencerent à eslargir la vogue, & alen tir leurs cours, pour attirer les ennemis, ainsi que leur e stoit ordonné, hors des bans & difficultez des lieux cy des sus exposez.

IL y a une espece de navires particulieres, dont usoien noz ennemis, en forme plus longue que ronde, & plus e stroitte beaucoup que les galleres, pour mieux se regir & commander aux courantes qui sont ordinaires en cest mer: à quoy les hommes sont si duits, qu'avecques ces vais

ſeaux, ils contendent de viteſſe avecques les galleres, & les nommẽt ramberges. Il ſ'en trouva quelques unes à ceſte retraitte, qui d'une incroyable velocité ſuivoient noz galleres en pouppe, & les moleſtoient de leur artillerie treſinſtamment: dequoy elles ne ſe pouvoient deffendre n'ayans artillerie en pouppe: parquoy euſt fallu qu'elles euſſent retourné ſur eux, & ce faiſant, ſe fuſſent miſes en evidente perdition: car girant pour les combattre, les ennemis avoyent temps de les aborder à pleine voille, & par ainſi les treſbucher. Toutesfois le Prieur de Capouë frere du ſeigneur Pierre Stroſſe ne pouvant plus comporter ceſte indignité, ſe confiant en l'agilité de ſa gallere, commença à tourner ſur un lequel ayant devãcé les autres, tenoit preſque une de nos galleres par pouppe: mais ce navire pour eſtre pl⁹ court, tourna plus toſt, & redreſſa ſon chemin devers ſon corps de bataille: & depuis ne luy, ny les autres, ſe meirent à ſuivre. Ce pendant monſieur l'Amiral eſtoit dedans ſon navire, ayant fait mettre les autres en armes ſelon l'ordonnance cy deſſus exprimée, & ja eſtoit pour donner le ſigne de cõbat, ſ'il n'euſt veu les ennemis eux retirer de leur chaſſe, & reprẽdre le chemin de leur fort: à quoy il cogneut ſeuremẽt qu'ils attendoient qu'à la confiance de noz forces, nous vinſions temerairement à les trouver à noſtre deſavantage, & que leur intention eſtoit de ſuivre noz galleres entant qu'ils le pourroient faire ſans riens hazarder, eſperans nous attirer ſur les bans & battures. En ce conflict nous feiſmes perte de quelques forçats, & de quelques ſoldats privez: d'hommes de nom, il ne ſ'en perdit pas un.

AYANT monſieur l'Amiral comprins l'intention des ennemis, ſe reſolut de tenter par autres moyens de les attirer: car ayant nouvelles que le Roy d'Angleterre eſtoit arrivé à Portemuth, eut opinion que faiſant deſcente en terre, gaſtant & bruſlant ſon païs à ſa veuë, & preſque entre ſes mains tuant ſes hommes, que l'indignation qu'il prendroit de telle injure, la compaſſion qu'il auroit du ſang & mort de ſes ſubjects, & le gaſt & bruſlemẽt de ſon païs l'eſmouveroient tant, qu'il feroit partir ſes navires pour aller au ſecours, principalement n'en eſtant eſloigné de deux traits de canon: ou ſ'il n'y vouloit entendre, le deſplaiſir de ſes ſujects ſe voyans n'eſtre en riens relevez de la preſence du Prince, pourroit engendrer quelque ſedition & muti-

*Deſcente de monſieur l'Amiral en Angleterre.*

nement au païs. La descente se feit en trois divers lieux tout en un temps, pour tenir la force des ennemis separée : en un costé fut mandé le seigneur Pierre Strosse pour descendre au dessus d'un petit fort, où les ennemis avoient quelque artillerie, dont ils battoient noz galleres par flanc : là dedans s'estoit retiré un nombre de gens de pied du païs, lesquels ayans veu la hardiesse des nostres, abandonnerent le fort, & se meirent en fuitte dedans un bois taillis vers les parties mediterranes : noz gens à la poursuite en tuerent quelques uns, & brusserent les maisons circonvoisines.

En autre endroict descendit le seigneur de Tais General des gens de pied & avecques luy le Baron de la Garde General de noz galleres. Eux n'ayans trouvé resistence à leur descente, tirerent avant, pour recognoistre & considerer le païs, mais ils n'allerent gueres loin qu'ils ne trouvassent aucuns escadrons de gens de pied, qui par voyes secrettes & couvertes par les bois, s'estoyent assemblez és lieux plus opportuns pour le combat à leur auantage. A la confiance dequoy ils feirent teste à noz gens, & en blesserent quelques uns : & entre autres le seigneur de Moncins y eut la main droitte persée d'un coup de fleche: mais le reste de noz gens marchans en bataille, leur feirent abandonner leur lieu, & se retirerēt à vau de roupte, par les mesmes chemins qu'ils estoiēt venuz, par lesquels on ne les pouvoit suivre qu'en desordre, & à la file. En autre endroict descendirēt les capitaines Marsy & Pierrebon capitaines de galleres, lesquels furent blessez en un combat contre une trouppe d'Anglois qui s'estoient assemblez. Les autres gens de guerre estoient ce pendant és navires attendans le commandement de monsieur l'Amiral pour sortir: aucuns desquels voyans le feu de tous costez par païs, & la lisiere de la mer abandonnée à nostre liberté, descendirent secrettement & sans congé en lieu esloigné de leur Coronnal, pour n'estre par luy empeschez, lesquels descendus sans cōduitte & sans chef pour leur commander, s'espandirent plus franchement par le païs & sans consideration : ayans à la veuë des ennemis gaigné le hault d'une montagne qui traverse l'isle d'Huicht en largeur, furent assaillis par gens de cheval & de pied si vivement que quelques uns furent tuez, & autres prins, & le reste poursuivis en desordre jusques au bas

de la montagne pres de la marine, où à la faveur de noſtre armée,& d'une haye & foſſé qu'ils trouverent, ſe raſſemblerent & firent teſte à l'adveu de leurs compagnons qui eſtoyent dedans les navires: dont pluſieurs de ce eſmus, monterent en barque en grande haſte, & allerent à leur ſecours: qui leur donna tel cueur quils regagnerent la montagne, mettans les ennemis en chaſſe, qui ſe retirerent loin en terre juſques à un ruiſſeau qu'ils paſſerent par deſſus un pont qu'ils couperent pour crainte d'eſtre ſuyvis des noſtres,& là ſe tindrent cois attendans du renfort. Cela venu à la cognoiſſance de monſieur l'Amiral, craignant que ſes gens eſtans ſans chef vagabonds, ne receuſſent quelque honte, commanda au ſeigneur de Tais d'y aller en perſonne pour les faire retirer, ce qu'il feit.

Le jour enſuivant, ledit ſeigneur Amiral ayant veu que par nul moyen ſe pouvoyent retirer les ennemis au combat, delibera les aller aſſaillir au lieu où ils eſtoyent: & ſur ceſte deliberation aſſembla en public tous les pilots, capitaines & mariniers, pour mieux entendre la nature & qualité du lieu,& le remede que lon pourroit prendre contre la difficulté des bans cy deſſus mentionnez: leur remonſtrant combien nous eſtions ſuperieurs tant de nombre de navires, que de valeur d'hommes, & quel proffit porteroit au Roy & au Royaume une telle victoire, laquelle il tenoit certeine qui pourroit aller juſques à eux. Les hommes tant capitaines que ſoldats ſe trouverent prompts de vouloir aller au combat, mais l'incommodité du lieu leur apportoit tant de hazards, que les capitaines de marine & pilots, aſſeuroyent n'eſtre poſſible d'y aller ſans evidente perte. Et les raiſons qui les mouvoyent eſtoyēt telles, qu'il falloit entrer par un canal par lequel ne pourroyent arriver que quatre navires de front, ce que aiſement les ennemis pouvoyent deffendre, preſentant pareil nombre de navires en teſte: avecques ce on n'y pouvoit aller qu'en faveur de la courante & du vent, & quand les quatre premiers navires ſeroyent empeſchez, ladite courante porteroit ſur eux les autres qui les ſuyvoient & les fraccaſſeroyent: & outre cela, qu'ils avoient à combattre pres de leur terre, de laquelle à coups de canon ils ſeroyent favoriſez à noſtre prejudice: ce que encores n'eſtant receu en conſideration, il devoit eſtre certein, que ſi les navires ſ'abordoyent & accrochoyent,

*Opinions des capitaines de ce que devoit faire l'armée de mer.*

la force de la courante les jetteroit en terre les uns ſur les autres. En ceſt endroit fut parlé de combattre à l'ancre, à quoy reſpondirent les pilots, que les cables ſe pourroient coupper, & la où ils ne ſe couperoient, que le danger n'en ſeroit moindre, car la courante eſt de telle nature, qu'elle fait tousjours girer la prouë des navires devers ſoy, & en ce faiſant ſe monſtreroit la poupe de noz navires à noz ennemis, au lieu de leur preſenter la prouë ou le coſté. A ces raiſons en adjouſterent une autre: qu'ayans jetté l'ancre, les navires ne s'arreſteroyent pas tout court, car ils vont de telle force que les contraignant, ils treſbucheroyent ou romperoient l'ancre ou cable, & partant il fault filer & couler les cables peu à peu, pour par ceſte meſme ſorte arreſter les navires & venans à ce faire, ils pourroient aller juſques à toucher la terre, & s'ouvrir & perdre.

CES raiſons ſe trouverent ſi apparentes, que lon n'y pouvoit contredire: mais monſieur l'Amiral & autres capitaines craignans que les pilots (combien qu'ils fuſſent tous conformes à leur dire) ne feiſſent par couardiſe les choſes plus difficiles qu'elles n'eſtoyent, ne ſe voulut ſatisfaire, que il n'euſt envoyé ſonder le fons du canal, meſmes ſa largeur, & conſiderer l'avantage que le dedans du goulphe portoit aux ennemis: & pour ce faire donna commiſsion à trois pilots accompagnez d'autant de capitaines, pour la nuict ſonder tout à loiſir, & vaquer à ceſt affaire. Le matin à leur retour ils feirent rapport tout conforme à ce que vous avez ouÿ, & dirent d'avantage, que l'entrée du canal n'eſtoit droitte, mais ſinueuſe & tirant vers les ennemis, de ſorte qu'un navire eſtranger y pourroit à peine entrer ſans pilote, & y allaſt il ſans ſouſpeçon ne doute du combat. Le rapport faict en la preſence des capitaines, lon meit en deliberation ce qui ſeroit plus expediant pour le ſervice du Roy, ou ſe lever de là pour prendre chemin vers Picardie, & favoriſer noz gens, & empeſcher le ſecours des Anglois d'aller à Boulongne, ou d'entendre à la fortification de l'iſle d'Huicht, qui ſeroit au grand dommage du Royaume d'Angleterre. Entre autres raiſons qui induirent aucuns ſeigneurs aſſiſtans à vouloir fortifier l'iſle, furent celles cy: que l'ayans en noſtre puiſſance, aiſement nous viendrions à eſtre ſeigneurs de Portemuth, qui eſt un des plus beaux ports d'Angleterre, & par ce moyen tiendrons les ennemis en incroyable deſ-

pence, ayans à entretenir continuellement armée tant par mer que par terre, pour faire teste à noz gens: & outre, nous serions sur le passage d'Espagne & Flandres, que nous tiendrions à nostre plaisir: & qu'avecques le temps l'isle se pourroit cultiver, & rapporter vivres pour la nourriture de la garnison que le Roy y tiendroit.

Ces utilitez semblerent grandes & fortes à considerer: mais au contraire, debattoyent autres difficultez non de moindre consideration: la premiere que au lieu trouvé plus commode à fortifier, pour estre de forme demy circulaire, faudroit à l'opinion du seigneur de Tais, & de S. Remy, & autres à ce cognoissans, edifier trois forteresses tout en un temps: deux, sur les deux pointes du demy cercle, pour la deffence de la rade, & protection de noz navires & une autre sur la rotondité pour loger noz gens: ce qui monteroit à extreme despense, & ne se pourroit achever en moins de temps que de trois mois, encores qu'on eust six mille pionniers: que le lieu estoit tel pour estre au cueur des ennemis, que lon n'y pourroit laisser moins de six mille soldats, chose impossible pour l'heure, laissant les vaisseaux armez. Et outre plus que l'armée ne se pourroit esloigner, que les forts ne fussent en deffence: & de demeurer il leur estoit impossible, n'ayans port contre la fureur & tourmente des vents, ny vivres abondamment, & s'approchant l'arrriere saison qui est pluvieuse & venteuse, les navires n'y pourroyent estre seurement, ny les soldats qui seroyent laissez en terre, ne pourroyent resister à l'injure du temps, n'ayans habitation pour se tenir à couvert, ny tentes, ny couvertures. Lesquelles incommoditez deduites, divertirent les autres de leur opinion, & fut conclu à differer ceste entreprinse jusques à la response de la volonté du Roy. Quant à mon opinion ne deplaise à celle des seigneurs de Tais, & de Sainct Remy, il me semble que veuë l'affection & le moyen qu'avoit le Roy de se mettre en repos contre son ennemy le Roy d'Angleterre, il se presenta une occasion pour ce faire, laquelle malaisement de long temps s'offrira: mais Dieu conduit les choses en la forme qu'il luy plaist.

Ce pendant les galleres se refreschirent d'eau, pour le soir survenu faire voille vers Douvres, costoyant ladite isle

d'Huicht, pour de là traverser à Boulongne. L'endroit qui se trouva plus commode à prẽdre l'eau, estoit en un lieu au dessous de la montagne, qui faict la lisiere, de l'isle à l'encontre du Havre de Grace: là où estant venu le chevalier d'Aux Provensal, capitaine des galleres faittes en Normãdie, pour n'estre empesché en son aiguade, de peur que ses gens en ceste occupation ne fussent assaillis au despourveu, alla à terre pour asseoir son guet, ne s'asseurant du tout en son argousin, l'ayant assis en compagnie d'une trouppe de gens qui l'avoyent suivy au sortir de sa gallere, pour mieux encores descouvrir, monta au hault de la montagne, où il trouva une ambuscade d'Anglois, qui luy vindrent courir sus si vivement, que ses gens n'ayans loisir de se recognoistre se meirent en fuïtte & l'abandonnerent. En cest instant ledit chevalier fut frappé d'une flesche au genoil, qui le feit tresbuscher; puis se relevant fut frappé sur la teste d'un coup de vouge, (qui sont armes que portent lesdits Anglois) si rudement qu'on luy feit voler le morion hors de la teste, & tresbuscher une autre fois, & alors un autre coup luy fut redoublé, lequel luy feit tomber la cervelle à terre, qui fut grande perte pour le service du Roy, car il estoit tresvaillant & experimenté gentilhomme.

*Deffaitte du chevallier d'Aux.*

PENDANT que quelques uns des leurs s'amuserent à le desarmer, les autres poursuivirent noz gens, qui ne se recogneurent ny arresterent jusques à ce qu'ils fussent arrivez pres de la marine. Quoy voyant monsieur l'Amiral, envoya le seigneur de Tais, pour les ralier, & faire tenir fort en quelques maisons prochaines, pour ne mettre en desordre ceux qui estoyent à prendre l'eau. A son arrivée un nombre de bons & asseurez soldats qu'il avoit menez quand & luy, & autres qui faisoient escorte aux aquerots, mis en escadron, marcherent droit aux ennemis & les repouserent à la montagne, au moyen dequoy ne receut autre perte. Le Prieur de Capouë fut en autre endroit assailly, mais il se trouva si bien acompagné, & avoit si bien pourveu à ses affaires, qu'apres en avoir mis plus de trente au fil de l'espée, meit les autres à vau de route. Sur le soir monsieur l'Amiral se retira, & le lendemain feit partir ses navires, demeurant à l'arriere garde avec les galleres pour soustenir les ennemis, où ils feroyent quelque saillie. Sur le partement de noz navires le vent fut si à propos, qu'ils

arriverent à Valſeau loing d'Huicht quatorze lieuës, avant que les galléres les peuſſent attaindre. Ce lieu pour eſtre plain & deſcouvert, ſembla ſi beau à noz gens, qu'il print volonté à un bon nombre d'y deſcendre : ce qu'ils feirent en l'abſence de leur coronal, ſans ordre, ny conduitte : & ſ'eſtâs un peu eſloignez de la marine vers un village qu'ils veirent eſcarté, ils y donnerent, penſans y faire butin : mais y furent attendus des ennemis aupres d'un ruiſſeau aſſez profond, à cauſe du reflus de la mer, leſquels voyans partie de noz gens avoir paſſé par deſſus quelques planches, ſortirent ſoudainement d'un petit fort, où ils ſ'eſtoyẽt embuſchez, & apres le pont rompu, pour clore le paſſage aux autres chargerẽt ſur eux qui eſtoiẽt de leur coſté ſi vigoureuſement qu'ils les contraignirent de ſauver leur vie à la fuitte : mais au repaſſer le ruiſſeau, une partie furent emportez de la courante & noyez, quelques uns qui ſceurẽt nager forcerent l'impetuoſité de l'eau, & ſe ſauverent à la faveur de leurs compagnons : leſquels eſtans de l'autre coſté de l'eau, les ſouſtindrent à coups d'arcbouze.

EN ces entrefaictes, arriva monſieur l'Amiral, lequel à coups d'artillerie repouſſa les ennemis, & leur feit quitter le fort, & par ce moyẽ retira ſes gens. Sur le ſoir il feit voile vers Blanchef: puis coſtoyãt la Rie juſques aupres de Douvres, dreſſa ſon chemin vers Boulongne, où il refreſchit de vivres l'armée de mer, & meit en terre au Portet pres Boulõgne, pour renforcer noſtre armée de terre quatre mille hõmes, & trois mille piõniers, laiſsãt ſon armée de mer pourveuë. Par là vous pouvez cognoiſtre qu'il pouvoit laiſſer en l'iſle d'Huicht leſdits quatre mille hommes, & quatre mille piouniers, qui eſtoit ſuffiſamment pour garder la dite iſle, attendant nouveau refreſchiſſement & leur pouvoit laiſſer vivres (à ce que j'entendy des munitionnaires) pour un mois ou cinq ſemaines. Ce pendant les vents d'aval ſe meirent à ſouffler partant de devant Boulongne, de ſorte q̃ noſtre armée de mer pour ſe mettre en lieu de ſeurete, fut contrainte de relaſcher pour chercher le couvert vers Angleterre : où eſtans venuz en un lieu appellé les Perrais, & là detenus par la force du vent & d'une groſſe mer, ſembla au Roy d'Angleterre, ſ'eſtre preſentée à luy l'occaſion de deffaire noſtre armée. Parquoy ne voulant perdre ceſte occaſion, en toute diligence feit mettre

en mer ſon armée, qui montoit à cent bons navires, pour nous venir trouver à la faveur de ce temps, qui les apportoit par la poupe, & à plaine voille ſur nous. Entre autres raiſons qui luy donnoient eſperance de victoire, eſtoit que la violence des vents & la commotion de la mer, nous oſteroient l'uſage & le ſervice de noz galleres, & que ſon armee ſe preſentant devant la noſtre, la contraindroit ſans combattre ou de donner en terre, & ſe perdre, ou de paſſer le deſtroit de Calais, choſe qui ne ſe pourroit faire ſans deſordre & grand danger.

L'un & l'autre party luy ſembloit aiſé, car ſi nous attendions a nous lever juſques à ce que les euſſions en teſte, & ſi alors nous venions à deſancrer, la courante & les vents qui les apportoient ſur nous, par force nous jetteroient en terre: au contraire ſi nous attendions, ils nous trouveroient eſcartez les uns des autres, & ne nous eſtoit poſſible pour la crainte du mauvais temps, de nous tenir ſerrez: & eux nous abordans en ſi grande avantage, nous forceroient & nous jetteroient à travers. Outre-plus, & ſi pour obvier à ces inconveniens, voulions prevenir à ladicte arrivée, & nous lever de bonne heure, la mer & le vent nous forceroient d'aller en Flandres, où nous aurions à paſſer le deſtroict, qui nous ſeroit au retour empeſché & deffendu: avec ce il ſeroit poſſible que le temps contraire nous retiendroit là ſi longuement, que nous y pourrions avoir faulte de vivres, & ce-pendant les ennemis qui pour nous attendre au paſſage, viendroient à Boulongne, pourroient deſtourber les forts que le Roy avoit deliberé d'y faire. A quoy monſieur l'Amiral vouloit par tous les moyens du monde remedier: ces choſes requeroient auſſi prompt & ſoudain remede que les dangers que vous avez ouys eſtoient grands, car un Flament qui la nuict precedente s'eſtoit enfuy d'avec eux, aſſeuroit que le jour meſmes ou le lendemain matin ils ſe pourroient trouver ſur noſtre armée.

Monsieur l'Amiral ayant toutes ces conſiderations par l'advis des capitaines conclud, qu'au changement du flux, ſi auſſi le vent venoit à changer ou calmer, qu'on ſe leveroit pour ſe jetter en haulte mer, dreſſant tousjours le chemin vers l'ennemy, afin de le pouvoir combattre au large, & gaingner le vent: & là où le temps le forceroit de demourer, il ordóna que les galleres iroient ſoubs une pointe

approchant d'eux qui les couvroit du vent, & là où ils e-ſtoient ſe tiendroient les vaiſſeaux les pouppes vers la terre, & les grands navires ſe mettroient en bataille un peu au deſſoubs tât ſerrez que le temps le permettoit, afin que l'armée des ennemis venant à executer ſon entreprinſe, & voulant aborder noz navires, euſt à paſſer par devant les galleres qui leur demoureroient par ce moyen au deſſus du vent. Et là où par crainćte de ceſt inconvenient les ennemis voudroient arriver de bonne heure pour combattre les galleres, ils ne le pourroient faire, eſtans en ſi peu d'eau, meſmes que leurs petits navires n'en pourroient approcher ſans toucher en terre : avec ce pour le peu d'intervalle qui ſeroit entre les galleres & les navires, il pourroit advenir que non ſeulement les ennemis paſſeroient oultre les galleres, mais la courante eſtoit telle, qu'elle les pourroit jetter de là noz navires.

La choſe ainſi reſolue, on attendit le changement du flux, à l'ancre, pour veoir ce que le temps nous apporteroit mais nous trouvaſmes q̃ le tẽps perſevera en ſa fureur tout ce jour, dont fuſmes forcez d'attendre la marée le lendemain, qui nous fut tant favorable & bonaſſe avec changement de vent, que nous penſames partir & dreſſer le chemin là part où avions nouvelles de trouver les ennemis. La bonaſſe augmẽta tellemẽt peu à peu, que ſur le midy nous ne ſouhaittions riens plus que de rencontrer ceux qui bravoient de nous venir trouver. Et ſur ce poinćt deſcouvrans quelques voilles, ſoudain noz galleres feirent diligence de les aller recognoiſtre: les ayãs approchez, ſe trouva que ils eſtoient Flamens, & par eux ſ'entendit que l'armée de l'ennemy n'eſtoit pas loing de là. Monſieur l'Amiral l'ayãt entendu, alla au navire rond qu'il avoit choiſi pour combatre l'Amiral d'Angleterre, & manda les galleres donner plus avant pour en ſçavoir plus certaines nouvelles : leſquelles au poinćt du jour vindrent à la veue des ennemis. Monſieur l'Amiral les ſuyvit avecques l'armée en toute diligence, mais le temps eſtoit ſi calme qu'il ne pouvoit avãcer chemin, qu'autant qu'il eſtoit porté par les courantes. Les ennemis ayãs la veue de noz galleres, pour ne demourer entre icelles & noſtre armée par ce temps calme, faiſoient grande diligence de gaingner le deſſus du vent : ce que noz galleres à toutes forces vouloient avoir : en quoy

les armées voguerent presque tout le jour costoyant l'une l'autre, de si pres que aisément lon pouvoit cõpter les navires & juger de leur grandeur.

En ceste navigation les ennemis portoient tousjours les proues devers la mer, faisans contenance de vouloir combatre, sans toutesfois qu'ils perdissent la veue de leur terre: mais en fin ayãs veu nostre armée au dessus du vent, & suyvre en bonne ordonnance sans plus dissimuler, meirent les voilles, & dresserent leur chemin en pouppe vers l'Isle d'Huicht. Dont s'estant advisé le Baron de la garde, pour les retarder & donner temps à nostre armée d'approcher, print opinion de donner en queue sur quelques navires, qui pour estre pesants, estoient demourez assez loing des autres, & par ce moyen le reste de l'armée alentiroit sa retraitte: mais sur le champ le vent se refreschit, sans toutesfois commotion ne tourmente de la mer: qui fut cause qu'ils se retirerent sans desordre: si est-ce qu'on eut loisir d'estre plus de deux heures au combat avecques eux, & de si pres, qu'à peine pouvoit on descharger nostre artillerie. Il n'y a faulte qu'ils n'espargnoient les nostres, mais noz galleres pour estre plus basses, estoient moins exposées à la fureur de leur artillerie. L'escarmouche fut bien chaulde, car le matin il fut veu en mer plusieurs corps morts, & force pieces de bois, & ne fut pas tiré moins de trois cens coups d'artillerie tant d'un costé que d'autre. En combatãt la courante & le vent portoit les ennemis tout droit vers leur port, & la nuict vint qui meit fin au combat. Le matin quand on les alla recognoistre, on les trouva en lieu de seureté: parquoy monsieur l'Amiral print son chemin vers le Havre de Grace, pour refreschir son armée, & descendre grand nombre de malades, qui estoient sur noz navires: les gros vaisseaux vindrent descendre au Havre de Grace. Monsieur l'Amiral estant adverty que le Roy estoit à Arques, alla sur une gallere descendre à Dieppe deux lieues pres dudict lieu d'Arques, qui fut le lendemain de la mi-Aoust.

*Retraicte de monsieur l'Amiral.*

Vous avez entendu cy devant, comme le Mareschal du Biez avoit asseuré le Roy, que son fort commencé devant Boulongne seroit en deffence à la mi-Aoust: parquoy (estant ce jour venu) le Roy esperant executer l'entreprinse de Guines, dont est parlé cy dessus, depescha le seigneur de Langey sur chevaux de poste, pour aller en son camp

devant Boulongne, & luy faire rapport de l'estat auquel il trouveroit ledict fort. Lequel y estant arrivé, le trouva aussi peu de deffence que huict jours apres qu'il fut commencé: car premierement il n'estoit assis sur la poincte qui estoit ordõnée, vis à vis de la tour d'Ordre, pour empescher l'entrée du Havre, mais il estoit planté en un lieu appellé Oultreau vis à vis de la Basse Boulõgne, où il n'empeschoit en façon du mõde l'entrée dudict Havre. Les raisons qu'en donnoit le Mareschal du Biez, pourquoy il n'y avoit esté planté, estoient qu'on luy avoit faict entendre, qu'il ne s'y trouveroit eau, & que pour les vents, les soldats n'y pourroient faire demeure: aussi le Mareschal du Biez se confioit en un Italien nommé le capitaine Antoine Mellon, pensant qu'il fust bon fortificateur, & homme de guerre. Ledict Mellon ne sçachant ses mesures, avoit cõposé son fort de cinq boulleverts en quintangle: & à ce que ledict fort fust plustost en deffence, avoit fait les fossez tant des boulleverts que des courtines de quarante pieds de large, & de profondeur dixhuict pieds, esperãt sur le bord du fossé par dedans y faire seulemẽt un rempart en forme de parapect, pour se couvrir, d'autant qu'il n'y avoit montagne qui luy commandast. Mais estans lesdicts fossez parachevez, & les terres jettées dedans, pour servir à faire ledict parapect, estimant qu'il n'y faudroit plus que les fascines & gasons, se trouva qu'il avoit prins ses mesures si courtes, estimant le bas sur le hault, n'ayant esgard au taluz, qu'il estoit besoin de luy donner, que les boulleverts se trouverent si petits, qu'il n'y avoit lieu où lon eust sceu loger une piece d'artillerie: & mesmes le dedans du fort se trouva si serré, qu'il n'y eust eu espace pour loger cinq ou six cens hommes. Parquoy il falut remplir lesdicts fossez, & par ce qu'en les remplissant de terre remuée, la faloit lier de fascines & de gros chesnes debout, de sorte que pour ce faire on fut contrainct d'y mettre la plus part de tous les chesnes de la forest de Hardelot voisine de lieue & demie de là, pour les planter debout à soustenir ledict rempart, tout le charroy tant de l'artillerie qu'autre, qui avoit accoustumé d'amener les fascines & gasons, fut employé, & tout ce qu'en six sepmaines ou deux mois avoit esté faict, demeura inutil: de sorte que ce fut autant d'argent & de tẽps perdu.

*Du fort devant Boulongne.*

Le seigneur de Langey retournāt devers le Roy qu'il trouva à Senerpont, feit ce rapport: mais le lendemain arriva le seigneur de Sainct Germain Guascō devers le Roy, envoyé de la part du Mareschal du Biez, lequel asseura le Roy que dedans huict jours le fort seroit en deffence. Le Roy adjoustant foy au dire dūdit seigneur du Biez, qui estoit son lieutenant genéral & Mareschal de France, esperāt que le rapport seroit veritable, s'achemina pour marcher en avant, & s'en alla à Forest Monstier abbaye pres de Rue: duquel lieu depescha ledict Langey de rechef pour aller audict fort, & y faire sejour de huict jours, & considerer de jour à autre, combien se haulsoient ses boulevers & courtines, afin que par ce moyen on peust faire jugement dedans quel temps on se pourroit asseurer, que le Roy se peust aider de son armée pour luy servir ailleurs: laquelle armée estoit de douze mille Lansquenets, douze mille hommes de pied François, six mille Italiens à pied, & iiij. mille legiōnaires, environ mille ou douze cens hommes d'armes, & sept ou huict cens chevaulx legers.

ARRIVÉ ledict Langey au camp, exposa audict Mareschal du Biez, en la presence de tous les capitaines, tels que le seigneur de la Roche du Maine, le seigneur de la Guiche, le seigneur d'Estrée, le seigneur de Villebō, le seigneur de Helly, le seigneur de Brissac general de la cavalerie legere, le Comte Rein Grave, & plusieurs autres capitaines, la charge qu'il avoit du Roy: mais ledict Mareschal declara en ladicte compagnie qu'il avoit advertissemēt que l'ennemy s'assembloit à Calais, pour venir secourir Boulongne par terre, laquelle (à ce qu'il disoit) il tenoit pour affamée: & qu'à ceste occasion il estoit deliberé de passer la riviere, & abandōner le fort, laissant seulemēt trois ou quatre mille hommes dedans, & alla loger sur le Mōt-Lambert, pour estre en teste à l'ennemy, & luy donner la bataille s'il venoit pour secourir ladicte ville. Plusieurs des capitaines ne trouverent qu'il fust vray semblable, que l'Anglois voulsist hazarder une bataille par terre, attendu qu'il n'estoit si fort que nous, pour venir renvitailler sa ville, laquelle tous les jours à nostre veue & sans danger il refreschissoit par mer, & qu'en un navire seul on peut porter plus de vivres qu'en mille chariots. A ceste occasion ne pouvoient trouver bon qu'on abandonnast ledict fort pour passer l'eau,

attendu mesmemét que passant de là, on retardoit de beaucoup la fortification, qui n'estoit l'intétion du Roy, car partant le camp, on ostoit la commodité de quatre ou cinq mille soldats tant François, Lansquenets, qu'Italiens, qui tous les jours travailloient au répair, & de v. cens pionniers de l'artillerie, qui falloit qu'ils accompagnassent, & de cinq cens chevaux de ladicte artillerie, lesquels ordinairement amenoient fascines & gasons. Toutes lesquelles remôstrances n'eurent lieu, car le lendemain matin, sans autre resolution de conseil, dés le poinct du jour il envoya le seigneur de Villebon faire rabiller le passage du Pontdebrique, pour passer l'artillerie & l'armée, & alla loger au Mont-Lamber, ainsi qu'il avoit deliberé, sans en rien faire entendre au seigneur d'Estré qui estoit Mareschal du camp avecques ledict Villebon, d'autant qu'il sçavoit que ledict d'Estré n'estoit de ceste opinion. Pour dire verité, j'estime que ledict du Biez le faisoit par braverie, & moymesmes luy remonstray à part, que ce n'estoit l'intention du Roy, mais je n'y prouffitay riens: & depuis le Roy me dit, qu'il pensoit que ledict Mareschal n'eust voulu que Boulongne eust esté reprinse, craingnant perdre son authorité de commander aux Princes, & à une si grosse armée.

Les nouvelles entendues à la court que le Mareschal du Biez alloit dōner la bataille, toute la jeunesse qui estoit pres du Roy, esperant estre à ceste journée, deslogea pour s'y trouver, aucuns sans congé du Roy, autres avecques congé. Entre autres partirent monsieur d'Anguien, monsieur d'Aumalle, monsieur le Duc de Nevers, monsieur le Comte de Laval, monsieur de la Trimouille, & tout le reste de la jeunesse, lesquels vindrent trouver le camp au Mont Lambert, & se logea monsieur d'Aumalle à l'avantgarde, laquel le monsieur de Brissac conduisoit. Ledict lieu de Mont-Lābert est si pres de Boulongne, que coup à coup nostre artillerie donnoit dedans la ville, & celle de la ville dedans nostre camp, & tous les jours se faisoient de belles escarmouches, où en demouroit & des leurs & des nostres.

Ce pendant le Roy estoit en ladicte abbaye de Forest Montier, qui tire d'Abbeville à Montreul, à unze lieues de Boulongne. Auquel lieu de Forest Montier, aprés y avoir sejourné quelques jours, monsieur d'Orleans second fils

du Roy, jeune Prince de l'aage de vingt trois ans, fut saisi d'une fievre continue que les medecins estimoient pestilencielle, à laquelle ils ne sceurēt remedier, qu'il ne rendist l'ame à Dieu le huictiesme jour de Septembre, mille cinq cés quarante cinq. Qui ne fut (à ce que vous pouvez considerer) peu d'ennuy au Roy son pere, d'avoir perdu deux de ses enfans sçavoir est l'aisné, & le dernier en la fleur de leur aage adolescente. Mais à l'imitation de David print la fortune comme chose venant de Dieu: & pour passer sa douleur, & aussi qu'on estimoit que mondit seigneur d'Orleans estoit mort de peste (ce qui ne fut trouvé veritable, vray que le païs estoit fort infecté de mauvais air, pour la necessité que la guerre & le feu y avoient apporté) deslogea promptement dudict lieu de Forest Monstier, & alla coucher en un village nommé l'Hospital, à l'autre bout de la Forest de Cressy: où estant arrivé, & voyant la diversité des rapports qu'on luy faisoit de jour en autre de la fortification de son fort, à cause dequoy il ne pouvoit conclure du moyen qu'il auroit de se servir de son armée, depescha pour mieux s'en resouldre, monsieur l'Amiral d'Annebault, & en sa compagnie le Prince de Melphe Mareschal de France, & le seigneur de Maugeron Chevalier de son ordre, & gouverneur de Dauphiné, pour aller devant Boulongne, afin de recognoistre le fort, & luy rapporter au vray en quel estat il se trouveroit, & avecques eux le seigneur de Langey, qui par plusieurs fois y avoit esté, pour leur faire entēdre sur le lieu ce qu'il en avoit cogneu.

Peu de jours au paravāt, les garnisons d'Ardres & celles de Calais & de Guines, estoient en courses continuelles les unes contre les autres: & entre autres s'estoit faict une entreprinse par le seigneur de Dampierre lieutenant du Roy dedans Ardres, ayant appellé du camp pour son renfort le seigneur de Tavannes lieutenant de la compagnie de monseigneur d'Orleans, avecques icelle compagnie, en laquelle apres quelque perte des nostres & des ennemis, ledict Dampierre fut tué.

Monsieur l'Amiral ayant prins congé du Roy, pour aller au lieu predit, alla coucher à Mōtreul, partant duquel lieu & arrivé au Neuf Chastel trois lieues deça Boulongne tomba malade d'vne fievre chaulde si vehemente, qu'il

fut contrainct de demeurer audict Neuf-Chastel : parquoy le Prince de Melphe, le seigneur de Maugeron, & de Langey paracheverent le chemin, pour faire rapport au Roy de ce dont ils avoient charge. Le Prince de Melphe arrivé audict lieu, ayant bien visité le fort, & consideré le temps qu'il estoit commencé, & le temps qu'il faloit pour l'achever, jugea qu'on seroit bien avant en l'hyver, devant qu'il peust estre en estat d'estre deffendu sans avoir l'espaule d'une armée. Et apres toutes ces choses bien considerées, retourna trouver ledict seigneur l'Amiral encores malade au Chasteau de Courteville, trois lieues par delà Montreul, sur le chemin de Boulongne: d'où ils s'acheminerẽt pour retourner devers le Roy, luy faire rapport de ce qu'ils avoiẽt trouvé: lequel voyant son esperance perdue, & la saison trop tardive pour ceste année se mettre en campagne, se retira en l'abbaye de Sainct Fuscien, deux lieues au dessus d'Amiẽs, à cause que la peste estoit dedans la ville.

Cependant que ledict seigneur Amiral & le Prince de Melphe se retirerent devers le Roy, à raison de la proximité du Mont-Lambert où estoit assis nostre camp, ordinairement s'y faisoient de belles & grandes escarmouches. Et entre autres un jour monsieur François de Lorraine Duc d'Aumalle jeune Prince de grande volonté, fils aisné du Duc de Guise, estoit allé pour veoir l'escarmouche, mais voyant noz gens la soustenir assez lentement, & estre sur le poinct d'estre renversez, pour les remettre debout, voyant une trouppe d'Anglois qui les venoient charger par le flanc, & se pensant asseuré que plusieurs qui estoient pres de sa personne, ne l'abandonneroient, chargea lesdicts Anglois si vigoureusement, qu'il les arresta sur cul: mais n'estant suivy comme il esperoit, receut un coup de lance dedans la veue, qui luy donna entre le nez & l'œil, & entra dedans la teste environ demy pied : car il fault entendre que le fer de la lance estoit à trois quarres, & n'estoit gros, & avoit envirõ une paulme de long, lequel entra tout dedans la teste avecques la douille, & bien deux doigs du bois: la lance rompit, & luy demoura le tronçon dedans la teste, toutesfois pour ledict coup il ne perdit ny les arçons, ny l'entendement, dont bien luy print: car s'il fust tombé, jamais homme ne l'eust sauvé des mains des gens

*Le coup de lance que receut monsieur d'Aumalle.*

de pied Anglois,qui en prenoient peu à mercy. Estant retourné au camp,tous les Chirurgiens doutoient fort,que la force dont il convenoit user pour retirer ledict trôçon hors de la teste,ne meilst ledict Prince en hazard,ne pouvant supporter la secousse, & par ce moyen qu'il rendist l'esprit entre leurs mains:mais il porta la douleur aussi patiemment, que qui ne luy eust tiré qu'un poil de la teste : ce nonobstant,estant porté en une littiere jusques à Piquigny , il fut deux ou trois jours qu'on ne luy esperoit vie : à l'occasion dequoy,il dispos a de tous ses affaires , en pourvoyant tous ses serviteurs. Quant à moy,je pense asseurement que Dieu luy sauva la vie,non pas les medicaments des hommes, & qu'il le preserva, afin que par cy apres le Roy en tirast plus grand service.

Il se feit plusieurs autres faicts d'armes, qui seroiét malaisez de mettre icy par escrit,& entre autres un, auquel Frãçois de Touteville seigneur de Menainville frere du seigneur de Villebõ fut tué à coups de lance & de picque. Autre jour Iean de la Vieuville seigneur du Fretoy jeune hom me de Picardie,promettant beaucoup de soy, tomba au pareil danger que ledict de Touteville: & fault entendre, que l'avantage estoit grand pour l'Anglois,d'autant que du costé où se dressoient les escarmouches (qui estoit devers le chasteau tirant à la tour d'Ordre, & dudict chasteau devalant à la tour Sainct François) le Roy d'Angleterre l'année precedente y avoit assis son camp pour assieger la ville, à cause dequoy y avoit de grandes tranchées,& plusieurs fossez où estoient logez ses Lansquenets , & noz gens les cuidans suyvre quand ils les avoient repoussez, tomboient dedans lesdictes tranchées.

Es mesmes jours,considerant le Roy qu'à l'occasion de l'hyver qui approchoit , son entreprinse de Guines estoit faillie,& qu'il estoit adverty que l'Anglois avoit envoyé en Allemagne faire levée de dix mille Lansquenets , & quatre mille chevaux haults Allemans , pour (passans par le païs de l'Empereur) se venir joindre avecques son armée en la terre d'Oye,& avec ce rẽfort lever le siege de devant Boulongne : delibera de pourveoir audict passage , à ce que soubs umbre d'iceluy ils ne feissent descẽte au païs de Tierache,& és environs d'Aubenton,Vervein,& Guise. Et afin qu'il peust mettre ordre à toute sa frontiere, & que ce-pen-

dant qu'il voudroit assaillir autruy, ou n'entrast en ses païs, il s'achemina pour tirer à la Fére sur Oize, duquel lieu il pouvoit ordonner des affaires selon qu'ils s'offriroient: mais ce ne fut, que premierement il n'eust mandé au Mareschal du Biez qu'il eust à assaillir la terre d'Oye, & la ruiner, & tout brusler, à ce que ladicte armée que le Roy d'Angleterre faisoit venir d'Allemagne, ne trouvast dequoy se refreschir, & mesmes pour lever à l'ennemy la commodité d'icelle terre, d'autant que la ville de Calais, celle de Guines, & le Chasteau de Hames, que le Roy d'Angleterre a en terre ferme, n'ont refreschissement que de cedit lieu: & s'il faict descente deça, n'a autre endroit où se puisse loger son armée, attendant l'un l'autre: car une grande armée de mer ne peult passer tout en un passage, & il fault lieu pour refreschir ceux qui descendent les premiers attendans le reste. L'assiette de la terre d'Oye, est marescageuse, & fertile en herbages, laquelle peult avoir quatre lieues de long, & trois de large, ayant d'un costé la mer, & est à l'un des bouts devers la mer la ville de Calais, & à l'autre bout la ville de Gravelines, qui est des païs de Flandres. Devers la terre ferme & le long du bort du marais, est située la ville de Guines, & le Chasteau de Hames: & au bout tirant en Artois, est la ville d'Ardres qui est au Roy: & plus avant estoit le Chasteau de Tournehan assis au païs de Flandres, plusieurs fois ruiné par nostre armée.

*Description & sac de la terre d'Oye.*

Le Mareschal du Biez, qui estoit encores campé à Mōt-Lambert, ayant receu le commādement du Roy, se meit au chemin, pour selon le vouloir dudict seigneur, entrer en la terre d'Oye. Le seigneur de Brissac avoit la charge de conduire l'avantgarde avecques sa compagnie de gens d'armes, & les chevaux legers dont il estoit general, la compagnie de monsieur le Connestable, conduicte par le seigneur de la Guiche, & cinquante hommes d'armes sous la charge du seigneur de Heilly, la compagnie du seigneur de Boisy. celle du seigneur d'Ecars, celle du seigneur de la Roche-du-Maine, & autres, & le seigneur de Tais general des gens de pied François, & grande jeunesse qui estoit venue de la cour en esperance de combattre, (comme j'ay dit cy devant) entre autres monsieur François de Bourbon seigneur d'Anguien, le Duc d'Aumalle, le Duc de Nevers, le Comte de Laval, qui fut ce voyage blessé en un bras d'une arcbouzade

& plusieurs autres que je ne nommeray, pour eviter proli-xité. Or pour la seureté de la terre d'Oye, que j'ay desja dit estre marescageuse, les Anglois ont fait du costé de la terre ferme, de grands fossez qui sont ordinairemēt pleins d'eau, avecques remparts: & par intervalles ont faict des bastiōs, qu'ils appellent blocuz ou forts, pour flancquer lesdicts rē-parts, dedans lesdicts forts ils ont garnison ordinaire, par-quoy estoit mal aisé d'entrer dedans le païs: car estant l'a-larme ausdicts forts, tout le païs vient en armes à la deffen-ce d'iceux remparts, & d'avātage en temps de guerre ils ont autre garnison ordinaire en un gros bourg nommé Marc, qui est au milieu du païs.

ESTANT partie nostre armée, feit telle diligence que l'avantgarde arriva au principal de leurs forts, lequel fut as-sailly si brusquement par noz vieilles bandes Françoises, qu'en peu de temps il fut forcé, & ce qui se trouva dedans mis au fil de l'espée. On avoit fait provision de pōts pour passer l'artillerie & gendarmerie sur les canaulx qui sont en ladicte terre d'Oye, toutesfois ils demourerent à Ardres, je ne sçay si ce fut la faulte ou negligence du chef: mais le fre-re du seigneur de Mailly de Picardie qui avoit la charge de l'artillerie, feit tel devoir, que faisant abatre le bort du fos-sé, il passa ladicte artillerie, chose qu'on pensoit impossible: aussi la gendarmerie voulant monstrer l'affection que elle avoit de faire service au Roy, passa outre: les uns menans leurs chevaux par la bride, se mettoient en l'eau jusques à la ceinture avecques leurs harnois: autres passerent à che-val, dont quelques uns tomberent dedans, & meirent de l'eau dedans leurs bottes par le colet: bref, tout passa. Estans passez, le seigneur de Brissac marcha pour tirer le chemin de Marc, mais n'ayant encores fait demie lieue, ses coureurs rencontrerent environ deux mille Anglois, qui venoient au secours de ceux du fort que noz gens avoient forcé (mais n'estoient advertis de ce qui leur estoit advenu) les-quels furent chargez si vivement de la gendarmerie qui e-stoit devant, que lesdicts Anglois furent defaits, & la plus part tuez sur le champ: les autres se sauverent à la faveur des fossez, où la gendarmerie ne les pouuoit suivre. Si fut ceste charge si sanglante, que quatre vingt ou cent chevaulx des nostres y demourerent ou morts ou blessez, & plu-sieurs hommes d'armes, specialement de la compagnie de

*Deffaicte de deux mille Anglois.*

monſieur de Boiſy, conduicte par le ſeigneur de S. Sire ſon Lieutenant.

Noz gens ayans forcé le fort, & defaict les Anglois qui venoient pour leur empeſcher le paſſage, noſtre camp ſe logea: mais la pluye ſurvint ſi vehemente la nuict, que les foſſez qui ſont en ladite terre d'Oye, pour eſgouter les terres, devindrent groſſes rivieres, de ſorte qu'il euſt falu autant de ponts comme il y avoit de trenchées: parquoy fut reſolu de ſe retirer, par ce que continuant la pluye on n'euſt eu le moyen de ramener l'artillerie ſans grand hazard: ſi eſt-ce qu'avant partir on bruſla grande partie des villages juſques aupres de Marc.

Pendant que noſtre armée fut en la terre d'Oye, les ennemis qui eſtoient forts dedans la haulte & baſſe Bolongne, & en la tour d'Ordre (qui eſt aſſiſe ſur la pointe où la riviere qui paſſe au Pont-de-brique ſe deſcharge en la mer: laquelle tour Iule Ceſar feit edifier quand il paſſa en Angleterre, pour tenir une lanterne au hault d'icelle, pour radreſſer ſes navires, ſi de fortune luy advenoit tourmente comme à ſon premier paſſage: tout au tour de laquelle les Anglois avoient faict un fort de terre bien flanqué, tant pour la conſervation de ladicte tour qui eſtoit à la ſalvation des navires qui entroient dedans le canal de la riviere, que pour tenir plus grand nombre de gens en ſeureté) ſortirent une nuict avecques toutes les forces deſdits lieux, pour ſurprendre le fort que nous avions faict deça l'eau vis à vis de la baſſe Boulõgne. D'autant qu'il y avoit encores la plus part de la fortification où lon pouvoit monter ſans eſchelle, & pouvoient eſtre ſortis pour ladite entrepriſe, juſques au nombre de ſept ou huict mille hommes tous bien deliberez de faire leur devoir. Or n'y avoit il entre la baſſe Boulõgne & le fort, que la greve, de ſorte qu'õ tiroit de l'un en l'autre de poincte en blanc d'une coulevrine, & quand la mer eſt retirée on n'y eſt pas en l'eau juſques au gros de la jambe: ils arriverẽt environ une heure devant le jour: mais Thibault Rouhault ſeigneur de Riou qui eſtoit Lieutenãt du Roy dedãs ledict fort, & le capitaine Ville-Franche ſon Lieutenant audit fort, ſentans leur ſecours loing, faiſoiẽt la veille jour & nuict avecques la plus part de leurs ſoldats, & le jour ſe repoſoient, dont bien leur print: car de premiere arrivée, les ennemis donnerent ſur le hault du rempar:

*Entreprinſe d'Anglois veine.*

mais ainsi que furieusement ils assaillirent, ausi avecques grande asseurance ils furent recueillis (comme par gens qui estoient bien advisez de ce qu'ils avoient à faire) & tout ce qui donna sur le haut, fut rüé, & le reste renversé & mis à vau de roupte, & oncques puis n'oserent entreprendre de les vouloir forcer.

*Levée de Lansquenets pour le Roy d'Angleterre inutile.*

Le Roy estant adverty que son armé estoit retirée de la terre d'Oye, manda au Mareschal du Biez qu'il eust à se cāper au Portet, qui est à un trait de canon du fort, afin de tousjours donner espaulle à ceux qui faisoient la fortificatiō d'iceluy fort: & puis il print le chemin de Corbie, Ham, & la Fére. Et estant arrivé audict lieu de la Fére, adverty que desja les Lansquenets qui venoient pour le secours du Roy d'Angleterre, estoient arrivez à Fleurines, qui est un gros village au païs du Liege, à dix lieuës de Mesieres, depescha le seigneur d'Anguien, François de Bourbon pour aller à Guise avecques trois cens hommes d'armes, & quelque nombre de gens de pied, pour empescher lesdits Lansquenets d'entrer par cest endroict, dedans ses païs. Pareillement le Roy depescha le seigneur de Longueval son Lieutenant en Champagne, pour aller lever la legion du païs, & pourvoir tous les passages par où il cognoistroit que l'ennemy pourroit entrer: & dedans Mesieres (qui estoit la ville de plus grande importance si l'ennemy l'eust surprinse) envoya le seigneur de Langey avecques mille hommes de pied, & les arrierebans de Bourgongne, & une partie de ceux de Champagne. Ce faict, il meit ordre d'estre seurement adverty des entreprises de l'ennemy: car l'Empereur (craignant que ceste grosse armée d'Allemans tant de pied que de cheval, entrant en son païs, & le trouvant despourveu de gens de guerre, n'y feist quelque dommage) leur refusa le passage par ses païs. Qui faisoit douter au Roy, que se voyans desesperez de passer par amitié par le païs de l'Empereur, ils ne vousissent entreprendre de passer par son Royaume. En fin lesdicts Allemans apres avoir sejourné trois semaines audict lieu de Fleurines sans pouvoir prendre resolution, le jour de la paye survint, & n'estans les deniers prests, quelque remonstrance que peussent faire les Commissaires & Tresoriers du Roy d'Angleterre, que de bref l'argent seroit venu, ils n'y voulurent adjouster foy, mais tournerent leurs enseignes pour eux retirer en Alle-

magne, & amenerent quand & eux lesdicts Tresoriers & Commissaires, qui avoient charge du Roy d'Angleterre, de les conduire pour la seureté de leur payement. Par ce moyen ledict Anglois feit une despense excessive, qui revint en fumée, & espuisa bien ses tresors, qui desja estoient fort entamez.

ENVIRON la feste de Toussaincts, mille cinq cens quarante cinq, apres la retraitte desdicts Allemans, le Roy ayant esgard que par le trespas de monseigneur le Duc d'Orleans son fils, les alliances concluttes avecques l'Empereur estoient nulles & de nul effect, depescha monsieur l'Amiral d'Annebault, & monsieur Olivier Chancelier de France, pour faire nouveaux traittez, & confirmer nouvelles alliances & amitiez entre luy & l'Empereur. Lesquels apres avoir prins congé du Roy lors estant à Folambray pres Cousi, le jour de Toussaincts prindrent le chemin de Cambray, de Valentiennes, & de Courtray, & vindrent trouver l'Empereur à Burges. auquel lieu apres avoir plusieursfois communiqué avecques sa majesté, furent remis à avoir responsse à Anvers. L'occasion pour laquelle l'Empereur estoit venu à Bruges, & alloit à Anvers, estoit: qu'il avoit intention de dresser une armée, pour aller en Allemagne subjuguer les Protestans, & autres Princes & communautez d'Allemagne, qui ne luy estoient si obeïssans comme il desiroit: & pour dresser ladicte armée, luy falloit avoir grandes finances, pour lesquelles recouvrer il alloit audit lieu d'Anvers, afin d'en avoir tant par ottroy, que par prest. Aussi ne vouloit il si promptement faire response aux ambassadeurs du Roy, que premierement il n'eust entendu la volonté de ceux dudict Anvers, à ce que selon qu'il feroit ses affaires, il fust ou plus rigoureux en responsе, ou plus gratieux. Mõsieur l'Amiral & monsieur le Chancelier apres avoir esté audict Anvers, environ sept ou huict jours à la suitte dudit Empereur, ayans cognoissance des dissimulations dont il usoit, prindrent congé de luy, sans autre resolution, sinon que là où le Roy ne luy commenceroit la guerre, il n'estoit pas deliberé de la luy faire.

ESTANS lesdicts ambassadeurs de retour, qui fut environ la S. André, trouverent le Roy à Villiers Coste-Reets: lequel ayant ouy la responsе de l'Empereur, cogneut bien qu'il luy estoit besoing de se preparer, & qu'il ne restoit

*Ordre donné aux frôtieres de France.*

à l'Empereur que l'occasion de commencer la guerre à son avantage. A ceste cause (par-ce qu'il avoit faict monseigneur d'Anguien gouverneur de Languedoc) depescha le Prince de Melphe, qui nouvellement avoit esté faict Mareschal de France, pour aller en Piemont y estre son gouverneur & Lieutenant general. Aussi considerant que l'Empereur (s'il venoit à chef de reduire en son obeïssance la Germanie) luy ameneroit sur les bras toutes les forces tant des Catholiques que des Protestans, depescha devers monsieur de Vendosme son Lieutenant general en Picardie, Tresoriers & argent pour fortifier les places debiles : & aux autres gouvernemens feit le semblable, mesmes en Bresse pour fortifier Bourg. Et ayant experimenté par la precedente guerre, que la principale descente d'Allemagne pour entrer en ce Royaume, estoit par la Champagne, toutesfois il n'avoit frontiere en son Royaume si mal garnie de places fortes, pour faire teste à une grosse armée, delibera d'y pourvoir, & pour cest effect il depescha le seigneur de Langey, Martin du Bellay son Lieutenant audict païs de Champagne, & luy donna charge de visiter la frontiere, depuis Verveins jusques à Coiffy, & luy faire rapport des lieux plus necessaires de fortifier, pour empescher l'entrée de l'ennemy en ses païs. Le seigneur de Langey partit cinq ou six jours devant Noel, & avecques luy Hieronyme Marin Boulonois, homme bien entendu au faict des fortifications. Et apres avoir faict ladicte visitation, & bien recogneu la frontiere, iceluy de Langey feit rapport au Roy qu'il estoit besoing de fortifier une place entre la Capelle & Mesieres, d'autant qu'il y a grand païs ouvert, comme de dixhuict lieues, & qu'il luy sembloit qu'Aubenton estoit bien à propos, faisant une citadelle au haut devers les bois, pour commander à la ville. Mais le Roy pour quelque occasion à ce le mouvant, ne voulut que la fortification se feist audict lieu, mais ordonna qu'elle se feroit au dessus d'un village nommé Maubert Fontaine, à sept lieues de Verveins, & cinq de Mesieres à la saillie des bois. Puis il ordonna de fortifier Mesieres & Mouzon : mais ledict lieu de Mouzon se trouva mal aisé a fortifier, à l'occasion de la montagne de devers Yvoy qui luy commande, & que du costé de deça la riviere de Meuze à l'opposite de ladite mõtagne devers France, on voioit par dessus la ville, le pied &

le derriere de ceux qui viennent à la deffence du rampart. Si est-ce qu'il y fut ordonné ce qu'on veit le plus necessaire, sçavoir est, une traverse de muraille de bout en bout de la ville par dedans, pour couvrir ceux qui seroient à la deffence, & dehors un grand & profond fossé. Et par-ce que la paix qui fut conclutte à S. Iean des Vignes pres Soissons, la ville de Stenay avoit esté rendue au Duc de Lorraine, le Roy ordonna faire une place sur la riviere de Meuze deça l'eau dedans ses païs, laquelle fut edifiee entre ledit Stenay, & Dun le Chasteau, & fut nommée Ville-Franche sur Meuze, pres un village nommé Samorel, & vis à vis d'un autre village delà l'eau nommé Mozas.

Environ le moys de Iuing subsequent, l'Empereur partant d'Yvoy pour son voyage d'Allemagne, voulut revisiter sa Duché de Luxembourg, & pour cest effect prenant son chemin par devant Iamets, passa par devant ladicte place de Ville-Franche, estant la riviere de Meuze entre deux. Auquel lieu estant arrivé, il feit complaincte à l'Ambassadeur du Roy lequel estoit pres d'iceluy Empereur, que ladicte Ville-Franche estoit edifiée sur le fief de l'Empire: mais par le seigneur de Langey luy furent envoyez des registres de deux cens ans, qui faisoient apparoir comme de tout temps les habitans dudict païs avoient esté subjects à la jurisdiction & grenier à sel de saincte Menehoult: dont il se contenta, & partant dudict lieu, alla à Danvillier, & ordonna reedifier & fortifier la ville au paravant ruinée par le Duc d'Orleans, & puis il passa outre à Luxembourg pour achever son voyage d'Allemagne. Et par-ce que ce voyage ne touche point de la matiere que j'ay entreprise descrire, je le laisse aux serviteurs de l'Empereur, lesquels en ont escrit bien amplement, & mesmes Dom Loÿs d'Avila.

Aussi le Roy feit besongner au chasteau de S. Menehoult: à S. Disier feit faire trois gros boulleverts, à Chaumõt en Bassigny pareillement commença à fortifier, & à Coiffy feit commencer une citadelle, lequel lieu de Coiffy est à la portée d'une coulevrine de la Frãche-Cõte, sept lieues plus outre que Chaumont, & à six lieues par delà Langres: & à Ligny feit commencer un chasteau sur le hault de la mõtagne tirant a Cõmercy: mais la mort le surprint devant qu'avoir parachevé lesdictes fortifications.

*Peste au cāp du Roy au pais de Boulongne.*

DURANT cest hyver, la guerre se faisoit ordinairement entre les Anglois & les François qui estoient dedans le fort d'Oultreau, vis à vis de la Basse Boulongne, & y eut audit fort à l'occasion des neiges, & pluyes, & mauvais temps, telle vehemence de peste, qu'en une nuict seule furent mis en terre plus de six vingts soldats (chose que je vey y estant allé de par le Roy) & continua de sorte qu'en fin on ne leur faisoit autre sepulture, sinon quand tout estoit mort en une maison on l'abattoit sur eux. Aussi les maisons estoyent des trouz en terre couverts de quelques appentis de paille ou de chaume, qui pouvoyent bien estre cause en partie de ceste mortalité, veu l'humidité de l'hyver. Ie y fus quelque fois logé en la chambre du capitaine Ville-Frāche, laquelle je pensoy la plus saine du fort, mais la nuict en la chambre où j'estoy couché mourut son frere & deux de ses fils lesquels le jour ne monstroient apparence d'estre malades & dura tellemēt ladite mortalité, que de vingt enseignes ne demeurerēt pas plus de huict ou neuf cens hommes: mais nonobstant jamais les soldats ne voulurent abandonner leur garde tant qu'il fut possible, & y endurerēt beaucoup de maux.

LE seigneur d'Essé & le seigneur de Riou, estans un peu refreschis & renforcez d'hommes, & la peste aucunement rapaisée, feirent de belles entreprinses & insignes defaittes sur les ennemis: & entre autres envirō le mois d'Avril mille cinq cens quarante cinq, fut deliberé de faire mettre des vivres dedans ledit fort d'Oultreau, où la necessité commençoit à les contraindre. Pour faire ladite execution, fut ordonné le seigneur de Senerpont Lieutenant du Mareschal du Biez, avecques soixante hommes d'armes, lequel partit d'aupres de Montreul le jour de Pasques au soir, & arriva le lundy matin audit fort d'Oultreau, avec les vivres & autres refreschissemens qu'il conduisoit. Mais passant pres du Pont-de-brique au dessous du mont S. Estienne, rencontra trois cens chevaux Anglois venus pour luy empescher ledit envitaillement. L'escarmouche se dressa d'un costé & d'autre, de sorte qu'il y eut deux hōmes d'armes, & trois archers de ladite compagnie du seigneur de Senerpont qui furent prins sans y avoir aucun moyē de les recourre. L'alarme estant venue à Boulongne, les Anglois renforcerent leurs gens jusques au nombre de sept cens

*Deffaitte de quelques Anglois.*

chevaux, & quatre cens arcbouziers à pied, lesquels passãs la riviere, se vindrent embusquer en un village appellé Danes, entre Estapes & ledit fort, ce pendant que ledit de Senerpont meit les vivres dedans ledit fort, esperans sur sa retraitte le defaire. Mais arrivant ledit de Senerpont sur les gens de cheval, n'estans encores joints les arcbouziers avecques eux, delibera de tenter la fortune, & les combatre avant qu'ils fussent assemblez. Leur cavalerie estoit en trois trouppes, dont les deux se joingnirent ensemble, & la tierce se jetta sur les aisles, pour charger noz gens par les flans: auquel lieu se trouva avecques ledit seigneur de Senerpont, le seigneur de Tais ayant seulement six ou sept gentilshommes avec luy, & le Comte Rein-Grave avec pareil nombre : lequel Comte Rein Grave dés la premiere charge fut porté par terre & blessé, & le Mareschal du Biez menoit la bataille avec le reste de l'armée. Mais arrivans lesdits hommes d'armes à la charge, la feirent si furieuse, que les Anglois n'eurent moyen de les soustenir : où furent tuez des leurs & des nostres sur la place envirõ deux cens chevaux, & le Mareschal de Calais chef de l'entreprise y mourut, & pareillement de cent à six vingts Anglois, & fut prins le nombre de soixante & quinze prisonniers, tous ayans la casaque de veloux pourfillé d'or & d'argent.

Vn autre temps le Mareschal du Biez adverty que les vivres commençoient à diminuer au fort, delibera d'y mener envitaillement. Parquoy partant de son camp au dessus de Montreul, print le chemin du mont S. Estienne, auquel lieu il trouva le Millor Sorel accompagné de six mille Anglois pour empescher ledit envitaillement. En la cõpagnie dudit Mareschal avoit cinquante hommes d'armes & le Comte Rein Grave avec son regiment de quatre mille Lansquenets, & deux cens arcbouziers conduits par le capitaine Brueil Breton, & le capitaine Escarbouillat. Ledit Mareschal se trouvant en ce hazard, delibera par l'advis des capitaines de passer outre, & les combattre encores qu'il fust moindre de nombre de deux mille hommes : car se retirant il eust perdu son charroy & vivres. Ayant conclu le combat, marcha droict aux ennemis: le combat fut long & furieux, mais en fin les Anglois furent renversez, & se retirerent en un petit fort, lequel ils ne sceurent garder

Audit combat moururent de sept à huict cens Anglois. Le Millord Sorel fils du Duc deNorthfolk leur General se sauva avec le reste à la fuitte, & demeurerent des leurs de sept à huict vingts prisonniers.

Le Roy d'Angleterre considerant la diminution de ses finances, le grand nombre d'hommes qu'il avoit perdus, & les infinis fraiz qu'il auroit encores à supporter, eu esgard à l'obstination en laquelle estoit le Roy pour reconquerir sa ville de Boulongne, & ayant cognoissance que l'Empereur (quelque ligue qu'ils eussent ensemble) ne taschoit qu'à son profit particulier, delibera de mettre fin à la guerre, & aux querelles d'entre le Roy & luy : ce qu'il feit entendre au Roy, & que faisant trouver à Ardres ses deputez à ceste fin, il feroit trouver les siens à Guines. Le Roy encores qu'il eust desja bien restraint la ville de Boulongne, consentit toutesfois ceste assemblée, par ce qu'il cognoissoit la mauvaise volonté que luy portoit l'Empereur, par le peu d'asseurance de paix qu'avoyent rapporté ses ambassadeurs à leur retour devers ledit Empereur, & qu'il ne vouloit avoir tout en une fois sur ses bras deux tels ennemis que l'Empereur, & le Roy d'Angleterre. A ceste occasion depescha mõsieur l'Amiral d'Annebault, & monsieur Raimond premier President de Rouen, pour aller à Ardres: & se trouva à Guines l'Amiral d'Angleterre nommé Millord Dudelé, qui depuis a esté Duc de Nortombelland. Lesquels estans assemblez en un lieu ordonné entre Guines & Ardres: finablement apres avoir conclu plusieurs choses, accorderent une paix avecques telles conditions, que le Roy dedans huict ans devoit payer huict cens mille escus au Roy d'Angleterre, tant pour les arrerages de sa pention, & pour les fraiz de la guerre qui estoit provenuë à cause du refus de payement d'icelle pention, que pour plusieurs autres despenses faittes par ledit Roy d'Angleterre, tant aux fortifications de Boulongne que du Boulonnois. Aussi le Roy d'Angleterre devoit, moyennãt ladite somme, remettre entre les mains du Roy, Boulongne, & tout le Boulenois, avecques les places tant anciénes que par luy nouvellement edifiées, comme le Mont-Lambert, la tour d'Ordre, Ambletueil, Blacquenay, & autres en leur entier, & toute l'artillerie, vivres, & munitions qui estoyent dedans lesdites places. Ces choses estans accordées & signées respectivement par le Roy d'Angleterre

*Traitté de paix avec les Anglois.*

alla l'Amiral d'Annebault devers iceluy Roy d'Angleterre, pour luy veoir jurer ladite paix : & le Millord Dudelé de la part du Roy d'Angleterre, vint devers le Roy luy veoir faire le semblable, ce qui fut faict tant d'une part que d'autre par lesdites majestez.

*Mort de monsieur d'Anguien François de Bourbon.*

Au mois de Fevrier mille cinq cens quarante six, estant le Roy à la Roche Guion, les neges estoient fort grandes, se dressa une partie entre les jeunes gens estans pres de la personne de monseigneur le Dauphin : les uns gardoyent une maison & les autres l'assailloyent à pelottes de nege, mais durant ledit combat le seigneur d'Anguien François de Bourbon sortant de fortune hors d'icelle maison, quelque mal advisé jetta un coffre plain de linge par la fenestre, lequel tomba sur la teste dudit seigneur d'Anguien, & le blessa, de sorte que peu de jours apres en mourut, au grand regret du Roy & de toute la cour, pour la jeunesse florissante de luy, & le peu d'occasion de l'evenement de sa mort lequel avoit esté autant bien fortuné en tous les lieux où le Roy l'avoit employé, aymé, & estimé de gens de guerre (mesmes des estrangers) que jeune homme de son aage, qui ayt esté de nostre temps.

*Voyage du Roy au long de la frontiere.*

Apres la paix accordée avec le Roy d'Angleterre, le Roy sentant l'Empereur en Allemagne, & n'estant asseuré quelle fin prendroit la guerre encómencée par ledit Empereur cõtre les protestans, voulut luy mesmes visiter sa frontiere tãt de Chãpagne q̃ de Bourgongne, pour veoir quelle diligence on avoit faict aux fortifications qu'il avoit ordõnées, & s'achemina par la Bourgongne pour faire ladite visitation, commençant à Bourg en Bresse, de là à Challons sur la Saone, puis à Seurre petite ville sur ladite riviere, laquelle de nouveau il avoit commencée à fortifier. Puis passant à Beaune & Dijon, print son chemin par la Champagne, & y estant arrivé, visita sa ville de Langres, & envoya l'Amiral d'Annebault pour visiter Coissy & Montigny le Roy, lequel vint trouver le Roy à Chaumont en Bassigny, & partant de Chaumont, le Roy visita Ligny en Barrois, sainct Disier, & autres places, & vint faire sa feste de Toussaincts à Ienville apres avoir visité madame la Duchesse de Lorraine à Barleduc. Puis passa à Vitry le François, qui est une place qu'il avoit commencée sur la riviere de Marne à une lieuë de Vitry en Partois, parce

qu'il ne trouvoit qu'on peust fortifier ledit lieu de Vitry en partois pour l'incommodité de l'assiette commandée de trois ou quatre montagnes. De Vitry le François alla à Saincte Meneboult, à Ville-Franche sur Meuse, à Mouson, à Sedan, à Mesieres, à Maubert-Fonteine, passant à Mont-Cornet en Ardenne, & se retira à Nostre Dame de Liesse, & à Folembray, où il solemnisa la feste de sainct André.

*Le Roy est adverty du trespas du Roy Henry d'Angleterre huictiesme de ce nom.*

Le Roy partant de Folembray vint à Compiegne, & y ayant sejourné trois sepmaines ou un mois, se retira à S. Germain en Laye, auquel lieu il receut les nouvelles du trespas du Roy Henry d'Angleterre huictiesme de ce nom, lequel laissa un fils de l'aage de huict ans, nōmé Edoüart duquel trespas le Roy porta grand ennuy, tant pour l'esperance qu'il avoit de faire ensemble une alliance plus ferme que celle qu'ils avoyent commencée, que par ce qu'ils estoyent presque d'un aage, & de mesme complexion, & eut doubte qu'il fust pour bien tost aller apres: mesmes ceux qui estoyent pres de sa personne trouverent que depuis ce temps il devint plus pensif qu'au paravant. Si est-ce que considerant que l'evenement de la guerre est incertain & que advenant q̃ l'Empereur vint à son entente contre les Allemans, il pourroit tourner ses forces sur luy, dont la Chāpagne en pourroit souffrir, depescha le seigneur de Lāgey pour faire parachever les fortificatiōs de ladite frontiere & pour cest effect ordōna neufvingts mille livres: & pour pourveoir lesdites places de vivres, depescha le seigneur de Plācy son maistre des requestes, & le seigneur de Borā, mais devant que la chose fust executée sa mort intervint, car peu de jours apres, luy vint une fieuve lente, pour laquelle passer il s'en alla à la Muette, maison nouvellement par luy edifiée, à deux lieuës de S. Germain au bout de la forest. Mais y ayant faict sejour de sept ou huict jours, il s'ennuya, & en partit sans repasser par S. Germain en Laye, & alla coucher à Villepreux, où la nuict il eut quelque acces de fievre: le lendemain alla coucher à Dampierre pres Chevreuse, duquel il print son chemin pour aller faire son quaresme-prenāt à Limours, & de jour en jour ceux qui estoient autour de luy, le trouverent fort chāgé de complexiōs & de façons de faire. Ayant sejourné deux ou trois jours à Limours s'en alla à Rochefort, où il sejourna allāt

*Maladie & mort du Roy.*

de

de jour en autre à la chasse, mais tous les soirs à son retour avoit quelque acces de fievre, parquoy voulut prendre son chemin pour se retirer à S. Germain en Laye, & pour avoir son passe-temps de la chasse par les chemins, partant de Rochefort vint coucher à Rambouillet, esperant n'y estre qu'une nuict, mais le plaisir qu'il eut approchant dudict Rambouillet, tant en la chasse qu'en la volerie, luy feit changer d'opinion, & delibera d'y faire sejour cinq ou six jours, mais en fin la fievre qui de lõg temps l'avoit saisy, se renforça tellement par intervalles, qu'elle se convertit en continue, avecques la douleur d'une apostume, qu'il avoit euë peu de temps au precedant qu'il allast au devant de l'Empereur quand il passa par France. Alors ayant bonne cognoissance de sa fin, disposa des affaires de sa conscience. & de sa maison, & apres avoir faict plusieurs belles remonstrances à monseigneur le Dauphin son fils à present regnant, & luy avoir recommandé son peuple & serviteurs, rendit l'ame à Dieu audit chasteau de Rambouillet, le dernier jour de Mars mille cinq cens quarante six, avant Pasques.

*Conditiõs & aage du Roy.*

Ce Prince fut fort regretté tant de ses subjects que des estrangers, pour avoir flory en toutes vertus. Il estoit magnanime & genereux, amateur de bonnes lettres, lequel par son moyen a illuminé les tenebres d'ignorance, lesquelles avoyent regné par cy devant, & ayma toutes gens d'esprit, & fonda à Paris des colleges pour les lettres Latines, Grecques, & Hebraïques, & feit venir de toutes les parties du monde gens instruicts en toutes sciences & arts liberaulx, pour edifier la jeunesse en bonnes meurs & sciences : & combien qu'il n'eust esté nourry aux estudes en son jeune aage, n'estoit science de laquelle il ne peust rendre raison, d'autant qu'il avoit souvent communiqué avecques gens excellens en toute erudition, & que Dieu l'avoit doüé de divine memoire, de sorte que toutes gens doctes qui l'ont hanté, ont confessé avoir plus aprins de luy que luy d'eux. Il mourut en son aage de cinquante & trois ans, apres avoir eu beaucoup de bonnes & mauvaises fortunes, mais plus de mal-heureuses que de prosperes: toutesfois jamais adversité qui luy peust advenir,

ne luy abaiſſa le cœur, ayant tousjours ſon recours & ferme fiance en Dieu, & continua en bonne memoire & ſain entendement juſques à la fin de ſes jours.

*Fin du dixieſme & dernier livre des Memoires de Meßires Martin & Guillaume du Bellay.*

***



# TABLE DES CHOSES PLVS DIGNES DE MEMOIRE CONTENUES

*en cest œuvre en laquelle les armées que les autheurs ont prins plaisir à descrire, sont marquées soubz le tiltre d'Armées : les prinses de villes, soubs le mot de Prinses : les batailles où nous avons gaingné : soubs le mot de Victoire: celles où nous avons perdu, soubs le mot de Roupte : ce qui s'est faict sur la mer, soubs Navale: les autres moindres rencontres, soubs Deffaicte ou Charge: les Morts, Mariages, Passages, Naissanses, Entre-veuës soubs leur terme: le reste s'est mis à discretion.*

***

B



C

D

E

F

G



H

I

M

Morta-

# N



# O

P

Q



R

## S

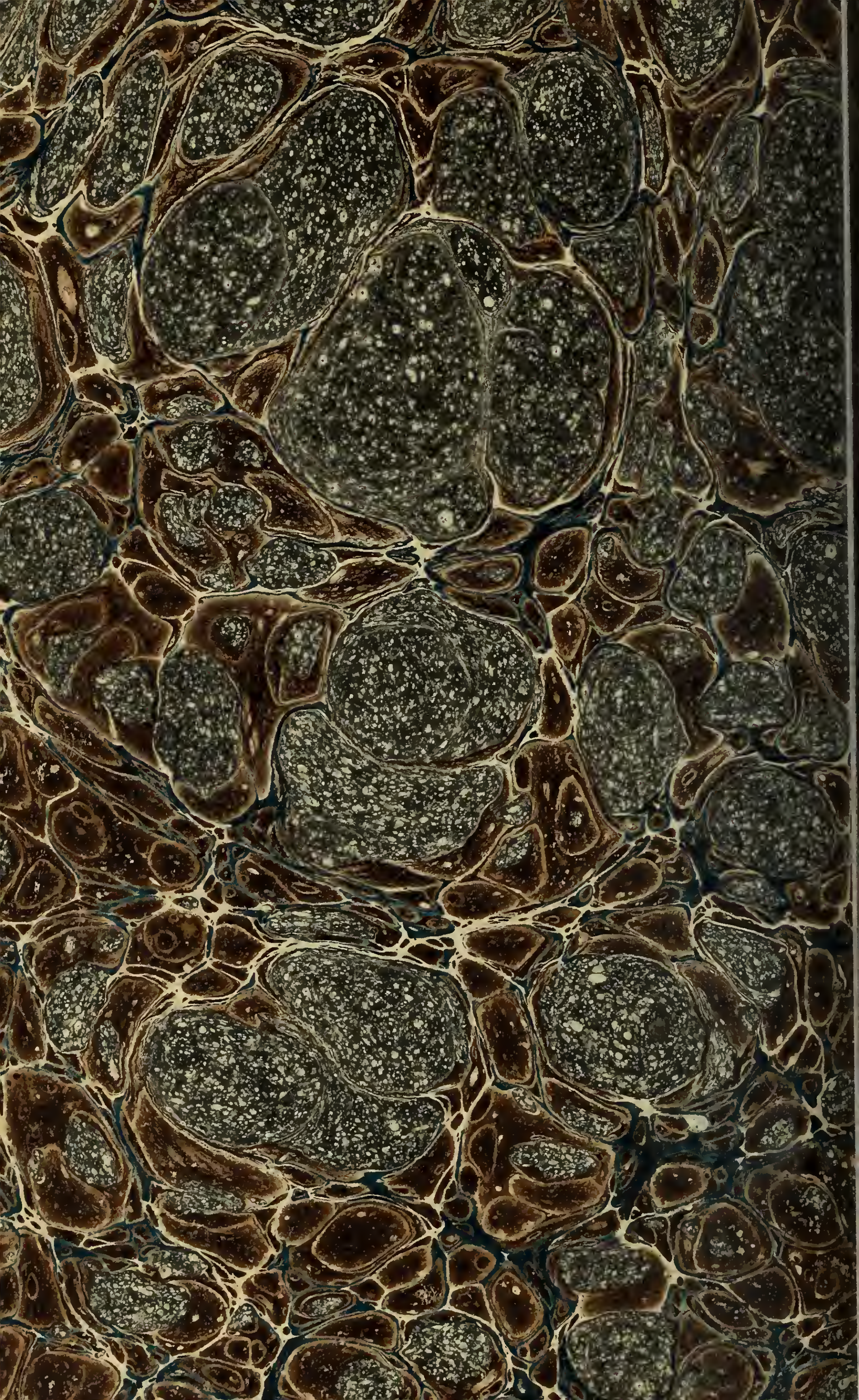
T

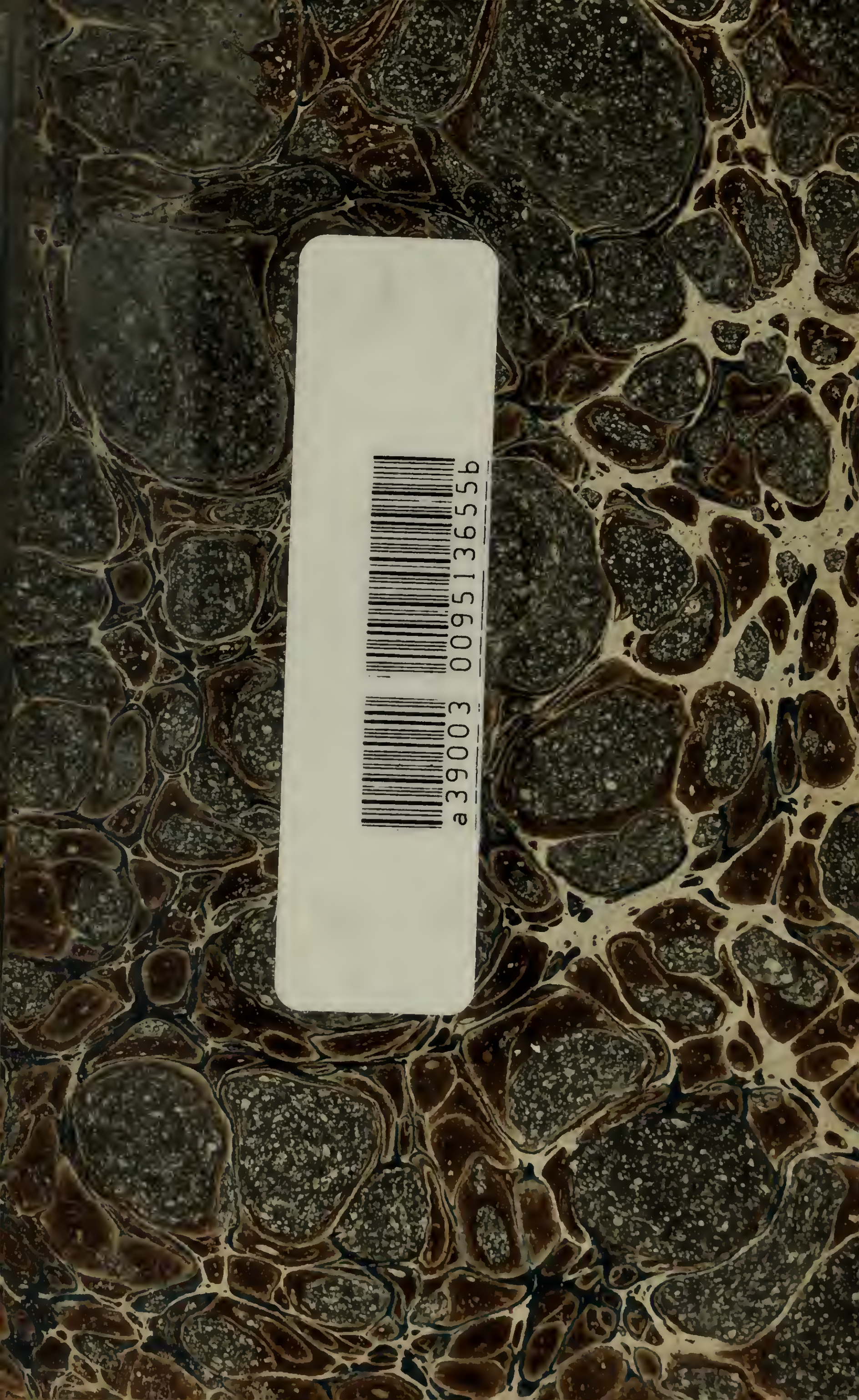
V



*Fin de la Table.*






a39003 009513655b

